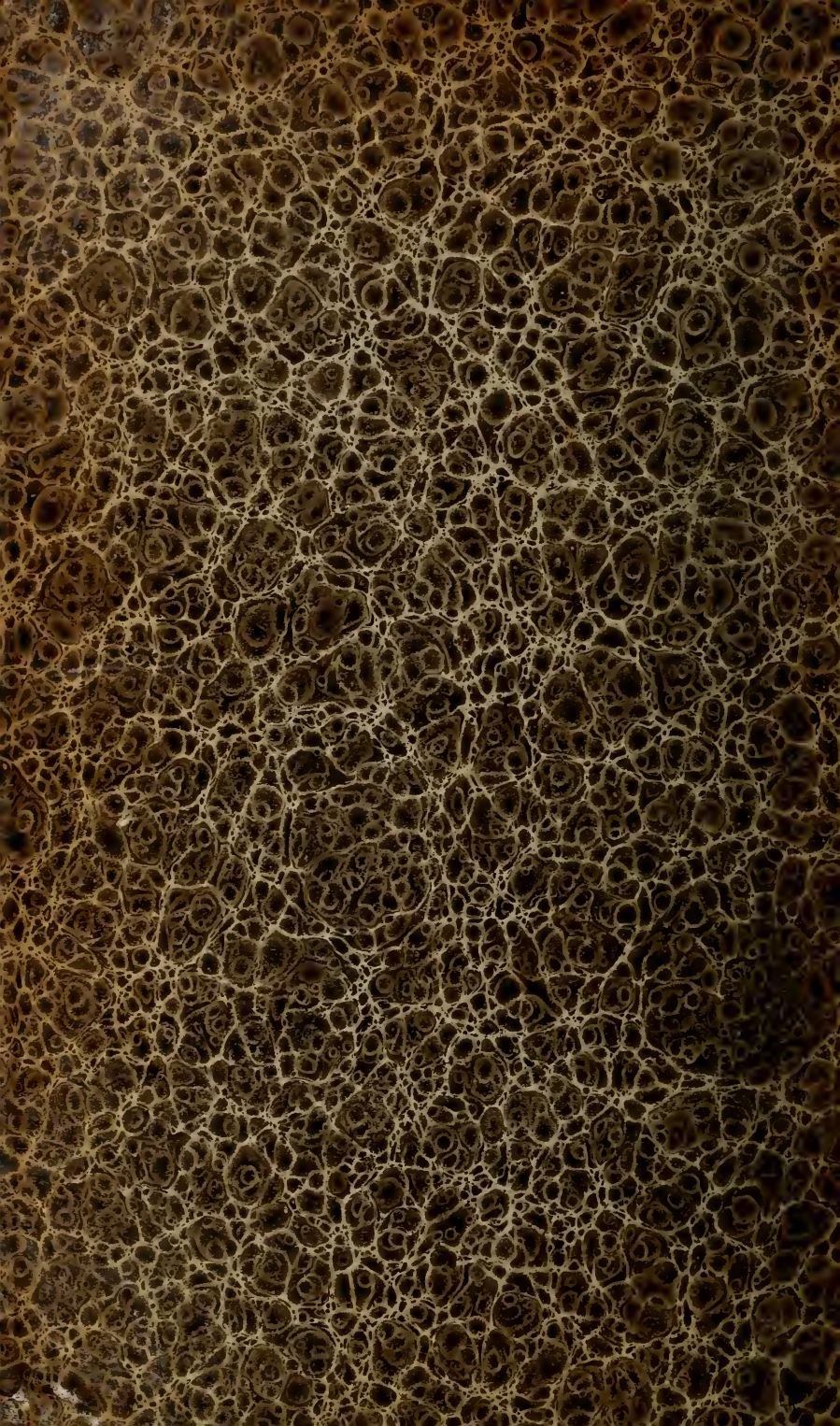
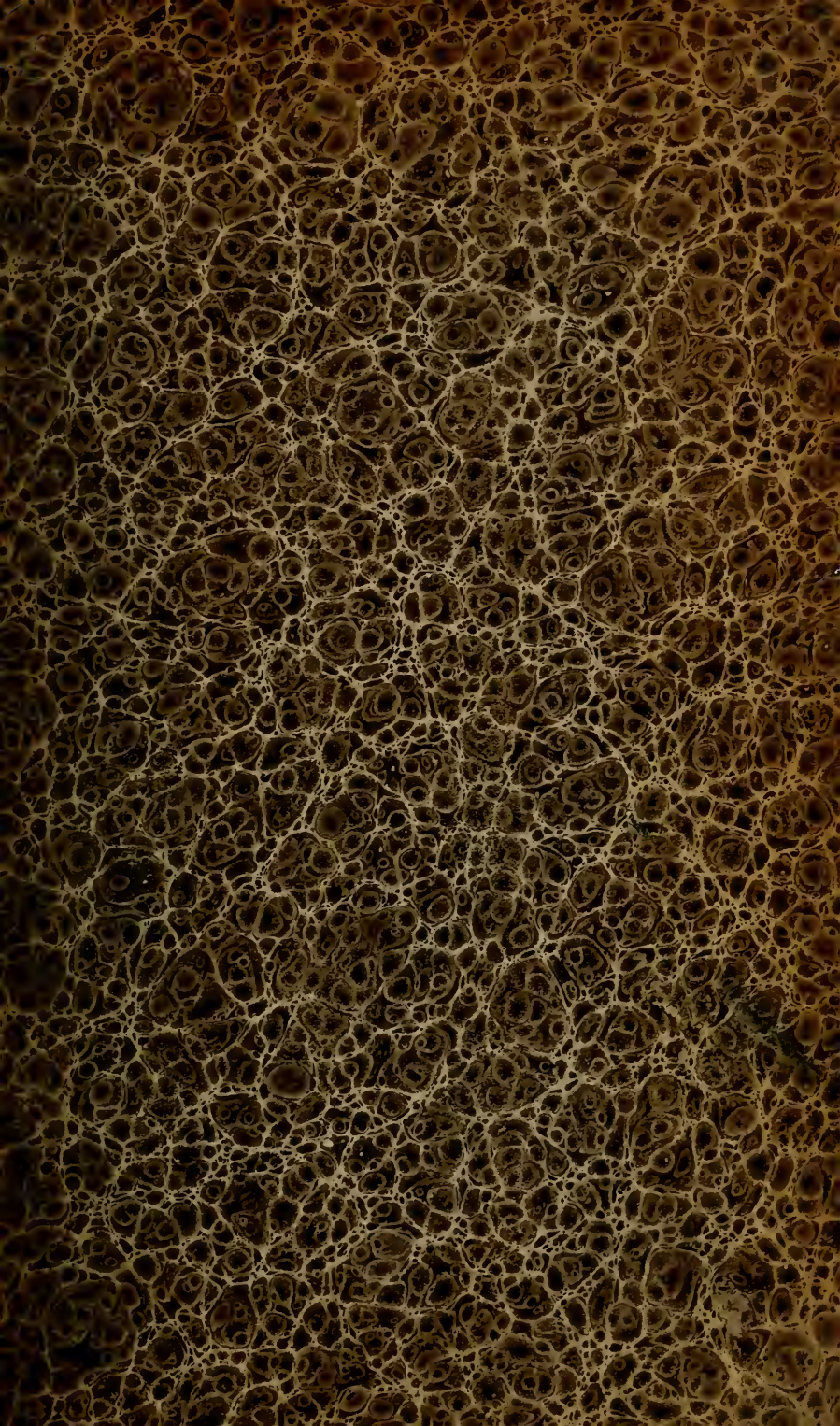










XVII, 20



NOUVEAU
COMMENTAIRE

SUR TOUS LES LIVRES
DES DIVINES ÉCRITURES

THE REDEMPTEURISTS
HOLY REDEEMER COLLEGE
WINDSOR, ONTARIO
N9G IV8

IMPRIMERIE V^o P. LAROUSSE ET C^o

19, RUE MONTPARNASSE, 19

NOUVEAU
COMMENTAIRE

LITTÉRAL, CRITIQUE ET THÉOLOGIQUE

AVEC RAPPORT AUX TEXTES PRIMITIFS SUR

TOUS LES LIVRES DES DIVINES ÉCRITURES

PAR M. LE DOCTEUR J.-F. D'ALLIOLI

AVEC L'APPROBATION DU SAINT-SIÈGE

et les recommandations de la plupart des Archevêques et Evêques de l'Allemagne.

Traduit de l'allemand en français sur la sixième édition

Par M. l'abbé GIMAREY

CHANOINE HONORAIRE D'AUTUN, ANCIEN PROFESSEUR DE DOGME, D'ÉCRITURE SAINTE, ETC.

HUITIÈME ÉDITION

Revue et considérablement augmentée

AVEC LE TEXTE LATIN ET LA VERSION FRANÇAISE EN REGARD

TOME SEPTIÈME



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

—
1884

81-0333

PRÉFACE

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT LUC

Luc, proprement Lucanus, comme portent quelques manuscrits, était un médecin païen (*Col. 4, 14*) et originaire d'Antioche, ainsi que le rapportent saint Jérôme et Eusèbe. Ce fut saint Paul qui, selon toute apparence, le convertit au christianisme à Antioche, et il le prit ensuite pour son compagnon de voyage. Au moins est-il certain qu'il était déjà avec saint Paul lorsque cet apôtre quitta la Troade; car dans son Histoire des apôtres (16, 8. 9. 10) saint Luc, parlant de ce fait, se place lui-même au nombre des compagnons de voyage de saint Paul. C'est un sentiment presque universellement reçu dans l'antiquité, que saint Luc écrivit son évangile dans la société de saint Paul, sous la direction extérieure de ce grand Docteur, et sous l'illumination intérieure de l'Esprit divin. Il n'y a pas le même accord parmi les anciens auteurs ecclésiastiques relativement au temps et au lieu où il le composa. On peut considérer comme certain que cet Évangile n'a pas été composé et mis au jour avant l'an 60 ni après l'an 70; car les témoignages les plus formels et les plus incontestables s'accordent sur ce point. Pour ce qui regarde le contenu, saint Luc nous fait connaître plusieurs choses dont il n'avait pas été fait mention dans les deux Évangiles précédents. Nous lui devons la plupart des particularités re-

latives à la Sainte Vierge, mère du Seigneur; les paraboles du Samaritain compatissant, du mauvais riche et du pauvre Lazare, de l'enfant prodigue, de la prière du pharisien et du publicain; et plusieurs autres choses. Quelques-uns désignent, pour le lieu de sa composition, l'Achaïe dans la Grèce; d'autres avec plus de vraisemblance soutiennent que ce fut Rome. Quant aux autres circonstances de la vie du saint Evangéliste, on ne connaît presque rien de certain. Nicéphore, qui puisait à une ancienne tradition, dit expressément que saint Luc était peintre. Il parvint à un âge très-avancé, comme l'attestent tous les monuments et quelques anciens martyrologes rapportent qu'il scella la foi de son sang.

LE SAINT

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT LUC ¹

CHAPITRE PREMIER.

Préambule de saint Luc. Des anges annoncent la naissance de saint Jean et de Jésus. La Sainte Vierge visite Elisabeth. Cantique de louange de Marie. Naissance de saint Jean. Cantique de louange de Zacharie.

1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt, rerum :

2. sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis :

3. visum est et mihi, assecuto omnia a principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile,

4. ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.

1. Plusieurs ayant entrepris ² d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous ³,

2. suivant le rapport que nous en ont fait ceux qui dès le commencement les ont vues de leurs propres yeux, et qui ont été les ministres de la parole ⁴ :

3. j'ai cru, très-excellent Théophile, qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur commencement, je devais aussi vous en représenter par écrit toute la suite ⁵,

4. afin que vous reconnassiez la vérité de ce qui vous a été annoncé.

¹ Voy. le titre de saint Matthieu.

§. 1. — ² Matthieu et Marc. Il y avait en outre plusieurs récits évangéliques apocryphes, tels que les évangiles dits des Hébreux, des Egyptiens, des douze apôtres (Voy. l'introduction aux Évangiles).

³ Dans le grec, suivant plusieurs manuscrits : Des choses dont nous avons acquis une entière certitude.

§. 2. — ⁴ les prédicateurs, comme Paul. Quelques-uns traduisent le grec :... les ont vues de leurs propres yeux, et qui ont été les promoteurs de la parole.

§. 3. — ⁵ Théophile était un chrétien de distinction, comme il paraît par le titre d'excellent qui lui est donné ; ce titre était réservé aux magistrats, aux gouverneurs de provinces et autres semblables (Comp. Act. 23, 26. 24, 3. 26, 25).

5. Au temps d'Hérode ⁶, roi de Judée, il y avait un prêtre nommé Zacharie, de la famille d'Abia ⁷, l'une de celles qui servaient dans le temple chacune en leur rang; et sa femme était de la race d'Aaron ⁸, et s'appelait Elisabeth.

6. Ils étaient tous deux justes devant Dieu ⁹, et ils marchaient dans tous les commandements et les ordonnances du Seigneur d'une manière irrépréhensible.

7. Ils n'avaient point de fils, parce que Elisabeth était stérile, et qu'ils étaient déjà tous deux avancés en âge.

8. Or Zacharie faisant sa fonction de prêtre devant Dieu dans le rang de sa famille,

9. il arriva par le sort, selon ce qui s'observait entre les prêtres, que ce fut à lui d'entrer dans le temple du Seigneur ¹⁰, pour y offrir les parfums ¹¹.

10. Cependant toute la multitude du peuple était dehors ¹², faisant sa prière à l'heure où l'on offrait les parfums.

11. Et un ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums ¹³.

12. Zacharie le voyant, en fut troublé, et la frayeur le saisit.

13. Mais l'ange lui dit : Ne craignez point, Zacharie, parce que votre prière a été exaucée : et Elisabeth votre femme vous enfantera un fils, et vous lui donnerez le nom de Jean :

14. vous en serez dans la joie et dans le ravissement, et plusieurs se réjouiront de sa naissance :

15. car il sera grand devant le Seigneur; il ne boira point de vin ¹⁴, ni rien de ce qui

5. Fuit in diebus Herodis regis Judææ, sacerdos quidam nomine Zacharias, de vice Abia; et uxor, illius de filiabus Aaron, et nomen ejus Elisabeth.

6. Erant autem justii ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela,

7. et non erat illis filius, eo quod esset Elisabeth sterilis, et ambo processissent in diebus suis.

8. Factum est autem, cum sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,

9. secundum consuetudinem sacerdotii, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in templum Domini :

10. et omnis multitudo populi erat orans foris hora incensi.

11. Apparuit autem illi angelus Domini, stans a dextris altaris incensi.

12. Et Zacharias turbatus est videns, et timor irruit super eum.

13. Ait autem ad illum angelus : Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua : et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Joannem :

14. et erit gaudium tibi, et exultatio, et multi in nativitate ejus gaudebunt :

15. erit enim magnus coram Domino : et vinum et siceram

ŷ. 5. — ⁶ Voy. *Matth.* 2, note 2.

⁷ Litt. : de la classe des prêtres d'Abia (Voy. 1. *Par.* 24, 10). Les prêtres étaient divisés en vingt-quatre classes, qui servaient dans le temple à tour de rôle.

⁸ descendait par les femmes d'Aaron (2. *Moy.* 4, 14), frère de Moïse. Elle en était issue du côté paternel, car sa mère tirait son origine de David, puisqu'elle était parente de Marie (ŷ. 36).

ŷ. 6. — ⁹ non pas seulement devant les hommes, à l'extérieur. L'homme, dit le prophète (1 *Rois*, 16, 7), ne voit que ce qui est au dehors; mais Dieu considère le cœur.

ŷ. 9. — ¹⁰ c'est-à-dire dans le sanctuaire.

¹¹ Parmi les différentes fonctions sacerdotales, le sort lui donna celle d'offrir l'encens. Les fonctions particulières étaient distribuées par le sort entre les prêtres. Deux fois chaque jour, le matin et le soir, il fallait offrir de l'encens à Dieu dans son sanctuaire (Voy. 2. *Moy.* 30, 1-10).

ŷ. 10. — ¹² dans le parvis du temple (Voy. la description du temple 3. *Rois*, 6, 7).

ŷ. 11. — ¹³ Sur l'autel des parfums, voy. 2. *Moy.* 37, 23 et suiv.

ŷ. 15. — ¹⁴ Litt. : du vin de fruits qui produisait l'ivresse aussi bien que le vin de raisins.

non bibet, et Spiritu Sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ :

16. et multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum :

17. et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ : ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.

18. Et dixit Zacharias ad angelum : Unde hoc sciam? ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis.

19. Et respondens angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum : et missus sum loqui ad te, et hæc tibi evangelizare.

20. et ecce eris tacens, et non poteris loqui, usque in diem quo hæc fiant, pro eo quod non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.

21. Et erat plebs expectans Zachariam : et mirabantur quod tardaret ipse in templo.

22. Egressus autem non poterat loqui ad illos, et cognoverunt quod visionem vidisset in templo. Et ipse erat innuens illis, et permansit mutus.

23. Et factum est, ut impleti

peut enivrer ¹⁵, et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère ¹⁶ :

16. il convertira plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu,

17. et il marchera devant lui ¹⁷ dans l'esprit et dans la vertu d'Elie ¹⁸, pour réunir les cœurs des pères avec leurs enfants ¹⁹, et rappeler les incrédules à la prudence des justes ²⁰, pour préparer au Seigneur un peuple parfait. *Malach. 4, 6. Matth. 11, 14.*

18. Zacharie répondit à l'ange : A quoi connaîtrai-je la vérité de ce que vous me dites ²¹? car je suis vieux, et ma femme est déjà avancée en âge.

19. L'ange lui répondit : Je suis Gabriel, qui suis présent devant Dieu ²²; j'ai été envoyé pour vous parler, et pour vous porter cette heureuse nouvelle.

20. Et voici que vous allez devenir muet, et vous ne pourrez plus parler jusqu'au jour où ceci arrivera; parce que vous n'avez point cru à mes paroles, qui s'accompliront en leur temps ²³.

21. Cependant le peuple attendait Zacharie, et s'étonnait de ce qu'il demeurerait si longtemps dans le temple.

22. Mais étant sorti, il ne leur pouvait parler ²⁴; et comme il leur faisait des signes, ils reconnurent qu'il avait eu une vision ²⁵ dans le temple, et il demeura muet ²⁶.

23. Quand les jours de son ministère fu-

¹⁵ c'est-à-dire il s'abstiendra de tout ce dont devaient s'abstenir les Nazaréens. Ces derniers étaient tenus de s'abstenir de toutes les liqueurs enivrantes (Voy. 4. *Moy.* 6, 3).

¹⁶ il sera purifié du péché originel, et par la sanctification il deviendra un enfant de Dieu, agréable à ses yeux (Athanase, Cyrille, Ambroise et autres).

ÿ. 17. — ¹⁷ devant Dieu, devant le Christ qui est vrai Dieu.

¹⁸ dans les mêmes sentiments et avec la même vertu dans ses œuvres.

¹⁹ afin de faire revivre dans ses contemporains les sentiments des patriarches.

²⁰ Dans le grec : aux dispositions des justes.

ÿ. 13. — ²¹ Comment ce que vous me dites me paraîtrait-il vraisemblable, attendu que tous les deux nous sommes vieux?

ÿ. 19. — ²² un des anges de l'ordre le plus élevé. Gabriel signifie : force de Dieu. Il est avec Michaël, Uriel et Raphaël du nombre des principaux anges. Sur la hiérarchie des saints anges, et sur leur destination pour le service de Dieu dans le gouvernement du monde, voy. *Dan.* 10, note 24.

ÿ. 20. — ²³ Il pouvait dès-lors être persuadé que les paroles de l'ange s'accompliraient; mais le signe de vérité qui lui fut donné fut en même temps une punition.

ÿ. 22. — ²⁴ Quand le prêtre revenait après avoir offert l'encens, il prononçait des paroles de bénédiction sur le peuple; Zacharie ne put prononcer cette bénédiction. Les paroles de la bénédiction se lisent 4. *Moy.* 6, 24-27.

²⁵ une apparition.

²⁶ L'expression grecque signifie aussi sourd-muet. La suite montre que Zacharie devint aussi sourd : car on ne pouvait converser avec lui que par signes (ÿ. 62).

rent accomplis ²⁷, il s'en alla en sa maison.

24. Quelque temps après Elisabeth sa femme conçut, et elle se tenait cachée durant cinq mois ²⁸, en disant :

25. C'est là la grâce que le Seigneur m'a faite en ce temps, où il m'a regardée pour me tirer de l'opprobre où j'étais devant les hommes ²⁹.

26. Or, comme Elisabeth était dans son sixième mois, l'ange Gabriel ³⁰ fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appelée Nazareth,

27. à une vierge qui était fiancée à un homme de la maison de David nommé Joseph : et cette vierge s'appelait Marie.

28. L'ange étant entré où elle était, lui dit : Je vous salue ³¹, ô pleine de grâces ³²; le Seigneur est avec vous ³³; vous êtes bénie entre les femmes ³⁴.

29. Mais elle l'ayant entendu ³⁵, fut troublée de ses paroles ³⁶, et elle pensait quelle pouvait être cette salutation ³⁷.

sunt dies officii ejus, abiit in domum suam :

24. post hos autem dies concepit Elisabeth uxor ejus, et occultabat se mensibus quinque, dicens :

25. Quia sic fecit mihi Dominus in diebus, quibus respexi auferre opprobrium meum inter homines.

26. In mense autem sexto, missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth,

27. ad virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, et nomen virginis Maria.

28. Et ingressus angelus ad eam dixit : Ave gratia plena : Dominus tecum : Benedicta tu in mulieribus.

29. Quæ cum audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.

ŷ. 23. — ²⁷ les huit jours que devaient durer ses fonctions.

ŷ. 24. — ²⁸ peut-être par honte de ce qu'elle avait conçu pour la première fois dans un âge avancé, ou parce que, par reconnaissance, elle désirait servir Dieu dans le silence et la retraite. C'est ce dernier sens que semble indiquer le verset qui suit.

ŷ. 25. — ²⁹ Parmi les Juifs, la stérilité était un sujet de honte, parce que les femmes stériles ne contribuaient pas à augmenter le nombre des adorateurs du vrai Dieu.

ŷ. 26. — ³⁰ Voy. note 22.

ŷ. 28. — ³¹ En hébreu : Chave (vivez!), d'où l'expression latine : Ave, laquelle, suivant saint Augustin, renferme une allusion au nom d'Eve, la mère de la race des pécheurs, à la place de laquelle est venue Marie, la mère de la nouvelle race, de la race des vivants; et c'est pourquoi l'Eglise chante : Vous avez entendu (ô Marie) cet Ave de la bouche de Gabriel; changeant le nom d'Eve, établissez-nous dans la paix (obtenez-nous par vos prières un solide fondement dans la religion de la paix).

³² vous qui avez été comblée de la grâce sanctifiante avec plus d'abondance que tous les justes, et choisie de Dieu pour être la mère du Sauveur. Ainsi les saints Pères.

³³ Il est avec vous dans la plénitude de sa grâce, et bientôt encore il sera avec vous dans sa propre personne, lorsqu'il prendra sa chair de votre corps.

³⁴ Vous êtes entre toutes les femmes celle qui a reçu le plus de grâce, et qui est comblée de plus de bonheur! Ainsi s'exprime en salueant Marie un ange qui est envoyé de Dieu, et qui ne se sert que des paroles mêmes que Dieu met sur ses lèvres. Et cependant il se rencontre encore des chrétiens qui rougissent de saluer Marie comme l'un des anges les plus élevés l'a saluée, et de célébrer les grâces que Dieu lui a faites.

ŷ. 29. — ³⁵ Dans le grec, suivant une leçon, il est vrai, contestée : lorsqu'elle le vit, elle, etc.

³⁶ Son humilité ne pouvait pas croire que ces paroles s'adressassent à elle; elle craignait d'être trompée, elle sentit naître en elle la défiance, parce que cette manière de saluer était flatteuse pour elle. Ce qui était capable de l'exalter à ses propres yeux, lui devint suspect, et son humilité en fut tellement troublée qu'il fallut que l'ange la rassurât à ce sujet.

³⁷ si c'était un discours de Dieu ou un artifice de satan.

30. Et ait angelus ei : Ne timeas Maria, invenisti enim gratiam apud Deum :

31. ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus JESUM;

32. hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus : et regnabit in domo Jacob in æternum,

33. et regni ejus non erit finis.

34. Dixit autem Maria ad angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco?

35. Et respondens angelus dixit ei : Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum, vocabitur Filius Dei.

36. Et ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua : et hic mensis sextus est illi, quæ vocatur sterilis :

30. L'ange lui dit : Ne craignez point, Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu.

31. Voilà que vous concevrez en votre sein, et vous enfanterez un fils, à qui vous donnerez le nom de Jésus ³⁸. *Isaïe*, 7, 14. *Pl. b.* 2, 21.

32. Il sera grand, et sera appelé le Fils du Très-Haut ³⁹ : le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David, son père ⁴⁰ : il régnera éternellement sur la maison de Jacob ⁴¹,

33. et son règne n'aura point de fin ⁴².

34. Alors Marie dit à l'ange : Comment cela se fera-t-il, car je ne connais point d'homme ⁴³?

35. L'ange lui répondit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre ⁴⁴. C'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous ⁴⁵ sera appelé le Fils de Dieu ⁴⁶.

36. Et voilà qu'Elisabeth votre cousine a conçu aussi elle-même un fils dans sa vieillesse; et c'est ici le sixième mois de celle qui est appelée stérile ⁴⁷,

ŷ. 31. — ³⁸ de Sauveur (*Voy. Matth. 1, 21*).

ŷ. 32. — ³⁹ Il sera le Fils du Très-Haut; car « être appelé » est ordinairement dans le style biblique, la même chose que « être. »

⁴⁰ la domination sur tout Israël, c'est-à-dire sur toute l'humanité, l'humanité étant figurée par le peuple d'Israël. Ainsi l'avaient prédit les prophètes (*Voy. 2. Rois, 7, 13. Isaï. 9, 7. Jérém. 33, 15 et suiv. Dan. 7, 14. 27. Mich. 4, 7*).

⁴¹ La maison de Jacob ou d'Israël est encore mise pour tout le genre humain. Du royaume terrestre du David terrestre devait naître et se former le royaume spirituel, et par là même surnaturel, du glorieux rejeton de David, du David spirituel et surhumain. Voyez encore ici la marche graduée et naturelle de tout développement. Comme l'homme ne vit d'abord en quelque manière que de la vie du corps, et que ce n'est qu'avec le temps qu'il parvient à la vie de l'esprit, de même le royaume de Dieu sur la terre ne devait d'abord apparaître que sous la forme d'un royaume terrestre, et en quelque sorte corporel, dans l'état et dans la religion des Israélites, avant qu'il se transformât en un royaume spirituel, en esprit et en vérité, qui s'étendrait sur tous les peuples (*Voy. l'Introduction aux Evangiles*).

ŷ. 33. — ⁴² car à la fin des temps il sera changé en un autre royaume, le royaume des cieux.

ŷ. 34. — ⁴³ La sainte Vierge n'a point de doute touchant l'accomplissement de ce que l'ange lui annonce; mais ayant fait vœu de perpétuelle chasteté, elle désirait savoir comment elle pourrait allier son vœu avec la qualité glorieuse de mère qui lui était promise (*Ambr., Bède, Aug. et autres*).

ŷ. 35. — ⁴⁴ Vous concevrez par une opération miraculeuse du Saint-Esprit (*Voy. Matth. 1, 18*).

⁴⁵ de votre chair sanctifiée.

⁴⁶ Jésus n'est donc pas Fils de Dieu seulement parce qu'il est le Verbe divin, mais encore parce que Dieu, le Saint-Esprit, a été, par son opération, l'auteur de sa conception, et a formé son humanité sainte (*Bède, Grégoire-le-Grand, etc.*). Cependant on ne doit et on ne peut pas dire que le Saint-Esprit soit le Père du Fils; car la paternité suppose la communication de sa propre substance (*Bellar.*).

ŷ. 36. — ⁴⁷ Pour confirmer la vérité de la naissance miraculeuse du Sauveur, l'ange apporte comme preuve, le miracle de la conception d'Elisabeth.

37. parce qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu ⁴³.

38. Alors Marie lui dit : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole ⁴⁹. Et l'ange se sépara d'elle.

39. Or, en ces jours-là Marie partit et s'en alla en diligence vers les montagnes ⁵⁰, en une ville de la tribu de Juda ⁵¹.

40. Et étant entrée dans la maison de Zacharie, elle salua Elisabeth.

41. Aussitôt qu'Elisabeth eut entendu la voix de Marie qui la saluait, son enfant tressaillit dans son sein ⁵², et elle fut remplie du Saint-Esprit;

42. et s'écriant à haute voix, elle dit : Vous êtes bénie entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni ⁵³.

43. Et d'où me vient ce *bonheur*, que la mère de mon Seigneur vienne vers moi ⁵⁴?

44. Car votre voix n'a pas plutôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein ⁵⁵.

45. Et vous êtes bienheureuse d'avoir cru, parce que ce qui vous a été dit de la part du Seigneur, sera accompli ⁵⁶.

46. Alors Marie dit : Mon âme glorifie le Seigneur,

37. quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.

38. Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum. Et discessi ab illa angelus.

39. Exurgens autem Maria in diebus illis abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda :

40. et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth.

41. Et factum est, ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exultavit infans in utero ejus, et repleta est Spiritu Sancto Elisabeth :

42. et exclamavit voce magna, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui.

43. Et unde hoc mihi ut veniat mater Domini mei ad me?

44. Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infans in utero meo;

45. et beata, quæ credidisti, quoniam perficientur ea, quæ dicta sunt tibi a Domino.

46. Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum :

ŷ. 37. — ⁴³ Comme il a donné à votre parente la vertu de concevoir, nonobstant son grand âge et sa stérilité, ainsi il vous rendra vous-même féconde, sans porter atteinte à votre virginité.

ŷ. 38. — ⁴⁹ Par ces paroles la Vierge pleine de grâces consentit à la plus grande œuvre que Dieu ait faite pour les hommes. Remarquez l'humilité, l'obéissance, la modestie, l'amoureux abandon de la divine Vierge!

ŷ. 39. — ⁵⁰ C'est ainsi qu'on désignait la plus grande partie de la Judée, et notamment celle où était située Hébron. Suivant un autre sentiment, c'est la ville qui est appelée Juda ou Jutta (Jotta) Jos. 15, 55.

⁵¹ Après que Marie eut appris de l'ange que sa parente était dans le sixième mois de sa grossesse, sa charité ne lui laissa point perdre le temps; aussitôt qu'il lui fut possible, elle se hâta de lui rendre visite, afin de lui exprimer ses félicitations, et de s'acquitter à son égard de tous les devoirs d'une parente, en lui rendant les services dont elle avait besoin dans sa position. L'empressement de la Vierge divine nous apprend que, quand il s'agit de remplir certains devoirs qu'exigent la parenté et les convenances, on ne doit pas hésiter, fallût-il quitter la solitude, interrompre le silence, la prière et les autres exercices de piété, à se produire extérieurement au milieu des hommes.

ŷ. 41. — ⁵² Ce fut l'instant où Jean fut sanctifié dans le sein de sa mère (ŷ. 15).

ŷ. 42. — ⁵³ Eclairée par le Saint-Esprit, elle reconnaît dans Marie la mère du divin Rédempteur.

ŷ. 43. — ⁵⁴ Elisabeth appelle Marie la mère du Seigneur. C'est donc avec raison que Marie est appelée par l'Eglise « mère de Dieu, » ainsi qu'elle l'a été en effet puisqu'elle a conçu du Saint-Esprit et mis au monde le même Fils de Dieu que le Père engendre de toute éternité (Conc. de Latran, can. 3).

ŷ. 44. — ⁵⁵ Car vous êtes en effet la mère du Seigneur, et je le reconnais au tressailement miraculeux de mon enfant.

ŷ. 45. — ⁵⁶ Marie était ainsi une seconde Eve. Eve ne crut pas (1. Moys. 3, 6), Marie crut. L'incrédulité d'Eve attira la malédiction sur tous les hommes, la foi de Marie a attiré sur tous la bénédiction (Voy. note 43).

47. et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.

48. Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

49. Quia fecit mihi magna qui potens est : et sanctum nomen ejus.

50. Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum.

51. Fecit potentiam in brachio suo : dispersit superbos mente cordis sui.

52. Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles.

53. Esurientes implevit bonis : et divites dimisit inanes.

54. Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ.

55. Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, et semini ejus in sæcula.

56. Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus : et reversa est in domum suam.

57. Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit filium.

58. Et audierunt vicini et cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, et congratulabantur ei.

59. Et factum est in die octavo,

47. et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur.

48. Parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante ⁵⁷, et désormais je serai appelée bienheureuse dans la succession de tous les siècles ⁵⁸,

49. parce que celui qui est tout-puissant a fait en moi de grandes choses, et son nom est saint ⁵⁹.

50. Sa miséricorde s'étend d'âge en âge sur ceux qui le craignent.

51. Il a déployé la force de son bras; il a dissipé ⁶⁰ ceux qui s'élevaient d'orgueil dans les pensées de leur cœur. *Isaïe*, 51, 9. *Ps.* 32, 10.

52. Il a renversé les grands de leurs trônes, et il a élevé les petits.

53. Il a rempli de biens ceux qui étaient affamés, et il a renvoyé vides ceux qui étaient riches. 1. *Rois*, 2, 5. *Ps.* 33, 11.

54. Et il a pris en sa protection Israël son serviteur ⁶¹, se ressouvenant de sa miséricorde ⁶² :

55. selon la promesse qu'il a faite à nos pères, à Abraham, et à sa race pour toujours ⁶³. 1. *Moy.* 17, 9. 22, 18. *Ps.* 113, 11. *Isaïe*, 41, 8.

56. Marie demeura avec Elisabeth environ trois mois ⁶⁴; et elle s'en retourna en sa maison.

57. Cependant le temps auquel Elisabeth devait accoucher arriva, et elle enfanta un fils.

58. Ses voisins et ses parents ayant appris que le Seigneur avait signalé sa miséricorde à son égard, l'en félicitaient.

59. Et étant venus le huitième jour ⁶⁵ pour

ŷ. 48. — ⁵⁷ par le choix qu'il a fait d'elle pour être la mère de son Fils.

⁵⁸ Tous les vrais chrétiens célébreront mes louanges à cause de l'œuvre que Dieu a accomplie par moi.

ŷ. 49. — ⁵⁹ et son essence est la sainteté.

ŷ. 51. — ⁶⁰ il réduit au néant les desseins des superbes.

ŷ. 54. — ⁶¹ il prend soin de tous les vrais Israélites, de tous ses vrais adorateurs, et les conduit au salut.

⁶² de ses divines promesses.

ŷ. 55. — ⁶³ comme il l'a promis dans tous les temps à nos pères. L'Eglise chante chaque jour ce cantique de louange dans l'office divin, et s'en sert pour célébrer l'œuvre de la rédemption, qui commença à s'accomplir dans Marie. Tout chrétien étant tenu de former en lui les sentiments de Jésus-Christ, et, eu quelque manière, de concevoir le Sauveur dans son cœur, il n'est personne qui ne puisse s'approprier les sentiments qui animaient la divine Vierge sa mère, et qu'elle a si bien exprimés dans son cantique de louanges.

ŷ. 56. — ⁶⁴ vraisemblablement jusqu'à ce qu'Elisabeth eût mis son fils au monde (*Voy.* ŷ. 36. 39).

ŷ. 59. — ⁶⁵ La circoncision corporelle, symbole de la circoncision du cœur, de la purification du cœur de tous les péchés mortels, avait toujours lieu le huitième jour après la naissance (*Voy.* 1. *Moy.* 19, 12).

circconcire l'enfant, ils le nommaient Zacharie du nom de son père.

60. Mais sa mère prenant la parole, leur dit : Non, mais il sera nommé Jean ⁶⁶.

61. Ils lui répondirent : Il n'y a personne dans votre famille qui porte ce nom.

62. Et ils demandèrent par signes au père de l'enfant comment il voulait qu'on le nommât.

63. Ayant demandé des tablettes, il écrivit dessus : Jean est son nom. Et tous en furent étonnés. *Pl. h. 7. 13.*

64. Au même instant sa bouche s'ouvrit, sa langue se délia, et il parlait en bénissant Dieu.

65. Et tous leurs voisins furent remplis de crainte; et le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes de Judée :

66. et tous ceux qui les entendirent les conservèrent dans leur cœur, disant : Quel pensez-vous que sera cet enfant? Car la main du Seigneur était avec lui.

67. Et Zacharie son père ayant été rempli du Saint-Esprit, prophétisa en disant :

68. Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et racheté son peuple; *Ps. 73, 12.*

69. de ce qu'il nous a suscité un puissant Sauveur ⁶⁷ dans la maison de David son serviteur ⁶⁸;

70. selon qu'il avait promis par la bouche de ses saints disciples, qui ont été dans les siècles passés, *Jér. 28, 6. 30, 8. 10.*

71. de nous délivrer de nos ennemis ⁶⁹, et des mains de tous ceux qui nous haïssent,

72. pour exercer sa miséricorde envers nos pères ⁷⁰, et se souvenir de son alliance sainte,

73. selon qu'il a juré à Abraham notre père, de nous accorder *cette grâce*, *1. Moys. 22, 16. Jér. 31, 33. Hébr. 6, 13. 17.*

74. qu'étant délivrés des mains de nos

venerunt circumcidere puerum, et vocabant eum nomine patris sui Zachariam.

60. Et respondens mater ejus, dixit : Nequaquam, sed vocabitur Joannes.

61. Et dixerunt ad illam : Quia nemo est in cognatione tua, qui vocetur hoc nomine.

62. Innuebant autem patri ejus, quem vellet vocari eum.

63. Et postulans pugillarem scripsit, dicens : Joannes est nomen ejus. Et mirati sunt universi.

64. Apertum est autem illico os ejus, et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum.

65. Et factus est timor super omnes vicinos eorum : et super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc :

66. et posuerunt omnes qui audierant in corde suo, dicentes : Quis, putes, puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo.

67. Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu Sancto : et prophetavit, dicens :

68. Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit, et fecit redemptionem plebis suæ :

69. Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui.

70. Sicut locutus est per os sanctorum, qui a sæculo sunt, prophetarum ejus :

71. Salutem ex inimicis nostris, et de manu omnium qui oderunt nos :

72. Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris : et memorari testamenti sui sancti.

73. Jusjurandum, quod juravit ad Abraham patrem nostrum, datum se nobis :

74. Ut sine timore, de manu

7. 60. — ° Jean signifie : grâce de Dieu.

7. 69. — ° Litt. : de ce qu'il nous a suscité une corne de salut, c'est-à-dire de ce qu'il nous a donné un grand et puissant salut. La corne est le symbole de la force.

68 dans la famille de David.

7. 71. — ° de tous les ennemis de notre salut.

7. 72. — ° qu'il a si souvent délivrés des extrémités où ils étaient réduits.

inimicorum nostrorum liberati, | ennemis, nous le servirions sans crainte ⁷¹,
serviamus illi;

75. In sanctitate et justitia co- | 75. dans la sainteté et dans la justice, en
ram ipso, omnibus diebus nos- | sa présence, tous les jours de notre vie.

76. Et tu, puer, Propheta Al- | 76. Et vous, petit enfant, vous serez ap-
tissimi vocaberis : præibis enim | pelé le Prophète du Très-Haut ⁷², car vous
ante faciem Domini parare vias | marcherez devant la face du Seigneur pour
ejus : | lui préparer ses voies ⁷³;

77. Ad dandam scientiam salu- | 77. pour donner à son peuple la connais-
tis plebi ejus, in remissionem | sance du salut, afin qu'il obtienne la rémis-
peccatorum eorum : | sion de ses péchés ⁷⁴, *Mal. 4, 5. Pl. h. 1. 17.*

78. Per viscera misericordiae | 78. par les entrailles de la miséricorde
Dei nostri : in quibus visitavit | de notre Dieu ⁷⁵, par lesquelles ce soleil le-
nos, oriens ex alto : | vant est venu d'en haut nous visiter ⁷⁶,

79. Illuminare his, qui in tene- | 79. pour éclairer ceux qui sont assis dans
bris, et in umbra mortis sedent : | les ténèbres, et dans l'ombre de la mort ⁷⁷,
ad dirigendos pedes nostros in | et pour conduire nos pieds dans le chemin
viam pacis. | de la paix ⁷⁸.

80. Puer autem crescebat, et | 80. Cependant l'enfant croissait et se for-
confortabatur spiritu : et erat in | tifiail en esprit, et il demeurait dans les dé-
desertis usque in diem ostensionis | serts ⁷⁹ jusqu'au jour où il devait paraître
sue ad Israel. | devant le peuple d'Israël ⁸⁰.

CHAPITRE II.

*Vaissance de Jésus-Christ. Elle est annoncée par un ange aux pas-
seurs. Circoncision et offrande de Jésus. Prédiction de Siméon.
Anne la prophétesse. Jésus au milieu des docteurs dans le temple.*

1. Factum est autem in diebus | 1. Or il arriva en ces jours qu'il parut un
illis, exiit edictum a Cæsare Au- | édit de César Auguste, pour faire un dé-
gusto, ut describeretur universus | nombrement de toute la terre ¹.

1. 74. — ⁷¹ de nos ennemis.

1. 76. — ⁷² vous, vous serez le Prophète, etc.

1. 75. Vous serez le précurseur du Fils de Dieu, vous lui préparerez les voies. La face du Seigneur, la forme du Seigneur (*Phil. 2, 6*), est ici le Fils de Dieu.

1. 77. — ⁷⁴ pour instruire son peuple, et lui apprendre où il doit aller chercher son salut et le pardon de ses péchés, salut et pardon qui n'ont de fondement que dans les entrailles de la miséricorde de Dieu (*Voy. ce qui suit*).

1. 78. — ⁷⁵ La miséricorde de Dieu a été une miséricorde d'entrailles; car il a donné ce qu'il y avait de plus intime en lui, son propre Fils, pour sauver les hommes.

⁷⁶ le soleil de justice se levant dans les hauteurs des cieux, Jésus-Christ (*Voy. Mal. 4, 2*).

1. 79. — ⁷⁷ dans le péché, dans l'aveuglement, dans la misère.

⁷⁸ vers la religion de la paix (*Voy. Matth. 5, notes 13, 14*).

1. 80. — ⁷⁹ dans le désert de Judée (*Matth. 2, 1*), dans la solitude.

⁸⁰ afin d'annoncer l'avènement du Messie.

1. 1. — ¹ le dénombrement du peuple et le recensement des biens des particuliers. Hérode-le-Grand régnait encore à cette époque sur le pays des Juifs (*Matth. 2, note 2*), mais sous la dépendance des Romains. Le César romain fut, ce semble, déterminé à donner cet ordre par le testament d'Hérode, que ce roi avait soumis

2. Ce premier dénombrement se fit par Cyrinus, gouverneur de Syrie ².

3. Et tous allaient se faire enregistrer chacun dans sa ville ³.

4. Alors Joseph partit aussi de la ville de Nazareth ⁴ qui est en Galilée, et vint en Judée à la ville de David, appelée Bethléhem ⁵, parce qu'il était de la maison et de la famille de David ⁶,

5. pour se faire enregistrer avec Marie son épouse, qui était grosse ⁷.

6. Et pendant qu'ils étaient en ce lieu, il arriva que le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit.

7. Et elle enfanta son premier-né ⁸, elle l'enveloppa de langes, et le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait point de place pour eux dans l'hôtellerie ⁹.

8. Or il y avait là aux environs des bergers, qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau ¹⁰.

9. Et tout d'un coup un ange du Seigneur se présenta à eux, et une lumière divine ¹¹

2. Hæc descriptio prima, facta est a præside Syriæ Cyrino :

3. et ibant omnes ut profiterentur singuli in suam civitatem.

4. Ascendit autem et Joseph a Galilæa de civitate Nazareth in Judæam in civitatem David, quæ vocatur Bethleheem : eo quod esset de domo et familia David,

5. ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante.

6. Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareretur.

7. Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum in præsepio : quia non erat eis locus in diversorio.

8. Et pastores erant in regione eadem vigilantes, et custodientes vigilias noctis super gregem suum.

9. Et ecce angelus Domini stetit juxta illos, et claritas Dei circum-

à son approbation pour le confirmer dans les dispositions relatives au partage du pays entre ses enfants. Afin de pouvoir décider sur le partage projeté, César avait besoin d'une exacte connaissance du pays et des possessions de chacun. Sur le partage même, voy. *Matth.* 2, note 21.

χ. 2. — ² C'était Saturninus qui était à cette époque gouverneur de Syrie. Mais Cyrinus (proprement Quirinus) commandait une armée dans les contrées d'Orient, et il recut de César une commission spéciale pour procéder à cette opération cadastrale. Il la fit par le moyen de son lieutenant Secundus. Ce relevé du pays est appelé le premier, parce que neuf ans après la naissance de Jésus-Christ, il en entreprit un second, lorsque le roi Archélaüs eut été déposé, et la Judée réduite en province romaine (Voy. *Matth.* 2, note 21). — *Ce point d'histoire, qui a été jusqu'ici sujet à tant de difficultés, vient d'être éclairci par les découvertes d'un savant français. Tholuck, sur ce passage, rapporte ces découvertes, et montre qu'Auguste ordonna en effet de faire non-seulement un recensement, mais un cadastre de la Judée à l'époque fixée par saint Luc.

χ. 3. — ³ dans le pays d'où sa famille était originaire.

χ. 4. — ⁴ Voy. *Matth.* 2, 23.

⁵ Voy. *Matth.* 2, 1-6.

⁶ Voy. *Matth.* 1, 1-16. Les restes de la race royale de David durent se faire inscrire à Bethléhem, parce que c'était là le lieu de la naissance de David (Voy. 1 *Rois*, 16, 1).

χ. 5. — ⁷ Par cette circonstance que Marie dut aussi se faire inscrire, nous avons une preuve qu'elle représentait sa famille, et qu'elle était enfant unique et héritière des biens paternels; car il n'y avait que les femmes qui se trouvaient dans ce cas, celles qui étaient héritières, qui étaient comprises dans les dénombrements (Comp. *Matth.* 1, note 13). Admirez ici comment la divine Providence conduit toutes choses! Afin que Marie eût un motif de se rendre à Bethléhem, où devait naître le Sauveur promis (*Mich.* 5, 2), Dieu permet que l'empereur Auguste ordonne un recensement et un cadastre extraordinaire du pays.

χ. 7. — ⁸ Voy. *Matth.* 1, 25.

⁹ dans la crèche d'une étable. Le recensement du pays avait attiré à Bethléhem un grand nombre d'étrangers; d'autre part, Marie et Joseph étaient trop pauvres pour pouvoir se procurer une place à grand prix.

χ. 8. — ¹⁰ Dans la Palestine on fait paître les troupeaux dans les champs presque sans interruption en hiver et en été.

χ. 9. — ¹¹ Litt. : la clarté de Dieu, l'armée céleste des anges.

fulsit illos, et timuerunt timore magno.

10. Et dixit illis angelus : Nolite timere : ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo :

11. quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David.

12. Et hoc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum, et positum in præsepio.

13. Et subito facta est cum angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum, et dicentium :

14. Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.

15. Et factum est, ut discescerunt ab eis angeli in cœlum : pastores loquebantur ad invicem : Transeamus usque Bethlehém, et videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.

16. Et venerunt festinantes : et invenerunt Mariam, et Joseph, et infantem positum in præsepio.

17. Videntes autem cognoverunt de verbo, quod dictum erat illis de puero hoc.

18. Et omnes, qui audierunt, mirati sunt : et de his, quæ dicta erant a pastoribus ad ipsos.

les environna; ce qui les remplit d'une grande frayeur ¹².

10. Alors l'ange leur dit : Ne craignez point; car je vous viens apporter une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie :

11. c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un sauveur, qui est le Christ, le Seigneur.

12. Et voici la marque à laquelle vous le reconnaîtrez ¹³ : Vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche.

13. Au même instant il se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, louant Dieu et disant :

14. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ¹⁴.

15. Après que les anges se furent retirés dans le ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre : Passons jusqu'à Bethléhem, et voyons ce qui est arrivé, et ce que le Seigneur nous a fait connaître.

16. S'étant donc hâtés d'y aller, ils trouvèrent Marie, et Joseph, et l'enfant couché dans une crèche.

17. Et l'ayant vu, ils reconnurent ¹⁵ la vérité de ce qui leur avait été dit touchant cet enfant.

18. Et tous ceux qui l'entendirent admirèrent ce qui leur avait été rapporté par les bergers ¹⁶.

¹² Comme il arrive ordinairement, il n'y avait guère alors que les pauvres et les petits qui crussent à l'accomplissement des promesses divines; c'est pour cela que l'avènement du Libérateur n'est annoncé qu'à eux de la part du ciel. De nos jours encore, qui donc croit dans une sainte frayeur au second avènement du Seigneur et aux signes qui doivent le précéder? N'y a-t-il pas aussi en quelque sorte que les pauvres, les petits et les ignorants, parmi lesquels la foi semble s'être réfugiée pour ne pas disparaître entièrement de dessus la face de la terre?

ŷ. 12. — ¹³ Litt. : Et voici ce qui vous servira de signe, que la révélation que je vous fais est vraie.

ŷ. 14. — ¹⁴ qui se soumettent librement et spontanément aux ordonnances de Dieu, et qui, par là, se montrent capables de recevoir la paix. La paix dans le cœur de chaque homme, la paix entre tous les hommes ensemble, la paix avec Dieu, telle est la fin de la rédemption; car par le péché tout a été divisé; ni avec lui-même, ni avec ses semblables, ni avec Dieu, l'homme n'a plus eu de paix, et les suites en ont été la perturbation, les combats, les guerres, les querelles, la dissolution, la mort (Voy. *Matth.* 5, note 9. *Ps.* 71, note 10). Suivant une autre leçon grecque et une ponctuation différente, il y en a qui traduisent : Gloire à Dieu au plus haut des cieux, paix sur la terre, grâce aux hommes! La leçon (*Eudokias* au lieu d'*Eudokia*), et la ponctuation de notre Vulgate, ont pour elles deux des plus anciens et des meilleurs manuscrits, un grand nombre d'autres manuscrits, tous les docteurs de l'Eglise latine, et parmi les Grecs, Origène, saint Chrysostôme et saint Cyrille; en outre le sens convient mieux.

ŷ. 17. — ¹⁵ Dans le grec : Ils racontèrent ce qui, etc.

ŷ. 18. — ¹⁶ Litt. : Ils étaient dans l'étonnement, et au sujet de choses, etc. La par-

19. Or Marie conservait toutes ces choses, les repassant dans son cœur ¹⁷.

20. Et les bergers s'en retournèrent glorifiant et louant Dieu de toutes les choses qu'ils avaient entendues et vues, selon qu'il leur avait été dit.

21. Le huitième jour que l'enfant devait être circoncis ¹⁸ étant arrivé, on lui donna le nom de Jésus, qui était le nom que l'ange lui avait donné avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère. 1. *Moy.* 17, 12. 3. *Moy.* 12, 3. *Pl. h.* 1, 31. *Matth.* 1, 21.

22. Et le temps de la purification de Marie étant accompli, selon la loi de Moïse ¹⁹,

19. Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.

20. Et reversi sunt pastores glorifiantes et laudantes Deum, in omnibus quæ audierant et viderant, sicut dictum est ad illos.

21. Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer : vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab angelo priusquam in utero conciperetur.

22. Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus secundum

l'entée et, que porte la Vulgate, ne se trouve ni dans les éditions grecques imprimées, ni dans les manuscrits, ni dans les anciennes versions.

§. 19. — ¹⁷ * Méditons de même sur le mystère d'un Dieu fait homme : c'est le chef-d'œuvre de la sagesse, de la puissance, de la justice et de la miséricorde divine ! Bethléhem, le lieu de la naissance du Sauveur, et l'une des plus anciennes villes de la Palestine et du monde, (Genèse, 35, 19), se voit encore aujourd'hui ; mais ce n'est plus qu'un village ou petit bourg, à deux lieues environ, au sud de Jérusalem, et placé sur une hauteur, dans un pays de coteaux et de vallons. Bethléhem offre encore le plus agréable aspect. — Le sol de la campagne est excellent, les fruits, la vigne, les olives, le sésame y réussissent très-bien, en sorte que ce n'est pas sans raison que Bethléhem fut primitivement appelée *Ephrata*, qui veut dire *fertilité*. Le nombre des maisons du village ne s'élève guère au-dessus de cent, et les voyageurs évaluent à six cents le nombre des hommes en état de porter les armes. Les habitants en sont en général chrétiens et catholiques. Il y a parmi eux quelques turcs, mais point de juifs. Adrien ayant défendu, au II^e siècle, aux Juifs d'habiter à Jérusalem et à Bethléhem, il paraît que depuis ce temps-là, il n'y en a plus eu aucun à Bethléhem, car Tertullien disait déjà : Le Messie qu'attendent les Juifs ne peut pas prendre naissance à Bethléhem, puisqu'il n'y a plus aucun juif parmi ses habitants (*Contr. Jud.*). A l'est du village, à deux cents pas de distance, se trouve sur une hauteur le couvent latin, ou des Franciscains espagnols. Ce couvent tient par une cour fermée de hautes murailles, à la célèbre église de la Nativité ou de MARIA DE PRESEPIO (Notre-Dame de la Crèche). Cette église, fondée par sainte Hélène, à l'endroit où naquit le Sauveur, est d'un style grec, et l'une des plus belles de tout l'Orient. Des deux côtés de l'autel, il y a deux escaliers tournants ayant chacun quinze degrés, par lesquels on descend à la grotte où Jésus vit le jour ; elle occupe l'emplacement de l'étable et de la crèche. Selon les rapports les plus dignes de foi, elle a de trente-sept à trente-huit pieds de long, onze de large et neuf pieds de haut. Elle est taillée dans le roc ; les parois de ce roc sont revêtues de marbre, et le pavé de la grotte est également d'un marbre précieux. Trente-deux lampes éclairent ce lieu sacré, et rappellent que celui qui a daigné y naître, est la lumière du monde (*Jean*, 9, 5). La place qu'on donne pour celle de la naissance du Sauveur est du côté de l'orient ; elle est marquée par un marbre blanc entouré d'un cercle d'argent radié en forme de soleil. A l'entour on lit cette inscription : *Hic de Virgine Maria Jesus Christus natus est. Là est né de la Vierge Marie, Jésus, le Messie*. La crèche se trouve à sept pas de là vers le midi, et à deux pas de la crèche, qui est en marbre blanc, un autel sur le lieu où les Mages adorèrent l'enfant Jésus. Nous ajouterons que tout à côté de la grotte de la Nativité, on montre une chapelle souterraine où la tradition place la sépulture des enfants massacrés par ordre d'Hérode, et près de là, la grotte de saint Jérôme avec son tombeau et ceux de sainte Paule et de sainte Eustochie. A côté de l'église, au midi, est le couvent des Grecs, et à l'ouest de ce dernier, celui des Arméniens.

§. 21. — ¹⁸ Voy. *pl. h.* 1, 59.

§. 22. — ¹⁹ Le temps fixé par la loi de Moïse, après lequel elle pouvait se faire déclarer pure, étant écoulé. — Les femmes, après leurs couches, sont appelées impures dans la loi, à cause du changement survenu par suite du péché d'Eve, dans les circonstances de l'enfantement (Voy. 3. *Moy.* 12, et les notes). L'impureté durait trente-trois jours pour un garçon, et pour une fille, une fois plus, laps de

legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino,

23. sicut scriptum est in lege Domini : Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur ;

4. et ut darent hostiam secundum quod dictum est in lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum.

25. Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, et homo iste justus, et timoratus, expectans consolationem Israel, et Spiritus sanctus erat in eo.

26. Et responsum acceperat a Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini.

27. Et venit in spiritu in templum. Et cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundum consuetudinem legis pro eo :

28. et ipse accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

29. Nunc dimittis servum tuum Domine, secundum verbum tuum in pace :

30. Quia viderunt oculi mei salutare tuum,

31. quod parasti ante faciem omnium populorum ;

32. lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tue Israel.

ils le portèrent à Jérusalem pour le présenter au Seigneur, 3. *Moys.* 12, 6.

23. selon qu'il est écrit dans la loi du Seigneur : Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur ²⁰ ; 2. *Moys.* 13, 2. 4. *Moys.* 8, 16.

24. et pour donner ce qui devait être offert en sacrifice, selon qu'il est écrit dans la loi du Seigneur, deux tourterelles, ou deux petits de colombes ²¹. 3. *Moys.* 12, 8.

25. Or il y avait alors à Jérusalem un homme juste et craignant Dieu, nommé Simeon, qui vivait dans l'attente de la consolation d'Israël ²² ; et le Saint-Esprit était en lui ²³.

26. Il lui avait été révélé par le Saint-Esprit, qu'il ne mourrait point, qu'auparavant il n'eût vu le Christ du Seigneur.

27. Il vint donc au temple par *un mouvement* de l'esprit. Et comme le père et la mère de l'enfant Jésus l'y portaient, afin d'accomplir pour lui ce que la loi avait ordonné ²⁴,

28. il le prit lui-même entre ses bras, et bénit Dieu, en disant :

29. C'est maintenant, Seigneur, que vous laisserez mourir en paix votre serviteur, selon votre parole ;

30. puisque mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez,

31. et que vous destinez pour être exposé à la vue de tous les peuples,

32. comme la lumière qui éclairera les nations ²⁵, et la gloire de votre peuple d'Israël.

temps après lequel la mère se rendait au temple, et, afin d'être déclarée pure, offrait son sacrifice de purification.

§. 23. — ²⁰ Cette loi fut donnée pour rappeler que les premiers-nés des Israélites avaient été épargnés en Egypte (2. *Moys.* 13, 2. 12-16).

§. 24. — ²¹ De même que Jésus, sans être soumis à la loi cérémonielle de Moïse, ne laissa pas de l'accomplir (Voy. *Matth.* 3, note 24) : de même Marie pratiqua la même obéissance. Elle n'avait point conçu dans le péché, comme les autres mères de sa nation, et elle n'avait en conséquence aucun besoin de se purifier ; mais, ainsi que son divin Fils, elle se confondit parmi les pécheurs, et accomploit la loi des pécheurs. Rien, dit saint Bernard, n'était impur dans sa conception, rien dans son enfantement. Il n'y avait rien à purifier là où l'enfant lui-même est la source de toute pureté ; mais, ô Marie, vous vous mettez au nombre des femmes ordinaires, comme votre Fils s'est mis au nombre des enfants.

§. 25. — ²² du Messie et de son règne.

²³ le sanctifiant et lui communiquant le don de prophétie (Voy. ce qui suit).

§. 27. — ²⁴ pour l'offrir en qualité de premier-né, et payer pour lui la rançon exigée. Les premiers-nés étaient rachetés vis-à-vis des lévites et des prêtres (4. *Moys.* 8, 16 et suiv.), et la rançon que l'on devait donner pour ce rachat était de cinquante sicles (4. *Moys.* 18, 15. 16).

§. 32. — ²⁵ Voy. *Isaïe*, 2, 1-4. *Mich.* 4, 1. *Amos*, 9, 11. 12. *Matth.* 15, 24.

33. Le père et la mère de Jésus étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui ²⁶.

34. Et Siméon les bénit ²⁷, et dit à Marie sa mère : Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs dans Israël ²⁸, et pour être en butte à la contradiction ²⁹ : *Isaïe*, 8, 14. *Rom.* 9, 33. 1. *Pier.* 2, 7.

35. et votre âme même sera percée d'un glaive ³⁰, afin que les pensées *cachées* dans le cœur de plusieurs, soient découvertes ³¹.

36. Il y avait aussi une prophétesse nommée Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser; elle était fort avancée en âge, et avait seulement vécu sept ans avec son mari depuis sa virginité ³².

37. Elle était demeurée veuve jusqu'à quatre-vingt-quatre ans ³³, et elle ne s'éloignait point du temple ³⁴, servant *Dieu* jour et nuit dans les jeûnes et dans les prières.

38. Etant donc survenue à la même heure, elle se mit aussi à louer le Seigneur, et à parler de lui ³⁵ à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël ³⁶.

39. Après qu'ils eurent accompli tout ce qui était ordonné par la loi du Seigneur, ils

33. Et erat pater ejus et mater mirantes super his, quæ dicebantur de illo.

34. Et benedixit illis Simeon : et dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israel; et in signum, cui contradicetur :

35. et tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

36. Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel, de tribu Aser : hæc processerat in diebus multis, et vixerat cum viro suo annis septem a virginitate sua.

37. Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor : quæ non discedebat de templo, jejuniis et obsecrationibus serviens nocte ac die.

38. Et hæc, ipsa hora superveniens, confitebatur Domino : et loquebatur de illo omnibus, qui expectabant redemptionem Israel.

39. Et ut perfecerunt omnia secundum legem Domini, reversi

ŷ. 33. — ²⁶ non pas absolument sur ce qui était dit, car cela n'était pas nouveau pour eux; mais sur ce que Dieu l'avait manifesté à tant de personnes.

ŷ. 34. — ²⁷ fit des vœux saints pour eux.

²⁸ pour la perte ou pour le bonheur, selon que chacun fera un bon ou un mauvais usage des grâces qu'il a apportées sur la terre.

²⁹ comme un maître dont la doctrine surnaturelle, parce qu'elle provoquera les remords de la conscience, sera contredite; et, en général, comme un objet de contradiction, parce que ni son enseignement ni ses actions ne peuvent s'accorder avec la sagesse terrestre et charnelle, et se concilier avec ce que le monde recherche (Voy. *Matth.* 10, 22).

ŷ. 35. — ³⁰ et vous-même vous aurez à souffrir à cause de lui de grandes épreuves, notamment la douleur de le voir expirer d'une mort honteuse et cruelle.

³¹ Vous aurez la douleur de le voir souffrir et mourir, afin que les sentiments intimes des hommes soient manifestes, et que l'on connaisse s'ils sont pour Jésus-Christ ou contre lui. Les souffrances et la mort de Jésus-Christ, qui pénétrèrent de douleur le cœur de Marie, ont été la pierre de touche pour éprouver les hommes. Les apôtres eux-mêmes, dans le principe, furent scandalisés d'avoir un Messie souffrant et mourant, et la mort d'un Dieu-homme a toujours été depuis un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils. Ainsi est-il arrivé que, par les souffrances du Sauveur, ce qui était caché dans l'homme a été manifesté. Celui qui au fond du cœur était petit et humble, s'est montré ouvertement l'adepte de Jésus-Christ; l'orgueilleux, qui ne pouvait comprendre la vie humiliée, pauvre et crucifiée du Seigneur, l'a rejeté.

ŷ. 36. — ³² elle ne contracta pas un nouveau mariage, mais elle demeura veuve, afin de pouvoir servir Dieu sans partage.

ŷ. 37. — ³³ Dans le grec : veuve âgée d'environ, etc.

³⁴ elle était presque toujours dans le temple.

ŷ. 38. — ³⁵ du Christ, du Seigneur.

³⁶ Dans le grec : qui dans Jérusalem attendait la rédemption.

CHAPITRE II.

sunt in Galileam in civitatem suam Nazareth.

40. Puer autem crescebat, et confortabatur plenus sapientia : et gratia Dei erat in illo.

41. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem, in die solenni Paschæ.

42. Et cum factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam secundum consuetudinem diei festi,

43. consummatisque diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus.

44. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei, et requirebant eum inter cognatos, et notos.

45. Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.

46. Et factum est, post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos, et interrogantem eos.

47. Stupebant autem omnes, qui eum audiebant, super prudentia et responsis ejus.

48. Et videntes admirati sunt.

s'en retournèrent en Galilée à Nazareth *ieu*. ville ³⁷.

40. Cependant l'enfant croissait et se fortifiait ³⁸, étant rempli de sagesse; et la grâce de Dieu était en lui ³⁹.

41. Son père et sa mère allaient tous les ans à Jérusalem à la fête de Pâques. 2. *Moys.* 23, 15. 34, 18. 5. *Moys.* 16, 1.

42. Et lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y allèrent, selon qu'ils avaient coutume au temps de la fête.

43. Et quand les jours de la solennité furent passés, lorsqu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus demeura dans Jérusalem, sans que son père et sa mère s'en aperçussent ⁴⁰.

44. Et pensant qu'il était avec quelqu'un de ceux de leur compagnie, ils marchèrent durant un jour ⁴¹; et ils le cherchaient parmi leurs parents et parmi ceux de leur connaissance.

45. Mais ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour l'y chercher

46. Trois jours après ils le trouvèrent dans le temple assis au milieu des docteurs, les écoutant, et les interrogeant ⁴²

47. Et tous ceux qui l'entendaient étaient surpris de sa sagesse et de ses réponses.

48. Lors donc qu'ils le virent, ils furent

§. 39. — ³⁷ d'où ensuite, pour se soustraire à la cruauté d'Hérode, ils s'enfuirent en Egypte.

§. 40. — ³⁸ Le grec ajoute : en esprit.

§. 40. — ³⁹ Jésus réunissait dans sa personne divine deux natures, la nature divine et la nature humaine. La première n'était susceptible d'aucun accroissement, d'aucun développement; car, dès le premier instant de la conception, elle fut ce qu'elle est, de toute éternité; mais il n'en est pas de même de la nature humaine; car pour cette dernière le développement successif lui était aussi naturel que le boire et le manger, que de penser et de vouloir, etc. Jésus voulut être semblable à nous en tout, excepté le péché. C'est pour cela que, quoiqu'il ne perdît pas un seul instant la conscience de son être divin, il voulut passer par tous les degrés du développement naturel de l'homme à ses divers âges.

§. 43. — ⁴⁰ Jésus avait apparemment prié ses parents qui, pour quelques affaires particulières, n'avaient pu partir avec la première caravane de pèlerins, de lui permettre de s'adjoindre à ceux de sa parenté. Marie et Joseph le lui permirent, dans la pensée qu'il avait l'intention de partir avec des proches sur les soins desquels ils pouvaient se reposer. Jésus alla bien en effet se réunir à ses parents, mais il s'en éloigna de nouveau pour se retirer dans le temple. Dans le grec : sans que Joseph et sa mère le sussent.

§. 44. — ⁴¹ ils firent ce jour-là même, où leurs parents étaient partis avec la première caravane, une journée de marche, mais avec d'autres compagnons de voyage.

§. 46. — ⁴² le troisième jour après leur départ de Jérusalem. Il y avait dans les portiques du temple des appartements séparés, où les docteurs de la loi semblaient, donnaient les décisions à ceux qui les interrogeaient, et les instrui-

remplis d'admiration ⁴³; et sa mère lui dit : Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous? Voilà que nous vous cherchions, votre père et moi, étant tout affligés ⁴⁴.

49. Il leur répondit : Pourquoi me cherchiez-vous? ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé aux choses qui regardent le service de mon Père ⁴⁵?

50. Mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disait ⁴⁶.

51. Il s'en alla ensuite avec eux, et il vint à Nazareth; et il leur était soumis ⁴⁷. Or sa mère conservait dans son cœur toutes ces choses.

52. Et Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes ⁴⁸.

Et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic? Ecce pater tuus et ego dolentes quære-
bamus te.

49. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his, quæ Patris mei sunt, oportet me esse?

50. Et ipsi non intellexerunt verbum, quod locutus est ad eos.

51. Et descendit cum eis, et venit Nazareth : et erat subditus illis. Et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.

52. Et Jesus proficiebat sapientia, et ætate, et gratia apud Deum et homines.

CHAPITRE III

Jean prêche la pénitence. Il rend témoignage à Jésus-Christ, et il le baptise. Généalogie de Jésus-Christ.

1. Or l'an quinziesme de l'empire de Tibère César ¹, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée ², Hérode, tétrarque de la Galilée ³, Philippe, son frère, de l'Iturée et de

1. Anno autem quintodecimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio Pilato Judæam, tetrarcha autem Galilææ Herode, Philippo

ſ. 48. — ⁴³ Quelques-uns traduisent le grec : ils furent saisis d'effroi.

⁴⁴ Ce reproche était plein de tendresse, et la mère de Jésus était autorisée à le faire; car une sainte familiarité avec Jésus lui donnait des droits que la crainte et le respect ne lui auraient pas permis d'ailleurs de s'arroger.

ſ. 49. — ⁴⁵ Comment pouviez-vous me chercher? et ne suis-je donc pas facile à trouver? Ignorez-vous qu'en ma qualité de Fils de Dieu, je dois être dans la demeure de mon Père, au service de sa sagesse, appliqué à ce que demandent ma vocation et ma vie divine? — Marie ne suivit que sa tendresse maternelle, et peut-être considérait-elle trop Jésus par rapport à sa nature humaine; son Fils éleva ses pensées à la considération de sa nature divine et de l'œuvre que son vrai Père lui avait confiée en faveur des hommes.

ſ. 50. — ⁴⁶ Joseph et Marie savaient très-bien qu'il était le Fils de Dieu, et qu'il avait été envoyé pour la redemption des hommes; mais ce qu'ils ne comprenaient pas encore, c'est comment, n'étant encore qu'un enfant, il pouvait déjà s'occuper du service de son Père en vue de l'accomplissement de sa mission; ils ne connaissaient point non plus encore, à cette époque, de quelle manière et par quel moyen il instruirait et sauverait les hommes.

ſ. 51. — ⁴⁷ C'est là tout ce que l'Évangile nous apprend de la vie de Jésus-Christ depuis sa douzième jusqu'à sa trentième année. Il vécut à Nazareth dans la pauvreté et dans le silence de la famille, il aida saint Joseph dans son travail, aussitôt que ses forces le lui permirent, et il lui était, ainsi qu'à sa divine mère, soumis en toutes choses.

ſ. 52. — ⁴⁸ Voy. *pl. h.* ſ. 40.

ſ. 1. — ¹ L'an de la fondation de Rome 782, d'après la naissance de Jésus-Christ 28.

² Voy. *Matth.* 27, 2.

³ Voy. *Matth.* 2, note 21, chap. 14, 1.

autem fratre ejus tetrarcha Iturææ, et Trachonitidis regionis, et Lysania Abilinae tetrarcha,

2. sub principibus sacerdotum Anna et Caïpha : factum est verbum Domini super Joannem, Zachariæ filium, in deserto.

3. Et venit in omnem regionem Jordanis, prædians baptismum poenitentiae in remissionem peccatorum,

4. sicut scriptum est in libro sermonum Isaïæ prophetae : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus :

5. omnis vallis implebitur : et omnis mons, et collis humiliabitur : et erunt prava in directa, et aspera in vias planas :

6. et videbit omnis caro salutem Dei.

7. Dicebat ego ad turbas, quæ exhibant ut baptizarentur ad ipso : Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere a ventura ira ?

8. Facite ergo fructus dignos poenitentiae, et ne ceperitis dicere : Patrem habemus Abraham. Dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham.

9. Jam enim securis ad radicem arborum posita est. Omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, occidetur, et in ignem mittetur.

10. Et interrogabant eum turbæ, dicentes : Quid ergo faciemus ?

11. Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det

la province de Trachonite, et Lysanias de l'Abilène ⁴ ;

2. Anne et Caïphe étant grands prêtres ⁵, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean ⁶, fils de Zacharie, dans le désert. *Act. 4, 6. Pl. h. 1, 80.*

3. Et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant le baptême de pénitence pour la rémission des péchés, *Matth. 3, 1. Marc, 1, 4.*

4. ainsi qu'il est écrit au livre des paroles du prophète Isaïe ⁷ : Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits ses sentiers : *Isaïe, 40, 3. Matth. 3, 3. Jean, 1, 23.*

5. toute vallée sera remplie, et toute montagne et toute colline sera abaissée ; les chemins tortus deviendront droits, et les raboteux unis ⁸ :

6. et toute chair verra le Sauveur *envoyé* de Dieu ⁹.

7. Il disait donc au peuple qui venait en troupes ¹⁰ pour être baptisé par lui : Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la colère à venir ? *Matth. 3, 7.*

8. Faites donc de dignes fruits de pénitence, et n'allez pas dire ¹¹ : Nous avons Abraham pour père. Car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres même des enfants à Abraham. *Matth. 3, 8. 9.*

9. La cognée est déjà à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit point de bons fruits, sera coupé et jeté au feu.

10. Et le peuple lui demandant : Que devons-nous donc faire ?

11. Il leur répondit : Que celui qui a deux vêtements en donne un à celui qui

⁴ L'Abilène était un territoire entre le Liban et l'Antiliban. Vers l'an 36 avant Jésus-Christ c'était un Lysanias qui y régnait, lequel fut mis à mort par des émissaires de Cléopâtre. Celui dont il est ici question est apparemment un petit-fils de cet ancien Lysanias.

§. 2. — ⁵ Anne fut grand prêtre depuis l'an 6 jusqu'à l'an 19 après la naissance de Jésus-Christ. Caïphe ayant été mis en possession de cette place, Anne fut apparemment conservé comme son vicaire (Voy. *Matth. 26, 3*). Suivant d'autres, qui s'appuient particulièrement sur *Jean, 11, 49. 51.*, ils exerçaient alternativement, chacun durant une année, les fonctions de grand prêtre.

⁶ lui donna l'ordre de se produire dans le monde en qualité de précurseur.

§. 4. — ⁷ Le grec ajoute : qui dit.

§. 5. — ⁸ Voy. *Matth. 3*, note 7. Comp. *Cant. des Cant. 2*, note 15.

§. 6. — ⁹ Litt. : Et toute chair verra le salut de Dieu. — Et tous les hommes participeront à la rédemption (pourvu qu'ils veuillent eux-mêmes la recevoir).

§. 7. — ¹⁰ Suivant saint Matthieu, 3, 7, surtout aux pharisiens et aux sadducéens, qui étaient parmi le peuple.

§. 8. — ¹¹ Le grec ajoute : en vous-mêmes.

n'en a point; et que celui qui a de quoi manger en fasse de même. 1. *Jean*, 3, 17. *Jac.* 2, 15.

12. Il y eut aussi des publicains ¹² qui vinrent à lui pour être baptisés, et qui lui dirent : Maître, que faut-il que nous fassions?

13. Il leur dit : N'exigez rien au-delà de ce qui vous a été ordonné.

14. Les soldats aussi lui demandaient : Et nous, que devons-nous faire ? Il leur répondit : N'usez point de violence, ni de fraude envers personne, et contentez-vous de votre paye.

15. Cependant le peuple s'imaginant et chacun ayant dans l'esprit *que* Jean pourrait bien être ¹³ le Christ ¹⁴,

16. Jean dit devant tout le monde : Pour moi, je vous baptise dans l'eau : mais il en viendra un autre plus puissant que moi, et à qui je ne suis pas digne de dénouer les cordons des souliers : c'est celui-là qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. *Matth.* 3, 11. *Marc*, 1, 8. *Jean*, 1, 26. *Act.* 1, 5. 11, 16. 19, 4.

17. Il a le van en main, et il nettoiera son aire; il amassera le blé dans son grenier, et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. *Matth.* 3, 12.

18. Il disait encore beaucoup d'autres choses au peuple dans les exhortations qu'il leur faisait.

19. Mais Hérode le tétrarque étant repris par lui au sujet d'Hérodiade, femme de son frère ¹⁵, et de tous les autres maux qu'il avait faits, *Matth.* 14, 4.

20. il ajouta encore à tous ses crimes celui de faire enfermer Jean dans une prison ¹⁶.

21. Or il arriva que tout le peuple recevant le baptême, et Jésus ayant été aussi baptisé, comme il faisait sa prière, le ciel s'ouvrit; *Matth.* 3, 16. *Marc*, 1, 10. *Jean*, 1, 32.

22. et le Saint-Esprit descendit sur lui sous une forme corporelle, comme une colombe ¹⁷; et on entendit cette voix du ciel :

non habenti : et qui habet escas, similiter faciat.

12. Venerunt autem et publicani ut baptizarentur, et dixerunt ad illum : Magister, quid faciemus?

13. At ille dixit ad eos : Nihil amplius, quam quod constitutum est vobis, faciat.

14. Interrogabant autem eum et milites, dicentes : Quid faciemus et nos? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciat : et contenti estote stipendiis vestris.

15. Existimante autem populo, et cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne forte ipse esset Christus :

16. respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aqua baptizo vos : veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto, et igni :

17. cujus ventilabrum in manu ejus, et purgabit aream suam, et congregabit triticum in horreum suum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

18. Multa quidem et alia exhortans evangelizabat populo.

19. Herodes autem tetrarcha, cum corripere ab illo de Herodiade uxore fratris sui, et de omnibus malis quæ fecit Herodes,

20. adjecit et hoc super omnia, et inclusit Joannem in carcere.

21. Factum est autem cum baptizaretur omnis populus, et Jesu baptizato, et orante, apertum est cælum :

22. et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum : et vox de cælo facta

†. 12. — ¹² Voy. *Matth.* 5, 46.

†. 15. — ¹³ Dans le grec : Le peuple étant dans l'attente, et tous pensant en eux-mêmes si, etc.

¹⁴ le Messie promis.

†. 19. — ¹⁵ Le grec, dans plusieurs manuscrits, appelle ce frère d'Hérode Philippe, et c'est ainsi qu'il est appelé dans saint Marc, 6, 17 (Voy. *Matth.* 14, 3).

†. 20. — ¹⁶ En l'an 30 après la naissance de Jésus-Christ.

†. 22. — ¹⁷ Voy. *Isaïe*, 11, note 4.

est. Tu es Filius meus dilectus, in te complacui mihi.

23. Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli, qui fuit Mathat,

24. qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph,

25. qui fuit Mathathias, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hesli, qui fuit Nagge,

26. qui fuit Mahath, qui fuit Mathathias, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda,

27. qui fuit Joanna, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri,

28. qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cosan, qui fuit Elmadan, qui fuit Her,

29. qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathat, qui fuit Levi,

30. qui fuit Simeon, qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona, qui fuit Eliakim,

31. qui fuit Me'ea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David,

Vous êtes mon fils bien-aimé; c'est en vous que j'ai mis toute mon affection. *Matth.* 3, 17. 17, 5. *Pl. b.* 9, 35. 2. *Pier.* 1, 17.

23. Jésus avait alors environ trente ans commencés ¹³, étant, comme l'on croyait, fils de Joseph ¹⁹, qui fut *fils* d'Héli ²⁰, qui ²¹ fut *fils* de Mathat,

24. qui fut *fils* de Lévi, qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* de Janna, qui fut *fils* de Joseph,

25. qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* d'Amos, qui fut *fils* de Nahum, qui fut *fils* d'Hesli, qui fut *fils* de Naggé,

26. qui fut *fils* de Mahath, qui fut *fils* de Mathathias, qui fut *fils* de Séméï, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Juda,

27. qui fut *fils* de Joanna, qui fut *fils* de Résa, qui fut *fils* de Zorobabel, qui fut *fils* de Salathiel, qui fut *fils* de Néri,

28. qui fut *fils* de Melchi, qui fut *fils* d'Addi, qui fut *fils* de Cosan, qui fut *fils* d'Elmadan, qui fut *fils* d'Her,

29. qui fut *fils* de Jésus, qui fut *fils* d'Eliezer, qui fut *fils* de Jorim, qui fut *fils* de Mathat, qui fut *fils* de Lévi,

30. qui fut *fils* de Siméon, qui fut *fils* de Juda, qui fut *fils* de Joseph, qui fut *fils* de Jona, qui fut *fils* d'Eliakim,

31. qui fut *fils* de Méléa, qui fut *fils* de Menna, qui fut *fils* de Mathatha, qui fut *fils* de Nathan, qui fut *fils* de David ²²,

ÿ. 23. — ¹³ D'autres, lorsqu'il commença, — à enseigner (*Comp. pl. b.* 23, 5. *Act.* 1, 22. 10, 37).

¹⁹ suivant l'opinion du peuple; en réalité, il avait été conçu par Marie d'une manière surnaturelle (*Voy. Matth.* 1, 18. *Pl. h.* 1, 35 et suiv.).

²⁰ Joseph était fils d'Elie, c'est-à-dire beau-fils, gendre; dans saint Matthieu, 1, 16, son père selon la nature est désigné sous le nom de Jacob. En effet, c'est la généalogie de la sainte Vierge, dont Jésus-Christ était fils selon la chair, que saint Luc veut donner. S'il n'est pas fait mention de Marie elle-même, mais si son époux, Joseph, est cité comme le fils du père de cette divine Vierge, c'est une suite de l'usage reçu parmi les Juifs et chez les autres peuples d'Orient. D'après cet usage, les hommes qui épousaient des filles héritières, comme était Marie (*Pl. h.* 2, 5), étaient portés sur les tablettes généalogiques comme les vrais fils des pères des filles qui se trouvaient dans ce cas. Que du reste Marie fut réellement fille d'Elie, c'est ce que confirment les Juifs dans leur livre de lois, le Talmud. Dans ce recueil des anciennes traditions, qui fut composé dans des temps si rapprochés des faits, la sainte Vierge est expressément appelée fille d'Elie. Si la tradition chrétienne donne au père de Marie le nom de Joachim, il n'y a point en cela de contradiction; car chez les Juifs les noms d'Elie, d'Héliachim et de Joachim sont synonymes, et ils se mettent facilement l'un pour l'autre. C'est ainsi que le grand prêtre du temps du roi Manassès est nommé tantôt Eliakim, tantôt Joakim (*Judith*, 4, 5. 7: 11. 15, 9). Suivant une tradition ancienne et très-répandue, la mère de Marie s'appelait Anne, et cette tradition a été regardée comme si bien fondée, que l'Eglise grecque et l'Eglise latine ont institué des jours de fêtes en l'honneur des parents de Marie sous le nom de Joachim et d'Anne.

²¹ Héli; et c'est ainsi que dans la généalogie qui suit le pronom « qui » se rapporte toujours au nom précédent.

ÿ. 31. — ²² Ainsi Marie descendait de David par Nathan, Joseph en descendait par Salomon (*Voy. Matth.* 1, 6).

32. qui fut *fi*ls de Jessé, qui fut *fi*ls d'Obed, qui fut *fi*ls de Booz, qui fut *fi*ls de Salmon, qui fut *fi*ls de Naasson,

33. qui fut *fi*ls d'Aminadab, qui fut *fi*ls d'Aram, qui fut *fi*ls d'Esron, qui fut *fi*ls de Pharès, qui fut *fi*ls de Juda,

34. qui fut *fi*ls de Jacob, qui fut *fi*ls d'Isaac, qui fut *fi*ls d'Abraham, qui fut *fi*ls de Tharé, qui fut *fi*ls de Nachor,

35. qui fut *fi*ls de Sarug, qui fut *fi*ls de Ragaû, qui fut *fi*ls de Phaleg, qui fut *fi*ls d'Héber, qui fut *fi*ls de Salé,

36. qui fut *fi*ls de Caïnan²³, qui fut *fi*ls d'Arphaxad, qui fut *fi*ls de Sem, qui fut *fi*ls de Noé, qui fut *fi*ls de Lamech,

37. qui fut *fi*ls de Mathusalé, qui fut *fi*ls d'Enoch, qui fut *fi*ls de Jared, qui fut *fi*ls de Malaléel, qui fut *fi*ls de Caïnan,

38. qui fut *fi*ls d'Enos, qui fut *fi*ls de Seth, qui fut *fi*ls d'Adam, qui fut *créé* de Dieu²⁴.

32. qui fuit Jesse, qui fuit Obed, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson,

33. qui fuit Aminadab, qui fuit Aram, qui fuit Esron, qui fuit Phares, qui fuit Judæ,

34. qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, qui fuit Abrahæ, qui fuit Thare, qui fuit Nachor,

35. qui fuit Sarug, qui fuit Ragaû, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale,

36. qui fuit Cainan, qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noe, qui fuit Lamech,

37. qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleel, qui fuit Cainan,

38. qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.

CHAPITRE IV.

Jésus jeûne dans le désert, et il y est tenté; il va à Nazareth, et il lit une prophétie d'Isaïe dont il se fait l'application, ce qui est cause que les habitants de Nazareth veulent le précipiter du haut d'une montagne. Il se retire de nouveau à Capharnaüm, il délivre un possédé, il guérit la belle-mère de Pierre et opère d'autres miracles.

1. Jésus étant donc plein du Saint-Esprit¹, revint des bords du Jourdain², et il fut poussé par l'Esprit dans le désert. *Matth. 4, 1. Marc, 1, 12.*

2. Il y demeura quarante jours, et il y

1. Jesus autem plenus Spiritu sancto regressus est a Jordane : et agebatur a Spiritu in desertum

2. diebus quadraginta, et ten-

§. 36. — ²³ Ce Caïnan n'est pas dans les généalogies de Moïse (1. *Moy.* 10, 24. 11, 12), d'après le texte hébreu et latin; mais il se trouve dans l'ancienne version grecque dont l'Eglise fait usage.

§. 38. — ²⁴ un enfant, une créature immédiate de Dieu, à sa manière comme Jésus, le second Adam. Voici donc une généalogie de 4000 ans! Avec quel soin la providence divine a veillé sur elle, afin de préparer d'avance la race d'où devait naître le grand Rejeton de David, qui a transformé la suite terrestre de ses aïeux en une postérité spirituelle. Depuis l'apparition de Jésus-Christ et la destruction de Jérusalem, les Juifs n'ont plus de tables généalogiques, du moins la suite en est-elle fautive et interrompue. A quoi bon en effet la suite des ancêtres d'un peuple de Dieu terrestre, puisque ce peuple avait rempli sa destination, et qu'il devait se transformer en une race spirituelle?

§. 1. — ¹ qui était descendu visiblement sur lui dans le baptême (*Pl. h.* 3, 22). Le saint évangéliste ajoute ces paroles, non parce que l'Esprit-Saint remplit alors Jésus pour la première fois, mais parce que Jésus commença à opérer plus spécialement dans le Saint-Esprit par les fonctions publiques de la prédication, où il entra.

² Voy. *pl. h.* 3, 21. 22.

tabatur a diabolo. Et nihil manducavit in diebus illis : et consummatis illis esuriit.

3. Dixit autem illi diabolus : Si Filius Dei es, dic lapidi huic ut panis fiat.

4. Et respondit ad illum Jesus : Scriptum est : Quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.

5. Et duxit illum diabolus in montem excelsum, et ostendit illi omnia regna orbis terræ in momento temporis,

6. et ait illi : Tibi dabo potestatem hanc universam, et gloriam illorum : quia mihi tradita sunt : et cui volo do illa.

7. Tu ergo si adoraveris coram me, erunt tua omnia.

8. Et respondens Jesus, dixit illi : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.

9. Et duxit illum in Jerusalem, et statuit eum super pinnam templi, et dixit illi : Si Filius Dei es, mitte te hinc deorsum.

10. Scriptum est enim quod angelis suis mandavit te, ut conservert te :

11. et quia in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum.

12. Et respondens Jesus, ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

13. Et consummata omni tentatione, diabolus recessit ab illo, usque ad tempus.

14. Et regressus est Jesus in virtute Spiritus in Galilæam, et fama exiit per universam regionem de illo.

15. Et ipse docebat in synagogis eorum, et magnificabatur ab omnibus.

fut tenté par le diable. Il ne mangea rien pendant tout ce temps-là ; et lorsque ces jours furent passés, il eut faim.

3. Alors le diable lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à cette pierre qu'elle devienne du pain.

4. Et Jésus lui répondit : Il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu. 5. *Moy.* 8, 3. *Matth.* 4, 4.

5. Alors le diable le transporta sur une haute montagne, d'où lui ayant fait voir en un moment tous les royaumes du monde ⁵,

6. il lui dit : Je vous donnerai toute cette puissance, et la gloire de ces royaumes ; car ils m'ont été donnés, et je les donne à qui il me plaît.

7. Si donc vous voulez m'adorer, toutes ces choses seront à vous.

8. Et Jésus répondant, lui dit : Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. 5. *Moy.* 6, 13. 10, 20.

9. Le diable le transporta encore à Jérusalem ⁶ ; et l'ayant mis sur le haut du temple, il lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous d'ici en bas.

10. Car il est écrit qu'il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et de vous garder ; *Ps.* 90, 11.

11. et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre.

12. Jésus lui répondant, lui dit : Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. 5. *Moy.* 6, 16.

13. Le diable ayant achevé toutes ses tentations ⁵, se retira de lui pour un temps ⁶.

14. Alors Jésus, par la vertu de l'Esprit, s'en retourna en Galilée ⁷ ; et sa réputation se répandit dans tout le pays d'alentour. *Matth.* 4, 12. *Marc.* 1, 14.

15. Il enseignait dans leurs synagogues, et tout le monde célébrait ses louanges.

§. 5. — ³ ce qui était très-possible à l'égard de Jésus-Christ.

§. 9. — ⁴ Suivant saint Matthieu, ce fut là la seconde tentation.

§. 13. — ⁵ Les plaisirs de la chair, la volupté des yeux et l'orgueil du cœur sont tout ce qui peut devenir un objet de tentation pour l'homme (*Voy.* 1. *Jean.* 2, 16. *Matth.* 4, note 11 et 13).

⁶ jusqu'au temps de sa passion, où il entreprit de tenter par les tourments celui qu'il n'avait pu vaincre par les appâts de la sensualité et de l'orgueil (*Comp.* aussi *Matth.* 16, 23).

§. 14. — ⁷ c'est-à-dire vint, montrant la vertu de l'Esprit-Saint qui était en lui.

16. Etant venu ensuite à Nazareth, où il avait été élevé, il entra, selon sa coutume, le jour du sabbat dans la synagogue, et il se leva pour lire ⁸. *Matth.* 13, 54. *Marc.* 6, 1. *Jean.* 4, 43.

17. On lui présenta le livre du prophète Isaïe; et l'ayant ouvert ⁹, il trouva le lieu où ces paroles étaient écrites :

18. L'Esprit du Seigneur est sur moi; c'est pourquoi il m'a consacré par son onction : il m'a envoyé pour prêcher l'Évangile aux pauvres, pour guérir ceux qui ont le cœur brisé; *Isaïe.* 61, 1.

19. pour annoncer aux captifs leur délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue; pour renvoyer libres ceux qui sont brisés ¹⁰; pour publier l'année favorable du Seigneur ¹¹, et le jour auquel Dieu rendra à chacun selon ses œuvres ¹².

20. Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre, et s'assit. Et tous dans la synagogue avaient les yeux arrêtés sur lui.

21. Et il commença à leur dire : C'est aujourd'hui que cette Ecriture que vous venez d'entendre est accomplie ¹³.

22. Et tous lui rendaient témoignage ¹⁴; et dans l'étonnement où ils étaient des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche, ils disaient : N'est-ce pas là le fils de Joseph? *Marc.* 6, 3. *Isaïe.* 44, 3.

23. Alors il leur dit : Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe : Médecin, guérissez-vous vous-même; faites ici en votre pays d'aussi grandes choses que nous avons ouï dire que vous en avez fait à Capharnaüm ¹⁵.

24. Mais je vous assure, ajouta-t-il, qu'au-

16. Et venit Nazareth, ubi erat nutritus, et intravit secundum consuetudinem suam die sabbati in synagoga, et surrexit legere.

17. Et traditus est illi liber Isaïæ prophetæ. Et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat :

18. Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde,

19. prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere contractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis.

20. Et cum plicuisset librum, reddidit ministro, et sedit. Et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.

21. Cæpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris.

22. Et omnes testimonium illi dabant : et mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, et dicebant : Nonne hic est filius Joseph?

23. Et ait illis : Utique dicetis mihi hanc similitudinem : Medice cura teipsum : quanta audivimus facta in Capharnaüm, fac et hic in patria tua.

24. Ait autem : Amen dico vo-

ŷ. 16. — ⁸ C'était la coutume que le jour du sabbat un docteur quelconque, qui en avait le désir, lût, pour terminer le service divin, un passage des prophètes qu'il développait. Si personne ne se présentait, c'était celui qui était désigné sous le nom de surveillant du culte de Dieu, qui le faisait.

ŷ. 17. — ⁹ les livres des anciens étaient en forme de rouleaux.

ŷ. 19. — ¹⁰ ceux qui sont blessés par le péché, et qui sont dans ses liens.

¹¹ l'année de grâce du Seigneur, l'année du jubilé (3. *Moys.* 25, 39. 40), où la liberté était proclamée pour tous les Israélites qui avaient été réduits en esclavage.

¹² Litt. : le jour de la rétribution. — Le jour de la rétribution n'est pas dans le grec, mais il est dans l'hébreu du prophète Isaïe (Comp. *Zach.* 11, note 12).

ŷ. 21. — ¹³ Jésus expliqua ensuite comment la prophétie s'était accomplie, comment il était venu pour enseigner, pour guérir, pour délivrer ce qui était perdu.

ŷ. 22. — ¹⁴ qu'il s'entendait à enseigner.

ŷ. 23. — ¹⁵ Vous rendez témoignage à ma doctrine (ŷ. 22), et cependant vous ne pouvez pas croire que le fils du charpentier Joseph soit appelé à de si grandes choses; c'est pourquoi vous allez me demander des miracles comme j'en ai opéré à Capharnaüm, car, avant de s'occuper des étrangers, il convient assurément de procurer sa propre guérison et celle des siens; mais je ne le fais point (*voy. la suite*), ou je ne puis le faire — à cause de votre incrédulité (*Voy. Matth.* 13, 58. *Marc.* 6, 6).

bis, quia nemo propheta acceptus est in patria sua.

25. In veritate dico vobis, multæ viduæ erant in diebus Elie in Israël, quando clausum est cælum annis tribus et mensibus sex; cum facta esset fames magna in omni terra :

26. et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ, ad mulierem viduam.

27. Et multi leprosi erant in Israël sub Elisæo propheta : et nemo eorum mundatus est nisi Naaman Syrus.

28. Et repleti sunt omnes in synagoga ira, hæc audientes.

29. Et surrexerunt, et eiecerunt illum extra civitatem : et duxerunt illum usque ad supercilium montis, super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.

30. Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.

31. Et descendit in Capharnaûm civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbatis

32. Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.

33. Et in synagoga erat homo habens dæmonium immundum, et exclamavit voce magna,

34. dicens : Sine, quid nobis, et tibi Jesu Nazarene ? venisti perdere nos ? scio te quis sis, Sanctus Dei.

35. Et increpavit illum Jesus, dicens : Obmutesce, et exi ab eo. Et cum projecisset illum dæmonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.

36. Et factus est pavor in om-

nibus, cun prophète n'est bien reçu en son pays. *Matth. 14, 57. Marc, 6, 4.*

25. Je vous le dis en vérité, il y avait beaucoup de veuves dans Israël au temps d'Elie, lorsque le ciel fut fermé durant trois ans et six mois¹⁶, et qu'il y eut une grande famine dans toute la terre :

26. et néanmoins Elie ne fut envoyé chez aucune d'elles, mais chez une femme veuve de Sarepta, dans le pays des Sidoniens. *3. Rois, 17, 9.*

27. Il y avait de même beaucoup de lépreux dans Israël au temps du prophète Elisée ; et aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman qui était de Syrie. *4. Rois, 5, 14.*

28. Tous dans la synagogue l'entendant parler de la sorte, furent remplis de colère.

29. Et se levant, ils le chassèrent hors de leur ville, et le menèrent jusque sur la pointe de la montagne sur laquelle elle était bâtie, pour le précipiter¹⁷.

30. Mais il passa au milieu d'eux, et se retira¹⁸.

31. Il descendit à Capharnaûm, qui était une ville de Galilée, et il y enseignait les peuples les jours du sabbat. *Matth. 4, 13. Marc, 1, 21.*

32. Et ils s'étonnaient de sa doctrine, parce qu'il parlait avec autorité. *Matth. 7, 28. 29.*

33. Et il y avait dans la synagogue un homme possédé d'un démon impur, qui jeta un grand cri, *Marc, 1, 23,*

34. en disant : Laissez-nous, qu'y a-t-il entre nous et vous, Jésus de Nazareth ? êtes-vous venu pour nous perdre ? je sais qui vous êtes : le Saint de Dieu.

35. Mais Jésus lui parlant avec menaces, lui dit : Tais-toi, et sors de cet homme. Et le diable l'ayant jeté à terre au milieu de tout le peuple, sortit de lui sans lui faire aucun mal.

36. Et tous en furent épouvantés, et ils

ŷ. 25. — ¹⁶ lorsque pendant l'espace de trois ans et six mois il ne tomba point de pluie (*3. Rois, 18, 1*).

ŷ. 29. — ¹⁷ Nazareth était située sur un plateau élevé, environné de toutes parts de montagnes. La partie située au midi a une pente escarpée, et c'est apparemment de là qu'il voulait précipiter Jésus.

ŷ. 30. — ¹⁸ soit en disparaissant, soit parce qu'ils furent saisis d'une crainte qui les rendit immobiles, ou bien parce qu'ils furent frappés de cécité. Il est pris, dit saint Ambroise, quand il veut ; il se sauve quand il veut ; il est mis à mort quand il veut ; en ce moment il ne veut pas, car son heure n'était pas encore venue.

se disaient les uns autres : Qu'est-ce que ceci ¹⁹, il commande avec autorité et avec puissance aux esprits immondes, et ils sortent?

37. Et sa réputation se répandit dans tout le pays d'alentour.

38. Jésus étant sorti de la synagogue, entra dans la maison de Simon, dont la belle-mère avait une grosse fièvre, et ils le prièrent pour elle. *Matth.* 8, 14. *Marc.* 1, 30.

39. Et étant debout auprès d'elle, il commanda à la fièvre, et la fièvre la quitta. Et s'étant levée aussitôt, elle les servait.

40. Or le soleil étant couché, tous ceux qui avaient des malades *affligés* de diverses maladies, les lui amenaient : et imposant les mains sur chacun d'eux, ²⁰, il les guérissait.

41. Les démons sortaient du corps de plusieurs criant et disant : Vous êtes le Fils de Dieu. Mais il les menaçait et les empêchait de dire qu'ils fussent qu'il était le Christ. *Marc.* 1, 34.

42. Lorsqu'il fut jour ²¹, il se retira et s'en alla en un lieu désert, et tout le peuple le vint chercher jusqu'où il était ; et comme ils s'efforçaient de le retenir, ne voulant point qu'il les quittât,

43. il leur dit : Il faut aussi que j'annonce aux autres villes l'Évangile du royaume de Dieu ; car c'est pour cela que j'ai été envoyé. *Marc.* 1, 38.

44. Et il prêchait dans les synagogues de Galilée. *Marc.* 1, 39.

nibus, et collequebantur ad invicem, dicentes : Quod est hoc verbum, quia in potestate et virtute imperat immundis spiritibus, et exeunt?

37. Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.

38. Surgens autem Jesus de synagoga, introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus : et rogaverunt illum pro ea.

39. Et stans super illam, imperavit feбри : et dimisit illam. Et continuo surgens, ministrabat illis.

40. Cum autem sol occidisset, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille singulis manus imponens, curabat eos.

41. Exibant autem dæmonia a multis, clamantia et dicentia : Quia tu es Filius Dei : et increpans non sinebat ea loqui, quia sciebant ipsum esse Christum.

42. Facta autem die egressus ibat in desertum locum, et turbæ requirebant eum, et venerunt usque ad ipsum : et detinebant illum ne discederet ab eis.

43. Quibus ille ait : Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei : quia ideo missus sum.

44. Et erat prædicans in synagogis Galilææ

CHAPITRE V.

Jésus dans la barque de Pierre. Pêche de Pierre. Guérison d'un lépreux et d'un paralytique. Vocation de Matthieu. Jésus prend la défense de ses disciples à l'occasion du jeûne.

1. Il arriva *un jour* que Jésus étant sur le bord du lac de Génésareth, et se trouvant accablé par la foule du peuple qui se pressait pour entendre la parole de Dieu ;

1. Factum est autem, cum turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, et ipse stabat secus stagnum Genesareth.

χ. 36. — ¹⁹ Litt. : Quelle est cette parole, — qui est accompagnée d'une telle puissance!

χ. 40. — ²⁰ Voy. *Matth.* 9, 18.

χ. 42. — ²¹ Voy. *Marc.* 1, 35.

2. Et vidit duas naves stantes secus stagnum : piscatores autem descenderant, et lavabant retia.

3. Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum a terra reducere pusillum. Et sedens docebat de navicu a turbas.

4. Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem : Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam.

5. Et respondens Simon, dixit illi : Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete.

6. Et cum hoc fecissent, concluderunt piscium multitudinem copiosam, rumpebatur autem rete eorum.

7. Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi, ut venirent, et adjuvarent eos. Et venerunt, et impleverunt ambas naviculas, ita ut pene mergerentur.

8. Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi a me, quia homo peccator sum, Domine.

9. Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum illo erant, in captura piscium, quam ceperant.

10. Similiter autem Jacobum et Joannem, filios Zebedæi, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere, ex hoc jam homines eris capiens.

11. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus, secuti sunt eum.

12. Et factum est, cum esset in una civitatum, et ecce vir ple-

2. il vit deux barques arrêtées au bord du lac, dont les pêcheurs étaient descendus, et lavaient leurs filets.

3. Il entra donc dans une de ces barques, qui était à Simon, et le pria de s'éloigner un peu¹ de la terre. Et s'étant assis, il enseignait le peuple de dessus la barque.

4. Lorsqu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine eau, et jetez vos filets pour pêcher.

5. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre; mais néanmoins, sur votre parole, je jetterai le filet.

6. L'ayant donc jeté, ils prirent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompait.

7. Et ils firent signe à leurs compagnons, qui étaient dans une autre barque, de venir les aider. Ils y vinrent, et ils remplirent tellement les deux barques, qu'il s'en fallait peu qu'elles ne coulassent à fond.

8. Ce que Simon Pierre ayant vu, il se jeta aux pieds de Jésus, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un pêcheur².

9. Car il était tout épouvanté, aussi bien que tous ceux qui étaient avec lui, de la pêche des poissons qu'ils avaient faite.

10. Jacques et Jean, fils de Zébédée, qui étaient compagnons de Simon, étaient dans le même étonnement. Alors Jésus dit à Simon : Ne craignez point, votre emploi sera désormais de prendre des hommes.

11. Et ayant ramené leurs barques à bord, ils quittèrent tout, et le suivirent.

12. Lorsque Jésus était en une certaine ville³, un homme tout couvert de lèpre

ŷ. 3. — ¹ La vocation suivante de Pierre, de Jacques et de Jean étant ici placée après la guérison de la belle-mère de Pierre (*pl. h. 4, 38* et suiv.), paraît être différente de cette vocation de Pierre, d'André, de Jacques et de Jean, dont parlent saint Matthieu (4, 18-22) et saint Marc (1, 16-20), et qu'ils placent avant cette même guérison. Ce qui n'empêche pas quelques interprètes de croire que c'est le même événement que saint Luc raconte ici. Si l'on suppose que les deux récits sont différents, il faut supposer en même temps que les quatre disciples se mirent d'abord à la suite de Jésus, sans se tenir constamment dans sa compagnie, comme déjà auparavant André l'avait suivi de cette manière (*Jean, 1, 40*), mais qu'ils ne se séparèrent plus de lui, et qu'ils l'accompagnèrent toujours depuis cette seconde vocation.

ŷ. 8. — ² Je ne suis pas digne d'être auprès de vous.

ŷ. 12. — ³ Suivant quelques-uns à Capharnaüm; mais cela n'est pas certain. On sait seulement que la guérison qui suit (ŷ. 17) arriva dans cette ville. Il y en a encore qui pensent que ce lépreux est un autre que celui dont il est parlé dans *Matth. 8, 2*.

l'ayant vu, se prosterna contre terre, et le priait en lui disant : Seigneur, si vous le voulez, vous pouvez me guérir. *Matth.* 8, 2. *Marc.* 1, 40.

13. Jésus, étendant la main, le toucha et lui dit : Je le veux, soyez guéri. Et au même instant sa lèpre disparut.

14. Jésus lui commanda de n'en parler à personne : mais allez, *dit-il*, vous montrer au prêtre, et offrez pour votre guérison ce que Moïse a ordonné, afin que cela leur serve de témoignage. 3. *Moys.* 14, 2.

15. Cependant, comme sa réputation se répandait de plus en plus, les peuples venaient en foule pour l'entendre, et pour être guéris de leurs maladies.

16. Mais il se retirait dans le désert, et il y priait.

17. Un jour, comme il enseignait étant assis, des pharisiens et des docteurs de la loi, qui étaient venus de tous les villages de la Galilée, de la Judée et de la ville de Jérusalem, s'assirent aussi : et la vertu du Seigneur agissait pour la guérison des malades ⁴.

18. En ce même temps quelques personnes portant sur un lit un homme qui était paralytique, cherchaient le moyen de le faire entrer *dans la maison*, et de le présenter devant lui.

19. Mais ne trouvant point par où le faire entrer, à cause de la foule du peuple, ils montèrent sur le toit, et ils le descendirent par les tuiles avec son lit, et *le mirent* au milieu de l'assemblée devant Jésus,

20. qui, voyant leur foi, dit au malade : Mon ami, vos péchés vous sont remis.

21. Alors les scribes et les pharisiens se mirent à raisonner en eux-mêmes, et à dire : Qui est celui-ci qui blasphème de la sorte ? Qui peut remettre les péchés que Dieu seul ?

22. Mais Jésus connaissant leurs pensées, leur dit : A quoi pensez-vous dans vos cœurs ?

23. Lequel est le plus aisé, de dire : Vos péchés vous sont remis, ou de dire : Levez-vous, et marchez ?

24. Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : Levez-vous, je vous le

veux, et videns Jesum, et procidens in faciem, rogavit eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare

13. Et extendens manum, tetigit eum, dicens : Volo : munda. Et confestim lepra discessit ab illo :

14. et ipse præcepit illi ut nemini diceret : sed vad, ostende te sacerdoti, et offer pro emundatione tua, sicut præcepit Moyses, in testimonium illis

15. Perambulabat autem magis sermo de illo : et conveniebant turbæ multæ ut audirent, et curarentur ab infirmitatibus suis.

16. Ipse autem se cedebat in desertum, et orabat.

17. Et factum est in una die, et ipse sedebat docens. Et erant pharisæi sedentes, et legis doctores, qui venerant ex omni castello Galilææ, et Judææ, et Jerusalem : et virtus Domini erat ad sanandum eos.

18. Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat paralyticus : et quærebant eum inferre, et ponere ante eum.

19. Et non invenientes quæ parte illum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum, et per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum.

20. Quorum fidem ut vidit, dixit : Homo, remittuntur tibi peccata tua.

21. Et cœperunt cogitare scribæ, et pharisæi, dicentes : Quis est hic, qui loquitur blasphemias ? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?

22. Ut cognovit autem Jesus cogitationes eorum, respondens, dixit ad illos : Quid cogitatis in cordibus vestris ?

23. Quid est facilius dicere : Dimittuntur tibi peccata ; an dicere : Surge, et ambula ?

24. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata (ait pa-

†. 17. — ⁴ Litt. : Pour les guérir, — les malades (Comp. *Matth.* 9, 2-8. *Marc.* 1, 1-22).

ralytico) : Tibi dico, surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam.

25. Et confestim consurgens coram illis, tulit lectum, in quo jacebat : et abiit in domum suam, magnificans Deum.

26. Et stupor apprehendit omnes, et magnificabant Deum. Et repleti sunt timore, dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie.

27. Et post hæc exiit, et vidit publicanum nomine Levi, sedentem ad telonium, et ait illi : Sequere me.

28. Et relictis omnibus, surgens secutus est eum ;

29. et fecit ei convivium magnum Levi in domo sua : et erat turba multa publicanorum, et aliorum, qui cum illis erant discumbentes.

30. Et murmurabant pharisæi et scribæ eorum, dicentes ad discipulos ejus : Quare cum publicanis et peccatoribus manducatis et bibitis ?

31. Et respondens Jesus, dixit ad illos : Non egent qui sani sunt medico, sed qui male habent.

32. Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.

33. At illi dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, et obsecrationes faciunt, similiter et pharisæorum : tui autem edunt et bibunt ?

34. Quibus ipse ait : Numquid potestis filios sponsi, dum cum illis est sponsus, facere jejunare ?

35. Venient autem dies : cum ablatus fuerit ab illis sponsus, tunc jejunabunt in illis diebus.

36. Dicebat autem et similitudinem ad illos : Quia nemo commissuram a novo vestimento immittit in vestimentum vetus : alioquin et novum rumpit, et veteri non convenit commissura a novo.

commande, dit-il au paralytique, emportez votre lit, et vous en allez en votre maison.

25. Il se leva au même instant en leur présence ; et emportant le lit où il était couché, il s'en retourna en sa maison, rendant gloire à Dieu.

26. Et ils furent tous remplis d'un extrême étonnement, et ils rendaient gloire à Dieu. Et dans la frayeur dont ils étaient saisis, ils disaient : Nous avons vu aujourd'hui des choses merveilleuses.

27. Après cela il sortit ; et ayant vu un publicain nommé Lévi ⁵, assis au bureau des impôts, il lui dit : Suivez-moi. *Matth. 9, 6. Marc, 2, 14.*

28. Et lui, quittant tout, se leva, et le suivit.

29. Lévi lui fit ensuite un grand festin dans sa maison, où il se trouva un grand nombre de publicains, et d'autres, qui étaient à table avec eux.

30. Mais les pharisiens et leurs scribes ^{*} en murmuraient, et ils disaient aux disciples de Jésus : D'où vient que vous mangez et buvez avec des publicains et des gens de mauvaise vie ?

31. Et Jésus prenant la parole, leur dit : Ce ne sont pas les sains, mais les malades, qui ont besoin de médecin.

32. Je suis venu pour appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence.

33. Alors ils lui dirent : Pourquoi les disciples de Jean, aussi bien que ceux des pharisiens, font-ils souvent des jeûnes et des prières, et que les vôtres mangent et boivent ?

34. Il leur répondit : Pouvez-vous faire jeûner les amis de l'époux ⁷, tandis que l'époux est avec eux ?

35. Mais il viendra un temps où l'époux leur sera ôté, et alors ils jeûneront.

36. Il leur proposa aussi cette comparaison : Personne ne met à un vieil habit une pièce prise d'un habit neuf ; autrement on rompt l'habit neuf ⁸, et la pièce qu'on en prend ne convient pas au vieil habit.

ŷ. 27. — ⁵ Matthieu. Il semble que c'est par un sentiment d'affection et d'estime que saint Marc et saint Luc l'ont désigné par ce nom moins connu, au lieu que Matthieu lui-même, par humilité, met son uom ordinaire.

ŷ. 30. — ⁶ Litt. : et leurs docteurs, — du peuple.

ŷ. 34. — ⁷ Litt. : les fils du fiancé, ceux qui sont invités au festin des noces.

ŷ. 36. — ⁸ à savoir, en emportant le morceau. Dans le grec ⁸ : autrement ce qui est neuf occasionne une déchirure (Voy. *Matth. 9, 16. Marc, 2, 21*).

37. Et l'on ne met point le vin nouveau dans de vieux vaisseaux; autrement, le vin nouveau rompra les vaisseaux, et il se répandra, et les vaisseaux se perdront;

38. mais il faut mettre le vin nouveau dans des vaisseaux neufs, et on conserve l'un et l'autre.

39. Et il n'y a personne qui, buvant du vin vieux, veuille aussitôt du nouveau; parce qu'il dit : Le vieux est meilleur⁹.

37. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin rumpet vinum novum utres, et ipsum effundetur, et utres peribunt;

38. sed vinum novum in utres novos mittendum est; et utraque conservantur.

39. Et nemo bibens vetus, statim vult novum, dicit enim : Vetus melius est.

CHAPITRE VI.

Jésus justifie ses disciples qui broyaient des épis le jour du sabbat; il opère des guérisons le même jour, il choisit ses douze apôtres. Sermon sur la montagne.

1. Il arriva qu'un jour de sabbat, *appelé* le second-premier¹, comme Jésus passait le long des blés, ses disciples se mirent à rompre des épis, et les froissant dans leurs mains, ils en mangeaient². *Matth.* 12, 1. *Marc.* 2, 23.

2. Alors quelques-uns des pharisiens leur dirent : Pourquoi faites-vous ce qu'il n'est point permis de faire aux jours de sabbat?

3. Jésus prenant la parole, leur dit : N'avez-vous donc pas lu ce que fit David, lorsque lui et ceux qui l'accompagnaient furent pressés de la faim?

4. comment il entra dans la maison de Dieu, et prit les pains de proposition, en mangea, et en donna à ceux qui étaient avec lui, quoiqu'il n'y ait que les prêtres seuls à qui il soit permis d'en manger? 1. *Rois.* 21, 6. 2. *Moys.* 29, 32. 3. *Moys.* 24, 9.

5. Et il ajouta : Le Fils de l'homme est maître du sabbat même.

1. Factum est autem in sabbato secundo primo, cum transiret per sata, vellebant discipuli ejus spicas, et manducabant confricantes manibus.

2. Quidam autem pharisæorum dicebant illis : Quid facitis quod non licet in sabbatis?

3. Et respondens Jesus ad eos, dixit : Nec hoc legistis quod fecit David, cum esurisset ipse, et qui cum illo erant?

4. quomodo intravit in domum Dei, et panes propositionis sumpsit, et manducavit, et dedit his qui cum ipso erant : quas non licet manducare nisi tantum sacerdotibus?

5. Et dicebat illis : Quia dominus est Filius hominis, etiam sabbati.

§. 39. — ⁹ Personne ne s'accoutume si promptement à de nouvelles prescriptions, après que les anciennes sont passées depuis longtemps en habitude. — Jésus voulait leur faire comprendre d'une manière sensible que ses disciples n'étaient pas encore en état de pratiquer les rigueurs de la loi nouvelle et de la pénitence.

§. 1. — ¹ Litt. : Il arriva dans le sabbat second-premier... que ses, etc. Il y a sur ce second-premier sabbat un nombre infini d'opinions; mais tout ce qu'on avance sur ce point se réduit à de pures conjectures. Il y en a qui traduisent : le premier sabbat après le second jour de la fête de Pâques. — * Il est fort incertain quel était ce sabbat. Quelques-uns l'entendent du premier samedi après le second jour de Pâques; d'autres du samedi qui tombait dans la semaine de la Pentecôte. On dit qu'il y avait parmi les Juifs trois sabbats, qui étaient les plus célèbres. Le premier était celui des huit jours de Pâques (voy. *Matth.* 28, note 1); le second celui de l'Octave de la Pentecôte, et c'est de celui-ci qu'on parle ici; et le troisième pendant la fête des Tabernacles (De Sacy).

des grains.

6. Factum est autem et in alio sabbato, ut intraret in synagogam, et doceret. Et erat ibi homo, et manus ejus dextra erat arida.

7. Observabant autem scribæ et pharisæi si in sabbato curaret : ut invenirent unde accusarent eum.

8. Ipse vero sciebat cogitationes eorum : et ait homini, qui habebat manum aridam : Surge, et sta in medium. Et surgens stetit.

9. Ait autem ad illos Jesus : Interrogo vos si licet sabbatis benefacere, an male; animam salvam facere, an perdere?

10. Et circumspexit omnibus dixit homini : Extende manum tuam. Et extendit : et restituta est manus ejus.

11. Ipsi autem repleti sunt inipientia, et colloquebantur ad invicem, quidnam facerent Jesu.

12. Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.

13. Et cum dies factus esset, vocavit discipulos suos : et elegit duodecim ex ipsis (quos et apostolos nominavit.)

14. Simonem, quem cognominavit Petrum, et Andream fratrem ejus, Jacobum, et Joannem, Philippum, et Bartholomæum,

15. Matthæum, et Thomam, Jacobum Alphæi, et Simonem, qui vocatur Zelotes,

16. et Judam Jacobi, et Judam Iscariotem, qui fuit proditor.

17. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, et turba discipulorum ejus, et multitudo

6. Il arriva encore une autre fois qu'étant entré dans la synagogue un jour de sabbat, et s'étant mis à enseigner, il se trouva là un homme dont la main droite s'était desséchée. *Matth. 12, 10. Marc, 3, 1.*

7. Or les scribes et les pharisiens l'observaient, pour voir s'il le guérirait le jour du sabbat, afin d'avoir sujet de l'accuser.

8. Mais comme il connaissait leurs pensées, il dit à cet homme qui avait la main desséchée : Levez-vous, tenez-vous là au milieu. Et il se leva et se tint debout.

9. Jésus ensuite leur dit : J'ai une question à vous faire : Est-il permis aux jours de sabbat de faire du bien ou du mal? de sauver la vie, ou de l'ôter?

10. Et les ayant tous regardés, il dit à cet homme : Étendez votre main. Il l'étendit; et sa main devint saine ³.

11. Ce qui les remplit de fureur; et ils s'entretenaient ensemble de ce qu'ils pourraient faire contre Jésus.

12. En ce temps-là, Jésus s'en était allé sur une montagne pour prier, il y passa toute la nuit à prier Dieu ⁴.

13. Et quand il fut jour, il appela ses disciples, et en choisit douze d'entre eux, qu'il nomma apôtres ⁵ : *Matth. 10, 1. Marc, 3, 13.*

14. Simon, auquel il donna le nom de Pierre, et André son frère, Jacques, et Jean, Philippe, et Barthélemy,

15. Matthieu, et Thomas, Jacques d'Alphée, et Simon, appelé le Zélé,

16. Jude, frère de Jacques ⁶, et Judas Iscariote, qui fut celui qui le trahit.

17. Il descendit ensuite avec eux, et s'arrêta dans la plaine, où il trouva la troupe de ses disciples, et une grande multitude

§. 10. — ³ Le grec ajoute : comme l'autre.

§. 12. — ⁴ Avant de choisir ses apôtres, Jésus-Christ passa une nuit entière en prière devant Dieu, afin que son choix fût béni. Nous apprenons de là qu'il nous est impossible de procurer au prochain aucun bien véritable si, par la prière, nous n'attirons les bénédictions de Dieu sur les fonctions de notre ministère. Jésus dans sa prière demande à son Père de vouloir bien répandre sur les disciples qu'il se proposait de choisir pour ses apôtres toutes les grâces qui leur étaient nécessaires pour remplir leur mission. A l'exemple de Jésus-Christ, l'Eglise a établi des pratiques pieuses aux époques appelées Quatre-Temps, pour demander à Dieu de dignes prêtres et de saints évêques; car de ce que sont les prêtres dépend le bien ou le mal des peuples; et comme un bon évêque et un bon prêtre, qu'anime le zèle, édifie et sanctifie les fidèles qui lui sont confiés, ainsi un évêque ou un prêtre vicieux, qui oublie son devoir, les scandalise et les précipite dans leur perte.

§. 13. — ⁵ C'est-à-dire : Envoyés.

§. 16. — ⁶ fils d'Alphée. Jude est le même que saint Matthieu et saint Marc nomment Thaddée.

de peuple de toute la Judée, de Jérusalem, et du pays maritime de Tyr et de Sidon,

18. qui étaient venus pour l'entendre, et pour être guéris de leurs maladies, parmi lesquels il y en avait aussi qui étaient possédés d'esprits immondes; et ils étaient guéris.

19. Et tout le peuple tâchait de le toucher, parce qu'il sortait de lui une vertu qui les guérissait tous ⁷.

20. Alors Jésus levant les yeux vers ses disciples, leur dit ⁸ : Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres ⁹, parce que le royaume de Dieu est à vous. *Matth.* 5, 3.

21. Vous êtes bienheureux, vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés ¹⁰. Vous êtes bienheureux, vous qui pleurez maintenant, parce que vous rirez.

22. Vous serez bienheureux, lorsque les hommes vous haïront, lorsqu'ils vous sépareront ¹¹, lorsqu'ils vous traiteront injurieusement, lorsqu'ils rejeteront votre nom comme mauvais, à cause du Fils de l'homme. *Matth.* 5, 11.

23. Réjouissez-vous en ce jour-là, et tressaillez de joie, parce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel; car c'est ainsi que leurs pères traitaient les prophètes.

24. Mais malheur à vous, riches, parce que vous avez votre consolation ¹². *Eccli.* 31, 7. *Amos*, 6, 1.

25. Malheur à vous qui êtes rassasiés ¹³, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez ¹⁴ maintenant, parce que vous serez réduits aux pleurs et aux larmes. *Isaï.* 65, 13.

26. Malheur à vous, lorsque les hommes vous applaudiront ¹⁵, car c'est ainsi qu'en

copiosa plebis ab omni Judæa, et Jerusalem, et maritima, et Tyri, et Sidonis,

18. qui venerant ut audirent eum, et sanarentur a languoribus suis. Et qui vexabantur a spiritibus immundis, curabantur.

19. Et omnis turba quærebat eum tangere : quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes.

20. Et ipse elevatis oculis in discipulos suos, dicebat : Beati pauperes : quia vestrum est regnum Dei.

21. Beati, qui nunc esuritis : quia saturabimini. Beati, qui nunc fletis : quia ridebitis.

22. Beati eritis cum vos oderint homines, et cum separaverint vos, et exprobraverint, et ejecerint nomen vestrum tanquam malum propter Filium hominis.

23. Gaudete in illa die, et exultate : ecce enim merces vestra multa est in cælo : secundum hæc enim faciebant prophetis patres eorum.

24. Verumtamen vae vobis divitibus, quia habetis consolationem vestram.

25. Vae vobis, qui saturati estis : quia esurietis. Vae vobis, qui ridetis nunc : quia lugebitis et flebitis.

26. Vae cum benedixerint vobis homines : secundum hæc enim

ŷ. 19. — ⁷ *Marc.* 5, 30. *Matth.* 14, 36.

ŷ. 20. — ⁸ Dans ce qui suit, saint Luc donne un extrait du discours de Jésus appelé : Sermon sur la montagne (*Matth.* 5, 2 et suiv.). Quelques-uns le prennent pour un sermon différent, ce qui n'est pas impossible; car Jésus avait coutume de répéter ses discours en différentes circonstances, et de les reproduire selon que le besoin et le bien l'exigeaient (*Voy. pl. b.* ŷ. 40).

⁹ vous pauvres qui êtes animés de bonnes dispositions; c'est pourquoi saint Matthieu ajoute : en esprit; car la pauvreté toute seule, sans la vertu et des sentiments chrétiens, ne rend pas heureux.

ŷ. 21. — ¹⁰ *Voy. Matth.* 5, note 9.

ŷ. 22. — ¹¹ des synagogues, de leurs sociétés, etc.

ŷ. 24. — ¹² C'est-à-dire malheur à ces riches qui cherchent toute leur consolation, leur repos, leur joie et leur bonheur dans les biens de ce monde.

ŷ. 25. — ¹³ vous qui voyez toujours vos désirs accomplis (*Voy. Matth.* 5, note 9).

¹⁴ qui passez votre vie dans des plaisirs et des divertissements vains et criminels.

ŷ. 26. — ¹⁵ quand les hommes pervers, dépourvus de tout sentiment chrétien, approuvent vos discours, vos actions et vos sentiments.

faciebant pseudoprophetis patres eorum.

27. Sed vobis dico, qui auditis : Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos.

28. Benedicite maledicentibus vobis, et orate pro calumniantibus vos.

29. Et qui te percutit in maxillam, præbe et alteram. Et ab eo, qui aufert tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.

30. Omni autem petenti te, tribue : et qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.

31. Et prout vultis ut faciat vobis homines, et vos facite illis similiter.

32. Et si diligitis eos, qui vos diligunt, quæ vobis est gratia? nam et peccatores diligentes se diligit.

33. Et si benefeceritis his, qui vobis benefaciunt; quæ vobis est gratia? siquidem et peccatores hoc faciunt.

34. Et si mutuum dederitis his, a quibus speratis recipere, quæ gratia est vobis? nam et peccatores peccatoribus fœnerantur, ut recipiant æqualia.

35. Verumtamen diligite inimicos vestros : benefacite, et mutuum date, nihil inde sperantes : et erit merces vestra multa, et eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos et malos.

36. Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester misericors est.

37. Nolite judicare, et non judicabimini : nolite condemnare, et non condemnabimini. Dimittite, et dimittimini.

38. Date, et dabitur vobis : mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum. Eadem

usaient leurs pères à l'égard des faux prophètes¹⁶.

27. Mais pour vous, qui m'écoutez, je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent. *Matth. 4, 44.*

28. Bénissez ceux qui vous maudissent, et priez pour ceux qui vous calomnient.

29. Si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui encore l'autre. Et si quelqu'un vous prend votre manteau, ne l'empêchez point de prendre aussi votre robe. *Matth. 5, 39. 40. 1. Cor. 6, 7.*

30. Donnez à tous ceux qui vous demandent; et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte¹⁷.

31. Et ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pareillement pour eux. *Tob. 4, 16. Matth. 7, 12.*

32. Que si vous aimez ceux qui vous aiment, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs aiment aussi ceux qui les aiment? *Matth. 5, 46.*

33. Et si vous faites du bien à ceux qui vous en font, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs font la même chose?

34. Et si vous prêtez à ceux de qui vous espérez de recevoir, quel gré vous en saura-t-on, puisque les pécheurs même prêtent aux pécheurs, afin d'en recevoir un pareil avantage¹⁸? *5. Moys. 15, 8. Matth. 5, 42.*

35. C'est pourquoi aimez vos ennemis, faites du bien, et prêtez sans en rien espérer : et alors votre récompense sera très-grande, et vous serez les enfants du Très-Haut, parce qu'il est bon lui-même aux ingrats et aux méchants.

36. Soyez donc pleins de miséricorde, comme votre Père est plein de miséricorde.

37. Ne jugez point, et vous ne serez point jugés; ne condamnez point, et vous ne serez point condamnés. Remettez, et on vous remettra. *Matth. 7, 1. 2.*

38. Donnez, et on vous donnera; on vous versera dans le sein une bonne mesure, pressée, entassée, et qui se débordera : car on se servira envers vous de la même me-

¹⁶ Ils exaltaient par de vains éloges les fûtes espérance, dont ces séducteurs les flattaient (Comp. *Gal. 4, 10*).

¹⁷ 30. — ¹⁷ si cela ne peut se faire sans blesser la charité et porter atteinte à la paix. La charité serait grièvement blessée, si l'on reprenait à un malheureux ce qu'il a dérobé dans un cas d'extrême nécessité. Dans les autres circonstances on doit prendre conseil d'une charité éclairée (*Voy. Matth. 5 note 43*).

¹⁸ 34. — ¹⁸ dans des cas de besoins semblables.

sûre dont vous vous serez servis. *Matth.* 7, 2. *Marc.* 4, 24.

39. Il leur proposait aussi cette comparaison : Un aveugle peut-il conduire un autre aveugle? ne tomberont-ils pas tous deux dans la fosse?¹⁹ *Matth.* 18, 14

40. Le disciple n'est pas plus que le maître,²⁰ mais tout disciple est parfait, lorsqu'il est semblable à son maître.

41. Pourquoi voyez-vous une paille dans l'œil de votre frère, lorsque vous ne vous apercevez pas d'une poutre qui est dans votre œil?²¹ *Matth.* 7, 3.

42. Ou comment pouvez-vous dire à votre frère : Mon frère, laissez-moi ôter la paille qui est dans votre œil, vous qui ne voyez pas la poutre qui est dans le vôtre? Hypocrite, ôtez premièrement la poutre qui est dans votre œil, et après cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille qui est dans l'œil de votre frère.

43. Car l'arbre qui produit de mauvais fruits n'est pas bon; et l'arbre qui produit de bons fruits n'est pas mauvais.²² *Matth.* 7, 18.

44. Car chaque arbre se connaît par son propre fruit. On ne cueille point en effet des figes sur des épines, et on ne coupe point des grappes de raisins sur des ronces. *Matth.* 7, 18, 12, 33.

45. L'homme de bien²³ tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur; et le méchant en tire de mauvaises du mauvais trésor²⁴ de son cœur : car la bouche parle de la plénitude du cœur. *Matth.* 12, 34.

46. Mais pourquoi m'appellez-vous Seigneur, Seigneur, et ne faites-vous pas ce que je dis? *Matth.* 7, 21. *Rom.* 2, 13. *Jac.* 1, 22.

47. Je vais vous montrer à qui est sem-

quippe mensura, qua mensi fueritis, remetietur vobis.

39. Dicebat autem illis et similitudinem : Numquid potest cæcus cæcum ducere? nonne ambo in foveam cadunt?

40. Non est discipulus super magistrum : perfectus autem omnis erit si sit sicut magister ejus.

41. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem, quæ in oculo tuo est, non consideras?

42. Aut quomodo potes dicere fratri tuo : Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo, ipse in oculo tuo trabem non videns? Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo : et tunc perspicies ut educas festucam de oculo fratris tui.

43. Non est enim arbor bona, quæ facit fructus malos : neque arbor mala, faciens fructum bonum.

44. Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim de spinis colligunt ficus : neque de rubo vindemiant uvam.

45. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum : et malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.

46. Quid autem vocatis me Domine, Domine : et non facitis quæ dico?

47. Omnis qui venit ad me, et

ŷ. 39. — ¹⁹ Par là Jésus-Christ voulait faire observer le danger qu'il y avait à régler sa conduite sur celle des pharisiens et des scribes.

ŷ. 40. — ²⁰ On ne peut pas exiger que l'écolier voie plus clair, qu'il comprenne mieux que celui qui l'instruit, mais on dit qu'un écolier est parfait quand il est comme son maître. Par conséquent, tant que vous choisirez pour vos modèles les pharisiens et les scribes, et surtout que vous prendrez pour règle de conduite leurs actions, vous n'aurez pas des idées beaucoup plus exactes qu'eux-mêmes sur ce qui regarde votre salut, et si vous leur ressemblez, ce sera là toute votre perfection. — Ce même verset est pris dans un autre sens *Matth.* 10, 24. (Comp. *p. l. h.* note 8).

ŷ. 41. — ²¹ Un des vices capitaux des pharisiens était les jugements désavantageux et l'esprit de critique.

ŷ. 43. — ²² Ces hommes dont les jugements sont si téméraires et qui poursuivent le prochain par la médisance, ne peuvent avoir de bons sentiments, ni par conséquent être de bons docteurs; car, etc.

ŷ. 45. — ²³ et le bon maître (docteur).

²⁴ Litt. : du mauvais trésor. Le grec ajoute : de son cœur.

audit sermones meos, et facit eos : ostendam vobis cui similis sit :

48. similis est homini ædificanti domum, qui fodit in altum, et posuit fundamentum super petram : inundatione autem facta, illisum est flumen domui illa, et non potuit eam movere : fundata enim erat super petram.

49. Qui autem audit, et non facit : similis est homini ædificanti domum suam super terram sine fundamento : in quam illisus est fluvius, et continuo cecidit : et facta est ruina domus illius magna.

blable tout homme qui vient à moi, qui entend mes discours et qui les met en pratique : *Matth. 7, 24.*

48. il est semblable à un homme qui bâtit une maison, et qui, ayant creusé bien avant, en a posé le fondement sur la pierre : un débordement d'eaux étant arrivé, un fleuve est venu fondre sur cette maison, et il n'a pu l'ébranler, parce qu'elle était fondée sur la pierre.

49. Mais celui qui écoute mes paroles sans les pratiquer, est semblable à un homme qui a bâti sa maison sur la terre sans y faire de fondement : un fleuve est venu ensuite fondre sur cette maison, elle est tombée aussitôt, et la ruine en a été grande.

CHAPITRE VII.

Jésus guérit le serviteur du centurion ; et il ressuscite le fils d'une veuve de Naïm. Jean envoie deux de ses disciples vers Jésus. Jésus opère plusieurs miracles, et il rend témoignage à saint Jean. Une femme pécheresse répand un parfum sur ses pieds.

1. Cum autem impleisset omnia verba sua in aures plebis, intravit Capharnaum.

2. Centurionis autem cujusdam servus male habens, erat moriturus : qui illi erat pretiosus.

3. Et cum audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, et salvaret servum ejus.

4. At illi cum venissent ad Jesum, rogabant eum sollicite, dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes ;

5. diligit enim gentem nostram : et synagogam ipse ædificavit nobis.

6. Jesus autem ibat cum illis. Et cum jam non longe esset a domo, misit ad eum centurio amicos, dicens : Domine noli vexari : non enim sum dignus ut sub tectum meum intres ;

7. propter quod et meipsum

1. Après qu'il eut achevé tout ce discours devant le peuple qui l'écoutait, il entra dans Capharnaüm. *Matth. 8, 5.*

2. Il y avait là un centenier, dont le serviteur, qui lui était cher, était fort malade, et près de mourir.

3. Et ayant ouï parler de Jésus, il lui envoya quelques-uns des anciens d'entre les Juifs¹, pour le supplier de venir guérir son serviteur.

4. Etant donc venus trouver Jésus, ils le suppliaient instamment, en lui disant : Il mérite que vous fassiez cela pour lui :

5. car il aime notre nation, et il nous a même bâti une synagogue.

6. Jésus s'en alla donc avec eux. Et comme il n'était plus guère loin de la maison, le centenier envoya ses amis au-devant de lui, pour lui dire de sa part : Seigneur, ne vous donnez point tant de peine, car je ne mérite pas que vous entriez dans mon logis :

7. c'est pourquoi aussi je ne me suis pas

1. 3. — ¹ les plus distingués de la synagogue.

jugé digne d'aller à vous : mais dites une parole, et mon serviteur sera guéri.

8. Car quoique je ne sois qu'un homme soumis à d'autres, ayant néanmoins des soldats sous moi, je dis à l'un : Allez là, et il y va; et à l'autre : Venez ici, et il y vient; et à mon serviteur : Faites cela, et il le fait.

9. Jésus l'ayant entendu parler, en fut dans l'admiration; et se tournant vers le peuple qui le suivait, il leur dit : Je vous le dis en vérité, je n'ai point trouvé tant de foi même dans Israël.

10. Et ceux que le centenier avait envoyés étant retournés chez lui, trouvèrent ce serviteur qui avait été malade parfaitement guéri.

11. *Peu de temps* après, Jésus allait dans une ville appelée Naïm²; et ses disciples l'accompagnaient avec une grande foule de peuple.

12. Et comme il était près de la porte de la ville, il arriva qu'on portait en terre un mort : c'était un fils unique de sa mère; et cette femme était veuve; et il y avait une grande quantité de personnes de la ville avec elle.

13. Le Seigneur l'ayant vue, fut touché de compassion pour elle, et il lui dit : Ne pleurez point.

14. Puis s'étant approché, il toucha le cercueil. Ceux qui le portaient s'arrêtèrent. Alors il dit : Jeune homme, levez-vous, je vous le commande.

15. En même temps le mort se leva sur son séant, et commença à parler. Et Jésus le rendit à sa mère.

16. Tous ceux qui étaient présents furent saisis de frayeur, et ils glorifiaient Dieu, en disant : Un grand prophète a paru au milieu de nous, et Dieu a visité son peuple³. *Pl. b. 24, 19. Jean, 4, 19.*

17. Le bruit de ce miracle se répandit dans toute la Judée et dans tout le pays d'alentour.

18. Et les disciples de Jean lui rapportèrent toutes ces choses.

19. Et il en appela deux, et les envoya à Jésus pour lui dire : Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? *Matth. 11, 2. 3.*

non sum dignum arbitratum ut venirem ad te : sed dic verbo, et sanabitur puer meus;

8. nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habeo sub me milites : et dico huic vade, et vadit; et alii veni, et venit; et servo meo, fac hoc, et facit.

9. Quo audito Jesus miratus est : et conversus sequentibus se turbis, dixit : Amen dico vobis, nec in Israel tantam fidem inveni.

10. Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum.

11. Et factum est : deinceps ibat in civitatem, quæ vocatur Naïm, et ibant cum eo discipuli ejus, et turba copiosa.

12. Cum autem appropinquaret portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ : et hæc vidua erat : et turba civitatis multa cum illa.

13. Quam cum vidisset Dominus, misericordia motus super eam, dixit illi : Noli flere.

14. Et accessit et tetigit loculum (Hi autem qui portabant, steterunt). Et ait : Adolescens tibi dico, surge.

15. Et resedit qui erat mortuus, et cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ.

16. Accepit autem omnes timor : et magnificabant Deum, dicentes : Quia propheta magnus surrexit in nobis : et quia Deus visitavit plebem suam.

17. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, et in omnem circa regionem.

18. Et nuntiaverunt Joanni discipuli ejus de omnibus his.

19. Et convocavit duos de discipulis suis Joannes, et misit ad Jesum, dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus?

ŷ. 11. — ² C'était une ville dans la Galilée, située dans la plaine d'Esdrélon (de Jezrael).

ŷ. 16. — ³ Dieu s'est montré favorable à son peuple en faisant paraître ce prophète. Dieu, en suscitant des prophètes, visitait réellement son peuple; car c'était Dieu qui parlait par les prophètes.

20. Cum autem venissent ad eum viri, dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te dicens : Tu es qui venturus es, an alium expectamus?

21. (In ipsa autem hora multos curavit a languoribus, et plagis, et spiritibus malis, et cæcis multis donavit visum).

22. Et respondens, dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis, et vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :

23. Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.

24. Et cum discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas : Qui existis in desertum videre? arundinem vento agitatam?

25. Sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum? Ecce qui in veste pretiosa sunt et deliciis, in domibus regum sunt.

26. Sed quid existis videre? prophetam? Utique dico vobis, et plusquam prophetam :

27. hic est, de quo scriptum est : Ecce mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

28. Dico enim vobis : Major inter natos mulierum propheta Joanne Baptista nemo est; qui autem minor est in regno Dei, major est illo.

29. Et omnis populus audiens et publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismi Joannis.

30. Pharisei autem, et legisliperiti consilium Dei spreverunt in semetipsum, non baptizati ab eo.

31. Ait autem Dominus : Cui ergo similes dicam homines generationis hujus? et cui similes sunt?

32. Similes sunt pueris sedentibus in foro, et loquentibus ad invicem, et dicentibus : Cantavimus vobis tubis, et non saltastis : lamentavimus, et non plorastis.

20. Ces hommes étant donc venus trouver Jésus, lui dirent : Jean-Baptiste nous a envoyés à vous pour vous dire : Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?

21. (A cette heure même Jésus délivra plusieurs personnes de leurs maladies et de leurs plaies, et des malins esprits; et il rendit la vue à plusieurs aveugles).

22. Puis répondant, il leur dit : Allez rapporter à Jean ce que vous venez d'entendre et de voir : *Dites-lui* que les aveugles voient, que les boiteux marchent, que les lépreux sont guéris, que les sourds entendent, que les morts ressuscitent, que l'Evangile est annoncé aux pauvres⁴,

23. et que bienheureux est celui qui ne prendra point de moi un sujet de scandale.

24. Ceux qui étaient venus de la part de Jean, s'en étant retournés, Jésus s'adressa au peuple, et leur parla de Jean en cette manière : Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? un roseau agité du vent?

25. Qu'êtes-vous, dis-je, allés voir? un homme vêtu avec mollesse? Vous savez que c'est dans les palais des rois que se trouvent ceux qui sont vêtus magnifiquement, et qui vivent dans les délices.

26. Qu'êtes-vous donc allés voir? un prophète? Oui, certes, je vous le dis, et plus qu'un prophète :

27. c'est de lui qu'il a été écrit : J'enverrai devant vous mon ange, qui vous préparera la voie. *Malach. 3, 1. Matth. 21, 10. Marc, 1, 2.*

28. Aussi je vous déclare qu'entre tous ceux qui sont nés des femmes, il n'y a point de plus grand prophète que Jean-Baptiste; mais celui qui est le plus petit dans le royaume de Dieu, est plus grand que lui.

29. Tout le peuple et les publicains l'ayant entendu, glorifièrent la justice de Dieu⁵, en recevant le baptême de Jean.

30. Mais les pharisiens et les docteurs de la loi méprisèrent le dessein de Dieu sur eux, n'ayant point reçu le baptême de Jean.

31. A qui donc, ajouta le Seigneur, comparerai-je les hommes de ce temps-ci? et à qui sont-ils semblables?

32. Ils sont semblables à ces enfants qui sont assis dans la place, et qui crient les uns aux autres : Nous vous avons joué de la flûte, et vous n'avez point dansé; nous vous avons joué des airs lugubres, et vous n'avez point pleuré. *Matth. 11, 16. 17.*

Ÿ. 22. — ⁴ Voy. *Isaïe*, 35, 6. note 8.

Ÿ. 29 — ⁵ Litt. : ils justifiaient Dieu.

33. Car Jean-Baptiste est venu, ne mangeant point de pain, et ne buvant point de vin; et vous dites de lui : Il est possédé du démon.

34. Le Fils de l'homme est venu mangeant et buvant, et vous dites : C'est un homme de bonne chère, et qui aime à boire du vin; c'est l'ami des publicains et des gens de mauvaise vie.

35. Mais la sagesse a été justifiée par tous ses enfants.

36. Or un pharisien ayant prié Jésus de manger chez lui ⁶, il entra en son logis, et se mit à table.

37. En même temps une femme de la ville, qui était de mauvaise vie ⁷, ayant su qu'il était à table chez ce pharisien, y apporta un vase d'albâtre plein d'huile de parfum :

38. et se tenant derrière lui à ses pieds ⁸, elle commença à les arroser de ses larmes, et elle les essuyait avec ses cheveux; elle les baisait, et les embaumait de ce parfum.

39. Ce que voyant le pharisien qui l'avait invité, dit en lui-même : Si cet homme était prophète, il saurait qui est celle qui le touche, et que c'est une femme de mauvaise vie.

40. Alors Jésus prenant la parole, lui dit : Simon, j'ai quelque chose à vous dire. Il répondit : Maître, dites.

41. Un créancier avait deux débiteurs : l'un lui devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante.

42. Mais comme ils n'avaient pas de quoi

33. Venit enim Joannes Baptista, neque manducans panem, neque bibens vinum, et dicitis : Dæmonium habet.

34. Venit Filius hominis manducans, et bibens, et dicitis : Ecce homo devorator, et bibens vinum, amicus publicanorum, et peccatorum.

35. Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis.

36. Rogabat autem illum quidam de pharisæis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum pharisæi discubuit.

37. Et ecce mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quod accubisset in domo pharisæi, attulit alabastrum unguenti :

38. et stans retro secus pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes ejus, et unguento ungebat.

39. Videns autem pharisæus, qui vocaverat eum, ait intra se dicens : Hic si esset propheta, sciret utique quæ et qualis est mulier, quæ tangit eum : quia peccatrix est.

40. Et respondens Jesus, dixit ad illum : Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait : Magister, dic.

41. Duo debitores erant cuidam fœneratori : unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta.

42. Non habentibus illis unde

ŷ. 36. — ⁶ Ce pharisien s'appelait Simon (ŷ. 40).

ŷ. 37. — ⁷ Litt. : Pêcheresse, — à cause d'un commerce d'impureté. Suivant le sentiment général de l'Eglise, cette femme est Marie-Madeleine, c'est-à-dire Marie de Magdala, — * Magdala, en hébr. : *Migdal*, signifie une tour, un château. — Le château de Marthe et de Marie sœurs de Lazare, était à Béthanie, et Marie de Béthanie n'était pas différente de Marie-Madeleine, — la même qui, pour la seconde fois, répandit un parfum sur le Seigneur, six jours avant sa mort (*Matth.* 26, 7. *Jean*, 11, 2), la sœur de Lazare. On croit que cette ville est Naïm (ŷ. 11).

ŷ. 38. — ⁸ Jésus se tenait à table à la manière des Orientaux, étendu sur un coussin, de sorte qu'il avait le visage tourné vers la table, et les pieds non pas sous la table même, mais dans une direction opposée, du côté du mur. Ses pieds étaient nus, suivant la coutume des gens de l'Orient, qui se font un devoir de déposer leurs sandales avant d'entrer dans un appartement. Marie se plaça derrière Jésus, parmi les serviteurs. C'est d'elle que l'Eglise chante : Celle qui était abandonnée à tant de vices, revint délivrée de la fureur de l'enfer aux portes de la vie; celle qui, par la fragilité de la chair, a causé tant de scandales, d'un vase fragile devint un vase d'albâtre, d'un vaisseau d'ignominie, un vaisseau d'honneur. Elle ne se plaça point, dit saint Augustin, près de la tête du Seigneur, mais à ses pieds; car après avoir longtemps suivi le sentier de l'iniquité, elle cherche maintenant la voie droite.

redderent, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit?

43. Respondens Simon dixit : *Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei : Recte judicasti.*

44. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni : *Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti; hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, et capillis suis tersit.*

45. *Osculum mihi non dedisti; hæc autem ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.*

46. *Oleo caput meum non unxisti; hæc autem unguento unxit pedes meos.*

47. *Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum. Cui autem minus dimittitur, minus diligit.*

48. *Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.*

49. *Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se : Quis est hic, qui etiam peccata dimittit?*

50. *Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit : vade in pace.*

les lui rendre, il leur remit à tous deux leur dette. Lequel donc l'aimera davantage ?

43. Simon répondit : Je crois que ce sera celui auquel il a plus remis. Jésus lui dit : Vous avez bien jugé.

44. Et se tournant vers la femme, il dit à Simon : Voyez-vous cette femme? Je suis entré dans votre maison, vous ne m'avez point donné d'eau pour les pieds : et elle au contraire a arrosé mes pieds de ses larmes, et les a essuyés avec ses cheveux.

45. Vous ne m'avez point donné de baiser : mais elle, depuis qu'elle est entrée, n'a cessé de baiser mes pieds.

46. Vous n'avez point répandu d'huile sur ma tête : et elle a répandu ses parfums sur mes pieds.

47. C'est pourquoi je vous déclare, que beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Mais celui à qui on remet moins, aime moins ¹⁰.

48. Alors il dit à cette femme : Vos péchés vous sont remis.

49. Et ceux qui étaient à table avec lui commencèrent à dire en eux-mêmes : Qui est celui-ci qui même remet les péchés?

50. Mais Jésus dit encore à cette femme : Votre foi vous a sauvée ¹¹ : allez en paix ¹².

̄. 42. — ⁹ Litt. : l'aime, — dans le grec : l'aimera davantage?

̄. 47. — ¹⁰ Par cette comparaison et la doctrine qui en résulte, le Sauveur veut dire : L'amour est la cause du pardon, et le pardon est, d'autre part, un motif d'amour; il est beaucoup remis à un débiteur seulement parce qu'il a beaucoup aimé, et lui, après la remise de sa dette, aime beaucoup, parce qu'il lui a été beaucoup remis. C'est ce qui a lieu à l'égard de Madeleine. Il lui est beaucoup remis, parce qu'elle a beaucoup aimé, et après avoir reçu son pardon, elle aime d'un amour d'autant plus vif qu'il lui a été remis davantage. — Si l'amour est ici donné comme le motif du pardon des péchés, il n'est pas dit pour cela que celui qui se repent de ses péchés par le principe d'un amour parfait envers Dieu, n'ait pas besoin de l'absolution du côté du prêtre; bien plus, c'est précisément le contraire qui est dit; car ce n'est qu'en faveur de l'amour véritable que le pardon est assuré; et il n'y a d'amour véritable que celui qui observe les commandements de Dieu (*Jean, 14, 15* et suiv.). Or, Dieu a fait un commandement de recourir à l'absolution du prêtre; donc le pardon des péchés ne peut être le partage que de celui dont l'amour est joint à l'accomplissement de ce commandement. Dans les cas tels qu'il est impossible, faute de prêtre, d'obtenir l'absolution, on doit, comme l'a défini le saint concile de Trente, unir au repentir inspiré par l'amour parfait au moins le désir de pouvoir accomplir plus tard ce qui est prescrit par la loi de Dieu à cet égard. Le lecteur attentif aura sans doute remarqué que même dans l'histoire rapportée ci-dessus, la rémission des péchés n'est pas représentée comme une simple effusion de la grâce de Dieu répandue invisiblement dans le cœur, mais dans son union avec l'absolution; car Marie s'était d'abord préparée à recevoir le pardon de ses péchés par le repentir que lui inspirait son ardent amour, et ce n'est qu'après cette préparation que Jésus-Christ lui donne expressément l'absolution, que maintenant les prêtres donnent en son nom (*Voy. ce qui suit*).

̄. 50. — ¹¹ Ce qui est ci-dessus attribué à l'amour, est ici rapporté à la foi, parce que ces deux vertus, quand elles sont véritables, ne sont point séparées : car il n'y a que celui qui croit véritablement qui a un amour sincère, et celui-là seulement peut aimer comme Dieu commande qu'on aime, qui croit en Dieu et à ses commandements.

¹² ayez la paix en vous. Le péché cause dans les hommes le trouble, les remords

CHAPITRE VIII.

Des femmes pieuses accompagnent Jésus, et pourvoient à son entretien. Parabole de la semence et du semeur. Les parents de Jésus. Il apaise une tempête, délivre un possédé, guérit une femme souffrant d'un flux de sang, et ressuscite la fille de Jaïre.

1. Quelque temps après, Jésus allait de ville en ville, et de village en village, prêchant l'Évangile, et annonçant le royaume de Dieu; et les douze étaient avec lui.

2. Il y avait aussi quelques femmes, qui avaient été délivrées des malins esprits, et guéries de leurs maladies : Marie, surnommée Madeleine ¹, de laquelle sept démons étaient sortis ²;

3. Jeanne, femme de Chusa, intendant de la maison d'Hérode; Suzanne, et plusieurs autres qui l'assistaient de leurs biens ³.

4. Le peuple donc s'assemblant en foule, et se pressant de sortir des villes pour venir vers lui, il leur dit en parabole : *Matth.* 13, 3. *Marc.* 4, 3.

5. Celui qui sème s'en alla semer son grain : et en semant, une partie du grain qu'il semait tomba le long du chemin, où elle fut foulée aux pieds, et les oiseaux du ciel la mangèrent.

1. Et factum est deinceps, et ipse iter faciebat per civitates et castella, prædicans et evangelizans regnum Dei : et duodecim cum illo,

2. et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ a spiritibus malignis, et infirmatibus : Maria, quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant,

3. et Joanna uxor Chusæ procuratoris Herodis, et Susanna, et aliæ multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis.

4. Cum autem turba plurima convenirent, et de civitatibus properarent ad eum, dixit per similitudinem :

5. Exiit qui seminat, seminare semen suum : et dum seminat, aliud cecidit secus viam, et conculcatum est, et volucres cœli comederunt illud.

de conscience, la lutte entre l'esprit et la chair; la grâce procure la paix; car elle soumet l'esprit à Dieu, et le corps à l'esprit, et ainsi elle établit l'homme dans un état véritable de paix et de calme intérieur (*Voy. Rom.* 5, 1).

§. 2. — ¹ Marie de Magdala (*Voy. Matth.* 15, 39. note 28).

² Le nombre « sept » est mis pour un grand nombre. Les puissances de l'enfer avaient, ce semble, pris possession de toutes ses facultés, de tous ses instincts et de toutes ses inclinations. Représentez-vous un homme qui est mort de la septuple mort de l'orgueil, de l'avarice, de la gourmandise et de la luxure, de la colère, de l'envie et de la paresse, et vous aurez une image de l'état de cette pécheresse (Ambr., Bède, Grégoire). Toutefois plus le péché domina dans elle, plus la grâce y déploya une action puissante, et après sa conversion, son ardente et reconnaissante charité (*Pl. h.* 7, 37) lui attira de la part de Dieu des faveurs tout-à-fait extraordinaires (*Voy. Marc.* 16, 9).

§. 3. — ³ Voyez dans la petitesse de Jésus toute sa grandeur. Celui qui nourrissait les siens de la nourriture spirituelle, s'est humilié jusqu'à recevoir d'eux sa nourriture corporelle, et à vivre des aumônes de la charité; celui qui, par ses miracles, rassasiait des milliers d'hommes en apaisant la faim du corps, ne retient pour lui que la pauvreté et ce que ceux qui lui sont attachés lui fournissent par amour. Ce sont des femmes qui prennent soin de lui; voyez encore ici la puissance de Dieu dans la faiblesse. Ce fut par la femme que le péché entra dans le monde, ce sont pareillement les femmes à qui est spécialement réservée la mission, par leur dévouement à Jésus-Christ et leur fidélité à son service, d'écraser la tête du serpent, — par le bienfait de l'éducation chrétienne qu'elles sont appelées d'une manière toute particulière à répandre.

6. Et aliud cecidit supra petram : et natum aruit, quia non habebat humorem.

7. Et aliud cecidit inter spinas, et simul exortæ spinæ suffocaverunt illud.

8. Et aliud cecidit in terram bonam : et ortum fecit fructum centuplum. Hæc dicens clamabat : Qui habet aures audiendi, audiat.

9. Interrogabant autem eum discipuli ejus, quæ esset hæc parabola.

10. Quibus ipse dixit : Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, cæteris autem in parabolis : ut videntes non videant, et audientes non intelligant.

11. Est autem hæc parabola : Semen est verbum Dei.

12. Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt : deinde venit diabolus, et tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.

13. Nam qui supra petram : qui cum audierint, cum gaudio suscipiunt verbum : et hi radices non habent : qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt.

14. Quod autem in spinas cecidit : hi sunt, qui audierunt, et a sollicitudinibus, et divitiis, et voluptatibus vitæ, euntes, suffocantur, et non referunt fructum.

15. Quod autem in bonam terram : hi sunt, qui in corde bono et optimo audientes verbum retinent, et fructum afferunt in patientia.

16. Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut obtusum lectum ponit ; sed supraandelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.

17. Non est enim occultum,

6. Une autre partie tomba sur des pierres ; et ayant levé elle se sécha, parce qu'elle n'avait point d'humidité.

7. Une autre tomba au milieu des épines ; et les épines croissant avec la semence l'étouffèrent.

8. Une autre partie tomba dans une bonne terre ; et étant levée, elle porta du fruit, et rendait cent pour un. En disant ceci il criait : Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre.

9 Ses disciples lui demandèrent ce que voulait dire cette parabole.

10. Et il leur dit : Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu ; mais pour les autres, *il ne leur est proposé qu'en paraboles*, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en écoutant ils ne comprennent point. *Isaïe, 6, 9. Matth. 13, 14. Marc, 4, 12. Jean, 12, 40. Act. 28, 26.*

11. Voici donc ce que veut dire cette parabole : La semence, c'est la parole de Dieu.

12. Ceux qui sont marqués par ce qui tombe le long du chemin, sont ceux qui écoutent la parole ; mais le diable vient ensuite, qui enlève cette parole de leur cœur, de peur qu'ils ne croient, et ne soient sauvés.

13. Ceux qui sont marqués par ce qui tombe sur des pierres, sont ceux qui écoutant la parole, la reçoivent avec joie ; mais ils n'ont point de racine, ils croient pour un temps, et se retirent aussitôt que l'heure de la tentation est venue.

14. Ce qui tombe dans les épines, marque ceux qui ont écouté la parole, mais en qui elle est ensuite étouffée par les inquiétudes, par les richesses, et par les plaisirs de la vie ; de sorte qu'ils ne portent point de fruit.

15. Enfin ce qui tombe dans la bonne terre, marque ceux qui écoutant la parole avec un cœur bon et sincère ⁴, la retiennent et portent du fruit par la patience ⁵.

16. Il n'y a personne qui, après avoir allumé une lampe, la couvre d'un vase, ou la mette sous un lit ; mais on la met sur le chandelier, afin que ceux qui entrent en soient éclairés ⁶. *Matth. 5, 15. Marc, 4, 21.*

17. Car il n'y a rien de secret qui ne

§. 15. — ⁴ Dans le grec : Dans un cœur pur et bon.

⁵ par la persévérance.

§. 16. — ⁶ Sur l'union avec ce qui précède, voy. *Marc, 4, note 8.*

doive être découvert, ni rien de caché qui ne doive être connu, et paraître publiquement. *Matth.* 10, 26. *Marc.* 4, 22.

18. Prenez donc bien garde de quelle manière vous écoutez⁷; car on donnera à celui qui a déjà; et pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il croit avoir. *Matth.* 13, 12. 23, 29.

19. Cependant sa mère et ses frères étant venus le trouver, et ne le pouvant aborder à cause de la foule du peuple, *Matth.* 12, 46. *Marc.* 3, 31. 32.

20. il en fut averti, et on lui dit : Votre mère et vos frères sont là dehors qui désirent de vous voir.

21. Mais il leur répondit : Ma mère et mes frères sont ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la pratiquent.

22. Un jour étant monté dans une barque avec ses disciples, il leur dit : Passons à l'autre bord du lac. Ils partirent donc.

23. Et comme ils passaient, il s'endormit; et un grand tourbillon de vent vint tout d'un coup fondre sur le lac, et leur barque s'emplissant d'eau, ils étaient en péril.

24. Ils s'approchèrent donc de lui, et le réveillèrent, en lui disant : Maître, nous périssons. Jésus s'étant levé, parla avec menaces aux vents et aux flots agités; et ils s'apaisèrent, et il se fit un grand calme.

25. Alors il leur dit : Où est votre foi? Mais eux, remplis de crainte et d'admiration, se disaient l'un à l'autre : Quel est donc celui-ci qui commande de la sorte aux vents et aux flots, et à qui ils obéissent?

26. Ils abordèrent ensuite au pays des Geraséniens⁸, qui est sur le bord opposé à la Galilée. *Matth.* 8, 28. *Marc.* 5, 1.

27. Et lorsque Jésus fut descendu à terre, il vint au-devant de lui un homme⁹, depuis longtemps possédé du démon¹⁰, qui ne portait point d'habit, et ne demeurait point dans les maisons, mais dans les sépulcres.

28. Aussitôt qu'il eut aperçu Jésus, il jeta un grand cri, et vint se prosterner à ses pieds, en lui disant à haute voix : Jésus,

quod non manifestetur : nec absconditum, quod non cognoscatur, et in palam veniat.

18. Videte ergo quomodo audiat. Qui enim habet, dabitur illi : et quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.

19. Venerunt autem ad illum mater et fratres ejus, et non poterant adire eum præ turba.

20. Et nuntiatum est illi : Mater tua, et fratres tui stant foris, volentes te videre.

21. Qui respondens, dixit ad eos : Mater mea, et fratres mei hi sunt, qui verbum Dei audiunt, et faciunt.

22. Factum est autem in una diebus, et ipse ascendit in naviculam, et discipuli ejus, et ait ad illos : Transfretemus trans stagnum. Et ascenderunt.

23. Et navigantibus illis, obdormivit, et descendit procella venti in stagnum, et complebantur, et periclitabantur.

24. Accedentes autem suscitaverunt eum, dicentes : Præceptor, perimus. At ille surgens, increpavit ventum, et tempestatem aquæ, et cessavit : et facta est tranquillitas.

25. Dixit autem illis : Ubi est fides vestra? Qui timentes, mirati sunt ad invicem, dicentes : Quis putas hic est, quia et ventis et mari imperat, et obediunt ei?

26. Et navigaverunt ad regionem Gerasenorum, quæ est contra Galilæam.

27. Et cum egressus esset ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat dæmonium jam temporibus multis, et vestimento non induebatur, neque in domo manebat, sed in monumentis.

28. Is, ut vidit Jesum, procidit ante illum : et exclamans voce magna, dixit : Quid mihi, et tibi

7. 18. — ⁷ Voy. *Marc.* 4, note 10.

8. 26. — ⁸ Dans le grec : des Gadaréniens (Voy. *Matth.* 8, 28).

9. 27. — ⁹ Dans le grec : un homme de la ville.

¹⁰ Dans le grec : des démons, par rapport au 30.

est Jesu Fili Dei altissimi ? Obsecro te, ne me torqueas.

29. Præcipiebat enim spiritui immundo, ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, et vinciebatur catenis et compedibus custoditus; et ruptis vinculis agebatur a dæmonio in deserto.

30. Interrogavit autem illum Jesus, dicens : Quod tibi nomen est ? At ille dixit : Legio : quia intraverant dæmonia multa in eum.

31. Et rogabant illum ne imperaret illis ut in abyssum irent.

32. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in monte : et rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.

33. Exierunt ergo dæmonia ab homine, et intraverunt in porcos : et impetu abiit grex per præceps in stagnum, et suffocatus est.

34. Quod ut viderunt factum qui pasebant, fugerunt, et nuntiaverunt in civitatem, et in villas.

35. Exierunt autem videre quod factum est, et venerunt ad Jesus : et invenerunt hominem sedentem, a quo dæmonia exierant, vestitum, ac sana mente, ad pedes ejus, et timuerunt.

36. Nuntiaverunt autem illis et qui viderant, quomodo sanus factus esset a legione :

37. Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis : quia magno timore tenebantur. Ipse autem ascendens navim, reversus est.

38. Et rogabat illum vir, a quo dæmonia exierant, ut cum eo esset. Dimisit autem eum Jesus, dicens :

Fils du Dieu très-haut, qu'y a-t-il entre vous et moi ? Je vous prie, ne me tourmentez point.

29. Car Jésus commandait à l'esprit impur de sortir de cet homme ; parce qu'il le possédait depuis longtemps, et quoiqu'on le gardât lié de chaînes, et les fers aux pieds, il rompait tous ses liens, et était emporté par le démon dans les déserts ¹¹.

30. Jésus lui demanda : Quel est ton nom ? Il lui dit : Je m'appelle Légion ¹² ; parce que plusieurs démons étaient entrés dans cet homme.

31. Et ces démons le suppliaient qu'il ne leur commandât point de s'en aller dans l'abîme.

32. Mais comme il y avait là un grand troupeau de porceaux qui paissaient sur la montagne, ils le prièrent de leur permettre d'y entrer : et il le leur permit.

33. Les démons donc sortant de cet homme, entrèrent dans les porceaux : et aussitôt le troupeau courut avec impétuosité se précipiter dans le lac, où ils se noyèrent ¹³.

34. Ceux qui les gardaient ayant vu ce qui était arrivé, s'enfuirent, et s'en allèrent le dire à la ville, et dans les villages.

35. Or *plusieurs* sortirent pour voir ce qui était arrivé : et étant venus à Jésus, ils trouvèrent cet homme, dont les démons étaient sortis, assis à ses pieds, habillé et en son bon sens ; ce qui les remplit de crainte.

36. Et ceux qui avaient vu ce qui s'était passé, leur racontèrent comment le possédé avait été délivré de la légion ¹⁴.

37. Alors tous les peuples du pays des Geraséniens ¹⁵ le prièrent de s'éloigner d'eux, parce qu'ils étaient saisis d'une grande frayeur ¹⁶. Il monta donc dans la barque pour s'en retourner.

38. Et cet homme duquel les démons étaient sortis, le suppliait qu'il lui permit d'aller avec lui ; mais Jésus le renvoya, en lui disant :

ŷ. 29. — ¹¹ dans le désert, dans les contrées horribles, solitaires où étaient les mebeaux. Le démon choisissait ces contrées parce qu'elles sont une image de ses positions perverses, et de la condition à laquelle il est réduit.

ŷ. 30. — ¹² Voy. *Marc.* 5, 9.

ŷ. 33. — ¹³ * Voy. *Matth.* 8, 27-33 et les notes.

ŷ. 36. — ¹⁴ Litt. : guéri de, etc. Dans le grec : Comment le possédé avait été délivré.

ŷ. 37. — ¹⁵ Dans le grec : des Gadarénéens (Voy. *pl. h.* note 8).

¹⁶ qu'il n'arrivât la même chose à tous leurs porceaux

39. Retournez en votre maison, et racontez les grandes choses que Dieu a faites en votre faveur. Et il s'en alla par toute la ville publiant les grâces que Jésus lui avait faites.

40. Jésus étant revenu, le peuple le reçut avec joie, parce qu'il était attendu de tous.

41. Alors il vint à lui un homme appelé Jaire, qui était chef de synagogue; et se prosternant aux pieds de Jésus, il le suppliait de venir dans sa maison, *Matth.* 9, 18 et suiv.

42. parce qu'il avait une fille unique, âgée d'environ douze ans, qui se mourait. Et comme Jésus y allait, et qu'il était pressé par la foule,

43. une femme, qui était malade d'une perte de sang depuis douze ans, et qui avait dépensé tout son bien à se faire traiter par les médecins, sans qu'aucun d'eux eût pu la guérir,

44. s'approcha de lui par derrière, et toucha le bord de son vêtement; et au même instant sa perte de sang s'arrêta.

45. Et Jésus dit : Qui est-ce qui m'a touché ? Mais tous assurant que ce n'était pas eux, Pierre et ceux qui étaient avec lui lui dirent : Maître, la foule du peuple vous presse et vous accable, et vous demandez qui vous a touché ?

46. Mais Jésus dit : Quelqu'un m'a touché; car j'ai reconnu qu'une vertu est sortie de moi.

47. Cette femme donc se voyant découverte, s'en vint toute tremblante, se jeta à ses pieds et déclara devant tout le peuple pour quel sujet elle l'avait touché, et comment elle avait été aussitôt guérie.

48. Et Jésus lui dit : Ma fille ¹⁷, votre foi vous a guérie; allez en paix.

49. Comme il parlait encore, quelqu'un vint dire au chef de synagogue : Votre fille est morte; ne donnez point davantage de peine au Maître.

50. Mais Jésus ayant entendu cette parole, dit au père de la fille : Ne craignez point, croyez seulement, et elle sera guérie.

51. Etant arrivé au logis, il ne laissa entrer personne avec lui, sinon Pierre, Jacques et Jean, et le père et la mère de la fille.

39. Redi in domum tuam, e narra quanta tibi fecit Deus. Et abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus.

40. Factum est autem cum rediisset Jesus, excepit illum turba; erant enim omnes expectantes eum.

41. Et ecce venit vir, cui nomen Jairus, et ipse princeps synagogæ erat : et cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus,

42. quia unica filia erat ei fere annorum duodecim, et hæc moriebatur. Et contigit, dum iret, a turbis comprimebatur.

43. Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari :

44. accessit retro, et tetigit fibriam vestimenti ejus : et confestim stetit fluxus sanguinis ejus.

45. Et ait Jesus : Qui est, qui me tetigit ? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, et qui cum illo erant : Præceptor, turbæ te comprimunt, et affligunt, et dicis : Quis me tetigit ?

46. Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis; nam ego novi virtutem de me exisse.

47. Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, et procidit ante pedes ejus : et ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo : et quemadmodum confestim sanata sit.

48. At ipse dixit ei : Filia, fides tua salvam te fecit : vade in pace.

49. Adhuc illo loquente, venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei : Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.

50. Jesus autem, audito hoc verbo, respondit patri puellæ : Noli timere, crede tantum, et salva erit.

51. Et cum venisset domum, non permisit intrare secum quemquam, nisi Petrum, et Jacobum, et Joannem, et patrem, et matrem puellæ.

§. 48. — ¹⁷ Dans le grec : Ma fille, ayez confiance, votre, etc.

52. Flebant autem omnes, et plangebant illam. At ille dixit : Nolite flere, non est mortua puella, sed dormit.

53. Et deridebant eum, scientes quod mortua esset.

54. Ipse autem tenens manum ejus clamavit, dicens : Puella, surge.

55. Et reversus est spiritus ejus, et surrexit continuo. Et jussit illi dari manducare.

56. Et stupuerunt parentes ejus, quibus præcepit ne alicui dicerent quod factum erat.

52. Et comme tous ceux de la maison la pleuraient et se lamentaient, il leur dit : Ne pleurez point, elle n'est point morte, elle n'est qu'endormie.

53. Mais ils se moquaient de lui, sachant bien qu'elle était morte.

54. Jésus donc la prenant par la main ¹⁸, lui cria ¹⁹ : *Ma fille, levez-vous.*

55. Et son âme étant revenue, elle se leva à l'instant : et il commanda qu'on lui donnât à manger.

56. Alors son père et sa mère furent remplis d'étonnement ; et il leur recommanda de ne dire à personne ce qui était arrivé.

CHAPITRE IX.

Mission des apôtres. Hérode souhaite de voir Jésus. Retour des apôtres. Cinq mille hommes rassasiés. Confession de Pierre. La croix et le renoncement. Transfiguration de Jésus-Christ et délivrance d'un possédé. Jésus prédit ses souffrances, il reprend l'ambition, la jalousie et le zèle intempestif de ses disciples, et il apprend ce qui est requis pour le suivre.

1. Convocatis autem duodecim apostolis dedit illis virtutem et potestatem super omnia dæmonia, et ut languores curarent.

2. Et misit illos prædicare regnum Dei, et sanare infirmos.

3. Et ait ad illos : Nihil tuleritis in via, neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habebitis.

4. Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete, et inde ne exeatis.

5. Et quicumque non receperint vos : exeuntes de civitate illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.

6. Egressi autem circuibant per

1. Jésus ayant appelé ses douze apôtres, leur donna puissance et autorité sur tous les démons, et le pouvoir de guérir les maladies. *Matth. 10, 1. Marc, 3, 15.*

2. Puis il les envoya prêcher le royaume de Dieu, et rendre la santé aux malades.

3. Et il leur dit : Ne portez rien dans le chemin, ni bâton ¹, ni sac, ni pain, ni argent, et n'ayez point deux habits. *Matth. 10, 9. Marc, 6, 8.*

4. En quelque maison que vous soyez entrés, demeurez-y, et n'en sortez point.

5. Lorsqu'il se trouvera des personnes qui ne voudront pas vous recevoir, sortant de leur ville, secouez même la poussière de vos pieds, afin que ce soit un témoignage contre eux. *Act. 13, 51.*

6. Etant donc partis, ils allaient de vil-

ÿ. 54. — ¹⁸ Dans le grec : Mais lui, ayant fait retirer tout le monde, et la prenant par la main, etc.

¹⁹ afin de montrer que sa parole vivifie. C'est par la parole divine que tout vient à la vie.

ÿ. 3. — ¹ Voy. *Matth. 10, 10.*

lage en village, annonçant l'Évangile, et partout guérissant les malades.

7. Cependant Hérode le tétrarque entendit parler de tout ce que faisait Jésus, et son esprit était en suspens, parce que les uns disaient

8. que Jean était ressuscité d'entre les morts; les autres, qu'Elie était apparu; et d'autres, qu'un des anciens prophètes était ressuscité. *Matth. 14, 1 et suiv. Marc, 6, 14 et suiv.*

9. Mais Hérode disait : J'ai fait couper la tête à Jean : qui est donc celui-ci de qui j'entends dire de si grandes choses ? Et il avait envie de le voir.

10. Les apôtres étant revenus, racontèrent à Jésus tout ce qu'ils avaient fait : et Jésus les prenant avec lui, il se retira à l'écart dans un lieu désert, près de la ville de Bethsaïde. *Matth. 14, 13 et suiv. Marc, 6, 30 et suiv. Jean, 6, 1 et suiv.*

11. Lorsque le peuple l'eut appris, il le suivit : et Jésus les ayant bien reçus, il leur parlait du royaume de Dieu, et guérissait ceux qui avaient besoin d'être guéris.

12. Comme le jour commençait à baisser, les douze apôtres lui vinrent dire : Renvoyez le peuple, afin qu'ils s'en aillent dans les villages et dans les lieux d'alentour pour se loger, et pour y trouver de quoi vivre, parce que nous sommes ici dans un lieu désert. *Matth. 14, 15. Marc, 6, 36.*

13. Mais Jésus leur répondit : Donnez-leur vous-mêmes à manger. Ils lui repartirent : Nous n'avons que cinq pains et deux poissons : si ce n'est peut-être qu'il faille que nous allions chercher des vivres pour tout ce peuple.

14. Car ils étaient environ cinq mille hommes. Alors il dit à ses disciples : Faites-les asseoir par troupes, cinquante à cinquante.

15. Ce qu'ils exécutèrent, en les faisant tous asseoir.

16. Or Jésus prit les cinq pains et les deux poissons, et levant les yeux au ciel, il les bénit, les rompit, et les donna à ses disciples, afin qu'ils les présentassent au peuple.

17. Ils en mangèrent tous, et furent rassasiés. Et on emporta douze paniers pleins de morceaux qui en étaient restés.

18. Un jour, comme il priait en particulier, ayant ses disciples avec lui, il leur demanda : Qui le peuple dit-il que je suis ? *Matth. 16, 13. Marc, 8, 27.*

19. Ils lui répondirent : Les uns disent

castella, evangelizantes et curantes ubique.

7. Audivit autem Herodes tetrarcha omnia quæ fiebant ab eo, et hæsitabat eo quod diceretur a quibusdam :

8. Quia Joannes surrexit a mortuis : a quibusdam vero : Quia Elias apparuit : ab aliis autem : Quia propheta unus de antiquis surrexit.

9. Et ait Herodes : Joannem ego decollavi : Quis est autem iste, de quo ego talia audio ? Et quærebat videre eum.

10. Et reversi apostoli narra-verunt illi quæcumque fecerunt : et assumptis illis secessit seorsum in locum desertum, qui est Bethsaïdæ.

11. Quod cum cognovissent turbæ, secutæ sunt illum : et exceperunt eos, et loquebatur illis de regno Dei, et eos, qui cura indigebant, sanabat.

12. Dies autem cœperat declinare. Et accedentes duodecim dixerunt illi : Dimitte turbas, ut euntes in castella villasque quæ circa sunt, divertant, et inveniant escas : quia hic in loco deserto sumus.

13. Ait autem ad illos : Vos date illis manducare. At illi dixerunt : Non sunt nobis plusquam quinque panes, et duo pisces : nisi forte nos eamus, et emamus in omnem hanc turbam escas.

14. Erant autem fere viri quinque millia. Ait autem ad discipulos suos : Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.

15. Et ita fecerunt. Et discumbere fecerunt omnes.

16. Acceptis autem quinque panibus, et duobus piscibus, respexit in cælum, et benedixit illis : et fregit, et distribuit discipulis suis, ut ponerent ante turbas.

17. Et manducaverunt omnes, et saturati sunt. Et sublatum est quod superfluit illis, fragmentorum cophini duodecim.

18. Et factum est, cum solus esset orans, erant cum illo et discipuli : et interrogavit illos, dicens : Quem me dicunt esse turbæ ?

19. At illi responderunt, et di-

xerunt : Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero quia unus propheta de prioribus surrexit.

20. Dixit autem illis : Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus dixit : Christum Dei.

21. At ille increpans illos, præcepit ne cui dicerent hoc,

22. dicens : Quia oportet Filium hominis multa pati, et reprobari a senioribus, et principibus sacerdotum, et scribis, et occidi, et tertia die resurgere.

23. Dicebat autem ad omnes : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam quotidie, et sequatur me.

24. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam : nam qui perdidit animam suam propter me, salvam faciet illam;

25. quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum, se autem ipsum perdat, et detrimentum sui faciat?

26. Nam qui me erubuerit, et meos sermones : hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua, et Patris, et sanctorum angelorum.

27. Dico autem vobis vere : sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem donec videant regnum Dei.

28. Factum est autem post hæc verba fere dies octo, et assumpsit Petrum, et Jacobum, et Joannem, et ascendit in montem ut oraret.

29. Et facta est, dum oraret, species vultus ejus altera : et vestitus ejus albus et refulgens.

30. Et ecce duo viri loquebantur cum illo. Erant autem Moyses et Elias,

31. visi in majestate : et d. e-

que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, Elie; les autres, que c'est quelqu'un des anciens prophètes qui est ressuscité.

20. Mais vous, leur dit-il, qui dites-vous que je suis : Simon Pierre répondit ² : Vous êtes le Christ de Dieu ³.

21. Alors il leur défendit très-expressément de parler de cela à personne,

22. car il faut, leur disait-il, que le Fils de l'homme souffre beaucoup; qu'il soit rejeté par les sénateurs, par les princes des prêtres et par les scribes, qu'il soit mis à mort, et qu'il ressuscite le troisième jour. *Matth. 16, 21. Marc, 8, 31, 9, 30.*

23. Il disait aussi à tout le monde : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix tous les jours, et qu'il me suive. *Matth. 10, 38. 16, 24. Marc, 8, 34. Pl. b. 14, 27.*

24. Car celui qui voudra sauver sa vie, la perdra; et celui qui aura perdu sa vie pour l'amour de moi, la sauvera. *Pl. b. 17, 33. Jean, 12, 25.*

25. En effet que servirait à un homme de gagner tout le monde aux dépens de lui-même, et en se perdant lui-même?

26. Car si quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, lorsqu'il viendra dans sa gloire, et dans celle de son Père, et des saints anges ⁴. *Matth. 10, 33. Marc, 8, 38. 2. Tim. 2, 12.*

27. Je vous le dis en vérité, il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici présents qui ne mourront point qu'ils n'aient vu le royaume de Dieu. *Matth. 16, 28. Marc, 8, 39.*

28. Environ huit jours après qu'il leur eut dit ces paroles ⁵, il prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, et s'en alla sur une montagne pour prier. *Matth. 17, 1. Marc, 9, 1.*

29. Et pendant qu'il faisait sa prière, son visage parut tout autre; ses habits devinrent blancs et éclatants.

30. Et l'on vit tout d'un coup deux hommes qui s'entretenaient avec lui : c'étaient Moysè et Elie :

31. ils étaient pleins de majesté, et ils lui

§. 20. — ² Dans le grec il y a simplement : Pierre.

³ Le Messie envoyé de Dieu.

§. 26. — ⁴ quand il viendra pour juger le monde en qualité de Seigneur, revêtu de la puissance divine, environné de tous les anges au milieu de la gloire céleste.

§. 28. — ⁵ Saint Matthieu et saint Marc comptent exactement six jours. Saint Luc met un nombre rond.

parlaient de sa sortie *du monde* ⁶, qui devait arriver dans Jérusalem.

32. Cependant Pierre et ceux qui étaient avec lui étaient accablés de sommeil ⁷; et se réveillant, ils le virent dans sa gloire, et les deux hommes qui étaient avec lui.

33. Et comme ils se séparaient de Jésus, Pierre lui dit : Maître, nous sommes bien ici : faisons-y trois tentes, une pour Vous, une pour Moïse, et une pour Elie; car il ne savait ce qu'il disait.

34. Il parlait encore lorsqu'il parut une nuée qui les couvrit; et ils furent saisis de frayeur, en les voyant entrer dans cette nuée ⁸.

35. Et il en sortit une voix qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, écoutez-le.

36. Pendant qu'on entendait cette voix, Jésus se trouva tout seul. Et les disciples tinrent ceci en secret, et ne dirent rien pour lors à personne de ce qu'ils avaient vu.

37. Le lendemain, lorsqu'ils descendaient de la montagne, une grande troupe de peuple vint au devant d'eux ⁹.

38. Et un homme s'écria parmi la foule, et dit : Maître, jetez les yeux sur mon fils, je vous en supplie; car je n'ai que ce seul enfant. *Matth. 17, 14. Marc, 9, 16.*

39. L'esprit *malin* se saisit de lui, et lui fait tout d'un coup jeter de grands cris; il le renverse par terre, il l'agite par de violentes convulsions qui le font écumer; et à peine le quitte-t-il après l'avoir tout déchiré.

40. J'avais prié vos disciples de le chasser, mais ils ne l'ont pu.

41. Alors Jésus prenant la parole, dit : O race incrédule et dépravée, jusqu'à quand serai-je avec vous, et vous souffrirai-je? Amenez ici votre fils.

42. Et comme l'enfant s'approchait, le démon le jeta par terre, et l'agita par de grandes convulsions.

43. Mais Jésus ayant parlé avec menaces à l'esprit impur, guérit l'enfant, et le rendit à son père.

bant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.

32. Petrus vero, et qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes viderunt majestatem ejus, et duos viros, qui stabant cum illo.

33. Et factum est cum discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum: Præceptor, bonum est nos hic esse: et faciamus tria tabernacula, unum tibi, et unum Moysi, et unum Eliæ: nesciens quid diceret.

34. Hæc autem illo loquente, facta est nubes, et obumbravit eos: et timuerunt, intransibilibus illis in nubem.

35. Et vox facta est de nube, dicens: Hic est Filius meus dilectus, ipsum audite.

36. Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus. Et ipsi tacuerunt, et nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.

37. Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.

38. Et ecce vir de turba exclamavit dicens: Magister, obsecro te, respice in filium meum, quia unicus est mihi:

39. et ecce spiritus apprehendit eum, et subito clamat, et elidit, et dissipat eum cum spuma, et vix discedit dilanians eum:

40. et rogavi discipulos tuos, ut ejicerent illum, et non potuerunt.

41. Respondens autem Jesus, dixit: O generatio infidelis, et perversa, usquequo ero apud vos, et patiar vos? Adduc huc filium tuum.

42. Et cum accederet, elisit illum dæmonium, et dissipavit.

43. Et increpavit Jesus spiritum immundum, et sanavit puerum, et reddidit illum patri ejus.

ⲥ. 31. — ⁶ de sa mort.

ⲥ. 32. — ⁷ pendant que Jésus-Christ priait. Les disciples dormaient de fatigue; l'éclat de la lumière céleste les réveilla.

ⲥ. 34. — ⁸ après que Moïse et Elie se furent séparés de Jésus (ⲥ. 33).

ⲥ. 37. — ⁹ Dans le grec : de lui (Jésus).

44. Stupebant autem omnes in magnitudine Dei : omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad discipulos suos : Ponite vos in cordibus vestris sermones istos : Filius enim hominis futurum est ut tradatur in manus hominum.

45. At illi ignorabant verbum istud, et erat velatum ante eos ut non sentirent illud : et timebant eum interrogare de hoc verbo.

46. Intravit autem cogitatio in eos, quis eorum major esset.

47. At Jesus videns cogitationes cordis illorum, apprehendit puerum, et statuit illum secus se,

48. et ait illis : Quicumque susceperit puerum istum in nomine meo, me recipit : et quicumque me receperit recipit eum, qui me misit. Nam qui minor est inter vos omnes, hic major est.

49. Respondens autem Joannes, dixit : Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, et prohibuimus eum : quia non sequitur nobiscum.

50. Et ait ad illum Jesus : Nolite prohibere : qui enim non est adversum vos, pro vobis est.

51. Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus, et ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem.

52. Et misit nuntios ante conspectum suum : et euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi.

53. Et non receperunt eum, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.

54. Cum vidissent autem discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cælo, et consumat illos ?

44. Tous furent étonnés de la grande puissance de Dieu : et lorsque tout le monde était dans l'admiration de tout ce que faisait Jésus, il dit à ses disciples : Mettez bien dans votre cœur ¹⁰ ce que je m'en vais vous dire : le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes.

45. Mais ils ne comprenaient point ce qu'il leur disait ; et ce discours leur était tellement caché, qu'ils n'y entendaient rien : et ils appréhendaient même de l'interroger sur ce sujet. *Marc*, 9, 31.

46. Cette pensée même leur vint dans l'esprit, lequel d'entre eux était le plus grand. *Matth.* 18, 1. *Marc*, 9, 33.

47. Mais Jésus voyant les pensées de leur cœur, prit un petit enfant, et le mettant auprès de lui,

48. il leur dit : Quiconque reçoit cet enfant en mon nom, me reçoit ; et quiconque me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé : car celui qui est le plus petit ¹¹ parmi vous tous, est le plus grand. *Matth.* 18, 5.

49. Alors Jean prenant la parole, lui dit : Maître, nous avons vu un homme qui chasse les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché, parce qu'il ne vous suit pas avec nous. *Marc*, 9, 37.

50. Et Jésus lui dit : Ne l'en empêchez point ; car celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.

51. Lorsque le temps auquel il devait être enlevé *du monde* était près de s'accomplir, il se mit en chemin avec un visage assuré pour aller à Jérusalem ¹².

52. Et il envoya devant lui quelques personnes pour annoncer *sa venue*. Ces personnes étant donc parties, entrèrent dans une ville des Samaritains ¹³, pour lui préparer un logement.

53. Mais ceux de ce lieu ne voulurent point le recevoir, parce qu'il paraissait qu'il allait à Jérusalem ¹⁴.

54. Ce que Jacques et Jean ses disciples ayant vu, ils lui dirent : Seigneur, voulez-vous que nous commandions que le feu descende du ciel, et qu'il les consume ¹⁵.

ŷ. 44. — ¹⁰ Dans le grec : dans vos oreilles (*Voy.* ŷ. 41).

ŷ. 48. — ¹¹ celui qui approche le plus de l'enfance, qui est le plus humble, etc.

ŷ. 51. — ¹² afin d'y célébrer la dernière cène pascalle.

ŷ. 52. — ¹³ *Voy. Matth.* 10, note 8.

ŷ. 53. — ¹⁴ parce qu'il voulait célébrer la fête à Jérusalem, et qu'ainsi il se montrait juif.

ŷ. 54. — ¹⁵ Le grec ajoute : comme fit Elie (*Voy.* 4. *Rois.* 1, 10-12).

55. Mais se retournant, il les reprit, en leur disant : Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes *appelés* ¹⁶.

56. Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver ¹⁷. Ils s'en allèrent donc en un autre bourg. *Jean*, 3, 17, 12, 47.

57. Comme ils étaient en chemin, un homme lui dit : Je vous suivrai partout où vous irez ¹⁸.

58. Jésus lui répondit : Les renards ont leurs tanières, et les oiseaux du ciel leurs nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. *Matth.* 8, 20.

59. Mais il dit à un autre ¹⁹ : Suivez-moi. Et il lui répondit : Seigneur, permettez-moi d'aller auparavant ensevelir mon père.

60. Jésus lui répartit : Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts; mais pour vous, allez annoncer le royaume de Dieu.

61. Un autre aussi lui dit : Seigneur, je vous suivrai; mais permettez-moi de disposer auparavant de ce que j'ai dans ma maison ²⁰.

62. Jésus lui répondit : Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu ²¹.

55. Et conversus increpavit illos, dicens : Nescitis cujus spiritus estis.

56. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.

57. Factum est autem : ambulantis illis in via, dixit quidam ad illum : Sequar te quocumque ieris.

58. Dixit illi Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

59. Ait autem ad alterum : Sequere me; ille autem dixit : Domine, permittit mihi primum ire, et sepelire patrem meum.

60. Dixitque ei Jesus : Sine ut mortui sepeliant mortuos suos : tu autem vade, et annuntia regnum Dei.

61. Et ait alter : Sequar te, Domine, sed permittit mihi primum renuntiare his quæ domi sunt.

62. Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.

§. 55. — ¹⁶ Litt. : de quel esprit vous êtes. Vous ne savez quel esprit vous pousse. Vous croyez être poussés par l'esprit de Dieu, tandis que vous êtes poussés par l'esprit d'impatience et de vengeance qui est naturel à l'homme. Ou bien : Vous ne savez à quel esprit vous êtes appelés par moi, vous ignorez que vous devez être doux comme votre Maître. Vous voulez imiter le zèle enflammé d'Elie; vous oubliez donc que c'était là l'esprit de l'ancienne loi, où Dieu devait se montrer comme un maître vengeur, tant que je n'avais point paru dans le monde, et que je n'avais pas pris sur moi les fautes des hommes que sa justice était dans la nécessité de punir. Le temps de la grâce est venu, et, ayant apparu pour prendre sur moi la colère de Dieu, les pécheurs qui ont foi à l'œuvre de la rédemption que je suis venu accomplir, ne doivent éprouver que les effets de la grâce, de la douceur, de la longanimité et de l'amour; il y a plus, ce n'est que par la douceur et la charité qu'il faut travailler à gagner ceux qui se montrent rebelles.

§. 56. — ¹⁷ Si donc vous voulez vous montrer animés de mon esprit, vous devez prendre ma conduite pour règle de la vôtre.

§. 57. — ¹⁸ Un autre personnage dit la même chose en d'autres circonstances dans *Matth.* 8, 19. Jésus répétait ses discours en diverses occasions. Le grec ajoute : Seigneur.

§. 59. — ¹⁹ Au même dont il est fait mention dans *Matth.* 8, 21. Saint Luc rapporte ici de suite trois instructions de Jésus relatives à ce qu'il faut pour le suivre, quoiqu'il les ait données en des temps différents.

§. 61. — ²⁰ Litt. : permettez-moi de prendre congé de ce qu'il y a dans la maison. D'autres traduisent le grec : Permettez-moi auparavant d'aller mettre ordre aux affaires de ma maison. Le texte latin lui-même doit être pris dans le même sens. Permettez-moi d'abord de disposer de mes biens et de les diviser entre mes parents (Aug., Maldonat.).

§. 62. — ²¹ De même que celui qui, pendant qu'il laboure, regarde en arrière, n'est pas propre à ce travail, parce qu'il ne s'y applique point avec l'attention convenable; de même celui qui, s'étant consacré à la vie chrétienne, conserve encore

CHAPITRE X.

Mission des soixante et douze disciples. Malheur aux villes impénitentes. Retour des disciples. Exhortation à l'humilité. Parabole du Samaritain compatissant. Jésus chez Marthe et Marie.

1. Post hæc autem designavit Dominus et alios septuaginta duos : et misit illos binos ante faciem suam, in omnem civitatem, et locum, quo erat ipse venturus.

2. Et dicebat illis : Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messum suam.

3. Ite : ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.

4. Nolite portare sacculum,

1. Quelque temps après le Seigneur choisit encore soixante et douze ¹ autres *disciples*, qu'il envoya devant lui deux à deux dans toutes les villes, et dans tous les lieux où lui-même devait aller ².

2. Et il leur disait : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers en sa moisson ³.

3. Allez : je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups.

4. Ne portez ni bourse, ni sac, ni sou-

un attachement coupable aux biens de la terre, qu'il doit quitter en esprit, n'est pas dans les dispositions requises. Quiconque veut faire partie du royaume de Dieu, doit incessamment avoir l'éternité devant les yeux (Comp. *Matth.* 8, 21. 22).

§. 1. — ¹ Dans le grec : soixante et dix ; cependant l'ancien manuscrit de Cambridge, ainsi que d'autres, portent comme la Vulgate. L'expression « choisit » (Allem. *verordnete*, *institua*, *destina*; grec, *Ἀνέδειξεν*, *designavit*), indique l'installation solennelle dans une dignité (comp. le grec de 2. *Mach.* 10, 11). Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ se choisit des représentants au milieu du peuple, et parmi ces représentants il établit une gradation (une hiérarchie), de sorte que douze d'entre eux forment le degré supérieur, et soixante et douze le degré inférieur. La gradation même établie par Jésus-Christ est une preuve que les soixante et douze étaient en effet, sous le rapport de la dignité et des fonctions, subordonnés aux douze. Mais c'est ce que mettent surtout hors de tout doute les plus anciennes règles et la discipline de tout temps en vigueur dans l'Eglise, d'après lesquelles les évêques ont succédé aux apôtres, et les prêtres aux soixante-douze disciples. Jésus-Christ a choisi les nombres douze et soixante-douze vraisemblablement à cause des douze chefs des douze tribus d'Israël (1. *Moy.* 1, 2), et des soixante-douze anciens (4. *Moy.* 11, 16 et suiv.) que Moïse choisit pour le seconder. Le peuple d'Israël étant le type de l'humanité tout entière, et l'humanité elle-même étant communément, tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament, désignée sous le nom d'Israël, ces chefs des Israélites représentaient également les divers degrés de la hiérarchie dans le royaume spirituel et universel du Christ; et il était conforme à la nature des choses de régler le nombre des préposés spirituels de ce royaume sur le nombre des chefs d'Israël.

² Jésus-Christ envoyait les soixante-douze pour préparer les esprits à son arrivée. Il les envoyait deux à deux, afin qu'ils pussent s'aider, se consoler et s'exciter mutuellement (Orig., Théoph., Grég.). Comp. *Ecl.* 4, 9. De là est venue la loi dans les règles religieuses qu'aucun religieux n'entreprenne un voyage quelconque sans compagnon, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons pour justifier l'infraction à la règle. Un religieux, dit saint Thomas, qui voyage seul, est un démon dans la solitude.

§. 2. — ³ On voit par *Matth.* 9, 37. 38, que Jésus dit aussi la même chose avant d'envoyer les apôtres et les disciples. Mais il put le répéter en cette occasion. En général, on trouve dans ce chapitre et dans les cinq chapitres suivants de saint Luc, plusieurs discours de Jésus que les autres évangélistes placent dans d'autres circonstances; Jésus, ce semble, les répéta à l'occasion de différents événements, comme cela a manifestement lieu dans *Luc.* 8, 16. et 11, 33.

liers, et ne saluez personne dans le chemin ⁴.
Matth. 10, 10. *Marc.* 6, 8.

5. En quelque maison que vous entriez, dites d'abord : Que la paix soit dans cette maison. *Matth.* 10, 12.

6. Et s'il s'y trouve quelque enfant de paix ⁵, votre paix reposera sur lui : sinon elle retournera sur vous.

7. Demeurez en la même maison, mangeant et buvant de ce qu'il y aura chez eux ⁶ : car celui qui travaille mérite sa récompense ⁷. Ne passez point de maison en maison ⁸. 5. *Moy.* 24, 14. *Matth.* 10, 10. 1. *Tim.* 5, 18.

8. Et en quelque ville que vous entriez, et où l'on vous aura reçus, mangez ce qu'on vous présentera ;

9. guérissez les malades qui s'y trouveront, et dites-leur : Le royaume de Dieu est proche de vous.

10. Mais si, étant entrés dans quelque ville, on ne vous y reçoit point, sortez dans les rues, et dites :

11. Nous secouons contre vous la poussière même de votre ville, qui s'est attachée à nos pieds ⁹. Sachez néanmoins que le royaume de Dieu est proche ¹⁰.

12. Je vous assure qu'en ce jour ¹¹ Sodome sera traitée moins rigoureusement que cette ville-là.

13. Malheur à toi, Corozain ! malheur à toi, Bethsaïde ! parce que si les miracles qui ont été faits chez vous, avaient été faits dans

neque peram, neque calceamenta, et neminem per viam salutaveritis.

5. In quacumque domum intraveritis, primum dicite : Pax huic domui :

6. et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra : sin autem, ad vos revertetur.

7. In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercedem suam. Nolite transire de domo in domum.

8. Et in quacumque civitatem intraveritis, et susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis :

9. et curate infirmos, qui in illa sunt, et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei.

10. In quacumque autem civitatem intraveritis, et non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite :

11. Etiam pulverem, qui adhæsit nobis de civitate vestra, extergimus in vos : tamen hoc scitote, quia appropinquavit regnum Dei.

12. Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissius erit, quam illi civitati.

13. Væ tibi Corozain, væ tibi Bethsaida : quia si in Tyro et Sidone factæ fuissent virtutes, que

§. 4. — ⁴ La fin pour laquelle les disciples de Jésus étaient envoyés dans le monde, était d'une importance telle, que c'était pour eux une obligation d'éviter tout ce qui aurait pu les arrêter, particulièrement quand ce n'était que de pures cérémonies. C'est ainsi qu'il faut entendre la recommandation dont il s'agit. Il ne peut pas même venir à la pensée que Jésus ait commandé à ses disciples de négliger ou de violer les devoirs de la bienséance et de la politesse qui n'avaient rien de répréhensible ; ils ne devaient s'affranchir que de ce qu'il y avait de superflu, et de ce qui était trop onéreux pour eux (*Voy.* 4. *Rois*, 4, note 14).

§. 6. — ⁵ quelqu'un qui soit disposé à recevoir la religion, et qui en soit digne.

§. 7. — ⁶ Contentez-vous du nécessaire.

⁷ L'ouvrier évangélique est digne que l'on prenne soin de son entretien. A proprement parler, les hommes ne peuvent point le récompenser de manière que la récompense soit en rapport avec le bienfait ; car les biens spirituels que ces ouvriers distribuent surpassent tous les dons terrestres. Que reçoivent-ils, dit saint Augustin, ils donnent des biens spirituels, et ils reçoivent des biens charnels ; ils donnent de l'or, et ils reçoivent en retour de la paille.

⁸ par inconstance, par caprice, ou pour être mieux traités, ou vivre mieux à votre aise.

§. 11. — ⁹ *Voy.* *Matth.* 10, note 30.

¹⁰ et celui que vous ne voulez pas laisser régner sur vous par sa grâce, bientôt dominera sur vous par son juste jugement.

§. 12. — ¹¹ au jour du jugement.

factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere sedentes pœniterent.

14. Verumtamen Tyro et Sidoni remissius erit in iudicio, quam vobis.

15. Et tu Capharnaüm usque ad cœlum exaltata, usque ad infernum demergeris.

16. Qui vos audit, me audit : et qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum, qui misit me.

17. Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes : Domine, etiam dæmonia subijciuntur nobis in nomine tuo.

18. Et ait illis : Videbam satanam sicut fulgur de cœlo cadentem.

19. Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, et scorpiones, et super omnem virtutem inimici : et nihil vobis nocebit.

20. Verumtamen in hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subijciuntur : gaudete autem, quod nomina vestra scripta sunt in cœlis.

21. In ipsa hora exultavit Spi-

Tyr et dans Sidon, il y a longtemps qu'elles auraient fait pénitence dans le sac et dans la cendre. *Matth.* 11, 21.

14. C'est pourquoi au jour du jugement Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous.

15. Et toi, Capharnaüm, qui t'es élevée jusques au ciel, tu seras précipitée jusques dans le fond des enfers. *Matth.* 11, 23.

16. Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise : et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. *Matth.* 10, 40. *Jean*, 13, 20.

17. Or les soixante et douze disciples s'en revinrent¹² avec joie, lui disant : Seigneur, les démons mêmes nous sont assujettis par la vertu de votre nom¹³.

18. Il leur répondit : Je voyais satan tomber du ciel comme un éclair¹⁴.

19. Vous voyez que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents et les scorpions¹⁵, et toute la puissance de l'ennemi; et rien ne vous pourra nuire¹⁶.

20. Néanmoins ne mettez point votre joie en ce que les esprits vous sont soumis : mais réjouissez-vous plutôt de ce que vos noms sont écrits dans les cieux¹⁷.

21. En cette même heure Jésus tressaillit

§. 17. — ¹² Dans le grec : les soixante-dix (Voy. *pl. h.* §. 1).
¹³ dans votre vertu.

§. 18. — ¹⁴ Le sens par rapport au contexte est : Ne vous étonnez pas que les démons vous soient assujettis; le motif en est dans mon apparition, et j'ai vu comment satan, le prince de tous les mauvais esprits, par suite de mon avènement, a été subitement précipité du haut de sa puissance. L'éclair est le symbole de la rapidité (*Matth.* 24, 27). La chute du ciel est mise figurément pour la perte de la domination (*Isaïe*, 14, 12). Il est souvent marqué dans le nouveau Testament que Jésus-Christ a renversé l'empire de satan (*Jean*, 12, 31. 1. *Jean*, 3, 8. 2, 13. 5, 18. 19). Mais il est à remarquer que la puissance de satan n'a été, au premier avènement de Jésus-Christ, que brisée (*Apoc.* 12, 8 et suiv.); ce ne sera qu'à la fin des temps qu'elle sera entièrement anéantie (*Apoc.* 10, 1 et suiv.). Ces rapports de Jésus-Christ avec satan au temps de son premier et de son dernier avènement sont indiqués avec beaucoup de profondeur dès la première prophétie relative au Christ (1. *Moys.* 3, 15). En effet, dans ces paroles : *Il l'écrasera la tête*, au lieu d'*écrasera*, le mot employé dans le texte hébreu est *jeschouphcha*, du verbe *schouph*, qui signifie aussi *envelopper* (*Hébr.* *Ps.* 139, 11). D'où *jeschouphcha* voudra dire : *il te couvrira*. Pris dans ce dernier sens, le mot hébreu marque le rapport de Jésus-Christ à l'égard de satan pendant le temps de son premier avènement; pris dans le premier sens, il exprime ses rapports avec cet ennemi de tout bien à la fin des temps; car maintenant Jésus-Christ voile la tête du serpent, il brise sa puissance; à la fin il la détruira.

§. 19. — ¹⁵ toutes les suggestions de l'enfer, et tout ce qui serait capable de vous nuire, tout mal, qui provient de votre ennemi, de satan (Ambr., Théoph.).

¹⁶ Voy. *Marc*, 16, 7.

§. 20. — ¹⁷ de ce que, à cause de vos œuvres de charité, vous êtes inscrits dans le livre de vie, destinés à l'éternelle félicité. C'est comme si Jésus-Christ eût dit : Ne vous réjouissez point du don des miracles, qui ne sauve point, mais réjouissez-vous du bonheur que vous mériterez votre foi active dans la charité (*Jean* de la Croix, Grég.-le-Grand). *Comp. Matth.* 7, 22. 23.

de joie dans un mouvement du Saint-Esprit, et dit ces paroles : Je vous rends gloire, mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et que vous les avez révélées aux petits. Oui, mon Père, cela est ainsi, parce que vous l'avez ainsi voulu. *Matth. 11, 25.*

22. Mon Père m'a mis toutes choses entre les mains, et nul ne sait qui est le Fils que le Père; ni qui est le Père que le Fils, et celui à qui le Fils aura voulu le révéler.

23. Et se tournant vers ses disciples¹⁸, il leur dit : Heureux sont les yeux qui voient ce que vous voyez. *Matth. 13, 16.*

24. Car je vous déclare que beaucoup de prophètes et de rois ont souhaité de voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu, et d'entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu.

25. Alors un docteur de la loi se levant, lui dit pour le tenter¹⁹ : Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle²⁰?

26. Jésus lui répondit : Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi? qu'y lisez-vous?

27. Il repartit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même. 5. *Moy. 6, 5.*

28. Jésus lui dit : Vous avez fort bien répondu; faites cela, et vous vivrez.

29. Mais cet homme voulant faire paraître qu'il était juste²¹, dit à Jésus : Et qui est mon prochain²²?

30. Et Jésus prenant la parole, lui dit : Un homme²³, qui descendait de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent, le couvrirent de plaies et s'en allèrent, le laissant à demi-mort.

ritu sancto, et dixit : Confiteor tibi Pater, Domine cœli et terræ, quod abscondisti hæc a sapientibus, et prudentibus, et revelasti ea parvulis. Etiam Pater : quoniam sic placuit ante te.

22. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater; et quis sit Pater, nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare.

23. Et conversus ad discipulos suos, dixit : Beati oculi, qui vident quæ vos videtis.

24. Dico enim vobis, quod multi prophetæ et reges voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt; et audire quæ auditis, et non audierunt.

25. Et ecce quidam legis peritus surrexit tentans illum, et dicens : Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo?

26. At ille dixit ad eum : In lege quid scriptum est? quomodo legis?

27. Ille respondens dixit : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex omnibus viribus tuis, et ex omni mente tua : et proximum tuum sicut teipsum.

28. Dixitque illi : Recte respondisti : hoc fac, et vives.

29. Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum : Et quis est meus proximus?

30. Suscipiens autem Jesus, dixit : Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, et incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum : et plagis impositis abierunt semivivo relicto.

18. 23. — ¹⁸ Le grec ajoute : en particulier.

19. 25. — ¹⁹ pour éprouver sa pénétration, sa connaissance de la loi.

20. Comp. *Matth. 22, 35* et suiv.

21. 29. — ²¹ il voulait avoir l'air d'être conduit par un désir sincère d'apprendre à bien connaître la loi, afin de pouvoir la suivre.

22. C'était là une question sur laquelle on disputait. Les scribes de ce temps-là pensaient généralement que, par le prochain, et les amis il ne fallait entendre que les Juifs, à l'exclusion des païens; on pouvait haïr ces derniers comme des ennemis.

23. 30. — ²³ Jésus laisse à dessein indécis si cet homme qui tomba entre les mains des voleurs était un païen ou un juif, afin de pouvoir ainsi faire ensuite comprendre aux scribes (x. 37) que quiconque est dans le malheur et dans le besoin, a droit à notre assistance et doit être considéré comme notre prochain.

31. Accidit autem ut sacerdos quidam descenderet eadem via : et viso illo præterivit.

32. Similiter et levita, cum esset secus locum, et videret eum, pertransiit.

33. Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secus eum : et videns eum, misericordia motus est.

34. Et appropians alligavit vulnera ejus, infundens oleum, et vinum : et imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, et curam ejus egit.

35. Et altera die protulit duos denarios, et dedit stabulario, et ait : Curam illius habe : et quodcumque supererogaveris, ego cum rediero, reddam tibi.

36. Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi, qui incidit in latrones ?

37. At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, et tu fac similiter.

38. Factum est autem, dum irent, et ipse intravit in quoddam castellum : et mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam :

39. et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.

40. Martha autem satagebat circa frequens ministerium : quæ stetit, et ait : Domine, non est tibi curæ, quod soror mea reliquit me solam ministrare ? Dic ergo illi, ut me adjuvet.

31. Il arriva ensuite qu'un prêtre qui descendait par le même chemin, l'ayant aperçu, passa outre.

32. Un lévite²⁴ qui vint au même lieu, l'ayant considéré, passa outre encore.

33. Mais un samaritain qui voyageait, étant venu à l'endroit où était cet homme, et l'ayant vu, il en fut touché de compassion.

34. Il s'approcha donc de lui, il versa de l'huile et du vin dans ses plaies, et les banda ; et l'ayant mis sur son cheval, il le mena dans l'hôtellerie, et eut soin de lui.

35. Le lendemain il tira deux deniers²⁵ qu'il donna à l'hôte, et lui dit²⁶ : Ayez bien soin de cet homme ; et tout ce que vous dépenserez de plus, je vous le rendrai à mon retour.

36. Lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs²⁷ ?

37. Le docteur lui répondit : Celui qui a exercé la miséricorde envers lui. Allez donc, lui dit Jésus, et faites de même²⁸.

38. Or, comme ils continuaient leur chemin²⁹, Jésus entra dans un bourg³⁰ ; et une femme, nommée Marthe, le reçut en sa maison.

39. Elle avait une sœur nommée Marie³¹, qui, se tenant assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole.

40. Mais Marthe était fort occupée à préparer tout ce qu'il fallait ; et s'arrêtant devant Jésus, elle lui dit : Seigneur, ne considérez-vous point que ma sœur me laisse servir toute seule ? Dites-lui donc qu'elle m'aide.

Ÿ. 32. — ²⁴ Les lévites étaient chez les Juifs ceux qui servaient les prêtres dans les fonctions sacrées du culte de Dieu. On peut les comparer à nos diacres.

Ÿ. 35. — ²⁵ Sur le denier, voy. *Matth.* 22, 19.

²⁶ Dans le grec : Le lendemain lorsqu'il partit, il tira, etc.

Ÿ. 36. — ²⁷ Quel est celui des trois qui a rempli les devoirs du prochain ?

Ÿ. 37. — ²⁸ C'est-à-dire : Secourez quiconque en a besoin, sans considérer s'il est juif ou païen ; assistez tous ceux que vous pouvez assister, et apprenez par ce que je viens de vous dire que tous les hommes sont votre prochain. Voyez dans Jésus-Christ le Samaritain miséricordieux (*Comp. Jean*, 8, 48) à l'égard de nous tous. Il nous rencontre gisant sur le chemin de la vie, dépouillés, nus, couverts de blessures, chargés de péchés ; pénétré de compassion, il verse l'huile de la grâce dans nos plaies, et il nous confie au directeur de nos âmes en lui disant : Ayez-en soin ! Au bout d'un certain temps, il revient afin de nous introduire entièrement guéris dans le ciel.

Ÿ. 38. — ²⁹ pour aller à Jérusalem.

³⁰ à Béthanie (voy. *Jean*, 11, 1), qui était située environ à une heure de chemin de Jérusalem.

Ÿ. 39. — ³¹ nommée aussi Madeleine (*Voy. pl. h.* 7, 37. *Jean*, 11, 1).

41. Mais le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, vous vous empressiez, et vous vous troublez dans le soin de beaucoup de choses ³².

42. Cependant une seule chose est nécessaire ³³. Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée ³⁴.

41. Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima.

42. Porro unum est necessarium. Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea.

CHAPITRE XI.

La prière du Seigneur. Demander, chercher et frapper. Délivrance d'un possédé muet. Blasphèmes des pharisiens. Parabole du fort. Le retour de Satan. En quoi consiste le bonheur de la mère de Jésus. Signe de Jonas. Simplicité de l'œil. Le vase pur et le cœur souillé. Malheur aux pharisiens.

1. Un jour, comme il était en prière en un certain lieu, après qu'il eut cessé de prier, l'un de ses disciples lui dit : Seigneur, apprenez-nous à prier, ainsi que Jean l'a appris à ses disciples.

2. Et il leur dit : Lorsque vous priez, dites : Père, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; *Matth.* 6, 9.

3. Donnez-nous aujourd'hui ¹ notre pain de chaque jour :

4. et remettez-nous nos offenses, puisque nous les remettons nous-mêmes à tous ceux

1. Et factum est, cum esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare, sicut docuit et Joannes discipulos suos.

2. Et ait illis : Cum oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum.

3. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.

4. Et dimitte nobis peccata nostra, siquidem et ipsi dimittimus

¶ 41. — ³² Vous vous troublez et vous vous laissez aller à la dissipation par votre empressement à me servir. Jésus ne blâme point l'activité et la peine que se donnait Marthe à cause de lui ; il ne la blâme qu'à cause du trouble intérieur avec lequel elle travaillait, et de ce qu'elle ne se contentait pas de préparer le nécessaire, afin de pouvoir aussi prêter l'oreille à sa divine parole.

¶ 42. — ³³ Il ne faut se mettre en peine que d'une chose, de se sanctifier, afin d'arriver au bonheur éternel. Celui qui s'occupe de cet unique nécessaire, accomplit en même temps toutes les obligations qui lui sont imposées ; il est laborieux et actif, et son activité n'a rien d'inquiet et d'empressé, mais elle est calme et paisible, parce qu'il l'accompagne toujours d'un regard vers Dieu ; il n'y a rien en lui de désordonné ni d'excessif ; mais rempli de mesure et de modération, il évite avec soin tout ce qui est inutile.

³⁴ Marthe, en suivant votre activité pour moi, vous avez fait un bon choix ; mais Marie, en écoutant ma parole et en vacant en silence à la contemplation, a choisi la meilleure part. Suivant le sentiment commun des saints Pères, par la part de Marthe le Seigneur entend la vie active, et par celle de Marie, la vie contemplative, dans laquelle l'homme se préoccupe principalement, après avoir renoncé et être mort à tout ce qu'il y a de terrestre, de se sanctifier et de se rendre de plus en plus digne de la félicité éternelle par la prière et par la méditation de la parole divine. La vie active n'est pas blâmée, mais la vie contemplative est louée comme la meilleure part. Le choix que nous devons faire est celui auquel Dieu nous appelle. La meilleure part, dit saint Grégoire-le-Grand, n'est pas enlevée ; bien plus, elle augmente au sortir de ce monde, au lieu que la vie active nous est enlevée, au moins en ce que ses œuvres cessent à la mort.

¶ 3. — ¹ Dans le grec : chaque jour.

omni debenti nobis. Et ne nos inducas in tentationem.

5. Et ait ad illos : Quis vestrum habebit amicum, et ibit ad illum media nocte, et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes,

6. quoniam amicus meus venit de via ad me, et non habeo quod ponam ante illum,

7. et ille de intus respondens dicat : Noli mihi molestus esse, jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili, non possum surgere, et dare tibi.

8. Et si ille perseveraverit pulsans : dico vobis, et si non dabit illi surgens eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.

9. Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis : quærite, et invenietis : pulsate, et aperietur vobis.

10. Omnis enim qui petit, accipit : et qui quærit, invenit : et pulsanti aperietur.

11. Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi? aut piscem : numquid pro pisce serpentem dabit illi?

12. Aut si petierit ovum : numquid porriget illi scorpionem?

13. Si ergo vos cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris : quanto magis Pater vester de cælo dabit spiritum bonum petentibus se?

14. Et erat ejiciens dæmonium, et illud erat mutum. Et cum ejecisset dæmonium, locutus est mutus, et admiratæ sunt turbæ.

qui nous sont redevables : et ne nous abandonnez point à la tentation².

5. Il leur dit encore : Si quelqu'un d'entre vous avait un ami, et qu'il allât le trouver au milieu de la nuit pour lui dire : Mon ami, prêtez-moi trois pains,

6. parce qu'un de mes amis qui est en voyage vient d'arriver chez moi, et je n'ai rien à lui donner :

7. et que cet homme lui répondit de dedans sa maison : Ne m'importunez point, ma porte est déjà fermée, et mes enfans sont couchés aussi bien que moi³; je ne puis me lever pour vous en donner.

8. Si néanmoins l'autre persévérerait à frapper⁴, n'est-il pas vrai que quand celui-ci ne se lèverait pas pour lui en donner à cause qu'il est son ami, je vous assure qu'il se lèverait à cause de son importunité, et lui en donnerait autant qu'il en aurait besoin?

9. Je vous dis de même : Demandez, et il vous sera donné; cherchez, et vous trouverez; frappez, et l'on vous ouvrira. *Matth. 7, 7. 21, 22. Marc, 11, 24. Jean, 14, 13. Jac. 1, 5.*

10. Car quiconque demande, reçoit; et qui cherche, trouve, et on ouvrira à celui qui frappe.

11. En effet, qui est le père d'entre vous qui donnât à son fils une pierre, lorsqu'il lui demanderait du pain? ou qui lui donnât un serpent, lorsqu'il lui demanderait un poisson? *Matth. 7, 9.*

12. Ou qui lui donnât un scorpion, lorsqu'il lui demanderait un œuf?

13. Si donc vous, tout méchants que vous êtes, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfans, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel, donnera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui demandent⁵?

14. Un jour Jésus chassa un démon qui était muet; et lorsqu'il eut chassé le démon, le muet parla, et tout le peuple fut ravi en admiration⁶. *Matth. 9, 32. 12, 22.*

ŷ. 4. — ² Plusieurs éditions grecques ajoutent comme *Matth. 6, 13* : mais délivrez-nous du mal.

ŷ. 7. — ³ Il n'y a plus personne sur pied.

ŷ. 8. — ⁴ Ces mots ne sont pas dans le grec, mais ce qui suit les suppose.

ŷ. 13. — ⁵ L'esprit bon, le Saint-Esprit, les dons célestes, sont ici mentionnés avec omission de ce que nous pouvons demander d'ailleurs, parce que les biens spirituels doivent être les principaux objets de nos prières.

ŷ. 14. — ⁶ Saint Matthieu fait mention de deux différens possédés muets que Jésus-Christ délivra (*Matth. 9, 32. 12, 22*), et après la délivrance desquels les pharisiens firent entendre les mêmes blasphèmes que nous lisons ici dans saint Luc. Ce dernier peut avoir en vue l'un ou l'autre des deux; mais il est possible aussi

15. Mais quelques-uns d'entre eux dirent : *Il ne* chasse les démons *que* par Béalzébub, prince des démons.

16. Et d'autres, pour le tenter⁷, lui demandaient un prodige dans l'air.

17. Mais Jésus connaissant leurs pensées, leur dit : Tout royaume divisé contre lui-même sera détruit, et toute maison divisée contre elle-même tombera en ruine.

18. Si donc satan est aussi divisé contre lui-même, comment son règne subsistera-t-il ? Cependant vous dites que c'est par Béalzébub que je chasse les démons.

19. Que si je chasse les démons par Béalzébub, par qui vos enfants les chassent-ils ? C'est pourquoi ils seront eux-mêmes vos juges.

20. Mais si c'est par le doigt de Dieu⁸ que je chasse les démons, assurément le royaume de Dieu est venu jusqu'à vous.

21. Lorsque le fort armé garde sa maison, tout ce qu'il possède est en paix⁹.

22. Mais s'il en survient un autre plus fort que lui qui le surmonte, il lui enlèvera toutes ses armes dans lesquelles il mettait sa confiance, et il partagera ses dépouilles.

23. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi ; et celui qui ne recueille point avec moi, dissipe.

24. Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme, il s'en va par des lieux arides, cherchant du repos ; et comme il n'en trouve point, il dit : Je retournerai dans ma maison d'où je suis sorti. *Matth. 12, 43.*

25. Et y venant, il la trouve nettoyée et parée.

26. Alors il s'en va prendre avec lui sept autres esprits plus méchants que lui ; et entrant dans cette maison, ils en font leur demeure : et le dernier état de cet homme devient pire que le premier.

27. Lorsqu'il disait ces choses, une femme élevant la voix du milieu du peuple, lui dit : Heureuses sont les entrailles qui vous ont porté, et les mamelles que vous avez suçées¹⁰.

15. Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia.

16. Et alii tentantes, signum de cælo quærebant ab eo.

17. Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet.

18. Si autem et satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus ? quia dicitis in Beelzebub me ejicere dæmonia.

19. Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia : filii vestri in quo ejiciunt ? Ideo ipsi judices vestri erunt.

20. Porro si in digito Dei ejicio dæmonia : profecto pervenit in vos regnum Dei.

21. Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet.

22. Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet.

23. Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum, dispergit.

24. Cum immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa, quærens requiem : et non inveniens dicit : Revertar in domum meam unde exivi.

25. Et cum venerit, invenit eam scopis mundatam, et ornatam.

26. Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, et ingressi habitant ibi. Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.

27. Factum est autem, cum hæc diceret : extollens vocem quædam mulier de turba, dixit illi : Beate venter, qui te portavit, et ubera quæ suxisti.

que ce soit une tout autre histoire ; car il est hors de doute que les pharisiens, aussi bien que Jésus, répétaient leurs propos en diverses occasions.

γ. 16. — ⁷ cherchant à l'éprouver, et voulant savoir s'il avait quelque pouvoir dans le ciel.

γ. 20. — ⁸ par la puissance de Dieu (Voy. 2. Moys. 31, note 3).

γ. 21. — ⁹ Le fort, celui qui est armé, était chez les anciens le portier dans les grandes maisons ; on confiait à sa garde la caisse et les objets précieux. Il est mis ici comme figure de satan, qui considère le monde comme sa propriété, dont il s'efforce de conserver la possession.

γ. 27. — ¹⁰ Combien est heureuse la mère qui a enfanté et nourri un tel fils !

28. At ille dixit : Quinimo beati, qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud.

29. Turbis autem concurrentibus cœpit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est : signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ.

30. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis : ita erit et Filius hominis generationi isti.

31. Regina austri surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos : quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis : et ecce plusquam Salomon hic.

32. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione hac, et condemnabunt illam : quia pœnitentiam egerunt ad prædicationem Jonæ, et ecce plusquam Jonas hic.

33. Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio : sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur, lumen videant.

34. Lucerna corporis tui, est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit : si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosus erit.

35. Vide ergo ne lumen, quod in te est, tenebræ sint.

36. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens ali-

28. Jésus lui dit : Mais plutôt heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu, et qui la pratiquent¹¹.

29. Et comme le peuple s'amassait en foule¹², il commença à dire : Cette race est une race méchante : ils demandent un signe, et il ne leur en sera point donné d'autre que celui du prophète Jonas. *Matth.* 12, 39.

30. Car comme Jonas fut un signe pour ceux de Ninive, ainsi le Fils de l'homme en sera un pour ceux de cette nation. *Jean*, 2, 1.

31. La reine du midi s'élèvera au jour du jugement contre les hommes de cette nation, et les condamnera, parce qu'elle est venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon ; et cependant celui qui est ici est plus que Salomon. 3. *Rois*, 10, 1. 2. *Par.* 9, 1.

32. Les Ninivites s'élèveront au jour du jugement contre ce peuple, et le condamneront, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas : et cependant celui qui est ici est plus que Jonas.

33. Il n'y a personne qui, ayant allumé une lampe, la mette en un lieu caché, ou sous un boisseau ; mais on la met sur un chandelier, afin que ceux qui entrent voient la lumière¹³. *Matth.* 15, 16. *Marc*, 4, 21.

34. Votre œil est la lampe de votre corps¹⁴. Si votre œil est simple, tout votre corps sera éclairé ; que s'il est mauvais, votre corps aussi sera ténébreux. *Matth.* 6, 22.

35. Prenez donc garde que la lumière qui est en vous ne soit elle-même ténébreuse.

36. Si donc tout votre corps est éclairé¹⁵, sans avoir aucune partie ténébreuse, tout

ŷ. 28. — ¹¹ Vous estimez ma mère heureuse, et vous souhaitez pour vous un bonheur semblable. Oui, elle est heureuse ; car heureux sont tous ceux qui entendent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique. Ma mère s'est distinguée de ce côté, et, si elle est heureuse d'être ma mère, son principal bonheur est de m'avoir conçu en esprit par la foi. Saint Augustin dit : La parenté de Marie avec Jésus et sa qualité de mère ne lui auraient servi de rien, si elle n'avait eu le bonheur plus grand de porter dans son cœur ce même Jésus qu'elle portait dans son sein. Ainsi Marie est plus heureuse d'avoir conçu Jésus-Christ par la foi qu'à cause de sa maternité corporelle.

ŷ. 29. — ¹² dans l'espérance de voir le signe du ciel qu'on lui avait demandé (*Voy.* ŷ. 16).

ŷ. 33. — ¹³ Je suis comme une lumière placée sur le chandelier, que tous peuvent voir de leurs yeux, et ma lumière se manifeste avec beaucoup plus d'évidence et d'éclat que la lumière de Salomon et de Jonas : si donc vous ne me reconnaissez pas, votre aveuglement et votre endurcissement sont sans excuse.

ŷ. 34. — ¹⁴ De cette lampe que Jésus-Christ lui-même est, il passe maintenant à la lumière que chaque homme doit recevoir et entretenir en lui.

ŷ. 36. — ¹⁵ par la simplicité de votre œil (*Voy.* *Matth.* 6, note 26).

sera éclairé, et il en sera comme lorsqu'une lampe vous éclaire par sa lumière.

37. Pendant qu'il parlait, un pharisien le pria de dîner chez lui : et lui y étant entré, et s'étant mis à table,

38. le pharisien commença à dire en lui-même : Pourquoi ne s'est-il point lavé avant le dîner ¹⁶?

39. Mais le Seigneur lui dit : Vous autres pharisiens, vous avez *grand* soin de tenir net le dehors de la coupe et du plat; mais le dedans de vos cœurs est plein de rapine et d'iniquité ¹⁷. *Matth.* 23, 25.

40. Insensés que vous êtes, celui qui a fait le dehors, n'a-t-il pas aussi fait le dedans ¹⁸?

41. Néanmoins donnez l'aumône de ce que vous avez ¹⁹, et toutes choses seront pures pour vous ²⁰.

42. Mais malheur à vous, pharisiens, qui payez la dime de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et qui négligez la justice et l'amour de Dieu! c'est là néanmoins ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre ces autres choses.

43. Malheur à vous, pharisiens, qui aimez à avoir les premières places dans les synagogues, et à être salués dans les places publiques! *Matth.* 23, 6. *Marc.* 12, 39. *Pl. b.* 20, 46.

44. Malheur à vous ²¹, qui ressemblez à des sépulcres qui ne paraissent point, et que les hommes qui marchent dessus ne connaissent pas ²²!

45. Alors un des docteurs de la loi prenant la parole, lui dit : Maître, en parlant ainsi vous nous déshonorez aussi nous-mêmes.

46. Mais Jésus lui dit : Malheur aussi à

quam partem tenebrarum, erit lucidum totum, et sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

37. Et cum loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus ut pranderet apud se. Et ingressus recubuit.

38. Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.

39. Et ait Dominus ad illum : Nunc vos pharisæi, quod deforis est calicis et catini, mundatis : quod autem intus est vestrum, plenum est rapina, et iniquitate.

40. Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id, quod de intus est, fecit?

41. Verumtamen quod super est, date eleemosynam : et ecce omnia munda sunt vobis.

42. Sed vœ vobis pharisæis, quia decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis iudicium et charitatem Dei : hæc autem oportuit facere, et illa non omittere.

43. Vœ vobis pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro.

44. Vœ vobis, quia estis ut monumenta quæ non apparent, et homines ambulantes supra, nesciunt.

45. Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illi : Magister, hæc dicens etiam contumeliam nobis facis.

46. At ille ait : Et vobis legis-

§. 38. — ¹⁶ Comp. *Matth.* 23, 25-36. Dans le grec : Or, le pharisien fut étonné de voir qu'il ne s'était point lavé avant le repas.

§. 39. — ¹⁷ Pour vous, vous tenez beaucoup aux pratiques extérieures, mais vous négligez absolument la sanctification intérieure.

§. 40. — ¹⁸ Dieu qui a prescrit les pratiques extérieures (quoiqu'il n'ait point parlé de ce lavement des mains), n'a-t-il pas ordonné au moins avec autant de rigueur de prendre soin de la sanctification intérieure du cœur?

§. 41. — ¹⁹ Dans le grec : de ce qui est dedans (dans le vase, dans le plat).

²⁰ Pratiquez avec empressement les œuvres de charité, et vous serez, au-dedans et au-dehors, entièrement purs. L'aumône est mise pour les œuvres de charité en général (*Voy.* la suite). Le feu divin de la charité consume tout ce qui est impur (*Voy. Dan.* 4, 24. *Eccli.* 3, 33).

§. 44. — ²¹ Dans quelques manuscrits le grec ajoute : vous scribes et pharisiens hypocrites!

²² C'est ainsi que vous renfermez dans votre cœur la mort et la pourriture, sans que l'on s'en aperçoive au-dehors.

peritis vœ : quia oneratis homines oneribus, quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.

47. Vœ vobis, qui ædificatis monumenta prophetarum : patres autem vestri occiderunt illos.

48. Profecto testificamini quod consentitis operibus patrum vestrorum : quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra.

49. Propterea et sapientia Dei dixit : Mittam ad illos prophetas, et apostolos, et ex illis occident, et persequentur :

50. ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi a generatione ista,

51. a sanguine Abel, usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem. Ita dico vobis, requiretur ab hac generatione.

52. Vœ vobis legisperitis, qui tulistis clavem scientiæ, ipsi non introistis, et eos, qui introibant, prohibuistis.

vous autres, docteurs de la loi, qui chargez les hommes de fardeaux qu'ils ne sauraient porter, et qui ne les touchez pas même du bout du doigt ! *Matth. 23, 4.*

47. Malheur à vous, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes ; et ce sont vos pères qui les ont tués²³ ! *Matth. 23, 29.*

48. Certes, vous témoignez assez que vous consentez à ce qu'ont fait vos pères ; car ils ont tué les prophètes, et vous leur bâtissez des tombeaux²⁴.

49. C'est pourquoi la sagesse de Dieu²⁵ a dit : Je leur enverrai des prophètes et des apôtres, et ils en tueront les uns, et persécuteront les autres ;

50. afin qu'on redemande à cette nation le sang de tous les prophètes, qui a été répandu depuis la création du monde²⁶,

51. depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie, qui a été tué entre l'autel et le temple. Oui, je vous déclare qu'on en demandera compte à cette nation. 1. *Moy. 4, 8, 2. Par. 24, 22.*

52. Malheur à vous, docteurs de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science ; et qui n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui y voulaient entrer²⁷ !

ŷ. 47. — ²³ De même que vous êtes leurs enfants, vous êtes aussi les héritiers de leur cruauté.

ŷ. 48. — ²⁴ non en vue de réparer l'injure qu'on a faite aux prophètes, mais afin de voiler par ce moyen les mauvaises dispositions de vos cœurs ; car vous êtes animés du même esprit que vos pères.

ŷ. 49. — ²⁵ que je suis moi-même (*Voy. ŷ. 31. Pl. h. 7, 35. Matth. 23, 34. Jean, 8, 12*).

ŷ. 50. — ²⁶ afin que vengeance soit tirée de cette nation pour tout le sang, etc.

ŷ. 52. — ²⁷ Ainsi font encore les scribes de notre temps versés dans la connaissance des Ecritures. Ils ont la parole de Dieu, et ils sont en possession de tous les secours propres à leur en faciliter l'intelligence ; mais ils laissent là, sans y toucher, les trésors immenses qui sont devant eux. Ils se contentent de déblayer seulement la surface, ils rapportent doctement et avec faste tout ce qui concerne les habitations, les villes, les lieux, les arbres, les plantes, etc., de l'Orient ; mais l'Esprit du Seigneur, la manière dont la parole vivante de l'Eglise et de ses docteurs l'a conservée, c'est là pour eux comme un livre fermé. Eux-mêmes ils ne l'ouvrent pas, et s'il se rencontre quelqu'un qui entreprenne de l'ouvrir, ils lui crient qu'il n'est pas dans la voie droite. O aveugles conducteurs d'aveugles ! On peut bien en vérité, dit saint Jean de la Croix, avancer que ces hommes sont comme des verroux ou des pierres d'achoppement qui sont placées à la porte du ciel. Ils ne font pas réflexion que Dieu les a élevés à ce rang afin de contraindre ceux qu'il appelle à entrer, ainsi qu'il leur en a fait un précepte dans son Evangile (*Luc, 14, 23*). Au contraire ils repoussent les âmes, et ils les empêchent d'entrer par la porte étroite qui conduit à la vie. — Origène donne aux paroles ci-dessus une extension encore plus grande. Tous ceux, dit-il, qui, par leur mauvaise conduite au milieu du peuple, par leurs exemples, induisent les autres à pécher, et qui commettent quelque injustice à l'égard de ceux qui sont encore petits et imparfaits en Jésus-Christ, qui leur ôtent le courage et les scandalisent, semblent fermer le royaume du ciel devant les hommes ; eux-mêmes ils n'y entrent pas, et ils en éloignent les autres. Ce péché se trouve, il est vrai, même dans les gens du peuple, mais ceux

53. Comme il leur parlait de la sorte, les pharisiens et les docteurs de la loi commencent à le presser avec de grandes instances, et à l'accabler d'une multitude de questions²³.

54. lui tendant des pièges, et cherchant à tirer de sa bouche quelque chose qui leur donnât lieu de l'accuser.

53. Cum autem hæc ad illos diceret, cœperunt pharisæi et legisperiti graviter insistere, et eos ejus opprimere de multis,

54. insidiantes ei, et quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.

CHAPITRE XII.

Levain des pharisiens. Il ne faut craindre que Dieu. Blasphème contre le Saint-Esprit. Jésus refuse de juger entre deux frères dans le partage de leur héritage, et il avertit de se tenir en garde contre l'avarice et trop d'inquiétude pour les biens temporels. On ne doit rechercher que Dieu, et il faut se montrer vigilant. Le feu descendu du ciel. Le temps de la grâce. Réconciliation.

1. Cependant une grande multitude de peuple s'étant assemblée autour de Jésus¹, en sorte qu'ils marchaient les uns sur les autres, il commença à dire à ses disciples : Gardez-vous du levain des pharisiens², qui est l'hypocrisie. *Matth. 16, 6. Marc, 8, 15.*

2. Mais il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni rien de secret qui ne doive être connu³. *Matth. 10, 26. Marc, 4, 22.*

3. Car ce que vous aurez dit dans l'obscurité⁴, se publiera dans la lumière⁵, et ce que vous aurez dit à l'oreille dans les chambres, sera prêché sur les toits.

4. Je vous le dis donc à vous, qui êtes

1. Multis autem turbis circumstantibus, ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis.

2. Nihil autem opertum est, quod non reveletur : neque absconditum, quod non sciatur.

3. Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur : et quod in aurem locuti estis in cubiculis, prædicabitur in tectis.

4. Dico autem vobis amicis

qui s'en rendent coupables sont principalement ces docteurs qui peuvent bien instruire selon la vérité de l'Evangile, mais qui ne font pas ce qu'ils enseignent, parce que ce sont de mauvais pasteurs. Aussi n'épargnent-ils guère leurs brebis, et se mettent-ils peu en peine de leur salut; ce à quoi ils visent, c'est le profit qui leur en revient; car tout en paraissant conduire les peuples dans les pâturages, ils ne les y conduisent point, et une seule chose les préoccupe, l'appât d'un gain sordide et la vaine gloire. C'est là la solde des mercenaires qui ferment le royaume de Dieu devant les hommes, sans y entrer eux-mêmes, ne voulant pas comprendre ce qui est marqué (*Matth. 7, 13*) : Entrez par la porte étroite.

ŷ. 53. — ²³ Dans le grec : et à le presser de questions sur plusieurs choses.

ŷ. 1. — ¹ Dans le grec : plusieurs milliers d'hommes s'étant rassemblés.

² Dans le grec : Tenez-vous en garde contre le levain, etc. D'autres unissent ainsi le contexte : il commença à dire d'abord à ses disciples : Donnez-vous de garde, etc.

ŷ. 2. — ³ de manière que la perversité de leur cœur que présentement ils sont si attentifs à cacher, sera un jour manifestée à la face du ciel et de la terre, de même aussi que la vérité de mes paroles et la vraie sainteté d'âme de mes disciples sera connue devant le monde entier (*Voy. la suite*).

ŷ. 3. — ⁴ entre vous, touchant ma doctrine, mon ministère, etc.

⁵ publiquement.

meis : Ne terremini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant.

5. Ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum, qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam : ita dico vobis, hunc timete.

6. Nonne quinque passeræ vœneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo?

7. Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos.

8. Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, et Filius hominis confitebitur illum coram angelis Dei :

9. qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei.

10. Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi : ei autem, qui in Spiritum sanctum blasphemaverit, non remittetur.

11. Cum autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis.

12. Spiritus enim sanctus docebit vos in ipsa hora, quid oporteat vos dicere.

13. Ait autem ei quidam de turba : Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem.

14. At ille dixit illi : Homo, quis me constituit iudicem, aut divisorem super vos?

mes amis : Ne craignez point ceux qui tuent le corps, et qui après cela n'ont rien à vous faire davantage.

5. Mais je vais vous apprendre qui vous devez craindre : craignez celui qui, après avoir ôté la vie, a le pouvoir de jeter dans l'enfer. Oui, je vous le dis, craignez celui-là.

6. N'est-il pas vrai que cinq passereaux se donnent pour deux oboles? et néanmoins il n'y en a pas un seul qui soit en oubli devant Dieu.

7. Les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés : ne craignez donc point, vous valez beaucoup mieux qu'une infinité de passereaux.

8. Or, je vous déclare que quiconque me confessera devant les hommes, le Fils de l'homme le reconnaîtra aussi devant les anges de Dieu. *Matth. 10, 32. Marc, 8, 38. 2. Tim. 2, 12.*

9. Mais si quelqu'un me renonce devant les hommes, je le renoncerai aussi devant les anges de Dieu.

10. Que si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, son péché lui sera remis : mais si quelqu'un blasphème contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point remis ⁶. *Matth. 12, 32. Marc, 3, 28. 29.*

11. Lorsqu'on vous mènera dans les synagogues, ou devant les magistrats et les puissances, ne vous mettez point en peine comment vous répondrez, ni de ce que vous leur direz :

12. car le Saint-Esprit vous enseignera à cette heure-là même ce qu'il faudra que vous disiez. *Matth. 10, 19. 20.*

13. Alors un homme lui dit du milieu de la foule : Maître, dites à mon frère qu'il partage avec moi la succession *qui nous est échue* ⁷.

14. Mais Jésus lui dit : O homme, qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages ⁸?

§. 10. — ⁶ Le péché contre le Saint-Esprit (Voy. là-dessus *Matth. 12*, note 27) est la négation de la vérité contre sa propre conviction.

§. 13. — ⁷ Mon frère veut retenir pour lui seul tout l'héritage, commandez-lui donc de le partager, et décidez vous-même par votre autorité ce que les juges ne décideraient peut-être pas avec équité.

§. 14. — ⁸ O homme, ceci regarde les juges séculiers. Je ne suis point venu pour cela : je n'enseigne à rechercher et je ne partage que l'héritage éternel. Par là l'intention du Sauveur était aussi d'engager les personnes qui sont dans la cléricature à ne pas se mêler des affaires du monde, mais à se dévouer entièrement au service de Dieu, conformément à ce qui est marqué *2. Tim. 2, 4* (Ambr., Bède, Aug.); à moins que la paix des fidèles ou la charité n'exigeât le contraire, comme il est arrivé souvent aux évêques d'accorder les différends même temporels des fidèles. Dans ce qui suit, le Sauveur nous prévient contre l'avarice et l'inquiétude pour les biens de la terre : d'où il suit, ce semble, que celui qui lui faisait cette prière n'é-

15. Puis il dit à tout le peuple : Ayez soin de vous bien garder de toute avarice⁹ ; car en quelque abondance qu'un homme soit, sa vie¹⁰ ne dépend point des biens qu'il possède.

16. Il leur dit ensuite cette parabole : Il y avait un homme riche, dont les terres avaient extraordinairement rapporté.

17. Et il s'entretenait en lui-même de ces pensées : Que ferai-je ? car je n'ai point de lieu où je puisse serrer tout ce que j'ai à recueillir.

18. Voici, dit-il, ce que je ferai : J'abattrai mes greniers, et j'en bâtirai de plus grands, et j'y amasserai toute ma récolte, et tous mes biens :

19. et je dirai à mon âme : Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve pour plusieurs années ; repose-toi, mange, bois, fais bonne chère.

20. Mais Dieu dit à cet homme : Insensé que tu es, on va te redemander ton âme cette nuit même : et pour qui sera ce que tu as amassé ?

21. Tel est celui qui amasse des trésors pour lui-même, et qui n'est point riche devant Dieu¹¹.

22. Puis, s'adressant à ses disciples, il leur dit : Ne vous mettez point en peine pour votre vie, où vous trouverez de quoi manger, ni pour votre corps, où vous trouverez de quoi vous vêtir. *Ps.* 54, 23. *Matth.* 6, 25. 1. *Pier.* 5, 7.

23. La vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement.

24. Considérez les corbeaux : ils ne sèment, ni ne moissonnent ; ils n'ont ni cellier ni grenier ; cependant Dieu les nourrit. Or combien êtes-vous plus excellents qu'eux¹² ?

25. Mais qui est celui d'entre vous qui

15. Dixitque ad illos : Videte, et cavete ab omni avaritia : quia non abundantia ejusquam vita ejus est, ex his quæ possidet.

16. Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : Hominis ejusdam divitis uberes fructus ager attulit :

17. et cogitabat intra se dicens : Quid faciam ? quia non habeo quo congregem fructus meos.

18. Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, et majora faciam : et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea,

19. et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.

20. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te : quæ autem parasti, ejus erunt ?

21. Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives.

22. Dixitque ad discipulos suos : Ideo dico vobis : Nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori quid induamini.

23. Anima plus est quam esca, et corpus plusquam vestimentum.

24. Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt, quibus non est cellarium, neque horreum, et Deus pascit illos. Quanto magis vos pluris estis illis ?

25. Quis autem vestrum cogi-

tait pas du nombre de ceux qui, de peur de blesser la charité, donnent leur manteau après qu'on leur a enlevé leurs habits (*Matth.* 5, 40).

§. 15. — ⁹ Gardez-vous de tout désir immodéré d'amasser. Dans le grec il y a simplement : de l'avarice.

¹⁰ sa vie même terrestre, et bien moins encore la vie spirituelle, éternelle.

§. 21. — ¹¹ celui qui n'amasse pas des richesses devant Dieu ; qui n'a point les œuvres de la charité, ni les vertus surnaturelles, qui sont récompensées éternellement. D'autres traduisent suivant la version arabe : en Dieu ; celui qui ne met pas en Dieu et dans les choses de Dieu sa consolation, qui n'a point la charité, comme dit saint Augustin ; car celui qui a la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui. Si vous avez la charité, dit ce saint docteur, vous avez Dieu. Que possède le riche, s'il n'a point la charité ? Que ne possède pas le pauvre, quand il possède la charité ? Pensez-vous que celui-là soit riche dont la cassette est pleine d'or ? ou que celui-là soit pauvre, dont la conscience est remplie de Dieu ? Celui-là est vraiment riche, dans lequel Dieu daigne habiter.

§. 24. — ¹² Dans le grec : que des oiseaux.

tando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?

26. Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de cæteris solliciti estis?

27. Considerate lilia quomodo crescunt : non laborant, neque neunt : dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis.

28. Si autem fœnum, quod hodie est in agro, et cras in elibanum mittitur, Deus sic vestit : quanto magis vos pusillæ fidei?

29. Et vos nolite quærere quid manducetis, aut quid bibatis : et nolite in sublime tolli :

30. hæc enim omnia gentes mundi quærunt. Pater autem vester scit quoniam his indigetis.

31. Verumtamen quærite primum regnum Dei, et justitiam ejus : et hæc omnia adjicientur vobis :

32. Nolite timere pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

33. Vendite quæ possidetis, et date elemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cælis : quo fur non appropriat, neque tinea corrumpit.

34. Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit.

par tous ses soins, puisse ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée?

26. Si donc les moindres choses même sont au-dessus de votre pouvoir, pourquoi vous inquiétez-vous des autres?

27. Considérez les lis, de quelle manière ils croissent : ils ne travaillent ni ne filent ; et cependant je vous assure que Salomon même dans toute sa magnificence n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux.

28. Que si Dieu a soin de vêtir de la sorte une herbe, qui est aujourd'hui dans les champs, et qu'on jettera demain dans le four, combien aura-t-il plus de soin de votre vêtement, ô hommes de peu de foi !

29. Ne vous mettez donc point en peine, vous autres, de ce que vous mangerez, ou de ce que vous boirez ; et ne vous laissez point emporter à ces soins ¹³.

30. Car ce sont les païens et les gens du monde, qui recherchent toutes ces choses : mais votre Père sait assez que vous en avez besoin. *Matth. 6, 32.*

31. C'est pourquoi cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ¹⁴, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

32. Ne craignez point, petit troupeau ¹⁵, car il a plu à votre Père de vous donner son royaume ¹⁶.

33. Vendez ce que vous avez, et le donnez en aumône ¹⁷ : faites-vous des bourses qui ne s'usent point par le temps ¹⁸, amassez dans le ciel un trésor qui ne périsse jamais, d'où les voleurs ne puissent approcher, et que les vers ne puissent corrompre. *Matth. 6, 20.*

34. Car où est votre trésor, là sera aussi votre cœur. *Matth. 6, 21.*

§. 29. — ¹³ ne vous laissez pas aller à des pensées d'inquiétude et à des projets comme en l'air; n'ayez point de soucis ni d'inquiétude déraisonnables.

§. 31. — ¹⁴ Dans le grec il y a simplement : le royaume de Dieu. La Vulgate a lu comme dans *Matth. 6, 33*.

§. 32. — ¹⁵ des fidèles; petit quant au nombre, petit par ses sentiments d'humanité.

¹⁶ de vous compter en ce monde et en l'autre parmi ses vrais adhérents. Ne craignez pas que le nécessaire vous manque jamais, puisque vous avez cherché avant tout le royaume de Dieu. Celui qui vous donne un royaume si glorieux, le royaume du ciel, dit saint Cyrille, vous laisserait-il mourir de faim? On voit par le contexte (*voy. ce qui suit*), que par le petit troupeau il faut entendre surtout ces âmes parfaites qui ont tout abandonné pour Jésus-Christ (*Matth. 19, 27. 28*).

§. 33. — ¹⁷ Vendez tout, et donnez-le aux pauvres. Ce n'est pas là un commandement, mais un conseil pour ceux qui sont appelés à un plus haut degré de perfection, comme il résulte de *Matth. 19, 17. 21*, où ce même conseil est donné à ceux qui veulent être parfaits.

¹⁸ une bourse qui ne puisse pas se percer, et perdre l'argent. Placez votre argent dans le ciel, où le capital et l'intérêt sont impérissables; et le moyen de le placer, ce sont les aumônes et les œuvres de bienfaisance en général.

35. Que vos reins soient ceints, et ayez dans vos mains des lampes ardentes ¹⁹;

36. et soyez semblables à ceux qui attendent que leur maître revienne des noces ²⁰, afin que lorsqu'il sera venu, et qu'il aura frappé à la porte, ils lui ouvrent aussitôt ²¹.

37. Heureux ces serviteurs que le maître, à son arrivée, trouvera veillant! je vous dis en vérité que s'étant ceint ²², il les fera mettre à table, et passant devant eux, il les servira ²³.

38. Que s'il arrive à la seconde ou à la troisième veille, et qu'il les trouve ainsi disposés, heureux seront ces serviteurs ²⁴!

39. Or, sachez que si le père de famille était averti de l'heure que le voleur doit venir, il veillerait sans doute, et ne laisserait pas percer sa maison.

40. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

41. Alors Pierre lui dit : Seigneur, est-ce à nous que vous adressez cette parabole, ou si c'est à tout le monde ²⁵.

42. Le Seigneur lui dit : Quel est à votre avis le dispensateur fidèle et prudent que le maître établira sur ses serviteurs, pour distribuer à chacun sa mesure de blé en son temps ²⁶?

35. Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris,

36. et vos similes hominibus expectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis : ut cum venerit, et pulsaverit, confestim aperiant ei.

37. Beati servi illi, quos cum venerit Dominus, invenerit vigilantes : amen dico vobis, quod præcinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis.

38. Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi.

39. Hoc autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias, qua hora fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam.

40. Et vos estote parati : quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet.

41. Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an et ad omnes?

42. Dixit autem Dominus : Quis, putas, est fidelis dispensator, et prudens, quem constituit Dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram?

§. 35. — ¹⁹ Soyez toujours prêts et vigilants (*Matth.* 24, 42 et suiv.) pour le service et la réception de votre Maître (§. 36). Le Seigneur fait allusion à un usage des Orientaux, qui consiste à relever l'ample habit de dessous pendant le travail et avant de se mettre en route, pour n'être pas embarrassé. Le service du Maître est renfermé pour chacun dans la sphère de ses devoirs; la vigilance se rapporte aux soins qu'on doit avoir de se tenir toujours prêts à recevoir le Seigneur à la mort ou pour le jugement.

§. 36. — ²⁰ à son entrée solennelle avec l'épouse. Sur les usages suivis aux repas des noces voy. *Matth.* 25. 1 et suiv.

²¹ Dans *Matth.* 25, il est parlé de vierges vigilantes, et sous cette figure ce sont surtout les âmes parfaites, entièrement et absolument consacrées à Dieu, qui sont désignées; ici ce sont des serviteurs qui entrent dans la parabole, afin d'indiquer par là spécialement ces disciples de Jésus-Christ qui sont appelés à la vie active.

§. 37. — ²² afin de pouvoir les servir (Voy. note 19).

²³ Dans les repas les maîtres du festin ont coutume de circuler autour des convives, pour voir s'il ne manque rien, et s'ils remarquent qu'il leur manque quelque chose, ils les servent eux-mêmes. Dans le festin céleste le Seigneur servira ses fidèles serviteurs, c'est-à-dire qu'il se donnera lui-même à eux, et qu'ils recevront de sa plénitude, comme parle le Psalmiste (35, 9), étant abreuvés au torrent de ces voluptés, rassasiés du superflu de sa maison.

§. 38. — ²⁴ Comp. *Matth.* 24, 43 et suiv.

§. 41. — ²⁵ L'instruction renfermée dans la parabole nous regarde-t-elle avant les autres, nous qui sommes les ouvriers travaillant à votre vigne, les chefs de votre Eglise; ou regarde-t-elle tous les fidèles?

§. 42. — ²⁶ Dans les grandes maisons où il y avait beaucoup de serviteurs, on donnait à l'un d'entre eux l'intendance sur les autres. Sa principale fonction était

43. Beatus ille servus, quem cum venerit dominus, invenerit ita facientem.

44. Vere dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.

45. Quod si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire : et cæperit percutere servos et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari :

46. veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, et hora qua nescit, et dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet.

47. Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit et non fecit secundum voluntatem ejus, vapulabit multis.

48. Qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo : et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.

49. Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur?

43. Heureux ce serviteur que son maître, à son arrivée, trouvera agissant de la sorte.

44. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous les biens qu'il possède.

45. Mais si ce serviteur dit en lui-même : Mon maître n'est pas près de venir, et qu'il commence à battre les serviteurs et les servantes, à manger, à boire et à s'enivrer :

46. le maître de ce serviteur viendra au jour où il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas, et il le séparera²⁷, et lui donnera pour partage d'être puni avec les *serviteurs* infidèles²⁸.

47. Le serviteur qui aura su la volonté de son maître, et qui néanmoins ne se sera pas tenu prêt, et n'aura pas fait ce qu'il désirait de lui, sera battu de plusieurs coups.

48. Mais celui qui n'aura pas su *sa volonté*, et qui aura fait des choses dignes de châtiment, sera moins battu²⁹. Car on demandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, et on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choses.

49. Je suis venu pour jeter le feu sur la terre; et que désiré-je, sinon qu'il s'allume³⁰?

de veiller sur la conduite de ses subordonnés, et de leur donner ce qui leur était nécessaire pour leur entretien. Jésus, par ces paroles, répond à la question de Pierre, et il veut dire : Celui qui est à la tête de la maison du Seigneur, doit avant tous les autres prendre ceci pour lui, et par conséquent vous principalement que j'ai placé sur ma maison, et vous tous mes apôtres, qui prenez part à la conduite de ma famille (1. *Cor.* 4, 1). Heureux serez-vous si, comme des serviteurs fidèles, vous êtes trouvés actifs et vigilants (*Voy.* ce qui suit).

§. 46. — ²⁷ il le séparera de ceux qui sont destinés à la béatitude. D'autres traduisent le grec : et il le coupera en morceaux.

²⁸ qui cependant voulaient avoir le semblant de la fidélité. C'est pourquoi saint Matthieu, 24, 51, met : avec les hypocrites.

§. 48. — ²⁹ Mais peut-on donc pécher sans le savoir, et une faute commise par ignorance peut-elle être punie? Toute ignorance dans les choses qui sont de précepte, n'est pas exempte de faute. Il n'y a d'exemption de fautes que lorsqu'on est dans une ignorance invincible. Suivant que l'ignorance est plus ou moins facile à vaincre, elle est aussi plus ou moins criminelle. Mais elle mérite au plus haut degré d'être punie, quand on l'entretient de propos délibéré, de peur d'arriver à la connaissance de la vérité (comp. *Ps.* 35, 4), ou bien quand elle est affectée.

§. 49. — ³⁰ Il n'est pas certain que Jésus ait prononcé ces paroles immédiatement après ce qui précède, car saint Luc, ainsi que les autres évangélistes, rapporte souvent à la suite les uns des autres des discours que Jésus prononça en différentes occasions. Cependant il n'est pas difficile d'établir ici une liaison. On peut la concevoir ainsi : Je vous ai avertis de vous montrer fidèles et actifs, et d'être attentifs à mon avènement; or, cela n'est pas possible sans l'esprit de la plus ardente charité, et la conséquence nécessaire de cette charité ardente, c'est de susciter le feu de la contradiction, des persécutions et des épreuves. Allumer le feu de la charité sur la terre, telle est la fin de ma mission; le feu de la contradiction et des souffrances en est la suite nécessaire. — Dans les Ecritures, le feu a une signification symbolique multiple. Il figure l'amour (*Cant. des Cant.* 8, 6. *Act.* 2, 3. *Luc.* 24, 32),

50. Je dois être baptisé d'un baptême; et combien me sens-je pressé jusqu'à ce qu'il s'accomplisse ³¹!

51. Croyez-vous que je sois venu pour apporter la paix sur la terre? Non, je vous en assure, mais au contraire, la division. *Matth. 10, 34. 35.*

52. Car désormais, s'il se trouve cinq personnes dans une maison, elles seront divisées les unes des autres, trois contre deux, et deux contre trois.

53. Le père sera en division avec le fils, et le fils avec le père; la mère avec la fille, et la fille avec la mère; la belle-mère avec la belle-fille, et la belle-fille avec la belle-mère.

54. Il disait aussi au peuple : Lorsque vous voyez un nuage se former du côté du couchant, vous dites aussitôt : Il va pleuvoir, et cela arrive ainsi.

55. Et quand vous voyez que le vent du midi souffle, vous dites qu'il fera chaud, et cela arrive.

56. Hypocrites, vous savez reconnaître ce que présagent les diverses apparences du ciel et de la terre : comment donc ne reconnaissez-vous point ce temps-ci?

57. Pourquoi n'avez-vous point aussi de discernement pour reconnaître de vous-mêmes ce qui est juste ³²?

58. Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le magistrat ³³, tâchez de vous dégager de lui pendant que vous êtes dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraîne devant le juge, et que le juge ne vous livre à l'exécuteur, et que l'exécuteur ne vous mette en prison.

50. Baptismo autem habeo baptizari : et quomodo coarctor usque dum periciatur!

51. Putatis quia pacem veni dare in terram? Non, dico vobis, sed separationem :

52. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi, tres in duos et duo in tres

53. dividuntur : pater in filium, et filius in patrem suum, mater in filiam, et filia in matrem, socrus in nurum suam, et nurus in socrum suam.

54. Dicebat autem et ad turbas : Cum videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbis venit : et ita fit ;

55. et cum austrum flantem, dicitis : Quia æstus erit : et fit.

56. Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare : hoc autem tempus quomodo non probatis?

57. Quid autem et a vobis ipsis non judicatis quod justum est?

58. Cum autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exactor mittat te in carcerem.

il signifie aussi la guerre (*Isaïe, 10, 17. 18*), et les épreuves (*Ps. 65, 12. Eccli. 2, 5*). D'après le contexte, il a ici ces deux significations; il désigne d'abord le feu de la charité que Jésus-Christ, par son divin Esprit, a envoyé sur la terre (Ambr., Athanas., Cyrill., Jérôm., Aug., Grég., etc.); ensuite il marque le feu du combat et des épreuves qui est inséparable du feu de la charité (Tertull., Maldonat.).

§. 50. — ³¹ Mais ce feu de la charité ne descendra pas du ciel sur la terre, ni le feu de la contradiction n'éclatera pas dans le monde avant que j'aie été plongé dans l'abîme des souffrances; ô combien je soupire après l'instant où je pourrai par ma mort procurer le salut du monde!

§. 57. — ³² Jésus reprend d'abord les Juifs de ce qu'ils savaient fort bien juger les phénomènes naturels, tandis qu'ils ne savaient pas discerner les signes des temps, qui cependant le faisaient connaître d'une manière si évidente; ce reproche attaquait la négligence à juger dans les choses du royaume de la vérité. Il les reprend ensuite de ce qu'ils négligeaient de se juger et de se condamner eux-mêmes, et qu'ainsi ils péchaient contre la charité qu'ils ne savaient pas observer. Le sens du verset est : Vous qui vous montrez si habiles quand il s'agit de juger des phénomènes de la nature, pourquoi ne savez-vous pas également vous juger vous-mêmes, régler votre conduite les uns à l'égard des autres sur les règles de la charité, et pardonner à vos ennemis?

§. 58. — ³³ Si vous tombez en mésintelligence avec quelqu'un, réconciliez-vous avec lui avant que la cause soit portée devant le juge.

59. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

59. Car je vous assure que vous ne sortirez point de là, que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole ³⁴.

CHAPITRE XIII.

Jésus, à l'occasion de deux accidents, exhorte à la pénitence, et il donne à ce sujet la parabole du figuier. Guérison d'une femme courbée le jour du sabbat. Parabole du grain de sénevé, du levain. La porte étroite. Hérode le renard. Lamentations sur la ruine de Jérusalem.

1. Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.

2. Et respondens dixit illis : Putatis quod hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt ?

3. Non, dico vobis : sed nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.

4. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos : putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Jerusalem ?

5. Non, dico vobis : sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.

6. Dicebat autem et hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua, et venit quærens fructum in illa, et non invenit.

7. Dixit autem ad cultorem

1. En ce temps-là même quelques personnes qui se trouvaient là racontèrent à Jésus *ce qui s'était passé* touchant les Galiléens, dont Pilate avait mêlé le sang avec celui de leurs sacrifices ¹.

2. Sur quoi prenant la parole, il leur dit : Pensez-vous que ces Galiléens fussent les plus grands pécheurs de ceux de Galilée, parce qu'ils ont été ainsi traités ?

3. Non, je vous en assure : mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous, aussi bien qu'eux.

4. Croyez-vous aussi que ces dix-huit hommes, sur lesquels la tour de Siloé est tombée ², et qu'elle a tués, fussent plus redevables que tous les habitants de Jérusalem ?

5. Non, je vous en assure : mais si vous ne faites pénitence, vous périrez tous aussi bien qu'eux ³.

6. Il leur dit aussi cette parabole : Un homme avait un figuier planté dans sa vigne ; et venant pour y chercher du fruit, il n'en trouva point.

7. Alors il dit à son vigneron : Il y a

ⲥ. 59. — ³⁴ Le Seigneur dit également cela par rapport au Juge éternel (Voy. *Math.* 5, note 34).

ⲥ. 1. — ¹ Excepté dans les saintes Ecritures, il n'est fait dans l'histoire aucune mention de ce massacre. Parmi les cruautés sans nombre que les Romains exerçaient à l'égard des Juifs, un fait semblable disparaissait comme une goutte d'eau dans la mer.

ⲥ. 4. — ² Siloé est une fontaine au pied du mont Sion (*Isaïe*, 8, 6. 2. *Esdr.* 3, 15). La tour se trouvait dans le mur de la ville, à côté de la fontaine.

ⲥ. 5. — ³ Ainsi éprouverez-vous tous de la même manière la vengeance divine, une mort cruelle et inopinée. La menace s'accomplit durant la guerre des Romains et à la destruction de Jérusalem. Dieu, dit saint Chrysostôme, ne punit pas tous les pécheurs en ce monde, mais quelques-uns seulement, afin de donner aux autres le temps de faire pénitence ; il ne les réserve pas tous pour les punir dans l'autre vie, de peur que plusieurs ne méconnaissent sa providence et son action dans le gouvernement du monde.

déjà trois ans que je viens chercher du fruit à ce figuier sans y en trouver : coupez-le donc ; pourquoi occupez-vous encore la terre ?⁷

8. Le vigneron lui répondit : Seigneur, laissez-le encore cette année, afin que je laboure au pied, et que j'y mette du fumier.

9. Peut-être portera-t-il du fruit : sinon, vous le ferez couper⁶.

10. Or, Jésus enseignait les jours de sabbat dans la synagogue.

11. Et il se trouva là une femme possédée d'un esprit qui la rendait malade⁶ depuis dix-huit ans ; elle était toute courbée, et ne pouvait point du tout regarder en haut.

12. Jésus la voyant, l'appela, et lui dit : Femme, vous êtes délivrée de votre infirmité.

13. Et il lui imposa les mains⁷ ; elle fut redressée au même instant, et elle en rendait gloire à Dieu.

14. Mais le chef de la synagogue étant dans l'indignation de ce que Jésus l'avait guérie au jour du sabbat, dit au peuple : Il y a six jours destinés pour travailler ; venez en ces jours-là pour vous faire guérir, et non pas le jour du sabbat.

15. Le Seigneur prenant la parole, lui dit : Hypocrites⁸, y a-t-il quelqu'un de vous qui ne délie son bœuf ou son âne le jour du sabbat, et ne les tire de l'étable pour les mener boire ?

16. Pourquoi donc ne fallait-il pas délivrer de ces liens en un jour de sabbat cette fille d'Abraham, que satan avait tenue ainsi liée durant dix-huit ans ?

17. A ces paroles, tous ses adversaires demeurèrent confus ; et tout le peuple était

vineæ : Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio : succide ergo illam : ut quid etiam terram occupat ?

8. At ille respondens, dicit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno, usquedum fodiam circa illam, et mittam stercora :

9. et siquidem fecerit fructum : sin autem, in futurum, succides eam.

10. Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.

11. Et ecce mulier, quæ habebat spiritum infirmitatis annis decem et octo : et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.

12. Quam cum videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua.

13. Et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum.

14. Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt, in quibus oportet operari : in his ergo venite, et curamini, et non in die sabbati.

15. Respondens autem ad illum Dominus dixit : Hypocritæ, unusquisque vestrum sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adquare ?

16. Hanc autem filiam Abraham, quam alligavit satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati ?

17. Et cum hæc diceret, erubescabant omnes adversarii ejus :

ⲗ. 7. — ⁴ Dans le grec : infructueusement.

ⲗ. 9. — ⁵ La comparaison était une continuation de l'exhortation à la pénitence, regardant spécialement les Juifs qui se trouvaient là. Le maître de la vigne est Dieu, le figuier est le peuple d'Israël. Dieu a envoyé à ce peuple des docteurs pour l'instruire, afin qu'il portât des fruits de justice. Lorsqu'il a voulu recueillir ces fruits, il n'a rien trouvé que l'observation de pratiques extérieures, des œuvres semblables à un vain feuillage. Le Seigneur, dit saint Jérôme, est venu trois fois. En premier lieu, il a donné la loi par Moïse, ensuite il a parlé par les prophètes, enfin il a envoyé son Fils. Après la mort de ce Fils bien-aimé, il a donné encore l'espace de quarante-quatre ans pour faire pénitence. Le peuple juif ne se convertissant pas, Jérusalem fut détruite, et le peuple lui-même dispersé parmi les nations. — Reconnaissez, vous aussi, le temps où vous êtes visité, de peur que vous ne soyez abattus comme un arbre stérile.

ⲗ. 11. — ⁶ Litt. : une femme qui avait un esprit d'infirmité. Elle était possédée d'un malin esprit qui la rendait malade (Comp. *Matth.* 9, 32).

ⲗ. 13. — ⁷ Voy. *Matth.* 8, note 3.

ⲗ. 15. — ⁸ Dans le grec : hypocrites que vous êtes !

et omnis populus gaudebat in universis, quæ gloriose fiebant ab eo.

18. Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei, et cui simile æstimabo illud ?

19. Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, et crevit, et factum est in arborem magnam : et volucres cœli requieverunt in ramis ejus.

20. Et iterum dixit : Cui simile æstimabo regnum Dei ?

21. Simile est fermento, quod acceptum mulier abscondit in farina sata tria, donec fermentaretur totum.

22. Et ibat per civitates et castella, docens, et iter faciens in Jerusalem.

23. Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt, qui salvantur ? Ipse autem dixit ad illos :

24. Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt.

25. Cum autem intraverit paterfamilias, et clauserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ostium, dicentes : Domine, aperi nobis : et respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis :

26. tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti.

27. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite a me omnes operarii iniquitatis.

28. Ibi erit fletus, et stridor den-

ravi de lui voir faire tant d'actions glorieuses.

18. Il disait aussi : A quoi est semblable le royaume de Dieu, et à quoi le comparerai-je ?

19. Il est semblable à un grain de sénévé, qu'un homme prend et jette dans son jardin, et qui croît jusqu'à devenir un grand arbre ; de sorte que les oiseaux du ciel se reposent sur ses branches. *Matth. 13, 31. Marc, 4, 31.*

20. A quoi, dit-il encore, comparerai-je le royaume de Dieu ?

21. Il est semblable au levain qu'une femme prend et mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que toute la pâte soit levée. *Matth. 13, 33.*

22. Et il allait par les villes et par les villages, enseignant, et s'avancant vers Jérusalem.

23. Et quelqu'un lui ayant fait cette demande : Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés ? Il leur répondit :

24. Faites effort pour entrer par la porte étroite⁹ ; car je vous assure que plusieurs chercheront à y entrer, et ne le pourront¹⁰.

25. Et quand le père de famille sera entré, et qu'il aura fermé la porte, vous vous trouverez dehors et vous vous mettrez à heurter, en disant : Seigneur¹¹, ouvrez-nous ; mais il vous répondra : Je ne sais d'où vous êtes¹². *Matth. 23, 10.*

26. Alors vous commencerez à dire : Nous avons mangé et bu en votre présence, et vous avez enseigné dans nos places publiques¹³.

27. Et il vous répondra : Je ne sais qui vous êtes ; retirez-vous de moi, vous tous qui faites des œuvres d'iniquité¹⁴. *Matth. 7, 23, 25, 41. Ps. 6, 9.*

28. Ce sera alors qu'il y aura des pleurs

ŷ. 24. — ⁹ Voy. *Matth. 7*, note 13.

¹⁰ parce qu'ils chercheront à entrer dans un temps où l'entrée ne sera plus permise (*Voy. ce qui suit*).

ŷ. 25. — ¹¹ Dans le grec : Seigneur, Seigneur.

¹² Le Seigneur parle de la réception dans le royaume du ciel au-delà de la vie ; car dans cette vie l'entrée en est toujours libre pour chacun, et la porte ne sera fermée qu'au-delà du terme. Sur la connaissance du Seigneur (*Voy. Matth. 7, 22, 23*).

ŷ. 26. — ¹³ Nous étions auprès de vous, et vous étiez au milieu de nous ; nous appartenions à votre société, à votre Eglise.

ŷ. 27. — ¹⁴ Litt. : ouvriers d'iniquité. Dans le grec : Et il leur dira : Je ne vous connais point, etc. — Ainsi la société extérieure avec Jésus-Christ, ou le simple nom de chrétien, ne suffit pas pour devenir bienheureux. Des chrétiens de cette sorte non-seulement ne sont pas avec Jésus-Christ, mais ils sont contre lui, ce sont des ouvriers d'iniquité ; car celui qui n'est pas avec lui est par là même contre lui (*Voy. Matth. 12, 30*).

et des grincements de dents, quand vous verrez qu'Abraham, Isaac, Jacob, et tous les prophètes seront dans le royaume de Dieu, et que vous autres vous serez chassés dehors.

29. Il en viendra d'orient, d'occident, du septentrion et du midi ¹⁵, qui auront place au festin dans le royaume de Dieu.

30. Car alors ceux qui sont les derniers, seront les premiers, et ceux qui sont les premiers, seront les derniers. *Matth.* 19, 30. 20, 16. *Marc.* 10, 31.

31. Le même jour quelques-uns des pharisiens lui vinrent dire : Allez-vous-en, sortez de ce lieu, car Hérode veut vous faire mourir ¹⁶.

32. Il leur répondit : Allez dire à ce renard ¹⁷ : J'ai encore à chasser les démons, et à rendre la santé aux malades aujourd'hui et demain; et le troisième jour, je serai consommé ¹⁸ *par ma mort*.

33. Cependant il faut que je continue à marcher aujourd'hui et demain, et le jour d'après; car il ne faut pas qu'un prophète souffre la mort hors de Jérusalem ¹⁹.

34. Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes ²⁰, et tu ne l'as pas voulu! *Matth.* 23, 37.

35. Le temps s'approche où vos maisons demeureront désertes ²¹. Car je vous dis en vérité que vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. *Matth.* 23, 39.

tium : cum videritis Abraham, et Isaac, et Jacob, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras.

29. Et venient ab oriente, et occidente, et aquilone, et austro, et accumbent in regno Dei.

30. Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, et sunt primi qui erunt novissimi.

31. In ipsa die accesserunt quidam pharisæorum, dicentes illi : Exi, et vade hinc : quia Herodes vult te occidere.

32. Et ait illis : Ite, et dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consummor.

33. Verumtamen oportet me hodie et cras et sequenti die ambulare : quia non capit prophetam perire extra Jerusalem.

34. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti?

35. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis, quia non videbitis me, donec veniat cum dicetis : Benedictus, qui venit in nomine Domini.

ŷ. 29. — ¹⁵ c'est-à-dire de tous les peuples.

ŷ. 31. — ¹⁶ Les pharisiens paraissent avoir été des émissaires d'Hérode, qui voulait le faire menacer et lui faire peur, afin qu'il quittât le territoire de sa domination : car il craignait les troubles et il redoutait les Romains.

ŷ. 32. — ¹⁷ à cet homme dissimulé, sage selon le monde.

¹⁸ Litt. : j'arriverai à la fin. Les bienfaits et les bénédictions que je répands autour de moi, cesseront bientôt; car je n'ai plus longtemps à opérer sur la terre.

ŷ. 33. — ¹⁹ Je n'ai plus que peu de temps à opérer mes œuvres hors de Jérusalem; et c'est dans cette ville que je dois trouver ma fin; car c'est la coutume que les prophètes trouvent leur mort à Jérusalem.

ŷ. 34. — ²⁰ Litt. : comme un oiseau rassemble son nid sous ses plumes. Dans le grec : comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes.

ŷ. 35. — ²¹ où votre pays sera ravagé et détruit, comme déjà il n'est qu'un désert stérile sous le rapport spirituel. Il demeurera ce qu'il est; seulement il mettra extérieurement la consommation à l'état où il est déjà réduit au point de vue spirituel.

CHAPITRE XIV.

Guérison d'un hydropique le jour du sabbat. Jésus apprend à choisir la dernière place, et à inviter les pauvres. Parabole d'un grand festin. Abnégation et croix.

1. Et factum est cum intrasset Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum.

2. Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.

3. Et respondens Jesus dixit ad legisperitos, et pharisæos, dicens : Si licet sabbato curare ?

4. At illi tacuerunt. Ipse vero apprehensum sanavit eum, ac dimisit.

5. Et respondens ad illos, dixit : Cujus vestrum asinus aut bos in puteum cadet, et non continuo extrahet illum die sabbati ?

6. Et non porterant ad hæc respondere illi.

7. Dicebat autem et ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos :

8. Cum invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne forte honoratior te sit invitatus ab illo ;

9. et veniens is, qui te et illum vocavit, dicat tibi : Da huic locum : et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere ;

10. sed cum vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco : ut, cum venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superius. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus :

11. quia omnis qui se exaltat, humiliabitur : et qui se humiliat, exaltabitur.

1. Un jour de sabbat Jésus entra dans la maison d'un des principaux pharisiens pour y prendre un repas ; et ceux qui étaient là l'observaient.

2. Or, il y avait devant lui un homme hydropique.

3. Et Jésus s'adressant aux docteurs de la loi et aux pharisiens, leur dit : Est-il permis de guérir au jour du sabbat ?

4. Et ils demeurèrent dans le silence. Mais lui prenant cet homme *par la main*, le guérit et le renvoya.

5. Il leur dit ensuite : Qui est celui d'entre vous *qui, voyant son âne ou son bœuf tombé dans un puits, ne l'en retire pas aussitôt le jour du sabbat ? Matth. 12, 11.*

6. Et ils ne pouvaient rien répondre à cela.

7. Alors considérant comme les conviés choisissaient les premières places, il leur proposa cette parabole ¹, et leur dit :

8. Quand vous serez convié à des noces, ne prenez point la première place, de peur qu'il ne se trouve parmi les conviés une personne plus considérable que vous ;

9. et que celui qui aura invité l'un et l'autre ne vienne vous dire : Donnez votre place à celui-ci ; et qu'alors vous ne soyez réduit à vous tenir avec honte à la dernière place.

10. Mais quand vous aurez été convié, allez vous mettre à la dernière place, afin que lorsque celui qui vous a convié sera venu, il vous dise : Ami, montez plus haut. Et alors ce vous sera un sujet de gloire devant ceux qui seront à table devant vous. *Prov. 25, 7.*

11. Car quiconque s'élève sera abaissé ; et quiconque s'abaisse sera élevé ². *Matth. 23, 12. Pl. b. 18, 14.*

§. 7. — ¹ un discours, une instruction qui au sens obvie qu'elle renferme joint une autre signification ultérieure et plus élevée.

§. 11. — ² Le sens ultérieur et plus élevé qui était caché sous cette règle de conduite à suivre dans un festin, regardait l'humilité chrétienne, et, en général, la nécessité de se faire petit et la disposition à servir, ce dont il est parlé plus au long dans les versets ci-dessus.

12. Il dit aussi à celui qui l'avait invité : Lorsque vous donnerez à dîner ou à souper, n'y conviez ni vos amis, ni vos frères, ni vos parents, ni vos voisins qui seront riches, de peur qu'ils ne vous invitent ensuite à leur tour, et qu'ils ne vous rendent ce qu'ils avaient reçu de vous³.

13. Mais lorsque vous faites un festin, conviez-y les pauvres, les estropiés, les boiteux et les aveugles⁴; *Tob. 4, 7. Prov. 3, 9. Eccli. 4, 1,*

14. et vous serez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre : car cela vous sera rendu dans la résurrection des justes⁵.

15. Un de ceux qui étaient à table avec lui, ayant entendu ces paroles, lui dit : Heureux celui qui mangera du pain dans le royaume de Dieu⁶.

16. Alors Jésus lui dit⁷ : Un homme fit un jour un grand souper, auquel il invita plusieurs personnes⁸. *Matth. 22, 2. Apoc. 19, 9.*

12. Dicebat autem et ei, qui se invitaverat : Cum facis prandium, aut cœnam : noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos divites : ne forte te et ipsi reinvent, et fiat tibi retributio;

13. sed cum facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos, et cæcos :

14. et beatus eris, quia non habent retribuere tibi : retribuatur enim tibi in resurrectione justorum.

15. Hæc cum audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi : Beatus, qui manducabit panem in regno Dei.

16. At ipse dixit ei : Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos.

§. 12. — ³ Le pharisien, à ce qu'il semble, avait invité ses convives afin d'être à son tour invité par eux. Jésus-Christ ne défend pas ici d'inviter à sa table ses amis et ses parents. Ces relations sont même méritoires quand elles ont pour principe une véritable amitié; il ne conseille que ce qu'il y a de plus parfait, sans condamner ce qui l'est moins.

§. 13. — ⁴ Saint Jean Chrysostôme en donne le motif : Quand vous invitez un pauvre, vous avez Dieu pour débiteur, et plus votre frère est petit, plus il est certain que dans lui c'est Jésus-Christ qui vient chez vous et qui vous visite. Mais vous direz : Le pauvre est malpropre et couvert de haillons! Lavez-le, et faites-le asseoir auprès de vous; s'il a un habit malpropre, donnez-lui en un qui soit propre, et si vous refusez de l'admettre auprès de vous, au moins laissez-le parmi vos serviteurs; que si vous ne voulez point du tout l'avoir chez vous, en ce cas envoyez-lui des mets de votre table. Ce conseil de Jésus-Christ était exactement suivi par saint Grégoire, qui avait fréquemment douze pauvres à sa table. Saint Louis, roi de France, nourrissait chaque jour cent vingt pauvres, les jours de fêtes il en nourrissait deux cents, et souvent il les servait lui-même et leur lavait les pieds.

§. 14. — ⁵ Vous en recevrez la récompense avec les autres justes au jour de la résurrection glorieuse.

§. 15. — ⁶ Les Juifs de cette époque se représentaient généralement le royaume futur du Messie comme un royaume temporel, où ils auraient de grandes jouissances; ce convive, par le festin du royaume du ciel, se figurait également, suivant ses idées, un festin somptueux et terrestre. Ses paroles cependant ne laissent pas d'être vraies (*Voy. Ps. 35, 9*).

§. 16. — ⁷ Le convive estimait bienheureux ceux qui ont part au royaume de Dieu, et, sans aucun doute, ainsi que tous les Juifs, il croyait être du nombre. Jésus-Christ au contraire déclare dans la parabole qui suit, que les Juifs, par leurs sens terrestre, s'en sont exclus eux-mêmes, quoiqu'ils aient été les premiers invités. Saint Matthieu, 22, 2 et suiv., rapporte à peu près la même parabole. Jésus-Christ la donne ici dans un temps différent, dans d'autres circonstances et d'une autre manière. L'homme, c'est Dieu dans la personne de Jésus-Christ; le repas, c'est l'Eglise de Jésus-Christ même; le serviteur qui est envoyé, ce sont les prédicateurs de l'Evangile; les premiers invités sont les Juifs, les derniers invités sont les Samaritains et les païens. Le sens est : Les Juifs ayant, sous différents prétextes, refusé de recevoir le salut de Jésus-Christ, alors les Samaritains et les Gentils ont été reçus dans le royaume de Jésus-Christ, dans l'Eglise. La parabole est encore susceptible d'une autre application (*Voy. là-dessus Matth. 1. cit.*).

⁸ les Juifs. C'est ce que firent les prophètes qui prêchaient le Messie et son royaume divin.

17. Et misit servum suum hora cœnæ dicere invitatis ut venirent, quia jam parata sunt omnia.

18. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo exire, et videre illam : rogo te habe me excusatum.

19. Et alter dixit : Juga boum emi quinque, et eo probare illa : rogo te habe me excusatum.

20. Et alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire.

21. Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus paterfamilias, dixit servo suo : Exi cito in plateas et vicos civitatis : et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc huc.

22. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est.

23. Et ait dominus servo : Exi in vias, et sepes : et compelle intrare, ut impleatur domus mea.

24. Dico autem vobis, quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

25. Ibant autem turbæ multæ cum eo : et conversus dixit ad illos :

26. Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus.

17. Et à l'heure du souper il envoya son serviteur dire aux conviés de venir, parce que tout était prêt ⁹.

18. Mais tous, comme de concert, commencèrent à s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté une terre, et il faut nécessairement que je l'aille voir : je vous supplie de m'excuser.

19. Le second dit : J'ai acheté cinq couples de bœufs, et je m'en vais les éprouver : Je vous supplie de m'excuser.

20. Et un autre dit : J'ai épousé une femme, et ainsi je n'y puis aller.

21. Le serviteur étant revenu rapporta tout ceci à son maître. Alors le père de famille se mit en colère, et dit à son serviteur : Allez-vous-en promptement dans les places et dans les rues de la ville, et amenez ici les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux.

22. Et le serviteur dit ¹⁰ : Seigneur, ce que vous avez commandé est fait, et il y a encore de la place.

23. Le maître dit au serviteur : Allez dans les chemins, et le long des haies, et forcez les gens d'entrer, afin que ma maison se remplisse ¹¹.

24. Car je vous assure que nul de ces hommes que j'avais conviés ¹² ne goûtera de mon souper ¹³.

25. Une grande troupe de peuple marchant avec Jésus ¹⁴, il se retourna vers eux, et leur dit :

26. Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père et sa mère, sa femme et ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple ¹⁵.

†. 17. — ⁹ Dans le grec : ... venez ; car tout est prêt.

†. 22. — ¹⁰ après qu'il eut exécuté l'ordre de son maître.

†. 23. — ¹¹ Ce sont là les nations les plus éloignées, qui arrivent au salut jusque dans les derniers temps.

†. 24. — ¹² et qui ont rejeté l'invitation à cause de leur attachement aux choses de la terre.

¹³ L'Eglise, avec saint Grégoire, fait l'application de cette parabole au banquet qui est servi aux fidèles dans l'adorable sacrement des autels. Ce banquet divin, les hommes sensuels ne le comprennent point et le dédaignent ; mais les pauvres d'esprit, les petits et les humbles s'en rassasient avec empressement.

†. 25. — ¹⁴ lorsqu'il eut quitté la maison du pharisien (†. 1).

†. 26. — ¹⁵ Dans la parabole précédente, Jésus-Christ avait donné à entendre que les hommes sensuels, qui ne veulent point renoncer au monde, ni se mortifier, s'excluent eux-mêmes du royaume des cieux ; il déclare maintenant en termes exprès, qu'il n'y a, qui puissent être ses disciples, que ceux qui renoncent à tout ce qui peut être un obstacle à leur salut. Hair est mis ici pour : aimer moins, comme l'explique Jésus-Christ lui-même dans *Matth. 10, 37*. Quiconque se laisse détourner par son père, par sa mère etc., de suivre ma doctrine, et qui, par conséquent, n'aime pas son père, etc., moins que moi, ne peut être mon disciple.

27. Et quiconque ne porte pas sa croix, et ne me suit pas, ne peut être **mon** disciple. *Matth. 10, 38. 16, 24. Marc, 8, 34.*

28. Car qui est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne suppute auparavant en repos la dépense qui y sera nécessaire, *pour voir* s'il aura de quoi l'achever;

29. de peur qu'en ayant jeté les fondements, et ne pouvant l'achever, tous ceux qui le verront ne commencent à se moquer de lui,

30. en disant : Cet homme avait commencé à bâtir, mais il n'a pu achever ?

31. Ou qui est le roi qui, se mettant en campagne pour combattre un autre roi, ne consulte auparavant en repos s'il pourra marcher avec dix mille hommes contre un ennemi qui s'avance vers lui avec vingt mille ?

32. Autrement il lui envoie des ambassadeurs, lorsqu'il est encore bien loin, et lui fait des propositions de paix.

33. Ainsi quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut être mon disciple ¹⁶.

34. Le sel est bon : que si le sel devient fade, avec quoi l'assaisonnera-t-on ¹⁷ ?

35. Il n'est plus propre ni pour la terre, ni pour le fumier; mais on le jettera dehors. Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre. *Matth. 13, 9, 5, 13.*

27. Et qui non bajulat crucem suam, et venit post me, non potest meus esse discipulus.

28. Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non prius sedens computat sumptus, qui necessarij sunt, si habeat ad perficiendum;

29. ne, posteaquam posuerit fundamentum et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,

30. dicentes : Quia hic homo cepit ædificare, et non potuit consummare ?

31. Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens prius cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se ?

32. Alioquin adhuc illo longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.

33. Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

34. Bonum est sal. Si autem sal evanuerit, in quo condietur ?

35. Neque in terram, neque in sterquilinum utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audienti, audiat.

¶ 33. — ¹⁶ Être un vrai chrétien est une aussi grande et une aussi difficile affaire que d'entreprendre de bâtir une tour ou de triompher d'un ennemi puissant. Pour réussir dans cette grande et difficile affaire, il convient d'employer des moyens efficaces et extraordinaires, — une abnégation et une mortification parfaites, un renoncement total à tout ce qui peut être un obstacle au salut. — Cette parabole et l'instruction qu'elle renferme regarde tous les chrétiens, en tant que tous sont tenus d'éviter et d'abandonner ce qui pourrait seulement les retenir dans l'état du péché mortel, et les exposer à la perte du bonheur éternel; mais elle s'adresse surtout à ceux qui ont choisi l'état de perfection : pour eux c'est un devoir rigoureux d'éviter et d'abandonner tout ce qui pourrait les arrêter dans la voie de la perfection à laquelle ils se proposent d'atteindre. Il faut encore remarquer que Jésus-Christ, par ces deux paraboles, n'a pas voulu dire que ceux qui ne se croient pas capables de renoncement et de mortification, peuvent refuser de suivre la vocation de Jésus-Christ, leur vocation au christianisme, ou qu'il faille faire la paix avec les ennemis mortels du salut; sa pensée est bien plutôt de dire : Tous étant obligés à suivre leur vocation, tous doivent renoncer à eux-mêmes, se mortifier et combattre les ennemis de leur salut; ce qui ne sera pas au-dessus de leurs forces, s'ils le veulent sérieusement et qu'ils invoquent le secours de la grâce de Dieu, secours que Dieu accorde en effet à tous dans une mesure suffisante. Ainsi les SS. Pères et les Maîtres de la vie spirituelle.

¶ 34. — ¹⁷ Autrement avec quoi salera-t-on ? Être chrétien est une belle chose; mais sans le sel de l'abnégation et de la mortification, c'est une chose vaine, insipide et qui ne sert à rien. Cela est vrai à plus forte raison des docteurs chrétiens (*Voy. Matth. 5, 13. Marc, 9, 49*).

CHAPITRE XV.

Les pharisiens murmurent contre Jesus parce qu'il s'intéresse aux pécheurs. Les trois paraboles de la brebis égarée, de la pièce d'argent perdue et de l'enfant prodigue.

1. Erant autem appropinquantēs ei publicani, et peccatores, ut audirent illum.

2. Et murmurabant pharisæi, et scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis.

3. Et ait ad illos parabolam istam dicens :

4. Quis ex vobis homo, qui habet centum oves : et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam?

5. et cum invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens :

6. et veniens domum convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat?

7. Dico vobis, quod ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia.

8. Aut quæ mulier habens dra-

1. Or, les publicains et les pécheurs¹ s'approchaient de Jésus pour l'écouter.

2. Et les pharisiens et les scribes en murmuraient, disant : Quoi, cet homme reçoit les pécheurs, et mange avec eux¹!

3. Et Jésus leur proposa cette parabole² :

4. Qui est l'homme d'entre vous qui, ayant cent brebis, et en ayant perdu une, ne laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres dans le désert³, pour s'en aller après celle qui s'est perdue, jusqu'à ce qu'il la trouve?

5. Et lorsqu'il l'a retrouvée, il la met sur ses épaules avec joie :

6. et étant retourné en sa maison, il appelle ses amis et ses voisins, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue.

7. Je vous dis de même qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence⁴.

8. Ou qui est la femme qui, ayant dix

ŷ. 1. — ¹ Voy. *Matth.* 9, 10. 11. Dans le grec : tous les publicains et les pécheurs.

ŷ. 3. — ² Jésus nous apprend maintenant dans trois paraboles, que la fin de sa mission est de prendre les intérêts des pécheurs. Les pécheurs sont représentés sous une pièce de monnaie dépourvue de vie et d'intelligence, sous un animal privé de raison, la brebis, et un homme doué de raison, mais dont la raison a été aveuglée par les passions et les voluptés sensuelles. Cette triple figure range les pécheurs dans trois classes distinctes, suivant qu'ils conservent plus ou moins de dispositions à revenir à Dieu et à se convertir. Jésus-Christ s'intéresse à tous, même à ceux qui sont ensevelis dans la mort la plus profonde.

ŷ. 4. — ³ c'est-à-dire dans les pâturages. Les lieux où les brebis paissaient étaient à moitié déserts, et c'est pour cela qu'on les désignait sous le nom de déserts.

ŷ. 7. — ⁴ Car c'est une joie qui est d'autant plus grande qu'elle était plus inespérée. Jésus-Christ s'exprime ici d'après ce qu'éprouve naturellement le cœur de l'homme. Cependant saint Grégoire observe qu'en réalité Dieu et les anges ressentent plus de joie de la conversion d'un pécheur, qu'au sujet d'un juste qui a persévéré dans l'innocence baptismale, parce que les pécheurs, après leur conversion, montrent d'ordinaire plus de zèle dans le service de Dieu, et l'aiment d'un amour plus ardent.

drachmes ⁵, et en ayant perdu une, n'aurait-elle la lampe, et balayant la maison, ne la cherche avec grand soin jusqu'à ce qu'elle la trouve?

9. Et après l'avoir retrouvée, elle appelle ses amies et ses voisines, et leur dit : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé la drachme que j'avais perdue.

10. Je vous dis de même que c'est une joie parmi les anges de Dieu, lorsqu'un seul pécheur fait pénitence ⁶.

11. Il leur dit encore ⁷ : Un homme avait deux fils,

12. dont le plus jeune dit à son père : Mon père, donnez-moi la part du bien qui me doit revenir. Et le père leur fit le partage de son bien ⁸.

13. Peu de jours après, le plus jeune de ces deux enfants ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa son bien en vivant dans la débauche.

14. Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine en ce pays-là; et il commença à être dans l'indigence.

15. Et il s'en alla, et s'attacha à un des habitants du pays, qui l'envoya en sa maison des champs pour y garder les pourceaux.

16. Et il eût bien voulu remplir son ventre des cosses ⁹ que les pourceaux mangeaient; mais personne ne lui en donnait ¹⁰.

17. Enfin, étant rentré en lui-même, il dit : Combien de mercenaires dans la maison de mon père ont du pain en abondance, et moi je meurs ici de faim!

18. Je me lèverai et j'irai vers mon père,

chmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter donec inveniat?

9. Et cum invenerit, convocat amicas et vicinas, dicens : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam, quam perdideram?

10. Ita dico vobis, gaudium erit coram angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

11. Ait autem : Homo quidam habuit duos filios :

12. et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam.

13. Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregre profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriose.

14. Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, et ipse cœpit egere.

15. Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.

16. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant : et nemo illi dabat.

17. In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereor!

18. Surgam, et ibo ad patrem

ÿ. 8. — ⁵ La drachme est une monnaie grecque équivalente au denier (Voy. *Marc*, 6, 37).

ÿ. 10. — ⁶ Ne vous étonnez donc pas si je salue les pécheurs autour de moi, et si je travaille à leur conversion.

ÿ. 11. — ⁷ La parabole suivante de l'enfant perdu, en nous rappelant la conduite amoureuse de Dieu à l'égard des pécheurs, nous offre une image de l'état déplorable de ces derniers, de la reconnaissance, de la confession de leurs fautes et de leur heureux retour; de plus, il n'est pas difficile de reconnaître que le Seigneur considérerait aussi en grand les traits du tableau, et que son intention était de faire comprendre aux Juifs d'une manière sensible que les Gentils, réputés par eux pécheurs, seraient en considération de leurs sentiments de pénitence, admis avant eux au divin banquet du royaume des cieux. En ce sens, le fils aîné est le peuple d'Israël, notamment les pharisiens qui recherchaient dans la loi leur justice; le fils le plus jeune représente la gentilité coupable et les pécheurs en général.

ÿ. 12. — ⁸ Apparemment de l'argent qu'il avait; il retint pour lui les biens-fonds.

ÿ. 16. — ⁹ Suivant le grec, c'est le fruit légumineux d'un arbre que nous appelons le caroube, et qui, en Orient, sert de nourriture aux animaux et aux gens les plus pauvres.

¹⁰ en quantité suffisante pour pouvoir s'en rassasier. Il y avait au-dessus des serviteurs un intendant qui distribuait entre eux leur nourriture (Voy. *pl. h.* 12, 42).

menm, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum, et coram te :

19. jam non sum dignus vocari filius tuus : fac me sicut unum de mercenariis tuis.

20. Et surgens venit ad patrem suum. Cum autem adhuc longé esset, vidit illum pater ipsius, et misericordia motus est, et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum.

21. Dixitque ei filius : Pater, peccavi in cœlum, et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.

22. Dixit autem pater ad servos suos : Cito proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus :

23. et adducite vitulum saginatum, et occidite, et manducemus, et epulemur :

24. quia hic filius meus mortuus erat, et revixit ; perierat, et inventus est. Et cœperunt epulari.

25. Erat autem filius ejus senior in agro : et cum veniret, et appropinquaret domui, audivit symphoniam, et chorum :

26. Et vocavit unum de servis, et interrogavit quid hæc essent.

27. Isque dixit illi : Frater tuus venit, et occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit.

28. Indignatus est autem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus, cœpit rogare illum.

29. At ille respondens, dixit patri suo : Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi, et nunquam dedisti mihi hædum ut cum amicis meis epularer :

30. sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.

31. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt :

et je lui dirai : Mon père, j'ai péché contre le ciel¹¹ et contre vous,

19. et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils : traitez-moi comme l'un de vos mercenaires.

20. Et se levant, il vint vers son père. Et lorsqu'il était encore bien loin, son père l'aperçut, et en fut touché de compassion ; et courant à lui, il se jeta à son cou, et le baisa.

21. Et son fils lui dit : Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils.

22. Mais le père dit à ses serviteurs : Apportez promptement¹² sa première robe, et l'en revêtez, et mettez-lui un anneau au doigt, et des souliers à ses pieds :

23. et amenez le veau gras, et le tuez ; et mangeons, et réjouissons-nous,

24. parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité ; il était perdu, et il est retrouvé. Et ils commencèrent à faire festin.

25. Cependant son fils aîné, qui était aux champs, revint ; et lorsqu'il fut proche de la maison, il entendit la musique et la danse.

26. Et il appela un des serviteurs, et lui demanda ce que c'était.

27. Et celui-ci lui dit : Votre frère est revenu, et votre père a tué le veau gras, parce qu'il l'a recouvré en santé.

28. Et il fut indigné, et ne voulait point entrer : son père donc sortit pour l'en prier.

29. Mais il répondit et dit à son père : Voilà déjà tant d'années que je vous sers, et jamais je n'ai transgressé vos ordres ; et vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis.

30. Mais aussitôt que votre autre fils, qui a mangé son¹³ bien avec des femmes perdues, est revenu, vous avez tué pour lui le veau gras.

31. Alors le père lui dit : Mon fils, vous êtes toujours avec moi, et tout ce qui est à moi est à vous¹⁴ :

11. 18. — ¹¹ J'ai offensé Dieu.

12. 22. — ¹² Ce mot n'est pas dans le grec.

13. 30. — ¹³ Dans le grec : votre.

14. 31. — ¹⁴ Par rapport aux Juifs (*Voy. note 8*), le sens est : Vous, vous avez foi

32. mais il fallait faire festin et nous réjouir, parce que votre frère était mort, et il est ressuscité; il était perdu, et il est retrouvé.

32. epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est.

CHAPITRE XVI.

Parabole de l'économe infidèle. Nul ne peut servir deux maîtres. Les pharisiens tournent en aérision la doctrine de Jésus. Indissolubilité du mariage. Parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare.

1. Jésus dit aussi en s'adressant à ses disciples : Un homme riche avait un économe, qui fut accusé devant lui, comme ayant dissipé ses biens¹.

2. Et il l'appela, et lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous? Rendez-moi compte de votre administration; car vous ne pourrez plus désormais gouverner mon bien.

3. Alors l'économe dit en lui-même : Que ferai-je, puisque mon maître m'ôte l'administration de son bien? je ne puis travailler à la terre, et j'ai honte de mendier.

4. Je sais ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, il y ait des gens qui me reçoivent chez eux.

5. Ayant donc fait venir l'un après l'autre tous les débiteurs de son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître?

6. Il répondit : Cent barils d'huile². L'économe lui dit : Reprenez votre obligation; asseyez-vous là promptement, et faites-en une de cinquante³.

1. Dicebat autem et ad discipulos suos : Homo quidam erat dives, qui habebat villicum : et hic diffamatus est apud illum quasi dissipasset bona ipsius.

2. Et vocavit illum, et ait illi : Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare.

3. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert a me villicationem? fodere non valeo, mendicare erubescio.

4. Scio quid faciam, ut, cum amotus fuero a villicatione, recipiant me in domos suas.

5. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantum debes domino meo?

6. At ille dixit : Centum cados olei. Dixitque illi : Accipe cautionem tuam : et sede cito, scribe quinquaginta.

au vrai Dieu, à la loi et aux prophètes, et vous pouvez, si vous le voulez, participer aux grâces que je répands sur les Gentils et les pécheurs repentants; que si je me réjouis de leur retour, et si je les accueille, ce devoir m'est imposé par ma qualité de Père, car eux aussi sont mes enfants; voulez-vous donc être mauvais parce que je suis bon?

ŷ. 1. — ¹ L'homme riche est Dieu, l'économe est l'homme, les biens sont les richesses de ce monde. Le sens de la parabole est : De même que cet économe qui sut se faire des amis avec un bien étranger, agit sagement pour se pourvoir d'un moyen d'existence dans ce monde; de même nous devons, nous aussi, être assez sages pour nous faire des amis pour la vie éternelle au moyen des richesses de ce monde, que nous possédons, mais qui en réalité ne nous appartiennent pas (Aug.). Dans la parabole de l'enfant prodigue il était question de l'emploi injuste, criminel des biens de ce monde; dans celle qui suit maintenant, nous apprenons à faire un bon usage des richesses, c'est-à-dire du superflu des biens de ce monde.

ŷ. 6. — ² Litt. : cent cades. L'expression hébraïque *cad* signifie proprement une cruche. Dans le grec : cent bats, c'est une mesure de 2,022 pouces cubiques de Paris.

³ Cet économe prodigue prend du bien de son maître et en fait don au débiteur,

7. Deinde alii dixit : Tu vero quantum debes? Qui ait : Centum coros tritici. Ait illi : Accipe lit-
teras tuas, et scribe octoginta.

8. Et laudavit dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset : ut, cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.

9. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis : ut, cum defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.

10. Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est : et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est.

11. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis : quod verum est, quis credet vobis?

2. Et si in alieno fideles non

7. Il dit ensuite à un autre : Et vous, combien devez-vous? Il répondit : Cent mesures de froment⁴. Il lui dit : Reprenez votre obligation, et faites-en une de quatre-vingts.

8. Et le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi prudemment⁵; car les enfants du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires⁶, que ne sont les enfants de lumière⁷.

9. Et moi je vous dis : Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité⁸, afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels.

10. Celui qui est fidèle⁹ dans les moindres choses, est fidèle aussi dans les grandes¹⁰; et celui qui est injuste dans les petites choses, est injuste aussi dans les grandes.

11. Si donc vous n'avez pas été fidèles dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables¹¹?

12. Et si vous n'avez pas été fidèles dans

afin de s'en faire un ami. Ainsi devons-nous, nous qui avons tant de fois oublié nos devoirs, prendre du superflu que nous possédons, lequel n'est pas notre propriété, mais celle de Dieu, et le donner aux autres débiteurs de la justice divine, aux pauvres, afin qu'ils nous obtiennent, ou plutôt les bienfaits que nous leur avons accordés, grâce auprès de Dieu.

§. 7. — ⁴ Litt. : cent cors. Cette mesure contient 4,320 coques d'œufs.

§. 8. — ⁵ Le maître loua la sagesse de l'économe de ce qu'il avait fait servir à son propre avantage le bien dont il était l'intendant. C'est ainsi que nous-mêmes nous agissons avec sagesse et nous sommes dignes de louanges, lorsque nous faisons tourner à notre avantage éternel le superflu dont Dieu nous a confié l'administration. L'économe donne du bien d'autrui, ce qui en soi est mal; mais c'est un trait qui n'est que pour le point de comparaison, et cela ne trouve d'application qu'en ce que le superflu que nous devons donner est aussi un bien étranger, à savoir le bien de Dieu, dont nous n'avons reçu que la simple administration. Faire don d'un bien sur lequel nous n'aurons aucun droit, serait une conduite aussi répréhensible que celle de l'économe de la parabole.

⁶ Litt. : dans leur race, ou bien pour leur race, pour les choses qui regardent ce monde, leur vie et le bien être temporel.

⁷ Ceux qui tiennent pour vrai et pour bon ce que le monde tient pour tel, savent prendre des moyens beaucoup plus sages pour atteindre leur but, que ceux qui se sont destinés pour le royaume du ciel, afin d'arriver au salut éternel.

§. 9. — ⁸ Litt. : le Mammon d'iniquité. Il est dit en général des richesses que ce sont des richesses d'iniquité, parce que ce sont des biens étrangers, des biens qui appartiennent à Dieu, et dont nous n'avons que la gestion; parce que ce ne sont point des biens justes, véritables, des biens proprement dits, comme les biens du ciel, la vérité et la vertu; parce que rarement elles ont été acquises sans injustice, et que d'ordinaire elles conduisent à l'iniquité et au péché. Sens : Employez votre superflu en œuvres de charité et de bienfaisance, afin que ces œuvres soient pour vous comme autant d'amis qui vous procurent un asile dans l'éternité.

§. 10. — ⁹ D'après le contexte, la plus petite chose est l'emploi du superflu en œuvres de charité.

¹⁰ Dans l'emploi des dons célestes; car celui qui agit ainsi a en lui l'Esprit-Saint, l'Esprit de charité qui le conduit dans la voie droite. Toutefois Jésus-Christ s'exprime d'une manière proverbiale; or, les proverbes ne se réalisent pas toujours, mais ils expriment seulement ce qui arrive d'ordinaire.

§. 11. — ¹¹ Si vous ne vous montrez pas fidèles dans l'administration du bien d'autrui, d'un bien injuste (voy. note 8), comment vous confiera-t-on les biens célestes, les vrais biens?

un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre¹²?

13. Nul serviteur ne peut servir deux maîtres : car ou il haïra l'un, et aimera l'autre; ou il s'attachera à l'un, et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et l'argent¹³.

14. Les pharisiens qui étaient avarés, écoutaient toutes ces choses, et ils se moquaient de lui.

15. Et il leur dit : Pour vous, vous avez grand soin de paraître justes devant les hommes; mais Dieu connaît vos cœurs : car ce qui est grand aux yeux des hommes est en abomination devant Dieu¹⁵.

16. La loi et les prophètes *ont duré* jusqu'à Jean; depuis ce temps-là le royaume de Dieu est annoncé, et chacun lui fait violence¹⁶.

17. Or, il est plus aisé que le ciel et la terre passent, qu'une seule lettre de la loi manque d'avoir son effet.

18. Quiconque renvoie sa femme, et en épouse une autre, commet un adultère; et quiconque épouse celle que son mari a renvoyée, commet un adultère¹⁸.

fnistis : quod vestrum est quis dabit vobis?

13. Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet, et alterum diligit : aut uni adhærebit, et alterum contemnet : non potestis Deo servire, et mammonæ.

14. Audiebant autem omniæ hæc pharisæi, qui erant avari : et deridebant illum.

15. Et ait illis : Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.

16. Lex et prophete, usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit.

17. Facilius est autem cælum et terram præterire, quam de lege unum apicem cadere.

18. Omnis qui dimittit uxorem suam, et alteram ducit, mœchatur : et qui dimissam a viro ducit, mœchatur.

ÿ. 12. — ¹² Notre bien, ce sont les choses de Dieu, les biens célestes; car nous avons été créés à l'image de Dieu, et nous sommes une race divine; si vous étiez infidèles dans l'emploi des biens temporels, qui sont pour vous des biens étrangers, attendu qu'ils ont seulement été confiés à votre administration, et qu'ils ne sont pas de même nature que vous, Dieu ne pourrait vous donner ce qui, d'après votre origine, d'après votre nature, est propre à votre condition et en quelque sorte à vous-mêmes; car celui qui dissipe le bien d'autrui, mérite de perdre le sien propre.

ÿ. 13. — ¹³ La liaison avec ce qui précède est : Quiconque ne fait pas de son superflu l'usage qui vient d'être marqué, est un esclave des richesses, et ne peut pas être un serviteur de Dieu; car on ne peut servir simultanément deux maîtres qui commandent des choses opposées (Voy. *Matth.* 6, 24).

ÿ. 15. — ¹⁵ Votre façon d'agir, particulièrement en ce qui concerne l'emploi de vos richesses, paraît, il est vrai, grâce à vos artifices, juste et sainte devant les hommes; mais Dieu connaît vos cœurs, et il sait que vous n'en usez que dans la vue de vous procurer des jouissances et un bien-être terrestre; la piété et la justice que vous affectez hypocritement paraissent quelque chose de grand aux yeux des hommes, mais devant Dieu c'est une abomination.

ÿ. 16. — ¹⁶ Il faut se faire violence pour y arriver.

ÿ. 18. — ¹⁸ Le sens des ÿ. 16. 17 et 18, en union avec ce qui précède et entre eux, est : Cet emploi des richesses vous paraît difficile, mais le temps est venu où le royaume de Dieu sera annoncé, royaume dans lequel chacun aura une tâche difficile à remplir (voy. chap. 14, note 16), et ceux-là seulement atteindront leur but qui se feront violence (*Matth.* 11, 12). Jusqu'à Jean, qui a fait connaître l'avènement du royaume de Dieu, ont existé la loi et les prophètes, un état religieux moins parfait (voy. l'Introd. aux Evang.) : maintenant l'Alliance nouvelle, la loi de grâce est annoncée. Sous cette alliance, la loi (ancienne) n'est pas, il est vrai, abolie, car tout dans la loi, jusqu'aux plus petites prescriptions, sera maintenu; mais cette loi dans toutes ces prescriptions épouvera des changements et sera transformée en une loi parfaite et plus sublime. Soit pour exemple la doctrine touchant le lien du mariage : dans la nouvelle Alliance, elle sera ramenée à une plus haute perfection et enseignée d'une manière conforme à la nature même du mariage; de même qu'en général les enseignements, sur un point quelconque, tendent à la perfection, perfection à laquelle ne parviendront en effet que ceux qui feront des efforts sé-

19. Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura et bysso : et epulabatur quotidie splendide.

20. Et erat quidam mendiculus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,

21. cupiens saturari de micis, quæ cadebant de mensa divitis, et domo illi dabat : sed et canes veniebant, et lingeabant ulcera ejus.

22. Factum est autem ut moreretur mendiculus, et portaretur ab angelis in sinum Abraham. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.

23. Elevans autem oculos suos, cum esset in tormentis, vidit Abraham a longe, et Lazarum in sinu ejus :

24. Et ipse clamans dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret linguam meam, quia crucior in hac flamma.

25. Et dixit illi Abraham : Fili recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu vero cruciaris ;

26. et in his omnibus inter nos et vos chaos magnum firmatum est : ut hi, qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare.

19. Il y avait un homme riche qui était vêtu de pourpre et de lin, et se traitait magnifiquement tous les jours ¹⁷.

20. Il y avait aussi un pauvre nommé Lazare ¹⁸, étendu à sa porte, tout couvert d'ulcères,

21. qui eût bien souhaité se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche ; et personne ne lui en donnait ¹⁹ ; mais même les chiens venaient et léchaient ses ulcères ²⁰.

22. Or, il arriva que ce pauvre mourut, et fut emporté par les anges dans le sein d'Abraham ²¹. Et le riche mourut aussi, et fut enseveli dans l'enfer ²².

23. Or, élevant les yeux lorsqu'il était dans les tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare dans son sein.

24. Et s'écriant, il dit : Père Abraham, ayez pitié de moi, et envoyez-moi Lazare, afin qu'il trempe l'extrémité de son doigt dans l'eau pour me rafraîchir la langue, parce que je souffre d'extrêmes tourments dans cette flamme.

25. Et Abraham lui dit : Mon fils, souvenez-vous que vous avez reçu les biens dans votre vie, et Lazare les maux : or maintenant celui-ci est consolé ²³, et vous tourmenté.

26. Et de plus, entre vous et nous il y a pour toujours un grand abîme ; de sorte que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous ne le peuvent, comme on ne peut passer ici du lieu où vous êtes.

rieux et constants. Sur la mission de saint Jean voy. *Matth.* 11 ; sur le perfectionnement de la loi voy. *Matth.* 5, 17, 18 ; sur l'indissolubilité du lien du mariage *Matth.* 19, 3 et suiv. *Marc.* 10, 2 et suiv. Dans saint Matthieu les versets ci-dessus ont été expliqués dans une liaison différente.

ŷ. 19. — ¹⁷ L'homme riche marque ces hommes qui usent mal des biens de la terre et ne font point de bien ; le pauvre Lazare est la figure de ceux qui mènent une vie pénible, mais vertueuse sur la terre. Ceux-ci seront éternellement récompensés, ceux-là éternellement punis. La parabole fait en outre comprendre que ceux qui vivent dans les plaisirs des sens parviendront difficilement à la béatitude future, et que les pauvres bien plutôt que les riches doivent être estimés heureux.

ŷ. 20. — ¹⁸ c'est-à-dire sans secours, — secours de Dieu.

ŷ. 21. — ¹⁹ Les mots : mais personne, etc., ne sont pas dans le grec.

²⁰ Ils venaient auprès de lui comme auprès d'un homme à demi-cadavéreux, avides et affamés, et ils augmentaient ses douleurs.

ŷ. 22. — ²¹ et fut conduit, etc. Le sein d'Abraham est le lieu de repos des patriarches, le lieu où ces saints personnages attendaient le Christ. Ce lieu est désigné sous le nom de sein d'Abraham, parce que les enfants qui se rendent auprès d'un père rempli d'amour pour eux, sont en quelque manière reçus dans son sein.

²² le lieu des gémissements (*Job*, 26, 5). Le grec a simplement : et il fut enseveli ; mais la suite fait comprendre que ce fut dans l'enfer.

ŷ. 25. — ²³ par l'espérance en l'avènement du Messie ; en outre, les limbes n'étaient pas un lieu de bonheur, loin de là ; au milieu de leurs consolations, les patriarches devaient éprouver une intime tristesse de ne pouvoir encore jouir de la vue de Dieu (Voy. *Ps.* 6, note 7).

27. Et le riche dit : Je vous supplie donc, ô père, de l'envoyer dans la maison de mon père,

28. car j'ai cinq frères, afin qu'il leur atteste ces choses²⁴, de peur qu'ils ne viennent aussi eux-mêmes dans ce lieu de tourments.

29. Et Abraham lui dit : Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent.

30. Non, dit-il, père Abraham : mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils feront pénitence.

31. Abraham lui répondit : S'ils n'écoutent ni Moïse ni les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand quelqu'un des morts ressusciterait²⁵.

27. Et ait : Rogo ergo te pater ut mittas eum in domum patris mei;

28. habeo enim quinque fratres, ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum.

29. Et ait illi Abraham : Habent Moysen, et prophetas : audiunt illos.

30. At ille dixit : Non, pater Abraham : sed si quis ex mortuis ierit ad eos, poenitentiam agent.

31. Ait autem illi : Si Moysem et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.

CHAPITRE XVII.

Du scandale; du pardon des injures; de la puissance de la foi. Nous sommes des serviteurs inutiles. Guérison de dix lépreux. Le royaume de Dieu est au milieu de nous. Le second avènement du Seigneur.

1. Et Jésus dit à ses disciples : Il est impossible qu'il n'arrive des scandales; mais malheur à celui par qui ils arrivent ! *Matth.* 18, 7. *Marc.* 9, 41.

2. Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin¹, et qu'on le jetât dans la mer, que de scandaliser un de ces petits².

3. Prenez garde à vous : Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le; et s'il se repent, pardonnez-lui. 3. *Moys.* 19, 17. *Eccli.* 19, 13. *Matth.* 18, 15.

4. Et s'il pèche contre vous sept fois le jour, et que sept fois le jour il se tourne vers vous, disant : Je me repens; pardonnez-lui.

1. Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala : vae autem illi, per quem veniunt.

2. Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.

3. Attendite vobis : Si peccaverit in te frater tuus, increpa illum : et si poenitentiam egerit, dimitte illi.

4. Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Poenitet me : dimitte illi.

ŷ. 28. — ²⁴ les tourments de l'enfer. D'autres traduisent : afin qu'il les avertisse, etc.

ŷ. 31. — ²⁵ car, pour reconnaître un miracle comme une preuve et un témoignage certain, il faut avoir une foi docile (Voy. *Matth.* 12, note 36). Cette parole d'Abraham s'est vérifiée également à l'égard d'un capitaine de vaisseau impie. Un prêtre pieux de la compagnie de Jésus, François Weber, s'étant donné une peine infinie pour le convaincre de l'existence d'une vie éternelle et de la vérité de la religion chrétienne, et cet homme ne sachant enfin qu'opposer aux arguments invincibles du prêtre zélé, lui dit : Je ne crois point; et quand un mort ressusciterait, je ne croirais point encore.

ŷ. 2. — ¹ Dans le grec : la pierre de moulin que fait mouvoir un âne.

² que d'être une occasion de chute à l'un de ces petits.

5. Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem.

6. Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro : Eradicare, et transplantare in mare : et obediet vobis.

7. Quis autem vestrum habens servum arantem aut pascentem, qui regresso de agro dicat illi : Statim transi, recumbe :

8. et non dicat ei : Para quæd cœnem, et præcinge te, et ministra mihi donec manducem et bibam, et post hæc tu manducabis et bibes?

9. Numquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ ei imperaverat?

10. Non puto. Sic et vos, cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus : quod debuimus facere, fecimus.

11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam.

12. Et cum ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt a longe :

13. et levaverunt vocem, dicentes : Jesu præceptor, miserere nostri.

14. Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos sacerdotibus. Et factum est, dum irent, mundati sunt.

15. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est, cum magna voce magnificans Deum,

16. et occidit in faciem ante pe-

5. Et les apôtres dirent au Seigneur : Augmentez-nous la foi³.

6. Or, le Seigneur leur dit : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénévé⁴, vous diriez à ce mûrier : Déracine-toi, et transpose-toi au milieu de la mer, et il vous obéirait. *Matth.* 17, 19.

7. Or, qui de vous, ayant un serviteur occupé à labourer ou à paître les troupeaux, lui dise, aussitôt qu'il est revenu des champs : Allez vous mettre à table?

8. Ne lui dit-il pas : Préparez-moi à souper, ceignez-vous⁵, et me servez jusqu'à ce que j'aie mangé et bu, et après cela vous mangerez et vous boirez?

9. Et aura-t-il de la reconnaissance à ce serviteur d'avoir fait ce qu'il lui avait commandé?

10. Je ne le pense pas. Ainsi vous, lorsque vous aurez fait tout ce qui vous a été commandé, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous avons dû faire⁶.

11. Et il arriva que, allant à Jérusalem, il passait par le milieu de la Samarie et de la Galilée.

12. Et comme il entra dans un village, il rencontra dix lépreux qui s'arrêtèrent⁷ loin de lui,

13. et élevèrent la voix, disant : Jésus notre maître, ayez pitié de nous.

14. Dès qu'il les eut vus, il leur dit : Allez, montrez-vous aux prêtres. Et il arriva, pendant qu'ils y allaient, qu'ils furent guéris. 3. *Moy.* 14, 2.

15. L'un d'eux voyant qu'il était guéri, retourna glorifiant Dieu à haute voix.

16. Et il tomba la face contre terre aux

✠. 5. — ³ afin de pouvoir bien comprendre cela et le mettre en pratique à l'égard de nos amis.

✠. 6. — ⁴ c'est-à-dire faible en apparence, mais plein de vie intérieurement.

✠. 8. — ⁵ retroussiez vos vêtements, afin de pouvoir me servir.

✠. 10. — ⁶ La parabole nous apprend que, dans l'accomplissement de nos devoirs, nous devons allier une infatigable fidélité à une humilité profonde, qui ne s'attribue aucun mérite; alors nous obtiendrons cette puissance de foi. De là il suit que le chrétien, lors même qu'il a supporté pendant toute la journée la fatigue d'un travail rude et pénible, ne doit pas omettre, avant de se livrer au repos, de servir son Maître, c'est-à-dire de s'acquitter des devoirs auxquels il est particulièrement tenu à son égard, — de l'adorer, de le remercier, de le prier et de le louer. Remarquez encore que le serviteur sert son Maître ici-bas, mais qu'au-delà de cette vie ce sera son maître qui le servira (*Voy. pl. h. 12, 37*).

✠. 12. — ⁷ de peur de le rendre impur.

pieds de Jésus, lui rendant grâces; et celui-là était Samaritain⁸.

17. Alors Jésus dit : Les dix n'ont-ils pas été guéris? où sont donc les neuf autres?

18. Il ne s'en est point trouvé qui soit revenu et qui ait rendu gloire à Dieu⁹, sinon cet étranger.

19. Et il lui dit : Levez-vous, allez; votre foi vous a sauvé.

20. Interrogé par les pharisiens quand viendrait le royaume de Dieu¹⁰, il leur répondit : Le royaume de Dieu ne viendra point d'une manière qui le fasse remarquer¹¹.

21. Et on ne dira point : Il est ici, ou il est là¹². Car voilà que le royaume de Dieu est au-dedans de vous¹³.

22. Et il dit à ses disciples : Il viendra un temps où vous désirerez voir un des jours du Fils de l'homme, et vous ne le verrez point¹⁴.

des ejus, gratias agens : et hic erat Samaritanus.

17. Respondens autem Jesus, dixit : Nunc decem mundati sunt? et novem ubi sunt?

18. Non est inventus qui rediret, et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.

19. Et ait illi : Surge, vade : quia fides tua te salvum fecit.

20. Interrogatus autem a pharisæis : Quando venit regnum Dei? respondens eis, dixit : Non venit regnum Dei cum observatione :

21. neque dicent : Ecce hic, aut ecce illic. Ecce enim regnum Dei intra vos est.

22. Et ait ad discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis.

§. 16. — ⁸ Voy. *Matth.* 10, 5.

§. 18. — ⁹ qui soit venu remercier Dieu comme l'auteur de sa guérison.

§. 20. — ¹⁰ le Messie, comme un dominateur terrestre, environné d'une gloire terrestre.

¹¹ comme les rois ont coutume de paraître, au milieu d'une suite nombreuse et d'une grande pompe extérieure.

§. 21. — ¹² Il n'est pas limité par l'espace comme le serait un royaume purement terrestre, un royaume qui se bornerait à la terre.

¹³ Le royaume de Dieu prend naissance dans un lieu ou dans un autre, par le réveil intérieur, d'une manière toute spirituelle, et c'est ainsi qu'il doit se former dans vos cœurs (*Jean*, 3, 3). Ce royaume est, il est vrai, annoncé extérieurement; mais, à l'égard de chaque individu en particulier, il commence intérieurement par une foi docile, il se développe en lui pour lui faire produire toutes sortes de bonnes œuvres, et il est justice, paix et joie dans le Saint-Esprit (*Rom.* 14, 17). D'ailleurs, il ne suit nullement de là que le royaume de Dieu sur la terre ne soit pas un royaume visible, et dont on ne puisse constater l'existence : Jésus-Christ déclare seulement contre les pharisiens, que ce n'est pas un royaume visible dans le sens de ces docteurs de la loi, et comme celui qu'ils attendaient, un royaume terrestre, établi pour les jouissances sensuelles, borné à la nation juive. Mais que le royaume de Dieu ait apparû comme une société visible des fidèles, comme une église, c'est ce qui se comprend de soi-même; car un sentiment intérieur quelconque doit se manifester au dehors, et Jésus-Christ, en rassemblant autour de lui des fidèles, ses disciples et ses apôtres, formait par le fait avec eux, pendant que le royaume de Dieu était en eux, une société extérieure, manifeste et visible, ce que nous appelons Eglise. Cette union du royaume intérieur et du royaume extérieur est de plus renfermée dans cette expression « au milieu de vous, » ce qui signifie d'abord « dans vous, » mais aussi en même temps « parmi vous. »

§. 22. — ¹⁴ La liaison avec ce qui précède et le sens de ce verset est : Désormais il n'y a plus rien à attendre; le royaume de Dieu intérieur et extérieur est arrivé; ce qui est maintenant, c'est le moment favorable, le temps de la grâce dont il faut profiter. Réfléchissez-y bien, et mettez à profit ma présence visible au milieu de vous; car il viendra un temps difficile, un temps de travail, de fatigues et d'épreuves, où vous désirerez, pour recevoir quelques consolations et des instructions, de me voir un seul jour en personne; mais vous ne me verrez point. Cependant je viendrai de nouveau; mais prenez garde de ne pas vous laisser tromper (*Voy.* ce qui suit). On peut encore établir la liaison de cette manière : Vous attendez un royaume qui brille d'un éclat extérieur, et plus tard vous soupirez après le jour de mon second avènement, jour auquel je viendrai établir ce royaume; mais vous ne me verrez point au moment où vous le désirerez. Prenez garde que l'on ne vous trompe sur ce point.

23. Et dicent vobis : Ecce hic, et ecce illic. Nolite ire, neque sectemini;

24. nam, sicut fulgur coruscans de sub cœlo in ea quæ sub cœlo sunt, fulget : ita erit Filius hominis in die sua.

25. Primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione hac.

26. Et sicut factum est in diebus Noë, ita erit et in diebus Filii hominis.

27. Edebant, et bibebant : uxores ducebant, et dabantur ad nuptias, usque in diem, qua intravit Noë in arcam : et venit diluvium, et perdidit omnes.

28. Similiter sicut factum est in diebus Lot : Edebant, et bibebant : emebant, et vendebant : plantabant, et ædificabant :

29. qua die autem exiit Lot a Sodomis, pluit ignem et sulphur de cœlo, et omnes perdidit :

30. secundum hæc erit qua die Filius hominis revelabitur.

31. In illa hora, qui fuerit in tecto, et vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa : et qui in agro, similiter non redeat retro.

32. Memores estote uxoris Lot.

33. Quicumque quæsierit animum suam salvam facere, perdet illum : et quicumque perdiderit illum, vivificabit eam.

34. Dico vobis : in illa nocte

23. Et ils vous diront : il est ici, il est là. N'y allez point, et ne les suivez point. *Matth.* 24, 23. *Marc.* 13, 21.

24. Car comme un éclair brille et se fait voir d'une extrémité du ciel à l'autre, ainsi paraîtra le Fils de l'homme en son jour ¹⁵.

25. Mais il faut auparavant qu'il souffre beaucoup, et qu'il soit rejeté par cette génération ¹⁶.

26. Et ce qui est arrivé dans les jours de Noë, arrivera encore dans les jours du Fils de l'homme ¹⁷.

27. Ils mangeaient et ils buvaient ; les hommes épousaient des femmes, et les femmes se mariaient, jusqu'au jour où Noë entra dans l'arche : et le déluge vint et les perdit tous. 1. *Moy.* 7, 7. *Matth.* 14, 37.

28. Et comme il arriva encore aux jours de Lot : ils mangeaient et ils buvaient, ils achetaient et ils vendaient, ils plantaient et ils bâtissaient ; 1. *Moy.* 19, 25.

29. mais le jour où Lot sortit de Sodome, une pluie de feu et de soufre tomba du ciel, et les perdit tous.

30. Il en sera de même au jour où le Fils de l'homme sera révélé ¹⁸.

31. En ce temps-là, que celui qui se trouvera sur le toit, et aura ses meubles dans la maison, ne descende point pour les emporter ; et que celui qui sera dans le champ ne retourne point non plus sur ses pas ¹⁹.

32. Souvenez-vous de la femme de Lot ²⁰.

33. Quiconque cherchera à sauver sa vie, la perdra ; et quiconque l'aura perdue, la sauvera ²¹. *Marc.* 8, 35. *Pl. h.* 9, 24. *Jean.* 12, 25.

34. Je vous le dis : En cette nuit-là ²²,

§. 24. — ¹⁵ Il viendra soudain environné d'une gloire et d'une majesté qui surprendra tout le monde (*Voy. Matth.* 24, 27). D'autres traduisent le grec : Car comme l'éclair étincelant répand sa lumière d'une extrémité du ciel à l'autre, ainsi, etc.

§. 25. — ¹⁶ Bien plus, toujours il sera rejeté par le monde corrompu dans ceux qui croiront en lui (*Voy. Matth.* 16, 21).

§. 26. — ¹⁷ au temps de son second avènement.

§. 28. — ¹⁸ où il se montrera dans sa majesté. Depuis son premier avènement sa gloire est, avec la vie de ses fidèles, cachée en Dieu. A son second avènement tout sera manifesté, et le royaume de Dieu deviendra également un royaume glorieux et brillant d'un éclat extérieur, quoique non pas à la manière dont l'attendaient les pharisiens (§. 20).

§. 31. — ¹⁹ mais qu'il ne soit occupé que de l'avènement du Seigneur, afin de le recevoir pour son salut : qu'il ne cherche un refuge qu'auprès de celui dont vient le secours. Dans *Matth.* 24, 17, ces paroles doivent s'entendre dans le sens prochain de l'avènement du Seigneur pour juger Jérusalem.

§. 32. — ²⁰ laquelle, inquiète de ce qui lui appartenait, regarda en arrière, et trouva ainsi sa perte.

§. 33. — ²¹ Litt. : Quiconque cherchera à sauver son âme (sa vie), la perdra ; et quiconque la perdra, la sauvera. Dans ce temps-là on ne devra penser qu'à une chose, à sauver sa véritable vie, la vie de son âme (*Voy. Matth.* 10, 39).

§. 34. — ²² De là quelques-uns concluent que le second avènement du Seigneur aura lieu en temps de nuit : Veillez et priez !

deux seront dans le même lit; l'un sera pris et l'autre laissé; *Matth. 24, 40.*

35. deux femmes moudront ensemble; l'une sera prise et l'autre laissée; deux hommes seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé.

36. Ils lui répondirent : Où, Seigneur ²³?

37. Et il leur dit : En quelque lieu que soit le corps, les aigles s'y assembleront ²⁴.

erunt duo in lecto uno; unus assumetur, et alter relinquetur :

35. duæ erunt molentes in unum; una assumetur, et altera relinquetur : duo in agro; unus assumetur, et alter relinquetur.

36. Respondentes dicunt illi : Ubi Domine?

37. Qui dixit illis : Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ.

CHAPITRE XVIII.

Parabole du juge, du pharisien et du publicain. Jésus l'ami des enfants. Conseil pour la perfection. Combien il est difficile que les riches entrent dans le royaume de Dieu. Récompense de ceux qui abandonnent tout pour l'amour de Jésus-Christ. Jésus prédit sa passion. Guérison d'un aveugle.

1. Il leur dit aussi cette parabole pour faire voir qu'il faut toujours prier, et ne point se lasser : *Eccli. 18, 22. 1. Thess. 5, 17.*

2. Il y avait, dit-il, dans une certaine ville, un juge qui ne craignait point Dieu, et ne se souciait point des hommes.

3. Et il y avait dans la même ville une veuve qui venait le trouver, disant : Faites-moi justice de mon adversaire.

4. Et il fut longtemps sans le vouloir faire. Mais enfin il dit en lui-même : Quoique je ne craigne point Dieu, et que je ne me soucie point des hommes;

5. néanmoins, parce que cette veuve m'importune, je lui ferai justice, de peur qu'à la fin elle ne me vienne faire quelque affront ¹.

6. Vous entendez, ajouta le Seigneur, ce que dit ce juge inique ².

7. Et Dieu ³ ne fera pas justice à ses élus,

1. Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere,

2. dicens : Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur.

3. Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me de adversario meo.

4. Et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor :

5. tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens sugillet me.

6. Ait autem Dominus : Audite quid judex iniquitatis dicit :

7. Deus autem non faciet vin-

ſ. 36. — ²³ Où cela arrivera-t-il ?

ſ. 37. — ²⁴ Quand la perversité sera parvenue à son comble, alors éclatera la vengeance céleste (Comp. *Matth. 24, 28*).

ſ. 5. — ¹ Dans le grec : afin qu'elle ne vienne pas toujours me le remettre aux oreilles. Le latin est également susceptible de cette traduction.

ſ. 6. — ² ce qu'il a dit dans la parabole.

ſ. 7. — ³ qui est un juge équitable et humain.

dictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis?

8. Dico vobis, quia cito faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra?

9. Dixit autem et ad quosdam, qui in se confidebant tanquam justī, et aspernabantur ceteros, parabolam istam :

10. Duo homines ascenderunt in templum ut orarent : unus pharisæus, et alter publicanus.

11. Phariseus stans, hæc apud se orabat : Deus gratias ago tibi, quia non sum sicut ceteri hominum : raptores, injusti, adulteri : velut etiam hic publicanus ;

12. jejuno bis in sabbato : de cimas domini quæ possideo.

13. Et publicanus a longe stans, nolebat nec oculos ad cælum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus propitius esto mihi peccatori.

14. Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo : quia omnis qui se exaltat, humiliabitur ; et qui se humiliat, exaltabitur.

15. Afferebant autem ad illum et infantes, ut eos tangeret. Quod cum viderent discipuli, increpabant illos.

16. Jesus autem convocans illos, dixit : Sinite pueros venire ad me,

qui crient à lui jour et nuit ; et il souffrira qu'on les opprime ⁴ ?

8. Je vous dis qu'il ne tardera pas à les venger. Mais lorsque le Fils de l'homme viendra ⁵, pensez-vous qu'il trouve de la foi sur la terre ⁶ ?

9. Il dit aussi cette parabole à quelques-uns qui mettaient leur confiance en eux-mêmes, comme étant justes ⁷, et méprisaient les autres :

10. Deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien ⁸, et l'autre publicain ⁹.

11. Le pharisien se tenant debout, priait ainsi en lui-même : *Mon Dieu, je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, qui sont voleurs, injustes et adultères, ni même comme ce publicain.*

12. Je jeûne deux fois la semaine : je donne la dîme de tout ce que je possède.

13. Le publicain, au contraire, se tenant bien loin, n'osait pas même lever les yeux au ciel ; mais il frappait sa poitrine, en disant : *Mon Dieu, ayez pitié de moi qui suis un pécheur.*

14. Je vous déclare que celui-ci s'en retourna chez lui justifié, et non pas l'autre : car quiconque s'élève sera abaissé, et quiconque s'abaisse sera élevé. *Pl. h. 14, 11. Matth. 23, 12.*

15. On lui présentait aussi de petits enfants, afin qu'il les touchât : ce que voyant ses disciples, ils les repoussaient avec des paroles rudes. *Matth. 19, 13. Marc, 10, 13.*

16. Mais Jésus les appelant à lui, dit : Laissez venir à moi les petits enfants, et ne

⁴ Dans le grec : ne leur rendrait pas justice, quoiqu'il diffère de les secourir ?

⁵ 8. — ⁶ pour le jugement.

⁶ Ces paroles montrent que la parabole qui précède a été donnée en premier lieu par rapport aux épreuves que le petit nombre des fidèles auront à souffrir, dans les derniers temps, de la part des ennemis de Jésus-Christ, et dont, après une prière persévérante, ils seront tout à coup délivrés par l'apparition du Fils de l'homme. En effet, dans les derniers temps, il y aura une extinction presque totale de la foi et de la vie divine qui a son principe dans la foi, ainsi que des efforts pour le bien, comme le Seigneur le déclare encore ci-dessus, 17, 26-28, et *Matth. 24, 24. Comp. avec ces passages Joël, 3, note 3, et sur la prière en général Matth. 6, 6 et suiv. 7, 7 et suiv.*

⁷ 9. — ⁷ Dans la parabole suivante le pharisien désigne ces hommes qui, remplis d'un fol orgueil au sujet de leurs bonnes œuvres extérieures et de l'honnêteté apparente de leur conduite dans le commerce de la vie, s'imaginent que cela seul les rend agréables à Dieu, et qu'ils sont en droit de mépriser les autres. Le publicain désigne ceux qui reconnaissent leur qualité de pécheur, ne trouvent point leur justification dans leurs bonnes œuvres, mais implorent avec des sentiments de pénitence la grâce divine. Cette parabole nous apprend en même temps que notre prière, pour mériter d'être exaucée, doit partir d'un cœur humble et repentant.

⁸ 10. — ⁸ Voy. *Matth. 3, 7.*

⁹ Voy. *Matth. 5, 46.*

les empêchez point; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

17. Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra point le royaume de Dieu comme un enfant, n'y entrera point. *Marc. 10, 15.*

18. Et un jeune homme de qualité vint lui faire cette demande : Bon Maître, que faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle? *Matth. 19, 16. Marc. 10, 17.*

19. Jésus lui répondit : Pourquoi m'appellez-vous bon? il n'y a que Dieu seul qui soit bon.

20. Vous savez les commandements : Vous ne tuerez point; Vous ne commettrez point d'adultère; Vous ne déroberez point; Vous ne porterez point de faux témoignage; Honorez votre père et votre mère. *2. Moys. 20, 13.*

21. Il lui répondit : J'ai gardé tous ces commandements dès ma jeunesse.

22. Ce que Jésus ayant entendu, il lui dit : Il vous manque encore une chose : vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel : puis venez et me suivez.

23. Mais lui, ayant entendu ceci, devint tout triste, parce qu'il était extrêmement riche.

24. Et Jésus voyant qu'il était devenu triste, dit : Qu'il est difficile que ceux qui ont de grandes richesses entrent dans le royaume de Dieu!

25. Il est plus aisé à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu.

26. Et ceux qui l'écoutaient lui dirent : Qui peut donc être sauvé?

27. Il leur répondit : Ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu ¹⁰.

28. Alors Pierre lui dit : Pour nous, vous voyez que nous avons tout quitté pour vous suivre.

29. Jésus leur répondit : Je vous le dis en vérité, personne ne quittera pour le royaume de Dieu, ou sa maison, ou son père et sa mère, ou ses frères, ou sa femme, ou ses enfants,

30. qui ne reçoive dès ce monde beaucoup davantage, et dans le siècle à venir la vie éternelle.

31. Ensuite Jésus prenant à part les douze Apôtres, leur dit : Nous allons à Jérusalem; et tout ce qui a été écrit par les prophètes

et nolite vetare eos; talium est enim regnum Dei.

17. Amen dico vobis : Quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.

18. Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo?

19. Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum? nemo bonus nisi solus Deus.

20. Mandata nosti : Non occides : Non mœchaberis : Non furtum facies : Non falsum testimonium dices : Honora patrem tuum et matrem.

21. Qui ait : Hæc omnia custodi a juventute mea.

22. Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cælo : et veni, sequere me.

23. His ille auditis, contristatus est : quia dives erat valde.

24. Videns autem Jesus illum tristem factum, dixit : Quam difficile, qui pecunias habent, in regnum Dei intrabunt.

25. Facilius est enim camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum Dei.

26. Et dixerunt qui audiebant : et quis potest salvus fieri?

27. Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum.

28. Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te.

29. Qui dixit eis : Amen dico vobis, nemo est, qui reliquit domum, aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios, propter regnum Dei,

30. et non recipiat multo plura in hoc tempore, et in sæculo venturo vitam æternam.

31. Assumpsit autem Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolimam, et consumma-

†. 27. — ¹⁰ qui peut donner au riche, au milieu de ses trésors, l'esprit d'humilité.

buntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis;

32. tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur, et conspuetur :

33. et postquam flagellaverint, occident eum, et tertia die resurget.

34. Et ipsi nihil horum intellexerunt, et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intellegebant quæ dicebantur.

35. Factum est autem, cum appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam, mendicans.

36. Et cum audiret turbam prætereuntem, interrogabat quid hoc esset.

37. Dixerunt autem ei, quod Jesus Nazareus transiret.

38. Et clamavit, dicens : Jesu fili David miserere mei.

39. Et qui præibant, increpabant eum ut taceret. Ipse vero multo magis clamabat : Fili David miserere mei.

40. Stans autem Jesus jussit illum adduci ad se. Et cum appropinquasset, interrogavit illum,

41. dicens : Quid tibi vis faciam ? At ille dixit : Domine, ut videam.

42. Et Jesus dixit illi : Respice, fides tua te salvum fecit.

43. Et confestim vidit, et sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs ut vidit, dedit laudem Deo.

touchant le Fils de l'homme sera accompli.

32. Car il sera livré aux gentils ; il sera moqué ; il sera flagellé¹¹ ; on lui crachera au visage :

33. et après qu'ils l'auront flagellé, ils le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour.

34. Mais ils ne comprirent rien à tout cela, et ce discours leur était caché, et ils n'entendaient point ce qu'il leur disait¹².

35. Comme il était près de Jéricho, un aveugle se trouva assis le long du chemin, qui demandait l'aumône¹³ ;

36. et entendant passer une foule, il s'enquit de ce que c'était.

37. On lui dit que c'était Jésus de Nazareth qui passait.

38. Et il s'écria, disant : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.

39. Et ceux qui allaient devant le reprenaient, pour qu'il se tût ; mais il criait encore beaucoup plus fort : Fils de David, ayez pitié de moi.

40. Alors Jésus s'arrêta, et commanda qu'on le lui amenât. Et quand il se fut approché, il lui demanda :

41. Que voulez-vous que je vous fasse ? L'aveugle répondit : Seigneur, que je voie.

42. Et Jésus lui dit : Voyez ; votre foi vous a sauvé.

43. Il vit au même instant, et il le suivait, rendant gloire à Dieu. Ce que tout le peuple ayant vu, il en loua Dieu.

ŷ. 32. — ¹¹ Dans le grec : outragé.

ŷ. 34. — ¹² Ils ne pouvaient concilier ces paroles avec l'attente où ils étaient d'un royaume glorieux et la haute idée qu'ils avaient de la puissance du Sauveur ; et comme Jésus leur parlait souvent en figure, ils purent d'autant plus aisément se persuader qu'il ne fallait pas prendre ses paroles à la lettre.

ŷ. 35. — ¹³ Comp. *Matth.* 20, 29. *Marc.* 10, 46, où toutefois la guérison de deux aveugles au sortir de Jéricho qui y est racontée, ne doit pas être regardée comme un seul et unique fait avec celle dont il est ici question, et qui s'opéra à l'entrée dans Jéricho.

CHAPITRE XIX.

Zachée reçoit Jésus. Parabole des gages confiés et des sujets rebelles. Entrée de Jésus à Jérusalem. Il pleure sur cette ville, et il prédit sa ruine. Il purifie le temple.

1. Jésus étant entré dans Jéricho, passait par la ville.

2. Et il y avait un homme nommé Zachée, chef des publicains¹, et fort riche,

3. qui avait envie de voir Jésus pour le connaître, et qui ne le pouvait à cause de la foule, parce qu'il était fort petit.

4. C'est pourquoi il courut devant, et monta sur un sycomore² pour le voir, parce qu'il devait passer par là.

5. Jésus étant venu en cet endroit, leva les yeux en haut; et l'ayant vu, il lui dit : Zachée, hâtez-vous de descendre, parce qu'il faut que je loge aujourd'hui dans votre maison.

6. Zachée descendit aussitôt, et le reçut avec joie.

7. Tout le monde voyant cela, en murmurait³, disant que Jésus était allé loger chez un pécheur⁴.

8. Mais Zachée se présentant devant le Seigneur, lui dit⁵ : Seigneur, je vais donner la moitié de mon bien aux pauvres : et si j'ai fait tort à quelqu'un en quoi que ce soit, je lui en rendrai quatre fois autant⁶.

9. Sur quoi Jésus lui dit : Cette maison a reçu aujourd'hui le salut⁷, parce que celui-ci est aussi enfant d'Abraham⁸.

10. Car le Fils de l'homme est venu pour

1. Et ingressus perambulabat Jericho.

2. Et ecce vir nomine Zachæus : et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives :

3. et quærebat videre Jesum, quis esset : et non poterat præ turba, quia statura pusillus erat.

4. Et præcurrens ascendit in arborem sycomorum ut videret eum : quia inde erat transiturus.

5. Et cum venisset ad locum, suscipiens Jesus vidit illum, et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende : quia hodie in domo tua oportet me manere.

6. Et festinans descendit, et excepit illum gaudens.

7. Et cum viderent omnes, murmurabant, dicentes quod ad hominem peccatorem divertisset.

8. Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus : et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum.

9. Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est, eo quod et ipse filius sit Abrahæ.

10. Venit enim Filius hominis

§. 2. — ¹ un fermier des douanes, qui remettait aux Romains les sommes perçues par les sous-douaniers (voy. *Matth.* 5, 46. 9, 10), un personnage distingué.

§. 4. — ² sur un arbre tenant du figuier et du mûrier. Cet arbre a un feuillage comme le mûrier, et des fruits comme des figues.

§. 7. — ³ c'est-à-dire un très-grand nombre en murmuraient.

⁴ Zachée était un pécheur, mais il reconnaissait, il désirait de se corriger et cherchait son salut dans Jésus. Jésus entre dans des cœurs ainsi disposés.

§. 8. — ⁵ dans sa maison (§. 9).

⁶ Il ne retient pas l'autre moitié pour lui, mais il s'en sert pour restituer au quadruple le bien qu'il peut avoir acquis injustement. La première chose, dit saint Ambroise (faire l'aumône), ne suffit pas; car la libéralité ne trouve point grâce tant que dure l'injustice. Le péché, dit saint Augustin, n'est pas remis, à moins que ce qui a été enlevé ne soit restitué.

§. 9. — ⁷ par mon entrée accompagnée de la grâce.

⁸ non pas simplement par son origine corporelle, mais encore par ses sentiments; car il croit et il aime comme Abraham.

quærere et saluum facere quod perierat.

11. Hæc illis audientibus adiciens dixit parabolam, eo quod esset prope Jerusalem : et quia existimarent quod confestim regnum Dei manifestaretur.

12. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, et reverti.

13. Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum venio.

14. Cives autem ejus oderant eum : et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.

15. Et factum est ut rediret accepto regno : et jussit vocari servos, quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset.

chercher et pour sauver ce qui était perdu⁹. *Matth.* 18, 11.

11. Comme ils étaient attentifs à ces paroles, il ajouta encore une parabole, sur ce qu'il était près de Jérusalem, et qu'ils s'imaginaient que le règne de Dieu paraîtrait bientôt¹⁰.

12. Il dit donc : Il y avait un homme de grande naissance, qui s'en allait dans un pays fort éloigné pour y prendre possession d'un royaume, et revenir¹¹.

13. Et appelant dix de ses serviteurs¹², il leur donna dix mares d'argent¹³, et leur dit : Faites profiter cet argent jusqu'à ce que je revienne¹⁴.

14. Mais ceux de son pays, qui le haïssaient, envoyèrent après lui des députés pour faire cette protestation : Nous ne voulons point que celui-ci soit notre roi¹⁵.

15. Etant donc revenu, après avoir pris possession de son royaume, il commanda qu'on lui fit venir ses serviteurs, auxquels il avait donné son argent, pour savoir combien chacun l'avait fait profiter.

§. 10. — ⁹ Je suis entré chez Zachée, je lui ai remis ses péchés, et je l'ai justifié; car ma mission est d'inviter les pécheurs à se convertir, et, avant tous les autres, les Juifs, enfants d'Abraham, et de recueillir parmi eux et de les conduire au bonheur, ceux qui sont aussi enfants d'Abraham par les dispositions de l'âme — la foi et la charité. L'Eglise catholique fait lire cette histoire à la fête de la Dédicace des Eglises, et elle convient fort bien à cette cérémonie; car quand une église est construite et consacrée au culte de Dieu tel que le lui rend l'Eglise chrétienne, Jésus entre avec sa grâce chez les pécheurs, chez ceux toutefois qui veulent croire et aimer comme Abraham, le père des croyants.

§. 11. — ¹⁰ se montrerait dans sa gloire sur la terre (*Voy. pl. h.* 17, note 18). La parabole qui suit nous apprend que pour avoir part à la grâce miséricordieuse qui accompagnera le second avènement du Seigneur, il faut d'abord faire un bon emploi des faveurs qu'il nous accorde dans son service. *Saint Matth.* 23, 14 et suiv. donne une semblable parabole, quoique ce ne soit pas la même.

§. 12. — ¹¹ L'homme distingué est Jésus-Christ; le royaume est la gloire céleste (*Pl. b.* 24, 26), dans laquelle Jésus-Christ est entré après sa passion; les serviteurs sont les apôtres et les autres chrétiens qui se sont préparés par un fidèle emploi des dons qu'il avait reçus à son second avènement; le gage est le don de la foi chrétienne; les citoyens, les sujets, sont les Israélites qui n'avaient pas les dispositions requises pour recevoir la vérité, et tous ceux qui sont opposés à Jésus-Christ.

§. 13. — ¹² tous ses serviteurs. Le nombre dix qui est la base du système de numération, figure la multitude et l'universalité.

¹³ D'autres traduisent : dix livres. Litt. : dix mines. La mine pesait cent drachmes, valant environ 88 francs 29 centimes. — ¹⁴ L'Allemand évalue la drachme à environ 21 kreuzer, 16 ou 17 sous. — Chaque serviteur reçut une mine. Le premier don de la foi chrétienne, la régénération dans le saint baptême, est le même dans tous les chrétiens; les dons et les grâces croissent ou diminuent avec le temps, et sont différents dans les différents sujets, suivant que chacun s'efforce de profiter de l'œuvre divine de la rédemption. Dans saint Matthieu, ces grâces diverses, ainsi que les différents dons de la nature, sont figurés par des talents dont tous ne reçoivent pas le même nombre.

¹⁵ jusqu'à ce que je revienne dans la gloire comme juge. Ce second avènement aura lieu pour toute l'humanité à la fin des siècles; à l'égard de chaque homme en particulier, il arrive à l'heure de la mort (*Voy. Matth.* 24, 42 et suiv.).

§. 14. — ¹⁵ De même, après l'ascension de Jésus-Christ et son entrée dans sa gloire, les Juifs nièrent la foi chrétienne, et ils le font encore à l'heure qu'il est.

16. Le premier étant venu, lui dit : Seigneur, votre marc en a acquis dix autres¹⁶.

17. Il lui répondit : Cela est bien, ô bon serviteur ; parce que vous avez été fidèle en ce peu de chose, vous aurez intendance sur dix villes¹⁷.

18. Le second étant venu, lui dit : Seigneur, votre marc vous en a produit cinq autres.

19. Son maître lui dit : Vous aurez aussi autorité sur cinq villes.

20. Il en vint un troisième, qui lui dit : Seigneur, voici votre marc que j'ai tenu enveloppé dans un mouchoir¹⁸ :

21. car je vous ai craint, sachant que vous êtes un homme sévère, qui redemandez ce que vous n'avez point donné, et qui recueillez ce que vous n'avez point semé. *Matth.* 23, 24.

22. Son maître lui répondit : Méchant serviteur, je vous condamne par votre propre bouche¹⁹. Vous saviez que je suis un homme sévère, qui redemande ce que je n'ai point donné, et qui recueille ce que je n'ai point semé :

23. pourquoi donc n'avez-vous pas mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les intérêts ?

24. Alors il dit à ceux qui étaient présents : Otez-lui le marc qu'il a, et le donnez à celui qui en a dix.

25. Mais, Seigneur, répondirent-ils, il en a déjà dix.

26. Je vous déclare qu'on donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance²⁰ ; et pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il a.

27. Quant à mes ennemis²¹ qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi, qu'on les amène ici, et qu'on les tue en ma présence²².

28. Après ce discours, il se mit à marcher le premier du côté de Jérusalem.

16. Venit autem primus dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit.

17. Et ait illi : Euge, bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.

18. Et alter venit, dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas.

19. Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates.

20. Et alter venit, dicens : Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario :

21. timui enim te, quia homo austerus es : tollis quod non posuisti, et metis quod non seminasti.

22. Dicit ei : De ore tuo te iudico, serve nequam ; sciebas quod ego homo austerus sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi :

23. et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exgissem illam ?

24. Et astantibus dixit : Aufer te ab illo unam, et date illi qui decem mnas habet.

25. Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas.

26. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit : ab eo autem qui non habet, et quod habet auferetur ab eo.

27. Veruntamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, et interficite ante me.

28. Et his dictis, præcedebat ascendens Jerosolymam.

ŷ. 16. — ¹⁶ Comp. 1. *Cor.* 15, 40.

ŷ. 17. — ¹⁷ vous jouirez d'un grand bonheur et d'un pouvoir étendu dans le royaume des cieux.

ŷ. 20. — ¹⁸ La mine qui est enveloppée dans un mouchoir figure le don de la foi chrétienne qu'on laisse gisant, sans le faire valoir, par une honteuse paresse.

ŷ. 22. — ¹⁹ Donc quiconque ne fait point de bien, par la même fait le mal.

ŷ. 26. — ²⁰ Les paroles : et il, etc. ne sont pas dans le grec mais dans *Matth.* 13, 12, 25, 29.

ŷ. 27. — ²¹ Voy. ŷ. 14.

²² Les Juifs incrédules et tous les ennemis du christianisme mourront de la mort effroyable de l'éternité. Le sort du méchant serviteur n'est pas moins redoutable ; car la perte de sa mine est la perte de la grâce, et la perte de la grâce est la perte de l'éternité bienheureuse.

29. Et factum est, cum appropinquasset ad Bethphage et Bethaniam, ad montem qui vocatur Oliveti, misit duos discipulos suos,

30. dicens : Ite in castellum quod contra est : in quod introeuntes, invenietis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit : solvite illum, et adducite.

31. Et si quis vos interrogaverit : Quare solvitis? sic dicetis ei : Quia Dominus operam ejus desiderat.

32. Abierunt autem qui missi erant : et invenerunt, sicut dixit illis, statim pullum.

33. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum?

34. At illi dixerunt : Quia Dominus enim necessarium habet.

35. Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum.

36. Eunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.

37. Et cum appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ discipulorum gaudentes laudare Deum voce magna super omnibus, quas viderant, virtutibus,

38. dicentes : Benedictus, qui venit Rex in nomine Domini, pax in cœlo, et gloria in excelsis.

39. Et quidam pharisæorum de turbis dixerunt ad illum : Magister, increpa discipulos tuos.

40. Quibus ipse ait : Dico vobis, quia hi si tacuerint, lapides clamabunt.

41. Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens :

42. Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad

29. Et lorsqu'il fut arrivé près de Bethphagé et de Béthanie, à la montagne qu'on appelle des Oliviers, il envoya deux de ses disciples, *Matth. 21, 1. Marc, 11, 1. Jean, 12, 12.*

30. et leur dit : Allez-vous-en à ce village²³ qui est devant vous; en y entrant, vous trouverez un ânon lié²⁴, sur lequel nul homme n'a jamais monté; déliez-le, et me l'amenez.

31. Que si quelqu'un vous demande pourquoi vous le déliez, vous lui répondrez ainsi : C'est que le Seigneur en a besoin.

32. Ceux qu'il envoyait partirent donc, et trouvèrent l'ânon comme il leur avait dit²⁵.

33. Et comme ils le déliaient, ceux à qui il appartenait leur dirent : Pourquoi déliez-vous cet ânon?

34. Ils leur répondirent : Parce que le Seigneur en a besoin.

35. Ils l'amènèrent donc à Jésus; et mettant leurs vêtements²⁶ sur l'ânon, ils le firent monter dessus.

36. Et partout où il passait, ils étendaient leurs vêtements le long du chemin.

37. Mais lorsqu'il approcha de la descente de la montagne des Oliviers²⁷, tous les disciples en foule étant transportés de joie, commencèrent à louer Dieu à haute voix pour toutes les merveilles qu'ils avaient vues,

38. en disant : Béni soit le Roi qui vient au nom du Seigneur. Que la paix soit dans le ciel, et gloire dans les lieux très-hauts²⁸.

39. Alors quelques-uns des pharisiens qui étaient parmi le peuple, lui dirent : Maître, faites taire vos disciples.

40. Il leur répondit : Je vous déclare que si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront.

41. Et lorsqu'il fut arrivé proche de Jérusalem, regardant la ville, il pleura sur elle, en disant :

42. Ah! si tu reconnaissais au moins en ce jour qui t'est encore donné, ce qui te

†. 30. — ²³ à Bethphagé.

²⁴ Litt. : le petit d'une ânesse. Les mots « d'une ânesse » ne sont pas dans le grec.

†. 32. — ²⁵ Dans le grec : ils trouvèrent selon qu'il leur avait dit.

†. 35. — ²⁶ leurs habits de dessus, leurs manteaux.

†. 37. — ²⁷ de Jérusalem.

†. 38. — ²⁸ Puisse Dieu se laisser fléchir; puissent les anges et les hommes se réunir en une seule famille divine, et puisse Dieu être ainsi glorifié!

peut apporter la paix ²⁹! mais maintenant tout cela est caché à tes yeux.

43. Car il viendra des jours pour toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées, qu'ils t'enfermeront, et te serreront de toutes parts;

44. qu'ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi, et qu'ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée ³⁰. *Matth.* 24, 2. *Marc.* 13, 2. *Pl.* b. 21, 6. *Dan.* 9, 26.

45. Et étant entré dans le temple, il commença à chasser ceux qui y vendaient et y achetaient, *Matth.* 24, 12. *Marc.* 11, 15.

46. leur disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. *Isaïe*, 56, 7. *Jérém.* 7, 11.

47. Et il enseignait tous les jours dans le temple. Cependant les princes des prêtres, les scribes, et les principaux du peuple, cherchaient à le perdre;

pacem tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.

43. Quia venient dies in te : et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te : et coangustabunt te undique :

44. et ad terram prosternent te, et filios tuos, qui in te sunt, et non relinquent in te lapidem super lapidem : eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ

45. Et ingressus in templum, cœpit ejicere vendentes in illo, et ementes,

46. dicens illis : Scriptum est : Quia domus mea domus orationis est. Vos autem fecistis illam speluncam latronum.

47. Et erat docens quotidie in templo. Principes autem sacerdotum, et scribæ, et principes plebis quærebant illum perdere :

§. 42. — ²⁹ le salut.

§. 44. — ³⁰ * Nous ne rappellerons pas ici comment s'accomplit cette remarquable prophétie du Sauveur. On connaît suffisamment le siège, la prise et la ruine de Jérusalem par les Romains. On peut consulter d'ailleurs sur ce grave sujet le commentaire sur *l'Apocalypse*, chap. 7-12. Mais on demandera peut-être si cette prophétie n'a pas été en partie contredite par le rétablissement et l'existence actuelle de la célèbre cité. Nullement. La Jérusalem d'aujourd'hui n'est pas celle d'autrefois. Les murs de l'ancienne Jérusalem, dans toute son enceinte, ont disparu, et l'on peut à peine en retrouver quelques traces; sur l'emplacement du temple s'élève la mosquée d'Omar; à la place du palais des rois de Juda est un couvent de derviches; le mont Sion, la cité de David, est un amas de pierres sur quelques coins duquel on cultive l'orge et l'avoine. En un mot, dans l'ancienne Jérusalem, non-seulement les maisons, les palais, le temple ont été renversés de fond en comble, rebâties, puis et nouveau renversés, mais l'assiette même de la ville a changé d'aspect. Les collines sur lesquelles elle était assise ont subi des changements, et les vallées qui les séparaient, par exemple le Tyropœon, ont été à peu près comblées. Cependant, au milieu des décombres dont les places mêmes et les rues de Jérusalem sont remplies, on montre encore des restes précieux et vénérables. Tels sont par exemple, dans le quartier Bézéth, la piscine de Bêthesda, près de l'emplacement du temple; sur le mont Sion, hors des murs, le cénacle, la maison de Caïphe, et au-dedans des murs la maison du grand-prêtre Anne. Les traits de la nature, malgré les modifications que le temps y a apportées, ont de plus conservé toute leur signification. Ainsi on peut encore suivre le Sauveur sur le mont des Oliviers, au village de Béthanie, au jardin de Gethsémani; puis, passant avec lui par le torrent de Cédron, considérer près de là la montagne du Temple; au sud-est, la fontaine de Siloé, et remonter vers le nord par le mont Sion jusqu'au Calvaire. Enfin on montre également la voie douloureuse, allant du Prétoire au Golgotha. Là s'élève l'église du Saint-Sépulcre, dans l'enceinte de laquelle sont, suivant la tradition, renfermés et compris les lieux vénérés témoins de la passion et de la résurrection du Sauveur (*Voy. Matth.* 27, 66). — Jérusalem est divisée en trois quartiers principaux : le quartier des mahométans, vers le nord-est, autour de la mosquée d'Omar; le quartier des chrétiens, au nord-ouest, près de l'église du Saint-Sépulcre; enfin le quartier des juifs, au midi, entre le mont Sion et le mont Moria. La population est de 18,000 à 20,000 âmes, dont un tiers de chrétiens, un tiers de mahométans, un tiers de juifs. La ville est en général malpropre, et les habitants peu aisés. On lui donne environ 4,630 pas de circuit. Inutile d'ajouter qu'autour de la cité sainte, un visiteur peut à peine faire un pas, dans une direction quelconque, sans rencontrer quelque souvenir des temps anciens, quelque objet qui rappelle soit ses miséricordes, soit les colères de Dieu.

48. et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus suspensus erat audiens illum.

48. mais ils ne trouvaient aucun moyen de rien faire contre lui ³¹, parce que tout le peuple était suspendu en l'écoutant.

CHAPITRE XX.

Jésus défend son autorité en s'appuyant sur Jean-Baptiste. Parabole des vigneronn homicides et de la pierre angulaire. Question au sujet de la pièce de monnaie avec laquelle on payait le tribut. De la résurrection des morts. Le Messie est fils et Seigneur de David. Hypocrisie et orgueil des pharisiens.

1. Et factum est in una die, docente illo populum in templo, et evangelizante, conveniunt principes sacerdotum, et scribæ cum senioribus,

2. et aiunt dicentes ad illum : Dic nobis, in qua potestate hæc facis? aut : Quis est qui dedit tibi hanc potestatem?

3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos : Interrogabo vos et ego unum verbum. Respondete mihi :

4. Baptismus Joannis de cælo erat, an ex hominibus?

5. At illi cogitabant intra se, dicentes : Quia si dixerimus, De cælo, dicet : Quare ergo non credidistis illi?

6. Si autem dixerimus, Ex hominibus, plebs universa lapidabit nos : certi sunt enim Joannem prophetam esse.

7. Et responderunt se nescire unde esset.

8. Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

9. Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo plantavit vineam, et locavit eam colonis : et ipse peregre fuit multis temporibus.

10. Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu vineæ

1. Or, il arriva un de ces jours-là que comme il était dans le temple instruisant le peuple et lui annonçant l'Evangile, les princes des prêtres et les scribes s'y rencontrèrent ensemble avec les sénateurs, *Matth.* 21, 23. *Marc.* 11, 27.

2. et lui parlèrent en ces termes : Dites-nous par quelle autorité vous faites ces choses, ou qui est celui qui vous a donné ce pouvoir?

3. Jésus leur répondit, et leur dit : J'ai aussi une question à vous faire, répondez-moi.

4. Le baptême de Jean était-il du ciel, ou des hommes?

5. Mais ils raisonnaient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons, du ciel, il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru?

6. Et si nous répondons, des hommes, tout le peuple nous lapidera; car il est persuadé que Jean était un prophète.

7. Ils lui répondirent donc qu'ils ne savaient d'où il était.

8. Et Jésus leur répliqua : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais ces choses.

9. Alors il commença à dire au peuple cette parabole : Un homme planta une vigne, la loua à des vigneronn, et s'en étant allé en voyage, fut longtemps hors de son pays. *Isaï.* 5, 1. *Jérém.* 2, 21. *Matth.* 21, 33. *Marc.* 12, 1.

10. La saison étant venue, il envoya un de ses serviteurs à ces vigneronn, afin qu'ils

† 48. — ³¹ pour le faire périr en secret.

lui donnassent du fruit de sa vigne : mais eux, l'ayant battu, le renvoyèrent sans lui rien donner.

11. Il envoya ensuite un autre serviteur : mais ils le battirent aussi ; et l'ayant traité outrageusement, le renvoyèrent sans lui rien donner.

12. Il en envoya encore un troisième, qu'ils blessèrent et chassèrent.

13. Enfin le maître de la vigne dit en lui-même : Que ferai-je ? j'enverrai mon fils bien-aimé ; peut-être que le voyant, ils auront quelque respect pour lui.

14. Mais ces vigneronniers l'ayant vu, pensèrent en eux-mêmes ¹, et dirent : Voici l'héritier, tuons-le, afin que l'héritage soit à nous.

15. Et l'ayant chassé hors de la vigne, ils le tuèrent. Comment donc les traitera le maître de cette vigne ?

16. Il viendra et perdra ces vigneronniers, et il donnera sa vigne à d'autres. Ce qu'ayant entendu, ils lui dirent : A Dieu ne plaise ².

17. Mais Jésus les regardant, leur dit : Que veut donc dire cette parole de l'Écriture : La pierre qui a été rejetée par ceux qui bâtissaient, est devenue la principale pierre de l'angle ? *Ps.* 117, 22. *Isaïe*, 28, 16. *Matth.* 21, 42. *Act.* 4, 11. *Rom.* 9, 33. 1. *Pier.* 2, 7.

18. Quiconque se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera ; et elle écrasera celui sur qui elle tombera.

19. Les princes des prêtres et les scribes eurent envie de se saisir de lui à l'heure même, parce qu'ils avaient bien reconnu qu'il avait dit cette parabole contre eux : mais ils appréhendèrent le peuple.

20. Comme ils l'observaient, ils lui envoyèrent des personnes apostées qui contrefaisaient les gens de bien ³, pour le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au magistrat et au pouvoir du gouverneur. *Matth.* 22, 15. *Marc.* 12, 13.

21. Ceux-ci donc vinrent lui proposer cette question : Maître, nous savons que vous ne dites et n'enseignez rien que de juste, et que vous n'avez point d'égard aux personnes, mais que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité.

darent illi. Qui cæsum dimiserunt eum inanem.

11. Et addidit alterum servum mittere. Illi autem hunc quoque cædentes, et afficientes contumelia, dimiserunt inanem.

12. Et addidit tertium mittere : qui et illum vulnerantes ejece-
runt.

13. Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam ? mittam filium meum dilectum : forsitan, cum hunc viderint, verebuntur.

14. Quem cum vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres, occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas.

15. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ ?

16. Veniet, et perdet colonos istos, et dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit.

17. Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc, quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ?

18. Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabitur : super quem autem ceciderit, comminuet illum.

19. Et quærebant principes sacerdotum, et scribæ, mittere in illum manus illa hora : et timeverunt populum : cognoverunt enim quod ad ipsos dixerit similitudinem hanc.

20. Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui, et potestati præsidis.

21. Et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, scimus quia recte dicis et doces : et non accipis personam, sed viam Dei in veritate doces :

χ. 14. — ¹ Dans le grec : ils se concertèrent entre eux, disant, etc.

χ. 16. — ² Les pharisiens comprirent bien que la parabole s'adressait à eux.

χ. 20. — ³ qui feignaient d'aimer la justice et de pratiquer le bien. D'autres traduisent : feignant d'être des hommes honorables.

22. licet nobis tributum dare Cæsari, an non?

23. Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis?

24. Ostendite mihi denarium. Cujus habet imaginem, et inscriptionem? Respondentes dixerunt ei : Cæsaris.

25. Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo.

26. Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe : et mirati in responso ejus, tacuerunt.

27. Accesserunt autem quidam sadducæorum, qui negantes esse resurrectionem, et interrogaverunt eum,

28. dicentes : Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo.

29. Septem ergo fratres erant : et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis.

30. Et sequens accepit illam, et ipse mortuus est sine filio.

31. Et tertius accepit illam. Similiter et omnes septem, et non reliquerunt semen, et mortui sunt.

32. Novissime omnium mortua est et mulier.

33. In resurrectione ergo cujus eorum erit uxor? siquidem septem habuerunt eam uxorem.

34. Et ait illis Jesus : Filii hujus sæculi nubunt, et traduntur ad nuptias :

35. illi vero, qui digni habebuntur sæculo illo, et resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores :

36. neque enim ultra mori poterunt : æquales enim angelis sunt, et filii sunt Dei, cum sint filii resurrectionis.

22. Nous est-il permis de payer le tribut à César, ou non?

23. Mais Jésus, voyant leur artifice, leur dit : Pourquoi me tentez-vous?

24. Montrez-moi un denier. De qui est l'image et l'inscription qu'il porte? Ils lui répondirent : De César.

25. Et il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. *Rom. 13, 7.*

26. Ils ne trouvèrent rien dans ces paroles qu'ils pussent reprendre devant le peuple; et ayant admiré sa réponse, ils se turent.

27. Quelques-uns des sadducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver ensuite, et lui proposèrent cette question : *Matth. 22, 23. Marc, 12, 18.*

28. Maître, lui dirent-ils, Moïse nous a laissé cette ordonnance par écrit : Si le frère de quelqu'un étant marié meurt sans laisser d'enfants, son frère sera obligé d'épouser sa veuve, pour susciter des enfants à son frère.

29. Or, il y avait sept frères, dont le premier ayant épousé une femme, mourut sans enfants.

30. Le second l'épousa après lui, et mourut aussi sans laisser de fils.

31. Le troisième l'épousa encore; et tous les sept de la même manière, et ils moururent sans laisser d'enfants.

32. Et la femme mourut aussi après eux tous.

33. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel des sept frères sera-t-elle femme? car tous l'ont épousée.

34. Jésus leur répondit : Les enfants de ce siècle épousent des femmes, et les femmes des maris.

35. Mais pour ceux qui seront jugés dignes d'avoir part à ce siècle, et à la résurrection des morts, ils ne se marieront plus, et n'épouseront plus de femmes ⁴ :

36. car alors ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils seront égaux aux anges; et qu'étant enfants de la résurrection, ils seront enfants de Dieu ⁵.

§. 35. — ⁴ Dans le grec : ils n'épouseront point de femmes, et ne seront point donnés en mariage.

§. 36. — ⁵ parce qu'ils ressusciteront comme justes. Les impies ressusciteront aussi, mais non pas dans la gloire comme les enfants de Dieu. Jésus nous apprend d'abord que parmi les justes ressuscités l'état du mariage n'existera plus. Il ne parle pas expressément des impies après la résurrection; mais que parmi eux aussi l'état du mariage doive cesser, c'est ce qui résulte clairement de cette circonstance,

37. Mais quant à ce que les morts ressuscitent, Moïse même le déclare, lorsqu'étant auprès du buisson, il appelle le Seigneur, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. 2. *Moys.* 3, 6.

38. Or, Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants; car tous sont vivants de lui.

39. Alors quelques-uns des scribes prenant la parole, lui dirent : Maître, vous avez fort bien répondu.

40. Et depuis ce temps-là on n'osait plus lui faire de questions.

41. Mais Jésus leur dit : Comment dit-on que le Christ est fils de David ?

42. puisque David dit lui-même dans le livre des Psaumes : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, *Ps.* 109, 1. *Matth.* 22, 44. *Marc.* 12, 36.

43. jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied ?

44. David donc l'appelant lui-même son Seigneur, comment peut-il être son fils ?

45. Il dit ensuite à ses disciples, en présence de tout le peuple qui l'écoutait :

46. Gardez-vous des scribes, qui affectent de se promener dans de longues robes, qui aiment à être salués dans les places publiques, à avoir les premières chaires dans les synagogues, et les premières places dans les festins; *Matth.* 23, 6. *Marc.* 12, 38. *Pl. h.* 11, 43.

47. qui, sous prétexte de leurs longues prières, dévorent les maisons des veuves. Ces personnes recevront une condamnation plus grande. *Marc.* 12, 40.

37. Quia vero resurgant mortui, et Moyses ostendit secus rubum, sicut dicit Dominum, Deum Abraham, et Deum Isaac, et Deum Jacob.

38. Deus autem non est mortuorum, sed vivorum : omnes enim vivunt ei.

39. Respondentes autem quidam scribarum, dixerunt ei : Magister, bene dixisti.

40. Et amplius non audebant eum quidquam interrogare.

41. Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum, filium esse David ?

42. et ipse David dicit in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis,

43. donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum ?

44. David ergo Dominum illum vocat : et quomodo filius ejus est ?

45. Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis :

46. Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis, et amant salutationes in foro, et primas cathedras in synagogis, et primos discubitus in conviviis :

47. qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem. Hi accipient damnationem majorem.

CHAPITRE XXI.

Une veuve donne de sa pauvreté. Jésus prédit la destruction de Jérusalem et la ruine du monde, et il exhorte à la vigilance et à la prière.

1. Jésus regardant les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc,

2. vit aussi une pauvre veuve qui y mit deux petites pièces. *Marc.* 12, 41.

1. Respiciens autem, vidit eos, qui mittebant munera sua in gazophylacium, divites.

2. Vidit autem et quamdam viduam pauperulam mittentem æram minuta duo.

qu'ils ne mourront plus, et que par conséquent le mariage chez eux serait sans but (*Voy. Matth.*).

3. Et dixit : Vere dico vobis, quia vidua hæc pauper, plusquam omnes misit.

4. Nam omnes hi ex abundantia sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.

5. Et quibusdam dicentibus de templo, quod bonis lapidibus et donis ornatum esset, dixit :

6. Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruat.

7. Interrogaverunt autem illum, dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cum fieri incipient ?

8. Qui dixit : Videte ne seducamini : multi enim venient in nomine meo, dicentes quia ego sum : et tempus appropinquavit : nolite ergo ire post eos.

9. Cum autem audieritis prælia, et seditiones, nolite terreri : oportet primum hæc fieri, sed nondum statim finis.

10. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversus regnum.

11. Et terræ motus magni erunt per loca, et pestilentie, et fames, terroresque de cælo, et signa magna erunt.

12. Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et persequentur, tradentes in synagogas et custodias, trahentes ad reges et præsidés, propter nomen meum :

13. continget autem vobis in testimonium.

3. Sur quoi il dit : Je vous dis en vérité que cette pauvre veuve a plus donné que tous les autres :

4. car tous ceux-là ont fait des présents à Dieu de leur abondance ; mais celle-ci a donné de son indigence même tout ce qui lui restait pour vivre.

5. Quelques-uns lui disant que le temple était bâti de belles pierres, et orné de riches dons ¹, il répondit :

6. Il viendra un temps où tout ce que vous voyez ici sera tellement détruit, qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre. *Matth.* 24, 2. *Marc.* 13, 2. *Pl. h.* 19, 44.

7. Alors ils lui demandèrent : Maître, quand cela arrivera-t-il, et quel signe y aura-t-il que ces choses seront près de s'accomplir ² ?

8. Jésus leur dit : Prenez garde de ne vous pas laisser séduire ; car plusieurs viendront sous mon nom, disant : Je suis *le Christ*, et le temps est arrivé : gardez-vous donc bien de les suivre.

9. Et lorsque vous entendrez parler de guerres et de séditions, ne vous effrayez pas ; car il faut que ces choses arrivent premièrement : mais ce ne sera pas encore sitôt la fin.

10. Alors, ajouta-t-il, *on verra* se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume.

11. Et il y aura en divers lieux de grands tremblements de terre, des pestes et des famines ; et il paraîtra des choses épouvantables, et des signes extraordinaires dans le ciel.

12. Mais avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous, et vous persécuteront, vous entraînant dans les synagogues et dans les prisons, et vous amenant par force devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom :

13. et cela vous servira pour rendre témoignage à la vérité ³.

¶ 5. — ¹ Il y avait dans le parvis extérieur du temple divers instruments de guerre que les Juifs avaient emportés comme des dépouilles, et qu'en reconnaissance ils avaient suspendus là comme des offrandes faites à Dieu. Il s'y trouvait également des présents de prix offerts par des païens, des couronnes d'or et d'argent et autres objets semblables.

¶ 7. — ² Non-seulement la destruction de Jérusalem, mais encore la ruine du monde. En effet, il est également question ici de cette dernière catastrophe, comme il est expressément marqué dans *Matth.* 24, 3. Ce qui suit se rapporte par conséquent en même temps à ces deux effets de la vengeance divine. *Comp. Matth.* et les notes.

¶ 13. — ³ Cela vous arrivera afin que vous puissiez rendre témoignage à la vérité, et cela servira en même temps de témoignage et de preuve contre vos adversaires (*Voy. Matth.* 10, 18).

14. Gravez donc cette pensée dans vos cœurs, de ne point préméditer ce que vous devez répondre;

15. car je vous donnerai moi-même une bouche et une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne pourront résister, et qu'ils ne pourront contredire.

16. Or, vous serez livrés par vos pères et vos mères, par vos frères, par vos parents, par vos amis; et on en fera mourir d'entre vous :

17. et vous serez haïs de tout le monde à cause de mon nom.

18. Cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête ⁴.

19. C'est par votre patience que vous posséderez vos âmes ⁵.

20. Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem ⁶, sachez que sa désolation est proche. *Dan.* 9, 27. *Matth.* 24, 15. *Marc.* 13, 14.

21. Alors que ceux qui sont en Judée s'enfuient sur les montagnes; que ceux qui se trouveront au milieu d'elle s'en retirent; et que ceux qui seront dans le pays d'alentour n'y entrent point :

22. car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli ⁷.

23. Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là ! car ce pays sera accablé de maux, et la colère du ciel tombera sur ce peuple.

24. Ils passeront par le fil de l'épée; ils seront emmenés captifs dans toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des nations soit accompli ⁸.

25. Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; et sur la terre les nations seront dans la consterna-

14. Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondeatis;

15. ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri.

16. Trademini autem a parentibus, et fratribus, et cognatis, et amicis, et morte afficient ex vobis :

17. et eritis odio omnibus propter nomen meum :

18. et capillus de capite vestro non peribit.

19. In patientia vestra possidebitis animas vestras.

20. Cum autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus :

21. tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes : et qui in medio ejus, discedant : et qui in regionibus, non intrent in eam ;

22. quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt.

23. Væ autem prægnantibus et nutritibus in illis diebus; erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic.

24. Et cadent in ore gladii : et captivi ducentur in omnes gentes, et Jerusalem calcabitur a gentibus : donec impleantur tempora nationum.

25. Et erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione

†. 18. — ⁴ sans la volonté de Dieu (*Voy. pl. h.* 12, 7).

†. 19. — ⁵ Si vous souffrez patiemment, vous procurerez le salut de vos âmes. La patience est la possession de l'âme; car l'homme patient est le maître de son âme et il peut la conduire en paix au gré de ses désirs. La patience, dit saint Grégoire, est la possession de notre âme, parce qu'elle est la racine et la gardienne de toutes les vertus. En effet, nous ne pouvons acquérir aucune vertu ni y faire des progrès, sans surmonter à force de patience les obstacles qui, en nous et hors de nous, s'opposent à tout bien.

†. 20. — ⁶ Dans le grec : Jérusalem environnée par des armées. L'armée romaine qui assiégea Jérusalem se composait de trois divisions; il y avait en outre des troupes romaines et étrangères.

†. 22. — ⁷ dans tous les prophètes, et particulièrement dans *Dan.* 9, 26. 27.

†. 24. — ⁸ jusqu'à ce que les peuples qui cependant se convertiront au christianisme, aient accompli leur période, et qu'ils soient mûrs pour le jugement (*voy. Joël.* 3), temps auquel les Juifs enfin se convertiront (*Rom.* 11, 25 et suiv.), puis arrivera le jugement général.

sonitus maris, et fluctuum :

26. arescentibus hominibus præ timore, et expectatione, quæ supervenient universo orbi : nam virtutes cælorum movebuntur :

27. et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna, et majestate.

28. His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra : quoniam appropinquat redemptio vestra.

29. Et dixit illis similitudinem : Videte ficulneam, et omnes arbores :

30. cum producunt jam ex se fructum, scitis quoniam prope est æstas.

31. Ita et vos cum videritis hæc fieri, scitote quoniam prope est regnum Dei.

32. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.

33. Cælum et terra transibunt : verba autem mea non transibunt.

34. Attendite autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, et ebrietate, et curis hujus vitæ : et superveniat in vos repentina dies illa :

35. tanquam laqueus enim superveniet in omnes, qui sedent super faciem omnis terræ.

36. Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.

37. Erat autem diebus docens in templo : noctibus vero exiens morabatur in monte, qui vocatur Oliveti.

38. Et omnis populus manebat ad eum in templo audire eum.

tion par la crainte que leur causera le bruit confus de la mer et des flots : *Matth.* 24, 29. *Marc.* 13, 24. *Isaïe.* 13, 10. *Ezéch.* 32, 7. *Joël.* 3, 15.

26. et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver dans tout l'univers ; car les vertus des cieux seront ébranlées.

27. Et alors ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande majesté.

28. Lorsque ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez la tête, parce que votre rédemption approche.

29. Il leur proposa ensuite cette comparaison : Voyez le figuier et les autres arbres :

30. lorsqu'ils commencent à pousser leur fruit, vous reconnaissez que l'été approche.

31. Ainsi lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche.

32. Je vous dis en vérité que cette génération ne finira point que toutes ces choses ne soient accomplies.

33. Le ciel et la terre passeront ; mais mes paroles ne passeront point ⁹.

34. Prenez donc garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour ne vous vienne tout d'un coup surprendre ;

35. car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre.

36. Veillez donc, priant en tout temps, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront, et de paraître avec confiance devant le Fils de l'homme.

37. Or, le jour il enseignait dans le temple, et la nuit il sortait, et se retirait sur la montagne appelée des Oliviers ¹⁰.

38. Et tout le peuple venait de grand matin dans le temple pour l'écouter.

ŷ. 33. — ⁹ D'autres traduisent : ŷ. 32. Je vous dis... que cette race, etc. L'Eglise fait lire ces paroles de Jésus-Christ, qui regardent principalement son second avènement pour le jugement (ŷ. 25-33), le premier dimanche de l'Avent, afin que ses fidèles s'appliquent avec d'autant plus de soin à profiter de l'avènement miséricordieux du Seigneur dans la bassesse et l'obscurité ; parce qu'il n'y a que celui qui reçoit le Seigneur dans son anéantissement et sa vie cachée, et qui mène lui-même une vie humble et cachée en Dieu, qui puisse envisager avec confiance son avènement pour le jugement, et espérer de paraître avec lui dans la gloire.

ŷ. 37. — ¹⁰ à Béthanie (Voy. *Matth.* 21, 17. 19).

CHAPITRE XXII.

Complot de mort contre Jésus. Trahison de Judas. Dernière cène. Institution du saint sacrifice et de l'Eucharistie. Etre petit et servir en commandant. Prière pour la foi de Pierre. Prédiction de son reniement. Prière de Jésus au Jardin. Il est pris et conduit à Caïphe. Reniement et pénitence de Pierre. Jésus est maltraité et condamné.

1. Or, la fête des azymes, appelée la Pâque, était proche. *Marc. 14, 1. Matth. 26, 2.*

2. Et les princes des prêtres et les scribes cherchaient les moyens de faire mourir Jésus; mais ils appréhendaient le peuple.

3. Or, satan entra dans Judas, surnommé Iscariote, l'un des douze, *Matth. 26, 14. Marc, 14, 10.*

4. qui s'en alla conférer avec les princes des prêtres et les officiers du temple¹, des moyens de le leur livrer.

5. Ils en furent fort aises, et ils convinrent de lui donner une somme d'argent. *Matth. 26, 15.*

6. Il promit donc, et il cherchait l'occasion favorable de le leur livrer sans émeouvoir le peuple.

7. Or, le jour des azymes arriva, auquel il fallait immoler la pâque. *Matth. 26, 17. Marc, 14, 12.*

8. Jésus envoya donc Pierre et Jean en leur disant : Allez nous préparer la pâque, afin que nous la mangions.

9. Ils lui dirent : Où voulez-vous que nous la préparions?

10. Il leur répondit : En entrant dans la ville, vous rencontrerez un homme portant une cruche d'eau; suivez-le dans la maison où il entrera;

11. et vous direz au père de famille de cette maison : Le Maître vous envoie dire : Où est le lieu où je mangerai la pâque avec mes disciples?

12. Et il vous montrera une grande chambre haute toute meublée; préparez-nous-y ce qu'il faut.

1. Appropinquabat autem dies festus azymorum, qui dicitur Pascha :

2. et quærebant principes sacerdotum, et scribæ, quomodo Jesum interficerent : timebant vero plebem.

3. Intravit autem satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim;

4. et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum, et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.

5. Et gavisi sunt, et pacti sunt pecuniam illi dare.

6. Et spondit. Et quærebat opportunitatem ut traderet illum sine turbis.

7. Venit autem dies azymorum, in qua necesse erat occidi pascha.

8. Et misit Petrum et Joannem, dicens : Euntes parate nobis pascha, ut manducemus.

9. At illi dixerunt : Ubi vis paremus?

10. Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans : sequimini eum in domum, in quam intrat,

11. et dicetis patrifamilias domus : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium, ubi pascha cum discipulis meis manducem?

12. Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum stratum, et ibi parate.

¹ 4. — ¹ Litt. : et les magistrats, les gardes du temple (N. 52. Act. 4, 1). C'étaient des lévites.

13. Euntes autem, invenerunt sicut dixit illis, et paraverunt pascha.

14. Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo;

15. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar.

16. Dico enim vobis, quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.

17. Et accepto calice gratias egit, et dixit : Accipite, et dividite inter vos;

18. dico enim vobis quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

19. Et accepto pane gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam commemorationem.

13. S'en étant donc allés, ils trouvèrent tout comme il leur avait dit, et ils préparèrent la pâque.

14. Quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui. *Matth.* 26, 20. *Marc.* 14, 17.

15. Et il leur dit : J'ai désiré avec ardeur de manger cette pâque avec vous avant que je souffre ².

16. Car je vous déclare que je n'en mangerai plus désormais, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu ³.

17. Et après avoir pris la coupe, il rendit grâces, et dit : Prenez-la, et la distribuez entre vous ⁴.

18. Car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le règne de Dieu soit arrivé. *Matth.* 26, 29.

19. Puis il prit le pain ⁵, et ayant rendu grâces, il le rompit et le leur donna, en disant : Ceci est mon corps, qui est donné pour vous : faites ceci en mémoire de moi ⁶.
1. *Cor.* 11, 24.

§. 15. — ² Jésus soupirait avec tant d'ardeur après ce moment, parce qu'il souhaitait profiter de cette occasion pour instituer le très-saint sacrement de l'autel, afin de nous donner dans ce sacrement la preuve la plus touchante de son amour, et de nous laisser le gage le plus précieux de sa grâce.

§. 16. — ³ Je ne prendrai plus part avec vous au festin de la Pâque, jusqu'à ce que je célèbre au milieu de vous le festin pascal des joies célestes. La Pâque juidaïque était célébrée en mémoire de ce que Dieu avait exterminé les premiers-nés des Egyptiens et épargné les Israélites (2. *Moys.* chap. 11 et 12). La mort des uns et la grâce faite aux autres ne devant avoir son entier accomplissement qu'au dernier jugement, où tous les méchants, qui étaient figurés par les Egyptiens, seront rejetés, et tous les bons, dont les Israélites étaient la figure, seront graciés, il s'ensuit que le festin pascal ne sera complété que par la félicité des bons, qui suivra le jugement, et la béatitude éternelle est ainsi le complément de la cène pascalle (Comp. 1. *Cor.* 5, 7).

§. 17. — ⁴ Selon l'usage observé dans la célébration du festin pascal, après la manducation de l'agneau, sur la fin du repas, un calice circula autour de la table. C'est là le calice dont il s'agit, lequel, par conséquent, doit être soigneusement distingué du calice mystérieux de la nouvelle alliance (§. 20).

§. 19. — ⁵ comme le repas pascal touchait à sa fin, ainsi que cela est expressément marqué au sujet du calice sacré (§. 20). Le Seigneur rattache l'institution du très-saint sacrement de l'autel à la manducation de l'agneau pascal, parce que cette cérémonie de la loi était, par cette institution, transformée en une manducation d'un ordre plus élevé, en une manducation en esprit et en vérité. C'est ainsi que Jésus-Christ n'abolit aucune des prescriptions divines de la loi mosaïque, mais qu'il les éleva toutes à l'ordre plus sublime de l'esprit.

⁶ On a expliqué dans saint Matthieu comment Jésus Christ, par ces paroles, a institué le saint sacrifice et la divine Eucharistie. Les dernières paroles : « Faites ceci en mémoire de moi, » sont un ordre adressé aux apôtres de célébrer à l'avenir dans l'Eglise le sacrifice et la cène en mémoire de Jésus, et par là Jésus-Christ les consacra prêtres. Le saint concile de Trente (sess. 23. ch. 11.) dit sur ce point, en se reportant à ces mêmes paroles : Si quelqu'un dit qu'il n'existe pas dans le nouveau Testament un sacerdoce visible et extérieur, ou qu'aucune puissance n'a été donnée de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, mais qu'il n'y a qu'un simple ministère et une simple dignité de prédication de l'Evangile, qu'il soit anathème. Par suite de cet ordre du Seigneur et du pouvoir qui leur avait été conféré, les apôtres et leurs successeurs ont répété et renouvelé l'action de Jésus-Christ, et ils la répéteront et la renouvelleront jusqu'à la fin des siècles. Cette action a été dès les temps les plus anciens appelée Messe

20. Il prit de même la coupe après avoir soupé⁷, en disant : CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE EN MON SANG⁸, qui sera répandu pour vous.

21. Au reste, la main de celui qui me trahit est avec moi à cette table⁹.

22. Pour ce qui est du Fils de l'homme, il s'en va selon ce qui a été déterminé; mais malheur à cet homme par qui il sera trahi¹⁰. *Matth.* 26, 21. *Marc.* 14, 20. *Jean.* 13, 18. *Ps.* 40, 10.

23. Et ils commencèrent à s'entredemander qui était celui d'entre eux qui devait faire cette action. *Matth.* 26, 22. *Marc.* 14, 19.

24. Il s'excita aussi parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait passer pour le plus grand¹¹.

25. Mais Jésus leur dit : Les rois des nations les traitent avec empire¹²; et ceux qui ont autorité sur elles en sont appelés les bienfaiteurs¹³.

26. Pour vous, n'en usez pas de même¹⁴ :

20. Similiter et calicem, postquam cœnavit, dicens : HIC EST CALIX NOVUM TESTAMENTUM IN SANGUINE MEO, qui pro vobis fundetur.

21. Verumtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.

22. Et quidem Filius hominis, secundum quod definitum est, vadit : verumtamen vae homini illi, per quem tradetur.

23. Et ipsi cœperunt quærere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturum esset.

24. Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videtur esse major.

25. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum : et qui potestatem habent super eos, beneficii vocantur.

26. Vos autem non sic : sed

(*Missa*) dans l'Eglise latine, parce que le prêtre qui offre disait au peuple assemblé, à la fin du sacrifice : *Ite, (actio) missa est*, c'est-à-dire : Allez, l'action est terminée. Dans l'Eglise grecque cette action est appelée la sainte liturgie, l'action sainte. Que la répétition de cette action, la sainte messe, soit substantiellement et absolument la même chose que ce que Jésus-Christ lui-même a fait le premier, c'est ce qui résulte clairement de la comparaison qu'on peut établir entre l'action de Jésus-Christ et celle de l'Eglise. De même que Jésus-Christ 1° a rendu des actions de grâces à Dieu et l'a loué à cause du pain à offrir; 2° qu'il a transsubstantié le pain; 3° qu'il l'a donné pour servir d'aliment; de même la sainte messe a trois parties : 1° l'oblation et l'action de grâces (*Offertorium et Sanctus*); 2° la consécration ou transsubstantiation; 3° la communion. Les prières intercalées dans chaque partie ne sont point essentielles, mais elles ont été prescrites depuis les temps les plus anciens par l'Eglise, afin de pouvoir célébrer chaque partie du sacrifice plus dignement.

ŷ. 20. — ⁷ après la manducation de l'agneau pascal.

⁸ mon sang qui scelle la nouvelle alliance (Voy. *Matth.* et *Marc.*).

ŷ. 21. — ⁹ Ainsi Judas a participé à la sainte cène. A quel abîme d'humiliation s'est réduit le Seigneur! Autant il nous est impossible de mesurer l'élévation de Dieu, autant il nous est impossible d'apprécier son humiliation et son anéantissement.

ŷ. 22. — ¹⁰ Suivant *Matth.* 26, 21-25, et *Marc.* 14, 18-21, Jésus fit connaître la trahison de Judas avant l'institution de la divine Eucharistie; la mention qui en est faite ici est placée après cette même institution. Quoique Jésus eût déjà parlé de celui qui le trahirait avant la sainte cène (*Jean.* 13, 10. 11. 18), cependant la désignation même du traître n'eut lieu qu'après (Voy. *Jean.* 13, note 16).

ŷ. 24. — ¹¹ La dispute s'était élevée auparavant (*Matth.* 18, 1. 20, 21. 24); en ce moment, après la participation à la divine Eucharistie, où les apôtres devaient être affermis, pénétrés des sentiments de la plus profonde humilité, le Seigneur leur fit comprendre de nouveau combien une contestation de cette nature était intempes- tive, et combien ces sentiments d'ambition leur convenaient peu.

ŷ. 25. — ¹² Voy. *Matth.* 20, 25.

¹³ et l'on donne à ceux qui ont la puissance sur la terre les titres honorifiques de gracieux, de bienfaiteurs, de protecteurs.

ŷ. 26. — ¹⁴ Pour vous, vous n'exercerez aucune domination à la manière des potentats païens, et quoi que vous fassiez en faveur de vos subordonnés, vous ne le considérerez point comme une grâce.

qui major est in vobis, fiat sicut minor : et qui præcessor est, sicut ministrator.

27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrum sum, sicut qui ministrat.

28. Vos autem estis, qui permansistis mecum in tentationibus meis :

29. et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum,

30. ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo : et sedeat super thronos judicantes duodecim tribus Israel.

31. Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum :

32. ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.

33. Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum et in carcerem et in mortem ire.

34. At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me. Et dixit eis :

35. Quando misi vos sine sac-

mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre ; et celui qui gouverne, comme celui qui sert.

27. Car qui est le plus grand, de celui qui est à table, ou de celui qui sert? n'est-ce pas celui qui est à table? Et moi cependant je suis au milieu de vous comme celui qui sert¹⁵.

28. C'est vous qui êtes toujours demeurés fermes avec moi dans mes tentations¹⁶.

29. Aussi je vous prépare le royaume¹⁷, comme mon Père me l'a préparé;

30. afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume¹⁸, et que vous soyez assis sur des trônes pour juger les douze tribus d'Israël¹⁹.

31. Le Seigneur dit ensuite : Simon, Simon, satan vous a demandé pour vous cribler comme le froment²⁰;

32. mais j'ai prié pour vous, afin que votre foi ne défaille point. Lors donc que vous serez converti, ayez soin d'affermir vos frères²¹.

33. Pierre lui répondit : Seigneur, je suis prêt à aller avec vous, et en prison et à la mort.

34. Mais Jésus lui dit : Pierre, je vous déclare que le coq ne chantera point aujourd'hui²² que vous n'ayez nié par trois fois que vous me connaissiez. Puis il leur dit : *Matth. 26, 34. Marc, 14, 13.*

35. Quand je vous ai envoyés sans sac,

§. 27. — ¹⁵ Le Sauveur se reporte ici en particulier au lavement des pieds (Voy. *Jean*, 13, 4-14).

§. 28. — ¹⁶ dans mes adversités, dans les contradictions que j'ai éprouvées.

§. 29. — ¹⁷ la domination dans le ciel durant la bienheureuse éternité.

§. 30. — ¹⁸ Le festin est mis comme figure de la félicité éternelle (Comp. *Matth.* 8, 11).

¹⁹ Voy. *Matth.* 19, 28.

§. 31. — ²⁰ il a demandé la permission de vous éprouver. La comparaison de la tentation avec le crible est très-juste; car comme au moyen du crible les grains sont séparés de la paille, et que l'on voit ce qui est paille et ce qui est froment, ainsi les hommes sont éprouvés par la tentation qui montre s'ils sont bons ou s'ils sont mauvais.

§. 32. — ²¹ Le sens des versets 31. 32 est : Simon, vous qui êtes la pierre angulaire de mon Eglise, satan cherchera à vous faire tomber, vous, vos frères et tous ceux qui croiront en moi, dans l'apostasie et l'erreur en tel ou tel point de ma doctrine; mais parce que c'est de vous comme de la tête que tout dépend, j'ai prié mon Père en particulier pour vous, afin que votre foi au véritable Christ, comme vous l'avez confessé, ne défaille jamais. Vous chancellerez, il est vrai; mais vous vous convertirez de nouveau. Quand cela aura eu lieu, alors affermissez aussi vos frères dans la foi! Le Seigneur promet ici au Chef suprême de l'Eglise et à tous ses légitimes successeurs que la confession du vrai Christ, comme Pierre l'a faite, la vraie foi, ne cessera jamais chez eux; ce qui arriverait, si publiquement et à la face de l'Eglise, ils enseignaient quelque erreur, ou s'ils l'approuvaient; mais c'est ce qui n'est jamais arrivé, et ce qui n'arrivera jamais (Léon, Cyprien, Bellarmin, etc.).

§. 34. — ²² Le matin n'arrivera pas avant que, etc.

sans bourse et sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose? *Matth.* 10, 9.

36. De rien, lui dirent-ils. Jésus ajouta : Mais maintenant que celui qui a un sac ou une bourse les prenne; et que celui qui n'en a point vende sa robe pour acheter une épée²³.

37. Car je vous assure qu'il faut encore qu'on voie s'accomplir en moi ce qui est écrit : Il a été mis au rang des scélérats. Car les choses qui ont été prophétisées de moi sont sur le point de s'accomplir²⁴. *Isaïe*, 53, 12.

38. Ils lui répondirent : Seigneur, voici deux épées²⁵. Et Jésus leur dit : C'est assez²⁶.

39. Puis, étant sorti, il s'en alla, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers; et ses disciples le suivirent. *Matth.* 26, 30. 36. *Marc*, 14, 26. 32. *Jean*, 18, 1.

40. Lorsqu'il fut arrivé en ce lieu, il leur dit : Priez, afin que vous n'entriez point en tentation²⁷.

41. Et il s'éloigna d'eux environ d'un jet de pierre; et s'étant mis à genoux, il priait, *Matth.* 26, 39. *Marc*, 14, 35.

42. en disant : Mon Père, si vous voulez, éloignez ce calice de moi²⁸ : néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse, mais la vôtre.

43. Alors il lui apparut un ange du ciel, pour le fortifier²⁹. Et étant tombé en agonie, il redoublait ses prières³⁰.

culo, et pera, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis?

36. At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc, qui habet sacculum, tollat; similiter et peram : et qui non habet, vendat tunicam suam, et emat gladium.

37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea, quæ sunt de me, finem habent.

38. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : Satis est.

39. Et egressus ibat secundum consuetudinem in montem Olivarum. Secuti sunt autem illum et discipuli.

40. Et cum pervenisset ad locum, dixit illis : Orate ne intretis in tentationem.

41. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis : et positis genibus orabat.

42. dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.

43. Apparuit autem illi angelus de cælo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat.

§. 36. — ²³ Les apôtres ne devaient pas prendre ces paroles à la lettre; et la preuve, c'est que Jésus plus tard désapprouva que Pierre eût tiré le glaive pour sa défense (*Matth.* 26, 52). Le sens est bien plutôt : Jusque-là tout vous a été favorable, et vous n'avez manqué de rien; à partir de cet instant nous serons, vous et moi, en butte à une violente persécution, et de plus, en proie aux plus grands besoins. Ces maux, à ne consulter que la sagesse humaine, ne pourraient être détournés que par le glaive et d'abondantes provisions; mais ce n'est point la sagesse humaine qui doit diriger dans les voies de Dieu, mais la confiance en son secours et l'abandon à sa volonté (Chrysostôme).

§. 37. — ²⁴ Litt. : touchent à leur fin, — vont s'accomplir.

§. 38. — ²⁵ Les apôtres ne pénétrèrent point la pensée de Jésus-Christ.

²⁶ Jésus ne jugea pas à propos d'expliquer plus clairement ses paroles, mais il permit que les apôtres prissent les deux épées, non pas, il est vrai, pour sa défense, mais afin de pouvoir montrer qu'il acceptait librement ses souffrances. Car Pierre ayant coupé l'oreille de Malchus d'un coup d'épée, il l'arrêta, et guérit celui qui avait reçu la blessure. Les glaives étaient apparemment de grands couteaux dont les apôtres s'étaient servis pour l'immolation de l'agneau pascal (Chrysost.)

§. 40. — ²⁷ de peur que vous ne vous laissiez déconcerter à la vue de l'état de souffrance et d'abandon où je vais être réduit.

§. 42. — ²⁸ Dans le grec : Mon Père, voulez-vous que ce calice passe loin de moi? — * ou : ... voulez-vous que ce calice s'éloigne de moi?

§. 43. — ²⁹ Il lui apporta du ciel la réponse que la volonté de son Père était qu'il souffrit; il lui représenta les fruits de sa passion, et ranima ainsi ses forces. Jésus s'était volontairement soustrait à la consolation et à la lumière intérieure (Voy. *Matth.*).

³⁰ Plus son affliction devenait profonde, plus il priait. Dans le grec : il priait avec plus d'insistance.

44. Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.

45. Et cum surrexisset ab oratione, et venisset ad discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia.

46. Et ait illis : Quid dormitis? surgite, orate, ne intretis in tentationem.

47. Adhuc eo loquente, ecce turba : et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos : et appropinquavit Jesu ut oscularetur eum.

48. Jesus autem dixit illi : Judas, osculo Filium hominis tradis?

49. Videntes autem hi, qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio?

50. Et percussit unus ex illis servum principis sacerdotum, et amputavit auriculam ejus dexteram.

51. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cum tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.

52. Dixit autem Jesus ad eos, qui venerant ad se, principes sacerdotum, et magistratus templi, et seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus?

53. Cum quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendistis manus in me : sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.

54. Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum principis sacerdotum : Petrus vero sequebatur a longe.

55. Accenso autem igne in medio atrii, et circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum.

56. Quem cum vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, et

44. Et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui décollait jusqu'à terre³¹.

45. S'étant levé ensuite du lieu où il pria, il vint à ses disciples qu'il trouva endormis, à cause de la tristesse dont ils étaient accablés.

46. Et il leur dit : Pourquoi dormez-vous? levez-vous, et priez, afin que vous n'entriez point en tentation.

47. Il parlait encore, lorsqu'une troupe de gens parut; et à leur tête marchait l'un des douze appelé Judas, qui s'approcha de Jésus pour le baiser. *Matth.* 26, 47. *Marc.* 14, 43. *Jean.* 18, 3.

48. Et Jésus lui dit : Quoi! Judas, vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser?

49. Cependant ceux qui étaient autour de lui, voyant bien ce qui allait arriver, lui dirent : Seigneur, frapperons-nous de l'épée?

50. Et l'un d'eux³² frappa un des gens du grand prêtre, et lui coupa l'oreille droite.

51. Mais Jésus prenant la parole, dit : Laissez, demeurez-en là. Et ayant touché l'oreille de cet homme, il le guérit.

52. Puis, s'adressant aux princes des prêtres, aux officiers du temple, et aux sénateurs, qui étaient venus pour le prendre, il leur dit : Vous êtes venus comme pour un voleur, avec des épées et des bâtons?

53. Quoique je fusse tous les jours avec vous dans le temple, vous ne m'avez point arrêté; mais c'est ici votre heure, et la puissance des ténèbres³³.

54. Aussitôt ils se saisirent de lui, et l'emmenèrent en la maison du grand prêtre : et Pierre le suivait de loin. *Matth.* 26, 57. *Marc.* 14, 53. *Jean.* 18, 24.

55. Or, ces gens ayant allumé du feu au milieu de la cour, et s'étant assis autour, Pierre s'assit aussi parmi eux. *Matth.* 26, 69. *Marc.* 14, 66. *Jean.* 18, 25.

56. Et une servante qui le vit assis devant le feu, le considéra attentivement, et

γ. 44. — ³¹ C'est le sentiment commun des saints Pères, que Jésus-Christ éprouva réellement une sueur de sang, et saint Athanase dit anathème à ceux qui le nieraient. La possibilité d'une sueur de sang sous le poids d'angoisses de l'âme pressantes, a été longuement démontrée par les médecins.

γ. 50. — ³² Pierre. Saint Jean, qui écrivit après sa mort, le nomme (*Jean*, 18, 10).

γ. 53. — ³³ Jusqu'ici vous ne m'avez point arrêté, quoique je fusse presque toujours autour de vous; c'est que le moment fixé par mon Père n'était pas encore venu. Présentement ce moment est venu, et le pouvoir a été donné au démon de ne crucifier par vos mains.

dit : Celui-ci était aussi avec cet homme.

57. Mais Pierre le renonça, en disant : Femme, je ne le connais point.

58. Un peu après un autre le voyant, lui dit : Vous êtes aussi de ces gens-là. Pierre lui dit : Mon ami, je n'en suis point.

59. Environ une heure après, un autre assurait la même chose, en disant : Certainement cet homme était avec lui ; car il est aussi de Galilée. *Jean*, 18, 26.

60. Pierre répondit : Mon ami, je ne sais ce que vous dites. Aussitôt, comme il parlait encore, le coq chanta.

61. Et le Seigneur se retournant, regarda Pierre³⁴. Et Pierre se souvint de cette parole que le Seigneur lui avait dite : Avant que le coq ait chanté³⁵, vous me renoncerez trois fois. *Matth.* 26, 34. *Marc*, 14, 30. *Jean*, 13, 38.

62. Et Pierre étant sorti dehors, pleura amèrement.

63. Cependant ceux qui tenaient³⁶ Jésus³⁷, se moquaient de lui en le frappant.

64. Et lui ayant bandé les yeux, ils lui donnaient des coups sur le visage, et l'interrogeaient, en lui disant : Prophétise, qui est celui qui t'a frappé ?

65. Et ils lui disaient encore beaucoup d'autres injures, en blasphémant contre lui.

66. Dès qu'il fut jour³⁸, les anciens du peuple, les princes des prêtres et les scribes s'assemblèrent ; et l'ayant fait amener dans leur conseil, ils lui dirent : Si vous êtes le Christ, dites-le nous.

eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum illo erat.

57. At ille negavit eum, dicens : Mulier, non novi illum.

58. Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus vero ait : O homo, non sum.

59. Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat, dicens : Vere et hic cum illo erat : nam et Galilæus est.

60. Et ait Petrus : Homo, nescio quid dicis. Et continuo adhuc illo loquente cantavit gallus.

61. Et conversus Dominus respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini, sicut dixerat : Quia priusquam gallus cantet, ter me negabis.

62. Et egressus foras Petrus flevit amare.

63. Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cædentes.

64. Et velaverunt eum, et percutiebant faciem ejus : et interrogabant eum, dicentes : Prophetiza, quis est, qui te percussit ?

65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

66. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ, et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis.

ŷ. 61. — ³⁴ Une heure s'étant déjà écoulée (ŷ. 56-59), l'interrogatoire devant les grands prêtres Anne et Caïphe pouvait être terminé ; et il y a apparence que l'on conduisit Jésus dans la cour, afin de le réserver pour le haut conseil qui devait se rassembler de grand matin (ŷ. 66). Ce fut, suivant toutes les probabilités, durant ce trajet de l'interrogatoire au lieu où il devait être tourné en dérision (63-65), que Jésus jeta un regard sur Pierre. D'autres supposent que la salle de l'interrogatoire avait un côté ouvert, par où l'on pouvait de la cour voir ce qui se passait au dedans. D'autres encore croient que le regard de Jésus ne fut qu'un mouvement intérieur qui toucha le cœur de Pierre.

³⁵ Proprement : avant que le coq ait fini de chanter. Suivant saint Marc, il chanta deux fois (Voy. *Matth.* 26, 34. 75).

ŷ. 63. — ³⁶ Litt. : ceux qui le tenaient. Dans le grec : Jésus.

³⁷ afin de le réserver pour lui faire subir un interrogatoire devant le grand conseil (Voy. note 33).

ŷ. 66. — ³⁸ Il y en a qui supposent que l'interrogatoire qui suit est celui que Jésus subit devant Caïphe, et dont il est fait mention dans Matthieu (26, 63) et dans Marc (14, 53) ; mais l'expression ci-dessus « dès qu'il fut jour » correspond manifestement aux expressions dont se sert saint Matthieu (27, 1), où il est question de la réunion du grand conseil le matin. S'il s'agissait de l'interrogatoire qui eut lieu devant Caïphe pendant la nuit, aurait-on pu dire : *Cum dies adventaret* ? — * Comme le jour approchait. Les discours se ressemblent à la vérité, mais ils ont pu être répétés.

67. Et ait illis : Si vobis dixerō , non credetis mihi :

68. si autem et interrogavero , non respondebitis mihi , neque dimittetis.

69. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei.

70. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei ? Qui ait : Vos dicitis , quia ego sum.

71. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium ? ipsi enim audivimus de ore ejus.

67. Il leur répondit : Si je vous le dis , vous ne me croirez point :

68. et si je vous interroge , vous ne me répondrez point , et ne me laisserez point aller³⁹.

69. Mais désormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu.

70. Alors ils lui dirent tous : Vous êtes donc le Fils de Dieu ? Il leur répondit : Vous le dites , je le suis.

71. Alors ils dirent : Qu'avons-nous plus besoin de témoins , puisque nous l'avons entendu nous-mêmes de sa propre bouche ?

CHAPITRE XXIII.

Jésus est accusé devant Pilate, envoyé à Hérode et ramené à Pilate. Barabbas lui est préféré. Les Juifs demandent qu'il soit crucifié. Il est conduit au Calvaire. Les femmes de Jérusalem pleurent sur lui. Crucifiement. Le larron repentant. Mort de Jésus-Christ. Joseph d'Arimathie prend soin d'ensevelir le corps du Seigneur.

1. Et surgens omnis multitudo eorum , duxerunt illum ad Pilatum.

2. Cœperunt autem illum accusare , dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram , et prohibentem tributa dare Cæsari , et dicentem se Christum regem esse.

3. Pilatus autem interrogavit eum , dicens : Tu es rex Judæorum ? At ille respondens ait : Tu dicis.

4. Ait autem Pilatus ad principes sacerdotum , et turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine.

5. At illi invalescebant , dicentes : Commovet populum , docens per universam Judæam , incipiens a Galilæa usque huc.

6. Pilatus autem audiens Galilæam , interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quod de Hero-

1. Toute l'assemblée s'étant levée , ils le menèrent à Pilate. *Matth.* 27, 2. *Marc.* 15, 1. *Jean.* 18, 28.

2. Et ils commencèrent à l'accuser , en disant : Voici un homme que nous avons trouvé pervertissant notre nation , et empêchant de payer le tribut à César , et se disant le Christ et roi. *Matth.* 22, 21. *Marc.* 12, 17.

3. Pilate l'interrogea donc , en lui disant : Etes-vous le roi des Juifs ? Jésus lui répondit : Vous le dites. *Matth.* 27, 11. *Marc.* 15, 2. *Jean.* 18, 33.

4. Alors Pilate dit aux princes des prêtres et au peuple¹ : Je ne trouve rien de condamnable en cet homme.

5. Mais eux , insistant de plus en plus , ajoutèrent : Il soulève le peuple par la doctrine qu'il répand dans toute la Judée , depuis la Galilée , où il a commencé , jusqu'ici.

6. Pilate entendant parler de la Galilée , demanda s'il était Galiléen.

7. Et ayant appris qu'il était de la juri-

†. 68. — ³⁹ parce que vous ne cherchez point la vérité , mais seulement un prétexte pour pouvoir me condamner.

†. 4. — ¹ après qu'il l'eut interrogé avec plus de soin (Voyez *Jean*, 18, 33 et suiv.).

diction d'Hérode, il le renvoya à Hérode, qui était aussi alors à Jérusalem ².

8. Hérode eut une grande joie de voir Jésus; car il y avait longtemps qu'il souhaitait de le voir, parce qu'il avait entendu dire beaucoup de choses de lui, et qu'il espérait de lui voir faire quelque miracle. *Pl. h. 13, 31. Matth. 14, 1.*

9. Il lui fit donc plusieurs demandes; mais Jésus ne lui répondit rien ³.

10. Cependant les princes des prêtres et les scribes étaient là, qui l'accusaient avec une grande opiniâtreté.

11. Or, Hérode avec sa cour ⁴ le méprisa; et le traitant avec moquerie, le revêtit d'une robe blanche ⁵, et le renvoya à Pilate.

12. Et en ce jour-là même Hérode et Pilate devinrent amis, d'ennemis qu'ils étaient auparavant ⁶.

13. Pilate ayant donc fait venir les princes des prêtres, les sénateurs et le peuple,

14. il leur dit : Vous m'avez présenté cet homme comme portant le peuple à la révolte : et néanmoins l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez; *Jean, 18, 38. 19, 4.*

15. ni Hérode non plus : car je vous ai renvoyés à lui, et vous voyez qu'on ne lui a rien fait, *qui marque qu'il soit jugé digne de mort.*

16. Je vais donc le renvoyer, après l'avoir fait châtier ⁷.

17. Or, il était obligé à la fête de Pâques de leur délivrer un prisonnier.

18. Mais tout le peuple se mit à crier : Faites mourir celui-ci, et nous donnez Barabbas.

19. *C'était un homme* qui avait été mis en prison à cause d'une sédition qui s'était faite dans la ville, et d'un meurtre *qu'il y avait commis.*

dis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Jerosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem viso Jesu, gavisus est valde; erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eo quod audierat multa de eo, et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

9. Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.

10. Stabant autem principes sacerdotum et scribæ constanter accusantes eum.

11. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo : et illisit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum.

12. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die : nam antea inimici erant ad invicem.

13. Pilatus autem convocatis principibus sacerdotum, et magistratibus, et plebe,

14. dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem quasi avertentem populum, et ecce ego coram vobis interrogans, nullam causam inveni in homine isto ex his, in quibus eum accusatis.

15. Sed neque Herodes : nam remisit vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei.

16. Emendatum ergo illum dimittam.

17. Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum unum.

18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam,

19. qui erat propter seditionem quendam factum in civitate et homicidium, missus in carcerem.

§. 7. — ² à cause de la fête de Pâques.

§. 9. — ³ parce que c'étaient des questions vaines, qui n'avaient pour but que de satisfaire sa curiosité.

§. 11. — ⁴ avec sa garde du corps, avec ses courtisans.

⁵ d'un habit de distinction, par dérision.

§. 12. — ⁶ Pilate s'était vraisemblablement permis quelque empiètement sur l'autorité d'Hérode (Comp. *pl. h. 13, 1*). Pilate lui ayant renvoyé le Sauveur pour être jugé devant son tribunal, cette reconnaissance publique de son autorité le calma.

§. 16. — ⁷ après l'avoir fait flageller (Voy. *Matth. 27, 26. Marc, 14. 15. Jean, 19, 1*).

20. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.

21. At illi succlamabant, dicentes : Crucifige, crucifige eum.

22. Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste? nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, et dimittam.

23. At illi instabant vocibus magnis, postulantes ut crucifigeretur : et invalescebant voces eorum.

24. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum.

25. Dimisit autem illis eum, qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant : Jesum vero tradidit voluntati eorum.

26. Et cum ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem venientem de villa : et imposuerunt illi crucem portare post Jesum.

27. Sequabatur autem illum multa turba populi, et mulierum : quæ plangebant, et lamentabantur eum.

28. Et conversus autem ad illas Jesus, dixit : Filie Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros.

29. Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent : Beatæ steriles, et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt.

30. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos, et collibus : Operite nos.

31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet?

32. Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

20. Pilate leur parla de nouveau, voulant délivrer Jésus.

21. Mais ils se mirent à crier, en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le.

22. Il leur dit pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il fait? je ne trouve rien en lui qui mérite la mort. Je le vais donc faire châtier, et puis je le renverrai.

23. Mais ils le pressaient de plus en plus, demandant avec de grands cris qu'il fût crucifié; et leurs clameurs redoublaient ⁸.

24. Et Pilate ordonna que ce qu'ils demandaient fût exécuté.

25. Ainsi il leur délivra celui qui avait été mis en prison pour crime de sédition et de meurtre, selon qu'ils l'avaient désiré; et il abandonna Jésus à leur volonté.

26. Comme ils le menaient à la mort, ils prirent un homme de Cyrène, appelé Simon, qui revenait de sa maison des champs, et le chargèrent de la croix, la lui faisant porter après Jésus. *Matth.* 27, 32. *Marc.* 15, 21.

27. Or, il était suivi d'une grande multitude de peuple et de femmes qui le pleuraient, avec de grandes marques de douleur.

28. Mais Jésus se retournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants.

29. Car il viendra un temps auquel on dira : Heureuses les stériles, et les entrailles qui n'ont point porté d'enfants, et les mamelles qui n'en ont point allaité ⁹!

30. Alors ils commenceront à dire aux montagnes : Tombez sur nous; et aux collines : Couvrez-nous ¹⁰. *Isaïe*, 2, 19. *Osée*, 10, 8. *Apoc.* 6, 16.

31. Car s'ils traitent ainsi le bois vert, comment le bois sec sera-t-il traité ¹¹?

32. On menait aussi avec lui deux autres hommes, qui étaient des criminels qu'on devait faire mourir.

ŷ. 23. — ⁸ Dans le grec : leurs cris et ceux des grands prêtres.

ŷ. 29. — ⁹ Bienheureuses sont les femmes qui n'ont point d'enfants à pleurer. Tant seront grandes les calamités qui fondront sur Jérusalem.

ŷ. 30. — ¹⁰ Alors on se réfugiera par crainte dans les cavernes des montagnes et des collines; et parce que, même dans ces retraites, on ne sera pas en sûreté, et que l'on ne pourra se soustraire aux calamités, on souhaitera une mort subite. Tout cela est une image de la crainte, des angoisses et du désespoir les plus extrêmes.

ŷ. 31. — ¹¹ Si le Juste et le Saint a été livré à de si cruelles souffrances, à quoi ne doivent pas s'attendre les méchants et les impies? (Voy. 1. *Pier.* 4, 17.)

33. Et lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé Calvaire, ils y crucifièrent Jésus et ces voleurs, l'un à droite et l'autre à gauche. *Matth.* 27, 33. *Marc.* 15, 22. *Jean*, 19, 17.

34. Et Jésus disait : *Mon Père*, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. Ils partagèrent ses vêtements, et les jetèrent au sort.

35. Cependant le peuple se tenait là, et le regardait : et les sénateurs, aussi bien que le peuple, se moquaient de lui, en disant : Il a sauvé les autres ; qu'il se sauve maintenant lui-même, s'il est le Christ, l'élu de Dieu.

36. Les soldats même l'insultaient, s'approchant de lui, et lui présentaient du vinaigre,

37. en lui disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi toi-même.

38. Il y avait aussi au-dessus de lui une inscription en grec, en latin et en hébreu, où était écrit : CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS ¹².

39. Or, l'un de ces voleurs qui étaient crucifiés ¹³, le blasphémait, en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi toi-même, et nous aussi.

40. Mais l'autre le reprenant, lui disait : N'avez-vous donc point de crainte de Dieu, vous qui vous trouvez condamné au même supplice ?

41. Encore pour nous, c'est avec justice, puisque nous souffrons la peine que nos crimes ont méritée : mais celui-ci n'a fait aucun mal.

42. Et il disait à Jésus : Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez arrivé dans votre royaume ¹⁴.

43. Et Jésus lui répondit : Je vous le dis en vérité : Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis ¹⁵.

44. Il était alors environ la sixième heure du jour, et toute la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure.

45. Et le soleil fut obscurci, et le voile du temple se déchira par le milieu.

33. Et postquam venerunt in locum, qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum : et latrones, unum a dextris, et alterum a sinistris.

34. Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt. Dividentes vero vestimenta ejus, miserunt sortes.

35. Et stabat populus spectans, et deridebant eum principes cum eis, dicentes : Alios salvos fecit, se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus.

36. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei,

37. et dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac.

38. Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis, et latinis, et hebraicis : HIC EST REX JUDÆORUM.

39. Unus autem de his, qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum dicens : Si tu es Christus, salvum fac teipsum, et nos.

40. Respondens autem alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quod in eadem damnatione es.

41. Et nos quidem juste, nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit.

42. Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cum veneris in regnum tuum.

43. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in paradiso.

44. Erat autem fere hora sexta, et tenebre factæ sunt in universam terram usque in horam nonam.

45. Et obscuratus est sol : et velum templi scissum est medium.

ŷ. 38. — ¹² Voy. *Matth.* L'expression hébraïque Juif (*Jouda*), signifie confesseur. C'est ainsi que se nommaient également les premiers chrétiens, qui continuèrent pendant un certain temps à prendre le nom de Juifs. Et cela était tout à fait conforme à la nature des choses. Car la religion chrétienne est le judaïsme en esprit et en vérité.

ŷ. 39. — ¹³ Litt. : Or, un de ceux qui étaient suspendus, — également crucifiés.

ŷ. 42. — ¹⁴ dans votre royaume céleste, auprès de Dieu, votre Père.

ŷ. 43. — ¹⁵ dans le ciel : car comme le larron mourut après Jésus-Christ (*Jean*, 19, 31-33), le ciel était apparemment déjà ouvert.

46. Et etiam voce magna Jesus ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, expiravit.

47. Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens : Vere hic homo justus erat.

48. Et omnis turba eorum, qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur.

49. Stabant autem omnes notijus a longe, et mulieres quæ secutæ eum erant a Galilæa, hæc videntes.

50. Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus :

51. hic non consenserat consilio, et actibus eorum, ab Arimathæa civitate Judææ, qui expectabat et ipse regnum Dei;

52. hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu :

53. et depositum involvit sindone, et posuit eum in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat.

54. Et dies erat parasceves, et sabbatum illucescebat.

55. Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus.

56. Et revertentes paraverunt aromata, et unguenta : et sabbato quidem siluerunt secundum mandatum.

46. Et Jésus s'écria d'une voix forte : *Mon* Père, je remets mon âme entre vos mains. Et en prononçant ces mots, il expira.

47. Or, le centenier ayant vu ce qui *était* arrivé, glorifia Dieu, en disant : Certainement cet homme était juste.

48. Et toute la multitude de ceux qui assistaient à ce spectacle, considérant toutes ces choses, s'en retournaient en se frappant la poitrine.

49. Tous ceux qui étaient de la connaissance de Jésus, et les femmes qui l'avaient suivi de Galilée, étaient là aussi, et regardaient de loin ce qui se passait.

50. Cependant voici *qu'un* sénateur appelé Joseph, homme vertueux et juste, *Matth.* 27, 57. *Marc.* 15, 43. *Jean.* 19, 38.

51. qui n'avait point consenti au dessein des autres, ni à ce qu'ils avaient fait, qui était d'Arimathie, ville de Judée, et qui attendait aussi le royaume de Dieu ¹⁶,

52. vint trouver Pilate, et lui demanda le corps de Jésus.

53. Et l'ayant descendu, il l'enveloppa d'un linceul, et le mit dans un sépulcre taillé dans *le roc*, où personne n'avait encore été mis.

54. Or, ce jour était celui de la préparation, et le jour du sabbat allait commencer ¹⁷.

55. Les femmes qui étaient venues de Galilée avec Jésus, ayant suivi *Joseph*, virent le sépulcre, et comme on y avait mis le corps de Jésus.

56. Et s'en étant retournées, elles préparèrent des aromates et des parfums ¹⁸, et elles se tinrent en repos le jour du sabbat, selon la loi ¹⁹.

†. 51. — ¹⁶ Voy. *Marc.* 15, 43.

†. 54. — ¹⁷ C'était la veille, jour de la préparation au sabbat (notre vendredi), et le sabbat était sur le point de commencer.

†. 56. — ¹⁸ pour embaumer le corps de Jésus

¹⁹ Voy. 2. *Moys.* 20, 10.

CHAPITRE XXIV.

Résurrection. Jésus apparaît à deux disciples allant à Emmaüs : il apparaît aussi aux apôtres ; il donne des preuves de sa résurrection, et il promet d'envoyer le Saint-Esprit. Ascension.

1. Mais le premier jour de la semaine, ces femmes vinrent au sépulcre de grand matin, apportant les parfums qu'elles avaient préparés¹ ; *Matth.* 28, 1. *Marc.* 16, 2. *Jean*, 20, 1.

2. et elles trouvèrent que la pierre, qui était au-devant du sépulcre, en avait été ôtée.

3. Mais étant entrées, elles ne trouvèrent point le corps du Seigneur Jésus.

4. Ce qui les ayant mises dans la consternation, deux hommes parurent devant elles avec des robes brillantes.

5. Et comme elles étaient saisies de frayeur, et qu'elles tenaient leurs yeux baissés contre terre, ils leur dirent : Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant ?

6. Il n'est point ici, mais il est ressuscité. Souvenez-vous de quelle manière il vous a parlé, lorsqu'il était encore en Galilée,

7. et qu'il disait : Il faut que le Fils de l'homme soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, et qu'il ressuscite le troisième jour. *Matth.* 16, 21. 17, 21. *Marc.* 8, 31. 9, 30. *Pl. h.* 9, 22.

8. Elles se ressouvirent en effet des paroles de Jésus.

9. Et étant revenues du sépulcre, elles racontèrent tout ceci aux onze apôtres, et à tous les autres.

10. Ce fut Marie-Madeleine, Jeanne, et Marie, mère de Jacques, et les autres qui étaient avec elles, qui rapportèrent ceci aux apôtres.

11. Mais ils regardèrent comme une rêverie ce qu'elles leur disaient : et ils ne les crurent point.

12. Néanmoins Pierre se levant courut au sépulcre ; et s'étant baissé pour regarder, il vit que les linceuls qui étaient par terre :

1. Una autem sabbati valde diluculo venerunt ad monumentum, portantes, quæ paraverant, aromata :

2. et invenerunt lapidem revolutum a monumento.

3. Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.

4. Et factum est, dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti.

5. Cum timerent autem, et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis ?

6. Non est hic, sed surrexit : recordamini qualiter locutus est vobis, cum adhuc in Galilæa esset,

7. dicens : Quia oportet Filium hominis tradi in manus hominum peccatorum, crucifigi, et die tertia resurgere.

8. Et recordatæ sunt verborum ejus.

9. Et regressæ a monumento nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, et cæteris omnibus.

10. Erat autem Maria Magdalene, et Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc.

11. Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista : et non crediderunt illis.

12. Petrus autem surgens cucurrit ad monumentum : et procumbens vidit lintamina sola po-

1. 1. — ¹ Le grec ajoute : et quelques femmes étaient avec elles.

sita, et abiit secum mirans quod factum fuerat.

13. Et ecce duo ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem nomine Emmaüs;

14. et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.

15. Et factum est, dum fabularentur, et secum quærerent : et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis :

16. oculi autem illorum tenebantur ne eum agnoscerent.

17. Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones, quos confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes?

18. Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus?

19. Quibus ille dixit : Quæ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir propheta, potens in opere et sermone, coram Deo et omni populo :

20. et quomodo eum tradiderunt summi sacerdotes et principes nostri in damnationem mortis, et crucifixerunt eum;

21. nos autem speramus quia ipse esset redempturus Israël : et nunc super hæc omnia, tertia dies est hodie quod hæc facta sunt.

et il s'en revint, admirant en lui-même ce qui était arrivé ².

13. Ce jour-là même deux d'entre eux ³ s'en allaient en un bourg nommé Emmaüs, éloigné de soixante stades de Jérusalem ⁴. Marc, 16, 12.

14. Et ils parlaient ensemble de tout ce qui s'était passé.

15. Et il arriva que pendant qu'ils s'entretenaient et conféraient ensemble, Jésus lui-même les joignit, et se mit à marcher avec eux :

16. mais leurs yeux étaient retenus, en sorte qu'ils ne pussent le reconnaître ⁵.

17. Et il leur dit : De quoi vous entretenez-vous ainsi en marchant, et d'où vient que vous êtes tristes?

18. L'un d'eux, nommé Cléophas, prenant la parole, lui répondit : Etes-vous seul si étranger dans Jérusalem, que vous ne sachiez pas ce qui s'y est passé ces jours-ci?

19. Et quoi? leur dit-il. Ils répondirent : Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un prophète puissant en œuvres et en paroles devant Dieu et devant tout le peuple :

20. et de quelle manière les princes des prêtres et nos sénateurs l'ont livré pour être condamné à mort, et l'ont crucifié.

21. Or, nous espérions que ce serait lui qui rachèterait Israël ⁶; et cependant après tout cela voici déjà le troisième jour que ces choses se sont passées ⁷.

ŷ. 12. — ² Avec Pierre était aussi Jean, comme celui-ci le raconte plus au long (20, 2-10).

ŷ. 13. — ³ des disciples.

⁴ à environ deux heures de chemin. Les deux disciples retournaient de la fête chez eux.

ŷ. 16. — ⁵ en quelque manière fermés (ŷ. 31). Proprement leur esprit était tellement préoccupé et disposé, que Jésus demeura pour eux inconnu; car les sens dépendent principalement de l'esprit. Si Jésus-Christ se présenta aux deux disciples sans en être reconnu, la raison en est surtout, suivant saint Augustin et saint Grégoire, que Jésus-Christ et les anges se manifestent aux hommes dans un état analogue aux dispositions de ceux auxquels ils se montrent. Les disciples ne comprenaient rien à ce qui venait d'arriver, et ils étaient dans le doute; c'est pour cela que Jésus leur apparut sous la forme d'un étranger et d'un inconnu.

ŷ. 21. — ⁶ qui le délivrerait de la domination des Romains, et qui rétablirait le royaume de Juda : maintenant qu'il est mort, nous ne savons plus où nous en sommes. Les autres apôtres non plus ne pouvaient pas se défaire de la pensée que Jésus-Christ apparaîtrait de leur vivant dans sa gloire pour anéantir tous les ennemis du royaume de Dieu, et rétablir le nouveau royaume de David avec une domination terrestre (Act. 1, 6).

⁷ Ce qui de plus nous met dans l'embarras, c'est que c'est aujourd'hui le troi-

22. Il est vrai que quelques femmes de celles qui étaient avec nous, nous ont effrayés⁸; car ayant été avant le jour à son sépulcre,

23. et n'y ayant point trouvé son corps, elles sont venues dire qu'elles ont vu même des anges qui disent qu'il est vivant.

24. Et quelques-uns des nôtres⁹ ayant aussi été au sépulcre, ont trouvé toutes choses comme les femmes les leur avaient rapportées : mais pour lui, ils ne l'ont point trouvé.

25. Alors il leur dit : O insensés, dont le cœur est tardif à croire tout ce que les prophètes ont dit!

26. Ne fallait-il pas que le Christ souffrit toutes ces choses, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire? *Ps.* 109, 7.

27. Et commençant par Moïse, et ensuite par tous les prophètes, il leur expliquait dans toutes les Ecritures ce qui y avait été dit de lui¹⁰.

28. Et ils approchèrent du bourg où ils allaient, et il fit semblant d'aller plus loin.

29. Mais ils le forcèrent de s'arrêter, en lui disant : Demeurez avec nous, parce qu'il est tard, et que le jour est déjà sur son déclin. Et il entra avec eux¹¹.

30. Et comme il était avec eux à table, il prit le pain, et le bénit; et l'ayant rompu, il le leur donna¹².

31. Et leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent : mais il disparut de devant leurs yeux¹³.

32. Alors ils se dirent l'un à l'autre : N'est-il pas vrai que notre cœur était tout brûlant en nous, lorsqu'il nous parlait durant le chemin, et qu'il nous expliquait les Ecritures?

33. Et se levant à l'heure même, ils re-

22. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum,

23. et, non invento corpore ejus, venerunt, dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.

24. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum : et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt, ipsum vero non invenerunt.

25. Et ipse dixit ad eos : O stulti, et tardi corde ad credendum, in omnibus quæ locuti sunt prophetæ!

26. Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam?

27. Et incipiens a Moïse, et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis, quæ de ipso erant.

28. Et appropinquaverunt castello quo ibant : et ipse se finxit longius ire.

29. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis.

30. Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis.

31. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum : et ipse evanuit ex oculis eorum.

32. Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas?

33. Et surgentes eadem hora

sième jour que tout cela est arrivé; car il avait prédit qu'il ressusciterait le troisième jour.

ŷ. 22. —⁸ nous ont déconcertés, de sorte que nous ne savons pas ce que nous devons penser.

ŷ. 24. —⁹ Voy. ŷ. 12.

ŷ. 27. —¹⁰ Voilà à quelle source l'Eglise puise l'interprétation des Ecritures. Le Seigneur en donna l'explication aux disciples et aux apôtres, ceux-ci à leurs disciples, aux SS. Pères, et c'est des SS. Pères que l'Eglise la tire.

ŷ. 29. —¹¹ Le grec ajoute : pour demeurer.

ŷ. 30. —¹² Les anciens Pères et plusieurs interprètes catholiques pensent que Jésus, en ce moment, donna son corps adorable à ses disciples (*Voy.* ŷ. 35. *Comp. Matth.* 26, 26).

ŷ. 31. —¹³ Voy. note 19.

regressi sunt in Jerusalem : et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum illis erant,

34. dicentes : Quod surrexit Dominus vere, et apparuit Simoni.

35. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via : et quomodo cognoverunt eum in fractione panis.

36. Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, et dicit eis : Pax vobis : ego sum, nolite timere.

37. Conturbati vero, et contreriti, existimabant se spiritum videre.

38. Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra ?

39. Videte manus meas, et pedes, quia ego ipse sum : palpare, et videte : quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere.

40. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus, et pedes.

41. Adhuc autem illis non credentibus, et mirantibus præ gaudio, dixit : Habetis hic aliquid, quod manducetur ?

42. At illi obtulerunt ei partem piscis assi, et favum mellis.

43. Et cum manducasset coram eis, sumens reliquias dedit eis.

44. Et dixit ad eos : Hæc sunt

tournèrent à Jérusalem, et trouvèrent les onze apôtres, et ceux qui demeuraient avec eux, qui étaient assemblés,

34. et qui disaient : Le Seigneur est vraiment ressuscité, et il est apparu à Simon.

35. Et ils racontèrent aussi eux-mêmes ce qui leur était arrivé en chemin, et comment ils l'avaient reconnu dans la fraction du pain ¹⁴.

36. Pendant qu'ils s'entretenaient ainsi, Jésus se présenta au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous ¹⁵; c'est moi, n'ayez point de peur. *Marc, 16, 14. Jean, 20, 19.*

37. Mais eux étant tout troublés et saisis de crainte, s'imaginaient voir un esprit ¹⁶.

38. Et Jésus leur dit : Pourquoi vous troublez-vous, et pourquoi s'élève-t-il tant de pensées dans vos cœurs ¹⁷ ?

39. Regardez mes mains et mes pieds; et reconnaissez que c'est moi-même ¹⁸. Touchez, et considérez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai ¹⁹.

40. Après avoir dit cela, il leur montra ses mains et ses pieds. *Jean, 20, 27.*

41. Mais comme ils ne croyaient point encore, tant ils étaient transportés de joie ²⁰ et d'admiration, il leur dit : Avez-vous ici quelque chose à manger ?

42. Et ils lui présentèrent un morceau de poisson rôti, et un rayon de miel.

43. Et après qu'il eut mangé devant eux, prenant les restes, il les leur donna ²¹.

44. et il leur dit : Voilà ce que je vous

ŷ. 35. — ¹⁴ On voit par les *Actes des Apôtres*, 2, 42, que cette expression désigne la sainte cène. Il est donc probable que c'est aussi de ce festin céleste qu'il est ici question.

ŷ. 36. — ¹⁵ Voy. *pl. h.* 2, 14. Ces paroles : c'est moi, etc., ne sont pas dans le grec; mais elles se trouvent dans les versions orientales.

ŷ. 37. — ¹⁶ Ils furent troublés et effrayés de cette apparition subite pendant que les portes étaient fermées, et ils croyaient que cela n'était possible qu'aux purs esprits.

ŷ. 38. — ¹⁷ pourquoi pensez-vous que je ne suis qu'un esprit, et non ce même Jésus-Christ qui a vécu familièrement avec vous ?

ŷ. 39. — ¹⁸ non un esprit à ma place, mais moi-même, votre Maître.

¹⁹ Ainsi le corps glorifié du Seigneur et ceux des bienheureux sont donés de subtilité, par suite de la puissance de l'esprit, dit saint Grégoire, mais ils sont palpables à raison de la réalité de leur existence. Par le péché notre esprit était devenu sujet à la concupiscence, animal et naturel, sans pour cela cesser d'être esprit; au contraire, par la glorification, notre corps est doné de qualités spirituelles et surnaturelles, sans toutefois cesser d'être un véritable corps. Dans le grec : Touchez-moi, et voyez, etc.

ŷ. 41. — ²⁰ la joie ne leur permettant pas d'avoir une attention paisible, et de se convaincre de la réalité.

ŷ. 43. — ²¹ Dans le grec : Et en ayant pris, il en mangea devant eux. Plusieurs anciens ont lu comme porte la Vulgate.

disais étant encore avec vous ²², qu'il était nécessaire que tout ce qui a été écrit de moi dans la loi de Moïse, dans les prophètes, et dans les psaumes ²³ s'accomplît.

43. En même temps il leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures ²⁴.

46. Et il leur dit ²⁵ : C'est ainsi qu'il est écrit; et c'est ainsi qu'il fallait que le Christ souffrit, et qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisième jour, Ps. 15, 10, 18, 6.

47. et qu'on prêchât en son nom ²⁶ la pénitence et la rémission des péchés dans toutes les nations, en commençant par Jérusalem. Act. 5, 31.

48. Or, vous êtes témoins de ces choses. Act. 1, 8.

49. Et je vais envoyer sur vous le don de mon Père, qui vous a été promis ²⁷ : cependant demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la force d'en haut ²⁸.

50. Il les mena ensuite dehors jusqu'à Béthanie ²⁹; et ayant levé les mains, il les bénit : Act. 1, 9. Marc, 16, 19.

51. et en les bénissant, il se sépara d'eux, et fut enlevé au ciel.

52. Pour eux, l'ayant adoré, ils s'en retournèrent à Jérusalem tout remplis de joie :

verba, quæ locutus sum ad vos, cum adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia, quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.

43. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas;

46. et dixit eis : Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat Christum pati, et resurgere a mortuis tertia die :

47. et prædicari in nomine ejus penitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Jerosolyma.

48. Vos autem testes estis horum.

49. Et ego mitto promissum Patris mei in vos : vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.

50. Eduxit autem eos foras in Bethaniam : et elevatis manibus suis benedixit eis.

51. Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in celum.

52. Et ipsi adorantes, regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno :

ſ. 44. — ²² à savoir qu'il était, etc.

²³ Sous ces trois titres on comprenait tout l'ensemble des Ecritures (Voyez 2. Mach. 2, 13).

ſ. 45. — ²⁴ Alors il leur ouvrit l'intelligence pour qu'ils comprissent les prophéties qui, dans l'Ancien Testament, regardaient le Messie. Lors de l'effusion du Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte, les lumières qu'ils avaient déjà reçurent leur plénitude. Nous apprenons par ce passage que notre raison naturelle, les secours et les moyens que nous tenons de la nature, tels que nous pouvons les employer pour l'intelligence des autres livres, ne suffisent point pour comprendre les Ecritures. A ces moyens doit se joindre la lumière d'en haut, l'interprétation par l'Esprit-Saint (Comp. 2. Pier. 1, 20 et suiv.); et comme nul ne peut être certain que son interprétation est celle de l'Esprit-Saint, parce que ce peut être seulement l'interprétation de son esprit propre, sujet à erreur, ou d'un malin esprit (Voy. 2. Cor. 11, 14), il s'ensuit que chacun doit s'en tenir à l'interprétation de l'Eglise par laquelle l'Esprit-Saint parle d'une manière infallible.

ſ. 46. — ²⁵ Il semble résulter de la comparaison des autres évangélistes, que ce qui suit maintenant se passa dans la dernière apparition de Jésus, le jour de son ascension. Il est possible aussi que saint Luc résume ici dans son récit deux apparitions, la dernière et une de celles qui avaient précédé.

ſ. 47. — ²⁶ à sa place et dans sa vertu.

ſ. 49. — ²⁷ l'Esprit-Saint qui vous a été promis (Comp. Jean, 14, 16, 26). Dans le grec : Et voici que je vous enverrai la promesse, etc.

²⁸ c'est-à-dire du Saint-Esprit. Les apôtres étaient alors à Jérusalem. Il leur apparut à Jérusalem dans les huit premiers jours après sa résurrection (Pl. h. 24, 34, 35, 36. Jean, 20, 26 et suiv.). Ils retournèrent ensuite en Galilée, où le Seigneur leur apparut également (Matth. 26, 32, 28, 16), puis enfin, sans doute sur l'ordre du Seigneur, ils revinrent à Jérusalem, où ils devaient demeurer jusqu'à l'avènement du Saint-Esprit.

ſ. 50. — ²⁹ Sur Béthanie voy. Matth. 21, 17. Dans le grec : jusqu'à Béthanie. Il les conduisit sur le mont des Oliviers (Act. 1, 12).

53. et erant semper in templo,
laudantes et benedⁱcentes Deum.
Amen.

53. et ils étaient sans cesse dans le temple ²⁴, louant et bénissant Dieu. Amen ³¹.

γ. 53. — ²⁰ fréquemment, constamment dans le temple. Le lieu de leur demeure était au commencement dans la salle à manger où le Seigneur avait célébré la cène avec eux (Act. 1, 31).

³¹ Ce mot *amen* n'est pas dans beaucoup d'anciens manuscrits.



PRÉFACE

SUR

LE SAINT ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT JEAN.

Saint Jean était fils de Zébédée, un pêcheur de Galilée, et de Salomé (*Matth.* 4, 21. 10, 3. 20, 20. *Marc*, 15, 40), et frère de Jacques le Majeur (*Matth.* 10, 3). Il suivit la vocation de Jésus (*Matth.* 4, 21. Comp. *Luc*, 5, 10), il fut son compagnon constant en qualité d'apôtre, et il se montra avec Pierre et Jacques un de ses plus fidèles disciples (*Marc*, 5, 37. *Matth.* 17, 1. 26, 37). Le Seigneur l'aima plus que ses autres apôtres, et il lui donna ostensiblement les marques les plus touchantes de cet amour de prédilection, en lui permettant de reposer sur sa poitrine (chap. 13, 23. 25), et en lui recommandant, au moment de sa mort, sa Mère chérie, afin qu'il pourvût à ses besoins temporels (chap. 19, 26). C'est à cause de ces marques d'amour toutes particulières que saint Jean, par un sentiment de reconnaissance, s'appelait lui-même le disciple que Jésus aimait (chap. 19, 26). De son côté, il se distingua également par son amour envers son Maître; car si l'amour de Pierre fut plus ardent et plus actif (chap. 21, 15), celui de Jean paraît avoir été plus profond et plus fidèle : en effet, parmi tous les disciples, il fut le seul qui n'abandonna pas le Seigneur au milieu de ses souffrances et qui le suivit jusqu'au pied de la croix (chap. 19, 26). Après l'ascension de Jésus, Jean fut avec Pierre une

colonne (*Gal.* 2, 9) pour la propagation de l'Evangile dans la Palestine. Ce ne fut, ce semble, que plus tard, qu'il se transporta dans les provinces les plus éloignées de l'empire romain, notamment dans l'Asie Mineure. Il est certain qu'après la mort des apôtres saint Pierre et saint Paul (an de Jésus-Christ 66), il transféra son siège à Ephèse dans l'Asie Mineure, et qu'il s'y fixa d'une manière permanente. De cette ville il exerçait sur toutes les Églises de l'Asie Mineure le pouvoir de pasteur principal, en sorte qu'il peut être considéré comme celui qui de nouveau les fonda et les affermit. Ce fut de cette ville que, vraisemblablement sous le règne de l'empereur Néron, ou, suivant d'autres, sous Domitien, il fut exilé pour la foi dans l'île de Pathmos, aujourd'hui appelée Palmosa. Pendant son exil dans cette île, il écrivit, par l'ordre du Seigneur, la révélation mystérieuse dont il fut favorisé relativement aux vicissitudes de l'Eglise de Dieu. Quelque temps après, ainsi que nous l'apprennent des témoignages dignes de foi, il retourna, avec la permission de l'empereur Nerva, à Ephèse, et il reprit comme auparavant la haute direction des Eglises de l'Asie Mineure. Ce fut à cette époque avancée, dans les dernières années du premier siècle après Jésus-Christ, qu'aux prières réitérées des fidèles et par l'impulsion intérieure de l'Esprit saint, il écrivit son Evangile. La fin principale qu'il se proposa dans cette entreprise, comme il le témoigne lui-même à la fin de cet ouvrage, était de montrer que Jésus-Christ est Fils de Dieu, et que tous ceux qui croient en lui ont la vie éternelle. Comme c'était précisément le temps où parurent l'hérésiarque Cérinthe et d'autres faux docteurs qui répandaient différentes fausses doctrines touchant la personne et le caractère divin de Jésus, il dut, plus encore que les autres évangélistes, apporter une attention sérieuse à exposer aux fidèles avec précision et une étendue suffisante la pure doctrine sur ce point. Il compléta ainsi les trois Evangiles antérieurs au sien, s'attachant moins aux actions qu'aux discours du Seigneur, et de temps en temps rapportant des faits et des circonstances que, comme témoin oculaire, il était mieux à même de nous faire connaître. Ce caractère spécial et distinctif de l'Evangile de saint Jean a été cause que les anciens l'ont désigné sous le titre d'Evangile de l'Esprit, et qu'ils ont donné à son auteur le nom de Théologien, par opposition aux trois autres Evangiles qui s'occupent davantage de ce qui regarde l'humanité et la vie terrestre de Jésus. Saint Augustin dit admirablement à ce sujet : « Entre les quatre Evangiles, ou plutôt entre les quatre livres du même Evangile, l'apôtre saint Jean qui, à raison de ses connais-

sautes spirituelles, est comparé à l'aigle, a élevé sa prédication beaucoup plus haut et dans des régions beaucoup plus sublimes que les trois autres évangélistes, en s'efforçant d'attirer nos cœurs à ces mêmes hauteurs. Car les trois autres évangélistes ont conversé, pour ainsi parler, avec l'Homme-Dieu sur la terre, et ils n'ont dit que peu de chose de sa divinité; mais Jean, dédaignant en quelque manière de marcher à terre, a pris son essor non-seulement au-dessus de la terre et au-dessus de l'étendue des airs et des cieux, mais au-dessus de toute l'armée des anges et des divers ordres des puissances invisibles, et s'est avancé jusqu'auprès de Celui par qui tout a été fait, en disant : *Au commencement était le Verbe*. Il a laissé couler de ses lèvres ce qu'il avait bu à longs traits; car ce n'est pas en vain qu'il est dit de lui dans cet Evangile, que la nuit de la Cène il reposa sur le sein du Seigneur. Il avait alors puisé en secret dans son sein; mais ce qu'il y avait puisé dans le secret, il le répand ouvertement et par torrents. » Pour ce qui regarde l'authenticité de l'Evangile de saint Jean, non-seulement les orthodoxes, mais les hérétiques et les incrédules eux-mêmes l'établissent sur les preuves les plus incontestables, et c'est pareillement un sentiment admis sans contestation dans toute l'antiquité, qu'il fut originairement écrit en grec. Touchant les autres particularités de la vie de cet apôtre, les écrivains ecclésiastiques rapportent qu'il vécut dans un état de perpétuelle virginité, et qu'il prolongea sa vieillesse jusqu'au-delà de quatre-vingt-dix ans. Et même, dans cet âge avancé, au rapport de saint Jérôme, il se faisait porter à l'église; et parce qu'il ne pouvait rien dire de plus, chaque fois il répétait ces simples paroles : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres ! » Il mourut à Ephèse, où pendant longtemps son tombeau fut montré et honoré.



ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST

SELON SAINT JEAN ¹

CHAPITRE PREMIER.

La divinité du Verbe. Mission de Jean-Baptiste. Incarnation du Verbe. Destination de Jean-Baptiste. Son témoignage touchant Jésus-Christ. Deux de ses disciples suivent Jésus. Vocation d'André, de Pierre, de Philippe et de Nathanaël à l'apostolat.

. In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum.	1. Au commencement était le Verbe ², et le Verbe était avec Dieu ³, et le Verbe était Dieu ⁴.
---	---

¹ Voy. le titre de saint Matthieu.

¶ 1. — ² Dans le grec : le Logos. Ce qui est ici appelé Logos, Verbe, saint Jean l'appelle plus bas ¶ 18 le Fils unique de Dieu conçu dans le sein du Père; dans sa première épître 1, 1-3, la Vie éternelle avec le Père; et dans son Apocalypse 19, 13, le Verbe de Dieu, qui, en sa qualité de Fils de Dieu, vient pour juger les impies. Dans l'ancien Testament, le Logos était connu sous le nom de « Sagesse » (Prov. 8, 12. 22. Sag. 7, 21. Eccli. 24), et même comme Fils de Dieu (Prov. 30, 4); et dans les temps qui précéderent immédiatement Jésus-Christ, la personnalité du Verbe en Dieu était une doctrine si universellement reçue chez les Juifs, que les interprètes chaldéens, au lieu de Dieu se manifestant, mettent expressément le Verbe de Dieu, et qu'ils nomment le Messie le Verbe de Dieu, aussi bien que le Fils de Dieu (Comp. Matth. 26, 63). Tous les saints Pères et l'Eglise catholique d'une voix unanime, par le Verbe, ont entendu le Fils de Dieu, l'Être de Dieu exprimé et parlant lui-même, la parfaite image du Père. Les mots : « Au commencement, » sont expliqués par les Proverbes (8, 23), où il est dit de la sagesse divine qu'elle a été établie de toute éternité, et par le contexte, d'après lequel le Verbe est Dieu, et par conséquent éternel (voy. ce qui suit), de même qu'il est expressément appelé la Vie éternelle (1. Jean, 1, 2. 5, 20).

³ Saint Basile et saint Chrysostôme remarquent que saint Jean ne dit pas : « en Dieu, » mais « avec Dieu, » apud Deum, πρὸς τὸν Θεόν, chez Dieu, devant Dieu, présent à Dieu comme sa pensée, afin d'exprimer distinctement la personnalité du Verbe divin. Pour la même raison, par « Dieu » il ne faut pas entendre ici la nature divine en général, mais la personnalité divine du Père en particulier. L'Esprit saint n'est pas expressément nommé, parce qu'il est compris sous les noms du Père et du Fils, desquels il procède. Plus bas (16, 13) saint Jean désigne l'Esprit saint comme une personne divine. Sur la divine Trinité, voy. Matth. 28, 19.

⁴ L'expression « Dieu » est l'attribut de la proposition, comme cela se voit clai-

- | | |
|---|--|
| <p>2. Il était au commencement avec Dieu ⁵.</p> <p>3. Toutes choses ont été faites par lui; et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui ⁶.</p> <p>4. En lui était la vie, et la vie était la lumière des hommes ⁷:</p> <p>5. et la lumière luit dans les ténèbres ⁸, et les ténèbres ne l'ont point comprise ⁹.</p> <p>6. Il y eut un homme envoyé de Dieu, qui s'appelait Jean ¹⁰. <i>Matth. 3, 1. Marc, 1, 4.</i></p> <p>7. Cet homme vint pour servir de témoin, pour rendre témoignage à la lumière, afin que tous crussent par lui ¹¹.</p> <p>8. Il n'était pas lui-même la lumière, mais il vint pour rendre témoignage à la lumière ¹².</p> <p>9. Celui-là était la vraie lumière, qui illumine tout homme venant en ce monde ¹³. <i>Pl. b. 3, 19.</i></p> | <p>2. Hoc erat in principio apud Deum.</p> <p>3. Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil, quod factum est;</p> <p>4. in ipso vita erat, et vita erat lux hominum:</p> <p>5. et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.</p> <p>6. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.</p> <p>7. Illic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum;</p> <p>8. non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.</p> <p>9. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.</p> |
|---|--|

rement dans le grec, où le mot « Dieu » Θεός, n'a point d'article; l'expression « Verbe » est le sujet de la proposition, de sorte que le sens est : le Verbe qui de toute éternité fut avec Dieu, à la nature et la substance divine; — et c'est ce qu'atteste du Fils de Dieu tout le nouveau Testament (*Rom. 9, 5. Hébr. 1, 2-13* et grand nombre d'autres passages). Trois choses sont donc exprimées dans ce premier verset : l'éternité, la personnalité et la divinité du Verbe.

§. 2. — ⁵ Les mots : « et le Verbe était Dieu, » auraient pu donner lieu à une méprise, et être interprétés comme si, entre le Logos et Dieu le Père, il n'y avait aucune distinction quant à la personne. Cette méprise et ce sens faux disparaissent par la proposition : Le Verbe était avec Dieu (note 3), qui est ici, pour plus de précision, textuellement répétée.

§. 3. — ⁶ Tout a été fait par le Verbe, par la Sagesse ou par le Fils (*Prov. 8. Sag. 8. Eccli. 24. Col. 1, 16. Hébr. 1, 2. Ephés. 4, 6*). Comme l'expression de la substance du Père, le Verbe éternel est l'éternelle manifestation de Dieu, et, en cette qualité, la raison et le point de transition à tout ce qui a été révélé et créé. L'Esprit donne la perfectionnement, de même que, comme troisième personne, il est la terminaison et le complément des personnalités divines (*Comp. 1. Moys. 1, 2. 3. Ps. 32, 6*).

§. 4. — ⁷ Étant le Dieu vivant, il était la raison de toute vie dans le monde, et, par rapport à l'homme, la lumière, l'illuminateur divin, le docteur, l'auteur de la révélation et du salut (*Voy. pl. b. 5, 26. 11, 25. 14, 6*). Par là saint Jean rapporte au Fils de Dieu toute la révélation avant Jésus-Christ, tout ce qui dans le monde s'est fait pour instruire l'homme et le conduire au salut. La lumière et la vie sont jointes ici en ce qui concerne l'homme, parce que l'homme ne trouve sa vie que dans la vraie doctrine, et dans la vraie vie, le sentiment du bien-être, du bonheur.

§. 5. — ⁸ dans le monde, que le péché a rempli d'erreurs et d'infortunes (*Isaïe, 9. 2. Matth. 4, 16*).

⁹ Les hommes n'ont pas reçu l'instruction et le bonheur qui leur étaient offerts, mais ils ont préféré l'erreur, l'ignorance et le péché.

§. 6. — ¹⁰ De la révélation universelle du Verbe depuis la création du monde, l'Évangéliste passe à sa manifestation personnelle, à son incarnation, et il commence par le Précurseur.

§. 7. — ¹¹ afin que tous pussent s'approprier la lumière, l'instruction, la vraie foi.

§. 8. — ¹² Il avait pour mission de renvoyer à la lumière qui apparaissait, au Sauveur qui était venu, et de rendre témoignage dans la puissance divine, qu'il était cette lumière (*Voy. sur la mission de Jean-Baptiste Matth. 3*).

§. 9. — ¹³ Le Verbe, le Fils de Dieu, était le vrai docteur et l'auteur du salut pour tous les hommes (*Voy. ol. h. §. 4*).

10. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.

11. In propria venit, et sui eum non receperunt.

12. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his, qui credunt in nomine ejus :

13. qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.

14. Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis : et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a Patre, plenum gratiæ et veritatis.

15. Joannes testimonium perhibet de ipso, et clamat dicens :

10. Il était dans le monde¹⁵, et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point connu¹⁵.

11. Il est venu dans son propre héritage¹⁶, et les siens¹⁷ ne l'ont point reçu¹⁸.

12. Mais il a donné à tous ceux qui l'ont reçu le pouvoir d'être faits enfants de Dieu¹⁹, à ceux qui croient en son nom²⁰.

13. qui ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu²¹.

14. Et le Verbe s'est fait chair²², et il a habité parmi nous²³ : et nous avons vu sa gloire ; sa gloire, *dis-je*, comme du Fils unique du Père²⁴, étant plein de grâce et de vérité²⁵. *Matth. 1, 16. Luc, 2, 7.*

15. Jean rend témoignage de lui, et il crie en disant : Voici celui dont je vous di-

. 10. — ¹⁵ opérant d'une manière particulière dans les saints personnages, les docteurs, les prophètes, depuis le commencement du monde.

¹⁵ Voy. *ſ. 5.*

ſ. 11. — ¹⁶ dans le monde (*Pl. b. 18, 20. Pl. h. ſ. 3*), en personne. Saint Jean se rapproche, par un langage de plus en plus précis, de l'incarnation du Verbe, jusqu'à ce qu'enfin (*ſ. 14*) il l'exprime en termes formels.

¹⁷ ceux qui par nature lui appartenaient, les hommes (*ſ. 4*), particulièrement les Juifs, les élus (*5. Moys. 7, 6*).

¹⁸ ils n'ont point reçu la lumière (*Voy. note 9*).

ſ. 12. — ¹⁹ d'appartenir à Dieu par la participation à ses sentiments, ou ce qui est la même chose, d'appartenir à Dieu par la naissance qu'ils tireraient de lui (*ſ. 13*). Nous tirons notre origine de Dieu et nous participons à ses sentiments, quand nos pensées, nos inclinations, nos œuvres sont conformes à la volonté divine, ce qui fait que tout dans nous, la vie de l'esprit et l'opération extérieure, ne sont qu'un même tout émanant de Dieu.

²⁰ Ceux-là reçoivent cette puissance, cette capacité, qui croient en lui, qui se l'approprient par la vraie foi, qui cherchent en lui leur justification, leur sanctification et leur bonheur. Le nom est mis pour la personne même, comme plus bas (*2, 23*).

ſ. 12. — ²¹ qui ne tirent pas leur existence seulement d'une origine terrestre, par la voie de la nature, par le mélange du sang et par la volonté de la femme et de l'homme, mais qui de plus reçoivent leur être de Dieu, d'une manière surnaturelle et spirituelle (*Voy. note 19*). Plus brièvement : Ceux qui deviennent enfants de Dieu sont les croyants, les régénérés. Les régénérés sont mis par forme d'éclaircissement pour les croyants, parce que la régénération dans le baptême suit la foi, et que d'autre part la grâce du baptême ne se conserve que par une foi vivifiante et active (*Comp. 1. Pier. 1, 3, 4, 23*).

ſ. 14. — ²² il a pris la nature humaine, un corps humain et une âme humaine. Le mot chair est pris dans le même sens (*1. Moys. 6, 12. Joël, 2, 28. Matth. 16, 17*). et c'est ainsi que l'Eglise elle-même l'a expliqué contre les hérétiques. De là il suit que Jésus-Christ est Dieu et homme en même temps dans une seule personne, un seul Christ ; mais *un*, non par le changement de la divinité en la chair, mais parce qu'il a uni l'humanité à Dieu ; *un*, non point par le mélange des natures, mais par l'unité de personne (Athan., 3^e concile oecuménique de Constantinople).

²³ Voy. *Baruch, 3, 38*.

²⁴ sa gloire comme elle convenait au Fils unique de Dieu, qui est Dieu de Dieu (Chrys., Basile). Tout ce qui dans sa personne, dans sa vie entière et dans ses œuvres, parut aux yeux, annonçait plus qu'un prophète ou un ange, tout en lui annonçait le Seigneur de toutes choses (Théoph., Eutym.).

²⁵ Ce qui apparaissait en lui, et ce qui procédait de lui, était dans la plénitude, bienfait divin et instruction divine.

sais : Celui qui doit venir après moi m'a été préféré, parce qu'il était avant moi

16. Et nous avons tous reçu de sa plénitude, et grâce pour grâce ²⁶.

17. Car la loi a été donnée par Moïse : mais la grâce et la vérité a été faite par Jésus-Christ ²⁷.

18. Nul n'a jamais vu Dieu : c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, qui nous l'a lui-même fait connaître ²⁸. 1. *Tim.* 6, 16. 1. *Jean*, 4, 12.

19. Or voici le témoignage que rendit Jean, lorsque les Juifs envoyèrent de Jérusalem ²⁹ des prêtres et des lévites pour lui demander : Qui êtes-vous ?

20. Car il confessa, et il ne le nia pas ; il confessa qu'il n'était point le Christ ³⁰.

21. Et ils lui demandèrent : Quoi donc ? Etes-vous Elie ? Et il répondit : Je ne le suis point ³¹. Etes-vous prophète ³² ? Et il répondit : Non.

22. Ils lui dirent donc : Qui êtes-vous, afin que nous rendions réponse à ceux qui nous ont envoyés ? Que dites-vous de vous-même ?

23. Je suis, leur dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert : Rendez droite la voie du Seigneur, comme a dit le prophète Isaïe. *Isaïe*, 40, 3. *Matth.* 3, 3. *Marc*, 1, 3. *Luc*, 3, 4.

Hic erat, quem dixi : Qui pos me venturus est, ante me factus est : quia prior me erat.

16. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratia ;

17. quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.

18. Deum nemo vidit unquam : unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.

19. Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum ut interrogarent eum : Tu quis es ?

20. Et confessus est, et non negavit : et confessus est : Quia non sum ego Christus.

21. Et interrogaverunt eum : Quid ergo ? Elias es tu ? Et dixit. Non sum. Propheta es tu ? Et respondit : Non.

22. Dixerunt ergo ei : Quis es, ut responsum demus his, qui miserunt nos ? quid dicis de teipso ?

23. Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaïas propheta.

x. 16. — ²⁶ Ce sont là des paroles de l'Évangéliste.

ÿ. 17. — ²⁷ Moïse, dans l'ancienne alliance, donna bien la loi et des signes sensibles, symboles de la vérité, mais il ne donna aucun moyen d'obtenir la grâce afin de pouvoir accomplir la loi, et, en cas d'infraction, de recevoir son pardon de Dieu ; il ne donna point non plus la réalité, la vérité spirituelle elle-même. Les personnages pieux de l'Ancien Testament pouvaient, il est vrai, recevoir la grâce, mais ils ne la reçurent point au moyen et en vertu de leurs rites religieux, mais au moyen et dans la vertu du salut à venir, qu'ils durent recevoir par la foi aux promesses divines, pour obtenir la grâce (*Hébr.* chap. 10 et 11). Ils possédaient cependant la vérité, mais ils ne la possédaient que sous ce rapport, que dans les figures qu'ils avaient devant les yeux, ils pouvaient trouver la religion future de l'esprit. Saint Paul, dans ses Epîtres aux Romains et aux Galates, développe longuement ce qui regarde les relations de la loi à la grâce.

ÿ. 18. — ²⁸ Par ces paroles saint Jean donne la raison pour laquelle Moïse ne put enseigner la parfaite vérité ; il ne vit point la nature de Dieu, il ne vit que son image ou sa figure (2. *Moy.* 33, 26) ; c'est pourquoi il ne pouvait non plus enseigner qu'une religion figurative.

ÿ. 19. — ²⁹ le haut Conseil.

ÿ. 20. — ³⁰ Saint Jean-Baptiste rendit plusieurs fois témoignage à Jésus-Christ, avant et après son baptême. Les trois premiers évangélistes rapportent le témoignage antérieur au baptême de Jésus-Christ ; saint Jean parle du témoignage qui suivit son baptême.

ÿ. 21. — ³¹ Jean vint seulement dans la vertu d'Elie (*Voy. Matth.* 11, 14. 17, 12. *Luc*, 1, 17).

³² Dans le grec litt. : le prophète, — c'est-à-dire le prophète que Moïse nous a promis (5. *Moy.* 18, 15).

24. Et qui missi fuerant, erant ex phariseis.

25. Et interrogaverunt eum, et dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta?

26. Respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aqua ; melius autem vestrum stetit, quem vos nescitis.

27. Ipse est, qui post me venturus est, qui ante me factus est : cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.

28. Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

29. Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.

30. Hic est, de quo dixi : Post me venit vir, qui ante me factus est, quia prior me erat ;

31. et ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aqua baptizans.

32. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia vidi Spiritum descendantem quasi columbam de cælo, et mansit super eum.

33. Et ego nesciebam eum : sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendantem, et manentem super eum, hic est, qui baptizat in Spiritu Sancto.

24. Or ceux qu'on lui avait envoyés étaient des pharisiens ³³.

25. Et ils lui firent encore une demande, et lui dirent : Pourquoi donc baptisez-vous, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète ³⁴ ?

26. Jean leur répondit : Pour moi, je baptise dans l'eau ³⁵ ; mais il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. *Act. 1, 5. 11, 16. 19, 4.*

27. C'est lui qui doit venir après moi, qui m'a été préféré ; et je ne suis pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. *Marc, 1, 7. Luc, 3, 16.*

28. Ceci se passa à Béthanie ³⁶, au-delà du Jourdain, où Jean baptisait.

29. Le lendemain Jean vit Jésus qui venait à lui, et lui dit : Voici l'Agneau de Dieu ³⁷, voici celui qui ôte les péchés du monde ³⁸.

30. C'est là celui dont j'ai dit : Il vient après moi un homme qui m'a été préféré, parce qu'il était avant moi.

31. Pour moi, je ne le connaissais pas ³⁹ : mais je suis venu baptiser dans l'eau, afin qu'il fût connu dans Israël.

32. Et Jean rendit ce témoignage en disant : J'ai vu l'Esprit descendre du ciel comme une colombe, et demeurer sur lui. *Matth. 3, 16.*

33. Pour moi, je ne le connaissais pas ; mais celui qui m'a envoyé baptiser dans l'eau, m'a dit : Celui sur qui vous verrez descendre et demeurer l'Esprit, est celui qui baptise dans le Saint-Esprit ⁴⁰. *Marc, 1, 10. Luc, 3, 22.*

ŷ. 24. — ³³ Voy. *Matth. 3, 7.*

ŷ. 25. — ³⁴ Litt. : ni le Prophète. Le droit d'initier les Juifs par le baptême à un nouvel état de choses, n'était reconnu qu'au Messie et à ses précurseurs.

ŷ. 26. — ³⁵ Voy. *Matth. 3, 11.*

ŷ. 28. — ³⁶ localité différente du lieu de l'habitation de Lazare près de Jérusalem.

ŷ. 29. — ³⁷ Les prophètes avaient annoncé le Messie aussi en cette qualité (Voy. *Isaïe, 53, 6. 7. Jérém. 11, 19*).

³⁸ celui qui par ses souffrances, fondées sur le principe de la réversibilité, efface les péchés de tous les hommes, comme l'autotype de l'agneau pascal, par le sang duquel les Israélites reçurent pardon et grâce (2. *Moy. 12*). Voy. le concile de Trente, sess. 6, can. 1.

ŷ. 31. — ³⁹ Il n'est pas étonnant, dit saint Chrysostôme, que Jean ne connût pas Jésus, ayant vécu et habité depuis sa plus tendre jeunesse dans le désert, loin de la maison paternelle.

ŷ. 33. — ⁴⁰ Lorsque Jésus se présenta pour être baptisé, saint Jean fut intérieurement convaincu qu'il était le Messie ; car, d'après *Matth. 3, 14*, il refusait de le baptiser parce qu'il connaissait son caractère divin ; mais la conviction intérieure où il était ne passa définitivement en certitude que lorsqu'il vit le signe qui lui avait été donné, signe qui était une preuve certaine pour lui que sa persuasion intime n'était point une illusion.

34. Je l'ai vu, et j'ai rendu témoignage qu'il est le Fils de Dieu.

35. Le lendemain Jean était encore là, avec deux de ses disciples ⁴¹;

36. et regardant Jésus qui marchait, il dit : Voilà l'Agneau de Dieu.

37. Ces deux disciples l'ayant entendu parler ainsi, suivirent Jésus.

38. Alors Jésus se retourna, et voyant qu'ils le suivaient, il leur dit : Que cherchez-vous ? Ils lui répondirent : Rabbi (c'est-à-dire Maître), où demeurez-vous ?

39. Il leur dit : Venez et voyez. Ils vinrent, et virent où il demeurerait, et ils demeurèrent chez lui ce jour-là. Il était alors environ la dixième heure ⁴².

40. André, frère de Simon Pierre, était l'un des deux qui avaient entendu dire ceci à Jean, et qui avaient suivi Jésus. *Matth.* 4, 18.

41. Il rencontra d'abord son frère Simon, et lui dit : Nous avons trouvé le Messie (c'est-à-dire le Christ) ⁴³.

42. Et il l'amena à Jésus. Jésus l'ayant regardé, lui dit : Vous êtes Simon, fils de Jean : vous serez appelé Céphas (c'est-à-dire Pierre) ⁴⁴.

43. Le lendemain Jésus voulant ⁴⁵ aller en Galilée, trouva Philippe, et lui dit : Suivez-moi.

44. Philippe était de la ville de Bethsaïde ⁴⁶, d'où étaient aussi André et Pierre.

45. Et Philippe ayant trouvé Nathanaël ⁴⁷, lui dit : Celui de qui Moïse a écrit dans la

34. Et ego vidi : et testimonium perhibui quia hic est Filius Dei.

35. Altera die iterum stabat Joannes, et ex discipulis ejus duo.

36. Et respiciens Jesum ambulantiem, dicit : Ecce Agnus Dei.

37. Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum.

38. Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dicit eis : Quid quæritis ? Qui dixerunt ei : Rabbi (quod dicitur interpretatum Magister), ubi habitas ?

39. Dicit eis : Venite, et videte. Venerunt, et viderunt ubi manseret, et apud eum manserunt die illo. Hora autem erat quasi decima.

40. Erat autem Andreas frater Simonis Petri unus ex duobus, qui audierant a Joanne, et secuti fuerant eum.

41. Invenit hic primum fratrem suum Simonem, et dicit ei : Invenimus Messiam (quod est interpretatum Christum).

42. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona : tu vocaberis Cephas, quod interpretatur Petrus.

43. In crastinum voluit exire in Galilæam, et invenit Philippum. Et dicit ei Jesus : Sequere me.

44. Erat autem Philippus a Bethsaïda, civitate Andreæ et Petri.

45. Invenit Philippus Nathanaël, et dicit ei : Quem scripsi

§. 35. — ⁴¹ L'un était André (§. 40), l'autre doit avoir été saint Jean l'évangéliste. Cette grande abstinence, la virginité et la pureté de vie qui brillèrent dans le saint Évangéliste, passèrent, ce semble, de saint Jean-Baptiste dans lui.

§. 39. — ⁴² environ deux heures après midi. Sur la manière de compter les heures, voy. *Marc.* 15. note 5. Quelle délicieuse journée ils passèrent ! quelle heureuse nuit ! Qui pourrait nous dire les choses qu'ils apprirent du Seigneur (Aug.) ?

§. 41. — ⁴³ l'Oint (Voy. *Matth.* 1, 1).

§. 42. — ⁴⁴ c'est-à-dire rocher, homme-rocher. Le Seigneur lui-même nous fait connaître dans saint *Matth.* 16, 18, pourquoi il donna ce nom à Pierre, et ce qu'il signifiait. Cette vocation de Pierre, d'André et de Jean arriva dans la Judée (§. 28 43), et par conséquent elle doit être distinguée de celle qui eut lieu en Galilée (*Matth.* 4, 18). Dans le principe les disciples continuèrent à s'occuper de leurs travaux manuels. Ce ne fut qu'après la pêche miraculeuse (*Luc.* 5, 1 et su.v. qu'ils suivirent constamment le Sauveur jusqu'à sa passion.

§. 43. — ⁴⁵ Litt. : il voulut, etc. Jésus voulut.

§. 44. — ⁴⁶ Voy. *Matth.* 11, 21.

§. 45. — ⁴⁷ Bartholomée (*Matth.* 10, 3)

Moyses in lege, et prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph a Nazareth.

46. Et dixit ei Nathanael : A Nazareth potest aliquid boni esse ? Dicit ei Philippus : Veni, et vide.

47. Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, et dicit de eo : Ecce vere Israelita, in quo dolus non est.

48. Dicit ei Nathanael : Unde me nosti ? Respondit Jesus, et dicit ei : Priusquam te Philippus vocaret, cum esses sub ficu, vidi te.

49. Respondit ei Nathanael, et ait : Rabbi, tu es Filius Dei, tu es rex Israel.

50. Respondit Jesus, et dicit ei : Quia dixi tibi : Vidi te sub ficu, credis : majus his videbis.

51. Et dicit ei : Amen, amen dico vobis, videbitis cælum apertum, et angelos Dei ascendentes, et descendentes supra Filium hominis.

loi, et que les prophètes ont prédit, nous l'avons trouvé en Jésus de Nazareth, fils de Joseph. 1. *Moys.* 49, 10. 5. *Moys.* 18, 18. *Isaïe*, 40, 10. 45, 8. *Jér.* 23, 5. *Ezéch.* 34, 23. 37, 24. *Dan.* 9, 24. 25.

46. Et Nathanaël lui dit : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth ⁴⁸ ? Philippe lui dit : Venez, et voyez.

47. Jésus voyant Nathanaël qui le venait trouver, dit de lui : Voici un vrai Israélite, sans déguisement et sans artifice. *Ps.* 31, 2.

48. Nathanaël lui dit : D'où me connaissez-vous ? Jésus lui répondit : Avant que Philippe vous appelât, je vous ai vu lorsque vous étiez sous le figuier.

49. Nathanaël lui dit : Rabbi, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le roi d'Israël ⁴⁹.

50. Jésus lui répondit : Vous croyez, parce que je vous ai dit que je vous ai vu sous le figuier : vous verrez de bien plus grandes choses.

51. Et il ajouta : En vérité, en vérité je vous le dis, vous verrez ⁵⁰ le ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme ⁵¹.

ſ. 46. — ⁴⁸ Voy. *Matth.* 2. note 22.

ſ. 49. — ⁴⁹ le Messie, qui sera roi d'Israël.

ſ. 51. — ⁵⁰ Dans le grec : vous verrez désormais, etc.

⁵¹ Suivant saint Augustin, le Seigneur, par ces paroles, fait allusion à l'échelle de Jacob (1. *Moys.* 28, 12), par laquelle la Providence divine, qui devait veiller sur lui durant son voyage, fut symboliquement représentée en songe à ce patriarche. Les expressions mêmes favorisent cette explication. De plus, il faut voir, ici comme dans *Zach.* 3, 9, l'action du ciel qui se fera sentir à l'égard du Messie et de son règne divin durant tous les siècles, jusqu'à ce qu'il apparaisse dans la gloire. Les autres interprétations, suivant lesquelles c'est là une image de la réconciliation et de l'union du ciel avec la terre, ou de la domination céleste du Christ, ou du flux et reflux de la vertu du ciel, ou bien des diverses transfigurations, ouvertures du ciel et apparitions d'anges dont fait mention l'histoire évangélique, toutes ces opinions, disons-nous, ne sont exactes qu'autant qu'elles sont comprises dans l'explication qu'on a donnée, et qui est celle que les paroles présentent d'elles-mêmes. Le sentiment d'après lequel il serait ici question d'une ouverture du ciel et d'une apparition d'anges particulière, qui n'aurait eu lieu qu'une fois, événements dont les Evangiles ne disent rien, ne peut se soutenir à cause du grec « à partir de ce moment » ; car ces paroles désignent une action qui se prolonge et persévère.

CHAPITRE II.

*Noces de Cana. Changement de l'eau en vin. Purification du temple.
Jésus donne sa résurrection comme signe. Plusieurs croient en lui,
mais Jésus ne se confie pas à eux.*

1. Trois jours après ¹ il se fit des noces à Cana en Galilée ²; et la mère de Jésus y était ³.

2. Jésus fut aussi convié aux noces ⁴ avec ses disciples.

3. Et le vin venant à manquer, la mère de Jésus lui dit : Ils n'ont point de vin ⁵.

4. Et Jésus lui répondit : Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi ⁶? Mon heure n'est pas encore venue ⁷.

1. Et die tertia nuptiæ factæ sunt in Cana Galiliæ : et erat mater Jesu ibi.

2. Vocatus est autem et Jesus, et discipuli ejus ad nuptias.

3. Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum : Vinum non habent.

4. et dicit ei Jesus : Quid mihi, et tibi est mulier? nondum venit hora mea.

§. 1. — ¹ après l'entretien avec Nathanaël qui précède immédiatement. Le jour de l'entretien pouvait, suivant la manière de compter des Juifs, y être compris (Voy. Matth. 12, 40).

² Ce Cana était situé non loin de Tyr et de Sidon. — * Cana, aujourd'hui Kefer-Kenna, environ à 2 heures de Nazareth, à 5 heures de Tibériade, village de trois cents habitants, moitié chrétiens, moitié mahométans. On y montre encore la maison où se fit le changement de l'eau en vin.

³ Elle avait été invitée comme parente ou amie. Comme les cousins de Jésus y assistaient aussi (§. 12), il semble que les époux, qui ne sont pas connus d'ailleurs, étaient ses parents.

§. 2. — ⁴ Voyez ici comment le christianisme sait s'accommoder avec toutes les relations extérieures, honorables et permises. Cela est naturel : car le chrétien vit intérieurement pour Dieu, ce qui est possible en toutes occasions. Les festins entre amis ne sont point défendus; il y a même des circonstances où Dieu nous y engage; — mais invitons-y Jésus et Marie, — la crainte de Dieu, la pureté de conscience, la sobriété et la convenance. Les chrétiens vrais et sincères montrent dans ces occasions une sainte liberté, une entière ouverture de cœur et un modeste enjouement, que l'on doit considérer comme un fruit de leur union avec Dieu et du calme intérieur dont ils jouissent.

§. 3. — ⁵ Marie demande un miracle au Seigneur; mais elle le demande avec modestie, se contentant de faire remarquer le besoin où étaient les époux (Aug.). Ce besoin, elle n'en parle pas même pour le faire connaître à Jésus, mais elle l'indique seulement, et prie son Fils de les secourir, parce que la prière est le propre d'un cœur d'enfant et chrétien; en cela elle imitait Jésus-Christ lui-même, qui représentait à son Père céleste ses besoins et ceux des siens, et implorait son secours en leur faveur, quoique son Père les connût, et que Jésus-Christ fût persuadé qu'il viendrait à leur aide.

§. 4. — ⁶ Qu'y a-t-il de commun entre nous quand il s'agit d'opérer des œuvres divines, des miracles? Ai-je reçu de vous mon pouvoir divin? ce pouvoir ne vient-il pas de mon Père, et sa volonté n'est-elle pas l'unique règle suivant laquelle je dois l'exercer? Ma divinité qui opère des merveilles, ne procède pas de vous. Ainsi s'explique saint Augustin.

⁷ Le temps où, suivant la volonté de mon Père, je dois opérer ce miracle, et par ce moyen commencer à montrer le pouvoir dont je suis revêtu de faire des œuvres divines pour le salut des hommes, n'est pas encore arrivé. Jésus voulait attendre que la provision de vin fût entièrement épuisée pour mieux faire connaître la puissance merveilleuse qu'il possédait. Ce temps s'accomplit pendant que Jésus s'entretenait avec sa mère, et Marie avec les serviteurs. Les paroles du Seigneur

5. Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis, facite.

6. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex posite secundum purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.

7. Dicit eis Jesus : Implete hydrias aqua. Et impleverunt eas usque ad summum.

8. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc, et ferte architriclino. Et tulerunt.

9. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam, et non sciebat unde esset, ministri autem sciebant, qui hauserant aquam : vocat sponsum architriclinus,

10. et dicit ei : Omnis homo primum bonum vinum ponit : et cum inebriati fuerint, tunc id, quod deterius est : tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.

11. Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galiliæ : et manifestavit gloriam suam, et crediderunt in eum discipuli ejus.

5. Sa mère dit à ceux qui servaient : Faites tout ce qu'il vous dira⁸.

6. Or il y avait là six grandes urnes de pierre, pour servir aux purifications qui étaient en usage parmi les Juifs⁹, dont chacune tenait deux ou trois mesures.

7. Jésus leur dit : Emplissez les urnes d'eau. Et ils les emplirent jusqu'au haut.

8. Alors il leur dit : Puisez maintenant, et portez-en au maître d'hôtel¹⁰. Et ils lui en portèrent.

9. Quand donc le maître d'hôtel eut goûté de cette eau qui avait été changée en vin, ne sachant d'où venait ce vin (les serviteurs néanmoins qui avaient puisé l'eau le savaient), il appela l'époux,

10. et lui dit : Tout homme sert d'abord le bon vin ; et après qu'on a beaucoup bu¹¹, il en sert alors de moindre : mais pour vous, vous avez réservé le bon vin jusqu'à cette heure¹².

11. Ce fut là le premier des miracles de Jésus, qui fut fait à Cana en Galilée ; et par là il fit éclater sa gloire, et ses disciples crurent en lui¹³.

ne renferment pas d'ailleurs un blâme de la prière : car la prière a son principe dans un amour éclairé, qui ne mérite jamais d'être blâmé. Ce qu'il dit était seulement destiné à faire comprendre aux convives qu'il opérerait ce miracle, non comme fils de la femme, mais en qualité de Fils de Dieu, et, pour cette raison, en vue de la prière, et non à cause de sa mère ; enfin qu'il ne l'opérerait pas avant que le moment fixé par son Père fût venu.

§. 5. —⁸ Marie comprit le vrai sens des paroles de Jésus, le sens qu'il leur donnait lui-même, et bien loin d'y voir un blâme de sa prière, éclairée au fond de l'âme au même instant, et comprenant que le moment était venu pour Jésus de manifester sa vertu divine, elle dit aux serviteurs de se conformer aux ordres de Jésus. Admirez ici la puissance de la Mère de Dieu ! C'est à sa recommandation, pendant que duraient encore les jours de son pèlerinage sur la terre, que le Sauveur opère son premier miracle ; que ne fera-t-il pas sur sa recommandation maintenant qu'elle est dans la gloire ?

§. 6. —⁹ où ils se lavaient les mains et purifiaient les vases (Voy. *Matth.* 15, 2. *Marc.* 7, 3).

§. 8. —¹⁰ C'était le chef du festin, celui qui avait tous les serviteurs sous lui, qui dirigeait tout (Comp. *Eccli.* 32, 1 et suiv.). On puisait le vin avec une coupe dans les vases pour le verser dans les coupes.

§. 10. —¹¹ et qu'on n'y fait plus autant attention.

¹² Chez les anciens, l'usage était contraire à ce qui se pratique parmi nous, on commençait par le bon vin.

§. 11. —¹³ Sens : Ce fut là le premier miracle que Jésus opéra. Par ce miracle il fit connaître son caractère surnaturel et divin, et la foi de ses disciples augmenta. Pourquoi Jésus-Christ, en commençant à manifester son pouvoir divin, opéra-t-il un miracle semblable ? pourquoi ne fit-il pas un miracle pour quelque guérison ou pour quelque délivrance ? Le commencement devait peut-être renfermer une figure du terme et de la fin. La consommation sera un jour, le banquet céleste (voy. *Matth.* 25, 1 et suiv. *Luc.* 12, 37), auquel ne prendront part que ceux qui auront été transfigurés, qui auront changé dans le vin de la vie divine l'eau de leur humanité : il était donc convenable de commencer par un banquet terrestre et par un changement de choses terrestres, afin que ce pût être une figure et un type du banquet divin qui doit un jour se célébrer.

12. Après cela ils s'en alla à Capharnaüm¹⁴, avec sa mère, ses frères¹⁵ et ses disciples; mais ils y demeurèrent peu de jours¹⁶.

13. Car la Pâque des Juifs étant proche, Jésus s'en alla à Jérusalem¹⁷.

14. Et ayant trouvé dans le temple des gens qui vendaient des bœufs, des moutons et des colombes, comme aussi des changeurs, qui étaient assis¹⁸,

15. il lit une espèce de fouet avec de petites cordes, et les chassa tous du temple avec les moutons et les bœufs; et il jeta par terre l'argent des changeurs, et renversa leurs comptoirs.

16. Et il dit à ceux qui vendaient des colombes : Otez tout cela d'ici, et ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic¹⁹.

17. Alors ses disciples se souvinrent qu'il est écrit : Le zèle de votre maison me dévore²⁰. Ps. 68, 10.

18. Les Juifs donc prenant la parole, lui dirent : Par quel miracle nous montrez-vous que vous avez le droit de faire de telles choses²¹?

19. Jésus leur répondit : Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours²².

12. Post hoc descendit Capharnaum ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus : et ibi manserunt non multis diebus.

13. Et prope erat Pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerusalem :

14. et invenit in templo vendentes boves, et oves et columbas et numularios sedentes.

15. Et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque, et boves, et numulariorum effudit æs, et mensas subvertit.

16. Et his, qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc, et nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.

17. Recordati sunt vero discipuli ejus quia scriptum est : Zelus domus tuæ comedit me.

18. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?

19. Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.

ÿ. 12. — ¹⁴ Voy. *Matth.* 4, 13. Jésus choisit cette ville pour le lieu de sa résidence, afin d'en faire le centre de ses courses évangéliques, et de s'y retirer à la suite de ses travaux. Il y a apparence qu'il habitait habituellement chez Pierre (*Matth.* 8, 14. *Luc.* 4, 38. *Marc.* 1, 29)

¹⁵ ses cousins (Voy. *Matth.* 1, 25. note 24).

¹⁶ parce qu'ils avaient le dessein de se rendre à Jérusalem pour la fête de Pâques (Voy. ce qui suit).

ÿ. 13. — ¹⁷ Sur la fête de Pâques voy. *Matth.* 26, 2.

ÿ. 14. — ¹⁸ Saint Jean va raconter la purification du temple que le Seigneur fit au commencement de sa prédication; les trois autres évangélistes font mention d'une autre purification qui eut lieu à la fin de son ministère. La mission de Jésus était de purifier le temple spirituel de Dieu, la nature humaine, et par ce moyen de l'unir à Dieu : c'est pourquoi il commence et finit sa carrière évangélique par la purification du temple terrestre, laquelle était le type et le symbole de la purification spirituelle. Sur cette purification du temple voy. *Matth.* 21, 12, 13.

ÿ. 16. — ¹⁹ Il traita avec douceur les pauvres qui vendaient des colombes pour les pauvres.

ÿ. 17. — ²⁰ sans comprendre entièrement ces paroles (ÿ. 22). Ils ne pensaient en ce moment qu'au zèle du Seigneur; mais que son zèle dût être la cause de sa mort, ce que le Psalmiste voulait proprement dire dans sa prophétie, ils ne le trouvaient point dans ce passage.

ÿ. 18. — ²¹ Les vendeurs et les changeurs exercent leur profession dans le temple pour la commodité de ceux qui offrent des sacrifices, en vertu d'un ancien usage et avec l'autorisation du haut Conseil; si donc vous-même vous ne voulez point les y souffrir, et que vous croyiez avoir le pouvoir et le droit de les chasser du temple, vous devez être revêtu de la toute-puissance de Dieu. Montrez par quelque prodige que vous possédez cette puissance.

ÿ. 19. — ²² L'autorité divine dont je suis revêtu, je vous la prouve par le miracle de ma résurrection (ÿ. 21). Pourquoi par ce miracle? (Voy. *Matth.* 12, note 36.) Mais cela était dit par des comparaisons obscures et que les Juifs ne comprirent

20. Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud?

21. Ille autem dicebat de templo corporis sui.

22. Cum ergo resurrexisset a mortuis, recordati sunt discipuli ejus, quia hoc dicebat, et crediderunt Scripturæ, et sermoni quem dixit Jesus.

23. Cum autem esset Jerosolymis in Pascha in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus, quæ faciebat.

24. Ipse autem Jesus non credebatur semetipsum eis, eo quod ipse nosset omnes,

25. et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine : ipse enim sciebat quid esset in homine.

20. Les Juifs lui repartirent : On a été quarante-six ans à bâtir ce temple, et vous le rétablirez en trois jours ²³!

21. Mais il entendait parler du temple de son corps.

22. Quand donc il fut ressuscité d'entre les morts, ses disciples se ressouvinrent qu'il leur avait dit cela; et ils crurent à l'Écriture et à la parole que Jésus avait dite ²⁴.

23. Or comme il était à Jérusalem durant les jours de la fête de Pâques, plusieurs crurent en son nom ²⁵, voyant les miracles qu'il faisait.

24. Mais Jésus ne se fiait point à eux ²⁶, parce qu'il les connaissait tous ²⁷,

25. et qu'il n'avait pas besoin que personne lui rendit témoignage d'aucun homme; car il connaissait par lui-même ce qu'il y avait dans l'homme ²⁸.

CHAPITRE III.

Nicodème a un entretien la nuit avec Jésus, et il est instruit par lui de la renaissance spirituelle et de la nécessité de croire en lui; Jean-Baptiste baptise et rend de nouveau témoignage à Jésus-Christ.

. Erat autem homo ex pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum.

1. Or il y avait un homme d'entre les pharisiens ¹, nommé Nicodème, sénateur des Juifs ²,

pas, comme le montre leur réponse. Pourquoi Jésus ne s'expliquait-il pas clairement avec eux? (Voy. sa réponse dans *Matth.* 13, 13 et suiv., avec les remarques.)

ŷ. 20. — ²³ Hérode-le-Grand fit rebâtir le temple de Zorobabel d'après le style grec (Voy. la dernière note sur le 2^e livre des *Machab.*). Lorsque Jésus parut, il y avait déjà quarante-six ans qu'on y travaillait, et il n'était pas encore terminé. Il ne fut achevé que vers l'an 64 après Jésus-Christ.

ŷ. 22. — ²⁴ Ils apprirent à comprendre le passage ci-dessus des Écritures (ŷ. 17), les autres passages relatifs à la mort et à la résurrection de Jésus et le discours de Jésus lui-même (ŷ. 19), et ils se sentirent affermis dans la foi. Auparavant ils n'avaient de tout cela qu'une idée confuse et leur foi était faible.

ŷ. 23. — ²⁵ à sa personne, qu'il était le Messie.

ŷ. 24. — ²⁶ mais Jésus ne se manifestait pas à eux davantage

²⁷ parce qu'en vertu de sa toute-science et de la connaissance qu'il avait du cœur des hommes, il savait que leur foi n'était qu'une suite de l'impression transitoire qu'avaient faite sur eux ses miracles. Cette foi n'avait pas son principe dans un désir sincère d'être délivrés du péché et de se sauver.

ŷ. 25. — ²⁸ Il connaissait lui-même les dispositions d'esprit de ces hommes, sans qu'il fût besoin que personne les lui fit connaître; car le fond du cœur humain était découvert à ses yeux.

v. 1. — ¹ Voy. *Matth.* 3. note 13.

² un membre du grand Conseil (*Comp.* 7, 48. 50. 19, 39).

L'EVANGILE SELON SAINT JEAN.

2. qui vint la nuit trouver Jésus ⁵, et lui dit : Maître, nous savons que vous êtes venu de la part de Dieu ⁶ comme un docteur; car personne ne saurait faire les miracles que vous faites, si Dieu n'est avec lui.

3. Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, personne ne peut voir le royaume de Dieu, s'il ne naît de nouveau ⁵.

4. Nicodème lui dit : Comment peut naître un homme qui est déjà vieux? peut-il entrer une seconde fois dans le sein de sa mère pour naître encore ⁶?

5. Jésus lui répondit : En vérité, en vérité, je vous le dis, si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu ⁷.

2. Hic venit ad Jesum nocte, et dixit ei : Rabbi, scimus quia a Deo venisti magister : nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.

3. Respondit Jesus, et dixit ei : Amen, amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.

4. Dicit ad eum Nicodemus : Quomodo potest homo nasci, cum sit senex? numquid potest in ventrem matris suæ iterato introire, et renasci?

5. Respondit Jesus : Amen. amen dico tibi, nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.

§. 2. — ³ vraisemblablement par crainte de ses collègues.

⁴ que vous êtes un prophète, envoyé de Dieu.

§. 3. — ⁵ D'autres traduisent le grec : S'il ne renaît d'en haut (de Dieu). Le sens demeure le même. Nicodème souhaitait de devenir membre du nouveau royaume de Dieu. Il se figurait, selon toute apparence, qu'en qualité de sénateur, il y pouvait prétendre un des premiers. Dans cette pensée, il se rendit auprès de Jésus pour chercher à y être reçu. Jésus qui connaissait son désir et les prétentions que vraisemblablement il nourrissait, entra en conversation avec lui; et, afin de détruire l'opinion que dans ce royaume les conditions extérieures, le rang et autres choses semblables, pouvaient être un poids dans la balance, sans plus long préambule, il lui fit connaître les conditions pour entrer dans le royaume de Dieu. Suivant d'autres, Nicodème s'informa des conditions pour y être admis, et saint Jean les a omises. Mais si l'on fait réflexion à l'étendue bien suffisante, et à l'ensemble des circonstances avec lesquelles saint Jean a rapporté tout l'entretien, on trouvera que cela n'est pas vraisemblable. De plus, la supposition que Jésus a répondu au cœur et non aux paroles de Nicodème s'accorde bien mieux avec le contexte, puisque immédiatement auparavant (chap. 2, 24. 25) il est dit de Jésus qu'il connaissait les cœurs. Sur le sens des paroles ci-dessus, voy. *pl. b. §. 5*.

§. 4. — ⁶ Nicodème prend les paroles de Jésus dans le sens littéral le plus grossier, comme c'était le défaut général des pharisiens.

§. 5. — ⁷ L'Eglise nous a donné sur ces paroles son infaillible interprétation (Concile de Trente, sess. 7, can. 2), en déclarant qu'elles doivent être entendues de la régénération dans le sacrement du saint baptême. Ainsi donc quiconque, dans un temps et dans un lieu quel qu'il soit, veut entrer dans le royaume de Dieu, doit renaître par le baptême. Cette renaissance, cette nouvelle création est opérée par l'eau baptismale et par le Saint-Esprit. L'Esprit-Saint l'accomplit en effaçant le péché originel, ou même les péchés actuels, la domination de la sensualité sur l'esprit, dont par le péché originel nous avons hérité de nos premiers parents, en même temps qu'il fait disparaître l'offense de Dieu attachée à ce même péché; d'où il suit qu'il met fin au désordre, à la destruction morale, à la mort de l'âme, qu'il rétablit exactement l'âme dans sa condition originelle, en sorte que le corps est soumis à l'esprit et l'esprit à Dieu, et qu'ainsi il la sanctifie, il la consacre à Dieu, en la rendant en même temps capable de travailler à sa propre sainteté. De cette manière l'âme recouvre l'état où elle fut primitivement établie, elle reçoit de Dieu un nouvel être dans la pureté et la sainteté; ce qui fait qu'elle redevient véritablement enfant de Dieu; qualité dans laquelle elle s'élève à un degré d'autant plus éminent, qu'elle s'efforce davantage de conserver son nouvel état de justification, et la grâce de consécration qu'elle a reçue de Dieu, la justice et la sainteté, qu'elle travaille elle-même avec plus d'ardeur, en faisant usage de son libre arbitre, à se sanctifier de plus en plus, et qu'elle prend plus de soin pour ne pas laisser dominer la concupiscence charnelle, qui est demeurée en elle à cause de son union avec le corps (Comp. *pl. h. 1, 12. 13. Matth. 8, 11. 1. Cor. 6, 11 Ephés. 5, 26*).

6. Quod natum est ex carne, caro est : et quod natum est ex spiritu, spiritus est.

7. Non mireris quia dixi tibi : oportet vos nasci denuo.

8. Spiritus ubi vult spirat : et vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quo vadat : sic est omnis, qui natus est ex Spiritu.

9. Respondit Nicodemus, et dixit ei : Quomodo possunt hæc fieri ?

10. Respondit Jesus, et dixit ei : Tu es magister in Israël, et hæc ignoras ?

11. Amen, amen dico tibi, quia quod scimus loquimur, et quod vidimus testamur, et testimonium nostrum non accipitis.

12. Si terrena dixi vobis, et non creditis : quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis ?

13. Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis, qui est in cœlo.

6. Ce qui est né de la chair est chair : et ce qui est né de l'Esprit est esprit ⁸.

7. Ne vous étonnez pas de ce que je vous ai dit, qu'il faut que vous naissiez encore une fois.

8. L'Esprit souffle où il veut ; et vous entendez bien sa voix, mais vous ne savez d'où il vient, ni où il va : il en est de même de tout homme qui est né de l'Esprit ⁹.

9. Nicodème lui répondit : Comment cela peut-il se faire ¹⁰ ?

10. Jésus lui dit : Quoi ! vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses ¹¹ ?

11. En vérité, en vérité je vous dis que nous disons ce que nous savons, et que nous rendons témoignage de ce que nous avons vu ; et cependant vous ne recevez point notre témoignage ¹².

12. Mais si vous ne me croyez pas lorsque je vous parle des choses de la terre, comment me croirez-vous quand je vous parlerai des choses du ciel ¹³ ?

13. Car personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est dans le ciel ¹⁴.

* §. 6. — ⁸ De l'homme charnel, c'est-à-dire naturel, sensuel, il ne naît qu'un homme naturel, sensuel, vivant dans la concupiscence ; de l'Esprit de Dieu naît un homme spirituel (Comp. Ps. 50. note 9).

§. 8. — ⁹ Litt. : Le vent souffle, etc. Ne vous étonnez pas de cette renaissance par l'Esprit ; elle peut s'effectuer spirituellement sans que vous le compreniez, et elle s'effectue en effet de cette sorte ; semblable au vent qui, bien que naturel, n'est pas cependant entièrement connu de vous. Jésus-Christ choisit le vent pour exemple, parce que dans l'hébreu le même mot signifie vent et esprit.

§. 9. — ¹⁰ Quoique Jésus-Christ eût fait observer que la régénération n'est pas quelque chose que les sens puissent percevoir, Nicodème ne se montre pas satisfait de cette réponse ; il doute que cette régénération puisse avoir lieu (§. 11. 12), et il insiste pour savoir comment elle s'effectue.

§. 10. — ¹¹ Vous doutez de la régénération, et vous voulez savoir comment elle arrive ; mais en qualité de docteur au milieu du peuple d'Israël, cela ne devrait pas être quelque chose d'étrange pour vous. En effet, puisque vous êtes docteur, vous devriez avoir appris de la loi et des prophètes que la régénération est opérée par le Saint-Esprit, qu'elle consiste dans le renouvellement du fond de l'âme, et qu'elle sera un des caractères distinctifs de l'avènement du royaume du Messie (5. Moys. 30, 6. Ps. 50, 12. Ezéch. 36, 26. Joël, 2, 28. Isaï. 44, 3).

§. 11. — ¹² Je vous assure que je ne dis que ce que je sais avec certitude, et que je ne rends témoignage que de ce que, en ma qualité de Fils unique de Dieu, je vois dans mon Père. Cela étant, vous devez me croire. Cependant la plupart d'entre vous ne me croient pas. Jésus dans ses paroles se sert, par emphase, du nombre pluriel au lieu du singulier. Suivant quelques-uns il veut faire entendre par là que la nature divine est une en trois personnes.

§. 12. — ¹³ Vous ne me croyez pas pour ce qui regarde le mystère de la régénération, mystère qui cependant est terrestre, en ce sens qu'il s'accomplit dans l'homme terrestre ; comment donc me croiriez-vous si je vous parlais des mystères de la divinité en elle-même ? C'est à cause de cette incrédulité que le Seigneur n'explique pas la manière dont s'opère la régénération.

§. 13. — ¹⁴ Par rapport au contexte et en union avec ce qui précède, le sens est : Et toutefois il n'y a que le Fils de l'homme, qui, en qualité de Fils de Dieu, a son séjour propre dans le ciel, qui puisse apporter du ciel, pour les faire con-

14. Et comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé;

15. afin que tout *homme* qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle ¹⁵.

16. Car Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que tout *homme* qui croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

17. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde ¹⁶, mais afin que le monde soit sauvé par lui.

18. Celui qui croit en lui n'est pas condamné; mais celui qui ne croit pas est déjà condamné ¹⁷, parce qu'il ne croit pas au nom du Fils unique de Dieu ¹⁸. *Pl. h. 1, 12.*

19. Or le sujet de cette condamnation est que la lumière est venue dans le monde, et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière, parce que leurs œuvres étaient mauvaises ¹⁹.

20. Car quiconque fait le mal, hait la lumière, et ne s'approche point de la lumière, de peur que ses œuvres ne soient condamnées. *Ephés. 5, 13.*

21. Mais celui qui fait la vérité ²⁰, s'approche de la lumière, afin que ses œuvres soient découvertes, parce qu'elles sont faites en Dieu ²¹.

14. Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto; ita exaltari oportet Filium hominis :

15. ut omnis, qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

16. Sic enim Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret : ut omnis, qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

17. Non enim misit Deus Filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.

18. Qui credit in eum, non judicatur : qui autem non credit, jam judicatus est : quia non credit in nomine unigeniti Filii Dei.

19. Hoc est autem judicium : quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras, quam lucem : erant enim eorum mala opera.

20. Omnis enim qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus :

21. qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

naître, les mystères terrestres et célestes (Voy. *pl. h. 1, 18. pl. b. 6, 46. Comp. Bar. 3, 29. Prov. 30, 3. 4*).

§. 15. — ¹⁵ Jusqu'ici (§. 3-13) Jésus avait parlé à Nicodème de la régénération comme condition pour entrer dans le royaume de Dieu; les versets 14 et 15 parlent des conditions de la régénération, de la foi au Fils de Dieu, notamment de sa mort expiatoire par laquelle il nous a mérité la grâce régénératrice, créatrice de l'Esprit-Saint. Ainsi pour être régénéré, il faut d'abord croire (Voy. *pl. h. 1, 12*). Sur le serpent de Moïse comme symbole prophétique, voy. 4. *Moys. 21, 9*. Le serpent d'airain a pu être choisi comme figure de la mort vivifiante de Jésus-Christ, parce que la mort de Jésus-Christ a été cause de la mort du serpent infernal, de satan (1. *Moys. 3, 1. Apoc. 12, 9. 20, 2*). En outre, Jésus-Christ a été attaché à la croix sous la forme de la chair coupable (*Rom. 8, 3*), de notre propre chair que le serpent a infectée du venin du péché.

§. 17. — ¹⁶ pour le condamner à cause de ses péchés (Aug.).

§. 18. — ¹⁷ celui-là se juge et se condamne lui-même.

¹⁸ Le nom est mis pour la personne, pour le Fils lui-même. « Ne pas croire » c'est donc implicitement se juger et se condamner.

§. 19. — ¹⁹ Ce jugement, cette condamnation ne procède pas de Dieu, mais des hommes eux-mêmes, parce qu'ils donnent aux ténèbres, à leurs vaines idées, à leurs mauvaises actions, la préférence sur la lumière de la délivrance. Si le Fils de Dieu n'était pas venu pour leur offrir la délivrance, leur perversité pourrait être excusée; mais maintenant ils sont sans excuse.

§. 21. — ²⁰ qui se conduit selon la vérité, d'après les préceptes divins (Voy. 1. *Jean, 1, 6. Ps. 118. Gal. 2, 14*).

²¹ Le méchant hait moi et ma doctrine, de peur que l'on inculpe ses œuvres, et qu'il ne soit troublé dans son repos; l'homme de bien, au contraire, celui qui règle sa conduite sur les commandements de Dieu, recherche ma doctrine, afin

22. Post hæc venit Jesus, et discipuli ejus in terram Judæam: et illic demorabatur cum eis, et baptizabat.

23. Erat autem et Joannes baptizans in Ennon, juxta Salim: quia aquæ multæ erant illic, et veniebant, et baptizabantur.

24. Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.

25. Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis de purificatione.

26. Et venerunt ad Joannem, et dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum.

27. Respondit Joannes, et dixit: Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cælo.

22. Après cela Jésus vint avec ses disciples dans le territoire de la Judée²² et il y demeurait avec eux, et y baptisait²³.

23. Jean baptisait aussi à Ennon près de Salim²⁴, parce qu'il y avait là beaucoup d'eau; et plusieurs y venaient, et y étaient baptisés.

24. Car Jean n'avait pas encore été mis en prison²⁵.

25. Or il s'excita une dispute entre les disciples de Jean et les Juifs²⁶ touchant la purification²⁷.

26. Et les premiers étant venus trouver Jean, ils lui dirent: Maître, celui qui était avec vous au-delà du Jourdain, à qui vous avez rendu témoignage, baptise maintenant, et tous vont à lui.

27. Jean leur répondit: L'homme ne peut rien recevoir, s'il ne lui a été donné du ciel²⁸.

qu'elle soit comme la pierre de touche des bonnes œuvres qu'il a faites dans la grâce et en vue de Dieu, et afin de corriger ce qu'il pourrait y avoir de moins conforme à ma loi (Cyrill., Euthym.). Jusque-là les paroles de Jésus-Christ s'adressent à Nicodème qu'il conduisait insensiblement à la connaissance de la vérité, comme on le voit par le chap. 7, 50 et 19, 39.

§. 22. — ²² de Jérusalem, la capitale, dans le pays (*Pl. h. 2, 23*).

²³ par ses disciples (*Voy. pl. b. 4, 2*). Ce baptême était-il simplement une préparation à la pénitence, ou le baptême réel de Jésus-Christ (*Matth. 28, 29*), c'est une question sur laquelle les SS. Pères ne sont pas d'accord. Saint Augustin, saint Thomas, saint Bonaventure sont pour le dernier sentiment, qui paraît aussi être le mieux fondé. C'est à cette conclusion que conduit le contexte et la suite avec ce qui précède, où il est parlé du baptême par l'eau et par l'Esprit, et la différence que Jean-Baptiste établit lui-même entre le baptême qu'il conférait pour la pénitence et le baptême de Jésus-Christ (*Matth. 3, 11*). Jésus-Christ, il est vrai, n'était pas encore mort, il n'avait point encore mérité le Saint-Esprit pour les hommes, et l'Esprit-Saint lui-même ne s'était pas encore rendu visible sur la terre; mais cela ne forme pas une difficulté sérieuse; car même sous l'Ancien Testament, le Saint-Esprit opérait, et Jésus-Christ administrait bien, même avant sa mort, le sacrement de pénitence (*Luc, 7, 48.*) et la divine Eucharistie. Tout cela pouvait se faire dans la vertu du sacrifice futur de Jésus-Christ, Dieu ayant de toute éternité décrété l'œuvre de la Rédemption, et le Fils s'étant offert de toute éternité pour l'accomplir. Sur la différence des moyens de communication du Saint-Esprit sous l'Ancien et le Nouveau Testament, voy. *Act. 2, 4*, note 5.

§. 23. — ²⁴ Salim était située plus au nord du Jourdain, Béthanie (*pl. h. 1, 28*) au sud. Jean baptisa et renvoya à Jésus-Christ jusqu'à son emprisonnement (§. 24) Chrys. Or, pourquoi Jean ne se retira-t-il pas après que Jésus-Christ se fût manifesté? Parce que l'ancienne alliance, qu'il représentait en renvoyant à Jésus-Christ (*voy. Matth. 3*, note 2), ne cessa pas non plus subitement à l'apparition de Jésus-Christ, mais se transforma insensiblement en la nouvelle, et, pour cette raison, se maintint encore quelque temps avec celle-ci.

§. 24. — ²⁵ Comp. *Matth. 14, 2* et suiv.

§. 25. — ²⁶ qui recevaient le baptême de Jésus.

²⁷ touchant le baptême; lequel des deux baptêmes avait véritablement la vertu de purifier? Dans la plupart et dans les meilleurs manuscrits grecs, il y a « avec un Juif. »

§. 27. — ²⁸ Nul ne peut agir pour Dieu avec succès, à moins que Dieu ne lui ait donné grâce pour cela. Reconnaissez donc dans les glorieux succès de ce que fait Jésus-Christ pour le royaume de Dieu, l'ordre et la toute-puissance divine.

28. Vous me rendez vous-mêmes témoignage, que j'ai dit que je ne suis point le Christ; mais que j'ai été envoyé devant lui.

29. L'époux est celui à qui est l'épouse²⁹; mais l'ami de l'époux, qui se tient debout et qui l'écoute, est ravi de joie à cause qu'il entend la voix de l'époux³⁰. Je me vois donc maintenant dans l'accomplissement de cette joie.

30. Il faut qu'il croisse, et que je diminue³¹.

31. Celui qui est venu d'en haut, est au-dessus de tous. Celui qui tire son origine de la terre, est de la terre, et ses paroles tiennent de la terre³². Celui qui est venu du ciel, est au-dessus de tous.

32. Et il rend témoignage de ce qu'il a vu et entendu, et personne ne reçoit son témoignage³³.

33. Celui qui a reçu son témoignage, a attesté que Dieu est véritable³⁴.

28. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quod dixerim : Non sum ego Christus : sed quia missus sum ante illum.

29. Qui habet sponsam, sponsus est : amicus autem sponsi, qui stat, et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.

30. Illum oportet crescere, me autem minui.

31. Qui desursum venit, super omnes est. Qui est de terra, de terra est, et de terra loquitur. Qui de cælo venit, super omnes est.

32. Et quod vidit, et audivit, hoc testatur : et testimonium ejus nemo accipit.

33. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.

§. 29. — ²⁹ Il est l'époux de l'Eglise, de l'assemblée des saints (*Matth.* 9, 15. 25. 1. *Ephés.* 5, 25. 31); c'est pourquoi l'épouse se rend auprès de lui avec empressement, c'est pourquoi un si grand nombre d'hommes se font baptiser en son nom.

³⁰ Je ne suis que l'ami de l'époux, celui qui conduit l'époux dans les bras de l'épouse, et qui s'arrête devant la chambre nuptiale, c'est-à-dire qui n'entre pas lui-même dans le royaume de l'ordre supérieur, mais qui se réjouit des entretiens et de l'union de l'époux avec l'épouse. En qualité de précurseur de Jésus-Christ, Jean ne devait pas être lui-même chrétien dans le sens propre et absolu de ce mot, pas plus que l'Ancien Testament ne pouvait être le christianisme même. Et comme l'ancienne alliance, en renvoyant toujours au Christ, ne laissait pas d'être en elle-même, et comme établissement divin, agréable à Dieu, de même Jean obtint en lui et pour lui-même sa justification devant Dieu, en remplissant fidèlement sa mission comme précurseur (*Comp. Matth.* 11, 11).

§. 30. — ³¹ Sa sphère d'action doit augmenter, et la mienne diminuer (*Chrys.*). Ici finissent les paroles de Jean-Baptiste. Ce qui suit est la conclusion de l'Evangéliste. Pourquoi Jean-Baptiste n'engagea-t-il point ses disciples en termes plus exprès à se rendre auprès de Jésus? Parce qu'ils devaient aller à lui par une foi libre et spontanée. Son témoignage est assez clair pour qu'ils pussent croire. Ce qui restait d'obscur pour eux, ils devaient le vaincre par la foi comme l'avaient fait André et Jean (*Voy. pl. h. 1, 35-37*).

§. 31. — ³² Le Fils est au-dessus de tous; celui qui est terrestre (qui n'est qu'un simple homme), est terrestre et parle d'une manière terrestre. Jean n'était qu'un homme terrestre, et c'est pour cela qu'il ne disait que des choses terrestres. L'expression « d'en haut » désigne les hauteurs de Dieu, Dieu le Père, et celui qui d'en haut descend sur la terre est le Fils (*Pl. h. 1, 1. 11*). Jean ne parlait que d'une manière terrestre, en ce sens que comme tout ce qui est terrestre, comme toute l'ancienne alliance, il renvoyait seulement à ce qui était divin, au Christ; le Fils parlait d'une manière céleste, parce que étant lui-même Dieu, il communiquait réellement la vérité de Dieu, à laquelle les figures de l'Ancien Testament renvoyaient seulement.

§. 32. — ³³ presque personne ne croit en lui (*Voy. pl. h. §. 11*).

§. 33. — ³⁴ Attester veut dire : assurer, confirmer (*Ephés.* 1, 13. 2. *Cor.* 1, 22). Celui qui croit véritablement en Jésus-Christ, témoigne, confesse qu'il tient Dieu pour véridique, en ce que Dieu a parlé par Jésus-Christ, et qu'il lui a communiqué son Esprit sans mesure, comme dit le verset suivant : celui qui ne croit point, fait de Dieu un trompeur (1. *Jean*, 5, 10). Le croyant obtient en outre l'intime conviction que Jésus-Christ procure véritablement ce que Dieu a promis par lui — la justification, la sanctification, le bonheur; et c'est ainsi qu'il confirme en lui et par son témoignage la vérité des promesses divines.

34. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur : non enim ad mensuram dat Deus spiritum.

35. Pater diligit Filium : et omnia dedit in manu ejus.

36. Qui credit in Filium, habet vitam æternam : qui autem incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.

34. Car celui que Dieu a envoyé ne dit que des paroles de Dieu ³⁵, parce que Dieu ne lui donne pas son esprit par mesure ³⁶.

35. Le Père aime le Fils, et lui a mis toutes choses entre les mains ³⁷.

36. Celui qui croit au Fils, a la vie éternelle ³⁸ : celui au contraire qui ne croit pas au Fils, ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui ³⁹.

CHAPITRE IV.

Retour de Jésus en Galilée. Son entretien avec la Samaritaine. Foi des Samaritains. Jésus guérit à Cana le fils d'un officier du roi.

1. Ut ergo cognovit Jesus, quia audierunt pharisæi quod Jesus plures discipulos facit, et baptizat, quam Joannes

2. (quanquam Jesus non baptizaret, sed discipuli ejus),

3. reliquit Judæam, et abiit iterum in Galilæam;

4. oportebat autem eum transire per Samariam.

5. Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar : juxta

1. Jésus ayant donc su que les pharisiens avaient appris qu'il faisait plus de disciples, et qu'il baptisait plus de personnes que Jean, *Pl. h. 3, 22*.

2. (quoique Jésus ne baptisât pas lui-même, mais ses disciples),

3. il quitta la Judée, et s'en alla de nouveau en Galilée ¹ :

4. or il fallait qu'il passât par la Samarie ².

5. Il vint donc en une ville de Samarie, nommé Sichar ³, près de l'héritage que Ja-

ŷ. 34. — ³⁵ L'envoyé est, d'après le verset 17, le Fils; les paroles de Dieu sont les révélations du Fils, en opposition avec les révélations symboliques et les figures de l'ancienne alliance (ŷ. 31, note 32).

³⁶ Sous-entendez : Quand il envoie son Fils. Sur lui se répand la plénitude de l'Esprit de Dieu dans son immensité (*Math. 3, 16. Isaïe, 42*, note 3). Les prophètes recurent de l'Esprit, Jésus reçut l'Esprit lui-même.

ŷ. 35. — ³⁷ Entre le Père et le Fils règnent les rapports les plus étroits, et le Père a tout donné au Fils, les trésors infinis de la divinité et le pouvoir de les révéler (*Voy. Math. 11, 27. 28, 18. Pl. b. 13, 3*).

ŷ. 36. — ³⁸ celui-là reçoit la science salutaire de Dieu et de son Christ (*pl. b. 17, 3*), ici d'une manière initiale, et au-delà de cette vie dans sa perfection.

³⁹ les châtimeuts divins pour l'éternité, s'il meurt dans l'incrédulité. C'est par là que l'Évangéliste termine le parallèle entre Jésus-Christ et Jean. Jean-Baptiste n'étant qu'un homme terrestre, renvoyait seulement à la vérité divine dans la personne de Jésus-Christ; Jésus-Christ a donné la vérité même, et il pouvait la donner, ayant en lui la nature du Père et la plénitude de l'Esprit. C'est pourquoi il faut que l'on croie en lui. Celui qui a foi en lui parvient à la sainteté et au bonheur; celui qui n'y a pas foi, ne peut être ni saint ni sauvé, et il est pour cette raison nécessaire qu'il soit rejeté de Dieu.

ŷ. 3. — ¹ pour se soustraire à leurs embûches. Son heure n'était pas encore venue.

ŷ. 4. — ² parce qu'il voulait prendre la route la plus courte.

ŷ. 5. — ³ Lieu du sépulcre, parce que les os de Joseph rapportés de l'Égypte y étaient déposés (*Jos. 24, 32*). Dans les anciens temps cette ville s'appelait Sichem; aujourd'hui elle est appelée Naplouse.

coh donna à son fils Joseph. 1. *Moy.* 33, 19. 48, 22. *Jos.* 24, 32.

6. Or il y avait là la fontaine de Jacob ⁴. Jésus donc étant fatigué du chemin, s'assit sur cette fontaine. Il était environ la sixième heure ⁵.

7. Il vint alors une femme de Samarie ⁶ pour puiser de l'eau. Jésus lui dit : Donnez-moi à boire :

8. (car ses disciples étaient allés à la ville, pour acheter à manger).

9. Mais cette femme Samaritaine lui dit : Comment, vous qui êtes Juif, me demandez-vous à boire, à moi qui suis Samaritaine ? Car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains ⁷.

10. Jésus lui répondit : Si vous connaissez le don de Dieu, et qui est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire ⁸, vous lui auriez peut-être fait la même demande, et il vous aurait donné de l'eau vive ⁹.

11. Cette femme lui dit : Seigneur, vous n'avez de quoi puiser, et le puits est profond : d'où auriez-vous donc de l'eau vive ?

12. Etes-vous plus grand que notre père Jacob, qui nous a donné ce puits et en a bu lui-même, aussi bien que ses enfants et ses troupeaux ¹⁰ ?

13. Jésus lui répondit : Quiconque boit de

prædium, quod dedit Jacob Joseph ilio suo.

6. Erat autem ibi fons Jacob Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.

7. Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere.

8. (Discipuli enim ejus abierant in civitatem ut cibos emerent).

9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodo tu Judæus cum sis, bibere a me possis, quæ sum mulier Samaritana ? non enim contantur Judæi Samaritanis.

10. Respondit Jesus, et dixit ei : Si scires donum Dei, et quis est, qui dicit tibi : Da mihi bibere : tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.

11. Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, et puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam ?

12. Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, et ipse ex eo bibit, et filii ejus, et pecora ejus ?

13. Respondit Jesus, et dixit

ŷ. 6. — ⁴ ainsi nommée parce que, suivant la tradition, c'était le patriarche Jacob qui l'avait creusée.

⁵ l'heure de midi.

ŷ. 7. — ⁶ de Sichar.

ŷ. 9. — ⁷ Voy. *Matth.* 10, 5.

ŷ. 10. — ⁸ Si vous connaissiez moi et l'eau vive que je donne.

⁹ Dans le grec : Vous lui en auriez vous-même demandé. La particule grecque « an » que la Vulgate rend ici par « peut-être, » elle la traduit aussi par « assurément » (*Pl. b.* 8, 42. 14, 7. 28), ou bien elle l'omet tout-à-fait, ce qui est conforme au grec. — * Cette particule placée comme elle l'est dans le texte devant le parfait, l'imparfait et l'aoriste, donne à ces temps le sens du conditionnel présent ou passé. — L'eau vive signifie d'abord une eau de source par opposition à l'eau stagnante des citernes. Jésus-Christ entend figurément l'effusion de ses grâces, par laquelle il purifie, il sanctifie et procure le salut, il veut parler de tous les moyens par lesquels il communique sa grâce. Les prophètes mêmes ont parlé de cette eau (*Joël.* 3, 18. *Zach.* 14, 8. *Ezéchiel.* 47, 1), et l'évangéliste en parle encore dans l'*Apocalypse*, 7, 17. 21, 6. 22, 1. 17). Cette eau purifie (*Ps.* 50, 9), elle rafraîchit, elle calme les ardeurs des passions et de la convoitise, elle donne la fécondité pour produire des œuvres agréables à Dieu, et elle communique à l'âme sa véritable vie. Ainsi les SS. Peres.

ŷ. 12. — ¹⁰ Comment voulez-vous nous donner de l'eau vive meilleure que celle que l'on puise à cette source ? Vous n'avez pas même de vase avec lequel vous puissiez attendre jusqu'à la source de la fontaine et en tirer de l'eau entièrement fraîche et pure ; et il n'y a point d'autre source qui ait une meilleure eau ; car c'est notre père Jacob qui a creusé celle-ci. On bien êtes-vous plus puissant et plus agréable à Dieu que lui, en sorte que vous puissiez nous donner encore de meilleure eau ?

ei : Omnis qui bibit ex aqua hac, sitiet iterum : qui autem biberit ex aqua, quam ego dabo ei, non sitiet in æternum :

14. sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

15. Dicit ad eum mulier : Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.

16. Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum, et veni huc.

17. Respondit mulier, et dixit : Non habeo virum. Dicit ei Jesus : Bene dixisti : Quia non habeo virum :

18. quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes, non est tuus vir : hoc vere dixisti.

19. Dicit ei mulier : Domine, video quia propheta es tu.

20. Patres nostri in monte hoc adoraverunt, et vos dicitis, quia Jerosolymis est locus, ubi adorare oportet.

21. Dicit ei Jesus : Mulier crede mihi, quia venit hora,

cette eau aura encore soif : au lieu que celui qui boira de l'eau que je lui donnerai, n'aura jamais soif.

14. Mais l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine d'eau qui rejaillira jusque dans la vie éternelle ¹¹.

15. Cette femme lui dit : Seigneur, donnez-moi de cette eau, afin que je n'aie plus soif, et que je ne vienne plus ici puiser ¹².

16. Jésus lui dit : Allez, appelez votre mari, et venez ici.

17. Cette femme lui répondit : Je n'ai point de mari. Jésus lui dit : Vous avez raison de dire que vous n'avez point de mari ;

18. car vous avez eu cinq maris, et maintenant celui que vous avez n'est pas votre mari : vous avez dit vrai en cela ¹³.

19. Cette femme lui dit : Seigneur, je vois bien que vous êtes un prophète.

20. Nos pères ont adoré sur cette montagne, et vous autres, vous dites que c'est dans Jérusalem qu'est le lieu où il faut adorer ¹⁴.

21. Jésus lui dit : Femme, croyez-moi ; le temps va venir où vous n'adorerez plus

ŷ. 14. — ¹¹ Mon eau étanche la soif, elle satisfait pour toujours les besoins de l'esprit, et la vertu sanctifiante et salutaire qu'elle possède s'étend non-seulement sur cette vie, mais jusque dans l'éternité, — à moins que celui qui l'a reçue n'en fasse un mauvais usage et ne la perde par quelque péché mortel. — Rien de terrestre, et bien moins encore les plaisirs criminels, n'apaisent les désirs de l'homme, ni ne procurent la paix du cœur. L'homme ne trouve de repos qu'en celui pour lequel il a été fait, dans Dieu, dans la connaissance de sa vérité et dans une vie sainte (Aug.). Il est dit, il est vrai, dans l'*Eccli.* 24, 29, que ceux qui font de la sagesse divine leur breuvage, en auront toujours une soif plus ardente ; mais cette soif, ce désir de l'avancement dans la science de Dieu et dans la sainteté, s'allie très-bien avec la paix, et il ne cause pas à l'âme le moindre trouble (Thérèse).

ŷ. 15. — ¹² La femme ne comprit pas le sens profond des paroles de Jésus, mais elle reconnut néanmoins en lui un homme puissant, qui pouvait lui donner d'une eau qui durerait toujours, et elle lui en demanda. Jésus daigne exaucer sa prière, non pas, à la vérité, de la manière qu'elle l'entend, mais d'une manière bien plus excellente qu'elle ne se figure. Il daigne lui donner l'eau de la justification et de la sanctification. Mais comme cela n'était possible qu'autant qu'il réveillerait en elle le sentiment de la pénitence, et qu'elle reconnaîtrait qu'il était le Messie, il la conduisit à faire l'aveu de sa vie criminelle, et à confesser son caractère d'envoyé du ciel (Chrys, Théophile).

ŷ. 18. — ¹³ Ces cinq hommes paraissent avoir été ses époux légitimes ; et puis qu'elle s'accuse comme coupable (ŷ. 29), elle avait apparemment été renvoyée par les uns et par les autres à cause de sa vie déréglée, et vivait en concubinage avec l'homme qu'elle avait présentement.

ŷ. 20. — ¹⁴ Les Samaritains soutenaient que Dieu avait fixé le mont Garizim, qui était situé près de Sichem, comme le lieu d'adoration et où il voulait être honoré (Voy. 5. *Moy.* 27, 4 et les notes) ; les Juifs au contraire soutenaient que c'était Jérusalem qui avait été choisie (1. *Par.* 22, 1. 2. *Par.* 6, 6). La femme voyant un prophète devant elle, occupée du soin de son salut, s'informe avant tout quel est véritablement l'ordre de choses où l'on peut trouver le salut. Voyez, dit saint Jean Chrysostôme, elle ne s'enquiert de rien excepté des vérités de la foi, et rien ne peut la détourner de chercher à s'en instruire.

le Père, ni sur cette montagne, ni dans Jérusalem.

22. Vous adorez ce que vous ne connaissez point : pour nous, nous adorons ce que nous connaissons : car le salut vient des Juifs ¹⁵.

23. Mais le temps vient, et il est déjà venu, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité ¹⁶ : car ce sont là les adorateurs que le Père cherche.

24. Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité ¹⁷. 2. Cor. 3, 17.

25. Cette femme lui répondit : Je sais que le Messie (c'est-à-dire le Christ ¹⁸) doit venir : lors donc qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses ¹⁹.

26. Jésus lui dit : C'est moi-même qui vous parle ²⁰.

27. En même temps ses disciples arrivèrent, et ils s'étonnaient de ce qu'il parlait

quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.

22. Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.

23. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate. Nam et Pater tales quærit, qui adorent eum.

24. Spiritus est Deus : et eos, qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.

25. Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit, (qui dicitur Christus) cum ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.

26. Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.

27. Et continuo venerunt discipuli ejus, et mirabantur, quia

§. 22. — ¹⁵ Vous ne pouvez, vous, avoir de sécurité dans votre culte, et vous ne savez pas si vous y trouverez ce que Dieu a prescrit pour arriver au salut ; nous autres Juifs, au contraire, nous avons cette certitude ; car les institutions qui conduisent au salut sont venues et viennent encore aujourd'hui des Juifs. — Les Samaritains ne recevaient que la loi de Moïse ; les prophètes, qui avaient développé et expliqué la loi, ils les rejetaient ; et leur culte était ainsi tout arbitraire, il avait perdu le fondement de l'autorité divine, et était souvent mêlé de superstitions païennes (Voy. 4. Rois, 17, 29). Au contraire, les Juifs, par la chaîne non interrompue des prophètes, pouvaient se convaincre que leur manière d'honorer Dieu était conforme à la loi, que les institutions établies de Dieu pour le salut s'étaient conservées parmi eux, et que du milieu d'eux sortirait le Sauveur, non, à la vérité, pour abroger la loi, mais pour apprendre à l'accomplir d'une manière plus parfaite.

§. 23. — ¹⁶ Il vient un temps de salut, où la religion divine sera une religion d'esprit et de vérité, et ce temps est venu avec moi. — L'esprit et la vérité sont mis ici par opposition au culte cérémoniel et extérieur des Juifs ; non pas, il est vrai, comme si dans le culte judaïque il n'y avait eu ni esprit ni vérité, et comme si la religion chrétienne devait être sans culte extérieur, mais en ce sens que la religion chrétienne doit avoir principalement et d'une manière toute particulière en vue l'esprit, la sainteté des dispositions intérieures et la vérité, c'est-à-dire une claire et parfaite connaissance de cette même vérité. Jésus-Christ ne voulait donc pas dire qu'il n'y aurait désormais ni lieu de prière, ni jours de fêtes, ni prêtres, ni cérémonies saintes, mais seulement que son culte serait un culte intérieur, comme le culte judaïque était surtout un culte extérieur. Les sentiments du cœur sont nécessairement unis aux signes extérieurs du culte, c'est une loi éternelle fondée sur la nature des choses et sur celle même de l'homme ; vouloir qu'il n'en soit pas ainsi, et que la religion chrétienne n'ait rien d'extérieur, c'est un pur non-sens.

§. 24. — ¹⁷ Dieu n'est pas un être doué de sens corporels, un culte purement extérieur ne suffit donc pas.

§. 25. — ¹⁸ Remarque de l'Evangéliste

¹⁹ Je ne comprends pas ce que vous dites, mais le Messie nous annoncera et nous fera connaître toutes choses. Les Samaritains avaient reçu des Juifs la foi à l'avènement du Messie, parce qu'elle était fondée sur la loi (Voy. 1. Moys. 49, 10. 5. Moys. 18, 15).

§. 26. — ²⁰ Jésus ne se fit pas connaître d'une manière si expresse aux Juifs. La simplicité et la docilité de cette femme méritaient cette faveur ; en outre, les Samaritains avaient moins de moyens que les Juifs de se convaincre de la vérité et de l'avènement du Messie (Chrys.).

cum muliere loquebatur. Nemo tamen dixit : Quid quæris, aut quid loqueris cum ea ?

28. Reliquit ergo hydriam suam mulier, et abiit in civitatem, et dicit illis hominibus :

29. Venite, et videte hominem, qui dixit mihi omnia quæcumque peti : numquid ipse est Christus ?

30. Exierunt ergo de civitate, et veniebant ad eum.

31. Interea rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.

32. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.

33. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare ?

34. Dicit ei Jesus : Meus cibum est ut faciam voluntatem ejus, qui misit me, ut perficiam opus ejus.

35. Nonne vos dicitis, quod adhuc quatuor menses sunt, et messis venit ? Ecce dico vobis : Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.

36. Et qui metit, mercedem accipit, et congregat fructum in vi-

avec une femme ²¹. Néanmoins nul ne lui dit : Que lui demandez-vous ? ou, d'où vient que vous parlez avec elle ?

28. Cette femme cependant laissa là sa cruche, s'en retourna à la ville, et commença à dire à tout le monde :

29. Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait : ne serait-ce point le Christ ²² ?

30. Ils sortirent donc de la ville, et vinrent le trouver.

31. Cependant ses disciples le priaient de *prendre quelque chose*, en lui disant : Maître, mangez.

32. Et il leur dit : J'ai une nourriture à manger, que vous ne connaissez pas.

33. Les disciples se disaient donc l'un à l'autre : Quelqu'un lui aurait-il apporté à manger ?

34. Jésus leur dit : Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre ²³.

35. Ne dites-vous pas qu'il y a encore quatre mois jusqu'à ce que la moisson vienne ? Mais moi, je vous dis : Levez vos yeux, et considérez les campagnes qui sont déjà blanches et prêtes à moissonner ²⁴. *Matth. 9, 37. Luc, 10, 2.*

36. Et celui qui moissonne reçoit la récompense, et amasse les fruits pour la vie

✠. 27. — ²¹ Lui, un juif, et de plus un docteur, s'entretenir seul avec une femme, et encore une Samaritaine ! Cependant les disciples, par respect, s'abstinrent de toute question ultérieure.

✠. 29. — ²² Elle n'a pas là-dessus d'opinion arrêtée, mais elle ne garde pas non plus le silence ; car elle ne voulait pas que ce fût sa conviction personnelle, mais ce qu'ils entendraient eux-mêmes, qui leur fît partager sa foi (Chrys.). Elle parle ainsi de peur de soulever contre elle le mécontentement et la colère, et d'être en butte à la persécution (Aug.).

✠. 34. — ²³ Ma nourriture est désormais d'accomplir l'œuvre pour laquelle j'ai été envoyé, d'aller à la recherche de ce qui est perdu, afin de le racheter et de le sanctifier. Il appelle, dit saint Chrysostôme, le salut des hommes une nourriture, pour nous faire comprendre combien il l'avait à cœur.

✠. 35. — ²⁴ Le sens, en union avec ce qui précède et ce qui suit est : Je m'occupe en ce moment à appeler les Samaritains au salut, et à jeter pour eux la semence de la vie éternelle, afin que vous puissiez en recueillir la récolte. Vous dites, il est vrai, il s'écoule quatre mois jusqu'à la moisson, et ce laps de temps, la semence l'exige d'après les lois de la nature ; mais par rapport à la semence spirituelle que je répands, il en est autrement ; ici la semence et la moisson se font en même temps ; moi, je sème, et vous, vous moissonnez déjà. Elevez seulement vos yeux ! Semblables à ces moissons qui sont mûres (c'était quelque temps après Pâques, ✠. 45), voyez venir à moi avec des cœurs tout disposés les habitants de Sichar, en sorte que vous pouvez les recevoir comme une moisson mûre dans le sein de l'Eglise, et les soigner et les conserver pour la vie de l'éternité. — En effet, au même instant que Jésus commença à dire ces choses, la population de Sichar accourut par flots auprès de lui. C'est la supposition que font la plupart tant de anciens que des modernes interprètes, afin de rattacher ce verset à ce qui précède et à ce qui suit.

éternelle ; afin que celui qui sème soit dans la joie, aussi bien que celui qui moissonne ²⁵.

37. Car ce que l'on dit d'ordinaire est vrai en cette rencontre, que l'un sème, et l'autre moissonne.

38. Je vous ai envoyés moissonner ce qui n'est pas venu par votre travail : d'autres ont travaillé, et vous êtes entrés dans leurs travaux ²⁶.

39. Or plusieurs Samaritains de cette ville-là crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assura qu'il lui avait dit tout ce qu'elle avait fait.

40. Les Samaritains étant donc venus le trouver, le prièrent de demeurer chez eux ²⁷ ; et il y demeura deux jours.

41. Et il y en eut beaucoup plus qui crurent en lui, pour avoir entendu ses discours ²⁸.

42. De sorte qu'ils disaient à cette femme : Ce n'est plus sur ce que vous nous avez dit que nous croyons, car nous l'avons entendu nous-mêmes, et nous savons qu'il est vraiment le Sauveur du monde ²⁹.

43. Deux jours après il sortit de ce lieu, et s'en alla en Galilée ³⁰.

44. Car Jésus a lui-même témoigné, qu'un prophète n'est point honoré en son pays. *Matth.* 13, 57. *Marc.* 6, 4. *Luc.* 4, 24.

45. Lors donc qu'il fut venu en Galilée, les Galiléens le reçurent avec joie, parce qu'ils avaient vu tout ce qu'il avait fait à Jérusalem au jour de la fête : car ils avaient aussi été à cette fête.

46. Jésus vint donc de nouveau à Cana en Galilée, où il avait changé l'eau en vin. Or il y avait un officier ³¹ dont le fils était malade à Capharnaüm.

tam æternam : ut, et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.

37. In hoc enim est verbum verum : quia alius est qui seminat, et alius est qui metit.

38. Ego misi vos metere quod vos non laborastis : alii laboraverunt, et vos in labores eorum introistis.

39. Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum propter verbum mulieris testimonium perhibentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.

40. Cum venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret. Et mansit ibi duo dies.

41. Et multo plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.

42. Et mulieri dicebāt : Quia jam non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus, et scimus, quia hic est vere Salvator mundi.

43. Post duos autem dies exiit inde : et abiit in Galilæam.

44. Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia propheta in sua patria honorem non habet.

45. Cum ergo venisset in Galilæam, exceperunt eum Galilæi, cum omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo : et ipsi enim venerant ad diem festum.

46. Venit ergo iterum in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaum.

ÿ. 36. — ²⁵ Vous êtes les moissonneurs de la semence que j'ai répandue, et, ce qui vous méritera une ample récompense, et sera pour moi et pour vous un grand sujet de joie, vous recueillerez les fruits dans les greniers éternels.

ÿ. 38. — ²⁶ Le travailleur est en premier lieu Jésus-Christ ; mais parce que Moÿse et les prophètes lui ont préparé les voies, il y a le nombre pluriel « d'autres. »

ÿ. 40. — ²⁷ Litt. : en ce lieu. Dans le grec : chez eux.

ÿ. 41. — ²⁸ Les Juifs témoins de toutes sortes de prodiges ne se convertirent point, les Samaritains sans voir des prodiges montrèrent beaucoup de foi. C'est ainsi que la vérité a toujours besoin de trouver des âmes bien disposées ; mais quand elle se présente à une âme animée de ces dispositions, cette âme la reçoit facilement (Chrys.).

ÿ. 42. — ²⁹ Le grec ajoute : le Christ.

ÿ. 43. — ³⁰ Sous-entendez : Mais non pas à Nazareth, sa ville natale. Le motif se trouve dans le verset suivant (Voy. *Matth.* 13, 57).

ÿ. 46. — ³¹ Litt. : Quidam regulus, un homme du roi. — Quelques-uns croient que cet homme du roi était un serviteur de la cour, d'autres un officier du tétararque Hérode Antipas, qui portait aussi le titre de roi.

47. Hic cum audisset quia Jesus adveniret a Judæa in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum ut descenderet, et sanaret filium ejus : incipiebat enim mori.

48. Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.

49. Dicit ad eum regulus : Domine, descende priusquam moriatur filius meus.

50. Dicit ei Jesus : Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat.

51. Jam autem eo descendente, servi occurrerunt ei, et nuntiaverunt dicentes, quia filius ejus viveret.

52. Interrogabat ergo horam ab eis, in qua melius habuerit. At dixerunt ei : Quia heri hora septima reliquit eum febris.

53. Cognovit ergo pater, quia illa horat erat, in qua dixit ei Jesus : Filius tuus vivit : et credidit ipse, et domus ejus tota.

54. Hoc iterum secundum signum fecit Jesus, cum venisset a Judæa in Galilæam.

47. Cet officier ayant appris que Jésus venait de Judée en Galilée, l'alla trouver, et le pria de vouloir venir guérir son fils qui allait mourir.

48. Jésus lui dit : Si vous ne voyez des miracles et des prodiges, vous ne croyez point ³².

49. Cet officier lui dit : Seigneur, venez avant que mon fils meure.

50. Jésus lui dit : Allez, votre fils se porte bien. Cet homme crut à la parole que Jésus lui avait dite, et s'en alla.

51. Et comme il était en chemin, ses serviteurs vinrent au-devant de lui, et lui apprirent que son fils se portait bien.

52. Et s'étant informé de l'heure où il s'était trouvé mieux, ils lui répondirent : Hier, à la septième heure, la fièvre le quitta.

53. Son père reconnut donc que c'était à cette heure-là que Jésus lui avait dit : Votre fils se porte bien, et il crut, lui et toute sa famille.

54. Ce fut là le second miracle que fit Jésus ³³, lorsqu'il fut revenu de Judée en Galilée.

CHAPITRE V.

Jésus guérit un homme malade depuis trente-huit ans, et il prouve aux Juifs qu'il avait le pouvoir d'opérer cette guérison le jour du sabbat ; il leur prouve de même sa mission divine.

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam.

2. Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur hebraice Bethesda, quinque porticus habens.

1. Après cela se trouvait la fête des Juifs ¹, et Jésus s'en alla à Jérusalem.

2. Or il y avait à Jérusalem la piscine des brebis, qui s'appelle en hébreu Bethesda, environnée de cinq galeries ²,

ŷ. 48. — ³² Les signes et les miracles désignent la même chose — des opérations extraordinaires, s'éloignant du cours ordinaire de la nature ; que si l'on veut établir une distinction, « les signes » pourraient marquer des phénomènes célestes (*Matth.* 12, 38). — Il semble que l'officier du roi était encore hésitant dans la foi, et qu'il avait l'intention de se former, par la vue de quelque guérison miraculeuse une entière conviction.

ŷ. 54. — ³³ Sous-entendez : à Cana.

ŷ. 1. — ¹ Il est incertain quelle est cette fête. C'était vraisemblablement la fête de la Pentecôte, qui suivait la fête de Pâques dont il a été fait mention ci-dessus 2, 13 (*Chrys.* *Cyril.*).

ŷ. 2. — ² Dans le grec : Il y a à Jérusalem, à la porte des Brebis, une piscine

3. dans lesquelles étaient couchés un grand nombre de malades, d'aveugles, de boiteux et de ceux qui avaient les membres desséchés, qui attendaient le mouvement de l'eau.

4. Car l'ange du Seigneur ³ descendait à un certain temps dans cette piscine, et en agitait l'eau : et celui qui y entraient le premier après que l'eau avait été agitée, était guéri, quelque maladie qu'il eût ⁴.

5. Or il y avait là un homme qui était malade depuis trente-huit ans.

6. Jésus l'ayant vu couché, et connaissant qu'il était malade depuis fort longtemps ⁵, lui dit : Voulez-vous être guéri ?

7. Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me jeter dans la piscine après que l'eau a été troublée; et pendant le temps que je mets à y aller, un autre y descend avant moi ⁶.

8. Jésus lui dit : Levez-vous, emportez votre lit, et marchez.

3. In his jacebat multitudo magna languentium, cecorum, claudorum, aridorum expectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundum tempus in piscinam : et movebatur aqua. Et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua.

6. Hunc cum vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cum turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dum venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula

qui, en hébreu, est appelée Bethesda, et qui a, etc. La porte des Brebis était à l'est de Jérusalem (2. Esdr. 3, 1. 30. 12, 38), et elle tirait son nom des animaux destinés aux sacrifices, que l'on faisait entrer par cette porte pour les conduire au temple. Pour la même raison, la piscine pouvait aussi s'appeler la piscine des Brebis. Au lieu de Bethesda (maison des poissons), la plupart des manuscrits grecs ont *Bethesda* (maison de miséricorde, lieu de salut). La piscine consistait en un grand creux entouré de murs, dans lequel se trouvait une source encore existante, dont l'eau est salée et a une vertu médicale, avec cette particularité singulière qu'elle ne bouillonne et qu'elle n'est chaude que de trois à six heures du matin, et qu'ensuite elle s'écoule peu à peu, en sorte que presque toute la journée il ne s'y trouve point d'eau. C'est ce que rapporte Scholz qui a pu s'en convaincre par lui-même sur lieu et place, il n'y a que peu de temps. Les galeries étaient des trottoirs couverts près de la piscine, où se tenaient les malades et les baigneurs.

γ. 4. — ³ Les mots « du Seigneur » ne sont pas dans le grec.

⁴ L'eau qui dès-lors pouvait avoir une vertu médicale, comme elle doit l'avoir encore de nos jours, la tenait d'un ange, qui à certain temps, mais, à ce qu'il paraît, dans des moments inconnus et indéterminés, descendait, la mettait en mouvement et lui communiquait la vertu singulière de délivrer de leurs infirmités, quelles qu'elles fussent, les malades qui y descendaient aussitôt après son agitation. Le mouvement de l'eau pouvait être aperçu par un jaillissement plus abondant et plus fort que de coutume, pendant lequel l'ange augmentait encore sa vertu salutaire. Cette propriété existait pendant le mouvement et immédiatement après, mais ensuite elle cessait. Qu'un ange ait produit ainsi d'une manière invisible ces opérations merveilleuses, cela ne doit pas étonner *dans le temps de grâce*, alors que le Fils de Dieu lui-même s'était rendu visible, et manifestait d'une manière si éclatante sa puissance par les guérisons qu'il opérait dans le corps et dans l'âme des hommes. Et nous pouvons d'autant moins contester ces opérations surnaturelles, que nous ignorons absolument quelle influence le monde des esprits, inaccessible à nos sens, exerce sur l'homme et sur la nature qui en est dépendante. Du reste, tous les saints Pères considèrent le fait, dont il s'agit, comme un fait miraculeux.

γ. 6. — ⁵ Litt. : qu'il était ainsi depuis longtemps, — qu'il était malade depuis longtemps.

γ. 7. — ⁶ Si le tournoient des eaux avait toujours eu lieu à vue d'œil et dans un temps fixe, le malade aurait vraisemblablement trouvé quelque personne compatissante qui aurait attendu avec lui près de la piscine, pour l'y descendre.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo, qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum, et ambula?

13. Is autem, qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset. Jesus enim declinavit a turba constituta in loco.

14. Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.

16. Propterea persequabantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.

17. Jesus autem respondit eis : Pater meus usque modo operatur, et ego operor.

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere : quia non solum solvebat sabbatum, sed et patrem suum dicebat

9. Et a l'instant cet homme fut guéri; et prenant son lit il commença à marcher. Or ce jour-là était un jour de sabbat⁷.

10. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri : C'est aujourd'hui le sabbat, il ne vous est pas permis d'emporter votre lit.

11. Il leur répondit : Celui qui m'a guéri, m'a dit : Emportez votre lit, et marchez⁸.

12. Ils lui demandèrent : Qui est donc cet homme-là qui vous a dit : Emportez votre lit, et marchez?

13. Mais celui qui avait été guéri ne savait pas lui-même qui il était : car Jésus s'était retiré de la foule du peuple qui était là⁹.

14. Depuis, Jésus trouva cet homme dans le temple, et lui dit : Vous voilà guéri, ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis¹⁰.

15. Cet homme s'en alla trouver les Juifs, et leur dit que c'était Jésus qui l'avait guéri¹¹.

16. Et c'est pour cette raison que les Juifs persécutaient Jésus, parce qu'il faisait ces choses le jour du sabbat¹².

17. Mais Jésus leur dit : Mon Père ne cesse point d'agir jusqu'à présent, et j'agis aussi¹³.

18. C'est pour cela donc que les Juifs cherchaient encore avec plus d'ardeur à le faire mourir, parce que non-seulement il ne gardait pas le sabbat, mais qu'il disait

ÿ. 9. — ⁷ Comp. *Matth.* 12, 1 et suiv.

ÿ. 11. — ⁸ Ne devais-je pas obéir aux ordres de celui qui m'avait procuré ma guérison (Aug.)? Celui qui m'a donné la santé doit avoir aussi le pouvoir de me donner cet ordre.

ÿ. 13. — ⁹ Dans le grec : Car Jésus s'était retiré parce qu'il y avait une multitude de gens en ce lieu-là. Pourquoi Jésus s'éloigna-t-il? Saint Chrysostôme nous l'apprend : C'était afin qu'en son absence le témoignage fût d'autant plus incontestable.

ÿ. 14. — ¹⁰ La maladie était donc une punition de ses péchés (Voy. *Eccli.* 38, 15).

ÿ. 15. — ¹¹ Ceux qui étaient présents le lui avaient dit, et il l'annonça incontinent aux Juifs, sans doute dans de bonnes vues et encore pénétré du sentiment de la joie et de la reconnaissance.

ÿ. 16. — ¹² Quelques manuscrits grecs ajoutent : Et ils cherchaient à le tuer.

ÿ. 17. — ¹³ Vous m'objectez le sabbat dont Dieu lui-même a fait un jour de repos (1. *Moys.* 2, 2); mais je vous dis que mon Père ne s'est reposé le septième jour qu'en ce sens qu'il ne produisit aucune nouvelle espèce d'êtres. Mais son action ne cessa point pour cela : car c'est lui qui soutient l'univers entier depuis le premier instant de son existence jusqu'à présent, ce qui ne peut se concevoir sans son action persévérante. De même donc que mon Père continue à opérer, de même aussi, moi qui suis son Fils, de même nature et de la même substance que lui, j'opère également. Et comme mon Père, en déployant toute son action, ne perd point son repos qui ne saurait cesser, et, par conséquent, ne trouble point par son action le repos du sabbat, de même aussi le Fils de l'homme ne le trouble point (Aug., Cyril., Chrys., Bède, etc.).

même que Dieu était son Père, se faisant ainsi égal à Dieu ¹⁴. Jésus ajouta donc, et leur dit :

19. En vérité, en vérité, je vous le dis, le Fils ne peut rien faire de lui-même, il ne fait que ce qu'il voit faire au Père : car tout ce que le Père fait, le Fils aussi le fait comme lui ¹⁵.

20. parce que le Père aime le Fils, et lui montre tout ce qu'il fait; et il lui montrera des œuvres encore plus grandes que celles-ci, en sorte que vous serez vous-mêmes dans l'admiration ¹⁶.

21. Car comme le Père ressuscite les morts, et leur rend la vie: ainsi le Fils donne la vie à qui il lui plaît.

22. Car le Père ne juge personne, mais il a donné tout pouvoir de juger au Fils ¹⁷,

23. afin que tous honorent le Fils, comme ils honorent le Père ¹⁸. Celui qui n'honore point le Fils, n'honore point le Père qui l'a envoyé ¹⁹.

Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, et dixit eis :

19. Amen, amen dico vobis : Non potest Filius a se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem : quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.

21. Sicut enim Pater suscitavit mortuos, et vivificat : sic et Filius, quos vult, vivificat.

22. Neque enim Pater judicat quemquam : sed omne judicium dedit Filio,

23. ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum.

ÿ. 18. — ¹⁴ Il devait subir la peine du blasphème (Voy. *Matth.* 26, 64. 65).

ÿ. 19. — ¹⁵ Jésus-Christ ne nie pas qu'il est semblable à Dieu, ce qu'il aurait dû faire s'il ne l'eût pas été en effet; mais il dit seulement que les œuvres divines du Fils sont aussi les œuvres du Père. Le Fils ne peut faire que ce qu'il voit dans son être divin, qu'il a reçu de son Père; et, par conséquent, tout ce que le Père fait, le Fils le fait aussi, attendu que le Fils opère dans la vertu de l'être divin aussi bien que le Père. Ils opèrent de la même manière, dit saint Cyrille, parce qu'ils ont une nature toute semblable; il ne peut y avoir diversité d'opération que là où il n'y a pas similitude d'être. Qu'il ne soit ici question que des œuvres purement divines, c'est ce qui s'entend de soi-même; car les œuvres divines du Fils qui appartenaient en même temps à l'humanité, comme par exemple ses souffrances, ne sont les œuvres du Père qu'autant qu'elles étaient conformes à sa volonté, mais elles ne lui étaient pas propres, parce que le Père ne s'est pas fait homme avec le Fils. Or, puisque l'Incarnation a établi une espèce de différence d'être entre le Père et le Fils comme Dieu-Homme, les œuvres de l'Homme-Dieu ne pouvaient pas être des œuvres propres du Père.

ÿ. 20. — ¹⁶ A raison de l'étroite union qui existe entre le Père et le Fils, le Fils verra dans l'être divin que lui communique le Père, et opérera des œuvres plus grandes encore que la guérison de ce malade (Voy. *pl. b.* 12, 45. 8, 19).

ÿ. 22. — ¹⁷ Le Fils ne rendra pas seulement la santé aux malades, mais il rappellera les morts à la vie, comme le Père, c'est-à-dire dans le Père, dans la substance divine du Père, et jugera au nom et avec la mission du Père. Le Seigneur entend ici le rappel de la mort à la vie dans l'ordre spirituel et dans l'ordre corporel (ÿ. 24. 28), toute l'œuvre de la rédemption. Ces deux résurrections ne peuvent pas être séparées, puisqu'il s'agit de la rédemption de l'homme entier qui est composé d'un corps et d'une âme. A la résurrection, le Seigneur joint le jugement, l'éternelle damnation (ÿ. 24), parce que c'est une suite de la résurrection: car ceux qui auront mis obstacle à la résurrection de leur âme et de leur corps pour la vie éternelle, et qui, par conséquent, ne ressusciteront pas dans la gloire, seront livrés à la mort éternelle. Sur la résurrection voy. *Matth.* 22, 29. L'expression « ceux qu'il veut » marque la plénitude de la puissance du Fils. Or le Fils veut ce que veut le Père, il veut que tous se laissent ressusciter.

ÿ. 23. — ¹⁸ L'honneur de Dieu, la glorification de Dieu dans le Fils comme dans le Père, le retour et la soumission de toute créature au Créateur, est la dernière fin de la résurrection et de toute l'œuvre de la rédemption.

¹⁹ La glorification du Père et celle du Fils sont inséparables; oui, il n'y a que

24. Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in iudicium non venit, sed transiit a morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei : et qui audierint vivent.

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso : sic dedit et Filio habere vitam in semetipso :

27. et potestatem dedit ei iudicium facere, quia Filius hominis est.

24. En vérité, en vérité, je vous dis que celui qui entend ma parole, et qui croit en celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle, et il ne tombe point dans la condamnation²⁰, mais il est *déjà* passé de la mort à la vie²¹.

25. En vérité, en vérité je vous dis que l'heure vient, et qu'elle est déjà venue, où les morts entendront la voix du Fils de Dieu, et où ceux qui l'entendront, vivront²².

26. Car comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même²³ :

27. et il lui a donné le pouvoir de juger parce qu'il est Fils de l'homme²⁴.

celui qui honore le Fils, qui honore le Père, car le Père a envoyé le Fils pour apprendre à honorer Dieu de la manière la plus parfaite; ainsi quiconque n'honore pas les prescriptions du Fils, ne peut non plus honorer le Père.

ÿ. 24. — ²⁰ dans la damnation et la mort éternelle.

²¹ Je vous déclare que telle est la vérité : Celui qui suit mes commandements, et qui par là même obéit à mon Père qui m'a envoyé, celui-là est ressuscité à la vie éternelle : il ne sera point condamné, mais il ressuscitera de la mort du péché à la vie éternelle de la grâce et de la béatitude. Aucune mort, dit saint Augustin, n'est plus effroyable que celle qui ne meurt pas, — que la mort éternelle.

ÿ. 25. — ²² Je vous déclare que telle est la vérité. — A partir de ce moment les hommes qui, par le péché et l'erreur sont tombés victimes de la mort, et qui entendent la voix du Fils de Dieu qui les rappelle à la vie, son Evangile, source de toutes les grâces; ceux qui écoutent sa voix et qui lui obéissent, non-seulement vivront de la vie de l'âme, mais déposeront dans leur corps le germe de la bienheureuse immortalité, pour devenir participants à la résurrection glorieuse. Le Seigneur parle en même temps de la résurrection de l'âme et du corps, bien qu'il entende prochainement et particulièrement cette dernière. Ceux qui ne rapportent ces paroles qu'à la résurrection du corps, notamment aux résurrections des morts dont il est fait mention dans l'histoire évangélique (Marc, 5, 41. Luc, 7, 14. Jean, 11, 43), ou bien encore à la résurrection générale, au dernier jour, ne font pas attention aux paroles « et qui l'entendent » lesquelles supposent manifestement comme condition de la vivification de l'âme, que l'on reçoit avec docilité la parole de Dieu, et qui sont corrélatives à la « foi », dont il s'agit dans le verset précédent. Ceux qui n'entendent que la vivification des âmes, oublient que ce qui est dit ici est dans la plus étroite liaison avec ce qu'on lit dans les ÿ. 28. 29, qui parlent formellement de la résurrection du corps.

ÿ. 26. — ²³ Le Fils a le pouvoir de faire cela (ÿ. 25); car, comme le Père, en tant que Dieu, a une vie éternelle infinie, et, par conséquent, est la source première de toute vie limitée, de même le Fils a la vie éternelle et infinie qu'il a reçue du Père. Le Père, dit saint Augustin, a la vie de lui-même, et non pas du Fils; le Fils a la vie en lui, mais du Père.

ÿ. 27. — ²⁴ De même que le Fils a reçu du Père la vie et le pouvoir de la communiquer aux autres, de même il a reçu du Père le pouvoir pour le jugement qui suivra la résurrection des morts (voy. note 17), et ce pouvoir, il l'a non-seulement à raison de sa nature divine, mais particulièrement parce qu'il s'est fait homme; et qu'il a pris sur lui l'œuvre de la rédemption. Par rapport à cette grande œuvre, et on peut dire par rapport à l'incarnation, c'est le jugement qui est le dernier mot : car ce sera par le jugement que la séparation se fera entre l'humanité sainte et bienheureuse et l'humanité qui ne sera pas parvenue à la sainteté et au salut, que la partie sainte de l'humanité sera unie à Jésus-Christ comme le corps à son chef, en sorte que ce sera alors seulement que Jésus-Christ formera avec les saints d'une manière parfaite le nouvel homme, et qu'il assujettira de nouveau l'homme à Dieu; ce qui est le terme et la fin de l'œuvre de la rédemption qu'il a accomplie. Or, s'il est vrai, comme on vient de le dire, que le jugement soit la conséquence, le dernier trait de l'œuvre de la rédemption et de l'incarnation, dès lors on conçoit pourquoi ce sera le Libérateur, l'homme-Dieu, qui sera chargé de le

28. Ne vous étonnez pas de ceci²⁵; car le temps vient où tous ceux qui sont dans les sépulcre., entendront la voix du Fils de Dieu²⁶:

29. et ceux qui auront fait de bonnes œuvres sortiront pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, pour ressusciter à leur condamnation²⁷.

30. Je ne puis rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entends; et mon jugement est juste, parce que je ne recherche pas ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé²⁸.

31. Si je rends témoignage de moi-même, mon témoignage n'est pas véritable²⁹.

32. Il y en a un autre qui rend témoignage de moi³⁰, et je sais que le

28. Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes, qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei:

29. et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ: qui vero mala egerunt, in resurrectionem judicii.

30. Non possum ego a meipso facere quidquam. Sicut audio, judico: et judicium meum justum est: quia non quero voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

32. Alius est, qui testimonium perhibet de me: et scio quia ve-

porter. D'autres rendent le sens: parce qu'en sa qualité d'homme, il peut juger d'une manière analogue aux hommes. Ou bien: parce que, s'étant humilié comme homme, il mérite d'être glorifié dans le jugement. Tout ceci ne touche que quelques rapports particuliers; la vraie raison, la raison intime et qui comprend tout, est celle qui a été donnée.

ŷ. 28. — ²⁵ Au sujet de la résurrection spirituelle et corporelle des morts qui commence dès ici-bas par la puissance du Fils (ŷ. 24. 25).

²⁶ Un temps viendra où la résurrection des morts s'accomplira dans sa plénitude, alors que tous les corps de ceux qui seront morts, sur l'ordre du Fils de Dieu, quitteront leurs tombeaux et comparaitront au jugement (Comp. 1. *Thess.* 4, 13 et suiv.).

ŷ. 29. — ²⁷ Pour leur damnation (ŷ. 24). Les bons ressusciteront dans la gloire pour la vie, les méchants dans la confusion pour la damnation, pour la mort éternelle (Voy. *Dan.* 12, 2. 1. *Cor.* 15. *Apoc.* 20). O séparation étonnante, pleine d'angoisses! s'écrie un vieux interprète; ô homme! fais-en l'objet continuel de tes pensées, travaille à te sanctifier, vis pour l'éternité!

ŷ. 30. — ²⁸ Or, le jugement qui suivra la résurrection et que je prononcerai, ne procédera pas de moi en séparation du Père; car c'est une œuvre divine, et toutes mes œuvres divines sont opérées dans ma divinité et par la vertu de ma divinité, et, par conséquent, dans mon Père et dans la vertu de mon Père, qui me donne de toute éternité mon être divin. Mon jugement est une opération de ma science divine, que je tiens de mon Père; c'est l'expression de ce que je reçois de mon Père et de ce que je vois en lui. Par là même il est nécessairement juste et exempt de tout arbitraire; car ma volonté est ainsi une seule et même chose avec la science de mon Père. Le sens peut encore se rendre plus brièvement comme il suit: Mon jugement est un jugement divin, et il se repose sur la science et la volonté divine qui m'est commune avec mon Père; il doit donc être juste (Aug., Chrys. et autres). Les mots « comme j'entends » se rapportent, ainsi que voir dans le ŷ. 19, à la science divine, à l'être divin, que le Fils tire du Père. Le Fils juge ainsi d'après l'Être divin, selon la vérité (Chrys.).

ŷ. 31. — ²⁹ Sans aucun doute, Jésus, lorsqu'il parlait de son caractère divin, du pouvoir et de la vertu qu'il avait de ressusciter les morts et de les juger, lut dans les yeux étonnés de ceux qui étaient présents cette question: Comment montrerez-vous que vous possédez ce caractère et ce pouvoir? A cette question il répond: Si moi seul, en séparation d'avec mon Père, je rendais témoignage de mon caractère et de la puissance qui est en moi, mon témoignage ne serait pas valable; mais il n'en est pas ainsi, car je ne me rends pas seul témoignage, mais mon Père rend pour moi témoignage par mes œuvres (Cyrill., Chrys., Théophile). *Pl. b.* 8, 13-16. Jésus déclare que son témoignage est vrai, mais également autant seulement qu'il est uni au témoignage de son Père.

ŷ. 22. — ³⁰ le Père (ŷ. 36).

rum est testimonium, quod perhibet de me.

33. Vos misistis ad Joannem : et testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio : sed hæc dico ut vos salvi sitis.

35. Ille erat lucerna ardens, et lucens. Vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

36. Ego autem habeo testimonium majus Joanne. Opera enim, quæ dedit mihi Pater ut perliciam ea : ipsa opera, quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me :

37. et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me : neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis :

38. et verbum ejus non habetis in vobis manens : quia quem misit ille, huic vos non creditis.

39. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me :

témoignage qu'il en rend est véritable.

33. Vous avez envoyé à Jean, et il a rendu témoignage à la vérité.

34. Pour moi, ce n'est pas d'un homme que je reçois témoignage : mais je dis ces choses afin que vous soyez sauvés ³¹.

35. Cet homme était une lampe ardente et luisante : et vous avez voulu vous réjouir pour un peu de temps à la lueur de sa lumière ³².

36. Mais pour moi, j'ai un témoignage plus grand que celui de Jean : car les œuvres que le Père m'a données à faire, ces œuvres que je fais rendent témoignage de moi, que c'est le Père qui m'a envoyé ³³.

37. Et le Père qui m'a envoyé a rendu lui-même témoignage de moi ³⁴. Vous n'avez jamais entendu sa voix, ni vu sa face ³⁵.

38. Et sa parole ne demeure point en vous, parce que vous ne croyez point en celui qu'il a envoyé ³⁶.

39. Vous lisez avec soin les Ecritures, parce que vous croyez y trouver la vie éternelle : et ce sont elles qui rendent témoignage de moi.

ŷ. 34. — ³¹ Je pourrais vous renvoyer au témoignage de Jean, témoignage qu'il a rendu d'une manière éclatante au grand conseil touchant le caractère dont je suis revêtu (*pl. h. 1, 19*); mais je ne veux ici le citer qu'en passant, afin de vous fournir un moyen de croire plus aisément, et de vous aider ainsi à arriver au salut.

ŷ. 35. — ³² Par la lumière que Jean a répandue sur ma personne, vous auriez pu facilement vous éclairer, vous laisser instruire par ses instructions; mais la joie que vous éprouviez à entendre les leçons pleines de lumière qu'il donnait n'a duré que peu de temps; bientôt vous vous êtes dégoûtés de lui. Cependant, encore une fois, je ne veux pas en appeler à son témoignage.

ŷ. 36. — ³³ Les œuvres que j'opère en vertu du caractère divin que je tiens de mon Père, rendent témoignage à ma mission divine. Jésus s'en réfère fréquemment à ses œuvres comme preuves en faveur de sa doctrine (*Pl. b. 14, 10 et suiv.*). *Matth. 11, 20*). Par les miracles que j'opère, Dieu lui-même dépose en ma faveur.

ŷ. 37. — ³⁴ à savoir par mes miracles. D'autres entendent aussi le témoignage que Dieu rend à Jésus-Christ dans les divines Ecritures qui l'annonçaient; sentiment que confirme entièrement le contexte (ŷ. 38. 39).

³⁵ mais quelque intelligible, et, pour ainsi parler, quelque palpable que fût son témoignage, vous n'y avez jamais fait attention. « La voix » et « la face » sont mises figurément pour la force de persuasion et l'évidence du témoignage divin.

ŷ. 38. — ³⁶ De même que vous n'avez point reçu en vous le témoignage si clair que mon Père a rendu de moi, ainsi sa parole en général, sa divine doctrine, ne demeurera point en vous ni au milieu de vous, parce que vous ne croyez pas à celui qui l'a envoyé, au Christ. La parole divine renfermée dans l'Ancien Testament ne persévère et ne devient permanente que par la parole de la nouvelle alliance; car celle-ci est le complément de l'autre, son esprit, sa vie, sa vérité d'en haut. La religion de l'Ancien Testament, si on lui enlève son âme, le rapport à Jésus-Christ, n'est plus qu'un cadavre inanimé. Le juif n'a point du tout la parole de Dieu, s'il ne voit la parole de Dieu qu'il possède accomplie en Jésus-Christ, s'il ne voit pas en lui.

40. Et vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie ³⁷.

41. Je ne tire point ma gloire des hommes.

42. Mais je vous connais; *je sais* que vous n'avez point en vous l'amour de Dieu ³⁸.

43. Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas : si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez ³⁹.

44. Comment pouvez-vous croire, vous qui recherchez la gloire que vous vous donnez les uns aux autres, et qui ne recherchez point la gloire qui vient de Dieu seul ⁴⁰?

45. Ne pensez pas que ce soit moi qui doive vous accuser devant le Père : vous avez un accusateur, qui est Moïse, auquel vous espérez ⁴¹.

46. Car si vous croyiez Moïse, peut-être vous me croiriez aussi, parce que c'est de moi qu'il a écrit. 1. *Moys.* 3, 15. 22, 18. 5. *Moys.* 18, 13.

47. Que si vous ne croyez pas ce qu'il a écrit, comment croirez-vous ce que je vous dis ⁴²?

40. et non vultis venire ad me ut vitam habeatis.

41. Claritatem ab hominibus non accipio.

42. Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

43. Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine suo, illum accipietis.

44. Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis : et gloriam, quæ a solo Deo est, non queritis?

45. Nolite putare quia ego accusaturus sim vos apud Patrem : est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.

46. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan et mihi : de me enim ille scripsit.

47. Si autem illius litteris non creditis : quomodo verbis meis credetis?

ŷ. 40. — ³⁷ Vous cherchez dans les divines Écritures, afin d'y trouver ce qui peut vous conduire à la résurrection bienheureuse et à la béatitude éternelle. C'est bien ! les Écritures renvoient à moi comme à celui en qui seulement vous trouverez la vérité et la vie (comp. *Act.* 10, 43) ; toutefois vous ne voulez pas venir à moi, afin d'obtenir par moi en ce monde et en l'autre la vie éternelle.

ŷ. 42. — ³⁸ Ce n'est point un intérêt terrestre, l'honneur, la gloire, la domination terrestre qui me dirige, lorsque je m'efforce de vous porter à la foi, mais uniquement l'amour de Dieu et le désir de votre salut : mais je vous connais, je sais que vous n'avez nul amour de Dieu et que vous êtes remplis d'ambition et de sentiments terrestres. Telle est aussi la cause qui vous empêche de venir à moi.

ŷ. 43. — ³⁹ Moi qui suis venu par l'ordre de Dieu, avec une entière abnégation de moi-même, vous ne me recevez pas comme un envoyé divin ; mais si un autre vient, ne fût-il conduit que par son amour-propre et des sentiments sensuels, vous le recevrez, parce qu'il sera dans les mêmes dispositions que vous. Tous les anciens interprètes, par celui qui vient en son propre nom, entendent les faux messies qui de temps en temps se sont élevés parmi les Juifs. Les Juifs eux-mêmes en comptent 64. Tous trouvèrent plus ou moins de créance auprès d'eux ; mais pour le véritable Sauveur, ils l'attachèrent à la croix.

ŷ. 44. — ⁴⁰ Comment pourriez-vous recevoir en vous la racine de la foi, qui exige l'abnégation et l'humilité, n'étant poussés que par l'amour-propre, particulièrement par la soif des honneurs et le désir de plaire aux hommes ; et, quant à l'honneur véritable, qui est de plaire à Dieu, ne vous en mettant nullement en peine ?

ŷ. 45. — ⁴¹ en qui vous avez confiance, par la loi duquel vous espérez devenir saints et heureux. Moïse deviendra votre accusateur, parce que vous ne le croyez pas en tout.

ŷ. 47. — ⁴² Litt. : Comment croiriez-vous à mes paroles — qui disent la même chose

CHAPITRE VI.

Multiplication des cinq pains et des deux poissons. Jésus marche sur la mer. La nourriture qui ne périt point. La chair et le sang de Jésus-Christ sont une nourriture et un breuvage. Plusieurs se scandalisent de ses paroles, et l'abandonnent : les apôtres demeurent avec lui, mais Jésus leur déclare que l'un d'eux est méchant.

1. Post hæc abiit Jesus trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis :

2. et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa, quæ faciebat super his, qui infirmabantur.

3. Subiit ergo in montem Jesus : et ibi sedebat cum discipulis suis.

4. Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.

5. Cum sublevasset ergo oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philippum : Unde ememus panes, ut manducent hi?

6. Hoc autem dicebat tentans eum : ipse enim sciebat quid esset facturus.

7. Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.

8. Dicit ei unus ex discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri :

9. Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos, et duos pisces : sed hæc quid sunt inter tantos?

1. Jésus s'en alla ensuite au-delà de la mer de Galilée, qui est le lac de Tibériade ¹. *Matth.* 14, 13. *Marc.* 6, 32. *Luc.* 9, 10.

2. Et une grande multitude de peuple le suivait, parce qu'ils voyaient les miracles qu'il faisait sur les malades.

3. Jésus monta donc sur une montagne, et s'y assit avec ses disciples.

4. Or le jour de Pâques, qui est la fête des Juifs, était proche.

5. Jésus ayant donc levé les yeux, et voyant qu'une fort grande multitude de peuple venait à lui, dit à Philippe : D'où achèterons-nous des pains pour donner à manger à tout ce monde ²?

6. Mais il disait cela pour le tenter ³ : car il savait bien ce qu'il devait faire ⁴.

7. Philippe lui répondit : Quand on aurait pour deux cents deniers de pain ⁵, cela ne suffirait pas pour en donner à chacun tant soit peu.

8. Un de ses disciples, qui était André, frère de Simon Pierre, lui dit :

9. Il y a ici un petit garçon qui a cinq pains d'orge, et deux poissons ; mais qu'est-ce que cela pour tant de gens?

ŷ. 1. — ¹ La ville de Tibériade était située sur le rivage à l'ouest de la mer.

ŷ. 5. — ² Les autres évangélistes rapportent aussi le miracle qui suit ; saint Jean y ajoute quelques circonstances que les autres avaient omises. Ce qu'il semble s'être proposé en en donnant un nouveau récit, a été d'en prendre occasion de donner le discours de Jésus, qui vient ensuite.

ŷ. 6. — ³ afin de s'assurer s'il croyait que Jésus pouvait faire un miracle pour recourir ce peuple.

⁴ Jésus connaissait bien le peu de foi des apôtres, mais afin de fixer leur attention sur le miracle qu'il se proposait d'opérer, de les piquer, et de leur faire sentir à eux-mêmes la faiblesse de leur foi, il leur fit cette question et les mit à cette épreuve (Aug.).

ŷ. 7. — ⁵ 200 deniers ; environ 92 ou 95 fr. de notre monnaie. — * Dans l'allemand 25 thalers. — Le thaler vaut, selon les uns, 3 fr. 75 c., selon d'autres, 4 fr.

10. Jésus dit donc : Faites-les asseoir. Or il y avait beaucoup d'herbe en ce lieu-là : et environ cinq mille hommes s'y assirent.

11. Jésus prit donc les pains; et ayant rendu grâces, il les distribua à ceux qui étaient assis : et il leur donna de même des poissons autant qu'ils en voulaient⁶.

12. Après qu'ils furent rassasiés, il dit à ses disciples : Amassez les morceaux qui sont restés, afin que rien ne se perde.

13. Ils les ramassèrent donc, et emplirent douze corbeilles des morceaux des cinq pains d'orge, qui étaient restés après que tous en eurent mangé.

14. Ces personnes donc ayant vu le miracle que Jésus avait fait, disaient : C'est là vraiment le prophète qui doit venir dans le monde⁷.

15. Mais Jésus sachant qu'ils devaient venir pour l'enlever et le faire roi, s'enfuit encore sur la montagne lui seul⁸. *Matth.* 14, 23. *Marc.* 6, 46.

16. Lorsque le soir fut venu, ses disciples descendirent au bord de la mer⁹,

17. et montèrent dans une barque, pour passer au-delà de la mer vers Capharnaüm. Il était déjà nuit, et Jésus n'était pas encore venu à eux.

18. Cependant la mer commençait à s'enfler, à cause d'un grand vent qui soufflait.

19. Et comme ils eurent fait, à force de rames, environ vingt-cinq ou trente stades¹⁰, ils virent Jésus qui marchait sur la mer, et qui était proche¹¹ de la barque; ce qui les remplit de frayeur¹².

20. Mais il leur dit : C'est moi, ne craignez point.

21. Ils voulurent donc le prendre dans

10. Dixit ergo Jesus : Facite homines discumbere. Erat autem fœnum multum in loco. Discubuerunt ergo viri, numero quas quinque millia.

11. Accepit ergo Jesus panes : et cum gratias egisset, distribuit discumbentibus : similiter et ex piscibus quantum volebant.

12. Ut autem impleti sunt, dixit discipulis suis : Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.

13. Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum, ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.

14. Illi ergo homines cum vidissent quod Jesus fecerat signum, dicebant : Quia hic est vere propheta, qui venturus est in mundum.

15. Jesus ergo cum cognovisset, quia venturi essent ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterum in montem ipse solus.

16. Ut autem sero factum est, descenderunt discipuli ejus ad mare.

17. Et cum ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaum : et tenebræ jam factæ erant : et non venerat ad eos Jesus.

18. Mare autem, vento magno flante, exurgebat.

19. Cum remigassent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta, viderunt Jesum ambulantem supra mare, et proximum navi fieri, et timuerunt.

20. Ille autem dicit eis : Ego sum, nolite timere.

21. Voluerunt ergo accipere eum

§. 11. — ⁶ Dans le grec :..... il les partagea entre les apôtres, mais les apôtres les distribuèrent entre ceux qui étaient assis. Pareillement, etc. Ainsi portent aussi les autres évangélistes.

§. 14. — ⁷ le prophète auquel Moïse a renvoyé (5. *Moy.* 18, 15) le Messie, le roi d'Israël (§. 15).

§. 15. — ⁸ car ce royaume n'est pas de ce monde (*Pl. b.* 18, 36). Dans le grec : il se retira de nouveau sur la montagne lui seul.

§. 16. — ⁹ Jésus les obligea à repasser la mer avant qu'il partit lui-même.

§. 19. — ¹⁰ lorsqu'ils furent à la distance d'une heure environ.

¹¹ Litt. : Et qu'il s'approchait beaucoup de, etc. — Dans le grec : et qui était proche de, etc.

¹² parce qu'ils le prirent pour un fantôme (*Matth.* 14, 26).

in navim : et statim navis fuit ad terrain, in quam ibant.

22. Altera die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, et quia non introisset cum discipulis suis Jesus in navim, sed soli discipuli ejus abiissent :

23. aliæ vero supervenerunt naves a Tiberiade, juxta locum ubi manducaverant panem, gratias agente Domino.

24. Cum ergo vidisset turba quia Jesus non esset ibi, neque discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, et venerunt Capharnaum quærentes Jesum.

25. Et cum invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti ?

26. Respondit eis Jesus, et dixit : Amen, amen dico vobis : quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus et saturati estis.

27. Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis. Hunc enim Pater signavit Deus.

leur barque : et la barque se trouva aussitôt au lieu où ils allaient¹³.

22. Le lendemain le peuple, qui était demeuré de l'autre côté de la mer, vit¹⁴ qu'il n'y avait point eu là d'autre barque¹⁵, et que Jésus n'y était point entré avec ses disciples, mais que les disciples seuls s'en étaient allés.

23. Et comme il était depuis arrivé¹⁶ d'autres barques de Tibériade, près du lieu où le Seigneur, après avoir rendu grâces, les avait nourris de pains ;

24. et qu'ils connurent enfin que Jésus n'était point là, non plus que ses disciples, ils entrèrent dans ces barques, et vinrent à Capharnaüm, cherchant Jésus.

25. Et l'ayant trouvé au-delà de la mer, ils lui dirent : Maître, quand êtes-vous venu ici ?

26. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais parce que je vous ai donné du pain à manger, et que vous avez été rassasiés¹⁷.

27. Travaillez pour avoir, non la nourriture qui périt, mais celle qui demeure pour la vie éternelle, que le Fils de l'homme vous donnera, parce que c'est en lui que Dieu le Père a imprimé son sceau¹⁸. *Matth. 3, 17. 17, 5. Pl. h. 1, 32.*

ŷ. 21. — ¹³ On voit par *Matth. 14, 32* et *Marc, 6, 51*, que Jésus monta dans la barque, et saint Jean ne le nie point, mais il fait remarquer cette circonstance omise par les autres, que la barque aborda à terre aussitôt que Jésus y fut entré.

ŷ. 22. — ¹⁴ le peuple le remarqua.

¹⁵ Dans le grec : qu'il n'y avait dans ce lieu aucune autre barque que celle dans laquelle ses disciples étaient montés.

ŷ. 23. — ¹⁶ ce même lendemain (ŷ. 22).

ŷ. 26. — ¹⁷ Vous me cherchez, non point parce que vous avez vu la multiplication miraculeuse des pains, et que ce prodige a excité en vous le désir de recevoir de moi la nourriture qui conduit à la vie éternelle, mais parce que j'ai apaisé votre faim corporelle, et que ce secours vous fait espérer d'obtenir de moi de pareils bienfaits temporels. C'est la chair, remarque saint Augustin, qui vous engage à me chercher, non l'esprit. Combien ne cherchent Jésus qu'afin qu'il leur fasse du bien, seulement par un principe de sensualité ! A peine en est-il qui cherchent Jésus pour Jésus lui-même. — Observez que dans le discours qui suit, Jésus n'a garde d'éloigner de lui-même ces hommes sensuels, qui n'ont rien autre chose qu'une certaine bonne volonté ; il prend soin au contraire de les introduire jusque dans les plus profonds mystères de la nourriture divine de l'âme. Apprenez de là à user de patience à l'égard de ceux qui sont abandonnés, envers les hommes grossiers et les pauvres d'esprit !

ŷ. 27. — ¹⁸ Soupirez avec moins d'ardeur après la nourriture et la prospérité terrestres, qui ne sont que transitoires, qu'après la nourriture spirituelle, qui est un aliment éternel. Le Fils de l'homme, dont le Père a confirmé la mission, qu'il a accrédité comme son envoyé par des prodiges, vous donne cette nourriture. —

« Ne pas travailler » est mis, suivant le style biblique, pour « travailler moins » (Voy. *Matth. 9, 13*). La nourriture spirituelle, ainsi que la suite le montre, est Jésus-Christ lui-même, sa doctrine, ses œuvres, sa grâce, Jésus-Christ tout entier. Il est dit qu'il a été marqué du sceau de Dieu, parce que Dieu a confirmé sa mission

28. Ils lui dirent : Que ferons-nous pour faire des œuvres de Dieu ¹⁹?

29. Jésus leur répondit : L'œuvre de Dieu est que vous croyiez en celui qu'il a envoyé ²⁰. 1. *Jean*, 3, 23.

30. Ils lui dirent : Quel miracle donc faites-vous, afin que nous le voyions et que nous vous croyions? que faites-vous?

31. Nos pères ont mangé la manne dans le désert, selon ce qui est écrit : Il leur a donné à manger le pain du ciel ²¹. 2. *Moyss.* 16, 14. 4. *Moyss.* 11, 7. *Ps.* 77, 24. *Sagesse*, 16, 20.

32. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, Moïse ne vous a point donné le pain du ciel; mais c'est mon Père qui vous a donné le véritable pain du ciel ²².

33. Car le pain de Dieu est celui qui descend du ciel, et qui donne la vie au monde ²³.

34. Ils lui dirent donc : Seigneur, donnez-nous toujours de ce pain ²⁴.

35. Jésus leur répondit : Je suis le pain de vie; celui qui vient à moi n'aura point faim, et celui qui croit en moi n'aura jamais soif ²⁵.

28. Dixerunt ergo ad eum : Qui faciemus ut operemur opera Dei?

29. Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.

30. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum ut videamus, et credamus tibi? quid operaris?

31. Patres nostri manducaverunt manna in deserto, sicut scriptum est : Panem de cœlo dedit eis manducare.

32. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.

33. Panis enim Dei est, qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo.

34. Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc.

35. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me, non esuriat : et qui credit in me, non sitiet unquam.

divine par des miracles. Saint Hilaire se représente ici l'éternelle ressemblance du Fils comme l'empreinte du sceau du Père.

ŷ. 28. — ¹⁹ les œuvres que Dieu nous a prescrites, et que vous voulez nous enseigner. Apprenez-nous quelles sont les œuvres que nous devons faire pour avoir cette nourriture qui sert d'un aliment éternel (Aug.).

ŷ. 29. — ²⁰ Celui qui veut avoir cette nourriture doit, ainsi que Dieu l'ordonne, croire en celui qui l'a envoyé. Par la foi nous nous approprions Jésus-Christ, sa doctrine, ses œuvres, sa grâce, et nous avons en lui la vie éternelle.

ŷ. 31. — ²¹ Quel miracle faites-vous donc au moyen duquel nous puissions devenir participants de votre nourriture? Faites-le donc, afin que nous voyions et que nous croyions. Auriez-vous la prétention de nous donner une nourriture qui soit encore plus merveilleuse que la manne descendue du ciel, que nos pères ont mangée dans le désert? — Comme la femme samaritaine (*Pl. h.* 4, 15) désirait une eau réelle, qui éteignât sa soif pour l'éternité, les Juifs aussi, dans leur sens charnel, désiraient une nourriture réelle, semblable à la manne, qui pût les nourrir pour toujours. Le signe est donc la nourriture elle-même, et la foi que les Juifs promettaient, se rapporte à cette nourriture. D'autres par là entendent un miracle que les Juifs demandent pour croire en général à la mission divine de Jésus; mais ils croyaient déjà à cette mission en vertu de la multiplication miraculeuse des pains (*ŷ.* 14), et la supposition qu'il s'agit ici d'autres Juifs, n'a aucun fondement dans le texte.

ŷ. 32. — ²² Le pain que Moïse vous a donné n'était pas proprement, véritablement un pain du ciel; ce pain, c'est mon Père qui vous le donne. Comme toute l'ancienne alliance n'était que la figure, l'ombre de la nouvelle, et que celle-ci était la réalité, la substance, la vérité (*Col.* 2, 17), de même aussi la manne n'était que la figure du vrai pain du ciel, qui est Jésus-Christ (*Voy.* 2. *Moyss.* 17, note 3).

ŷ. 33. — ²³ Le pain que mon Père donne est le pain descendu du ciel, qui rend la vie au monde enseveli dans la mort du péché et de l'erreur.

ŷ. 34. — ²⁴ Jésus nommant sa nourriture un pain (*ŷ.* 27), ces Juifs, dans leur bonhomie, désirent recevoir de ce pain une fois pour toutes.

ŷ. 35. — ²⁵ Jésus déclare enfin que ce pain c'est lui-même. Le Fils unique de

36. Sed dixi vobis, quia et vidistis me, et non creditis.

37. Omne, quod dat mihi Pater, ad me veniet : et eum, qui venit ad me, non ejiciam foras :

38. quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus, qui misit me.

39. Hæc est autem voluntas ejus, qui misit me, Patris : ut omne, quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed resuscitem illud in novissimo die.

40. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me : ut omnis, qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die.

41. Murmurabant ergo Judei de illo, quia dixisset : Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi,

42. et dicebant : Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem, et matrem ? Quo-

36. Mais je vous l'ai déjà dit, vous m'avez vu, et vous ne croyez point ²⁶.

37. Tout ce que mon Père me donne, viendra à moi : et je ne jetterai point dehors celui qui vient à moi ;

38. car je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé ²⁷.

39. Or la volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite tous au dernier jour.

40. Car la volonté de mon Père qui m'a envoyé, est que quiconque voit le Fils, et croit en lui, ait la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour ²⁸.

41. Les Juifs se mirent donc à murmurer contre lui, parce qu'il avait dit : Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel ²⁹.

42. Et ils disaient : N'est-ce pas là Jésus, fils de Joseph, dont nous connaissons le père et la mère ? Comment donc dit-il : Je suis

Dieu est en effet le vrai pain, dit saint Cyrille ; car procédant de la substance du Père, il est par nature la vie qui vivifie tout. Et comme le pain terrestre fortifie et soutient les forces du corps, de même le Fils de Dieu par son divin esprit vivifie notre esprit, et préserve notre corps de la corruption. « Aller à Jésus » et « croire en lui » signifient la même chose (Aug.). La foi implique nécessairement l'obéissance et l'amour, au moins en désir, autrement ce serait une foi morte. Au moyen de cette foi le pain vivant, Jésus-Christ, devient notre possession, et nous rassasie pour toujours. Sur le rassasiement voy. *pl. n. 4, 14*.

§. 36. — ²⁶ Vous voyez maintenant, comme vous désiriez voir (§. 30) ; mais ainsi que je vous ai déjà dit que vous me voyez dans mes opérations miraculeuses, et que cependant vous ne croyez point, c'est ce qui se vérifie encore en ce moment. Jésus disait plus haut (§. 26), que le signe qu'ils avaient vu n'avait excité en eux aucun désir de leur salut. Il en donne la raison dans ce qui suit. Le miracle par lui-même ne donne pas la foi ; il faut encore pour cela, la grâce de Dieu et une volonté bien disposée (*Matth. 11*, note 33), qui rende capable de comprendre le miracle et de croire (*Matth. 12*, note 36).

§. 38. — ²⁷ « Venir à moi », « croire » dépend de la grâce de mon Père ; ceux à qui il accorde la grâce, je les reçois dans mon royaume, et je ne les repousse point ; car je n'ai point d'autre volonté divine que la volonté de mon Père, et ma volonté humaine se tient toujours soumise à ma volonté divine ; accomplir la volonté de mon Père, est ma destination.

§. 40. — ²⁸ La volonté de mon Père est qu'aucun de ceux qu'il m'a donnés, ne périsse, mais bien plutôt que quiconque me reconnaît dans mes opérations miraculeuses et croit véritablement en moi (voy. note 25) (ce sont là ceux qu'il me donne), ait la vie éternelle en ce monde et en l'autre, non pas seulement la vie de l'âme, mais encore celle du corps, et c'est pourquoi je le ressusciterai au jour dernier. Jésus-Christ délivre l'homme tout entier, non seulement son âme, mais encore son corps. La délivrance du corps sera consommée par la résurrection, qui sera le dernier trait de l'œuvre de la rédemption.

§. 41. — ²⁹ Les Juifs, sous la nourriture qui leur était promise, attendaient un pain miraculeux, mais réel (§. 34). Que Jésus fût lui-même ce pain miraculeux, le pain qui donne la vie, c'est ce qu'ils ne pouvaient allier avec la condition de pauvre dans laquelle il avait été élevé. Dans le grec : Je suis le pain qui est descendu du ciel.

descendu du ciel? *Matth.* 13, 55. *Marc.* 6, 3.

43. Mais Jésus leur répondit : Ne murmurez point entre vous.

44. Personne ne peut venir à moi, si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire : et je le ressusciterai au dernier jour ³⁰.

45. Il est écrit dans les prophètes : Ils seront tous enseignés de Dieu. Quiconque a écouté le Père et a eu l'intelligence, vient à moi ³¹.

46. Ce n'est pas qu'aucun homme ait vu le Père, si ce n'est celui qui est de Dieu : celui-là a vu le Père ³². *Matth.* 11, 27.

47. En vérité, en vérité, je vous le dis : Celui qui croit en moi a la vie éternelle ³³.

48. Je suis le pain de vie ³⁴.

49. Vos pères ont mangé la manne dans le désert, et ils sont morts. 2. *Moy.* 16, 13.

50. Voici le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en mange ne meure point ³⁵.

modo ergo dicit hic : Quia de cœlo descendi?

43. Respondit ergo Jesus, et dixit eis : Nolite murmurare in invicem :

44. nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum : et ego resuscitabo eum in novissimo die.

45. Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis, qui audivit a Patre, et didicit, venit ad me.

46. Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is, qui est a Deo, hic vidit Patrem.

47. Amen, amen dico vobis : Qui credit in me, habet vitam æternam.

48. Ego sum panis vitæ.

49. Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt.

50. Hic est panis de cœlo descendens : ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.

§. 44. — ³⁰ Cessez de montrer du mécontentement au sujet d'une chose que vous ne comprenez point, et que vous ne comprendrez point, aussi longtemps que mon Père, par les lumières de sa grâce, ne vous attirera pas à moi, et que vous ne suivrez pas avec docilité l'attrait de la grâce. Ceux qui sont dans cette disposition, qui suivent l'attrait de la grâce avec docilité, viennent à moi, et ils éprouvent en eux tout le bienfait de la rédemption, en sorte qu'au dernier jour je ressusciterai pour la vie éternelle leur corps même. Dieu le Père attire tous les hommes; mais tous ne suivent pas son attraction (*Voy. Matth.* 11, note 33). Le verset qui suit montre que l'attraction du Père demande également l'abandon spontané de l'homme.

§. 45. — ³¹ Il avait déjà été prédit dans les Ecritures qu'un temps viendrait où Dieu éclairerait intérieurement tous les hommes d'une manière particulière. Ce temps est venu. Celui donc qui obéit avec docilité aux enseignements de Dieu, celui-là croit, et vient à moi. Le passage cité se trouve dans *Isaïe*, 54, 13 et *Jérém.* 31, 33. 35. — *Ezéch.* 11, 19. 48, 31. *Mich.* 4, 1-4, disent à peu près la même chose.

§. 46. — ³² Tout-fois cette façon d'ouïr et d'enseigner ne doit pas être entendue comme si un mortel pouvait voir le Père ici-bas; c'est là un privilège exclusivement réservé au Fils unique de Dieu. Dieu est un maître invisible.

§. 47. — ³³ Le Sauveur revient aux versets 40. 35. 29. Je vous déclare que tous ceux qui croient véritablement en moi, reçoivent du ciel le pain vivifiant, et avec ce pain, la vie éternelle.

§. 48. — ³⁴ *Voy. pl. h. §. 35.*

§. 50. — ³⁵ La manne n'avait en elle aucune vertu pour communiquer au corps et à l'âme la vie éternelle; mais moi, qui suis le pain descendu du ciel, j'ai cette vertu. Jusque là (§. 48), Jésus avait parlé de la foi au pain du ciel, dont il prend lui-même le nom; maintenant il parle de la participation à ce même pain, et il apprend de quelle manière un jour il le présentera à l'homme pour qu'il s'en nourrisse. Il est ici et dans ce qui suit littéralement question de la participation mystérieuse à son adorable personne sous la forme du pain et du vin, et non pas simplement d'une manière figurée, de la foi en lui; c'est ce qui résulte clairement, premièrement des expressions mêmes (§. 54. 55), que les Juifs prennent dans leur sens propre, et que Jésus confirme comme les ayant dites dans le sens propre; ensuite, de la distinction entre la chair et le sang, distinction qui aurait dû paraître absurde s'il ne se fût agi que de la foi en sa personne; enfin et surtout, de l'in-

51. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.

52. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum : et panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita.

53. Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes : Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum ?

54. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

55. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam : et ego resuscitabo eum in novissimo die.

56. Caro enim mea, vere est cibus : et sanguis meus, vere est potus ;

57. qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.

58. Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem :

51. Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel.

52. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde ³⁶.

53. Les Juifs donc disputaïent entre eux, en disant : Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ?

54. Et Jésus leur dit : En vérité, en vérité, je vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous ³⁷.

55. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, a la vie éternelle ; et je le ressusciterai au dernier jour ³⁸.

56. Car ma chair est véritablement viande, et mon sang est véritablement breuvage ³⁹.
1. Cor. 11, 27.

57. Celui qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui ⁴⁰.

58. Comme mon Père qui m'a envoyé est vivant, et que je vis par mon Père ; de même

interprétation unanime des saints Pères et des conciles d'Ephèse et de Trente (Sess. 13. chap. 1. 21, 1).

ŷ. 52. — ³⁶ Dans le grec : C'est ma chair que je donnerai pour la vie du monde. La chair que je donnerai comme victime d'expiation pour la rédemption du monde, cette même chair je vous la donnerai pour aliment. Remarquez l'expresson : Que je donnerai. On voit par là que Jésus-Christ parlait de la participation à une nourriture qu'il donnerait dans un temps à venir, et non pas de la simple réception de sa personne actuellement présente par la foi.

ŷ. 54. — ³⁷ c'est-à-dire vous ne recevrez pas la vie en vous. Celui, dit saint Basile, qui est régénéré, qui a la vie par le baptême, doit l'entretenir en lui par la participation aux mystères sacrés. L'Eglise ordonne et fait un devoir rigoureux aux fidèles de s'approcher, au moins une fois chaque année, de la table du Seigneur. Il ne suit pas d'ailleurs de ces paroles que tous doivent nécessairement recevoir le Seigneur sous les deux espèces ; car, comme il arrive souvent dans le style biblique, la conjonction « et » est mise ici pour « ou » (Comp. 2. Moys. 21, 31. 22, 10. Ezéch. 44, 22. 1. Cor. 11, 27). En effet, Jésus-Christ étant tout entier présent sous chaque espèce, une seule suffit. La réception sous les deux espèces n'est de rigueur que pour les prêtres (voyez-en la raison dans *Matth.* 26, 27. note 36). Le concile général de Trente s'explique longuement sur ce point (Sess. 21. chap. 1).

ŷ. 55. — ³⁸ Voyez ici comment le corps admirable du Seigneur dépose en vous le germe d'une résurrection bienheureuse et glorieuse de votre corps (Comp. *Ps.* 21, note 37).

ŷ. 56. — ³⁹ car il vous sera donné de manger ma chair et de boire mon sang, parce que je vous les laisserai comme une nourriture et un breuvage sous les espèces du pain et du vin).

ŷ. 57. — ⁴⁰ Par ces paroles est exprimée l'union intime de Jésus-Christ avec l'homme qui le reçoit dignement, union par laquelle Jésus-Christ vit constamment dans l'homme en corps et en âme, pour ainsi parler, et l'homme vit pareillement en Jésus-Christ. Saint Chrysostôme appelle cette union le mélange de Jésus-Christ avec l'homme, et saint Cyrille fait là-dessus cette réflexion : Non-seulement Jésus-Christ nous rend participants de son amour, mais encore de sa nature ; car comme deux morceaux de cire fondus par les ardeurs du feu s'unissent entre eux, ainsi Jésus-Christ s'unit avec nous ; il est en nous et nous en lui.

celui qui me mange vivra aussi par moi ⁴¹.

59. C'est là le pain qui est descendu du ciel. Ce n'est pas comme la manne que vos pères ont mangée, et qui ne les a pas empêchés de mourir. Celui qui mange ce pain vivra éternellement ⁴².

60. Ce fut en enseignant dans la synagogue de Capharnaüm que Jésus dit ces choses.

61. Plusieurs donc de ses disciples l'ayant entendu, dirent : Ce discours est dur, et qui peut l'écouter ⁴³?

62. Mais Jésus connaissant en lui-même que ses disciples murmuraient sur ce sujet, leur dit : Cela vous scandalise-t-il ⁴⁴?

63. *Que sera-ce donc*, si vous voyez le Fils de l'homme monter où il était auparavant ⁴⁵?

64. C'est l'Esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites, sont esprit et vie ⁴⁶.

65. Mais il y en a quelques-uns d'entre vous qui ne croient pas. Car Jésus savait dès le commencement qui étaient ceux qui ne croyaient point, et qui était celui qui le trahirait ⁴⁷.

et qui manducat me, et ipse vivet propter me.

59. Illic est panis, qui de cœlo descendit. Non sicut manducaverunt patres vestri manna, et mortui sunt. Qui manducat hunc panem, vivet in æternum.

60. Hæc dixit in synagoga docens in Capharnaüm.

61. Multi ergo audientes ex discipulis ejus, dixerunt : Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?

62. Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc discipuli ejus, dixit eis : Illoc vos scandalizat?

63. Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat prius?

64. Spiritus est, qui vivificat : caro non prodest quidquam ; verba, quæ ego locutus sum vobis, spiritus et vita sunt.

65. Sed sunt quidam ex vobis, qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, et quis traditurus esset eum.

¶ 58. — ⁴¹ Le Fils reçoit tout du Père, d'où il suit qu'il ne vit que par le Père; l'homme reçoit tout du Fils, et il ne vit par conséquent que par le Fils. De même que le Père demeure dans le Fils, et le Fils dans le Père, le premier communiquant l'Être divin, le second le recevant; de même aussi Jésus-Christ, par la communication demeure en nous, et nous, par la participation à ce même corps, nous demeurons en lui.

¶ 59. — ⁴² Le Sauveur parle ici de la manducation du pain. Le saint concile de Trente (sess. 21, chap. 1) en conclut, que la réception du Seigneur sous l'espèce du pain suffit. « Celui qui a dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous; celui-là a dit aussi : Celui qui mange de ce pain, vivra éternellement. Et le même qui a dit : Celui qui mange ma chair, et qui boit mon sang, demeure en moi et moi en lui; celui-là a dit aussi : Celui qui mange ce pain, vivra éternellement. »

¶ 61. — ⁴³ Qui peut se persuader qu'un homme donne sa chair à manger et son sang à boire?

¶ 62. — ⁴⁴ Trouvez-vous mes discours choquants, et ne croyez-vous pas que je puisse vous donner ma chair à manger et mon sang à boire?

¶ 63. — ⁴⁵ Doutez-vous encore alors de ma parole?

¶ 64. — ⁴⁶ Prendre mes paroles dans un sens charnel, comme si je voulais dire qu'il faudra manger ma chair, comme toute autre chair est mangée, cela ne sert à rien, cela n'a point de vie, point de vérité en soi, et ne procure pas la vie; mais entendre mes paroles dans un sens spirituel, suivant lequel une personne est reçue d'une manière mystérieuse, bien que réelle (sous les espèces du pain et du vin), cela a vie et vérité, et conduit à la vie : mes paroles ne doivent donc pas être prises dans un sens grossièrement matériel, mais suivant leur vérité spirituelle (Chrys., Théoph.). Combien d'obstacles à la fois s'évanouissent, quand on prend de cette manière la présence de Jésus-Christ dans l'adorable sacrement? C'est dans ce sens que saint Augustin fait dire au Seigneur dans le passage ci-dessus : Ce n'est pas ce corps que vous voyez, que vous mangerez; vous ne boirez pas le sang que mes bourreaux répandront; je vous donnerai un mystère qui, pris dans son vrai sens, vous procurera la vie de l'esprit. Et quoique ce mystère doive être célébré d'une manière visible, il ne faut le concevoir que comme s'il était invisible.

¶ 65. — ⁴⁷ Jésus savait cela d'avance en vertu de sa toute science divine, et il

66. Et dicebat : Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum a Patre meo.

67. Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retro : et jam non cum illo ambulabant.

68. Dixit ergo Jesus ad duodecim : Numquid et vos vultis abire?

69. Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes;

70. et nos credimus, et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei.

71. Respondit eis Jesus : Nonne ego vos duodecim elegi : et ex vobis unus diabolus est?

72. Dicebat autem Judas Simonis Iscariotem : hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim.

66. Et il disait : C'est pour cela que je vous ai dit que personne ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné par mon Père ⁴⁸.

67. Dès lors plusieurs de ses disciples se retirèrent de sa suite, et n'allaient plus avec lui.

68. Et Jésus sur cela dit aux douze : Et vous, ne voulez-vous point aussi me quitter ⁴⁹?

69. Simon-Pierre lui répondit : A qu'irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle :

70. et nous avons cru, et nous avons connu que vous êtes le Christ ⁵⁰, le Fils de Dieu. *Matth.* 16, 13. *Marc.* 8, 29. *Luc.* 9, 20.

71. Jésus leur répondit : Ne vous ai-je pas choisis vous douze? et néanmoins un de vous est un démon ⁵¹.

72. Ce qu'il disait de Judas Iscariote *fils* de Simon; car c'était lui qui le devait trahir, quoiqu'il fût l'un des douze. *Matth.* 16, 15. 16.

CHAPITRE VII

Incrédulité des parents de Jésus. Il enseigne dans le temple à Jérusalem le jour de la fête des Tabernacles. On cherche à le prendre. Il prédit l'effusion du Saint-Esprit. On cherche de nouveau à se saisir de lui, mais en vain. Nicodème prend sa défense, et il est outragé.

1. Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam, non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.

2. Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopœgia.

1. Depuis cela Jésus parcourait la Galilée, ne voulant pas aller en Judée, parce que les Juifs cherchaient à le faire mourir.

2. Mais la fête des Juifs, *appelée* des Tabernacles, étant proche ¹,

l'avait prévu de toute éternité. Mais ceux qui ne croyaient pas étaient-ils donc nécessairement incrédules? Loin de là; ils n'étaient pas incrédules parce que Jésus-Christ l'avait prévu, mais parce qu'ils voulaient; et Jésus n'avait prévu leur incrédule que comme un fait libre de leur part.

§. 66. — ⁴⁸ Leur incrédule vient de ce que la grâce de mon Père n'a pu les attirer à moi. Sous-entendez : Parce qu'eux-mêmes, dans leur sens charnel, y ont mis obstacle (*Comp. pl. h. §. 44*).

§. 68. — ⁴⁹ Jésus offre sa grâce, il ne fait violence à personne.

§. 70. — ⁵⁰ le Messie (*Voy. Matth.* 16, 16).

§. 71. — ⁵¹ Vous me répondez au nom des douze comme si tous avaient en moi une foi sincère, et que tous me fussent fidèles; mais sachez que quoique je vous aie choisis tous les douze pour mes plus fidèles disciples, néanmoins un d'entre vous est incrédule, parce que c'est un pervers et un traître qui me trahira.

§. 2. — ¹ Cette fête avait été établie en mémoire du séjour des Israélites en Ara-

3. ses frères ² lui dirent : Quittez ce pays, et vous en allez en Judée, afin que vos disciples voient aussi les œuvres que vous faites ³.

4. Car personne n'agit en secret lorsqu'il cherche à être connu dans le public : puisque vous faites ces choses, faites-vous connaître au monde ⁴.

5. Car ses frères ne croyaient pas en lui ⁵.

6. Jésus leur dit donc : Mon temps n'est pas encore venu ; pour vous, votre temps est toujours prêt ⁶.

7. Le monde ne saurait vous haïr ; mais pour moi, il me hait, parce que je rends témoignage contre lui, que ses œuvres sont mauvaises.

8. Quant à vous, allez à cette fête : pour moi, je n'y vais pas ⁷, parce que mon temps n'est pas encore accompli.

9. Ayant dit ces choses, il demeura en Galilée.

10. Mais lorsque ses frères furent partis, il alla aussi lui-même à la fête, non pas publiquement, mais comme s'il eût voulu se cacher ⁸.

11. Les Juifs donc le cherchaient pendant cette fête, et ils disaient : Où est-il ?

12. Et on faisait plusieurs discours de lui en secret parmi le peuple ; car les uns disaient : C'est un homme de bien ; les autres disaient : Non, mais il séduit le peuple.

13. Personne néanmoins ne parlait libre-

3. Dixerunt autem ad eum fratres ejus : transi hinc, et vade in Judæam, ut et discipuli tui videant opera tua, quæ facis.

4. Nemo quippe in occulto quid facit, et querit ipse in palam esse : si hæc facis, manifesta teipsum mundo.

5. Neque enim fratres ejus credebant in eum.

6. Dicit ergo eis Jesus : Tempus meum nondum advenit : tempus autem vestrum semper est paratum.

7. Non potest mundus odire vos : me autem odit : quia ego testimonium perhibeo de illo quod opera ejus mala sunt.

8. Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum : quia meum tempus nondum impletum est.

9. Hæc cum dixisset, ipse mansit in Galilæa.

10. Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum non manifeste, sed quasi in occulto.

11. Judæi ergo quærebant eum in die festo, et dicebant : Ubi est ille ?

12. Et murmur multum erat in turba de eo. Quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas.

13. Nemo tamen palam loque-

bie sons des pavillons et des tentes (Voy. 3. Moys. 23, 34-43), et c'était en même temps la fête des moissons.

§. 3. — ² ses proches (Voy. Matth. 13, 55).

³ non-seulement le petit nombre de disciples que vous avez en Galilée, mais encore ceux que vous vous êtes faits par vos instructions durant votre dernier séjour à Jérusalem.

§. 4. — ⁴ Êtes-vous véritablement doué du pouvoir de faire des miracles, ce dont d'ailleurs nous doutons (§. 5), en ce cas montrez-vous en présence du grand conseil à Jérusalem ; c'est à lui qu'il appartient de juger vos œuvres.

§. 5. — ⁵ à sa mission divine.

§. 6. — ⁶ Pour moi, le temps d'aller à la fête à Jérusalem n'est pas encore venu, car j'ai à me soustraire aux pièges que l'on me tend, et pour les éviter, je ne m'y rendrai pas au milieu de la foule, mais en secret, accompagné d'un petit nombre de mes confidents ; pour vous au contraire, tous les temps vous sont bons ; car partageant les sentiments du monde, vous n'avez rien à en redouter (Voy. ce qui suit).

§. 8. — ⁷ c'est-à-dire en ce moment. Dans le grec : Je n'y vais pas encore.

§. 10. — ⁸ non avec les caravanes des pèlerins, mais accompagné seulement de quelques disciples.

batur de illo, propter metum Judæorum.

14. Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in templum, et docebat.

15. Et mirabantur Judæi, dicentes : Quomodo hic litteras scit, cum non didicerit ?

16. Respondit eis Jesus, et dixit : Mea doctrina non est mea, sed ejus, qui misit me.

17. Si quis voluerit voluntatem ejus facere : cognoscat de doctrina, utrum ex Deo sit, an ego a meipso loquar.

18. Qui a semetipso loquitur, gloriam propriam quærit ; qui autem quærit gloriam ejus, qui misit eum, hic verax est, et injustitia in illo non est.

19. Nonne Moyses dedit vobis legem ? et nemo ex vobis facit legem ?

20. Quid me quæritis interficere ? Respondit turba, et dixit :

ment de lui, par la crainte qu'on avait des Juifs ⁹.

14. Or vers le milieu de la fête ¹⁰, Jésus monta au temple, où il se mit à enseigner.

15. Et les Juifs en étant étonnés, disaient : Comment cet homme sait-il l'Écriture, lui qui n'a point étudié ¹¹ ?

16. Jésus leur répondit : Ma doctrine n'est pas ma doctrine, mais c'est la doctrine de celui qui m'a envoyé ¹².

17. Si quelqu'un veut faire la volonté de Dieu, il reconnaîtra si ma doctrine est de lui, ou si je parle de moi-même ¹³.

18. Celui qui parle de soi-même cherche sa propre gloire : mais celui qui cherche la gloire de celui qui l'a envoyé est véritable, et il n'y a point en lui d'injustice ¹⁴.

19. Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi ? Et néanmoins nul de vous n'accomplit la loi.

20. Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir ¹⁵ ? Le peuple lui répondit : Vous

§. 13. — ⁹ Aucun de ceux qui étaient bien disposés n'osait extérieurement rien dire qui lui fût favorable, par la crainte du haut conseil.

§. 14. — ¹⁰ Elle durait huit jours.

§. 15. — ¹¹ Comment cet homme entend-il les divines Écritures, ne les ayant pas apprises dans les écoles des pharisiens et des scribes ?

§. 16. — ¹² Je ne me suis point formé ma doctrine par l'étude ou par la méditation, mais elle est un pur don de mon Père, et, par conséquent, c'est une doctrine divine (Chrys.). Comp. *Isaïe*, 41, 2.

§. 17. — ¹³ Quiconque accomplit les commandements de mon Père, et fait ce que j'annonce en son nom, reconnaîtra ma doctrine comme une doctrine divine. Le Seigneur reprenait, sans les nommer expressément, la conduite criminelle des Juifs qui obscurcissaient eux-mêmes leur intelligence, en sorte qu'ils ne pouvaient voir la lumière de la vérité. C'est par une vie divine que l'on parvient à la connaissance de Dieu. La méditation attentive des préceptes de la loi chrétienne conduit à une conviction de plus en plus profonde que la doctrine de Jésus-Christ a une origine divine. Telle est l'expérience de tous les personnages pieux et des saints.

§. 18. — ¹⁴ Jésus-Christ continue à prouver que sa doctrine est vraie. Celui qui parle de son propre fonds, d'après ses propres manières de voir, et en séparation d'avec Dieu, cherche aussi ses propres avantages, l'honneur, la réputation. Et réciproquement, celui qui cherche ses propres avantages, qui veut avoir pour lui l'honneur, parle également de son propre fonds, en séparation d'avec Dieu, suivant ses manières de voir particulières, et il n'est par là même ni dans la vérité ni dans la justice (il n'est vrai et réglé ni dans ses pensées, ni dans ses desirs, ni dans ses actions). Or pour moi, je ne cherche point mes propres avantages, il y a plus, je ne veux pas que rien me soit propre, je ne recherche que la gloire de mon Père ; je ne parle donc point de mon fonds propre, en séparation d'avec Dieu, mais du fonds de Dieu, et ma doctrine est vraie, tout ce qui est en moi est juste. Plus brièvement quant au sens : Si je parlais de moi-même, en séparation de mon Père, je rechercherais ma propre gloire. Or, comme le montrent mes paroles et mes actions, je ne recherche point ma gloire, mais celle de mon Père ; donc la doctrine que j'enseigne n'est pas la mienne, mais celle de mon Père, et tout ce qui est en moi est vrai et juste.

§. 20. — ¹⁵ Moïse vous a donné diverses espèces de préceptes, et nul d'entre vous ne les observe tous ; cependant vous cherchez à me tuer, comme si je les avais transgressés.

êtes possédé du démon ¹⁶. Qui est-ce qui cherche à vous faire mourir ¹⁷? *Pl. h. 5, 18.*

21. Jésus leur répondit : J'ai fait une seule action, et vous êtes tous surpris ¹⁸.

22. Cependant parce que Moïse vous a donné la circoncision ¹⁹ (quoiqu'elle vienne des patriarches, et non de Moïse ²⁰), vous ne laissez pas de circoncire au jour du sabbat ²¹. 3. *Moys. 12, 3.*

23. Si un homme reçoit la circoncision le jour du sabbat, sans que la loi de Moïse soit violée, pourquoi vous mettez-vous en colère contre moi parce que j'ai guéri un homme dans tout son corps le jour du sabbat ²²?

24. Ne jugez pas selon l'apparence, mais jugez selon la justice. 5. *Moys. 1, 16.*

25. Alors quelques personnes de Jérusalem commencèrent à dire : N'est-ce pas là celui qu'ils cherchent pour le faire mourir?

26. Et néanmoins le voilà qui parle devant tout le monde, sans qu'ils lui disent rien. N'est-ce point que les sénateurs ont effectivement reconnu qu'il est le Christ ²³?

27. Mais nous savons d'où est celui-ci : au lieu que quand le Christ viendra, personne ne saura d'où il est ²⁴.

Dæmonium habes : quis te quærit interficere?

21. Respondit Jesus, et dixit eis : Unum opus feci, et omnes miramini.

22. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem (non quia ex Moysese est, sed ex patribus) : et in sabbato circumciditis hominem.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi : mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?

24. Nolite judicare secundum faciem, sed justum judicium judicate.

25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis : Nunc hic est, quem quærunť interficere?

26. Et ecce palam loquitur, et nihil ei dicunt. Numquid vere cognoverunt principes quia hic est Christus?

27. Sed hunc scimus unde sit : Christus autem cum venerit, nemo scit unde sit.

¹⁶ qui vous rend fou (*Comp. Matth. 4, 24*).

¹⁷ Ces Juifs du commun du peuple ne savaient apparemment rien du complot de mort tramé contre lui par le grand conseil.

§. 21. — ¹⁸ vous irritant comme si j'avais violé le sabbat. Le Seigneur parle de la guérison du malade qui se trouvait sur les bords de la piscine (*Voy. pl. h. 5, 8 et suiv.*).

§. 22. — ¹⁹ D'autres unissent les deux versets..... et vous en êtes tous surpris. Cependant Moïse, etc.

²⁰ Abraham l'établit par l'ordre de Dieu comme un signe de l'alliance sainte qu'il avait faite avec lui (*1. Moys. 17, 10*).

²¹ Voici le sens du verset : Cependant même le jour du sabbat vous vous appliquez vous-mêmes à une sorte d'action qui paraît être une transgression du sabbat, en donnant la circoncision à un enfant le huitième jour après sa naissance, encore que ce soit un sabbat. Vous êtes persuadés, et avec raison, que par cette action toute sainte, qui est plus ancienne que la loi de Moïse, vous ne violez pas le sabbat ; convenez donc pareillement pour ce qui me regarde, que par un acte de charité, que la loi éternelle de Dieu commande, je ne le viole pas.

§. 23. — ²² Si un homme peut être circoncis le jour du sabbat et être traité pour la guérison de la plaie de la circoncision ce même jour, il doit donc aussi m'être permis de guérir l'homme tout entier. Ou bien, si un homme, à raison de la circoncision, peut recevoir une guérison partielle, il ne saurait être défendu de le guérir tout entier dans le corps et dans l'âme. La circoncision est appelée une guérison partielle, parce qu'elle ne procurait que la guérison qui est dans la loi de Moïse.

§. 26. — ²³ N'est-ce pas là celui que le grand conseil veut mettre à mort ? Comment se fait-il qu'il ose parler en public ? Nos magistrats ont-ils donc changé de sentiment ? Cela ne peut pas être ; car, etc. Voyez ce qui suit.

§. 27. — ²⁴ Pour ce qui est de Jésus, nous connaissons sa famille (*pl. h. 6, 42*), mais pour le Messie, on ne saura point d'où il tirera son origine. Il viendra bien de Bethléhem (*Matth. 2, 6*), et il sera fils de David ; mais il grandira entièrement caché et inconnu au monde, et son apparition sera soudaine, sans que l'on sache

28. Clamabat ergo Jesus in templo docens, et dicens : Et me scitis, et unde sim scitis : et a meipso non veni, sed est verus, qui misit me, quem vos nescitis.

29. Ego scio eum : quia ab ipso sum, et ipse me misit.

30. Quærehant ergo eum apprehendere : et nemo misit in illum manus, quia nondum venerat hora ejus.

31. De turba autem multi crediderunt in eum, et dicebant : Christus cum venerit, numquid plura signa faciet quam quæ hic facit?

32. Audierunt pharisæi turbam murmurantem de illo hæc : et miserunt principes et pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.

33. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum : et vado ad eum, qui me misit.

34. Quæretis me, et non inveniatis : et ubi ego sum, vos non potestis venire.

35. Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos : Quo hic iturus est, quia non inveniemus eum? numquid in dispersionem Gentium iturus est, et docturus Gentes?

36. Quis est hic sermo, quem dixit : Quæretis me, et non inveniatis : et ubi sum ego, vos non potestis venire?

37. In novissimo autem die

28. Jésus donc criait à haute voix en enseignant dans le temple, et disant : Vous me connaissez et vous savez d'où je suis : et je ne suis pas venu de moi-même ; mais celui qui m'a envoyé est véritable, et vous ne le connaissez point ²⁵.

29. Pour moi, je le connais, parce que je suis de lui, et qu'il m'a envoyé ²⁶.

30. Ils cherchaient donc à le prendre ²⁷ : et personne ne mit la main sur lui, parce que son heure n'était pas encore venue.

31. Mais plusieurs du peuple crurent en lui, et disaient : Quand le Christ viendra, fera-t-il plus de miracles que n'en fait celui-ci?

32. Les pharisiens entendirent ces discours que le peuple faisait de lui en secret, et les princes avec eux envoyèrent des archers pour le prendre.

33. Jésus leur dit donc ²⁸ : Je suis encore avec vous un peu de temps ; et je vais vers celui qui m'a envoyé.

34. Vous me chercherez, et vous ne me trouverez point ; et vous ne pouvez venir où je suis ²⁹.

35. Les Juifs dirent donc entre eux : Où ira-t-il donc, que nous ne le trouverons point? Ira-t-il vers les Gentils qui sont dispersés par tout le monde ³⁰, et instruira-t-il les Gentils?

36. Que signifie cette parole qu'il vient de dire : Vous me cherchez, et vous ne me trouverez point, et vous ne pouvez venir où je suis?

27. Enfin le dernier jour de la fête, qui

d'où il sort. C'est ainsi que la plupart des Juifs entendent les passages prophétiques (*Mich.* 5, 2. *Isaïe*, 53, 8) qui parlent de la naissance mystérieuse et divine du Messie et de sa conception surnaturelle.

ŷ. 28. — ²⁵ Vous connaissez mon origine humaine, j'en conviens, mais je n'en suis pas moins véritablement l'envoyé de celui qui est la vérité même, et que vous ne connaissez pas.

ŷ. 29. — ²⁶ Pour moi, je le connais parfaitement ; car il est mon Père, et c'est lui qui m'a envoyé (*Aug.*).

ŷ. 30. — ²⁷ parce qu'il avait déclaré qu'il était Fils de Dieu. Sous ce rapport ils entendirent et comprirent bien ses paroles.

ŷ. 31. — ²⁸ en général à tous ceux qui étaient là rassemblés, et de telle sorte que les officiers de la justice pussent l'entendre.

ŷ. 34. — ²⁹ Je ne suis plus que pour peu de temps au milieu de vous ; car bientôt je retournerai à mon Père. Quand je serai retourné à lui, vous ne laisserez pas de me rechercher et de me poursuivre encore dans mes disciples, afin d'exterminer mon nom de la terre ; mais vous ne m'atteindrez point ; car dans le ciel, où vous n'arriverez point, je vivrai éternellement, et mon royaume, que je soutiens, subsistera avec moi pendant toute la suite des siècles.

ŷ. 35. — ³⁰ parmi les nations dispersées dans toutes les contrées, etc. Dans le grec : A-t-il dessein d'aller chez les Grecs dispersés parmi les nations, et d'instruire les Grecs?

était le plus solennel ³¹, Jésus se tenant debout disait à haute voix : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive.

38. Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive, comme dit l'Écriture ³². *Pl. h. 4, 14. Isaïe, 12, 13.*

39. Ce qu'il entendait de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui : car l'Esprit n'avait pas encore été donné, parce que Jésus n'était pas encore glorifié ³³. *Act. 2, 17.*

40. Plusieurs donc d'entre le peuple écoutant ces paroles, disaient : Cet homme est assurément un prophète ³⁴.

41. D'autres disaient : C'est le Christ. Mais d'autres disaient : Le Christ viendra-t-il de Galilée ³⁵?

42. L'Écriture ne dit-elle pas que le Christ viendra de la race de David, et de la petite ville de Bethléhem, où était David? *Mich. 5, 2. Matth. 2, 6.*

43. Le peuple était ainsi divisé sur son sujet.

44. Or quelques-uns d'entre eux avaient envie de le prendre : mais personne ne mit la main sur lui.

45. Les archers retournèrent donc vers les princes des prêtres et les pharisiens, qui leur dirent : Pourquoi ne l'avez-vous pas amené?

46. Les archers leur répondirent : Jamais homme n'a parlé comme cet homme-là ³⁶.

47. Les pharisiens leur répliquèrent : Êtes-vous donc aussi vous-mêmes séduits?

magno festivitatis, stabat Jesus, et clamabat, dicens : Si quis sitit, veniat ad me, et bibat.

38. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.

39. Hoc autem dixit de Spiritu, quem accepturi erant credentes in eum : nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.

40. Ex illa ergo turba cum audissent hos sermones ejus, dicebant : Hic est vere propheta.

41. Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid a Galilæa venit Christus?

42. Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethlehém castello, ubi erat David, venit Christus?

43. Dissensio itaque facta est in turba propter eum.

44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum : sed nemo misit super eum manus.

45. Venerunt ergo ministri ad pontifices, et pharisæos. Et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum?

46. Responderunt ministri : Nunquam sic locutus est homo, sicut hic homo.

47. Responderunt ergo eis pharisæi : Numquid et vos seducti estis?

§. 37. — ³¹ Le dernier jour, le jour le plus solennel de la fête était appelé le grand jour (*Voy. 3. Moys. 23, 36*). C'était le dernier jour de fête de l'année, et on le célébrait par des réjouissances publiques. En ce jour, comme tous les autres jours de la fête des Tabernacles, un prêtre puisait de l'eau à la fontaine de Siloé qui coulait au pied de la montagne du temple, et la répandait sur l'autel en signe de joie au sujet du salut à venir. Pendant ce temps-là on chantait les paroles d'Isaïe (*Isaïe, 12, 5*) : « Vous puiserez avec joie de l'eau à la source du salut. » Ces paroles semblaient avoir donné occasion au discours suivant du Sauveur.

§. 38. — ³² Quiconque désire son salut et soupire après la vérité et le bonheur, croit en moi : alors il recevra la plénitude des grâces de l'Esprit-Saint que les prophètes ont promises; et non-seulement il s'en rassasiera lui-même, mais encore il en rendra les autres participants. Parmi les prophètes ceux qui ont prédit l'effusion de l'Esprit-Saint au temps du Messie sont *Joel (2, 28), Isaïe (44, 3. 48, 21) et Ezéch. (11, 19. 36, 25. 39, 29)*. Le cœur (litt. : le ventre), l'intérieur du corps, est mis pour le plus intime de l'être, le fond de l'esprit.

§. 39. — ³³ parce qu'il n'avait point encore achevé l'œuvre de la rédemption et qu'il n'était pas encore retourné à son Père pour l'envoyer. Voyez de plus longs détails plus bas 14, 16 et suiv. 15, 26 et *Act. 2, 4*. Dans le grec : Car l'Esprit-Saint n'était pas encore, parce que, etc.

§. 40. — ³⁴ Dans le grec : le prophète. — Le prophète promis (*Pl. h. 1, 21*).

§. 41. — ³⁵ Voy. *Matth. 2, 23. Pl. h. 1, 46*.

§. 46. — ³⁶ Voy. *Matth. 7, 28. 29*.

48. Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex pharisæis?

49. sed turba hæc, quæ non novit legem, maledicti sunt.

50. Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :

51. Numquid lex nostra iudicat hominem, nisi prius audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat?

52. Responderunt, et dixerunt ei : Numquid et tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, et vide quia a Galilæa propheta non surgit.

53. Et reversi sunt unusquisque in domum suam

48. Y a-t-il quelqu'un des sénateurs ou des pharisiens qui ait cru en lui?

49. Car pour cette populace qui ne sait ce que c'est que la loi, ce sont des gens maudits ³⁷.

50. Sur cela, Nicodème, l'un d'entre eux, et le même qui était venu trouver Jésus la nuit, leur dit : *Pl. h.* 3, 2.

51. Notre loi permet-elle de condamner personne sans l'avoir auparavant entendu, et sans s'être informé de ses actions? 5. *Moy.* 7, 8. 19, 15

52. Ils lui répondirent : Est-ce que vous êtes aussi Galiléen ³⁸? Lisez les Ecritures, et apprenez qu'il ne sort point de prophète de Galilée ³⁹.

53. Et chacun s'en retourna en sa maison.

CHAPITRE VIII.

Jésus enseigne dans le temple; il délivre une femme adultère, il s'appelle la lumière du monde et il en appelle à son témoignage et à celui de son Père; il dit aux Juifs qu'ils mourront dans leurs péchés; il parle de sa mort; les Juifs l'outragent et veulent le lapider.

1. Jesus autem perrexit in montem Oliveti :

2. et diluculo iterum venit in templum, et omnis populus venit ad eum, et sedens docebat eos.

3. Adducunt autem scribæ et pharisæi mulierem in adulterio deprehensam : et statuerunt eam in medio,

1. Pour Jésus, il s'en alla sur la montagne des Oliviers ¹.

2. Et dès la pointe du jour il retourna au temple où tout le peuple s'amassa autour de lui; et s'étant assis, il commença à les instruire.

3. Alors les scribes et les pharisiens amenèrent une femme surprise en adultère, et la firent tenir debout au milieu du peuple,

¶ 49. — ³⁷ Ceci est une allusion à ce qui est marqué 5. *Moy.* 27, 26, où la malédiction est prononcée contre ceux qui ne s'en tiennent pas en tout à la loi de Moïse. Les insensés! La malédiction retombe sur eux-mêmes; car Moïse lui-même avait renvoyé au Messie (5. *Moy.* 18, 15). Saint Cyrille fait cette remarque : Ces sages, en se glorifiant eux-mêmes, deviennent insensés; car en prétendant comprendre la loi, ils sont leurs propres accusateurs et se convainquent eux-mêmes d'infidélité et d'ignorance.

¶ 52. — ³⁸ Voy. *Matth.* 2, 23.

³⁹ Cela ne résulte pas du tout des Ecritures; car Débora était de la Galilée (*Jug.* 4, 4. 5), aussi bien que Nahum, et un grand nombre de prophètes vécurent dans le royaume d'Israël, dont la Galilée faisait partie (3. *Rois*, 18, 4).

¶ 1. — ¹ au jardin de Gethsemani, pour y passer la nuit en prières (Voy. *pl. b.* 18, 1. 2. *Matth.* 26, 36). Le mont des Oliviers était situé au nord-est de Jérusalem.

4. et lui dirent : Maître, cette femme vient d'être surprise en adultère.

5. Or Moïse nous a ordonné dans la loi de lapider les adultères : quel est donc sur cela votre sentiment? 3. *Moys.* 20, 18. 5. *Moys.* 21, 22.

6. Ils disaient ceci en le tentant, afin d'avoir de quoi l'accuser². Mais Jésus se baissant, écrivait avec son doigt sur la terre³.

7. Comme donc ils continuaient à l'interroger, il se releva, et leur dit : Que celui d'entre vous, qui est sans péché, lui jette le premier la pierre⁴. 5. *Moys.* 17, 7.

8. Puis se baissant de nouveau, il continua d'écrire sur la terre.

9. Mais l'ayant entendu parler de la sorte, ils se retirèrent l'un après l'autre, les vieillards sortant les premiers⁵ : et ainsi Jésus demeura seul avec la femme qui était au milieu de la place⁶.

10. Alors Jésus se relevant, lui dit⁷ : Femme, où sont vos accusateurs? personne ne vous a-t-il condamnée?

11. Elle lui dit : Non, Seigneur. Jésus lui répondit : Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez-vous-en, et à l'avenir ne péchez plus⁸.

4. et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modo deprehensa est in adulterio.

5. In lege autem Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare. Tu ergo quid dicis?

6. Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, digito scribebat in terra.

7. Cum ergo perseverarent interrogantes eum : erexit se, et dixit eis : Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat.

8. Et iterum se inclinans, scribebat in terra.

9. Audientes autem unus post unum exhibant, incipientes a senioribus : et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans.

10. Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt, qui te accusabant? nemo te condemnavit?

11. Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo. Vade, et jam amplius noli peccare.

ÿ. 6. —² Les pharisiens étaient dans la ferme persuasion que Jésus, par suite de ce sentiment de douceur, de patience et de compassion qui lui était ordinaire envers les pécheurs, et pour s'attirer la faveur du peuple, absoudrait la femme (Aug., Bède). S'il en eût été ainsi, ils auraient eu un motif de le condamner à mort comme violeur de la loi mosaïque. Mais Jésus sut se montrer doux sans blesser la justice (Ang.).

³ sur quelque pierre, sur la poussière. Jésus écrivait ou traçait, selon toute apparence, des mots ou des figures symboliques sur la terre, dans la vue de faire réfléchir ses accusateurs sur leurs fautes personnelles, qui étaient plus graves encore (Ambr., Jérôme). Suivant d'autres, c'est un signe, un geste d'indifférence et d'inattention.

ÿ. 7. —⁴ Vous êtes vous-mêmes au moins d'aussi grands, et même de plus grands pécheurs que cette femme, et vous ne devriez pas, pour cette raison, vous déclarer ses accusateurs. Par là Jésus-Christ ne veut pas dire que la femme était exempte de faute; loin de là, il lui reproche son péché (ÿ. 11); mais comme il n'était pas venu pour juger, mais pour sauver (*pl. h.* 3, 17), et que pour cette raison il ne s'ingéra jamais dans les fonctions de juge (*Luc.* 12, 14), il ne voulut pas non plus les exercer dans cette occasion; il profita seulement de ce qui était arrivé pour faire rentrer les accusateurs en eux-mêmes (Ang.).

ÿ. 9. —⁵ Les paroles de Jésus les firent surtout réfléchir; ils se mettaient peu en peine des Ecritures. Dans le grec : l'ayant entendu, et sentant les remords de leur conscience, ils s'en allèrent un à un, en commençant par les anciens jusqu'aux derniers.

⁶ Jésus demeura seul avec ses disciples et le peuple, au milieu duquel se trouvait la femme.

ÿ. 10. —⁷ Dans le grec : Alors Jésus se levant et n'apercevant personne, excepté la femme, il lui dit.

ÿ. 11. —⁸ Jésus ne condamna point la femme à être lapidée. Les tribunaux pouvaient le faire, si elle eût été traduite devant eux. Ce n'était pas là son affaire. Sa vocation était d'aller à la recherche des pécheurs, et il s'efforça de gagner la femme

12. Iterum ergo locutus est eis Jesus, dicens : Ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vite.

13. Dixerunt ergo ei pharisæi : Tu de teipso testimonium perhibes : testimonium tuum non est verum.

14. Respondit Jesus, et dixit eis : Et si ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, et quo vado : vos autem nescitis unde venio, aut quo vado.

15. Vos secundum carnem judicatis : ego non judico quemquam :

16. et si judico ego, judicium meum verum est, quia solus non sum : sed ego, et qui misit me, Pater.

12. Jésus parlant donc de nouveau au peuple ⁹, leur dit : Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres, mais il aura la lumière de la vie ¹⁰.

13. Les pharisiens lui dirent donc : Vous vous rendez témoignage à vous-même ; votre témoignage n'est point véritable ¹¹.

14. Jésus leur répondit : Quoique je me rende témoignage à moi-même, mon témoignage est véritable, parce que je sais d'où je viens, et où je vais : mais pour vous, vous ne savez d'où je viens, ni où je vais ¹².

15. Vous jugez selon la chair ; mais pour moi, je ne juge personne ¹³.

16. Et si je juge, mon jugement est véritable, parce que je ne suis pas seul, mais moi et mon Père qui m'a envoyé ¹⁴.

aussi bien que les pharisiens, ceux-ci en les conduisant à confesser leurs propres péchés, celle-là en l'exhortant à la pénitence. Cette histoire est ouïse dans quelques anciens manuscrits, parce que, suivant la remarque des anciens commentateurs, on craignait qu'elle ne devint un sujet de scandale, et que les faibles ne vinssent à penser que Jésus n'avait pas considéré l'adultère comme un crime qui méritât d'être puni. Mais elle se trouve dans l'ancien manuscrit de Cambridge et dans un très-grand nombre d'autres. C'en est assez, elle fait partie des divines Ecritures : car l'Eglise l'a comprise dans les livres de l'Ecriture déclarés authentiques (Conc. de Trente, sess. 4). Que sont toutes les conjectures humaines les plus subtiles en comparaison des oracles de l'Eglise ? Combien aisément l'homme se fait illusion !

§. 12. — ⁹ Cette conjonction « donc (ergo) » sert, suivant quelques-uns, à joindre ce qui suit au récit qui précède immédiatement, et confirme son authenticité.

¹⁰ Je suis le Docteur des hommes ; celui qui m'écoute et qui suit ma doctrine, n'est pas dans l'erreur, dans le péché et le malheur, mais il a la vérité, la vraie vertu, et il reçoit par elles le bonheur en ce monde et en l'autre (Voy. *pl. h.* 1, 4. 5. *Luc.* 2, 32).

§. 13. — ¹¹ Comp. *pl. h.* 5, 31.

§. 14. — ¹² Jésus n'en appelle pas au témoignage de Jean-Baptiste et des prophètes, ce qu'il aurait pu faire, mais il déclare directement et en termes exprès que son témoignage seul suffit pour établir sa mission divine. La raison qu'il en donne est celle-ci : C'est, dit-il, que je sais qui je suis ; c'est-à-dire c'est que je sais que je suis le Fils de Dieu, et qu'en qualité de Fils de Dieu, je n'ai besoin d'aucun autre témoignage, ce qu'assurément vous ne savez pas, quoique vous pourriez le conclure de mes discours et de mes actions. Jésus-Christ ne dit pas ici précisément qu'il est Dieu, mais il parle sous forme de figure, soit par humilité, soit pour ne pas irriter les Juifs (Aug., Chrys., Théoph.). Dans ce qui suit, il fait voir comment ce témoignage n'est pas néanmoins proprement un témoignage unique, mais un témoignage appuyé sur deux témoins.

§. 15. — ¹³ selon la chair. Votre jugement, votre témoignage touchant ma personne, repose sur les dehors, sur ce que vous voyez en moi, sur mon état de pauvreté et l'humble forme d'esclave que j'ai prise ; mon jugement, mon témoignage sur moi-même ne repose pas sur ces dehors et je ne juge non plus qui que ce soit sur les apparences extérieures. Juger est ainsi ici pour rendre témoignage, comme il résulte du verset suivant.

§. 16. — ¹⁴ Et si je rends témoignage, mon témoignage est véritable ; car moi, l'homme que vous considérez uniquement, je ne suis pas seul, mais en moi le Verbe divin auquel je suis uni, ainsi que mon Père, rendent aussi témoignage. — Ce témoignage divin du Fils et du Père consistait dans les œuvres de Jésus, que tout esprit exempt de prévention pouvait reconnaître comme des œuvres divines.

17. Et il est écrit dans votre loi, que le témoignage de deux hommes est véritable. 5. *Moy.* 17, 6. 19, 15.

18. Or je me rends témoignage à moi-même; et mon Père qui m'a envoyé, me rend aussi témoignage.

19. Ils lui disaient donc : Où est-il, votre Père ? Jésus leur répondit : Vous ne connaissez ni moi, ni mon Père : si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père ¹⁵.

20. Jésus dit ces choses enseignant dans le temple, au lieu où était le trésor ¹⁶ : et personne ne se saisit de lui, parce que son heure n'était pas encore venue.

21. Jésus leur dit encore ¹⁷ : Je m'en vais, et vous me chercherez, et vous mourrez dans votre péché. Vous ne pouvez venir où je vais ¹⁸.

22. Les Juifs disaient donc : N'est-ce point qu'il se tuera lui-même, lorsqu'il dit : Vous ne sauriez venir où je vais ¹⁹ ?

23. Et il leur dit : Pour vous, vous êtes d'ici-bas ²⁰; mais pour moi, je suis d'en haut. Vous êtes de ce monde, et moi je ne suis pas de ce monde.

24. Je vous ai donc dit que vous mourrez dans vos péchés : car si vous ne *me* croyez ce que je suis ²¹, vous mourrez dans votre péché ²².

17. Et in lege vestra scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.

18. Ego sum, qui testimonium perhibeo de meipso : et testimonium perhibet de me, qui misit me, Pater.

19. Dicebant ergo ei : Ubi est Pater tuus ? Respondit Jesus : Neque me scitis, neque Patrem meum : si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis.

20. Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio, docens in templo : et nemo apprehendit eum, quia necdum venerat hora ejus.

21. Dixit ergo iterum eis Jesus : Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini. Quo ego vado, vos non potestis venire.

22. Dicebant ergo Judæi : Numquid interficiet semetipsum, quia dixit : Quo ego vado, vos non potestis venire ?

23. Et dicebat eis : Vos de deorsum estis, ego de supernis sum. Vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo.

24. Dixi ergo vobis, quia moriemini in peccatis vestris : si enim non credideritis quia ego sum de hoc mundo.

ŷ. 19. — ¹⁵ *Pl. h.* 7, 28, Jésus-Christ disait : Vous me connaissez, et vous savez d'où je suis; ici il dit le contraire, parce qu'il parle de sa nature divine et de Dieu comme étant son Père. Celui qui connaît le Fils, connaît le Père, car le Fils est la figure du Père (*Sag.* 7, 25. *Hébr.* 1, 3), et celui qui connaît et imite la vie divine du Fils, celui-là parvient à la connaissance de ce qu'est Dieu, il apprend à connaître le Père (*Pl. b.* 14, 6). Les Juifs n'avaient aucune disposition pour les choses d'en haut; aussi ne reconnaissent-ils pas dans le Fils ce qu'il y avait en lui de divin, et ils ne purent par conséquent non plus arriver à la connaissance du Père.

ŷ. 20. — ¹⁶ Le tronc des offrandes (*voy. Marc*, 12, 41.) se trouvait dans le parvis des femmes. Il y avait aussi dans ce parvis des appartements où les docteurs de la loi et les pharisiens se rassemblaient pour conférer sur la loi. Cela était cause que l'on en rencontrait toujours quelques-uns dans ce parvis.

ŷ. 21. — ¹⁷ par rapport à leur haine et au désir qu'ils avaient de se saisir de lui et de le mettre à mort (ŷ. 20).

¹⁸ *Voy. pl. h.* 7, 33. 34.

ŷ. 22. — ¹⁹ Les Juifs étant persuadés, et avec raison, que les supplices les plus rigoureux attendaient dans l'autre monde ceux qui se donnaient à eux-mêmes la mort. Jésus ayant donc dit qu'il irait dans un lieu où ils n'iraient pas eux-mêmes, ils se figuraient probablement que ce lieu devait être celui où étaient les suicides, et qu'en conséquence Jésus avait l'intention de s'ôter la vie. Quel défaut de sens et quelle perversité! Paroles insensées et pleines d'ignorance, dit saint Augustin. Ne pouvaient-ils pas aller où il serait allé lui-même, s'il se fût détruit. Ne pouvaient-ils pas aussi mourir? Que veulent-ils donc dire par là? A-t-il l'intention de se tuer, lui qui dit : Vous ne sauriez venir où je vais?

ŷ. 23. — ²⁰ vous avez des sentiments terrestres. Quelle réponse pleine de douleur à un aussi horrible blasphème!

ŷ. 24. — ²¹ le Messie, le Fils de Dieu.

²² Dans le grec : Vous mourrez dans vos péchés.

25. Dicebant ergo ei : Tu quis es ? Dixit eis Jesus : Principium, qui et loquor vobis.

26. Multa habeo de vobis loqui, et judicare; sed qui me misit, verax est : et ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.

27. Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.

28. Dixit ergo eis Jesus : Cum exaltaveritis Filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, et a meipso facio nihil, sed sicut docuit me Pater, hæc loquor :

29. et qui me misit, mecum est, et non reliquit me solum : quia ego, quæ placita sunt ei, facio semper.

30. Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.

31. Dicebat ergo Jesus ad eos, qui crediderunt ei, Judæos : Si vos manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis :

32. et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.

33. Responderunt ei : Semen Abrahamæ sumus, et nemini servi-

25. Ils lui dirent donc : Qui êtes-vous ? Jésus leur répondit : Je suis le principe ²³, moi-même qui vous parle.

26. J'ai beaucoup de choses à dire de vous, et à condamner en vous : mais celui qui m'a envoyé est véritable ; et je ne dis dans le monde que ce que j'ai appris de lui ²⁴. *Rom.* 3, 4.

27. Et ils ne comprirent point qu'il disait que Dieu était son Père ²⁵.

28. Jésus leur dit donc : Lorsque vous aurez élevé en haut le Fils de l'homme, alors vous connaîtrez qui je suis, et que je ne fais rien de moi-même, mais que je dis ce que mon Père m'a enseigné ²⁶.

29. Et celui qui m'a envoyé est avec moi, et ²⁷ il ne m'a point laissé seul, parce que je fais toujours ce que lui plaît.

30. Lorsqu'il disait ces choses, plusieurs crurent en lui.

31. Jésus dit donc aux Juifs, qui croyaient en lui : Si vous demeurez dans l'observation de ma parole ²⁸, vous serez véritablement mes disciples,

32. et vous connaîtrez la vérité ; et la vérité vous rendra libres ²⁹.

33. Ils lui répondirent ³⁰ : Nous sommes de la race d'Abraham, et nous n'avons jamais

ŷ. 25. — ²³ Je suis le Verbe éternel, qui se manifeste à vous. Le Fils s'appelle le principe, non-seulement parce qu'il est engendré avant tous les temps, de toute éternité par le Père (*Pl. h. 1, 1. Apoc. 1, 8. Ps. 109, 3*), mais encore parce qu'il est le principe de tout ce qui est créé (*Apoc. 3, 14. Col. 1, 13*). Dans le grec : Je suis ce que je vous ai dit dès le commencement (la lumière du monde). *L. h. ŷ. 12*. Jésus enveloppe ses discours d'un voile mystérieux ; il s'exprime assez clairement pour ceux qui croyaient, mais il emploie un langage figuré à cause des mauvaises dispositions des incroyants, de peur qu'ils ne vissent à fouler aux pieds les perles de la vérité (*Voy. Matth. 7, 6. 13. note 10*).

ŷ. 26. — ²⁴ Je pourrais dire beaucoup de choses au sujet de votre endurcissement, et vous accuser sur un grand nombre de points ; mais je ne vous dirai que cette seule chose : c'est de mon Père qui m'a envoyé, et qui est la vérité même, que je tiens ce que j'annonce au monde.

ŷ. 27. — ²⁵ Dans le grec : et ils ne reconnurent point qu'il leur parlait de son Père.

ŷ. 28. — ²⁶ Ce ne sera qu'après que j'aurai été élevé en croix (*Pl. h. 3, 14. Pl. b. 12, 32. 34*) que vous reconnaîtrez que je suis le Messie, et que Dieu le Père était en moi dans tout ce que j'enseignais et ce que je faisais. — Grand nombre de Juifs se couvrirent lors du crucifiement de Jésus (*Luc, 23, 48. Matth. 27, 53. 54*), et surtout à la prédication des apôtres qui suivit (*Chrys., Cyril., Théoph.*).

ŷ. 29. — ²⁷ Dans le grec : le Père.

ŷ. 31. — ²⁸ Si vous persévérez dans ma doctrine (*Chrys., Cyril.*), et que vous la suiviez. C'est la persévérance qui fait les vrais disciples de Jésus (*Matth. 16, 22*).

ŷ. 32. — ²⁹ Si vous croyez à ma doctrine et que vous la suiviez, vous ferez sans cesse de nouveaux progrès dans la connaissance de la vérité (*voy. pl. h. 7, 17*), et la vérité, les sentiments chrétiens, vous rendront libres, non pas de la puissance séculière, comme plusieurs, dans leurs sens terrestres le souhaitent, mais de la puissance du péché. Il n'est point ici question d'une autre liberté, comme le montre clairement ce qui suit.

ŷ. 33. — ³⁰ Non pas les croyants auxquels Jésus s'adressait, mais des incrédules qui se trouvaient là présents.

été esclaves de personne³¹ : comment dites-vous que nous serons rendus libres ?

34. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous dis que quiconque commet le péché, est esclave du péché³².

35. Or l'esclave ne demeure pas toujours en la maison ; mais le fils y demeure toujours.

36. Si donc le Fils vous met en liberté, vous serez véritablement libres³³.

37. Je sais que vous êtes enfants d'Abraham ; mais vous voulez me faire mourir, parce que ma parole ne trouve point d'entrée en vous³⁴.

38. Pour moi, je dis ce que j'ai vu dans mon Père ; et vous, vous faites ce que vous avez vu dans votre père³⁵.

39. Ils lui répondirent : C'est Abraham qui est notre père³⁶. Jésus leur repartit : Si vous êtes enfants d'Abraham, faites donc les œuvres d'Abraham.

40. Mais maintenant vous cherchez à me faire mourir, moi qui vous ai dit la vérité que j'ai apprise de Dieu : c'est ce qu'Abraham n'a point fait.

vinus unquam : Quomodo tu dicis : Liberi eritis ?

34. Respondit eis Jesus : Amen, amen dico vobis : quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati ;

35. servus autem non manet in domo in æternum : filius autem manet in æternum ;

36. si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis.

37. Scio quia filii Abraham estis : sed queritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.

38. Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor : et vos quæ vidistis apud patrem vestrum, facitis.

39. Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abraham estis, opera Abraham facite.

40. Nunc autem queritis me interficere, hominem, qui veritatem vobis locutus sum, quam audivi a Deo : hoc Abraham non fecit.

³¹ Ils ne veulent vraisemblablement parler que d'eux-mêmes ; car leurs pères avaient été esclaves des Egyptiens, des Babyloniens et d'autres peuples (Comp. *Matth.* 3, 9).

ŷ. 34. — ³² parce que le péché l'a vaincu (2. *Pier.* 2, 19), et le retient dans les liens de la concupiscence (*Prov.* 5, 22. *Isaï.* 5, 18). O malheureux esclavage ! s'écrie saint Augustin. Celui qui est esclave d'un homme peut quelquefois fuir et jouir du repos : où fuira l'esclave du péché ? En quelque lieu qu'il fuie, il le porte partout avec lui !

ŷ. 36. — ³³ Le sens tout simple de ces deux versets est : Comme un esclave n'a aucun droit de demeurer à la maison, mais qu'il peut être renvoyé et chassé, de même le pécheur n'a aucun titre légitime pour demeurer dans le royaume de Dieu ; et par conséquent, vous Juifs, qui êtes les esclaves du péché, vos prétentions à ce royaume sont mal fondées. Au contraire, de même qu'un enfant, par sa seule qualité d'enfant, appartient pour toujours à la maison de son père, de même moi, en qualité de Fils de Dieu, je demeure éternellement dans le royaume de mon Père, et avec moi tous ceux auxquels je communique dans la vertu de mon Père (*Pl. h.* 6, 44) la qualité d'enfants de Dieu (*Pl. h.* 1, 13), et que je mets en liberté. Je suis en conséquence celui qui peut vous donner et vous procurer la liberté, la qualité d'enfant de Dieu, afin que vous demeuriez éternellement dans son royaume ; royaume duquel vous serez au contraire expulsés en ce monde et en l'autre, si vous vous endurecisez dans l'infidélité comme esclaves du péché. Ainsi saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Cyrille, Bède et les autres Pères.

ŷ. 37. — ³⁴ Je sais que vous êtes issus d'Abraham selon la chair, mais vous n'avez ni sa foi ni son obéissance (ŷ. 39. *Rom.* 4, 12. *Gal.* 3, 7) ; vous avez un cœur insensible, rempli de sentiments terrestres, en sorte que ma doctrine ne trouve point d'accès en vous, et que vous cherchez pour cette raison à me mettre à mort. Sur la haine des enfants du siècle, qui persécutent jusqu'à la mort, voy. *Matth.* 10, 21.

ŷ. 38. — ³⁵ Pour moi, je parle en vertu de ma science divine (Voy. *pl.* 4, 5, 30) ; vous, vous agissez suivant vos dispositions charnelles, que votre père satan (ŷ. 44) vous inspire.

ŷ. 39. — ³⁶ Ne ferons-nous donc pas bien, si nous faisons comme il a fait ? Jésus leur dit, etc. Dans le grec : Si vous étiez des enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham.

41. Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati : unum patrem habemus Deum.

42. Dixit ergo eis Jesus : Si Deus pater vester esset : diligere-tis utique me ; ego enim ex Deo processi, et veni : neque enim a meipso veni, sed ille me misit.

43. Quare loquelam meam non cognoscitis ? Quia non potestis au-dire sermonem meum.

44. Vos ex patre diaboli estis : et desideria patris vestri vultis fa-cere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit : quia non est veritas in eo : cum loquitur

41. Vous faites les œuvres de votre père. Ils lui dirent : Nous ne sommes pas des en-fants bâtards ; nous n'avons qu'un père qui est Dieu ³⁷.

42. Jésus leur dit donc : Si Dieu était votre père, vous m'aimeriez ³⁸ sans doute, parce que je suis sorti de Dieu, et que je suis venu ; car je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé ³⁹.

43. Pourquoi ne connaissez-vous point mon langage ⁴⁰ ? parce que vous ne pouvez en-tendre ma parole ⁴¹.

44. Vous êtes les enfants du diable ⁴² : et vous voulez accomplir les désirs de votre père. Il a été homicide dès le commence-ment ⁴³, et il n'est point demeuré dans la vérité ⁴⁴, parce que la vérité n'est point en

§. 41. — ³⁷ Les Juifs s'apercevant qu'il était question d'une paternité spirituelle, lui dirent : Nous ne sommes pas des enfants illégitimes selon l'esprit, comme si nous avions pour pères les faux dieux, les idoles, et que nous fussions livrés à l'idolâtrie ; mais le seul Père qui existe, Dieu, est notre père, et nous le servons (Aug.). L'idolâtrie est désignée dans les Ecritures sous le nom de fornication spiri-tuelle, parce que par l'idolâtrie l'âme s'abandonne à un autre époux que son époux légitime, qui est Dieu (*Osée*, 1, 1. *Isai.* 1, 21) ; c'est pourquoi les adorateurs des faux dieux sont appelés des enfants de fornication, et les vrais Israélites des enfants de Dieu.

§. 42. — ³⁸ Litt. : Vous m'aimeriez certainement. La Vulgate rend la particule grecque « an » par « certainement. » Dans d'autres circonstances elle la rend par « peut-être, » ou elle l'omet entièrement, comme cela peut se faire. — * Cette par-ticule est potentielle. Dans ce verset elle donne au texte le sens du conditionnel... ἀγαπάτε ἢ ἐμὲ. — vous m'aimeriez.

³⁹ Si vous serviez réellement Dieu de cœur et d'action, et si vous étiez en com-munion intime avec lui, comme des enfants avec leur père, vous auriez foi en moi et vous m'aimeriez ; car je suis son envoyé ; et je n'ai pas pris cette mission de moi-même, ainsi que vous devez le reconnaître à mes discours et à mes œuvres (*Voy.* ce qui suit). *Sortir* et *venir* désignent l'incarnation du Fils ; cependant c'est aussi sa génération divine qui est marquée par ces paroles. L'amour implique en même temps la foi, comme dans d'autres passages la foi implique l'amour, parce que la foi et l'amour, lorsque ces vertus sont vraies, ne peuvent se séparer.

§. 43. — ⁴⁰ ce que c'est le langage du Père, le langage maternel de tous les enfants de Dieu. Le langage de Dieu et de ses enfants consiste dans les choses divines, dans des dispositions et une conduite saintes. Pourquoi ne reconnaissez-vous point ce qu'il y a de divin, de saint, ce qui est d'en haut dans mes discours et dans mes actions ?

⁴¹ Parce que vous ne pouvez l'entendre, ni y faire réflexion : car ceux qui la prennent en sérieuse considération, ne taient point à la reconnaître comme di-vine. Et pourquoi ne pouvez-vous pas faire cela ? Parce que vous êtes et que vous voulez être aimés de sentiments terrestres, et, à raison de cette volonté, incapables de reconnaître et d'embrasser ce qui est divin (*Voy.* ce qui suit).

§. 44. — ⁴² en ce que vous imitez ses œuvres (Aug.), sous l'influence de la con-scupiscence vicieuse qu'il entretient et fomenté, et que de cette manière il établit en quelque sorte en vous le fondement de sa vie, il s'y établit lui-même, et fait de vous ses enfants.

⁴³ Ce fut lui qui procura la mort du premier couple humain, en leur ôtant la vie de l'esprit, en les faisant tomber dans le péché, et par là rendit également leur corps sujet à la mort (*Voy.* *Moys.* 3, 2 et suiv. *Sagesse*, 2, 24. 25). Vous voulez l'i-miter en ce point, en cherchant à me tuer moi-même.

⁴⁴ c'est-à-dire dans la reconnaissance qu'il était une simple créature, qui doit à Dieu soumission et obéissance, et dont le devoir est d'affermir les autres créatures raisonnables dans la même reconnaissance. Le démon ne persévérera pas lui-même dans cette reconnaissance de sa dépendance, et il la fit perdre en outre à une multitude d'anges qui tombèrent avec lui, et aux premiers hommes (1. *Moys.* 3, 5).

lui ⁴⁵. Lorsqu'il dit des mensonges, il dit ce qu'il trouve en lui-même, car il est menteur et père du mensonge ⁴⁶.

45. Mais pour moi, si je dis la vérité, vous ne me croyez pas ⁴⁷.

46. Qui de vous me convaincra d'aucun péché ⁴⁸? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas?

47. Celui qui est de Dieu ⁴⁹, écoute les paroles de Dieu. Ce qui fait que vous ne les écoutez point, c'est que vous n'êtes point de Dieu ⁵⁰.

48. Les Juifs lui répondirent donc : N'avons-nous pas raison de dire que vous êtes un Samaritain, et que vous êtes possédé du démon ⁵¹?

49. Jésus leur répartit : Je ne suis point possédé du démon : mais j'honore mon Père, et vous, vous me déshonorez ⁵².

50. Pour moi, je ne recherche point ma propre gloire : un autre la recherchera, et me fera justice ⁵³.

51. En vérité, en vérité je vous le dis, si quelqu'un garde ma parole, il ne mourra jamais ⁵⁴.

mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est, et pater ejus.

45. Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.

46. Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?

47. Qui ex Deo est, verba Dei audit. Propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.

48. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Nonne bene dicimus nos, quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes?

49. Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo : sed honorifico Patrem meum, et vos inhonorastis me.

50. Ego autem non quæro gloriam meam : est qui quærat, et judicet.

51. Amen, amen dico vobis : si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.

⁴⁵ c'est-à-dire, et ainsi la vérité (voy. la note précédente) n'est pas en lui.

⁴⁶ Satan, par l'entraînement de sa nature, cherche à se substituer à Dieu, et toutes ses pensées, ses efforts et ses œuvres tendent à soustraire les créatures à l'obéissance envers Dieu, et à se les assujettir. Le mensonge qu'il se dit à lui-même et qu'il dit aux autres est donc : Que Dieu n'est pas le souverain maître auquel il faut être en tout soumis et obéissant. Il est le père du mensonge, parce qu'il fut le premier qui le proféra, et parce qu'il en a séduit et en séduit, hélas! encore beaucoup en les portant à préférer le même mensonge. Ce mensonge est dit être son propre, parce qu'il procède du mauvais usage qu'il fait de sa liberté, et qu'il forme pour jamais sa nature.

✠. 45. — ⁴⁷ Dans le grec : Pour moi, parce que je vous dis la vérité, vous ne me croyez pas.

✠. 46. — ⁴⁸ Jésus déclare ici qu'il est exempt de péché, et, par conséquent, qu'il est plus qu'un homme. Je suis exempt de péché; je suis donc aussi exempt d'erreurs. Plus la vie est pure, plus il y a dans l'homme de vérité et de connaissance dans la vérité.

✠. 47. — ⁴⁹ qui est enfant de Dieu, — l'opposé d'enfant de satan (Voy. *pl. h.* ✠. 44. note 42). Nous devenons enfants de Dieu par la grâce, qui détruit l'influence de la concupiscence vicieuse, et qui, par la sainteté et la justice, nous rend participants à la qualité d'enfants de Dieu.

⁵⁰ Celui qui a en lui le principe divin, entend aussi volontiers les choses divines. Celui qui est animé de sentiments terrestres, le méchant, n'en veut rien savoir.

✠. 48. — ⁵¹ Puisque vous montrez à notre égard des dispositions si hostiles, n'avons-nous pas raison de vous appeler un Samaritain, un ennemi né des Juifs (voy. *Matth.* 10, 5. note 18). Oui, puisque vous nourrissez contre nous des sentiments si défavorables, jusqu'à qualifier d'enfants de satan les enfants du peuple élu, ne sommes-nous pas autorisés à croire qu'un démon vous a ôté le sens (Voy. *pl. h.* 7, 20).

✠. 49. — ⁵² Si je vous dis la vérité, ce n'est pas un démon qui en est cause, mais le désir que j'ai d'honorer mon Père par l'accomplissement de mon devoir; et parce que j'accomplis ce devoir, vous me déshonorez par vos injures.

✠. 50. — ⁵³ Mais le Père fera retomber un châtiment sévère sur ceux qui auront outragé son Fils.

✠. 51. — ⁵⁴ Voy. *pl. h.* 5, 24.

52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc cognovimus quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, et propheta : et tu dicis : Si quis sermonem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.

53. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est ? et propheta mortui sunt. Quem teipsum facis ?

54. Respondit Jesus : Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est : est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,

55. et non cognovistis eum : ego autem novi eum : et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis, mendax. Sed scio eum, et sermonem ejus servo.

56. Abraham pater vester exultavit ut videret diem meum : vidit, et gavisus est.

57. Dixerunt ergo Judæi ad eum : Quinquaginta annos nondum habes, et Abraham vidisti ?

58. Dixit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum.

52. Les Juifs lui dirent donc : Nous connaissons bien maintenant que vous êtes possédé du démon : Abraham est mort, et les prophètes aussi ; et vous dites : celui qui gardera ma parole ne mourra jamais.

53. Êtes-vous plus grand que notre père Abraham, qui est mort ? Les prophètes mêmes sont morts. Qui prétendez-vous être ?

54. Jésus leur répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon Père qui me glorifie, lui dont vous dites qu'il est votre Dieu ⁵⁵.

55. Et cependant vous ne l'avez point connu. Mais pour moi, je le connais : et si je disais que je ne le connais pas, je serais un menteur comme vous. Mais je le connais, et je garde sa parole ⁵⁶.

56. Abraham, votre père, a désiré avec ardeur de voir mon jour : il l'a vu, et il en a été comblé de joie ⁵⁷.

57. Les Juifs lui dirent donc : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham ⁵⁸ ?

58. Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, je suis avant qu'Abraham fût fait ⁵⁹.

ŷ. 54. — ⁵⁵ Je pourrais dire que je suis plus qu'Abraham et les prophètes (ŷ. 53) ; mais je ne veux point me louer moi-même ; je vous renverrai à mon Père (*pl. h.* 5, 52) ; c'est lui, que vous appelez votre Dieu, qui vous dit par les œuvres que j'ai faites par lui, que je suis plus qu'Abraham et les prophètes. Cela néanmoins ne fait pas que vous reconnaissiez le caractère que je tiens d'en haut ; car vous ne connaissez pas le Père, et c'est pourquoi vous êtes aveugles à l'égard des œuvres que j'opère par lui (*Voy. la suite*).

ŷ. 55. — ⁵⁶ *Voy. pl. h. 1, 18, 7, 28, 29.*

ŷ. 56. — ⁵⁷ Abraham, votre père, étant encore sur la terre, s'est réjoui en esprit dans l'espérance de voir un jour accomplir l'attente où il était que je vinsse en qualité de libérateur (1. *Moys.* 18, 48. 22, 18). Il a appris en effet dans le lieu où, avec tous les personnages pieux qui ont quitté la vie, il attendait mon avènement, le jour de mon incarnation et de ma naissance, et il s'est réjoui. Abraham, que vous nommez votre père, s'est réjoui ; et vous, qui prétendez être ses enfants, vous cherchez à me tuer !

ŷ. 57. — ⁵⁸ Les Juifs crurent que Jésus voulait dire qu'Abraham l'avait vu dans cette vie même, et qu'il s'était réjoui de son apparition ; c'est ainsi qu'un cœur perverti aveugle l'intelligence. Jésus n'était alors âgé que d'une trentaine d'années. Les Juifs le jugeaient plus avancé en âge, suivant quelques-uns, parce que l'austérité de sa vie, ses fatigues sans nombre et ce qu'il avait souffert le faisaient paraître beaucoup plus vieux qu'il n'était en effet ; suivant d'autres, les Juifs choisirent le nombre cinquante comme le nombre rond de la période jubilaire. Vous n'avez pas encore un demi-siècle, et vous prétendez avoir vécu tant de centaines d'années. Suivant d'autres encore, l'expression cinquante ans est mise en forme de proverbe pour une vieillesse avancée, en sorte que le sens est : Vous êtes encore un jeune homme, et vous prétendez avoir vécu avec Abraham !

ŷ. 58. — ⁵⁹ Saint Augustin fait sur ce passage les réflexions suivantes : Avant qu'Abraham fût fait (sous-entendez fût fait homme), je suis, l'Être divin. Abraham fut fait comme créature. Il ne dit point : Avant qu'Abraham fût, je suis, mais : Avant qu'Abraham fût fait ; car Abraham fut fait ; et Jésus est. Il ne dit pas non plus : Avant qu'Abraham fût fait, j'ai été fait moi-même ; car il n'a pas été fait,

59. Là-dessus ils prirent des pierres pour les lui jeter ⁶⁰ : mais Jésus se cacha, et sortit du temple ⁶¹.

59. Tulerunt ergo lapides, u
jacerent in eum : Jesus autem
abscondit se, et exivit de templo

CHAPITRE IX.

L'aveugle-né recouvre la vue, et ceux qui voient clair deviennent aveugles

1. Lorsque Jésus passait ¹, il vit un homme qui était aveugle depuis sa naissance :

2. et ses disciples lui firent cette question : Maître, est-ce le péché de cet homme, ou le péché de son père ou de sa mère, qui est cause qu'il est né aveugle ² ?

3. Jésus leur répondit : Ce n'est point qu'il ait péché, ni ceux qui l'ont mis au monde, mais c'est ainsi que les œuvres de Dieu éclatent en lui ³.

1. Et præteriens Jesus vidit hominem cæcum a nativitate :

2. et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi, quis peccavit, hic, aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur ?

3. Respondit Jesus : Neque hic peccavit, neque parentes ejus : sed ut manifestentur opera Dei in illo.

mais il est. Reconnaissez le Créateur, et distinguez la créature. Celui qui parle ici a bien été le rejeton d'Abraham, mais afin qu'Abraham fût fait, il fut lui-même avant Abraham.

§. 59. — ⁶⁰ Il y avait à l'endroit où se trouvait Jésus des pierres qu'on y avait transportées pour l'achèvement du temple (Voy. *pl. h.* 1, 20). S'étant déclaré le Fils éternel de Dieu, cela leur parut un blasphème, crime dont les auteurs étaient condamnés par la loi à être lapidés (3. *Moy.* 24, 15. 16).

⁶¹ Le grec, dans quelques manuscrits, ajoute : Passant au milieu d'eux ; et il se sauva ainsi. Jésus leur échappa d'une manière miraculeuse ; mais cela eut-il lieu parce qu'il se rendit invisible, ou parce que les pierres ne l'atteignirent pas, et que les Juifs, retenus par une force intérieure, furent empêchés de se saisir de lui ? C'est sur quoi le texte ne permet de faire aucune conjecture.

§. 1. — ¹ devant les édifices du temple, près desquels étaient toujours assis des pauvres et des estropiés pour demander l'aumône aux passants.

§. 2. — ² Les enfants naissent souvent avec des défauts corporels, dont les parents sont la cause par leurs vices ; c'est là un fait incontestable et certain ; car souvent les enfants ne naissent faibles de corps, malades, aveugles, avec des difformités, que parce que leurs parents y ont donné occasion par leur inconduite (Comp. 2. *Moy.* 20, 5). Mais comment les apôtres pouvaient-ils demander si l'aveugle, même avant d'être né, n'avait pas commis quelque faute ? Comme Jésus-Christ avait peu auparavant guéri un paralytique et lui avait dit : Allez, ne péchez plus, les disciples purent en cette occasion faire cette remarque : Le paralytique a pu absolument être puni à cause de ses péchés ; mais que dites-vous de l'aveugle-né ? a-t-il donc pu pécher avant sa naissance (Chrys.) ?

§. 3. — ³ Cet homme n'est point né aveugle parce que lui ou ses parents avaient péché, mais afin que, par sa guérison, Dieu fit éclater sa puissance et sa grâce. Par là Jésus ne met pas en question le péché originel, ni les péchés actuels de l'aveugle et de ses parents, mais il nie seulement qu'ils aient été la cause de sa cécité. Le péché originel en était, il est vrai, la cause en ce sens que tout mal a en lui sa raison ; mais que le mal du péché originel ait dégénéré précisément dans cet homme en cécité, ce n'était pas là un effet de ce péché, ni des péchés actuels de l'aveugle et de ses parents. Dieu avait permis cela afin que la gloire de Jésus-Christ et sa mission divine pussent se manifester dans sa personne (Aug., Chrys., Bède). Mais sans cette cécité, demande saint Chrysostôme, la gloire de Dieu n'aurait-elle pas pu éclater ? Elle le pouvait, sans doute, et cependant il a voulu qu'elle éclatât de cette manière. Mais, direz-vous : Une injustice aura donc été commise à l'égard de cet homme pour la gloire de Dieu ? Quelle injustice ? Selon moi, la

4. Me oportet operari opera ejus, qui misit me, donec dies est: venit nox, quando nemo potest operari.

5. Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi.

6. Hæc cum dixisset, expuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus,

7. et dixit ei: Vade, lava in natatoria Siloe (quod interpretatur Missus). Abiit ergo, et lavit, et venit videns.

8. Itaque vicini, et qui viderant eum prius quia mendiculus erat, dicebant: Nonne hic est, qui sedebat, et mendicabat? Alii dicebant: Quia hic est.

9. Alii autem: Nequaquam, sed similis est ei. Ille vero dicebat: Quia ego sum.

10. Dicebant ergo ei: Quomodo aperti sunt tibi oculi?

11. Respondit: Ille homo, qui dicitur Jesus, lutum fecit: et unxit oculos meos, et dixit mihi: Vade ad natatoria Siloe, et lava. Et abiit, lavi, et video.

4. Il faut que je fasse les œuvres de celui qui m'a envoyé, pendant qu'il est jour: la nuit vient, où personne ne peut agir ⁴.

5. Tant que suis dans le monde, je suis la lumière du monde ⁵.

6. Après avoir dit cela, il cracha à terre; et ayant fait de la boue avec sa salive, il oignit de cette boue les yeux de l'aveugle ⁶,

7. et lui dit: Allez vous laver dans la piscine de Siloë (qui signifie Envoyé ⁷). Il y alla donc ⁸, il s'y lava, et il revint voyant clair.

8. Ses voisins donc, et ceux qui l'avaient vu auparavant demander l'aumône, disaient: N'est-ce pas là celui qui était assis, et qui demandait l'aumône? Les uns répondaient: C'est lui.

9. D'autres disaient: Non, c'en est un qui lui ressemble. Mais lui leur disait: C'est moi-même.

10. Ils lui disaient donc: Comment vos yeux se sont-ils ouverts?

11. Il leur répondit: Cet homme, qu'on appelle Jésus, a fait de la boue, et en a oint mes yeux, et m'a dit: Allez à la piscine de Siloë, et vous y lavez. J'y ai été, je me suis lavé, et je vois.

cécité de cet homme s'est changée pour lui en bienfait; car le Seigneur lui ouvrit les yeux de l'esprit. A quoi servit-il donc aux Juifs d'avoir des yeux sains? Avant des yeux qui voyaient clair, ils furent aveugles et frappés d'un rigoureux châtiment.

¶ 4. — ⁴ Ma destination est de faire des œuvres divines, d'opérer des guérisons miraculeuses, tant que je serai sur la terre; quand une fois je l'aurai quittée, ce temps de grâce sera passé, de même que personne n'opère après sa mort. Jésus-Christ ne cesse pas, il est vrai, d'opérer, mais il devait, pendant son séjour sur la terre, opérer des œuvres particulières, éclatantes. — Pareillement à l'égard de chaque homme, le temps de la vie présente est le temps d'agir et de mériter; après la mort on ne peut plus rien faire de ce qui aurait dû se faire pendant la vie (Voy. *Eccl.* 9, 10. *Prov.* 6, note 6).

¶ 5. — ⁵ le bienfaiteur du monde, sous le rapport spirituel et corporel, et c'est pour cela que je veux faire jouir cet aveugle de la lumière des yeux (Voy. *pl. h.* 1, 9, 8, 12).

¶ 6. — ⁶ Ni la boue ni l'ablution dans la fontaine n'avaient en soi la vertu de procurer la guérison de l'aveugle-né; mais Jésus, selon toute apparence, se servit de ces moyens extérieurs, d'un côté, afin d'apprendre aux Juifs qu'il n'était pas défendu, même le jour du sabbat (¶ 14), de porter aux malades des secours effectifs (Cyril., Théoph.); d'un autre côté, pour signifier que les grâces intérieures qui seraient départies dans son royaume, seraient communiquées au moyen de signes extérieurs — des divins sacrements (Voy. encore *Matth.* 8, note 3).

¶ 7. — ⁷ Au pied de la montagne du temple coulait une source, qui formait une fontaine, et qui était appelée l'Envoyé (de Dieu): hébr. *Schiloach*, Isai. 8, 6, ou *Schalach*, 2. *Esd.* 3, 15. Déjà Isai. (8, 6) avait comparé à cette fontaine, à cause du calme de ses eaux, la famille royale de David, et du temps de Jésus-Christ, on y puisait de l'eau que l'on répandait sur l'autel des holocaustes en signe de l'effusion de la grâce qui devait signaler l'avènement du Messie (Voy. *pl. h.* 7, 38). L'eau de Siloë était ainsi une figure bien connue du salut à venir, et ce fut là une raison de plus qui porta Jésus-Christ à la choisir comme signe extérieur de la guérison qu'il opérait.

⁸ conduit vraisemblablement par quelqu'un des disciples.

12. Ils lui dirent : Où est-il ? Il leur répondit : Je ne sais.

13. Alors ils amenèrent aux pharisiens ⁹ cet homme qui avait été aveugle.

14. Or c'était le jour du sabbat que Jésus fit cette boue, et lui ouvrit les yeux ¹⁰.

15. Les pharisiens donc lui demandèrent aussi eux-mêmes comment il avait recouvré la vue. Et il leur dit : Il m'a mis de la boue sur les yeux, je me suis lavé et je vois.

16. Sur quoi quelques-uns des pharisiens dirent : Cet homme n'est point de Dieu, puisqu'il ne garde pas le sabbat. Mais d'autres disaient : Comment un méchant homme pourrait-il faire de tels prodiges ? Et il y avait sur cela de la division entre eux.

17. Ils dirent donc de nouveau à l'aveugle : Et toi, que dis-tu de cet homme qui t'a ouvert les yeux ? Il leur dit : C'est un prophète.

18. Mais les Juifs ne crurent point que cet homme eût été aveugle, et eût recouvré la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir son père et sa mère,

19. qu'ils interrogèrent, en leur disant : Est-ce là votre fils que vous dites être né aveugle ? Comment donc voit-il maintenant ?

20. Le père et la mère leur répondirent : Nous savons que c'est là notre fils, et qu'il est né aveugle :

21. mais nous ne savons comment il voit maintenant ; et nous ne savons pas non plus qui lui a ouvert les yeux. Interrogez-le ; il a de l'âge, qu'il réponde pour lui-même.

22. Son père et sa mère parlaient de la sorte, parce qu'ils craignaient les Juifs ; car les Juifs avaient déjà conspiré, et arrêté entre eux, que quiconque reconnaîtrait Jésus pour être le Christ, serait chassé de la Synagoge.

23. Ce fut ce qui obligea le père et la mère de répondre : Il a de l'âge, interrogez-le lui-même.

24. Ils appelèrent donc une seconde fois cet homme qui avait été aveugle, et lui dirent : Rends gloire à Dieu ¹¹ ; nous savons que cet homme est un pécheur.

12. Et dixerunt ei : Ubi est ille ? Ait : Nescio.

13. Adducunt eum ad pharisæos, qui cæcus fuerat.

14. Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, et aperuit oculos ejus.

15. Iterum ergo interrogabant eum pharisæi quomodo vidisset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos, et lavi, et video.

16. Dicebant ergo ex pharisæis quidam : Non est hic homo a Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodo potest homo peccator hæc signa facere ? Et schisma erat inter eos.

17. Dicunt ergo cæco iterum : Tu quid dicis de illo, qui aperuit oculos tuos ? Ille autem dixit : Quia propheta est.

18. Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, et vidisset, donec vocaverunt parentes ejus, qui viderat :

19. et interrogaverunt eos, dicentes : Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est ? Quomodo ergo nunc videt ?

20. Responderunt eis parentes ejus, et dixerunt : Scimus quia hic est filius noster, et quia cæcus natus est :

21. quomodo autem nunc videat, nescimus : aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus : ipsum interroga : ætatem habet, ipse de se loquatur.

22. Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra Synagogam fieret.

23. Propterea parentes ejus dixerunt : Quia ætatem habet, ipsum interroga.

24. Vocaverunt ergo rursum hominem, qui fuerat cæcus, et dixerunt ei : Da gloriam Deo ; nos scimus quia hic homo peccator est.

ŷ. 13. — ⁹ à l'autorité, parce qu'ils étaient persuadés que par cette guérison le sabbat avait été violé (Voy. ce qui suit).

ŷ. 14. — ¹⁰ La préparation de la boue qui servit à oindre l'aveugle était, dans l'opinion des pharisiens, une des actions qui constituaient la violation du sabbat.

ŷ. 24. — ¹¹ Confesse la vérité, et par là rends gloire à Dieu, qui est la vérité par essence (Comp. Jos. 7, 19).

25. Dixit ergo eis ille : Si peccator est, nescio : unum scio, quia cæcus cum essem, modo video.

26. Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi? quomodo aperuit tibi oculos?

27. Respondit eis : Dixi vobis jam, et audistis : quid iterum vultis audire? numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?

28. Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis : nos autem Moysi discipuli sumus.

29. Nos scimus quia Moysi locutus est Deus : hunc autem nescimus unde sit.

30. Respondit ille homo, et dixit eis : In hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, et aperuit meos oculos :

31. scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, et voluntatem ejus facit, hunc exaudit.

32. A sæculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.

33. Nisi esset hic a Deo, non poterat facere quidquam.

34. Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu doces nos! Et ejicerunt eum foras.

35. Audivit Jesus quia ejece-
runt eum foras : et cum invenisset eum, dixit ei : Tu credis in Filium Dei?

36. Respondit ille, et dixit : Quis est, Domine, ut credam in eum?

25. Il leur répondit : Si c'est un pécheur, je n'en sais rien; tout ce que je sais, c'est qu'étant auparavant aveugle, je vois maintenant ¹².

26. Ils lui dirent encore : Que t'a-t-il fait? comment t'a-t-il ouvert les yeux?

27. Il leur répondit : Je vous l'ai déjà dit, et vous l'avez entendu ¹³ : pourquoi voulez-vous l'entendre encore une fois? Est-ce que vous voulez devenir aussi ses disciples ¹⁴?

28. Ils le chargèrent alors d'injures, et lui dirent : Sois toi-même son disciple; pour nous, nous sommes disciples de Moïse.

29. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse : mais pour celui-ci, nous ne savons d'où il est.

30. Cet homme leur répondit : C'est ce qui est étonnant, que vous ne sachiez d'où il est, et qu'il m'ait ouvert les yeux ¹⁵.

31. Or nous savons que Dieu n'exauce point les pécheurs ¹⁶ : mais si quelqu'un l'honore, et qu'il fasse sa volonté, c'est celui-là qu'il exauce.

32. Depuis le commencement des siècles, on n'a point entendu dire que personne ait ouvert les yeux à un aveugle-né.

33. Si cet homme n'était point de Dieu, il ne pourrait rien faire.

34. Ils lui répondirent : Tu n'es que péché dès le ventre de ta mère, et tu te mêles de nous enseigner ¹⁷ ! Et ils le chassèrent ¹⁸.

35. Jésus apprit qu'ils l'avaient chassé; et l'ayant rencontré, il lui dit : Croyez-vous au Fils de Dieu?

36. Il lui répondit : Qui est-il, Seigneur, afin que je croie en lui?

ŷ. 25. — ¹² Je ne veux point disputer avec vous, ni rechercher s'il est pécheur ou non, mais ce que je puis bien dire, c'est que j'étais aveugle, et que maintenant je vois.

ŷ. 27. — ¹³ Dans le grec : Je vous l'ai déjà dit, mais vous ne m'avez pas écouté. ¹⁴ Me questionnez-vous dans l'intention de devenir ses disciples, comme je le suis devenu moi-même? — Admirez ici la noble fermeté et la grandeur d'âme de celui qui avait été guéri (Aug.).

ŷ. 30. — ¹⁵ C'est une chose singulière, il m'a donné par un miracle la lumière des yeux, et par là il a prouvé qu'il était un vrai prophète, et vous, vous ne savez qui l'a envoyé, bien qu'en qualité de docteurs de la loi vous devriez savoir que de vrais miracles ne peuvent être opérés que par des envoyés de Dieu.

ŷ. 31. — ¹⁶ ceux qui s'endurcissent dans le péché (Voy. *Isaï.* 59, 1. 2. *Prov.* 28, 9. *Mal.* 2, 2. *Eccli.* 15, 20).

ŷ. 34. — ¹⁷ Tu es pervers et méchant à ce point que même avant ta naissance le péché s'est fait sentir à toi, et tu oses nous faire la leçon! (Voy. *pl. h.* ŷ. 2.)

¹⁸ hors du lieu de leurs assemblées, en signe qu'il était désormais exclu de leur société (Voy. ŷ. 22).

37. Jésus lui dit : Vous l'avez vu, et c'est celui-là même qui vous parle.

38. Alors il répondit : Je crois, Seigneur. Et se prosternant il l'adora.

39. Et Jésus dit : Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles ¹⁹.

40. Quelques pharisiens qui étaient avec lui entendirent ces paroles, et lui dirent : Sommes-nous donc aussi aveugles ²⁰ ?

41. Jésus leur répondit : Si vous étiez aveugles, vous n'auriez point de péché ; mais maintenant vous dites que vous voyez, et votre péché demeure.

37. Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum, et qu' loquitur tecum, ipse est.

38. At ille ait : Credo Domine. Et procidens adoravit eum.

39. Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc mundum veni : ut qui non vident videant, et qui vident cæci fiant.

40. Et audierunt quidam ex pharisæis, qui cum ipso erant, et dixerunt ei : Numquid et nos cæci sumus ?

41. Dixit eis Jesus : Si cæci essetis, non haberetis peccatum : nunc vero dicitis : Quia videmus. Peccatum vestrum manet.

CHAPITRE X.

Parabole du bon pasteur et du mercenaire. Les Juifs demandent à Jésus s'il est le Messie. Il répond affirmativement, et ils veulent le lapider.

1. En vérité, en vérité, je vous le dis ¹ : Celui qui n'entre pas par la porte dans la

1. Amen, amen dico vobis : qui non intrat per ostium in ovile

§. 39. — ¹⁹ Par la fidélité à remplir ma mission, j'apporte dans le monde le jugement, la séparation intérieure des croyants de ceux qui ne croient pas. La conséquence de ce principe est que ceux qui reconnaissent ingénument leur aveuglement, sont éclairés de la lumière divine, mais que ceux qui, pleins de confiance en leurs propres idées, résistent à ma doctrine, sont frappés, en punition, de l'aveuglement d'esprit.

§. 40. — ²⁰ Sommes-nous donc aussi, nous, des aveugles qui y voient clair ?

§. 41. — ²¹ Oui, vous êtes des aveugles de cette espèce. Si en effet vous ne prétendiez pas connaître la volonté de Dieu, et que vous fissiez l'aveu de votre ignorance avec un désir sincère d'en être instruits, vous n'auriez point de péché ; mais comme vous prétendez connaître la volonté de Dieu, et que néanmoins vous demeurez incrédules, vous êtes en faute, et votre faute demeurera sur vous (Aug., Bède, Maldonat).

§. 1. — ¹ Ce chapitre a une liaison étroite avec le précédent. Les pharisiens avaient exclu l'aveugle, qui croyait en Jésus-Christ, de leur société (pl. h. 9, 34), et par là ils s'étaient montrés de mauvais pasteurs, qui dispersaient et égorgaient les brebis, au lieu de les rassembler et de veiller sur elles. De là Jésus prend occasion de donner la parabole de la bergerie et du bon pasteur. Dans cette parabole, la bergerie est l'Eglise de Dieu ; le maître de la bergerie est Dieu le Père ; la porte par laquelle on y entre est Jésus-Christ, en tant que c'est par lui, comme Fils, que nous avons accès auprès du Père, et que par ce moyen nous entrons dans l'Eglise ; le portier est le Saint-Esprit qui prépare les cœurs à Jésus-Christ ; le pasteur désigne tout à la fois Jésus-Christ et tous les vrais docteurs ; le voleur, les faux docteurs et les mauvais directeurs des âmes. Jésus se nomme en premier lieu la porte qui conduit à la bergerie (§. 7), et ensuite le pasteur (§. 11) qui entre par la porte (§. 2), ce qui est entièrement conforme à la nature des choses ; en effet, étant, comme le Verbe divin incarné, la vérité éternelle et en même temps le docteur de la vérité, il faut qu'il soit tout à la fois porte et pasteur ; porte, en tant qu'il est la vérité par laquelle on va au Père ; pasteur, en tant qu'il enseigne et

ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, et latro.

2. Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.

3. Huic ostiarius aperit, et oves vocem ejus audiunt, et proprias oves vocat nominatim, et educit eas.

4. Et cum proprias oves emisserit, ante eas vadit : et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.

5. Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo : quia non noverunt vocem alienorum.

6. Hoc proverbium dixit eis Jesus. Illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.

7. Dixit ergo eis iterum Jesus : Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.

bergerie des brebis, mais qui y monte par un autre endroit ², est un voleur et un larron ³.

2. Mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis.

3. C'est à celui-là que le portier ouvre ⁴, et les brebis entendent sa voix ⁵; il appelle ses propres brebis par leur nom ⁶, et il les fait sortir ⁷.

4. Et lorsqu'il a fait sortir ses propres brebis, il va devant elles ⁸; et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix.

5. Et elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuient, parce qu'elles ne connaissent point la voix des étrangers.

6. Jésus leur dit cette parabole; mais ils n'entendirent point de quoi il leur parlait.

7. Jésus leur dit donc encore : En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis la porte des brebis ⁹.

dirige suivant cette vérité. La parabole regarde, dans son sens propre, les pasteurs, les docteurs, mais elle regarde aussi les brebis, les simples fidèles; car, de même que les docteurs, ce n'est que par Jésus-Christ qu'ils peuvent aller à Dieu le Père, et entrer dans la sainte Eglise; en outre, leur entrée contribue à leur perte et à celle des autres. Les simples fidèles sont aussi d'ordinaire pasteurs, parce qu'ils doivent prendre soin de ceux qui dépendent d'eux, par exemple les pères de famille, les supérieurs, etc., et que dans tous les cas chacun est le pasteur de son âme. La parabole trouve donc une application multiple. Jésus-Christ lui-même, §. 7. et suiv., en donne en partie l'explication ultérieure.

² Les bergeries, en Orient, sont des lieux environnés de haies, ordinairement tout ouverts par dessus.

³ Tout pasteur (et pareillement tout supérieur, etc., voy. note 1), qui n'a pas reçu de Jésus-Christ sa mission et sa doctrine, mais qui se donne à lui-même sa doctrine et sa mission, est un faux docteur, qui conduit l'Eglise, ceux qui lui sont soumis, à leur perte (Comp. *Jérém.* 23, 21. *Pl. b.* §. 7-10).

§. 3. — ⁴ Jésus-Christ ne dit pas ci-dessous quel est le portier; mais comme il se nomme lui-même la porte (§. 7), et qu'ailleurs il dit que l'on ne va à lui que par la grâce du Père (*pl. h.* 6, 37), il est hors de doute que par le portier il faut entendre l'Esprit-Saint, comme l'ont compris la plupart des anciens interprètes; car c'est l'Esprit-Saint qui est la grâce du Père. Le Saint-Esprit prépare les vrais pasteurs, en leur communiquant l'esprit de la vraie doctrine, il les enrichit des dons des bons pasteurs spirituels, et par là forme leur vocation. C'est ainsi qu'il prépare l'humanité de Jésus-Christ avant qu'il entrât dans son ministère public par son baptême (*Matth.* 3, 16); c'est ainsi qu'il prépare les évêques et les prêtres à l'exercice de leurs fonctions (*Act.* 20, 28); et c'est ainsi encore qu'il dispose tous les fidèles à avoir part en Jésus-Christ.

⁵ Les vrais fidèles écoutent de tels pasteurs; car ayant ce qu'il faut pour comprendre ce qui est de Dieu, ils le reconnaissent bientôt dans les pasteurs qui possèdent ce bon précieux. Ce qui se ressemble s'unit, et ce qui est de nature différente se repousse.

⁶ c'est-à-dire il connaît parfaitement ses brebis, ayant connaissance des qualités et des besoins de chacune. Le nom désigne la nature d'une chose.

⁷ c'est-à-dire il les conduit dans de bons pâturages, en les nourrissant d'une bonne doctrine et en leur procurant tous les moyens de sanctification.

§. 4. — ⁸ il leur donne bon exemple et les prémunit contre les dangers.

§. 7. — ⁹ Je suis la voie par laquelle il faut entrer dans le royaume de Dieu, que l'on soit simple fidèle ou supérieur, docteur ou pasteur. Montrer cette voie est le devoir des pasteurs (Comp. *pl. b.* 14, 6). Cette voie consiste à croire tout ce que l'Eglise catholique nous propose comme la foi de Jésus-Christ, et à régler sa conduite sur sa foi.

8. Tous ceux qui sont venus ¹⁰, sont des voleurs et des larrons ¹¹; et les brebis ne les ont point écoutés ¹².

9. Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé : il entrera, il sortira, et il trouvera des pâturages ¹³.

10. Le voleur ne vient que pour voler, pour égorger et pour perdre ¹⁴. Mais pour moi, je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient avec plus d'abondance ¹⁵.

11. Je suis le bon pasteur ¹⁶. Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ¹⁷.

12. Mais le mercenaire ¹⁸, et celui qui n'est point pasteur, et à qui les brebis n'appartiennent pas ¹⁹, voyant venir le loup ²⁰,

8. Omnes quotquot venerunt, fures sunt, et latrones, et non audierunt eos oves.

9. Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur : et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.

10. Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.

11. Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.

12. Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum ve-

§. 8. — ¹⁰ Dans le grec : Tous ceux qui sont venus avant moi. Jésus par ces paroles n'entend que ces docteurs qui n'étaient pas venus en son nom, et, par conséquent, que les faux prophètes, et tous ceux qui enseignaient sans avoir de mission pour cela; de là il suit qu'il veut désigner les pharisiens qui, pour la plupart de leurs maximes, n'étaient point autorisés d'en haut. Les vrais prophètes ne forment avec Jésus-Christ qu'une seule et même personne, et leur doctrine était sa doctrine (Voy. 5. *Moys.* 18, 15, note 15). Ainsi saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Cyrille, Bède.

¹¹ Les faux docteurs sont des voleurs, parce qu'ils cherchent à dérober à Dieu et à Jésus-Christ, le vrai Pasteur, les brebis qu'il a achetées et acquises à un grand prix; ce sont des meurtriers, parce qu'ils abusent pour leur propre avantage des brebis qu'ils tuent et qu'ils laissent égarer, parce qu'ils séduisent les âmes et les précipitent dans l'abîme.

¹² les vraies brebis, les brebis bien disposées, les fidèles de bonne volonté (Voy. §. 26-29).

§. 9. — ¹³ Si quelqu'un va à Dieu et vers le troupeau saint en suivant ma voie, il parviendra au bonheur, il sera rassasié. *Aller* et *sortir* sont mis pour signifier toute la conduite. Ces paroles dans leur sens prochain se rapportent aux brebis, mais par là même elles regardent également les pasteurs; car eux aussi sont des brebis par rapport au Pasteur suprême, Jésus-Christ (§. 11).

§. 10. — ¹⁴ Voy. note 11.

¹⁵ Un voleur ne vient auprès du troupeau que pour son avantage; pour moi, je suis venu à cause des brebis, afin qu'elles passent de la mort du péché, de l'erreur et de la misère, à la vie de la vertu, de la vérité et du bonheur, et qu'elles aient en surabondance tous ces dons célestes.

§. 11. — ¹⁶ Sur la liaison avec ce qui précède, voy. *pl. h.* note 1. Les prophètes avaient prédit que le Messie serait le bon pasteur (*Isaïe*, 40, 11. *Ezéch.* 34, 23. 37, 24. *Zach.* 11, 4); Jésus-Christ se fait ici lui-même connaître en cette qualité (Comp. *Cant. des Cant.* 8, note 11).

¹⁷ il sacrifie tout, même sa vie, si cela est nécessaire, pour leur bien.

§. 12. — ¹⁸ Un mercenaire est celui qui fait paître les brebis pour le gain temporel qui lui en revient, et qui, par conséquent, a en vue la laine et non le bien de son troupeau. Les mercenaires ne sont pas, ce semble, précisément des voleurs et des meurtriers, comme les faux docteurs dont il a été parlé ci-dessus, mais ils sont en voie de le devenir; car s'ils ne tuent pas eux-mêmes, ils laissent tuer (l'ov. ce qui suit). Le Seigneur ajoute à la parabole de la bergerie ce trait relatif au mercenaire.

¹⁹ qui ne considère pas, ainsi que le bon pasteur, les brebis qui lui sont confiées comme une propriété, laquelle lui est d'autant plus chère que c'est son propre bien.

²⁰ les voleurs et les meurtriers dont il a été question ci-dessus (§. 1); il voit d'un œil indifférent tous les dangers qui menacent le troupeau de sa nerte, et il n'est préoccupé que du soin de conserver ses avantages terrestres.

nientem, et dimittit oves, et fugit : et lupus rapit, et dispergit oves :

13. mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non peritinet ad eum de ovibus.

14. Ego sum pastor bonus : et cognosco meas, et cognoscunt me meæ.

15. Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem : et animam meam pono pro ovibus meis.

16. Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili : et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor.

17. Propterea me diligit Pater : quia ego pono animam meam, ut iterum sumam eam.

18. Nemo tollit eam a me : sed ego pono eam a meipso, et potestatem habeo ponendi eam : et potestatem habeo iterum sumendi eam : hoc mandatum accepi a Patre meo.

abandonne les brebis, et s'enfuit : et le loup les ravit, et disperse le troupeau.

13. Or le mercenaire s'enfuit, parce qu'il est mercenaire, et qu'il ne se met point en peine des brebis.

14. Je suis le bon pasteur : et je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent²¹,

15. comme mon Père me connaît, et que je connais mon Père²² ; et je donne ma vie pour mes brebis²³. *Matth.* 11, 27. *Luc*, 10, 22.

16. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie, et il faut que je les amène. Elles entendront ma voix ; et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur²⁴.

17. C'est pour cela que mon Père m'aime, parce que je quitte ma vie pour la reprendre. *Isaïe*, 53, 7.

18. Personne ne me la ravit ; mais c'est de moi-même que je la quitte : j'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai le pouvoir de la reprendre : c'est le commandement que j'ai reçu de mon Père²⁵.

ŷ. 14. — ²¹ moyennant la foi et la charité surnaturelle. Ce que ne voit point l'intelligence des sages, l'esprit animé d'une foi vivifiée par la charité, l'esprit chrétien le comprend.

ŷ. 15. — ²² Entre moi et mes brebis il existe une vision dans l'amour et un amour dans la vision, comme entre mon Père et moi. Aimer et voir, amour et connaissance vont ensemble. Suivant d'autres, Jésus-Christ rapporte cette similitude aux relations de son âme humaine avec sa divinité, et il veut dire : Ceux qui croient en moi me connaissent de la même manière que mon âme humaine connaît le Père.

²³ Ces paroles se rapportent à ces autres : « Je connais mes brebis. » Je suis le bon pasteur, le pasteur charitable, qui connaît les besoins de ses brebis, et qui en a tant de soin qu'il donne volontiers sa vie même pour leur bien.

ŷ. 16. — ²⁴ Par les brebis dont il a été parlé jusqu'ici, Jésus-Christ entendait principalement le petit nombre de Juifs qui croyaient en lui ; mais parce qu'il connaît toutes ses brebis et que son amour immense les embrasse toutes, il fait maintenant mention expresse de ses fidèles convertis de la gentilité, que ses Apôtres et leurs successeurs devaient introduire en son nom dans l'Eglise. Ceux-ci également se laisseront conduire par lui, en sorte que toute distinction entre le Juif et le Gentil disparaîtra, et qu'il n'y aura qu'une seule Eglise sous un seul Pasteur suprême. La conversion générale des nations a souvent été prédite par les prophètes (*Voy. Ps. 86. Isaïe*, 2, 1 et suiv., chap. 49, 51. 60). Pour la liaison de ce verset avec celui qui suit, il faut sous-entendre la pensée : Je donne également ma vie pour ces brebis.

ŷ. 18. — ²⁵ Sens des versets 17 et 18 : Je donne ma vie pour mes brebis, mais ce n'est pas pour la perdre à jamais, mais pour la reprendre ; ce n'est pas non plus parce que j'y suis contraint par quoi que ce soit, mais parce que je le veux ainsi avec une entière liberté de ma toute-puissance — et, par conséquent, par amour et par obéissance. C'est pour cette obéissance et cet amour que mon Père m'aime. — Il y a en cela autant de mystères divins que de paroles. Jésus-Christ y prédit sa mort expiatoire et sa résurrection ; il y déclare que s'il meurt et s'il reprend la vie, c'est par un décret éternel de Dieu le Père ; que le Fils s'est soumis à ce décret de toute éternité avec un amour de dévouement, pour l'accomplir au temps marqué avec la plus profonde obéissance, et que c'est cet amour obéissant et cette obéissance amoureuse qui sont le fondement de l'amour que le Père porte au Fils.

19. Ce discours excita une nouvelle division parmi les Juifs.

20. Plusieurs d'entre eux disaient : Il est possédé du démon, et il a perdu le sens ²⁶ : pourquoi l'écoutez-vous ?

21. Les autres disaient : Ce ne sont pas là les paroles d'un homme possédé du démon. Le démon peut-il ouvrir les yeux des aveugles ?

22. Or on faisait à Jérusalem la fête de la Dédicace ²⁷, et c'était l'hiver.

23. Et Jésus se promenait dans le temple, dans la galerie de Salomon ²⁸.

24. Les Juifs s'assemblèrent donc autour de lui, et lui dirent : Jusqu'à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens ? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous clairement.

25. Jésus leur répondit : Je vous parle ²⁹, et vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Père ³⁰ rendent témoignage de moi ³¹ :

26. Mais pour vous, vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes brebis ³².

27. Mes brebis entendent ma voix : je les connais, et elles me suivent ³³.

28. Et je leur donne la vie éternelle, et elles ne périront jamais ; et nul ne les ravira d'entre mes mains.

29. Ce que mon Père m'a donné est plus grand que toutes choses ; et personne ne le peut ravir de la main de mon Père ³⁴.

30. Mon Père et moi nous sommes une même chose ³⁵.

19. Dissensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.

20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet, et insanit : quid eum auditis ?

21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt dæmonium habentis : numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire ?

22. Facta sunt autem Encæn in Jerosolymis : et hiems erat.

23. Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis.

24. Circumdede runt ergo eum Judæi, et dicebant ei : Quousque animam nostram tollis ? Si tu es Christus, dic nobis palam.

25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis ; opera, quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me :

26. sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.

27. Oves meæ vocem meam audiunt : et ego cognosco eas, et sequuntur me :

28. et ego vitam æternam do eis : et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu mea.

29. Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est : et nemo potest rapere de manu Patris mei.

30. Ego et Pater unum sumus.

ÿ. 20. — ²⁶ Le démon l'a rendu insensé.

ÿ. 22. — ²⁷ Cette fête avait été instituée par Judas Machabée en mémoire de la purification du temple, qu'Antiochus-Epiphane avait profané (Voy. *Machab.* 4, 22-59. 2. *Machab.* 10, 5-9).

ÿ. 23. — ²⁸ Cette galerie était un portique orné de colonnes, à l'orient du parvis le plus extérieur, du parvis des Gentils, et il portait ce nom parce que c'était Salomon qui l'avait bâti. Lors de la destruction du premier temple par Nabuchodonosor, ce portique était resté debout.

ÿ. 25. — ²⁹ Dans le grec : Je vous l'ai dit.

³⁰ par ordre et dans la vertu de mon Père.

³¹ Voy. *pl. h.* 5, 36.

ÿ. 26. — ³² parce que vous ne voulez pas être de mes brebis ; vous ne croyez pas, parce que vous ne voulez pas, et qu'ainsi vous n'avez aucune des dispositions requises pour la foi. Le grec ajoute au verset : Comme je vous l'ai déjà dit.

ÿ. 27. — ³³ Mes brebis ont une foi docile, et c'est pourquoi je les connais comme m'appartenant.

ÿ. 29. — ³⁴ A ceux qui veulent croire en moi, je leur donne la vie de la grâce ici-bas, et au-delà de cette vie, la gloire éternelle : ils ne périssent point ; car je les conserve comme mon Père qui me les a amenés (*pl. h.* 6, 37), les conserve, et personne ne les enlèvera de nos mains, à moins qu'ils ne cessent de demeurer fermes dans la foi docile et libre qui les anime, et qu'eux-mêmes ne s'arrachent à nos mains (Aug., Cyrill., Maldon.). — * Dans le grec : Mon Père qui me les a donnés est plus grand, etc.

ÿ. 30. — ³⁵ Le pouvoir de les conserver m'est commun avec mon Père ; car nous

31. Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.

32. Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo, propter quod eorum opus me lapidatis?

33. Responderunt ei Judæi : De opere non lapidamus te, sed blasphemia : et quia tu, homo mis, facis teipsum Deum.

34. Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra : Quia ego dixi, dii estis?

35. Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura :

36. quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemias : quia dixi : Filius Dei sum?

37. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.

38. Si autem facio : et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre.

39. Quærebant ergo eum apprehendere : et exivit de manibus eorum.

40. Et abiit iterum trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primum : et mansit illic.

41. Et multi venerunt ad eum, et dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.

31. Alors les Juifs prirent des pierres pour le lapider ³⁶.

32. Et Jésus leur dit : J'ai fait devant vous plusieurs bonnes œuvres par mon Père ³⁷; pour laquelle est-ce que vous me lapidez?

33. Les Juifs lui répondirent : Ce n'est pas pour aucune bonne œuvre que nous vous lapidons, mais à cause de votre blasphème, et parce qu'étant homme, vous vous faites Dieu.

34. Jésus leur repartit : N'est-il pas écrit dans votre loi : J'ai dit : Vous êtes des dieux? Ps. 81, 6.

35. Si donc elle appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu était adressée, et que l'Écriture ne puisse être détruite,

36. pourquoi dites-vous que je blasphème, moi que mon Père a sanctifié, et envoyé dans le monde, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu ³⁸?

37. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas.

38. Mais si je les fais, quand vous ne me voudriez pas croire, croyez à mes œuvres, afin que vous connaissiez, et que vous croyiez que le Père est en moi, et moi dans le Père ³⁹.

39. Les Juifs tâchèrent alors ⁴⁰ de le prendre : mais il s'échappa de leurs mains,

40. et s'en alla de nouveau au-delà du Jourdain, au même lieu où Jean d'abord avait baptisé; et il demeura là ⁴¹.

41. Plusieurs vinrent le trouver, et disaient : Jean n'a fait aucun miracle,

n'avons qu'une même nature divine, et, par conséquent, qu'une seule et même volonté et une seule et même opération divine. Saint Augustin remarque là-dessus : Par les mots « une même chose, » le Seigneur exprime l'unité et la similitude de nature en Dieu; par le nombre pluriel « nous sommes » il désigne la distinction des personnalités divines. Que Jésus par ces paroles se soit attribué la nature divine, c'est ce que Les Juifs comprirent très-bien, ainsi que la suite le montre.

ŷ. 31. — ³⁶ Dans le grec : les Juifs prirent de nouveau des pierres pour, etc. (Voy. *pl. h.* 8, 59).

ŷ. 32. — ³⁷ par l'ordre et dans la vertu de mon Père.

ŷ. 36. — ³⁸ Si l'on pouvait appeler dieux même ces hommes auxquels se rapportent ces paroles du Psaume, c'est-à-dire les juges, qui tenaient la place de Dieu (Comp. 2. *Moys.* 21, 6), et qu'en effet ils dussent être reconnus comme tels, parce que l'Écriture, qu'il n'est pas permis de rejeter, le dit : comment pouvez-vous avancer que je blasphème contre Dieu quand je me nomme Fils de Dieu, moi qui ai été sanctifié et envoyé dans le monde en qualité de Messie?

ŷ. 38. — ³⁹ que nous ne sommes qu'une seule et même chose, et que nous n'avons qu'une seule et même nature divine (Aug.). Voy. *pl. b.* 14, 9. 10. 11. 20.

ŷ. 39. — ⁴⁰ Le grec ajoute : de nouveau.

ŷ. 40. — ⁴¹ Voy. *pl. h.* 1, 28 et suiv. Jésus se rendit vraisemblablement en ce

42. mais tout ce que Jean a dit de celui-ci était vrai. Et il y en eut beaucoup qui crurent en lui ⁴².

42. Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum.

CHAPITRE XI.

Lazare est rappelé du tombeau à la vie. Les Juifs tiennent conseil pour savoir comment ils pourraient mettre Jésus à mort. Caïphe prophétise.

1. Or il y avait un homme malade, nommé Lazare, qui était du bourg de Béthanie ¹, où demeuraient Marie et Marthe sa sœur.

2. (Cette Marie était celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, et qui essuya ses pieds avec ses cheveux ² : et Lazare, qui était alors malade, était son frère).

3. Ses sœurs envoyèrent donc dire à Jésus : Seigneur, celui que vous aimez est malade.

4. Ce que Jésus ayant entendu, il dit ³ : Cette maladie ne va point à la mort, mais elle n'est que pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu en soit glorifié ⁴.

5. Or Jésus aimait Marthe, et Marie sa sœur, et Lazare.

6. Ayant donc appris qu'il était malade, il demeura encore deux jours au lieu où il était.

7. Et il dit ensuite à ses disciples : Retournons en Judée.

8. Ses disciples lui dirent : Maître, il n'y a qu'un moment que les Juifs voulaient vous lapider, et vous parlez déjà de retourner parmi eux ?

9. Jésus leur répondit : N'y a-t-il pas

1. Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ, et Marthæ sororis ejus.

2. (Maria autem erat, quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur).

3. Miserunt ergo sorores ejus ad eum, dicentes : Domine, ecce quem amas infirmatur.

4. Audiens autem Jesus dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam.

5. Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam, et Lazarum.

6. Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus ;

7. deinde post hæc dixit discipulis suis : Eamus in Judæam iterum.

8. Dicunt ei discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, et iterum vadis illuc ?

9. Respondit Jesus : Nonne duo-

lieu pour rappeler au souvenir du peuple le témoignage que saint Jean avait rendu de lui.

ŷ. 42. — ⁴² Dans le grec : Et un grand nombre en ce lieu-là crurent en lui.

ŷ. 1. — ¹ Voy. *Matth.* 21, 17.

ŷ. 2. — ² Le récit de cette action se lit chap. 12.

ŷ. 4. — ³ Litt. : Ce que Jésus entendant, etc. Dans le grec : Ce que Jésus ayant entendu, il dit.

⁴ Cette maladie ne cause pas la mort pour la mort (pour demeurer dans la mort), mais pour le miracle (Aug.) que le Fils de Dieu doit opérer afin que l'on croie en lui, et afin d'augmenter la gloire (la glorification) de Dieu.

ŷ. 9. — ⁵ Le jour n'a-t-il pas ses heures déterminées ? Mes opérations et la Providence divine qui veille sur moi n'ont-elles pas leur temps fixé ? Jésus par le jour entend le temps que son Père lui a fixé pour opérer, ainsi que l'appui divin qu'il recevait dans ses opérations ; par la nuit il entend le temps de sa mort déterminé d'avance, ainsi que la soustraction de l'assistance divine, à l'approche de son dernier moment (Maldon.).

decim sunt horæ diei? Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt:

10. si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.

11. Ilæc ait, et post hæc dixit eis: Lazarus amicus noster dormit: sed vado ut a somno excitem eum.

12. Dixerunt ergo discipuli ejus: Domine, si dormit, salvus erit.

13. Dixerat autem Jesus de morte ejus: illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret.

14. Tunc ergo Jesus dixit eis manifeste: Lazarus mortuus est:

15. et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi; sed eamus ad eum.

16. Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos: Eamus et nos, ut moriamur cum eo.

17. Venit itaque Jesus: et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.

18. (Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim).

19. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.

20. Martha ergo ut audivit quia Jesus venit, occurrit illi: Maria autem domi sedebat.

douze heures au jour ⁵? Celui qui marche durant le jour ne se heurte point, parce qu'il voit la lumière de ce monde;

10. mais celui qui marche la nuit, se heurte, parce qu'il n'a point de lumière ⁶.

11. Il leur parla de la sorte, et ensuite il leur dit: Notre ami Lazare dort, mais je vais l'éveiller ⁷.

12. Ses disciples lui répondirent: Seigneur, s'il dort, il sera guéri.

13. Mais Jésus entendait parler de sa mort; au lieu qu'ils crurent qu'il leur parlait du sommeil ordinaire.

14. Jésus leur dit donc alors clairement: Lazare est mort;

15. et je me réjouis pour vous de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez: mais allons à lui.

16. Sur quoi Thomas, surnommé Didyme ⁸, dit aux autres disciples: Allons-y aussi nous, afin de mourir avec lui ⁹.

17. Jésus étant arrivé, trouva qu'il y avait déjà quatre jours qu'il était dans le tombeau ¹⁰.

18. (Et comme Béthanie n'était éloignée de Jérusalem que d'environ quinze stades ¹¹),

19. il y avait là quantité de Juifs qui étaient venus voir Marthe et Marie, pour les consoler de leur frère.

20. Marthe ayant donc appris que Jésus venait, alla au-devant de lui: mais Marie demeura dans la maison ¹².

ŷ. 10. — ⁶ De même que celui qui marche à la clarté du soleil ne se heurte point sur sa route, mais bien celui qui marche dans les ténèbres de la nuit, de même je me soustrairai à tous les dangers tant que durera le jour de mes opérations et de l'assistance divine à mon égard, et je ne succomberai dans les pièges des Juifs que lorsque sera venu le temps fixé d'avance de mes souffrances et de ma mort, et que je n'aurai plus pour conserver ma vie aucun secours d'en haut.

ŷ. 11. — ⁷ Tous les peuples ont appelé la mort un sommeil; le chrétien sait-il pourquoi? sans doute parce que les morts ressusciteront un jour.

ŷ. 16. — ⁸ à savoir en grec: car Dydimus correspond à l'hébreu Thomas; ces deux mots signifient jumeau.

⁹ Allons et mourons avec lui; car qu'il échappe aux pièges des Juifs, ainsi qu'il prétend (ŷ. 9. 10), je regarde cela comme difficile; mais ce bon Maître m'erte que nous partagerons son sort. Plus tard (Pl. b. 20, 24), Thomas ne laisse pas de se montrer incrédule.

ŷ. 17. — ¹⁰ Lazare mourut et fut enterré le jour même que la nouvelle arriva à Jésus; Jésus demeura encore deux jours à Béthanie, près du Jourdain, et le quatrième jour il se rendit au tombeau de Lazare. — Depuis la captivité de Babylone, les Juifs enterraient leurs morts aussitôt après qu'ils avaient rendu le dernier soupir.

ŷ. 18. — ¹¹ Voy. *Matth.* 21, 17. Le verset ci-dessus fait comprendre comment un grand nombre de Juifs avaient pu se rendre à la demeure de Lazare.

ŷ. 20. — ¹² Dans son activité et dans la vive émotion qui l'agitait intérieurement,

21. Marthe dit donc à Jésus : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort :

22. mais je sais que présentement même Dieu vous accordera tout ce que vous lui demanderez,

23. Jésus lui répondit : Votre frère ressuscitera.

24. Marthe lui dit : Je sais qu'il ressuscitera en la résurrection, au dernier jour ¹³. *Luc*, 14, 14. *Pl. h.* 5, 29. 6, 40.

25. Jésus lui repartit : Je suis la résurrection et la vie : celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra.

26. Et quiconque vit et croit en moi, ne mourra point à jamais ¹⁴. Croyez-vous cela ¹⁵?

27. Elle lui répondit : Oui, Seigneur, je crois que vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, qui êtes venu dans ce monde ¹⁶.

28. Et lorsqu'elle eut ainsi parlé, elle s'en alla, et appela tout bas Marie sa sœur, disant : Le Maître est venu, et il vous demande ¹⁷.

29. Ce qu'elle n'eut pas plutôt entendu, qu'elle se leva, et vint le trouver.

30. Car Jésus n'était pas encore entré dans le bourg : mais il était au même lieu où Marthe l'avait rencontré.

21. Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus :

22. sed et nunc scio, quia quicumque poposceris a Deo, dabit tibi Deus.

23. Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.

24. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.

25. Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio, et vita : qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet :

26. et omnis, qui vivit, et credit in me, non morietur in aeternum. Credis hoc?

27. Ait illi : Utique, Domine, ego credidi, quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.

28. Et cum hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens : Magister adest, et vocat te.

29. Illa ut audivit, surgit cito, et venit ad eum :

30. nondum enim venerat Jesus in castellum : sed erat adhuc in illo loco, ubi occurrerat ei Martha.

Marthe se hâta d'aller au-devant du Seigneur, aussitôt qu'elle eut appris qu'il approchait; Marie médita et demeura en silence, retenant en elle-même son chagrin avec une entière soumission à Dieu (*Comp. Luc*, 10, 38 et suiv.).

7. 24. — ¹³ *Comp. Matth.* 22, 23 et suiv.

§. 26. — ¹⁴ Jésus dit : Celui qui au dernier jour ressuscitera votre frère, peut bien aussi le ressusciter en ce moment. Celui qui le ressuscitera, c'est moi-même; car en vertu de mes mérites et de ma puissance, tous ceux qui ont en moi une foi vive ressusciteront, à mon exemple, pour la vie éternelle, encore que pour un certain temps leur corps soit endormi dans la mort; or, celui qui vit dans une vraie foi en moi, non-seulement aura en soi, en ce monde et en l'autre, la véritable vie de l'esprit, mais quant au corps même il ne mourra point proprement, parce que si son corps paie la dette du péché et meurt, par la renaissance de l'esprit, il conserve en lui le germe qui en fera un corps incorruptible et glorieux; tellement que sa mort n'est pas une mort, mais comme un sommeil que suivra, par le pouvoir que j'ai de le rappeler à la vie, le jour éternel et radieux de la félicité. Ainsi saint Augustin, saint Chrysostôme, saint Cyrille, saint Cyprien et les autres Pères (*Comp. pl. h.* 5, 21. 25-30 et les notes). Jésus-Christ, comme le fondement de toute vie (*Pl. h.* 1, 3. 4) est également le fondement de celle que les morts recouvreront.

¹⁵ Jésus, pour rappeler Lazare à la vie, exige la foi de la part de Marthe. C'est ainsi qu'il demandait aussi (*Matth.* 9, 2. *Marc*, 9, 22) la foi d'autrui en faveur de ceux sur lesquels il devait manifester sa puissance. Voyez ici comment tous les membres sont unis en un même corps, et comprenez qu'il est possible que tous agissent les uns pour les autres.

§. 27. — ¹⁶ Par ces paroles elle confessa en même temps qu'il était la vie et la résurrection (*Aug.*, *Cyrril.*); mais sa foi était faible et chancelante (*Voy. §.* 39).

§. 28. — ¹⁷ Jésus-Christ lui avait donc donné ordre de faire venir Marie (*Aug.*, *Cyrril.*). Il l'appelle en secret, à cause des Juifs qui se trouvaient présents.

31. Judæi ergo, qui erant cum ea in domo, et consolabantur eam, cum vidissent Mariam quia cito surrexit et exiit, secuti sunt eam dicentes : Quia vadit ad monumentum, ut ploret ibi.

32. Maria ergo, cum venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, et dicit ei : Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus.

33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit seipsum,

34. et dixit : Ubi posuistis eum ? Dicunt ei : Domine, veni, et vide.

35. Et lacrymatus est Jesus.

36. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum.

37. Quidam autem ex ipsis dixerunt : Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur ?

38. Jesus ergo rursus fremens in semetipso, venit ad monumentum ; erat autem spelunca : et lapis superpositus erat ei.

39. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat : Domine, jam fœtet, quatrduamus est enim.

40. Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei ?

41. Tulerunt ergo lapidem :

31. Cependant les Juifs qui étaient avec Marie dans la maison, et la consolait, ayant vu qu'elle s'était levée si promptement, et qu'elle était sortie, la suivirent, en disant : Elle va au sépulcre pour y pleurer.

32. Lorsque Marie fut venue au lieu où était Jésus, l'ayant vu, elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eussiez été ici, mon frère ne serait pas mort.

33. Jésus voyant qu'elle pleurait, et que les Juifs qui étaient venus avec elle pleuraient aussi, frémit en son esprit¹⁸, et se troubla lui-même¹⁹ :

34. et il dit : Où l'avez-vous mis ? Ils lui répondirent : Seigneur, venez, et voyez.

35. Alors Jésus pleura²⁰.

36. Et les Juifs dirent entre eux : Voyez comme il l'aimait.

37. Mais il y en eut quelques-uns qui dirent : Ne pouvait-il pas empêcher qu'il ne mourût, lui qui a ouvert les yeux à un aveugle-né ?

38. Jésus donc frémissant de nouveau en lui-même²¹, vint au sépulcre : c'était une grotte, et on avait mis une pierre par-dessus²².

39. Jésus leur dit : Otez la pierre. Marthe, sœur du mort, lui dit : Seigneur, il sent déjà mauvais, car il y a quatre jours qu'il est là²³.

40. Jésus lui répondit : Ne vous ai-je pas dit que si vous croyez, vous verrez la gloire de Dieu²⁴ ?

41. Ils ôtèrent donc la pierre²⁵. Et Jésus

§. 33. — ¹⁸ au sujet des maux qui affligeaient l'humanité et que le péché a introduits dans le monde (Cyrill., Aug., Bède), et à cause du peu de foi (§. 39. 40) et de l'incrédulité des Juifs qui étaient présents (§. 37. 47. 46).

¹⁹ Jésus avait en sa pleine puissance toutes les inclinations, toutes les sensations, tous les sentiments qu'éprouvait son humanité. En cette occasion, il se laissa librement aller aux sentiments de peine, de tristesse et de douleur (Comp. *Matth.* 26, note 45). L'homme régénéré par la grâce a pareillement en sa puissance les penchants et les sentiments de son cœur.

§. 35. — ²⁰ Combien touchantes sont les larmes de l'Homme-Dieu ! Il aime jusqu'aux pleurs : il se fait tout à tous : il est pauvre avec les pauvres, il a faim avec ceux qui ont faim, il a soif avec ceux qui ont soif, avec ceux qui pleurent, il pleure (Aug.) ! Et pourquoi pleure-t-il ? afin que l'homme apprenne à pleurer. Pourquoi est-il dans le trouble et hors de lui ? afin que l'homme s'irrite et soit hors de lui au sujet de ses mauvaises actions, afin qu'à la tyrannie des mauvaises habitudes succède le pouvoir de la pénitence (Aug.).

§. 38. — ²¹ à cause de l'incrédulité qui se manifestait.

²² Le sépulcre était taillé dans le roc, et avait vraisemblablement une étroite ouverture devant laquelle on avait placé une pierre.

§. 39. — ²³ Ce sera ainsi inutilement !

§. 40. — ²⁴ Ne vous ai-je pas dit que, si vous croyez, vous verrez en ce moment même le miracle de la résurrection (§. 25. 26).

§. 41. — ²⁵ Le grec dans quelques manuscrits ajoute : du lieu où le mort reposait.

levant les yeux en haut, dit : *Mon Père*, je vous rends grâces de ce que vous m'avez exaucé ²⁶.

42. Pour moi, je savais que vous m'exaucez toujours ²⁷ : mais je dis ceci pour ce peuple qui m'environne, afin qu'ils croient que c'est vous qui m'avez envoyé ²⁸.

43. Ayant dit ces mots, il cria d'une voix forte : Lazare, sortez dehors.

44. Et à l'heure même ²⁹ le mort sortit, ayant les mains liées de bandes, et son visage était enveloppé d'un linge ³⁰. Jésus leur dit : Déléiez-le, et le laissez aller.

45. Plusieurs donc d'entre les Juifs qui étaient venus voir Marie et Marthe ³¹, et qui avaient vu ce que Jésus avait fait, crurent en lui.

46. Mais quelques-uns d'eux s'en allèrent trouver les pharisiens, et leur rapportèrent ce que Jésus avait fait.

47. Les princes des prêtres et les pharisiens assemblèrent donc le conseil, et disaient : Que faisons-nous ? cet homme fait beaucoup de miracles.

48. Si nous le laissons faire de la sorte, tous croiront en lui ³² ; et les Romains viendront, et ruineront notre ville et notre nation.

49. Mais l'un d'eux, nommé Caïphe ³³, qui était le grand prêtre de cette année-là ³⁴, leur dit : Vous n'y entendez rien, *Pl. b.* 18, 14.

50. et vous ne considérez pas qu'il vous est avantageux ³⁵ qu'un seul homme meure pour le peuple, et que toute la nation ne périsse point.

51. Or il ne disait pas cela de lui-même : mais étant grand prêtre cette année-là, il

Jesus autem elevatis sursum oculis, dixit : Pater gratias ago tibi quoniam audisti me ;

42. ego autem sciebam quia semper me audis, sed propter populum, qui circumstat, dixi : ut credant quia tu me misisti.

43. Hæc cum dixisset, voce magna clamavit : Lazare veni foras.

44. Et statim prodiiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. Dixit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire.

45. Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam et Martham, et viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.

46. Quidam autem ex ipsis abierunt ad pharisæos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus.

47. Collegerunt ergo pontifices, et pharisæi consilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit ?

48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum : et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem.

49. Unus autem ex ipsis Caïphas nomine, cum esset pontifex anni illius, dixit eis : Vos nescitis quidquam,

50. nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat.

51. Hoc autem a semetipso non dixit : sed cum esset pontifex anni

²⁶ lorsque je vous ai prié de procurer votre glorification et la mienne par la résurrection de Lazare.

✠ 42. — ²⁷ Connaissant la volonté de Dieu, je ne demande que son accomplissement, et la volonté de Dieu doit s'accomplir (*Voy. Matth. 7, 7.* note 6). Mais pourquoi Jésus-Christ demande-t-il par la prière ce que le Père lui accorderait même sans prier ? — Parce que la prière est humilité, et que l'humilité est le fondement des rapports du Fils à l'égard du Père.

²⁸ quand ils se seront convaincus, en voyant que ma prière est instantanément exaucée par vous, de l'intime union qui nous unit.

✠ 44. — ²⁹ Ce mot n'est pas dans le grec.

³⁰ Jésus prêta au ressuscité, qui était encore dans ses langes, un secours miraculeux pour sortir du tombeau.

✠ 45. — ³¹ Le grec ne nomme que Marie.

✠ 48. — ³² et le feront roi comme étant le Messie.

✠ 49. — ³³ *Voy. Matth. 26, 3.*

³⁴ De là quelques-uns concluent qu'Anne et Caïphe exerçaient les fonctions souverain sacerdoce alternativement chacun une année

✠ 50. — ³⁵ Dans le grec : qu'il nous est avantageux.

illius, propletauit, quod Jesus moriturus erat pro gente,

52. et non tantum pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.

53. Ab illo ergo die cogitarunt ut interficerent eum.

54. Jesus ergo jam non in palam ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, et ibi morabatur cum discipulis suis.

55. Proximum autem erat Pascha Judæorum : et ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsos.

56. Querebant ergo Jesum : et colloquebantur ad invicem, in templo stantes : Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Dederant autem pontifices et pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendat eum.

prophétisa que Jésus devait mourir pour la nation ³⁶;

52. et non-seulement pour cette nation, mais aussi pour rassembler en un *seul corps* les enfants de Dieu qui étaient dispersés ³⁷.

53. Ils ne songèrent donc plus, depuis ce jour-là, qu'à trouver le moyen de le faire mourir.

54. C'est pourquoi Jésus ne se montrait plus en public parmi les Juifs : mais il se retira dans une contrée près du désert, en une ville nommée Ephrem ³⁸, où il se tint avec ses disciples

55. Or la Pâque des Juifs était proche ; et plusieurs de ce quartier-là allèrent à Jérusalem avant la Pâque pour se purifier ³⁹.

56. Ils cherchaient donc Jésus, et se disaient les uns aux autres, étant dans le temple : Que pensez-vous de ce qu'il n'est point venu à ce jour de fête? Car les princes des prêtres et les pharisiens avaient donné ordre que si quelqu'un savait où il était, il le découvrit, afin qu'ils le fissent prendre.

ŷ. 51. — ³⁶ Caïphe, par ce discours, voulait dire qu'il valait mieux que Jésus mourût, que de voir le peuple juif tomber entre les mains des Romains. Mais il exprimait en même temps, à son insu, sous l'impulsion de l'Esprit de Dieu, un grand mystère, à savoir, que par la mort de Jésus, tous les hommes seraient sauvés. — Dieu ayant plusieurs fois manifesté sa volonté par l'organe des grands prêtres (2. *Moys.* 4, 15. 1. *Rois*, 22, 10. 2. *Rois*, 2, 1. 5, 19), il pouvait bien aussi la faire connaître en cette occasion par l'organe de Caïphe, en considération du souverain sacerdoce dont il était revêtu. Il en était d'ailleurs de lui comme du vicieux Balaam (4. *Moys.* 22), il prophétisait contre sa volonté.

ŷ. 52. — ³⁷ c'est-à-dire afin que non-seulement les Juifs, mais encore les Gentils qui voudraient croire en lui, fussent assemblés dans une seule Eglise (Voy. *pl. h.* 10, 16).

ŷ. 54. — ³⁸ Dans le grec : Ephraïm. Elle était située à environ quatre lieues, au nord-est de Jérusalem, non loin du désert et de la montagne de la Quarantaine. — * La lieue française est de 12,000 pieds; le mille allemand, de 23,000 pieds. Les deux milles que porte le texte peuvent donc s'évaluer approximativement à quatre lieues.

ŷ. 55. — ³⁹ Ceux qui avaient besoin de la purification légale, par exemple, les lépreux ou ceux qui avaient quelque faute à se reprocher, désiraient de se purifier d'avance à Jérusalem, afin de pouvoir immédiatement après, sans courir le danger de contracter de nouvelles souillures, célébrer la Pâque et manger l'agneau pascal.

CHAPITRE XII.

Marie répand un parfum sur Jésus. Les Juifs veulent mettre Lazare à mort. Entrée de Jésus à Jérusalem. Les Gentils désirent voir Jésus. Les fruits de la mort du Sauveur. Voix du ciel. Incrédulité des Juifs. C'est la parole de Dieu qui juge.

1. Jésus donc, six jours avant la Pâque, vint à Béthanie où était mort Lazare qu'il avait ressuscité¹. *Matth.* 26, 6. *Marc.* 14, 3.

2. On lui apprêta là à souper : et Marthe servait, et Lazare était un de ceux qui étaient à table avec lui.

3. Pour Marie, ayant pris une livre d'huile de parfum de vrai nard², de grand prix, elle le répandit sur les pieds de Jésus, et les essuya de ses cheveux : et la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum.

4. Alors un de ses disciples, Judas³ Iscariote qui devait le trahir, dit⁴ :

5. Pourquoi n'a-t-on pas vendu ce parfum trois cents deniers, qu'on aurait donnés aux pauvres ? *Marc.* 14, 5.

6. Il disait ceci, non qu'il se souciait des pauvres, mais parce qu'il était larron, et qu'ayant la bourse, il portait l'argent qu'on y mettait⁵.

7. Mais Jésus dit : Laissez-la, parce qu'elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture⁶.

8. Car vous avez toujours des pauvres avec vous, mais pour moi, vous ne m'avez pas pour toujours.

9. Une grande multitude de Juifs ayant su qu'il était là, y vinrent, non-seulement pour Jésus, mais pour voir Lazare, qu'il avait ressuscité d'entre les morts.

1. Jesus ergo ante sex dies Paschæ venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.

2. Fecerunt autem ei cœnam ibi : et Martha ministrabat, Lazarus vero unus erat ex discumbentibus cum eo.

3. Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi, et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis : et domus impleta est ex odore unguenti.

4. Dixit ergo unus ex discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus :

5. Quare hoc unguentem non venit trecentis denariis, et datum est egenis ?

6. Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.

7. Dixit ergo Jesus : Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud.

8. Pauperes enim semper habetis vobiscum : me autem non semper habetis.

9. Cognovit ergo turba multa ex Judæis quia illic est : et venerunt, non propter Jesum tantum, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit a mortuis.

1. 1. — ¹ Litt. : où était mort Lazare, que Jésus ressuscita. Le grec ajoute : d'entre les morts.

2. 2. — ² Voy. *Marc.* 14, 3.

3. 3. — ³ Le grec ajoute : fils de Simon, comme *pl. h.* 6, 72. et *pl. b.* 13, 2.

4. 4. — D'autres traduisent : qui dans la suite le trahit.

5. 5. — ⁵ Jésus vivait d'aumônes avec ses disciples. Judas les recueillait, et, par avarice, il déroba quelque chose pour lui.

6. 6. — ⁶ Permettez-moi de verser dès à présent sur moi son parfum en vue de ma future sépulture. Dans le grec : laissez-la ; elle l'a mis en réserve pour le jour de ma sépulture (*Voy. Matth.* 26, 12. *Marc.* 14, 8).

10. Cogitaverunt autem principes sacerdotum, ut et Lazarum interficerent :

11. quia multi propter illum abibant ex Judæis, et credebant in Jesum.

12. In crastinum autem, turba multa, quæ venerat ad diem festum, cum audissent quia venit Jesus Jerosolimam :

13. acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviam ei, et clamabant : Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini, Rex Israel.

14. Et invenit Jesus asellum et sedit super eum, sicut scriptum est :

15. Noli timere filia Sion : ecce rex tuus venit sedens super pululum asinæ.

16. Hæc non cognoverunt discipuli ejus primum : sed quando glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, et hæc fecerunt ei.

17. Testimonium ergo perhibebat turba, quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum a mortuis.

18. Propterea et obviam venit ei turba, quia audierunt eum fecisse hoc signum.

19. Pharisei ergo dixerunt ad semetipsos : Vidisti quia nihil proficimus ? ecce mundus totus post eum abiit.

20. Erant autem quidam gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.

21. Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaida Galilææ, et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre.

22. Venit Philippus, et dicit Andreæ : Andreas rursum et Philippus dixerunt Jesu.

10. Mais les princes des prêtres délibérèrent de faire mourir aussi Lazare :

11. parce que beaucoup de Juifs se retiraient d'avec eux à cause de lui, et croyaient en Jésus.

12. Le lendemain une grande foule, qui était venue à la fête, ayant appris que Jésus venait à Jérusalem, *Matth. 21, 1. Marc, 11, 1. Luc. 19, 29.*

13. prit des branches de palmiers, et alla au-devant de lui, en criant : Hosanna, béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur ! *Matth. 21, 9. Zach. 9, 9.*

14. Et Jésus ayant trouvé un ânon, monta dessus, selon qu'il est écrit : *Marc, 11, 7. Luc, 19, 35. Matth. 21, 7.*

15. Ne craignez point, fille de Sion : voici votre Roi qui vient monté sur le poulain d'une ânesse. *Matth. 21, 5.*

16. Les disciples n'entendirent point cela d'abord : mais quand Jésus fut entré dans sa gloire⁷, ils se souvinrent alors que ces choses avaient été écrites de lui, et qu'ils les avaient faites en sa personne.

17. Or le plus grand nombre de ceux qui s'étaient trouvés avec lui, lorsqu'il avait appelé Lazare du tombeau, et l'avait ressuscité d'entre les morts, lui rendait témoignage.

18. Et ce fut aussi ce qui fit sortir tant de peuple pour aller au-devant de lui, parce qu'ils avaient entendu dire qu'il avait fait ce miracle⁸.

19. Les pharisiens donc dirent entre eux : Vous voyez que nous ne gagnons rien ; voilà tout le monde qui court après lui.

20. Or il y avait quelques gentils⁹, de ceux qui étaient venus pour adorer au jour de la fête,

21. qui s'adressèrent à Philippe, qui était de Bethsaïde en Galilée, et lui firent cette prière : Seigneur, nous voudrions bien voir Jésus.

22. Philippe le vint dire à André ; et André et Philippe le dirent ensemble à Jésus.

7. 16. — ⁷ lorsqu'il fut monté aux cieux et que le Saint-Esprit fut descendu (*Voy. pl. h. 7, 39. pl. b. 16, 7.*)

8. 18. — ⁸ Ainsi il faut distinguer deux troupes de peuple, dont l'une allait à Jérusalem, et l'autre en sortait.

9. 20. — ⁹ C'étaient ou bien de véritables Gentils (*Pl. h. 7, 35*), qui souvent venaient au temple du vrai Dieu, et y faisaient offrir des sacrifices pour eux (*2. Mach. 3*), ou bien des Gentils convertis à la religion judaïque, des prosélytes (*Matth. 23, note 19*).

23. Jésus leur répondit : L'heure est venue, où le Fils de l'homme doit être glorifié ¹⁰.

24. En vérité, en vérité je vous le dis, si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jeté en terre,

25. il demeure seul; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruits ¹¹. Celui qui aime sa vie, la perdra; mais celui qui hait sa vie en ce monde, la conserve pour la vie éternelle. *Matth.* 10, 39. 16, 25. *Marc.* 8, 35. *Luc.* 9, 24. 17, 33.

26. Si quelqu'un me sert, qu'il me suive : et où je serai, là sera aussi mon serviteur ¹². Si quelqu'un me sert, mon Père l'honorera.

27. Maintenant mon âme est troublée. Et que dirai-je? Mon Père, sauvez-moi de cette heure : mais c'est pour cela que je suis venu en cette heure ¹³.

28. Mon Père glorifiez votre nom ¹⁴. Et il

23. Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora, ut clarificetur Filius hominis.

24. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit;

25. ipsum solum manet; si autem mortuum fuerit, multum fructum affert. Qui amat animam suam, perdet eam : et qui odit animam suam in hoc mundo, in vitam æternam custodit eam.

26. Si quis mihi ministrat, me sequatur : et ubi sum ego, illic et minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.

27. Nunc anima mea turbata est. Et quid dicam? Pater salvifica me ex hac hora. Sed propterea veni in horam hanc.

28. Pater, clarifica nomen tuum.

ŷ. 23. — ¹⁰ L'heure approche où j'entrerais dans la gloire par ma mort, et que je serai reconnu en qualité de Messie non-seulement par les Juifs, mais encore par les Gentils. En effet, il ne devait être glorifié, et les Gentils ne devaient être convertis que par sa mort, ainsi qu'on le voit par ce qui suit.

ŷ. 25. — ¹¹ De même qu'il faut que le grain de froment meure dans la terre pour rapporter en son temps des fruits abondants, de même il faut que je meure pour que je puisse produire les fruits de la rédemption, procurer ma glorification et la conversion des hommes. Ce que Jésus-Christ dit ici de sa personne, s'applique à tous ses frères, à tous les hommes. Sa glorification est notre glorification; de là il suit que sa mort doit être notre mort; c'est-à-dire que pour produire les fruits de la vie éternelle pour nous et pour les autres, nous devons spirituellement faire mourir l'homme coupable qui est en nous avec toutes ses inclinations mauvaises, de même que Jésus-Christ s'est soumis à une mort réelle. Et c'est parce que ces paroles regardent tous les hommes, qu'elles s'appliquent non-seulement à Jésus, mais, dans sa personne, à toute sa nouvelle race, qu'il continue à dire en général : Celui qui aime, etc.

ŷ. 26. — ¹² Celui qui veut être mon adepte, mon disciple, doit faire ce que j'ai fait moi-même; et là où je serai, il faut qu'il soit avec moi : il faut donc qu'il imite ma vie crucifiée, et qu'il se mortifie, en sorte qu'il soit, pour ainsi dire, dans l'état de mort, comme j'y serai moi-même. A cette condition il sera glorifié avec moi et en moi (Chrys.).

ŷ. 27. — ¹³ Jésus permit qu'au souvenir de sa passion qui devait avoir lieu dans trois jours, son cœur fût en proie au-dedans de lui-même à une angoisse semblable à celle qu'il éprouva au jardin de Gethsémani (Voy. *pl. h.* 11, note 19). Au milieu de cette angoisse, il dit : Ma volonté humaine, il est vrai, inclinerait à ce que je ne fusse point conduit par mon Père à l'heure si douloureuse de ma passion; mais précisément afin que je souffre, cette heure viendra suivant la volonté de mon Père. Que la volonté de mon Père soit donc faite, et non la mienne (Aug., Bède, etc.). — Et vous, ô chrétien, si vous vous voyez exposé à des souffrances inévitables, ne permettez pas que la partie inférieure de votre âme, que la sensibilité triomphe de vous, mais abandonnez-vous à la volonté de votre Père qui, dans ses desseins impénétrables, vous a préparé cette heure d'épreuve.

ŷ. 28. — ¹⁴ Mon Père, je ne vous demande point de me délivrer de cette heure, mais je vous demande de faire que mes souffrances et ma mort augmentent votre gloire. Le nom de Dieu désigne la substance divine (Voy. *Matth.* 28, 19). La glorification, ou l'honneur, ou la gloire de Dieu est la dernière fin de Dieu par rapport à tout ce qu'il a créé; car de se soumettre à Dieu, ce qui ne peut être qu'autant qu'on l'honore, est la destinée de toute créature.

Venit ergo vox de cœlo : Et clarificavi, et iterum clarificabo.

29. Turba ergo, quæ stabat, et audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant : Angelus ei locutus est.

30. Respondit Jesus, et dixit : Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.

31. Nunc judicium est mundi : nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.

32. et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum ;

33. (hoc autem dicebat, significans qua morte esset moriturus).

34. Respondit ei turba : Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum : et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis ? Quis est iste Filius hominis ?

vint une voix du ciel ¹⁵ : Je l'ai glorifié, et je le glorifierai encore ¹⁶.

29. Le peuple qui était là, et qui avait entendu, disait que c'était un coup de tonnerre. D'autres disaient : C'est un ange qui lui a parlé ¹⁷.

30. Jésus répondit : Ce n'est pas pour moi que cette voix est venue, mais pour vous. *Pl. h. 11, 42. 6, 44.*

31. C'est maintenant que le monde va être jugé ¹⁸ ; c'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé dehors ¹⁹.

32. Et moi, quand j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai tout à moi ²⁰.

33. (Ce qu'il disait pour marquer de quelle mort il devait mourir).

34. Le peuple lui répondit : Nous avons appris de la loi que le Christ doit demeurer éternellement. Comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'homme soit élevé ? Qui est ce Fils de l'homme ²¹ ? *Ps. 109, 4. 116, 2. Isaïe, 40, 8. Ezéch. 37, 25. Dan. 7, 14.*

¹⁵ Ce qui arriva lorsqu'il commença à prêcher publiquement (*Matth. 3, 17. 17, 5*), se renouvelle en ce moment qu'il est sur le point d'entrer dans sa passion.

¹⁶ Jusqu'à ce moment j'ai procuré par vous ma glorification, et je la procurerai encore dans la suite par votre mort et par ses fruits (*Chrys., Cyril.*).

§. 29. — ¹⁷ Tous avaient entendu la voix, mais non pas de la même manière. Les apôtres, ou du moins quelques-uns d'entre eux, y reconnurent clairement et intelligiblement la parole de Dieu ; d'autres y trouvèrent quelque chose d'extraordinaire, et appelèrent cela la voix d'un ange ; d'autres, au contraire, ne la prirent que pour un tonnerre dans l'ordre de la nature. Pourquoi tant de différence ? Parce que la voix de Dieu ne se fait entendre et comprendre qu'à proportion des dispositions et de la bonne volonté de l'homme pour la recevoir. C'est pourquoi saint Jean Chrysostôme dit : La voix était, à la vérité, claire et distincte, mais à l'égard de ceux qui avaient l'oreille dure, et qui étaient animés de dispositions charnelles, elle s'évanouit bien vite, en sorte qu'il n'en resta que le retentissement. Ainsi en est-il encore de toute espèce de voix émanant de Dieu. Celui-là seul saisit et comprend la voix de Dieu parlant au cœur, qui l'entend avec une volonté bien disposée.

§. 31. — ¹⁸ Dans le grec : que ce monde.

¹⁹ En ce moment que ma mort approche, les hommes enfin vont être rachetés, délivrés de la puissance de satan. Le démon, dit saint Augustin, avait en sa possession le genre humain, et, au moyen du péché, retenait les hommes comme ses débiteurs ; il régnait dans les cœurs des infidèles ; mais par la foi en Jésus-Christ, par sa mort et sa résurrection, des milliers de captifs sont délivrés de la puissance du démon, incorporés au corps de Jésus-Christ, et sous cet illustre Chef, animés, comme des membres fidèles, d'un nouvel esprit. C'est là ce que Jésus appelait le jugement, à savoir l'expulsion du démon de ceux qu'il avait rachetés (*Comp. Luc, 10, 18*).

§. 32. — ²⁰ par ma mort sur l'arbre de la croix je ravirai tout à satan, les Juifs et les Gentils, et je les unirai à moi (*Voy. pl. h. 10, 16*).

§. 34. — ²¹ Les Juifs avaient appris par les Ecritures que le règne du Messie devait durer éternellement (*Voy. les passages ci-dessus*) ; et parce qu'ils ne distinguaient pas le premier avènement du Messie du second, ils croyaient que le Messie, même à son premier avènement, devait apparaître dans la gloire. Ces idées leur paraissaient inconciliables avec la déclaration que Jésus fait ici et qu'il avait déjà faite ci-devant (*Pl. h. 3, 14*), qu'en qualité de Fils de l'homme, il fallait qu'il fût élevé en croix. De là leur étonnement. Cette manière de voir des Juifs était du reste excusable ; car les apôtres eux-mêmes, avant l'effusion du Saint-Esprit, n'avaient pas des idées beaucoup plus exactes : mais leur faute était de se laisser détourner par ces différents doutes de la foi en la personne de Jésus-Christ en général attendu que

35. Jésus leur répondit : La lumière est encore avec vous pour un peu de temps. Marchez pendant que vous avez la lumière, de peur que les ténèbres²² ne vous surprennent. Celui qui marche dans les ténèbres ne sait où il va.

36. Pendant que vous avez la lumière, croyez en la lumière, afin que vous soyez des enfants de lumière²³. Jésus parla de la sorte, et il se retira, et se cacha d'eux.

37. Mais quoiqu'il eût fait tant de miracles devant eux, ils ne croyaient point en lui,

38. afin que cette parole du prophète Isaïe fût accomplie : Seigneur qui a cru à la parole qu'il a entendue de nous²⁴ ? et à qui le bras du Seigneur a-t-il été révélé ? *Isaïe*, 53, 1. *Rom.* 10, 16.

39. Or ils ne pouvaient croire²⁵, parce qu'Isaïe a dit encore :

40. Il a aveuglé leurs yeux, et il a endurci leur cœur, de peur qu'ils ne voient des yeux, et ne comprennent du cœur, et qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse²⁶. *Isaïe*, 6, 9. *Matth.* 13, 14. *Marc.* 4, 12. *Luc.* 8, 10. *Act.* 28, 26. *Rom.* 11, 8.

41. Isaïe a dit ces choses, lorsqu'il a vu sa gloire, et qu'il a parlé de lui²⁷.

42. Plusieurs néanmoins, et même des principaux, crurent en lui : mais à cause des pharisiens, ils n'osaient le reconnaître publiquement, de crainte d'être chassés de la synagogue :

43. car ils aimèrent mieux la gloire des hommes que la gloire de Dieu²⁸.

35. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum lumen in vobis est. Ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant : et qui ambulat in tenebris, nescit quo vadat

36. Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus : et abiit, et abscondit se ab eis.

37. Cum autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum :

38. ut sermo Isaïæ prophetæ impleretur, quem dixit : Domine, quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini cui revelatum est ?

39. Propterea non poterant credere, quia iterum dixit Isaïas :

40. Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum : ut non viderent oculis, et non intelligant corde, et convertantur, et sanem eos.

41. Hæc dixit Isaïas, quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.

42. Verumtamen et ex principibus multi crediderunt in eum : sed propter pharisæos non confitebantur, ut e synagoga non ejicerentur ;

43. dilexerunt enim gloriam hominum magis, quam gloriam Dei.

ses actions répandaient sur sa mission la plus vive lumière. C'est pour cette raison que Jésus dans ce qui suit les exhorte à profiter du peu de temps pendant lequel sa lumière brille encore (35) et à croire (36).

ŷ. 35. — ²² un entier aveuglement et endurcissement.

ŷ. 36. — ²³ enfants de Dieu (1. *Jean*, 1, 5).

ŷ. 38. — ²⁴ Qui croit à la prédication touchant les souffrances du Messie, et qui reconnaît dans un sentiment de foi la toute-puissance de Dieu se manifestant dans le Messie ?

ŷ. 39. — ²⁵ Il ne faut pas entendre ceci comme s'ils avaient été dans une impuissance absolue de croire, l'évangéliste veut dire seulement : Dieu a prévu leur endurcissement volontaire ; et il est impossible que ce que Dieu a prévu n'arrive pas.

ŷ. 40. — ²⁶ Dieu a permis leur aveuglement et leur endurcissement, par lequel ils ont rendu la rédemption inutile pour eux. — Ce que Dieu permet simplement est communément représenté dans les Ecritures, comme s'il l'avait fait lui-même (Comp. *Matth.* 13, 14. 15).

ŷ. 41. — ²⁷ Isaïe dit cela lorsqu'il vit dans une vision la gloire du Fils de Dieu (*Isaïe*, 6, 1-8), et qu'il en parla. — Le prophète Isaïe ne décrit pas le Seigneur dans sa vision en qualité de Fils de Dieu, mais il en parle en général seulement comme du Dieu de l'ancienne alliance, parce que la trinité des personnes en Dieu ne devait pas être clairement révélée dans l'Ancien Testament (Comp. *Ezéch.* 1, note 45).

ŷ. 43. — ²⁸ Car ils aimèrent mieux être reconnus et loués par les pharisiens comme observateurs de la loi, que d'être justifiés de Dieu par la foi et la confession

44. Jesus autem clamavit, et dixit : Qui credit in me, non credit in me, sed in eum, qui misit me.

45. et qui videt me, videt eum, qui misit me.

46. Ego lux in mundum veni : ut omnis, qui credit in me, in tenebris non maneat.

47. Et si quis audierit verba mea, et non custodierit : ego non judico eum : non enim veni ut judicem mundum. sed ut salvificem mundum.

48. Qui spernit me, et non accipit verba mea : habet qui judicet eum ; sermo, quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimis die.

49. Quia ego ex meipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, et quid loquar.

50. Et scio quia mandatum ejus vita eterna est. Quare ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.

44. Or Jésus s'écria, et dit ²⁹ : Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé ;

45. et celui qui me voit, voit celui qui m'a envoyé ³⁰.

46. Je suis venu dans le monde, moi qui suis la lumière, afin que tous ceux qui croient en moi, ne demeurent point dans les ténèbres. *Pl. h. 1. 5 et suiv. 8, 12. 12, 33-36.*

47. Que si quelqu'un entend mes paroles, et ne les garde pas ³¹, je ne juge point ; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour sauver le monde.

48. Celui qui me méprise, et qui ne reçoit point mes paroles, a un juge qui doit le juger : ce sera la parole même que j'ai annoncée qui le jugera au dernier jour. *Pl. h. 3, 18.*

49. Car je n'ai point parlé de moi-même ; mais mon Père, qui m'a envoyé, m'a prescrit lui-même ce que je dois dire, et de quoi je dois parler ³².

50. Et je sais que son commandement est la vie éternelle. Les choses donc que je dis, je les dis comme mon Père me les a dites.

CHAPITRE XIII.

Jésus lave les pieds à ses disciples, il prédit la trahison de Judas, et il donne le nouveau précepte de la charité.

Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus

1. Avant la fête de Pâque¹, Jésus sachant que son heure était venue de passer de ce

de Jésus-Christ (Voy. *Rom.* 10, 10. Aug., Cyrille, Bède). Combien parmi nous ont la foi dans le cœur, mais, pour se soustraire aux moqueries des hérétiques et des incrédules, n'osent en faire profession ouverte ! Ces gens-là doivent faire une sérieuse attention à ce que Jésus-Christ dit dans *Luc*, 9, 26.

§. 44. — ²⁹ dans l'un des trois derniers jours avant sa passion.

§. 45. — ³⁰ Celui qui croit en moi, croit en mon Père ; car mon Père et moi ne sommes qu'une seule et même chose (*pl. h. 10, 30*) ; celui-là croit donc aussi à la vérité divine. Celui qui me connaît sous le rapport de ma nature propre, connaît mon Père ; car mon Père et moi n'avons qu'une même nature et une seule et même substance (*pl. h. 1, 1*) ; celui-là voit ce qui est divin, et il peut en faire la règle de sa conduite (Comp. *pl. h. 7, 16. 8, 19. 10, 30. 37. 14, 1. 11 et suiv.*).

§. 47. — ³¹ Dans le grec : et n'y croit pas. C'est la même chose ; car celui qui n'observe pas la parole de Dieu, n'y croit pas proprement.

§. 49. — ³² Car ma parole est la parole de Dieu (*Pl. h. 8, 28. 38. 7, 16*). A la parole de Dieu appartient en effet nécessairement la puissance de nous juger, parce que ce qu'il y a en nous de divin, la conscience, est d'accord avec elle.

§. 1. — ¹ par conséquent le quatorze de nisan (le jeudi) (Voy. *Matth.* 28, note 1). Saint Jean ne compte point le soir du quatorze comme faisant partie du quinzième jour, du jour de la fête, selon la coutume des Juifs, mais il le rapporte encore au jour d'avant la fête, suivant la manière de compter des Grecs.

monde à son Père; comme il avait aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aimait jusqu'à la fin ². *Matth.* 26, 2 et suiv. *Marc.* 14, 1 et suiv. *Luc.* 22, 1 et suiv.

2. Et après le souper ³, le diable ayant déjà mis dans le cœur de Judas, fils de Simon Iscariote, le dessein de le trahir,

3. Jésus qui savait que son Père lui avait mis toutes choses entre les mains, qu'il était sorti de Dieu, et qu'il s'en retournerait à Dieu ⁴,

4. se leva de table, quitta ses vêtements ⁵; et ayant pris un linge, il le mit autour de lui.

5. Puis ayant versé de l'eau dans un bassin, il commença à laver les pieds de ses disciples, et à les essuyer avec le linge qu'il avait autour de lui.

6. Il vint donc à Simon-Pierre ⁶, qui lui dit: Quoi, Seigneur, vous me lavez les pieds?

7. Jésus lui répondit: Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez dans la suite ⁷.

8. Pierre lui dit: Vous ne me laverez jamais les pieds ⁸. Jésus lui répartit: Si je ne vous lave, vous n'aurez point de part avec moi ⁹.

9. Simon-Pierre lui dit: Seigneur, non-seulement les pieds, mais encore les mains et la tête.

10. Jésus lui dit: Celui qui a été lavé n'a besoin que de se laver les pieds ¹⁰, et il est

ut transeat ex hoc mundo ad Patrem: cum dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.

2. Et cœna facta, cum diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ:

3. sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia a Deo exivit, et ad Deum vadit:

4. surgit a cœna, et ponit vestimenta sua: et cum accepisset linteam, præcinxit se.

5. Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo, quo erat præcinctus.

6. Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus: Domine, tu mihi lavas pedes?

7. Respondit Jesus, et dixit ei: Quod ego facio, tu uescis modo, scies autem postea.

8. Dicit ei Petrus: Non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus: Si non laverò te, non habebis partem mecum.

9. Dicit ei Simon Petrus: Domine, non tantum pedes meos, sed et manus, et caput.

10. Dicit ei Jesus: Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes la-

² il leur donna la plus haute preuve de son amour par l'institution du saint sacrifice et de la divine Eucharistie (*Voy.* les passages ci-dessus).

ÿ. 2. — ³ après la manducation de l'agneau pascal, mais avant l'institution du très-saint Sacrement. Saint Jean ne fait mention ni de l'une ni de l'autre, parce que les autres évangélistes en parlent.

ÿ. 3. — ⁴ quoiqu'il sût bien qu'il était le Fils de Dieu, et qu'il avait tout pouvoir au ciel et sur la terre (*pl. h.* 3, 35. *Matth.* 11, 27. 28, 18), — il voulut néanmoins remplir le ministère d'un esclave (*Voy.* ce qui suit).

ÿ. 4. — ⁵ c'est-à-dire son habit de dessus.

ÿ. 6. — ⁶ avant de s'approcher des autres disciples. Si Jésus avait essayé de laver les pieds aux autres disciples avant Pierre, ils n'auraient sûrement pas manqué de s'y opposer, quoique non pas d'une manière aussi absolue que Pierre, et Jésus leur en aurait fait quelque réprimande. Or, après les observations adressées à quelqu'autre, Pierre n'aurait plus fait de difficulté de permettre que Jésus lui lavât les pieds. L'opposition qu'il y apporte est donc une preuve visible que Jésus commença le lavement des pieds par lui (*Aug.*, Bède).

ÿ. 7. — ⁷ *Pl. b.* ÿ. 12-15, Jésus donne la signification de son action.

ÿ. 8. — ⁸ Vous ne me rendrez jamais un service si bas, qui n'est réservé qu'aux esclaves! Ce furent là la foi et le respect, l'humilité et l'amour qui firent dire ces paroles à Pierre (*Aug.*).

⁹ Si vous ne m'obéissez, vous n'aurez point de part à mon royaume, à mes biens, à ma glorification (*Basil.*).

ÿ. 10. — ¹⁰ Celui qui est déjà purifié de ses fautes graves par le bain de la régénération, par le baptême (ou par le sacrement de pénitence), n'a plus besoin que de se laver les pieds, c'est-à-dire n'a plus besoin que de ce que le lavement des pieds figure, de cette charité envers le prochain qui se manifeste par des œuvres, et qui se sacrifie (ÿ. 14. 15). La charité purifie les fautes légères dont l'homme, eu égard à sa fragilité, ne peut que difficilement se préserver dans la vie de ce

vet, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.

11. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.

12. Postquam ergo lavit pedes eorum, et accepit vestimenta sua : cum recubisset iterum, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?

13. Vos vocatis me Magister, et Domine : et benedicitis : sum et enim.

14. Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus, et Magister : et vos debetis alter alterius lavare pedes.

15. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.

16. Amen, amen dico vobis : Non est servus major domino suo : neque apostolus major est eo, qui misit illum.

17. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.

18. Non de omnibus vobis dico : ego scio quos elegerim : sed ut adimpleatur Scriptura : Qui man-

pur dans tout le reste. Et vous aussi, vous êtes purs ¹¹, mais non pas tous.

11. Car il savait qui était celui qui le devait trahir ; et c'est pour cela qu'il dit : Vous n'êtes pas tous purs.

12. Après donc qu'il leur eut lavé les pieds, il reprit ses vêtements ; et s'étant remis à table, il leur dit : Savez-vous ce que je viens de vous faire ?

13. Vous m'appellez Maître et Seigneur, et vous avez raison ; je le suis en effet.

14. Si donc je vous ai lavé les pieds, moi qui suis Seigneur et Maître, vous devez aussi vous laver les pieds les uns les autres.

15. Car je vous ai donné l'exemple, afin que ce que je vous ai fait, vous le fassiez aussi ¹².

16. En vérité, en vérité, je vous le dis : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ni l'apôtre plus grand que celui qui l'a envoyé. *Matth. 10, 24. Luc, 6, 40. Pl. b. 15, 20.*

17. Si vous savez ces choses, vous serez heureux, pourvu que vous les pratiquiez ¹³.

18. Je ne dis pas ceci de vous tous ¹⁴ ; je sais qui sont ceux que j'ai choisis : mais afin que cette parole de l'Écriture ¹⁵ soit accom-

monde (*Prov. 24, 16*). Les apôtres avaient été purifiés par le baptême (comp. *pl. h. 4, 2*) de leurs péchés graves ; pour les fautes légères, pour tous ces manquements dans lesquels on tombe trop souvent, il fallait les effacer avant la réception de l'adorable Sacrement par la charité, c'est-à-dire par le ferme propos de mettre en pratique vis-à-vis du prochain cette charité qui s'immole elle-même, et qui fait qu'on s'abaisse jusqu'aux derniers services, en quoi Jésus leur avait donné l'exemple.

¹¹ purifiés au moyen du bain de la régénération, en sorte que vous n'avez plus besoin que de la purification par la charité.

§. 15. — ¹² Voici le sens des versets 12-15 : Savez-vous ce que signifie ce que je viens de faire ? Cela vous apprend que quel que soit le rang que vous occupez au dehors, vous devez vous rendre les uns aux autres les services les plus humbles, et, en apparence, les plus vils. Jésus n'aurait pu inculquer cette doctrine par une figure plus énergique ; car le lavement des pieds était un des ministères les plus vils réservés aux esclaves, et c'est à ce ministère cependant que se soumit le Seigneur du ciel et de la terre. Par là ils pouvaient comprendre de la manière la plus vive et la plus frappante jusqu'à quel degré d'abaissement et d'abnégation devaient descendre, pour rendre service à leurs frères, ceux même qui étaient les premiers parmi eux (Comp. *Matth. 20, 22*). Afin de remettre, d'une manière sensible, devant les yeux de tous les chefs de son peuple et des grands, cette doctrine de la charité qui s'abandonne et se sacrifie elle-même, l'Eglise catholique a ordonné que la cérémonie figurative du lavement des pieds fût chaque année renouvelée, à l'exemple du Seigneur, le jour même où il nous l'a donné.

§. 17. — ¹³ Savoir et faire, voilà ce qui rend heureux, ce qui sauve.

§. 18. — ¹⁴ Tous vous n'avez point ce savoir et ce faire qui sauvent, vous n'avez point tous la charité qui se sacrifie. Loin de là, il y en a un parmi vous qui me sacrificiera à ses passions et à ses desseins criminels.

¹⁵ Je sais bien quels sont ceux que j'ai choisis pour apôtres, et que parmi eux était Judas ; je savais de plus que Judas abuserait de son élection, et qu'il n'arriverait pas au bonheur ; mais cela avait été prévu et prédit, et ce qui est prévu et prédit, s'accomplit (*Voy. pl. h. 12, 39, note 25*). Judas n'est pas pour cela excusable ; car s'il abusa de son élection, ce fut par un effet libre de sa volonté, et il ne

plie : Celui qui mange du pain avec moi, levera le pied contre moi. *Ps.* 40, 10.

19. Je vous dis ceci dès maintenant, avant que la chose arrive, afin que lorsqu'elle arrivera, vous me reconnaissiez pour ce que je suis ¹⁶.

20. En vérité, en vérité, je vous le dis : Quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit; et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé ¹⁷.

21. Jésus ayant dit ces choses, se troubla en son esprit, et se déclara ouvertement, en disant : En vérité, en vérité, je vous le dis : L'un de vous me trahira.

22. Les disciples se regardaient donc l'un l'autre, ne sachant de qui il parlait.

ducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.

19. Amodo dico vobis, priusquam fiat: ut cum factum fuerit, credatis quia ego sum.

20. Amen, amen dico vobis: Qui accipit si quem misero, me accipit: qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.

21. Cum hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu: et protestatus est, et dixit: Amen, amen dico vobis: Quia unus ex vobis tradet me.

22. Aspiciebant ergo ad invicem discipuli, hæsitantes de quo diceret.

le voulut point, parce que cela avait été prévu, mais cela avait été prévu et prédit, parce qu'il le voulait. — Dans le passage cité du Psaume il est question, dans le sens prochain, d'Achitophel, qui trahit David. Mais comme David était un type du Messie, Achitophel était aussi le type prophétique de Judas.

§. 19. — ¹⁶ Je vous fais connaître la trahison de Judas avant qu'elle arrive, de peur que quand elle arrivera en effet vous ne vous laissiez déconcerter dans la foi que vous avez en moi. — Les interprètes font ici deux questions; ils demandent si la manifestation de la trahison eut lieu avant ou après la participation à la sainte Cène, et si Judas reçut le corps et le sang adorables du Seigneur? — Suivant saint Luc, Judas était présent à la sainte Cène, et cet évangéliste place la manifestation de la trahison immédiatement après la réception de la divine Eucharistie (*Luc*, 22, 20, 21). Comme il paraît par son récit qu'il se proposait de donner l'histoire de la Cène exactement, d'après l'ordre des divers incidents, distinguant clairement, par exemple, la manducation de l'Agneau pascal de l'institution de la divine Eucharistie, la suite de son récit mérite, ce semble, la préférence sur celui des évangélistes saint Matthieu et saint Marc, qui rapportent la dénonciation de la trahison avant la Cène, et cette dénonciation doit être placée après l'institution et la réception de l'adorable Sacrement. La supposition que Jésus s'est expliqué à ce sujet avant et après la Cène, que saint Matthieu et saint Marc rapportent ce qu'il en dit avant la Cène, et saint Luc et saint Jean ce qu'il en dit après, cette supposition, disons-nous, n'est pas admissible; elle est détruite par les circonstances particulières, qui dans tous les évangélistes sont à peu près semblables, notamment la question que les disciples s'adressent entre eux (*Matth.* 26, 22. *Marc*, 14, 19. *Luc*, 22, 23. *Jean*, 13, 22). Il faut placer cette question chez tous les évangélistes à la fin de la Cène, puisque c'est à ce moment qu'elle est placée dans saint Luc. Si saint Matthieu et saint Marc placent la dénonciation de la trahison avant la Cène, cela a très-bien pu venir de ce que Jésus fit pressentir qu'il y avait un traître lors du lavement des pieds (§. 10, 41). N'ayant pas raconté cette cérémonie symbolique, et cependant mention y ayant déjà été faite de la trahison; au lieu de ce récit ils ont rapporté en entier ce qui concerne la trahison. D'après cela, il faudrait également renvoyer après la Cène sainte ce qui suit dans le récit de saint Jean. Cela viendrait vraisemblablement entre ce qui est marqué dans les versets 15 et 16. Au moins l'exhortation à l'humilité et à la charité s'abaissant jusqu'au ministère des esclaves, qui dans saint *Luc*, 22, 24, est donnée après la Cène, est-elle en parfaite conformité avec les paroles du §. 16.

§. 20. — ¹⁷ Ces paroles se rapportent aux versets 16 et 17, et à tout ce qui ci-dessus regarde la charité. La manifestation de la trahison est un récit intercalé. Celui qui montre envers quelqu'un, notamment envers mes envoyés, cette charité généreuse qui sait faire des sacrifices, la témoigne à mon Père et à moi (*Comp. Matth.* 10, 40). Par le mot recevoir, il faut entendre dans le sens prochain l'accueil pour l'hospitalité, où c'était l'usage de laver les pieds. L'âme du Seigneur est agitée tantôt par une pensée tantôt par une autre. Tantôt c'est le désir d'affermir ses disciples dans la charité, tantôt la peine qu'il ressent en songeant qu'un de ses plus chers disciples le trahira (*Voy.* ce qui suit et §. 34 et suiv.).

23. Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus.

24. Innuît ergo huic Simon Petrus : et dixit ei : Quis est de quo dicit ?

25. Itaque cum recubisset ille supra pectus Jesu, dicit ei : Domine quis est ?

26. Respondit Jesus : Ille est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cum intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.

27. Et post buccellam, introivit in eum satanas. Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citius.

28. Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei.

29. Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quod dixisset ei Jesus : Eme ea, quæ opus sunt nobis ad diem festum : aut egenis ut aliquid daret.

30. Cum ergo accepisset ille buccellam, exivit continuo. Erat autem nox.

31. Cum ergo exisset, dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius hominis : et Deus clarificatus est in eo.

23. Mais l'un d'eux, que Jésus aimait, étant couché sur le sein de Jésus ¹⁸,

24. Simon-Pierre lui fit signe de s'enquérir qui était celui dont il parlait ¹⁹.

25. Ce disciple s'étant donc penché sur le sein de Jésus ²⁰, lui dit : Seigneur, qui est-ce ?

26. Jésus lui répondit : C'est celui à qui je présenterai du pain trempé ²¹. Et ayant trempé du pain, il le donna à Judas Iscariote, fils de Simon ²².

27. Et quand il eut pris ce morceau, satan entra en lui ²³. Et Jésus lui dit : Ce que vous faites, faites-le au plus tôt ²⁴.

28. Mais aucun de ceux qui étaient à table ne comprit pourquoi il lui avait dit cela.

29. Car quelques-uns pensaient qu'à cause que Judas avait la bourse, Jésus avait voulu lui dire : Achetez-nous ce qu'il nous faut pour la fête, ou : Donnez quelque chose aux pauvres.

30. Judas ayant donc pris le morceau, sortit aussitôt ²⁵. Or il était nuit.

31. Après qu'il fut sorti, Jésus dit : Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui ²⁶.

ŷ. 23. — ¹⁸ c'est-à-dire étant placé devant lui, à droite. On était à table placé sur des lits garnis de coussins, appuyé sur le bras gauche, afin d'avoir le bras droit libre pour manger, et l'on avait les pieds, non pas sous la table, mais dans une direction opposée, étendus vers le mur. Dans cette position, il devait arriver que celui qui était placé devant s'étendit directement vers la poitrine du convive qui était derrière lui, en sorte qu'il reposait en quelque manière sur son sein.

ŷ. 24. — ¹⁹ Dans le grec : Simon-Pierre fit donc signe à celui-ci de chercher à savoir quel serait celui dont il parle.

ŷ. 25. — ²⁰ Voy. note 18.

ŷ. 26. — ²¹ Dans le grec : un morceau de pain trempé.

²² Pierre fit signe sans qu'on s'en aperçût. saint Jean parla à voix basse, et Jésus répondit tout bas, en sorte que les autres disciples et Judas lui-même ne remarquèrent rien.

ŷ. 27. — ²³ il prit possession de lui et le domina entièrement, après lui avoir auparavant inspiré son projet de trahison (Voy. *pl. h.* ŷ. 2).

²⁴ Ce n'était point là, ainsi que le remarque saint Augustin, un ordre, mais une prédiction du Seigneur, comme s'il eût dit : Ce que vous voulez faire s'accomplira bientôt ; ou bien : Faites promptement ce que vous voulez faire ; car je soupire après le moment où je souffrirai et mourrai pour les hommes.

ŷ. 30. — ²⁵ Le morceau de pain qui lui fut présenté fut pour Judas le signe que la Cène était terminée ; car c'était l'usage chez les Juifs que le père de famille, à la fin du repas, offrit aux convives un morceau de pain. Jésus avait différé de le faire jusqu'à cet instant, parce que ce devait être pour Judas l'occasion de son départ. Judas qui, pour l'exécution de son projet, attendait depuis longtemps avec impatience que la Cène fût finie, se leva aussitôt après avoir reçu le morceau de pain, ce à quoi satan le poussait avec une grande violence. Eu ce moment il s'approcha de Jésus, et comme il avait été averti de celui qui devait le trahir, il demanda à Jésus à voix basse, rempli intérieurement d'une joie satanique (voy. *Matth.* 26, note 28), si c'était lui. A quoi Jésus répondit affirmativement (*Matth.* 26, 15), et ajouta les paroles ci-dessus.

ŷ. 31. — ²⁶ par sa mort sur la croix, qui arrivera par suite de la trahison de Judas (Voy. *pl. h.* 12, 23).

32. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même; et c'est bientôt qu'il le glorifiera ²⁷.

33. Mes petits enfants, je n'ai plus que peu de temps à être avec vous. Vous me chercherez : et comme j'ai dit aux Juifs qu'ils ne pouvaient venir où je vais, je vous le dis aussi présentement ²⁸. *Pl. h. 7, 34.*

34. Je vous laisse un commandement nouveau, qui est que vous vous aimiez les uns les autres, et que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimés ²⁹. *Matth. 22, 30. Pl. b. 15, 12.*

35. c'est en cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.

36. Simon-Pierre lui dit : Seigneur, où allez-vous ? Jésus lui répondit : Vous ne pouvez maintenant me suivre où je vais ; mais vous me suivrez après ³⁰.

37. Pierre lui dit : Pourquoi ne puis-je pas vous suivre maintenant ? Je donnerai ma vie pour vous ³¹.

38. Jésus lui repartit : Vous donnerez votre vie pour moi ! En vérité, en vérité, je vous le dis : Le coq ne chantera point, que vous ne me renonciez trois fois. *Luc, 22, 34.*

32. Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso : et continuo glorificabit eum.

33. Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæretis me : et sicut dixi Judæis : Quo ego vado, vos non potestis venire : et vobis dico modo.

34. Mandatum novum do vobis : Ut diligatis invicem, sicut dilexi vos ut et vos diligatis invicem.

35. In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.

36. Dicit ei Simon Petrus : Domine, quo vadis ? Respondit Jesus : Quo ego vado, non potes me modo sequi : sequeris autem postea.

37. Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modo ? animam meam pro te ponam.

38. Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones ! Amen, amen dico tibi : Non cantabit gal- lus, donec ter me neges.

ŷ. 32. — ²⁷ Quand Dieu aura été glorifié, honoré par la mort du Fils de l'homme, alors en retour Dieu glorifiera le Fils de l'homme dans sa divinité, c'est-à-dire il le glorifiera, il l'honorera d'une manière divine et par sa divine puissance en le ressuscitant d'entre les morts, en le revêtant de gloire, en le recevant dans le ciel, et en faisant triompher son œuvre sur la terre. Et tout cela ne tardera pas d'arriver.

ŷ. 33. — ²⁸ Mais à l'égard des Juifs, j'ai ajouté qu'ils me chercheraient, et qu'ils mourraient dans leurs péchés (*pl. h. 8, 21*) : pour vous, au contraire, je vous annonce que vous serez reçus auprès de mon Père (*Pl. b. 14, 3*).

ŷ. 34. — ²⁹ jusqu'à vous rendre les services réservés aux esclaves, et jusqu'à un entier sacrifice de vous-mêmes. Moïse avait déjà fait un précepte de l'amour du prochain (3. *Moy. 19, 18*), mais non point porté jusqu'à ce degré ; car comme le Saint-Esprit se manifesta d'une manière nouvelle lorsqu'il fut communiqué aux chrétiens avec plus de plénitude (voy. *Act. 2, 4*), de même la charité chrétienne, à raison de son caractère de perfection plus grande, de cette générosité qui fait tout sacrifier, est aussi une charité nouvelle.

ŷ. 36. — ³⁰ à la mort de la croix, et par cette mort, au ciel.

ŷ. 37. — ³¹ Comp. *Luc, 22, 33.*

CHAPITRE XIV.

Jésus nous prépare des demeures. Il est la voie, la vérité et la vie. Celui qui le voit, voit le Père. Il accorde tout ce que l'on demande en son nom. Signes auxquels on reconnaît l'amour. Promesse du Saint-Esprit. Exhortation à l'observation des commandements. Le Saint-Esprit enseigne toutes choses. La vaine gloire de Dieu. Amour et obéissance de Jésus.

1. Non turbetur cor vestrum. Creditis in Deum, et in me credite.

2. In domo Patris mei mansiones multe sunt; si quo minus dixissem vobis: Quia vado parare vobis locum.

a 3. Et si abiero, et præparavero eum vobis locum: iterum venio, et accipiam vos ad meipsum, ut ubi ego, et vos sitis.

ŷ. 15. ^{chap. 14} Et quo ego vado, scitis, et ubi ego, scitis.

5. Dicit ei Thomas: Domine, nescimus quo vadis: et quomodo possumus viam scire?

6. Dicit ei Jésus: Ego sum via, et veritas, et vita; nemo venit ad Patrem, nisi per me.

1. Que votre cœur ne se trouble point. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi ¹.

2. Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père. Si cela n'était, je vous l'aurais dit, car je vais vous préparer un lieu ².

3. Et après que je m'en serai allé, et que je vous aurai préparé un lieu, je reviendrai, et vous retirerai à moi, afin que là où je suis, vous y soyez aussi ³.

4. Vous savez bien où je vais, et vous en savez la voie.

5. Thomas lui dit: Seigneur, nous ne savons où vous allez; et comment pouvons-nous en savoir la voie ⁴?

6. Jésus lui dit: Je suis la voie, la vérité et la vie; personne ne vient au Père que par moi ⁵.

ŷ. 1. — ¹ Ne vous affligez point de ce que je vous abandonne (*Pl. l. 13, 33*), et ne craignez point les contradictions qui vous surviendront. Vous croyez assurément en Dieu; croyez aussi en moi, qui suis son divin Fils, et soyez certains qu'avec mon secours vous triompherez de tous les obstacles. La foi triomphe de tout. Ne vous affligez non plus de ce que vous demeurez seuls maintenant: bientôt vous viendrez vous réunir à moi.

ŷ. 2. — ² Une demeure dans le ciel, l'éternelle béatitude, avait été de toute éternité réservée aux apôtres; mais Jésus la leur prépara en ce sens que ce n'était que par sa mort et par son retour auprès de son Père, que cette demeure devenait accessible.

ŷ. 3. — ³ Jésus-Christ vient de nouveau à la mort de chaque homme, et il viendra encore au dernier jour, lors du dernier jugement.

ŷ. 5. — ⁴ Jésus laisse la curiosité de saint Thomas relativement aux demeures célestes sans la satisfaire, et il ne répond dans ce qui suit qu'à la dernière question, la seule importante.

ŷ. 6. — ⁵ Je suis la voie qui conduit au Père, parce que je suis la vérité vivifiante. Comme il n'y a que cette vérité qui conduise au Père, je suis l'unique voie pour aller à lui. En effet, l'humanité est ensévelie dans la mort du péché et de l'erreur, et par là elle est séparée de Dieu. Une nouvelle union contractée avec Dieu par la nature humaine, ne peut être que le fruit d'une vérité qui ait le pouvoir de vaincre la mort, qui ait en elle-même la vertu de la vie, d'une nouvelle vivification, de la régénération. Jésus-Christ seul est cette vérité; car il n'y a que lui qui joigne à sa doctrine la vie, la vertu de vivre de nouveau, et ainsi de rendre au Père ce qui était mort, comme l'âme et le corps: et il n'y a non plus que lui qui ait établi par son Eglise qui tient sa place sur la terre (*voy. Matth. 28, note 23*), une institution qui ait le pouvoir non-seulement d'instruire, mais encore de don-

7. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez mon Père : et vous le connaîtrez bientôt, et vous l'avez déjà vu ⁶.

8. Philippe lui dit : Seigneur, montrez-nous *votre* Père, et il nous suffit.

9. Jésus lui répondit : Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas ? Philippe, celui qui me voit, voit aussi mon Père ⁸. Comment dites-vous : Montrez-nous *votre* Père ?

10. Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi ? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même : mais mon Père qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais ¹⁰.

11. Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, et que mon Père est en moi ¹¹ ?

12. Croyez-le au moins à cause de mes œuvres. En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi, fera lui-même les œuvres que je fais, et en fera encore de plus grandes, parce que je m'en vais à mon Père.

13. Et quoi que vous demandiez à mon Père en mon nom, je le ferai ; afin que le Père soit glorifié dans le Fils. *Matth.* 7, 7. 21, 22. *Marc.* 11, 24. *Pl. b.* 16, 23.

14. Si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai ¹².

7. Si cognovissetis me, et Patrem meum utique cognovissetis : et amodo cognoscetis eum, et vidistis eum.

8. Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.

9. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum : et non cognovistis me ? Philippe, qui videt me, videt et Patrem. Quomodo tu dicis : Ostende nobis Patrem ?

10. Non creditis, quia ego in Patre, et Pater in me est ? Verba, quæ ego loquor vobis, a meipso non loquor. Pater autem in me manens, ipse facit opera.

11. Non creditis, quia ego in Patre, et Pater in me est ?

12. Alioquin propter opera ipsa credite. Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et major horum faciet : quia ego ad Patrem ¹² vado.

13. Et quodcumque ¹³ Anipatrem in nomine meo, Amen, ciam : ut glorificetur Pater in Filio.

14. Si quid petieritis in nomine meo, hoc faciam.

ner la vie. C'est dans ce sens que déjà plus haut le Seigneur s'est nommé la voie (la porte, *Pl. h.* 10, 7), la vérité (*Pl. h.* 1, 4. 7. 8, 32.) et la vie (*Pl. h.* 1, 4. 5. 24. 6, 33. 35) ; paroles toutefois qui forment un adage de la Sagesse avec un sens multiple, dont les saints Pères ont développé de bien des manières différentes le riche fonds (*Voy.* Corneille de Lapierre).

ŷ. 7. — ⁶ En reconnaissant ce qu'il y a de divin en moi, on reconnaît aussi ce qu'il y a de divin dans le Père, et l'on va au Père. Jusque-là vous n'avez pas vous-même parfaitement reconnu ce qu'il y avait en moi de divin, quoique vous l'eussiez vu, et qu'ainsi vous eussiez vu le Père ; mais vous apprendrez à connaître tout cela parfaitement par la descente de l'Esprit-Saint (ŷ. 16. 17).

ŷ. 9. — ⁷ Dans le grec : et tu ne me connais pas encore ? (au singulier).

⁸ parce que nous n'avons qu'une seule et même substance divine.

ŷ. 10. — ⁹ que le Père et moi sommes unis de l'union la plus étroite ? Dans le grec : Ne crois-tu pas ? etc. (Comp. *pl. h.* 10, 30. 38. 5. 20. 36).

¹⁰ Mes paroles et mes actions sont en même temps les paroles et les actions du Père ; car nous n'avons qu'une seule et même substance, et il règne entre nous l'union la plus étroite. Celui donc qui comprend mes paroles et mes actions, apprend par elles à connaître le Père.

ŷ. 11. — ¹¹ Dans le grec : Croyez-moi, qui je suis, etc.

ŷ. 14. — ¹² Sens des versets 11-14 : Si vous ne voulez point croire sur ma parole que la divinité est en moi et peut y être reconnue, au moins croyez en vertu des miracles que j'opère moi-même, et de ceux plus grands encore qu'après mon retour à mon Père et ma glorification auprès de lui, ceux qui croiront en moi opéreront par ma médiation ; car tout ce que vous demanderez alors en mon nom, je vous l'accorderai. Prier au nom de Jésus-Christ signifie prier par ce qu'il est, dans ses dispositions et dans son esprit (Comp. *Matth.* 7, 7. 8 et suiv.). Du nombre de ces miracles plus grands que les siens opéreront est bien sans doute la conversion des peuples que les apôtres opérèrent dans la vertu de Jésus-Christ.

15. Si diligitis me, mandata mea servate.

16. Et ego rogabo Patrem, et lium paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum,

17. Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum; vos autem cognoscetis eum : quia apud vos manebit, et in vobis erit.

18. Non relinquam vos orphanos : veniam ad vos.

19. Adhuc modicum : et mundus me jam non videt. Vos autem videtis me : quia ego vivo, et vos vivetis.

20. In illo die vos cognoscetis, quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis.

21. Qui habet mandata mea, et servat ea : ille est, qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur a Patre meo : et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum.

15. Si vous m'aimez, gardez mes commandements ¹³.

16. Et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur ¹⁴, afin qu'il demeure éternellement avec vous ¹⁵,

17. l'Esprit de vérité ¹⁶, que le monde ne peut recevoir ¹⁷, parce qu'il ne le voit point et ne le connaît point ¹⁸. Mais pour vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, et qu'il sera dans vous.

18. Je ne vous laisserai point orphelins : je viendrai à vous ¹⁹.

19. Encore un peu de temps, et le monde ne me verra plus. Mais pour vous, vous me verrez, parce que je vis, et que vous vivrez aussi ²⁰.

20. En ce jour-là vous connaîtrez que je suis en mon Père, et vous en moi, et moi en vous ²¹.

21. Celui qui a mes commandements, et qui les garde, c'est celui-là qui m'aime. Or celui qui m'aime sera aimé de mon Père, et je l'aimerai aussi, et je me découvrirai moi-même à lui ²².

§. 15. — ¹³ De la foi (§. 12) et de l'espérance (§. 13. 14), Jésus-Christ passe à la charité.

§. 16. — ¹⁴ le Saint-Esprit (*Matth.* 10, 19. 20). L'expression grecque « paracletos » signifie avocat, assistant, intercesseur, consolateur. Le Saint-Esprit est tout cela : toutefois il semble que c'est la dernière signification que Jésus a ici principalement en vue, puisque le nouvel envoyé devait surtout consoler les apôtres du départ de Jésus. Le Saint-Esprit est appelé *un autre consolateur*, un consolateur semblable à Jésus-Christ : il est donc une personne réelle, ainsi que cela résulte d'autres attributs qui lui sont assignés (§. 26. 15, 26. 16, 7. 8. 14).

¹⁵ afin qu'il vous éclaire, vous sanctifie et vous console toujours.

§. 17. — ¹⁶ qui enseigne à comprendre (§. 16) et à pratiquer la vérité de Jésus-Christ (*Pl. b.* 15, 26. 16, 13).

¹⁷ à savoir, ceux qui s'endurcissent dans leur sens terrestre et charnel. Des dispositions sensuelles et spirituelles s'excluent mutuellement (*Voy. Rom.* 8, 7).

¹⁸ Litt. : parce qu'il ne le voit point et qu'il ne le connaît point, — parce qu'il n'a de capacité et de bonne volonté que pour les choses terrestres et sensibles.

§. 18. — ¹⁹ visiblement après ma résurrection (*Aug.*); au jour de la Pentecôte par le moyen de l'Esprit-Saint (*Cyril.*).

§. 19. — ²⁰ Vous me verrez en ce monde après ma résurrection, et en l'autre dans la gloire, parce qu'étant la vie, je ne saurais demeurer dans la mort, et que vous-même, en vertu de la vie que je possède, vous vivrez éternellement, d'abord quant à l'âme, et un jour aussi quant au corps.

§. 20. — ²¹ Au temps où vous me verrez, vous découvrirez l'union intime qui existe, d'une part, entre mon Père et moi, et, d'autre part, entre moi et vous. Observez ici trois choses : l'union du Fils avec le Père, en vertu de l'éternelle génération qu'il tire de son sein; ensuite l'union des vrais chrétiens avec Jésus-Christ, en vertu de la miséricordieuse génération qui en fait des enfants de Dieu et qui les incorpore à lui (*Comp. Ephés.* 5, 23 et suiv. *Pl. b.* 15, 1); enfin l'union de Jésus-Christ avec les chrétiens, au moyen des lumières qu'il leur communique, de la direction qu'il leur imprime et du séjour qu'il fait en eux par les sacrements, ce qui fait qu'il a, pour ainsi dire toujours, d'une manière spirituelle, sa demeure dans les âmes. C'est ainsi que saint Cyrille et saint Hilaire développent le sens de ce passage.

§. 21. — ²² déjà ici-bas, en l'éclairant dans les choses divines et en le sanctifiant, grâce par lesquelles les âmes sentent la présence de Jésus-Christ au-dedans d'elles-mêmes, et en quelque manière le goûtent au-delà de cette vie, par la vision béatifique (*Cyril., Aug.*).

22. Judas, non pas l'Isariote ²³, lui dit : Seigneur, d'où vient que vous vous découvrirez vous-même à nous, et non pas au monde ²⁴?

23. Jésus lui répondit : Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons à lui, et nous ferons en lui notre demeure ²⁵.

24. Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles : et la parole que vous avez entendue, n'est point ma parole, mais celle de mon Père qui m'a envoyé ²⁶.

25. Je vous ai dit ceci, demeurant encore avec vous.

26. Mais le Consolateur, qui est le Saint-Esprit, que mon Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit ²⁷.

27. Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne ²⁸. Que votre cœur ne se trouble point, et ne s'épouvante point ²⁹.

28. Vous avez entendu que je vous ai dit : Je m'en vais, et je reviens à vous. Si

22. Dicit ei Judas, non ille Isariotes : Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis teipsum, et non mundo?

23. Respondit Jesus, et dixit ei : Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus :

24. qui non diligit me, sermones meos non servat. Et sermonem quem audistis, non est meus : sed ejus, qui misit me, Patris.

25. Hæc locutus sum vobis apud vos manens.

26. Paraclitus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia, quæcunque dixerò vobis.

27. Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis : non quomodo mundus dat, ego do vobis. Non turbetur cor vestrum, neque formidet.

28. Audistis quia ego dixi vobis : Vado, et venio ad vos. Si di-

ŷ. 22. — ²³ mais Jude Thaddée.

²⁴ Comment se fait-il qu'en qualité de Messie vous ne vous fassiez connaître qu'à nous, et non pas aussi au reste des hommes ? Le Messie ne doit-il pas établir un royaume visible sur toute la terre ?

ŷ. 23. — ²⁵ Jésus explique à qui il se révélera, à savoir, à tous ceux qui l'aiment, à tous ceux qui observent ses commandements. Comment se révélera-t-il à eux ? Il se rendra présent à eux en esprit avec le Père moyennant une grâce particulière et la sanctification, et il fixera en eux sa demeure (2. Cor. 6, 16. 3. Moy. 26, 11. 12).

ŷ. 24. — ²⁶ Ce verset nous apprend à qui Jésus-Christ ne se révèle pas ; il ne se révèle pas à ceux qui n'observent point ses commandements, qui sont proprement les commandements du Père, et qui par là montrent qu'ils n'aiment ni le Fils ni le Père.

ŷ. 26. — ²⁷ Tout cela et autres choses encore, je vous l'ai dit durant ma vie sur la terre, et je n'ignore pas que bien des choses que je vous ai dites sont encore obscures pour vous ; mais le Saint-Esprit vous rendra tout parfaitement clair, évident, et rappellera à votre souvenir toutes mes paroles (Voy. pl. h. x. 16).

ŷ. 27. — ²⁸ Quand les Hébreux prenaient congé, ils disaient : Que la paix soit avec vous ! C'est ce que fait également ici Jésus-Christ. Mais dans lui ce ne sont pas là de simples paroles, comme de la part des hommes, mais c'est esprit et vie, c'est-à-dire que ce qu'il souhaite, il le donne en même temps. C'est pour cette raison qu'il est appelé le Pacifique (Isaïe, 9, 6). Mais comment Jésus-Christ donne-t-il la paix ? Il la donne en établissant l'union entre l'homme et Dieu et le prochain, et en établissant la paix dans l'homme même par l'assujettissement du corps à l'esprit. Quand cette paix avec Dieu, avec le prochain, avec soi-même, existe véritablement, elle est accompagnée d'un sentiment surnaturel de calme, de sérénité et de bonheur qui se fait sentir jusqu'au milieu des souffrances et des épreuves extérieures, sentiment qu'il est impossible d'exprimer et qui est comme un avant-goût de l'éternelle félicité (Phil. 4, 7). Ce sentiment reçoit aussi ordinairement le nom de paix. Le monde aussi, en offrant ses biens et ses plaisirs, s'efforce de donner la paix ; mais le calme qu'il procure n'est ni vrai ni durable.

Comp. Cant. des cant. 3, note 12.

ligeretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem : quia Pater major me est.

29. Et nunc dixi vobis priusquam fiat : ut cum factum fuerit, credatis.

30. Jam non multa loquar vobiscum; venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam.

31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.

vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je m'en vais à mon Père, parce que mon Père est plus grand que moi ³⁰.

29. Et je vous le dis maintenant avant que cela arrive, afin que lorsqu'il sera arrivé, vous le croyiez ³¹.

30. Je n'ai plus guère de temps à m'entretenir avec vous; car le prince de ce monde vient, et il n'a rien en moi ³²:

31. mais *c'est* afin que le monde connaisse que j'aime mon Père, et que je fais ce que mon Père m'a ordonné. Levez-vous, sortons d'ici.

CHAPITRE XV.

Jésus est le cep, ses disciples sont les sarments. Il exhorte à la constance, à l'amour, à la patience dans les adversités, et il promet de nouveau le Saint-Esprit.

1. Ego sum vitis vera : et Pater meus agricola est.

1. Je suis la vraie vigne ¹, et mon Père est le vigneron.

ŷ. 28. — ³⁰ Je vous ai parlé de ma séparation d'avec vous et de mon retour. Notre séparation vous afflige; mais si vous aviez devant les yeux mon bien, qui est inséparable du vôtre, vous vous en réjouiriez; car le Père, vers lequel je vais, est le plus grand, et il me donnera un plus grand bien, la glorification, en m'élevant de l'état d'anéantissement à un état glorieux; ce qui aura aussi pour vous les suites les plus heureuses (Cyril.). Jésus-Christ parle ici de lui comme homme; car il parle de son départ. Comme Verbe divin il n'avait jamais quitté la gloire du Père, et il n'aurait pu être question en conséquence d'un départ du Verbe pour retourner au Père (Athan., Aug. et les autres Pères). Toutefois il n'est pas impossible de concilier ses paroles « le Père est plus grand que moi » avec la nature divine de Jésus-Christ; car le Père est effectivement plus grand que le Fils, non pas, il est vrai, sous le rapport de la nature et de la dignité, mais en tant qu'il est le principe du Fils (Athan., Hil., Chrys., saint Jean Damasc.).

ŷ. 29. — ³¹ Je vous ai parlé d'avance de mon départ, afin que quand il aura lieu, votre foi en soit affermie, en voyant par là comment toutes mes paroles reçoivent leur accomplissement.

ŷ. 30. — ³² Je ne m'entretiendrai plus beaucoup avec vous; car le moment approche où satan, par le ministère de ses suppôts, procurera ma mort, mais comme il n'a aucun droit sur moi qui suis innocent, je souffre la mort, non point parce qu'il a sur moi quelque pouvoir, mais parce que je veux accomplir la volonté de mon Père.

ŷ. 1. — ¹ Jésus donna la parabole de la vigne qui suit, vraisemblablement en descendant du mont Sion, d'où la vue s'étendait sur les vignobles situés aux environs. Jésus-Christ se nomme le cep et il appelle ses disciples les sarments, à cause de l'intime union qui existe entre lui et eux, et parce que c'est de lui, qu'au moyen de l'Esprit-Saint, toute vertu découle sur eux, de même que le suc passe du cep dans les sarments (Cyril.). Il se nomme le vrai cep, parce que ce n'est que de lui, qu'au moyen du Saint-Esprit, ses disciples reçoivent leur vie d'en haut. C'est dans un sens entièrement analogue que saint Paul l'appelle le chef du corps de l'Eglise, et qu'il nomme ses disciples ses membres (Ephés. 5, 23. 30. Col. 1, 48). En vertu de cette intime union qui existe entre le cep et les rameaux, entre le chef et les membres du corps, Jésus-Christ forme avec ses disciples la nouvelle humanité que Dieu le Père a plantée et entretient en lui (Voy. Cant. des cant. 2, note 23). Le

2. Il retranchera toutes les branches qui ne portent point de fruit en moi ²; et il émondera ³ toutes celles qui portent du fruit, afin qu'elles en portent davantage.

3. Vous êtes déjà purs, à cause de la parole que je vous ai dite ⁴.

4. Demeurez en moi ⁵, et moi en vous ⁶. Comme la branche ne saurait porter de fruit d'elle-même, et sans demeurer unie au cep; il en est ainsi de vous, si vous ne demeurez en moi ⁷.

5. Je suis le cep de la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure, porte beaucoup de fruit; car vous ne pouvez rien faire sans moi ⁸.

6. Si que^lqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment : il séchera, et on le ramassera, et on le jettera au feu, et il brûlera ⁹.

7. Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera accordé ¹⁰.

8. C'est la gloire de mon Père, que vous

2. Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum : et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.

3. Jam vos mundi estis propter sermonem, quem locutus sum vobis.

4. Manete in me : et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite : sic nec vos, nisi in me manseritis.

5. Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum : quia sine me nihil potestis facere.

6. Si quis in me non manserit : mittetur foras sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.

7. Si manseritis in me, et verba mea in vobis manserint : quodcumque voveritis petetis, et fiet vobis.

8. In hoc clarificatus est Pater

peuple d'Israël étant déjà une figure de la race nouvelle et devant lui préparer les voies, est communément aussi désigné dans l'Ancien Testament sous le nom de vigne de Dieu (*Isaïe*, 5, 1 et suiv. *Jérém.* 2, 21).

ŷ. 2. — ² Tout disciple qui est attaché à moi par la foi et le baptême, comme le sarment est attaché au cep, mais qui ne produit aucun fruit par des bonnes œuvres, il le séparera de ma communion (*Aug.*, *Chrys.*, *Cyrl.*).

³ il les purifiera des souillures qu'ils conserveraient encore, soit en leur communiquant de plus grandes lumières, soit en les faisant passer par le creuset des épreuves.

ŷ. 3. — ⁴ Litt. : à cause du discours que je vous ai tenu. Pour vous, vous êtes purs, grâce aux moyens de salut que j'ai établis, particulièrement par la parole du baptême (*Voy. pl. h.* 13, 10). Par la parole il faut entendre ici tout ce que Jésus-Christ a fait pour le salut de ses disciples. Pourquoi, demande saint Augustin, Jésus-Christ n'a-t-il pas dit qu'ils avaient été purifiés par le baptême, mais plutôt par la parole? — Otez la parole, répond-il, qu'est-ce que l'eau est autre chose que de l'eau? La parole est jointe à l'élément, et il en résulte un sacrement, et une parole en quelque sorte visible.

ŷ. 4. — ⁵ par une foi volontaire et docile.

⁶ au moyen de ma grâce et du séjour sacramentel (*Voy. pl. h.* 14, note 21).

⁷ D'où le sarment tire-t-il sa vie? De son adhésion au cep. Que reçoit-il du cep? Ce qu'il y a de plus intime en lui, le suc dont il vit lui-même. En Jésus-Christ la nature humaine vivait spirituellement par son union avec la nature divine : c'est à cette source qu'elle puisait l'Esprit de Dieu. Ainsi est-il nécessaire que ce même Esprit de Dieu passe dans nous par Jésus-Christ, comme par un canal, pour faire de nous, dans une proportion convenable, des hommes intérieurs et divins, comme l'était Jésus-Christ. Il faut absolument que nous soyons unis à lui, et par lui avec Dieu qui, étant esprit, nous rend, de terrestres que nous sommes, spirituels.

ŷ. 5. — ⁸ rien qui soit de quelque prix pour la vie éternelle, et méritoire de l'éternelle récompense.

ŷ. 6. — ⁹ *Comp. Ezéch.* 15, note 2.

ŷ. 7. — ¹⁰ Celui qui, au moyen de la foi, demeure en Jésus-Christ, et observe ses commandements, reçoit tout ce qu'il demande dans cette union avec Jésus-Christ; car, dit saint Augustin, quand on demeure en Jésus-Christ, ce peut-on demander autre chose que ce qui est agréable à Jésus-Christ? et ce qui est agréable à Jésus-Christ, est accordé (*Comp. Matth.* 7, note 6).

meus, ut fructum plurimum afferatis, et efficiamini mei discipuli.

9. Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos. Manete in dilectione mea.

10. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut et ego Patris mei præcepta servavi, et maneo in ejus dilectione.

11. Hæc locutus sum vobis, ut gaudium meum in vobis sit, et gaudium vestrum impleatur.

12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.

13. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.

14. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.

15. Jam non dicam vos servos : quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos : quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis.

16. Non vos me elegistis : sed ego elegi vos, et posui vos ut eatis, et fructum afferatis : et fructus vester maneat : ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.

rapportiez beaucoup de fruit, et que vous deveniez mes disciples ¹¹.

9. Comme mon Père m'a aimé, je vous ai aussi aimés. Demeurez dans mon amour ¹².

10. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme j'ai moi-même ¹³ gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour.

11. Je vous ai dit ces choses, afin que ma joie demeure en vous, et que votre joie soit accomplie ¹⁴.

12. Le commandement que je vous donne est de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimés ¹⁵. *Pl. h. 13, 34.*

13. Personne ne peut avoir un plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis ¹⁶.

14. Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande.

15. Je ne vous appellerai plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait ce que fait son maître ; mais je vous ai appelés mes amis, parce que je vous ai fait savoir tout ce que j'ai appris de mon Père ¹⁷.

16. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis, et je vous ai établis, afin que vous marchiez, que vous rapportiez du fruit, et que votre fruit demeure, et que mon Père vous donne tout ce que vous lui demanderez en mon nom ¹⁸. *Matth. 28, 19.*

ÿ. 8. — ¹¹ Le moyen pour vous de procurer la gloire de mon Père, c'est d'avancer de plus en plus dans la pratique des bonnes œuvres et dans mon imitation.

ÿ. 9. — ¹² Jusque-là Jésus-Christ a parlé de l'étroite union qui doit régner entre lui et ses disciples ; il vient maintenant à la charité, au fondement de l'union. Il dit premièrement que l'amour qu'il a pour eux est semblable à celui que son Père a pour lui, et il les exhorte ensuite à conserver cet amour ; ce qui arrivera, dit-il dans le verset suivant, par l'amour mutuel (*Voy. pl. h. 14, 21*).

ÿ. 10. — ¹³ comme Homme-Dieu.

ÿ. 11. — ¹⁴ Je vous ai parlé de notre union et de l'amour mutuel, afin que vous soyez aussi comblés du bonheur que l'amour me fait moi-même sentir, et que vous en soyez comblés au plus haut degré. Le Sauveur donne ainsi le précepte de l'amour dans la vue de nous rendre heureux en ce monde et en l'autre, car l'amour fait les saints et les bienheureux.

ÿ. 12. — ¹⁵ Parmi les commandements dont l'observation nous est une garantie de l'amour de Jésus, le principal est celui de l'amour du prochain. Cet amour est tout semblable à l'amour de Dieu ; car qui aime son prochain d'un amour véritable, l'aime en vue de Dieu et de Jésus.

ÿ. 13. — ¹⁶ Or, le plus haut degré où l'amour du prochain puisse être porté, c'est de sacrifier, lorsque la nécessité l'exige, non-seulement l'honneur, les biens, la santé pour ceux que l'on aime (amis et ennemis), mais la vie même. C'est ainsi qu'aima Jésus-Christ.

n. 13. — ¹⁷ Je vous appelle amis, parce que je n'ai rien eu de secret pour vous, mais que je vous ai révélé tous les mystères divins que je devais révéler. — Jésus-Christ comprend ici en même temps (*Aug., Bède*) la révélation qu'il fit plus tard par le Saint-Esprit (*Voy. ÿ. 12.*)

ÿ. 16. — ¹⁸ Outre la révélation qu'il leur a faite, une autre preuve de son grand

17. Ce que je vous commande est de vous aimer les uns les autres. 1. *Jean*, 3, 11. 4, 7.

18. Si le monde vous hait ¹⁹, sachez qu'il m'a haï avant vous.

19. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui : mais parce que vous n'êtes point du monde, et que je vous ai choisis *du milieu* du monde, c'est pour cela que le monde vous hait.

20. Souvenez-vous de la parole que je vous ai dite : Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi ; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont aussi les vôtres ²⁰. *Pl. h.* 13, 16. *Matth.* 10, 24. *Luc.* 6, 40.

21. Mais ils vous feront tous ces mauvais traitements à cause de mon nom ²¹, parce qu'ils ne connaissent point celui qui m'a envoyé.

22. Si je n'étais point venu, et que je ne leur eusse point parlé, ils n'auraient point de péché ²² : mais maintenant ils n'ont point d'excuse de leur péché.

23. Celui qui me hait, hait aussi mon Père.

24. Si je n'avais point fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auraient point de péché : mais maintenant ils les ont vues, et ils ont haï et moi et mon Père ; *Pl. h.* 10, 37.

25. afin que la parole qui est écrite dans leur loi soit accomplie : Ils m'ont haï sans aucun sujet ²³. *Luc.* 24, 49.

17. Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.

18. Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.

19. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia vero de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.

20. Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur : si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt.

21. Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum : quia nesciunt eum, qui misit me.

22. Si non venissem, et locutus fuisset eis, peccatum non haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo.

23. Qui me odit : et Patrem meum odit.

24. Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit peccatum non haberent : nunc autem et viderunt, et oderunt et me, et Patrem meum.

25. Sed ut adimpleatur sermo, qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis.

amour pour eux, c'est qu'il les a recherchés le premier avant qu'eux-mêmes le cherchassent, et qu'il les a destinés à devenir des sarments de son cep pour produire des fruits permanents, avant même qu'ils pussent en avoir le désir. Dans ces paroles est renfermé le mystère de la grâce divine et de la liberté de l'homme : l'action de la grâce divine, qui prévient et la coopération de la liberté de l'homme, qui la suit. Sur la conclusion de ce verset voy. *pl. h.* §. 7.

§. 18. — ¹⁹ les hommes animés de sentiments terrestres.

§. 20. — ²⁰ Comme le monde, les enfants endurcis du monde, ont rejeté ma doctrine, ils rejettent également la vôtre (Comp. *pl. h.* 7, 30. *Matth.* 10, 24). D'autres rendent le sens : Comme ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront de même ; mais de même que plusieurs observent ma parole, il y en aura qui recevront la vôtre (Ehrhard.).

§. 21. — ²¹ à cause de ma personne, à cause de ce que je suis et de ce que je veux, à cause de ma sagesse et de ma vertu surnaturelles. Le monde ne veut rien entendre de Jésus ; comme l'entière confession et la pratique de sa doctrine sont opposées au monde, même l'expression seule de son nom provoque sa répulsion. On entend les mots de Créateur, de Dieu digne d'amour, de providence, de ciel, sortir souvent de sa bouche ; mais il évite avec soin de prononcer le nom de Jésus, de même que ce que Jésus est, et ce qu'il veut lui est étranger. Et cependant celui qui n'a point et ne connaît point Jésus, n'a point et ne connaît point Dieu ! (Voy. *Matth.* 10, 22. 1. *Jean*, 2, 25).

§. 22. — ²² à savoir, le péché de l'endurcissement, et celui d'avoir rejeté le Messie.

§. 25. — ²³ Ces paroles sont prises du Psaume 68, 5, où le Psalmiste prédit les destinées du Messie souffrant.

26. Cum autem venerit Paraclitus, quem ego mittam vobis a Patre, Spiritum veritatis, qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me :

27. et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.

26. Mais lorsque le Consolateur sera venu, l'Esprit de vérité, qui procède du Père, que je vous enverrai de la part du Père, il rendra témoignage de moi ²⁴.

27. Et vous aussi, vous en rendrez témoignage, parce que vous êtes dès le commencement avec moi ²⁵.

CHAPITRE XVI.

Jésus prédit à ses disciples des persécutions et des épreuves : il réitère la promesse de l'Esprit-Saint et de la félicité à venir qui attend les apôtres. Foi des apôtres en Jésus. Prédiction de leur fuite.

1. Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.

2. Absque synagogis facient vos : sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo ;

3. et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem, neque me.

4. Sed hæc locutus sum vobis : ut eum venerit hora eorum, reminiscamini quia ego dixi vobis.

5. Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram : Et nunc vado ad eum, qui misit me : et nemo ex vobis interrogat me : Quo vadis ?

1. Je vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyez point scandalisés ¹.

2. Ils vous chasseront des synagogues ² ; et le temps vient, que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu ³.

3. Et ils vous traiteront de la sorte, parce qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi ⁴.

4. Or je vous ai dit ces choses, afin que lorsque ce temps-là sera venu, vous vous souveniez que je vous les ai dites.

5. Je ne vous les ai pas dites dès le commencement, parce que j'étais avec vous ⁵. Et maintenant je m'en vais à celui qui m'a envoyé ; et aucun de vous ne me demande où je vais.

ÿ. 26. — ²⁴ Vous vous dites en vous-mêmes : A quoi servira notre prédication, si le monde la reçoit comme il reçoit la vôtre ? Ne soyez pas inquiets ! L'esprit qui procède du Père, que je vous enverrai de la part de mon Père, persuadera de la vérité de ma doctrine un grand nombre d'hommes qui jusque-là n'ont point voulu croire. — L'Esprit, la troisième personne dans une seule nature divine, procède du Père et du Fils en même temps (voy. *pl. b.* 16, 14), et il est envoyé tout à la fois par le Père et par le Fils (*pl. h.* 5, 19. *Gal.* 4, 6). Le Père ne procède d'aucune autre personne, le Fils procède du Père seulement, et le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre de toute éternité, sans commencement ni fin (IV Concile de Lar. ran, chap. 1).

ÿ. 27. — ²⁵ En qualité de témoins oculaires de mes œuvres, vous rendrez également témoignage de moi. Le témoignage intérieur, celui que Dieu rendra, et votre témoignage extérieur, le témoignage sorti de la bouche des hommes, seront les moyens par lesquels ma doctrine se propagera.

ÿ. 1. — ¹ Voy. *Matth.* 13, 21.

ÿ. 2. — ² Ils vous excluront de leur société.

³ Comp. *Act.* 6, 12 et suiv. 7, 56 et suiv. 8, 1 et suiv.

ÿ. 3. — ⁴ Voy. *pl. h.* 15, 21.

ÿ. 5. — ⁵ Tant que j'ai été parmi vous, et que je devais être seul en butte aux persécutions, je ne vous ai jamais parlé d'une manière précise des persécutions et des épreuves qui vous sont aussi réservées ; maintenant que je vous quitte, il faut vous y préparer d'avance.

6. Mais parce que je vous ai dit ces choses, votre cœur a été rempli de tristesse ⁶.

7. Cependant je vous dis la vérité : il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, le Consolateur ne viendra point à vous; mais si je m'en vais, je vous l'enverrai ⁷.

8. Et lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde du péché, de la justice, et du jugement :

9. du péché, parce qu'ils n'ont point cru en moi ⁸ :

10. de la justice, parce que je m'en vais à mon Père, et que vous ne me verrez plus ⁹ :

11. et du jugement, parce que le prince de ce monde est déjà jugé ¹⁰.

12. J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter présentement.

13. Quand cet Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité ¹¹ : car il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout

6. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.

7. Sed ego veritatem dico vobis : expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero, Paraclitus non veniet ad vos : si autem abiero, mittam eum ad vos.

8. Et cum venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio;

9. de peccato quidem, quia non crediderunt in me :

10. de justitia vero, quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me :

11. de judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est.

12. Adhuc multa habeo vobis dicere : sed non potestis portare modo.

13. Cum autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem. Non enim loque-

ŷ. 6. — ⁶ Nul d'entre vous ne demande de plus amples explications sur les suites que doit avoir mon départ, et ne demande comment il doit contribuer à votre salut; mais vous ne savez que vous abandonner à la tristesse (*Pl. h. 14, 5*). Thomas avait, à la vérité, adressé une question au Seigneur, mais il l'avait ensuite laissée tomber.

ŷ. 7. — ⁷ Ce n'était qu'après la glorification de Jésus-Christ que l'envoi du Saint-Esprit pouvait avoir lieu (*Voy. Act. 2, 4*).

ŷ. 9. — ⁸ Dans le grec : Parce qu'ils ne croient point en moi. Le Saint-Esprit les convaincra qu'ils ont péché grièvement par leur incrédulité et en rejetant le Messie. Le Saint-Esprit opéra cette conviction par la prédication des apôtres (*Act. 13, 12*), et par les lumières intérieures qu'il répandit dans les cœurs. Parmi ceux qui furent ainsi convaincus, quelques-uns crurent (*Act. 4, 4*), d'autres n'en devinrent que plus endurcis (*Act. 4, 17* et suiv.).

ŷ. 10. — ⁹ Le Saint-Esprit convaincra encore le monde de ma justice, c'est-à-dire que j'étais juste, et que le reste des hommes ne parvient à la justice que par moi. Cette conviction sera produite dans le monde par mon départ et mon invisibilité; car quoique je m'en aille, et que je demeure corporellement invisible même à l'égard de mes disciples les plus intimes, le monde me verra partout agir d'une manière miraculeuse, et il en tirera la conséquence, que je devais donc être le juste de Dieu, celui qui donne à tous les hommes les secours nécessaires pour arriver à la justice.

ŷ. 11. — ¹⁰ Le Saint-Esprit convaincra le monde de jugement, en ce que le monde verra comment satan, par suite de sa chute (*Luc, 10, 18. Pl. h. 12, 31*), cèdera peu à peu le champ, et que ses œuvres, l'erreur, le vice, l'idolâtrie, et tous les maux qui en découlent, cesseront et disparaîtront de plus en plus par la dilatation de mon royaume.

ŷ. 13. — ¹¹ Dans le grec : il vous introduira dans toute vérité. J'aurais encore beaucoup de choses à vous dire touchant plusieurs mystères de la foi, tels que la conversion des Gentils, les moyens et la manière par lesquels le culte mosaïque doit se transformer dans le culte chrétien, l'administration et la direction de l'Eglise; mais vous ne pourriez maintenant le comprendre. Tout cela sera l'œuvre de l'Esprit, qui peu à peu vous fera comprendre toute chose. A proprement parler Jésus-Christ avait déjà tout fait connaître, mais le développement ultérieur de divers points de sa doctrine, et l'infaillible intelligence qu'ils devaient en avoir, étaient réservés au Saint-Esprit.

tur a semetipso : sed quæcumque audiet loquetur, et quæ ventura sunt annuntiabit vobis.

14. Ille me clarificabit : quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.

15. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. Propterea dixi : Quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.

16. Modicum, et jam non videbitis me : et iterum modicum, et videbitis me : quia vado ad Patrem.

17. Dixerunt ergo ex discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc, quod dicit nobis : Modicum, et non videbitis me : et iterum modicum, et videbitis me, et quia vado ad Patrem?

18. Dicebant ergo : Quid est hoc, quod dicit : Modicum? nescimus quid loquitur.

ce qu'il aura entendu¹², et il vous dira les choses à venir.

14. Il me glorifiera¹³, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera¹⁴.

15. Tout ce qu'a mon Père est à moi : c'est pourquoi je vous ai dit qu'il recevra de ce qui est à moi, et vous l'annoncera¹⁵.

16. Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et encore un peu de temps, et vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Père¹⁶.

17. Sur cela quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres : Que nous veut-il dire par là : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus; et encore un peu de temps, et vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Père?

18. Ils disaient donc : Que signifie ce qu'il dit : Encore un peu de temps? Nous ne savons ce qu'il veut dire.

¹² il enseignera ce qu'il reçoit du Père et du Fils, c'est-à-dire il le puisera dans la nature et la science divine. Eutendre, dit saint Augustin, est dans lui savoir, et savoir c'est être. Il a l'être, le savoir et l'entendement de celui dont il procède. C'est de cette même manière que parler et voir doivent s'entendre dans le Fils (*Pl. h. 3, 32. 34*).

§. 14. — ¹³ il glorifiera tout ce que je suis et ce que je veux, ma personne et ma doctrine.

¹⁴ car il tire de moi l'être divin et la science divine; d'où il suit que ce sera ma science qu'il vous communiquera. Des mots « il recevra du mien » les SS. Pères et le concile œcuménique de Florence (sess. 25) infèrent la divinité du Fils, et la procession du Saint-Esprit du Fils comme du Père.

§. 15. — ¹⁵ Tout ce que le Père possède, et, par conséquent, son être et sa science divine et la faculté de la spiration de l'Esprit (*pl. h. 15, 26*), je le possède également. C'est pourquoi j'ai pu dire que l'Esprit reçoit du mien et qu'il l'annoncera. Faites bien attention : Jésus-Christ ne dit pas : Je suis aussi le Père; mais tout ce que le Père a, je l'ai aussi; car le Fils n'est pas le Père, mais il a seulement ce que le Père a — l'être divin et la vertu de la spiration de l'Esprit. De plus, il n'est pas dit de l'Esprit qu'il soit le Fils (ni le Père), mais seulement, qu'il a de ce que possède le Fils (et le Père); en effet, quoiqu'il soit une personne divine, il n'a point, procédant lui-même du Père et du Fils, la faculté de la spiration d'un autre Esprit divin. Il faut donc soigneusement distinguer les personnalités divines, ce qui convient au Père, au Fils, et à l'Esprit comme personnes, dans la substance divine, qui est commune à tous. Touchant les relations des personnes divines les unes à l'égard des autres, tout chrétien catholique doit se pénétrer du symbole de foi de saint Athanase, où il est dit : La foi catholique consiste en ce que l'on confesse et l'on adore un seul Dieu dans la Trinité, et la Trinité dans l'unité, sans confondre entre elles les personnes, ni diviser la substance; car autre est la personne du Père, autre celle du Fils, autre celle du Saint-Esprit. Et cependant la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit en elle-même, n'est qu'une, leur gloire est absolument la même et leur majesté est également de toute éternité. Ce que le Père est et la manière dont il est sous ce rapport, le Fils et le Saint-Esprit le sont également. Le Père n'a été ni fait, ni créé, ni engendré par personne. Le Fils a été, non pas fait, ni créé, mais engendré par le Père. Le Saint-Esprit est, il est vrai, du Père et du Fils, non qu'il ait été fait, ni créé, ni engendré par eux, mais il procède de l'un et de l'autre. Il n'y a donc qu'un Père, et non trois Pères; qu'un Fils, et non trois Fils; qu'un Saint-Esprit, et non trois Saints-Esprits.

§. 16. — ¹⁶ Bientôt vous ne me verrez plus des yeux de la chair; car après ma mort et ma résurrection, j'irai me réunnir à mon Père: mais peu de temps après

19. Mais Jésus connaissant qu'ils voulaient l'interroger là-dessus, leur dit : Vous vous demandez les uns aux autres ce que j'ai voulu dire par ces paroles : Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus, et encore un peu de temps, et vous me verrez.

20. En vérité, en vérité, je vous le dis : Vous pleurerez et vous gémirez ¹⁷, vous autres, et le monde se réjouira : vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie ¹⁸.

21. Une femme, lorsqu'elle enfante est dans la douleur, parce que son heure est venue; mais après qu'elle a enfanté un fils, elle ne se souvient plus de tous ses maux, dans la joie qu'elle a d'avoir mis un homme au monde.

22. Vous donc aussi, vous êtes maintenant dans la tristesse : mais je vous verrai de nouveau, et votre cœur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie ¹⁹.

23. En ce jour-là vous ne m'interrogerez plus de rien. En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera ²⁰. *Matth. 7, 7. 21, 22. Marc, 11, 24. Luc, 11, 9. Pl. h. 14, 13. Jac. 1, 5.*

24. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom ²¹. Demandez, et vous recevrez, afin que votre joie soit pleine.

25. Je vous ai dit ces choses en parabole-

19. Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, et dixit eis : De hoc queritis inter vos, quia dixi : Modicum, et non videbitis me : et iterum modicum, et videbitis me.

20. Amen, amen dico vobis : quia plorabitis, et flebitis vos, mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.

21. Mulier cum parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cum autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.

22. Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum : et gaudium vestrum nemo tollet a vobis.

23. Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

24. Usque modo non petistis quidquam in nomine meo : Petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.

25. Hæc in proverbii locutus

vous me reverrez des yeux de l'esprit; car, ayant été une fois réuni à mon Père et glorifié auprès de lui, je vous enverrai l'Esprit dans les opérations duquel, bien qu'extérieurement invisible, vous me discernerez comme présent (*Comp. pl. h. 14, 19 et suiv.*).

§. 20. — ¹⁷ après mon départ.

¹⁸ après la descente du Saint-Esprit.

§. 22. — ¹⁹ Il semble que le Seigneur a choisi la parabole de la femme, parce que les apôtres, qui étaient devenus à la place de Jésus les nouveaux pères d'une humanité nouvelle, furent après le départ de Jésus, au temps de la descente de l'Esprit-Saint, comme dans les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce qu'ils eussent mis au monde la nouvelle race moyennant l'Esprit qu'ils avaient reçu, que dans le travail de cette régénération, ils considéraient Jésus, et que cette considération les rendait participants à cette joie qui ne passe point. Saint Grégoire fait avec justesse l'application de ces douleurs de l'enfantement et de cette joie à tous les prédicateurs de l'Évangile.

§. 23. — ²⁰ Dans ce temps de joie, de régénération par l'Esprit, vous n'aurez pas besoin de demander quoi que ce soit; car l'Esprit vous enseignera toute vérité : et quand vous désirerez d'obtenir quelque chose, il ne sera pas nécessaire que je le demande pour vous, mais, pourvu que vous priiez en mon nom, le Père vous l'accordera aussitôt. Prier au nom de Jésus, c'est prier parce que Jésus est, et ainsi, c'est prier en rappelant ses mérites, dans ses sentiments et dans son esprit. C'est pour cette raison que l'Eglise adresse ses prières à Dieu le Père, mais qu'elle les termine par ces paroles : Par Jésus-Christ notre Seigneur.

§. 24. — ²¹ Mais vous, vous me priez moi-même, et moi, je priais le Père pour vous. Maintenant que je vous quitte, je vous renvoie au Père, mais priez-le en mon nom.

sum vobis. Venit hora, cum jam non in proverbiiis loquar vobis, sed palam de Patre annuntiabo vobis;

26. in illo die in nomine meo petetis : et non dico vobis quia ego rogabo Patrem de vobis :

27. Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis, et credidistis quia ego a Deo exivi.

28. Exivi a Patre, et veni in mundum : iterum relinquo mundum, et vado ad Patrem.

29. Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palam loqueris, et proverbium nullum dicis;

30. nunc scimus quia scis omnia, et non opus est tibi ut quis te interroget : in hoc credimus quia a Deo existi.

31. Respondit eis Jesus : Modo creditis?

32. Ecce venit hora, et jam venit, ut dispergami unusquisque in propria, et me solum relinquatis : et non sum solus, quia Pater mecum est.

33. Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vici mundum.

les²⁵. L'heure vient où je ne vous entretiendrai plus en paraboles, mais je vous parlerai ouvertement de *mon Père*²³.

26. En ce jour-là vous demanderez en mon nom; et je ne vous dis point que je prierai *mon Père* pour vous :

27. car *mon Père* vous aime lui-même, parce que vous m'avez aimé, et que vous avez cru que je suis sorti de Dieu.

28. Je suis sorti de *mon Père*, et je suis venu dans le monde : maintenant je laisse le monde, et je m'en vais à *mon Père*.

29. Ses disciples lui dirent : C'est maintenant que vous parlez ouvertement, et que vous n'usez d'aucune parabole.

30. Nous voyons bien à présent que vous savez toutes choses, et qu'il n'est pas besoin que personne vous interroge : c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu²⁵.

31. Jésus leur répondit : Vous croyez maintenant.

32. Le temps va venir, et il est déjà venu, où vous serez dispersés, chacun de son côté²⁵, et où vous me laisserez seul : mais je ne suis pas seul, parce que *mon Père* est avec moi. *Matth.* 26, 31. *Marc.* 14, 27.

33. Je vous ai dit ces choses, afin que vous trouviez la paix en moi²⁶. Vous aurez bieu des afflictions dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde²⁷.

†. 25. — ²² Le mot parabole est mis ici, d'après le contexte, pour des discours mystérieux, et par là même obscurs. Les discours de Jésus étaient en eux-mêmes mystérieux et obscurs, parce que les mystères qu'il enseignait, n'étaient pas de nature à être exprimés d'une manière parfaite par le langage humain, et à l'égard des apôtres ils étaient d'autant moins intelligibles, qu'ils n'avaient pas encore reçu la plénitude de l'Esprit.

²³ Ce temps est celui où Jésus enseigne par son Esprit. Les lumières que le Saint-Esprit répandit dans les âmes, et surtout le ministère extérieur de la prédication de l'Eglise universelle, rendirent claire et intelligible aux fidèles ce qu'il y avait de mystérieux dans la doctrine de Jésus.

†. 30. — ²⁴ En ce moment vous dites en termes clairs que vous quittez le monde, et que vous allez au Père; et parce que vous saviez que nous ne vous comprenions pas (†. 19), vous nous avez donné une explication précise, sans que nous vous la demandassions. Par là nous voyons que vous savez tout, et que nous nous sentons encore affermis dans la foi que nous avons en vous. Après tant et de si grandes choses, remarque saint Chrysostôme, ils disent enfin : Maintenant nous savons! Voyez combien ils étaient imparfaits!

†. 32. — ²⁵ dans sa demeure.

†. 33. — ²⁶ Je vous ai entretenus de la haine avec laquelle le monde persécutera vous et moi, de mon retour à mon Père et de la vertu de la prière faite en mon nom, afin que quand tout cela arrivera, vous trouviez dans la foi en moi consolation et tranquillité.

²⁷ et vous le vaincrez aussi par la foi en moi (1. *Jean*, 5, 4).

CHAPITRE XVII.

Prière solennelle de Jésus pour lui, pour ses disciples et pour tous ceux qui devaient croire en lui.

1. Jésus ayant dit ces choses, leva les yeux au ciel, et dit : *Mon Père*, l'heure est venue, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie ¹ :

2. comme vous lui avez donné puissance sur tous les hommes, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnés ². *Matth.* 28, 18.

3. Or la vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé ³.

4. Je vous ai glorifié sur la terre ⁴; j'ai achevé l'œuvre que vous m'aviez donnée à faire ⁵.

5. Et maintenant, mon Père, glorifiez-moi en vous-même de cette gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût ⁶.

6. J'ai fait connaître votre nom ⁷ aux hommes que vous m'avez donnés du monde ⁸.

1. Hæc locutus est Jesus : et sublevatis oculis in cælum, dixit : Pater venit hora, clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te :

2. Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.

3. Hæc est autem vita æterna : Ut cognoscant te solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.

4. Ego te clarificavi super terram : opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam :

5. et nunc clarifica me tu Pater apud temetipsum, claritate, quam habui, prius quam mundus esset, apud te.

6. Manifestavi nomen tuum hominibus, quos dedisti mihi de

§. 1. — ¹ Mon Père, l'heure de mes souffrances et de ma mort est venue; glorifiez votre fils par sa résurrection, son ascension et l'envoi de l'Esprit, afin que la gloire du Fils devienne la glorification du Père, quand, en vertu de la glorification du Fils, tous vous reconnaitront, vous honoreront et vous aimeront.

§. 2. — ² Accordez-moi cette glorification, parce que vous m'avez destiné à être le libérateur de tous les hommes, afin que tous reçoivent par moi la vie éternelle. Accordez-moi cette glorification comme le moyen d'arriver à la fin.

§. 3. — ³ Les hommes obtiennent la vie éternelle par la reconnaissance du Père, le seul vrai Dieu, et de son envoyé, Jésus-Christ, le Fils. C'est-à-dire si les hommes reconnaissent Dieu le Père (l'honorent et l'aiment), avec son Fils, son envoyé, le Sauveur, le Messie, ainsi ils reconnaissent véritablement le Père (ils l'honorent et ils l'aiment), et ils obtiennent la félicité éternelle. Remarquez que la reconnaissance du Fils est aussi bien exigée que la reconnaissance du Père; d'où il suit que le Fils doit avoir la nature et la substance divine. Le Saint-Esprit n'est pas expressément nommé, parce qu'étant l'esprit du Père et du Fils, il est compris sous la dénomination de l'un et de l'autre (Aug.).

§. 4. — ⁴ en faisant connaître votre volonté et en me chargeant de l'œuvre de la rédemption.

⁵ L'œuvre était accomplie en volonté par Jésus; car il était dès-lors tout disposé à aller à la mort de la croix.

§. 5. — ⁶ Faites que j'entre avec mon humanité en possession de cette gloire que j'ai eue, comme votre Fils, de toute éternité auprès de vous. Le Fils de Dieu, par son incarnation, s'était en quelque sorte dépouillé de sa gloire; après sa résurrection ce dépouillement cessa; à dater de ce moment la sainte humanité de Jésus partagea la gloire du Verbe éternel.

§. 6. — ⁷ votre nature, ce que vous êtes, vous même, le Saint, le Juste, etc.

⁸ à ceux que, par votre grâce, vous avez appelés à être mes disciples, et qui ont fidèlement coopéré à la grâce. Le Seigneur entend ses apôtres et ses disciples.

mundo : Tui erant, et mihi eos dedisti : et sermonem tuum servaverunt.

7. Nunc cognoverunt quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt :

8. quia verba, quæ dedisti mihi, dedi eis : et ipsi acceperunt, et cognoverunt vere quia a te exivi, et crediderunt quia tu me misisti.

9. Ego pro eis rogo : Non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi : quia tui sunt :

10. et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt : et clarificatus sum in eis.

11. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos.

12. Cum essem eum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos dedisti mihi, custodivi : et nemo ex eis perit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.

13. Nunc autem ad te venio : et hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.

14. Ego dedi eis sermonem tuum, et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo.

15. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.

16. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo.

Ils étaient à vous, et vous me les avez donnés; et ils ont gardé votre parole ⁹.

7. Ils savent présentement que tout ce que vous m'avez donné vient de vous, *Pl. h. 5, 19*.

8. parce que je leur ai donné les paroles que vous m'avez données, et ils les ont reçues; et ils ont reconnu véritablement que je suis sorti de vous, et ils ont cru que vous m'avez envoyé. *Pl. h. 12, 49*.

9. C'est pour eux que je prie ¹⁰. Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés ¹¹; parce qu'ils sont à vous.

10. Tout ce qui est à moi, est à vous; et tout ce qui est à vous, est à moi ¹²; et je suis glorifié en eux ¹³.

11. Je ne suis plus dans le monde : mais *pour eux*, ils sont *encore* dans le monde, et je m'en retourne à vous. Père saint, conservez en votre nom ¹⁴ ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous ¹⁵.

12. Lorsque j'étais avec eux ¹⁶, je les conservais en votre nom. J'ai conservé ceux que vous m'avez donnés; et nul d'eux ne s'est perdu, sinon le fils de perdition, afin que l'Ecriture fût accomplie. *Pl. h. 13, 18. Ps. 108, 10*.

13. Mais maintenant je viens à vous, et je dis ceci, *étant encore* dans le monde, afin qu'ils aient en eux-mêmes la plénitude de ma joie ¹⁷.

14. Je leur ai donné votre parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je ne suis point *moi-même* du monde. *Pl. h. 15, 18. 19*.

15. Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal.

16. Ils ne sont point du monde, comme je ne suis point moi-même du monde.

⁹ Voy, *pl. h. 6, 37*.

ŷ. 9. — ¹⁰ afin que vous les conserviez dans votre amour et dans le mien (ŷ. 3).

¹¹ Jésus-Christ a prié pour tous les hommes, et sur l'arbre de la croix il pria même pour ses bourreaux; il a offert pour tous sa mort comme la prière la plus puissante à son Père céleste. Le monde n'est donc pas exclu de sa prière en général, mais de cette prière particulière qu'il adresse à son Père pour ses disciples afin de leur témoigner l'amour tout spécial qu'il leur porte.

ŷ. 10. — ¹² *Pl. h. 16, 15*.

¹³ parce qu'ils me reconnaissent, qu'ils m'honorent et qu'ils m'aiment.

ŷ. 11. — ¹⁴ par votre puissance, votre grâce et votre nature. Père saint, préservez-les de l'influence pernicieuse et corrompue du siècle!

¹⁵ afin que dans leurs efforts, dans leurs désirs et dans leur amour, ils soient un de même que nous sommes un dans la nature divine.

ŷ. 12. — ¹⁶ Le grec ajoute : dans le monde.

ŷ. 13. — ¹⁷ l'espoir d'être sous votre protection sur la terre, et ensuite de partager votre gloire dans le ciel.

17. Sanctifiez-les dans la vérité ¹⁸. Votre parole est la vérité.

18. Comme vous m'avez envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le monde.

19. Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient aussi sanctifiés dans la vérité ¹⁹.

20. Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole;

21. afin que tous ensemble ils soient un ²⁰, comme vous, *mon Père*, vous êtes en moi, et moi en vous ²¹; qu'ils soient de même un en nous ²², afin que le monde croie que vous m'avez envoyé.

22. Et je leur ai donné la gloire ²³ que vous m'avez donnée; afin qu'ils soient un comme nous sommes un.

23. Je suis en eux, et vous en moi ²⁴; afin qu'ils soient consommés en l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé, et que vous les avez aimés, comme vous m'avez aimé.

24. *Mon Père*, je désire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnés y soient aussi avec moi ²⁵, afin qu'ils contemplent ma gloire que vous m'avez donnée, parce que vous m'avez aimé avant la création du monde.

25. Père juste, le monde ne vous a point connu : mais moi je vous ai connu, et ceux-ci ont connu que vous m'avez envoyé.

26. Je leur ai fait connaître votre nom ²⁶, et le leur ferai connaître *encore* ²⁷, afin que l'amour dont vous m'avez aimé, soit en eux, et moi en eux.

17. Sanctifica eos in veritate. Sermo tuus veritas est.

18. Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum.

19. Et pro eis ego sanctifico meipsum : ut sint et ipsi sanctificati in veritate.

20. Non pro eis autem rogo tantum, sed et pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me :

21. ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus, quia tu me misisti.

22. Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis : ut sint unum, sicut et nos unum sumus.

23. Ego in eis, et tu in me : ut sint consummati in unum : et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti.

24. Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum : ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi : quia dilexisti me ante constitutionem mundi.

25. Pater juste, mundus te non cognovit; ego autem te cognovi : et hi cognoverunt, quia tu me misisti.

26. Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam : ut dilectio, qua dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis.

ŷ. 17. — ¹⁸ Dans le grec : Dans votre vérité. Séparez-vous-les comme vos ministres, afin qu'ils fassent connaître votre doctrine (Chrys., Maldon.). D'autres entendent par la sanctification, non la destination au ministère sacerdotal, mais la sanctification de la vie par la sainteté de la doctrine. Mais le sens qu'on a exposé d'abord est celui qui résulte du contexte (ŷ. 18. 19). Toutefois il n'exclut pas l'autre, attendu que la vocation au ministère sacerdotal ne peut en aucune manière être conçue qu'en union avec la sanctification de la vie par la doctrine.

ŷ. 19. — ¹⁹ Je me destine à être offert pour eux comme victime, afin qu'eux-mêmes deviennent des victimes en qualité de prédicateurs et de prêtres dans le ministère de la vérité, dans la prédication de ma doctrine.

ŷ. 21. — ²⁰ dans une même foi et dans un même amour (ŷ. 3)

²¹ Voy. ŷ. 11.

²² par la foi et la charité, qui unissent à Dieu.

ŷ. 22. — ²³ la doctrine et la vertu d'opérer des miracles (Chrys.). D'autres entendent la qualité d'enfants de Dieu.

ŷ. 23. — ²⁴ Voy. *pl. h.* 15, 1 et suiv.

ŷ. 24. — ²⁵ à savoir au ciel.

ŷ. 26. — ²⁶ Voy. *pl. h.* note 7.

²⁷ après ma résurrection et mon ascension par le Saint-Esprit, l'Esprit d'amour (Voy. *Rom.* 5, 5).

CHAPITRE XVIII.

Jésus au Jardin; il est pris et conduit à Anne. Pierre le suit. Jésus devant Caïphe. Pierre le renie. Jésus devant Pilate. Barabbas lui est préféré.

1. Hæc cum dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse, et discipuli ejus.

2. Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum : quia frequenter Jesus convenerat illuc cum discipulis suis.

3. Judas ergo cum accepisset cohortem, et a pontificibus et pharisæis ministros, venit illuc cum lanternis, et facibus, et armis.

4. Jesus itaque sciens omnia, quæ ventura erant super eum, processit, et dixit eis : Quem quæritis ?

5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus : Ego sum. Stabat autem et Judas, qui tradebat eum, cum ipsis.

6. Ut ergo dixit eis : Ego sum : abierunt retrorsum, et ceciderunt in terram.

7. Iterum ergo interrogavit eos : Quem quæritis ? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.

8. Respondit Jesus : Dixi vobis, quia ego sum : si ergo me quæritis, sinite hos abire.

9. Ut impleretur sermo, quem dixit : Quia quos dedisti mihi, non peridi ex eis quemquam.

10. Simon ergo Petrus habens

1. Jésus ayant dit ces choses, s'en alla avec ses disciples au-delà du torrent de Cédron ¹, où il y avait un jardin, dans lequel il entra, lui et ses disciples. 2. *Rois*, 23, 23. *Matth.* 26, 36. *Marc*, 14, 32. *Luc*, 22, 39.

2. Or Judas, qui le trahissait, connaissait aussi ce lieu-là, parce que Jésus s'y était souvent trouvé avec ses disciples.

3. Judas ayant donc pris une compagnie de soldats ², et des gens envoyés par les princes des prêtres, et par les pharisiens, il vint en ce lieu avec des lanternes, des flambeaux et des armes. *Matth.* 26, 47. *Marc*, 14, 43. *Luc*, 22, 47.

4. Cependant Jésus qui savait tout ce qui devait lui arriver, vint au-devant d'eux, et leur dit : Qui cherchez-vous ?

5. Ils lui répondirent : Jésus de Nazareth. Jésus leur dit : C'est moi. Or Judas qui le trahissait, était aussi là présent avec eux.

6. Lors donc que Jésus leur eut dit : C'est moi, ils furent renversés et tombèrent par terre ³.

7. Il leur demanda encore une fois : Qui cherchez-vous ? Ils lui dirent : Jésus de Nazareth.

8. Jésus leur répondit : Je vous ai dit que c'est moi : si c'est donc moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci ⁴.

9. Afin que cette parole qu'il avait dite, fût accomplie : Je n'ai perdu aucun de ceux que vous m'avez donnés ⁵. *Pl. h.* 17, 12.

10. Alors Simon-Pierre qui avait une épée,

ŷ. 1. — ¹ Le torrent de Cédron coule à l'est de Jérusalem, entre cette ville et la montagne des Oliviers.

ŷ. 3. — ² une partie de la garnison romaine, qui était logée dans la forteresse Antonia.

ŷ. 6. — ³ Voyez ici le regard d'un maître plein de miséricorde qui avertit, le doigt du juge qui s'agit pour menacer ! Mais comme Judas, malgré les paroles du Seigneur, demeura dans son endurcissement, ainsi cette troupe renversée à terre s'obstina dans ses dispositions premières.

ŷ. 8. — ⁴ Jésus commande, et ce qu'il dit s'accomplit.

ŷ. 9. — ⁵ Si les disciples avaient été pris avec leur Maître, peut-être que tous, à raison de leur foi encore trop faible, auraient renié Jésus.

la tira, en frappa un des gens du grand prêtre, et lui coupa l'oreille droite : or cet homme s'appelait Malchus.

11. Mais Jésus dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau. Ne faut-il pas que je boive le calice que mon Père m'a donné?

12. Les soldats donc, le capitaine et les gens envoyés par les Juifs, prirent Jésus, et le lièrent;

13. et ils l'emmenèrent premièrement chez Anne, parce qu'il était beau-père de Caïphe, qui était grand prêtre cette année-là ⁶. *Luc*, 3, 2. *Matth.* 26, 3.

14. Or Caïphe était celui qui avait donné ce conseil aux Juifs, qu'il était expédient qu'un seul homme mourût pour *tout* le peuple. *Pl. h.* 11, 49.

15. Cependant Simon-Pierre suivait Jésus, comme aussi un autre disciple ⁷, qui étant connu du grand prêtre, entra avec Jésus dans la cour du grand prêtre.

16. Mais Pierre demeura dehors à la porte. Alors cet autre disciple qui était connu du grand prêtre, sortit et parla à la portière qui fit entrer Pierre ⁸.

17. Cette servante qui gardait la porte, dit donc à Pierre : N'êtes-vous pas aussi des disciples de cet homme? Il répondit : Je n'en suis point ⁹.

18. Les serviteurs et les officiers étaient auprès du feu, où ils se chauffaient, parce qu'il faisait froid ¹⁰ : et Pierre était aussi avec eux, et se chauffait.

19. Cependant le grand prêtre interrogea Jésus touchant ses disciples, et touchant sa doctrine.

20. Jésus lui répondit : J'ai parlé publiquement à tout le monde; j'ai toujours en-

gladium eduxit eum : et percussit pontificis servum : et abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.

11. Dixit ergo Jesus Petro Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem, quem dedit mihi Pater, non bibam illum?

12. Cohors ergo, et tribunus, et ministri Judæorum comprehendunt Jesum, et ligaverunt eum :

13. et adduxerunt eum ad Annam primum, erat enim socer Caiphæ, qui erat pontifex anni illius.

14. Erat autem Caiphas, qui consilium dederat Judæis : Quia expedit unum hominem mori pro populo.

15. Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, et alius discipulus. Discipulus autem ille erat notus pontifici, et introivit cum Jesu in atrium pontificis.

16. Petrus autem stabat ad ostium foris. Exivit ergo discipulus alius, qui erat notus pontifici, et dixit ostiariæ, et introduxit Petrum.

17. Dicit ergo Petro ancilla ostiaria : Numquid et tu ex discipulis es hominis istius? Dicit ille : Non sum.

18. Stabant autem servi et ministri ad prunas, quia frigus erat, et calefaciebant se : erat autem cum eis et Petrus stans, et calefaciens se.

19. Pontifex ergo interrogavit Jesum de discipulis suis, et de doctrina ejus.

20. Respondit ei Jesus : Ego palam locutus sum mundo : ego

§. 13. — ⁶ Il y en a qui pensent qu'Anne et Caïphe habitaient dans la même maison. On ne pouvait dès-lors convenablement se dispenser de paraître devant Anne, qui avait été grand prêtre avant Caïphe. Suivant saint Augustin la maison d'Anne était située sur la voie par laquelle on conduisait Jésus.

§. 15. — ⁷ C'était vraisemblablement Jean, qui se désigne volontiers de cette manière (*Voy. pl. h.* 13, 23. *pl. b.* 20, 2. 3).

§. 16. — ⁸ dans le vestibule de la salle d'audience.

§. 17. — ⁹ Le premier reniement de Pierre arriva ainsi pendant l'interrogatoire chez Anne. Les autres évangélistes placent les trois reniements, comme faits analogues, tous ensemble dans le temps de l'interrogatoire chez Caïphe, qui est le seul dont ils fassent mention, parce que ce fut celui qui décida du sort de Jésus (*Comp. Matth.* 26, 69 et suiv. et les notes).

§. 18. — ¹⁰ Dans le grec : les serviteurs qui avaient fait un brasier, parce qu'il faisait froid, et qui se chauffaient. — Les nuits du printemps dans la Palestine sont froides.

emper docui in synagoga, et in templo, quo omnes Judæi conveniunt : et in occulto locutus sum nihil.

21. Quid me interrogas? Interroga eos, qui audierunt quid locutus sim ipsis : ecce hi sciunt quæ dixerim ego.

22. Ilæc autem cum dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens : Sic respondes pontifici?

23. Respondit ei Jesus : Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo : si autem bene, quid me erdis?

24. Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.

25. Erat autem Simon Petrus stans, et calefaciens se. Dixerunt ergo ei : Numquid et tu ex discipulis ejus es? Negavit ille, et dixit : Non sum.

26. Dicit ei unus ex servis pontificis, cognatus ejus, cujus abscedit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo?

27. Iterum ergo negavit Petrus : et statim gallus cantavit.

28. Adducunt ergo Jesum a Caipha in prætorium. Erat autem mane : et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.

29. Exivit ergo Pilatus ad eos foras, et dixit : Quam accusationem affertis adversus hominem hunc?

30. Responderunt, et dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.

31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, et secundum legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.

seigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret.

21. Pourquoi m'interrogez-vous? Interrogez ceux qui m'ont entendu, pour savoir ce que je leur ai dit. Ce sont ceux-là qui savent ce que j'ai enseigné ¹¹.

22. Comme il eut dit cela, un des officiers qui étaient là présents donna un soufflet à Jésus, en lui disant : Est-ce ainsi que vous répondez au grand prêtre?

23. Jésus lui répondit : Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit : mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous?

24. Or Anne l'envoya lié à Caïphe ¹⁴, grand prêtre. *Matth.* 26, 57. *Marc.* 14, 55. *Luc.* 22, 54.

25. Cependant Simon-Pierre était debout près du feu, et se chauffait. Quelques-uns donc lui dirent : N'êtes-vous pas aussi de ses disciples? Il le nia, en disant : Je n'en suis point. *Matth.* 26, 69.

26. Alors un des gens du grand prêtre, parent de celui à qui Pierre avait coupé l'oreille, lui dit : Ne vous ai-je pas vu dans le jardin avec cet homme?

27. Pierre le nia encore une fois ¹² : et aussitôt le coq chanta.

28. Ils menèrent donc Jésus de chez Caïphe au palais du gouverneur ¹³. C'était le matin : et ils n'entrèrent point dans le palais, afin de ne pas se souiller, et de pouvoir manger la Pâque ¹⁴.

29. Pilate donc sortant dehors, vint à eux, et leur dit : Quel est le crime dont vous accusez cet homme?

30. Ils lui répondirent : Si ce n'était point un malfaiteur, nous ne vous l'aurions pas livré entre les mains.

31. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. Mais les Juifs lui répondirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne ¹⁵ :

§. 21. — ¹¹ Jésus voulait que les autres plutôt que lui-même rendissent témoignage.

§. 27. — ¹² pour la troisième fois.

§. 28. — ¹³ dans la demeure du gouverneur romain, Pilate.

¹⁴ Ils avaient déjà mangé l'agneau pascal le soir de la veille de la fête, le soir du jeudi (Voy. *Matth.* 26, note 31. chap. 28, note 1. *Marc.* 14, note 10). Le jour même de la fête, le quinze de Nizan et les autres jours de la Pâque, on immolait d'autres victimes que l'on appelait également victimes pascales (pascha), et que l'on mangeait dans des repas en commun (Comp. 5. *Moy.* 16, 2. 2. *Paralip.* 35, 7. 9). Pour paraître purs dans ces repas, il fallait qu'ils s'abstinissent d'entrer dans la maison du gouverneur, qui était païen, et, par conséquent, impur.

§. 31. — ¹⁵ Dans toute l'étendue de l'Empire romain, il n'y avait que l'empereur,

32. afin que ce que Jésus avait dit, lorsqu'il avait marqué de quelle mort il devait mourir ¹⁶, fût accompli.

33. Pilate étant donc rentré dans le palais, et ayant fait venir Jésus, lui dit : Etes-vous le roi des Juifs ¹⁷? *Matth.* 27, 11. *Marc.* 15, 2. *Luc.* 23, 3.

34. Jésus lui répondit : Dites-vous cela de vous-même, ou si d'autres vous l'ont dit de moi ¹⁸?

35. Pilate lui répliqua : Est-ce que je suis Juif ¹⁹? Ceux de votre nation et les princes des prêtres vous ont livré entre mes mains : Qu'avez-vous fait?

36. Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde ²⁰. Si mon royaume était de ce monde, mes gens auraient combattu pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs. Mais mon royaume n'est point d'ici.

37. Pilate lui dit alors : Vous êtes donc roi? Jésus lui répartit : Vous le dites, je suis roi. C'est pour cela que je suis né, et que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité ²¹. Quiconque appartient à la vérité écoute ma voix ²².

38. Pilate lui dit : Qu'est-ce que la vérité ²³? Et ayant dit ces mots, il sortit encore pour aller vers les Juifs, et leur dit : Je ne trouve aucun crime dans cet homme.

39. Mais c'est la coutume que je vous dévotre un criminel à la fête de Pâque : voulez-vous que je vous délivre le roi des Juifs? *Matth.* 27, 15. *Marc.* 15, 6. *Luc.* 23, 17.

32. Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit, significans qua morte esset moriturus.

33. Introivit ergo iterum in prætorium Pilatus, et vocavit Jesum, et dixit ei : Tu es rex Judæorum?

34. Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis, an alii dixerunt tibi de me?

35. Respondit Pilatus : Numquid ego Judæus sum? Gens tua, et pontifices tradiderunt te mihi : quid fecisti?

36. Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis : nunc autem regnum meum non est hinc.

37. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu? Respondit Jesus : Tu dicis quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati : omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.

38. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? Et cum hoc dixisset, iterum exivit ad Judæos, et dicit eis : Ego nullam invenio in eo causam.

39. Est autem consuetudo vobis, ut unum dimittam vobis in Pascha : vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum?

et en son nom les gouverneurs des provinces, qui pussent prononcer et faire exécuter des sentences capitales.

Ÿ. 32. — ¹⁶ car il avait prédit qu'il serait livré aux Gentils et crucifié par eux (*Voy. Matth.* 20, 19. *Marc.* 10, 33. 34. *Luc.* 18, 32. 33. *Pl. h.* 12, 32. 33).

Ÿ. 33. — ¹⁷ Les Juifs avaient fait de ce point un de leurs chefs d'accusation (*Voy. Luc.* 23, 2).

Ÿ. 34. — ¹⁸ Jésus ne fait pas cette question en vue d'apprendre quelque chose qu'il eût ignoré, mais il veut dire par là : Vous ne dites pas cela de vous-même, mais parce que d'autres vous l'ont dit.

Ÿ. 35. — ¹⁹ pour savoir si vous avez de justes prétentions à la royauté.

Ÿ. 36. — ²⁰ Mon royaume n'est pas de même nature que les royaumes des rois de la terre; c'est un royaume spirituel, et par là-même surnaturel.

Ÿ. 37. — ²¹ afin de faire connaître la vérité, et de la confirmer par la sainteté de ma vie et par mes œuvres miraculeuses.

²² Appartenir à la vérité est la même chose qu'appartenir à Dieu (*Voy. sur ce point pl. h.* 8, 47 et les notes).

Ÿ. 38. — ²³ De cette question il résulte que Pilate regardait toute cette affaire comme de peu de conséquence et comme ne méritant plus aucune attention. C'est comme si le Romain, rempli de l'amour du monde, eût dit : Cessez de me parler de la vérité! Ce qui flatte les sens, voilà ce qui est vrai : tout le reste n'est qu'illusion et chimère; mais de mettre pour cela un homme à mort, il n'en voyait pas nécessité.

40. Clamaverunt ergo rursum omnes, dicentes : Non hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro.

40. Alors ils se mirent de nouveau à crier tous ensemble : Nous ne voulons point celui-ci, mais Barabbas. Or Barabbas était un voleur.

CHAPITRE XIX.

Flagellation et couronnement. Pilate cherche à sauver Jésus, mais il le condamne par la crainte des hommes. Portement de la croix et crucifigement. Jean et Marie au pied de la croix. Soif de Jésus; sa mort. Son côté est ouvert. Joseph et Nicodème prennent soin de sa sépulture.

1. Tunc ergo apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.

2. Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus : et veste purpurea circumdederunt eum.

3. Et veniebant ad eum, et dicebant : Ave rex Judæorum : et dabant ei alapas.

4. Exivit ergo iterum Pilatus foras, et dicit eis : Ecce adduco vobis eum foras, ut cognoscatis quia aulam invenio in eo causam.

5. (Exivit ergo Jesus portans coronam spinicam, et purpureum vestimentum). Et dicit eis : Ecce homo.

6. Cum ergo vidissent eum pontifices, et ministri, clamabant dicentes : Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos, et crucifigite : ego enim non invenio in eo causam.

7. Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus, et secundum legem debet mori, quia Filium Dei se fecit.

8. Cum ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.

1. Alors Pilate prit Jésus, et le fit fouetter. *Matth. 27, 27. Marc, 15, 16.*

2. Et les soldats ayant fait une couronne d'épines entrelacées, la lui mirent sur la tête, et ils le revêtirent d'un manteau d'écarlate.

3. Puis ils lui venaient dire ¹ : Salut au roi des Juifs ! Et ils lui donnaient des soufflets.

4. Pilate sortit donc encore une fois dehors, et dit aux Juifs : Voilà que je vous l'amène dehors, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun crime ².

5. (Jésus sortit donc, portant une couronne d'épines et un manteau d'écarlate; et Pilate ³ leur dit : Voici l'homme ⁴) !

6. Les princes des prêtres et leurs gens l'ayant vu, se mirent à crier, en disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Pilate leur dit : Prenez-le vous-mêmes et le crucifiez; car pour moi, je ne trouve en lui aucun crime.

7. Les Juifs lui répondirent : Nous avons une loi, et selon *cette* loi ⁵, il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu.

8. Pilate ayant donc entendu ces paroles, craignit encore davantage ⁶.

§. 3. — ¹ Litt. : Et ils s'approchaient de lui, et ils disaient. — Les mots : Et ils s'approchaient de lui, ne sont pas dans le grec.

§. 4. — ² Voilà que je l'ai fait flageller, et que je le produis devant vous, afin que vous reconnussiez, comme vous le devez, qu'il a été suffisamment puni, et que je ne trouve en lui aucun crime digne de mort.

§. 5. — ³ Litt. : et il leur dit, — Pilate leur dit.

⁴ Voyez cet homme infortuné, qui a été déjà si sévèrement châtié ! Ayez-en compassion !

§. 7. — ⁵ Dans le grec : D'après notre loi (Comp. 3. *Moy.* 24, 14-16).

§. 8. — ⁶ Pilate prit d'abord la chose avec légèreté (*pl. h.* 18, 38); mais la vue

9. Et il rentra dans le prétoire, et dit à Jésus : D'où êtes-vous? Mais Jésus ne lui fit aucune réponse.

10. Pilate lui dit donc : Vous ne me parlez point? ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous faire attacher à une croix, et que j'ai le pouvoir de vous délivrer?

11. Jésus lui répondit : Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut. C'est pourquoi celui qui m'a livré à vous a commis un plus grand péché ⁷.

12. Depuis cela ⁸ Pilate cherchait un moyen de le délivrer. Mais les Juifs criaient : Si vous délivrez cet homme, vous n'êtes point ami de César; car quiconque se fait roi, se déclare contre César.

13. Pilate ayant entendu ce discours, mena Jésus dehors, et s'assit dans son tribunal, au lieu appelé Lithostrotos, et en hébreu, Gabbatha ⁹.

14. C'était le jour de la préparation de la Pâque ¹⁰; et il était alors environ la sixième heure ¹¹, et il dit aux Juifs : Voilà votre roi ¹².

15. Mais ils se mirent à crier : Otez, ôtez, crucifiez-le. Pilate leur dit : Crucifierai-je

9. Et ingressus est prætorium iterum : et dixit ad Jesum : Unde es tu? Jesus autem responsum non dedit ei.

10. Dicit ergo ei Pilatus : Mihi non loqueris? nescis quia potestatem habeo dimittere te?

11. Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversum me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.

12. Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum. Judæi autem clamabant, dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris. Omnis enim, qui se regem facit, contradicit Cæsari.

13. Pilatus autem cum audisset hos sermones, adduxit foras Jesum : et sedit pro tribunali, in loco qui dicitur Lithostrotos, hebraice autem Gabbatha.

14. Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, et dicit Judæis : Ecce rex vester.

15. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pi-

de Jésus flagellé lui fit déjà concevoir des pensées sérieuses, et son cœur inclinait vers la miséricorde. En ce moment ayant entendu parler d'un Fils de Dieu, et sa femme l'ayant en outre fait avertir avant qu'il prononçât la sentence de condamnation, il en fut encore plus frappé, et il se sentit pénétré d'un effroi respectueux. Dans les opinions de la superstition païenne, dont même les plus habiles d'entre les Romains et des Grecs ne pouvaient entièrement se défaire, les dieux paraissaient parmi les hommes sous la forme humaine, et ils avaient des fils et des filles connus sous le nom de demi-dieux (Comp. *Act.* 14, 11, 28, 6). Si Jésus était donc un demi-dieu, pouvait penser Pilate, quel châtimement n'attirerais-je point sur moi?

§. 11. — ⁷ La puissance que vous avez sur moi vient de Dieu : car c'est la volonté de Dieu et ma propre volonté que je meure de la mort de la croix. Toutefois, notwithstanding cette volonté, vous n'êtes point innocent; car votre devoir serait de vous opposer à mes injustes accusateurs. Cependant leur faute est plus grande que la vôtre. — Les Juifs péchèrent par méchanceté, Pilate par faiblesse.

§. 12. — ⁸ D'autres traduisent : Pour cette raison.

§. 13. — ⁹ L'expression grecque *lithostrotos* signifie un espace de terrain pavé de petites pierres de couleur (une mosaïque); cet espace de terrain était vraisemblablement autour du tribunal, et un peu plus élevé que le sol, ce qui lui avait fait donner dans la langue des Hébreux alors en usage (proprement l'Araméen) le nom de Gabbatha, c'est-à-dire élévation, lieu formant une convexité.

§. 14. — ¹⁰ le jour de la préparation au sabbat qui tombait dans la semaine de Pâque (Voy. *Marc*, 15, 42. *Matth.* 28, 1 et les notes).

¹¹ c'est-à-dire au commencement de la sixième heure. On a supposé qu'originellement il y avait « la troisième heure », comme dans saint Marc, mais cette supposition n'est pas appuyée sur des motifs suffisants, et elle n'est de plus nullement nécessaire, car il est très-facile de concilier cette sixième heure avec la troisième heure, comme porte saint Marc (Voy. *Marc*, 15, note 5).

¹² Voyez, un homme dans cet état, qui se dit votre roi, peut-il vous inspirer quelque crainte de devenir, s'il était relâché, un danger pour l'ordre public?

latus : Regem vestrum crucifigam? Responderunt pontifices : Non habemus regem, nisi Cæsarem.

16. Tunc ergo tradidit eis illum ut crucifigeretur. Susceperunt autem Jesum, et eduxerunt.

17. Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvarie locum, hebraice autem Golgotha :

18. ubi crucifixerunt eum, et cum eo alios duos, hinc et hinc, medium autem Jesum.

19. Scripsit autem et titulum Pilatus : et posuit super crucem. Erat autem scriptum : JESUS NAZARENUS, REX JUDÆORUM.

20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt : quia prope civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum hebraice, græce et latine.

21. Dicebant ergo Pilato pontifices Judæorum : Noli scribere : Rex Judæorum : sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.

22. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.

23. Milites ergo cum crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus (et fecerunt quatuor partes : unicuique militi partem) et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.

24. Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illa cujus sit. Ut scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi : et in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt.

25. Stabant autem juxta cru-

voire roi ¹³? Les princes des prêtres lui répondirent : Nous n'avons point d'autre roi que César ¹⁴.

16. Alors donc il le leur abandonna pour être crucifié. Ainsi ils prirent Jésus et l'emmenèrent.

17. Et portant sa croix, il vint au lieu appelé le Calvaire, qui se nomme en hébreu Golgotha : *Matth.* 27, 33. *Marc.* 15, 22. *Luc.* 23, 33.

18. où ils le crucifièrent, et deux autres avec lui, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et Jésus au milieu.

19. Pilate fit aussi une inscription, qui fut mise au haut de la croix, ou étaient écrits ces mots : JÉSUS DE NAZARETH, ROI DES JUIFS.

20. Beaucoup de Juifs lurent cette inscription, parce que le lieu où Jésus avait été crucifié était proche de la ville, et que l'inscription était en hébreu, en grec et en latin ¹⁵.

21. Les princes des prêtres dirent donc à Pilate : Ne mettez pas : Roi des Juifs ; mais qu'il s'est dit roi des Juifs.

22. Pilate leur répondit : Ce qui est écrit est écrit.

23. Les soldats ayant crucifié Jésus, prirent ses vêtements, et en firent quatre parts, une pour chaque soldat. *Ils prirent* aussi la tunique ; et comme elle était sans couture, et d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas, *Matth.* 27, 33. *Marc.* 15, 24. *Luc.* 23, 34.

24. ils dirent entre eux : Ne la coupons pas, mais jetons au sort à qui l'aura ; afin que cette parole de l'Écriture fût accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont jeté ma robe au sort ¹⁶. Et en effet, c'est ce que firent les soldats.

25. Pendant la mère de Jésus, et la

ŷ. 15. — ¹³ Il semble que Pilate dit ces mots avec un certain air de moquerie à l'égard des Juifs.

†. Comp. *Zacharie* 41, note 8.

ŷ. 20. — ¹⁵ afin que tous la pussent lire. La langue hébraïque était la langue du pays ; le latin celle du peuple auquel les Juifs étaient assujettis, et le grec, celle des Juifs qui habitaient hors de la Palestine, et qui se trouvaient à Jérusalem à l'occasion de la fête. Les saints Pères pensent que cette triple inscription signifiait que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, et qu'il appelle tous les peuples à sa foi. En effet, les trois principaux peuples de ce temps-là, les Juifs, les Romains et les Grecs, pouvaient bien représenter tout le genre humain.

ŷ. 24. — ¹⁶ *Voy. Ps.* 21, 19. Quelques SS. Pères voient dans ces quatre parties un symbole mystérieux des quatre parties du monde qui ont été appelées à participer à la grâce de Jésus-Christ ; et dans la robe (l'habit de dessous), l'unité de la foi et de la charité, le fondement de la vie chrétienne.

sœur ¹⁷ de sa mère, Marie, femme de Cléophas ¹⁸, et Marie-Madeleine ¹⁹, se tenaient auprès de sa croix.

26. Jésus ayant donc vu sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils.

27. Puis il dit au disciple : Voilà votre mère ²⁰. Et depuis cette heure-là le disciple la prit chez lui.

28. Après cela, Jésus sachant que toutes choses étaient accomplies, afin qu'une parole de l'Écriture s'accomplît encore, il dit : J'ai soif ²¹.

29. Et comme il y avait là un vase plein de vinaigre, les soldats en emplirent une éponge, et l'environnant d'hysope, ils la lui présentèrent à la bouche.

30. Jésus ayant donc pris le vinaigre, dit : Tout est accompli. Et baissant la tête, il rendit l'esprit.

31. Comme donc c'était la veille du sabbat, afin que les corps ne demeurassent point à la croix le jour du sabbat (car ce jour était un jour solennel ²²), les Juifs prièrent Pilate de leur faire rompre les jambes, et de les faire enlever.

32. Il vint donc des soldats qui rompirent les jambes du premier, et de l'autre qu'on avait crucifié avec lui ²³.

33. Puis étant venus à Jésus, et le voyant déjà mort, ils ne lui rompirent point les jambes ;

34. mais un des soldats lui ouvrit le côté avec une lance, et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau ²⁴.

cem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ, et Maria Magdalene.

26. Cum vidisset ergo Jesus matrem et discipulum stantem, quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.

27. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua.

28. Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt, ut consummaretur Scriptura, dixit : Sitio :

29. Vas ergo erat positum aceto plenum. Illi autem spongiam plenam aceto, hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus.

30. Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit : Consummatum est. Et inclinato capite tradidit spiritum.

31. Judæi ergo (quoniam parascève erat), ut non remanerent in cruce corpora sabbato (erat enim magnus dies ille sabbati), rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, et tollerentur.

32. Venerunt ergo milites : et primi quidem fregerunt crura, et alterius qui crucifixus est cum eo.

33. Ad Jesum autem cum venissent, ut viderent eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura :

34. sed unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exivit sanguis, et aqua.

ŷ. 25. — ¹⁷ la parenté.

¹⁸ d'Alphée (*Matth.* 10, 3); la mère de l'apôtre saint Jacques-le-Mineur et de Jude Thaddée.

¹⁹ Suivant les autres évangélistes (*Matth.* 27, 55. *Marc.* 15, 40. *Luc.* 23, 49) les femmes se tenaient dans le lointain. Saint Jean parle d'un autre moment, où les femmes dont il est fait mention s'étaient approchées de la croix. Marie et Jean en devaient être très-près, pour entendre les paroles de Jésus.

ŷ. 27. — ²⁰ Ce que, durant sa vie terrestre, Jésus fut pour sa mère, et elle pour lui, Jean le sera désormais pour Marie, et Marie pour Jean. En s'occupant de pourvoir aux besoins temporels de sa mère, Jésus remplit le devoir d'un fils reconnaissant. Il lui donne un appui assuré et constant dans la personne de Jean, son disciple bien-aimé, qu'il recommande à Marie comme par un testament. Les SS. Pères, et notamment saint Augustin, observent que tous les enfants de l'Eglise sont ici représentés par saint Jean, et que Jésus, dans la personne de cet apôtre, a donné à tous les fidèles Marie pour mère.

ŷ. 28. — ²¹ Sa soif avait été prédite (*Ps.* 68, 22).

ŷ. 31. — ²² Litt. : car ce jour de sabbat était un grand jour, — parce que c'était le sabbat de la Pâque (*Voy. Matth.* 28, 1 et les notes).

ŷ. 32. — ²³ On prit cette précaution pour s'assurer de leur mort.

ŷ. 34. — ²⁴ Le soldat perça vraisemblablement le côté gauche, qui est le siège du cœur, en sorte que toute la force vitale, si Jésus en avait encore conservé quelque

35. Et qui vidit, testimonium perhibuit : et verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit : ut et vos credatis.

36. Facta sunt enim hæc, ut Scriptura impleretur : Os non comminuetis ex eo.

37. Et iterum alia Scriptura dicit : Videbunt in quem transfixerunt.

38. Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæa (eo quod esset discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum), ut tolleretur corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo, et tulit corpus Jesu.

39. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primum, ferens mixturam myrrhæ et aloes, quasi libras centum.

40. Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.

41. Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus : et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.

42. Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia *juxta* erat monumentum, posuerunt Jesum.

35. Celui qui l'a vu en rend témoignage, et son témoignage est véritable; et il sait qu'il dit vrai, afin que vous le croyiez aussi.

36. Car ces choses ont été faites, afin que l'Ecriture fût accomplie : Vous ne briserez aucun de ses os ²⁵.

37. L'Ecriture dit encore ailleurs : Ils verront celui qu'ils ont percé ²⁶.

38. Après cela, Joseph d'Arimathie, qui était disciple de Jésus, mais caché, parce qu'il craignait les Juifs, supplia Pilate qu'il lui permit d'enlever le corps de Jésus. Et Pilate le lui permit. Il vint donc, et enleva le corps de Jésus. *Matth.* 27, 57. *Marc.* 15, 43. *Luc.* 23, 50.

39. Nicodème, qui était venu trouver Jésus la première fois durant la nuit, y vint aussi, portant environ cent livres d'une mixtion de myrrhe et d'aloès ²⁷. *Pl.* h. 3, 2.

40. Ils prirent donc le corps de Jésus, et l'enveloppèrent dans des linceuls avec des aromates, selon que les Juifs ont accoutumé d'ensevelir.

41. Or il y avait au lieu où il avait été crucifié, un jardin, et dans ce jardin un sépulcre tout neuf, où personne n'avait encore été mis. *Matth.* 27, 60.

42. Comme donc c'était le jour de la préparation des Juifs, et que ce sépulcre était proche, ils y mirent Jésus ²⁸.

reste, aurait dû disparaître. Par le supplice de la flagellation, du couronnement et du crucifiement, Jésus avait perdu presque tout le sang de son corps; le coup de lance lui fit perdre encore le sang du cœur, et avec le sang il coula de l'eau de la blessure. Dans l'eau et le sang qui coulèrent du côté de Jésus les saints Pères voient une figure mystérieuse des deux sacrements divins de l'Autel et du Baptême, comme étant le don principal de son cœur brisé par sa mort, effet de son amour.

§. 36. — ²⁵ Ceci a été dit littéralement de l'agneau pascal, qui était un type prophétique de Jésus-Christ (Voy. 2. *Moys.* 12, 46. 4. *Moys.* 9, 12).

§. 37. — ²⁶ Voyez l'explication de ce passage prophétique avec la suite du texte dans *Zach.* 12, 10.

§. 39. — ²⁷ L'aloès, qui est un arbre, donne un bois odoriférant dont on faisait usage pour parfumer et embaumer les corps. C'était alors la coutume de mettre dans les cadavres qu'on embaumait une quantité prodigieuse d'aromates. Aux funérailles du roi Hérode elles étaient portées par 500 esclaves; rien d'étonnant après cela qu'en cette occasion on en ait employé 100 livres.

§. 42. — ²⁸ Le grand sabbat, qui allait commencer, empêcha de pousser plus loin les préparatifs, d'embaumer le corps et d'achever les obsèques; c'est pour cela que Joseph le déposa, en attendant, dans son tombeau, situé tout près du Golgotha. Aussitôt après le sabbat, il devait être embaumé, et les femmes se mirent en effet en devoir le premier jour de la semaine de terminer ce qu'elles avaient commencé (Voy. *Marc.* 16, 1).

CHAPITRE XX.

Marie-Madeleine se rend auprès du tombeau, et elle porte à Pierre et à Jean la nouvelle que le tombeau est vide, ce qui est cause que les apôtres s'y rendent promptement. Des anges et Jésus apparaissent à Marie-Madeleine. Jésus apparaît aux apôtres, et il leur donne le Saint-Esprit. Jésus apparaît de nouveau aux apôtres. Thomas voit et il croit.

1. Le premier jour de la semaine ¹, Marie-Madeleine vint au sépulcre de grand matin, lorsqu'il faisait encore obscur, et elle vit que la pierre en avait été ôtée ².

2. Elle courut donc, et vint trouver Simon-Pierre, et cet autre disciple que Jésus aimait, et leur dit : Ils ont enlevé le Seigneur du sépulcre, et nous ne savons où ils l'ont mis.

3. Pierre sortit donc, et cet autre disciple, et ils vinrent au sépulcre.

4. Ils couraient tous deux ensemble; mais

1. Una autem sabbati, Maria Magdalene venit mane, cum adhuc tenebræ essent, ad monumentum : et vidit lapidem sublatum a monumento.

2. Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum, quem amabat Jesus, et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.

3. Exiit ergo Petrus, et ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum.

4. Currebant autem duo simul,

§. 1. — ¹ Le premier jour après le sabbat, notre dimanche (Voy. *Matth.* 28, 1).

² Saint Jean passe sous silence plusieurs circonstances de l'histoire de la résurrection, que les autres évangélistes rapportent, comme aussi il en rappelle quelques-unes que les autres avaient omises. A prendre cette histoire dans son ensemble, on peut la concevoir dans l'ordre qui suit : Après le sabbat fini, Marie-Madeleine, Marie mère de Jacques, et Salomé (*Marc.* 16, 1) achetèrent des aromates pour continuer dès le matin l'embaumement du corps de Jésus (Voy. *pl. h.* 19, note 28). Dans ce dessein, elles se rendirent le jour suivant au tombeau avant même qu'il fit jour, usant de cette diligence apparemment par crainte des Juifs. Chemin faisant, elles étaient en peine de savoir comment elles ôteraient la pierre (*Marc.* 16, 3); mais elle fut vers ce temps-là ôtée par un ange (*Matth.* 28, 2). Etant donc arrivées au tombeau, et Marie-Madeleine ayant vu la pierre ôtée (*Jean.* 20, 1), courut aussitôt (*Jean.* 20, 2) l'annoncer à Pierre et à Jean. Pour les deux autres femmes, elles s'approchèrent davantage du tombeau, et elles virent les deux anges (*Luc.* 14, 4), dont un (*Matth.* 28, 5. *Marc.* 16, 6) leur fit connaître la résurrection, et leur ordonna d'en porter la nouvelle aux disciples (*Marc.* 16, 7). Après qu'elles se furent en toute hâte retirées, et qu'elles eurent quitté le tombeau, arriva Marie avec Pierre et Jean, qui l'inspectèrent et qui ensuite s'éloignèrent également (*Jean.* 20, 2-19). Marie était restée s'abandonnant à sa douleur. Mais comme elle eut porté ses regards dans le tombeau, elle aperçut aussi ces deux anges, qui avaient été vus des deux autres femmes, quoique les deux disciples ne les eussent pas vus eux-mêmes. Regardant ensuite autour d'elle, elle vit aussi Jésus, qu'elle prit d'abord pour le jardinier (*Jean.* 20, 15. *Marc.* 16, 9). Jésus lui donna la commission d'aller annoncer à ses disciples son retour à son Père, et elle s'éloigna. Ce fut sans doute après cette apparition que Jésus apparut aussi aux deux autres femmes, qui étaient encore sur la route pour s'en retourner (*Matth.* 28, 9), et leur donna aussi des ordres pour les disciples; celles-ci, sans délai, se hâtèrent également de leur tout faire connaître (*Luc.* 24, 9), sans toutefois en rien dire à personne autre (*Marc.* 16, 8).

et ille alius discipulus præcucurrit citius Petro, et venit primus ad monumentum.

5. Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.

6. Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita,

7. et sudarium, quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.

8. Tunc ergo introivit et ille discipulus, qui venerat primus ad monumentum : et vidit, et credidit :

9. nondum enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum a mortuis resurgere.

10. Abierunt ergo iterum discipuli ad semetipsos.

11. Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum :

12. et vidit duos angelos in albis, sedentes, unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.

13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras ? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.

14. Hæc cum dixisset, conversa est retrorsum, et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est.

15. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras ? quem quæris ? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum ; et ego eum tollam.

cet autre disciple courut plus vite que Pierre, et arriva le premier au sépulcre.

5. Et s'étant baissé il vit les linceuls ³ qui étaient à terre ; mais il n'entra pas ⁴.

6. Simon-Pierre qui le suivait, arriva ensuite et entra dans le sépulcre, et vit les linceuls qui y étaient,

7. et le suaire qu'on avait mis sur sa tête, lequel n'était pas avec les linceuls, mais plié en un lieu à part ⁵.

8. Alors donc cet autre disciple qui était arrivé le premier au sépulcre, y entra aussi ; et il vit, et il crut ⁶ :

9. car ils ne savaient pas encore ce que l'Ecriture enseigne, qu'il fallait qu'il ressuscitât d'entre les morts ⁷.

10. Les disciples s'en retournèrent donc ensuite chez eux.

11. Mais Marie se tenait dehors près du sépulcre, versant des larmes. Et comme elle pleurait ainsi, elle se baissa et regarda dans le sépulcre,

12. Et elle vit deux anges vêtus de blanc, assis au lieu où avait été le corps de Jésus, l'un à la tête, et l'autre aux pieds.

13. Ils lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous ? Elle leur répondit : C'est qu'ils ont enlevé mon Seigneur ; et je ne sais où ils l'ont mis.

14. Ayant dit cela, elle se retourna, et vit Jésus debout, sans savoir que ce fût Jésus.

15. Jésus lui dit : Femme, pourquoi pleurez-vous ? qui cherchez-vous ? Elle, pensant que ce fût le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai.

ÿ. 5. — ³ Dans le grec : les bandelettes ; c'est également ainsi qu'on lit ÿ. 6. 7.

⁴ apparemment parce qu'il fut saisi d'un saint effroi.

ÿ. 7. — ⁵ L'état dans lequel les disciples trouverent les linges devait leur servir de preuve que le cadavre n'avait pas été dérobé.

ÿ. 8. — ⁶ il commença dès-lors à croire que Jésus était ressuscité ; mais Pierre ne crut point encore. Pourquoi ne crut-il point, c'est ce que fait connaître le verset suivant.

ÿ. 9. — ⁷ Jésus-Christ avait parlé souvent de sa résurrection, mais la nouveauté de la chose était cause qu'ils croyaient qu'il ne parlait que dans un sens figuré, et que peut-être il n'avait en vue que l'état meilleur que devaient reprendre ses affaires abandonnées presque de tout le monde depuis sa mort. C'est là ce qui les empêchait de comprendre même les principaux passages des Ecritures relatifs à la résurrection de Jésus (Ps. 15, 10).

16. Jésus lui dit : Marie. Elle, se tournant⁸, lui dit : Rabboni (c'est-à-dire Maître).

17. Jésus lui dit : Ne me touchez pas ; car je ne suis pas encore monté à mon Père⁹ : mais allez trouver mes frères¹⁰, et dites-leur : Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. *Ps.* 21, 23 et suiv.

18. Marie-Madeleine vint donc dire aux disciples qu'elle avait vu le Seigneur, et qu'il lui avait dit ces choses.

19. Sur le soir du même jour, qui était le premier de la semaine, les portes du lieu où les disciples étaient rassemblés de peur des Juifs, étant fermées, Jésus vint et se tint au milieu d'eux¹¹, et leur dit : La paix soit avec vous. *Marc.* 16, 14. *Luc.* 24, 26.

20. Ce qu'ayant dit, il leur montra ses mains et son côté¹². Les disciples eurent donc une grande joie de voir le Seigneur.

21. Et il leur dit une seconde fois : La paix soit avec vous. Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie de même¹³.

22. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le Saint-Esprit¹⁴.

23. Les péchés seront remis à ceux à qui

16. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa, dicit ei : Rabboni (quod dicitur Magister).

17. Dicit ei Jesus : Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum, et Patrem vestrum, Deum meum, et Deum vestrum.

18. Venit Maria Magdalene annuntians discipulis : Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi.

19. Cum ergo sero esset die illo, una sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum : venit Jesus, et stetit in medio, et dixit eis : Pax vobis.

20. Et cum hoc dixisset, ostendit eis manus, et latus. Gavisus sunt ergo discipuli, viso Domino.

21. Dixit ergo eis iterum : Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

22. Hæc cum dixisset, insufflavit : et dixit eis : Accipite Spiritum sanctum :

23. quorum remiseritis peccata,

ŷ. 16. — ⁸ Après avoir dit les paroles ci-dessus, retombant sur elle-même, elle s'abandonna de nouveau à sa douleur ; mais au nom de Marie, ayant reconnu la voix de Jésus, elle se tourna avec vivacité vers lui, et lui dit, etc.

ŷ. 17. — ⁹ Dans l'ardeur de son amour Marie ne pouvait, ce semble, se rassasier et d'embrasser et de baiser les pieds de Jésus ; c'est pour cela que Jésus lui dit : C'en est assez, vous m'avez suffisamment touché, vous pourrez désormais en plus d'une occasion me voir encore corporellement présent ; car je ne remonterai pas si promptement vers mon Père pour ne plus revenir. — Suivant cette explication, le mot « toucher » est mis dans un sens présent pour « toucher à plusieurs reprises, » et le temps passé du texte « je ne suis pas encore monté » doit être traduit, suivant le génie de la langue hébraïque, par le présent. Le sens littéral est moins bien rendu par ceux qui développent ainsi ce passage : Ne me touchez point, parce que vous n'êtes pas encore digne de me toucher, car votre foi étant encore imparfaite, je ne suis point encore, dans votre cœur remonté vers mon Père. *Saint Matthieu*, 28, 9. et *saint Jean*, ŷ. 27 sont contre cette explication.

¹⁰ Voy. *Matth.* 28, note 10.

ŷ. 19. — ¹¹ Jésus entra avec son corps glorifié par les portes fermées, et il parut subitement au milieu des disciples.

ŷ. 20. — ¹² les stigmates de ses plaies. Pourquoi ? (Voy. *Luc.* 24, 39).

ŷ. 21. — ¹³ La toute-puissance que mon Père m'a donnée pour la justification et la sanctification des hommes, pour l'établissement et le gouvernement de l'Eglise, je vous la donne pareillement. Le Père a envoyé le Fils, le Fils ses disciples, les disciples leurs successeurs. La vraie justification et la vraie sanctification, la justification et la sanctification qui est opérée dans la vertu de Dieu, ne procède ainsi que des vrais envoyés.

ŷ. 22. — ¹⁴ L'expiration et l'aspiration étaient une action symbolique qui figurait la procession du Saint-Esprit de Jésus-Christ et la communication qu'il en faisait aux apôtres. Le Saint-Esprit leur fut communiqué en cette occasion, ainsi que la suite le montre, comme la grâce, ou la vertu et la toute-puissance pour remettre ou retenir les péchés, et Jésus, par cette démarche, institua le sacrement de pénitence. Sur la communication du Saint-Esprit, voy. de plus longs détails *Act.* 2, 4.

remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt.

24. Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.

25. Dixerunt ergo ei alii discipuli : Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.

26. Et post dies octo, iterum erant discipuli ejus intus : et Thomas cum eis. Venit Jesus januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis.

27. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum huc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum : et noli esse incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus, et Deus meus.

29. Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.

30. Multa quidem et alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc.

31. Hæc autem scripta sunt, ut

vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez ¹⁵. *Matth. 18, 18.*

24. Or Thomas, l'un des douze, appelé Didyme ¹⁶, n'était pas avec eux lorsque Jésus vint.

25. Les autres disciples lui dirent donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il leur dit : Si je ne vois dans ses mains la marque des clous, et si je ne mets mon doigt dans le trou des clous, et ma main dans son côté, je ne croirai point.

26. Huit jours après, les disciples étant encore dans le même lieu ¹⁷, et Thomas avec eux, Jésus vint, les portes étant fermées, et il se tint au milieu d'eux, et leur dit : La paix soit avec vous ¹⁷.

27. Il dit ensuite à Thomas : Portez ici votre doigt, et considérez mes mains ; approchez aussi votre main, et la mettez dans mon côté ; et ne soyez pas incrédule, mais fidèle ¹⁹.

28. Thomas répondit, et lui dit : Mon Seigneur et mon Dieu ²⁰ !

29. Jésus lui dit : Vous avez cru, Thomas ²¹, parce que vous avez vu ; heureux ceux qui, sans avoir vu, ont cru ²².

30. Jésus a fait, à la vue de ses disciples, beaucoup d'autres miracles, qui ne sont pas écrits dans ce livre.

31. Mais ceux-ci sont écrits, afin que vous

ÿ. 23. — ¹⁵ S'il était possible d'élever quelque doute sur le sens de toutes ces paroles, l'Eglise infallible dans ses décisions l'aurait fait disparaître par l'explication qu'elle en a donnée. Le concile de Trente dit (sess. 14. can. 3) : Si quelqu'un dit que ces paroles du Seigneur : Recevez le Saint-Esprit etc. ne doivent pas être entendues du pouvoir de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de Pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours entendues depuis le commencement, et qu'il les détourne, contre l'institution de ce sacrement, au pouvoir de prêcher l'Evangile, qu'il soit anathème. Observez encore ceci : Puisque le Seigneur a déposé entre les mains de ses envoyés le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés, ce doit être un devoir et une obligation rigoureuse pour les fidèles non-seulement d'aller chercher auprès d'eux la rémission de leurs péchés, mais encore de leur découvrir l'état de leur conscience, afin que les envoyés puissent juger s'ils sont dignes ou non de cette rémission.

ÿ. 24. — ¹⁶ Voy. *pl. h. 11, 16.*

ÿ. 26. — ¹⁷ dans la même maison.

¹⁸ Jésus n'apparaissait à ses disciples que de temps en temps (*Act. 1, 3*). Il les habitua ainsi peu à peu à communiquer en esprit avec lui, et à se passer de sa présence corporelle.

ÿ. 27. — ¹⁹ Remarquez la bonté du Seigneur ; pour le bien d'une seule âme il daigne montrer ses plaies, et se rendre visible dans la seule vue de sauver cette âme unique (*Chrys.*).

ÿ. 28. — ²⁰ Thomas confesse tout à la fois la résurrection et la divinité de Jésus-Christ.

ÿ. 29. — ²¹ « Thomas » n'est pas dans le grec.

²² Par là, dit saint Grégoire, nous sommes désignés d'une manière particulière, nous qui sans avoir vu Jésus dans sa chair, adhérons fermement à lui en esprit.

croyez que Jésus est le Christ Fils de Dieu²³; et qu'en croyant, vous ayez la vie²⁴ en son nom²⁵.

credatis, quia Jesus est Christus Filius Dei: et ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.

CHAPITRE XXI.

Jésus apparaît aux disciples près du lac de Tibériade. Pêche miraculeuse. Jésus investit Pierre de la dignité de Pasteur suprême, et lui prédit qu'il mourra sur la croix. Pierre demande quel sera le sort de Jean, et il est repris à ce sujet. Conclusion.

1. Jésus se fit voir encore depuis à ses disciples¹ sur le bord de la mer de Tibériade², et il s'y fit voir de cette sorte :

2. Simon-Pierre, et Thomas surnommé Didyme, et Nathanaël³ qui était de Cana en Galilée, les fils de Zébédée⁴, et deux autres de ses disciples, étaient ensemble.

3. Simon-Pierre leur dit : Je m'en vais pêcher. Ils lui dirent : Nous allons aussi avec vous. Ils s'en allèrent donc, et entrèrent dans une barque⁵; mais cette nuit-là ils ne prirent rien.

4. Le matin étant venu, Jésus parut sur le rivage, sans que ses disciples connussent que c'était Jésus.

5. Jésus leur dit donc : Enfants, n'avez-vous rien à manger⁶? Ils lui répondirent : Non.

1. Postea manifestavit se iterum Jesus discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic :

2. Erant simul Simon Petrus, et Thomas, qui dicitur Didymus, et Nathanael, qui erat a Cana Galilææ, et filii Zebedæi, et alii ex discipulis ejus duo.

3. Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus et nos tecum. Et exierunt, et ascenderunt in navim : et illa nocte nihil prendiderunt.

4. Mane autem facto stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt discipuli quia Jesus est.

5. Dixit ergo eis Jesus : Pueri numquid pulmentarium habetis? Responderunt ei : Non.

§. 32. — ²³ Voyez l'Introduction à cet Evangile.

²⁴ la vie de la grâce en ce monde, et la vie éternelle en l'autre.

²⁵ c'est-à-dire parce qu'il est; à savoir, par ses mérites comme Libérateur.

§. 1. — ¹ Saint Jean avait terminé son Evangile par les dernières paroles du chapitre précédent; il y ajouta le chapitre qui suit comme un post-scriptum, peut-être pour détruire le bruit qui s'était répandu sur son compte, qu'il ne mourrait point. Comme les paroles de Jésus qui avaient donné lieu à ce bruit, sont dans une étroite liaison avec la prédiction touchant la mort de la croix réservée à Pierre, il était nécessaire de rapporter également cette prédiction, aussi bien que ce qui en dépend, à savoir, le discours par lequel Jésus investit Pierre de la dignité de Pasteur suprême, ainsi que la pêche miraculeuse, et, par conséquent, tout ce que le chapitre renferme. Toutefois, à considérer les choses en elles-mêmes, abstraction faite du récit dont il s'agit, les faits rapportés par l'évangéliste dans ce chapitre, bien qu'ils aient été ajoutés plus tard, forment néanmoins une conclusion convenable; car comment pouvait mieux se terminer le récit des opérations de Jésus sur la terre que par l'institution de son représentant, par ses travaux féconds (x. 11) et sa mort glorieuse? C'est ainsi que saint Matthieu avait terminé par ce qui regarde l'Eglise.

² par conséquent dans la Galilée. Ils s'y étaient rendus par l'ordre du Seigneur (Matth. 26, 32. Marc, 14, 28), après avoir célébré la fête de Pâques, et avoir ensuite passé quelques jours à Jérusalem (Pl. h. 20, 26).

§. 2. — ³ c'est-à-dire Bartholomée.

⁴ c'est-à-dire Jacques-le-Majeur et Jean.

§. 3. — ⁵ Le grec ajoute : aussitôt.

§. 4. — ⁶ Saint Jean Chrysostôme pense qu'il leur parla ainsi, comme s'il eût voulu acheter quelque chose d'eux.

6. Dicit eis : Mittite in dextram navigii rete : et invenietis. Miserunt ergo : et jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.

7. Dixit ergo discipulus ille, quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. Simon Petrus cum audisset quia Dominus est, tunica succinxit se (erat enim nudus) et misit se in mare.

8. Alii autem discipuli navigio venerunt (non enim longe erant a terra, sed quasi cubitis ducentis), trahentes rete piscium.

9. Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, et piscem superpositum, et panem.

10. Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus, quos prændidistis nunc.

11. Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cum tanti essent, non est sciretum rete.

12. Dicit eis Jesus : Venite, prænate. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum : Tu quis es? scientes, quia Dominus est.

13. Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter.

14. Hoc jam tertio manifestatus est Jesus discipulis suis, cum resurrexisset a mortuis.

15. Cum ergo prandissent, dicit

6. Il leur dit : Jetez le filet du côté droit de la barque, et vous trouverez. Ils le jetèrent aussitôt; et ils ne pouvaient plus le tirer, tant il était chargé de poissons.

7. Alors le disciple que Jésus aimait⁷, dit à Pierre : C'est le Seigneur. Et Simon-Pierre ayant entendu que c'était le Seigneur, mit son habit, car il était nu⁸, et il se jeta dans la mer.

8. Les autres disciples vinrent avec la barque, et comme ils n'étaient loin de la terre que d'environ deux cents coudées, ils y tirèrent le filet plein de poissons.

9. Lors donc qu'ils furent descendus à terre, ils trouvèrent des charbons allumés, et du poisson mis dessus, et du pain⁹.

10. Jésus leur dit : Apportez de ces poissons que vous venez de prendre.

11. Simon-Pierre monta dans la barque, et tira à terre le filet plein de cent cinquante-trois grands poissons. Et quoiqu'il y en eût tant, le filet ne se rompit point¹⁰.

12. Jésus leur dit : Venez, dînez¹¹. Et nul de ceux qui se mirent là pour manger¹² n'osait lui demander : Qui êtes-vous? Car ils savaient que c'était le Seigneur.

13. Jésus vint donc, prit le pain, et leur en donna, et du poisson de même.

14. Ce fut là la troisième fois que Jésus apparut à ses disciples depuis qu'il fut ressuscité d'entre les morts¹³.

15. Après donc qu'ils eurent diné, Jésus

7. 7. — ⁷ Jean.

⁸ c'est-à-dire presque nu, il n'avait que l'habit de dessous, une chemise de pêcheur. Sur cet habit de dessous, il prit promptement l'habit de dessus, la robe, et il l'attacha avec une ceinture.

9. 9. — ⁹ A la vue de ce repas préparé sans doute miraculeusement, les apôtres purent conclure que la pêche surprenante qu'ils venaient de faire, était l'œuvre de Jésus, et qu'il n'avait pas besoin d'eux.

10. 11. — ¹⁰ Lorsque Pierre fut appelé à la dignité d'apôtre, une pêche de bénédiction (*Luc*, 5) fut pour lui une figure qu'un jour il serait un pêcheur d'hommes (*Luc*, 5, 10). Eu ce moment qu'il est expressément destiné à tenir sur la terre la place de Jésus (7. 15. 17), Jésus bénit de nouveau ses efforts, sans doute pour signifier de quelle bénédiction seraient accompagnés les travaux qu'il entreprendrait pour amener bientôt les fidèles dans son filet, dans l'Eglise.

11. 12. — ¹¹ Comme la pêche était la figure de l'entrée des croyants dans l'Eglise, ainsi le repas représente le bonheur temporel et éternel de l'Eglise en Jésus-Christ (Voy. *Matth.* 8, 11).

¹² Dans le grec : Aucun des disciples n'osa, etc.

13. 14. — ¹³ Il leur apparut la première (*Pl. h.* 20, 19) et la seconde fois (*Pl. h.* 20, 26) à Jérusalem; pour les autres apparitions (*Matth.* 28, 9. 10. *Luc*, 24, 13. 1. *Cor.* 15, 5. *Matth.* 28, 16. 1. *Cor.* 15, 6. 7), l'Evangéliste n'y a point ici égard, parce qu'elles n'eurent lieu qu'en faveur de quelques-uns des disciples, ou qu'elles arrivèrent plus tard.

dit à Simon-Pierre : Simon, *fils* de Jean ¹⁴, m'aimez-vous plus que ne font ceux-ci ? Il lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux.

16. Il lui demanda de nouveau : Simon, *fils* de Jean, m'aimez-vous ? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus dit : Paissez mes agneaux ¹⁵.

17. Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, *fils* de Jean, m'aimez-vous ? Pierre fut touché de ce qu'il lui demandait pour la troisième fois : M'aimez-vous ? Et il lui dit : Seigneur, vous connaissez toutes choses ; vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis ¹⁶.

Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his ? Dicit ei : Etiam Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

16. Dicit ei iterum : Simon Joannis, diligis me ? Ait illi : Etiam Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

17. Dicit ei tertio : Simon Joannis, amas me ? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertio : Amas me ? et dixit ei : Domine tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.

§. 15. — ¹⁴ Suivant une autre leçon : fils de Jonas (Voy. *pl. h. 1*, 42).

§. 16. — ¹⁵ Dans le grec : mes brebis.

§. 17. — ¹⁶ Par ces mots : « Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, » Jésus-Christ investit saint Pierre de la dignité de pasteur suprême sur tous ses fidèles, sans exception, même sur les apôtres, comme il lui avait déjà confié cette dignité avant sa passion, en faisant de lui la pierre angulaire de son Eglise (*Matth* 16, 19). Et comme cette prééminence sur les autres apôtres lui fut donnée en premier lieu en considération de sa foi plus éclairée, de même il la reçoit ici en considération de son amour plus ardent, lequel est inséparable de la foi quand elle est vive et pure. L'interrogation de Jésus se renouvela jusqu'à trois reprises, à cause du triple reniement, afin que Pierre réparât sa faute par une triple confession, et pour lui bien faire comprendre que l'amour le plus ferme, le plus ardent, et le plus fidèle envers Jésus-Christ, est nécessaire dans la dignité de pasteur. Que dans l'institution de cette dignité de pasteur, Jésus-Christ ait eu en vue de comprendre tous les autres apôtres dans la personne de Pierre, que celui-ci n'ait été que leur représentant, et qu'ainsi il ne lui ait été accordé aucune prérogative sur eux, c'est ce qu'on ne peut soutenir qu'en s'aveuglant complètement et volontairement soi-même, car les paroles du texte qui sont parfaitement claires, placent Pierre sur tout le troupeau dont faisaient partie les apôtres eux-mêmes, et l'amour plus grand qui est exigé de lui est une preuve évidente de la suréminence de la dignité qui devait en conséquence lui être confiée. Du reste, comme la dignité pastorale des apôtres subsiste toujours dans les évêques leurs successeurs, ainsi la dignité de pasteur suprême persévère dans l'Evêque de Rome, en qualité de successeur de saint Pierre. Sur cette dignité de pasteur suprême voyez de plus longs détails dans *Matth.* 16, 19. — * Le lecteur attentif voit dans ce passage considéré dans ses rapports en union avec *Matth.* 16, 19, comment le Seigneur investit saint Pierre et ses successeurs de l'autorité suprême, d'une autorité au-dessus de laquelle il ne doit y en avoir aucune autre, et combien fausement quelques universités même catholiques, notamment celle de Paris, ont, dans les temps postérieurs, dans le cours du moyen-âge, prétendu que le Chef suprême de l'Eglise était inférieur et soumis aux conciles généraux. Le pape Pie II s'est, dans la bulle *Execrabilis* (1459), exprimé contre cette prétention avec force et dans la plénitude de la vérité. Depuis, les évêques français ont de nouveau reconnu d'une manière absolue et sans restriction la primauté de Pierre et son infaillible autorité dans ce qu'il enseigne (Petitdidier, Dissert. de infall. S. Pontif. c. XIV). Cela toutefois n'a pas empêché les tendances gallicanes de se relever; elles ont même reparu avec une telle puissance, qu'enfin elles se sont formellement constituées dans les fameuses propositions de 1682, propositions redigées par Bossuet, mais peu dignes de leur auteur. Il y a plus, malgré les protestations que firent contre les propositions de 1682 les papes Innocent XI (Bref du 11 avril 1682), Innocent XII, Alexandre VIII (4 août 1690), Pie VI (Bulle *Auctorem fidei*) et plusieurs Eglises particulières, entre autres, les évêques de Hongrie (24 octobre 1682), les évêques d'Espagne (20 juillet 1685), et malgré l'exposition fondamentale des théologiens (Fénélon, *De Summ. pontif. auct.* Opuscules de Fleury), les tendances gallicanes se sont maintenues, et après avoir dégénéré, au point d'encourir les plus justes soupçons par leur alliance avec le jansénisme, elles se sont enfin reproduites avec leurs conséquences naturelles et sous une forme jusque-là

18. Amen, amen dico tibi : cum esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas : cum autem senueris, extends manus tuas, et alius te cinget, et ducet quo tu non vis.

19. Hoc autem dixit, significans qua morte clarificaturus esset Deum. Et cum hoc dixisset, dicit ei : Sequere me.

20. Conversus Petrus vidit illum discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœna super pectus ejus, et dixit : Domine quis est qui tradet te ?

21. Hunc ergo cum vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid ?

18. En vérité, en vérité, je vous le dis lorsque vous étiez plus jeune, vous vous ceigniez vous-même, et vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous serez vieux, vous étendrez vos mains ; et un autre vous ceindra, et vous mènera où vous ne voulez pas¹⁷.
2. *Pier.* 1. 14.

19. Or il dit cela pour marquer de quelle mort il devait glorifier Dieu¹⁸. Et après avoir ainsi parlé, il lui dit : Suivez-moi¹⁹.

20. Pierre s'étant retourné²⁰, vit venir après lui le disciple que Jésus aimait, et qui pendant la Cène s'était reposé sur son sein, et lui avait dit : Seigneur, qui est celui qui vous trahira ? *Pl. h.* 13, 23.

21. Pierre l'ayant donc vu, dit à Jésus : Et celui-ci, Seigneur, que deviendra-t-il²¹ ?

inouïe, en Allemagne, dans le fébronianisme, en France, dans le parlementarisme des derniers temps, et enfin dans la constitution civile du clergé. Tout-à-fait de nos jours, ces tendances dangereuses se sont, il est vrai, radoucies par les coups que leur ont portés un de Maistre, un Lamennais, quelle qu'ait été du reste dans la suite, l'infidélité de ce deraier ; mais elles existent encore en France, et quoique sous des formes adoucies, elles sont encore vivaces, ainsi que le reconnaîtra tout juge exempt de prévention. De même que déjà Bossuet s'était persuadé que les propositions du gallicanisme, loin d'être hostiles à l'autorité du Siège apostolique, lui étaient au contraire favorables (Lettre au cardinal d'Estrée), il y a également encore de nos jours des illusions pareilles, illusions qui se trahissent surtout par les efforts que l'on fait pour faire prévaloir ce qu'on appelle les usages nationaux, les coutumes de l'Eglise gallicane, contre ce qu'on se plaît à désigner sous le nom d'ultramontanisme. Et cependant dans l'enseignement relatif à la discipline, au culte, à l'ordre hiérarchique et à la subordination de ses divers membres, et dans tout ce qui s'y rattache essentiellement, il ne saurait rien y avoir de national. Lorsque dans tous ces points, on veut être nationaux et avoir ses usages propres, on court risque de perdre peu à peu, et sans s'en apercevoir, l'utilité, ou pendant qu'on refuse de reconnaître l'autorité spirituelle et divine des papes, de tomber sous le honteux esclavage de la puissance séculière. Les paroles de Fénelon méritent donc d'être bien pesées et attentivement méditées (Bausset, Histoire de Fénelon, III, 496) : « Présentement les attaques et les empiètements viennent de l'autorité séculière, non de Rome ; le roi est en réalité plus le chef de l'Eglise de France que le pape. Le pouvoir que le roi exerce sur l'Eglise est passé dans les juges séculiers, les laïcs dominent les évêques. » L'histoire de l'Eglise d'Allemagne offre à cet égard des exemples instructifs. Ainsi, puissent le clergé et le peuple prendre garde à eux ! Il n'y a que l'attachement en tout et sous tous les rapports au Siège apostolique, que l'obéissance sans restriction et sans réserve envers l'autorité que Dieu a établie sur le rocher de Pierre, qui puissent maintenir l'Eglise libre et forte, et, par ce moyen, vraiment puissante contre les maux du temps.

ÿ. 18. — ¹⁷ Afin de pouvoir marcher plus commodément, on avait coutume de retrousser, en l'attachant, l'habit de dessous, la robe. C'est à cette coutume que Jésus fait allusion quand il dit : Lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez à votre gré, pour aller là où vous vouliez ; quand vous serez vieux, pour vous faire étendre les mains (à la croix), un autre vous ceindra (vous liera), et vous conduira où ne vous porteraient point vos incamoufles naturelles (à la mort).

ÿ. 19. — ¹⁸ Pierre mourut sous l'empereur Néron, à Rome, de la mort du martyre.

¹⁹ A ces mots Jésus alla en avant, et Pierre le suivit. Mais Jésus entendait en même temps que Pierre le suivrait à la croix, car au ÿ. 22 il met sa mort en opposition avec la mort naturelle de Jean.

ÿ. 20. — ²⁰ après qu'il eut suivi le Seigneur quelques pas.

ÿ. 21. — ²¹ Seigneur, si je dois aller présentement avec vous, qu'un jour je sois

22. Jésus lui dit : Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ? Pour vous, suivez-moi ²².

23. Il courut sur cela un bruit parmi les frères, que ce disciple ne mourrait point. Jésus néanmoins n'avait pas dit : Il ne mourra point ; mais : Si je veux qu'il demeure ainsi jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ²³ ?

24. C'est ce même disciple qui rend témoignage de ces choses, et qui a écrit ceci ; et nous savons que son témoignage est véritable.

25. Jésus a fait encore beaucoup d'autres choses ; et si on les rapportait en détail, je ne crois pas que le monde même pût contenir les livres qu'on en écrirait ²⁵.

22. Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ? tu me sequere.

23. Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur ; sed : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ?

24. Hic est discipulus ille, qui testimonium perhibet de his, et scripsit hæc : et scimus, quia verum est testimonium ejus.

25. Sunt autem et alia multa, quæ fecit Jesus : quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos, qui scribendi sunt, libros.

destiné à vous suivre par la mort glorieuse de la croix, qu'arrivera-t-il à ce disciple qui vous a été particulièrement cher ? Ne viendra-t-il pas avec nous, et quel sera son sort à venir ?

ŷ. 22. — ²² Jésus réprima la curiosité de Pierre. Je veux que Jean demeure dans l'état où il est présentement, qu'il soit exempt de la mort violente de la croix, jusqu'à ce qu'il meure de sa mort naturelle, et que je vienne pour l'enlever au ciel auprès de moi. Cela vous regarde-t-il ? Soyez seulement disposé à me suivre jusqu'à la croix (Aug., Bède, Thom.). Après ces mots, il semble que Jésus disparût. S'il marcha en avant, ce fut une démarche symbolique, pour encourager ainsi Pierre à le suivre. Dans le grec : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe ?

ŷ. 23. — ²³ Les contemporains de saint Jean croyaient ainsi qu'il ne mourrait point. Suivant la tradition des SS. Pères, Jean mourut à un âge très-avancé vers la fin du premier siècle, à Ephèse, d'une mort paisible et douce.

ŷ. 25. — ²⁵ Si l'on voulait retracer par écrit, en détail, toutes les paroles et les actions de Jésus-Christ, le monde serait, pour ainsi parler, rempli d'une multitude infinie de livres. Cette manière de parler, exagérée en elle-même, est ici semblable à celle qu'on a vue chap. 12, 19.

PRÉFACE

SUR LES ACTES DES APOTRES

A la suite des quatre Evangiles vient, en s'y rattachant d'une manière admirable, l'histoire des Apôtres. Suivant le témoignage unanime des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, nous en sommes redevables à l'auteur du troisième de nos Evangiles, à saint Luc. Ce livre contient l'histoire de l'Eglise naissante durant un espace d'environ trente ans, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la première captivité de l'apôtre saint Paul à Rome, et il se divise en deux parties. Dans la première partie (chap. 1-13), l'auteur sacré trace le récit de la descente du Saint-Esprit, des premières conversions des Juifs dans la Judée et les contrées voisines qu'opérèrent la prédication et les miracles des Apôtres et des disciples, particulièrement de saint Pierre, de la mort de saint Etienne et de saint Jacques-le-Majeur, de la conversion à la foi de l'intendant des trésors de Candace, reine d'Ethiopie, et du centurion Cornélius, des persécutions que les Apôtres et les autres fidèles eurent à essuyer de la part des Juifs, et du changement miraculeux du persécuteur Saul en l'apôtre Paul. La deuxième partie (chap. 13-28) traite exclusivement de ce qui regarde l'histoire de saint Paul, de ses voyages pénibles, remplis de dangers, et fréquemment réitérés dans la Judée, dans l'Asie Mineure, en Grèce et dans les îles adjacentes; de sa déportation à Rome et du séjour de deux ans qu'il fit dans cette ville comme captif, ce qui forme la conclusion du livre.

Relativement à l'époque où saint Luc composa cette histoire, on est loin d'avoir rien de certain. Ce que l'on peut toutefois admettre avec une entière certitude, c'est que, d'une part, elle ne parut point avant la première captivité de saint Paul à Rome (l'an 62 de J.-C.), puisque cette captivité est rapportée à la fin du livre, et que, d'autre part,

elle ne peut être antérieure à la publication de son Evangile, puisque lui-même il appelle son Evangile sa première narration par rapport au livre des Actes des Apôtres (*Act. 1, 1*).

Le livre des Actes est une source féconde d'instruction et d'édification. S'il est vrai que l'exemple exerce sur le cœur de l'homme une influence décisive, on ne pourra lire sans le plus grand profit l'histoire des Apôtres. Les premières assemblées chrétiennes offrent un modèle de toutes les vertus civiles et privées. Quiconque lit ce qui regarde l'esprit d'union et de charité qui unissait les premiers chrétiens (chap. 4, 34-37), s'efforcera d'établir et de conserver la charité et l'union entre ceux au milieu desquels il vit. Le zèle brûlant qui animait les Apôtres à travailler et à souffrir pour Jésus-Christ (chap. 5, 40-42), les bonnes œuvres d'un Cornélius (chap. 10, 4) et d'une Dorcas (9, 39) sont une exhortation puissante à les imiter. Les gémissements des fidèles assemblés à Jérusalem si promptement exaucés (chap. 4, 24-31), la délivrance miraculeuse de Pierre, dont les fers se brisent à la prière des fidèles (chap. 12, 3-11), et celle de Paul retenu captif à Philippiques (chap. 16, 25), persuaderont le lecteur de la vérité de ces paroles de Jésus : « Quoi que vous demandiez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera » (*Jean, 16, 23*). La pieuse avidité que montrent les premiers chrétiens pour entendre la parole de Dieu (chap. 20, 7), la charité respectueuse qu'ils témoignent envers les pasteurs de l'Eglise et les prédicateurs de la foi (chap. 20, 37, 38), leur courageuse fermeté dans la foi au milieu des persécutions les plus violentes et des épreuves les plus dures (chap. 8, 1. 4, 19-21), tout cela, qui pourra le lire sans prendre une résolution sérieuse d'en faire autant et de tenir une conduite semblable ? Qui verra le grand Paul prêcher aux Juifs et aux Gentils et pourvoir à son entretien par le travail de ses mains (chap. 18, 3. 20, 34), sans se dire en soi-même : Les pratiques de la religion ne sont donc pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs de notre état ? Quand l'histoire nous montre cet apôtre tantôt dans les prisons, tantôt au milieu des dangers de la mer, tantôt exposé aux pièges des Juifs, toujours inébranlable comme un rocher, le chrétien mou et sensuel ne rougira-t-il pas de porter le nom de chrétien, et de faire si peu pour la dilatation et la conservation de l'Eglise de Jésus-Christ et pour son propre salut ?

ACTES DES APOTRES

CHAPITRE PREMIER.

Préambule. Ascension de Jésus-Christ. Retour des apôtres à Jérusalem, pour s'y préparer à recevoir le Saint-Esprit. Choix de Mathias à la place de Judas Iscariote.

1. Primum quidem sermonem feci de omnibus, o Theophile, quæ cepit Jesus facere et docere,

2. usque in diem, quæ, præcipientibus apostolis per Spiritum Sanctum, quos elegit, assumptus est :

3. quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei.

4. Et convalescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis (inquit) per os meum :

5. quia Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu Sancto non post multos hos dies.

1. J'ai parlé dans mon premier livre ¹, o Théophile ², de tout ce que Jésus a fait et enseigné ³,

2. depuis le commencement jusqu'au jour où il fut élevé *dans le ciel*, après avoir instruit par le Saint-Esprit les apôtres qu'il avait choisis ⁴ ;

3. auxquels aussi il s'était montré depuis sa passion, et leur avait fait voir par beaucoup de preuves qu'il était vivant, leur apparaissant durant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu.

4. Et mangeant avec eux, il leur commanda ⁵ de ne point partir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, leur dit-il ⁶, ouïe de ma bouche ⁷ :

5. car Jean a baptisé dans l'eau ; mais pour vous, dans peu de jours ⁸ vous serez baptisés dans le Saint-Esprit ⁹.

¶ 1. — ¹ Dans mon premier récit, dans mon Evangile.

² Voy. *Luc*, 1, 3.

³ Litt. : de tout ce que Jésus commença à faire, etc. — ajoutez : et de ce qu'il continua à faire et à enseigner, jusqu'au jour, etc.

¶ 2. — ⁴ par le Saint-Esprit, qui habitait en lui, et touchant le Saint-Esprit qu'ils devaient attendre (Voy. *Luc*, 24, 49).

¶ 4. — ⁵ Voy. *Luc*, 24, 43. Dans le grec : Et s'étant réuni à eux, il leur commanda, etc.

⁶ Les expressions « dit-il » ne sont pas dans le grec.

⁷ Jésus-Christ donna cet ordre aux apôtres à Jérusalem, après leur retour de la Galilée (*Luc*, 24, 49), où ils s'étaient également retirés par le commandement du Seigneur (*Matth.* 26, 32) quelques jours après la résurrection (*Jean*, 21, note 3). La promesse du Père est le Saint-Esprit (*Jean*, 14, 26).

¶ 5. — ⁸ dans peu de jours (dans dix jours).

⁹ vous recevrez le Saint-Esprit d'une manière visible, avec la plénitude de ses dons. Les apôtres avaient déjà reçu le Saint-Esprit dans le baptême de Jésus-Christ (*Jean*, 4, 2), mais ils ne l'avaient pas reçu visiblement avec la plénitude de ses

6. Alors ceux qui se trouvèrent présents lui demandèrent : Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le royaume d'Israël¹⁰⁹ ?

7. Mais il leur dit : Ce n'est pas à vous de savoir les moments que le Père a mis dans son pouvoir¹¹.

8. Mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra sur vous ; et vous me rendrez témoignage¹² dans Jérusalem, et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre¹³.

9. Après qu'il leur eut dit ces paroles, ils le virent s'élever en haut, et il entra dans une nuée qui le déroba à leurs yeux¹⁴.

10. Et comme ils étaient attentifs à le re-

6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel ?

7. Dixit autem eis : Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate :

8. sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus Sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæa, et Samaria, et usque ad ultimum terræ.

9. Et cum hæc dixisset, videntibus illis, elevatus est : et nubes suscepit eum ab oculis eorum.

10. Cumque intuerentur in cœ-

grâces. C'est cette communication visible de la plénitude de ses grâces qui est ici désignée sous le nom de baptême, et qui est mise en opposition avec le baptême de Jean, celui-ci étant purement extérieur et ne conférant ni la grâce ni la justification, celui-là au contraire étant tout à la fois visible et rempli de grâces. Le baptême de Jésus-Christ, que les disciples avaient déjà reçu, ne pouvait pas être opposé à la communication du Saint-Esprit, parce que ce baptême était tout à la fois extérieur et intérieur, et que, par conséquent, il n'était pas contraire, mais semblable à cette communication de l'Esprit avec plénitude, dont il s'agit (*Voy.* sur le baptême de Jean *Matth.* 3, 11 ; sur la communication du Saint-Esprit avant son apparition sensible au jour de la Pentecôte *pl. b.* 2, 4).

§. 6. — ¹⁰ Au temps où ce baptême de l'Esprit aura lieu, rétablirez-vous le royaume terrestre de David, la monarchie d'Israël ? (*Comp. Luc*, 10, 11. *Jean*, 6, 15).

§. 7. — ¹¹ Il n'y a que l'Eternel qui ait une pleine connaissance des temps ; car le temps est le développement de l'éternité (*Voy. Matth.* 24, 36. *Marc*, 13, 32).

§. 8. — ¹² *Voy. Luc*, 24, 48. *Pl. b.* 2, 2.

¹³ Jésus-Christ ne résout pas expressément la question des disciples, mais il les renvoie à celui qui doit les instruire, et à l'accomplissement de leur future vocation. Le Saint-Esprit qui devait leur donner l'intelligence de toutes choses (*Jean*, 14, 26), devait aussi leur faire comprendre que le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde, mais qu'il consiste dans la délivrance du péché, dans la sanctification de la nature humaine et son retour à Dieu, et que cette nouvelle union de l'humanité avec Dieu doit s'accomplir dans l'Eglise visible, établie par Jésus-Christ, laquelle devait peu à peu se répandre par toute la terre.

§. 9. — ¹⁴ Il est encore fait mention de l'ascension du Seigneur (*Marc*, 16, 19. *Luc*, 24, 51. 1. *Pier.* 3, 22), et l'on rencontre des allusions à ce prodige (1. *Tim.* 3, 16. *Ephés.* 4, 10. *Apoc.* 1, 18. 2, 8). Dans l'Ancien Testament, elle avait été figurée par l'enlèvement d'Enoch (1. *Moy.* 5, 24) et d'Elie (4. *Rois*, 2, 11). La résurrection et l'ascension sont intimement liées entre elles, et c'est pourquoi, quand Jésus-Christ parle de sa glorification, il rappelle tantôt la résurrection sans faire mention de l'ascension (*Matth.* 20, 19), tantôt l'ascension sans mentionner la résurrection (*Jean*, 16, 28). L'une et l'autre sont une conséquence de la rédemption de l'homme. Car l'esprit de l'homme que Jésus-Christ a racheté, et qu'il a rétabli dans sa domination, doit reprendre possession du corps qui avait été soustrait à sa direction par le péché. De là il suit que le corps, après être entré par la mort, à laquelle le péché l'a rendu sujet, dans la voie de la nature, sera de nouveau libéré de la nature, et, sous une forme exempte des exigences de la nature, sous une forme en harmonie avec l'Esprit, glorieuse et spirituelle, il sera de nouveau rendu à l'Esprit, c'est-à-dire qu'il ressuscitera de la mort. Que l'homme, après cette parfaite et entière rédemption du corps et de l'Esprit, retourne à Dieu, qu'il monte au ciel, c'est une suite ultérieure et nécessaire de son nouvel état. Toutefois, il y a dans la résurrection et l'ascension de Jésus-Christ une différence qu'il faut soigneusement remarquer : Jésus-Christ n'est pas mort parce qu'il était sujet à la mort, mais parce qu'il l'a voulu, et, à son égard, la résurrection et l'ascension ne furent pas une grâce, mais un mérite.

tum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis,

11. qui et dixerunt : Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum ? hic Jesus, qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

12. Tunc reversi sunt Jerosolymam, a monte qui vocatur Oliveti, qui est juxta Jerusalem, sabbati habens iter.

13. Et cum introissent in cœnaculum, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi et Simon Zelotes, et Judas Jacobi;

14. hi omnes erant perseverantes unanimiter in oratione cum mulieribus, et Maria matre Jesu, et fratribus ejus.

15. In diebus illis exurgens Petrus in medio fratrum dixit (erat autem turba hominum simul, fecere centum viginti) :

16. Viri fratres, oportet impleri Scripturam, quam prædixit Spiritus sanctus per os David de Juda, qui fait dux eorum, qui comprehenderunt Jesum :

17. qui connumeratus erat in nobis, et sortitus est sortem ministerii hujus.

18. Et hic quidem possedit agrum de mercede iniquitatis, et suspensus crepuit medius : et diffusa sunt omnia viscera ejus.

garder montant au ciel, deux hommes vêtus de blanc ¹⁵ se présentèrent soudain à eux,

11. qui leur dirent : Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ? Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière ¹⁶ que vous l'y avez vu monter.

12. Ils partirent ensuite de la montagne appelée des Oliviers, qui est éloignée de Jérusalem de l'espace du chemin qu'on peut faire le jour du sabbat ¹⁷, et ils s'en retournèrent à Jérusalem.

13. Et étant entrés, ils montèrent dans une chambre haute ¹⁸ où demeuraient Pierre, Jean, Jacques, André, Philippe, Thomas, Barthélemy, Matthieu, Jacques, fils d'Alphée, Simon, appelé le Zélé, et Jude, frère de Jacques ¹⁹,

14. qui persévéraient tous unanimement dans la prière avec les femmes, et Marie, mère de Jésus, et ses frères ²⁰.

15. Pendant ces jours-là, Pierre ²¹ se leva au milieu de ses frères ²², qui étaient tous ensemble environ cent-vingt, et il leur dit :

16. Mes frères, il faut que ce que le Saint-Esprit a prédit dans l'Écriture par la bouche de David ²³, touchant Judas, qui a été le conducteur de ceux qui ont pris Jésus, soit accompli. *Jean*, 13, 18.

17. Il nous était associé, et il avait été appelé aux fonctions du même ministère ²⁴.

18. Mais après avoir acquis un champ de la récompense de son péché ²⁵, il s'est pendu et a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues ²⁶.

ŷ. 10. — ¹⁵ deux anges (*Jean*, 20, 12).

ŷ. 11. — ¹⁶ pour juger le monde (*Luc*, 21, 27).

ŷ. 12. — ¹⁷ Litt. : éloignée... du chemin du sabbat, — à une distance égale à celle dont les Juifs pouvaient s'éloigner un jour de sabbat, environ 2,000 pas.

ŷ. 13. — ¹⁸ dans l'appartement supérieur, où l'on avait coutume de se retirer pour la prière et les entretiens confidentiels (*Comp. pl. b. 9, 37, 20, 9*).

¹⁹ *Comp. Matth. 10, 2* et suiv. Dans le grec : Pierre et Jacques, et Jean et André, etc.

ŷ. 14. — ²⁰ ses cousins, ses proches; ceux-là étaient croyants (*Voy. Jean*, 7, 7).

ŷ. 15. — ²¹ Pierre, le chef suprême de l'Eglise.

²² Dans le grec : des disciples.

ŷ. 16. — ²³ *Voy. ŷ. 20. Ps. 40, 10* et les remarques. *Ps. 68, 108*.

ŷ. 17. — ²⁴ à l'apostolat.

ŷ. 18. — ²⁵ c'est-à-dire par le prix de sa trahison, qu'il rapporta, il fut cause qu'un champ fut acheté (*Matth. 27, 1* et suiv.). Suivant quelques-uns Judas fut enterré dans ce même champ.

²⁶ Dans le grec : Il acquit...; et étant tombé à terre, il creva par le milieu etc. (*Voy. Matth. 27, note 6*).

19. Ce qui a été si connu de tous les habitants de Jérusalem, que ce champ a été nommé en leur langue, Haceldama, c'est-à-dire le champ du sang²⁷.

20. Car il est écrit dans le livre des Psaumes : Que leur demeure devienne déserte ; qu'il n'y ait personne qui l'habite²⁸, et qu'un autre prenne sa place dans l'épiscopat²⁹.

21. Il faut donc qu'entre ceux qui ont été en notre compagnie pendant tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu parmi nous³⁰,

22. à commencer depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il a été enlevé du milieu de nous, on en choisisse un qui soit avec nous témoin de sa résurrection³¹.

23. Alors ils³² en présentèrent deux, Joseph³³ appelé Barsabas, surnommé le Juste³⁴, et Mathias.

24. Et se mettant en prières, ils dirent : Seigneur, vous qui connaissez les cœurs de tous les hommes, montrez-nous lequel de ces deux vous avez choisi,

25. pour prendre place dans ce ministère, et dans l'apostolat, dont Judas est déchu par son crime, pour s'en aller en son lieu³⁵.

26. Alors ils les tirèrent au sort ; et le

19. Et notum factum est omnibus habitantibus Jerusalem, ita ut appellaretur ager ille, lingua eorum, Haceldama, hoc est, ager sanguinis.

20. Scriptum est enim in libro Psalmorum : Fiat commoratio eorum deserta, et non sit qui inhabitet in ea : et episcopatum ejus accipiat alter.

21. Oportet ergo ex his viris, qui nobiscum sunt congregati in omni tempore, quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus,

22. incipiens a baptismo Joannis usque in diem qua assumptus est a nobis, testem resurrectionis ejus nobiscum fieri unum ex istis.

23. Et statuerunt duos, Joseph, qui vocabatur Barsabas, qui cognominatus est Justus, et Mathiam.

24. Et orantes dixerunt : Tu Domine, qui corda nosti omnium, ostende, quem elegeris ex his duobus unum,

25. accipere locum ministerii hujus, et apostolatus, de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum.

26. Et dederunt sortes eis, et

ŷ. 19. — ²⁷ qui fut en quelque manière acheté avec le sang de Jésus-Christ. Saint Pierre, dans son discours, dit vraisemblablement : « En sorte que ce champ est appelé Haceldama ». Saint Luc a ajouté le reste en forme d'éclaircissement pour les lecteurs grecs.

ŷ. 20. — ²⁸ personne d'entre eux. Le passage est emprunté du *Ps.* 68, 26, et dans son sens prochain, il s'applique à tous les Juifs apostats et à la dévastation de leur pays ; dans un sens plus éloigné et plus élevé, il se rapporte à l'apostasie de Judas qui devait abandonner sa place et la laisser vide.

²⁹ Voy. *Ps.* 108 et les remarques.

ŷ. 21. — ³⁰ Litt. : est entré et est sorti parmi nous, — c'est-à-dire qu'il a vécu avec nous.

ŷ. 22. — ³¹ Saint Pierre veut dire : La place que Judas laisse vide doit être occupée par un autre ; or, celui-ci doit être un de ceux qui ont vécu avec Jésus depuis le baptême de Jean, et qui ainsi se sont montrés pendant l'espace de trois ans de fidèles compagnons de Jésus-Christ. L'expression, *témoin de la résurrection*, est mise comme synonyme d'apôtre et de prédicateur de la foi, parce que la résurrection de Jésus-Christ est la principale preuve sur laquelle repose la divinité de sa doctrine, et que quiconque enseigne la doctrine chrétienne, doit toujours en revenir là (Voy. *Matth.* 28, note 4).

ŷ. 23. — ³² Les apôtres et les disciples.

³³ Ou bien : Josè, un parent du Seigneur (*Matth.* 13, 55. *Marc.* 6, 3).

³⁴ Les Juifs à cette époque portaient ordinairement deux noms ; ils en prenaient même un troisième, romain ou grec, quand ils étaient en relation avec les Gentils. Toute l'assemblée reconnut unanimement les deux candidats comme également dignes ; c'était au Seigneur à décider par le sort celui des deux qui devait être élu. Le sort était employé dans la distribution des différents emplois dans le temple (voy. *Luc.* 1, 9) ; c'est pour cette raison, ce semble, que les apôtres y eurent aussi recours.

ŷ. 25. — ³⁵ Voy. *Matth.* 26, 24.

ecedit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.	sort tomba sur Mathias, et il fut associé aux onze apôtres.
--	--

CHAPITRE II.

Descente du Saint-Esprit au jour de la Pentecôte. Les disciples parlent diverses langues, et ils sont compris. Pierre annonce Jésus-Christ. Trois mille hommes se convertissent. Vie des premiers chrétiens.

1. Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco :

2. et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totum domum ubi erant sedentes.

3. Et apparuerunt illis dispersitæ linguæ tanquam ignis, seditque supra singulos eorum :

1. Quand les jours de la Pentecôte ¹ furent accomplis, les disciples étant tous ² ensemble dans un même lieu ³,

2. on entendit tout d'un coup un grand bruit, comme d'un vent impétueux qui venait du ciel, et qui remplit toute la maison où ils étaient assis.

3. En même temps ils virent paraître comme des langues de feu qui se partagèrent, et qui s'arrêtèrent sur chacun d'eux ⁴.

§. 1. — ¹ Cette fête était aussi appelée la fête des semaines, parce qu'elle tombait sept semaines après Pâques (2. *Moy.* 34, 22), le cinquantième jour après cette fête, la principale des Juifs (et de là le mot Pentecôte, cinquante); elle est appelée encore la fête des Moissons et la fête des Premices (2. *Moy.* 23, 16), parce que la moisson, qui s'ouvrait à Pâques, tirait vers sa fin, à la fête des semaines, et que chaque père de famille offrait dans le sanctuaire les prémices de ses fruits. Plus tard la solennité de ce jour fut célébrée en même temps en commémoration de la promulgation de la loi sur le mont Sinai. Toute la loi mosaïque ayant pris par le christianisme une signification plus élevée, la fête de la Pentecôte, par l'effusion de l'Esprit-Saint, qui eut lieu en ce jour, avait aussi un sens plus haut. La plénitude des grâces que répandit l'Esprit-Saint en fit véritablement une fête de la moisson, l'Esprit-Saint lui-même étant le fruit que la mort de Jésus-Christ avait amené à sa maturité; ce même Esprit en fit une des prémices, en tant que la première assemblée des chrétiens fut les prémices de l'Esprit de Jésus-Christ, et une fête de la promulgation de la loi, parce que non-seulement le Saint-Esprit donna l'intelligence de la doctrine de Jésus-Christ, mais il apprit encore à entendre toute la loi de Moïse dans un sens plus relevé.

² toute l'assemblée chrétienne.

³ Suivant la tradition, les apôtres étaient rassemblés sur le mont Sion, dans la maison même où la divine Eucharistie avait été instituée et Mathias choisi pour apôtre. Dans le grec : tous étaient dans un même esprit et un même lieu, et l'on, etc.

§. 3. — ⁴ c'est-à-dire de petites flammes de feu, divisées au-dessus d'eux, en forme de langues, se répandirent dans toute la salle et se reposèrent sur la tête de chacun d'eux. Le Saint-Esprit s'annonça sous la figure du vent, et il apparut sous la figure du feu. Le vent et le feu sont parmi les éléments de la nature les moins corporels ou matériels, et ils forment en quelque manière, pour cette raison, l'Esprit de la nature. De là vient qu'ils servaient comme de signes des choses spirituelles et divines (*Ezéch.* 1, 4. *Jean*, 20, 22. 2. *Moy.* 8, 2). Toutes leurs propriétés se prêtant fort bien à représenter dans un sens plus élevé les objets spirituels et divins, la richesse même de ce sens symbolique qu'ils renferment rend ces éléments particulièrement propres à figurer les choses de Dieu et de l'Esprit. L'Esprit-Saint apparut sous forme de langues, parce que le discours — est le corps, la forme de tout Esprit, parce que tout Esprit se manifeste par le discours; c'est

4. Aussitôt ils furent tous remplis du Saint-Esprit ⁶, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que le Saint-Esprit ⁶ leur donnait de les parler ⁷. *Matth.* 3, 11.

Jean, 7, 39.

4. Et repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et ceperunt loqui variis linguis, prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

ainsi que le premier effet sensible de l'Esprit divin fut le don merveilleux des langues. La division des langues était une figure qui représentait avec justesse la diversité et la plénitude des dons de l'Esprit.

§. 4. — ⁶ Ainsi fut accomplie la promesse de Jésus-Christ. L'Esprit de vérité (*Jean*, 16, 13) et de charité (*Rom.* 5, 5), l'Esprit de régénération (*Jean*, 3, 5), le Créateur de la nouvelle race, descendit sous une forme visible, et il s'unifia à l'humanité. Il ne pouvait pas venir plus tôt, car Jésus-Christ devait d'abord ôter de la nature humaine sa culpabilité, la purifier par sa mort de ses péchés, et, par son retour à son Père, l'unir à Dieu dans sa personne, avant qu'elle fût capable de recevoir la grâce et la sanctification, comme effet de cette réunion, avant qu'elle fût susceptible de posséder le Saint-Esprit. Il fallut que Jésus-Christ mourût et qu'il fût glorifié, que l'humanité retournât à Dieu par lui, avant que Dieu pût habiter dans l'homme avec la plénitude de ses grâces (*Jean*, 7, 39). Le Saint-Esprit les remplit tous, c'est-à-dire, comme l'explique saint Léon, non-seulement ils eurent en lui une participation, comme ci-devant, lorsqu'ils commencèrent à croire, lorsqu'ils furent baptisés, et lorsqu'ils furent consacrés pour remettre les péchés (*Jean*, 20, 22); mais ils le reçurent lui-même avec plénitude, dans une mesure surabondante, de sorte que les effets des lumières qu'il leur communiqua et de la sanctification qu'il opéra dans leur âme, se manifestèrent en eux sensiblement, d'une manière extraordinaire et miraculeuse (*Voy.* la note qui suit). Le chrétien attentif et réfléchi demandera ici : Puisque le Saint-Esprit ne fut envoyé pour la première fois qu'au jour de la Pentecôte, les opérations de sa grâce qui éclaire et sanctifie, n'existaient donc pas sous l'Ancien Testament, et même chez ces Gentils que Dieu daignait conduire au salut par des voies extraordinaires? Sans aucun doute le Saint-Esprit avait son opération même sous l'ancienne Alliance, car les effets du sacrifice et de la mort de Jésus-Christ s'étendent même aux temps antérieurs, attendu que le Fils de Dieu a voulu son œuvre de toute éternité; mais tout autre est son opération sous le Nouveau Testament. Sous l'Ancien Testament, il opérait d'une manière invisible chez ceux qui vivaient dans l'espérance de voir certainement s'accomplir les promesses divines, notamment les promesses relatives au futur avènement du Libérateur promis (*Hébr.* 11). Sous la nouvelle Alliance il a apparu d'une manière visible, et ses opérations se manifestent par des signes sensibles, les divins sacrements. Sous l'ancienne Alliance son opération était moins universelle; sous la nouvelle, elle s'étend à tous les hommes (§. 17). Sous l'ancienne Alliance la connaissance de la loi venait surtout du dehors; sous la nouvelle, elle vient plus particulièrement de la lumière intérieure (*Jérém.* 31, 33). Sous l'ancienne Alliance, le Saint-Esprit n'avait pas en vue le même degré de sainteté et de perfection que sous la nouvelle, car les saints de l'Ancien Testament se renfermèrent davantage dans la vie de pénitence. Parmi les Gentils les opérations du Saint-Esprit étaient encore plus restreintes.

⁶ Dans le grec : l'Esprit.

⁷ Les apôtres et les fidèles ne furent pas seulement instruits intérieurement, enflammés d'amour et animés d'un esprit particulier, ils furent encore ornés de dons spéciaux, connus sous le nom de dons de la grâce, dont l'apôtre saint Paul (1. *Cor.* 12) parle au long. Parmi ces dons se distinguait le don des langues. Ils parlèrent tout à coup diverses langues, et non-seulement ils se comprenaient entre eux, mais ils étaient compris par les autres (*Voy.* ce qui suit). Ils croyaient, c'est pour cela qu'ils parlaient (*Ps.* 115, 10). L'erreur et le péché avaient engendré la diversité des langues, en sorte que les hommes ne se comprenant plus entre eux, ils furent contraints de se séparer (1. *Moy.* 11, 6 et suiv.); l'Esprit de vérité et de grâces a, il est vrai, laissé subsister la diversité des langues, comme il n'a pas non plus fait disparaître, pour nous humilier, les autres suites du péché; mais il a fait en sorte que les hommes, quoique divisés dans leur langage, pussent s'entendre mutuellement. C'est ce qu'il continue à faire, grâce à la religion de Jésus-Christ; non pas à la vérité comme à l'égard des apôtres et des disciples, qui parlaient et entendaient réellement les diverses langues, mais bien par l'unité de la foi et de la charité qui sont comme un langage qui fait que tous les hommes se comprennent et sont réunis dans une même famille. Ce qui a fait dire à saint Augustin : L'esprit d'orgueil

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi viri religiosi ex omni natione quæ sub cælo est.

6. Facla autem hæc voce, convenit multitudo, et mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes.

7. Stupebant autem omnes, et mirabantur, dicentes : Nonne ecce omnes isti, qui loquuntur, Galilæi sunt,

8. et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus ?

9. Parthi, et Medi, et Ælamitæ, et qui habitant Mesopotamiam, Judæam, et Cappadociam, Pontum, et Asiam,

10. Phrygiam, et Phamphyliam, Ægyptum, et partes Libyæ, quæ est circa Cyrenen, et advenæ Romani,

11. Judæi quoque, et Proselyti, Cretes, et Arabes : audivimus eos loquentes nostris linguis magnalia Dei.

12. Stupebant autem omnes, et mirabantur ad invicem dicentes : Quidnam vult hoc esse ?

13. Alii autem irridentes dicebant : Quia musto pleni sunt isti.

14. Stans autem Petrus cum

5. Or il y avait à Jérusalem des Juifs religieux, de toutes les nations qui sont sous le ciel ⁸.

6. Après donc que ce bruit se fut répandu ⁹, il s'en rassembla un grand nombre, et ils furent fort surpris de ce que chacun les entendait parler en sa langue.

7. Ils en étaient tous hors d'eux-mêmes ; et dans cet étonnement ils s'entredisaient : Ces gens-là qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens ¹⁰ ?

8. Comment donc les entendons-nous parler chacun la langue de notre pays ?

9. Parthes, Mèdes, Elamites, ceux d'entre nous qui habitent la Mésopotamie, la Judée, la Cappadoce, le Pont et l'Asie,

10. la Phrygie et la Pamphylie, l'Egypte et cette partie de la Libye qui est proche de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome,

11. Juifs aussi et Prosélytes ¹¹, Crétois et Arabes ¹², nous les entendons parler chacun en notre langue des merveilles de Dieu.

12. Etant donc tous étonnés, et dans la dernière admiration, ils s'entredisaient : Que veut dire ceci ?

13. Mais d'autres s'en moquaient, et disaient : C'est qu'ils sont pleins de vin nouveau.

14. Alors Pierre, se présentant avec les

a divisé les langues ; le Saint-Esprit les a réunies. Dans les apôtres et les disciples le don des langues était d'ailleurs un moyen providentiel, nécessaire pour leur vocation ; car ayant été appelés pour prêcher l'Evangile à tous les peuples, il fallait absolument qu'ils possédassent le don de parler toutes les langues. Il n'est pas toutefois nécessaire de supposer qu'ils parlaient et entendaient réellement toutes les langues de l'univers ; car il suffisait que ce don des langues leur fût communiqué à l'instant où ils devaient en user pour annoncer la foi à de tels ou tels peuples. C'est ce qui semble résulter de ces paroles : « Suivant que le Saint-Esprit leur donnait de parler. » Que ce don des langues ait en effet été commun dans les temps apostoliques parmi les fidèles, c'est un fait historique constant. Non-seulement saint Paul le déclare expressément (1. Cor. 14), les Pères apostoliques et les autres écrivains ecclésiastiques en font également mention.

§. 5. — ⁸ Depuis la captivité de Babylone et d'Assyrie il y eut des Juifs répandus chez les diverses nations. Ces Juifs se rendaient en grand nombre à Jérusalem pour y célébrer les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ou même pour y fixer leur séjour, afin de terminer leur vie auprès du temple.

§. 6. — ⁹ le bruit du vent (§. 2), et surtout la manière nette et précise dont les apôtres, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, s'exprimaient dans les diverses langues.

§. 7. — ¹⁰ On savait que les Galiléens étaient là réunis dans une même habitation ; en outre, on les reconnaissait à leur idiome grossier, et quelques-uns s'étant rendus sur les lieux, se convainquirent de tout par eux-mêmes.

§. 11. — ¹¹ Juifs prosélytes, convertis au judaïsme (Voy. Matth. 23, 15, note 19).

¹² Les provinces et les peuples dont il est ici fait mention étaient des diverses contrées de la Perse, de la Syrie, de la Judée, de l'Egypte, de l'Afrique occidentale, de l'Asie mineure, de Crète et d'Arabie.

onze, éleva sa voix, et leur dit ¹³ : O Juifs, et vous tous qui demeurez dans Jérusalem, considérez ce que je vais vous dire, et soyez attentifs à mes paroles.

15. Car ceux-ci ne sont pas ivres, comme vous le pensez, puisqu'il n'est encore que la troisième heure du jour ¹⁵.

16. Mais c'est ce qui avait été dit par le prophète Joël ¹⁶ :

17. Dans les derniers temps ¹⁷, dit le Seigneur ¹⁷, je répandrai de mon Esprit sur toute chair : vos fils et vos filles prophétiseront ; vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes.

18. En ces jours-là je répandrai de mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront ¹⁸.

19. Je ferai paraître en haut des prodiges dans le ciel, et en bas des signes sur la terre, du sang, du feu, et une vapeur de fumée.

20. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que le grand jour

undecim, levavit vocem suam, et locutus est eis : Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea.

15. Non enim, sicut vos aestimatis, hi ebrii sunt, cum sit hora diei tertia :

16. sed hoc est, quod dictum est per prophetam Joel :

17. Et erit in novissimis diebus (dicit Dominus) effundam de Spiritu meo super omnem carnem : et prophetabunt filii vestri, et filiae vestre : et juvenes vestri visiones videbunt, et seniores vestri somnia somniabunt.

18. Et quidem super servos meos, et super ancillas meas, in diebus illis effundam de Spiritu meo, et prophetabunt :

19. et dabo prodigia in cælo sursum, et signa in terra deorsum, sanguinem, et ignem, et vaporem fumi.

20. Sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequam

Ÿ. 14. — ¹³ Pierre parla, en qualité de chef des apôtres, de l'Eglise. Il se plaça selon toute apparence en un lieu de la salle à manger où il pouvait être vu par la multitude qui se tenait dans la rue, et d'où il pouvait se faire entendre. Suivant d'autres, il se rendit avec la foule dans le temple.

Ÿ. 15. — ¹⁵ c'est-à-dire neuf heures du matin (Voy. Marc, 15, note 5). Suivant la coutume des Juifs on ne pouvait ni manger ni boire avant la prière du matin, qui commençait vers les trois (les neuf) heures, et, aux principales solennités, avant six (douze) heures.

Ÿ. 16. — ¹⁶ Ces hommes ne sont point ivres, mais ce que le prophète Joël a prédit, qu'aux jours du Messie l'Esprit-Saint se communiquerait à tous les hommes avec des opérations extraordinaires de la grâce, commence aujourd'hui à s'accomplir. Saint Pierre rapporte bien le passage qui suit quant au sens, mais non pas d'une manière tout à fait littérale (Comp. l'explication développée de ces mêmes paroles dans Joël, 2, 28-32).

Ÿ. 17. — ¹⁶ au temps du Messie (Voy. Isaï. 2, note 4, 9, 1).

¹⁷ Dans le grec : dit Dieu.

Ÿ. 18. — ¹⁸ Les faux mystiques veulent conclure de cette communication de l'Esprit, que le ministère extérieur de la prédication dans l'Eglise est inutile, attendu que le chrétien est instruit intérieurement par le Saint-Esprit. Mais les apôtres, après la descente du Saint-Esprit, cessèrent-ils donc de prêcher, et ne firent-ils pas à tous un devoir d'écouter et de croire ce qu'ils entendaient (Rom. 10. 17) ? Si l'Esprit est communiqué à tous, s'ensuit-il qu'il supplée lui seul au ministère extérieur de l'apostolat ? ne peut-il pas être donné pour mieux faire comprendre la doctrine que l'on a entendue ; la communication faite à tous de l'Esprit-Saint ne peut-elle pas se rapporter aux sacrements divins, auxquels tous participent ? Et si, dans le passage dont il s'agit, il est question du don de faire des prophètes et de voir des visions, le texte promet-il ce don à tous ? La communication de l'Esprit accompagné du don de prophétiser ne se rapporte-t-elle pas principalement aux temps apostoliques, aux dons appelés dans de la grâce (Voy. note 7), et ces dons mêmes dans ces temps-là furent-ils le partage de tous ? Evidemment tous n'en furent pas prévenus ainsi que le prouve saint Paul (1. Cor. 12, 29).

veniat dies Domini magnus et manifestus.

21. Et erit: omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

22. Viri Israelitæ, audite verba hæc: Jesum Nazarenum, virum approbatum a Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis:

23. hunc definito consilio et præscientia Dei traditum, per manus iniquorum affigentes interemistis:

24. quem Deus suscitavit, solitus doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo.

25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conspectu meo semper: quoniam a dextris est mihi ne commovear:

26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea,

du Seigneur arrive et paraissa avec éclat ¹⁹.

21. Et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur, sera sauvé ²⁰.

22. O Israélites, écoutez les paroles que je vais vous dire: Vous savez que Jésus de Nazareth ²¹ a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi vous par les merveilles, les prodiges et les miracles qu'il a faits par lui au milieu de vous.

23. Car Jésus vous ayant été livré ²² par un ordre exprès de la volonté de Dieu et par un décret de sa prescience, vous l'avez crucifié, et vous l'avez fait mourir par les mains des méchants ²³.

24. Mais Dieu l'a ressuscité ²⁴, en arrêtant les douleurs de l'enfer ²⁵, où il était impossible qu'il fût retenu ²⁶.

25. Car David dit de lui ²⁷: J'ai toujours le Seigneur présent devant moi, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé.

26. C'est pour cela que mon cœur s'est réjoui, que ma langue a chanté de joie, et

†. 20. — ¹⁹ Les †. 19 et 20 se rapportent à la destruction de Jérusalem, qui suivit de près la descente du Saint-Esprit (Voy. Joël, 2, note 31-33).

†. 21. — ²⁰ Il n'y aura que les chrétiens qui seront délivrés des châtimens qui fondront sur le monde (Voy. Matth. 24, note 19. Joël, 2, note 34). Le Seigneur des temps du Messie est Jésus-Christ (Rom. 10, 13).

†. 22. — ²¹ Voy. Matth. 2, 23, note 22.

†. 23. — ²² par Judas (Voy. Matth. 26, 24, note 27).

²³ Ce fut le vœu des Juifs que Jésus mourût en croix (Matth. 27, 23), et non-seulement des Juifs indigènes, mais encore de ceux qui habitaient en d'autres contrées, dont un grand nombre s'étaient rendus à Jérusalem pour la fête, et qui sans doute assistèrent à la condamnation de Jésus comme à une affaire de religion. Dans le grec: Vous étant saisis de lui après qu'il eut été livré, vous l'avez fait périr en l'attachant à la croix par les mains d'hommes iniques.

†. 24. — ²⁴ Jésus-Christ ressuscité par la vertu de sa nature divine (Jean, 10, 18): comme il tient cette nature du Père, sa sortie du tombeau peut aussi être attribuée au Père. De plus, quoiqu'elle fût propre au Fils, la résurrection était la volonté éternelle du Père (Comp. 1. Cor. 15).

²⁵ Litt.: en dissipant les douleurs, etc., en le délivrant de la vie de douleur des enfers. Si Jésus fût mort comme le reste des hommes pieux de l'ancienne Alliance, et si la mort avait eu quelque pouvoir sur lui, ainsi que sur tous les personnages pieux qui vécurent avant l'avènement du Messie (voy. là-dessus Ps. 6, note 7), il aurait éprouvé les douleurs de l'attente dans les enfers; mais étant lui-même l'objet de ces desirs douloureux, naturellement ils ne pouvaient le lier. L'expression araméenne que saint Pierre, dans sa prédication, emploie pour « douleur », signifie aussi « lien », ainsi que quelques-uns traduisent. Les deux traductions reviennent au même et sont renfermées l'une dans l'autre; car les personnages pieux, après leur mort, ressentant les douleurs de l'attente, étaient en effet liés, et l'attente elle-même était ainsi leur lien, lequel ne fut brisé que lorsque l'attente eut cessé par la possession de l'objet désiré. Dans le grec: le délivrant des douleurs de la mort.

²⁶ Car, bien qu'il ait voulu mourir pour nous, étant la vie même (Jean, 5, 26), il ne pouvait demeurer dans la mort, mais il fallait qu'il ressuscitât; c'est pourquoi cela avait été aussi prédit par David (Voy. ce qui suit).

†. 25. — ²⁷ Dans le Ps. 15. Dans ce psaume, David fait parler le Messie (Voy. son explication).

que ma chair même reposera en espérance ;

27. parce que vous ne laisserez point mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez point que votre Saint éprouve la corruption.

28. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie, et vous me remplirez de la joie que donne la vue de votre visage.

29. Mes frères, qu'il me soit permis de vous dire hardiment du patriarche David, qu'il est mort, qu'il a été enseveli, et que son sépulcre est parmi nous jusqu'à ce jour ²⁸. 3. Rois, 2, 10.

30. Mais comme il était prophète, et qu'il savait que Dieu lui avait promis avec serment qu'il ferait naître de son sang un fils qui serait assis sur son trône ²⁹,

31. dans cette connaissance qu'il avait de l'avenir, il a parlé de la résurrection du Christ, en disant qu'il ³⁰ n'a point été laissé dans l'enfer ³¹, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption ³².

32. C'est ce Jésus que Dieu a ressuscité, et nous sommes tous témoins de sa résurrection.

33. Après donc qu'il a été élevé au ciel par la main de Dieu, et qu'il a reçu la promesse que le Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit ³³, il a répandu cet Esprit saint que vous voyez et entendez maintenant.

34. Car David n'est point monté au ciel ³⁴; mais il dit lui-même : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite,

35. jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied.

36. Que toute la maison d'Israël sache donc très-certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié ³⁵.

insuper et caro mea requiescet in spe :

27. Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

28. Notas mihi fecisti vias vitæ : et replebis me jucunditate cum facie tua.

29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriarcha David, quoniam defunctus est, et sepultus : et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem.

30. Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus :

31. providens locutus est de resurrectione Christi, quia neque caro ejus vidit corruptionem.

32. Hunc Jesum resuscitavit Deus, cujus omnes nos testes sumus.

33. Dextera igitur Dei exaltatus, et promissione Spiritus sancti accepta a Patre, effudit hunc, quem vos videtis, et auditis.

34. Non enim David ascendit in cælum : dixit autem ipse : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis,

35. donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

36. Certissime sciat ergo omnis domus Israel, quia et Dominum eum, et Christum fecit Deus, hunc Jesum, quem vos crucifixistis.

§. 29. — ²⁸ en sorte que ce n'est par conséquent point de lui qu'il a parlé dans ce psaume.

§. 30. — ²⁹ Dans le grec, suivant quelques manuscrits : que le Messie sortirait, selon la chair, des descendants de ses reins, afin de s'asseoir sur son trône (de David) Voy. *Matth.* 1, note 13. *Luc*, 1, 32.

§. 31. — ³⁰ Jésus-Christ.

³¹ dans les limbes, où les justes attendaient le Christ.

³² et que son corps n'a pas non plus été abandonné à la corruption.

§. 33. — ³³ qu'il avait promis par ordre du Père.

§. 34. — ³⁴ Par rapport au contexte et en union avec ce qui précède, le sens est : Car comme David, s'attribuant, dans le Ps. 109, le pouvoir divin, n'a point parlé de lui-même, mais que par celui qui est assis à la droite de Dieu, il entendait le Messie, de même est-ce le Messie, et non lui-même, qu'au Ps. 15, il a eu en vue sous le nom de celui qui ne tombera pas dans la corruption. Comp. avec ce qui suit le passage du Ps. 109, 1. et suiv, et les remarques, ainsi que *Marc*, 16, 19.

§. 36. — ³⁵ Admettez donc comme une vérité entièrement certaine que Jésus,

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos : Quid faciemus viri fratres?

38. Petrus vero ad illos : Pœnitentiam (inquit) agite, et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum : et accipietis donum Spiritus sancti.

39. Vobis enim est repressio, et filii vestris, et omnibus qui longe sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est, et exhortabatur eos dicens : Salvamini a generatione ista prava.

41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

42. Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et communicatione fractionis panis, et orationibus.

43. Fiebat autem omni animæ timor : multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant, et metus erat magnus in universis.

44. Omnes etiam qui credebant,

37. Ayant ouï ces choses, ils furent touchés de componction en leur cœur, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Frères, que faut-il que nous fassions?

38. Pierre leur répondit : Faites pénitence, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ ³⁶, pour la rémission de vos péchés; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.

39. Car la promesse a été faite à vous ³⁷, et à vos enfants, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

40. Il les instruisit encore par plusieurs autres discours; et il les exhortait, en disant : Sauvez-vous *du milieu* de cette race corrompue.

41. Ceux donc qui reçurent sa parole ³⁸ furent baptisés : et il y eut en ce jour environ trois mille personnes qui se joignirent ³⁹ *aux disciples*.

42. Ils persévéraient ⁴⁰ dans la doctrine des apôtres ⁴¹, dans la communion de la fraction du pain ⁴², et dans les prières.

43. Or tous les esprits étaient frappés de crainte : il se faisait aussi à Jérusalem beaucoup de prodiges et de merveilles par les apôtres ⁴³, en sorte que tout le monde en était effrayé ⁴⁴.

44. Ceux qui croyaient étaient tous *unis*

que vous avez crucifié, a été destiné de Dieu pour être le Messie et partager avec lui l'empire du monde.

ŷ. 38. — ³⁶ du baptême de Jésus-Christ, c'est-à-dire non pas du baptême de Jean ou des pharisiens, mais de celui que Jésus-Christ a prescrit (*Matth.* 28, 19). Comparez sur la différence entre le baptême de Jésus et celui de Jean *Matth.* 3, note 21.

ŷ. 39. — ³⁷ Litt. : Car la promesse est à vous, etc. — la rédemption par Jésus-Christ et la descente du Saint-Esprit promises par les prophètes.

ŷ. 41. — ³⁸ Dans le grec : qui reçurent de bonne volonté. ³⁹ Litt. : et en ce jour-là environ 3,000 âmes furent adjointes — à l'Eglise chrétienne.

ŷ. 42. — ⁴⁰ même au milieu des menaces de persécution.

⁴¹ dans l'instruction des apôtres, écoutant et mettant en pratique leurs enseignements.

⁴² c'est-à-dire de la fraction du pain dont tous mangeaient. Par la fraction du pain, il faut entendre la fraction du pain du sacrifice, qui était distribué comme le véritable corps du Seigneur, comme son corps offert en sacrifice. Le président de l'assemblée, à l'exemple du Seigneur (*Luc*, 24, 30. *Matth.* 26, 26), rompait le pain au sacrifice et le distribuait entre tous ceux qui étaient présents. Nous voyons par *Matth.* 26, 26, note 32, par *Luc*, 22, 19, comment le sacrifice était nécessairement uni à cette fraction du pain. D'autres traduisent le grec littéralement : dans la communauté et dans la fraction du pain. Ceux-ci entendent par la communauté, la communauté des biens dont il est question ŷ. 44.

ŷ. 43. — ⁴³ Les mots « dans Jérusalem » ne sont pas dans le grec.

⁴⁴ Ces paroles ne sont pas non plus dans le grec. La crainte était un saint effroi à la vue des merveilles par lesquelles Dieu glorifiait les apôtres (*Comp. Luc*, 7, 16. *Matth.* 9, 8).

ensemble ⁴⁵, et possédaient toutes choses en commun ⁴⁶.

45. Ils vendaient leurs terres et leurs biens ⁴⁷; et ils lès distribuèrent à tous selon le besoin que chacun en avait.

46. Ils persévéraient aussi tous les jours dans le temple ⁴⁸ unis de cœur et d'esprit entre eux; et rompant le pain dans leurs maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur ⁴⁹.

47. louant Dieu, et étant aimés de tout le peuple. Et le Seigneur augmentait tous les

erant pariter, et habebant omnia communia.

45. Possessiones et substantias vendebant, et dividebant illa omnibus, prout cuique opus erat.

46. Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione, et simplicitate cordis,

47. collaudantes Deum, et habentes gratiam ad omnem ple-

§. 44. — ⁴⁵ Ils n'habitaient pas ensemble dans une même demeure, mais ils se soutenaient, s'aidaient mutuellement, et se rassemblaient à des heures fixes pour rendre à Dieu en commun le culte qui lui est dû, pour la prière, pour la fraction du pain (§. 42, 46. *Pl. b. 5, 12*).

⁴⁶ c'est-à-dire ils considéraient leurs biens comme des biens qui appartenaient également à leurs frères, et ils en faisaient part aux pauvres suivant leur besoin, en sorte que le riche était sans arrogance, le pauvre sans confusion, et que tous étaient remplis de charité.

§. 45. — ⁴⁷ Les riches vendaient ce dont ils pouvaient se passer. Par ces biens qu'ils vendaient, il ne faut pas entendre les maisons nécessaires à chacun pour son habitation : c'est ce qui résulte clairement du chap. 12, 12, où il est parlé de la maison qui appartenait à la mère de saint Marc (Estius). Les apôtres n'ont jamais fait aux premiers chrétiens une obligation de vendre leurs biens; chacun demeurait libre de conserver ce qu'il possédait, pourvu qu'il n'oubliait point ses frères qui étaient dans la pauvreté. Seulement ceux qui avaient une fois destiné à la communauté le prix des biens qu'ils vendaient, ne pouvaient plus licitement en retenir quoi que ce fût en propre. Tout cela est évident par la triste fin d'Ananie et de Saphire (*Pl. b. 4, 34* et suiv. 5, 1 et suiv.). La communauté des biens entre les premiers chrétiens n'était donc nullement commandée; c'était un simple conseil pour arriver à une plus haute perfection. Aussi ne lisons-nous pas qu'elle ait été nulle part généralement pratiquée; mais comme ce ne fut primitivement qu'une chose de perfection, elle ne s'est non plus maintenue dans la suite, durant tous les siècles, que dans les assemblées de ceux qui s'obligeaient par vœu à une vie plus parfaite, c'est-à-dire dans les cloîtres, qui existaient déjà dès les premiers temps du christianisme.

§. 46. — ⁴⁸ Les fidèles avaient leur manière particulière d'honorer Dieu, leur table particulière pour le sacrifice, comme dit saint Paul (*Hébr. 13, 10*), dont les ministres du tabernacle (les prêtres juifs) ne pouvaient pas manger, toutefois les chrétiens ne s'isolèrent pas tout d'un coup du culte juif, mais ils observèrent encore en grande partie les rites religieux du temple. L'ancienne Alliance ne devait se transformer que peu à peu en la nouvelle, afin de montrer que celle-ci n'est en rien opposée à l'autre, mais qu'elle n'est que l'ancienne continuée sous une forme nouvelle et plus parfaite (*Comp. Jean, 3, note 24*).

⁴⁹ Dans le principe, la fraction du pain ne se célébrait que dans une maison où tous pouvaient se rassembler (*Pl. h. 1, 13*); plus tard, le nombre des chrétiens s'étant accru jusqu'à des milliers (§. 41), ils durent se réunir dans plusieurs maisons. Ces maisons particulières furent comme le berceau des paroisses qui s'établirent dans la suite. Le président du lieu de réunion était comme le curé de ceux qui se réunissaient. La fraction du pain était suivie d'un repas en commun, auquel on participait avec un cœur rempli de joie, droit et innocent. Le but de ces repas était, suivant Tertullien, de se donner mutuellement des preuves extérieures de la charité dont on était intérieurement animé les uns à l'égard des autres. C'est ce qui avait fait donner à ces repas le nom d'agapes. Les agapes ne précédaient pas mais suivaient la célébration de l'Eucharistie; c'est ce qui résulte soit du texte même, soit du témoignage exprès des anciens. Saint Chrysostôme dit : Au temps des apôtres, on tenait à des jours déterminés des tables communes. A la fin de l'assemblée, et après avoir participé aux divins mystères, tous prenaient ensemble un repas, où les pauvres étaient traités par les riches, et ces derniers ne rougissaient pas de s'asseoir avec eux à la même table.

bem. Dominus autem augebat qui | jours ⁵⁰ le nombre de ceux qui devaient
salvi fierent quotidie in idipsum. | être sauvés ⁵¹

CHAPITRE III.

Pierre guérit au nom de Jésus un paralytique de naissance. Seconde prédication du prince des apôtres.

1. Petrus autem, et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam.

2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur : quem ponebant quotidie ad portam templi, quæ dicitur Speciosa, ut peteret eleemosynam ab introeuntibus in templum.

3. Is cum vidisset Petrum et Joannem incipientes introire in templum, rogabat ut eleemosynam acciperet.

4. Intuens autem in eum Petrus cum Joanne, dixit : Respice in nos.

5. At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

6. Petrus autem dixit : Argentum et aurum non est mihi : quod autem habeo, hoc tibi do : In nomine Jesu Christi Nazareni surge, et ambula.

7. Et apprehensa manu ejus

1. Or Pierre et Jean montaient ¹ au temple pour être à la prière de la neuvième heure ².

2. Et il y avait un homme boiteux dès le sein de sa mère, que l'on portait et que l'on mettait tous les jours à la porte du temple, qu'on appelle la Belle porte ³, afin qu'il demandât l'aumône à ceux qui entraient dans le temple.

3. Cet homme ayant vu Pierre et Jean, qui allaient entrer dans le temple, les priait de lui donner quelque aumône.

4. Et Pierre arrêtant avec Jean sa vue sur ce pauvre, lui dit : Regardez-nous ⁴.

5. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'il allait recevoir quelque chose d'eux.

6. Alors Pierre lui dit : Je n'ai ni or, ni argent ; mais ce que j'ai, je vous le donne. Levez-vous, au nom de Jésus-Christ de Nazareth, et marchez.

7. Et l'ayant pris par la main droite, il

ÿ. 47. — ⁵⁰ Le grec ajoute : ajoutait à l'Eglise chaque jour ceux qui devaient être sauvés.

⁵¹ Les paroles de la Vulgate « in idipsum » (c'est-à-dire ensemble, conjointement), sont, dans le grec, jointes au verset qui suit.

ÿ. 1. — ¹ Le grec ajoute : ensemble.

² La neuvième heure tombait à trois heures de l'après-midi (Voy. Marc, 15, note 5). Les Juifs se rassemblaient pour la prière à trois heures d'écrites : à la neuvième heure (voy. 2, 15), à la douzième heure (voy. 10, 9, et à la troisième heure. L'Eglise a emprunté de cette coutume la division de l'office divin, et elle l'a par conséquent fixé aux trois principales heures de la journée : l'office du matin Matines et Laudes, l'office du milieu du jour (Prime, Tierce, Sexte et None), et l'office du soir (Vêpres et Complies). Les trois offices principaux comprennent ensemble sept parties moindres, formant autant de prières distinctes, suivant l's. 118, 164.

ÿ. 2. — ³ Cette porte se trouvait à la partie orientale du mur le plus extérieur. Elle conduisait du parvis des Gentils à la vallée de Cédrou. Elle était couverte de lames d'airain de Corinthe et ornée de plaques massives d'or et d'argent. Elle était appelée la Belle-Porte, parce qu'elle était la plus belle de toutes les portes du temple.

ÿ. 4. — ⁴ Croyez et espérez que, quelque pauvres que nous soyons, nous pouvons vous rendre un insigne service !

le souleva; et aussitôt ses jambes et ses pieds s'affermirent ⁶.

8. Et faisant un saut, il se tint debout, et marcha; et il entra avec eux dans le temple, marchant, sautant et louant Dieu.

9. Et tout le peuple le vit marcher, et louer Dieu.

10. Et reconnaissant que c'était celui-là même qui avait accoutumé d'être assis à la Belle porte du temple pour demander l'aumône, ils furent remplis d'admiration et d'étonnement de ce qui lui était arrivé.

11. Et comme il tenait *par la main* Pierre et Jean ⁶, tout le peuple étonné de cette merveille courut à eux à la galerie qu'on appelle de Salomon ⁷.

12. Ce que Pierre voyant, il dit au peuple. O Israélites, pourquoi vous étonnez-vous de ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par notre vertu ou par notre puissance que nous eussions fait marcher ce boiteux?

13. Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ⁸, le Dieu de nos pères, a glorifié son Fils Jésus que vous avez livré, et renoncé devant Pilate, qui avait jugé qu'il devait être renvoyé absous.

14. Mais vous avez renoncé le Saint et le Juste ⁹, vous avez demandé qu'on vous accordât la grâce d'un homicide; *Matth.* 27, 20. *Marc.* 15, 11. *Luc.* 23, 18. *Jean.* 18, 40.

15. et vous avez fait mourir l'auteur de la vie ¹⁰; mais Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, et nous sommes témoins de sa résurrection ¹¹.

16. Or, c'est par la foi en son nom, que sa puissance a affermi cet homme, que vous voyez, et que vous connaissez, et c'est cette foi qui vient de lui, qui a fait devant vous tous le miracle d'une si parfaite guérison ¹².

dextera, allevavit eum, et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.

8. Et exiliens stetit, et ambulabat : et intravit cum illis in templum ambulans, et exiliens, et laudans Deum.

9. Et vidit omnis populus eum ambulantem et laudantem Deum.

10. Cognoscens autem illum, quod ipse erat, qui ad clem. synnam sedebat ad Speciosam portam templi : et impleti sunt stupore et extasi, in eo quod contigerat illi.

11. Cum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

12. Videns autem Petrus, respondit ad populum : Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare?

13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis, et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti.

14. Vos autem Sanctum et Justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis :

15. auctorem vero vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes sumus.

16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidistis, et nostis, confirmavit nomen ejus : et fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.

§. 7. — ⁵ Dans le grec : ses pieds et ses jambes.

§. 11. — ⁶ Dans le grec : suivant quelques manuscrits : Mais comme ce boiteux qui avait été guéri se tenait auprès de Pierre, etc.

⁷ Le portique de Salomon était un péristyle couvert, près du mur à l'orient du temple (*Voy. Jean.* 10, 23).

§. 13. — ⁸ Dans le grec : Le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Le Dieu qu'a été révélé à nos pères comme le Dieu vrai et unique.

§. 14. — ⁹ Le Messie est appelé Saint et Juste (*Voy. Jean.* 19, 36. *Apoc.* 3, 7. *Isaïe.* 11, 4. 5. 53, 11).

§. 15. — ¹⁰ C'est ainsi que Jésus-Christ est appelé (*Jean.* 1, 4. 17, 2. 11, 25).

¹¹ *Voy. pl. h.* 2, 32.

§. 16. — ¹² C'est par la foi à ce que Jésus-Christ est, c'est par la foi en lui, comme Sauveur, que lui-même, le Sauveur du monde, a rendu les forces à ce boiteux. oui, c'est par la foi que Jésus demande que ce boiteux, ainsi que vous en êtes

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.

18. Deus autem, quæ prænuñtiavit per os omnium prophetarum, pati Christum suum, sic implevit.

19. Pœnite mini igitur, et convertimini, ut deleantur peccata vestra :

20. ut cum venerint tempora refrigerii a conspectu Domini, et miserit eum, qui prædicatus est vobis, Jesum Christum,

21. quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium, quæ locutus est Deus per os sanctorum suorum a seculo prophetarum.

22. Moyses quidem dixit : Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam me, ipsum audietis juxta omnia quæcumque locutus fuerit vobis.

23. Erit autem : omnis anima, quæ non audierit Prophetam illum, exterminabitur de plebe.

24. Et omnes prophète a Samuel, et deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos.

17. Cependant, mes frères, je sais que vous avez agi en cela par ignorance, aussi bien que vos sénateurs ¹³.

18. Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avait prédit par la bouche de tous ses prophètes ¹⁴, que son Christ ¹⁵ souffrirait ¹⁶.

19. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés ¹⁷,

20. pour les temps du rafraîchissement que le Seigneur doit donner, lorsqu'il enverra ce Jésus-Christ qui vous a été annoncé.

21. Il faut cependant que le ciel le reçoive jusqu'au temps du rétablissement de toutes choses, que Dieu a prédit par la bouche de ses saints prophètes, depuis le commencement du monde ¹⁸.

22. Moïse a dit aussi ¹⁹ : Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi ; écoutez-le en tout ce qu'il vous dira. 5, *Moys.* 18, 15.

23. Et quiconque n'écouterait pas ce Prophète, sera exterminé du milieu du peuple ²⁰. 5, *Moys.* 18, 19.

24. Et tous les prophètes, qui ont prophétisé de temps en temps depuis Samuel, ont prédit ces jours ²¹.

vous-mêmes témoins, a recouvré une parfaite santé. — Encore ici le nom est mis pour la nature, pour tout ce que Jésus-Christ est. La foi vient par lui, dit saint Chrysostôme, en ce sens qu'il a prêché et qu'il demande la foi. Jésus-Christ est en général l'auteur de la foi, aussi bien que de toutes les grâces ; ce que les Juifs ignorants n'étaient pas, il est vrai, alors en état de comprendre, mais ce qu'ils devaient apprendre à comprendre plus tard.

§. 17. — ¹³ Le peuple ni les chefs ne savaient ce qu'ils faisaient, comme le disent aussi saint Paul et Jésus-Christ lui-même (*Luc*, 23, 34. 1. *Cor.* 2, 8) ; mais leur ignorance était coupable ; car ils auraient pu croire s'ils avaient voulu.

§. 18. — ¹⁴ Litt. : de tous les prophètes. — Dans le grec : de tous ses prophètes.

¹⁵ Litt. : que son Oint, — dans le grec : que le Christ, etc.

¹⁶ Les souffrances du Messie ont été prédites distinctement dans le *Ps.* 21 et dans *Isaïe*, chap. 53 ; on en trouve en outre des figures dans tous les livres de l'Écriture (*Voy. Luc*, 24, 25).

§. 19. — ¹⁷ *Voy. Col.* 2, 14.

§. 21. — ¹⁸ Sens des versets 20 et 21 : Faites pénitence, afin que le regard du Seigneur vous comble de joie et de consolation, quand Dieu enverra pour la seconde fois, en qualité de juge, celui qui vous est en ce moment annoncé comme Sauveur. Car maintenant il habite dans le ciel, et il y demeurera jusqu'à ce qu'il revienne comme juge et qu'il rétablisse toutes choses, comme Dieu l'a depuis longtemps fait prédire par les prophètes. — Ce rétablissement de toutes choses est la rénovation que Dieu opérera même dans la nature, lors du second avènement de Jésus-Christ pour juger le monde, ainsi que saint Pierre l'explique plus au long dans sa seconde Épître (3, 13). Les prophètes ont également prédit cette rénovation (*Voy. Isaïe*, 65, 17. 66, 22).

§. 22. — ¹⁹ Le grec ajoute : à nos pères.

§. 23. — ²⁰ n'appartiendra pas au peuple élu, soit ici-bas, dans le temps, soit plus tard, dans l'éternité.

§. 24. — ²¹ Tous les prophètes ont fait des prophéties touchant le Christ et son

et de l'alliance ²² que Dieu a établie avec nos pères, en disant à Abraham : Toutes les nations de la terre seront bénies en votre race ²³. 1. *Moy.* 12, 3.

26. C'est pour vous premièrement que Dieu a suscité son Fils; et il vous l'a envoyé pour vous bénir, afin que chacun se convertisse de sa mauvaise vie ²⁴.

25. Vos estis filii prophetarum, et testamenti, quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham : Et in semine tuo benedicentur omnes familiæ terræ.

26. Vobis primum Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicientem vobis : ut converteriat se unusquisque a nequitia sua.

CHAPITRE IV.

Pierre et Jean sont pris. Augmentation du nombre des fidèles. Les deux apôtres devant le haut Conseil, qui les relâche et leur défend de prêcher davantage au nom de Jésus. Réponse de Pierre à cette défense. Les fidèles louent Dieu. Ils croissent en grâce et ils déposent leur avoir aux pieds des apôtres.

1. Comme ils parlaient au peuple, les prêtres, le capitaine des gardes du temple ¹ et les sadducéens ² survinrent,

2. ne pouvant souffrir qu'ils enseignassent le peuple, et qu'ils annonçassent la résurrection des morts en la personne de Jésus.

3. Et les ayant arrêtés, ils les mirent en prison jusqu'au lendemain, parce qu'il était déjà tard.

4. Cependant plusieurs de ceux qui avaient ouï le discours de Pierre crurent : et le nombre des hommes fut d'environ cinq mille ³.

5. Le lendemain les chefs du peuple, les sénateurs et les scribes s'assemblèrent dans Jérusalem,

1. Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et sadducæi,

2. dolentes quod docerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis :

3. et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespéra.

4. Multi autem eorum, qui audierant verbum, crediderunt : et factus est numerus virorum quinque millia.

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores, et scribæ in Jerusalem;

règne, soit littéralement, soit en figure. Il y eut toujours des prophètes parmi les Israélites, mais leur ministère proprement dit, comme un état, commença avec Samuel (*Voy. l'Introd. aux prophètes*).

ÿ. 25. — ²² C'est vous que regarde en premier lieu ce que les prophètes ont annoncé relativement au salut à venir, et ce que Dieu a promis à Abraham avec lequel il conclut une alliance.

²³ c'est-à-dire dans votre postérité, dans le Christ (*Voy. Gal. 3, 16*).

ÿ. 26. — ²⁴ Comp. *Matth.* 15, 26 et suiv.

ÿ. 1. — ¹ Le capitaine du temple était le chef de la garde du temple, qui se composait de prêtres et de lévites (Comp. 4. *Rois*, 12, 9. 25, 18).

² Voy. *Matth.* 3, 7. Les sadducéens ne croyaient à aucune résurrection, et ils se regardaient en conséquence comme ceux que les apôtres avaient principalement en vue dans leurs reproches.

ÿ. 4. — ³ Litt. : et le nombre des hommes fut de 5000. — Dans le grec : d'environ cinq mille (*Voy. pl. h. 2, 41*).

6. et Annas princeps sacerdotum, et Caiphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali.

7. Et statuentes eos in medio, interrogabant : In qua virtute, aut in quo nomine fecistis hoc vos ?

8. Tunc repletus Spiritu Sancto Petrus, dixit ad eos : Principes populi, et seniores audite :

9. Si nos hodie dijudicamur in beneficio hominis infirmi, in quo iste salvus est,

10. notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israel : quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazareni, quem vos crucifixistis, quem Deus suscitavit a mortuis, in hoc iste astat coram vobis sanus.

11. Ille est lapis, qui reprobatus est a vobis ædificantibus, qui factus est in caput anguli :

12. et non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cælo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.

13. Videntes autem Petri constantiam, et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris, et idiote, admirabantur, et cognoscebant eos quoniam cum Jesu fuerant :

14. hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

6. avec Anne le grand prêtre, Caïphe ⁴, Jean, Alexandre ⁵, et tous ceux qui étaient de la race sacerdotale ⁶.

7. Et ayant fait venir les apôtres au milieu d'eux ⁷, ils leur dirent : Par quelle puissance, ou au nom de qui avez-vous fait cette action ?

8. Alors Pierre, rempli du Saint-Esprit, leur dit : Princes du peuple, et vous sénateurs ⁸, écoutez :

9. Puisqu'aujourd'hui l'on nous demande raison du bien que nous avons fait à un homme impotent, et qu'on veut s'informer de la manière dont il a été guéri,

10. nous vous déclarons à vous tous, et à tout le peuple d'Israël, que c'est par le nom de notre Seigneur Jésus-Christ ⁹ de Nazareth, lequel vous avez crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts, que cet homme a été guéri, et qu'il est debout devant vous.

11. C'est cette pierre, que vous, architectes, avez rejetée, et qui cependant a été faite la principale pierre de l'angle ¹⁰. *Ps.* 117, 22. *Isaïe*, 28, 16. *Matth.* 21, 42. *Marc.* 12, 10. *Luc.* 20, 17. 1. *Pier.* 2, 7. *Rom.* 9, 33.

12. Et il n'y a point de salut par aucun autre ; car nul autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés ¹¹.

13. Lorsqu'ils virent la constance ¹² de Pierre et de Jean, connaissant que c'étaient des hommes sans lettres, et du commun du peuple, ils en furent étonnés. Ils savaient aussi qu'ils avaient été disciples de Jésus.

14. Et comme ils voyaient aussi l'homme qui avait été guéri présent avec eux, ils n'avaient rien à leur opposer.

§. 6. — ⁴ Voy. *Luc.* 3, 2. *Matth.* 26, 3.

⁵ deux membres du haut Conseil inconnus d'ailleurs.

⁶ Dans le grec : de la race du grand prêtre.

§. 7. — ⁷ Les conseillers étaient assis en hémicycle autour de la salle.

§. 8. — ⁸ Litt. : et vous, anciens. Le grec ajoute : d'Israël.

§. 10. — ⁹ Les mots « de notre Seigneur » ne sont pas dans le grec.

§. 11. — ¹⁰ qui réunit les Juifs et les Gentils en un même édifice, dans l'Eglise.

§. 12. — ¹¹ Nul autre que Jésus ne peut opérer l'œuvre de la rédemption et procurer le bonheur ; car lui seul a été donné de Dieu aux hommes sous le ciel, afin qu'ils arrivent par lui à la félicité. Jésus seul peut rompre les liens dans lesquels tout homme, la nature humaine gémit captive, à savoir les liens de l'erreur et du péché ; car lui seul est la vérité ; lui seul, en qualité de Fils de Dieu, a le pouvoir d'effacer le péché et de réparer véritablement le tort qu'il nous a fait. Or il n'y a que l'homme de bien qui puisse parvenir au salut. On dira, il est vrai : Une vie intègre et probe, voilà ce qui sauve ! Mais pouvez-vous bien vous dire intègre et probe, si votre intégrité et votre probité ne vient de Jésus, si elle n'est en vous l'effet de sa grâce, de son amour et de sa foi ?

§. 13. — ¹² Dans le grec : la franchise, la liberté pleine de confiance.

15. Ils leur commandèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils se mirent à délibérer entre eux,

16. en disant : Que ferons-nous à ces gens-ci? Car ils ont fait un miracle qui est connu de tous les habitants de Jérusalem; cela est certain, et nous ne pouvons pas le nier?

17. Mais afin qu'il ne se répande pas davantage parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit.

18. Et les ayant fait appeler, ils leur défendirent de parler en quelque manière que ce fût, ni d'enseigner au nom de Jésus ¹³.

19. Mais Pierre et Jean répondant, leur dirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu :

20. car pour nous, nous ne pouvons ne point parler des choses que nous avons vues et entendues.

21. Alors ils les renvoyèrent avec menaces, ne trouvant point moyen de les punir à cause du peuple, parce que tous rendaient gloire à Dieu de ce qui était arrivé ¹⁴.

22. Car l'homme qui avait été guéri d'une manière si miraculeuse avait plus de quarante ans.

23. Après donc qu'on les eut laissés aller, ils vinrent trouver leurs frères, et leur racontèrent tout ce que les princes des prêtres et les sénateurs leur avaient dit.

24. Ce qu'ayant entendu, ils élevèrent toutes leurs voix à Dieu dans l'union d'un même esprit, et lui dirent : Seigneur ¹⁵, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent.

15. Jusserunt autem eos foras extra concilium secedere : et conferebant ad invicem,

16. dicentes : Quid faciemus hominibus istis? quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare.

17. Sed ne amplius divulgetur in populum comminemur eis, ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.

18. et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur, neque docerent in nomine Jesu.

19. Petrus vero et Joannes respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicate :

20. non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.

21. At illi comminantes dimiserunt eos : non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat.

22. Annorum enim erat amplius quadraginta homo, in quo factum fuerat signum istud sanitatis.

23. Dimissi autem venerunt ad suos : et annuntiaverunt eis, quanta ad eos principes sacerdotum et seniores dixissent.

24. Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cælum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt :

ÿ. 18. — ¹³ Encore aujourd'hui il en est à peu près de même. On dit, il est vrai : Parlez de Jésus; seulement ne dites que ceci et cela. Alors il était permis de dire que Jésus-Christ avait été crucifié, et qu'il était mort; mais non pas, qu'il était ressuscité; de nos jours on permet de dire qu'il est ressuscité et qu'il est au ciel, on peut lui offrir des couronnes et des sceptres autant qu'on veut lui en offrir; mais prêcher qu'il n'y a que la croix et une vie crucifiée et mortifiée qui conduise au salut, cela est de nos jours chose insupportable. Les rois et les princes portent la croix sur leur poitrine et sur leur couronne, et quand ils veulent donner à quelqu'un quelque marque singulière de distinction, ils lui donnent une croix semblable; mais si l'on vient à prêcher qu'il n'y a de salut que dans la croix, dans l'abnégation et la mortification, alors combien en est-il qui renient la croix dont ils se font une parure, et qui tournent le prédicateur en dérision!

ÿ. 21. — ¹⁴ Litt. : car tous glorifiaient ce qui avait été fait dans ce qui était arrivé. — Dans le grec : car tous glorifiaient Dieu au sujet de ce qui était arrivé.

ÿ. 24. — ¹⁵ Le grec ajoute : Vous, ô Dieu, qui avez fait, etc.

25. qui Spiritu Sancto per os patris nostri David, pueri tui, dixisti : Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania?

26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus?

27. convenerunt enim vere in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus, et populis Israel,

28. facere quæ manus tua et concilium tuum decreverunt fieri.

29. Et nunc Domine, respice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum,

30. in eo quod manum tuam extendas ad sanitates, et signa et prodigia fieri per nomen sancti Filii tui Jesu.

31. Et cum orassent, motus est locus, in quo erant congregati : et repleti sunt omnes Spiritu Sancto, et loquebantur verbum Dei cum fiducia.

32. Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una : nec quisquam eorum, quæ possidebat, aliquid suum esse dicebat, sed erant illis omnia communia.

33. Et virtute magna reddebant

25. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David, votre serviteur : Pourquoi les nations se sont-elles émues, pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets¹⁶?

26. Les rois de la terre se sont élevés, et les princes ont conspiré contre le Seigneur, et contre son Christ.

27. Car Hérode et Ponce Pilate avec les Gentils, et le peuple d'Israël, se sont vraiment unis ensemble dans cette ville, contre votre saint Fils Jésus, que vous avez consacré¹⁷ par votre onction,

28. pour faire tout ce que votre puissance et votre conseil avaient ordonné devoir être fait¹⁸.

29. Maintenant donc, Seigneur, considérez leurs menaces, et donnez à vos serviteurs la force d'annoncer votre parole avec une entière liberté¹⁹,

30. en étendant votre main, afin qu'il se fasse, par le nom de votre Fils Jésus, des guérisons, des prodiges et des merveilles²⁰.

31. Lorsqu'ils eurent achevé leur prière, le lieu où ils étaient assemblés trembla : ils furent tous remplis du Saint-Esprit, et ils annonçaient la parole de Dieu avec assurance²¹.

32. Or la multitude de ceux qui croyaient n'avait qu'un cœur et qu'une âme²² : et nul ne considérait ce qu'il possédait comme étant à lui en particulier, mais toutes choses étaient communes entre eux²³.

33. Les apôtres rendaient témoignage avec

§. 25. — ¹⁶ Ces paroles et les suivantes sont du Psaume second, que David chanta au sujet du Messie et de ses ennemis (Voyez-en l'explication). Dans le grec : Vous qui avez dit par la bouche de David, votre serviteur, etc.

§. 27. — ¹⁷ Voy. *Matth.* 1, note 1. Le texte de Complute n'a pas « dans cette ville ».

§. 28. — ¹⁸ Nous voyons en réalité l'accomplissement de ce que, par votre toute-puissance et par votre sagesse, vous avez prévu et fait annoncer par votre prophète David. On a déjà plusieurs fois remarqué que la prévision de Dieu ne peut en aucune manière servir d'excuse aux méchants ; car comme ils ne font point le mal parce que Dieu le prévoit, mais parce qu'ils le veulent, de même Dieu prévoit seulement le mal voulu par eux, lequel ensuite, comme chose contingente, entre dans les desseins de Dieu sur le monde, ou dans les décrets divins.

§. 29. — ¹⁹ Dans le grec : avec toute liberté et confiance.

§. 30. — ²⁰ par Jésus, que nous invoquons.

§. 31. — ²¹ D'autres traduisent : avec une généreuse liberté. Pendant qu'ils priaient, la grâce du Saint-Esprit s'affermait en eux, et tous furent remplis d'un courage particulier pour annoncer sans crainte la parole de Dieu et en rendre partout témoignage. L'ébranlement du lieu où ils étaient fut le signe sensible de l'approche de la Divinité (*Comp. Ps.* 113, 6).

§. 32. — ²² parce qu'un même esprit d'amour et une même foi les animaient tous.

²³ Voy. *pl. h.* 2, 44.

une grande force ²⁴ à la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ ²⁵, et la grâce était grande dans tous les fidèles.

34. Car il n'y avait aucun pauvre parmi eux, parce que tous ceux qui possédaient des fonds de terre, ou des maisons, les vendaient et en apportaient le prix,

35. qu'ils mettaient aux pieds des apôtres; et on le distribuait ensuite à chacun selon qu'il en avait besoin ²⁶.

36. Joseph ²⁷, surnommé par les apôtres Barnabé (c'est-à-dire enfant de consolation), qui était lévite ²⁸, et originaire de l'île de Chypre,

37. vendit aussi un fonds de terre qu'il avait, et en apporta le prix, qu'il mit aux pieds des apôtres.

apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri : et gratia magna erat in omnibus illis.

34. Neque enim quisquam egenus erat inter illos. Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant,

35. et ponebant ante pedes apostolorum. Dividebatur autem singulis prout cuique opus erat.

36. Joseph autem, qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum Filius consolationis) levites, Cyprius genere,

37. cum haberet agrum, vendidit eum, et attulit pretium, et posuit ante pedes apostolorum.

CHAPITRE V.

Ananie et Saphire sont frappés de mort subite en punition de leur hypocrisie. Pouvoir d'opérer des miracles dont sont revêtus les apôtres. Ils sont incarcérés, puis délivrés par un ange : ils enseignent dans le temple et ils sont conduits devant le haut Conseil. Pierre prend la parole. Conseil de Gamaliel. Les apôtres se réjouissent de souffrir pour Jésus-Christ.

1. Alors un homme nommé Ananie, et Saphire sa femme, vendirent ensemble un fonds de terre;

2. et cet homme ayant retenu de concert

1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira uxore sua, vendidit agrum,

2. et fraudavit de pretio agri,

ŷ. 33. — ²⁴ par la prédication et par les miracles.

²⁵ Dans le grec : à la résurrection du Seigneur Jésus.

ŷ. 35. — ²⁶ Ainsi ceux qui donnaient étaient ceux que la grâce²⁴ portait à donner (ŷ. 34), et ils donnaient librement. Celui qui faisait un don, le déposait respectueusement aux pieds des apôtres, qui le distribuaient aux pauvres de l'Eglise, suivant leurs besoins, en sorte qu'il n'y avait parmi les chrétiens aucun nécessaire (Voy. pl. h. 2, 44). Vous, hommes politiques, qui faites tant d'efforts pour faire disparaître l'inégalité qui existe entre les pauvres, dont le nombre s'accroît chaque jour, et les riches, appliquez-vous à faire revivre l'esprit du christianisme dans toutes les classes de la société civile, alors vous aurez atteint votre but; car là où règne l'esprit du christianisme, le riche donne au pauvre ce dont il a besoin, et le pauvre se contente de ce qui peut lui suffire; alors enfin cessera ce cri sauvage de liberté et d'égalité; car la liberté et l'égalité existeront alors réellement : la liberté, parce que nul ne sera plus esclave de besoins immodérés; l'égalité, parce que chacun aura ce qui lui sera nécessaire.

ŷ. 36. — ²⁷ Le grec porte Josés.

²⁸ de la tribu de Lévi, un ministre du sanctuaire

conscia uxore sua : et afferens partem quamdam, ad pedes apostolorum posuit.

3. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto, et fraudare de pretio agri?

4. Nonne manens tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate? Quare posuisti in corde tuo hanc rem? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

5. Audiens autem Ananias hæc verba, cecidit, et expiravit. Et factus est timor magnus super omnes qui audierunt.

6. Surgentes autem juvenes amoverunt eum, et efferentes sepelierunt.

7. Factum est autem quasi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, introivit.

8. Dixit autem ei Petrus : Dic mihi mulier, si tanti agrum vendidisti? At illa dixit : Etiam tanti.

9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spi-

avec sa femme une partie du prix qu'il en avait reçu, apporta le reste, et le mit aux pieds des apôtres¹.

3. Mais Pierre lui dit : Ananie, comment Satan a-t-il tenté votre cœur², pour vous porter à mentir au Saint-Esprit³, et à détourner une partie du prix de ce fonds de terre⁴?

4. Ne demeurerait-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder, et après même l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous⁵? Comment donc avez-vous conçu ce dessein dans votre cœur⁶? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu⁶.

5. Ananie ayant ouï ces paroles, ~~tomba~~, et rendit l'esprit : et tous ceux qui en entendirent parler, furent saisis d'une extrême crainte.

6. Aussitôt des jeunes gens⁷ se levant, enlevèrent le corps⁸, et l'ayant emporté ils l'enterrent.

7. Environ trois heures après, sa femme qui ne savait point ce qui était arrivé, entra.

8. Et Pierre lui dit : Femme, dites-moi : Avez-vous vendu tant votre fonds de terre? Elle lui répondit : Oui, nous l'avons vendu cela.

9. Alors Pierre lui dit : Comment vous êtes-vous ainsi accordés ensemble pour ten-

ŷ. 2. — ¹ Ananie était absolument le maître de son argent, comme le dit plus bas (ŷ. 4) saint Pierre lui-même, et il avait la faculté de tout garder pour lui; mais son péché consistait en ce qu'il retint par avarice une partie de l'argent, sans le découvrir, voulant néanmoins avoir l'air d'avoir tout donné, afin d'en partager le mérite avec tous les autres.

ŷ. 3. — ² Dans le grec : Pourquoi satan a-t-il rempli votre cœur (s'en est-il emparé, rendu maître)?

³ Comment avez-vous pu permettre à satan de triompher de votre cœur, vous laisser porter par une telle action à un mensonge à l'égard de l'Esprit-Saint? — A proprement parler, Ananie mentit à l'Eglise en retenant une partie de ce qu'il lui avait promis; mais comme depuis son effusion, le Saint-Esprit était l'âme et la vie de l'Eglise, il mentit également au Saint-Esprit. Pierre eut connaissance du fait par une illumination de l'Esprit-Saint.

ŷ. 4. — ⁴ Qui vous a fait une obligation de vendre votre champ, ou d'en mettre le prix à notre disposition, après l'avoir vendu?

⁵ Comment avez-vous pu laisser prendre à la tentation par laquelle satan vous portait à cette action (ŷ. 3), assez d'empire pour vous déterminer librement à la commettre?

⁶ Ce ne sont point les fidèles que vous avez trompés, comme si vous leur eussiez donné tout votre superflu, pendant que vous en reteniez quelque chose, mais Dieu lui-même qui habite en eux. Ce passage offre une preuve claire de la divinité du Saint-Esprit.

ŷ. 6. — ⁷ Apparemment les diacres, qui plus tard furent établis spécialement pour les Grecs (chap. 6). Ils sont appelés jeunes hommes par opposition aux anciens, aux prêtres et aux apôtres.

⁸ Dans le grec : Ils le préparèrent (pour la sépulture). Ils enveloppèrent son cadavre dans un linceul.

ter l'Esprit du Seigneur⁹? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari qui sont à cette porte, et ils vont aussi vous porter en terre.

10. Au même moment elle tomba à ses pieds, et rendit l'esprit. Ces jeunes hommes étant entrés, la trouvèrent morte, et l'emportant, ils l'enterrèrent auprès de son mari.

11. Cet événement répandit une grande frayeur dans toute l'Eglise, et parmi tous ceux qui en entendirent parler.

12. Cependant les apôtres faisaient beaucoup de miracles et de prodiges parmi le peuple : et tous étant unis dans un même esprit, s'assemblaient dans la galerie de Salomon¹⁰.

13. Aucun des autres n'osait se joindre à eux¹¹; mais le peuple leur donnait de grandes louanges.

14. Et le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant hommes que femmes, se multipliait de plus en plus. *Pl. h. 2, 47. Pl. b. 11, 24.*

15. De sorte qu'on apportait les malades dans les rues, et qu'on les mettait sur des lits et sur des paillasses, afin que lorsque Pierre passerait, son ombre au moins en couvrit quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs maladies¹².

16. Un grand nombre de personnes accouraient aussi des villes voisines à Jérusalem, où ils amenaient les malades et ceux qui étaient tourmentés par des esprits¹³ impurs; et ils étaient tous guéris.

17. Alors le grand prêtre se leva, et tous ceux qui étaient comme lui de la secte des sadducéens¹⁴, furent transportés de colère¹⁵:

ritum Domini? Ecce pedes eorum, qui sepelierunt virum tuum, ad ostium, et efferent te.

10. Confestum cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Iutrantes autem juvenes, invenerunt illam mortuam, et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

11. Et factus est timor magnus in universa Ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc.

12. Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe. Et erant unanimiter omnes in porticu Salomouis.

13. Cæterorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed magnificabat eos populus.

14. Magis autem augebatur creditum in Domino multitudo virorum, ac mulierum,

15. ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab infirmitatibus suis.

16. Concurrebat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros et vexatos a spiritibus immundis : qui curabantur omnes.

17. Exurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis sadducæorum), repleti sunt zelo :

§ 9. — ⁹ pour faire l'épreuve si le Saint-Esprit, qui habite en nous, le saurait, ou non.

§ 12. — ¹⁰ à savoir les apôtres. Ils se tenaient vraisemblablement là, afin de pouvoir annoncer Jésus-Christ aux Juifs qui venaient au temple (Voy. *pl. h. 3, 11*).

§ 13. — ¹¹ La crainte des grands prêtres et des anciens empêchait ceux mêmes qui croyaient de se réunir aux apôtres, lorsqu'ils étaient devant tout le peuple dans le portique de Salomon. Suivant saint Chrysostôme, le respect qu'ils avaient pour les apôtres en était en partie la cause; car les apôtres étaient admirés comme des anges, inébranlables dans les dangers, élevés au-dessus de tout ce qu'il y a de terrestre; ils respiraient un feu divin, par leur regard ils imprimaient un respect profond, c'étaient enfin des hommes brûlants de charité et d'une vie vraiment divine.

§ 15. — ¹² Pierre, le représentant visible du Seigneur, se distinguait parmi les autres apôtres par la vertu merveilleuse qui était en lui; car son ombre même opérait des miracles (Comp. *Jean, 14, 12. Matth. 9, 20, 21*). Les dernières paroles : et qu'ils fussent, etc., ne sont pas dans le grec.

§ 16. — ¹³ Voy. *Matth. 4, 24*.

§ 17. — ¹⁴ Le grand prêtre est vraisemblablement Caïphe (*Pl. h. 4, 6*). Il appartenait ainsi à la secte des libres-penseurs (Voy. *Matth. 3, 7*).

¹⁵ Litt. : de zèle, — de colère, de jalousie.

18. et injecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodia publica.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas carceris, et educens eos, dixit :

20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus.

21. Qui cum audissent, intraverunt diluculo in templum, et docebant. Adveniens autem princeps sacerdotum, et qui cum eo erant, convocaverunt concilium, et omnes seniores filiorum Israel : et miserunt ad carcerem ut adducerentur.

22. Cum autem venissent ministri, et aperto carcere non invenissent illos, reversi nuntiaverunt,

23. dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, et custodes stantes ante januas : aperientes autem neminem intus invenimus.

24. Ut autem audierunt hos sermones magistratus templi, et principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, et docentes populum.

26. Tunc abiit magistratus cum ministris, et adduxit illos sine vi : timebant enim populum ne lapidarentur.

27. Et cum adduxissent illos, statuerunt in concilio. Et interrogavit eos princeps sacerdotum,

28. dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto : et ecce replestis Jerusalem doctrina vestra : et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

18. et ayant fait prendre les apôtres, ils les mirent dans la prison publique.

19. Mais l'ange du Seigneur ouvrit durant la nuit les portes de la prison ; et les ayant fait sortir, il leur dit :

20. Allez dans le temple, et prêchez-y hardiment au peuple toutes les paroles de cette doctrine de vie ¹⁶.

21. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent au temple dès le point du jour, et se mirent à prêcher ¹⁷. Cependant le grand prêtre, et ceux qui étaient avec lui étant venus, ils rassemblèrent le conseil, et tous les sénateurs du peuple d'Israël, et envoyèrent à la prison, afin qu'on amenât les apôtres.

22. Les officiers y étant venus, ouvrirent la prison ¹⁸ ; et ne les y ayant point trouvés, ils s'en retournèrent faire leur rapport.

23. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée, et les gardes devant les portes ; mais l'ayant ouverte, nous n'avons trouvé personne dedans.

24. Le capitaine des gardes du temple, et les princes des prêtres ¹⁹ ayant ouï ces paroles, se trouvèrent fort en peine touchant ces hommes, ne sachant ce qui arriverait de ces gens-là.

25. Or quelqu'un leur vint dire en même temps : Voilà ces hommes que vous aviez mis en prison qui sont dans le temple, et qui enseignent le peuple.

26. Alors le capitaine des gardes du temple partit avec ses officiers, et les amena sans violence ; car ils craignaient d'être lapidés par le peuple.

27. Quand ils les eurent amenés, ils les présentèrent au conseil ; et le grand prêtre leur parla en ces termes :

28. Ne vous avions-nous pas expressément défendu d'enseigner en ce nom-là ? Cependant vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine, et vous voulez nous charger du sang de cet homme ²⁰.

§. 20. — ¹⁶ Litt. : toutes les paroles de cette vie. — La prédication de l'Evangile renferme les paroles de vie, parce que l'Evangile fait connaître Jésus-Christ qui vit et qui donne la vie à tous ceux qui croient en lui ; parce qu'il est la vertu de Dieu qui ressuscite et conduit au salut tous ceux qui le reçoivent avec l'obéissance de la foi.

§. 21. — ¹⁷ Il y avait toujours du monde au temple. Pendant la nuit même il s'y trouvait un nombre considérable de prêtres et de lévites, qui faisaient la garde.

§. 22. — ¹⁸ Dans le grec : et ne les ayant point trouvés dans la prison, etc.

§. 24. — ¹⁹ Dans le grec : Le capitaine du temple et les autres grands prêtres, etc.

§. 28. — ²⁰ Vous voulez nous faire passer pour coupables de sa mort, comme si

29. Pierre et les apôtres répondant, dirent : il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes²¹.

30. Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus, que vous avez fait mourir, en le pendant au bois de la croix.

31. C'est lui que Dieu a élevé par sa puissance²², comme étant le prince²³ et le Sauveur, pour donner à Israël la grâce de la pénitence et la rémission des péchés²⁴.

32. Et nous sommes nous-mêmes les témoins de ce que nous vous disons; et le Saint-Esprit, que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent, l'est aussi avec nous²⁵.

33. Ayant entendu ces choses, ils étaient transportés de rage, et ils délibéraient de les faire mourir.

34. Mais un pharisien, nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui était honoré de tout le peuple²⁶, se levant dans le conseil, commanda qu'on fit retirer les apôtres pour un peu de temps;

35. et il dit à ceux qui étaient assemblés : O Israélites, prenez garde à vous sur ce que vous avez à faire à l'égard de ces personnes.

36. Car il y a quelque temps qu'il s'éleva un certain Théodas, qui prétendait être quelque chose de grand; il y eut environ quatre cents hommes qui s'attachèrent à lui : mais il fut tué, et tous ceux qui avaient cru en lui se dissipèrent, et furent réduits à rien²⁷.

29. Respondens autem Petrus, et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis quam hominibus.

30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interfecistis, suspendentes in ligno.

31. Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit dextera sua, ad dandam poenitentiam Israeli, et remissionem peccatorum;

32. et nos sumus testes horum verborum, et Spiritus Sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

33. Hæc cum audissent dissecabantur, et cogitabant interficere illos.

34. Surgens autem quidam in concilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor honorabilis universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri.

35. Dixitque ad illos : Viri Israëlita, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis.

36. Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensit numerus virorum circiter quadringentorum : qui occisus est : et omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, et redacti ad nihilum.

nous avions fait mourir dans sa personne la personne du Messie. — Mais ils avaient eux-mêmes peu de temps auparavant crié : Que son sang retombe sur nous ! (Voy. *Matth.* 27, 25).

§. 29. — ²¹ Combien saint Pierre tient ici un langage différent de celui qu'il tenait naguère dans la cour du grand prêtre ! Le respect humain est un des plus grands obstacles au progrès dans le christianisme. Il serait toutefois possible de prendre dans un mauvais sens les paroles ci-dessus, et d'en abuser. Pour en faire la règle de sa conduite, il faut être entièrement certain que la chose qu'exigent les hommes qui ont droit de nous commander, est contraire à Dieu et à la conscience.

§. 31. — ²² Litt. : par sa droite (Voy. *pl. h.* 2, 23).

²³ comme étant le premier, celui qui marche à la tête, celui qui fraye la voie. Jésus-Christ n'est pas seulement le Sauveur des hommes, il est aussi le premier homme nouveau dont les exemples doivent être suivis par tous ceux qui ont été régénérés par sa grâce.

²⁴ Il donne par la grâce, qu'il a méritée par sa mort, un changement de dispositions et le pardon. Ainsi sans changement de dispositions, point de pardon, et l'un et l'autre sont ses dons.

§. 32. — ²⁵ Ce que nous disons de sa résurrection et de son exaltation, nous l'affirmons comme témoins oculaires, aussi bien que le Saint-Esprit qui habite en nous, et qui opère des prodiges.

§. 34. — ²⁶ vraisemblablement le même dont parle saint Paul (*Pl. b.* 22, 3).

§. 36. — ²⁷ L'histoire ne fait rien connaître de plus relativement à ce Théodas (Theudas), qui s'éleva avant Judas dont il est parlé ci-après. Elle parle seulement en général des troubles qui eurent lieu en ce temps-là dans la Palestine. Cette sédition n'ayant été faite que par quelques centaines d'individus, a bien pu être passée sous silence.

37. Post hunc extitit Judas Galileus in diebus professionis, et avertit populum post se, et ipse periit : et omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt.

38. Et nunc itaque dico vobis : Discedite ab hominibus istis, et sinite illos : quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur :

39. si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini. Consenserunt autem illi.

40. Et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur in nomine Jesu, et dimiserunt eos.

41. Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.

42. Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos, docentes et evangelizantes Christum Jesum.

37. Judas de Galilée s'éleva après lui dans le temps du dénombrement du peuple, et il attira à lui beaucoup de monde; mais il périt aussi, et tous ceux qui étaient entrés dans son parti furent dissipés²³.

38. Voici donc le conseil que je vous donne : Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, et laissez-les; car si ce conseil, ou cette œuvre, vient des hommes, elle se détruira.

39. Mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même. Ils se rendirent à son avis.

40. Et ayant fait venir les apôtres, ils leur défendirent, après les avoir fait fouetter²³, de parler à l'avenir au nom de Jésus, et ils les laissèrent aller.

41. Alors les apôtres sortirent du conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus. *Matth.* 5, 10. 12.

42. Et ils ne cessaient point tous les jours d'enseigner et d'annoncer Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons.

CHAPITRE VI.

Election et consécration des sept diacres. Etienne, rempli du Saint-Esprit, est accusé et conduit devant le haut Conseil.

1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum, factum est murmur Græcorum adversus Hebræos, eo quod despicie-

1. En ce temps-là, le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des Grecs contre les Hébreux¹, de ce que leurs veuves étaient méprisées dans la dis-

ÿ. 37. — ²³ Le recensement dont il est ici parlé (*Comp. pl. h. Luc*, 2, note 1) fut fait par les Romains en l'an 6 après la naissance de Jésus-Christ, lorsqu'Archélaüs, fils d'Hérode, fut exilé à Vienne dans les Gaules par César Auguste, et que son royaume fut réduit en une province romaine. Cet événement excita parmi les Juifs un mécontentement profond. Judas de Gamala dans la Gaulonite, appelé aussi le Galiléen, profita de ces dispositions, souleva le peuple en publiant que les Romains voulaient réduire les Juifs en esclavage, et se fit un très-fort parti.

ÿ. 40. — ²⁹ Voy. *Matth.* 10, 19.

ÿ. 1. — ¹ des Grecs, des Juifs récemment convertis au christianisme contre les Hébreux. Par les premiers il faut entendre ces Juifs qui parlaient le grec comme leur langue naturelle. Ils étaient de différents pays, où l'on parlait grec; ils étaient venus à Jérusalem pour y finir leurs jours (*Voy. pl. h.* 2, 5), et ils avaient embrassé depuis peu la religion chrétienne. Les Hébreux habitaient dans la Palestine, et de Babylone; ils parlaient l'araméen, langue alors adoptée par les Hébreux, et ils se distinguaient particulièrement par une exacte observation des cérémonies du temple, ce dont ils se faisaient un grand mérite. Les Grecs étant étrangers, il pouvait aisément se faire qu'au milieu du nombre de jour en jour croissant des fidèles, quelques-uns d'entre eux fussent négligés, et eussent moins de part aux aumônes.

dispensation de ce qui se donnait chaque jour ².

2. C'est pourquoi les douze ayant assemblé tous les disciples, leur dirent : Il n'est pas juste que nous quittions la parole de Dieu, pour avoir soin des tables ³.

3. Choisissez donc, ô nos frères, sept hommes d'entre vous ⁴, d'une probité reconnue ⁵, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse, à qui nous commettons ce ministère.

4. Et pour nous, nous nous appliquerons entièrement à la prière et à la dispensation de la parole ⁶.

5. Ce discours plut à toute l'assemblée ; et ils élurent Etienne, homme plein de foi et du Saint-Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, prosélyte ⁷ d'Antioche.

6. Ils les présentèrent devant les apôtres ⁸, qui leur imposèrent les mains, en priant ⁹.

rentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis.

3. Considerate ergo fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu Sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus.

4. Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide et Spiritu Sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Armenam, et Nicolaum advenam Antiochenum.

6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum : et orantes imposuerunt eis manus.

² Les veuves avaient un besoin tout particulier d'être assistées, parce que, suivant la loi, elles ne pouvaient hériter, et qu'ainsi elles demeuraient abandonnées à la seule commiseration.

§. 2. — ³ que nous employions notre temps à distribuer les aumônes de nos propres mains pour obvier à tous les malentendus ; notre devoir est de prêcher. Dans le principe les apôtres faisaient eux-mêmes la distribution des aumônes ; mais lorsque le nombre des fidèles se fut accru, il y a toute apparence qu'ils se bornèrent à surveiller, et qu'ils laissèrent à d'autres personnes de confiance le soin de les distribuer aux pauvres en particulier. Ces personnes ne furent pas, ce semble, toujours assez attentives ni assez impartiales dans leur emploi.

§. 3. — ⁴ Le nombre sept est choisi comme un nombre sacré.

⁵ Litt. : d'un bon témoignage, — qui jouissent d'une bonne réputation.

§. 4. — ⁶ Par la prière, ils attiraient en eux les trésors de l'Esprit-Saint ; par la prédication, ils en faisaient la dispensation. La prédication est ici rappelée sans qu'il soit fait mention de l'oblation du sacrifice, comme étant leur occupation principale ; en effet, le principal but des apôtres, à cette époque, était d'amener dans le sein de l'Eglise les Juifs non encore convertis, et ils ne pouvaient paraître devant eux qu'en qualité de prédicateurs, et non comme sacrificateurs. Cela n'empêcha point qu'ils n'offrissent également le saint Sacrifice dans les maisons particulières (Voy. *pl. h.* 5, 42), lorsqu'ils prêchaient en présence des chrétiens.

§. 5. — ⁷ Voy. *pl. h.* 2, 11.

§. 6. — ⁸ L'assemblée fit le choix, et les apôtres le confirmèrent ; plus tard, le nombre des fidèles étant devenu trop considérable, il devint nécessaire pour prévenir les désordres, que le choix des ministres inférieurs de l'Eglise se fit par les supérieurs.

⁹ Par la prière, ils demandèrent la grâce spéciale qui était nécessaire pour l'exercice de cette nouvelle dignité ; par l'imposition des mains, ils communiquèrent en effet cette grâce, et l'imposition des mains était en outre le signe sensible de la grâce communiquée et de la collation de cette dignité (Comp. *Hébr.* 6, 2. 1. *Tim.* 4, 14. 5, 22). Les hommes qui en furent revêtus furent appelés diacres (ministres), la dignité elle-même s'appela diaconat. Elle consistait principalement à servir les pauvres (§. 1. 2) et à prendre soin de la table commune (§. 2). Comme les repas fraternels étaient ordinairement joints à la participation à la divine Eucharistie (Voy. *pl. h.* 2, 46), il n'y a nul doute que les diacres distribuaient aussi cette nourriture divine ; et l'on voit également (§. 13. 14 et *pl. b.* 8, 12. 38) qu'ils annonçaient

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numerus discipulorum in Jerusalem valde : multa etiam turba sacerdotum obediabatur fidei.

8. Stephanus autem plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9. Surrexerunt autem quidam de synagoga, quæ appellatur Libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia, et Asia, disputantes cum Stephano :

10. et non poterant resistere sapientiæ, et Spiritui, qui loquebatur.

11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemie in Moyse, et in Deum.

12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas : et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium, "

13. et statuerunt falsos testes, qui dicerent : Homo iste non cessat loqui verba adversus locum sanctum, et legem ;

14. Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazareus hic, destruet locum istum, et mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses.

7. Cependant la parole du Seigneur se répandait de plus en plus, et le nombre des disciples augmentait fort dans Jérusalem. Il y en avait aussi beaucoup d'entre les prêtres qui obéissaient à la foi.

8. Or, Etienne étant plein de grâce et de force, faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple.

9. Et quelques-uns de la synagogue, qui est appelée la synagogue des Affranchis, et des Cyréniens, et des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie et d'Asie, s'élévèrent contre Etienne, et disputaient avec lui ¹⁰ :

10. mais ils ne pouvaient résister à la sagesse, et à l'Esprit qui parlait *en lui*.

11. Alors ils subornèrent des gens, pour leur faire dire qu'ils l'avaient entendu blasphémer contre Moïse et contre Dieu.

12. Ils émurent donc le peuple, les sénateurs et les scribes ; et se jetant sur Etienne, ils l'entraînèrent et l'emmenèrent au conseil.

13. Et ils produisirent contre lui de faux témoins qui disaient : Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint ¹¹ et contre la loi ;

14. Car nous lui avons ouï dire, que ce Jésus de Nazareth détruira ce lieu-ci et changera les traditions que Moïse nous a laissées ¹².

la parole de Dieu et qu'ils baptisaient. Les diacres étaient en outre les ministres des apôtres et des évêques dans le saint ministère, et c'est la raison pour laquelle ils sont souvent nommés à côté des évêques mêmes (*Phil.* 1, 1. 1. *Tim.* 3, 2. 8). Il faut soigneusement distinguer les prêtres des diacres (*Comp. pl. b.* 11, 30). Les prêtres étaient dans la primitive Eglise, ainsi que le prouve la tradition constante, ces soixante et douze disciples, dont Jésus lui-même fit choix et qu'il mit au nombre des apôtres (*Luc.* 10, 1). Ils se divisaient avec les apôtres dans les maisons (*Pl. h.* 5, 42), et les assemblées particulières pour y rompre le pain durant le saint office, pour offrir le sacrifice divin et régler le banquet sacré. Qu'outre les apôtres il n'y eût que les prêtres qui offrisseut le saint sacrifice, c'est ce que la tradition la plus ancienne met hors de doute. Voici comment s'exprimait saint Justin martyr, au second siècle : Les prêtres seuls peuvent traiter la divine Eucharistie, suivant le commandement que Jésus-Christ fit aux apôtres, lorsqu'il dit : Faites ceci en mémoire de moi.

§. 9. — ¹⁰ Il y avait à Jérusalem plusieurs centaines de synagogues ou de lieux de réunion pour prier ou pour entendre les divines Ecritures. Comme saint Etienne le rapporte ici, les prédicateurs de la foi avaient coutume d'entrer dans des synagogues pour instruire les Juifs. Par ces affranchis quelques-uns entendaient ces Juifs qui avaient été conduits par Pompée comme captifs en Italie, mais qui plus tard furent mis en liberté (*Comp. la dernière note au 2^e livre des Mach.*). Pourquoy les Juifs de Cyrène, d'Alexandrie, de Cilicie et d'Asie (*Voy. pl. b.* 2, 40) s'étaient-ils joints à eux, c'est ce qu'on ne peut pas dire.

§. 13. — ¹¹ Jérusalem.

§. 14. — ¹² Jésus prédit bien la destruction de Jérusalem et du temple (*Matth.* 24, 1 et suiv.), mais non pas qu'il les détruirait lui-même. Il ne changea pas non

15. Et tous ceux qui étaient assis dans le conseil, ayant les yeux sur lui, virent son visage éclatant comme le visage d'un ange ¹³.

15. Et intuentes eum omnes, qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.

CHAPITRE VII.

Discours de saint Etienne devant le grand Conseil. Il meurt martyr en priant pour ses ennemis. Saul consent à sa mort.

1. Alors le grand prêtre lui demanda si ce que l'on disait était véritable.

2. Il répondit ¹ : Mes frères et mes pères, écoutez : Le Dieu de gloire ² apparut à notre père Abraham, lorsqu'il était en Mésopotamie ³, avant qu'il demeurât à Charan,

3. et lui dit : Sortez de votre pays et de votre parenté, et venez dans la terre que je vous montrerai ⁴.

4. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et vint demeurer à Charan. Et après que son père fut mort, Dieu le fit passer en cette terre que vous habitez aujourd'hui ⁵,

1. Dixit autem princeps sacerdotum : Si hæc ita se habent ?

2. Qui ait : Viri fratres, et patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri nostro Abraham cum esset in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan,

3. et dixit ad illum : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram, quam monstravero tibi.

4. Tunc exiit de terra Chaldæorum, et habitavit in Charan. Et inde, postquam mortuus est pater ejus, transtulit illum in terram istam, in qua nunc vos habitatis.

plus la loi en ce sens qu'il l'abrogea, mais en ce sens seulement qu'il la perfectionna (Voy. *Matth.* 3, 17. 18). Etienne ne disait pas et n'enseignait pas autre chose que Jésus.

§. 15. — ¹³ rayonnant d'un éclat céleste (Voy. *Matth.* 13, 43).

§. 2. — ¹ Saint Etienne se montre dans le discours suivant un chaud apologiste de la religion de ses pères, et il réfute par là même le reproche que lui faisaient ses adversaires d'enseigner une doctrine contraire à cette religion. Il suit en même temps les divers degrés de développement par lesquels la religion mosaïque a passé, et il fait voir comment son peuple a été constamment sous ce rapport en opposition avec les ordres que Dieu donnait à leurs pères, et surtout comment il s'est opposé au dernier développement qui a transformé la loi en la religion chrétienne, dont ils ont fait mourir l'auteur. Ce discours tombe en l'an 34 de Jésus-Christ, ou, suivant d'autres, vers les derniers jours de l'an 33.

² la divinité qui se révéla dans ses apparitions.

³ Lorsqu'il était encore à Ur en Chaldée, lieu situé non loin de la ville de Nisibe qui se forma plus tard, et qui, par conséquent, était en Mésopotamie (Voy. 1. *Moy.* 15, 7. D'après 1. *Moy.* 11, 1). C'était aussi la volonté de son père Tharé.

§. 3. — ⁴ Dieu dit ces mêmes paroles lorsqu'il fallut qu'Abraham passât de Charan dans le pays de Chanaan (1. *Moy.* 12, 1).

§. 4. — ⁵ Par la mort de son père il faut entendre ici sa mort spirituelle, sa chute dans le culte des idoles (voy. 1. *Moy.* 12, note 2); car Tharé vécut encore soixante ans après le départ d'Abraham. En effet, Abraham naquit l'an 70 de Tharé (1. *Moy.* 11, 26), et il avait atteint la soixante et quinzième année de sa vie, qui était, par conséquent, la cent quarante-cinquième de Tharé, lorsqu'il passa dans la terre de Chanaan (1. *Moy.* 11, 32). Or ce ne fut point là l'année de la mort de Tharé, puisque d'après 1. *Moy.* 11, 32, Tharé vécut en tout deux cent cinq ans, d'où il suit qu'il doit avoir vécu encore soixante ans après le départ d'Abraham. — * Cette solution peut être admise; mais cette mort spirituelle ne plaira pas à tout le monde, parce qu'on ne la trouvera pas assez en analogie avec le langage de la loi an-

4. Et non dedit illi hereditatem in ea, nec passum pedis : sed promisit dare illi eam in possessionem, et semini ejus post ipsum, cum non haberet filium.

6. Locutus est autem ei Deus : Quia erit semen ejus accolae in terra aliena, et servituti eos subiciant, et male tractabunt eos annis quadringentis :

7. et gentem cui servierint, judicabo ego, dixit Dominus ; et post hæc exhibunt, et servant mihi in loco isto.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionis : et sic genuit Isaac, et circumcidit eum die octavo : et Isaac, Jacob : et Jacob, duodecim patriarchas.

9. Et patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum ; et erat Deus cum eo :

10. et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

11. Venit autem famas in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna : et non inveniebant cibos patres nostri.

12. Cum audisset autem Jacob

5. où il ne lui donna aucun héritage⁶, non pas même où asseoir le pied : mais il lui promit de lui en donner la possession, et à sa postérité après lui, lorsqu'il n'avait point encore de fils⁷.

6. Et Dieu lui prédit que sa postérité demeurerait dans une terre étrangère, où elle serait tenue en servitude et fort maltraitée pendant quatre cents ans⁸.

7. Mais j'exercerai, dit le Seigneur⁹, ma justice contre la nation qui l'aura tenue en servitude ; et après cela ils sortiront, et me serviront en ce lieu-ci.

8. Et il lui donna l'alliance de la circoncision¹⁰ ; et ainsi¹¹ Abraham ayant engendré Isaac, il le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches¹².

9. Les patriarches émus d'envie vendirent Joseph pour être mené en Egypte¹³ : mais Dieu était avec lui ;

10. et il le délivra de toutes ses afflictions : et l'ayant rempli de sagesse, il le rendit agréable à Pharaon, roi d'Egypte, qui lui donna la conduite de son royaume et de toute sa maison¹⁴.

11. Cependant toute l'Egypte et la terre de Chanaan furent affligées d'une grande famine ; et nos pères ne pouvaient trouver de quoi vivre.

12. Mais Jacob ayant ouï dire qu'il y avait

cienne. Il y en a qui résolvent autrement la difficulté ; ils supposent qu'Abraham est le plus jeune de ses deux frères, Nachor et Aran, et qu'il naquit, non en l'an 70, mais en l'an 130 de Tharé, ce qui lève toute difficulté (Voy. Cornel. à la lapide. 2. Moys. 11 et 12).

5. — ⁶ aucune demeure permanente et en propre.

7. Le pays ne lui fut promis que dans sa postérité, et même dans un temps où il n'avait pas encore de fils de son épouse, lequel cependant pouvait seul être l'héritier légal de ses possessions (Comp. 1. Moys. 12, 7. 13, 15. 17, 8). La promesse fut donc faite dans des conjonctures qui paraissaient absolument la contredire ; et cependant Abraham crut. Et vous, donne à entendre saint Etienne, vous qui voyez la promesse accomplie, vous ne croyez point !

8. — ⁸ Le nombre « quatre cents » ne se rapporte pas seulement à la servitude d'Egypte mentionnée dans le verset, mais encore au pèlerinage dans les pays étrangers, en sorte que le séjour en Palestine y est aussi compris. Au surplus, c'est un nombre rond ; il y a expressément « quatre cent trente » dans 2. Moys. 12, 40. Gal. 3, 17.

9. — ⁹ Dans le grec : Dieu.

10. — ¹⁰ Il lui donna comme signe sensible de son alliance avec lui la circoncision (Voy. 1. Moys. 17).

¹¹ après que le précepte de la circoncision lui eut été donné.

¹² Voy. 1. Moys. 21, 25. 29, 38 et suiv.

13. — ¹³ Ainsi déjà parmi les patriarches, c'est la pensée de saint Etienne éclata l'opposition à la grâce de Dieu, grâce qui se manifestait dans Joseph (Voy. 1. Moys. 37).

14. — ¹⁴ Voy. 1. Moys. 40.

a blé en Egypte, il y envoya nos pères pour la première fois ¹⁵.

13. Et la seconde fois, Joseph fut reconnu de ses frères, et Pharaon sut de quelle famille il était ¹⁶.

14. Alors Joseph envoya quérir Jacob son père, et toute sa famille, qui consistait en soixante et quinze personnes ¹⁷.

15. Jacob descendit donc en Egypte, où il mourut, lui et nos pères ¹⁸.

16. Et ils furent transportés en Sichem, et on les mit dans le sépulcre qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des enfants d'Hémor, fils de Sichem ¹⁹.

17. Mais comme le temps de la promesse ²⁰ que Dieu avait faite à Abraham s'approchait, le peuple s'accrut, et se multiplia beaucoup en Egypte,

18. jusqu'au règne d'un autre roi, qui n'avait point connu Joseph

19. Ce prince, usant d'une malice artificieuse contre notre nation, accabla nos pères de maux, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfants, pour en exterminer la race ²¹.

20. Ce fut en ce temps-là que naquit Moïse, qui était agréable à Dieu ²². Il fut nourri trois mois dans la maison de son père ²³.

esse frumentum in Ægypto : misit patres nostros primum :

13. et in secundo cognitus est Joseph a fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus.

14. Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque.

15. Et descendit Jacob in Ægyptum, et defunctus est ipse, et patres nostri.

16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham pretio argenti a filiis Hemor filii Sichem.

17. Cum autem appropinquaret tempus promissionis, quam confessus erat Deus Abraham, crevit populus, et multiplicatus est in Ægypto,

18. quoadusque surrexit alius rex in Ægypto, qui non sciebat Joseph.

19. Hic circumveniens genus nostrum, afflixit patres nostros, ut exponerent infantes suos ne vivificarentur.

20. Eodem tempore natus est Moyses, et fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui.

ŷ. 12. — ¹⁵ Voy. 1. Moys. 42. ¹

ŷ. 13. — ¹⁶ Voy. 1. Moys. 43-45.

ŷ. 14. — ¹⁷ Dans 1. Moys. 46, 27. 2. Moys. 1, 5. 5. Moys. 10, 22, il n'y a que soixante-dix personnes; mais l'ancienne version grecque porte aussi soixante-quinze. Il y a toute apparence que cette version et saint Etienne comprennent dans ce nombre les cinq petits-fils de Joseph, fils de Manassés et d'Ephraïm (1. Par. 7, 14). — * Saint Etienne paraît avoir été un juif helléniste; il parlait en outre à des auditeurs qui la plupart étaient hellénistes comme lui; rien d'étonnant s'il cite l'Ecriture suivant les Septante.

ŷ. 15. — ¹⁸ Voy. 1. Moys. 48, 49,

ŷ. 16. — ¹⁹ D'après une ancienne tradition, que saint Etienne suit ici, non-seulement Joseph (2. Moys. 13, 19. Jos. 24, 32), mais encore les autres patriarches, ses frères, furent enterrés à Sichem. Jacob y avait acheté un lieu de sépulture des enfants d'Hémor (1. Moys. 33, 19). C'est Abraham, le père de la nation, qui est dit ici l'avoir acheté, au lieu de son petit-fils; c'est ainsi que Jacob lui-même (Israël) est souvent désigné pour ses descendants. — * Suivant d'autres, Abraham avait réellement acheté un champ à Sichem, ce que saint Etienne, au défaut des Ecritures qui se taisent là-dessus, savait par tradition. Il en est enfin qui voient simplement ici une faute de copistes et le nom d'Abraham intercalé dans le texte au lieu de celui de Jacob. Hémor, dans la Vulgate, est appelé fils de Sichem; d'après le grec il fallait dire « Hémor de Sichem ». Jacob lui-même, de la sépulture duquel il ne semble point être question dans le verset ci-dessus, fut enterré dans la grotte d'Ephron, près d'Hébron.

ŷ. 17. — ²⁰ d'une nombreuse postérité (Voy. 1. Moys. 12, 7. Comp. 2. Moys. 19, 20).

ŷ. 19. — ²¹ Comp. 2. Moys. 1, 10-22. 2, 1-4.

ŷ. 20. — ²² par rapport à sa destinée de devenir le libérateur de son peuple.

²³ Les parents ne purent cacher l'enfant plus longtemps (Voy. 2. Moys. 2).

21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutrit eum sibi in filium.

22. Et eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum, et erat potens in verbis, et in operibus suis.

23. Cum autem impleretur ei quadraginta annorum tempus, ascendit in cor ejus ut visitaret fratres suos filios Israel.

24. Et cum vidisset quemdam injuriam patientem, vindicavit illum : et fecit ultionem ei qui injuriam sustinebat, percusso Ægyptio.

25. Existimabat autem intelligere fratres, quoniam Deus per manum ipsius daret salutem illis : at illi non intellexerunt.

26. Sequenti vero die apparuit illis litigantibus : et reconciliabat eos in pace, dicens : Viri, fratres estis, ut quid nocetis alterutrum ?

27. Qui autem injuriam faciebat proximo, repulit eum dicens : Quis te constituit principem et iudicem super nos ?

28. numquid interficere me tu vis, quemadmodum interfecisti heri Ægyptium ?

29. Fugit autem Moyses in verbo isto : et factus est advena in terra Madian, ubi generavit filios duos.

30. Et expletis annis quadraginta, apparuit illi in deserto montis Sina angelus in igne flammæ rubi.

21. Et ayant été exposée ensuite, la fille de Pharaon l'emporta, et le nourrit comme son fils.

22. Depuis, Moïse fut instruit dans toute la sagesse des Égyptiens, et devint puissant en paroles ²⁵ et en œuvres.

23. Mais quand il eut atteint l'âge de quarante ans, il lui vint dans l'esprit d'aller visiter ses frères, les enfants d'Israël.

24. Et voyant qu'on faisait injure à l'un d'eux, il le défendit et le vengea en tuant l'Égyptien qui l'outrageait. 2. *Moy.* 2, 12.

25. Or il croyait que ses frères comprendraient bien que ce serait par sa main que Dieu les délivrerait ²⁵; mais ils ne le comprirent pas ²⁶.

26. Le lendemain s'étant rencontré lorsque quelques-uns d'eux se querellaient, et tâchant de les accorder, il leur dit : Mes amis, vous êtes frères, comment vous faites-vous injure l'un à l'autre ?

27. Mais celui qui faisait injure à l'autre, le rebuta, en lui disant : Qui vous a établi prince et juge sur nous ?

28. Ne voudriez-vous point me tuer : comme vous tuâtes hier cet Égyptien ?

29. Cette parole fut cause que Moïse s'enfuit ; et il demeura comme étranger au pays de Madian, où il eut deux fils. 2. *Moy.* 2, 21 et suiv.

30. Quarante ans après, un ange ²⁷ lui apparut au désert de la montagne de Sina ²⁸, dans la flamme d'un buisson qui brûlait.

ŷ. 22. — ²⁴ quoiqu'il bégayât (2. *Moy.* 4, 10. 6, 12), Moïse parlait avec beaucoup de force.

ŷ. 25. — ²⁵ Ainsi Moïse était dès lors instruit par une lumière surnaturelle de sa vocation ; et puisqu'il frappa l'Égyptien injuste dans le but de donner à ses frères une marque sensible de ce à quoi il était destiné, il n'y a aucun doute que ce ne fût par un effet de sa volonté divine que ce châtiement retomba sur l'Égyptien.

²⁶ Dieu préparait un nouvel ordre de choses pour le salut de son peuple, il voulait donner à l'alliance qu'il avait faite avec les patriarches un nouveau développement ; mais le peuple n'y était pas disposé, et il se montra rebelle contre le Libérateur (*Voy. ce qui suit*). C'est ainsi que vous agissez vous-mêmes, veut dire saint Étienne, vous qui rejetez le Seigneur Jésus.

ŷ. 30. — ²⁷ Dans le grec : un ange (un envoyé) du Seigneur, c'est-à-dire Dieu se manifestant aux hommes, Jéhovah, le Fils de Dieu apparaissant sous une forme sensible, ainsi qu'il résulte de 2. *Moy.* 3, où les expressions « anges du Seigneur (de Jéhovah) » et « Seigneur (Jéhovah) » sont ruses l'une pour l'autre (*Comp. Jean*, 1. note 7. *Ezéch.* 1 et les notes).

²⁸ qui était une partie du mont Horeb (2. *Moy.* 3, 1); car sur ce mont s'élèvent deux rochers en forme de pics, dont l'un est appelé mont Sainte-Catherine, et l'autre mont Sina.

31. Ce que Moïse ayant aperçu, il fut étonné de ce qu'il voyait; et s'approchant pour considérer ce que c'était, il entendit la voix du Seigneur, qui lui dit ²⁹ :

32. Je suis le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse tout tremblant n'osait regarder.

33. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliers de vos pieds; car le lieu où vous êtes est une terre sainte ³⁰.

34. J'ai vu et considéré l'affliction de mon peuple qui est en Egypte; j'ai entendu leur gémissement, et je suis descendu ³¹ pour les délivrer. Venez donc maintenant, afin que je vous envoie en Egypte ³².

35. Ce Moïse, qu'ils avaient renoncé, en disant : Qui vous a établi prince et juge? fut celui-là même que Dieu envoya pour prince et pour libérateur, sous la conduite de l'ange qui lui était apparu dans le buisson.

36. Ce fut lui qui les fit sortir, faisant des prodiges et des miracles en Egypte, dans la mer Rouge, et au désert, durant quarante ans.

37. C'est ce Moïse qui a dit aux enfants d'Israël : Dieu ³³ vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi, écoutez-le ³⁴.

38. C'est lui qui pendant que le peuple était assemblé au désert, s'entretenait avec l'ange ³⁵ qui lui parlait sur la montagne de Sinaï. C'est lui qui était avec nos pères, et qui a reçu les paroles de vie pour nous les donner ³⁶.

39. Nos pères ne voulurent point lui obéir; mais ils le rebutèrent, retournant de cœur en Egypte, 2. *Moys.* 32, 1 et suiv.

40. et disant à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent ³⁷ devant nous; car nous

31. Moyses autem videns. admiratus est visum; et accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens :

32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare.

33. Dixit autem illi Dominus : Solve calceamentum pedum tuorum : locus enim in quo stas terra sancta est.

34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum.

35. Hunc Moysen, quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem? hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli, qui apparuit illi in rubo.

36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terra Ægypti, et in Rubro mari, et in deserto annis quadraginta.

37. Hic est Moyses, qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris, tanquam me, ipsum audietis.

38. Hic est, qui fuit in ecclesia in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sinaï, et cum patribus nostris : qui accepit verba vitæ dare nobis.

39. Cui noluerunt obedire patres nostri : sed repulerunt, et aversi sunt cordibus suis in Ægyptum,

40. dicentes ad Aaron : Fac nobis deos, qui præcedant nos : Moy-

†. 31. — ²⁹ « qui lui dit » n'est pas dans le grec.

†. 33. — ³⁰ Faites ce que l'on fait quand on entre dans le temple, devant Dieu; car vous êtes devant Dieu.

†. 34. — ³¹ Descendre de la part de Dieu, dit saint Augustin, est la même chose que faire sur la terre quelque chose d'insolite contre le cours de la nature (Voy.

1. *Moys.* 11, note 3).

³² Voy. 2. *Moys.* 3, 7-10.

†. 37. — ³³ Dans le grec : le Seigneur, Dieu.

³⁴ Voy *pl. h.* 3, 22. 23.

†. 38. — ³⁵ qui sur le mont Sinaï, autour duquel le peuple se tenait, était auprès de Dieu pour en recevoir la loi.

³⁶ Voy. 2. *Moys.* 19 et suiv.

†. 40. — ³⁷ un Dieu, une figure de Seigneur. Le nombre pluriel est mis par majesté au lieu du singulier (Voy. 2. *Moys.* 32. 1 et suiv.).

ses enim hic, qui eduxit nos de terra Egypti, nescimus quid factum sit ei.

41. Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostiam simulacro, et lætabantur in operibus manuum suarum.

42. Convertit autem Deus, et tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro Prophetarum: Numquid victimas et hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel?

43. Et suscepistis tabernaculum Moloch, et sidus Dei vestri Rempham, figuras, quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

44. Tabernaculum testimonii fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundum formam quam viderat.

45. Quod et induxerunt, suscipientes patres nostri cum Jesu in

ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tirés du pays d'Égypte.

41. Ils firent en ces jours-là un veau, et sacrifièrent à l'idole, et ils mettaient leur joie dans l'ouvrage de leurs mains³⁸.

42. Alors Dieu se détourna d'eux, et les abandonna de telle sorte, qu'ils adorèrent l'armée du ciel³⁹, comme il est écrit au livre des Prophètes⁴⁰: Maison d'Israël, m'avez-vous offert des sacrifices et des hosties dans le désert durant quarante ans⁴¹?

43. Et vous avez porté *en triomphe* le tabernacle de Moloch⁴², et l'astre de votre dieu Rempham⁴³, qui sont des figures que vous avez faites pour les adorer. C'est pourquoi je vous transporterai au-delà de Babylone⁴⁴. *Amos*, 5, 23.

44. Nos pères eurent au désert le tabernacle du témoignage⁴⁵, comme Dieu, parlant à Moïse, lui avait ordonné de le faire selon le modèle qu'il avait vu⁴⁶.

45. Et nos pères l'ayant reçu, ils l'emportèrent sous la conduite de Josué⁴⁷, au pays

§. 41. — ³⁸ En Égypte on honorait le bœuf Apis comme figure d'Osiris (du soleil). Les Juifs ayant été ainsi accoutumés à cette représentation, Aaron se servit du veau comme figure de Jéhovah; mais les Israélites ne le considérèrent pas comme une simple figure, ils l'adorèrent comme un Dieu. Telle fut la reconnaissance des Israélites immédiatement après leur délivrance, telle fut leur obéissance à leur Libérateur, c'est avec ce sentiment de subordination qu'ils reçurent les nouvelles ordonnances de Dieu! Or, tels furent les pères, tels sont les enfants; c'est ce que veut faire entendre saint Etienne.

§. 42. — ³⁹ il retira sa grâce et il permit qu'ils s'abandonnassent de plus en plus au culte idolâtrique des astres du ciel. Dieu punit le péché par le péché.

⁴⁰ au livre des petits Prophètes (voy. l'Introduction à ces livres), et en effet dans le prophète *Amos*, 5, 25.

⁴¹ Dieu nie que les Israélites lui aient offert des sacrifices dans le désert, parce qu'ils n'avaient pas les dispositions convenables, et qu'ils sacrifiaient en même temps aux idoles (Voy. dans *Amos* l'explication de ce passage et du suivant).

§. 43. — ⁴² Moloch est aussi un dieu représentant le soleil (Voy. 3. *Moys.* 18, 24).

⁴³ le dieu Rempham, qui est un astre. C'est le nom égyptien de la planète Saturne (Voy. 3. *Moys.* 18, note 18). — * L'hébreu porte littéralement: Vous portiez les tentes de votre roi, et Saturne votre idole, l'astre de votre dieu que vous vous étiez fait. — Par où l'on voit qu'il n'est pas question de Rempham; les Septante peuvent avoir mal lu l'hébreu. Votre roi est m.s pour Moloch (Voy. D. Calmet).

⁴⁴ Les derniers mots signifient dans *Amos*: C'est pourquoi je vous transierai à Damas. Saint Etienne a spécifié plus distinctement les contrées dans lesquelles les Israélites furent transportés.

§. 44. — ⁴⁵ le saint tabernacle (2. *Moys.* 25, 9 et suiv.). Afin de mettre en lumière le châtiment que méritait le culte des idoles, l'orateur sacré rappelle le tabernacle érigé par l'ordre de Dieu, et dans lequel les Israélites auraient pu l'adorer. Le respect avec lequel il en parlait, aussi bien que du temple (§. 47. 48) devait en outre faire disparaître l'accusation qu'on portait contre lui (*Pl. h.* 6, 13), d'avoir parlé contre le temple.

⁴⁶ Voy. 2. *Moys.* 25, 40.

§. 45. — ⁴⁷ Litt.: de Jésus, — avec Josué, le guide des Israélites après la mort de Moïse. Les noms de Jésus et de Josué ont la même signification, de là le changement de l'un en l'autre.

qui avait été possédé par les nations ⁴⁸ que Dieu chassa devant eux. *Et il y fut* jusqu'au temps de David ⁴⁹,

46. qui trouva grâce devant Dieu, et qui lui demanda qu'il pût bâtir une demeure au Dieu de Jacob ⁵⁰.

47. Ce fut néanmoins Salomon qui lui bâtit un temple ⁵¹.

48. Mais ⁵² le Très-Haut n'habite point dans des temples faits par la main des hommes, selon cette parole du prophète : *Isaïe*, 66, 1.

49. Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied ⁵³. Quelle maison me bâtiriez-vous, dit le Seigneur, et quel pourrait être le lieu de mon repos ?

50. Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses ?

51. Têtes durs, hommes incirconcis de cœur et d'oreilles ⁵⁴, vous résistez toujours au Saint-Esprit ⁵⁵, et vous êtes tels que vos pères ont été.

52. Qui est celui d'entre les prophètes que vos pères n'aient point persécuté ? Ils ont tué ceux qui leur prédisaient l'avènement du Juste ⁵⁶ que vous venez de trahir, et dont vous avez été les meurtriers ⁵⁷;

53. vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée ⁵⁸.

possessionem gentium, quas expulit Deus a facie patrum nostrorum, usque in diebus David,

46. qui invenit gratiam ante Deum, et petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob.

47. Salomon autem ædificavit illi domum.

48. Sed non excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit :

49. Cælum mihi sedes est : terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi ? dicit Dominus, aut quis locus requietionis meæ est ?

50. Nonne manus mea fecit hæc omnia ?

51. Dura cervice, et incircumcisis cordibus et auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis, sicut patres vestri, ita et vos.

52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri ? Et occiderunt eos, qui prænuntiabant de adventu Justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis :

53. qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

⁴⁸ les Chananéens.

⁴⁹ Ce fut David qui acheva de purger le pays de tous les Chananéens.

ŷ. 46 — ⁵⁰ qu'il lui fût permis de bâtir un temple à Dieu (Voy. 2. Rois, 7. Ps. 131).

ŷ. 47. — ⁵¹ Voy. 3. Rois, 6 et 7. 2. Par. 2-4.

ŷ. 48. — ⁵² Malgré tout le respect que saint Etienne montre pour le temple, il ne peut s'empêcher de remarquer avec les prophètes, que l'on doit bien se garder de croire que le temple soit l'unique demeure de Dieu. C'eût été l'estimer au-delà de ce qu'il était d'une manière coupable. Il semble par ce qui suit qu'il ait voulu accuser ses juges de tomber dans cette fausse appréciation.

ŷ. 49. — ⁵³ c'est-à-dire je suis présent partout.

ŷ. 51. — ⁵⁴ Vous, qui avez un cœur sans bonnes dispositions, sans docilité, et qui, pour cette raison, refusez d'entendre la vérité. — Cette apostrophe véhémement fait conjecturer que les auditeurs, aux dernières paroles de l'orateur, donnèrent à son égard des marques de mécontentement, ce qui le détermina à leur adresser de durs reproches.

⁵⁵ en vous montrant constamment à l'égard de toutes les ordonnances de Dieu sans reconnaissance et animés de sentiments de rébellion, et, de plus, en les méprisant.

ŷ. 52. — ⁵⁶ du Christ.

⁵⁷ Litt. : que vous avez trahi et dont vous avez été les meurtriers, — que vous avez trahi, en livrant Jésus-Christ aux Romains

ŷ. 53. — ⁵⁸ Lorsque le Seigneur donna sa loi, il était accompagné par des milliers de ses saints, comme on le voit 5. Moys. 33, 2. Mais ce ministère des anges, ainsi que l'entendent plusieurs interprètes, ne fut qu'un ministère extérieur, et non un ministère proprement dit. Le ministère propre des anges, lorsque la loi fut donnée, consista en ce que le Fils de Dieu, qui est l'auteur de l'ancienne comme de la nouvelle alliance, apparut dans l'ancienne alliance sous les dehors d'un ange, et qu'il donna ses ordonnances par des anges (Pl. h. ŷ. 30. 2. Moys. 14, 19. 23, 20. 23. Juges, 2, 1. 6, 22. 13, 3. Zach. 1, 8 et les notes). Ainsi la loi fut donnée par un

54. Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cælum, vidit gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris Dei. Et ait : Ecce video cælum apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei.

56. Exclamantes autem voce magna continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum.

57. Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant : et testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis, qui vocabatur Saulus.

58. Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum.

59. Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset, obdormivit in Domino. Saulus autem erat consensuens nec ejus.

54. A ces paroles ils entrèrent dans une rage qui leur déchirait le cœur, et ils grinçaient les dents contre lui.

55. Mais Etienne étant rempli du Saint-Esprit, et levant les yeux au ciel, vit la gloire ⁵⁹ de Dieu, et Jésus qui était debout à la droite de Dieu ; et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu ⁶⁰.

56. Alors poussant des cris tous d'une voix, et se bouchant les oreilles, ils se jetèrent tous ensemble sur lui :

57. et l'ayant entraîné hors de la ville, ils le lapidèrent : et les témoins mirent leurs vêtements aux pieds d'un jeune homme nommé Saul ⁶¹.

58. Ainsi ils lapidaient Etienne, et lui invoquait Jésus, et disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit.

59. Et s'étant mis à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché. Après cette parole, il s'endormit dans le Seigneur. Or Saul avait consenti à la mort d'Etienne.

CHAPITRE VIII.

Persécution contre les fidèles. Philippe prêche et baptise dans Samarie. Simon le Magicien se fait baptiser. Pierre et Jean confèrent le Saint-Esprit dans Samarie. Simon veut acheter à prix d'argent ce même pouvoir. Un intendant des trésors de la reine d'Ethiopie est converti ¹.

1. Facta est autem in illa die persecutio magna in Ecclesia, quæ

1. Il s'éleva en ce temps-là une grande persécution contre l'Eglise de Jérusalem ; et

Dieu-ange, l'Evangile par un Dieu-homme (Voy. une explication plus détaillée dans l'Épître aux Galates, 3, 19).

γ. 55. — ⁵⁹ l'éclat de la lumière céleste.

⁶⁰ Je vois le Fils de l'homme, naguère méprisé, environné de la puissance divine dans la majesté de Dieu. — Il était debout, dit saint Grégoire, parce que se tenir debout est l'attitude qui convient à un combattant et à celui qui porte secours.

γ. 57. — ⁶¹ Les témoins devaient jeter les premières pierres contre le condamné (3 Moys. 13, 10, 17, 7). Ils déposèrent leurs vêtements de dessus, afin de pouvoir plus commodément lancer des pierres (voy. pl. b. 22, 23), et les donnèrent à garder au jeune Saul. Saul, originaire de Tarse en Cilicie, avait étudié à Jérusalem la loi et la tradition, dans l'intention de devenir rabbin (maître, docteur). Il pouvait alors être âgé de vingt-cinq à trente ans. Il devint bientôt chrétien et apôtre (pl. b. chap. 9, 1 et suiv.), et il porta dans la suite le nom de Paul (pl. b. 13, 9).

¹ Les événements dont il est ici question tombent dans les années 34 et 35 après la naissance de Jésus-Christ.

tous ², excepté les apôtres, furent dispersés en divers endroits de la Judée et de la Samarie.

2. Or quelques hommes qui craignaient Dieu prirent soin d'ensevelir Etienne, et firent *ses funérailles avec un grand deuil*.

3. Cependant Saul ravageait l'Eglise; et entrant dans les maisons, il en tirait par force les hommes et les femmes, et les faisait mettre en prison ³.

4. Ceux donc qui étaient dispersés, passaient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu.

5. Ainsi Philippe ⁴ étant venu dans la ville de Samarie, leur prêchait Jésus-Christ.

6. Et les peuples étaient attentifs aux choses que Philippe leur disait, et l'écoutaient tous avec une même ardeur, voyant les miracles qu'il faisait.

7. Car les esprits impurs ⁵ sortaient des corps de plusieurs possédés, en jetant de grands cris.

8. Et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent guéris.

9. Ce qui remplit la ville d'une grande joie. Or il y avait dans la même ville un homme nommé Simon, qui y avait auparavant exercé la magie, et qui avait séduit le peuple de Samarie, se disant être quelque chose de grand ⁶:

10. de sorte qu'ils le suivaient tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disaient: Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

11. Et ce qui les portait à le suivre, c'est qu'il y avait déjà longtemps qu'il leur avait renversé l'esprit par ses enchantements ⁷.

12. Mais ayant cru ce que Philippe leur annonçait du royaume de Dieu, ils étaient baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ ⁸.

erat Jerosolymis, et omnes dispersi sunt per regiones Judææ et Samariæ, præter apostolos.

2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planetum magnum super eum.

3. Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

5. Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis Christum.

6. Intendebant autem turbæ his quæ a Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat.

7. Multi enim eorum, qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magna exibant.

8. Multi autem paralytici et claudi curati sunt.

9. Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum:

10. cui auscultabant omnes a minimo usque ad maximum, dicentes: Hic est virtus Dei, quæ vocatur magna.

11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magis suis dementasset eos.

12. Cum vero credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Iesu Christi baptizabantur viri ac mulieres.

ŷ. 1. — ² la plupart (Voy. ŷ. 3).

ŷ. 2. — ³ Etant un pharisien zélé, il agissait avec mission du haut Conseil.

ŷ. 5. — ⁴ le diacre (Voy. pl. h. 6, 5).

ŷ. 7. — ⁵ Voy. Matth. 4, 24. Pl. h. 5, 12-16.

ŷ. 9. — ⁶ Simon était Samaritain, d'un bourg appelé Gitton. Suivant saint Justin, il était considéré par ses sectateurs comme le Dieu très-haut et tout-puissant. Suivant saint Irénée, il enseignait qu'il avait appartenu parmi les Samaritains comme le Père, parmi les Juifs comme le Fils, parmi les Gentils comme le Saint-Esprit, et qu'il était la vertu souveraine. Les enchantements auxquels il se livrait étaient, ce semble, quelque chose de plus que de simples prestiges, puisqu'il avait parlé ainsi de lui-même, et qu'il parvint à se faire un si grand nombre de partisans. Le pouvoir que déployait encore alors satan (ŷ. 7), pour soutenir son royaume, ne laisse pas lieu de douter que ce ne fût lui qui agit dans Simon (Comp. 2. Moys. 7, note 6. 1. Rois, 28, note 8). Saint Ignace, le martyr, appelle Simon le premier-né de satan.

ŷ. 11. — ⁷ D'autres traduisent: qu'il les avait aveuglés, infatués.

ŷ. 12. — ⁸ de la manière dont Jésus-Christ avait ordonné que le baptême fût

13. Tunc Simon et ipse credit : et cum baptizatus esset, adhaerebat Philippo. Videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

14. Cum autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quod recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem.

15. Qui cum venissent, oraverunt pro ipsis ut acciperent Spiritum sanctum :

16. nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu.

17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum.

18. Cum vidisset autem Simon, quia per impositionem manus apo-

13. Alors Simon crut aussi lui-même : et après qu'il eut été baptisé, il s'attachait à Philippe ⁹. Et voyant les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il en était dans l'admiration et dans l'étonnement.

14. Les apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, leur envoyèrent Pierre et Jean ¹⁰,

15. qui étant venus firent des prières pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit :

16. car il n'était point encore descendu sur aucun d'eux ; mais ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus ¹¹.

17. Alors ils leur imposèrent les mains, et ils reçurent le Saint-Esprit ¹².

18. Lorsque Simon eut vu que le Saint-Esprit était donné par l'imposition de la

conféré. Dans le grec : Or ayant cru à Philippe qui annonçait l'heureuse nouvelle touchant le royaume de Dieu et le nom de Jésus-Christ, les hommes et les femmes se faisaient baptiser.

§. 13. — ⁹ Simon crut, mais non pas de la foi qui vivifie, mais seulement dans la vue d'être baptisé et de contracter une union plus étroite avec Philippe, dont il espérait recevoir le don de faire des miracles, pour le faire servir ensuite à satisfaire son ambition et à son propre avantage (Aug., Grég., Cyril., Chrys.).

§. 14. — ¹⁰ Pierre n'est pas ici envoyé comme un subordonné, auquel on donne des ordres, mais en qualité de chef et de premier supérieur, que l'on prie d'entreprendre un voyage pieux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il lui convenait mieux qu'à point d'autres, en sa qualité de chef suprême de l'Eglise, de recevoir dans son sein les églises nouvelles et de les unir à l'Eglise-mère.

§. 16. — ¹¹ ils n'avaient (primitivement) reçu que le baptême suivant le rit établi par Jésus. Dans le baptême ils avaient, il est vrai, reçu le Saint-Esprit pour la régénération (Jean, 3, note 7), mais non pas dans la plénitude de ses grâces, comme au jour de la Pentecôte (voy. *pl. h.* 2, 1 et suiv.), de manière à être solidement affermis dans la profession de la foi par leurs discours et par leurs œuvres. Ce bienfait ils devaient le recevoir en recevant le sacrement divin de la confirmation.

§. 17. — ¹² Ainsi après le baptême, l'imposition des mains pour la réception du Saint-Esprit (la confirmation) fut encore jugée nécessaire. C'est pourquoi saint Clément de Rome, un des disciples des apôtres, dit également : Il faut se hâter de donner à tous sans délai la régénération (le baptême), et ils se feront enfin marquer du sceau (de la confirmation) par l'évêque, comme nous l'avons reçu de saint Pierre, et que nous l'ont appris les autres apôtres par l'ordre de Dieu. C'est encore l'usage de nos jours, dit saint Cyprien, que l'on présente aux préposés des églises ceux qui ont été baptisés dans l'église, afin que par la prière et par l'imposition des mains ils reçoivent le Saint-Esprit. Le dernier concile œcuménique, le concile de Trente (sess. 7, can. 1), n'a pas une autre doctrine; il s'exprime ainsi : Si quelqu'un dit que la confirmation de ceux qui ont été baptisés est une vaine cérémonie, et non plutôt un sacrement véritable et proprement dit; ou que primitivement ce n'était rien autre qu'une instruction par laquelle ceux qui étaient parvenus à l'âge de l'adolescence rendaient en présence de l'Eglise compte de leur foi, qu'il soit anathème. Observez encore que régulièrement ce sacrement n'est administré que par les évêques; ce qui fut cause que les apôtres furent appelés pour le conférer. De savoir si les apôtres en le conférant ont fait usage de l'onction du saint chrême, cela n'est pas, il est vrai, hors de tout doute, mais c'est ce qui est infiniment probable; car l'onction a été depuis lors pratiquée dans ce sacrement, ce qui n'aurait pas eu lieu si les apôtres eux-mêmes ne l'avaient pas employée.

main des apôtres ¹³, il leur offrit de l'argent,

19. et leur dit : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que ceux à qui j'aurai imposé les mains reçoivent le Saint-Esprit ¹⁴. Mais Pierre lui dit :

20. Que votre argent péricule avec vous, vous qui avez cru que le don de Dieu peut s'acquérir avec de l'argent.

21. Vous n'avez point de part, et vous ne pouvez rien prétendre à ce ministère ¹⁵; car votre cœur n'est pas droit devant Dieu.

22. Faites donc pénitence de cette méchanceté; et priez Dieu, afin que, s'il est possible, il vous pardonne cette pensée de votre cœur :

23. car je vois que vous êtes dans un fiel amer, et dans les liens de l'iniquité.

24. Simon répondit : Priez vous autres le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit ¹⁶

25. Pour eux, après avoir rendu témoignage au Seigneur, et prêché sa parole, ils retournèrent à Jérusalem, annonçant l'Evangile en plusieurs cantons des Samaritains ¹⁷.

26. Cependant un ange du Seigneur parla à Philippe, et lui dit : Levez-vous, et allez vers le midi, au chemin qui descend

stolorum daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam,

19. dicens : Date et mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum :

20. Pecunia tua tecum sit in perditionem : quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri.

21. Non est tibi pars, neque sors in sermone isto; cor enim tuum non est rectum coram Deo.

22. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua : et roga Deum, si forte remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui.

23. In felle enim amaritudinis, et obligatione iniquitatis video te esse.

24. Respondens autem Simon, dixit : Precamini vos pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis.

25. Et illi quidem testificati et locuti verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens : Surge, et vade contra meridia-

§. 18. — ¹³ De même qu'au jour de la Pentecôte, lorsque pour la première fois le Saint-Esprit se répandit sur les apôtres et se manifesta en eux visiblement dans sa plénitude; de même il arrivait souvent dans les premiers temps de l'Eglise, que l'Esprit divin se manifestât d'une manière sensible par les dons miraculeux qu'il mettait subitement dans ceux qui avaient été baptisés ou confirmés (voy. *pl. h.* 2, 4). Simon avait vu ces dons merveilleux dans ceux qui venaient de recevoir la confirmation.

§. 19. — ¹⁴ Comme il avait auparavant, dans son art magique, fasciné ses concitoyens, Simon souhaitait de même se faire admirer parmi eux en qualité de chrétien par le don de communiquer le Saint-Esprit, et ce don il croyait qu'on pouvait l'acheter à prix d'argent. C'est à raison de l'exemple qu'il donna, que le crime de ceux qui trafiquent d'une manière quelconque des dons et des dignités spirituels, ou qui cherchent à se les procurer à prix d'argent, est appelé simonie.

§. 21. — ¹⁵ Litt. : à ce discours, à cette doctrine. — Vous n'avez point la vraie foi du chrétien; vous feignez seulement de l'avoir, et vous n'avez ainsi aucune part à la doctrine de Jésus-Christ et à ses promesses.

§. 24. — ¹⁶ Ces paroles n'étaient pas non plus inspirées par un sentiment de droiture et de pénitence, mais par la crainte; car, ainsi que nous l'apprend saint Irénée, après le départ des apôtres, il pervertit nombre de Samaritains, en apostasiant lui-même. Suivant le même Père de l'Eglise, ce déchaînement de doctrines erronées par lesquelles les hérétiques du premier siècle s'efforcèrent de souiller et de défigurer la pureté du christianisme, avait sa source dans la Gnose, c'est-à-dire dans la science occulte de Simon, et c'est pour cela que dans la primitive Eglise il était appelé le père des hérétiques.

§. 25. — ¹⁷ Vers ce temps-là Pierre se rendit à Antioche et y demeura sept ans en qualité d'évêque; il fit durant ces sept ans plusieurs courses apostoliques considérables. Il retourna à Jérusalem l'an 43 ou 44 (Voy. *pl. b.* chap. 12, note 19).

num, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam : hæc est deserta.

27. Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunuchus potens, Candacis reginæ Æthiopum, qui erat super omnes gazas ejus, venerat adorare in Jerusalem :

28. et revertebatur sedens super currum suum, legensque Isaiam prophetam.

29. Dixit autem Spiritus Philippo : Accede, et adjuuge te ad currum istum.

30. Accurrens autem Philippus audivit eum legentem Isaiam prophetam, et dixit : Putasne intelligis quæ legis ?

31. Qui ait : Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi ? Rogavitque Philippum ut ascenderet, et sederet secum.

32. Locum autem Scripturæ, quam legebat, erat hic : Tanquam ovis ad occisionem ductus est : et sicut agnus coram tondente se, sine voce, sic non aperuit os suum.

33. In humilitate judicium ejus sublatum est. Generationem ejus quis enarrabit, quoniam tolletur de terra vita ejus ?

34. Respondens autem eunuchus Philippo, dixit : Obsecro te, de quo propheta dicit hoc ? de se, an de alio aliquo ?

35. Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens a Scriptura ista evangelizavit illi Jesum.

36. Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam :

de Jérusalem à Gaza ¹⁸, qui est déserte.

27. Et se levant, il s'en alla. Or un Éthiopien eunuque, l'un des premiers officiers de Candace, reine d'Éthiopie, et surintendant de tous ses trésors, était venu à Jérusalem pour adorer ¹⁹.

28. Et il s'en retournait étant assis dans son chariot, et lisant le prophète Isaïe.

29. Alors l'Esprit ²⁰ dit à Philippe : Avancez, et approchez-vous de ce chariot.

30. Aussitôt Philippe accourut ; et ayant ouï que l'eunuque lisait le prophète Isaïe, il lui dit : Croyez-vous entendre ce que vous lisez ?

31. Il lui répondit : Comment le pourrais-je, si quelqu'un ne me l'explique ? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui.

32. Or le passage de l'Écriture qu'il lisait, était celui-ci ²¹ : Il a été mené comme une brebis à la boucherie, et il n'a point ouvert la bouche, non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.

33. Le jugement porté contre lui dans son abaissement a été aboli. Qui pourra compter sa génération, parce que sa vie sera reiranchée de la terre ²² ?

34. L'eunuque dit donc à Philippe : Je vous prie de me dire de qui le prophète entend parler, si c'est de lui-même, ou de quelqu'autre ?

35. Alors Philippe, prenant la parole, commença par cet endroit de l'Écriture à lui annoncer Jésus.

36. Après avoir marché quelque temps, ils rencontrèrent de l'eau, et l'eunuque lui

γ. 26. — ¹⁸ Gaza, ancienne ville des Philistins, était une des villes de la Palestine les plus méridionales, sur les bords de la mer Méditerranée ; elle fut détruite dans la guerre des Romains.

γ. 27. — ¹⁹ C'était, selon toute vraisemblance, un Israélite. Candace était le nom commun de toutes les reines d'Éthiopie.

γ. 29. — ²⁰ L'ange (γ. 26), qui plus bas est appelé l'Esprit du Seigneur (39).

γ. 32. — ²¹ Isaïe, 53, 7, 8. Le passage est tiré de cette section (chap. 52, 13-53, 12), qui traite des souffrances du Messie, mais il n'est pas rapporté d'après le texte hébreu, mais d'après l'ancienne version grecque ; c'est pour cela que, quoique le sens soit le même, les expressions offrent quelque divergence.

γ. 33. — ²² Litt. : Dans son humiliation, son jugement a été supprimé. — Le Messie souffrira avec l'amour et la patience d'une brebis ; mais après qu'il sera descendu au plus bas degré d'humiliation, le châtiment qui l'avait frappé à cause des péchés des hommes prendra fin, sa vie sera enlevée de la terre, et il sera glorifié auprès de Dieu. Qui pourrait compter la postérité spirituelle qu'il engendrera par sa mort ? Voy. l'explication plus développée dans le prophète Isaïe.

dit : Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que je ne sois baptisé ?

37. Philippe lui répondit : Vous pouvez l'être, si vous croyez de tout votre cœur. Il lui repartit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu ²³.

38. Il commanda aussitôt qu'on arrêtât son chariot, et ils descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque.

39. Etant remontés hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe ²⁴, et l'eunuque ne le vit plus : mais il continua son chemin, étant plein de joie.

40. Et Philippe se trouva dans Azot ²⁵, d'où étant sorti, il annonça l'Evangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vint à Césarée ²⁶.

et ait eunuchus : Ecce aqua, quid prohibet me baptizari ?

37. Dixit autem Philippus : Si credis ex toto corde, licet. Et respondens ait : Credo Filium Dei esse Jesum Christum.

38. Et jussit stare currum : et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum.

39. Cum autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, et amplius non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.

40. Philippus autem inventus est in Azoto, et per transiens evangelizabat civitatibus cunctis, donec veniret Cæsaream.

CHAPITRE IX.

Saul persécute les fidèles, et il est miraculeusement converti. Il prêche à Damas, il se rend de nouveau à Jérusalem, se retire à Césarée, et retourne ensuite à Tarse. Pierre guérit Enée, et il ressuscite Tabithe d'entre les morts.

1. Cependant Saul ne respirant encore que menaces et que carnage contre les disciples du Seigneur ¹, vint trouver le grand prêtre, Gal. 1, 13.

2. et lui demanda des lettres pour les synagogues de Damas ² ; afin que s'il se trouvait quelques personnes de cette secte ³, hommes ou femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem.

3. Mais comme il était en chemin, et qu'il approchait déjà de Damas, il fut tout d'un coup environné d'une lumière du ciel.

1. Saulus autem adhuc spirans minarum et cædis in discipulos Domini, accessit ad principem sacerdotum,

2. et petiit ab eo epistolas in Damascum ad synagogas : ut si quos invenisset hujus viæ viros ac mulieres, vinctos perduceret in Jerusalem.

3. Et cum iter faceret, contigit ut appropinquaret Damasco : et subito circumfulsit eum lux de celo.

§. 37. — ²³ Dans cet article de foi étaient compris tous les autres ; car quiconque tient Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, croit tout ce qu'il a enseigné et ordonné.

§. 39. — ²⁴ Il le transporta subitement à Azot (x. 40), afin que cette disparition miraculeuse servît à affermir la foi de l'intendant (Chrys., etc.). Comp. Dan. 14, 35.

§. 40. — ²⁵ également une ancienne ville des Philistins, située au nord de Gaza. ²⁶ ville sur les bords de la mer Méditerranée avec un port, la résidence du gouverneur de la contrée. On croit que c'était le lieu de la demeure de Philippe (Voy. pl. b. 21, 8).

§. 1. — ¹ La conversion de Saul (Voy. pl. h. 7, 59) est encore rapportée pl. b. 22, 4-16. 20, 9-18. Ces trois récits se complètent mutuellement. Il se fit tomber vers l'an 34 ou 35 après la naissance de Jésus-Christ.

§. 2. — ² une ville fort peuplée, à l'orient de l'Antiliban.

³ Litt. : de cette voie, de cette religion, professant cette doctrine.

4. Et cadens in terram audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris ?

5. Qui dixit : Quis es Domine ? Et ille : Ego sum Jesus, quem tu persequeris ; durum est tibi contra stimulum calcitrare.

6. Et tremens, ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere ?

7. Et Dominus ad eum : Surge, et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. Viri autem illi, qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audientes quidem vocem, neminem autem videntes.

8. Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes introduxerunt Damascum.

9. Et erat ibi tribus diebus non videns, et non manducavit, neque bibit.

10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias : et dixit ad illum in visu Dominus : Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine.

11. Et Dominus ad eum : Surge, et vade in vicum, qui vocatur rectus : et quære in domo Judæ Saulum nomine Tarsensem : ecce enim orat.

12. (Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem et imponentem sibi manus ut visum recipiat.)

4. Et tombant par terre, il entendit une voix qui lui disait⁴ : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous⁵.

5. Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez : il vous est dur de regimber contre l'aiguillon⁶.

6. Alors tremblant et effrayé, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?

7. Le Seigneur lui répondit : Levez-vous, et entrez dans la ville ; et là on vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Or, les hommes qui l'accompagnaient s'arrêtèrent tout étonnés : car ils entendaient une voix, mais ils ne voyaient personne. *Pl. b. 22, 9. 26, 14.*

8. Saul se leva donc de terre ; et ayant les yeux ouverts, il ne voyait point. Ainsi ils le conduisirent par la main, et le menèrent à Damas,

9. où il fut trois jours sans voir : et il ne mangeait ni ne buvait.

10. Or, il y avait à Damas un disciple nommé Ananie⁷, à qui le Seigneur dit dans une vision⁸ : Ananie ! Et il répondit : Me voici, Seigneur.

11. Le Seigneur ajouta : Levez-vous, et vous en allez dans la rue qu'on appelle droite, et cherchez dans la maison de Judas un nommé Saul de Tarse⁹ ; car il y est en prière¹⁰.

12. (Et Saul voyait en vision un homme nommé Ananie, qui entrait, et lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue¹¹.)

§. 4. — ⁴ en langue hébraïque (*Pl. b. 26, 14*).

⁵ Jésus-Christ vit dans les siens ; les persécuter, c'est le persécuter lui-même. Il ne forme avec eux qu'une personne dont il est le chef et dont ils sont les membres. Les souffrances qu'endurent les membres, la tête y prend également part.

§. 5. — ⁶ Votre résistance tournerait à votre propre désavantage. En Orient on se sert de l'aiguillon pour accélérer la marche des animaux employés à transporter des fardeaux et à labourer ; s'ils sont récalcitrants contre l'aiguillon, ils ne font que se blesser d'une manière plus douloureuse.

§. 10. — ⁷ Suivant saint Chrysostôme, c'était un chrétien de distinction, un prêtre suivant saint Augustin, et un des soixante et douze disciples au rapport de plusieurs anciens.

⁸ dans un ravissement qui l'éleva de ce monde sensible dans le monde au-dessus des sens.

11. — ⁹ ville capitale de la Cilicie, dans l'Asie-Mineure. Il régnait dans cette ville un grand mouvement scientifique.

Ne craignez pas d'aller trouver Saul ; car il n'est plus persécuter, mais il prie et se dispose à devenir chrétien (Chrys.).

§. 12. — ¹¹ Ce verset renferme la remarque de saint Luc, que Saul, à l'heure même qu'Ananie eut sa vision, fut ravi en esprit et le vit venir à lui pour lui rendre la vue. Il fallait que Saul dans sa vision reçût une impression des traits d'Ananie, afin de le recevoir comme l'envoyé de Dieu, lorsqu'il viendrait auprès de lui. D'autres prennent les paroles du verset comme dites par Jésus-Christ lui-même. Dans le grec : Il vit en vision un homme appelé Ananie, etc.

13. Ananie répondit : Seigneur, j'ai entendu dire à plusieurs combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem.

14. Et même il a reçu le pouvoir des princes des prêtres pour emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom ¹².

15. Le Seigneur lui répartit : Allez, parce que cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les Gentils ¹³, devant les rois, et devant les enfants d'Israël.

16. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il souffre pour mon nom ¹⁴.

17. Ananie donc s'en alla; et étant entre dans la maison, il lui imposa les mains ¹⁵, et lui dit : Saul, mon frère, le Seigneur Jésus, qui vous est apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue et que vous soyez rempli du Saint-Esprit.

18. Aussitôt il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue : et s'étant levé, il fut baptisé.

19. Ayant ensuite mangé, il reprit des forces; et il demeura durant quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

20. Et aussitôt il prêcha Jésus dans les synagogues, *assurant* qu'il était le Fils de Dieu ¹⁶.

13. Respondit autem Ananias : Domine, audivi a multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem :

14. et hic habet potestatem a principibus sacerdotum alligandi omnes, qui invocant nomen tuum.

15. Dixit autem ad eum Dominus : Vade, quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus, et filiis Israel.

16. Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati.

17. Et abiit Ananias, et introivit in domum, et imponens ei manus dixit : Saule, frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto.

18. Et confestim ceciderunt ab oculis ejus tanquam squamæ, et visum recepit, et surgens baptizatus est.

19. Et cum accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis, qui erant Damasci, per dies aliquot.

20. Et continuo in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei.

ŷ. 14. — ¹² c'est-à-dire vous.

ŷ. 15. — ¹³ Sa vocation fut principalement d'annoncer l'Evangile aux nations, et de là le nom de docteur des Gentils qui lui a été donné (1. *Tim.* 2, 7).

ŷ. 16. — ¹⁴ La particule « car » donne la raison pour laquelle Saul fut choisi comme un vase d'élection, et indique la manière et les moyens par lesquels il devait porter Jésus-Christ devant les nations, de sorte que le sens est : Saul sera pour moi un vase d'élection, et il opérera de grandes conversions parmi les peuples, parce qu'il souffrira beaucoup pour moi. La tâche de l'ouvrier apostolique consiste donc autant à souffrir qu'à travailler (Comp. *Rom.* 5, 3. 2. *Cor.* 1, 5).

ŷ. 17. — ¹⁵ L'imposition des mains était usitée dans la simple bénédiction (*Matth.* 19, 13) de même que pour la guérison des maladies (*Marc.* 16, 18). Ananie bénit Saul, afin de lui obtenir la grâce et pour guérir sa cécité. Telle est peut-être l'origine de l'usage reçu dans l'ancienne Eglise d'imposer les mains aux catéchumènes avant le baptême.

ŷ. 20. — ¹⁶ Ainsi par un effet de la grâce, Saul devient tout d'un coup de persécuteur un apôtre. Au sujet de cette conversion subite et de l'affermissement progressif de Saul (ŷ. 22) dans le caractère chrétien, un interprète catholique dit excellemment : Naguères emporté et furieux, maintenant seulement courageux et résolu; naguères respirant la violence, maintenant plein de force et entreprenant; autrefois impatient et opiniâtre à l'égard de tout ce qui s'opposait à lui sur sa voie, maintenant seulement ferme et constant; autrefois sauvage et sombre, maintenant sérieux seulement; autrefois rempli d'un zèle brutal, maintenant uniquement pénétré de la crainte de Dieu; jadis absolument inaccessible à tout sentiment de commisération et de miséricorde, maintenant se glorifiant lui-même des larmes qu'il avait vues couler avec indifférence des yeux d'autrui; auparavant sans amitié pour personne, maintenant le frère de tous les hommes, animé de sentiments de bienveillance,

21. Stupebant autem omnes qui audiebant, et dicebant : Nonne hic est, qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud : et huc ad hoc venit, ut vincitos illos duceret ad principes sacerdotum ?

22. Saulus autem multo magis convalescebat, et confundeabat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

23. Cum autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem et portas die ac nocte, ut eum interficerent.

25. Accipientes autem eum discipuli nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

26. Cum autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus.

27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad apostolos : et narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu.

28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini.

29. Loquebatur quoque gentibus : et disputabat cum Græcis : illi autem querebant occidere eum.

21. Tous ceux qui l'écoutaient étaient frappés d'étonnement, et ils disaient : N'est-ce pas là celui qui persécutait avec tant d'ardeur dans Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom, et qui est venu ici pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres ?

22. Mais Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait ¹⁷ les Juifs qui demeuraient à Damas, leur montrant que Jésus était le Christ ¹⁸.

23. Longtemps après ¹⁹, les Juifs résolurent ensemble de le faire mourir.

24. Mais Saul fut averti du dessein qu'ils avaient formé contre sa vie ; et comme ils faisaient garde jour et nuit aux portes pour le tuer, 2. Cor. 11, 32. 33.

25. les disciples le prirent, et le descendirent durant la nuit, par la muraille, dans une corbeille.

26. Etant ainsi venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples ; mais tous les craignaient, ne croyant pas qu'il fût disciple ²⁰.

27. Alors Barnabé ²¹, l'ayant pris, le mena aux apôtres ²², et leur raconta comment le Seigneur lui était apparu dans le chemin, et ce qu'il lui avait dit, et comme depuis il avait parlé librement et fortement dans la ville de Damas au nom de Jésus ²³.

28. Saul demeura donc dans Jérusalem, vivant avec eux, et parlant avec force au nom du Seigneur ²⁴.

29. Il parlait aussi aux Gentils, et il disputait avec les Grecs ²⁵ : or, ceux-ci cherchaient un moyen de le tuer.

prenant part à tout ce qui regarde le prochain, compatissant ; cependant point de faiblesse, toujours grand, mâle et noble au milieu des tourments et des tribulations.

ŷ. 22. — ¹⁷ D'autres traduisent : et faisait taire.

¹⁸ que Jésus était le Messie promis dans l'Ancien Testament.

ŷ. 23. — ¹⁹ D'après Gal. 1, 17. 18, après un espace de trois ans que Saul passa en Arabie, en très-grande partie sans doute pour se préparer dans le silence à sa vocation d'être l'apôtre du monde. Ce qui suit tombe par conséquent vers l'an 36 ou 37 après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 26. — ²⁰ Peu après la conversion de Saul, il s'éleva une guerre entre le prince arabe Arétas, qui avait Damas sous sa domination, et les Romains. Cette guerre interrompit les relations qui existaient entre Jérusalem et Damas, ce qui explique comment on pouvait manquer à Jérusalem de nouvelles relativement au changement des dispositions de Saul. — * De Jérusalem à Damas il y a environ de soixante et dix à soixante et quinze lieues.

ŷ. 27. — ²¹ Voy. pl. h. 1, 23.

²² à Pierre et à Jacques (Voy. Gal. 1, 18. 19).

²³ comment il avait annoncé Jésus.

ŷ. 28. — ²⁴ Le grec ajoute : Jésus.

ŷ. 29. — ²⁵ avec les Juifs grecs (Voy. pl. h. 6, 1). Dans le grec : Il parlait et disputait contre les Grecs.

30. Ce que les frères ayant reconnu, ils le menèrent à Césarée ²⁶, et l'envoyèrent à Tarse ²⁷.

31. Cependant l'Eglise était en paix par toute la Judée, la Galilée et la Samarie ²⁸, et elle s'établissait ²⁹ marchant dans la crainte du Seigneur, et était remplie de la consolation du Saint-Esprit.

32. Or, Pierre visitant tous les disciples ³⁰, vint aussi voir les saints qui habitaient à Lydde ³¹.

33. Il y trouva un homme nommé Enée, qui depuis huit ans était couché sur un lit, étant paralytique.

34. Et Pierre lui dit : Enée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit : levez-vous, faites vous-même votre lit. Et aussitôt il se leva.

35. Tous ceux qui demeuraient à Lydde et à Sarone ³² virent cet homme, et ils se convertirent au Seigneur.

36. Il y avait aussi à Joppé ³³ entre les disciples une femme nommée Tabithe ou Dorcas ³⁴, selon que *les Grecs* expliquent ce nom. Elle était remplie de bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait.

37. Or, étant tombée malade en ce temps-là, elle mourut : et après qu'on l'eut la-

30. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam, et Samariam, habebat pacem et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione Sancti Spiritus replebatur.

32. Factum est autem, ut Petrus dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos, qui habitabant Lyddæ.

33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus.

34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, et sterne tibi. Et continuo surrexit.

35. Et viderunt eum omnes, qui habitabant Lyddæ et Saronæ : qui conversi sunt ad Dominum.

36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosynis, quas faciebat.

37. Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur.

ŷ. 30. — ²⁶ Voy. *pl. h.* 8, 40.

²⁷ sa ville natale (*Voy. ŷ. 11*). — * Après sa conversion, Paul passa trois ans dans la retraite. Ce fut donc vers l'an 37 ou 38 (ŷ. 1, note 1) qu'il vint à Jérusalem. Il ne tarda pas à retourner à Tarse, et il n'est plus parlé de lui jusqu'à sa première course apostolique avec Barnabé, vers l'an 41 ou 42 (*Voy. chap. 11, 25*).

ŷ. 31. — ²⁸ Dans le grec : Les églises (les communautés particulières), etc. Les Juifs à cette époque, étaient si occupés de leurs propres affaires, qu'ils perdirent quelque temps les chrétiens de vue. Ce qui leur causait surtout de la crainte et de l'effroi, et ce qui provoqua toute leur énergie et les inquiéta, était l'ordre qu'avait donné l'empereur Caius Caligula de placer dans le temple sa statue pour y être adorée, et de l'y placer à force ouverte, en cas qu'il y eût résistance de la part du peuple.

²⁹ elle s'affermissait.

ŷ. 32. — ³⁰ en qualité de pasteur suprême; vers l'an 37 ou 38 de Jésus-Christ.

³¹ Lydde était une ville à environ quatre lieues de la mer Méditerranée, et à dix lieues de Jérusalem.

ŷ. 35. — ³² dans la plaine qui environne Lydde.

ŷ. 36. — ³³ Joppé était une ville avec un port sur la mer Méditerranée, — * et l'une des plus anciennes villes du monde, tellement qu'au dire des anciens et de Plin lui-même, elle aurait été bâtie avant le déluge. « Est Joppe ante diluvium, » ut ferunt, condita (Pomp. Mela). Joppe Phœnicum antiquior, ut ferunt, terrarum » inundatione (Plin.). » — Plusieurs fois détruite et rebâtie dans la suite des siècles, Joppé existe encore avec environ 5,000 habitants, parmi lesquels 3,000 mahométans et 600 chrétiens. C'est un petit port de mer dans une position charmante et environné d'une plaine très-fertile. — Un hospice tenu par des religieux franciscains espagnols y donne l'hospitalité aux pèlerins.

³⁴ c'est-à-dire gazelle (chevreuil).

Quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo.

38. Cum autem prope esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

39. Exurgens autem Petrus venit cum illis. Et cum advenisset, duxerunt illum in cœnaculum : et circumsteterunt illum omnes viduæ flentes, et ostendentes ei tunicas et vestes, quas faciebat illis Dorcas.

40. Ejectis autem omnibus foras, Petrus ponens genua oravit : et conversus ad corpus, dixit : Tabitha, surge. At illa aperuit oculos suos : et viso Petro, resedit.

41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vivam.

42. Notum autem factum est per universam Joppen : et crediderunt multi in Domino.

43. Factum est autem, ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.

vée, on la mit dans une chambre haute ³⁵.

38. Mais comme Lydde était près de Joppé, les disciples ayant ouï dire que Pierre y était, ils envoyèrent vers lui deux hommes, pour le prier de prendre la peine de venir jusque chez eux.

39. Et Pierre se levant, s'en alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent à la chambre haute, où toutes les veuves se présentèrent à lui en pleurant, et en lui montrant les robes et les habits que Dorcas leur faisait ³⁶.

40. Alors Pierre ayant fait sortir tout le monde ³⁷, se mit à genoux, et pria; et se tournant vers le corps, il dit : Tabitha, levez-vous. Elle ouvrit les yeux; et ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant.

41. Et lui donnant aussitôt la main, il la leva; et ayant appelé les saints ³⁸ et les veuves, il la leur rendit vivante.

42. Ce miracle fut su de toute la ville de Joppé : et plusieurs crurent au Seigneur.

43. Or, Pierre demeura plusieurs jours dans Joppé, chez un corroyeur nommé Simon.

CHAPITRE X.

ision de Corneille. Il envoie à saint Pierre. Vision de saint Pierre. Saint Pierre se rend auprès de Corneille et lui annonce Jésus-Christ. Effusion du Saint-Esprit sur Corneille et sur plusieurs autres Gentils. Ils sont baptisés.

1. Vir autem quidam erat in Cæsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica,

2. religiosus, ac timens Deum cum omni domo sua, faciens ele-

1. Il y avait un homme à Césarée ¹, nommé Corneille, qui était centenier dans une cohorte ² appelée l'Italienne.

2. Il était religieux et craignant Dieu avec toute sa maison; il faisait beaucoup

✠ 37. — ³⁵ qui était sur la plate-forme du toit.

✠ 39. — ³⁶ Le grec ajoute : Pendant qu'elle était avec elles.

✠ 40. — ³⁷ afin d'être seul avec Dieu, qu'il voulait prier du fond de son cœur et sans trouble.

✠ 41. — ³⁸ les fidèles.

✠ 1. — ¹ Voy. pl. h. 8, 40.

² La cohorte comprenait environ 600 hommes. Celle-ci est appelée la cohorte italienne, parce qu'elle se composait entièrement de soldats originaires d'Italie.

d'aumônes au peuple, et il pria Dieu incessamment².

3. Cet homme, vers la neuvième heure du jour³, vit clairement dans une vision un ange de Dieu, qui se présenta devant lui, et lui dit : Corneille.

4. Alors, regardant l'ange, il fut saisi de frayeur, et lui dit : Seigneur, que demandez-vous de moi ? L'ange lui répondit : Vos prières et vos aumônes sont montées jusqu'en la présence de Dieu⁴, et il s'en est souvenu.

5. Envoyez donc présentement des personnes à Joppé⁵, et faites venir un certain Simon, surnommé Pierre,

6. qui est logé chez un corroyeur, nommé Simon, dont la maison est près de la mer : c'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez.

7. L'ange qui lui parlait s'étant retiré, il appela deux de ses domestiques, et un soldat craignant Dieu⁶, du nombre de ceux qui lui obéissaient;

8. et leur ayant dit tout ce qui lui était arrivé, il les envoya à Joppé.

9. Le lendemain, lorsqu'ils étaient en chemin, et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le haut de la maison⁷, vers la sixième heure⁸, pour prier.

10. Et ayant faim, il voulut manger. Mais pendant qu'on lui apprêtait à manger, il lui survint un ravissement d'esprit.

11. Et il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe qu'on descendait par les quatre coins du ciel en terre⁹,

12. où il y avait de toutes sortes d'animaux à quatre pieds¹⁰, de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel.

13. Et il ouït une voix qui lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez et mangez.

14. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde,

mosynas multas plebi, et deprecans Deum semper :

3. is vidit in visu manifeste, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli.

4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine ? Dixit autem illi : Orationes tuæ, et eleemosynæ tuæ ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.

5. Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem quemdam, qui cognominatur Petrus :

6. hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic dicet tibi quid te oporteat facere.

7. Et cum discessisset angelus, qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, et militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant.

8. Quibus cum narrasset omnia, misit illis in Joppen.

9. Postera autem die, iter illis facientibus et appropinquantibus civitati, ascendit Petrus in superiora ut oraret circa horam sextam.

10. Et cum esuriret, voluit gustare. Parantibus autem illis, cecidit super eum mentis excessus :

11. et vidit cælum apertum, et descendens vas quoddam, velut linteum magnum, quator initiis submitti de cælo in terram,

12. in quo erant omnia quadrupedia, et serpentina terræ, et volatilia cæli.

13. Et facta est vox ad eum : Surge Petre, occide, et manduca.

14. Ait autem Petrus : Absit

ŷ. 2. — ² Corneille était un Gentil (*Pl. b. 11, 1*); mais, comme le prouvent les œuvres de piété qu'il pratiquait, il suivait la religion des Juifs, c'était un prosélyte de la porte (*Matth. 23, note 19*).

ŷ. 3. — ³ à trois heures de l'après-midi, qui était une des heures de prières (*Voy pl. h. 3, 1*).

ŷ. 4. — ⁴ vos bonnes œuvres sont présentes devant Dieu, et il les voit avec complaisance (*Comp. Tob. 12, 12*).

ŷ. 5. — ⁵ Voy. *pl. h. 9, 26*.

ŷ. 7. — ⁷ qui était aussi prosélyte (*Voy. note 3*).

ŷ. 9. — ⁸ Dans le grec : sur le toit (sur la plate-forme) de la maison.

⁹ vers le midi (*Voy. 3, 1*).

ŷ. 11. — ¹⁰ Les mots « du ciel » ne sont pas dans le grec.

ŷ. 12. — ¹¹ Le grec ajoute : d'animaux sauvages (*Voy. pl. b. 11, 6j*).

Domine, quia nunquam manducavi omne commune et immundum.

15. Et vox iterum secundo ad eum : Quod Deus purificavit, tu commune ne dixeris.

16. Hoc autem factum est per ter : et statim receptum est vas in cœlum.

17. Et dum intra se hæsitaret Petrus, quidnam esset visio, quam vidisset : ecce viri qui missi erant a Cornelio, inquirentes domum Simonis, astiterunt ad januam.

18. Et cum vocassent, interrogabant, si Simon, qui cognominatur Petrus, illic haberet hospitium.

19. Petro autem cogitante de visione, dixit Spiritus ei : Ecce viri tres quærun't te.

20. Surge itaque, descende, et vade cum eis nihil dubitans : quia ego misi illos.

Seigneur ; car je n'ai jamais rien mangé de tout ce qui est impur et souillé ¹².

15. Et la voix lui parlant encore une seconde fois, lui dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié ¹³.

16. Cela s'étant fait jusqu'à trois fois, la nappe fut retirée dans le ciel.

17. Lorsque Pierre était en peine en lui-même de ce que pouvait signifier la vision qu'il avait eue ¹⁴, les hommes envoyés par Corneille, s'étant enquis de la maison de Simon, se présentèrent à sa porte.

18. Et ayant appelé quelqu'un, ils demandèrent si ce n'était pas là que Simon, surnommé Pierre, était logé.

19. Cependant comme Pierre pensait à la vision qu'il avait eue, l'Esprit ¹⁵ lui dit : Voilà trois hommes qui vous demandent.

20. Levez-vous donc, descendez, et ne faites point difficulté d'aller avec eux, car c'est moi qui les ai envoyés.

§. 14. — ¹² Seigneur, je ne puis tuer arbitrairement les animaux qui sont dans la corbeille, car il y en a parmi eux d'impurs et de souillés. Les Juifs appelaient souillé (commun) ce qui n'avait pas été purifié selon les prescriptions des pharisiens, par exemple les mains non lavées ; impur, ce que la loi défendait de manger, par exemple le porc, le lièvre, le vautour, etc. Dans l'Ancien Testament, alors que le péché dominait encore, parce que Jésus-Christ ne l'avait point encore effacé, la loi, entre autres fins, avait aussi celle de montrer le péché pour en inspirer de l'horreur. C'est pour cette raison que non-seulement elle contient des défenses précises à l'égard de tous les points où l'on pouvait pécher, mais qu'elle faisait remarquer les états naturels et les êtres mêmes dans la dégénération ou le désordre desquels le péché était surtout sensible. Ces états et ces êtres, elle les représentait comme dignes d'horreur et impurs, et elle défendait de se mettre en contact avec eux, afin, par ce moyen, de faire redouter le péché lui-même. Au nombre de ces états et de ces êtres étaient, par exemple, la lèpre, le flux de sang, les reptiles et autres animaux dans lesquels on apercevait quelque chose de déréglé. Voy. de plus longues explications dans 3. *Moy.* 11, 1. note 1, chap. 12-15.

§. 15. — ¹³ La purification s'est accomplie par le sacrifice et la mort de Jésus-Christ. Par la vertu de ce sacrifice et de cette mort, les hommes qui veulent en profiter reçoivent non-seulement le pardon de leurs fautes et la remise de la peine due à leurs péchés, mais encore le pouvoir et les moyens de se conserver à l'avenir exempts de la mort du péché ; il y a plus, non-seulement la domination du péché lui-même est de cette manière anéantie, mais les suites mêmes du péché, la mort et la destruction, et tous les désordres cessent peu à peu dans la nature, et la nature par conséquent est rétablie, ainsi que l'homme, dans sa condition primitive. Ainsi Jésus-Christ sanctifie-t-il toutes choses ; ainsi par lui tout ce qui était impur, tout ce qui auparavant était à juste titre déclaré impur, et comme tel était un objet d'horreur, parce que le péché qui en avait été la cause, dominait encore avant lui, est-il purifié (Comp. *Zach.* 13, note 3). La voix voulait donc dire : Désormais avec le péché toutes les impuretés que le péché avait occasionnées ont cessé ; grâce à la purification de Jésus-Christ, il n'est plus besoin de ces purifications que prescrivait l'ancienne Alliance, et, non plus que le Juif, le Gentil jusque-là réputé impur, n'a plus besoin d'autre purification que de celle que Jésus-Christ lui ordonne par la vraie foi. Ne faites donc vous-même plus aucune difficulté d'admettre les Gentils à la purification de Jésus-Christ. C'est cette dernière conséquence que Pierre, pour son instruction, devait tirer de la vision (Voy. §. 28).

§. 17. — ¹⁴ Le sens de la vision ne lui devint entièrement clair que par ce qui suivit.

§. 19. — ¹⁵ de Dieu.

21. Pierre étant descendu pour aller trouver ces hommes ¹⁶, leur dit : Je suis celui que vous cherchez; quel est le sujet pour lequel vous êtes venus?

22. Ils lui répondirent : Corneille, centenier, homme juste et craignant Dieu, selon le témoignage que lui rend toute la nation juive, a été averti par un saint ange de vous faire venir en sa maison, et d'écouter vos paroles ¹⁷.

23. Pierre les ayant donc fait entrer, les logea; et le lendemain il partit avec eux, et quelques-uns des frères de la ville de Joppé l'accompagnèrent.

24. Le jour d'après ils arrivèrent à Césarée, où Corneille les attendait avec ses parents et ses plus intimes amis, qu'il avait assemblés chez lui.

25. Lorsque Pierre fut entré, Corneille vint au-devant de lui, et se jetant à ses pieds, il l'adora ¹⁸.

26. Mais Pierre le releva, lui disant : Laissez-vous, je ne suis qu'un homme non plus que vous.

27. Et s'entretenant avec lui, il entra dans sa maison, où il trouva beaucoup de personnes qui s'y étaient assemblées.

28. Alors il leur dit : Vous savez que les Juifs ont une grande horreur d'avoir quelque liaison avec un étranger ¹⁹, ou de l'aller trouver chez lui ²⁰ : mais Dieu m'a fait voir que je ne devais estimer aucun homme impur ou souillé ²¹.

21. Descendens autem Petrus ad viros, dixit : Ecce ego sum, quem quæritis : quæ causa est, propter quam venistis?

22. Qui dixerunt : Cornelius centurio, vir justus, et timens Deum, et testimonium habens ab universa gente Judæorum, responsum accepit ab angelo sancto, accersire te in domum suam, et audire verba abs te.

23. Introducens ergo eos, recepit hospitio. Sequenti autem die surgens profectus est cum illis : et quidam ex fratribus ab Joppe comitati sunt eum.

24. Altera autem die introivit Cæsaream. Cornelius vero expectabat illos, convocatis cognatis suis, et necessariis amicis.

25. Et factum est cum introisset Petrus, obvius venit ei Cornelius, et procidens ad pedes ejus adoravit.

26. Petrus vero elevavit eum, dicens : Surge, et ego ipse homo sum.

27. Et loquens cum illo intravit, et invenit multos qui conveniant.

28. dixitque ad illos : Vos scitis quomodo abominatum sit viro Judæo, conjungi aut accedere ad alienigenam : sed mihi ostendit Deus, neminem communem aut immundum dicere hominem.

ŷ. 21. — ¹⁶ Le grec, dans plusieurs manuscrits, ajoute : qui avaient été envoyés auprès de lui par Corneille.

ŷ. 22. — ¹⁷ les paroles de la vie éternelle.

ŷ. 25. — ¹⁸ Il révérait en lui un caractère céleste, ayant reçu ordre de s'adresser à lui dans une vision du ciel.

ŷ. 28. — ¹⁹ avec quelqu'un qui n'est pas Israélite, avec un Gentil.

²⁰ Les incirconcis, les Gentils, qui vivaient au gré de leurs passions et dans le culte des idoles, étaient souillés aux yeux des Juifs; il était défendu à ces derniers d'entretenir aucun commerce avec eux.

²¹ Saint Pierre et les autres apôtres n'ignoraient pas que les Gentils étaient aussi appelés au salut (*Jean*, 10, 16), mais comment et par quel moyen entreraient-ils dans l'Eglise? serait-ce seulement après avoir embrassé la loi cérémonielle de Moïse, ou bien sans l'embrasser, que la porte leur en serait ouverte? sur tout cela ils n'étaient point encore suffisamment éclairés. Le Seigneur ayant positivement déclaré que toute la loi mosaïque serait maintenue (*Matth.* 5, 17, 18), ils pouvaient croire que les Gentils impurs seraient tenus de se purifier au moyen de la loi mosaïque, avant de pouvoir prendre part aux bénédictions de la loi chrétienne. Le Seigneur avait, il est vrai, aussi parlé d'un culte en esprit et en vérité, qui serait désormais rendu à Dieu (*Jean*, 4, 23); mais ils avaient besoin d'une plus ample instruction pour comprendre comment ce culte pouvait s'allier avec le maintien de la loi. C'est ce que fit en cette circonstance, et plus encore dans la suite, l'Esprit-Saint qui devait les conduire insensiblement à la connaissance de toute vérité. En effet, par sa vision, saint Pierre apprit que Jésus-Christ avait fait disparaître toutes les causes

29. Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo, quam ob causam accersistis me?

30. Et Cornelius ait : A nudiusquarta die usque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea, et ecce vir stetit ante me in veste candida, et ait :

31. Corneli, exaudita est oratio tua, et eleemosynæ tuæ commemoratæ sunt in conspectu Dei.

32. Mitte ergo in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus : hic hospitatur in domo Simonis coriarii juxta mare.

33. Confestim ergo misi ad te : et tu bene fecisti veniendo. Nunc ergo omnes nos in conspectu tuo adsumus, audire omnia quæcumque tibi præcepta sunt a Domino.

34. Aperiens autem Petrus os suum, dixit : In veritate comperi, quia non est personarum acceptor Deus.

35. sed in omni gente, qui timeat eum, et operatur justitiam, acceptus est illi.

36. Verbum misit Deus filiis Israël, annuntians pacem per Je-

29. C'est pourquoi dès que vous m'avez mandé, je n'ai fait aucune difficulté de venir. Je vous prie donc de me dire pourquoi vous m'avez envoyé quérir ²²?

30. Alors Corneille lui dit : Il y a maintenant quatre jours que m'étant mis en prière dans ma maison à la neuvième heure ²³, un homme vêtu d'une robe blanche vint se présenter tout d'un coup devant moi, et me dit :

31. Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes ²⁴.

32. C'est pourquoi envoyez à Joppé, et faites venir de là Simon, surnommé Pierre : il est logé dans la maison de Simon, corroyeur, près de la mer ²⁵.

33. J'ai envoyé à l'heure même vers vous, et vous m'avez fait la grâce de venir. Nous voilà donc maintenant tous assemblés devant vous pour ouïr de votre bouche tout ce que le Seigneur ²⁶ vous a ordonné de nous dire.

34. Alors Pierre prenant la parole, dit : En vérité je vois bien que Dieu n'a point d'égard aux diverses conditions des personnes ²⁷ : 5. *Moy.* 10, 17. 2. *Paral.* 19, 7. *Job.* 34, 19. *Sag.* 6, 8. *Eccli.* 35, 15. *Rom.* 2, 11. *Galat.* 2, 6. *Ephés.* 6, 9. *Colos.* 3, 25. 1. *Pier.* 1, 17.

35. mais qu'en toute nation celui qui le craint, et dont les œuvres sont justes, lui est agréable ²⁸.

36. C'est ce que Dieu a fait entendre aux enfants d'Israël, en leur annonçant la paix

d'impureté, que les Gentils n'avaient plus besoin d'aucune autre purification que de celle qui leur avait été donnée en Jésus-Christ, et, qu'en conséquence, ils avaient immédiatement accès auprès de lui.

ŷ. 29. — ²² Pierre le savait bien, comme on le voit clairement par ce qui précède ; mais il fit cette question afin de mieux s'assurer des dispositions de Corneille, et de l'enflammer d'un plus vif désir d'entendre la parole du salut (Chrys).

ŷ. 30. — ²³ Dans le grec : qu'étant à jeûn, et m'étant mis en prière dans ma maison à la neuvième heure.

ŷ. 31. — ²⁴ *Voy.* ŷ. 3 et suiv.

ŷ. 32. — ²⁵ Le grec ajoute : il viendra et vous instruira.

ŷ. 33. — ²⁶ Dans le grec : Dieu.

ŷ. 34. — ²⁷ à la condition extérieure, particulièrement si l'on est Juif ou Gentil.

ŷ. 35. — ²⁸ Sous-entendez, d'après le contexte : il lui est agréable, en sorte que, pourvu qu'il soit docile comme Corneille, il l'appelle à la rédemption par Jésus-Christ, comme il y a appelé Corneille par le baptême et l'entrée dans la vraie Eglise (ŷ. 47). Le sens de ce verset n'est donc pas qu'un homme quelconque, à quelque religion qu'il appartienne, pourvu qu'il craigne Dieu et qu'il pratique les bonnes œuvres comme Corneille, même sans être à Jésus-Christ et sans être membre de la véritable Eglise, est agréable à Dieu et se sauve. Le sens est bien plutôt que tous les hommes peuvent aller à Jésus-Christ, et que ceux qui ont la crainte de Dieu, et qui pratiquent la vertu, reçoivent de Dieu des moyens et des secours particuliers pour approcher en effet de Jésus-Christ, et par lui, et en qualité de membres de sa véritable Eglise, pour parvenir au salut.

par Jésus-Christ, qui est le Seigneur de tous ²⁹.

37. Et vous savez ce qui est arrivé dans toute la Judée, et qui a commencé par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché; *Matth. 4, 12-17.*

38. comment Dieu a oint de l'Esprit saint et de force, Jésus de Nazareth, qui allant de lieu en lieu faisait du bien, et guérissait tous ceux qui étaient sous la puissance du diable, parce que Dieu était avec lui.

39. Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem. Cependant ils l'ont fait mourir, l'attachant à une croix.

40. Mais Dieu l'a resuscité le troisième jour, et a voulu qu'il se montrât,

41. non à tout le peuple, mais aux témoins que Dieu avait choisis avant tous les temps : à nous, qui avons mangé et bu avec lui, depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts.

42. Et il nous a commandé de prêcher et d'attester devant le peuple, que c'est lui qui a été établi de Dieu pour être le juge des vivants et des morts. *Matth. 25, 31.*

43. Tous les prophètes lui rendent ce témoignage, que tous ceux qui croiront en lui recevront par son nom ³⁰ la rémission de leurs péchés.

44. Pierre parlait encore lorsque le Saint-Esprit descendit sur tous ceux qui écoutaient la parole ³¹.

45. Et les fidèles circoncis ³² qui étaient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement, de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les Gentils;

sum Christum (hic est omnium Dominus).

37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim a Galilæa, post baptismum, quod prædicavit Joannes,

38. Jesum a Nazareth : quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo, quoniam Deus erat cum illo.

39. Et nos testes sumus omnium, quæ fecit in regione Judæorum, et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno.

40. Hunc Deus suscitavit tertiam die, et dedit eum manifestum fieri,

41. non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo : nobis, qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit a mortuis.

42. Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari, quia ipse est, qui constitutus est a Deo judex vivorum et mortuorum.

43. Huic omnes prophætæ testimonium perhibent, remissionem peccatorum accipere per nomen ejus omnes, qui credunt in eum.

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum.

45. Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro : quia et in nationes gratia Spiritus sancti effusa est.

ⲥ. 36. — ²⁹ Le sens en union avec ce qui précède est : Dieu n'accorde point de préférence aux Juifs, il appelle tous les hommes au salut, et celui auquel il fait plus de grâces, c'est le cœur pieux. A la vérité, Dieu a d'abord envoyé la parole de paix aux Juifs; mais Jésus qui a annoncé cette parole, est le Seigneur et le Sauveur de tous.

ⲥ. 43. — ³⁰ par lui.

ⲥ. 44. — ³¹ La grâce de préparation au baptême qui avait déjà mis dans Corneille et dans ceux qui l'environnaient, des sentiments de pénitence et de foi, pendant que Pierre parlait, se manifesta encore d'une manière sensible par des effets extraordinaires, par les dons de la grâce dont il a été fait mention (Voy. *pl. h. 2* et suiv.). Si ces dons de la grâce se rendirent sensibles, même avant le baptême, on en trouve la raison, soit dans l'importance extraordinaire du fait, Corneille étant les prémices de la gentilité, et le mur de séparation qui existait entre les Juifs et les Gentils étant renversé dans lui; soit, ainsi que le remarque saint Chrysostôme, dans les Juifs convertis au christianisme, qui, sans cela, auraient pu trouver un sujet de scandale dans le baptême de Corneille (Voy. *ⲥ. 47* et *pl. b. 11, 17. 18*).

ⲥ. 45. — ³² sortis des rangs des Juifs.

46. Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi, qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos?

48. Et iussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi. Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

46. car ils les entendaient parler *diverses* langues, et glorifier Dieu. *Pl. h. 2, 4.*

47. Alors Pierre dit : Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont déjà reçu le Saint-Esprit comme nous ³³?

48. Et il commanda qu'on les baptisât ³⁴ au nom du Seigneur Jésus-Christ ³⁵. Après cela ils le prièrent de demeurer quelques jours avec eux.

CHAPITRE XI.

Obligé de s'expliquer au sujet de la réception des Gentils dans le sein de l'Eglise, Pierre justifie sa conduite. Progrès de la religion chrétienne à Antioche et dans d'autres contrées. Barnabé et Saul sont envoyés à Antioche, et les disciples y reçoivent le nom de chrétiens. Sur la prédiction d'Agabe, les chrétiens d'Antioche envoient des aumônes à Jérusalem.

1. Audierunt autem apostoli, et fratres, qui erant in Judæa : quoniam et gentes receperunt verbum Dei.

2. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolimam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcissione,

3. dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis?

4. Incipiens autem Petrus exponebat illis ordinem, dicens :

5. Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quod-

1. Cependant les apôtres et les frères qui étaient dans la Judée, apprirent que les Gentils même avaient reçu la parole de Dieu.

2. Et lorsque Pierre fut venu à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui ¹,

3. et lui disaient : Pourquoi avez-vous été chez des hommes incircconcis, et avez-vous mangé avec eux ²?

4. Mais Pierre commença à leur raconter par ordre comment la chose s'était passée :

5. Lorsque j'étais, dit-il, dans la ville de Joppé en prière, il me survint un ravissement d'esprit, et j'eus une vision dans la-

ŷ. 47. — ³³ Est-il possible de ne pas donner l'eau, afin que ceux qui ont reçu la grâce de la préparation au baptême avec les dons extraordinaires qui nous ont été communiqués à nous-mêmes au jour de la Pentecôte, reçoivent également le baptême, la grâce de la régénération, qui leur méritera le titre et la qualité d'enfants de Dieu ?

ŷ. 48. — ³⁴ suivant ce qui avait été prescrit par Jésus-Christ.

³⁵ Les mots « Jésus-Christ » ne sont pas dans le grec. De même que Pierre, le chef de l'Eglise, fut, au jour de la Pentecôte (*Pl. h. 2*), le premier qui augmenta le nombre des adorateurs du Seigneur en attirant des croyants du sein du judaïsme, de même ce fut encore par lui que les Gentils commencèrent à entrer dans l'Eglise. Voyez encore ici le maître de la maison avec les clefs du royaume du ciel !

ŷ. 2. — ¹ Voy. *pl. h. 10*, note 32.

ŷ. 3. — ² Voy. *pl. h. 10*, note 20.

quelle je vis descendre du ciel comme une grande nappe qui, tenue par les quatre coins, s'abaissait et venait jusqu'à moi ³.

6. Et la considérant avec attention, j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles et des oiseaux du ciel.

7. J'entendis aussi une voix qui me dit : Pierre, levez-vous; tuez et mangez.

8. Je répondis : Je n'ai garde, Seigneur; car jamais rien d'impur et de souillé n'entra dans ma bouche.

9. Et la voix me parlant du ciel une seconde fois, me dit : N'appellez pas impur ce que Dieu a purifié.

10. Cela se fit jusqu'à trois fois; et ensuite toutes ces choses furent retirées dans le ciel.

11. Au même moment trois hommes qui avaient été envoyés vers moi de la ville de Césarée, se présentèrent à la porte de la maison où j'étais.

12. Et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans faire aucune difficulté. Ces six de nos frères que vous voyez, vinrent aussi avec moi, et nous entrâmes dans la maison de cet homme,

13. qui nous raconta aussi comment il avait vu dans sa maison un ange, qui s'était présenté devant lui, et lui avait dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon, surnommé Pierre :

14. il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvés, vous et toute votre maison.

15. Quand j'eus commencé à leur parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous au commencement.

16. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau, mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. *Matth. 3, 11. Marc, 1, 8. Luc. 3, 16. Jean, 1, 26. Pl. h. 1, 5. Pl. b. 19, 4.*

17. Puis donc que Dieu leur a donné la même grâce qu'à nous, qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu?

18. Ayant entendu ce discours, ils s'apaisèrent, et glorifièrent Dieu, en disant : Dieu a donc aussi fait part aux Gentils du don de la pénitence qui mène à la vie ⁴.

dam velut linteum magnum quatuor initiis summitti de cœlo, et venit usque ad me.

6. In quoc intuens considerabam, et vidi quadrupedia terræ, et bestias, et reptilia, et volatilia cœli.

7. Audivi autem et vocem dicentem mihi : Surge Petre, occide, et manduca.

8. Dixi autem : Nequaquam Domine : quia commune aut immundum nunquam introivit in os meum.

9. Respondit autem vox secundo de cœlo : Quæ Deus mundavit, tu ne commune dixeris.

10. Hoc autem factum est perter : et recepta sunt omnia rursum in cœlum.

11. Et ecce viri tres confestim astiterunt in domo in qua eram, missi a Cæsaræa ad me.

12. Dixit autem Spiritus mihi, ut irem cum illis, nihil hæsitans. Venerunt autem mecum et sex fratres isti, et ingressi sumus in domum viri.

13. Narravit autem nobis, quomodo vidisset angelum in domo sua, stantem, et dicentem sibi : Mitte in Joppen, et accersi Simonem, qui cognominatur Petrus,

14. qui loquetur tibi verba, in quibus salvus eris tu, et universa domus tua.

15. Cum autem cœpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio.

16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidem baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto.

17. Si ergo eandem gratiam dedit illis Deus sicut et nobis, qui credidimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt : et glorificaverunt Deum, dicentes : Ergo et gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.

†. 5. — ³ Voy. *pl. h.* 10, 9-16.

†. 18. — ⁴ sans avoir auparavant embrassé le judaïsme (Voy. *pl. h.* 10, note 21).

19. Et illi quidem, qui dispersi fuerant a tribulatione, quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen, et Cyprum, et Antiochiam, nemini loquentes verbum nisi solis Judæis.

20. Erant autem quidam ex eis viri Cyprii, et Cyrenæi, qui cum introissent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos, annuntiantes Dominum Jesum.

21. Et erat manus Domini cum eis : multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.

22. Pervenit autem sermo ad aures Ecclesiæ, quæ erat Hierosolymis, super istis : et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

23. Qui cum pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est : et hortabatur omnes in proposito cordis permanere in Domino :

24. quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto, et fide. Et apposita est multa turba Domino.

25. Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum : quem cum invenisset, perduxit Antiochiam.

26. Et annum totum conversati

19. Cependant ceux qui avaient été dispersés par la persécution qui s'était élevée à la mort d'Etienne ⁵, avaient passé jusqu'en Phénicie ⁶, en Chypre ⁷, à Antioche ⁸, et n'avaient annoncé la parole qu'aux Juifs seulement ⁹.

20. Mais quelques-uns d'entre eux, qui étaient de Chypre et de Cyrène ¹⁰, étant entrés dans Antioche, parlèrent aussi aux Grecs, et leur annoncèrent le Seigneur Jésus ¹¹.

21. Et la main du Seigneur ¹² était avec eux ; de sorte qu'un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur ¹³.

22. Le bruit en étant venu jusqu'à l'Eglise de Jérusalem, ils envoyèrent Barnabé à Antioche ¹⁴.

23. Lequel y étant arrivé, et ayant vu la grâce de Dieu ¹⁵, il s'en réjouit, et les exhorta tous à demeurer dans le Seigneur, avec un cœur ferme ¹⁶.

24. Car c'était un homme vraiment bon, plein du Saint-Esprit et de foi. Et un grand nombre de personnes se joignirent au Seigneur.

25. Barnabé s'en alla ensuite à Tarse, pour chercher Saul ¹⁷ ; et l'ayant trouvé, il l'amena à Antioche.

26. Ils demeurèrent un an entier dans

ÿ. 19. — ⁵ Voy. *pl. h.* 8, 1 et suiv.

⁶ contrée maritime de Syrie, sur les bords de la mer Méditerranée.

⁷ une grande île dans la Méditerranée.

⁸ Voy. *pl. h.* 6, 5.

⁹ Pourquoi? (Voy. *pl. h.* 10, note 21).

ÿ. 20. — ¹⁰ Voy. *pl. h.* 2, 10. On ne sait pas qui étaient ces hommes ; peut-être étaient-ce ceux qui sont désignés *pl. b.* 13, 1.

¹¹ Les Gentils dont il est ici question étaient sans doute ou des prosélytes de la porte ou des adorateurs du vrai Dieu (Voy. *pl. h.* 10, 2), qui souvent entraient dans les synagogues où les disciples prêchaient.

ÿ. 21. — ¹² la grâce du Seigneur.

¹³ La conversion et la réception de ces Gentils dans l'Eglise eut lieu, suivant quelques-uns, avant le baptême de Corneille, suivant d'autres, à la même époque. D'autres soutiennent avec plus de vraisemblance qu'elle n'arriva qu'après ; en effet, ce n'est que par les miracles qui accompagnèrent la réception de Corneille, que l'on peut expliquer l'empressement spontané que montrèrent les Juifs devenus chrétiens à Jérusalem, à envoyer Barnabé à Antioche (ÿ. 22) avec mission pour recevoir dans l'Eglise les Gentils convertis. Saint Luc, il est vrai, place le voyage de ces personnages à l'époque de la persécution occasionnée par la mort de saint Etienne (ÿ. 19) ; mais avant qu'ils eussent annoncé l'Evangile dans toute la Phénicie et dans l'île de Chypre, et qu'ils fussent arrivés à Antioche, il put bien s'écouler un certain laps de temps.

ÿ. 22. — ¹⁴ Voy. *pl. h.* 4, 36.

ÿ. 23. — ¹⁵ Le zèle des nouveaux chrétiens convertis de la gentilité, et les dons de l'esprit dont ils étaient favorisés (Voy. *pl. h.* 2, 1 et suiv.).

¹⁶ à persévérer dans le bon propos de croire au Seigneur, et de le servir.

ÿ. 25. — ¹⁷ car le champ était enfin ouvert à ses travaux (Voy. *pl. h.* 9, 30. 7, 59).

cette Eglise, où ils instruisirent un grand nombre de personnes; de sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à être nommés chrétiens ¹⁸.

27. En ce même temps quelques prophètes vinrent de Jérusalem à Antioche ¹⁹;

28. l'un desquels, nommé Agabus ²⁰, prédit, par l'Esprit de Dieu ²¹, qu'il y aurait une grande famine par toute la terre, comme elle arriva ensuite sous Claude ²².

29. Et les disciples résolurent d'envoyer chacun selon son pouvoir ²³ quelques aumônes aux frères qui demeuraient en Judée :

30. ce qu'ils firent en effet, les envoyant aux anciens ²⁴ du peuple, par les mains de Barnabé et de Saul ²⁵.

sunt ibi in Ecclesia : et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli, christiani.

27. In his autem diebus supervenerunt ab Ierosolymis prophetae Antiochiam :

28. et surgens unus ex eis nomine Agabus, significabat per Spiritum famem magnam futuram in universo orbe terrarum, quæ facta est sub Claudio.

29. Discipuli autem, prout quis habebat, proposuerunt singuli in ministerium mittere habitantibus in Judæa fratribus :

30. quod et fecerunt, mittentes ad seniores per manus Barnabæ et Sauli.

§. 26. — ¹⁸ en l'an 41 ou 42 de Jésus-Christ. Ce furent les païens, et même les Romains, comme le montre la terminaison du mot (christiani), qui donnèrent ce nom aux fidèles. Les disciples s'étant multipliés d'une manière considérable, il leur sembla que le christianisme formait désormais une secte qui aurait de la durée; et comme ils désignaient les adeptes de chaque secte par le nom de son auteur, ils appelèrent également les disciples chrétiens du nom de Christ. Les disciples eux-mêmes furent encore longtemps sans se donner ce nom. — * Ils s'appelaient simplement frères, saints, disciples de Jésus, et croyants ou fidèles, dénominations qui se trouvent encore dans les écrits des hommes apostoliques.

§. 27. — ¹⁹ Parmi les dons de l'Esprit dont Dieu ornait les premiers chrétiens, l'un d'une manière, l'autre d'une autre, était aussi le don de prophétie (Voy. *pl. h.* 2, 4. 1. *Cor.* 14).

§. 28. — ²⁰ personnage qui n'est pas connu d'ailleurs.

²¹ par le Saint-Esprit.

²² La famine dont il est ici parlé se fit sentir dans toute la Palestine, la quatrième année de l'empereur Claude (l'an 44 ou 45 de Jésus-Christ).

§. 29. — ²³ Voy. *pl. h.* 6, 1.

§. 30. — ²⁴ Litt. : aux anciens, aux prêtres (Comp. *pl. h.* 6, 6). Depuis la plus haute antiquité, les chefs chez les Juifs portaient le nom d'anciens (1. *Moy.* 50, 7. 2. *Moy.* 3, 16. 18), comme chez les Arabes ils sont appelés scheichs (anciens), et au moyen-âge on les appelait chez les Allemands grafen (grau, grisons, vieillards à cheveux blancs). — * On traduit aujourd'hui le mot allemand «graf» par le mot français : comte. — Ils portaient ce nom parce qu'ordinairement on faisait choix pour ces fonctions d'hommes âgés et expérimentés. Les apôtres qui introduisirent dans l'Eglise plusieurs coutumes judaïques, donnèrent pareillement aux hommes qu'ils destinaient à être les préposés des églises particulières, le titre ou le nom d'anciens, c'est-à-dire de *presbyteri*, ce qui est le mot grec employé dans le même sens, et d'où est dérivé, par contraction, le mot français *prêtres* (Comp. *pl. b.* 20, 17. *Tit.* 1, 5. *Jac.* 5, 14. 1. *Tim.* 5, 17). Eux-mêmes étaient les grands-prêtres, et ils avaient la haute direction des églises (*Pl. b.* 15, 2), ou bien ils établissaient là où ils ne pouvaient se trouver eux-mêmes présents, d'autres anciens d'un rang supérieur, tels que Timothée et Tite (1. *Tim.* 5, 19. *Tit.* 1, 5), qu'ils appelaient évêques (*presbyteros episcopos*). De la mention des anciens qui est faite ci-dessus, il résulte d'ailleurs clairement que dans l'Eglise de Jérusalem, la plus ancienne de toutes, outre les apôtres il y avait encore d'autres chefs, qui étaient prêtres; car si les apôtres avaient été les chefs uniques de cette Eglise, ils auraient été ici désignés par leur nom propre, comme étant ceux auxquels Barnabé et Saul devaient remettre les aumônes.

²⁵ L'an 42 ou 43 de Jésus-Christ; suivant d'autres, l'an 45, peu de temps avant que la famine se fit sentir.

CHAPITRE XII.

L'apôtre saint Jacques-le-Majeur souffre la mort du martyr. Incarcération et délivrance de saint Pierre. Hérode Agrippa meurt frappé par la vengeance divine. Barnabé et Saul retournent à Antioche.

1. Eodem autem tempore misit Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de Ecclesia.

2. Occidit autem Jacobum fratrem Joannis gladio.

3. Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies Azy-morum.

4. Quem cum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post Pascha producere eum populo.

5. Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.

6. Cum autem producturus eum esset Herodes, in ipsa nocte erat Petrus dormiens inter duos milites, vinctus catenis duabus : et custodes ante ostium custodiebant carcerem.

1. En ce même temps ¹, le roi Hérode employa sa puissance ² pour maltraiter quelques-uns de l'Eglise,

2. et il fit mourir par l'épée Jacques, frère de Jean ³.

3. Et voyant que cela plaisait aux Juifs, il fit encore prendre Pierre. Or c'étaient alors les jours des pains sans levain ⁴.

4. L'ayant donc fait arrêter, il le mit en prison, et le donna à garder à quatre bandes de quatre soldats chacune, dans le dessein de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâques ⁵.

5. Pendant que Pierre était ainsi gardé dans la prison, l'Eglise faisait sans cesse des prières à Dieu pour lui.

6. Mais la nuit même d'avant le jour où Hérode avait résolu de l'envoyer au supplice, comme Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes ⁶, et que les gardes qui étaient devant la porte gardaient la prison,

§. 1. — ¹ pendant que Saul et Barnabé étaient à Jérusalem (Voy. *pl. h.* 11, note 25).

² Litt. : étendit ses mains — c'est-à-dire se disposait à... Cet Hérode était le petit-fils d'Hérode-le-Grand, le propre fils d'Aristobule (Voy. la dernière remarque sur le 2^e livre des *Mach.*). Après la mort de son oncle Philippe (*Luc*, 3, 1), l'empereur Caligula l'éleva l'an 37 de Jésus-Christ à la dignité de Tétrarque de l'Iturée. Après l'exil malheureux d'Hérode-Antipas (*Matth.* 14, 1), il reçut encore la Galilée et la Pérée, et il reçut également de l'empereur Claude, l'an 41, les provinces romaines de Judée et de Samarie, en sorte qu'il réunit sous son sceptre tout le royaume de Judée comme l'avait possédé Hérode-le-Grand. C'était un Juif zélé, et son zèle en fit un persécuteur des chrétiens.

§. 2. — ³ Voy. *Matth.* 4, 21. C'était une colonne de l'Eglise (*Gal.* 1, 19. 2, 9), un fils du tonnerre (*Marc*, 3, 17).

§. 3. — ⁴ de Pâques (Voy. *Matth.* 26, 17).

§. 4. — ⁵ de le faire exécuter publiquement, afin de donner un spectacle au peuple nombreux rassemblé pour la fête de Pâques. Chez les Romains, les escouades étaient composées de quatre soldats. Une escouade devait toujours veiller la quatrième partie de la nuit. Pierre ayant été livré à quatre escouades, il y avait toujours pour le garder quatre soldats.

§. 6. — ⁶ Durant la nuit après laquelle Pierre devait être exécuté, il était plus étroitement gardé. C'était la coutume chez les Romains d'attacher les prisonniers aux soldats avec des chaînes; Pierre s'endormit paisiblement sur le sein de la Providence divine, abandonnant à Dieu sa vie et sa mort.

7. l'ange du Seigneur parut tout d'un coup, et le lieu fut rempli de lumière : et poussant Pierre par le côté, il le réveilla, et lui dit : Levez-vous promptement. Au même moment les chaînes tombèrent de ses mains.

8. Et l'ange lui dit : Mettez votre ceinture, et chaussez vos souliers ⁷. Il le fit. Et l'ange ajouta : Prenez votre vêtement ⁸, et suivez-moi.

9. Il sortit donc, et il le suivait, ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange, fût véritable; mais s'imaginant que ce qu'il voyait n'était qu'un songe ⁹.

10. Lorsqu'ils eurent passé le premier et le second corps de garde ¹⁰, ils vinrent à la porte de fer ¹¹, par où l'on va à la ville, qui s'ouvrit d'elle-même devant eux; et étant sortis, ils allèrent le long d'une rue; mais l'ange le quitta aussitôt après.

11. Alors Pierre étant revenu à soi, dit : C'est à cette heure que je reconnais véritablement que le Seigneur a envoyé son ange et qu'il m'a délivré de la main d'Hérode, et de toute l'attente du peuple juif ¹².

12. Et plein de ces pensées ¹³, il vint en la maison de Marie, mère de Jean, surnommée Marc ¹⁴, où plusieurs étaient assemblés, et en prière.

13. Comme il eut frappé à la porte, une fille nommée Rhodée ¹⁵, vint pour écouter.

14. Et ayant reconnu la voix de Pierre, elle en eut une si grande joie, qu'au lieu de lui ouvrir, elle courut dire dans la maison que Pierre était à la porte.

15. Ils lui dirent : Vous avez perdu l'esprit. Mais elle les assura que c'était lui. Et ils disaient : C'est son ange ¹⁶.

16. Cependant Pierre continuait à frapper. Et lorsqu'ils eurent ouvert, l'ayant vu, ils furent saisis d'un extrême étonnement.

7. Et ecce angelus Domini astitit : et lumen refulsit in habitaculo : percussitque latere Petri, excitavit eum, dicens : Surge velociter. Et ceciderunt catenæ de manibus ejus.

8. Dixit autem Angelus ad eum : Præcingere, et calcea te caligas tuas. Et fecit sic. Et dixit illi : Circumdâ tibi vestimentum tuum, et sequere me.

9. Et exiens sequebatur eum, et nesciebat quia verum est, quod fiebat per angelum : existimabat autem se visum videre.

10. Transeuntes autem primam et secundam custodiam venerunt ad portam ferream, quæ ducit ad civitatem : quæ ultro aperta est eis. Et exeuntes processerunt vicum unum : et continuo discessit angelus ab eo.

11. Et Petrus ad se reversus, dixit : Nunc scio vere, quia misit Dominus angelum suum, et eripuit me de manu Herodis, et de omni expectatione plebis Judæorum.

12. Consideransque venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, et orantes.

13. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode.

14. Et ut cognovit vocem Petri, præ gaudio non aperuit januam, sed intro currens nuntiavit stare Petrum ante januam.

15. At illi dixerunt ad eam : Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est.

16. Petrus autem perseverabat pulsans. Cum autem aperuissent, viderunt eum, et obstupuerunt.

✠ 8. — ⁷ Les Orientaux quittent leurs ceintures et leurs sandales dans les appartements.

⁸ votre habit de dessus, votre manteau.

✠ 9. — ⁹ que tout cela se passait au-dedans de lui en esprit.

✠ 10. — ¹⁰ qui se trouvaient à la première et à la seconde porte.

¹¹ jusqu'à la porte la plus extérieure de la prison.

✠ 11. — ¹² et de tous les Juifs qui attendaient mon exécution.

✠ 12. — ¹³ réfléchissant au bienfait qui lui avait été accordé.

¹⁴ le même qui a écrit le second Evangile.

✠ 13. — ¹⁵ Le mot grec *Ρόδη* signifie rosier.

✠ 15. — ¹⁶ Son ange gardien. C'était donc une opinion commune chez les premiers chrétiens, que chacun a son ange gardien particulier (Comp. *Matth.* 18, 10.)

17. Annuens autem eis manu ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere, dixitque : Nuntiate Jacobo et fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.

18. Facta autem die, erat non parva turbatio inter milites, quidnam factum esset de Petro.

19. Herodes autem cum requisisset eum, et non invenisset, inquisitione facta de custodibus, jussit eos duci : descendasque a Judæa in Cæsaream, ibi commoratus est.

20. Erat autem iratus Tyriis, et Sydoniis. At illi unanimes venerunt ad eum, et persuasos Blasto, qui erat super cubiculum regis, postulabant pacem, eo quod alebantur regiones eorum ab illo.

21. Statuto autem die, Herodes vestitus veste regia, sedit pro tribunali, et concionabatur ad eos.

22. Populus autem acclamabat : Dei voces, et non hominis.

23. Confestim autem percussit eum angelus Domini, eo quod non dedisset honorem Deo : et consumptus a verberibus expiravit.

24. Verbum autem Domini crescebat, et multiplicabatur.

17. Mais lui, leur ayant fait signe de la main qu'ils se tussent ¹⁷, il leur raconta comment le Seigneur l'avait retiré de la prison, et leur dit : Faites savoir ceci à Jacques et aux frères ¹⁸. Et il sortit, et s'en alla en un autre lieu ¹⁹.

18. Quand il fut jour, il y eut un grand trouble parmi les soldats, pour savoir ce que Pierre était devenu.

19. Et Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant point trouvé, après avoir fait donner la question aux gardes, il commanda qu'ils fussent menés au supplice ²⁰; et il s'en alla de Judée à Césariée où il demeura ²¹.

20. Or il était irrité contre les Tyriens et les Sydoniens ²²; mais ils vinrent le trouver d'un commun accord; et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance *des terres* du roi ²³.

21. Hérode ayant donc pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale; et étant assis sur son trône, il haranguait devant eux.

22. Et le peuple criait dans ses acclamations : C'est la voix d'un dieu, et non d'un homme.

23. Mais au même instant un ange du Seigneur le frappa, parce qu'il n'avait pas donné gloire ²⁴ à Dieu; et étant mangé des vers, il mourut ²⁵.

24. Cependant la parole du Seigneur ²⁶ faisait de grands progrès, et se répandait de plus en plus ²⁷.

ÿ. 17. — ¹⁷ de peur de faire du bruit et d'être découvert.

¹⁸ Jacques-le-Mineur, fils d'Alphée et parent de Jésus, qui est aussi l'auteur d'une épître (*Matth.* 13, 55. *Jac.* 1), était évêque de Jérusalem.

¹⁹ afin de se soustraire aux recherches. Dans ce temps-là Pierre se rendit à Rome et fixa dans cette ville son siège d'une manière permanente. Cependant la neuvième année de Claude il fut contraint de se sauver hors de Rome, parce qu'un édit de l'empereur bannissait tous les Juifs de la ville. Durant ce temps-là, il vint à Jérusalem, et tint le concile des Apôtres (*chap.* 15).

ÿ. 19. — ²⁰ pour les punir, vraisemblablement pour leur faire subir la peine de mort; car les soldats qui laissaient échapper un prisonnier subissaient d'ordinaire la même peine que celle à laquelle il était condamné.

²¹ afin, comme le rapporte l'historien juif Josèphe, de célébrer des jeux en l'honneur de l'empereur Claude.

ÿ. 20. — ²² les habitants des villes célèbres de Tyr et de Sidon (*Matth.* 11, 21). Il y a toute apparence qu'il y avait entre lui et eux quelques contestations par suite desquelles il empêchait l'exportation des grains de ses états dans leur pays.

²³ Litt. : de lui, — de ses terres, comme porte le grec. Ces peuples tout adonnés au commerce, négligeaient la culture de leurs champs.

ÿ. 23. — ²⁴ Hérode se complut dans des honneurs idolâtriques, et par là il se rendit passible, suivant la loi de Moïse, de la peine de mort, qui lui fut infligée par un ange.

²⁵ l'an 43, suivant d'autres 44 de Jésus-Christ. L'historien juif Josèphe dit simplement qu'Hérode, après ce discours, éprouva des coliques cruelles, et qu'il mourut cinq jours après; saint Luc donne la raison prochaine de ces douleurs.

ÿ. 24. — ²⁶ Dans le grec : de Dieu.

²⁷ gagnait chaque jour plus de partisans.

25. Et après que Barnabé et Saul se furent acquittés de leur ministère ²³, ils retournèrent de Jérusalem ²⁹, ayant pris avec eux Jean, surnommé Marc ³⁰.

25. Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Jerosolymis expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.

CHAPITRE XIII.

Saul et Barnabé sont envoyés dans les contrées des nations. Ils prêchent à Chypre, où le magicien Barjésu est frappé de cécité, et le proconsul Sergius Paulus se convertit. Saul (Paul) annonce ensuite la foi dans la synagogue d'Antioche de Pisidie, où les Juifs s'élèvent contre lui, mais grand nombre de Gentils croient.

1. Il y avait alors dans l'église d'Antioche des prophètes et des docteurs ¹, entre lesquels étaient Barnabé et Simon qu'on appelait le Noir, Lucius le Cyrénéen, Manahen, frère de lait d'Hérode le Tétrarque ², et Saul ³.

2. Or pendant qu'ils s'acquittaient des fonctions de leur ministère ⁴ devant le Seigneur, et qu'ils jeûnaient ⁵, le Saint-Esprit leur dit ⁶ : Séparez-moi ⁷ Saul et Barnabé, pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés ⁸.

1. Erant autem in ecclesia, quæ erat Antiochiæ, prophætæ, et doctores, in quibus Barnabas, et Simon qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, et Saulus.

2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos.

§. 25. — ²³ Voy. *pl. h. 11, 30*.

²⁹ à Antioche.

³⁰ Voy. §. 12.

§. 1. — ¹ c'est-à-dire des fidèles qui possédaient le don de prophétie et une aptitude particulière pour instruire les autres dans la religion (Voy. *pl. h. 2, 4. 17. Joël, 2, 28. 1. Cor. 14*). C'était des hommes doués de ces dons qu'on choisissait d'ordinaire pour les placer à la tête des églises comme pasteurs.

² élevé avec Hérode Antipas, fils d'Hérode-le-Grand (Voy. 2. *Mach. 15*, note 12). C'était alors l'usage de faire élever d'autres enfants avec ceux des grands.

³ Parmi les personnages ici désignés, Barnabé était sûrement un ancien, un prêtre; car il appartenait aux prémices de l'Esprit saint (voy. *pl. h. 4, 36*), et il reçut des apôtres l'importante mission d'Antioche (*Pl. h. 11, 22*). Il en est de même de Saul; car Barnabé l'avait pris pour collègue (*Pl. h. 11, 25*). Les autres, Simon, Lucius et Manahen, étaient, ce semble, des anciens d'un rang supérieur, car ils avaient le pouvoir de la consécration (ou de l'ordination), §. 3, lequel était exclusivement exercé par les apôtres (*Pl. h. 6, 6*), et par ceux qui tenaient leurs places, les évêques (1. *Tim. 5, 22. Tit. 1, 5*).

§. 2. — ⁴ Le mot grec liturgie, qui est ici traduit par « fonctions du ministère, » signifie proprement l'acte par lequel on rend à Dieu un culte public. Les écrivains sacrés (voy. *Hébr. 10, 11*) et les anciens chrétiens s'en servaient pour désigner l'oblation du saint sacrifice, que pour cette raison ils appelaient liturgie.

⁵ et le jour où ils célébraient le culte public, n'ayant pris aucune nourriture. Les premiers chrétiens avaient coutume de joindre ensemble la prière publique et le jeûne (Voy. 1. *Cor. 7, 5*).

⁶ « Leur » n'est pas dans le grec. Le Saint-Esprit se révéla intérieurement à ceux qui étaient revêtus d'une dignité supérieure (aux évêques).

⁷ Séparez, sanctifiez, consacrez-les par l'imposition des mains et la prière.

⁸ pour la propagation du christianisme parmi les Gentils (Comp. *pl. h. 9, 15*).

3. Tunc jejunantes, et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

4. Et ipsi quidem missi a Spiritu sancto abierunt Seleuciam; et inde navigaverunt Cyprum.

5. Et cum venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebat autem et Joannem in ministerio.

6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magnum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Barjesu,

7. qui erat cum proconsule Sergio Paulo viro prudente. Hic, accersitis Barnaba et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.

8. Resistebat autem illis Elymas magus (sic enim interpretatur nomen ejus), quærens avertere proconsulem a fide.

9. Saulus autem, qui et Paulus, repletus Spiritu sancto, intuens in eum,

10. dixit : O plene omni dolo, et omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.

3. Alors après qu'ils eurent jeûné⁹ et prié, ils leur imposèrent les mains¹⁰, et les laissèrent aller.

4. Etant ainsi envoyés par le Saint-Esprit, ils allèrent à Séleucie¹¹, et de là ils s'embarquèrent pour passer en Chypre.

5. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine¹², ils prêchaient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs, et ils avaient avec eux Jean¹³, pour les servir¹⁴.

6. Ayant traversé l'île jusqu'à Paphos¹⁵, ils trouvèrent un Juif magicien¹⁶ et faux prophète, nommé Barjesu,

7. qui était avec le proconsul Serge Paul, homme très-prudent. Ce proconsul ayant envoyé quérir Barnabé et Saul, désirait entendre la parole de Dieu.

8. Mais Elymas¹⁷ le magicien (car c'est ce que signifie ce nom d'Elymas), leur résistait, s'efforçant d'empêcher le proconsul d'embrasser la foi.

9. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul¹⁸, étant rempli du Saint-Esprit, et regardant fixement cet homme,

10. lui dit : O homme plein de toute sorte de tromperie et de fourberie, enfant du diable¹⁹, ennemi de toute justice, ne cesserez-vous jamais de pervertir les voies droites du Seigneur²⁰ ?

§. 3. — ⁹ de nouveau, soit pour implorer la grâce de Dieu, soit pour préparer dignement les élus; car le jeûne détache l'esprit des choses terrestres et le porte au recueillement. Encore aujourd'hui l'Eglise catholique observe la même pratique.

¹⁰ ils les consacrerent évêques. Suivant quelques-uns cela arriva l'an 44, suivant d'autres l'an 45. A partir de cet endroit saint Luc raconte l'établissement de l'Eglise parmi les nations par le ministère de l'apôtre saint Paul; jusqu'ici il avait raconté l'établissement de l'Eglise parmi les Juifs par le prince des apôtres, saint Pierre. — * Ici commence la seconde partie des Actes des apôtres, ou l'histoire de saint Paul, qui continue jusqu'à la soixante et unième année de Jésus-Christ, cinq ou six ans avant le martyre de l'Apôtre.

§. 4. — ¹¹ une ville de Syrie, près de la mer Méditerranée.

§. 5. — ¹² aujourd'hui Famagosta, capitale de l'île de Chypre.

¹³ Voy. *pl. h.* 12, 23.

¹⁴ comme diacre (Voy. *pl. h.* 6, note 9).

§. 6. — ¹⁵ ville à l'extrémité occidentale de l'île, avec un temple célèbre de Vénus.

¹⁶ Voy. *pl. h.* 8, 9-11.

§. 8. — ¹⁷ c'est-à-dire enchanteur, magicien dans la langue arabe.

§. 9. — ¹⁸ Les interprètes presque unanimement croient que ce fut saint Paul qui prit lui-même ce nom, parce que c'était celui du proconsul, qu'il convertit à la foi chrétienne; du moins dans toute la suite saint Luc le nomme-t-il toujours Paul, et l'Apôtre se donne constamment à lui-même le même nom. Il convenait que l'Apôtre des Gentils eût un nom romain; c'était d'ailleurs une coutume presque générale parmi les Juifs, de prendre dans leurs relations avec les Gentils des noms particuliers, que ces derniers pouvaient comprendre. Paul est une contraction de Pusillus, et il signifie : petit.

§. 10. — ¹⁹ toi, qui es animé de sentiments diaboliques (Voy. *Jean*, 8, 44).

²⁰ de représenter comme une erreur la vérité chrétienne?

11. Voilà la main du Seigneur qui est sur vous; vous allez devenir aveugle, et vous ne verrez point le soleil jusqu'à un certain temps. Aussitôt les ténèbres tombèrent sur lui, ses yeux s'obscurcirent, et tournant de tous côtés, il cherchait quelqu'un qui lui donnât la main.

12. Le proconsul ayant vu ce miracle, embrassa la foi, et il admirait la doctrine du Seigneur.

13. Paul et ceux qui étaient avec lui s'étaient embarqués à Paphos, vinrent à Perge, en Pamphylie ²¹. Mais Jean les ayant quittés, s'en retourna à Jérusalem ²².

14. Et pour eux, étant partis de Perge, ils vinrent à Antioche de Pisidie ²³; et étant entrés dans la synagogue le jour du sabbat, ils s'assirent.

15. Après la lecture de la loi et des prophètes ²⁴, les chefs de la synagogue leur envoyèrent dire : Nos frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez parler.

16. Aussitôt Paul se levant, fit signe de la main qu'on fit silence, et leur dit : O Israélites, et vous qui craignez Dieu ²⁵, écoutez :

17. Le Dieu du peuple d'Israël a choisi nos pères, et a élevé ²⁶ ce peuple pendant qu'ils demeuraient en Egypte, d'où il les tira par la force de son bras ²⁷. 2. *Moy.* 1, 1. 13, 21. 22. 16, 3.

18. Et durant l'espace de quarante ans, il supporta leurs mœurs dans le désert ²⁸.

19. Et ayant détruit sept nations au pays de Chanaan, il leur en distribua les terres par le sort, 5. *Moy.* 7, 1. *Jos.* 14, 2.

20. environ quatre cent cinquante ans après ²⁹. Il leur donna ensuite des juges,

11. Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, et tenebræ, et circuiens quærebat qui ei manum daret.

12. Tunc proconsul cum vidisset factum, credidit admirans super doctrina Domini.

13. Et cum a Papho navigassent Paulus et qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphylæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam.

14. Illi vero pertranseuntes Pergen venerunt Antiochiam Pisi-diæ : et ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt.

15. Post lectionem autem legis, et prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes : Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite.

16. Surgens autem Paulus, et manu silentium indicens, ait : Viri Israelitæ, et qui timetis Deum audite :

17. Deus plebis Israel elegit patres nostros, et plebem exaltavit cum essent incolæ in terra Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex ea,

18. et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto.

19. Et destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum,

20. quasi post quadringentos et quinquaginta annos : et post hæc

§. 13. — ²¹ une province sur les bords de la Méditerranée. L'an 45, suivant d'autres 46.

²² contre la volonté des deux apôtres (voy. *pl. h.* 15, 38), par défaut de courage, comme remarque saint Chrysostôme.

§. 14. — ²³ une province située au nord de la Pamphylie.

§. 15. — ²⁴ Chaque jour de sabbat on lisait dans la synagogue un passage de la loi de Moïse et des prophètes, après quoi on faisait une exhortation (Voy. *Luc.* 4, 16. 17).

§. 16. — ²⁵ On donnait le nom d'hommes craignant Dieu aux prosélytes (Voy. *pl. h.* 10, 2).

§. 17. — ²⁶ multiplié, comblé de gloire.

²⁷ Comparez le discours tout semblable de saint Etienne et les notes *pl. h.* chapitre 7.

§. 18. — ²⁸ leur rébellion. D'autres traduisent : il les nourrit dans le désert.

§. 20. — ²⁹ Y compris les années de l'élection des patriarches (§. 17). C'est un nombre rond qu'il ne faut pas prendre mathématiquement.

dedit iudices, usque ad Samuel : jusqu'au prophète Samuel. *Jug.* 2, 16. 3, 9. prophetam.

21. Et exinde postulaverunt regem : et dedit illis Deus Saul filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta ;

22. et amoto illo, suscitavit illis David regem : cui testimonium perhibens, dixit : inveni David filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas.

23. Hujus Deus ex semine secundum permissionem eduxit Israel salvatorem Jesum,

24. prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum penitentiae omni populo Israel.

25. Cum impleret autem Joannes cursum suum, dicebat : Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere.

26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est.

27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes, et voces prophetarum, quæ per omne sabbatum leguntur, judicantes impleverunt :

28. et nullam causam mortis invenientes in eo, petierunt a Pilato, ut interficerent eum.

29. Cumque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento.

30. Deus vero suscitavit eum a mortuis tertia die : qui visus est per dies multos his

21. Alors ils demandèrent un roi³⁰ ; et Dieu leur donna Saül, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, qui régna quarante ans.

22. Puis l'ayant rejeté, il leur donna David pour roi, auquel il rendit témoignage en disant : J'ai trouvé David, fils de Jessé, qui est un homme selon mon cœur, et qui accomplira toutes mes volontés. 1. *Rois*, 13, 14. 16, 13. *Ps.* 88, 21.

23. C'a été de sa race que Dieu, selon sa promesse³¹, a suscité Jésus pour être le sauveur d'Israël,

24. Jean ayant prêché avant lui, à tout le peuple d'Israël, le baptême de la pénitence, pour préparer son avènement. *Matth.* 3, 1. *Marc.* 1, 4. *Luc.* 3, 3.

25. Et lorsque Jean achevait sa course, il disait : Je ne suis point celui que vous pensez : mais il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers. *Matth.* 3, 11. *Marc.* 1, 7. *Jean.* 1, 20, 27.

26. C'est à vous, mes frères, qui êtes enfants de la race d'Abraham, et à ceux d'entre vous qui craignent Dieu³², que cette parole de salut avait été envoyée.

27. Car les habitants de Jérusalem, et leurs princes ne l'ayant point connu pour ce qu'il était³³, et n'ayant point entendu les paroles des prophètes qui se lisent chaque jour de sabbat, ils les ont accomplies, en le condamnant³⁴.

28. Et quoiqu'ils ne trouvassent rien en lui qui fût digne de mort, ils demandèrent à Pilate qu'il le fît mourir. *Matth.* 27, 20. 23. *Marc.* 15, 12 et suiv. *Luc.* 23, 23. *Jean.* 19, 15.

29. Et lorsqu'ils eurent accompli tout ce qui avait été écrit de lui³⁵, on le descendit de la croix, et on le mit dans le tombeau. *Matth.* 27, 59 et suiv.

30. Dieu l'a ressuscité d'entre les morts³⁶ le troisième jour³⁷, et il a été vu durant plusieurs jours par ceux

1. *Y.* 21. — ³⁰ *Voy.* 1. *Rois*, 8-10.

Y. 23. — ³¹ *Voy.* 2. *Rois*, 7, *Isaïe*, 11, 1. *Jér.* 23, 5. 6.

Y. 26. — ³² *Voy.* note 25.

Y. 27. — ³³ *Voy.* *Jean*, 16, 3.

³⁴ *Voy.* *pl. h.* 3, 15-18.

Y. 29. — ³⁵ lorsque toutes les prophéties qui se rapportent à lui furent entièrement accomplies (*Voy.* *Luc.* 24, 26. 27).

Y. 30. — ³⁶ Saint Paul également attache à la résurrection de Jésus-Christ la plus haute importance (*Voy.* *Matth.* 28, note 4. *Pl. h.* 2, 24 et suiv.).

³⁷ « le troisième jour » n'est pas dans le grec.

31. qui étaient venus avec lui de Galilée à Jérusalem³⁸, lesquels lui rendent encore aujourd'hui témoignage devant le peuple.

32. Ainsi nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos pères;

33. Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs enfants³⁹, en ressuscitant Jésus, selon qu'il est écrit dans le second psaume⁴⁰ : Vous êtes mon Fils; je vous ai engendré aujourd'hui⁴¹.

34. Et pour montrer qu'il l'a ressuscité d'entre les morts pour ne plus retourner dans la corruption, il dit : J'accomplirai fidèlement les promesses que j'ai faites à David⁴².

35. Et il dit encore dans un autre endroit⁴³ : Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

36. Car pour David, après avoir servi en son temps aux desseins de Dieu, il s'est endormi, et a été mis avec ses pères, et il a éprouvé la corruption. 3. *Rois*, 2, 10.

37. Mais celui que Dieu a ressuscité d'entre les morts, n'a point éprouvé la corruption.

38. Sachez donc, mes frères, que c'est pour lui que la rémission des pécheurs vous est annoncée,

39. et que quiconque croit, est justifié par lui de toutes les choses dont vous n'avez pu être justifiés par la loi de Moïse⁴⁴.

31. qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem.

32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros re-promissio facta est :

33. quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in Psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

34. Quod autem suscitavit eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia.

35. Ideoque et alias dixit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

36. David enim in sua generatione cum administrasset, voluntati Dei dormivit : et appositus est ad patres suos, et vidit corruptionem.

37. Quem vero Deus suscitavit a mortuis, non vidit corruptionem.

38. Notum igitur sit vobis viri fratres, quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur, et ab omnibus, quibus non potuistis in lege Moysi justificari,

39. in hoc omnis, qui credit, justificatur,

ŷ. 31. — ³⁸ Voy. *Matth.* 28. *Marc.* 16. *Luc.* 24. *Jean.* 20. *Pl. h.* 1, 4. 1. *Cor.* 15, 6 et suiv.

ŷ. 33. — ³⁹ Litt. : Dieu l'ayant accomplie en faveur de nos enfants, en ressuscitant, etc. — en faveur de nos concitoyens. Dans le grec et le syriaque : pour nous, qui sommes leurs enfants.

⁴⁰ Suivant une autre leçon du grec : dans le psaume 1^{er}. Dans plusieurs antiques manuscrits de l'Ancien Testament, le premier psaume était réuni au second, d'où il suit que ce dernier pouvait être désigné comme le premier.

⁴¹ Dieu, dans le psaume deuxième (ŷ. 7), adresse ces paroles au Messie, en tant qu'il est Fils de Dieu, engendré de toute éternité par le Père (Voy. l'explication de ce psaume). Selon saint Paul, elles contenaient en même temps une prophétie relative à la résurrection du Messie; et cela est entièrement dans la nature des choses. En effet, puisque le Messie est le Fils de Dieu, la vie, le principe de toute vie, il était impossible que la mort le retint lui-même captif, et le témoignage rendu à son caractère divin était par lui-même une prédiction de sa future résurrection (Voy. *Jean.* 10, 17. 18).

ŷ. 34. — ⁴² Sens du verset : Le Sauveur Jésus est ressuscité par la vertu de Dieu, pour vivre éternellement; nous en avons une preuve dans la prophétie d'Isaïe (53, 3), suivant laquelle Dieu fait avec nous une alliance éternelle, qui a son fondement dans les entrailles miséricordieuses et dans la fidélité du second David, à savoir, le Sauveur Jésus (Voy. l'explication de ce passage prophétique). En effet, si l'alliance est éternelle, celui sur lequel elle repose ne saurait passer.

ŷ. 35. — ⁴³ Voy. *Ps.* 15, 10. *Comp. pl. h.* 2, 27.

ŷ. 39. — ⁴⁴ Les sacrifices, les consécérations, les expiations de l'ancienne

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis :

41. Videte contemptores, et admiramini, et disperdimini : quia opus operor ego in diebus vestris, opus quod non credetis, si quis enarraverit vobis.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc.

43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum, Paulum et Barnabam : qui loquentes suadebant eis ut permanent in gratia Dei.

44. Sequenti vero sabbato pene universa civitas convenit audire verbum Dei.

45. Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, et contradicebant his, quæ a Paulo dicebantur, blasphemantes.

46. Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei : sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes ;

47. sic enim præcepit nobis Dominus : Posui te in lucem gen-

40. Prenez donc garde qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les prophètes ⁴⁵ :

41. Voyez, vous qui méprisez *ma parole*, soyez dans l'étonnement, tremblez de frayeur ; car je ferai une œuvre en vos jours, une œuvre que vous ne croirez pas lors même qu'on vous l'annoncera ⁴⁶.

42. Comme ils sortaient, on les pria de parler encore sur le même sujet le sabbat suivant ⁴⁷.

43. Et quand l'assemblée fut séparée, plusieurs des Juifs et des prosélytes ⁴⁸ craignant Dieu, suivirent Paul et Barnabé, qui les exhortaient à persévérer dans la grâce de Dieu.

44. Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour ouïr la parole de Dieu.

45. Mais les Juifs voyant ce concours de peuple, furent remplis d'envie et de colère ⁴⁹ ; et ils s'opposaient avec des paroles de blasphème à ce que Paul disait.

46. Alors Paul et Barnabé leur dirent hardiment ⁵⁰ : Vous étiez les premiers à qui il fallait annoncer la parole de Dieu ; mais puisque vous la rejetez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons présentement vers les Gentils.

47. Car le Seigneur nous l'a ainsi commandé : Je vous ai établi pour être la lu-

alliance n'avaient en elles-mêmes et par elles-mêmes aucune vertu pour obtenir le pardon des péchés, pour détourner les effets de la colère divine et pour opérer la justification devant Dieu ; car ce n'étaient que des signes symboliques, qui ne pouvaient satisfaire à la justice divine, tenue, à la rigueur, de punir le péché (*Hébr.* 10, 1 et suiv.). Au contraire c'est Jésus-Christ qui par lui-même nous a mérité, par la vertu de sa mort, non-seulement le pardon de nos péchés, mais encore la grâce de tout bien ; et ce double bienfait, nous en sommes mis en possession par la foi en lui, c'est-à-dire par la reconnaissance de la rédemption qu'il a accomplie, et par une obéissance docile à tous ses commandements. Mais même déjà, dans l'Ancien Testament, les péchés ne furent-ils point pardonnés aux hommes pieux (3. *Rois*, 12, 13) ? — Oui, assurément ; mais ce ne fut pas en vertu des institutions religieuses de l'Ancien Testament, ou purement en vue de leurs sentiments de pénitence, mais en vertu du salut à venir qu'attendaient tous les Israélites pieux. Le salut attendu ayant paru, la foi en lui pouvait désormais seule sauver.

§. 40. — ⁴⁵ la destruction de la ville sainte et la dispersion du peuple dans tout l'univers.

§. 41. — ⁴⁶ Voy. *Habacuc*, 1, 5 et les notes. Saint Paul cite ce passage d'après l'ancienne version grecque, sans cependant s'éloigner du sens.

§. 42. — ⁴⁷ Dans le grec d'après quelques manuscrits : Les Juifs étant donc sortis de la synagogue, les Gentils les prièrent de leur faire entendre ces paroles pendant les jours entre le sabbat. La leçon de la Vulgate est préférable.

§. 43. — ⁴⁸ Voy. *pl. h.* note 25.

§. 45. — ⁴⁹ Litt. : furent remplis de zèle, — d'un zèle pervers, inspiré par l'orgueil et l'envie.

§. 46. — ⁵⁰ Litt. : avec fermeté. — D'autres traduisent : avec liberté, hardiment.

mière des Gentils, afin que vous soyez leur salut, jusqu'aux extrémités de la terre ⁵¹.

48. Or, les Gentils entendant ceci, se réjouirent, et ils glorifiaient la parole du Seigneur; et tous ceux qui avaient été prédestinés à la vie éternelle embrassèrent la foi ⁵².

49. Ainsi la parole du Seigneur se répandait dans tout le pays ⁵³.

50. Mais les Juifs ayant animé des femmes dévotes et de qualité, et les principaux de la ville, excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur pays.

51. Alors Paul et Barnabé ayant secoué contre eux la poussière de leurs pieds ⁵⁴, ils vinrent à Icone ⁵⁵.

52. Cependant les disciples étaient remplis de joie et du Saint-Esprit ⁵⁶.

tium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ.

48. Audientes autem Gentes gavisa sunt, et glorificabant verbum Domini : et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam.

49. Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.

50. Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas, et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam : et ejecerunt eos de finibus suis.

51. At illi excusso pulvere pedum in eos, venerunt Iconium.

52. Discipuli quoque replebantur gaudio, et Spiritu sancto

CHAPITRE XIV.

Paul et Barnabé prêchent à Iconium. Ils sont chassés et ils fuient à Lystre. Paul guérit un boiteux dans cette ville. On se dispose à leur rendre les honneurs divins, et bientôt après Paul est accablé de pierres. Ils se rendent à Derbe, et ils retournent à Antioche en Syrie.

1. Or, il arriva qu'étant à Icone, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils y parlèrent d'une telle sorte, qu'une grande multitude de Juifs et de Grecs ¹ embrassa la foi.

2. Mais ceux des Juifs qui demeurèrent

1. Factum est autem Iconii ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum et Græcorum copiosa multitudo.

2. Qui vero increduli fuerunt

ŷ. 47. — ⁵¹ Ce sont les paroles de Dieu au Messie dans *Isaïe*, 49, 6.

ŷ. 48. — ⁵² Tous ceux-là crurent que Dieu de toute éternité avait prévu devoir croire. La vie éternelle est ici la foi, ou la voie qui conduit à la béatitude éternelle (Comp. *Jean*, 17, 3). Que la prévision de Dieu ne gêne en rien la liberté de l'homme, c'est ce qu'on a déjà plusieurs fois remarqué (Comp. *Jean*, 6, 44).

ŷ. 49. — ⁵³ dans les provinces de Pisidie et de Phrygie.

ŷ. 51. — ⁵⁴ suivant le précepte du Seigneur (*Matth.* 10, 14).

⁵⁵ une grande ville dans la Lycaonie. Vers l'an 45, suivant d'autres 48 de Jésus-Christ.

ŷ. 52. — ⁵⁶ Les disciples, qu'ils avaient laissés, croissaient dans la connaissance du salut et dans les autres dons de l'Esprit, ce qui était pour eux une source d'une sainte joie.

ŷ. 1. — ¹ de prosélytes (*Pl. h.* 13, note 25) et de véritables païens; car la curiosité ou bien aussi le désir de connaître une religion qui s'annonçait comme meilleure, conduisait souvent ces derniers dans les synagogues des Juifs (*Voy. pl. h.* 11, note 11).

Judæi, suscitaverunt et ad iracundiam concitaverunt animas Gentium adversus fratres.

3. Multo igitur tempore demorati sunt, fiducialiter agentes in Domino testimonium perhibente verbo gratiæ suæ, dante signa et prodigia fieri per manus eorum.

4. Divisa est autem multitudo civitatis : et quidam quidem erant cum Judæis, quidam vero cum apostolis.

5. Cum autem factus esset impetus Gentilium, et Judæorum cum principibus suis, ut contumeliis afficerent, et lapidarent eos,

6. intelligentes confugerunt ad civitates Lycaoniæ, Lystram et Derben, et universam in circuitu regionem, et ibi evangelizantes erant.

7. Et quidam vir Lystris infirmus pedibus sedebat, claudus ex utero matris suæ, qui nunquam ambulaverat.

8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret,

9. dixit magna voce : Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat.

10. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam, lycaonice dicentes : Dii similes facti hominibus, descenderunt ad nos.

11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium : quoniam ipse erat dux verbi.

12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens,

dans l'incrédulité, excitèrent et irritèrent l'esprit des Gentils contre les frères ².

3. Ils demeurèrent donc longtemps *en cette ville*, se conduisant avec grande liberté pour la gloire du Seigneur ³, qui rendait témoignage à la parole de sa grâce, en leur faisant faire des prodiges et des miracles.

4. Ainsi toute la ville fut partagée, les uns étant pour les Juifs, et les autres pour les apôtres.

5. Mais comme les Gentils et les Juifs, avec leurs principaux chefs, s'étaient soulevés pour les outrager et les lapider,

6. les apôtres l'ayant su, s'enfuirent à Lystre et à Derbe, ville de Lycaonie ⁴, et au pays d'alentour ⁵, où ils prêchaient l'Evangile

7. Or, il y avait à Lystre un homme perclus de ses jambes, qui était boiteux dès le sein de sa mère, et qui n'avait jamais marché.

8. Cet homme entendit la prédication de Paul; et Paul arrêtant les yeux sur lui, et voyant qu'il avait la foi qu'il serait guéri ⁶,

9. il lui dit à haute voix : Levez-vous, tenez-vous droit sur vos pieds. Aussitôt il se leva en sautant ⁷, et commença à marcher.

10. Le peuple ayant vu ce que Paul avait fait, ils élevèrent leur voix, et dirent en langue lycaonienne ⁸ : Ce sont des dieux qui sont descendus vers nous sous la forme d'hommes.

11. Et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parce que c'était lui qui portait la parole ⁹.

12. Et même le sacrificateur de Jupiter, qui était près de la ville ¹⁰, amena des taureaux, et apporta des couronnes ¹¹ devant la

§. 2. — ² contre les nouveaux convertis.

§. 3. — ³ ils prêchaient l'Evangile sans se laisser intimider, pleins de confiance dans le secours du Seigneur.

§. 6. — ⁴ un petit pays entre la Pamphylie, la Cappadoce et la Pisidie.

§. 8. — ⁵ dans les lieux circonvoisins de Lystre et de Derbe.

§. 9. — ⁶ Voy. *Matth.* 9, 28. *Marc.* 9, 22. La foi est la source de tout salut.

§. 9. — ⁷ Parmi beaucoup d'autres miracles, celui-ci a été rapporté, parce qu'il donna occasion à la démarche idolâtrique qui suit.

§. 10. — ⁸ en Lycaonien, dans le dialecte grec de ce peuple.

§. 11. — ⁹ dans la mythologie grecque Jupiter était le premier dieu du ciel; Mercure était son compagnon et celui qui portait la parole, et c'est pourquoi il était honoré comme le dieu de l'éloquence.

§. 12. — ¹⁰ Les temples étaient communément hors des villes.

¹¹ On immolait des taureaux, et on les ornait de couronnes.

porte ¹², voulant aussi bien que le peuple leur sacrifier.

13. Mais les apôtres Barnabé et Paul ayant entendu ceci, déchirèrent leurs vêtements ¹³; et s'avancant au milieu de la foule, ils s'écrièrent :

14. Amis, que voulez-vous faire? Nous ne sommes que des hommes mortels comme vous, qui vous annonçons de quitter ces vaines idoles ¹⁴, pour vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel et la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent; Ps. 143, 6.

15. lequel dans les siècles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies.

16. Et néanmoins il n'a point cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, et remplissant nos cœurs de joie ¹⁵.

17. Mais quoi qu'ils pussent dire, ils eurent bien de la peine à empêcher que le peuple ne leur sacrifiât.

18. En ce même temps quelques Juifs d'Antioche et d'Icône ¹⁶ étant survenus, gagnèrent le peuple; et ayant lapidé Paul ¹⁷, ils le trainèrent hors de la ville, croyant qu'il était mort.

19. Mais les disciples s'étant amassés autour de lui, il se leva et rentra dans la

cum populis volebat sacrificare.

13. Quod ubi audierunt apostoli, Barnabas et Paulus, conscisis tunicis suis exilierunt in turbas, clamantes,

14. et dicentes : Viri, quid hæc facitis? et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis converti ad Deum vivum, qui fecit cælum, et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt :

15. qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas.

16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cælo, dans pluvias et tempora fructifera, implens cibo et lætitia corda nostra.

17. Et hæc dicentes, vix sederunt turbas ne sibi immolarent.

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia et Iconio Judæi : et persuasis turbis, lapidantesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse.

19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civita-

¹² ou de la ville ou de la maison où étaient les apôtres. La porte était le lieu ordinaire des assemblées des habitants.

ſ. 13. — ¹³ en signe de la douleur et de l'horreur que leur inspirait l'honneur impie que l'on voulait leur rendre.

ſ. 14. — ¹⁴ Voy. Ps. 134, 15.

ſ. 16. — ¹⁵ Dieu n'a point envoyé aux Gentils de prophètes et de docteurs, et il a permis ainsi qu'ils s'abandonnassent aux égarements et aux vices de leur cœur, mais il ne laissa pas de rendre à leurs yeux témoignage de son existence et de ses attributs divins dans les œuvres de la nature. A la vue de ces merveilles ils auraient pu le reconnaître comme le Créateur tout-puissant, et apprendre à l'aimer comme leur bienfaiteur; et comme d'ailleurs il ne leur refusait point sa grâce, ils auraient pu avoir, sans être immédiatement instruits de Dieu, un moyen de salut. — Mais pourquoi Dieu ne s'est-il révélé qu'à un seul peuple, et pourquoi a-t-il fallu que son royaume sortit de ce peuple pour s'étendre sur tous les autres? Parce que tout ce qui est terrestre ne se développe que peu à peu et d'une manière progressive. Le royaume de Dieu, d'après cette loi, devait donc également n'avoir que de faibles commencements, s'accroître par un développement successif, et insensiblement embrasser dans son sein tous les peuples (Voy. l'Introd. aux Evang.). Ces derniers, les peuples, n'avaient donc point sujet de se plaindre de la Providence; car la seule religion naturelle aurait pu les conduire au salut, s'ils avaient fait un bon usage de la grâce de Dieu (Comp. Rom. 1, 20).

ſ. 18. — ¹⁶ Voy. pl. h. 43, 50. 14, 5.

¹⁷ « Celui qui compte sur la faveur du peuple, se trompe. Le peuple crie Hosanna et crucifiez-le du même ton et le même jour. »

tem, et postera die profectus est cum Barnaba in Derben.

20. Cumque evangelizassent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium et Antiochiam,

21. confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide : et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.

22. Et cum constituissent illis per singulas Ecclesias presbyteros, et orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt.

23. Transeuntesque Pisidiam, venerunt in Pamphylia,

24. et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam :

25. et inde navigaverunt Antiochiam, unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt.

26. Cum autem venissent, et congregassent Ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset Gentibus ostium fidei.

27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

ville; et le lendemain il s'en alla à Derbe avec Barnabé ¹⁸.

20. Et après avoir annoncé l'Evangile dans cette ville-là, et y avoir instruit plusieurs personnes, ils retournèrent à Lystre, à Icone et à Antioche,

21. fortifiant le courage des disciples, les exhortant à persévérer dans la foi, et *leur représentant* que c'est par beaucoup de peines et d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu.

22. Ayant ensuite ordonné des prêtres dans chaque Eglise ¹⁹, avec des prières et des jeûnes, ils ²⁰ les recommandèrent au Seigneur, duquel ils avaient cru.

23. Puis, traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphylie ²¹.

24. Et ayant annoncé à Perge la parole du Seigneur ²², ils descendirent à Attalie ²³ :

25. de là ils firent voile pour Antioche, d'où on les avait envoyés, en les abandonnant à la grâce de Dieu ²⁴ pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie.

26. Y étant arrivés, et ayant assemblé l'Eglise, ils racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux, et comment il avait ouvert aux Gentils la porte de la foi.

27. Et ils demeurèrent là assez longtemps avec les disciples.

ŷ. 19. — ¹⁸ Voy. *pl. h.* ŷ. 6.

ŷ. 22. — ¹⁹ Voy. *pl. h.* 13, 3. Litt. : presbyteros, des anciens. — Par les anciens (les prêtres) il faut souvent entendre en même temps les anciens de l'ordre supérieur (les évêques) voy. 1. *Pier.* 5, 1, et c'est ici le cas. L'expression grecque qui est ici traduite par « ordonner, » signifie aussi que cette ordination fut conférée par l'imposition des mains.

²⁰ le peuple et les prêtres.

ŷ. 23. — ²¹ Voy. *pl. h.* 13, 13. 14.

ŷ. 24. — ²² Voy. *pl. h.* 13, 13.

²³ une ville maritime, dans la Pamphylie.

ŷ. 25. — ²⁴ Voy. *pl. h.* 13, 1 et suiv. Leur arrivée tomba, suivant quelques-uns, en l'an 47, suivant d'autres, en l'an 50.

CHAPITRE XV.

Dispute à Antioche au sujet de la force obligatoire de la loi de Moïse; Paul et Barnabé vont consulter les apôtres à Jérusalem. Concile de Jérusalem. La décision est portée par écrit à la connaissance des chrétiens d'Antioche au moyen de délégués. Seconde tournée apostolique de Paul. Barnabé se sépare de Paul ¹.

1. Or, quelques-uns qui étaient venus de Judée, enseignaient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis selon la pratique de la loi de Moïse, vous ne pouvez être sauvés ². *Gal. 5, 2.*

2. Paul et Barnabé s'étant donc élevés fortement contre eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns d'entre les autres iraient à Jérusalem vers les apôtres et les prêtres, pour leur proposer cette question.

3. Les fidèles de cette Eglise les ayant accompagnés à leur départ, ils traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des Gentils; ce qui donnait beaucoup de joie à tous les frères.

4. Et étant arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Eglise, par les apôtres et par les prêtres, et ils leur racontèrent combien Dieu avait fait de grandes choses avec eux.

5. Mais quelques-uns de la secte des pharisiens, qui avaient embrassé la foi, s'élevèrent et soutinrent qu'il fallait circoncire les Gentils ³, et leur ordonner de garder la loi de Moïse.

6. Les apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour examiner cette question ⁴.

1. Et quidam descendentes de Judea, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secundum morem Moysi, non potestis salvari.

2. Facta ergo seditione non minima Paulo et Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderent Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis, ad apostolos et presbyteros in Jerusalem, super hac questione.

3. Illi ergo deducti ab Ecclesia, pertransibant Phœnicem et Samariam, narrantes conversionem Gentium : et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus.

4. Cum autem venissent Jerusalem, suscepti sunt ab Ecclesia, et ab apostolis, et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis.

5. Surrexerunt autem quidam de heresi pharisæorum, qui crediderunt, dicentes : Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.

6. Conveneruntque apostoli et seniores videre de verbo hoc.

¹ Ces événements doivent être rapportés à l'an 51 suivant quelques-uns, suivant d'autres à l'an 52 de Jésus-Christ.

§. 1. — ² Les Juifs devenus chrétiens enseignaient à ceux qui se convertissaient de la gentilité que la circoncision, et avec elle l'observation de toute la loi de Moïse, était une condition indispensable pour arriver au salut (*Comp.* avec ce passage *pl. h. 13*, note 44).

§. 5. — ³ les Gentils devenus chrétiens.

§. 6. — ⁴ Suivant le commandement du Seigneur, de porter les contestations qui ne pouvaient se terminer entre les frères, au tribunal de l'Eglise (*Matth. 18, 16-18*), à laquelle il appartient de les décider (§. 18), et qui, en vertu de l'assistance de Jésus (*Matth. 18, 19, 28, 20*), est douée du don d'infailibilité, les chrétiens d'Antioche délèrèrent également à l'Eglise, qui, à cette époque, avait son centre à Jérusalem, la question, si à l'avenir la loi cérémonielle de Moïse continuerait à être obligatoire pour les chrétiens; et les apôtres et les autres anciens, les évêques et les prêtres (voy. *pl. h. 14*, note 19) se rassemblèrent en conseil pour l'examiner, et tinrent le premier concile. Mais cette question

7. Cum autem magna conquestio fieret, surgens Petrus dixit ad eos : Viri fratres, vos scitis quoniam ab antiquis diebus Deus in nobis elegit, per os meum audire Gentes verbum Evangelii, et credere.

8. Et qui novit corda Deus, testimonium perhibuit, dans illis Spiritum sanctum, sicut et nobis,

9. et nihil discrevit inter nos et illos, fide purificans corda eorum.

10. Nunc ergo quid tentatis Deum, imponere jugum super cervices discipulorum, quod neque patres nostri, neque nos portare potuimus?

11. Sed per gratiam Domini Jesu Christi credimus salvari, quemadmodum et illi.

12. Tacuit autem omnis multitudo : et audiebant Barnabam et Paulum, narrantes quanta Deus

7. Et après en avoir beaucoup conféré ensemble, Pierre se leva, et leur dit : Mes frères, vous savez qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile, et qu'ils crussent. *Pl. h. 10, 20.*

8. Et Dieu qui connaît les cœurs, en a rendu témoignage ⁶, leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous. *Pl. h. 10, 45.*

9. Et il n'a point fait de différence entre eux et nous, ayant purifié leurs cœurs par la foi ⁷.

10. Pourquoi donc tentez-vous maintenant Dieu ⁸, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter ⁹?

11. Mais nous croyons que c'est par la grâce ¹⁰ du Seigneur Jésus-Christ que nous serons sauvés aussi bien qu'eux ¹¹.

12. Alors toute la multitude se tut, et ils écoutaient Barnabé et Paul, qui leur racontaient combien de miracles et de prodiges

n'avait-elle pas déjà été décidée par l'admission de Corneille et des autres païens, que Dieu lui-même avait autorisée (*Pl. h. 10, 44. 11, 23*)? Sans doute; mais combien il est difficile aux hommes qu'une illusion a séduits, de revenir à de meilleurs sentiments! Combien, malgré les raisons les plus convaincantes, trouvent encore des défaites et des faux-fuyants! Ils en appellent avec assurance aux oracles de l'Eglise; mais quand ces oracles ont été rendus, ils ne s'en montrent pas satisfaits. C'est ainsi que la dispute dont il s'agit avait été en effet résolue d'une manière infaillible, mais elle ne fut pas pour cela éloignée; car beaucoup d'entre les Juifs qui avaient embrassé la foi, soutenaient après, avec autant d'opiniâtreté qu'auparavant, la force obligatoire de la loi cérémonielle de Moïse, et saint Paul, dans presque toutes ses lettres, était obligé de lutter contre eux (*Voy. l'Introd. aux Epîtres*). Ainsi agissent tous les docteurs de l'erreur.

§. 7. — ⁵ La marche suivie dans la célébration de ce concile fut celle-ci : D'abord on examina la question en balançant tous les motifs en faveur de l'une et de l'autre opinion, et cela devait être, parce que l'assistance de Jésus et de son Esprit n'exclut point l'usage de la raison. Ensuite chacun des principaux membres en particulier, le Chef suprême de l'Eglise en premier lieu (§. 7), puis les autres (12. 13), donnèrent leur avis, ou adoptèrent ceux qui avaient été ouverts précédemment (§. 22). Enfin on prit la conclusion, et l'on rendit le jugement au nom du Saint-Esprit comme infaillible vérité (§. 28. 29). C'est de cette manière que se sont tenues dans la suite toutes les assemblées générales de l'Eglise.

§. 8. — ⁶ qu'ils sont dignes d'entrer dans l'Eglise même sans la circoncision.

§. 9. — ⁷ Il leur a donné, ainsi qu'à nous, lorsqu'ils avaient un cœur droit et docile, le don de la vraie foi en Jésus-Christ, et avec elle la justification de tous leurs péchés. Devant Dieu le Juif et le Gentil sont égaux, comme le prouve au long saint Paul (*Rom. 2, 10 et suiv.*).

§. 10. — ⁸ Pourquoi demandez-vous encore à Dieu de plus grandes preuves que la loi de Moïse a cessé d'obliger?

⁹ c'est-à-dire que nous pouvions à peine porter (*Matth. 23, 4*); car Dieu ne commande rien d'impossible. Beaucoup même ont pu porter le joug de la loi (*Luc, 1, 6. 4. Rois, 23, 25*).

§. 11. — ¹⁰ par l'œuvre de la rédemption.

¹¹ les Gentils, sans l'assujettissement à la loi cérémonielle. D'autres entendent les ancêtres, les Juifs (*Comp. sur ce point Jean, 1, note 27*).

Dieu avait faits par eux parmi les Gentils.

13. Après qu'ils se furent tus, Jacques ¹² prit la parole, et dit : Mes frères, écoutez-moi :

14. Simon vous a représenté de quelle sorte Dieu a commencé à regarder favorablement les Gentils, pour choisir parmi eux un peuple consacré à son nom.

15. Et les paroles des prophètes s'accordent avec lui ¹³, selon qu'il est écrit :

16. Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la maison de David, qui est tombée; je réparerai ses ruines, et la relèverai,

17. afin que le reste des hommes et tous les Gentils qui seront appelés de mon nom, cherchent le Seigneur. C'est ce que dit le Seigneur qui fait ces choses.

18. Dieu connaît son œuvre de toute éternité ¹⁴.

19. C'est pourquoi je juge qu'il ne faut point inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu ¹⁵;

20. Mais qu'on doit seulement leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles ¹⁶, de la fornication ¹⁷, des chairs étouffées ¹⁸ et du sang.

fecisset signa et prodigia in Gentibus per eos.

13. Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens : Viri fratres, audite me.

14. Simon narravit quemadmodum primum Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo.

15. Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est :

16. Post hæc revertar, et reedificabo tabernaculum David, quod decedit; et diruta ejus reedificabo, et erigam illud :

17. ut requirant cæteri hominum Dominum, et omnes Gentes, super quas invocatum est nomen meum, dicit Dominus faciens hæc.

18. Notum a sæculo est Domino opus suum.

19. Propter quod ego judico, non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum,

20. sed scribere ad eos ut abstineant se a contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

§. 13. — ¹² Jacques-le-Mineur (*Matth.* 10, 3), le premier évêque de Jérusalem, lequel avait, après Pierre, la principale autorité.

§. 15. — ¹³ par exemple celles d'*Isaïe*, 2, 1 et suiv. *Mich.* 4, 1 et suiv. et les suivantes tirées d'*Amos*. Le sens est : Après la captivité de Babylone je rétablirai le royaume de David (*Luc*, 1, notes 40 et 41), en sorte que non-seulement les Israélites, mais encore les Gentils adoreront le vrai Dieu et seront appelés le peuple de Dieu (*Voy.* une plus ample explication de ce passage dans *Amos*, 9, 11. 12). Les prophètes, lorsqu'ils parlent de l'admission des peuples dans l'Eglise, ne disent rien de l'obligation de se soumettre à la loi cérémonielle; saint Jacques pouvait donc citer leurs paroles comme étant d'accord avec le sentiment de saint Pierre.

§. 18. — ¹⁴ L'admission des peuples a été de toute éternité arrêtée dans les desseins de Dieu.

§. 19. — ¹⁵ en leur imposant le joug de la loi mosaïque.

§. 20. — ¹⁶ de manger des victimes offertes aux idoles (*voy.* 1. *Cor.* 8), parce que c'eût été là une sorte de participation au culte idolâtrique.

¹⁷ La fornication était par elle-même défendue aux chrétiens : mais il était nécessaire de prémunir d'une manière particulière contre ce vice ceux qui passaient de l'idolâtrie au christianisme, parce que la prostitution faisait partie du culte des idoles, ce qui était cause qu'elle était considérée comme une chose permise et même sainte (*Jos.* 2, note 1).

¹⁸ de l'usage de la chair des animaux suffoqués, parce que le sang y était encore renfermé. Le sang est le principal siège de la vie animale; c'est pourquoi il était prescrit de l'offrir dans les sacrifices (*voy.* 3. *Moy.* 1, note 5), et il passait pour impur. Il fut pareillement versé à la mort de Jésus-Christ, parce que la vie de la convoitise qui est en nous devait trouver sa fin dans sa mort; mais le sang cessa d'être impur, parce que tout ce qui avait été impur à cause du péché, que Jésus-Christ effaça, devint pur (*Voy. pl. h.* 10, 15). Si, nonobstant cela, l'usage du sang est ici défendu, cette défense fut faite, non parce que le sang était considéré comme impur, mais par égard pour les Juifs, dans la vue de faciliter leur conversion, et en faveur des chrétiens sortis du judaïsme, qui se seraient grandement scandalisés et qui peut-être auraient apostasié, si l'on

21. Moyses enim a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum legitur.

22. Tunc placuit apostolis, et senioribus cum omni Ecclesia, eligere viros ex eis, et mittere Antiochiam cum Paulo et Barnaba, Judam, qui cognominabatur Barsabas, et Silam, viros primos in fratribus,

23. scribentes per manus eorum : APOSTOLI et seniores fratres, his, qui sunt Antiochiæ, et Syriæ, et Ciliciæ, fratribus ex Gentilibus, salutem.

24. Quoniam audivimus quia quidam ex nobis exeuntes, turbaverunt vos verbis, evertentes animas vestras, quibus non mandavimus :

25. placuit nobis collectis in unum, eligere viros, et mittere ad vos, cum charissimis nostris Barnaba et Paulo,

26. hominibus, qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi.

27. Misimus ergo Judam et Silam, qui et ipsi vobis verbis referrent eadem.

28. Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria :

29. ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine, et suffocato, et fornicatione, a quibus custodientes vos, bene agetis. Valet.

30. Illi ergo dimissi, descenderrunt Antiochiam : et congregata multitudo tradiderunt epistolam.

21. Car quant à Moÿse, il y a depuis longtemps dans chaque ville des hommes qui le prêchent dans les synagogues, où on le lit chaque jour de sabbat ¹⁹.

22. Alors il fut résolu par les apôtres et les prêtres, avec toute l'Eglise, de choisir quelques-uns d'entre eux pour les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé. *Ils choisirent donc* Jude, surnommé Barsabas, et Silas, qui étaient des principaux d'entre les frères ;

23. et ils écrivirent par eux cette lettre : LES APOTRES, les prêtres et les frères, à nos frères d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie ²⁰, salut.

24. Comme nous avons su que quelques-uns qui venaient d'avec nous, vous ont troublés par leurs discours, et ont renversé vos âmes ²¹, sans toutefois que nous leur en eussions donné aucun ordre :

25. après nous être assemblés dans un même esprit, nous avons jugé à propos de vous envoyer des personnes choisies, avec nos chers frères Barnabé et Paul,

26. qui sont des hommes qui ont exposé leur vie ²² pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ.

27. Nous vous envoyons donc Jude et Silas, qui vous feront entendre les mêmes choses de vive voix.

28. Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous ²³, de ne vous point imposer d'autres charges que celles-ci, qui sont nécessaires :

29. savoir : de vous abstenir de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées, et de la fornication ²⁴, dont vous ferez bien de vous garder. Adieu.

30. Ayant donc été envoyés de la sorte, ils vinrent à Antioche, où ils assemblèrent les fidèles, et leur rendirent cette lettre,

n'avait pas à cet égard usé de condescendance envers leur dureté de cœur. Plus tard, lorsque les idées furent mieux formées suivant l'esprit du christianisme, l'Eglise permit sans difficulté l'usage du sang.

ŷ. 21. — ¹⁹ Sens : Les chrétiens de la gentilité doivent s'abstenir en ce point, parce que dans toutes les villes où les Juifs habitent, la loi est lue, et, par conséquent, la sagesse exige quelque condescendance à l'égard des idées judaïques. Les autres rendent le sens : Il suffit d'écrire cela aux Gentils convertis ; car les Juifs devenus chrétiens en sont sans cela instruits, la loi étant lue chaque jour de sabbat dans les synagogues.

ŷ. 23. — ²⁰ Voy. *pl. h.* ŷ. 1.

ŷ. 24. — ²¹ Le grec ajoute : disant qu'il faut se circoncire et observer la loi.

ŷ. 26. — ²² qui ont sacrifié leur vie.

ŷ. 28. — ²³ Voilà ce que sont les définitions des assemblées de l'Eglise. — Ce sont des oracles de l'Esprit saint rendus par la bouche des premiers pasteurs.

ŷ. 29. — ²⁴ Voy. *pi. h.* ŷ. 20.

31. qu'ils lurent avec beaucoup de consolation et de joie ²⁵.

32. Et comme Jude et Silas étaient eux-mêmes prophètes ²⁶, ils consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours.

33. Et après qu'ils eurent demeuré là quelque temps, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avaient envoyés ²⁷.

34. Silas néanmoins jugea à propos de demeurer à Antioche, et Jude retourna seul à Jérusalem ²⁸.

35. Paul et Barnabé demeurèrent aussi à Antioche, où ils enseignaient et annonçaient avec plusieurs autres la parole du Seigneur ²⁹.

36. Quelques jours après, Paul dit à Barnabé : Retournons visiter nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont.

37. Or Barnabé voulait prendre avec lui Jean, surnommé Marc ³⁰.

38. Mais Paul le priaît de considérer ³¹ qu'il n'était pas à propos de prendre avec eux celui qui les avait quittés en Pamphylie, et qui ne les avait point accompagnés dans leur ministère.

39. Il se forma donc entre eux une contestation, qui fut cause qu'ils se séparèrent l'un de l'autre. Barnabé prit Marc avec lui, et s'embarqua pour aller en Cypre ³².

31. Quam cum legissent, gavisī sunt super consolatione.

32. Judas autem et Silas, et ipsi cum essent prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt.

33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace a fratribus, ad eos qui miserant illos.

34. Visum est autem Silæ ibi remanere : Judas autem solus abiit Jerusalem.

35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes, et evangelizantes cum aliis pluribus verbum Domini.

36. Post aliquot autem dies, dixit ad Barnabam Paulus : Revertentes visitemus fratres per universas civitates, in quibus predicavimus verbum Domini, quomodo se habeant.

37. Barnabas autem volebat secum assumere et Joannem, qui cognominabatur Marcus.

38. Paulus autem rogabat eum (ut qui discessisset ab eis de Pamphylia, et non isset cum eis in opus) non debere recipi.

39. Facta est autem dissensio, ita ut discederent ab invicem, et Barnabas quidem assumpto Marco navigaret Cyprium.

ŷ. 31. — ²⁵ au sujet de cette consolante décision.

ŷ. 32. — ²⁶ avaient eux-mêmes le don d'exposer les divins mystères. Ceux qui avaient ce don sont aussi appelés prophètes (Voy. *Joël*, 2, 28).

ŷ. 33. — ²⁷ Dans le grec : vers les apôtres.

ŷ. 34. — ²⁸ Les dernières paroles « et Jude retourna seul à Jérusalem » ne sont pas dans le grec.

ŷ. 35. — ²⁹ Vers ce temps-là, Pierre revint à Antioche (*Gal.* 2, 14), et il demeura, comme nous l'apprenons d'une ancienne tradition, pendant un certain temps dans cette ville en qualité d'évêque de la nombreuse communauté qui y avait dès lors été formée des païens convertis; il ne laissa pas cependant de parcourir quelques provinces d'Asie pour visiter les églises qui s'y trouvaient et pour y en fonder de nouvelles. Après la mort de l'empereur Claude (Voy. *pl. h.* 12, note 19), il retourna à Rome. Vers la fin du règne de Néron, l'histoire le trouve dans un voyage à Corinthe, d'où il se rend à Rome avec Paul, et il y meurt martyr l'an 66 ou 68 de Jésus-Christ (Voy. *pl. b.* 28, note 17).

ŷ. 37. — ³⁰ son parent (*Col.* 4, 10). Voy. *pl. h.* 12, 12.

ŷ. 38. — ³¹ Dans le grec : Mais Paul ne jugea pas à propos de le recevoir parce qu'il s'était séparé d'eux, etc.

ŷ. 39. — ³² Paul peut avoir reproché à Barnabé trop de complaisance envers Marc, son parent, qui, dans une première course apostolique, les avait abandonnés, selon toute apparence, par défaut de courage; au contraire, Barnabé peut avoir accusé Paul de trop de rigueur, de ce qu'il ne montrait pas plus de patience à l'égard de Marc. L'un et l'autre étaient conduits par de bonnes vues et par un vrai zèle pour la dilatation du royaume de Dieu. La charité mutuelle n'en fut pas altérée, au moins d'une manière durable; le fait le prouve, puisque bientôt

40. Paulus vero electo Sila pro-
fectus est, traditus gratiæ Dei a
fratribus.

41. Perambulabat autem Sy-
riam, et Ciliciam confirmandus Ecce-
lesias; præcipiens custodire præcepta
apostolorum, et seniorum.

40. Et Paul ayant choisi Silas, partit avec
lui, après avoir été abandonné à la grâce de
Dieu par les frères ³³.

41. Il traversa la Syrie et la Cilicie, con-
firmant les Eglises et leur ordonnant de
garder les règlements des apôtres et des
prêtres ³⁴.

CHAPITRE XVI.

*Paul prend Timothée avec lui, et le Saint-Esprit l'engage à passer en Europe. Conversion de Lydie. Délivrance d'une possédée. Paul et Silas sont battus de verges et mis en prison. Leurs chaînes sont miraculeusement brisées, et le geôlier se convertit. Ils par-
tent ¹.*

. Pervenit autem Derben, et
Lystram. Et ecce discipulus qui-
dam erat ibi nomine Timotheus,
filius mulieris Judææ fidelis, patre
gentili.

2. Illic testimonium bonum red-
debant, qui in Lystris erant et
Iconio fratres.

3. Hunc voluit Paulus secum
proficisci : et assumens circumci-
dit eum, propter Judæos qui erant
in illis locis. Sciebant enim omnes
quod pater ejus erat gentilis.

1. Or, Paul arriva à Derbe, et ensuite à
Lystre ², où il rencontra un disciple nommé
Timothée, fils d'une femme juive convertie
à la foi, et d'un père gentil ³.]

2. Les frères qui étaient à Lystre et à
Icone ⁴, rendaient un témoignage avantageux
à ce disciple.

3. Paul voulut qu'il vint avec lui; et l'ayant
pris, il le circoncit à cause des Juifs qui
étaient en ces lieux-là; car tous savaient que
son père était gentil ⁵.

après Paul (1. Cor. 9, 6) parle de Barnabé comme d'un fidèle coopérateur, et que Marc devient de nouveau dans la suite son compagnon (Col. 4, 10. 11, 2. Tim. 4, 11. Philémon, 24). Saint Chrysostôme et saint Jérôme remarquent d'ailleurs que Dieu permet cette division pour le plus grand bien de son royaume, afin de donner occasion à Paul et à Barnabé, désormais séparés, d'annoncer l'Evangile dans un plus grand nombre de contrées.

χ. 40. — ³³ Ici commence la seconde tournée apostolique de saint Paul.

χ. 41. — ³⁴ Plusieurs éditions grecques imprimées et manuscrites n'ont pas les derniers mots « et leur ordonnant de garder les règlements des apôtres et des prêtres. »

¹ Tout ceci se rapporte aux années 51 et 52, ou 52 et 53 de Jésus-Christ.

χ. 1. — ² Voy. pl. h. 14, 1.

³ Les femmes juives pouvaient épouser des païens, pourvu qu'ils ne fussent pas Chananéens (2. Moys. 34, 16. 5. Moys. 21, 10 et suiv.). La mère s'appelait Eunice (2. Tim. 1, 5).

χ. 2. — ⁴ Voy. pl. h. 14, 1

χ. 3. — ⁵ Paul fit cela librement, à cause des Juifs faibles qui refusaient d'avoir aucun commerce avec les incirconcis (Comp. 1. Cor. 9, 20). Il ne le fit pas comme quelque chose de nécessaire, mais d'utile, qui était de nature à lui ouvrir plus facilement les voies. Au contraire, il ne permit pas que Tite fût circoncis (Gal 2, 3), parce que les Juifs voulaient l'y contraindre. Dans cette occasion la condescendance n'eût point été licite, parce que les Juifs exigeaient la circoncision comme nécessaire. Saint Grégoire dit très-bien : Souvent la vertu, quand la sagesse n'en règle pas la pratique, se perd; mais elle se conserve, si, dans l'occasion, on en omet quelquefois l'exercice par prudence.

4. Or, allant de ville en ville, ils donnaient pour règle aux fidèles de garder les ordonnances qui avaient été établies par les apôtres et par les prêtres de Jérusalem ⁶.

5. Ainsi les Eglises étaient fortifiées dans la foi, et croissaient en nombre de jour en jour.

6. Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la Galatie ⁷, le Saint-Esprit leur défendit ⁸ d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie ⁹.

7. Et étant venus en Mysie ¹⁰, ils se disposaient à passer en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas.

8. Ils passèrent ensuite la Mysie, et descendirent à Troade ¹¹,

9. où Paul eut la nuit cette vision : Un homme de Macédoine se présenta devant lui, et lui fit cette prière : Passez en Macédoine, et venez nous secourir.

10. Aussitôt qu'il eut eu cette vision, nous nous disposâmes ¹² à passer en Macédoine, ne doutant point que Dieu ne nous appelât pour y prêcher l'Evangile.

11. Nous étant donc embarqués à Troade, nous vîmes droit à Samothrace ¹³, et le lendemain à Naples ¹⁴,

12. de là à Philippes ¹⁵, qui est la première ville colonie de cette partie de la Macédoine, où nous demeurâmes quelques jours ¹⁶.

13. Et le jour du sabbat nous sortîmes hors de la ville, et nous allâmes près de la rivière, en un lieu où il nous parut que la prière se faisait d'ordinaire ¹⁷. Nous nous assîmes, et nous parlâmes aux femmes qui étaient là assemblées.

4. Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis et senioribus qui erant Jerosolymis.

5. Et Ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quotidie.

6. Transeuntes autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia.

7. Cum venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam : et non permisit eos Spiritus Jesu.

8. Cum autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem :

9. et visio per noctem Paulo ostensa est : Vir Macedo quidam erat stans, et deprecans eum, et dicens : Transiens in Macedoniam, adjuva nos.

10. Ut autem visum vidit, statim quæсивimus proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus evangelizare eis.

11. Navigantes autem a Troade, recto cursu venimus Samothraciam, et sequenti die Neapolim ;

12. et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas, colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.

13. Die autem sabbatorum egressi sumus foras portam juxta flumen, ubi videbatur oratio esse : et sedentes loquebamur mulieribus, quæ convenerant.

ÿ. 4. — ⁶ Voy. *pl. h.* 15, 28, 29.

ÿ. 6. — ⁷ Voy. l'Introd. à l'Épître aux Galates.

⁸ La cause pour laquelle le Saint-Esprit empêcha intérieurement saint Paul de prêcher en Asie est donnée ÿ. 9, où l'Apôtre est engagé à passer en Europe.

⁹ c'est-à-dire dans l'Asie proconsulaire, une province au sud de la Phrygie.

ÿ. 7. — ¹⁰ une petite contrée de l'Asie-Mineure entre la Propontide et la Lydie, sur les bords de la mer Egée.

ÿ. 8. — ¹¹ ville près de la mer Egée dans la petite Phrygie.

ÿ. 10. — ¹² Saint Luc, l'auteur des Actes, se place ici parmi les compagnons le voyage de saint Paul, et donne ainsi à entendre qu'il fit le voyage avec lui.

ÿ. 11. — ¹³ une île dans la mer Egée.

¹⁴ Litt. : Néapolis, — ville et port de Thrace sur les confins de la Macédoine.

ÿ. 12. — ¹⁵ ville à quatre lieues environ au nord de Néapolis (Voy. l'Épître aux Philippiens).

¹⁶ Litt. : où nous demeurâmes quelques jours, tenant des conférences. — « Tenant des conférences » n'est pas dans le grec.

ÿ. 13. — ¹⁷ Les Juifs plaçaient volontiers leurs lieux de prières (Proseuches) dans la proximité des rivières, afin d'avoir de l'eau pour les ablutions auxquelles ils étaient assujettis.

14. Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit : ejus Dominus aperuit cor intendere his quæ dicebantur a Paulo.

15. Cum autem baptizata esset, et domus ejus, deprecata est, dicens : Si judicastis me fidelem Domini esse, introite in domum meam, et manete, et coegit nos.

16. Factum est autem euntibus nobis adorationem, puellam quamdam habentem spiritum pythone obviare nobis, quæ questum magnum præstabat dominis suis divinando.

17. Hæc subsecuta Paulum, et nos, clamabat dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt, qui nuntiant vobis viam salutis.

18. Hoc autem faciebat multis iebus. Dolens autem Paulus, et conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea. Et exiit eadem hora.

19. Videntes autem domini ejus quia exivit spes quæstus eorum, apprehendentes Paulum et Silam perduxerunt in forum ad principes :

20. et offerentes eos magistratibus, dixerunt : Hi homines conturbant civitatem nostram, cum sint Judæi :

21. et annuntiant morem, quem non licet nobis suscipere, neque facere, cum simus Romani.

14. Il y en avait une nommée Lydie, de la ville de Thyatire¹⁸, marchande de pourpre, qui servait Dieu¹⁹. Elle nous écouta ; et le Seigneur lui ouvrit le cœur²⁰ pour entendre ce que Paul disait.

15. Après qu'elle eut été baptisée, et sa famille avec elle, elle nous fit cette prière : Si vous me croyez fidèle au Seigneur, entrez en ma maison, et y demeurez ; et elle nous y força.

16. Or, il arriva que comme nous allions au lieu ordinaire de la prière, nous rencontrâmes une servante qui, ayant un esprit de python²¹, apportait un grand gain à ses maîtres en devinant.

17. Elle se mit à nous suivre, Paul et nous, en criant : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, qui vous annoncent la voie du salut²².

18. Elle fit la même chose durant plusieurs jours. Mais Paul ayant peine à le souffrir²³, se retourna vers elle, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille : et il sortit à l'heure même.

19. Mais les maîtres de cette servante voyant qu'ils avaient perdu l'espérance de leur gain, se saisirent de Paul et de Silas ; et les ayant emmenés au palais devant ceux qui commandaient dans la ville,

20. ils les présentèrent aux magistrats, en leur disant : Ces hommes troublent toute notre ville ; car ce sont des Juifs,

21. qui veulent introduire une manière de vie, qu'il ne nous est point permis, à nous qui sommes Romains, de recevoir ni de suivre²⁴.

§. 14. — ¹⁸ ville sur les confins de la Lydie et de la Mysie.

¹⁹ Apparemment une prosélyte (Voy. *pl. h.* 10, 2).

²⁰ lui donna la grâce qui la fit agir de bonne volonté.

§. 16. — ²¹ un esprit de divination, qui était possédée d'un mauvais esprit qui lui faisait connaître l'avenir. — L'esprit malin, au moyen de sa pénétration naturelle, peut souvent conclure l'avenir du passé et du présent qui lui est bien connu. Comme les païens attribuaient la faculté de deviner à l'influence d'Apollon, qui était aussi appelé Python, parce que, selon la fable, il avait tué le serpent de ce nom, le malin esprit est appelé pour cela ici un esprit de Python (Comp. *Matth.* 4, 21. 1. *Rois*, 28, note 8).

§. 17. — ²² Suivant une autre leçon du grec : qui nous annonce, etc. Le malin esprit, suivant quelques-uns (Bède), fit cet aveu parce que Dieu l'y contraignit ; d'après saint Chrysostôme, il le fit pour flatter saint Paul et obtenir de lui quelque repos ; suivant d'autres encore (Corneille de Lapierre), afin d'être chassé par saint Paul, et, par ce moyen, de soulever contre lui les puissances du siècle.

§. 18. — ²³ D'autres traduisent : Paul en étant fatigué outre mesure (Comp. *Marc.* 1, 34).

§. 21. — ²⁴ Les nouveautés en matière de religion étaient mises chez les Romains au nombre des crimes capitaux.

22. Et le peuple accourut en foule contre eux, et les magistrats ayant fait déchirer leurs robes ²⁵, commandèrent qu'ils fussent battus de verges. 2. *Cor.* 11. 25. *Philipp.* 1, 13.

23. Et après qu'on leur eut donné plusieurs coups, ils les mirent en prison, et ils ordonnèrent au geôlier de les garder sûrement.

24. Le geôlier ayant reçu cet ordre, les mit dans un cachot, et leur serra les pieds dans des ceps ²⁶.

25. Sur le minuit, Paul et Silas s'étant mis en prière, chantaient des hymnes à la louange de Dieu; et les prisonniers les entendaient.

26. Et tout d'un coup il se fit un si grand tremblement de terre, que les fondements de la prison en furent ébranlés : toutes les portes s'ouvrirent en même temps, et les liens de tous les prisonniers furent rompus.

27. Le geôlier s'étant éveillé, et voyant les portes de la prison ouverte, tira son épée et voulait se tuer, s'imaginant que les prisonniers s'étaient sauvés ²⁷.

28. Mais Paul lui cria à haute voix : Ne vous faites point de mal; car nous voici encore tous.

29. Alors le geôlier ayant demandé de la lumière, entra dedans, et tout tremblant se jeta aux pieds de Paul et de Silas.

30. Et les ayant tirés de ce lieu-là, il leur dit : Seigneurs, que faut-il que je fasse pour être sauvé ²⁸ ?

31. Ils lui répondirent : Croyez au Seigneur Jésus, et vous serez sauvé, vous et votre famille.

32. Et ils lui annoncèrent la parole du Seigneur, et à tous ceux qui étaient dans sa maison.

33. Et lui, les ayant pris à cette même heure de la nuit, lava leurs plaies : et aussitôt il fut baptisé avec toute sa famille.

22. Et cucurrit plebs adversus eos : et magistratus, scissis tuniceis eorum, jusserunt eos virgis cædi.

23. Et cum multas plagas eis imposuissent, miserunt eos in carcerem, præcipientes custodi ut diligenter custodiret eos.

24. Qui cum tale præceptum accepisset, misit eos in interiorem carcerem, et pedes eorum strinxit ligno.

25. Media autem nocte, Paulus et Silas orantes, laudabant Deum : et audiebant eos, qui in custodia erant.

26. Subito vero terræ motus factus est magnus, ita ut moverentur fundamenta carceris. Et statim aperta sunt omnia ostia : et universorum vincula soluta sunt.

27. Expergefactus autem custos carceris, et videns januas apertas carceris, evaginato gladio volebat se interficere, æstimans fugisse vinctos.

28. Clamavit autem Paulus voce magna, dicens : Nihil tibi mali feceris : universi enim hic sumus.

29. Petitioque lumine, introgressus est : et tremefactus proci-dit Paulo et Silæ ad pedes :

30. et producens eos foras, ait : Domini, quid me oportet facere, ut salvus fiam ?

31. At illi dixerunt : Crede in Dominum Jesum : et salvus eris tu, et domus tua.

32. Et locuti sunt ei verbum Domini, cum omnibus qui erant in domo ejus.

33. Et tollens eos in illa hora noctis, lavit plagas eorum : et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuo.

§. 22. — ²⁵ depuis le cou jusqu'aux hanches.

§. 24. — ²⁶ dans les ceps, morceaux de bois au moyen desquels les pieds étaient serrés et séparés dans une position immobile et très-douloureuse (Voy. *Jér.* 20, note 3).

§. 27. — ²⁷ Les gardiens, d'après la loi, subissaient la peine des prisonniers qu'ils avaient laissé fuir (Voy. *pl. h.* 12, 49).

§. 30. — ²⁸ Les événements extraordinaires, qui étaient accompagnés d'un tremblement de terre, lui persuadèrent qu'ils avaient eu lieu à cause de Paul et de Silas, ou que tout cela était l'effet de leur propre puissance, ce qui le rendit croyant.

34. Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mentem, et lætatus est cum omni domino sua credens Deo.

35. Et cum dies factus esset, miserunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos.

36. Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini : nunc igitur exeuntes, ite in pace.

37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publice, indemnatos, homines romanos miserunt in carcerem, et nunc occulte nos ejiciunt ? Non ita : sed veniant.

38. et ipsi nos ejiciant. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque audito quod Romani essent :

39. et venientes deprecati sunt eos, et educentes rogabant ut egrederentur de urbe.

40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam : et visis fratribus consolati sunt eos, et profecti sunt.

34. Puis les ayant menés en son logement, il leur servit à manger ; et il se réjouit avec toute sa maison de ce qu'il avait cru en Dieu.

35. Le jour étant venu, les magistrats lui envoyèrent dire par des huissiers, qu'il laissât aller ces prisonniers ²⁹.

36. Aussitôt le geôlier vint dire à Paul : Les magistrats ont mandé qu'on vous mit en liberté : sortez donc maintenant, et vous en allez en paix.

37. Mais Paul dit à ces huissiers : Quoi ! après nous avoir publiquement battus de verges, sans connaissance de cause, nous qui sommes citoyens romains, ils nous ont mis en prison, et maintenant ils nous en font sortir en secret ? Il n'en sera pas ainsi : il faut qu'ils viennent eux-mêmes nous en tirer ³⁰.

38. Les huissiers rapportèrent ceci aux magistrats, qui, ayant appris qu'ils étaient citoyens romains, commencèrent à craindre.

39. Ils vinrent donc leur faire des excuses ; et les ayant mis hors de la prison, ils les supplièrent de se retirer de leur ville.

40. Et eux, au sortir de la prison, allèrent chez Lydie ³¹ ; et ayant vu les frères, ils les consolèrent, puis ils partirent ³².

CHAPITRE XVII.

Paul se rend à Thessalonique. Les Juifs soulèvent le peuple contre lui. Il se rend à Bérée, et les Juifs de Thessalonique l'y poursuivent encore. Il va jusqu'à Athènes, où il prêche dans l'Aréopage.

1. Cum autem perambulassent Amphipolim, et Apolloniam, ve-

1. Ils passèrent de là par Amphipolis et par Apollonie ¹, et vinrent à Thessalonique ²,

§. 35. — ²⁹ Ils crurent que les dieux étaient irrités à cause du mauvais traitement qu'on leur avait fait subir.

§. 37. — ³⁰ afin de rendre ainsi un témoignage public à notre innocence. D'après les lois romaines il était défendu de battre de verges des citoyens romains. Tarse, ville natale de saint Paul, fut déclarée ville libre, sous l'empereur Auguste, et reçut vraisemblablement plus tard le droit de cité romaine. Relativement à Silas, on ne connaît rien de plus que ce qui a été dit ci-dessus.

§. 40. — ³¹ Voy. *pl. h.* §. 14.

³² la même année 52 ou 53 de Jésus-Christ.

§. 1. — ¹ deux villes de Macédoine.

² une des principales villes de la Macédoine.

où il y avait une synagogue de Juifs ³.

2. Paul y entra selon sa coutume, et durant trois jours de sabbat, il les entretint des Ecritures,

3. leur découvrant et leur faisant voir qu'il avait fallu que le Christ ⁴ souffrit, et qu'il ressuscitât d'entre les morts : et ce Christ, *leur disait-il*, est Jésus-Christ que je vous annonce.

4. Quelques-uns d'entre eux crurent, et se joignirent à Paul et à Silas, comme aussi une grande multitude de prosélytes et de Gentils ⁵, et plusieurs femmes de qualité.

5. Mais les Juifs poussés d'un *faux zèle* ⁶, prirent avec eux quelques méchants hommes de la lie du peuple, et s'étant attroupés, ils troublèrent toute la ville, et vinrent assiéger la maison de Jason ⁷, voulant enlever Paul et Silas, et les mener devant le peuple.

6. Mais ne les ayant pas trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les magistrats de la ville, en criant : Ce sont là ces gens qui sont venus ici et qui troublent la ville ⁸.

7. Et Jason les a reçus chez lui. Ils sont tous rebelles aux ordonnances de César, en soutenant qu'il y a un autre roi, Jésus.

8. Ils émurent ainsi la populace, et les magistrats de la ville qui les écoutaient.

9. Mais Jason et les autres ayant donné caution, les magistrats les laissèrent aller ⁹.

10. Dès la nuit même les frères conduisirent hors de la ville Paul et Silas, pour aller à Bérée ¹⁰, où étant arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs.

11. Or, ces Juifs de Bérée avaient des sen-

nerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum.

2. Secundum consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de Scripturis,

3. adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et resurgere a mortuis : et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis.

4. Et quidam ex eis crediderunt, et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

5. Zelantes autem Judæi, assumptisque de vulgo viros quosdam malos, et turba facta, concitaverunt civitatem : et assistentes domui Jasonis quærebant eos producere in populum.

6. Et cum non invenissent eos, trahebant Jasonem et quosdam fratres ad principes civitatis, clamantes quoniam hi, qui urbem concitant, et huc venerunt,

7. quos suscepit Jason, et homines contra decreta Cæsaris faciunt, regem alium dicentes esse, Jesum.

8. Concitaverunt autem plebem, et principes civitatis audientes hæc.

9. Et accepta satisfactione a Jason, et a cæteris, dimiserunt eos.

10. Fratres vero confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Beræam. Qui cum venissent, in synagogam Judæorum introierunt.

11. Hi autem erant nobiliores

³ Dans les autres villes les Juifs n'avaient que des proseques (Voy. *pl. h.* 16, note 17).

ÿ. 3. — ⁴ le Messie.

ÿ. 4. — ⁵ Ou plutôt suivant le grec : de Gentils qui honoraient le vrai Dieu, c'est-à-dire des prosélytes de la religion juive.

ÿ. 5. — ⁶ Litt. : mais les Juifs pleins de zèle, — d'un faux zèle.

ÿ. 6. — ⁷ où ils habitaient. Paul l'appelle ailleurs son parent (*Rom.* 16, 21).

ÿ. 6. — ⁸ Dans le grec : criant que ceux qui ont troublé l'univers (l'empire romain), ce sont eux-mêmes; et qu'ils sont ici. — « Jésus-Christ lui-même fut accusé de sédition, parce qu'il ne voulut être l'auteur d'aucune sédition (Voy. *Jean*, 18, 36) : et ses vrais adorateurs étaient communément exposés à cette accusation calomnieuse, d'avoir un esprit révolutionnaire, pendant qu'ils prêchaient l'ordre éternel de Dieu. »

ÿ. 9. — ⁹ Ils durent promettre de ne pas retenir plus longtemps chez eux Paul et ses compagnons.

ÿ. 10. — ¹⁰ ville dans la Macédoine.

eorum, qui sunt Thessalonicae, qui susceperant verbum cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent.

12. Et multi quidem crediderunt ex eis, et mulierum gentilium honestarum, et viri non pauci.

13. Cum autem cognovissent in Thessalonica Judæi, quia et Berææ prædicatum est a Paulo verbuni Dei, venerunt et illuc commoventes et turbantes multitudinem.

14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare : Silas autem et Timotheus remanserunt ibi.

15. Qui autem deducebant Paulum, perduxerunt cum usque Athenas, et accepto mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut quam celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

16. Paulus autem cum Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso, videns idololatriæ editam civitatem.

17. Disputabat igitur in synagoga cum Judæis, et colentibus, et in foro, per omnes dies, ad eos qui aderant.

18. Quidam autem epicurei, et stoici philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic, dicere ? Alii vero : Novorum dæmoniorum videtur annuntiator esse : quia Jesum, et resurrectionem annuntiabat eis.

19. Et apprehensum eum ad

timents plus nobles que ceux de Thessalonique ; et ils reçurent la parole avec beaucoup d'affection et d'ardeur, examinant tous les jours les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disait était véritable.

12. De sorte que plusieurs d'entre eux, et beaucoup de femmes grecques de qualité, et un assez grand nombre d'hommes crurent en Jésus-Christ.

13. Mais quand les Juifs de Thessalonique surent que Paul avait aussi annoncé la parole de Dieu à Bérée, ils y vinrent émouvoir et troubler le peuple.

14. Aussitôt les frères se hâtèrent de faire sortir Paul, pour aller vers la mer ¹¹ ; et Silas avec Timothée demeurèrent à Bérée.

15. Mais ceux qui conduisaient Paul, le menèrent jusqu'à Athènes ¹², où ils le quittèrent, après avoir reçu ordre de lui de dire à Silas et à Timothée qu'ils vissent le trouver au plus tôt.

16. Pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit se sentait ému et comme irrité dans lui-même, en voyant que cette ville était si attachée à l'idolâtrie.

17. Il parlait donc dans la synagogue avec les Juifs, et avec ceux qui craignaient Dieu ¹³, et tous les jours dans la place avec ceux qui s'y rencontraient.

18. Il y eut aussi quelques philosophes épicuriens et stoïciens ¹⁴ qui conférèrent avec lui, et les uns disaient : Que veut dire ce discoureur ? et les autres : Il semble qu'il prêche de nouveaux dieux ¹⁵ ; à cause qu'il leur annonçait Jésus, et la résurrection.

19. Enfin ils le prirent et le menèrent à

§. 14. — ¹¹ afin qu'il pût aller plus loin en se dirigeant du côté de la mer, pour éviter les pièges qu'on pourrait lui tendre. On ne saurait conclure du texte si Paul fit son voyage d'Athènes par eau ou par terre.

§. 15. — ¹² ville capitale de l'Attique, le siège des sciences et des arts de la Grèce.

§. 17. — ¹³ avec les prosélytes sortis de la gentilité (Voy. *pl. h.* chap. 10, 2).

§. 18. — ¹⁴ Les épicuriens, les sectateurs d'Epicure, philosophe athénien, admettaient un Etre suprême ; mais ils niaient la Providence, et regardaient le bien-être de la vie comme le souverain bien. Les stoïciens, ainsi appelés du grec stoa (portique) à Athènes, où ils se réunissaient, enseignaient que le sage était sage par lui-même, et qu'il ne devait qu'à lui sa vertu et son salut ; que Dieu, comme tout le reste, était soumis au destin, que l'âme, après la mort, se perdait dans la divinité, etc. Le vice dominant dans le cœur de ces philosophes était la complaisance en eux-mêmes et un orgueil sans bornes.

¹⁵ Dans le grec : des dieux étrangers.

l'Aréopage¹⁶, en lui disant : Pourrions-nous savoir de vous quelle est cette nouvelle doctrine que vous publiez ?

20. Car vous nous dites certaines choses dont nous n'avons point encore ouï parler. Nous voudrions donc bien savoir ce que c'est.

21. Or, tous les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes, ne passaient tout leur temps qu'à dire et à entendre quelque chose de nouveau¹⁷.

22. Paul étant donc au milieu de l'Aréopage, leur dit : Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès¹⁸.

23. Car ayant regardé en passant les statues de vos dieux¹⁹, j'ai trouvé même un autel sur lequel il est écrit : AU DIEU INCONNU²⁰. C'est donc ce Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce.

24. Dieu qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les temples bâtis par les hommes. *Pl. h. 7, 48.*

25. Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses.

26. Il a fait naître d'un seul²¹ toute la race des hommes, et il leur a donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre des saisons, et les bornes de l'habitation de chaque peuple²²,

27. afin qu'ils cherchassent Dieu, et qu'ils

Arcepagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ a te dicitur, doctrina ?

20. nova enim quædam inferis auribus nostris : Voluimus ergo scire quidnam velint hæc esse.

21. (Athenienses autem omnes, et advenæ hospites, ad nihil aliud vacabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi).

22. Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait : Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiones vos video.

23. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram, in qua scriptum erat : IGNOTO DEO. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis.

24. Deus, qui fecit mundum, et omnia quæ in eo sunt, hic cæli et terræ cum sit Dominus, non in manufactis templis habitat,

25. nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem, et omnia :

26. fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum,

27. quærere Deum, si forte

†. 19. — ¹⁶ L'Aréopage, c'est-à-dire la colline d'Arès (de Mars), était un lieu élevé, à ciel ouvert, où se rassemblait le tribunal suprême, où les affaires d'état se traitaient, et où l'on faisait au peuple la publication des choses destinées à recevoir de la publicité. Mars, dit-on, se défendit sur cette colline en présence de douze dieux au sujet du meurtre d'un fils de Neptune.

†. 21. — ¹⁷ Les écrivains profanes parlent également de la curiosité des Athéniens.

†. 22. — ¹⁸ Paul, rempli de la sagesse évangélique, cherche à gagner la bienveillance de ses auditeurs, en louant leur religion qu'il élevait au-dessus du degré ordinaire. Mais en même temps, pour ne rien ôter à la vérité divine, et ne pas avoir l'air d'approuver cette religion, il se sert, pour la caractériser, du mot « religieux à l'excès, » qui rappelle en même temps leur excessive superstition.

†. 23. — ¹⁹ Dans le grec : vos sanctuaires.

²⁰ Les auteurs grecs ne nous apprennent rien touchant un autel qui aurait été consacré au Dieu unique inconnu ; mais Pausanias et Philostrate disent qu'il y avait à Athènes des autels avec l'inscription : Aux dieux inconnus. Les Athéniens, d'après cette inscription, ayant l'intention d'honorer tous les dieux qui leur étaient inconnus, le Dieu véritable y était aussi compris d'une certaine manière, et Paul pouvait l'élever au-dessus de cette multitude de divinités, et le représenter comme le Dieu qu'ils honoraient sans le connaître, c'est-à-dire comme le Dieu unique, créateur du ciel et de la terre.

†. 26. — ²¹ Dans le grec : d'un même sang.

²² c'est-à-dire ayant établi par ses décrets que les hommes habiteraient la terre à des temps fixés et dans des lieux déterminés.

attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum.

28. In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt : Ipsius enim et genus sumus.

29. Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare auro, aut argento, aut lapidi, sculpturæ artis et cogitationis hominis, divinum esse simile.

30. Et tempora quidem hujus ignorantie æstimans Deus, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant,

31. eo quod statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro, in quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis.

32. Cum audissent autem resurrectionem mortuorum, quidam quidem irridebant, quidam vero dixerunt : Audiemus te de hoc iterum.

33. Sic Paulus exivit de medio eorum.

34. Quidam vero viri adherentes ei, crediderunt : in quibus et Dionysius Areopagita, et mulier nomine Damaris, et alii cum eis.

tâchassent de le trouver comme avec la main ²³ et à tâtons, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous ²⁴.

28. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être ²⁵; et comme quelques-uns de vos poètes ont dit : Nous sommes même la race de Dieu ²⁶.

29. Puis donc que nous sommes la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent, ou à de la pierre, dont l'art et l'industrie des hommes a fait des figures ²⁷.

30. Mais Dieu étant en colère contre ces temps d'ignorance ²⁸, fait maintenant annoncer à tous les hommes et en tous lieux, qu'ils fassent pénitence;

31. parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné ²⁹ à en être le juge, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine, en le ressuscitant d'entre les morts.

32. Mais lorsqu'ils entendirent parler de la résurrection des morts, quelques-uns s'en moquèrent, et les autres dirent : Nous vous entendrons une autre fois sur ce point.

33. Ainsi Paul sortit de leur assemblée.

34. Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, et embrassèrent la foi, entre lesquels fut Denis ³⁰, sénateur de l'Aréopage, et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

§. 27. — ²³ dans ses créatures, dans lesquelles se reflètent ses divins attributs, en sorte qu'il y est lui-même comme caché.

²⁴ quoique chacun puisse le trouver en soi-même.

§. 28. — ²⁵ C'est en lui que nous avons l'être, la vie et le mouvement. La particule « en » marque l'union intime dans laquelle l'homme est avec Dieu, et la dépendance absolue où il est de lui, l'homme tenant tout de Dieu, l'être, la vie du corps et de l'esprit, et la conservation même de la vie (Aug., Thom.).

²⁶ Nous avons part à son être, et nous sommes en quelque manière les enfants de Dieu, en tant que nous avons une âme spirituelle. Les paroles ci-dessus se trouvent dans Aratus, poète de Cilicie, compatriote de Paul, et aussi dans Cléanthe et Pindare.

§. 29. — ²⁷ Ayant une âme spirituelle et douée de raison, nous ne devons pas adorer des figures d'or, d'argent et de pierre, que des hommes ont inventées et fabriquées, comme si elles étaient des dieux (Comp. Sag. 13, 11-19. 15, 7 et suiv. Isaïe, 44, 12 et suiv. Jér. 10, 3-5. Baruch, 6).

§. 30. — ²⁸ Litt. : Dieu a, il est vrai, méprisé ces temps d'ignorance ; mais il fait maintenant, etc. — Les ayant supportés dans son infinie longanimité, il fait enfin maintenant annoncer, etc.

§. 31. — ²⁹ Voy. Jean, 5, 27.

§. 34. — ³⁰ Ce Denis fut le premier évêque d'Athènes.

CHAPITRE XVIII.

Paul se rend à Corinthe, et il y prêche un an et demi. Les Juifs le persécutent et le traduisent devant le tribunal. Il passe par Ephèse en allant à Jérusalem, et par Antioche en allant visiter la Galatie et la Phrygie. Apollo défend à Ephèse et dans l'Achaïe la foi de Jésus-Christ, et travaille à la répandre.

1. Après cela, Paul étant parti d'Athènes, vint à Corinthe ¹ :

2. et ayant trouvé un juif ² nommé Aquila, originaire du Pont ³, qui était nouvellement venu d'Italie avec Priscille, sa femme, parce que Claude ⁴ avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome, il se joignit à eux.

3. Et parce que leur métier était de faire des tentes, et que c'était aussi le sien, il demeurait chez eux, et y travaillait ⁵.

4. Et il prêchait dans la synagogue tous les jours de sabbat; et faisant entrer dans ses discours le nom du Seigneur Jésus ⁶, il s'efforçait de persuader les Juifs et les Grecs.

5. Or, quand Silas et Timothée furent venus de Macédoine ⁷, Paul s'employait à prêcher avec encore plus d'ardeur ⁸, en montrant aux Juifs que Jésus était le Christ.

6. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blasphème, il secoua ses habits ⁹, et leur dit : Que votre sang soit sur votre tête ¹⁰ : pour moi, j'en suis innocent ¹¹;

1. Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum :

2. et inveniens quemdam judæum nomine Aquilam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, et Priscillam uxorem ejus (eo quod præcepisset Claudius discedere omnes Judæos a Roma), accessit ad eos.

3. Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur : (erant autem scenofactorie artis.)

4. Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis et Græcis.

5. Cum venissent autem de Macedonia Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Christum Jesum.

6. Contradicientibus autem eis, et blasphemantibus, excutens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput ves-

ŷ. 1. — ¹ Corinthe était située sur l'isthme entre la mer Ionienne et la mer Egée, et c'était la capitale de l'Achaïe (Comp. l'introd. aux Epîtres aux *Corinthiens*). Paul y vint dans l'automne de l'année 52 ou 54 après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 2. — ² un Juif devenu chrétien (Voy. ŷ. 26).

³ Voy. *pl. h.* 2, 9.

⁴ L'empereur romain.

ŷ. 3. — ⁵ Paul pourvoyait à son entretien par le travail des mains (Voy. *pl. b.* 20, 34. 1. *Thess.* 2, 9. 1. *Cor.* 4, 12). En Orient, les hôtelleries le long des routes étant rares, les voyageurs se servent de petites tentes faites de peau ou de toile pour se garantir de la pluie et des intempéries des saisons.

ŷ. 4. — ⁶ « et faisant entrer dans ses discours le nom de Jésus » n'est pas dans le grec.

ŷ. 5. — ⁷ Voy. *pl. h.* 17, 14 et suiv. Timothée était déjà une fois auparavant venu de Macédoine à Athènes; mais Paul l'avait de nouveau envoyé à Thessalonique, d'où il revint à cette époque avec Silas (1. *Thess.* 3, 1. 2).

⁸ Dans le grec : Paul était animé d'un grand esprit de zèle pour la parole. La leçon de la Vulgate mérite la préférence.

ŷ. 6. — ⁹ Voy. *pl. h.* 13, 51.

¹⁰ Que votre châtiement (le châtiement que vous avez mérité par votre endurcissement) retombe sur vous!

¹¹ de votre perte.

trum . mundus ego, ex hoc ad gentes vadam.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi Justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

8. Crispus autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua : et multi Corinthiorum audientes credebant, et baptizabantur.

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, et ne taceas :

10. propter quod ego sum tecum : et nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus est mihi multus in hac civitate.

11. Sedit autem ibi annum et sex menses, docens apud eos verbum Dei.

12. Gallione autem proconsole Achaïæ, insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal,

13. dicentes : Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum.

14. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Si quidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, o viri judæi, recte vos sustinerem.

15. Si vero questiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestra, vos ipsi videritis : Judex ego horum nolo esse.

16. Et minavit eos a tribunali.

17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal : et nihil eorum Gallioni curæ erat.

18. Paulus vero cum adhuc sustinisset dies multos, fratribus valediciens, navigavit in Syriam, (et cum eo Priscilla et Aquila),

je m'en vais désormais vers les Gentils.

7. Et étant parti de là, il entra chez un nommé Tite Juste, qui craignait Dieu ¹², dont la maison tenait à la synagogue.

8. Crispe, chef de synagogue, crut aussi au Seigneur avec toute sa famille; et plusieurs *autres* des Corinthiens ayant ouï Paul, crurent et furent baptisés.

9. Alors le Seigneur dit à Paul en vision durant la nuit : Ne craignez point, mais parlez sans vous taire;

10. car je suis avec vous, et personne ne pourra vous maltraiter, parce que j'ai en cette ville un grand peuple.

11. Il demeura donc un an et demi à Corinthe, leur enseignant la parole de Dieu.

12. Or, Gallion ¹³ étant proconsul d'Achaïe, les Juifs d'un commun accord s'élevèrent contre Paul, et le menèrent à son tribunal,

13. en disant : Celui-ci veut persuader aux hommes d'adorer Dieu d'une manière contraire à la loi ¹⁴.

14. Et comme Paul allait parler, Gallion dit aux Juifs : O Juifs, s'il s'agissait de quelque injustice, ou de quelque mauvaise action, je me croirais obligé de vous entendre avec patience.

15. Mais s'il est question de mots, de noms ¹⁵, et de votre loi, démêlez vos différends comme vous l'entendrez; car je ne veux point m'en rendre juge.

16. Il les fit retirer ainsi de son tribunal.

17. Et tous ¹⁶ ayant saisi Sosthène, chef de la synagogue ¹⁷, ils le battaient devant le tribunal ¹⁸, sans que Gallion s'en mît en peine.

18. Quand Paul eut encore demeuré là plusieurs jours, il prit congé des frères, et s'embarqua pour aller en Syrie ¹⁹ avec Priscille et Aquila, s'étant fait couper les che-

χ. 7. — ¹² un prosélyte (*Pl. h. 10, 2*). Le grec a seulement : appelé Juste.

χ. 12. — ¹³ le frère puîné du philosophe Sénèque.

χ. 13. — ¹⁴ contre la loi.

χ. 15. — ¹⁵ Litt. S'il s'agit ici de questions de mots et de noms, et touchant votre loi, — des doctrines et des noms de vos docteurs (de Jésus-Christ et de Paul).

χ. 17. — ¹⁶ Le grec ajoute : les Grecs (les Gentils).

¹⁷ qui, suivant quelques-uns, était accusateur.

¹⁸ par haine contre les Juifs, et dans la vue de plaire au proconsul.

χ. 18. — ¹⁹ L'an 54 ou 57 de Jésus-Christ.

vœux à Cenchrée ²⁰, à cause d'un vœu qu'il avait fait ²¹. *Pl. h. 21, 24.*

19. Et il arriva à Ephèse ²², où il laissa Priscille et Aquila ²³. Pour lui, étant entré dans la synagogue, il conféra avec les Juifs,

20. qui le prièrent de demeurer plus longtemps avec eux; mais il ne voulut point consentir;

21. et il prit congé d'eux, en leur disant : Je reviendrai vous voir ²⁴, si c'est la volonté de Dieu; et il partit d'Ephèse.

22. Etant abordé à Césarée ²⁵, il alla à Jérusalem ²⁶, et après avoir salué l'Eglise, il se rendit à Antioche ²⁷,

23. où il passa quelque temps, et il en partit ensuite ²⁸ : et suivant l'ordre des lieux, il parcourut la Galatie ²⁹ et la Phrygie ³⁰, fortifiant tous les disciples.

24. En ce même temps, un juif, nommé Apollon, originaire d'Alexandrie, homme éloquent et puissant dans les Ecritures ³¹, vint à Ephèse.

25. Il était instruit dans la voie du Seigneur ³² : et parlant avec ferveur d'esprit, il enseignait exactement ce qui concernait Jésus ³³, quoiqu'il n'eût connaissance que du baptême de Jean.

qui sibi totonderat in Cenchris, caput : habebat enim votum.

19. Devenitque Ephesum, et illos ibi reliquit. Ipse vero ingressus synagogam, disputabat cum Judæis.

20. Rogantibus autem eis ut ampliori tempore maneret, non consentit,

21. sed valedicens, et dicens : Iterum revertar ad vos Deo volente, profectus est ab Epheso.

22. Et descendens Cæsaream, ascendit, et salutavit Ecclesiam, et descendit Antiochiam,

23. Et facto ibi aliquanto tempore profectus est, perambulans ex ordine Galaticam regionem, et Phrygiam, confirmans omnes discipulos.

24. Judæus autem quidam, Apollo nomine, Alexandrinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis.

25. Hic erat edoctus viam Domini : et fervens spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantum baptismum Joannis.

²⁰ un port de Corinthe.

²¹ vraisemblablement le vœu des Nazaréens (4. Moys. 6), lesquels pendant la durée de leur vœu s'abstenaient de liqueurs enivrantes, laissaient croître leurs cheveux, et après son accomplissement, ils les coupaient et offraient les sacrifices prescrits par la loi. Saint Paul observait les pratiques de la loi cérémonielle de Moïse, non comme quelque chose de nécessaire, mais comme quelque chose qui alors encore, eu égard à sa position, pouvait avoir son utilité, parce que par ce moyen il ménageait la faiblesse des Juifs et pouvait empêcher qu'ils ne l'évitassent comme un contempteur de la loi, et qu'ainsi ils ne se fermassent la voie au salut (Voy. *pl. h. 16, 3*).

ŷ. 19. — ²² Ville capitale d'Ionie, entre Smyrne et Milet, avec un superbe temple de Diane.

²³ Litt. : et il les y laissa, — il n'habita plus chez Aquila et Priscille.

ŷ. 21. — ²⁴ Dans le grec : il dit : Il faut absolument que je célèbre la fête qui approche à Jérusalem; mais je reviendrai auprès de vous, etc. Quelques-uns prennent cette fête pour celle de Pâques, d'autres pour celle de la Pentecôte.

ŷ. 22. — ²⁵ Voy. *pl. h. 8, 40*.

²⁶ Litt. : il monta, — à savoir, à Jérusalem, pour la fête.

²⁷ Voy. *pl. h. 6, 5*. Ce séjour à Antioche tombe vers l'an 54, suivant d'autres, 57 ans après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 23. — ²⁸ Ici commence la troisième grande mission ou tournée apostolique de saint Paul (Voy. *pl. h. 15, 40*).

²⁹ Voy. l'Introd. à l'Épître aux Galates.

³⁰ Voy. *pl. h. 2, 10*.

ŷ. 24. — ³¹ Comp. 1. Cor. 1, 12. 3, 4.

ŷ. 25. — ³² dans la religion de Jésus-Christ (Voy. *pl. h. 9, 2*).

³³ Apollo était un vrai disciple de Jean, et, en cette qualité, il devait renvoyer au Messie qui avait apparû, et, par conséquent, parler de Jésus comme Jean-Baptiste lui-même (*Matth. 3, 1. Jean, 1, 19 et suiv.*). Il n'avait pas une connaissance plus profonde du christianisme, vraisemblablement parce que jusque-là il n'avait pas eu

26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cum audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum, et diligentibus exposuerunt ei viam Domini.

27. Cum autem vellet ire Achaïam, exhortati fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum. Qui cum venisset, contulit multum his qui crediderant.

28. Vehementer enim Judæos revincebat publice, ostendens per Scripturas, esse Christum Jesum.

26. Il commença donc à parler hardiment dans la synagogue. Et quand Priscille et Aquila l'eurent entendu, ils le retirèrent chez eux, et l'instruisirent plus amplement de la voie du Seigneur ³⁴.

27. Et ayant voulu ensuite passer en Achaïe ³⁵, les frères qui l'y avaient exhorté écrivirent aux disciples qu'ils le reçussent. Et lorsqu'il y fut arrivé, il fut très-utile à ceux qui avaient embrassé la foi ³⁶.

28. Car il convainquait les Juifs en public avec grande force, leur montrant par les Ecritures que Jésus était le Christ.

CHAPITRE XIX.

Paul se rend à Ephèse. Des disciples de Jean sont baptisés et confirmés. Paul opère des miracles. Des exorcistes juifs sont maltraités à cette occasion. Progrès de la propagation de la foi. Soulèvement contre Paul à Ephèse.

1. Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, ut Paulus peragratiss superioribus partibus veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos :

2. dixitque ad eos : Si Spiritum sanctum accepistis credentes ? At illi dixerunt ad eum : Sed neque si Spiritus sanctus est, audivimus.

3. Ille vero ait : In quo ergo baptizati estis ? Qui dixerunt : In Joannis baptismate.

4. Dixit autem Paulus : Joan-

1. Pendant qu'Apollon était à Corinthe, Paul ayant traversé les hautes provinces ¹, vint à Ephèse ², où ayant trouvé quelques disciples ³,

2. il leur dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit depuis que vous avez embrassé la foi ⁴ ? Ils lui répondirent : Nous n'avons pas seulement ouï dire qu'il y ait un Saint-Esprit ⁵.

3. Et il leur dit ⁶ : Quel baptême avez-vous donc reçu ⁷ ? Ils lui répondirent : Le baptême de Jean ⁸.

4. Alors Paul leur dit : Jean a baptisé du

de relations avec les chrétiens, et qu'il n'avait entendu parler de l'avènement de Jésus et de ses actions que par Jean lui-même, ou par quelqu'un de ses disciples. Dans le grec : ce qui regardait le Seigneur.

§. 26. — ³⁴ après quoi il reçut le baptême de Jésus-Christ.

§. 27. — ³⁵ en Grèce.

³⁶ Le grec ajoute : par le secours de la grâce.

§. 1. — ¹ les plus éloignées de la mer, par exemple : la Galatie, la Phrygie, etc.

² L'an 54 ou 57 après la naissance de Jésus-Christ.

³ des disciples de Jean-Baptiste.

§. 2. — ⁴ Avez-vous déjà été confirmés ? Comme ils paraissaient avoir la foi, il pouvait supposer qu'ils avaient été baptisés auparavant (Voy. pl. h. 8, 14-17).

⁵ Ils ne connaissaient Jésus que comme le Messie qui avait apparu, sans être initiés à sa doctrine et sans être devenus ses disciples par le baptême.

§. 3. — ⁶ Litt. : Or il dit. — Dans le grec : il leur dit.

⁷ Au nom de qui le baptême vous a-t-il été conféré ? Si vous aviez été baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, vous connaissiez sans doute l'Esprit-Saint (Voy. Matth. 28, 19).

⁸ Nous avons reçu le baptême de Jean (Voy. pl. h. 1, 5. Matth. 3).

baptême de la pénitence en disant au peuple qu'ils devaient croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire en Jésus ⁹.

5. Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus ¹⁰.

6. Et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit descendit sur eux; et ils parlaient diverses langues, et ils prophétisaient ¹¹.

7. Or, ils étaient en tout environ douze.

8. Paul entra ensuite dans la synagogue, où il parla avec confiance pendant trois mois, conférant avec les Juifs, et s'efforçant de leur persuader ce qui regarde le royaume de Dieu.

9. Mais comme quelques-uns ¹² s'endurcissaient et demeuraient dans l'incrédulité, décrivant devant tout le peuple la voie du Seigneur, il se retira ¹³, et sépara ses disciples d'avec eux; et il enseignait tous les jours dans l'école d'un nommé Tyran ¹⁴.

10. Ce qu'il continua durant deux ans; de sorte que tous ceux qui demeuraient en Asie ¹⁵, tant Juifs que Gentils, ouïrent la parole du Seigneur Jésus.

11. Et Dieu faisait des miracles extraordinaires par les mains de Paul;

12. jusque-là même que les mouchoirs et les linges qui avaient touché son corps ¹⁶, étant appliqués aux malades, ils étaient guéris de leurs maladies, et les esprits malins les quittaient.

13. Or, quelques-uns des exorcistes juifs ¹⁷, qui allaient de ville en ville, entreprirent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des malins esprits, en leur disant : Nous vous conjurons par Jésus que Paul prêche ¹⁸.

nes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens : In eum qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est, in Jesum.

5. His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.

6. Et cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis, et prophetabant.

7. Erant autem omnes viri fere duodecim.

8. Introgressus autem synagogam, cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans, et suadens de regno Dei.

9. Cum autem quidam indurarentur, et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis, segregavit discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam.

10. Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes, qui habitabant in Asia, audirent verbum Domini, Judæi atque Gentiles.

11. Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli :

12. ita ut etiam super languidos deferrentur a corpore ejus sudaria, et semicinctia, et recedebant ab eis languores, et spiritus nequam egrediebantur.

13. Tentaverunt autem quidam et de circumciseis judæis exorcistas, invocare super eos, qui habebant spiritus malos, nomen Domini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum, quem Paulus prædicat.

¶ 4. — ⁹ Le grec porte : en Jésus-Christ. Saint Jérôme, saint Thomas, saint Bonaventure et d'autres infèrent de là que la forme du baptême de Jean-Baptiste était : Je te baptise et je t'initie à la foi au Christ qui doit venir. Saint Paul veut dire : Le baptême de Jean n'était qu'un baptême de pénitence et de préparation, ce n'était point proprement le bain de la régénération ni le baptême de Jésus.

¶ 5. — ¹⁰ Voy. *pl. h.* 8, 16.

¶ 6. — ¹¹ Voy. *pl. h.* 8, 17. 2, 4.

¶ 9. — ¹² d'entre les Juifs.

¹³ Comp. *pl. h.* 13, 46. 18, 6.

¹⁴ dans la salle où il donnait ses leçons. Ce tyran donnait, selon toute apparence, des leçons de philosophie, comme un grand nombre d'autres le faisaient à cette époque à Ephèse et dans d'autres villes.

¶ 10. — ¹⁵ dans l'Asie proconsulaire ou l'Ionie.

¶ 12. — ¹⁶ Voy. *pl. h.* 5, 15.

¶ 13. — ¹⁷ Voy. sur ce point *Matth.* 12, note 22.

¹⁸ Litt. : Je vous conjure, etc. — Ils avaient remarqué dans saint Paul qu'il chassait avec succès les démons au nom de Jésus.

14. Erant autem quidam judæi Scevæ principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant.

15. Respondens autem spiritus nequam dixit eis : Jesum novi, et Paulum scio : vos autem qui estis ?

16. Et insiliens in eos homo, in quo erat demonium pessimum, et dominatus amborum, invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa.

17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque Gentilibus, qui habitabant Ephesi : et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu.

18. Multique credentium veniebant, confitentes et annuntiantes actus suos.

19. Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus : et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium.

20. Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur.

21. His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transiit Macedonia et Achaïa ire Jerosolimam, dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre.

14. Ceux qui faisaient cela étaient sept fils d'un juif, prince des prêtres, nommé Scéva.

15. Mais le malin esprit leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul : mais vous, qui êtes-vous ?

16. Aussitôt l'homme qui était possédé d'un démon très-méchant, se jeta sur deux de ces exorcistes, et s'en étant rendu maître ¹⁹, il les traita si mal, qu'ils furent contraints de s'enfuir de cette maison tout nus et blessés.

17. Cet événement ayant été su de tous les Juifs et de tous les Gentils qui demeuraient à Ephèse, ils furent tous saisis de crainte : et le nom du Seigneur Jésus était glorifié.

18. Et plusieurs de ceux qui avaient cru, venaient confesser et déclarer ce qu'ils avaient fait ²⁰.

19. Il y en eut aussi ²¹ beaucoup de ceux qui avaient exercé les arts curieux, qui apportèrent leurs livres, et les brûlèrent devant tout le monde ²²; et quand on en eut supputé le prix, on trouva qu'il montait à cinquante mille pièces d'argent ²³.

20. Ainsi la parole de Dieu se répandait de plus en plus, et se fortifiait puissamment.

21. Après cela Paul se proposa, par le mouvement du Saint-Esprit, de passer par la Macédoine et par l'Achaïe ²⁴, et d'aller à Jérusalem ²⁵, disant : Lorsque j'aurai été là, il faut aussi que je voie Rome ²⁶.

§. 16. — ¹⁹ de ceux qui faisaient des exorcismes. Dans le grec : et s'étant rendu maître d'eux, il les traita avec violence, de sorte que, etc.

§. 18. — ²⁰ Plusieurs, même d'entre les fidèles, furent saisis d'une sainte crainte, et ils se rendirent pour cette raison auprès de Paul et de ses compagnons pour confesser leurs péchés. Le texte ne dit pas clairement si les fidèles firent, dans cette occasion, une confession publique ou secrète de leurs péchés; toutefois le plus grand nombre des interprètes catholiques est pour ce dernier sentiment (Voy. d'ailleurs, sur la confession, Jean, 20, 22, 23).

§. 19. — ²¹ Cette particule indique qu'ici commence un nouveau récit. Ceux dont il est question paraissent être des païens adonnés à la magie. S'il fallait entendre par là des chrétiens, il ne serait pas dit seulement que quelques-uns d'entre eux renoncèrent à la magie et brûlèrent leurs livres, mais que tous le firent. La divination et la magie étaient d'ailleurs fort communes à Ephèse.

²² devant les fidèles rassemblés.

²³ drachmes d'argent, environ 15,000 florins; et en monnaie de France, en prenant pour base le florin d'Autriche qui vaut 2 fr. 59, environ 38,850 fr. — * Dom Calmet dit sur cette évaluation : Si l'on prend ces pièces d'argent pour des sicles de la valeur de trente-deux sols cinq deniers, les 50,000 feront la somme de 81,041 livres de notre monnaie; si on les prend pour des deniers romains, de la valeur de dix sols de France, les 50,000 feront la somme de 25,000 fr. — Les livres (tous manuscrits), dans l'antiquité, étaient très-chers; les livres de magie, à raison de leur prétendue vertu, se vendaient encore à un plus haut prix.

§. 21. — ²⁴ Voy. 1. Cor. 16, 5.

²⁵ Voy. pl. b. 20, 22 et suiv.

²⁶ Rom. 15, 22 et suiv.

22. Et ayant envoyé en Macédoine deux de ceux qui le servaient, Timothée et Eraste, il demeura encore quelque temps en Asie.

23. Mais pendant ce temps-là il survint de grands troubles au sujet de la voie du Seigneur²⁷.

24. Car un certain orfèvre, nommé Démétrius, qui faisait en argent des temples de Diane²⁸, donnait beaucoup à gagner à ceux de ce métier²⁹.

25. Les ayant assemblés avec d'autres qui travaillaient à ces sortes d'ouvrages, il leur dit : Mes amis, vous savez que c'est de ces ouvrages que vient tout notre gain :

26. cependant vous voyez vous-mêmes, et vous entendez dire que Paul a ici détourné un grand nombre de personnes, non-seulement à Ephèse, mais presque par toute l'Asie, en disant que les ouvrages de la main des hommes ne sont point des dieux.

27. Et il n'y a pas seulement à craindre pour nous que notre métier ne soit décrié³⁰, mais même que le temple de la grande déesse Diane³¹ ne tombe dans le mépris, et que la majesté de celle qui est adorée dans toute l'Asie, et même dans tout l'univers, ne s'anéantisse peu à peu.

28. Ayant entendu ce discours, ils furent transportés de colère, et ils s'écrièrent : Elle est grande la Diane des Ephésiens³² !

29. Toute la ville fut aussitôt remplie de confusion ; et ces gens-là coururent en foule³³ au théâtre, entraînant Gaius et Aristarque, Macédoniens qui avaient accompagné Paul dans son voyage.

30. Paul voulait aller se présenter à ce peuple, mais les disciples l'en empêchèrent.

31. Et quelques-uns aussi des Asiarques³⁴, qui étaient ses amis, l'envoyèrent prier de ne point se présenter au théâtre.

22. Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi, Timotheum et Erastum, ipse remansit ad tempus in Asia.

23. Facta est autem illo tempore turbatio non minima de via Domini.

24. Demetrius enim quid nomine, argentarius, fac ædes argenteas Dianæ, præsta artificibus non modicum quantum :

25. quos convocans, et eos qui hujusmodi erant opifices, dixit Viri, scitis quia de hoc artificio est nobis acquisitio :

26. et videtis, et auditis, quia non solum Ephesi, sed pene totius Asiæ, Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : Quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, et orbis colit.

28. His auditis, repleti sunt ira, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum.

29. Et impleta est civitas confusione, et impetum fecerunt uno animo in theatrum, rapti Gaio et Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli.

31. Quidam autem et de Asiæ principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum :

ŷ. 23. — ²⁷ Litt. : Mais il s'éleva en ce temps-là un grand trouble, à cause de la voie du Seigneur — à cause de l'Evangile. L'an 57, suivant d'autres, 58 après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 24. — ²⁸ faits en petit sur le modèle du grand temple. On portait ces petits temples en amulettes pour se garantir du mal, ou bien encore on les plaçait comme des idoles dans les maisons.

²⁹ à ses associés et à ses ouvriers.

ŷ. 27. — ³⁰ D'autres traduisent : Mais non-seulement cette partie court danger de se perdre pour nous, etc., — cette partie de notre gain.

³¹ Litt. : de la grande Diane. — Dans le grec : de la grande déesse Diane.

ŷ. 28. — ³² Elle ne souffrira point de tels attentats.

ŷ. 29. — ³³ Dans beaucoup de villes les théâtres servaient aux assemblées publiques du peuple.

ŷ. 31. — ³⁴ Litt. : Et quelques-uns aussi des chefs de l'Asie : dans le grec : quelques-uns des Asiarques. On appelait ainsi les pontifes de la province d'Asie.

32. alii autem aliud clamabant. Erat enim ecclesia confusa : et plures nesciebant qua ex causa convenissent.

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo.

34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

35. Et cum sedasset scriba turbas, dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ?

36. Cum ergo his contradicere non possit, oportet vos sedatos esse, et nihil temere agere.

37. Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes deam vestram.

38. Quod si Demetrius, et qui cum eo sunt artifices, habent adversus aliquem causam, conventus forenses aguntur, et proconsules sunt, accusent invicem.

39. Si quid autem alterius rei quaeritis : in legitima ecclesia poterit absolvi.

40. Nam et periclitamur argui seditionis hodiernæ : cum nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursus istius. Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

32. Cependant les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre³⁵ ; car tout ce concours de peuple n'était qu'une multitude confuse, et la plupart même ne savaient pas pourquoi ils étaient assemblés.

33. Alors Alexandre fut tiré de la foule par les Juifs qui le poussaient devant eux³⁶. Et ayant fait signe de la main pour qu'on fit silence, il voulait se justifier devant le peuple³⁷.

34. Mais ayant reconnu qu'il était Juif, ils s'écrièrent tous d'une seule voix durant près de deux heures : Elle est grande la Diane des Ephésiens !

35. Après quoi le greffier³⁸ de la ville les ayant apaisés, il leur dit : Ephésiens, y a-t-il quelqu'un qui ne sache que la ville d'Ephèse rend un culte particulier à la grande Diane, fille de Jupiter³⁹ ?

36. Puis donc qu'on ne peut pas disconvenir de cela, vous devez demeurer en paix et ne rien faire inconsidérément.

37. Car ceux que vous avez amenés ici, ne sont ni sacrilèges, ni blasphémateurs de votre déesse.

38. Que si Démétrius et les ouvriers qui sont avec lui ont quelque plainte à faire contre quelqu'un, on tient l'audience, et il y a des proconsuls ; qu'ils s'appellent en justice les uns les autres.

39. Que si vous avez quelque autre affaire à proposer, elle pourra se terminer dans une assemblée légitime.

40. Car nous sommes en danger d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, ne pouvant alléguer aucune raison pour justifier ce concours *tumultueux du peuple*⁴⁰. Ayant dit cela, il congédia toute l'assemblée.

§. 32. — ³⁵ à savoir dans le théâtre.

§. 33. — ³⁶ Afin de mettre un terme au désordre, quelques-uns tirèrent de la foule le Juif Alexandre, qui, selon toute apparence, était un homme éloquent, et les Juifs eux-mêmes le pressaient de se présenter devant le peuple dans l'espérance qu'il les protégerait et montrerait qu'ils ne tenaient pas la même conduite que Paul.

³⁷ comme adversaire de Paul. C'est peut-être le même dont il est fait mention (1. Tim. 1, 20. 2. Tim. 4, 14).

§. 33. — ³⁸ vraisemblablement le secrétaire du gouverneur.

³⁹ Dans le grec, litt. : de Diane et de sa (statue) tombée du ciel. L'opinion vulgaire était, relativement à beaucoup de statues des dieux, qu'elles étaient tombées du ciel.

§. 40. — ⁴⁰ Dans le grec : n'ayant rien qui puisse nous servir à rendre compte de cet attroupement tumultueux..

CHAPITRE XX.

Paul va en Macédoine et en Grèce; il retourne dans la Troade où il rappelle Eutychus à la vie; il fait à Milet un discours d'adieu et il part pour Jérusalem.

1. Le tumulte étant cessé, Paul fit venir les disciples; et les ayant exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine ¹.

2. Après avoir été en divers lieux de cette province, et avoir fait plusieurs exhortations aux fidèles, il vint en Grèce;

3. où ayant demeuré trois mois, il résolut de retourner par la Macédoine, à cause que les Juifs lui avaient dressé des embûches sur le chemin qu'il devait prendre pour aller par mer en Syrie ².

4. Il fut accompagné par Sopatre, fils de Pyrrhus de Bérée ³; par Aristarque et par Second, qui étaient de Thessalonique ⁴; par Gaius de Derbe ⁵, et par Timothée, et par Tychique et Trophime, qui étaient tous deux d'Asie.

5. Ceux-ci étant allés devant, nous attendirent à Troade.

6. Pour nous, après les jours des azymes ⁶, nous nous embarquâmes à Philippes ⁷, et nous vinmes en cinq jours les trouver à Troade, où nous demeurâmes sept jours.

7. Le premier jour de la semaine, les disciples s'étant rassemblés pour rompre le pain ⁸, Paul qui devait partir le lendemain, leur fit un discours qu'il continua jusqu'à minuit.

1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam.

2. Cum autem perambulasset partes illas, et exhortatus eos, fuisset multo sermone, venit ad Græciam :

3. ubi cum fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ a Judæis navigaturo in Syriam : habuitque consilium ut reverteretur per Macedoniam.

4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium vero Aristarchus, et Secuudus, et Gaius Derbeus, et Timotheus : Asiani vero Tychicus et Trophimus.

5. Hi cum præcessissent, sustinuerunt nos Troade :

6. nos vero navigavimus post dies azymorum a Philippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

7. Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protrahitque sermonem usque in mediam noctem.

ŷ. 1. — ¹ Les mots « les ayant exhortés » ne sont pas dans le grec. Les faits rapportés dans ce chapitre tombent en l'an 58, suivant d'autres, 59 après la naissance de Jésus-Christ.

ŷ. 3. — ² à Jérusalem.

ŷ. 4. — ³ Voy. *pl. h.* 17, 10.

⁵ Voy. *pl. h.* 17, 1.

⁶ Voy. *pl. h.* 16, 1.

⁶ Voy. *Matth.* 26, 17.

ŷ. 6. — ⁷ Voy. *pl. h.* 16, 12.

ŷ. 7. — ⁸ pour la célébration du saint sacrifice et de la Cène (Voy. *pl. h.* 2, 42). Le premier jour de la semaine est notre dimanche, le jour de la résurrection du Seigneur (Voy. *Matth.* 28, 1). Comme les Juifs tenaient leurs assemblées religieuses le jour du sabbat, les chrétiens tenaient également les leurs le dimanche (Voy. 1. *Cor.* 16, 2). — * Les premiers chrétiens sanctifiaient le dimanche par le repos et la

8. Erant autem lampades co-
piosæ in cœnaculo, ubi cramus
congregati.

9. Sedens autem quidam ado-
lescens nomine Eutychus super

8. Or, il y avait beaucoup de lampes dans
la salle haute où nous étions assemblés.

9. Et comme le discours de Paul dura
longtemps, un jeune homme nommé Euty-

joie dans le Seigneur (Barnabé, Tertullien). Afin de se procurer ce repos et cette joie par l'assistance aux offices divins, par la méditation des choses de Dieu et par la pratique des œuvres de la miséricorde chrétienne, ils s'abstenaient non-seulement, ainsi que cela était déjà commandé dans la loi de Moÿse, des affaires et des travaux ordinaires et séculiers de leur vocation, mais encore de tout amusement qui aurait pu les jeter dans la dissipation. L'autorité séculière et l'autorité ecclésiastique soutenaient cette sanctification du dimanche par leurs ordonnances. L'empereur Constantin-le-Grand et ses successeurs, défendirent de s'occuper ce jour-là des affaires publiques : ils prohibèrent les achats, les ventes, tout travail corporel, à moins qu'il ne fût nécessaire (cod. Justin.), tous les spectacles et les plaisirs publics, même lorsque la fête de l'empereur tombait en un jour de dimanche (Edit de l'emp. Zénon). Telle était la pieuse pratique des premiers chrétiens, tel le zèle des autorités, quelles qu'elles fussent, à recommander et à procurer la sanctification du dimanche ! Combien en est-il autrement de nos jours ! Partout le saint jour du dimanche est plus ou moins profané ? Mais ne semble-t-il pas, surtout parmi nous, que les populations s'efforcent de se surpasser, non dans la sanctification, mais dans la profanation de ce saint jour ? Ah ! dans quel abîme la France, jadis si catholique, n'est-elle pas, sous ce rapport plongée ! Toute trace de la sanctification du dimanche n'a-t-elle pas en France disparu dans la vie publique ? Est-il besoin d'établir une comparaison entre la manière dont autrefois on sanctifiait le dimanche et sa profanation actuelle ? N'est-ce pas là une chose dont chacun peut se convaincre par ses propres yeux ? — Et cependant à peine y a-t-il un commandement de Dieu que les divines Écritures inculquent avec plus de force, dont les violateurs soient menacés de châtimens plus rigoureux, et l'observation recommandée par la promesse de plus amples bénédictions, que la sanctification du jour du Seigneur (2. Moÿs. 20, 8. 23, 32 : 26, 2. 4. Moÿs. 15, 32. 2. Esdr. 13, 17. 18. Isaïe, 58, 13. 14. Jérém. 17, 24. 27. Ezéch. 20, 13). — Pères de famille chrétiens, sanctifiez les jours du Seigneur, faites-les sanctifier par ceux qui dépendent de vous ! Vous voyez dans la religion l'appui de votre vie, le bâton de votre pèlerinage, le gage de la fidélité de vos subordonnés, et cela avec raison ; eh bien ! il n'y a point de religion sans la sanctification du sabbat ; car sans cette sanctification, il n'y a point de crainte de Dieu, et sans crainte de Dieu, il n'y a point de conduite consciencieuse, point de vraie droiture. Ne craignez point d'éprouver du dommage par la cessation de vos affaires temporelles en ce jour, que vous consacrez à Dieu et à votre âme ; loin de là, vos affaires n'en seront que plus prospères, parce que vous serez comblés de plus abondantes bénédictions ; car Dieu ne laisse rien sans récompense. Dans la protestante Angleterre, le dimanche, à la confusion de beaucoup de nations catholiques, est dignement célébré. L'Angleterre a-t-elle pour cela jamais eu à se plaindre de l'état et du progrès de son industrie, de sa prospérité nationale ? Nullement, car tout dépend de la bénédiction de Dieu. — Puissances chrétiennes, magistrats chrétiens, vous reconnaissez toute l'importance de la religion pour l'accomplissement des devoirs sociaux du citoyen, pour la vraie liberté, pour le maintien de l'ordre et de l'autorité ; reconnaissez donc aussi l'importance de l'observation et de la sanctification du dimanche, laquelle revient, avec la religion, à une seule et même chose. Combien de moyens Dieu vous a mis entre les mains pour prévenir et empêcher toute profanation ! Ne craignez pas de blesser, par cette protection accordée à la religion, la liberté de conscience. Y aurait-il une seule conscience chrétienne qui pût se sentir blessée par les moyens que vous prendriez en vue de procurer l'accomplissement du devoir du repos dominical ? Ou bien avons-nous cessé d'être un Etat chrétien ? Rien ne vous empêche de rendre les ordonnances appropriées aux besoins du temps, et puisque rien ne vous en empêche, c'est là pour vous un devoir sacré et rigoureux. — Et vous, ministres du Seigneur, qui plus que vous est obligé de faire tout ce qui est en votre pouvoir afin que le jour du dimanche, qui est si profané, soit de nouveau sanctifié, et que l'honneur qui est dû à Dieu lui soit rendu ? Alors les principes de corruption et de ruine qui, en si grand nombre et sous tant de formes existent parmi nous, seront conjurés ; alors la religion, le bien-être et une paix durable deviendront de nouveau pour la France une source de bonheur ! (Note de l'auteur rédigée pour l'édition française).

que, qui était assis sur une fenêtre, s'assoupit; et s'étant enfin endormi d'un profond sommeil, il tomba du troisième étage en bas, et on le remporta mort.

10. Mais Paul étant descendu au lieu où il était, s'étendit sur lui; et l'ayant embrassé, il leur dit : Ne vous troublez point, car il vit ⁹.

11. Puis étant remonté, et ayant rompu le pain ¹⁰ et mangé ¹¹, il leur parla encore jusqu'au point du jour, et s'en alla ensuite.

12. Et on ramena le jeune homme vivant, et ils n'en furent pas peu consolés.

13. Pour nous, nous montâmes sur un vaisseau, et nous allâmes jusques à Asson ¹², où nous devons reprendre Paul, selon l'ordre qu'il en avait donné, car pour lui il avait voulu faire le chemin à pied.

14. Lors donc qu'il nous eut rejoints à Asson, nous allâmes tous ensemble à Mitylène ¹³.

15. Et continuant notre route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Chio ¹⁴ : le jour suivant nous abordâmes à Samos, et le jour d'après nous vinmes à Milet ¹⁵.

16. Car Paul avait résolu de passer Ephèse sans y prendre terre, afin qu'il n'eût point occasion de s'arrêter en Asie, se hâtant pour être, s'il était possible, le jour de la Pentecôte à Jérusalem ¹⁶.

17. Etant à Milet, il envoya à Ephèse, pour faire venir les prêtres de cette Eglise ¹⁷.

18. Et quand ils furent venus le trouver, et qu'ils se furent assemblés, il leur dit : Vous savez de quelle sorte je me suis conduit pendant tout le temps que j'ai été avec vous, depuis le premier jour où je suis entré en Asie :

fenestram, cum mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo, ductas somno cecidit de tertio cœnaculo deorsum, et sublatus est mortuus.

10. Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum : et complexus dixit : Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est.

11. Ascendens autem, frangensque panem, et gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est.

12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minime.

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum : sic enim disposuerat ipse per terram iter facturum.

14. Cum autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen.

15. Et inde navigantes, sequenti die venimus contra Chium, et alia applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum ;

16. proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis.

17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu Ecclesiæ.

18. Qui cum venissent ad eum et simul essent, dixit eis : Vos scitis, a prima die, qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim,

ŷ. 10. — ⁹ Litt. : car son âme est en lui. — il a recouvré la vie (Comp. 4. Rois, 4, 34. 35).

ŷ. 11. — ¹⁰ Voy. *pl. h.* note 8.

¹¹ célébré les agapes (Voy. *pl. h.* 2, 42).

ŷ. 13. — ¹² ville maritime dans la grande Mysie, près de la mer Egée.

ŷ. 14. — ¹³ capitale de l'île de Lesbos.

ŷ. 15. — ¹⁴ île entre Lesbos et Samos.

¹⁵ ville d'Ionie. Dans le grec : le jour d'après nous arrivâmes vis-à-vis de Samos, et ayant passé la nuit à Trogilliuni (un promontoire d'Ionie), le jour suivant nous allâmes à Milet.

ŷ. 16. — ¹⁶ parce que c'était la fête de l'effusion du Saint-Esprit. Ainsi la fête de la Pentecôte d'Israël fut-elle transformée en une fête selon l'Esprit et la vérité (Voy. *Luc.* 22, note 5. *Pl. h.* 2, 1). Sur le dessein qu'avait saint Paul d'aller à Jérusalem, comp. *Rom.* 15, 25 et suiv.

ŷ. 17. — ¹⁷ Litt. : Majores natu, les anciens, les prêtres et les évêques (ŷ. 28) de la ville et des environs (ŷ. 25). Irénée.

19. serviens Domino cum omni humilitate, et lacrymis, et tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum.

20. quomodo nihil subtraxerim utilium, quo minus annuntiarem vobis, et docerem vos publice, et per domos,

21. testificans Judæis atque Gentilibus in Deum pœnitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum.

22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi, ignorans :

23. nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens : quoniam vincula, et tribulationes Jerosolymis me manent.

24. Sed nihil horum vereor : nec facio animam meam pretiosorem quam me, dummodo consummum cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei.

25. Et nunc ecce ego scio, quia amplius non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei.

26. Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium.

27. Non enim subterfugi, quo minus annuntiarem omne consilium Dei vobis.

28. Attendite vobis, et universo gregi, in quo vos Spiritus Sanctus posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo.

19. que j'ai servi le Seigneur avec toute humilité et avec beaucoup de larmes, parmi les traverses qui me sont survenues par la conspiration des Juifs contre moi :

20. que je ne vous ai rien caché de tout ce qui pouvait vous être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer et de vous en instruire en public et en particulier,

21. prêchant aux Juifs, aussi bien qu'aux Gentils¹⁸, la pénitence envers Dieu, et la foi en notre Seigneur Jésus-Christ.

22. Et maintenant voilà que lié par le Saint-Esprit¹⁹, je m'en vais à Jérusalem, sans que je sache ce qui doit m'y arriver;

23. sinon que dans toutes les villes par où je passe, le Saint-Esprit me fait connaître que des chaînes et des afflictions m'y sont préparées.

24. Mais je ne crains rien de toutes ces choses, et ma vie ne m'est pas plus précieuse que moi-même²⁰; il me suffit que j'achève ma course²¹, et que j'accomplisse le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus, qui est de prêcher l'Evangile de la grâce de Dieu.

25. Au reste, je sais que vous ne verrez plus mon visage, vous tous parmi lesquels j'ai passé en prêchant le royaume de Dieu.

26. Je vous déclare donc aujourd'hui que je suis innocent du sang de vous tous²²;

27. car je n'ai point évité de vous annoncer toutes les volontés de Dieu.

28. Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang²³.

ŷ. 21. — ¹⁸ Litt. : rendant témoignage, etc., — prêchant.

ŷ. 22. — ¹⁹ c'est-à-dire poussé par l'Esprit-Saint et attaché à ses ordres.

ŷ. 24. — ²⁰ Je n'estime point ma vie plus que moi-même, — plus que le salut de mon âme.

²¹ Dans le grec : pourvu que j'achève ma course avec joie.

ŷ. 26. — ²² que j'ai fait ce qui dépendait de moi, et que je n'ai rien à me reprocher si quelqu'un d'entre vous se perd.

ŷ. 28. — ²³ Le mot qui est ici traduit par « évêques » signifie en grec : inspecteurs, surveillants. Par cette dénomination sont désignés dans le sens propre, les anciens de l'ordre supérieur, les successeurs des apôtres. Cependant, comme *pl. h. ŷ. 17*, sous le nom d'anciens il faut entendre non-seulement les prêtres des églises d'Éphèse, mais encore les évêques, de même ici sous le nom d'évêques il faut entendre également les prêtres. Ces deux noms, dans la primitive Eglise, pouvaient être facilement mis l'un pour l'autre, parce que les évêques exerçaient aussi les

29. Car je sais qu'après mon départ, il entrera parmi vous des loups ravissants²⁴, qui n'épargneront point le troupeau;

30. et que d'entre vous-mêmes il s'élèvera des gens qui publieront des doctrines corrompues, afin d'attirer des disciples après eux²⁵.

31. C'est pourquoi veillez, en vous souvenant que je n'ai point cessé, ni jour ni nuit durant trois ans, d'avertir avec larmes chacun de vous (Voy. *pl. h.* 19, 10).

32. Et maintenant je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce, à celui qui peut achever l'édifice²⁶, et vous donner part à son héritage avec tous les saints²⁷.

33. Je n'ai désiré recevoir de personne ni argent, ni or, ni vêtements;

34. et vous savez vous-mêmes que ces mains que vous voyez, ont fourni à tout ce qui était nécessaire à moi et à ceux qui étaient avec moi. *Pl. h.* 18, 3. 1. *Cor.* 4, 12. 1. *Thess.* 2, 9. 2. *Thess.* 3, 8.

35. Je vous ai montré en tout, que c'est ainsi qu'en travaillant il faut aider les faibles²⁸ et se souvenir de cette parole que le Seigneur Jésus a dite lui-même : Qu'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir²⁹.

36. Après leur avoir ainsi parlé, il se mit à genoux, et pria avec eux tous.

37. Ils commencèrent aussitôt à fondre en larmes; et se jetant au cou de Paul, ils le baisaient,

38. étant principalement affligés de ce qu'il leur avait dit qu'ils ne le verraient plus. Et ils le conduisirent jusqu'au vaisseau.

29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parentes gregi.

30. Et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se.

31. Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum.

32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

33. Argentum et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut

34. ipsi scitis : quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, et his, qui mecum sunt, ministraverunt manus istæ.

35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes, oportet suscipere infirmos, ac meminisse verbi Domini Jesu, quoniam ipse dixit : Beatius est magis dare, quam accipere.

36. Et cum hæc dixisset, positus genibus suis oravit cum omnibus illis.

37. Magnus autem fletus factus est omnium : et procumbentes super collum Pauli, osculabantur eum,

38. dolentes maxime in verbo, quod dixerat, quoniam amplius faciem ejus non essent visuri. Et deducebant eum ad navem.

fonctions de prêtres, et que les prêtres partageaient avec les évêques les soins du troupeau (Voy. *pl. h.* 14, note 19). L'établissement dans la dignité de pasteur est attribué au Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit donne pour ces fonctions des grâces particulières (Comp. *Jean*, 10, note 4). Le gouvernement de l'Eglise de Dieu est donné comme la fonction propre des premiers pasteurs. Au lieu de gouverner, il y a dans le grec « paltre », c'est-à-dire diriger, protéger contre les dangers, nourrir les ouailles de la doctrine et des autres moyens de salut pour la vie éternelle. Ce qui est ajouté : « qu'il a acquise par son propre sang », se rapporte à « Dieu », et renferme une confession de saint Paul touchant la divinité de Jésus-Christ et sa mort expiatoire (Voy. *pl. h.* 8, 32 et suiv.).

Ÿ. 29. — ²⁴ des docteurs d'erreurs.

Ÿ. 30. — ²⁵ Voy. 1 et 2. *Epît. à Tim.*

Ÿ. 32. — ²⁶ achever l'édifice que nous avons commencé, donner au christianisme, soit au dedans, soit au dehors, encore plus de développement et d'extension (Comp. *Epês.* 2, 20. *Col.* 2, 7).

²⁷ vous rendre participants avec tous les chrétiens à l'héritage de la vie éternelle.

Ÿ. 35. — ²⁸ les préserver du scandale qu'il pourrait y avoir pour eux, s'ils étaient obligés de donner à celui qui les instruit dans la religion ce qui est nécessaire à son entretien.

²⁹ Comp. *Luc*, 6, 30. 11, 41. 18, 22. *Jean*, 21, 25.

CHAPITRE XXI.

Paul se rend à Jérusalem; Agabe prédit sa captivité; à Jérusalem il se purifie dans le temple; il est presque mis à mort par le peuple; mais les soldats romains le délivrent.

1. Cum autem factum esset ut navigaremus abstracti ab eis, recto cursu venimus Coo^m, et sequenti die Rhodum, et inde Pataram.

2. Et cum invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus.

3. Cum apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam, et venimus Tyrum : ibi enim navis expositura erat onus.

4. Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem : qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam.

5. Et expletis diebus, profecti ibamus, deducuntibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque foras civitatem : et positis genibus in littore, oravimus.

6. Et cum valedicissemus invicem, ascendimus navem : illi autem redierunt in sua.

7. Nos vero navigatione expleta a Tyro descendimus Ptolemaidam : et salutatis fratribus, mansimus die una apud illos.

8. Alia autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi Evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum.

1. Après que nous nous fûmes séparés d'eux avec beaucoup de peine, nous nous éloignâmes du port, et nous vîmes droit à Cos¹, le lendemain à Rhodes², et de là à Patara³.

2. Et ayant trouvé un vaisseau qui passait en Phénicie, nous montâmes dessus et nous fîmes voile.

3. Quand nous fûmes à la vue de Cypre, la laissant à gauche, nous fîmes route vers la Syrie, et nous allâmes à Tyr, où le vaisseau devait laisser sa charge.

4. Y ayant trouvé des disciples, nous y demeurâmes sept jours; et ils disaient à Paul par l'Esprit de Dieu, qu'il n'allât point à Jérusalem⁴.

5. Et au bout de ces sept jours, nous partîmes; et ils vinrent tous avec leurs femmes et leurs enfants, nous conduire jusque hors de la ville, où ayant mis les genoux en terre sur le rivage, nous priâmes.

6. Et après nous être dit adieu les uns aux autres, nous montâmes sur le vaisseau; et eux s'en retournèrent chez eux.

7. Pour nous, de Tyr nous vîmes à Ptolemaïde⁵, où nous terminâmes notre navigation; et ayant salué les frères, nous demeurâmes un jour avec eux.

8. Le lendemain, étant partis, nous vîmes à Césarée⁶; et étant entrés dans la maison de Philippe l'évangéliste⁷, qui était l'un des sept⁸, nous demeurâmes chez lui.

§. 1. — ¹ Ile dans la mer Egée. Les faits rapportés dans ce chapitre tombent dans la même année.

² Ile dans l'Archipel.

³ grande ville maritime dans la Lycie.

§. 4. — ⁴ Ils prévoyaient dans le Saint-Esprit ce que Paul aurait à souffrir; c'était par leur esprit propre, par un esprit de séduction, qu'ils lui conseillaient de se soustraire aux souffrances. Paul ne se laissa point séduire.

§. 7. — ⁵ une ville près de la mer, appelée aujourd'hui Saint-Jean-d'Acre.

§. 8. — ⁶ Voy. *pl. h.* 8, 40.

⁷ c'est-à-dire prédicateur de la bonne nouvelle, de la foi chrétienne.

⁸ Voy. *pl. h.* 6, 5, chap. 8.

9. Il avait quatre filles vierges qui prophétisaient⁹.

10. Pendant notre séjour *en cette ville*, qui fut de quelques jours, un prophète, nommé Agabe, arriva de Judée. *Pl. h. 11. 28.*

11. Etant venu vers nous, il prit la ceinture de Paul, et s'en liant les pieds et les mains, il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : L'homme à qui est cette ceinture sera lié de cette sorte par les Juifs dans Jérusalem, et ils le livreront entre les mains des Gentils.

12. Ayant entendu cette parole, nous le priâmes, nous et ceux de ce lieu-là¹⁰, de ne point aller à Jérusalem.

13. Mais Paul répondit : Que faites-vous de pleurer ainsi et de m'attendrir le cœur ? Je suis tout prêt à souffrir à Jérusalem non-seulement la prison, mais la mort même, pour le nom du Seigneur Jésus.

14. Et quand nous vîmes que nous ne pouvions le persuader, nous ne le pressâmes pas davantage ; mais nous dîmes : Que la volonté du Seigneur soit faite.

15. Ces jours étant passés, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem.

16. Quelques-uns des disciples *de la ville* de Césarée vinrent aussi avec nous, amenant un ancien disciple, nommé Mnason, originaire de l'île de Chypre, chez lequel nous devions loger¹¹.

17. Quand nous fûmes arrivés à Jérusalem, les frères nous reçurent avec joie.

18. Et le lendemain nous allâmes avec Paul visiter Jacques, chez lequel tous les prêtres s'assemblèrent¹².

19. Après les avoir embrassés, il leur raconta en détail tout ce que Dieu avait fait par son ministère parmi les Gentils.

20. Et eux ayant entendu toutes ces choses, en glorifièrent Dieu, et lui dirent :

9. Huic autem erant quatuor filiae virgines prophetantes.

10. Et cum moraremur per dies aliquot, supervenit quidam a Judæa propheta, nomine Agabus.

11. Is cum venisset ad nos, tulit zonam Pauli : et alligans sibi pedes et manus, dixit : Hæc dicit Spiritus sanctus : Virum, cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium.

12. Quod cum audissemus, rogabamus nos, et qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam.

13. Tunc respondit Paulus, et dixit : Quid facitis flentes, et affligentes cor meum ? Ego enim non solum alligari, sed et mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu.

14. Et cum ei suadere non possemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat.

15. Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem.

16. Venerunt autem et ex discipulis a Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur Mnasonem quemdam Cypriuni, antiquum discipulum.

17. Et cum venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres.

18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Jacobum, omnesque collecti sunt seniores.

19. Quos cum salutasset, narrabat per singula, quæ Deus fecisset in gentibus per ministerium ipsius.

20. At illi cum audissent, magnificabant Deum, dixeruntque

ŷ. 9. — ⁹ qui parlaient ordinairement sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui enseignaient et prédisaient l'avenir.

ŷ. 12. — ¹⁰ les chrétiens de Césarée.

ŷ. 16. — ¹¹ Il possédait vraisemblablement une maison à Jérusalem ; il put ainsi en loger quelques-uns, et, comme il était connu dans la ville, placer les autres ailleurs.

ŷ. 18. — ¹² Litt. : tous les anciens, tous les prêtres, les recteurs des églises particulières de Jérusalem auprès de leur évêque. De tous les apôtres il n'était resté que Jacques à Jérusalem ; les autres, suivant l'ordre du Seigneur (*Matth. 28, 19*), s'étaient dispersés par tout l'univers.

ei : Vides, frater, quot millia sunt in Judæis, qui crediderunt, et omnes æmulatores sunt legis.

21. Audierunt autem de te, quia discessionem doceas a Moyse eorum, qui per gentes sunt, Judæorum : dicens non debere eos circumcidere filios suos, neque secundum consuetudinem ingredi.

22. Quid ergo est? utique oportet convenire multitudinem : audient enim te supervenisse.

23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus : Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se.

24. His assumptis, sanctifica te cum illis : et impende in illis ut radant capita : et scient omnes quia quæ de te audierunt, falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem.

25. De his autem, qui crediderunt ex gentibus, nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis, immolato, et sanguine, et suffocato, et fornicatione.

Vous voyez, mon frère, combien de milliers de Juifs ont cru : et cependant ils sont tous zélés pour la loi¹³.

21. Or, ils ont ouï dire que vous enseigniez à tous les Juifs qui sont parmi les Gentils, de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne doivent pas circoncire leurs enfants, ni vivre selon les anciennes coutumes¹⁴.

22. Que faut-il donc faire? Certainement la multitude (des fidèles) s'assemblera; car ils sauront que vous êtes arrivé.

23. Faites donc ce que nous vous allons dire : Nous avons ici quatre hommes qui ont fait un vœu¹⁵.

24. Prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux¹⁶; payez même pour eux, afin qu'ils se rasant la tête¹⁷, et tous sauront que ce qu'ils ont ouï dire de vous est faux, mais que vous continuez d'observer la loi.

25. Quant aux Gentils qui ont cru, nous leur avons écrit que nous avions jugé qu'ils devaient s'abstenir des viandes immolées aux idoles, du sang et des viandes étouffées, et de la fornication¹⁸.

ŷ. 20. — ¹³ ils s'astreignent à une exacte observation de la loi, comme à quelque chose d'utile, quoique non pas absolument nécessaire pour le salut. Les Juifs qui embrassaient le christianisme, dit saint Augustin, ne devaient pas être détournés des pratiques judaïques, comme si elles eussent été quelque chose de condamnable, et les païens ne devaient pas être contraints à les observer, comme si elles eussent été quelque chose de nécessaire.

ŷ. 21. — ¹⁴ Paul n'enseignait pas proprement qu'il fallût abandonner les cérémonies de la loi, comme si elles eussent été quelque chose de mauvais et une source de péché; au contraire, il les observait lui-même, et il les regardait comme utiles dans le cas où la faiblesse du prochain aurait pu se scandaliser de leur non-observation (*Pl. h.* 16, 3. 18, 18); ce que l'on avait rapporté était donc une calomnie. Cependant saint Paul n'admettait pas que les cérémonies de la loi fussent nécessaires pour les Juifs devenus chrétiens, et il leur permettait de ne les pas observer.

ŷ. 23. — ¹⁵ un vœu de nazaréen. Trois ans environ auparavant, Paul avait fait le même vœu (*Voy. pl. h.* 18, note 21).

ŷ. 24. — ¹⁶ Faites tout ce que les Nazaréens ont fait à la fin du temps pendant lequel devait durer l'abstinence.

¹⁷ Raser les cheveux de la tête était la dernière cérémonie prescrite pour l'accomplissement du vœu. Elle était précédée de plusieurs sacrifices qui exigeaient des dépenses que les pauvres ne pouvaient que difficilement faire. C'est pourquoi souvent les riches prenaient leur place, et c'est ce que Paul dut faire en cette occasion, afin de montrer le zèle qu'il avait pour la loi.

ŷ. 25. — ¹⁸ Dans le grec : nous leur avons écrit, leur faisant savoir qu'ils n'avaient rien de semblable à observer, si ce n'est de s'abstenir, etc. (*Comp. pl. h.* 15, 20). Ce verset va au-devant d'une objection : Vous allez nous dire que la décision du concile des apôtres a fait cesser l'obligation d'observer la loi cérémonielle. Cela est vrai; mais nous n'avons d'abord notifié ce décret qu'aux Gentils devenus chrétiens; les Juifs qui avaient embrassé le christianisme pouvaient et devaient, il est vrai, y être assujettis; cependant, comme ils ont grandi dans l'attachement à la loi, nous avons jugé à propos, dans la vue de ménager leur faiblesse, de ne pas déclarer expressément si à l'avenir ils seraient tenus, ou nous, d'observer la loi cérémonielle; mais nous avons laissé cela à leur libre choix. En considération de cette même faiblesse, vous devriez, vous aussi, en cette occasion, condescendre à leurs desirs.

26. Paul ayant donc pris ces hommes, et s'étant purifié avec eux, entra au temple le jour suivant¹⁹, faisant savoir les jours auxquels s'accomplirait leur purification, et quand l'offrande devrait être présentée pour chacun d'eux²⁰.

27. Mais sur la fin des sept jours²¹, les Juifs d'Asie²² l'ayant vu dans le temple, émurent tout le peuple, et se saisirent de lui, en criant :

28. Au secours, Israélites : voici celui qui dogmatise partout contre ce peuple, contre la loi, et contre ce lieu, et qui de plus a encore introduit des Gentils dans le temple et a profané ce saint lieu.

29. Car ayant vu dans la ville Trophime d'Ephèse²³ avec Paul, ils croyaient que Paul l'avait introduit dans le temple.

30. Aussitôt toute la ville fut émue, et il se fit un concours du peuple; et ayant saisi Paul, ils le tirèrent hors du temple, et les portes en furent incontinent fermées²⁴.

31. Et comme ils se disposaient à le tuer, on vint dire au tribun de la cohorte²⁵ que toute la ville de Jérusalem était en trouble et en confusion.

32. Il prit au même instant des soldats et des centeniers avec lui, et courut à ces séditieux, qui, voyant le tribun et ses soldats, cessèrent de battre Paul.

33. Alors le tribun s'approchant, se saisit de lui; et l'ayant fait lier de deux chaînes, il demandait qui il était, et ce qu'il avait fait.

26. Tunc Paulus assumptis viris, postera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offeretur pro unoquoque eorum oblatio.

27. Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cum vidissent enim in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus, clamantes :

28. Viri Israelitæ, adjuvate : hic est homo, qui adversus populum, et legem, et locum hunc, omnes ubique docens, insuper et Gentiles induxit in templum, et violavit sanctum locum istum.

29. Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso, quem æstimaverunt quoniam in templum introduxisset Paulus.

30. Commotaque est civitas tota, et facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, traherant eum extra templum : et statim clausæ sunt januæ.

31. Quærentibus autem eum occidere, nuntiatum est tribuno cohortis : Quia tota confunditur Jerusalem.

32. Qui statim assumptis militibus, et centurionibus, decurrunt ad illos. Qui cum vidissent tribunum, et milites, cessaverunt percutere Paulum.

33. Tunc accedens tribunus apprehendit eum, et jussit eum alligari catenis duabus : et interrogabat quis esset, et quid fecisset.

§. 26. — ¹⁹ il se purifia comme un nazaréen qui avait contracté quelque souillure (4. Moys 6, 9).

²⁰ il avertit le prêtre qu'ils avaient encore sept jours à observer le vœu du *nazaréat*, et lui fit connaître le moment où ils souhaitaient venir offrir les sacrifices prescrits. Paul se fait juif avec les Juifs, afin de les gagner (1. Cor. 9, 20). P. et Dieu qu'ils prissent cette manière d'agir pour modèle, ces hommes qui savent peu accorder à la faiblesse du peuple, lequel souvent s'attache à des pratiques pieuses qui ne sont pas à la vérité essentielles, mais qui non plus n'ont rien de mauvais. Ces hommes, par cette conduite, deviennent pour le peuple un véritable sujet de scandale.

§. 27. — ²¹ D'après 24, 11, les jours du nazaréat n'étaient pas encore entièrement écoulés.

²² de la province d'Asie ou d'Ionie.

§. 29. — ²³ Voy. *pl. h.* 20, 4.

§. 30. — ²⁴ par précaution, de peur que pendant l'émotion populaire on ne s'introduisit dans le temple, et qu'on ne le souillât par l'effusion du sang.

§. 31. — ²⁵ au commandant de la cohorte romaine, Lysias (*pl. b.* 23, 26), qui était avec ses troupes dans la forteresse Antonia.

34. Alii autem aliud clamabant in turba. Et cum non posset certum cognoscere præ tumultu, iussit duci eum in castra.

35. Et cum venisset ad gradus, contigit ut portaretur a militibus propter vim populi.

36. Sequebatur enim multitudo populi, clamans : Tolle eum.

37. Et cum cœpisset induci in castra Paulus, dixit tribuno : Si licet mihi loqui aliquid ad te ? Qui dixit : Grece nosti ?

38. Nonne tu es Egyptius, qui ante hos dies tumultum concitasti, et eduxisti in desertum quatuor millia virorum sicariorum ?

39. Et dixit ad eum Paulus : Ego homo sum quidem Judæus a Tarso Ciliciæ, non ignotæ civitatis municipis. Rogo autem te, permitte mihi loqui ad populum.

40. Et cum ille permisisset, Paulus stans in gradibus, annuit manu ad plebem, et magno silentio facto, allocutus est lingua hebræa, dicens :

34. Mais dans cette foule les uns criaient d'une manière, et les autres d'une autre. Voyant donc qu'il n'en pouvait rien apprendre de certain à cause du tumulte, il commanda qu'on le menât dans la forteresse.

35. Lorsque Paul fut sur les degrés²⁶, il fallut que les soldats le portassent à cause de la violence du peuple.

36. Car il était suivi d'une grande multitude de peuple, qui criait : Faites-le mourir.

37. Paul étant sur le point d'entrer dans la forteresse, dit au tribun : Puis-je prendre la liberté de vous dire quelque chose ? Le tribun lui répondit : Savez-vous parler grec²⁷ ?

38. N'êtes-vous point cet Egyptien qui, ces jours passés, souleva et mena au désert avec lui quatre mille brigands²⁸ ?

39. Paul lui répondit : Je vous assure que je suis Juif, natif de Tarse en Cilicie, et citoyen de cette ville, qui est assez connue²⁹. Au reste, je vous prie de me permettre de parler au peuple.

40. Le tribun le lui ayant permis, Paul se présenta debout sur les degrés, et fit signe de la main au peuple. Alors il se fit un grand silence, et il leur dit en langue hébraïque³⁰ :

CHAPITRE XXII.

Paul se justifie. Les Juifs veulent le mettre à mort, le gouverneur consent à ce qu'il soit flagellé; mais lui invoque le droit de citoyen romain.

1. Viri fratres, et patres, audite quam ad vos nunc reddo rationem.

2. Cum audissent autem quia hebræa lingua loqueretur ad illos, magis præstiterunt silentium.

1. Mes frères et mes pères, écoutez ce que j'ai à vous dire maintenant pour ma justification.

2. Quand ils entendirent qu'il leur parlait en langue hébraïque, ils écoutèrent avec encore plus de silence.

χ. 35. — ²⁶ de la forteresse.

χ. 37. — ²⁷ Paul avait fait la question en langue grecque.

χ. 38. — ²⁸ un séditieux, que Josèphe fait aussi connaître, lequel se donnait pour un prophète et se sauva dans le désert après avoir été mis en déroute avec sa troupe par le gouverneur Félix. Ses partisans étaient nommés sicaires (sicarii, parce que, comme les voleurs et les assassins de la Palestine, ils portaient un petit poignard appelé *sica*).

χ. 39. — ²⁹ Voy. *pl. h.* 6, 9, 9, 11.

χ. 40. — ³⁰ c'est-à-dire dans le dialecte araméen, qui était alors la langue du pays.

3. Et il leur dit : Pour ce qui regarde ma personne, je suis Juif, né à Tarse en Cilicie. J'ai été élevé en cette ville au pied de Gamaliel ¹, et instruit dans la manière la plus exacte d'observer la loi de nos pères, étant zélé pour la loi ², comme vous l'êtes encore tous aujourd'hui.

4. C'est moi qui ai persécuté, même jusqu'à la mort, ceux de cette secte ³, les chargeant de chaînes, hommes et femmes, et les mettant en prison,

5. comme le grand prêtre m'en est témoin avec tous les anciens. Ayant même pris d'eux des lettres pour les frères de Damas, j'y allai pour amener aussi prisonniers à Jérusalem ceux qui étaient là, afin qu'ils fussent punis ⁴.

6. Mais il arriva que comme j'étais en chemin, et que j'approchais de Damas vers l'heure de midi, je fus environné tout d'un coup d'une grande lumière du ciel :

7. et étant tombé par terre, j'entendis une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ?

8. Je répondis : Qui êtes-vous, Seigneur ? Je suis, me dit-il, Jésus de Nazareth, que vous persécutez.

9. Et ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait ⁵.

10. Alors je dis : Seigneur, que ferai-je ? Et le Seigneur me répondit : Levez-vous, et allez à Damas : et là on vous dira tout ce que vous devez faire.

11. Et comme le grand éclat de cette lumière m'avait ôté l'usage de la vue, ceux qui étaient avec moi me prirent par la main et me menèrent à Damas.

12. Or, il y avait à Damas un homme selon la loi ⁶, nommé Ananie, à la vertu duquel tous les Juifs qui y demeuraient rendaient témoignage.

3. Et dicit : Ego sum vir Judeus, natus in Tarso Ciliciæ, nutritus autem in ista civitate, secus pedes Gamaliel eruditus juxta veritatem paternæ legis, æmulator legis, sicut et vos omnes estis hodie :

4. qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres,

5. sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu, a quibus et epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam, ut adducerem inde victos in Jerusalem ut punirentur.

6. Factum est autem, eunte me, et appropinquante Damasco media die, subito de cælo circumfulsit me lux copiosa :

7. Et decidens in terram audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ?

8. Ego autem respondi : Quis es, Domine ? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazareus, quem tu persequeris.

9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus, qui loquebatur mecum.

10. Et dixi : Quid faciam, Domine ? Dominus autem dixit ad me : Surgens vade Damascum : et ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere.

11. Et cum non viderem præclaritate luminis illius, ad manum deductus a comitibus, veni Damascum.

12. Ananias autem quidam, vir secundum legem, testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis,

§. 3. — ¹ Ceux qui fréquentaient les écoles chez les Juifs, avaient coutume s'asseoir aux pieds de leurs maîtres (Comp. *pl. h.* 5, 45).

² Dans le grec : pour Dieu.

§. 4. — ³ Litt. : qui ai persécuté cette voie, — la religion chrétienne (Voy. 8, 9, 2).

§. 5. — ⁴ Comp. 9, 1-18.

§. 9. — ⁵ c'est-à-dire ils virent, il est vrai, la lumière, mais ils ne virent pas la personne qui m'apparut ; ils entendirent bien un grand bruit, mais aucune parole distincte. C'est ainsi qu'on peut concilier ce verset avec 9, 7. Dans le grec : la lumière, et ils furent saisis de crainte, mais ils n'entendirent point, etc.

§. 12. — ⁶ un chrétien qui observait encore la loi. Dans le grec : un homme pieux selon la loi.

13. veniens ad me, et astans dixit mihi : Saule frater, respice. Et ego eadem hora respexi in eum.

14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus, et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus :

15. quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti.

16. Et nunc quid moraris? Exsurge, et baptizare, et ablue peccata tua, invocato nomine ipsius.

17. Factum est autem revertenti mihi in Jerusalem, et oranti in templo, fieri me in stupore mentis,

18. et videre illum dicentem mihi : Festina, et exi velociter ex Jerusalem : quoniam non recipient testimonium tuum de me.

19. Et ego dixi : Domine ipsi sciunt quia ego eram concludens in carcerem, et cædens per synagogas eos qui credebant in te :

20. et cum funderetur sanguis Stephani testis tui, ego astabam, et consentiebam, et custodiebam vestimenta interficientium illum.

21. Et dixit ad me : Vade, quoniam ego in nationes longe mittam te.

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levaverunt vocem suam dicentes : Tolle de terra hujusmodi : non enim fas est eum vivere.

23. Vociferantibus autem eis, et projicientibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem,

24. jussit tribunus induci eum in castra, et flagellis cedi, et torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

13. Il vint me trouver ; et s'approchant de moi, il me dit : Mon frère Saul, recouvrez la vue ⁷. Et au même instant je le regardai.

14. Il me dit ensuite : Le Dieu de vos pères vous a prédestiné pour connaître sa volonté, pour voir le Juste ⁸ et pour entendre les paroles de sa bouche ;

15. car vous lui rendrez témoignage devant tous les hommes de ce que vous avez vu et entendu.

16. Qu'attendez-vous donc ? Levez-vous, et recevez le baptême, et lavez vos péchés en invoquant le nom du Seigneur.

17. Or, il arriva qu'étant revenu depuis à Jérusalem, lorsque j'étais en prières dans le temple, j'eus un ravissement d'esprit ⁹,

18. et je le vis qui me dit : Hâtez-vous, et sortez promptement de Jérusalem ; car ils ne recevront point le témoignage que vous leur rendrez de moi.

19. Je lui répondis : Seigneur, ils savent eux-mêmes que c'était moi qui mettais en prison et qui faisais fouetter dans les synagogues ceux qui croyaient en vous ; *Pl. h.* 8, 3.

20. et que lorsqu'on répandait le sang de votre martyr Etienne, j'étais présent et je consentais à sa mort, et que je gardais les vêtements de ceux qui le lapidaient ¹⁰. *Pl. h.* 7, 57.

21. Mais il me dit : Allez-vous-en, car je vous enverrai bien loin vers les Gentils.

22. Les Juifs l'avaient écouté jusqu'à ce mot ; mais alors ils élevèrent leurs voix, et crièrent : Otez du monde cet homme, car ce serait un crime de le laisser vivre.

23. Et comme ils criaient, jetaient leurs robes ¹¹, et faisaient voler la poussière en l'air ¹²,

24. le tribun le fit mener dans la forteresse, et commanda qu'on lui donnât la question en le fouettant, pour tirer de sa bouche ce qui les faisait ainsi crier contre lui.

§. 13. — ⁷ Litt. : regardez, recouvrez la vue!

§. 14. — ⁸ Jésus, le Messie.

§. 17. — ⁹ Voy. 2. *Cor.* 12, 2.

§. 20. — ¹⁰ Paul répond avec modestie : Je crois néanmoins qu'il me serait possible de faire ici quelque bien ; car les Juifs me connaissent comme ayant été un persécuteur des chrétiens, et, quand ils me verront si subitement changé, ils prendront eux-mêmes d'autres sentimens.

§. 23. — ¹¹ leurs habits de dessus, leurs manteaux.

¹² en signe de sédition. En se dépouillant de leurs vêtements, ils manifestaient l'intention où ils étaient de le lapider (*Voy. pl. h.* 7, 57).

23. Mais quand on l'eut attaché avec des courroies ¹³, Paul dit à un centenier, qui était présent : Vous est-il permis de fouetter un citoyen romain et qui n'a point été condamné ¹⁴?

26. Le centenier ayant ouï ces paroles, alla trouver le tribun, et lui dit : Qu'allez-vous faire ? car cet homme est citoyen romain.

27. Le tribun aussitôt vint à Paul, et lui dit : Etes-vous citoyen romain ? Paul lui répondit : Oui, *je le suis*.

28. Le tribun lui répartit : Il m'en a coûté bien de l'argent pour acquérir ce droit ¹⁵. Et moi, dit Paul, je l'ai par ma naissance même.

29. En même temps ceux qui lui devaient donner la question se retirèrent, et le tribun eut peur, voyant que Paul était citoyen romain, et qu'il l'avait fait lier.

30. Le lendemain voulant savoir plus exactement pour quel sujet il était accusé des Juifs, il lui fit ôter ses chaînes ; et ayant ordonné que les princes des prêtres et tout le conseil s'assemblassent, il amena Paul, et le plaça au milieu d'eux.

23. Et cum astrinxissent eum lorīs, dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem romanum et indemnatum licet vobis flagellare ?

26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es ? hic enim homo civis romanus est.

27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es ? At ille dixit : Etiam.

28. Et respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum.

29. Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant. Tribunus quoque timuit postquam rescivit, quia civis romanus esset, et quia alligasset eum.

30. Postera autem die volens scire diligentius qua ex causa accusaretur a Judæis, solvit eum, et jussit sacerdotes convenire, et omne concilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

CHAPITRE XXIII.

Paul se justifie devant le haut conseil ; il est frappé par l'ordre du grand prêtre ; il occasionne une division entre les pharisiens et les sadducéens. Jésus lui apparaît. Une conjuration contre sa vie est découverte, ce qui est cause qu'il est conduit à Césarée.

1. Alors Paul regardant fixement le conseil, dit : Mes frères, jusqu'à cette heure je me suis conduit devant Dieu avec toute la droiture d'une bonne conscience.

2. En même temps Ananie, grand prêtre, ordonna à ceux qui étaient près de lui de le frapper sur le visage ¹.

1. Intendens autem in concilium Paulus ait : Viri fratres, ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum usque in hodiernum diem.

2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus.

§. 23. — ¹³ afin de le battre de verges. D'autres traduisent le grec : Comme on l'eut donc étendu pour les verges.

¹⁴ Voy. *pl. h.* 16, 37.

§. 28. — ¹⁵ Comment l'avez-vous acquis vous-même ?

§. 2. — ¹ Ananie, fils de Zébédée, était un grand prêtre déposé ; mais le grand prêtre Jonathas ayant été assassiné dans le temple par les sicaires (qui dévastaient la Palestine à cette époque), il s'arrogea de nouveau la souveraine sacrificature. L'historien juif Josèphe le dépeint comme un homme avare et cruel.

3. Tunc Paulus dixit ad eum : Perentiet te Deus, paries dealbate. Et tu sedens iudicas me secundum legem, et contra legem iubes me percuti?

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotem Dei male dicis?

5. Dixit autem Paulus : Nescibam fratres quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non male dicēs.

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset sadducæorum, et altera pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego pharisæus sum, filius pharisæorum, de spe et resurrectione mortuorum ego iudicor.

7. Et cum hæc dixisset, facta est dissensio inter pharisæos et sadducæos, et soluta est multitudo.

8. Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, neque angelum, neque spiritum; pharisæi autem utraque confitentur.

9. Factus est autem clamor magnus. Et surgentes quidam pharisæorum, pugnabant, dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto : quid si spiritus locutus est ei, aut angelus?

10. Et cum magna dissensio facta esset, timens tribunus ne

3. Alors Paul lui dit : Dieu vous frappera vous-même, muraille blanchie². Quoi! vous êtes assis ici pour me juger selon la loi, et cependant, contre la loi, vous commandez qu'on me frappe³?

4. Ceux qui étaient présents dirent : Osez-vous bien maudire le grand prêtre de Dieu?

5. Paul leur répondit : Je ne savais pas, mes frères, que ce fût le grand prêtre⁴. Car il est écrit : Vous ne maudirez point le prince de votre peuple. 2. *Moy.* 22, 28.

6. Or, Paul sachant qu'une partie de ceux qui étaient là étaient sadducéens⁵, et l'autre pharisiens⁶, il s'écria dans l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien et fils de pharisien⁷; et c'est à cause de l'espérance d'une autre vie, et de la résurrection des morts, que l'on veut me condamner⁸. *Phil.* 3, 5.

7. Paul ayant parlé de la sorte, il s'éleva une contestation entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut divisée.

8. Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; au lieu que les pharisiens reconnaissent l'un et l'autre. *Matth.* 22, 23.

9. Il y eut donc un grand bruit. Et quelques-uns des pharisiens⁹ contestaient, en disant : Nous ne trouvons point de mal en cet homme. Que savons-nous si un esprit, ou un ange ne lui aurait point parlé¹⁰?

10. Comme le tumulte s'augmentait, le tribun craignant que Paul ne fût mis en

§. 3. — ² hypocrite que vous êtes! Dieu lui-même (voy. *Marc*, 13, 11) parlait par la bouche de Paul et prononça un arrêt. Sa parole eut son accomplissement; car les sicaires s'étant rendus maîtres de Jérusalem, sous la conduite de Manahem, ils le tuèrent avec son frère.

³ D'après la loi, l'accusé devait être entendu avant qu'aucune peine lui pût être infligée.

§. 5. — ⁴ Voy. note 1.

§. 6. — ⁵ Voy. *pl. h.* 4, 1.

⁶ Voy. *Matth.* 3, note 13.

⁷ Litt. : fils de pharisiens, — d'aïeux pharisiens. Dans le grec : fils d'un pharisien.

⁸ C'est-à-dire je suis condamné à cause de l'espérance qu'un jour les morts ressusciteront. — La résurrection est le complément de la rédemption; car puisque ce ne sera que par la résurrection que le corps participera à ce que la rédemption a commencé dans l'âme, la résurrection peut donc très-bien être regardée comme l'abrégé de toute la foi à la rédemption. Paul en fait mention à cause des pharisiens, qui croyaient à la résurrection; et comme la plus grande partie des juges appartenaient à cette secte, il espérait être protégé par eux contre les sadducéens, du nombre desquels était le grand prêtre Ananie.

§. 9. — ⁹ Dans le grec : et les scribes du parti des pharisiens, etc.

¹⁰ Dans ce cas sa doctrine aurait de l'importance, et nous devrions l'écouter. Dans le grec de l'édition de Complute il y a en outre : ne combattons point contre Dieu!

pièces par ces gens-là, commanda qu'on fit venir des soldats, afin qu'ils l'enlevassent d'entre leurs mains et le menassent dans la forteresse.

11. La nuit suivante le Seigneur se présenta à lui, et lui dit : Paul, ayez bon courage ; car comme vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous me rendiez témoignage dans Rome ¹¹.

12. Le jour étant venu, quelques Juifs s'étant ligués, jurèrent avec imprécation contre eux-mêmes, de ne manger ni boire qu'ils n'eussent tué Paul.

13. Ils étaient plus de quarante qui avaient fait cette conjuration.

14. Et ils vinrent se présenter aux princes des prêtres et aux sénateurs, et ils leur dirent : Nous avons fait vœu avec de grandes imprécations contre nous-mêmes, de ne point manger que nous n'ayons tué Paul.

15. Vous n'avez donc qu'à faire savoir de la part du conseil au tribun, que vous le priez de faire amener demain Paul devant vous, comme pour connaître plus particulièrement de son affaire : et nous serons prêts pour le tuer avant qu'il arrive ¹².

16. Mais le fils de la sœur de Paul ayant appris cette conspiration, vint et entra dans la forteresse, et en avertit Paul.

17. Paul ayant appelé un des centeniers, lui dit : Je vous prie de mener ce jeune homme au tribun, car il a quelque chose à lui dire.

18. Le centenier prit le jeune homme avec lui, et le mena au tribun auquel il dit : Paul le prisonnier m'a prié de vous amener ce jeune homme, qui a quelque avis à vous donner.

19. Le tribun le prenant par la main, et l'ayant tiré à part, lui demanda : Qu'avez-vous à me dire ?

20. Ce jeune homme lui dit : Les Juifs ont résolu ensemble de vous prier que demain vous envoyiez Paul dans leur assemblée, comme s'ils voulaient connaître plus exactement de son affaire :

21. mais ne consentez pas à leur demande ; car plus de quarante hommes d'entre eux

discerperetur Paulus ab ipsis, jussit milites descendere, et raper eum de medio eorum, ac deducere eum in castra.

11. Sequenti autem nocte assistens ei Dominus, ait : Constans esto : sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet et Romæ testificari.

12. Facta autem die collegerunt se quidam ex Judæis, et devoverunt se dicentes, neque manducatuos, neque bibituos, donec occiderent Paulum.

13. Erant autem plusquam quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant :

14. qui accesserunt ad principes sacerdotum, et seniores, et dixerunt : Devotione devovimus nos nihil gustatuos, donec occidamus Paulum.

15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cognituri de eo. Nos vero priusquam appropriet, parati sumus interficere illum.

16. Quod cum audisset filius sororis Pauli insidias, venit, et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc perduc ad tribunum, habet enim aliquid indicare illi.

18. Et ille quidem assumens eum, duxit ad tribunum, et ait : Vincit Paulus rogavit me, hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.

19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsum, et interrogavit illum : Quid est, quod habes indicare mihi ?

20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo :

21. tu vero ne credideris illis. insidiantur enim ei ex eis viri

§. 11. — ¹¹ Comp. *pl. h.* 18, 9. 19, 21.

§. 15. — ¹² en sorte que vous ne paraîtrez pas vous-même coupable.

amplius quam quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum : et nunc parati sunt, expectantes promissum tuum.

22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset.

23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancearios ducentos, a tertia hora noctis :

24. et jumenta præparate, ut imponentes Paulum, saluum perducerent ad Felicem præsidem ;

25. (Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent, et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam)

26. scribens epistolam continentem hæc :

CLAUDIUS Lysias optimo præfati. Felici, salutem.

27. Virum hunc comprehensum a Judæis, et incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia romanus est :

28. Volensque scire causam, quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum.

29. Quem inveni accusari de questionibus legis ipsorum, nihil vero dignum morte aut vinculis habentem criminis.

30. Et cum mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo secundum præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem.

32. Et postera die dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra.

doivent lui dresser des embûches, ayant fait vœu avec de grands serments, de ne manger ni boire qu'ils ne l'aient tué ; et ils sont déjà tout préparés, attendant *seulement* que vous leur ayez accordé ce qu'ils désirent.

22. Le tribun *ayant entendu cela*, renvoya le jeune homme, et lui défendit de découvrir à personne qu'il lui eût donné cet avis.

23. Et ayant appelé deux centeniers, il leur dit : Tenez prêts, dès la troisième heure de la nuit ¹³, deux cents soldats, soixante et dix cavaliers, et deux cents lances pour aller jusqu'à Césarée.

24. Il leur ordonna aussi d'avoir des chevaux pour monter Paul et le mener sûrement au gouverneur Félix.

25. Car il eut peur que les Juifs ne l'enlevassent et ne le tuassent, et qu'après cela on ne l'accusât d'avoir reçu de l'argent ¹⁶.

26. Il écrivit en même temps une lettre en ces termes :

CLAUDE Lysias au très-excellent gouverneur Félix, salut.

27. Les Juifs s'étant saisis de cet homme, et étant sur le point de le tuer, j'y arrivai avec des soldats, et le tirai de leurs mains, ayant su qu'il était citoyen romain.

28. Et voulant savoir de quel crime ils l'accusaient, je le menai en leur conseil.

29. J'ai trouvé qu'il n'était accusé que de certaines choses qui regardent leur loi, sans qu'il y eût en lui aucun crime qui fût digne de mort ou de prison.

30. Et sur l'avis qu'on m'a donné d'une entreprise que les Juifs avaient formée pour le tuer, je vous l'ai envoyé, ayant aussi commandé à ses accusateurs d'aller proposer devant vous ce qu'ils ont à dire contre lui. Adieu.

31. Les soldats donc, pour exécuter l'ordre qu'ils avaient reçu, prirent Paul avec eux, et le menèrent la nuit à Antipatride ¹⁵.

32. Et le lendemain ils s'en retournèrent à la forteresse, l'ayant laissé entre les mains des cavaliers,

§. 23. — ¹³ dès la troisième heure de la première grande heure de la nuit, qui commençait à six heures, et par conséquent à neuf heures (Voy. *Marc*, 15, note 5.).

§. 25. — ¹⁶ Ce verset n'est pas dans le grec.

§. 31. — ¹⁵ petite ville située sur la route de Jérusalem à Césarée.

33. qui étant arrivés à Césarée, rendirent la lettre au gouverneur, et lui présentèrent Paul.

34. Le gouverneur l'ayant lue, s'enquit de quelle province était Paul; et ayant appris qu'il était de Cilicie,

35. il lui dit : Je vous entendrai quand vos accusateurs seront venus. Et il commanda qu'on le gardât au palais d'Hérode.

33. Qui cum venissent Cæsaream, et tradidissent epistolam præsidi, statuerunt ante illum et Paulum.

34. Cum legisset autem, et interrogasset de qua provincia esset : et cognoscens quia de Cilicia,

35. Audiam te, inquit, cum accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.

CHAPITRE XXIV.

Paul, accusé devant Félix, se justifie, et le jugement demeure suspendu. Il parle en présence de Félix, et il demeure deux ans en prison.

1. Cinq jours après, Ananie, grand prêtre, descendit avec quelques sénateurs, et un certain orateur ¹ nommé Tertulle, qui se rendirent accusateurs de Paul devant le gouverneur.

2. Et Paul ayant été appelé, Tertulle commença à l'accuser en ces termes : Comme c'est par vous, très-excellent Félix, que nous jouissons d'une profonde paix, et que plusieurs choses utiles ont été établies par votre sage prévoyance ²,

3. nous le ressentons en tout temps et en tous lieux, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces ³.

4. Mais pour ne pas vous arrêter plus longtemps, je vous prie d'écouter avec votre bonté ordinaire ce que nous avons à vous dire en peu de paroles.

5. Nous avons trouvé cet homme qui est une peste publique, et qui met dans tout l'univers la division et le trouble parmi tous les Juifs; et il est le chef de la secte séditieuse des Nazaréens ⁴ :

6. Il a même tenté de profaner le temple, de sorte que nous nous étions saisis de

1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus quibusdam, et Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversus Paulum.

2. Et citato Paulo cœpit accusare Tertullus, dicens : Cum in multa pace agamus per te, et multa corrigantur per tuam providentiam;

3. semper et ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione.

4. Ne diutius autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tua clementia.

5. Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, et auctorem seditionis sectæ Nazarenorum :

6. qui etiam templum violare conatus est, quem et apprehen-

ŷ. 1. — ¹ un avocat. Les Juifs, à raison de certaines formes qu'il fallait observer dans la procédure suivant le droit romain, furent dans la nécessité de faire choix d'un avocat de cette nation.

ŷ. 2. — ² Dans le grec : et que c'est par vos soins que cette nation jouit d'une grande prospérité.

ŷ. 3. — ³ Ce n'était là qu'une vaine flatterie; car il arriva précisément tout le contraire sous son administration.

ŷ. 5. — ⁴ Litt. : il est l'auteur. — Dans le grec : le chef de la secte, etc.

sum volumus secundum legem nostram judicare.

7. Superveniens autem tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris,

8. jubens accusatores ejus ad te venire : a quo poteris ipse judicans de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum.

9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.

10. Respondit autem Paulus (annuente sibi præside dicere) : Ex multis annis te esse judicem genti huic sciens, bono animo pro me satisfaciam.

11. Potes enim cognoscere, quia non plus sunt mihi dies, quam duodecim, ex quo ascendi adorare in Jerusalem :

12. et neque in templo invenerunt me cum aliquo disputantem, aut consursum facientem turbæ, neque in synagogis,

13. neque in civitate : neque probare possunt tibi de quibus nunc me accusant.

14. Confiteor autem hoc tibi, quod secundum sectam, quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo, credens omnibus, quæ in lege et prophetis scripta sunt :

15. spem habens in Deum, quam et hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum, et iniquorum.

16. In hoc et ipse studeo sine offendiculo conscientiam habere ad eum, et ad homines semper.

17. Post annos autem plures, eleemosynas facturur in gentem meam, veni, et oblationes, et vota.

18. In quibus invenerunt me purificatum in templo; non cum turba, neque cum tumultu.

19. Quidam autem ex Asia Ju-

lui, et le voulions juger selon notre loi.

7. Mais le tribun Lysias étant survenu, nous l'a arraché d'entre les mains avec grande violence,

8. ordonnant que ses accusateurs viendraient comparaître devant vous. Et vous pourrez vous-même en l'interrogeant reconnaître la vérité des choses dont nous l'accusons.

9. Les Juifs ajoutèrent⁵ que tout cela était véritable.

10. Mais le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il le fit de cette sorte : J'entreprendrai avec d'autant plus de confiance de me justifier devant vous, que je sais qu'il y a plusieurs années que vous gouvernez cette province.

11. Car il vous est aisé de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer :

12. et ils ne m'ont point trouvé disputant avec personne, ni amassant le peuple, soit dans le temple, soit dans les synagogues,

13. soit dans la ville; et ils ne sauraient prouver aucun des chefs dont ils m'accusent maintenant.

14. Il est vrai, et je le reconnais devant vous, que selon cette secte, qu'ils appellent hérésie, je sers le Père et mon Dieu⁶, croyant toutes les choses qui sont écrites dans la loi et dans les prophètes,

15. espérant en Dieu, comme ils espèrent eux-mêmes, que tous les hommes justes ou injustes ressusciteront un jour.

16. C'est pourquoi je travaille sans cesse à conserver ma conscience exempte de reproche devant Dieu et devant les hommes.

17. Mais étant venu, après plusieurs années⁷, pour faire des aumônes à ma nation, et rendre à Dieu mes offrandes et mes vœux⁸,

18. lorsque j'étais encore dans ces exercices de religion, ils m'ont trouvé purifié dans le temple sans amas de peuple et sans tumulte.

19. Et ce sont certains Juifs d'Asie, qui

§. 9. — ⁵ le grand prêtre et les anciens (§. 1).

§. 14. — ⁶ Litt. : Je sers mon Père et mon Dieu. — Dans le grec : Je sers ainsi Dieu de mes pères.

§. 17. — ⁷ plusieurs années après avoir embrassé cette doctrine.

⁸ Voy. *pl. h.* 21, 15 et suiv. Le mot « vœux » n'est pas dans le grec, mais il faut le sous-entendre.

devaient comparaître devant vous, et se rendre accusateurs, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi.

20. Mais que ceux-ci mêmes déclarent s'ils m'ont trouvé coupable de quoi que ce soit, lorsque j'ai comparu dans leur assemblée,

21. si ce n'est qu'on me veuille faire un crime de cette parole que j'ai dite hautement en leur présence : C'est à cause de la résurrection des morts que vous voulez me condamner aujourd'hui. *Pl. h. 23, 6.*

22. Félix voulant être encore plus exactement informé de quoi il s'agissait⁹, les remit à une autre fois, et leur dit : Lorsque le tribun Lysias sera venu, je vous entendrai¹⁰ :

23. Il commanda ensuite à un centenier de garder Paul, mais en le tenant moins resserré, et sans empêcher qu'aucun des siens ne le servit¹¹.

24. Quelques jours après, Félix étant revenu avec Drusille, sa femme, qui était Juive, fit venir Paul, et il écouta ce qu'il lui dit de la foi en Jésus-Christ.

25. Mais comme Paul lui parlait de la justice, de la chasteté et du jugement à venir, Félix en fut effrayé, et lui dit : C'est assez pour cette heure, retirez-vous; quand j'aurai le temps je vous manderai.

26. Et parce qu'il espérait que Paul lui donnerait de l'argent¹², il l'envoyait quérir souvent et s'entretenait avec lui.

27. Deux ans s'étant passés, Félix eut pour successeur Portius Festus¹³; et voulant obliger les Juifs, il laissa Paul en prison.

dæi, quos oportebat apud te præstesse, et accusare si quid haberent adversum me :

20. aut hi ipsi dicant si quid invenerunt in me iniquitatis, cum stem in concilio,

21. nisi de una hac solummodo voce, qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie a vobis.

22. Distulit autem illos Felix, certissime sciens de via hac, dicens : Cum tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei.

24. Post aliquot autem dies veniens Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa, vocavit Paulum, et audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum.

25. Disputante autem illo de justitia et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade : tempore autem opportunum accersam te :

26. simul et sperans, quod pecunia ei daretur a Paulo; propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo.

27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

ŷ. 22. — ⁹ Litt. : Or Félix, qui était bien informé de cette voie, les renvoya à un autre temps; — qui savait bien ce qu'était le christianisme, et qui par conséquent aurait pu facilement porter un jugement.

¹⁰ Félix était convaincu de l'innocence de l'apôtre, comme le prouve la douceur même avec laquelle il le traita à partir de ce moment (ŷ. 23); mais la crainte qu'il avait des Juifs ne lui permit pas de le faire relâcher.

ŷ. 23. — ¹¹ Le grec ajoute : on ne vint auprès de lui.

ŷ. 26. — ¹² Les gouverneurs romains étaient en général très-cupides. Félix désirait de l'or, et non qu'on lui parlât de pénitence. Mais Paul était-il donc riche? Loin de là; mais Félix savait que les chrétiens se secouraient les uns les autres. C'est ainsi que saint Ignace écrit aux Romains, lorsqu'il était conduit à Rome chargé de fers et de chaînes, qu'ils ne devaient pas chercher à le racheter et à obtenir sa liberté en faisant des collectes.

ŷ. 27. — ¹³ L'an 60 ou 61 après la naissance de Jésus-Christ.

CHAPITRE XXV.

Paul est accusé devant Festus; il se défend et en appelle à l'Empereur. Le roi Agrippa et Bérénice viennent à Césarée; ils sont instruits de ce qui regarde Paul, et ils témoignent le désir de l'entendre.

1. Festus ergo cum venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam a Cæsarea.

2. Adieruntque eum principes sacerdotum, et primi Judæorum, adversus Paulum : et rogabant eum,

3. postulantes gratiam adversus eum, ut juberet perducere eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via.

4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea : se autem maturius profecturum.

5. Qui ergo in vobis (ait) potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum.

6. Demoratus autem inter eos dies non amplius quam octo, aut decem, descendit Cæsaream, et altera die sedit pro tribunali, et jussit Paulum adduci.

7. Qui cum perductus esset, circumsteterunt eum, qui ab Jerosolyma descenderant Judæi, multas et graves causas objicientes, quas non poterant probare,

8. Paulo rationem reddente : Quoniam neque in legem Judæorum, neque in templum, neque in Cæsarem quidquam peccavi.

9. Festus autem volens gratiam præstare Judæis, respondens Paulo, dixit : Vis Jerosolymam ascendere, et ibi de his judicari apud me ?

10. Dixit autem Paulus : Ad tribunal Cæsaris sto, ibi me oportet judicari : Judæis non nocui, sicut tu melius nosti.

1. Festus étant donc arrivé dans la province, vint trois jours après de Césarée à Jérusalem.

2. Et les princes des prêtres avec les premiers d'entre les Juifs vinrent le trouver pour accuser Paul ;

3. et ils lui demandaient comme une grâce qu'il le fit venir à Jérusalem, leur dessein étant de le faire assassiner par des gens qu'ils avaient disposés sur le chemin.

4. Mais Festus répondit que Paul était en prison à Césarée, où il irait dans peu de jours.

5. Que les principaux donc d'entre vous, leur dit-il, y viennent avec moi ; et si cet homme a commis quelque crime, qu'ils l'en accusent.

6. N'ayant pas demeuré à Jérusalem plus de huit ou dix jours, il s'en retourna à Césarée ; et le lendemain s'étant assis sur le tribunal, il commanda qu'on amenât Paul.

7. Et comme on l'eut amené, les Juifs qui étaient venus de Jérusalem l'environnèrent, l'accusant de plusieurs grands crimes¹, dont ils ne pouvaient apporter aucune preuve.

8. Et Paul se défendait, en disant : Je n'ai rien fait, ni contre la loi des Juifs, ni contre le temple, ni contre César.

9. Mais Festus voulant complaire aux Juifs, dit à Paul : Voulez-vous venir à Jérusalem et y être jugé devant moi sur les choses dont on vous accuse ?

10. Paul lui répondit : Me voici devant le tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé² ; je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous-même le savez fort bien³.

§. 7. — ¹ Dans le grec : alléguant contre Paul plusieurs *grandes crimes*.

§. 10. — ² Je suis citoyen romain, et je ne puis pas être contraint à me laisser juger par le haut conseil ; je suis ici devant le représentant de César ; il faut que j'y sois jugé.

³ ou comme vous devriez le savoir.

11. Que s'il se trouve que je leur ai fait quelque tort, ou que j'ai commis quelque crime digne de mort, je ne refuse pas de mourir : mais s'il n'y a rien de véritable dans toutes les accusations qu'ils font contre moi, nul ne peut me livrer à eux. J'en appelle à César ⁴.

12. Alors Festus, après en avoir conféré avec son conseil, répondit : Vous avez appelé à César, vous irez devant César.

13. Quelques jours après, le roi Agrippa et Berénice vinrent à Césarée pour saluer Festus ⁵.

14. Et comme ils y demeurèrent assez longtemps, Festus entretint le roi de Paul, en lui disant : Il y a ici un homme que Felix a laissé prisonnier,

15. que les princes des prêtres et les sénateurs des Juifs vinrent accuser devant moi lorsque j'étais à Jérusalem, me demandant sa condamnation.

16. Mais je leur répondis que ce n'est pas la coutume des Romains de condamner un homme ⁶ avant que l'accusé ait ses accusateurs présents devant lui, et qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse.

17. Après qu'ils furent venus ici, je m'assis dès le lendemain sur le tribunal, ne voulant point différer cette affaire, et je commandai que cet homme fût amené.

18. Ses accusateurs étant devant lui, ne lui reprochèrent aucun des crimes dont je le soupçonnais ⁷ :

19. mais ils avaient seulement quelques disputes avec lui touchant leur superstition, et touchant un certain Jésus mort, que Paul assurait être vivant.

20. Ne sachant donc quelle résolution je devais prendre ⁸ sur cette affaire, je lui demandai s'il voulait bien aller à Jérusalem, pour y être jugé sur les points dont on l'accusait.

11. Si enim nocui, aut dignum morte aliquid feci, non recuso mori: si vero nihil est eorum, quæ hi accusant me, nemo potest me illis donare. Cæsarem appello.

12. Tunc Festus cum concilio locutus, respondit: Cæsarem appellasti? ad Cæsarem ibis.

13. Et cum dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Bernice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum.

14. Et cum dies plures ibi demorarentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens: Vir quidam est derelictus a Felice vinctus,

15. de quo cum essem Jerosolymis, audierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversus illum damnationem.

16. Ad quos respondi: Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur, præsentibus habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.

17. Cum ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum.

18. De quo, cum stetissent accusatores, nullam causam deferabant, de quibus ego suspicabar malum.

19. Quæstiones vere quasdam de sua superstitione habebant adversus eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere.

20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis.

§. 11. — ⁴ D'après les lois romaines, un citoyen romain qui devait être condamné, avait le droit de s'en référer au peuple romain lui-même, et, à défaut du peuple, à César (d'en appeler à leur tribunal).

§. 13. — ⁵ Agrippa était fils de cet Hérode qui avait fait mourir saint Jacques (Pl. h. 12, 1 et suiv.). Bérénice, sa sœur, vivait avec lui dans un commerce incestueux.

§. 16. — ⁶ Dans le grec : de livrer un homme pour le perdre.

§. 18. — ⁷ Dans le grec : Ils n'ont produit aucune des accusations auxquelles je m'attendais.

§. 20. — ⁸ Litt. : Hésitant donc sur une question de ce genre, — ne sachant quelle décision prendre.

21. Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem.

22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

23. Altera autem die, cum venisset Agrippa, et Berenice, cum multa ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis, et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus.

24. Et dicit Festus : Agrippa rex, et omnes, qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc, de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes non oportere eum vivere amplius.

25. Ego vero comperi nihil dignum morte eum admisisse. Ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere.

26. De quo quid certum scribam domino, non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, et maxime ad te rex Agrippa, ut interrogatione facta habeam quid scribam.

27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, et causas ejus non significare.

21. Mais Paul en ayant appelé, et voulant que sa cause fût réservée à la connaissance d'Auguste, j'ai ordonné qu'on le gardât jusqu'à ce que je l'envoyasse à César.

22. Agrippa dit à Festus : Il y a déjà du temps que j'ai envie d'entendre parler cet homme. Vous l'entendrez demain, répondit Festus.

23. Le lendemain donc Agrippa et Bérénice vinrent avec grande pompe; et étant entrés dans la salle des audiences avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par le commandement de Festus.

24. Et Festus dit : O roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présents avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel tout le peuple juif est venu me trouver à Jérusalem⁹, demandant sa mort et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus longtemps.

25. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui méritât la mort; mais comme il a appelé lui-même à Auguste, je me suis déterminé à l'y envoyer.

26. Cependant je n'ai rien de certain à écrire de lui à l'empereur¹⁰, c'est pour cela que je l'ai fait venir en votre présence, et surtout devant vous, ô roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie quelque chose à écrire.

27. Car il ne me semble pas raisonnable d'envoyer un prisonnier, sans marquer en même temps quels sont les crimes dont on l'accuse.

CHAPITRE XXVI.

Paul se défend devant Agrippa. Festus le prend pour un insensé. Agrippa le regarde comme innocent.

1. Agrippa vero ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extenta manu cœpit rationem reddere.

2. De omnibus, quibus accusor a Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cum sim defensusus me hodie,

1. Alors Agrippa dit à Paul : On vous permet de parler pour votre défense. Paul aussitôt ayant étendu la main¹, commença à se justifier de cette sorte :

2. Je m'estime heureux, ô roi Agrippa, de pouvoir aujourd'hui me justifier devant vous de toutes les choses dont les Juifs m'accusent,

ŕ. 24. — ⁹ Le grec ajoute : et sci.

ŕ. 26. — ¹⁰ Litt. : au seigneur, à l'empereur.

ŕ. 1. — ¹ comme ont coutume de faire les orateurs.

3. parce que vous êtes pleinement informé de toutes les coutumes des Juifs, et de toutes les questions qui sont entre eux. C'est pourquoi je vous supplie de m'écouter avec patience.

4. Premièrement pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dans Jérusalem parmi ceux de ma nation depuis ma jeunesse, elle est connue de tous les Juifs :

5. car s'ils veulent rendre témoignage à la vérité, ils savent que dès mes plus tendres années, j'ai vécu en pharisien, faisant profession de cette secte qui est la plus approuvée de notre religion. *Pl. h. 23, 6.*

6. Et cependant on m'oblige aujourd'hui de paraître devant des juges, parce que j'espère en la promesse que Dieu a faite à nos pères²,

7. de laquelle nos douze tribus, qui servent Dieu nuit et jour, espèrent obtenir l'effet. C'est cette espérance, ô roi³, qui est le sujet de l'accusation que les Juifs forment contre moi.

8. Vous semble-t-il donc incroyable que Dieu ressuscite les morts?

9. Pour moi, j'avais cru d'abord qu'il n'y avait rien que je ne dusse faire contre le nom de Jésus de Nazareth.

10. Et c'est ce que j'ai exécuté dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres : et lorsqu'on les faisait mourir, j'y ai donné mon consentement. *Pl. h. 8, 3.*

11. J'ai été souvent dans toutes les synagogues, où, à force de tourments, je les contraignais de blasphémer⁴. Et étant transporté de fureur contre eux, je les persécutais jusque dans les villes étrangères.

12. Un jour donc que j'allais dans ce dessein à Damas, avec un pouvoir et une commission des princes des prêtres, *Pl. h. 9, 2-15. 22, 4-15.*

13. lorsque j'étais en chemin, ô roi, je vis en plein midi briller du ciel une lumière plus éclatante que celle du soleil, qui m'environna, et tous ceux qui m'accompagnaient.

14. Et comme nous étions tous tombés par terre⁵, j'entendis une voix qui me disait en langue hébraïque : Saul, Saul, pourquoi me

3. maxime te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines, et quæstiones : propter quod obsecro patienter me audias.

4. Et quidem vitam meam a juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jerosolymis, noverrunt omnes Judæi :

5. præscientes me ab initio (si velintestimonium perhibere) quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus.

6. Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est a Deo, sto judicio subjectus :

7. in quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor a Judæis rex.

8. Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitavit?

9. Et ego quidem existimaveram, me adversus nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere.

10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, a principibus sacerdotum potestate accepta : et cum occiderentur, detuli sententiam.

11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare : et amplius insanien in eos, persequabar usque in exteris civitates.

12. In quibus dum irem Damascus cum potestate et permissu principum sacerdotum,

13. die media in via, vidi, rex, de celo supra splendorem solis circumfulsisse me lumen, et eos qui mecum simul erant.

14. Omnesque nos cum decidissemus in terram, audivi vocem loquentem mihi hebraica lingua :

ⲗ. 6. — ² à cause de la promesse du Messie et de son règne.

ⲗ. 7. — ³ Le grec ajoute : Agrippa.

ⲗ. 11. — ⁴ de renier Jésus comme Messie.

ⲗ. 14. — ⁵ Les compagnons de saint Paul tombèrent d'abord, mais ils ne tardèrent pas à se relever, et s'arrêtèrent saisis d'étonnement (*Voy. pl. h. 9, 7*)

Saule, Saule, quid me persequeris? durum est tibi contra stimulum calcitrare.

15. Ego autem dixi : Quis es Domine? Dominus autem dixit : Ego sum Jesus, quem tu persequeris.

16. Sed exurge, et sta super pedes tuos : ad hoc enim apparui tibi ut constituam te ministrum, et testem eorum quæ vidisti, et eorum quibus apparebo tibi,

17. cripens te de populo, et gentibus, in quas nunc ego mitto te,

18. aperire oculos eorum, ut convertantur a tenebris ad lucem, et de potestate satanæ ad Deum, ut accipiant remissionem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni :

20. sed his, qui sunt Damasci primum, et Jerosolymis, et in omnem regionem Judææ, et gentibus annuntiabam, ut pœnitentiam agerent, et converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes.

21. Ilac ex causa me Judæi, cum essem in templo, comprehensum tentabant interficere.

22. Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori, nihil extra dicens quam ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse, et Moyses,

23. si passibilis Christus, si primus ex resurrectione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo, et gentibus.

24. Hæc loquente eo, et rationem reddente, Festus magna voce dixit : Insanis Paule : multæ te litteræ ad insaniam convertunt.

25. Et Paulus : non insanio (inquit) optime Feste, sed veri-

persécutez-vous? il vous est dur de regimber contre l'aiguillon.

15. Je dis alors : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur me dit ⁶ : Je suis Jésus que vous persécutez.

16. Mais levez-vous, et vous tenez debout; car je vous ai apparu afin de vous établir ministre et témoin des choses que vous avez vues, et de celles aussi que je vous montrerai en vous apparaissant de nouveau;

17. et je vous délivrerai de ce peuple et des Gentils, auxquels je vous envoie maintenant ⁷.

18. pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de satan à Dieu ⁸, et que, par la foi qu'ils auront en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et qu'ils aient part à l'héritage des saints ⁹. *Isaïe*, 35, 5. *Ephés.* 1, 18.

19. Je ne résistai donc point, ô roi Agrippa, à la vision céleste :

20. mais j'ai annoncé premièrement à ceux de Damas, et ensuite dans Jérusalem, dans toute la Judée et aux Gentils, qu'ils fissent pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence.

21. Voilà le sujet pour lequel les Juifs s'étant saisis de moi lorsque j'étais dans le temple, se sont efforcés de me tuer. *Pl. h.* 21, 31.

22. Mais par l'assistance que Dieu m'a donnée, j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage de *Jésus* aux grands et aux petits, et ne disant autre chose que ce que les prophètes et Moïse ont prédit devoir arriver : *Luc*, 24, 44.

23. savoir, que le Christ souffrirait, et qu'il serait le premier qui ressusciterait d'entre les morts, et qu'il annoncerait la lumière au peuple ¹⁰ et aux Gentils. *Jean*, 1, 4. 9.

24. Lorsqu'il disait ces choses pour sa défense, Festus s'écria : Paul, votre esprit s'égare; votre grande science vous a fait perdre la raison.

25. Paul répondit : Mon esprit ne s'égare point, très-excellent Festus; mais les paroles

ſ. 15. — ⁶ Dans le grec : Il dit.

ſ. 17. — ⁷ en vous choisissant par la puissance victorieuse de ma grâce.

ſ. 18. — ⁸ Voy. *Jean*, 12, 31.

⁹ à la félicité éternelle.

ſ. 23. — ¹⁰ Juif.

que je viens de dire, sont des paroles de vérité et de bon sens.

26. Car le roi est bien informé de tout ceci : et je parle devant lui avec d'autant plus de liberté, que je crois qu'il n'ignore rien de ce que je dis, parce que ce ne sont pas des choses qui se soient passées en secret.

27. O roi Agrippa, ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je sais que vous y croyez.

28. Alors Agrippa dit à Paul : il ne s'en faut guère que vous ne me persuadiez d'être chrétien.

29. Paul lui répartit : Plût à Dieu que non-seulement il ne s'en fallût guère, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout, que vous et tous ceux qui m'écoutez présentement, devinssiez tels que je suis, à la réserve de ces liens.

30. Alors le roi¹¹, le gouverneur Bérénice et ceux qui étaient assis avec eux, se levèrent.

31. Et s'étant retirés à part, ils délibérèrent ensemble, et dirent : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison.

32. Et Agrippa dit à Festus : Il pouvait être renvoyé absous, s'il n'eût point appelé à César.

tatis et sobrietatis verba loquor.

26. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor : latere enim eum nihil horum arbitror, neque enim in angulo quidquam horum gestum est.

27. Credis rex Agrippa prophetis ? Scio quia credis.

28. Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri.

29. Et Paulus : Opto apud Deum, et in modico, et in magno, non tantum te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis et ego sum, exceptis vinculis his.

30. Et exurrexit rex, et præses, et Bernice, et qui assidebant eis.

31. Et cum secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte, aut vinculis dignum quid fecit homo iste.

32. Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.

CHAPITRE XXVII.

Paul est embarqué pour aller à Rome comme prisonnier. Tempête et naufrage.

. Après qu'il eut été résolu que Paul irait par mer en Italie, et qu'on le mettrait avec les autres prisonniers entre les mains d'un centenier de la cohorte Auguste¹, nommée Jules,

2. nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette², et après avoir levé l'ancre, nous commençâmes à côtoyer les terres d'Asie, ayant

1. Ut autem judicatum est navigare eum in Italiam, et tradi Paulum cum reliquis custodiis centurioni nomine Julio cohortis Augustæ,

2. ascendentes navem Adrumetinam, incipientes navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseve-

§. 30. — ¹¹ Dans le grec de l'édition de Complute : Paul ayant dit ces paroles, le roi, etc.

§. 1. — ¹ de la cohorte qui formait la garde du corps. Il est vraisemblable qu'une des cohortes qui étaient à Césarée portait ce nom.

§. 2. — ² Adrumette (Adramytte) était une ville maritime avec un port dans la Mysie, province de l'Asie-Mineure. Dans le grec : Après qu'il eut été résolu que nous nous embarquerions pour l'Italie, ils remirent Paul et quelques autres prisonniers à un centurion appelé Jule, de la cohorte Césarienne. Nous nous embarquâmes dans un vaisseau d'Adramytte. — Le voyage tombe en l'année 60 ou 61.

³ Les paroles « nous nous embarquâmes » signifient que saint Luc était parmi les

rante nobiscum Aristarcho Macedone Thessalonicensi.

3. Sequenti autem die devenimus Sidonem. Humane autem tractans Julius Paulum, permisit ad amicos ire, et curam sui agere.

4. Et inde cum sustulissemus, subnavigavimus Cyprum, propterea quod essent venti contrarii.

5. Et pelagus Ciliciæ et Pamphylæ navigantes, venimus Lystram, quæ est Lyciæ :

6. et ibi invenientes centurio navem Alexandrinam navigantem in Italiam, transposuit nos in eam.

7. Et cum multis diebus tarde navigaremus, et vix devenissemus contra Gnidum, prohibente nos vento, adnavigavimus Cretæ, juxta Salmonem :

8. et vix juxta navigantes, venimus in locum quemdam, qui vocatur Boniportus, cui juxta erat civitas Thalassa.

9. Multo autem tempore peracto, et cum jam non esset tuta navigatio, eo quod et jejunium jam præterisset, consolabatur eos Paulus,

10. dicens eis : Viri, video quoniam cum injuria et multo damno, non solum oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et naclero magis credebat, quam his quæ a Paulo dicebantur.

avec nous Aristarque Macédonien, de Thessalonique ³. *Pl. h.* 19, 29. 2. *Cor.* 11, 25.

3. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon ⁴ : et Jule traitant Paul avec humanité, lui permit d'aller voir ses amis ⁵, et de pourvoir lui-même à ses besoins.

4. Etant partis de là, nous prîmes notre route au-dessus de Chypre ⁶, parce que les vents étaient contraires.

5. Et après avoir traversé la mer de Cilicie et de Pamphylie ⁷, nous arrivâmes à Lystre ⁸ de Lycie,

6. où le centenier ayant trouvé un vaisseau d'Alexandrie, qui faisait voile pour l'Italie, il nous y fit embarquer.

7. Nous allâmes fort lentement pendant plusieurs jours, et nous arrivâmes avec grande difficulté vis-à-vis de Gnide ⁹; et parce que le vent nous empêchait d'avancer, nous côtoyâmes l'île de Crète du côté de Salmone ¹⁰.

8. Et allant avec peine le long de la côte, nous abordâmes à un lieu nommé Bons-Ports ¹¹, près duquel était la ville de Thalasse ¹².

9. Mais beaucoup de temps s'étant ainsi écoulé, et la navigation devenant périlleuse, parce que le jeûne était déjà passé ¹³, Paul leur donna cet avis :

10. Mes amis, je vois que la navigation va devenir très-périlleuse, non-seulement pour le vaisseau et pour sa charge, mais aussi pour nos personnes.

11. Mais le centenier ajoutait plus de foi aux avis du pilote et du maître du vaisseau, qu'à ce que disait Paul.

compagnons de voyage de l'Apôtre; elles ne veulent pas dire qu'il fut du nombre des captifs; car il se sépara de ces derniers aussi bien qu'Aristarque. — Les anciens n'avaient pas encore fait de grands progrès dans la navigation, et c'est pourquoi ils étaient obligés le plus souvent de longer les côtes. C'est la raison pour laquelle il est dit ici que le trajet se fit en suivant les villes de l'Asie-Mineure, voisines de la mer.

ŷ. 3. — ⁴ Voy. *pl. h.* 15, 3.

⁵ dans la ville.

ŷ. 4. — ⁶ c'est-à-dire près de la côte nord de Chypre, qui est située au nord-ouest de Sidon.

ŷ. 5. — ⁷ Voy. *pl. h.* 6, 9. 2, 10.

⁸ Voy. *pl. h.* 14, 6. On connaît une ville de Lystre en Lycaonie; on n'en connaît point de ce nom en Lycie. Dans le grec, au lieu de Lystre, il y a Myre, une ville de Lycie, au sud de la Pamphylie, non loin de la mer.

ŷ. 7. — ⁹ ville sur la presqu'île de même nom, dans la Carie.

¹⁰ le long de la côte orientale de l'île de Crète (Candie). Salmone est un promontoire de l'île, du côté du nord-est.

ŷ. 8. — ¹¹ Dans le grec : Beaux-Ports.

¹² Dans le grec : Lasaia. L'île de Crète avait cent villes

ŷ. 9. — ¹³ les jours de jeûne de la fête de l'Expiation (3. *Moys.* 16, 29. 23, 27), qui tombait le 10 du septième mois (vers la fin de septembre), où commencent les gros temps de l'automne et de l'hiver.

12. Et comme le port n'était pas propre pour hiverner, la plupart furent d'avis de se remettre en mer, pour tâcher de gagner Phénice, qui est un port de Crète, situé aux vents du couchant d'hiver et d'été, afin d'y passer l'hiver.

13. Le vent du midi commençant à souffler doucement, ils crurent pouvoir exécuter leur dessein; et ayant levé l'ancre d'Asson, ils allèrent côtoyer l'île de Crète ¹⁴.

14. Mais il se leva peu après un vent impétueux d'entre le levant et le nord, et ce vent donnait contre l'île.

15. Et comme il emportait le vaisseau, sans qu'on pût y résister, on laissa aller le vaisseau au gré du vent ¹⁵.

16. Nous fûmes poussés au-dessous d'une petite île, appelée Claude¹⁶, où nous pûmes à peine être maîtres de l'esquif ¹⁷.

17. Mais l'ayant enfin tiré à nous ¹⁸, les matelots mirent tout en œuvre, et lièrent le vaisseau par dessous ¹⁹; et comme ils craignaient d'être jetés sur des bancs de sable²⁰, ils abaissèrent le mât, et s'abandonnèrent ainsi à la mer.

18. Or comme nous étions rudement battus de la tempête, le jour suivant ils jetèrent les marchandises dans la mer ²¹.

19. Trois jours après, ils y jetèrent aussi ²² de leur propres mains les agrès du vaisseau ²³.

20. Cependant ni le soleil, ni les étoiles ne parurent durant plusieurs jours, et la tempête était toujours si violente, que nous perdîmes toute espérance de nous sauver.

12. Et cum aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare, inde si quomodo possent, devenientes Phœnicen, hiemare, portum Crætæ respicientem ad Africum, et ad Corum.

13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cum sustulissent de Asson, legebant Cretam.

14. Non post multum autem misit se contra ipsam ventus typhonicus qui vocatur Euroaquilo.

15. Cumque arrepta esset navis, et non posset conari in ventum, data nave flatibus, ferebamur.

16. In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham.

17. Qua sublata adjutoriis utebantur, accingentes navem, timentes ne in syrthim inciderent, summisso vase sic ferebantur.

18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt :

19. et tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt.

20. Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, et tempestate non exigua imminente jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.

§. 13. — ¹⁴ On connaît une ville de Crète appelée Assos; mais elle n'est pas située sur la côte, elle se trouve dans l'intérieur du pays. D'autres traduisent le grec plus exactement : ayant levé l'ancre, ils côtoyèrent la Crète de plus près (asson).

§. 15. — ¹⁵ Le typhon est un tourbillon qui saisit le vaisseau le plus souvent de deux côtés (est et nord), et l'expose au plus grand danger.

§. 16. — ¹⁶ Dans le grec : Clauda, au sud-ouest de la Crète, aujourd'hui nommée *Gozo di Candia*.

¹⁷ pour l'attirer à nous dans le vaisseau, de peur qu'il n'allât échouer contre l'île. A côté du vaisseau, on conduisait une chaloupe dont on se servait pour monter et descendre, et pour embarquer et débarquer les effets. En cas de nécessité, on pouvait s'y jeter pour se sauver du naufrage.

§. 17. — ¹⁸ dans le vaisseau (§. 30).

¹⁹ c'est-à-dire ils passèrent des câbles et en lièrent le bâtiment du bas en haut, afin d'en consolider les flancs, et de les mettre en état de résister à la fureur des vagues.

²⁰ Litt. : dans la syrthe. Il y a deux syrthes (bancs de sable) près de la côte septentrionale de l'Afrique, la grande et la petite. C'est de la dernière, située au sud-ouest de la Crète, qu'il est ici question.

§. 18. — ²¹ ils jetèrent de la cargaison pour l'allégement.

§. 19. — ²² Suivait une autre leçon : nous jetâmes.

²³ tout ce dont le vaisseau était pourvu pour la route, et qui n'était pas nécessaire.

21. Et cum multa jejunatio fuisset, tunc stans Paulus in medio eorum, dixit: Oportebat quidem, o viri, audito me, non tollere a Creta, lucrique facere injuriam hanc et jacturam.

22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse: amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis.

23. Astitit enim mihi hac nocte angelus Dei, cujus sum ego, et cui deservio.

24. dicens: Ne timeas Paule, Cæsari te oportet assistere: et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum.

25. Propter quod bono animo estote viri: credo enim Deo, quia sic erit, quemadmodum dictum est mihi.

26. In insulam autem quamdam oportet nos devenire.

27. Sed posteaquam quarta decima nox supervenit, navigantibus nobis in Adria circa medium noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem.

28. Qui et summitentes bolidem, invenerunt passus viginti: et pusillum inde separati, invenerunt passus quindecim.

29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri.

30. Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere,

31. dixit Paulus centurioni, et militibus: nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis.

32. Tunc absiderunt milites

21. Mais parce qu'il y avait longtemps que personne n'avait mangé²⁴, Paul se leva au milieu d'eux, et leur dit: Sans doute, mes amis, vous eussiez mieux fait de me croire, et de ne point partir de Crète, pour nous épargner tant de peine, et une si grande perte.

22. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage, parce que personne ne périra, et il n'y aura que le vaisseau de perdu.

23. Car cette nuit même un ange de Dieu à qui je suis, et que je sers, m'a apparu²⁵,

24. et m'a dit: Paul, ne craignez point, il faut que vous comparassiez devant César: et je vous annonce que Dieu vous a donné tous ceux qui naviguent avec vous²⁶.

25. C'est pourquoi, mes amis, ayez bon courage; car j'ai cette confiance en Dieu, que ce qui m'a été dit arrivera.

26. Mais nous devons être jetés contre une certaine île.

27. La quatorzième nuit, comme les vents nous poussaient de tous côtés sur la mer Adriatique²⁷ les matelots crurent, vers le milieu de la nuit, entrevoir quelque terre²⁸.

28. Et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses²⁹; et un peu plus loin, ils en trouvèrent quinze.

29. Alors craignant que nous n'allassions donner contre quelque écueil, ils jetèrent quatre ancrès de la poupe, attendant avec impatience que le jour vint.

30. Or comme les matelots³⁰ cherchaient à s'enfuir du vaisseau, et qu'ils descendaient l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jeter des ancrès du côté de la proue,

31. Paul dit au centenier et aux soldats: Si ces gens-ci ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez vous sauver.

32. Alors les soldats coupèrent les

§. 21. — ²⁴ parce que le travail non interrompu ne leur avait permis de prendre aucune nourriture.

§. 23. — ²⁵ auquel j'appartiens, et que j'honore. L'Apôtre dit cela de peur que les païens n'attribuassent la révélation qui lui fut faite à quelqu'un de leurs dieux.

§. 24. — ²⁶ Dieu accorde la vie sauve, à cause de vous, à tous ceux qui sont dans le vaisseau. Paul avait vraisemblablement prié pour la délivrance de tous.

§. 27. — ²⁷ La mer Adriatique est mise ici dans un sens large, comme comprenant la mer de Sicile et la mer Ionienne.

²⁸ Dans le grec: Les matelots crurent qu'ils avaient devant eux quelque pays.

§. 28. — ²⁹ La brasse était de six pieds.

§. 30. — ³⁰ Voy. *pl. h.* §. 17.

câbles de l'esquif, et le laissèrent tomber.

33. Sur le point du jour, Paul les exhorta tous à prendre de la nourriture, en leur disant : il y a aujourd'hui quatorze jours que vous êtes à jeûn, et que vous n'avez rien pris, en attendant *la fin de la tempête*.

34. C'est pourquoi je vous exhorte à prendre de la nourriture pour pouvoir vous sauver; car aucun de vous ne perdra un seul cheveu de sa tête.

35. Après avoir dit cela, il prit du pain, et ayant rendu grâces à Dieu devant tous, il le rompit, et commença à manger ³¹.

36. Tous les autres reprirent courage, et se mirent aussi à manger.

37. Or nous étions dans le vaisseau deux cent soixante et seize personnes en tout.

38. Quand ils furent rassasiés, ils soulagèrent le vaisseau en jetant le blé dans la mer.

39. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point quelle terre c'était; mais ils aperçurent un golfe où il y avait un rivage, et ils résolurent d'y faire échouer le vaisseau, s'ils pouvaient.

40. Ils retirèrent les ancres, et lâchèrent en même temps les attaches des gouvernails; et s'abandonnant à la mer, après avoir mis la voile de l'artimon au vent, ils tiraient vers le rivage.

41. Mais ayant rencontré une langue de terre, qui avait la mer des deux côtés, ils y firent échouer le vaisseau : et la proue s'y étant enfoncée, demeurait immobile; mais la poupe se rompit par la violence des flots.

42. Alors les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux, s'étant sauvé à la nage, ne s'enfuît ³².

43. Mais le centenier, qui voulait conserver Paul, les en empêcha, et commanda que ceux qui pouvaient nager se jetassent les premiers hors du vaisseau, et se sauvassent à terre.

44. Pour les autres, on les fit passer sur des planches, et quelques-uns sur les débris du vaisseau. Et ainsi ils gagnèrent tous la terre, et se sauvèrent.

funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.

33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quarta decima die hodie expectantes jejuni permenetis, nihil accipientes.

34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra : quia nullius vestrum capillus de capite peribit.

35. Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium : et cum fregisset, cœpit manducare.

36. Animæquiores autem facti omnes, et ipsi sumpserunt cibum.

37. Eramus vero universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex.

38. Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare.

39. Cum autem dies factus esset, terram non agnoscebant : sinum vero quemdam considerabant habentem littus, in quem cogitabant, si possent, ejicere navem.

40. Et cum anchoras sustulissent, commitebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum : et levato artemone secundum auræ flatum tendebant ad littus.

41. Et cum incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem : et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis vero solvebatur a vi maris.

42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent : ne quis cum enatasset, effugeret.

43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri : jussitque eos, qui possent natate, emittere se primos, et evadere, et ad terram exire :

44. et cæteros alios in tabulis ferebant : quosdam super ea, quæ de navi erant. Et sic factum est, ut omnes animæ evaderent ad terram.

ŕ. 35. — ³¹ afin de leur montrer que non-seulement il cherchait à inspirer du courage aux autres, mais que lui-même avait le cœur rempli de courage et d'une joyeuse confiance.

ŕ. 42. — ³² et que sa fuite ne pût leur être imputée à charge.

CHAPITRE XXVIII.

Paul dans l'île de Malte. La piqûre d'une vipère ne lui cause aucun mal. Il guérit les malades de l'île. Son arrivée et son séjour de deux ans à Rome.

1. Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur. Barbari vero præstabant non modicam humanitatem nobis.

2. Accensa enim pyra, reficiebant nos omnes, propter imbrem, qui imminabat, et frigus.

3. Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, invasit manum ejus.

4. Ut vero viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere.

5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.

6. At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori. Diu autem illis expectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse Deum.

7. In locis autem illis erant prædiapincipis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens, triduo benigne exhibuit.

8. Contigit autem, Patrem Publii febribus et dysenteria vexatum jacere. Ad quem Paulus intravit : et cum orasset, et imposuisset ei manus salvavit eum.

9. Quo facto, omnes, qui in insula habebant infirmitates, accedebant, et curabantur :

1. Nous étant ainsi sauvés, nous reconnûmes que l'île s'appelait Malte ¹. Et les barbares nous traitèrent avec beaucoup d'humanité.

2. Car après avoir allumé un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisait, ils nous donnèrent à tous les secours dont nous avions besoin ².

3. Alors Paul ayant ramassé quelques sarments, et les ayant mis au feu, une vipère que la chaleur en fit sortir, le prit à la main.

4. Quand les barbares virent cette bête qui pendait à sa main, ils s'entredisaient : Cet homme est sans doute quelque meurtrier, puisqu'après avoir été sauvé de la mer, la vengeance divine ne veut pas le laisser vivre.

5. Mais Paul ayant secoué la vipère dans le feu, n'en reçut aucun mal. *Marc, 16, 18.*

6. Les barbares s'attendaient qu'il enflerait, ou qu'il tomberait mort tout d'un coup : mais après avoir attendu longtemps, lorsqu'ils virent qu'il ne lui en arrivait aucun mal, ils changèrent de sentiment, et dirent que c'était un dieu. *Pl. h. 14, 11.*

7. Il y avait dans cet endroit-là des terres qui appartenaient à un nommé Publius, le premier de cette île, qui nous reçut fort humainement, et qui exerça envers nous l'hospitalité durant trois jours.

8. Or il se rencontra que son père était malade d'une fièvre et d'une dysenterie : Paul alla le voir ; et s'étant mis en prière, il lui imposa les mains et le guérit. *Matth. 8, 14.*

9. Après ce miracle, tous ceux de l'île qui étaient malades vinrent à lui, et ils furent guéris.

†. 1. — ¹ Malte, île fameuse entre la Sicile et l'Afrique.

†. 2. — ² Litt. : Car ayant allumé un grand feu, ils nous soulagèrent tous, à cause, etc. — par les soins qu'ils prirent de nous et en nous fournissant de la nourriture. Dans le grec : Ils nous accueillirent tous chez eux.

10. ils nous rendirent aussi de grands honneurs, et lorsque nous nous remîmes en mer, ils nous pourvurent de tout ce qui nous était nécessaire.

11. Au bout de trois mois nous nous embarquâmes ³ sur un vaisseau d'Alexandrie, qui avait passé l'hiver dans l'île, et qui portait pour enseigne Castor et Pollux ⁴.

12. Nous abordâmes à Syracuse ⁵, où nous demeurâmes trois jours.

13. De là, en côtoyant les terres, nous vîmes à Rhége ⁶ : et le lendemain, le vent s'étant mis au midi, nous arrivâmes le jour d'après à Pouzzol ⁷.

14. où nous trouvâmes des frères qui nous prièrent de demeurer chez eux sept jours; et ensuite nous primes le chemin de Rome.

15. Lorsque les frères de Rome eurent appris des nouvelles de notre arrivée ⁸, ils vinrent au-devant de nous jusqu'au Marché-d'Appius ⁹, et jusqu'aux trois Loges : et Paul les ayant vus, rendit grâces à Dieu, et fut rempli d'une nouvelle confiance ¹⁰.

16. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis à Paul de demeurer où il voudrait, avec un soldat qui le gardait ¹¹.

17. Trois jours après, Paul pria les principaux d'entre les Juifs de venir le trouver ¹²; et quand ils furent venus, il leur dit : Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre le peuple, ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été fait prisonnier à Jérusalem, et mis entre les mains des Romains,

18. qui, m'ayant examiné, voulaient me mettre en liberté, parce qu'ils ne me trouvaient coupable d'aucun crime qui méritât la mort. *Pl. h.* 25, 25. 26, 31. 23, 29. 24, 26.

10. qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant.

11. Post menses autem tres, navigavimus in navi Alexandrina, quæ in insula hiemaverat, cui erat insigne Castorum.

12. Et cum venissemus Syracusam, mansimus ibi triduo.

13. Inde circumlegentes, devenimus Rhegium : et post unum diem flante austro, secunda die venimus Puteolos;

14. ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem : et sic venimus Romam.

15. Et inde cum audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Apii forum, ac tres Tabernas. Quos cum vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.

16. Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibi cum custodiente se milite.

17. Post tertium autem diem convocavit primos Judæorum. Cumque convenissent, dicebat eis : Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem patrum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum :

18. qui cum interrogationem de me habuissent, voluerunt me dimittere, eo quod nulla esset causa mortis in me.

✠. 11. — ³ en mars, temps auquel la navigation commence. Ils passèrent l'hiver à Malte.

⁴ Castor et Pollux, deux frères d'Hélène, fils de Jupiter et de Lédæ, avaient, suivant la mythologie grecque, un pouvoir particulier pour secourir les infortunés qui faisaient naufrage; c'est la raison pour laquelle d'ordinaire les vaisseaux étaient ornés de leur image.

✠. 12. — ⁵ ville de Sicile, voisine de la mer.

✠. 13. — ⁶ ville et promontoire dans l'Italie inférieure, en face de la Sicile.

⁷ ville maritime dans la Campanie, près de Naples.

✠. 15. — ⁸ Sur l'Eglise chrétienne établie à Rome (*Voy.* l'Introduction à l'Épître aux Romains).

⁹ Le forum (marché) d'Appius était une ville sur la voie Appienne, à quinze ou seize lieues de Rome.

¹⁰ d'un nouveau courage, de plus d'assurance.

✠. 16. — ¹¹ Dans le grec : ... le centurion remit les prisonniers au préfet du prétoire, et il permit à Paul de demeurer seul, etc.

✠. 17. — ¹² Paul étant prisonnier, ne pouvait aller les trouver lui-même. Avant tout, il voulut les instruire de sa position, et prendre de là occasion de leur annoncer l'Evangile.

19. Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare.

20. Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, et alloqui. Propter spem enim Israel catena hac circumdatus sum.

21. At illi dixerunt ad eum : Nos neque litteras accepimus de te a Judæa, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum.

22. Rogamus autem a te audire quæ sentis : nam de secta hac notum est nobis quia ubique ei contradicitur.

23. Cum constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, a mane usque ad vesperam.

24. Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam vero non credebant.

25. Cumque invicem non essent consentientes, discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros,

26. dicens : Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non perspicietis.

27. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresserunt : ne forte videant oculis, et auribus audiant, et corda intelligant, et convertantur, et sanem eos.

28. Notum ergo sit vobis, quo-

19. Mais comme les Juifs s'y sont opposés, j'ai été contraint d'appeler à César, sans que j'aie dessein néanmoins d'accuser en aucune chose ceux de ma nation. *Pl. h. 25, 11.*

20. C'est pour ce sujet que je vous ai priés de venir ici, afin de vous voir et de vous parler ; car c'est pour l'espérance d'Israël ¹³ que je suis lié de cette chaîne. *Pl. h. 26, 6 et suiv.*

21. Ils lui répondirent : Nous n'avons point reçu de lettres de Judée sur votre sujet ; et il n'est venu aucun de nos frères de ce pays-là, qui nous ait dit du mal de vous.

22. Mais nous voudrions bien que vous nous dissiez vous-même ce que vous pensez ; car ce que nous savons de cette secte, c'est qu'on la combat partout ¹⁴.

23. Ayant donc pris jour avec lui, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis ; et il leur prêchait le royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disait par plusieurs témoignages : et depuis le matin jusqu'au soir il tâchait de leur persuader la foi de Jésus par la loi de Moïse et par les prophètes.

24. Les uns croyaient ce qu'il disait, et les autres ne le croyaient pas.

25. Et ne pouvant s'accorder entre eux, ils se retiraient ; ce qui donna lieu à Paul de leur dire cette parole ¹⁵ : C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, qui a parlé à nos pères par le prophète Isaïe,

26. a dit : Allez vers ce peuple, et lui dites : Vous écouterez, et en écoutant, vous n'entendrez point : vous verrez, et en voyant, vous ne verrez point.

27. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti, et leurs oreilles sont devenues sourdes, et ils ont bouché leurs yeux, de peur que leurs yeux ne voient, que leurs oreilles n'entendent, que leur cœur ne comprenne ; et que s'étant convertis je ne les guérisse. *Isaïe, 6, 9. 10. Matth. 13, 14. 15. Jean, 12, 40.*

28. Sachez donc que ce salut de Dieu est

§. 20. — ¹³ c'est parce que j'annonçais l'avènement du Messie, que le peuple d'Israël attendait, que je suis, etc. Suivant l'usage reçu chez les Romains, Paul avait le bras droit environné d'une chaîne, qui, au moins quand il sortait, était attaché au bras gauche du soldat sous la garde duquel il était.

§. 22. — ¹⁴ Nous souhaitons apprendre de vous ce qui regarde cette secte ; car ce que nous en avons ouï dire jusque-là n'est pas à son avantage. Elle est partout en butte à la contradiction, et on la trouve impertinente (*Comp. Luc, 2, 34*).

§. 23. — ¹⁵ même avant qu'ils se fussent retirés (§. 20).

§. 30. — ¹⁶ jusqu'à l'an 63 ou 64 de Jésus-Christ.

envoyé aux Gentils, et qu'ils le recevront.

29. Lorsqu'il leur eut dit ces choses, les Juifs s'en allèrent, ayant de grandes contestations entre eux.

30. Paul ensuite demeura deux ans entiers ¹⁶ dans un logis qu'il avait loué, où il recevait tous ceux qui venaient le voir,

31. prêchant le royaume de Dieu, et enseignant ce qui regarde le Seigneur Jésus-Christ avec toute liberté, sans que personne l'en empêchât ¹⁷.

niam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient.

29. Et cum hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem.

30. Mansit autem biennio toto in suo conducto : ei suscipiebat omnes, qui ingrediebantur ad eum,

31. prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo cum omni fiducia, sine prohibitione.

ÿ. 31. — ¹⁷ Après ces deux ans de captivité, Paul, ce semble, exécuta le dessein qu'il avait formé d'aller prêcher la foi en Espagne (*Rom.* 15, 24). C'est ce que rapportent saint Clément de Rome, saint Cyrille, saint Etienne et saint Jérôme. Du moins est-il tout-à-fait vraisemblable qu'il visita encore d'autres contrées. Vers l'an 65 il vint de nouveau dans l'Europe orientale, et il se rencontra, ainsi que le rapporte Eusèbe dans son Histoire de l'Eglise, avec saint Pierre, à Corinthe. De là tous les deux se rendirent en Italie, et moururent à Rome comme martyrs la vingt-quatrième année du règne de Néron, la soixante-sixième ou soixante-septième de Jésus-Christ, Pierre sur la croix, Paul par le glaive. — Pourquoi saint Luc interrompt-il subitement son récit? Parce que son but n'était pas de donner l'histoire de tel ou tel apôtre, mais l'histoire de l'établissement de l'Eglise chez les Juifs et parmi les nations. Cette histoire, il l'avait achevée; car il avait montré comment le christianisme s'était affermi non-seulement à Jérusalem pour les Juifs, mais encore à Antioche et à Rome pour les Gentils, pour de là se répandre peu à peu sur toute la surface de la terre. Comme en général dans l'histoire évangélique tous les personnages disparaissent, l'Ecrivain sacré n'ayant en vue que les choses de Dieu et ce qui peut être utile et contribuer à l'édification, de même il est visible, par le récit des Actes des apôtres, que ce qui devait être rapporté, ce n'était pas la vie des apôtres ni celle de tel ou tel d'entre eux, mais la vie de l'Eglise à son origine. Cette attention qu'ils avaient de fixer leurs regards sur le but principal a été aussi sans doute le motif pour lequel les écrivains ecclésiastiques des temps postérieurs nous ont laissé, il est vrai, des récits détaillés de la puissance et des moyens glorieux par lesquels le christianisme s'est élevé sur les ruines de la gentilité, mais nous ont dit peu de choses relativement aux circonstances particulières de la vie de chacun des héros de la foi, qui travaillaient à sa propagation.

PRÉFACE

SUR LES ÉPITRES DES APÔTRES

Les apôtres, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ, leur Seigneur (*Matth.* 28, 19), se dispersèrent en différentes contrées, et y annoncèrent l'Evangile. Cette prédication vivante et orale de la parole divine fut le moyen qu'ils voulurent employer pour porter les peuples à la foi. Cependant ils ne se bornèrent pas à l'emploi de ce moyen unique pour procurer le salut des fidèles : obligés de se séparer presque toujours au bout de fort peu de temps des églises qu'ils avaient fondées, pour porter en d'autres contrées la doctrine du salut, ils s'efforcèrent de suppléer par écrit à ce qu'il ne leur était plus possible de faire de vive voix. Ils écrivirent à des églises établies, ou même à des personnes particulières qui en faisaient partie, des lettres d'exhortation ; et dans ces lettres ce qu'ils se proposaient, c'était de les affermir dans la foi, de les consoler dans les épreuves et dans les souffrances, et de les prémunir contre les dangers, surtout lorsque de pernicious hérétiques menaçaient de s'introduire dans le bercail, de peur que la semence de la doctrine divine qu'ils avaient jetée ne fût étouffée. Quelquefois aussi ils écrivaient à des églises dont l'établissement n'était pas leur ouvrage, mais celui de leurs disciples, parce qu'ils pouvaient espérer que leur parole aurait auprès d'elles la plus grande autorité et le plus grand poids. C'est le recueil de ces exhortations faites par écrit qu'on appelle les Epîtres des Apôtres.

Toutes ces Epîtres parurent à l'occasion de quelque fait particulier, et elles n'étaient point du tout destinées à donner un traité complet de la doctrine chrétienne ; mais elles se rapportaient toujours en premier lieu seulement à quelques points spéciaux de l'enseignement chrétien, que les apôtres jugeaient nécessaire d'inculquer avec plus de force.

Ils ne touchaient qu'en passant à d'autres points de doctrine, et il y en a beaucoup dont ils ne parlaient pas du tout. Par où l'on voit que si les saints Evangiles ne renferment pas toute la doctrine de Jésus-Christ, il ne faut pas non plus l'aller chercher tout entière dans les Epîtres des apôtres. C'était l'affaire des prédicateurs de la foi de la donner dans son ensemble par leurs instructions orales, de même qu'encore de nos jours la foi et l'affermissement dans la foi doivent se puiser dans la prédication des pasteurs chrétiens (Voy. *Matth.* 23, note 22. *Rom.* 10, 17). Toutefois, quoique les écrits des apôtres ne renferment pas tout ce qui faisait l'objet de leur prédication, et qu'il y ait plusieurs points de doctrine que la tradition orale seule nous a conservés, ils ne laissent pas d'être, comme l'œuvre du Saint-Esprit, du plus haut prix, et de tout temps ils ont été, comme écrits inspirés, singulièrement honorés des chrétiens. Ainsi que les écrits divins de l'Ancien Testament, on lisait également les Evangiles et les Epîtres des apôtres dans les assemblées religieuses; et ce recueil sacré formait avec les livres de l'ancienne loi et les enseignements de la tradition orale, la source et la règle de la foi et des mœurs.

Nous n'avons pas des Epîtres de tous les apôtres. Celles qui font partie du canon des divines Ecritures sont des apôtres saint Paul, saint Pierre, saint Jean, saint Jacques et Jude Thaddée. Quatorze de ces Epîtres apostoliques appartiennent au docteur des nations, saint Paul, dont les Actes des apôtres font connaître la vie et les actions. Il les écrivit en différentes circonstances durant le cours de ses tournées apostoliques, et elles forment, si l'on en excepte les Evangiles, le plus riche trésor de la doctrine et de la sagesse chrétienne.

Dans ce recueil que nous possédons des écrits du nouveau Testament, les Epîtres de saint Paul ne sont pas placées suivant l'ordre des temps où elles furent écrites; mais les Epîtres les plus étendues se trouvent les premières, celles d'une moindre étendue viennent ensuite, et celles qui sont adressées à des églises entières sont pareillement placées avant celles qui furent écrites à des personnes particulières. C'est l'Epître aux Hébreux qui termine le recueil, parce qu'il fut longtemps indécis dans l'Eglise si elle était l'ouvrage de saint Paul ou de quelqu'autre auteur sacré. L'importance toute particulière de son sujet, ou bien encore, comme d'autres le pensent, la prééminence de l'Eglise romaine, a fait placer en premier lieu

PRÉFACE

SUR L'ÉPÎTRE AUX ROMAINS

La semence du christianisme fut , comme il est vraisemblable , répandue de très-bonne heure à Rome , capitale de l'univers. C'est ce que fait non-seulement conjecturer en général le commerce actif qui existait entre la société juive établie dans cette ville et les Juifs qui habitaient dans la Palestine , la Syrie et la Grèce ; mais c'est ce dont nous trouvons encore des traces positives dans les monuments historiques. Dès le jour de la première Pentecôte chrétienne, des Romains furent témoins de la descente du Saint-Esprit (*Act.* 2, 10). Si ces témoins ne formèrent pas à Rome une communauté chrétienne régulière, du moins ils attirèrent l'attention des esprits qui y étaient disposés sur le christianisme , et ils préparèrent le champ aux prédicateurs de la foi. — Parmi les apôtres , suivant une tradition bien fondée, Pierre alla à Rome pour la première fois vers le temps de l'empereur Claude (*Act.* 22, 17), peu après la conversion de Corneille (*Act.* 10). Plus tard, Andronicus et Junius y prêchèrent également avant saint Paul (*Rom.* 16, 7). Paul lui-même s'était souvent proposé d'y aller , mais il en avait toujours été empêché (*Rom.* 1, 10-15). Etant à Corinthe pour la seconde fois (*Comp. Rom.* 16, 23. avec *1. Cor.* 1, 14), dans le temps même qu'il était sur le point de se rendre à Jérusalem avec les aumônes recueillies dans l'Achaïe et dans la Macédoine (*Rom.* 15, 23. et suiv. *Act.* 20, 3. 24, 17), l'an de Jésus-Christ 58 ou 59 , une occasion s'étant offerte dans la personne de Phébé, diaconesse de l'église de Cenchrée, port de Corinthe, qui partait pour Rome (*Rom.* 16, 1. 2), il voulut provisoirement satisfaire , au moins par écrit , le désir qu'il avait de contribuer au salut des Romains , en attendant qu'il pût entreprendre le voyage qu'il avait projeté , d'aller de Jérusalem en Espagne , en passant par Rome (*Rom.* 15, 24), afin de les rendre pa-

sa présence participants des dons spirituels qu'il avait reçus (*Rom.* 1, 11). Ainsi le voyage de Phébé fut ce qui donna prochainement occasion à cette lettre. Paul s'y montre l'apôtre du monde, dont la mission était de réunir en une même famille, la famille de Dieu, Juifs et Gentils; car il prend à tâche de prouver (chap. 1, 16. 17), que Juifs et Gentils sont justifiés et parviennent au salut sans aucun mérite de leur part, mais uniquement en vertu de la grâce de Dieu par la vraie foi. Le choix que fit saint Paul de ce point de doctrine s'explique par les rapports qui existaient alors entre les juifs devenus chrétiens et les païens convertis. Certains faits particuliers qui s'étaient passés dans l'Eglise romaine peuvent aussi en partie y avoir déterminé l'Apôtre. En effet, les communautés chrétiennes à cette époque se composaient de fidèles qui avaient passé du judaïsme et de la gentilité à la foi. Dans cet assemblage de gens entre lesquels la naissance et l'éducation même avaient établi une si grande différence de mœurs et de pratiques religieuses, les occasions de plaintes et de mécontentement, ce à quoi la faiblesse humaine n'est déjà que trop portée, ne devaient pas manquer. Les Juifs se montraient orgueilleux de ce qu'ils étaient du peuple élu, et de ce qu'ils avaient reçu la loi. Ils la regardaient avec toutes ses cérémonies, même après avoir embrassé le christianisme, comme un moyen absolument nécessaire pour arriver au salut, et ils voulaient l'imposer aux païens qui se convertissaient. A leurs yeux ces derniers avaient encore conservé une certaine souillure, parce qu'ils avaient été adonnés jusque-là au culte impur des idoles. Toutes ces raisons étaient cause qu'ils les méprisaient, et selon eux ce n'était point en vertu d'un droit rigoureux comme les Juifs, mais par une pure faveur que la vérité chrétienne leur avait été communiquée. Au contraire, les Gentils convertis croyaient avoir, eux aussi, sujet de s'élever au-dessus des Juifs devenus chrétiens; ils s'appuyaient sur la doctrine de leurs philosophes, qui en plusieurs points était plus pure que celle des pharisiens, sur les vertus de leurs héros et de leurs hommes d'état, et ils se figuraient pour toutes ces raisons qu'ils avaient mérité, à l'exclusion de la plus grande partie des Juifs, d'avoir été appelés à la religion chrétienne. Ils accusaient les Juifs d'infidélité et de désobéissance envers Dieu, qui les avait pour cela rejetés.

Que des divisions et des contestations de ce genre se fussent en effet élevées dans l'Eglise romaine, c'est ce qui résulte non-seulement de certains passages de cette Epître (chap. 2, 17. 23. 4, 1. 9, 1-6. 11, 18. 19), mais de l'esprit de la Lettre tout entière. Or dans de telles

conjonctures, le thème le plus convenable que l'Apôtre pût choisir, pour rétablir la paix entre les Juifs et les Gentils devenus chrétiens et pour mettre dans tout son jour la grâce divine qui s'était manifestée dans Jésus-Christ, était bien celui dont il fit choix. Saint Paul poursuit sa proposition avec des développements d'une grande profondeur depuis le chapitre 1 jusqu'au chapitre 11 de cette Epître, après quoi viennent divers avis moraux, qu'il put avoir été engagé à donner également par quelque désordre qui aurait eu lieu dans l'Eglise de Rome. Puis enfin il conclut son Epître. Dans la première division, que l'on appelle ordinairement la première partie de l'Epître, on peut distinguer trois sections. L'Apôtre y montre 1° comment Gentils et Juifs, les uns et les autres également dignes de punition, n'ont reçu de Dieu la grâce de la justification et le salut que par la foi en l'œuvre de la Rédemption (chap. 1, 18, jusqu'à chap. 5, 21); 2° comment cette foi doit se manifester par les œuvres d'une conduite irréprochable sous le rapport des mœurs (chap. 6-8); 3° comment les Juifs qui dédaignent cette foi, sont exclus du salut apporté par Jésus-Christ, et de quelle manière cependant demeure la promesse que c'est par le Messie que le salut est donné aux Gentils et même aux Juifs, ceux-ci devant, dans les derniers temps, se convertir et entrer dans l'Eglise (chap. 9-11). Les avis et les exhortations qui suivent ensuite (chap. 12-16), les saluts et les formules de la conclusion de l'Epître forment la seconde partie, sans qu'il y ait entre tout cela une liaison fort étroite.

L'Epître fut primitivement écrite en grec, parce que la langue grecque était presque universelle dans tout l'empire romain, à ce point que les femmes mêmes la parlaient. Elle est entre toutes les Epîtres de l'Apôtre une des plus riches quant au fond, mais aussi l'une des plus difficiles. Combien de fois saint Jérôme ne la mit-il pas de côté en s'écriant : « Paul, vous ne voulez pas être compris ! » Saint Augustin remarque, par rapport à cette difficulté, que Dieu l'a permise afin d'humilier l'orgueil de l'esprit humain et de nous donner aussi en cela un motif de scruter pour atteindre à la plénitude du sens, et de le développer de plusieurs manières différentes. Aussi ne manquons-nous point d'explications exactes de cette Epître dans l'Eglise de Jésus-Christ, et l'Esprit saint, qui l'a inspirée, en a aussi donné l'intelligence.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX ROMAINS

CHAPITRE PREMIER.

Paul parle de sa vocation à l'apostolat de la religion chrétienne. Il témoigne aux Romains tout le zèle qu'il a pour eux, et il passe à ce qui fait le sujet de sa Lettre. Dans la discussion qu'il établit ensuite pour prouver que tous, Gentils et Juifs, ne sont dignes que de punition et ont besoin de la grâce, il parle d'abord de l'impiété des païens que Dieu, parce qu'ils l'avaient connu sans lui rendre l'honneur qui lui était dû, a laissé s'enfoncer dans les vices les plus abominables.

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in Evangelium Dei,

2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,

3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David secundum carnem,

4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute secundum spiritum

1. Paul¹, serviteur de Jésus-Christ², apôtre par la vocation *divine*³, choisi pour l'Evangile de Dieu⁴,

2. qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes⁵,

3. touchant son Fils, qui lui est né, selon la chair⁶, de la race de David⁷,

4. qui a été prédestiné Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification,

1. — ¹ Voy. sur ce nom *Act.* 13, 9.

² ministre spirituel de Jésus, le Messie (*Voy. Matth.* 1, 1). Les prophètes, à raison de leurs fonctions, se nommaient aussi les serviteurs de Dieu (*2. Moys.* 14, 31. *Jos.* 14, 7).

³ Litt. : appelé apôtre — par Jésus-Christ lui-même (*Act.* 9, 6. 15), ainsi que les autres apôtres (*Luc.* 9, 13).

⁴ Litt. : séparé pour l'Evangile de Dieu, — pour annoncer l'Evangile de Dieu.

1. 2. — ⁵ Voy. *Jean.* 1, 45. 5, 37, 39.

1. 3. — ⁶ selon son origine humaine.

⁷ Voy. *Matth.* 1, 1. *Luc.* 3, 23 et suiv. Qui n'est pas simplement homme, né de la vierge Marie, comme rejeton de David, mais qui était destiné de toute éternité (1. 4) à montrer sa qualité de Fils de Dieu par des œuvres puissantes (par des miracles), par l'esprit d'une vie toute sainte et d'une opération divine, et surtout par sa résurrection d'entre les morts (Corn. de Lapière). Dans le grec : qui fut confirmé comme Fils de Dieu par la puissance, selon l'esprit de sainteté, en vertu de la résurrection des morts, touchant (dis-je, Jésus-Christ notre Seigneur. Les mots « qui a été confirmé » veulent dire : qui a été caractérisé de telle sorte qu'il ne pût être méconnu (de la part des fidèles). Les mots « touchant Jésus-Christ » se rapportent à ceux-ci 1. 3, « touchant son Fils. »

par la résurrection d'entre les morts de Jésus-Christ notre Seigneur,

5. par qui nous ⁸ avons reçu la grâce et l'apostolat ⁹, pour faire obéir à la foi toutes les nations en son nom ¹⁰,

6. au rang desquelles vous êtes aussi, comme ayant été appelés par Jésus-Christ :

7. à vous tous qui êtes à Rome, qui êtes chéris de Dieu, et saints par votre vocation ¹¹ : que Dieu notre Père, et Jésus-Christ *notre* Seigneur vous donne la grâce et la paix ¹².

8. Premièrement ¹³, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ ¹⁴, pour vous tous, de ce que votre foi est annoncée dans tout le monde ¹⁵.

9. Car le Dieu que je sers en esprit dans l'Evangile de son Fils ¹⁶, m'est témoin que je me souviens sans cesse de vous,

10. lui demandant continuellement dans mes prières, que si c'est sa volonté, il m'ouvre enfin quelque voie favorable pour aller vers vous.

11. Car j'ai grand désir de vous voir, pour vous faire part de quelque grâce spirituelle, afin de vous fortifier ¹⁷.

12. c'est-à-dire, afin qu'étant parmi vous, nous recevions une mutuelle consolation dans la foi qui nous est commune ¹⁸.

sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri :

5. per quem accepimus gratiam, et apostolatam ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine ejus,

6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi :

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis : quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in Evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis : obsecrans, si quomodo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis ad confirmandos vos :

12. id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam.

§. 5. — ⁸ c'est-à-dire nous, apôtres.

⁹ ou : la grâce de l'apostolat (Maldonat).

¹⁰ Litt. : pour son nom, afin que nous amenassions tous les peuples à la foi de Jésus pour Jésus, c'est-à-dire pour son honneur, sa glorification. Par la foi, l'apôtre entend l'acceptation docile et sincère de la rédemption offerte à l'homme en Jésus et par Jésus.

§. 7. — ¹¹ Il faut sous-entendre ou rapprocher ici le nom de « Paul », désigné plus haut : Paul écrit à vous tous, etc.

¹² C'est là le salut par lequel l'Épître commence. Paul fait les vœux les plus excellents qu'il pouvait faire ; car la grâce est le fondement de tout salut, et la paix, le but final de la rédemption (Voy. *Matth.* 5, note 9. *Luc*, 2, note 14. *Jean*, 14, 27).

§. 8. — ¹³ Depuis ce verset jusqu'au §. 16, c'est le préambule de la lettre où Paul témoigne le zèle qui l'animait pour le salut des chrétiens de Rome.

¹⁴ afin qu'en qualité de Médiateur, il offre à son Père mes actions de grâces (Orig.). Ou bien : Je rends grâces à Dieu de ce que Jésus-Christ, duquel toute grâce procède, vous a rendus croyants (Ambr.).

¹⁵ dans toute la chrétienté. La foi est une adhésion volontaire à l'Evangile, qui se manifeste extérieurement par une conduite sainte.

§. 9. — ¹⁶ que je sers en me conformant fidèlement à l'Evangile et en l'annonçant d'une manière spirituelle, non suivant les cérémonies de la loi judaïque, mais en esprit et en vérité (Orig., Chrys., Théophil.). Comp. *Jean*, 4, 23.

§. 11. — ¹⁷ afin de vous donner des instructions et vous communiquer des règles saintes propres à vous affermir dans les dispositions chrétiennes (Justin.).

§. 12. — ¹⁸ afin de nous encourager, de nous élever et de nous fortifier les uns les autres par la communication mutuelle des sentiments chrétiens qui nous au-

13. Nolo autem vos ignorare fratres : quia sæpe propo-sui venire ad vos (et prohibitus sum usque adhuc), ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in cæteris gentibus.

14. Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum :

15. ita (quod in me) promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.

16. Non enim erubesco Evangelium. Virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.

17. Justitia enim Dei in eo revelatur ex fide in fidem : sicut scriptum est : Justus autem ex fide vivit.

13. Aussi, mes frères, je suis bien aise que vous sachiez que j'ai eu souvent dessein de vous aller voir, pour faire quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations : mais j'en ai été empêché jusqu'à cette heure.

14. Je suis redevable ¹⁹ aux Grecs et aux Barbares ²⁰, aux sages et aux simples ²¹.

15. Ainsi, pour ce qui est de moi ²², je suis prêt à vous annoncer aussi l'Evangile, à vous qui êtes à Rome ;

16. car je ne rougis point de l'Evangile ²³, parce qu'il est la vertu de Dieu, pour sauver tous ceux qui croient ²⁴, premièrement les Juifs, et puis les Gentils ²⁵.

17. Car la justice de Dieu y est révélée par la foi ²⁶ et pour la foi, selon qu'il est écrit : Le juste vit de la foi ²⁷.

ment tous. « L'Apôtre descend avec humilité de la hauteur d'un apôtre, et se met au rang de ceux qui avaient besoin d'être consolés et fortifiés. » Dans le grec : c'est-à-dire pour nous consoler les uns les autres par notre foi mutuelle, la vôtre et la mienne.

§. 14. — ¹⁹ C'est mon devoir de prêcher l'Evangile à tous.

²⁰ aux peuples civilisés et non civilisés.

²¹ aux doctes et à ceux qui ne le sont pas.

§. 15. — ²² autant que je puis.

§. 16. — ²³ Le grec ajoute : de Jésus-Christ.

²⁴ c'est-à-dire parce que ce qui est annoncé dans l'Evangile, la mort de Jésus-Christ, ses mérites, les moyens de salut qu'il nous a donnés, ses commandements et ses promesses ont une force divine et peuvent être, à l'égard de tous les hommes qui ont une foi véritable, un secours pour arriver au salut, pour acquérir la purification du cœur, la sanctification et la béatitude. — La foi qui est exigée ne consiste pas simplement à tenir ce qui est dans l'Evangile pour certain, elle renferme en outre une ferme confiance dans l'efficacité de la grâce qui nous est offerte dans l'Evangile, confiance qui ne se borne pas à porter notre intelligence à reconnaître les vérités révélées, mais qui dispose encore notre volonté à pratiquer les préceptes divins. Ainsi la vraie foi renferme nécessairement la confiance (l'espérance) et la charité.

²⁵ L'Evangile est, il est vrai, pour tous sans distinction ; mais parce que les Juifs sont le peuple élu, auquel Dieu s'est manifesté de préférence aux autres peuples, il faut aussi que l'Evangile leur soit d'abord annoncé. — L'Apôtre, dans ce verset et dans celui qui suit, expose le sujet de la discussion où il va entrer, savoir, que tous les hommes reçoivent la justification de Dieu, pourvu qu'ils aient une vraie foi, par l'Evangile (par tout ce que l'Evangile donne, ce qu'il enseigne et ce qu'il promet).

§. 17. — ²⁶ Litt. : la justice de Dieu nous y est révélée *ex fide in fidem*, « par la foi pour la foi. » — Car la justification divine y est donnée (dans l'Evangile) par le moyen de la foi pour les croyants (Aug.). L'expression « par la foi pour la foi » veut dire d'après un passage semblable (chap. 3, 22), moyennant la foi pour les croyants. D'autres la prennent dans ce sens : par la foi pour l'accroissement ultérieur de la foi. Du reste, de même que plus haut il ne faut pas entendre par la foi un pur assentiment aux vérités de l'Evangile, mais un abandon absolu et plein de confiance de l'homme entier, avec son intelligence et sa volonté, à tout ce que l'Evangile propose, de même ici la justification qui suit cette foi, n'est pas une simple déclaration de justice de la part de Dieu, mais une exemption réelle du péché, une sanctification effective, un véritable état de sainteté, une régénération divine ; car la foi comprend toute la grâce qui est donnée par le christianisme, et, par conséquent, elle renferme également le baptême qui renouvelle, répare et régénère l'homme pécheur et corrompu (Jean, 3, note 7).

²⁷ Voy. *Habucuc*, 2, 4, et l'explication. L'Apôtre commence maintenant (§. 18) sa

18. Car on y découvre²⁸ la colère de Dieu, qui éclatera du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes, qui retiennent la vérité de Dieu²⁹ dans l'injustice³⁰ :

19. parce qu'ils ont connu ce qui se peut découvrir de Dieu, Dieu même le leur ayant fait connaître³¹.

20. En effet, les perfections invisibles de Dieu³², sa puissance éternelle et sa divinité³³ sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses créatures nous en donnent; en sorte qu'ils sont inexcusables³⁴,

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu³⁵, et ne lui ont point rendu grâces : mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements³⁶, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres³⁷. *Ephés. 4, 17.*

22. Ainsi ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages;

23. et ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un

18. Revelatur enim ira Dei de cœlo super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum, qui veritatem Dei in injustitia detinent :

19. quia quod notum est Dei, manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus, et divinitas : ita ut sint inexcusabiles.

21. Quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt : sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens eorum :

22. dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.

23. Et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei, in similitudi-

démonstration, ou plutôt la première section de sa démonstration (*Voy. la Préf.*), en faisant voir que tous, Juifs et Gentils, sont dans l'iniquité et méritent d'être punis (chap. 1, 18-3, 20). Il commence par les Gentils (1, 18-32), afin de pouvoir ensuite attaquer les Juifs avec d'autant plus de force, sans les aigrir de prime abord.

§. 18. — ²⁸ Ce « car » donne la raison pourquoi la justification de tous doit être l'œuvre de Dieu.

²⁹ « de Dieu » n'est pas dans le grec.

³⁰ C'est avec raison (§. 17) que je parle de la justification de tous; car tous sont injustes, tous ont besoin de la justification, et, avant les autres, les Gentils, sur lesquels la vengeance divine s'est appesantie d'une manière sensible. — Il est dit des Gentils qu'ils retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice, parce qu'ils ne permettent point qu'une connaissance plus exacte de Dieu puisse se développer dans eux et dans les autres, et qu'ainsi ils la retiennent comme renfermée dans une prison (Anselme). L'Apôtre semble parler ici de l'injustice des hommes en général; mais ce qui suit montre clairement que ce sont principalement les Gentils qu'il a en vue.

§. 19. — ³¹ car il dépendait d'eux d'acquérir la connaissance de Dieu et de ses divins attributs, Dieu se révélant clairement dans la nature, par la création, par la conservation et le gouvernement du monde, ainsi qu'il suit.

§. 20. — ³² Litt. : Car ce qu'il y a d'invisible en lui (Dieu), la nature invisible de Dieu.

³³ son éternité, sa toute-puissance, qui demeurent toujours immuables au milieu de tous les changements des choses.

³⁴ s'ils prétextent leur ignorance; ou puisqu'ils étouffent en eux et dans les autres (§. 28) la connaissance plus exacte de Dieu qu'il était évidemment possible à eux d'acquérir, et que par conséquent ils devaient posséder.

§. 21. — ³⁵ par une vie vertueuse, après qu'il leur eut manifesté sa divinité dans les choses créées.

³⁶ ils sont tombés dans des pensées vaines, dans le culte des idoles (*Voy. 4 Rois, 16, 15. Jér. 2, 5*). Ici commence le tableau de la colère divine (§. 18), ou de ce que Dieu a permis en punition de ceux qui n'ont point voulu le reconnaître et l'honorer (§. 24).

³⁷ La vie passée dans l'oubli de Dieu engendre l'aveuglement de l'intelligence. L'Apôtre fait découler la chute dans l'idolâtrie, non de l'ignorance, mais d'une volonté pervertie et de la vie déréglée et vicieuse qui en est la suite. Voici donc comment un cœur aveuglé par les passions obscurcit également l'intelligence ! D'où vient en effet l'incrédulité, si ce n'est d'un cœur corrompu ?

nem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam : ut contumeliis afficiat corpora sua in semetipsis :

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium : et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula. Amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie. Nam femine eorum immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu femine, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia : tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt,

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia, plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrone,

30. detractores, Deo odibiles,

homme corruptible, et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds, et de reptiles ³³.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, aux vices de l'impureté; en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps ³³,

25. eux qui avaient mis le mensonge à la place de la vérité de Dieu ⁴⁰, et rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses. Car les femmes, parmi eux, ont changé l'usage qui est selon la nature ⁴¹, en un autre qui est contre la nature.

27. Les hommes de même, rejetant l'alliance des deux sexes, qui est selon la nature, ont été embrasés de désirs les uns envers les autres, les hommes commettant avec les hommes l'infamie, et recevant ainsi en eux-mêmes la juste peine qui était due à leur erreur.

28. Et comme ils n'ont pas voulu reconnaître Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé; en sorte qu'ils ont fait des actions indignes ⁴².

29. Remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité, ils ont été envieux, meurtriers, querelleurs, trompeurs; ils ont été corrompus ⁴³ dans leurs mœurs, semeurs de faux rapports,

30. calomniateurs et ennemis de Dieu ⁴⁴,

§. 23. — ³⁸ Les païens ne représentaient pas leurs dieux seulement sous la figure humaine, mais ils honoraient encore presque toutes les espèces d'animaux, — comme l'Etre divin (Voy. sur la folie du culte des idoles *Isaïe*, 44, 12. *Jér.* 10, 3-5. *Dan.* 5, 23. *Sag.* 13, 11-19. 15, 7 et suiv. *Baruch*, 6). Souvent le chrétien lui-même se livre au culte des idoles, bien que cette idolâtrie soit d'une espèce plus spécieuse; car tout ce que l'homme aime plus que Dieu, ou contre la volonté de Dieu, est un dieu étranger (une idole).

§. 24. — ³⁹ S'étant abandonnés, malgré la connaissance exacte qu'ils avaient de Dieu, à de tels égarements, Dieu a permis qu'ils se précipitassent dans les désordres contre nature de la volupté, en se souillant eux-mêmes et en abusant ignominieusement des enfants. Dieu punit le péché par le péché, ou il permet qu'une faute soit suivie d'une faute plus grande encore.

§. 25. — ⁴⁰ de faux dieux, des dieux qui n'étaient pas, à la place du vrai Dieu (*Isaïe*, 28, 15. *Jér.* 13, 25).

§. 26. — ⁴¹ elles se sont livrées à des actions honteuses, contre nature (Voy. §. 27).

§. 28. — ⁴² Dans le grec : N'ayant pas jugé à propos d'apprendre à connaître Dieu. Sens : Les hommes ayant abandonné Dieu, et leurs cœurs s'étant détournés de lui, Dieu à son tour les a abandonnés, et de là il est arrivé que le culte des faux dieux a précipité les païens dans un état de vice et de dégradation plus grand encore que celui qui régnaient déjà avant l'idolâtrie (Voy. ce qui suit).

§. 29. — ⁴³ Dans le grec : pleins de perversité.

§. 30. — ⁴⁴ Dans le grec : contempteurs de Dieu.

outrageux ⁴⁵, superbes, altiers, inventeurs de nouveaux moyens de faire le mal, déshéants à leurs pères et à leurs mères;

31. sans prudence, sans modestie ⁴⁶, sans affection, sans foi, sans miséricorde ⁴⁷.

32. Et après avoir connu la justice de Dieu ⁴⁸, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses, sont dignes de mort ⁴⁹; et non-seulement ceux qui les font, mais aussi quiconque approuve ceux qui les font ⁵⁰.

contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obediētes,

31. insipientes, incompósitos, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

32. Qui cum iustitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt, digni sunt morte : et non solum qui faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

CHAPITRE II.

Les Juifs mêmes sont dignes de punition, et subiront le jugement de Dieu, s'ils ne font pénitence ; car auprès de Dieu, il n'y a point de distinction de personne. Tous seront jugés suivant leurs actions, le Juif d'après sa loi, le Gentil d'après la loi gravée dans son cœur. La simple connaissance extérieure de la loi, sans l'application à s'y conformer, ne servira de rien au Juif, et il en est de même de la circoncision ; ce n'est qu'à l'homme vertueux qu'elle donne un mérite particulier.

1. C'est pourquoi vous, ô homme, qui que vous soyez, qui condamnez les autres, vous vous rendez inexcusable, parce qu'en les condamnant, vous vous condamnez vous-même, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez ¹.

2. Car nous savons que Dieu condamne selon sa vérité ceux qui commettent ces actions ².

1. Propter quod inexcusabilis es o homo omnis, qui iudicas. In quo enim iudicas alterum, teipsum condemnas : eadem enim agis quæ iudicas.

2. Scimus enim quoniam iudicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.

⁴⁵ Dans le grec : arrogants.

ŷ. 31. — ⁴⁶ Dans le grec : perfides.

⁴⁷ Voilà une fidèle image de la décadence des mœurs dans le paganisme ! Reconnaissez par là ce que devient l'homme quand il est laissé à sa propre corruption.

ŷ. 32. — ⁴⁸ Dieu et la loi ; Dieu, en réfléchissant sur les choses créées (ŷ. 19, 20), la loi, dans leur conscience (Pl. b. 2, 14).

⁴⁹ dignes de mort pour le corps et pour l'âme Pl. b. 6, 23), ou du plus sévère châtiement.

⁵⁰ Dans le grec : Lesquels ayant connu la justice de Dieu et comprenant que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, non-seulement ils les font, mais encore ils approuvent ceux qui les commettent. La leçon de notre Vulgate a en sa faveur un grand nombre de très-anciens manuscrits grecs.

ŷ. 1. — ¹ Précisément parce que (Pl. h. 1, 32) les hommes vicieux dont il a été parlé sont punis avec sévérité, vous n'êtes pas vous-même, ô Juif, qui que vous soyez d'ailleurs, exempt de reproches, quand vous les condamnez ; car en les condamnant, vous prononcez votre propre sentence de condamnation, puisque vous êtes aussi vicieux qu'eux-mêmes. Le mot homme est mis ici pour juif, comme on le voit clairement par le ŷ. 17. C'était à tort que les Juifs condamnaient absolument les Gentils comme pécheurs, et c'était avec aussi peu de raison qu'ils se nommaient eux-mêmes ab olivēt iustis (Comp. pour la liaison pl. h. 1, note 27).

ŷ. 2. — ² Car nous savons que Dieu juge avec impartialité ceux qui s'abandonnent ainsi au mal. L'Apôtre en donne plus au long la preuve ci-dessus (1, 32), et c'est comme s'il disait : Puisque ceux qui s'abandonnent à ces vices sont punis, vous méritez de l'être vous-même ; car nous savons par la révélation que Dieu punit sans partialité.

3. Existimas autem hoc o homo, qui judicas eos qui talia agunt, et facis ea, quia tu effugies judicium Dei?

4. An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?

5. Secundum autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis justi judicii Dei,

6. qui reddet unicuique secundum opera ejus :

7. iis quidem, qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem quarunt, vitam æternam :

8. iis autem, qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.

9. Tribulatio et angustia in omnem animam hominis operantis malum, Judæi primum, et Græci :

10. gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum, Judæo primum, et Græco :

11. non enim est acceptio personarum apud Deum.

3. Vous donc qui condamnez ceux qui les commettent, et qui les commettez vous-même, pensez-vous pouvoir éviter la condamnation de Dieu?

4. Est-ce que vous méprisez les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolérance³? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence⁴?

5. Et cependant par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu⁵,

6. qui rendra à chacun selon ses œuvres⁶ :

7. la vie éternelle à ceux qui, par leur persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité⁷;

8. sa colère et son indignation à ceux qui ont l'esprit contentieux⁸, et qui ne se rendent point à la vérité, mais qui embrassent l'iniquité⁹.

9. L'affliction et le désespoir accablent l'âme de tout homme qui fait le mal, du Juif premièrement, et puis du Gentil¹⁰.

10. mais la gloire, l'honneur et la paix¹¹ seront le partage de tout homme qui fait le bien, du Juif premièrement, et puis du Gentil.

11. Car Dieu ne fait point acception de personnes¹². 5. *Moy.* 10, 17. 2. *Paral.* 19, 7. *Job.* 34, 19. *Sag.* 6, 8. *Eccli.* 35, 15. *Act.* 10, 34. *Gal.* 2, 6.

§. 4. — ³ Regarderiez-vous son excessive indulgence et sa patience si lente à s'émouvoir, comme un signe qu'il approuve vos vices, ou qu'il est impuissant à les punir?

⁴ Dans le grec : ... et méprisez-vous sa longanimité, sans faire réflexion que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence?

§. 5. — ⁵ vous vous amassez un trésor de vengeance pour le jour où Dieu viendra châtier les coupables, et où la justice de ses jugements sera manifestée. Ce jour est celui du jugement général.

§. 6. — ⁶ selon ses œuvres tant extérieures qu'intérieures, selon ses sentiments et ses pensées (Voy. *Matth.* 23, 31 et suiv. 16, 27).

§. 7. — ⁷ Ceux qui soupireront après la gloire future, en seront mis en possession dans la vie éternelle (Orig., Chrys.). Les expressions : gloire, honneur et incorruptibilité, signifient la même chose, et désignent l'état glorieux des bienheureux.

§. 8. — ⁸ D'autres traduisent : indocile. Paul, par ces paroles, désigne les Juifs de ce temps-là, qui ne cessaient d'attaquer le christianisme. De nos jours, l'expression convient très-bien à d'autres contradicteurs qui s'élèvent contre le christianisme et la pureté de sa doctrine.

⁹ Comme la vérité comprend ici la science et la vertu (*Jean*, 17, 17), de même l'iniquité comprend l'erreur et le vice.

§. 9. — ¹⁰ D'abord le Juif, car il avait plus de moyens de pratiquer la piété et la vertu que le Gentil (Voy. *pl. h.* 1, 16).

§. 10. — ¹¹ Voy. note 7.

§. 11. — ¹² Dieu, dans ses jugements (non plus que dans le reste de sa conduite

12. Et ainsi tous ceux qui ont péché sans la loi, périront sans la loi¹³; et tous ceux qui ont péché étant sous la loi¹⁴, seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont point ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu; mais ceux qui gardent la loi seront justifiés¹⁵.

14. Car lorsque les Gentils¹⁶ qui n'ont point la loi, font naturellement les choses que la loi commande¹⁷, n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi,

15. et ils font voir que ce qui est prescrit par la loi, est écrit dans leur cœur, comme leur conscience en rend témoignage par la diversité des réflexions et des pensées, qui les accusent, ou qui les défendent,

16. *Réflexions et pensées qui paraîtront clairement* au jour où Dieu jugera par Jésus-Christ, selon l'Évangile que je prêche, tout ce qui est caché dans le cœur des hommes¹⁸.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Non enim auditores legis justi sunt apud Deum, sed factores legis justificabuntur.

14. Cum enim Gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea, quæ legis sunt, faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex :

15. qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invicem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus,

16. in die, cum judicabit Deus occulta hominum, secundum Evangelium meum, per Jesum Christum.

à l'égard de l'homme), ne considère ni l'origine ni la condition extérieure, quelle qu'elle soit. Cette impartialité des jugements de Dieu va être maintenant exposée plus au long et d'une manière plus précise. L'Apôtre montre comment tous sont jugés, non point d'après la condition extérieure, mais d'après la mesure de science et de connaissance qu'ils ont eue de la volonté de Dieu.

§. 12. — ¹³ Tous les Gentils qui ont péché contre la loi naturelle (§. 14. 15), sans connaître la loi que Moïse a donnée aux Juifs, seront condamnés en vertu de la première loi qu'ils ont connue ou pu connaître, et la circonstance qu'ils n'ont point eu de connaissance de la loi de Moïse, ne sera point mise comme un poids dans la balance du Juge.

¹⁴ en professant la loi mosaïque.

§. 13. — ¹⁵ car pour être justifié devant Dieu, il ne suffit pas de connaître la loi qu'il a révélée, il faut encore faire de cette loi la règle de sa conduite.

§. 14. — ¹⁶ Ceci se rapporte au §. 12, et explique comment les Gentils ont pu pécher sans la loi de Moïse.

¹⁷ ce qui fait partie de la loi révélée, à savoir, ces préceptes que le Gentil pouvait connaître par la lumière de sa raison.

§. 16. — ¹⁸ Sens des versets 15 et 16. Ils (les Gentils) montrent que les prescriptions relatives aux œuvres de la loi, sont gravées dans leurs cœurs, en ce que leur conscience en rendra témoignage en les accusant ou en les absolvant au jour du jugement. L'Apôtre ne parle que de l'activité de la conscience au jour du jugement, parce que ce sera alors qu'elle prononcera avec une entière liberté et sans trouble (*Sages. 5, 3 et suiv.*); mais il faut entendre en même temps son activité en général, dans tous les temps. Le mot Évangile est mis pour « la doctrine annoncée par la prédication. » Sur Jésus en qualité de Juge voy. *Jean*, 5, 22. Si du reste, dans ce qui précède, il est parlé d'une justification des Juifs et des Gentils par leurs œuvres, cela n'est pas en contradiction avec ce que l'Apôtre enseigne ailleurs, que l'homme est justifié devant Dieu par la foi à l'œuvre du Christ; car par ces œuvres la foi, en particulier la foi à la grâce de Jésus-Christ, n'est pas exclue. En effet, ni Juifs ni Gentils ne pouvaient faire aucune œuvre méritoire, sans croire en même temps en Dieu et sans avoir un désir sincère de faire tout ce qui serait nécessaire pour leur salut. Par là même ils croyaient, sinon expressément (explicitement), au moins d'une manière générale (implicite), en Jésus-Christ, et ils obtenaient par cette foi la grâce pour pouvoir faire des bonnes œuvres. Si saint Paul relève les œuvres, c'est afin de faire rentrer les uns et les autres en eux-mêmes, et de leur faire avouer qu'ils sont pécheurs. Il n'est pas dit non plus par ces paroles qu'ils puissent trouver le salut dans leur foi, en demeurant païens ou juifs; car en leur montrant combien peu de vraie vertu ils ont pratiqué avec leur loi, et même dans quels vices honteux ils sont tombés, son intention est bien plutôt de les pénétrer

17. Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo,

18. et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem,

19. confidis teipsum esse ducem cæcorum, lumen eorum qui in tenebris sunt,

20. eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

21. Qui ergo alium doces, teipsum non doces : qui prædicas non furandum, furaris :

22. qui dicis non mœchandum, mœcharis : qui abominaris idola, sacrilegium facis :

23. qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum in-honoras.

24. (Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est).

25. Circumcisio quidem prodest, si legem observes : si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.

26. Si igitur præputium justitias legis custodiat : nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur?

27. et judicabit id quod ex na-

17. Mais vous, qui portez le nom de Juif¹⁹, qui vous reposez sur la loi, qui vous glorifiez en Dieu²⁰;

18. qui connaissez sa volonté, et qui étant instruit par la loi, savez discerner ce qui est le plus utile²¹;

19. qui vous flattez d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. le docteur des ignorants, le maître des enfants, ayant dans la loi la règle de la science et de la vérité;

21. vous donc qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-même; vous qui publiez qu'on ne doit point dérober, vous dérobez;

22. vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultère, vous commettez des adultères; vous qui avez en horreur les idoles, vous faites des sacrilèges²²;

23. vous qui vous glorifiez dans la loi, vous déshonorez Dieu par le violement de la loi.

24. Car vous êtes cause, comme dit l'Écriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les nations²³.

25. Ce n'est pas que la circoncision²⁴ ne soit utile²⁵, si vous accomplissez la loi; mais si vous la violez, tout circoncis que vous êtes, vous devenez comme un homme incirconcis.

26. Si donc un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis?

27. et qu'ainsi celui qui étant naturelle-

fortement de cette pensée, que c'est donc pour eux une chose bien nécessaire d'entrer dans cette religion de tout point parfaite, où la foi et la grâce nous sont présentées d'une manière beaucoup plus excellente par Jésus-Christ.

§. 17. — ¹⁹ Jusqu'ici saint Paul a combattu la prétendue sainteté des Juifs en termes si généraux, qu'on pouvait très-bien en faire également l'application aux Gentils; maintenant il s'adresse à eux directement, et il montre dans quelle contradiction leur vie est avec leur loi; ils enseignent et ils exaltent la loi, mais leur conduite la déshonore; et comme cette connaissance extérieure de la loi n'est pour eux d'aucune utilité, la circoncision du corps ne leur servira non plus de rien, s'ils n'ont un cœur circoncis.

²⁰ qui vous glorifiez que le vrai Dieu est le Dieu des Juifs.

§. 18. — ²¹ Dans le grec : et qui, étant instruit suivant la loi, savez faire le discernement entre les choses opposées (entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas).

§. 23. — ²² À l'égard du temple de Dieu (*Malach.* 1, 8. 13, 14).

§. 24. — ²³ On voit encore se réaliser en vous ce qu'Isaïe disait déjà (52, 5) des Juifs de son temps; ils sont cause que les Gentils jugent mal du Dieu des Juifs, concluant des vices des Juifs que leur Dieu les approuve, ou qu'il est impuissant à les punir.

§. 25. — ²⁴ C'était surtout de la circoncision, signe de l'alliance d'Israël avec Dieu, que le Juif s'enorgueillissait, et il y voyait un gage de sa justification.

²⁵ comme il est prouvé plus bas 3, 1 et suiv.

ment incircconcis, accomplit la loi, vous condamnera, vous qui ayant reçu la lettre, et étant circoncis, êtes un violateur de la loi ²⁶?

28. Car le Juif n'est pas celui qui l'est au dehors; et la circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure :

29. mais le Juif est celui qui l'est intérieurement ²⁷; et la circoncision est celle du cœur, qui se fait par l'esprit, et non selon la lettre : et ce Juif tire sa louange, non des hommes, mais de Dieu ²⁸.

tura est præputium, regem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es?

28. Non enim qui in manifesto, Judæus est : neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisio :

29. sed qui in abscondito, Judæus est : et circumcisio cordis in spiritu, non littera : cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

CHAPITRE III.

Les Juifs ont l'avantage d'être en possession du dépôt de la révélation divine. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, n'ont pas cru à cette révélation, mais leur incrédulité ne détruit point la fidélité de Dieu dans l'accomplissement de ses promesses, et leur propre infidélité n'en est pas moins coupable. Excepté cet avantage extérieur, les Juifs, sous le rapport du mérite moral, n'ont rien de plus que les Gentils, mais ils sont comme eux pécheurs, et ils ont également besoin de la justification. Cette justification, Juifs et Gentils la reçoivent par la foi en Jésus-Christ. La loi et toutes ses cérémonies n'ont aucune vertu pour justifier l'homme, ne fût-ce que pour cette raison, que Dieu n'est pas seulement le Dieu des Juifs, mais aussi le Dieu des Gentils; cependant la foi ne détruit point la loi.

1. Quel est donc l'avantage des Juifs? et quelle est l'utilité de la circoncision ¹?

1. Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis?

✠. 27. — ²⁶ Il est dit ici de la circoncision ce qui a été dit plus haut ✠. 12-16 de la loi. Comme la simple possession de la loi mosaïque ne sert à rien au Juif devant le tribunal de Dieu, s'il n'observe la loi, et comme le défaut de cette même loi ne nuit point au Gentil, pourvu qu'il vive selon la loi naturelle; de même la circoncision, si l'on transgresse la loi, n'est d'aucune utilité, et le prépuce ne cause aucun préjudice, si la loi est accomplie; il y a plus, un incircconcis qui accomplit la loi (la loi naturelle comme partie de la loi révélée, voy. note 17), est en quelque manière le juge du Juif qui transgresse la loi, et sa conduite met dans tout son jour l'énormité du crime de ce dernier, puisque, avec beaucoup moins de moyens, il a fait beaucoup plus que le Juif qui avait la loi écrite, et qui, par la circoncision, avait été reçu parmi le peuple élu.

✠. 29. — ²⁷ celui qui possède la pureté du cœur, qui a des dispositions et qui tient une conduite conformes à la loi (5. Moys. 30, 6, Jér. 4, 4).

²⁸ Un juif ainsi disposé trouve grâce non-seulement aux yeux des hommes, mais aux yeux de Dieu, qui met en lui ses complaisances et le justifie. La justification de la part de Dieu est encore ici dite résulter à l'égard du juif d'une conduite réglée sur la loi, mais la foi doit y être en même temps comprise. Un juif animé de ces sentiments de foi est déjà chrétien d'une certaine manière, et il ne tarde pas à embrasser formellement le christianisme, car la loi le renvoie d'elle-même à Jésus-Christ (*Comp.* ce qui a été dit à ce sujet sur la fin de la note 18). Paul parle du juif; mais le chrétien peut très-bien se faire l'application de ses paroles. Pour lui non plus, le signe de l'alliance qu'il porte, le baptême, ne lui est d'aucune utilité, s'il ne conserve en lui la grâce baptismale, et s'il ne s'y affermit par une pureté de cœur toujours plus grande.

✠. 1. — ¹ du judaïsme tout entier. L'Apôtre avait jusque-là refusé aux Juifs toute espèce de prérogative sous le rapport moral. Afin donc de détourner de lui

2. Multum per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei;

3. quid enim si quidam illorum non crediderunt? Numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuat? Absit.

4. Est autem Deus verax : omnis autem homo mendax, sicut scriptum est : Ut justificeris in sermonibus tuis : et vincas cum judicaris.

5. Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram?

6. (secundum hominem dico). Absit; alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum?

7. Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius; quid adhuc et ego tanquam peccator judicor?

8. et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere)

2. Leur avantage est grand en toutes manières, principalement en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés ².

3. Car enfin si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru, leur infidélité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non certes ³.

4. Dieu est véritable, et tout homme est menteur, selon qu'il est écrit : Afin que vous soyez reconnu fidèle en vos paroles, et victorieux lorsque vous serez jugé ⁴.

5. Mais si notre injustice fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu (pour parler selon l'homme) est-il injuste de nous faire ressentir sa colère?

6. Non certes; car si cela était, comment Dieu serait-il le juge de ce monde ⁵?

7. Mais si, par mon infidélité, la fidélité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi me condamne-t-on encore comme pécheur?

8. et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien? (selon que quel-

le soupçon qu'il n'attache aucun prix au judaïsme, il va en faire connaître les avantages.

χ. 2. — ² le dépôt des révélations divines, particulièrement les promesses relatives au Messie (*Ps.* 118, 50 et suiv. 5. *Moys.* 18, 15 et suiv.). D'où il suit que le Juif a déjà l'espérance de l'avènement du Messie, et qu'ainsi il peut d'autant plus facilement, à son avènement réel, croire en lui.

χ. 3. — ³ En union avec ce qui précède, le sens du verset est : C'est un avantage très-grand que les promesses divines doivent avoir leur accomplissement parmi les Juifs, et que ceux-ci puissent, par ce moyen, arriver immédiatement au salut. Car si quelques-uns ont été désobéissants et n'ont pas cru aux promesses du Messie, ni au Messie lui-même, lors de son apparition, cela détruit-il la fidélité de Dieu et l'engagement qu'il avait pris d'accomplir ses promesses? Point du tout! — Ce fut la grande majorité du peuple qui ne crut point; par ménagement l'Apôtre se sert, pour le rappeler, de l'expression « quelques-uns. » Il développe plus longuement (*pl.* b. 9, 6 et suiv. chap. 10 et 11) la pensée que l'incrédulité des Juifs n'a point anéanti la promesse de la rédemption.

χ. 4. — ⁴ Car on peut se contenter en Dieu pour l'accomplissement de ce qu'il promet; tous les hommes au contraire inspirent de la défiance, et cette défiance qu'inspire l'homme, met les garanties que Dieu offre dans une lumière d'autant plus vive, comme autrefois le péché de David fit ressortir la vérité divine, ce qui fit dire à David : Mon péché, que Dieu m'a remis, fait que Dieu a été trouvé véritable dans sa promesse de pardonner les péchés, et que le droit serait de son côté, si l'on voulait l'accuser de n'être pas vrai (Grégoire). Pareillement, veut dire saint Paul, l'inconstance et l'infidélité des hommes fait briller d'un éclat d'autant plus vif la fidélité et l'immuableté de Dieu dans sa parole. Les mots « tout homme est menteur » se trouvent *Ps.* 115, 11, et les paroles citées de David *Ps.* 50, 6.

χ. 6. — ⁵ Paul se fait une objection : Si l'inconstance et l'infidélité des Juifs ont eu un bon effet et ont contribué à faire paraître la constance et la fidélité de Dieu, Dieu n'est-il pas injuste lorsqu'il menace de punir ceux qui ont contribué à sa gloire? (Je parle comme ont coutume de parler les hommes sujets à erreur.) En aucune manière! car si Dieu ne pouvait punir ces hommes, il ne pourrait punir aucun péché, puisque Dieu fait tourner tous les péchés à sa gloire, et ainsi le jugement du monde ne saurait avoir lieu, ce qui est absurde; car il faut qu'il y ait punition et récompense, comme il y a une différence essentielle entre le bien et le mal. Par « le monde, » ce sont les méchants d'entre les Juifs et les Gentils qu'il faut entendre (*Rom.* 11, 12).

ques-uns, pour nous noircir, nous accusent de dire.) Ces personnes seront justement condamnées ⁶.

9. Quoi donc ? sommes-nous préférables aux Gentils ? Nullement; car nous avons déjà convaincu et les Juifs et les Gentils d'être tous dans le péché ⁹.

10. selon qu'il en est écrit : Il n'y a point de juste, il n'y en a pas un seul.

11. Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence; il n'y en a point qui cherche Dieu.

12. Ils se sont tous détournés du droit chemin; ils sont tous devenus inutiles; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13. Leur gosier est un sépulcre ouvert; ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse; ils ont sur leurs lèvres un venin d'aspic.

14. Leur bouche est remplie de malédiction et d'amertume.

15. Leurs pieds sont vites pour répandre le sang.

16. Le brisement et le malheur sont dans toutes leurs voies.

17. Ils ne connaissent point la voie de la paix.

18. Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux ¹⁰.

19. Or, nous savons que toutes les paroles de la loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et

faciamus mala ut veniant bona : quorum damnatio justa est.

9. Quid ergo? præcellimus eos? Nequaquam. Causati enim sumus, Judæos et Græcos omnes sub peccato esse,

10. sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam.

11. non est intelligens, non est requirens Deum.

12. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

13. Sepulchrum patens est guttur eorum, linguis suis dolose agebant : Venenum aspidum sub labiis eorum :

14. Quorum os maledictione, et amaritudine plenum est :

15. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem :

16. Contritio et infelicitas in viis eorum :

17. et viam pacis non cognoverunt :

18. Non est timor Dei ante oculos eorum.

19. Scimus autem, quoniam quæcumque lex loquitur, iis, qui in lege sunt, loquitur : ut omne

§. 8. — ⁶ Le sens des versets 7 et 8 est : Non, le jugement du monde ne sauraît avoir lieu; car si l'infidélité des Juifs n'était pas punie, parce qu'elle a contribué à faire éclater la fidélité de Dieu, aucun pécheur ne pourrait plus être puni; il suivrait même de là que l'on se pourrait croire obligé de faire le mal, afin qu'il en résultât un bon effet (la gloire de Dieu), ainsi que quelques-uns nous imputent cette conséquence. La condamnation de ces incrédules et de ces infidèles (§. 3) est juste. Par ces mots : « pourquoi me condamne-t-on encore, etc. » saint Paul personnifie en lui tous les pécheurs quels qu'ils soient, et il faut les comprendre tous sous cette personnification.

§. 9. — ⁷ Litt. : Quoi donc? avons-nous sur eux quelque avantage? — L'Apôtre revient au verset premier.

⁸ Notre mérite, sous le rapport moral, parce que nous sommes en possession des révélations divines, est-il donc plus grand devant Dieu que celui des Gentils? Sommes-nous meilleurs qu'eux?

⁹ Paul revient à sa proposition principale (chap. 1, 2), que tous les hommes sont coupables. Il la prouve par l'Ancien-Testament, et, par ce genre de preuves, il atteint particulièrement les Juifs, pour lesquels les passages cités (§. 10-18) avaient été directement écrits. Les Gentils étaient d'ailleurs regardés comme pécheurs par les Juifs; et ils sont en effet aussi compris dans ces passages qui ont été recueillis de diverses parties de l'Ancien-Testament (Voy. Ps. 13, note 9).

§. 18. — ¹⁰ L'Apôtre retrace ici la culpabilité et la condition de pécheurs de tous les hommes, laquelle éclate avec plus ou moins d'excès dans les différents individus. Il n'est pas, en parlant ainsi, en contradiction avec lui-même, quoique plus haut (2, 13. 14. 29) il ait déclaré justes ceux qui régissent leur conduite d'après la loi, et qui ont été justifiés de Dieu; car même ces justes ne sont pas entièrement purs, et eux-mêmes se reconnaissent pécheurs.

os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo :

20. quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro coram illo. Per legem enim cognitio peccati.

21. Nunc autem sine lege justitia Dei manifestata est; testificata a lege et prophetis.

22. Justitia autem Dei per fidem Jesu Christi, in omnes et super omnes qui credunt in eum : non enim est distinctio :

que tout le monde soit soumis à Dieu ¹¹;

20. parce que nul homme ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi; car la loi ne donne que la connaissance du péché ¹². Gal. 2, 16.

21. Au lieu que maintenant, sans la loi, la justice qui vient de Dieu nous a été manifestée, étant confirmée par la loi et par les prophètes ¹³.

22. Et cette justice que Dieu donne par la foi en Jésus-Christ, est pour tous ceux et sur tous ceux qui croient en lui : car il n'y a nulle distinction ¹⁴;

§. 19. — ¹¹ Les Psaumes et les Prophètes parlent de cet état de péché et de cette culpabilité. Or, comme tout ce que les Ecritures disent s'adresse aux Juifs, il est donc démontré par là que les Juifs eux-mêmes sont coupables; de sorte que tous les hommes, Juifs et Gentils, loin de pouvoir trouver la justification dans leurs œuvres, doivent implorer la grâce divine (Aug.). Dans le grec : afin que toute bouche soit fermée, et que le monde entier soit jugé digne des vengeances divines.

§. 20. — ¹² Tout doit se reconnaître digne de punition devant Dieu et implorer sa grâce; car par la loi seulement, soit la loi morale des Juifs, soit la loi naturelle des Gentils, nul ne peut obtenir de Dieu la justification, parce que nul n'accomplit cette loi entièrement, et que, par cette raison même, elle n'a en elle-même aucune vertu justificative. Le juif ne peut pas davantage attendre de Dieu sa justification en considération de sa fidélité à observer la loi cérémonielle, à faire les oblations et les sacrifices prescrits; car cette loi n'a non plus en elle-même aucune vertu pour cela. La loi ne peut que faire connaître le péché, c'est-à-dire apprendre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ce qui est vertu et ce qui est péché, de même que les sacrifices expiatoires rappellent bien le péché, mais ne peuvent l'effacer (Hébr. 10, 3). Le pardon des péchés et la sanctification doivent venir de Dieu.

§. 21. — ¹³ Maintenant un état religieux paraît avoir commencé, où avec l'Evangile une justice (une justification) est annoncée, qui est donnée, non par la loi, mais par Dieu. Par cette justice (justification) qui émane de Dieu, ce n'est pas seulement le pardon des péchés, mais la communication de la grâce de l'esprit qui vivifie, régénère, sanctifie et rend ami de Dieu, qu'il faut entendre (voy. *pl. h. 1, 17*); car la déclaration de pureté intérieure ne peut être conçue en tant qu'opération divine, autrement que comme une opération spirituelle et vivifiante, puisque Dieu lui-même est esprit et vie. Cette justice n'est pas nouvelle, en ce qu'elle était déjà indiquée dans l'Ancien-Testament (1. *Moys.* 49, 10. 5. *Moys.* 18, 15. *Jér.* 23, 6. 33, 16. *Isaïe*, 45, 17. 53 et suiv. *Dan.* 9, 18), et que déjà les justes de l'ancienne Alliance ne le furent que de cette justice (voy. *pl. h. 2*, note 18, vers la fin); mais elle est nouvelle sous ce rapport qu'elle est enseignée d'une manière plus précise dans l'Evangile, et que les croyants peuvent la connaître et en jouir, non pas seulement par les prophètes, comme les justes de l'ancienne Alliance (1. *Pier.* 1, 10. 11), mais d'une vue claire et avec évidence. Si d'ailleurs il est dit que la justice n'est pas donnée par la loi, mais de Dieu, cela ne signifie pas que l'homme puisse se croire exempt de toute loi, ou qu'il ne soit pas dans l'obligation de coopérer à sa justification; c'est précisément le contraire qui est marqué, comme le montre ce qui suit (§. 22. 25. 31).

§. 22. — ¹⁴ Dieu ne confère point cette justice sans l'homme, mais l'homme la reçoit par la foi en Jésus-Christ. Au moyen de cette foi tous indistinctement, Juifs et Gentils, obtiennent la justification. L'expression « pour tous et sur tous » est mise pour « tous sans exception. » Suivant d'autres (An elme), « pour tous » marque l'universalité des hommes, « sur tous » la source divine de la justification (voy. sur la foi *pl. h. 1, 17*). Comme la foi est une foi en Jésus-Christ tout entier, non à tel ou tel point concernant Jésus-Christ, et que, pour cette raison, elle ne consiste pas seulement à tenir sa doctrine et ses promesses pour vraies, que ce ne peut être simplement la croyance et la confiance, mais qu'elle comprend nécessairement en outre la volonté de se montrer obéissant à tout ce que Jésus-Christ a ordonné, il s'ensuit que la foi est nécessairement jointe à l'espérance, que la foi

23. parce que tous ont péché ¹⁵ et ont besoin de la gloire de Dieu ¹⁶;

24. étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ ¹⁷;

25. que Dieu a proposé pour être la victime de propitiation, par la foi en son sang, pour faire paraître sa justice, par la rémission de leurs péchés passés.

26. qu'il a soufferts avec tant de patience, pour faire paraître en ce temps la justice qui vient de lui; montrant tout ensemble qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ ¹⁸.

23. Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei.

24. Justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem, quæ est in Christo Jesu,

25. quem proposuit Deus propitiationem per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum

26. in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore : ut sit ipse justus, et justificans eum, qui est ex fide Jesu Christi.

et l'espérance sont inséparables de la charité, et qu'il n'y a que cette espérance croyante, et cette foi espérante qui est vivifiée par la charité, qui puisse obtenir la justification. C'est dans cette union que le saint concile de Trente présente ces trois vertus divines, la foi, l'espérance et la charité, comme préparation à l'acquisition de la justification, et il moutre (Sess. 6, chap. 6) comment les adultes doivent non-seulement tenir pour vrai tout ce que Dieu a révélé, mais encore espérer et commencer à aimer ce Dieu qui est la source de toute justice. Suivant ce même concile (chap. 7), cette préparation est suivie de la justification même (par le baptême ou la pénitence, ou sans ces sacrements, lorsqu'il n'est pas possible de les recevoir, pourvu qu'on en ait un vrai désir), laquelle n'est pas une simple rémission des péchés, mais une sanctification et un renouvellement de l'intérieur de l'homme, que celui-ci reçoit librement et qu'il laisse opérer en lui. A l'égard des enfants, c'est encore au moyen de la foi qu'ils sont justifiés dans le baptême, mais ce sont les parrains qui font profession de cette foi, à la place des enfants à baptiser. Cette profession peut se faire, car les chrétiens peuvent en général faire des œuvres méritoires les uns pour les autres, et ils peuvent en particulier manifester la foi, quand ceux qui doivent croire ne sont pas actuellement en état de le faire (Voy. *Luc.* 8, 50). En outre, la profession de foi peut être faite par les parrains, comme si elle était faite par celui-là même qui est baptisé, parce qu'au sortir de l'enfance elle sera renouvelée avec le vœu du baptême.

§. 23. — ¹⁵ soit simplement par le péché originel, soit même par des péchés actuels.

¹⁶ de la grâce justifiante. D'autres, par la gloire, entendent l'image de Dieu, qui fut défigurée par le péché. D'autres traduisent : tous ont besoin de la gloire de Dieu, ces faveurs divines (Voy. *pl. h.* 2, 29. *Jean*, 5, 44).

§. 24. — ¹⁷ Tous obtiennent la grâce de la justification (la justification du péché et la sanctification), sans l'avoir méritée antérieurement par l'activité de leur foi (voy. note 14), purement par un effet de la rédemption de Jésus-Christ (Conc. de Trente, sess. 6, chap. 8). Le mot rédemption signifie proprement rachat d'un esclave, au moyen d'une rançon, de la puissance de l'ennemi. L'esclave, c'est l'homme; la rançon, c'est la mort expiatoire de Jésus-Christ; l'ennemi, c'est la puissance du péché, de Satan. Ainsi remarquez : La foi active avant la justification (le baptême ou la confession), obtient bien la justification, en ce sens que Dieu en a fait *une condition*, mais elle ne la *mérite* pas, en ce sens que Dieu *doive* justifier celui qui a une foi véritable. La justification est bien plutôt un don de Dieu, que Dieu nous fait et dont il nous met en possession sans aucun mérite de notre part. Il en est ici comme par exemple d'un homme qui est tombé dans un puits. Pour en sortir il faut qu'un saisisse la corde qu'on lui tend, et c'est là une *condition* indispensable de sa délivrance; mais il ne *mérite* pas pour cela d'être délivré; sa délivrance lui est offerte par une pure et libre faveur. Il en est tout autrement néanmoins de la foi active ou de la loi et des bonnes œuvres après la justification. Celles-ci sont *méritoires*, parce qu'elles sont faites dans l'état de grâce où l'on s'est établi précédemment, en Jésus-Christ et avec Jésus-Christ, et ce sont par conséquent les œuvres mêmes de Jésus-Christ, ce qui fait qu'elles doivent être nécessairement méritoires.

§. 26. — ¹⁸ Sans des versets 25 et 26 : Tous peuvent trouver leur justification en Jésus-Christ; car Dieu, par sa mort sanglante, l'a établi comme victime d'expiation

27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non : sed per legem fidei.

28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem sine operibus legis.

29. An Judæorum Deus tantum? nonne et Gentium? Immo et Gentium;

30. quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.

27. Où est donc le sujet de votre gloire¹⁹? Il est exclu²⁰. Et par quelle loi? est-ce par la loi des œuvres? Non; mais par la loi de la foi²¹.

28. Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi²².

29. Dieu n'est-il le Dieu que des Juifs? ne l'est-il pas aussi des Gentils? Oui, certes, il l'est aussi des Gentils.

30. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie par la foi les circoncis, et qui par la foi justifie aussi les incirconcis.

pour effacer les fautes et la peine en faveur de tous ceux qui croient en lui. Par ce moyen, lui-même, le Juste, qui ne peut laisser le péché impuni, il a mis d'accord sa justice vengeresse avec son amour, afin que la justice et l'amour, unis ensemble, pussent opérer la rémission de ses péchés qui avaient été commis même avant la mort de Jésus-Christ, avant cette œuvre de justice et d'amour. Dans son infinie longanimité, il a laissé jusque-là ces péchés sans les expier; mais maintenant il lui a plu de manifester sa justice (et son amour), afin qu'il fût reconnu non-seulement comme un Dieu juste, qui châtie et qui aime en même temps, mais encore afin que tous ceux-là pussent obtenir la justice, qui croient (sincèrement) en Jésus Christ et à l'œuvre de la rédemption qu'il a opérée. — Le sang de Jésus est mis pour la mort sanglante de Jésus; car ce n'est point le sang par lui-même, mais Jésus-Christ se dévouant par une mort sanglante, en punition du péché, qui a mérité aux hommes la rédemption. Le sang étant le principal siège de la vie animale (3. *Moy.* 17, 41), ce fut dans une pensée d'une signification profonde, que Jésus-Christ voulut mourir d'une mort où son sang fût versé; car cette mort signifiait la cessation, l'abandon de la vie de convoitise dont le christianisme fait un devoir rigoureux. Dans les passages ci-dessus, par la justice de Dieu, il ne faut pas entendre seulement la justice vengeresse (Orig.), mais en même temps son amour; car il est dit qu'il la montre pour la rémission des péchés, ce qui est cause que l'on ne peut la concevoir sans son amour (Chrys., Aug., Ans.). Dieu étant juste, il était dans l'obligation de punir le péché; or, afin de maintenir l'harmonie entre son infinie justice, qui demandait vengeance, et son amour infini, il a mis son Fils à la place des coupables, et ainsi il a puni le péché en quelque manière sur lui-même, en tant que son Fils, après avoir pris la nature humaine, s'est, comme personne divine, exposé aux souffrances et à la mort, afin d'offrir pour le péché, qui était infini, une victime d'un prix infini (Anselm.). Jésus-Christ s'est offert pour tous les péchés, soit ceux qui précéderent, soit ceux qui suivirent sa mort; mais l'Apôtre ne parle que de ceux qui avaient précédé la mort de Jésus-Christ, parce que le péché, il est vrai, peut bien suivre cette mort, mais il ne le devrait pas. Après une pareille marque d'amour, semble nous dire l'Apôtre, les vices et la volupté devraient disparaître, il ne devrait plus être question du péché.

§. 27. — ¹⁹ Après cette discussion profonde touchant la justice émanant de la foi, l'Apôtre peut demander en triomphant aux Juifs : Comment ils peuvent encore prétendre avoir, par rapport à la justification, quelque avantage sur les Gentils, et obtenir la justification par l'observation de la loi mosaïque. Si cela était, conclut l'Apôtre, si l'homme était justifié en vertu de cette loi, les Juifs seraient donc seuls capables de devenir justes, et les Gentils ne le pourraient donc pas, puisqu'ils n'ont pas la loi de Moïse; Dieu n'aurait donc rendu le salut possible qu'aux Juifs, et non aux Gentils, et il ne serait donc par conséquent Dieu, c'est-à-dire la source du salut, un père plein d'amour, que pour les premiers, et non pour les derniers?

²⁰ Il n'existe pas.

²¹ En vertu de quelle loi est-on justifié devant Dieu? Serait-ce par la simple observation des rites mosaïques et de la morale? Nullement; mais c'est par la foi qui accomplit la loi (*Voy.* §. 31).

§. 28. — ²² Nous croyons que l'homme parvient à la justification par une foi telle, qu'elle renferme l'espérance et la charité (*Gal.* 5, 6. 1. *Cor.* 13, 2), mais qu'il ne peut l'obtenir par les œuvres de la loi, quelles qu'elles soient, lorsqu'elles sont faites sans cette foi (*Comp. pl. h. §.* 19-25).

31. Détruisons-nous donc la loi par la foi? A Dieu ne plaise; au contraire nous l'établissons²³.

31. Legem ergo destruimus per fidem? Absit : sed legem statuimus.

CHAPITRE IV.

La doctrine de la justification par la foi peut être prouvée même par l'ancien Testament; en effet, Abraham et David ne furent pas justifiés en vertu des seules œuvres de la loi, mais à cause de leur foi. C'est à raison de cette foi qu'Abraham avait même avant qu'il fût circoncis, qu'il est devenu le père des croyants circoncis et incirconcis, et qu'il a eu part, avec ses descendants, à la promesse d'être l'héritier du monde. Sa foi fut, de plus, d'une fermeté inébranlable. Tous ceux qui imitent sa foi sont justifiés comme lui.

1. Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a eu selon la chair¹?

2. Certes, si Abraham a été justifié par ses œuvres, il a de quoi se glorifier, mais non devant Dieu².

3. Car que dit l'Écriture? Abraham crut ce que Dieu lui avait dit³, et sa foi lui fut imputée à justice⁴. 1. *Moys.* 15, 6. *Gal.* 3, 6.

4. Or la récompense qui se donne à quelqu'un pour ses œuvres, ne lui est pas imputée comme une grâce, mais comme une dette.

1. Quid ergo dicemus in vasse Abraham patrem nostrum secundum carnem?

2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.

3. Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo : et reputatum est illi ad justitiam.

4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.

§. 31. —²³ La foi en Jésus-Christ ne détruit point la loi, elle la confirme bien plutôt, puisqu'elle apprend à l'accomplir parfaitement (*voy. là-dessus Matth.* 5, 17-19. *Pl. b.* chap. 6 et 7), et qu'elle peut elle-même être prouvée par l'Ancien Testament. C'est cette dernière pensée que l'Apôtre développe dans le chapitre suivant, en faisant voir comment Abraham et David furent justifiés par la foi, et non pas simplement par les œuvres de la loi.

§. 1. —¹ Sens : Après avoir donc démontré que l'homme est justifié par la foi, comment en a-t-il été à l'égard d'Abraham, notre père? A-t-il obtenu la justification par le simple accomplissement des œuvres de la loi, ou par la foi? — L'expression « selon la chair » est la même chose que : par le simple accomplissement des œuvres de la loi, et comprend non-seulement les rites extérieurs de la religion, comme la circoncision (§. 10), mais encore ses observances morales, qui étaient pratiquées en dehors de l'état de la foi ; car elle est expliquée §. 2, 4, 5, par les mots « œuvres » et « opérer. » *Comp. pl. b.* 11, 6. *Ephés.* 2, 8 (Justinien). Il faut sous-entendre la réponse : Ce n'est point par les œuvres, mais par la foi ; car, etc. (*Voy. ce qui suit et note 5*).

§. 2. —² Il a un mérite selon la chair, terrestre, humain, en rapport avec des œuvres terrestres, mais qui n'est de nulle valeur devant Dieu.

§. 3. —³ que Dieu accomplirait les promesses qu'il lui faisait (§. 13 et suiv.) d'une nombreuse postérité (spirituelle).

⁴ Cela, à cause de sa confiance inspirée par la foi, fut considéré, par une pure grâce, sans aucun mérite acquis par ses œuvres antérieures, comme le rendant digne de la justification, et dès-lors Dieu, en effet, daigna lui communiquer la grâce de la justice (de l'exemption du péché, de la sanctification et de la béatitude). Imputer à justice ne veut pas dire seulement qu'Abraham fut regardé comme juste, sans que Dieu l'eût en effet établi dans l'état de justice ; mais cela veut dire que Dieu regarda son état dépourvu de tout mérite, son état de pécheur, par une pure grâce à cause de sa foi, comme digne d'être changé, à partir de ce moment, en un état de justification.

5. Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum, qui iustificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam secundum propositum gratiæ Dei.

6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :

7. Beati, quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.

8. Beatus vir, cui non imputavit Dominus peccatum.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcisione tantum manet, an etiam in præputio ? Dicimus enim quia reputata est Abrahæ fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est ? in circumcisione, an in præputio ? Non in circumcisione, sed in præputio.

11. Et signum accepit circumcisionis, signaculum justitiæ fidei, quæ est in præputio : ut sit pater omnium credentium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam :

5. Et au contraire, lorsqu'un homme sans faire des œuvres, croit en celui qui justifie le pécheur, sa foi lui est imputée à justice⁵, selon le décret de la grâce de Dieu⁶.

6. C'est ainsi que David dit qu'un homme est heureux à qui Dieu impute la justice sans les œuvres.

7. Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts. *Ps. 34, 1.*

8. Heureux celui à qui Dieu n'a point imputé de péché.

9. Or ce bonheur n'est-il que pour les circoncis ? N'est-il point aussi pour les incirconcis⁹ ? Car nous venons de dire que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Mais quand lui a-t-elle été imputée ? Est-ce après qu'il a été circoncis, ou lorsqu'il était incirconcis ? Ce n'a point été après qu'il eût reçu la circoncision, mais avant qu'il l'eût reçue⁹.

11. Et il reçut la marque de la circoncision, comme le sceau de la justice qu'il avait eue par la foi, lorsqu'il était encore incirconcis¹⁰, pour être et le père de tous ceux qui croient n'étant point circoncis, afin que leur foi leur soit aussi imputée à justice ;

ŷ. 5. — ⁵ Le sens et la suite des pensées dans les versets 2-5 est : Car si Abraham est arrivé à la justification par les œuvres de la loi, il a bien lieu de s'en glorifier (quoique non pas devant Dieu) ; oui, il pouvait demander la justification comme une récompense qui lui était due. Or, cela est contredit par l'Écriture, suivant laquelle la justification lui fut accordée seulement en considération de sa foi et par une pure grâce ; ce qui ne pouvait se dire si Abraham eût été justifié en vertu de ses œuvres ; en effet, celui qui fait les œuvres a droit à la récompense comme à une dette, mais celui qui croit, la justification ne lui est pas donnée comme une récompense due, mais par grâce, c'est-à-dire qu'elle lui est imputée.

⁶ Les mots « selon le décret, » etc. ne sont pas dans le grec.

ŷ. 6. — ⁷ David pareillement ne rapporte pas la justification aux œuvres de la loi, mais à la grâce gratuite de Dieu (qui est le partage de la confiance inspirée par la foi).

ŷ. 9. — ⁸ N'y a-t-il que celui qui est circoncis qui soit purifié de ses péchés (justifié), et qui, pour cette raison, soit estimé bienheureux, ou bien, l'incirconcis partage-t-il cette faveur (s'il croit et s'il espère) ? Oui, l'incirconcis est également justifié, laisse à penser l'Apôtre, puisque c'est à cause de sa foi, et non point en considération de la circoncision ou d'autres œuvres, qu'Abraham a été justifié. La circoncision ne peut être le fondement de sa justification, continue-t-il dans ce qui suit, car lorsqu'il fut justifié, il n'était pas encore circoncis.

ŷ. 10. — ⁹ Abraham reçut la promesse d'une postérité nombreuse (1. *Moys.* 15, 5), avant même qu'il eût reçu le commandement de se circoncire (1. *Moys.* 17). Il fut donc justifié avant la circoncision ; car sa justification eut lieu par suite de sa foi en l'accomplissement de cette promesse.

ŷ. 11. — ¹⁰ Abraham reçut la circoncision proprement comme signe de son alliance avec Dieu (1. *Moys.* 17, 9) ; or, cette alliance n'aurait pas eu lieu, si Abraham n'avait pas eu foi à la promesse, et si par cette foi il n'eût déjà auparavant été justifié. Par où l'on voit que la circoncision ne fut aussi que le signe de la justice qu'Abraham obtint par la foi. La circoncision intérieure du cœur, la mortification de l'homme sensuel, tel est encore maintenant le signe de la vie de la foi dans le chrétien.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

12. et le père des circoncis¹¹, qui non-seulement ont reçu la circoncision¹², mais qui suivent aussi les traces de la foi qu'eut notre père Abraham, lorsqu'il était encore incirconcis¹³.

13. Car ce n'est point à cause de la loi que la promesse a été faite à Abraham ou à sa postérité, qu'il aurait tout le monde pour héritage, mais à cause de la justice de la foi¹⁴.

14. Que si ceux qui suivent la loi, sont les héritiers, la foi devient inutile, et la promesse sans effet.

15. Car la loi produit la colère, puisque lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violation de la loi¹⁵.

16. Ainsi c'est par la foi¹⁶ que nous sommes héritiers, afin que nous le soyons par grace, et que la promesse faite à Abraham demeure ferme pour tous ses enfants¹⁷, non-

12. et sit pater circumcisionis non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahamæ.

13. Non enim per legem promissio Abrahamæ, aut semini ejus, ut hæres esset mundi : sed per justitiam fidei.

14. Si enim qui ex lege, hæredes sunt : exinanita est fides, abolita est promissio.

15. Lex enim iram operatur. Ubi enim non est lex, nec prævaricatio.

16. Ideo ex fide, ut secundum gratiam firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abra-

§. 12. — ¹¹ de ceux qui sont circoncis de corps et d'esprit (Voy. la note précédente).

¹² la circoncision corporelle.

¹³ mais encore de ceux qui ont la vie de foi d'Abraham, qui sont circoncis d'esprit, — en sorte qu'il est le docteur de la foi, le père des croyants juifs et gentils.

§. 13. — ¹⁴ Jusque-là l'Apôtre avait enseigné que c'était à cause de sa foi à la promesse, et non à cause de ses œuvres (§. 1. 2), qu'Abraham avait été justifié; maintenant il va montrer que la promesse n'a même reçu son accomplissement dans lui qu'à cause de sa foi, de manière que le sens est : Ce n'est point à cause de l'accomplissement de la loi (de la loi morale) qu'Abraham et ses descendants ont hérité de la domination du monde, mais la promesse a été accomplie à cause de la justice qu'Abraham et ses enfants ont puisée dans la foi. Il n'est point ici question de la concession de la promesse, mais de son accomplissement, comme il résulte clairement du §. 14, où il est parlé non pas simplement d'héritiers à qui l'héritage a été promis, mais d'héritiers effectifs (Comp. Gal. 3, 18). Par l'héritage du monde il faut entendre la domination sur le monde, sur ses puissances ennemies, sensuelles, mauvaises, ses honneurs et ses jugements (Apoc. 3, 21). Cette domination a été le partage d'Abraham, principalement dans sa postérité, Jésus-Christ et les chrétiens. Les enfants terrestres d'Abraham, les Juifs de nos jours, peuvent bien parler d'une domination terrestre sur le monde par l'or et les richesses, mais ils ne verront pas en cela l'accomplissement des promesses divines; car ce serait la plus amère dérision dont on pût se rendre coupable envers Dieu. Les versets 15 et 16 renferment la raison pour laquelle la promesse n'a pas été accomplie à cause de l'accomplissement de la loi.

§. 15. — ¹⁵ Car si ce n'est pas de la foi, mais de l'accomplissement de la loi que dépend la réalisation de l'héritage, non-seulement la foi, mais encore l'accomplissement de la promesse, l'héritage même est détruit, puisque cette loi ne peut être parfaitement accomplie (voy. pl. h. 3, 20); car si la condition n'est pas remplie, ce qui est garanti sous cette condition, l'héritage promis ne saurait se réaliser. Mais il en est autrement, si la foi est la condition, et que la loi dont il s'agit soit considérée comme n'en faisant point partie; alors en effet la transgression de la loi n'empêche pas l'accomplissement de la promesse; c'est comme si la transgression n'avait pas eu lieu. Bien entendu que par cette loi, il faut toujours concevoir une loi en dehors de l'état de la foi, non une loi qui est accomplie dans la foi; car la loi, pour n'être pas morte, doit être accomplie par la charité aimant la foi (Voy. pl. h. 3, 31).

§. 16. — ¹⁶ que nous sommes héritiers, — c'est-à-dire c'est à la foi avec ses œuvres que l'héritage est attaché.

¹⁷ afin que l'héritage, qui n'est point accordé à raison du mérite des œuvres de la loi, mais par une pure grâce attachée à la foi, devienne le partage de tous.

hæ, qui pater est omnium nostrum

17. (sicut scriptum est : Quia patrem multarum gentium posuit) ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt;

18. qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum.

19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum mortuum, cum jam fere centum esset annorum, et mortuam vulvam Saræ.

20. In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo :

21. plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad iustitiam.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad iustitiam :

24. sed et propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum, qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis,

25. qui traditus est propter

seulement pour ceux qui ont reçu la loi ¹⁸, mais encore pour ceux qui suivent la foi d'Abraham, qui est le père de nous tous,

17. selon qu'il est écrit : Je vous ai établi père de plusieurs nations; *et qui l'est devant Dieu* auquel il a cru ¹⁹ comme à celui qui ranime les morts, et qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est ²⁰. 1. *Moy.* 17, 5.

18. Aussi ayant espéré contre toute espérance, il a cru ²¹ qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon qu'il lui avait été dit : Votre postérité sera sans nombre ²².

19. Et il ne s'affaiblit point dans sa foi; et il ne considéra point qu'étant âgé de cent ans, son corps *était* mort, et que la vertu de concevoir était éteinte dans celui de Sara ²³.

20. Il n'hé-ita point, et il n'eut pas la moindre défiance de la promesse de Dieu; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu ²⁴,

21. pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22. C'est pour cette raison que *sa foi* lui a été imputée à jus ice ²⁵.

23. Or, ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que *sa foi* lui a été imputée à justice;

24. mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25. qui a été livré à la mort pour nos

¹⁸ pour les Juifs (s'ils sont croyants), mais encore pour les Gentils qui suivent, etc.

§. 17. — ¹⁹ selon la volonté de Dieu, en vertu de sa foi.

²⁰ qui est tout-puissant, et qui, par conséquent, fait que les peuples qui auparavant n'étaient pas les enfants d'Abraham, le deviennent. Les mots *appeler ce qui n'est pas* se rapportent à la foi d'Abraham, lequel crut que Dieu, pour accomplir la promesse d'une nombreuse postérité qu'il lui avait faite, lui donnerait un fils, nonobstant son grand âge et celui de son épouse. Saint Paul établit ainsi une heureuse transition au tableau qui va suivre de la fermeté de la foi d'Abraham.

§. 18. — ²¹ il a cru à la réalisation de ce qu'il espérait.

²² comme les étoiles du firmament (1. *Moy.* 15, 5).

§. 19. — ²³ Voy. 1. *Moy.* 17, 47.

§. 20. — ²⁴ en le reconnaissant comme tout-puissant et fidèle dans l'accomplissement de ses promesses.

§. 22. — ²⁵ Cette foi absolue qu'il eut que Dieu accomplirait certainement la promesse qu'il lui faisait de le rendre le père et le maître du monde, lui attira la grâce de la justification (Voy. *pl. h.* §. 3). Il viendra peut-être ici à l'esprit du chrétien attentif : Ce n'est donc pas seulement la foi au Christ qui justifie, puisque Abraham put trouver la justification dans sa foi? Abraham, en ayant foi à la postérité nombreuse qui lui était promise, et, par cette postérité, à la domination sur le monde, ne crut pas, il est vrai, en Jésus-Christ d'une foi explicite, mais il y crut d'une foi implicite; en effet, Jésus-Christ a été ce rejeton par excellence, qui lui a engendré une race spirituelle innombrable, qui s'assujettit le monde. Ainsi il y a une foi développée et une foi qui n'a point encore son développement.

péchés, et qui est ressuscité pour notre justification²⁵.

delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

CHAPITRE V.

La justification produit les fruits les plus féconds en bénédictions : — La paix, la grâce et la béatitude éternelle, la patience dans les épreuves et l'espérance de la récompense dans la vie future, récompense qui ne trompe point, eu égard à l'amour de Dieu et à l'amour de Jésus-Christ, qui a daigné sacrifier sa vie même pour nous. Les heureuses suites de la justification de Jésus-Christ deviennent surtout frappantes, si l'on compare l'état de l'humanité avant Jésus-Christ avec son état après Jésus-Christ. Par Adam, le péché et la mort entrèrent dans le monde ; par Jésus-Christ, nous obtenons le pardon de nos péchés et la félicité éternelle. La loi de Moïse ne pouvait remédier à la ruine qui était une suite du péché d'Adam ; bien plus, depuis cette loi le péché régna avec encore plus de force ; mais par Jésus-Christ, le règne de la grâce est devenu plus étendu et plus fort que celui du péché.

1. Ainsi étant justifiés par la foi, ayons la paix¹ avec Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur,

2. par qui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce en laquelle nous demeurons fermes² ; et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu³. *Ephés. 2, 18.*

3. Et non-seulement dans cette espérance, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience,

4. la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance. *Jac. 1, 3.*

5. Or, cette espérance n'est point trompeuse, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné⁴.

1. Justificati ergo ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum :

2. per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.

3. Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus : scientes quod tribulatio patientiam operatur :

4. patientia autem probationem, probatio vero spem,

5. spes autem non confundit : quia charitas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

§. 25. — ²⁶ C'est également pour nous qu'il a été écrit que la foi d'Abraham lui a été imputée à justice ; car comme Abraham a obtenu la justification par la foi en la fidélité avec laquelle Dieu accomplit ses œuvres, ainsi nous trouverons nous-mêmes grâce, si nous croyons en lui comme à celui qui a, par Jésus-Christ, accompli l'œuvre de la rédemption, ayant voulu que Jésus-Christ fût crucifié pour nous purifier du péché, et qu'il ressuscitât pour nous introduire dans la gloire.

§. 1. — ¹ Dans le grec : nous avons la paix, etc. L'exposition qui suit des fruits de la justification forme un supplément, une sorte d'appendice au point capital touchant la justification par la foi (*Voy. l'introd. à cet Epître*). La paix est l'opposé de la colère, c'est la réconciliation, la rémission des péchés (*Voy. également sur la paix pl. h. 1, 7*).

§. 2. — ² par lequel, au moyen de la foi justificative, nous avons part aux dons de la grâce, en possession de laquelle nous sommes maintenant. Par ces dons de la grâce, on entend l'ensemble des grâces du christianisme, la participation aux sacrements, et les lumières intérieures du Saint-Esprit.

³ dans l'espérance de l'état glorieux de l'éternelle félicité. Dans le grec : ... dans l'espérance de la gloire de Dieu. Par rapport au passé, nous avons la paix avec Dieu ; pour le présent, nous jouissons des dons de l'Esprit ; en ce qui concerne l'avenir, nous pouvons nous réjouir dans l'attente d'un état glorieux.

§. 5. — ⁴ Sens des §. 3-5. Nous nous glorifions non-seulement de l'éternelle félicité, mais encore des afflictions de cette vie ; car bien loin que ces afflictions nous

6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?

7. Vix enim pro justo quis moritur : nam pro bono forsitan quis audeat mori.

8. Commendat autem charitatem suam Deus in nobis : quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus

9. Christus pro nobis mortuus est : multo igitur magis nunc iustificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus : multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. Non solum autem : sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

12. Propterea sicut per unum

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs⁵, Jésus-Christ est-il mort pour les impies, dans le temps⁶? Hébr. 9, 14. 1. Pier. 3, 18.

7. Et certes, à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste : peut-être néanmoins que quelqu'un aurait la force de donner sa vie pour un homme de bien⁷.

8. Mais ce qui fait éclater davantage l'amour de Dieu envers nous, c'est que, lors même que nous étions encore pécheurs,

9. Jésus-Christ n'a pas laissé, dans le temps⁸, de mourir pour nous. Ainsi étant maintenant justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère.

10. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu⁹, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison étant maintenant réconciliés, nous serons sauvés par la vie¹⁰ de ce même Fils.

11. Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette réconciliation¹¹.

12. Car¹² comme le péché est entré dans

fassent perdre l'espérance d'une éternité bienheureuse, elles nous y affermissent de plus en plus, en nous donnant occasion de pratiquer la patience. En effet, la patience est l'épreuve de la fidélité, et, à son tour, la fidélité éprouvée porte en elle l'espérance, qui ne sera point trompée; car nous avons pour garant l'amour de Dieu qui a pris possession de nos cœurs par son divin Esprit, et, par conséquent, Dieu lui-même. Par l'amour de Dieu, c'est Dieu lui-même se communiquant à nous, c'est le Saint-Esprit qui est désigné (Chrys., Théoph., Ambr.); mais il faut en même temps y comprendre l'amour que nous avons pour Dieu, comme produit en nous par le Saint-Esprit (Ang., Bern., Auselm., conc. de Trente, sess. 6, ch. 7); car ces deux amours, l'amour de Dieu envers l'homme, et l'amour de l'homme pour Dieu, sont toujours joints ensemble, quand l'homme reçoit avec un cœur bien disposé la visite de Dieu venant habiter en lui. L'amour de Dieu envers l'homme se voit mieux encore dans ce qui suit par le sacrifice et la mort de Jésus-Christ pour les pécheurs.

ŷ. 6. — ⁵ impuissants à nous secourir nous-mêmes, pécheurs (ŷ. 8).

⁶ quand les temps ont été accomplis (Gal. 4, 4).

ŷ. 7. — ⁷ pour une personne déterminée, qui lui a fait du bien (Cathar., Vatable).

ŷ. 9. — ⁸ Les mots « dans le temps » ne sont pas dans le grec.

ŷ. 10. — ⁹ Litt. : ennemis, — ennemis de Dieu, pécheurs.

¹⁰ Si l'amour de Dieu a été si grand, que Jésus-Christ ait expié le péché par sa mort, à plus forte raison, étant réconciliés avec Dieu, pouvons-nous espérer d'arriver à la félicité éternelle maintenant qu'il vit. Ainsi l'espérance repose sur l'amour de Dieu (ŷ. 5).

ŷ. 11. — ¹¹ Et nous ne nous glorifions pas seulement dans l'éternelle félicité, dont l'amour de Dieu nous est, au milieu de toutes les épreuves, un sûr garant (3-10) mais encore dans Dieu même, c'est-à-dire nous nous glorifions de l'avoir pour père et pour protecteur en vertu des mérites de Jésus-Christ (Chrys.).

ŷ. 12. — ¹² Ceci se rapporte à toute la suite des idées qui précèdent. Ayant obtenu par Jésus-Christ la justification (ŷ. 1, la grâce (ŷ. 2) et l'espérance de la félicité éternelle (ŷ. 2-11), l'état de grâce que Jésus-Christ a établi peut bien être comparé avec l'état du péché venant d'Adam, et de cette comparaison se déduisent facilement les conséquences infiniment heureuses de la rédemption.

le monde par un seul homme¹³, et la mort par le péché¹⁴, ainsi la mort est passée dans tous les hommes *par ce seul homme* en qui tous ont péché¹⁵.

13. Car le péché a toujours été dans le monde jusqu'à la loi : mais la loi n'étant point encore, le péché n'était pas imputé.

14. Cependant la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, à l'égard de ceux mêmes qui n'ont pas péché¹⁶ par une

hominem peccatum in hunc mundum intravit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

13. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo : peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset.

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos, qui non peccaverunt in similitu-

¹³ Voy. 1. Moys. 3.

¹⁴ Voy. 1. Moys. 2, 17. 2, 19. Sag. 2, 23. 24.

¹⁵ c'est-à-dire parce que tous étaient pécheurs par lui. La conséquence est renvoyée *pl. b.* §. 18. 19, et le sens de la suite des idées depuis §. 12-19, est : Comme par le seul Adam le péché et la mort sont passés dans tous les hommes, de même le seul Jésus-Christ a été pour tous l'auteur de la justice, de la vie et de la félicité ; avec cette différence seulement que, par Adam, le péché, la mort et la corruption ont régné, mais que, par Jésus-Christ, la grâce produit, dans une mesure infiniment plus grande, la vie et le salut. De la première partie du raisonnement, on peut déduire avec évidence ces deux points de doctrine : 1° qu'Adam a péché et que la mort a été la peine de son péché ; 2° que par le péché d'Adam tous les hommes sont pécheurs, et que c'est pour cette raison que tous sont punis par la mort. Le péché d'Adam fut un péché réel, commis avec une entière liberté, et la mort qui en fut la punition, frappa l'âme et le corps ; l'âme en ce qu'elle perdit la vie de la grâce, la sainteté et la justice, et qu'elle tomba au pouvoir de la concupiscence vicieuse ; le corps en ce que son existence fut bornée à un temps limité pour retourner ensuite dans le sein de la terre. En tant que le péché d'Adam fut aussi le péché de tout le genre humain, il est appelé péché originel (héréditaire). Le péché originel n'est pas en réalité le péché d'Adam, en ce sens que tous les hommes ont commis en lui ce même péché avec une libre volonté ; mais il l'est en ce sens que c'est un vrai péché, qu'en vertu du libre fait d'Adam, la mort de l'âme est par transmission passée dans tous les hommes,* et que les hommes dans cet état de corruption, privés de la grâce devant Dieu, sont considérés comme s'ils avaient participé effectivement à la faute d'Adam (saint Thom. d'Aquin, saint Bonav., conc. de Trente, sess. 5). Comment cette mort de l'âme, laquelle, suivant le concile de Trente, forme la nature du péché originel, a-t-elle pu passer dans tous les hommes par le libre fait d'Adam, c'est un mystère de la foi, lequel cependant, si l'on fait attention à la nature humaine, peut jusqu'à un certain point être compris. En effet, la nature humaine est dans ses membres un tout étroitement uni ; elle est comme un seul corps (1. Cor. 12, 20), elle ressemble à un cep de vigne (Jean, 15, 1 et suiv.). Puisque le germe duquel ce tout devait sortir et successivement se développer, avant été altéré, il s'ensuit nécessairement que ce tout lui-même devait conserver cette altération dans toutes ses parties ; car d'un germe dégénéré, il ne sort qu'une plante dégénérée. Quelques hérétiques anciens et modernes ont prétendu que les hommes ne sont devenus pécheurs par Adam qu'en ce sens qu'ils ont imité le péché d'Adam. Cette doctrine a toujours été rejetée dans l'Eglise ; et l'on y tient au contraire que le péché d'Adam est passé dans toute sa postérité par transmission. L'Apôtre lui-même, dans les §. 13 et 14, cherche à aller au-devant de cet enseignement hérétique ; car il montre comment tous meurent, même ceux qui de fait ne se sont rendus coupables d'aucun péché actuel, et qui n'ont point péché comme Adam, en imitant en quelque manière sa faute par la transgression des préceptes extérieurs, par exemple les enfants ; d'où il suit que cette mort n'a pas son fondement dans l'imitation d'Adam, mais dans le péché émanant de lui.

§. 14. — ¹⁶ Sens des §. 13 et 14 en union avec ce qui précède : Tous sont pécheurs par Adam, par suite du péché dont il se rendit primitivement coupable ; tous, et ceux qui ont vécu avant, et ceux qui sont venus après la loi de Moïse ; car quoique avant la loi de Moïse les péchés contre cette loi ne pouvaient pas être imputés, puisqu'elle n'existait pas, les hommes ne laissaient pas d'être pécheurs, soit à raison du péché originel, soit à cause des péchés qu'eux-mêmes commettaient contre la loi naturelle. Cette condition de coupable, commune à tous les hommes,

dinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

15. Sed non sicut delictum, ita et donum; si enim unius delicto multi mortui sunt: multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum; nam iudicium quidem ex uno in condemnationem: gratia autem ex multis delictis in justificationem.

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum: multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem: sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure du futur¹⁷.

15. Mais il n'en est pas de la grâce comme du péché¹⁸: car si par le péché d'un seul plusieurs¹⁹ sont morts, la miséricorde et le don de Dieu s'est répandu beaucoup plus abondamment sur plusieurs²⁰, par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ²¹.

16. Et il n'en est pas de ce don comme du péché: car nous avons été condamnés par le jugement pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés²².

17. Que si, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice, régneront dans la vie par un seul, Jésus-Christ²³.

18. Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation: ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie²⁴.

a sa preuve dans la mort qui les frappe tous, laquelle est la peine du péché. La mort dominant non-seulement sur ceux qui ont péché librement et contre quelque commandement de Dieu révélé, comme Adam, mais encore sur ceux dont on ne pourrait rien dire de semblable, par exemple sur les enfants, il faut nécessairement que tous soient pécheurs, et pécheurs à raison de l'origine qu'ils tirent d'Adam selon la nature.

¹⁷ lequel, bien qu'il y ait entre lui et Jésus-Christ une différence profonde, totale, a cependant avec lui une ressemblance extérieure. L'Apôtre ne fait que toucher cette ressemblance, qui consiste en ce que l'un et l'autre ont eu sur tous les membres de leur postérité une influence analogue, l'un, Adam, en les précipitant dans le péché et dans la mort, l'autre, Jésus-Christ, en devenant le libérateur de tous. L'Apôtre passe du reste aussitôt (x. 15-17) à la différence qui sépare l'un de l'autre, et il s'étend plus au long encore sur ce point (x. 18. 19).

x. 15. — ¹⁸ Litt. il n'en est pas du don... — Par ce don sont compris tous les bienfaits spirituels de la rédemption.

¹⁹ « Plusieurs » est mis ici pour tous, comme il est expressément marqué (x. 18).

²⁰ D'autres traduisent: sur un plus grand nombre, — c'est-à-dire sur le grand nombre, comme porte le grec, — sur tous (Théophylact.). Voy. x. 18.

²¹ Sens du verset: Jésus-Christ nous a procuré beaucoup plus de bénédictions qu'Adam ne nous a causés de dommages. Le péché d'Adam et les dons de grâce que Dieu nous a librement départis sont dans un rapport disproportionné. Le péché a été, il est vrai, pour tous une cause de mort; mais la mesure de la grâce est incommensurablement plus grande par les bienfaits divins qu'elle nous a procurés. Remarquez bien que l'opposition ne consiste pas dans ces mots « plusieurs et un plus grand nombre », mais dans la mort et la grâce surabondante.

x. 16. — ²² Le don de Dieu en Jésus-Christ l'emporte encore sur le péché introduit par Adam par cette raison, que par un seul péché, il est vrai, tous ont été sujets à la damnation, tandis que la grâce nous délivre non-seulement de ce péché, mais encore de beaucoup de péchés qui nous sont propres, et qu'en outre, l'effet de la grâce ne se borne pas à nous délivrer du péché, mais il nous élève, en vertu de la justification, à un état de vie glorieux. Cette dernière pensée est clairement expliquée dans le verset qui suit.

x. 17. — ²³ Par le seul péché d'Adam la mort du corps et de l'âme est bien passée dans tous les hommes, mais par le seul Jésus-Christ est venue la plénitude de la grâce, la rémission des péchés, la sanctification et la vie éternelle dans la gloire.

x. 18. — ²⁴ La justification est le partage de tous, en ce sens qu'elle est destinée à tous, qu'il est possible à tous d'y parvenir (Voy. pl. h. note 14).

19. Car comme plusieurs ²⁵ sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul ²⁶.

20. Or, la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché ²⁷ : mais où il y a eu une abondance de péché, il y a eu une surabondance de grâce ²⁸ ;

21. afin que comme le péché avait régné pour la mort, la grâce de même règne par la justice, en *donnant* la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi : ita et per unius obedientem, justii constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia ;

21. ut sicut regnavit peccatum in mortem : ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum

CHAPITRE VI.

Quoique par Jésus-Christ la grâce ait pris un empire d'autant plus grand que le péché était plus puissant, il ne s'ensuit pas que celui qui a été justifié par la vraie foi, doive continuer de pécher ; loin de là, la justification par la foi implique une vie sainte. C'est ce que signifie le baptême, qui est une figure de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, et qui ainsi nous engage à nous défaire du péché, et à commencer une vie nouvelle et sainte. Et cette vie de sainteté doit être durable parce que Jésus-Christ vit désormais d'une vie immortelle, et elle peut l'être, parce que le péché ne domine plus sur nous, attendu que nous ne sommes plus sous la loi pure, mais que nous sommes devenus participants aux trésors de grâces de Jésus-Christ. Or, afin de demeurer fidèles en ce point, il suffit de considérer la fin du péché et la fin de la sanctification.

1. Que dirons-nous donc ? Demeurerons-nous dans le péché pour donner lieu à cette surabondance de grâce ¹ ?

1. Quid ergo dicemus ? permanebimus in peccato ut gratia abundet ?

§. 19. — ²⁵ tous (note 19).

²⁶ pourvu qu'ils veuillent. Afin de faire voir comment tout le genre humain a été coupable, on a ci-dessus (note 15) comparé Adam à un germe dégénéré qui communique son vice à toute la plante. Cette comparaison peut aussi s'appliquer ici à Jésus-Christ. Il est la noble greffe que Dieu a insérée dans la nature humaine corrompue. Comme un noble rejeton ennoblit l'arbre tout entier, et que tous les sucs de l'arbre, par son influence, changent de nature et perdent leur qualité sauvage, de même tous les hommes peuvent être changés en Jésus-Christ, s'ils veulent laisser agir en eux le noble suc de ses dons et de ses grâces.

§. 20. — ²⁷ Saint Paul va au-devant d'une objection. La loi de Moïse, diront quelques-uns, n'a donc en aucun pouvoir contre le péché ? A quoi donc servait-elle ? Il répond : Bien loin que la loi, avec ses institutions, ait pu faire cesser, effacer le péché et rendre l'homme juste, elle a en bien plutôt pour résultat de multiplier le péché, en ce que la loi, ayant apporté une connaissance plus claire et plus nette du péché, le péché, après que la loi eut été donnée, devint plus fréquent, par la raison que l'homme se porte plus facilement à faire ce qui lui est défendu (Voy. *pl. h.* 3, 20). Il est dit que la loi est venue entre deux, parce qu'elle parut entre les deux périodes de l'état de nature, au temps des patriarches, et de l'état de grâce, dans les temps chrétiens.

²⁸ Le péché, à l'occasion de la loi (voy. note précéd.), ayant enfin atteint son plus haut période, et le monde en ayant désormais acquis une connaissance claire, Jésus-Christ parut apportant avec lui la plénitude infinie de ses grâces.

§. 1. — ¹ afin que les trésors de grâces de la justification et de la sanctification par Jésus-Christ nous soient départis avec d'autant plus d'abondance. Ici commence la seconde subdivision de la première partie (voy. l'Introd. à cette Épître), où il

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?

3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?

4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem : ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vite ambulemus.

5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus : simul et resurrectionis erimus.

6. Hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum

2. A Dieu ne plaise : car étant morts au péché², comment vivrons-nous encore dans le péché?

3. Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort³. *Gal. 3, 27.*

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir *au péché*, afin que comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle⁴. *Col. 2, 12.*

5. Car si nous sommes entés *en lui* pour la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi *entés* pour la ressemblance de sa résurrection⁵ : 2. *Tim. 2, 11.*

6. sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché⁶.

7. Car celui qui est mort⁷, est délivré du péché⁸.

8. Que si nous sommes morts avec Jésus-

est montré que l'état de justification exclut le péché, et que, par conséquent, celui qui a été justifié doit allier à la foi les œuvres d'une sainte vie.

§. 2. — ² Voy. ce qui suit.

§. 3. — ³ Ignorez-vous que par le baptême nous avons été implantés en Jésus-Christ, comme les branches dans l'arbre, et que, par conséquent, nous devons mourir avec lui (Tertull.). D'autres traduisent le grec : Ou bien ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés pour Jésus-Christ (*εις Χριστον Ιησουν*, « au nom de Jésus-Christ »), nous avons été baptisés pour sa mort (*εις θάνατον αυτού*, « en vue de sa mort »)? Le sens est le même. Par le baptême nous devenons enfants de Dieu, frères de Jésus-Christ et membres de son corps mystique. D'où il suit que l'on doit voir se reproduire en nous tout ce qui s'est opéré en lui. Comme par l'expiation de sa mort il a détruit le péché, ainsi, par notre mort spirituelle, par la mortification de la convoitise des sens, nous devons, en quelque manière, mourir au péché (Comp. *Col. 3, 5. 9. Eph. 4, 22. 2. Tim. 2, 11*).

§. 4. — ⁴ Car le baptême est notre tombeau, nous devons y mourir au péché, ressusciter à une vie nouvelle et sainte, de même que Jésus-Christ est mort, qu'il a été enseveli et qu'il est ressuscité dans la vertu de Dieu. La manière dont autrefois on conférait le baptême était une figure sensible de ce qu'il est. En effet, on plongeait l'homme tout entier dans l'eau. L'action de plonger ainsi dans l'eau celui qui était baptisé, et celle de l'en retirer ensuite, figuraient la mort spirituelle (l'absorption de tout le vieil homme) et la résurrection à une vie nouvelle.

§. 5. — ⁵ Voy. note 3.

§. 6. — ⁶ Car savons que le crucifement de Jésus est ou doit être aussi notre propre crucifement, en ce que nous devons nous dépouiller de toutes nos anciennes dispositions au péché dont nous avons hérité d'Adam, en sorte que toute la masse le péchés qui est en nous soit détruite, et que nous ne servions plus le péché comme des esclaves servent leur maître. Le vieil homme est l'homme tel qu'il vient d'Adam, notre nature corrompue avec ses erreurs et ses convoitises. Tout cela Jésus-Christ l'a comme mis en croix avec lui, parce qu'il a souffert pour l'expier et nous mériter la grâce de la conversion. Nous-mêmes nous devons attacher notre nature corrompue à la croix, c'est-à-dire y renoncer et la faire mourir peu à peu. Le corps du p. ché est toute la masse de la vie de péché qui est en nous, ses membres sont nos passions diverses (Chrys., Ambr.).

§. 7. — ⁷ au péché dans le baptême.

⁸ est purifié et doit demeurer pur (Basile).

Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ ⁹,

9. sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts, ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

10. Car quant à ce qu'il est mort, il est mort seulement une fois pour le péché ¹⁰ : mais quant à la vie qu'il a maintenant, il vit pour Dieu ¹¹.

11. Considérez-vous de même comme étant morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur ¹².

12. Que le péché donc ne règne point dans votre corps mortel ¹³, en sorte que vous obéissiez à ses désirs déréglés.

13. Et n'abandonnez point au péché les membres de votre corps, pour servir d'armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu, comme devenus vivants de morts que vous étiez, et consacrez-lui les membres de votre corps, pour servir d'armes de justice ¹⁴.

14. Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce ¹⁵.

15. Quoi donc? pécherons-nous, parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce? Dieu nous en garde.

16. Ne savez-vous pas que, de qui que ce soit que vous vous soyez rendus esclaves pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché, pour y trouver la mort, ou de l'obéissance, pour y trouver la justice. *Jean*, 8, 34. 2. *Pier.* 2, 19.

Christo : credimus quia simul etiam vivemus cum Christo :

9. scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel : quod autem vivit, vivit Deo.

11. Ita et vos existimate, vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.

13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato : sed exhibete vos Deo, tanquam ex mortuis viventes : et membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Peccatum enim vobis non dominabitur : non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.

16. Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus, cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obediæ ad justitiam?

ŷ. 8. — ⁹ Que si dans le baptême nous mourons au péché, comme Jésus-Christ est mort pour le péché, nous croyons aussi que nous avons avec lui la vie de la grâce. Ajoutez : Or, comme sa vie est une vie qui durera éternellement, de même, nous aussi, nous devons persévérer dans notre vie nouvelle.

ŷ. 10. — ¹⁰ à cause du péché, pour l'expiation du péché, et afin de nous mériter la grâce de pouvoir y mourir nous mêmes (*Chrys.*, *Théod.*).

¹¹ après être ressuscité d'en re les morts à la vie, il vit pour toujours, d'une vie divine et pour la gloire de Dieu (*Hébr.* 1, 3).

ŷ. 11. — ¹² Vivez pour Dieu sous l'état de grâce établi par Jésus-Christ, et suivant ses prescriptions, sans retourner au péché.

ŷ. 12. — ¹³ dans votre cœur coupable, et, pour cette raison, soumis à la peine de la mortalité.

ŷ. 13. — ¹⁴ Ne faites plus usage des membres de votre corps, pour servir le péché; mais étant, par le baptême, régénérés pour une vie nouvelle, faites-les servir à la pratique d'œuvres justes et saintes.

ŷ. 14. — ¹⁵ L'exhortation que je vous fais de vous consacrer entièrement à Dieu, n'a rien d'exagéré; vous pouvez l'accomplir; car le péché a été dépouillé de sa puissance par la plénitude des grâces que vous recevez au nom de Jésus-Christ. Si vous n'aviez que la loi avec ses rites, vous seriez encore assujettis au péché; mais, avec la plénitude de la grâce de Jésus-Christ, vous pouvez le surmonter, si vous voulez. Sur la loi en tant qu'impuissante contre le péché (*voy. pl. h. 4, 15*); sur la loi qui persévère avec la grâce (*voy. pl. h. 3, 31*), et sur la grâce qui était donnée au temps même de la loi (*voy. Jean*, 1, 17, et les *Act. des Apôtres*, 2, 4).

17. Gratias autem Deo, quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ, in quam traditi estis.

18. Liberati autem a peccato, rvi facti estis justitiæ.

19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ : sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ, et iniquitati ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ in sanctificationem.

20. Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.

21. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis, in quibus nunc erubescitis? Nam finis illorum mors est.

22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.

23. Stipendia enim peccati, mors. Gratia autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.

17. Mais grâces soient rendues à Dieu de ce qu'ayant été auparavant esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur, vous modelant sur la doctrine à laquelle vous vous êtes adonnés ¹⁶.

18. Ainsi ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19. Je parle humainement, à cause de la faiblesse de votre chair ¹⁷. Comme vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'injustice, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification

20. Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres ¹⁸ à l'égard de la justice.

21. Quel fruit tiriez-vous donc alors de ces *désordres*, dont vous rougissez maintenant? Car ils n'ont pour fin que la mort ¹⁹.

22. Mais à présent étant affranchis du péché, et devenus esclaves de Dieu, votre sanctification est le fruit que vous en tirez, et la vie éternelle en sera la fin.

23. Car la mort est la solde du péché ²⁰; mais la grâce de Dieu est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur ²¹.

ŷ. 17. — ¹⁶ de ce que vous avez reçu avec une obéissance ponctuelle l'empreinte de la forme céleste, que Dieu et ses apôtres ont gravée sur vous, afin que vous les reproduisiez dans votre vie (Tirin.).

ŷ. 19. — ¹⁷ Je me sers de l'expression usitée dans la vie commune « d'esclaves, voués au service, » afin de vous faire plus facilement comprendre ma pensée, et d'aider votre intelligence encore faible pour les choses de Dieu.

ŷ. 20. — ¹⁸ éloignés, dégagés, privés de la justice (Comp. *Jean*, 8, 34).

ŷ. 21. — ¹⁹ la mort de l'âme, qui est suivie de la damnation éternelle.

ŷ. 23. — ²⁰ Car ce qui revient du péché, c'est la mort.

²¹ c'est-à-dire la justice et la sainteté ont au contraire pour récompense la vie éternelle, par les mérites de Jésus-Christ. L'Apôtre appelle la justice simplement grâce de Dieu, parce qu'elle ne peut exister sans cette grâce, et que l'homme ne peut jamais attribuer ses bonnes œuvres à ses propres forces; c'est ce qui fait dire à saint Augustin sur ce passage : Que l'on remarque donc bien que même les œuvres méritoires dans les hommes, sont des dons de la grâce. Si la vie éternelle est la récompense de ses œuvres, on peut bien dire que Dieu donne grâce pour grâce.

CHAPITRE VII.

Le fidèle n'est plus lié à la loi de Moïse, pas plus que la femme ne l'est à son mari défunt; mais étant mort à son ancienne vie, et, par là même, à la lettre de la loi, il doit servir Dieu dans un nouvel esprit. On ne doit pas dire pour cela que la loi soit quelque chose de mauvais. La loi donne bien occasion au péché, en ce qu'elle provoque la concupiscence, et que la concupiscence nous porte ensuite au péché; mais la loi en elle-même et par elle-même ne mérite aucun reproche. On ne peut donc pas dire que la loi a occasionné la perte de l'homme; la perte de l'homme n'a d'autre cause que la concupiscence, qui se sert de la loi divine comme d'une occasion pour nous donner la mort. La loi est spirituelle, et elle a l'approbation de notre raison; mais la convoitise, qui habite en nous, malgré notre science et notre bonne volonté, nous porte au péché, parce que la volonté toute seule manque de forces. Ce combat intérieur, cette division intestinale de l'homme, et la prépondérance de la partie sensitive sur la partie spirituelle, sont ce qui fait le malheur de l'homme. Il n'y a que Jésus-Christ qui nous en délivre.

1. Ignorez-vous, mes frères (car je parle à ceux qui sont instruits de la loi) ¹, que la loi ne domine sur l'homme que pour autant de temps qu'elle vit ?

2. Car une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais lorsqu'il est mort, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari.

3. Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère; mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie de la loi du mari ³; et elle en peut épouser un autre sans être adultère ⁴.

1. An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur, quanto tempore vivit?

2. Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi: si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri.

3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro: si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri: ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

✠. 1. — ¹ Par là sont compris en premier lieu les Juifs devenus chrétiens, mais aussi les chrétiens convertis de la gentilité, qui étaient auparavant prosélytes (Act. 10, 2). L'Apôtre avait remarqué ci-dessus (6, 14) que le chrétien peut d'autant plus facilement renoncer à la vie de péchés, qu'il n'est plus sous la loi pure, mais que, en vertu des trésors de la grâce de Jésus-Christ, il est en état d'éviter le péché et de persévérer dans le bien. Maintenant il va exposer encore plus au long cette exemption de la loi où est le chrétien, et montrer comment enfin cette exemption le met dans la voie d'arriver à une vie nouvelle (x. 1-6), et comment il est délivré de sa malheureuse condition.

² D'autres traduisent: ... domine sur l'homme, qu'aussi longtemps qu'il vit; — que les hommes ne sont tenus d'observer la loi qu'aussi longtemps qu'ils vivent. Par la loi ce n'est pas seulement la loi purement cérémonielle qui est désignée, mais encore toute la loi morale, ainsi qu'on le voit x. 7. L'Apôtre, dans ce qui suit, explique les rapports qui existent entre la loi et l'homme par la comparaison du mariage entre l'homme et la femme. Comme la femme est sous le pouvoir de l'homme, et qu'il n'y a que la mort qui l'en délivre, ainsi l'homme selon la nature est-il en quelque sorte assujéti à la loi, c'est-à-dire à ses passions et au péché, que la loi excite et occasionne (x. 7. 8), ainsi qu'au châtiment que la loi prononce contre le péché, ce qui fait que la loi apparaît comme un dominateur despotique.

✠. 3. — ³ Les mots « du mari » ne sont pas dans le grec.

⁴ L'Apôtre ne parle que d'un état de mariage régulier et ordinaire, et il exclut, par conséquent, le cas du divorce; car dans ce cas il était permis à la femme, d'après la loi de Moïse (5. Moys. 24, 1 et suiv.), de s'unir à un autre mari.

4. Ita que, fratres mei, et vos mortificati estis legi per corpus Christi : ut sitis alterius, qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

5. Cum enim essemus in carne, passiones peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti;

6. nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

7. Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum

4. Ainsi, mes frères, vous êtes vous-mêmes morts à la loi par le corps de Jésus-Christ, pour être à un autre qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu⁵.

5. Car lorsque nous étions dans la chair, les inclinations au péché étant excitées par la loi, agissaient dans les membres de notre corps et leur faisaient produire des fruits pour la mort⁶.

6. Mais maintenant nous sommes affranchis de la loi de mort dans laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons Dieu dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vieillesse de la lettre⁷.

7. Que dirons-nous donc? la loi est-elle péchée⁸? Dieu nous garde d'une telle pen-

§. 4. — ⁵ Comme la femme, par la mort de son mari, devient libre, et qu'elle est morte pour lui, de même par la mort de Jésus-Christ, qui a été la mort de la loi, en ce qu'elle a fait disparaître les peines de la loi, et qu'elle a mérité la grâce pour triompher des passions et du péché, vous êtes devenus libres, et vous êtes morts à la loi, tout comme la loi est morte pour vous. Depuis la mort de votre premier mari, de la loi des châtiments, de la loi donnant occasion aux passions et au péché, vous appartenez à un second mari, préférable au premier, à Jésus-Christ, qui est ressuscité pour vous posséder en propre, non à la vérité pour que vous n'ayez plus aucune loi à observer, mais afin que vous l'accomplissiez désormais avec exactitude, et pour vous faire porter, par vos bonnes œuvres, des fruits pour la vie éternelle. Remarquez bien : Au lieu de dire : La loi est morte pour vous, et vous en êtes exempts, l'Apôtre met : Vous êtes morts à la loi par la mort de Jésus-Christ. Il pouvait mettre l'un pour l'autre comme signifiant la même chose, parce que la mort de Jésus-Christ par laquelle les chrétiens sont morts d'une certaine façon (voy. *pl. h. 6, 3-6*), est la mort de la loi à la manière qu'il a été dit ci-dessus. Remarquez encore que mourir à la loi ne signifie pas cesser de faire des actions vertueuses, mais tout le contraire; car celui qui contracte avec Jésus-Christ une nouvelle union, l'âme, et l'amour est la plénitude de la loi. L'amour porte à faire plus que la loi ne demande, et à faire chaque action dans les vues les plus pures; car l'amour est insatiable, il ne fait jamais assez ni pour lui-même, ni pour l'objet aimé; il brûle sans cesse jusqu'à ce qu'il embrase le cœur et l'être tout entier, et qu'il ait tout sacrifié à celui qui est aimé. Mourir à la loi signifie uniquement cesser d'être sous l'empire de la loi, en tant qu'elle inflige des peines, parce que Jésus-Christ a pris la peine sur lui; et aussi en tant qu'elle donne occasion aux passions et au péché, parce que Jésus-Christ nous a mérité la grâce pour pouvoir triompher du péché et des passions, pourvu que nous en ayons un désir sincère. C'est ainsi que les interprètes catholiques et les saints Pères comprennent l'exemption de la loi en faveur du chrétien.

§. 5. — ⁶ Lorsque nous vivions encore sous la loi charnelle (la loi hors de l'état de grâce, laquelle n'a aucune force contre la chair, les passions); la loi provoquait la concupiscence (§. 7. 8), la concupiscence opérait le péché, et le péché causait la peine — la mort (*Pl. h. 6, 23*).

§. 6. — ⁷ Mais maintenant nous sommes délivrés d'une loi qui provoque la concupiscence et occasionne le péché et la mort, parce que nous ne servons plus Dieu en gardant servilement la lettre de la loi; mais qu'animés d'un nouvel Esprit, qui est l'Esprit saint, et créés de nouveau par lui, nous le servons dans la grâce et dans l'amour. Dans le grec : Mais désormais étant morts (avec Jésus-Christ, voy. *pl. h. 6, 3-6*), nous sommes délivrés de la loi à laquelle nous étions assujettis, etc.

§. 7. — ⁸ L'Apôtre a dit de la loi hors de l'état de grâce, qu'elle donnait occasion au péché et à la mort (§. 5. 6); De là pouvait naître facilement la pensée que la loi en elle-même et par elle-même, était donc quelque chose de mauvais. Afin de prévenir cette objection, il entre dans de longs détails pour montrer comment la loi peut être tout à la fois une occasion au péché et sainte, ensuite dans quel rapport est la loi relativement à l'homme dans l'état de nature, à l'homme qui n'a

sée. Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je n'aurais point connu la concupiscence, si la loi n'avait dit : Vous n'aurez point de mauvais désirs. 2. *Moy.* 20, 17.

8. Mais le péché ⁹ ayant pris occasion de s'irriter du commandement, a produit en moi toutes sortes de mauvais désirs; car sans la loi le péché était mort ¹⁰.

9. Et pour moi, je vivais autrefois sans loi ¹¹ : mais le commandement étant survenu, le péché est ressuscité ¹²,

10. et moi je suis mort ¹³. Et il s'est trouvé que le commandement qui devait

non cognovi, nisi per legem : nam concupiscentiam nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.

9. Ego autem vivebam sine lege aliquando. Sed cum venisset mandatum, peccatum revixit.

10. Ego autem mortuus sum : et inventum est mihi mandatum,

pas été régénéré par la grâce dans le baptême, et quelle est son impuissance à le délivrer de sa malheureuse condition.

§. 8. — ⁹ la convoitise qui habite en moi, la pente au péché. Cette convoitise est appelée péché, parce qu'elle découle du péché d'Adam, et qu'elle est elle-même la source du péché (*Jac.* 1, 15).

¹⁰ Sens des versets 7 et 8 : La loi n'est nullement répréhensible; mais la loi m'a appris à connaître ce qui est péché. C'est ainsi que je n'aurais pas su que les désirs mauvais sont des péchés, si la loi ne les avait expressément défendus. La concupiscence, la pente au mal qui habite en moi, ou ma volonté libre, conspirant en moi avec le mal, a pris de cette défense occasion de rechercher ce qui était mauvais, et par là même de pécher; car la disposition au mal qui est en moi n'aurait pas éclaté au dehors comme concupiscence, si je n'avais connu par la loi que la concupiscence était défendue; la convoitise serait demeurée en moi endormie (Anselme, Denys-le-Chartreux). La loi est donc une occasion, mais une occasion innocente de péché; la faute est tout entière dans la volonté inclinée au mal, parce que l'homme, dès qu'il entend parler d'une défense, se représente ce qui est défendu comme un objet digne d'envie, et s'y porte avec force. La loi dont il est ici question est sans doute, en premier lieu, la loi morale de Moïse; mais il faut y comprendre en même temps toute espèce de loi. Saint Paul a choisi la loi morale de Moïse seulement comme un exemple, parce qu'elle était la plus marquée, et, pour cette raison, plus propre que tout autre à éclaircir sa pensée. Il parle d'ailleurs, ici et dans tout ce qui suit, en sa personne, quoique ce qu'il dit se rapporte en général à tous les hommes (*Poy.* la note qui suit).

§. 9. — ¹¹ Dans ce qui suit, saint Paul nous décrit l'état de l'homme selon la nature, de l'homme qui n'a point encore été régénéré par la grâce, lequel a appris à connaître la loi, et que cette connaissance a jeté dans une contradiction et un combat intérieur entre la connaissance du bien et la convoitise des sens (*Orig.*, *Chrys.*, *Théod.*, *Jérôm.*, *Aug.*), parce que sans la grâce il ne peut résister à la concupiscence prépondérante, et que, contre la volonté du bien, il est vrai, mais néanmoins avec une libre détermination, il est entraîné par elle au péché. Suivant un sentiment adopté plus tard par saint Augustin, ce qui est dit ici doit s'appliquer même à l'homme dans l'état de grâce. Il faut l'entendre en ce sens que même dans l'homme aidé de la grâce, il y a souvent quelque chose qui s'éloigne de ce qui est permis par la loi, il se rencontre bien des heures dans la vie où il est tout semblable à l'homme qui est purement sous la loi. En effet, la concupiscence n'étant pas étouffée dans ceux qui sont régénérés par le baptême (*Couc.* de Trente, sess. 5, chap. 5), mais la grâce leur étant seulement donnée pour y résister, il arrive même après avoir reçu le baptême, et après une conversion réelle, hélas, trop souvent, que la concupiscence vicieuse veut faire triompher ses anciens droits, et lutte contre l'esprit.

¹² Lorsque j'étais encore jeune et que je ne connaissais pas la loi, la concupiscence, la pente au mal sommeillait, et, dans mon ignorance, j'étais heureux; mais lorsque, avec le cours des années, j'ai eu appris à connaître la loi, ses préceptes et ses défenses, l'inclination au mal s'est fait sentir en moi.

§. 10. — ¹³ Dans la lutte qui s'est élevée entre la concupiscence et la loi, je me suis senti infiniment malheureux, et je suis mort de la mort du péché.

quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.

11. Nam peccatum occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.

12. Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum.

13. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est mihi mortem : ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est : ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor non intelligo; non enim quod volo bonum, hoc ago : sed quod odi malum, illud facio.

16. Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi, quoniam bona est.

servir à me donner la vie ¹⁴, a servi à me donner la mort.

11. Car le péché ¹⁵ ayant pris occasion du commandement, m'a trompé, et m'a tué par le commandement même ¹⁶.

12. Ainsi la loi est véritablement sainte, et le commandement est saint, juste et bon ¹⁷. 1. *Tim.* 1, 8.

13. Ce qui était bon m'a-t-il donc causé la mort? Nullement, mais c'est le péché, qui m'ayant causé la mort par une chose qui était bonne, a fait paraître ce qu'il était; de sorte qu'il est devenu, par le commandement même, une source plus abondante de péché ¹⁸.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle; mais pour moi, je suis charnel, vendu pour être assujéti au péché ¹⁹.

15. Je n'approuve pas ce que je fais ²⁰, parce que je ne fais pas le bien que je veux; mais je fais le mal que je hais ²¹.

16. Que si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, et je reconnais qu'elle est bonne ²².

¹⁴ une vie heureuse (Voy. 3. *Moys.* 18, 5. 5. *Moys.* 5, 33. *Gal.* 3, 12).

§. 11. — ¹⁵ la concupiscence qui est en moi (note 9).

¹⁶ à l'occasion du commandement.

§. 12. — ¹⁷ et il n'y a de mauvais que la concupiscence, parce qu'elle se fait du commandement une occasion de péché.

§. 13. — ¹⁸ Ce n'est point la loi qui a occasionné la mort, mais la concupiscence et l'inclination au mal, qui, par l'abus d'une bonne chose, se sont produites au dehors, et qui, au lieu de fléchir sous la loi, sont devenues au contraire une source d'autant plus abondante de péchés (Voy. note 10).

§. 14. — ¹⁹ Car la loi en elle-même et par elle-même ne peut conduire ni au péché ni à la mort, parce qu'elle ne fait que des recommandations spirituelles qui concernent la pratique de la vertu (Chrys.) : mais c'est moi-même, la concupiscence qui prévaut en moi, à laquelle, par suite du péché d'Adam, je suis vendu comme un esclave, qui suis cause du péché et de la mort (Jérôme, Anselme). Toutefois gardez-vous de prendre la concupiscence prépondérante comme si l'homme était par elle dépouillé de toute liberté pour lui résister avec la grâce de Dieu; car par le péché d'Adam les facultés spirituelles de l'homme, la science et le libre arbitre, ont été sans doute beaucoup affaiblies, mais non entièrement détruites (Conc. de Trente, sess. 6, ch. 1), comme l'Apôtre lui-même le donne clairement à entendre dans les versets 15. 17. 18. 19, où il attribue à l'homme dont il s'agit ici, c'est-à-dire à l'homme non encore régénéré par le baptême, une bonne volonté. Les faux mystiques sont donc dans l'erreur avec leur état de « corruption entière, absolue. » Cela n'est pas même vrai de l'homme dans l'état de nature, qui se trouve hors de l'état de grâce. L'Apôtre ne retracerait donc que la lutte intérieure que la connaissance de la loi suscite entre la raison et la sensualité, et il nous apprend comment l'homme, contre la connaissance qu'il a du bien, et malgré ses bons desirs, se laisse entraîner au péché par la concupiscence.

§. 15. — ²⁰ Je ne me conduis point selon la connaissance que j'ai du bien (Tolet). Ou bien : Je n'ai pas une parfaite connaissance de ce que je fais, mais l'œil de mon esprit est obscurci par la concupiscence (Chrys.).

²¹ Dans le grec : Car je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais. Je veux le bien, ma volonté n'est pas entièrement pervertie; mais la force de la concupiscence l'emporte sur mon bon vouloir, et je me laisse entraîner à faire ce que je reconnais et ce que je déteste comme mauvais. « Je vois, disait autrefois un poète païen, ce qu'il y a de mieux et je l'approuve, et cependant je choisis ce qu'il y a de pire. »

§. 16. — ²² Or, si je fais ce que je ne veux pas, il y a donc en moi un bon vou-

2. parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi de péché et de mort ².

3. Car ce qui était impossible que la loi fit, à cause qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu l'a fait ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à la chair de péché; et à cause du péché, il a condamné le péché dans la chair ³.

4. afin que la justice de la loi soit accomplie en nous ⁴, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit ⁵.

5. Car ceux qui sont charnels, goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont spirituels, aiment les choses de l'esprit ⁶.

6. Or ⁷, cet amour des choses de la chair ⁸ est la mort; au lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie et la paix ⁹ :

2. Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu, liberavit me a lege peccati et mortis.

3. Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem : Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati et de peccato damnavit peccatum in carne.

4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt : quæ carnis sunt, sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt : quæ sunt spiritus, sentiunt.

6. Nam prudentia carnis, mors est : prudentia autem spiritus, vita et pax;

qui leur est imposée de se conduire, non selon la chair, mais selon l'esprit, de joindre à la foi une vie sainte. La chair, ce sont les dispositions charnelles (Col. 2, 18), c'est ce que recherche et désire la nature corrompue; l'esprit est, non pas la raison naturelle, mais l'esprit de Dieu, la personne divine (x. 9. 11. 1. Cor. 2, 10-12), en tant que par ses opérations en notre âme, il y produit une foi vive, et, avec la foi, tous les bons sentiments.

§. 2. — ² Sens : Car la puissance de l'Esprit de Dieu, qui met dans mon âme une vie nouvelle par un effet des mérites de Jésus-Christ, m'a délivré de la tyrannie du péché, qui conduit à la mort (Pl. h. 7, 24), de la *prépondérance* de la concupiscence (Chrys., Théod.). Je ressens bien encore le mouvement des passions; mais avec le secours de la grâce, je les surmonte (Aug.). L'Apôtre parle ici au nom de tous les vrais chrétiens, comme dans le chapitre précédent il parlait au nom de tous les hommes hors de l'état de grâce.

§. 3. — ³ Sens : Car ce qui était impossible à la loi de Moïse et à toute loi morale, à savoir : opérer la délivrance du péché et de la condamnation, parce que la *prépondérance* de la concupiscence affaiblissait son efficacité (chap. 7), Dieu l'a opéré en envoyant aux hommes son Fils qui a pris la forme de l'humanité coupable, et en triomphant par lui de la concupiscence qui prévalait dans l'homme, pour le délivrer du péché (Théoph.). Le Fils de Dieu a pris la forme de la chair sujette au péché, c'est-à-dire qu'il a pris la nature humaine en tout semblable à la nôtre, excepté le pouvoir de pécher (Jean, 1, 14, Hébr. 2, 14. 2. Cor. 5, 21. Hébr. 4, 15). Le péché dans la chair est, comme pl. h. (7, 8. 9 et suiv.), la concupiscence prévalant dans l'homme. Condamner signifie ici comme Jean (12, 31. 16, 11) prononcer une sentence contraire dans le sens de « vaincre ». Au lieu que la concupiscence vicieuse était cause de notre condamnation, elle est elle-même condamnée, parce qu'elle a été vaincue par la grâce.

§. 4. — ⁴ Jésus-Christ triomphe de la puissance de la concupiscence, afin que la loi puisse être accomplie. Les mots « en nous » désignent, dans le sens prochain, la consommation intérieure, la sainteté des dispositions, comme étant la chose principale.

⁵ Voy. note 1.

§. 5. — ⁶ Ceux qui sont sous le pouvoir de la concupiscence poursuivent les biens qu'elle recherche; ceux qui sont sous l'influence de l'esprit de Dieu s'efforcent d'arriver à la possession des biens de l'esprit, la vérité et la vertu.

§. 6. — ⁷ Il donne la raison pour laquelle ceux qui sont animés de l'Esprit de Dieu recherchent les biens spirituels.

⁸ D'autres traduisent le grec : la recherche de la chair.

⁹ L'une conduit à la mort; l'autre à la vie et à la paix. L'état même de l'homme qui est dominé par la concupiscence est une mort parce que c'est une lutte et une division (chap. 7), et l'état de l'homme qui est sous l'influence de l'Esprit-Saint,

7. quoniam sapientia carnis inimica est Deo : legi enim Dei non est subjecta : nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu : si tamen spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

10. Si autem Christus in vobis est : corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si Spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis : qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo fratres debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Si enim secundum carnem

7. car¹⁰ cet amour des choses de la chair est ennemi de Dieu, parce qu'il n'est point soumis à la loi de Dieu, et ne le peut être¹¹.

8. Ceux donc qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu.

9. Mais pour vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais selon l'esprit¹² ; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous¹³. Que si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui¹⁴.

10. Mais si Jésus-Christ est en vous¹⁵, quoique le corps soit mort à cause du péché¹⁶, l'esprit est vivant à cause de la justice¹⁷.

11. Que si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, habite en vous ; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous¹⁸.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair¹⁹.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous

lui-même vie et paix, parce que c'est l'union, l'unité des facultés qui luttent les unes contre les autres.

§. 7. — ¹⁰ il donne le motif pourquoi les sentiments charnels ont pour suite la mort éternelle.

¹¹ parce que cela est contre sa nature. Dans le grec : Car la recherche de la chair est haïe contre Dieu, etc.

§. 9. — ¹² de Dieu, le Saint-Esprit (*Phil.* 1, 19).

§. 9. « Habiter » marque l'état d'une âme habituellement remplie de l'Esprit de Dieu (*1. Cor.* 3, 16. *Ephés.* 3, 17. *Jean.* 14, 23).

¹⁴ il n'appartient point à Jésus-Christ. L'esprit de Jésus-Christ est l'Esprit-Saint lui-même, et il est ainsi désigné parce qu'il procède aussi du Fils (*Gal.* 4, 6).

§. 10. — ¹⁵ par son Esprit, par sa grâce.

¹⁶ mortel à cause du péché originel (*Aug.*).

¹⁷ l'esprit, après avoir été mort par le péché, possède la vie (*1. Jean.* 4, 16. *pl. h.* 5, 21), afin qu'il puisse faire des œuvres de justice (*Orig., Erasme.*). D'autres traduisent : à cause de la justification ; de manière que le sens est : L'esprit vit par un effet de la grâce de la justification.

§. 11. — ¹⁸ Si l'Esprit de Dieu exerce sur vous une influence durable, Dieu communiquera la vie non-seulement à votre esprit, mais encore à vos corps fragiles, et cela à cause de cet esprit que vous laissez constamment agir en vous. C'est de la résurrection et de la transformation des corps des hommes pieux qu'il est question (*1. Cor.* 15, 51). D'où il suit que la transformation de nos corps dépend du changement de notre esprit, et qu'il n'y aura qui ressusciteront avec un corps glorieux que ceux dont la grâce aura, avant leur mort, transformé l'esprit, en l'établissant dans un état de sainteté et de justice. Remarquez encore qu'il n'est pas dit : il vivifiera vos corps morts, mais : vos corps mortels. Cette dernière expression signifie que la transformation du corps commence même avant la mort, en ce sens que le changement de l'esprit en est comme le fondement (*Voy. Jean.* 6, 55, note 38).

§. 12. — ¹⁹ *Voy.* note 1. Combien en est-il qui se croient redevables de beaucoup de soins à leur corps ! Et cependant qu'est-ce que notre corps, sinon le principal siège de la vie de concupiscence, et une source malheureuse pour nous de chutes et de péchés ? Le seul soin légitime que nous puissions en avoir, c'est la mortification de ses convoitises ; car cette mort est sa vie.

2. parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi de péché et de mort ².

3. Car ce qui était impossible que la loi fit, à cause qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu l'a fait ayant envoyé son propre Fils revêtu d'une chair semblable à la chair de péché; et à cause du péché, il a condamné le péché dans la chair ³,

4. afin que la justice de la loi soit accomplie en nous ⁴, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit ⁵.

5. Car ceux qui sont charnels, goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont spirituels, aiment les choses de l'esprit ⁶.

6. Or ⁷, cet amour des choses de la chair ⁸ est la mort; au lieu que l'amour des choses de l'esprit est la vie et la paix ⁹ :

2. Lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu, liberavit me a lege peccati et mortis.

3. Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmabatur per carnem : Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati et de peccato damnavit peccatum in carne.

4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt : quæ carnis sunt, sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt : quæ sunt spiritus, sentiunt.

6. Nam prudentia carnis, mors est : prudentia autem spiritus, vita et pax;

qui leur est imposée de se conduire, non selon la chair, mais selon l'esprit, de joindre à la foi une vie sainte. La chair, ce sont les dispositions charnelles (Col. 2, 18), c'est ce que recherche et désire la nature corrompue; l'esprit est, non pas la raison naturelle, mais l'esprit de Dieu, la personne divine (x. 9. 11. 1. Cor. 2, 10-12), en tant que par ses opérations en notre âme, il y produit une foi vive, et, avec la foi, tous les bons sentiments.

§. 2. — ² Sens : Car la puissance de l'Esprit de Dieu, qui met dans mon âme une vie nouvelle par un effet des mérites de Jésus-Christ, m'a délivré de la tyrannie du péché, qui conduit à la mort (Pl. h. 7, 24), de la prépondérance de la concupiscence (Chrys., Théod.). Je ressens bien encore le mouvement des passions; mais avec le secours de la grâce, je les surmonte (Aug.). L'Apôtre parle ici au nom de tous les vrais chrétiens, comme dans le chapitre précédent il parlait au nom de tous les hommes hors de l'état de grâce.

§. 3. — ³ Sens : Car ce qui était impossible à la loi de Moïse et à toute loi morale, à savoir : opérer la délivrance du péché et de la condamnation, parce que la prépondérance de la concupiscence affaiblissait son efficacité (chap. 7), Dieu l'a opéré en envoyant aux hommes son Fils qui a pris la forme de l'humanité coupable, et en triomphant par lui de la concupiscence qui prévalait dans l'homme, pour le délivrer du péché (Théoph.). Le Fils de Dieu a pris la forme de la chair sujette au péché, c'est-à-dire qu'il a pris la nature humaine en tout semblable à la nôtre, excepté le pouvoir de pécher (Jean, 1, 14, Hébr. 2, 14. 2. Cor. 5, 21. Hébr. 4, 15). Le péché dans la chair est, comme pl. h. (7, 8. 9 et suiv.), la concupiscence prévalant dans l'homme. Condamner signifie ici comme Jean (12, 31. 16, 11) prononcer une sentence contraire dans le sens de « vaincre ». Au lieu que la concupiscence vicieuse était cause de notre condamnation, elle est elle-même condamnée, parce qu'elle a été vaincue par la grâce.

§. 4. — ⁴ Jésus-Christ triomphe de la puissance de la concupiscence, afin que la loi puisse être accomplie. Les mots « en nous » désignent, dans le sens prochain, la consommation intérieure, la sainteté des dispositions, comme étant la chose principale.

⁵ Voy. note 1.

§. 5. — ⁶ Ceux qui sont sous le pouvoir de la concupiscence poursuivent les biens qu'elle recherche; ceux qui sont sous l'influence de l'esprit de Dieu s'efforcent d'arriver à la possession des biens de l'esprit, la vérité et la vertu.

§. 6. — ⁷ Il donne la raison pour laquelle ceux qui sont animés de l'Esprit de Dieu recherchent les biens spirituels.

⁸ D'autres traduisent le grec à la recherche de la chair.

⁹ L'une conduit à la mort, l'autre à la vie et à la paix. L'état même de l'homme qui est dominé par la concupiscence est une mort parce que c'est une lutte et une division (chap. 7), et l'état de l'homme qui est sous l'influence de l'Esprit-Saint,

7. quoniam sapientia carnis inimica est Deo : legi enim Dei non est subjecta : nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt, Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed in spiritu : si tamen spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

10. Si autem Christus in vobis est : corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si Spiritus ejus, qui suscitavit Jesum a mortuis, habitat in vobis : qui suscitavit Jesum Christum a mortuis, vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo fratres debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Si enim secundum carnem

7. car¹⁰ cet amour des choses de la chair est ennemi de Dieu, parce qu'il n'est point soumis à la loi de Dieu, et ne le peut être¹¹.

8. Ceux donc qui sont dans la chair, ne peuvent plaire à Dieu.

9. Mais pour vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais selon l'esprit¹² ; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous¹³. Que si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à lui¹⁴.

10. Mais si Jésus-Christ est en vous¹⁵, quoique le corps soit mort à cause du péché¹⁶, l'esprit est vivant à cause de la justice¹⁷.

11. Que si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts, habite en vous ; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son Esprit qui habite en vous¹⁸.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair¹⁹.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous

lui-même vie et paix, parce que c'est l'union, l'unité des facultés qui luttent les unes contre les autres.

§. 7. — ¹⁰ il donne le motif pourquoi les sentiments charnels ont pour suite la mort éternelle.

¹¹ parce que cela est contre sa nature. Dans le grec : Car la recherche de la chair est haïe contre Dieu, etc.

§. 9. — ¹² de Dieu, le Saint-Esprit (*Phil.* 1, 19).

¹³ « Habiter » marque l'état d'une âme habituellement remplie de l'Esprit de Dieu (*1. Cor.* 3, 16. *Ephés.* 3, 17. *Jean.* 14, 23).

¹⁴ il n'appartient point à Jésus-Christ. L'esprit de Jésus-Christ est l'Esprit-Saint lui-même, et il est ainsi désigné parce qu'il procède aussi du Fils (*Gal.* 4, 6).

§. 10. — ¹⁵ par son Esprit, par sa grâce.

¹⁶ mortel à cause du péché originel (*Aug.*).

¹⁷ l'esprit, après avoir été mort par le péché, possède la vie (*1. Jean.* 4, 16. *pl. h.* 5, 21), afin qu'il puisse faire des œuvres de justice (*Orig.*, *Erasm.*). D'autres traduisent : à cause de la justification ; de manière que le sens est : L'esprit vit par un effet de la grâce de la justification.

§. 11. — ¹⁸ Si l'Esprit de Dieu exerce sur vous une influence durable, Dieu communiquera la vie non-seulement à votre esprit, mais encore à vos corps fragiles, et cela à cause de cet esprit que vous laissez constamment agir en vous. C'est de la résurrection et de la transformation des corps des hommes pieux qu'il est question (*1. Cor.* 15, 51). D'où il suit que la transformation de nos corps dépend du changement de notre esprit, et qu'il n'y aura qui ressusciteront avec un corps glorieux que ceux dont la grâce aura, avant leur mort, transformé l'esprit, en l'établissant dans un état de sainteté et de justice. Remarquez encore qu'il n'est pas dit : il vivifiera vos corps morts, mais : vos corps mortels. Cette dernière expression signifie que la transformation du corps commence même avant la mort, en ce sens que le changement de l'esprit en est comme le fondement (*Voy. Jean.* 6, 55, note 38).

§. 12. — ¹⁹ *Voy. note 1.* Combien en est-il qui se croient redevables de beaucoup de soins à leur corps ! Et cependant qu'est-ce que notre corps, sinon le principal siège de la vie de concupiscence, et une source malheureuse pour nous de chutes et de péchés ? Le seul soin légitime que nous puissions en avoir, c'est la mortification de ses convoitises ; car cette mort est sa vie.

mourrez; mais si vous faites mourir par l'esprit les œuvres de la chair ²⁰, vous vivrez ²¹.

14. Car ²² tous ceux qui sont poussés par l'esprit de Dieu, sont enfants de Dieu ²³.

15. Aussi ²⁴ vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, pour vous conduire encore à la crainte; mais vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous ions : Abba (mon Père) ²⁵. 2. Tim. 1, 7. al. 4, 5-6.

16. Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre esprit, que nous sommes enfants de Dieu ²⁶.

17. Que si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers, héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ; pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiés avec lui ²⁷.

18. Car ²⁸ je suis persuadé ²⁹ que les souf-

vixeritis, moriemini : si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

14. Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.

15. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore, sed accepistis spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (Pater).

16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei.

17. Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi : si tamen compatimur, ut et conglorificemur.

18. Existimo enim quod non

ŷ. 13. — ²⁰ si par les dispositions qu'inspire l'Esprit-Saint, vous vous efforcez urmonter et de déraciner les convoitises du corps.

²¹ Celui qui vit selon la concupiscence, mourra selon le corps et l'âme, c'est-à-dire qu'un jour il ressuscitera pour l'éternelle damnation, dans un état d'ignominie : celui qui vit selon l'esprit, avec des sentiments chrétiens, ressuscitera glorieux pour l'éternelle béatitude.

ŷ. 14. — ²² Il donne le motif pourquoi les hommes spirituels ont la vie ; c'est parce qu'ils sont enfants de Dieu. « Être poussé » signifie : se laisser diriger. L'Esprit-Saint conduit l'âme et la fait agir. Par là il ne détruit pas sa liberté, mais il la perfectionne ; car jamais l'homme n'est plus libre que lorsque, délivré de la servitude du péché, il immole à Dieu sa volonté tout entière.

²³ Dieu les rend participants de son Esprit. C'est en cela que doit consister le gage de la vie.

ŷ. 15. — ²⁴ Les deux versets qui suivent donnent un signe auquel on peut reconnaître si l'on est enfant de Dieu : c'est la prière filiale (15) et le témoignage de l'Esprit-Saint en nous (16).

²⁵ Les vrais chrétiens sont enfants de Dieu. Vous pouvez même le conclure de ce que l'Esprit que vous avez reçu ne vous inspire pas, par rapport à Dieu comme souverain maître de toutes choses, une crainte servile, telle que vous l'aviez autrefois dans le judaïsme, mais une confiance filiale, qui fait que dans la prière vous appelez Dieu votre Père. L'apôtre joint l'expression syriaque *Abba* au grec, parce qu'elle exprime un sentiment filial (Orig., Ambr.).

ŷ. 16. — ²⁶ Cette disposition filiale a son fondement dans l'Esprit divin qui, en union avec notre esprit, rend le témoignage que nous sommes les enfants de Dieu. Faites bien attention : Ce que dit l'Esprit-Saint n'est pas sujet à erreur; mais nous ne sommes pas certains si ce que nous croyons entendre en nous-mêmes est bien la parole du Saint-Esprit, parce que nous pouvons nous tromper. Le chrétien peut bien sur ce fondement avoir la confiance d'être dans la grâce de Dieu, mais sans une révélation spéciale de Dieu, il n'en a pas la certitude (conc. de Trente, sess. 6, chap. 9). C'est pourquoi saint Paul lui-même dit ailleurs (1. Cor. 4, 4) : Je ne me sens coupable de rien, mais pour cela je ne suis pas justifié.

ŷ. 17. — ²⁷ Or, si nous sommes enfants de Dieu, et, en cette qualité, les frères de Jésus-Christ, nous hériterons aussi avec Jésus-Christ de la gloire de la vie éternelle. Toutefois pour avoir part à sa glorification, il faut que nous soyons semblables à lui, que comme lui nous marchions dans la voie des souffrances, du renoncement, de la mortification et de la croix. Il s'agit ici de la glorification de l'adorable humanité de Jésus-Christ; car comme Dieu, sa gloire n'a jamais cessé (Voy. ce qui suit).

ŷ. 18. — ²⁸ Complétez la pensée : souffrances que nous pouvons aisément supporter; car, etc. Deux autres motifs nous sont encore donnés ŷ. 26 et 28.

²⁹ J'en suis convaincu comme d'une vérité.

sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis.

19. Nam expectatio creaturæ, revelationem filiorum Dei expectat.

20. Vanitati enim creatura subiecta est non volens, sed propter eum, qui subiecit eam in spe :

21. quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis

frances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous ³⁰.

19. Aussi ³¹ les créatures attendent ³² avec grand désir la manifestation des enfants de Dieu ³³;

20. parce qu'elles sont assujetties à la vanité ³⁴; et elles ne le sont pas volontairement, mais à cause de celui qui les y a assujetties dans l'espérance ³⁵.

21. En effet, même les créatures seront délivrées de cet avertissement à la corrup-

³⁰ Présentement la gloire du vrai chrétien est encore cachée (*Col.* 3, 3) et invisible (*ÿ.* 24); dans la vie future elle sera éclatante; ici-bas le chrétien est méconnu, méprisé, parce que le monde qui a sa gloire en cette vie, ne comprend pas son esprit; dans la vie à venir la générosité et la noblesse de son esprit seront connues, et obtiendront pour récompense un règne éternel.

ÿ. 19. — ³¹ Il donne la raison qui doit nous convaincre de la grandeur de cette gloire; c'est que toutes les créatures y tendent de concert, et en éprouvent un secret désir.

³² Là-dessous sont compris tous les êtres de la nature animés et inanimés, par opposition à l'homme et aux anges (*Chrys.*, *Théoph.*, *Ambr.*, *Hil.*). Cette interprétation s'appuie principalement sur la doctrine des anciennes prophéties (*Isaïe*, 65, 25. *Apoc.* 21. 2. *Pier.* 3, 13), qui nous apprennent que la manifestation de la gloire des âmes rachetées sera accompagnée du changement de toute la nature, du ciel et de la terre, en un état glorieux.

³³ Sens : Toute la nature attend la révélation de la vie cachée des enfants de Dieu, qui doit les introduire dans la gloire, et les faire connaître comme les enfants de Dieu, ses bien-aimés et ses héritiers, afin qu'elle-même, par suite de cette révélation, soit pareillement transformée, et passe à un état plus parfait et plus glorieux. Cette attente, ces élans de toute la nature soupirant après la gloire des enfants de Dieu et sa propre glorification (*ÿ.* 21), par suite de celle des enfants de Dieu, ne peuvent pas, il est vrai, s'observer à des signes bien caractérisés, non plus que la nature elle-même n'en a conscience; mais combien de phénomènes, notamment dans la création animée, dans le monde végétal et animal, nous permettent de déduire à cet égard des conséquences d'autant plus certaines, que saint Paul nous a conservé sur ce point ce que Dieu en a révélé. Le deuil répandu sur toute la nature, particulièrement la tristesse qui voile la face de tous les animaux, la propension de toutes les créatures qui ont vie à engendrer et à se reproduire, ces efforts constants pour parvenir à un état inconnu, à quelque chose d'ultérieur, nonobstant le retour et la chute permanente de tous les êtres sur eux-mêmes, ce sont là quelques-uns de ces phénomènes.

ÿ. 20. — ³⁴ Vanité, d'après le verset 21, signifie corruption, et marque l'état d'imperfection, la caducité et la condition malheureuse sous tant de rapports, où le péché de l'homme a fait tomber la nature tout entière. En effet, la malédiction, la peine du péché, n'a pas seulement frappé l'homme dans le corps et dans l'âme, mais encore la nature qui lui est assujettie (*1. Moys.* 3, 17); car l'infirmité du chef se fait sentir à tous les membres. Les créatures sont en outre sujettes à la corruption, en ce sens que les hommes en abusent pour pécher. Le soleil, la lune, les étoiles, ont été honorés comme des divinités. L'or et l'argent enflamment les désirs de l'avare, et ce que Dieu n'a créé que pour un usage raisonnable, ou pour une jouissance innocente, l'homme en use pour la satisfaction de ses passions criminelles, sa vanité et son orgueil (*Chrys.*, *Théod.*, *Théoph.*). Un tel esclavage fait en quelque manière gémir les créatures, et elles cherchent à s'y soustraire.

³⁵ Les créatures ne sont pas sujettes à cette vanité par leur nature ou par leur tendance; car toutes les créatures tendent bien plutôt à leur conservation et résistent à leur dissolution (saint Thomas d'Aq.); mais par un effet de la volonté et de la puissance de celui qui (à cause du péché de l'homme) les a assujetties à cet état de corruption, c'est-à-dire de Dieu, de manière cependant que tout en les assujettissant ainsi à la vanité, il leur a laissé l'espérance (d'un rétablissement dans un état de perfection).

tion, pour participer à la liberté de la gloire des enfants de Dieu ³⁶.

22. Car nous savons que jusqu'à maintenant toutes les créatures soupirent, et sont dans le travail de l'enfantement ³⁷.

23. Et non-seulement elles, mais nous encore qui possédons les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, la rédemption de nos corps ³⁸.

24. Car nous ne sommes encore sauvés qu'en espérance. Or, l'espérance qui se voit, n'est plus espérance; qui est-ce qui espère ce qu'il voit déjà?

25. Que si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience ³⁹.

26. Pareillement ⁴⁰, l'Esprit nous aide dans notre faiblesse. Car nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières, pour le prier comme il faut; mais l'Esprit lui-même prie pour nous par des gémissements ineffables ⁴¹.

in libertatem gloriæ filiorum Dei.

22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.

23. Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

24. Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur, non est spes : nam quod videt quis, quid sperat?

25. Si autem quod non videmus, speramus : per patientiam expectamus.

26. Similiter autem et spiritus adjuvat infirmitatem nostram : nam quid oremus, sicut oportet, nescimus : sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.

ŷ. 21. — ³⁶ Ces créatures ont cette espérance (ŷ. 20), parce que non-seulement l'homme, mais elles aussi seront délivrées de l'état de corruption dans lequel elles sont retenues captives, pour arriver à un état de liberté, de stabilité et d'immortalité, comme celui des enfants de Dieu glorifiés (Tolet, Corneille). Comp. Ps. 13, note 27.

ŷ. 22. — ³⁷ Les soupirs sont le désir ardent de cet état; le combat de l'enfantement marque les efforts pour y arriver. Ces deux dispositions se manifestent dans les phénomènes dont il a été parlé ci-dessus (note 33). Les douleurs de l'enfantement dans lesquelles la nature est représentée, forment une figure très-juste; car de même que la femme qui enfante fait des efforts pour sauver la vie à son enfant et le ravir à la mort, de même la nature lutte pour s'enfanter elle-même à une vie qui ne passera point (ce qu'elle ne peut toutefois d'elle-même, mais seulement par le moyen de l'homme, parce que ce n'est pas elle-même qui s'est corrompue, mais qu'elle a été corrompue par l'homme). Dans le grec : Car nous savons que toute la création soupire en même temps et éprouve simultanément les douleurs de l'enfantement (depuis le principe) jusqu'à ce moment (et il en sera ainsi jusqu'à la fin).

ŷ. 23. — ³⁸ Et non-seulement les créatures, mais encore nous-mêmes et tous les vrais chrétiens qui possèdent le Saint-Esprit comme un commencement de cette transformation glorieuse (2. Cor. 1, 22. 5, 5. Ephés. 1, 14), oui, nous-mêmes nous soupirons avec ardeur et du fond de nos cœurs, dans l'attente de la consommation des enfants de Dieu, c'est-à-dire de la délivrance de notre corps de la mort et de la fragilité (Phil. 4, 21. 2. Cor. 5, 2-4) lors de la résurrection générale (Chrys., Théodor.).

ŷ. 25. — ³⁹ Sens des versets 24 et 25 : Nous avons cette espérance; car notre félicité ne dépend pas seulement de la foi, mais encore de l'espérance; ou bien la vraie foi comprend en elle l'espérance aussi bien que la charité. Or, l'espérance se rapporte nécessairement à quelque chose de futur; car lorsque ce que l'on espérait est arrivé, l'espérance cesse. C'est pourquoi, l'objet de l'espérance étant dans l'avenir, l'espérance elle-même suppose la patience, et elle ne se laisse déconcerter par aucun obstacle, notamment par aucune épreuve (ŷ. 17-18).

ŷ. 26. — ⁴⁰ Cette particule se rapporte aux versets 17 et 18, et conduit au second motif de consolation qui nous est donné dans les contradictions. L'éclat de la gloire qui nous est réservée, n'est pas le seul motif qui puisse nous faire prendre patience, l'Esprit saint lui-même nous y porte pareillement.

⁴¹ Le Saint-Esprit vient au secours de notre faiblesse, qui pourrait succomber au moment des épreuves, en nous apprenant comment il faut prier, si nous devons

27. Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus : quia secundum Deum postulat pro sanctis.

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperatorum in bonum, iis, qui secundum propositum vocati sunt sancti.

29. Nam quos præcivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

27. Et celui qui pénètre le fond des cœurs, entend bien quel est le désir de l'Esprit, parce qu'il *ne* demande rien que selon Dieu pour les saints ⁴².

28. Or nous savons ⁴³ que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu ⁴⁴, de ceux qu'il a appelés selon son décret pour être saints ⁴⁵.

29. Car ceux qu'il a connus dans sa prescience ⁴⁶, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût l'aîné entre plusieurs frères ⁴⁷.

demander la délivrance de telle et telle tribulation, ou la grâce de la supporter avec patience. L'Esprit saint est la troisième personne en Dieu, et c'est lui qui nous porte à prier comme il faut; d'où il suit qu'il agit bien avant nous, mais non pas sans nous, et que, par conséquent, il prie avec nous (Aug.). Il est dit que cette prière est une prière accompagnée de soupirs inénarrables, parce que, se passant dans le plus profond et dans la partie la plus intime de l'âme, celui qui la fait n'en a pas clairement conscience, et qu'elle n'est pas exprimée en termes clairs.

§. 27. — ⁴² Quoique cette prière de l'Esprit ne soit pas exprimée en termes clairs, Dieu qui connaît les cœurs ne laisse pas de la comprendre (Ps. 7, 10. Jér. 11, 20); et la raison pour laquelle Dieu la comprend, c'est que l'Esprit ne demande en nous et avec nous que ce qui est conforme à la pensée de Dieu, à sa volonté et à son bon plaisir (Voy. 2. Cor. 7, 9-11).

§. 28. — ⁴³ Ou bien nous savons encore, etc. En effet, ce qui suit est le troisième motif de consolation au milieu des contradictions, à savoir la persuasion qu'à l'égard des vrais chrétiens, qui, selon les décrets éternels, ont été appelés, et qui seront un jour glorifiés, tout tourne à leur plus grand bien.

⁴⁴ particulièrement les souffrances (§. 17); parce qu'elles purifient et unissent intimement à Dieu, etc.

⁴⁵ Le décret de Dieu est son éternelle détermination, en vertu de laquelle Dieu a résolu d'accorder l'éternelle béatitude à ceux qu'il a prévus devoir coopérer à sa grâce. La vocation à la sanctification n'est pas ici l'invitation initiale au christianisme par la prédication et les mouvements intérieurs (dont il est parlé §. 30), mais l'élection pour la félicité. Ce décret éternel de l'élection est absolu, en ce sens que la grâce en général est un libre don de Dieu, sans aucun mérite antérieur de la part de l'homme (pl. b. 9, 11. 2. Tim. 1, 9. Ephés. 1, 5); mais, d'autre part, il est conditionnel en ce sens que ceux-là seulement sont élus qui, au moyen de la grâce, se sanctifient (Jérôme, Amb.). L'Apôtre n'exprime pas formellement cette dernière circonstance, parce qu'à raison du but particulier qu'il se propose, qui est de relever l'espérance, la patience et la confiance (§. 24. 25), il ne parle que de ce que fait Dieu pour le salut de l'homme, non de ce que l'homme fait, mais l'action de l'homme n'est pas pour cela exclue. L'Apôtre lui-même la comprend d'une manière non obscure dans sa pensée, en disant que ceux qui sont appelés aiment Dieu; et saint Pierre (2. Pier. 1, 10), pour que l'on soit certain de son élection, exige expressément les bonnes œuvres. Les mots : « Pour être saints » (sauvés) ne sont pas dans le grec; mais ils rentrent évidemment dans le sens de la proposition.

§. 29. — ⁴⁶ Ceux que Dieu a connus d'avance, sont ceux qu'il a appelés suivant ses décrets, comme il résulte clairement du chap. 11, 2 et de Eph. 3, 11. 1. Pier. 1, 2. 20. L'Apôtre leur donne encore ce nom vraisemblablement pour marquer que ceux-là seulement sont compris dans les décrets de Dieu, que Dieu a cru devoir coopérer à sa grâce.

⁴⁷ Ceux que, à raison de leur coopération, Dieu a prévus devoir se sauver, doivent devenir semblables à son Fils par leur vie, par les souffrances et par la glorification, afin que ce même Fils soit, quant à son humanité sainte unie à la divinité, le premier entre beaucoup de frères unis à Dieu. Ceux que Dieu a connus d'avance, ceux qu'il a choisis, sont ainsi ceux qui ressemblent à Jésus-Christ. Si nous ne savons rien relativement au mystère de notre élection, du moins nous pouvons savoir si nous portons en nous l'image de Jésus-Christ. Plus nous nous montrons négligents à la reproduire en nous trait pour trait, plus nous avons sujet de craindre de n'être pas du nombre des élus de Dieu.

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés ⁴⁸; et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés ⁴⁹; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés ⁵⁰.

31. Après cela que devons-nous dire? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ⁵¹?

32. S'il n'a pas épargné son propre Fils, mais l'a livré à la mort pour nous tous, comment avec lui ne nous a-t-il pas aussi donné toutes choses ⁵²?

33. Qui accusera les élus de Dieu ⁵³? C'est Dieu même qui les justifie ⁵⁴.

34. Qui osera les condamner? Jésus-Christ est mort; et il n'est pas mort seulement, mais il est encore ressuscité; il est à la droite de Dieu où il intercède pour nous ⁵⁵?

35. Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ ⁵⁶? Sera-ce l'affliction, ou les déplaisirs, ou la faim, ou la nudité, ou les périls, ou la persécution, ou le fer ⁵⁷?

36. selon qu'il est écrit : On nous fait mourir tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur; on nous regarde comme des brebis destinées à être égorgées ⁵⁸. Ps. 43, 22.

37. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux par celui qui nous a aimés ⁵⁹.

38. Car je suis assuré que ni la mort, ni

30. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit : et quos vocavit, hos et justificavit : quos autem justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hæc? si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum : quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit.

33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificavit

34. quis est qui condemnet Christus Jesus, qui mortuus est, imo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. (sicut scriptum est : Quia propter me mortificamur tota die : æstimati sumus sicut oves occisionis.)

37. Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim, quia ne-

ŷ. 30. — ⁴⁸ La vocation se fait d'abord par la prédication de la parole de Dieu sous l'influence secrète de sa grâce (1. Cor. 1, 9. Eph. 4, 1. 4. Jean, 6, 44-45). L'Apôtre met le temps passé (appelés, justifiés, glorifiés) au lieu du présent, parce que par rapport à la vision éternelle de Dieu, pour laquelle il n'y a point de temps, le présent et le futur sont comme quelque chose d'accompli (Comp. Ps. 2, 7).

⁴⁹ Il les a, à cause des mérites de Jésus-Christ, prévenus de la grâce et convertis.

⁵⁰ Il les a conduits à l'éternelle béatitude du corps et de l'âme.

ŷ. 31. — ⁵¹ Si Dieu a tant fait pour notre salut, quel ennemi avons-nous encore à redouter? Cela ne veut pas dire que le chrétien n'a point d'ennemis.

ŷ. 32. — ⁵² ne nous donnera-t-il pas le pardon de nos péchés, et tout ce que la justification comprend?

ŷ. 33. — ⁵³ Ce sont là ceux qui sont appelés selon les décrets de Dieu (ŷ. 28).

⁵⁴ Si Dieu justifie les élus, qui les accusera?

ŷ. 34. — ⁵⁵ Si Jésus-Christ est mort pour nous, s'il est ressuscité, s'il a été glorifié et s'il est notre défenseur dans le ciel, qui nous condamnera?

ŷ. 35. — ⁵⁶ Si Dieu et Jésus-Christ nous ont donné, par tout ce qu'ils ont fait ur notre salut, des preuves si éclatantes de leur amour infini envers nous, comment pourrions-nous en retour ne pas les aimer? Qu'est-ce qui pourra nous ravir amour de retour (Chrys., Orig., Théodoret et autres)?

⁵⁷ Dans le grec : la tribulation? ou l'angoisse? ou la persécution? ou la faim? ou la nudité? ou les dangers? ou le glaive?

ŷ. 36. — ⁵⁸ Nous sommes, à cause de la confession de votre nom, sans cesse environnés des dangers de la mort, comme des brebis que l'on conduit à la boucherie (Comp. Cant. des Cant. 2, note 8, chap. 8, note 14). Que le chrétien de nos jours se souvienne des dangers qui le menacent de la mort de l'âme.

ŷ. 37. — ⁵⁹ par amour pour Jésus-Christ (pour Dieu), ou par l'assistance de Jésus-Christ (de Dieu).

que mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

39. neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, jure est in Christo Jesu Domino nostro.

la vie ⁶⁰, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances ⁶¹, ni les choses présentes, ni les futures ⁶², ni la violence ⁶³,

39. ni tout ce qu'il y a de plus haut, ou de plus profond ⁶⁴, ni aucune autre créature ⁶⁵ ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ notre Seigneur ⁶⁶.

CHAPITRE IX.

Après avoir exposé sa doctrine touchant la foi requise pour le salut, foi qui doit être vivante par les bonnes œuvres, l'Apôtre jette un coup d'œil sur sa nation, et il témoigne la profonde douleur qu'il éprouve de ce que le peuple juif, comblé de tant de grâces de la part de Dieu, soit arrivé en si petit nombre à la participation au nouvel ordre établi pour le salut. La parole de Dieu qui déclarait que les Israélites recevraient le salut, n'est pas pour cela privée de son accomplissement ; en effet, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est point la condition extérieure, l'origine selon la chair ou les œuvres de la loi, mais la libre élection de Dieu qui fait les vrais Israélites (les Israélites selon l'esprit) et les enfants de l'alliance. Cette élection se concilie sans peine avec la justice divine ; car Dieu a sans doute un droit absolu de donner sa grâce à qui il veut, et nous ne devons point entrer en discussion avec lui si, étant le Seigneur de toutes les créatures, il exclut les uns de son royaume et de la béatitude, admet les autres dans son royaume pour la félicité, ainsi que, suivant les prophéties, il a accordé cette faveur aux Gentils et à un petit reste des Juifs. — Enfin, l'élection de Dieu n'est point arbitraire, mais elle n'est devenue le partage des Gentils, que parce qu'ils ont cru ; et les Juifs ne l'ont perdue, que parce qu'ils préféraient arriver au salut, non par la foi, mais par les œuvres de la loi.

1. Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi

1. Jésus-Christ m'est témoin que je dis la vérité ¹ : je ne mens point, ma conscience

γ. 38. — ⁶⁰ ni la crainte de la mort, ni l'espérance de conserver la vie.

⁶¹ ni les bons anges, quoiqu'ils ne cherchent pas à nous détourner de l'amour de Jésus-Christ (Gal. 1, 8) ; ni les puissances et les principautés des ténèbres, les mauvais anges (Ephés. 6, 12. 1. Cor. 15, 24).

⁶² ni les maux présents ni les maux à venir.

⁶³ Ce mot n'est pas dans le grec.

γ. 39. — ⁶⁴ ni ce qui est au ciel, ni ce qui est dans les enfers (Chrys.). Ou bien : ni la gloire ni la confusion.

⁶⁵ sur la terre.

⁶⁶ ne pourra nous faire perdre l'amour pour Dieu, l'amour que nous lui avons voué à cause de la grâce que Jésus-Christ nous a acquise, et l'amour que la grâce nous inspire pour Jésus-Christ même. Aucune créature, dit saint Bernard, ne peut nous séparer de l'amour de Dieu ; il n'y a que notre propre volonté qui le puisse. C'est pourquoi le prophète Osée (13, 9) dit aussi aux Israélites : Vous êtes vous-mêmes votre perte, ô Israël ! Cette perte des Israélites, qu'ils ont voulue eux-mêmes, est aussi l'objet des plaintes que l'Apôtre fait entendre au commencement du chapitre suivant, où commence la troisième partie de la discussion, et dans lequel il donne encore quelque explication au sujet de la condition d'Israël par rapport à l'économie nouvelle du salut (Voy. l'introd. à l'Épître).

γ. 1. — ¹ Litt. : Je dis la vérité en Jésus-Christ — en vertu de l'union que j'ai avec Jésus-Christ, comme chrétien. Saint Paul suppose comme une chose hors de contestation, qu'un chrétien, en qualité de chrétien, ne saurait en aucune façon mentir.

me rendant ce témoignage par le Saint-Esprit²,

2. que je suis saisi d'une tristesse profonde, et que mon cœur est pressé sans cesse d'une vive douleur,

3. jusque-là que j'eusse désiré de devenir moi-même anathème, à l'égard de Jésus-Christ, pour mes frères⁴, qui sont d'un même sang que moi, selon la chair⁵; 1. Cor. 15, 9.

4. qui sont les Israélites, à qui appartient l'adoption des enfants⁶, sa gloire⁷, son alliance⁸, sa loi, son culte⁹ et ses promesses¹⁰;

5. de qui les patriarches sont les pères¹¹, et desquels est sorti selon la chair¹² Jésus-Christ même, qui est Dieu au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles. Amen¹³.

6. Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée sans effet¹⁴. Car tous ceux qui descendent d'Israël, ne sont pas pour cela Israélites :

perhibente conscientia mea in Spiritu sancto :

2. quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.

3. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem,

4. qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa :

5. quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula. Amen.

6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ :

² dans la lumière du Saint-Esprit, en vertu du séjour qu'il fait en moi. Par conséquent, je ne dis rien qui ne soit vrai.

§. 2. — ³ Pourquoi? l'Apôtre par ménagement ne le dit pas. Mais le motif est que la plus grande partie de sa nation, à cause de son incrédulité, n'a pas été reçue dans l'Eglise.

§. 3. — ⁴ L'anathème, la malédiction d'extermination, fut prononcée chez les Israélites contre certains peuples, certaines villes, certains animaux, et quelques individus, et tout ce qui en était frappé était par là irrévocablement voué à une entière extermination (3. Moys. 27, 28). Lorsque saint Paul souhaite d'être lui-même frappé de cette malédiction, il exprime, pressé par une charité généreuse, et comme aveugle, qui ne réfléchit pas si le sacrifice qu'elle veut faire est possible, le désir d'être éternellement rejeté et séparé de Jésus-Christ, pourvu que, par ce moyen, il procure le salut de ses frères (Chrysost., Orig., Théoph.). Du reste, l'impossibilité de l'accomplissement du vœu que fait saint Paul d'être éternellement réprouvé au lieu de ses frères, tout en possédant l'amour de Dieu, se voit avec évidence dans le temps du verbe grec, qui est l'imparfait, et dont le sens est comme si l'on disait en français : Je souhaiterais, si cela était possible, même d'être anathème, etc.

⁵ tirant leur origine de Jacob, qui est aussi appelé Israël (1. Moys. 32, 28).

§. 4. — ⁶ l'adoption de l'Ancien Testament, comme étant un premier degré pour arriver à celle du nouveau (5. Moys. 14, 1. 32, 6).

⁷ la présence glorieuse de Dieu, source de tant de grâces (Théodoret).

⁸ que Dieu a renouvelée à différentes époques, d'où dans le grec : les alliances.

⁹ les rites usités dans le culte de Dieu, lesquels, comme tout le reste de la loi, étaient des figures se rapportant à Jésus-Christ.

¹⁰ touchant le Christ.

§. 5. — ¹¹ qui ont pour pères Abraham, Isaac, Jacob et les autres personnages avec lesquels Dieu a daigné converser.

¹² sous le rapport de son origine corporelle (Matth. 1. Luc, 3).

¹³ qui n'est pas seulement homme, mais en même temps Dieu élevé au-dessus de toutes choses, et digne d'être à jamais loué, Saint Paul touche encore le point de foi relatif à la divinité de Jésus-Christ (Tit. 1, 3. 1. Cor. 15, 27. 1. Tim. 3, 15. 2. Cor. 5, 19. Act. 20, 28).

§. 6. — ¹⁴ Mais quoique je me plains de ce qu'une grande partie du peuple d'Israël a été rejetée, ce n'est pas à dire pour cela que la promesse faite à Israël, qu'il aurait part aux grâces qu'apporterait le Messie, ait été vaine; la promesse conserve sa force et demeure immuable à l'égard des vrais Israélites (des Israélites selon l'Esprit) et des enfants de Dieu, que Dieu lui-même a prédestinés à le devenir, et qu'il s'est choisis (§. 6-9).

7. neque qui semen sunt Abraham, omnes filii : sed in Isaac vocabitur tibi semen :

8. id est, non qui filii carnis, sed filii Dei, sed qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine.

9. Promissionis enim verbum hoc est : Secundum hoc tempus veniam ; et erit Saræ filius.

10. Non solum autem illa : sed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.

11. Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent, aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret),

12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei :

13. quia major serviet minori, sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

7. et tous ceux qui sont de la race d'Abraham, ne sont pas *pour cela* ses enfants¹⁵ ; mais *il est dit*¹⁶ : Ce sera Isaac qui sera appelé votre fils¹⁷.

8. C'est-à-dire, que ceux qui sont enfants selon la chair, ne sont pas *pour cela* enfants de Dieu, mais que ce sont les enfants de la promesse, qui sont réputés être les enfants d'Abraham¹⁸. Gal. 4, 28.

9. Car voici les termes de la promesse : Je viendrai en ce même temps, et Sara aura un fils. 1. Moys. 18, 10.

10. Et cela ne se voit pas seulement dans Sara¹⁹, mais aussi dans Rébecca, qui conçut d'Isaac notre père²⁰.

11. Car avant qu'ils (les enfants) fussent nés, et avant qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal, afin que le décret de Dieu demeurât *ferme* selon son élection,

12. non à cause de leurs œuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il lui fut dit :

13. L'aîné sera assujetti au plus jeune, selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau²¹.

ŷ. 7. — ¹⁵ tous ne sont pas des enfants légitimes (selon l'esprit) d'Abraham, des descendants (selon l'esprit) de ce patriarche (*Pl. h. 4, 11. 12. Jean, 8, 39*).

¹⁶ 1. Moys. 21, 12.

¹⁷ Litt. : mais ce sera dans Isaac qu'un rejeton vous sera nommé, donné. Dans Isaac et dans ses enfants sera votre postérité (spirituelle), cette postérité avec laquelle je conclurai mon alliance. Être appelé est mis pour « être » (*Matth. 1, 23*).

ŷ. 8. — ¹⁸ Ce ne sont pas ceux qui descendent d'Abraham selon la chair, qui sont ses enfants et les enfants de Dieu, mais ceux qui existent en vertu de la promesse (1. Moys. 8, 10). Saint Jean dit en d'autres termes : Ceux qui ne sont pas nés par la volonté de l'homme, mais par la volonté de Dieu (1. 13). Ismaël (1. Moys. 16) et les enfants de Cétura (1. Moys. 25) étaient fils d'Abraham selon la chair ; Isaac était l'enfant de la promesse, celui qui était né d'une manière surnaturelle par la volonté de Dieu (1. Moys. 18, 10 et suiv.). L'application à la vocation à l'Evangile est facile à faire. Cette vocation n'a point non plus pour principe la condition extérieure, mais la volonté de Dieu qui accorde sa grâce librement et avec une plénitude de puissance entière, en sorte que tout ce qui est requis du côté de l'homme, c'est qu'il la reçoive (Orig., Théoph., Ambr.). L'Apôtre donne dans l'élection de Jacob préférablement à Isaac une preuve plus évidente encore que c'est la pure volonté de Dieu qui appelle à son royaume.

ŷ. 10. — ¹⁹ Litt. : dans celle-là, dans Sara.

²⁰ deux fils, Esau et Jacob. Dans le grec : qui conçut d'un seul, d'Isaac notre père.

ŷ. 13. — ²¹ Sens des versets 10-13 : Il en fut de Rébecca et de son fils Jacob, comme de Sara et de son fils Isaac, qui, par la libre volonté de Dieu, fut ce fils d'Abraham avec lequel Dieu voulut renouveler son alliance. Rébecca avait conçu deux enfants d'Isaac. On ne peut pas dire de ces enfants que Jacob ait mérité de devenir, par préférence sur Esau, l'enfant de l'alliance ; car tous les deux avaient été conçus en même temps d'un même père, et Jacob, avant sa naissance, ne pouvait pas plus faire de bonnes œuvres qu'Esau n'en pouvait faire de mauvaises. Il y a plus, s'il est question de préférence, ce serait à Esau que l'on devrait la donner, puisqu'il était le premier-né (1. Moys. 25, 24-26). Et néanmoins il fut dit à leur mère que le plus jeune serait préféré au plus vieux ; et le prophète s'exprime d'une manière toute semblable (*Malach. 1, 2*), afin que l'on sache par là qu'il n'y a aucune circonstance extérieure, ni origine ni bonnes œuvres antérieures, qui puissent donner droit à devenir membre du royaume de Dieu, mais que cela dépend du libre choix, de la pure volonté de Dieu, à qui il appartient d'appeler. —

14. Que dirons-nous donc? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice ²²? Dieu nous garde de cette pensée ²³.

15. Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui il me plaira de faire miséricorde; et j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié. 2. *Moys.* 33, 19.

16. Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ²⁴.

17. Car il dit à Pharaon dans l'Écriture ²⁵ : C'est pour cela même que je vous ai suscité ²⁶, pour faire éclater en vous ma toute-

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit : Miserebor ejus misereor : et misericordiam præstabo, ejus miserebor.

16. Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei.

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni : Quia in hoc ipsum excitavi te, ut ostendam in te virtutem

La prophétie faite à Rébecca (1. *Moys.* 25, 23) se rapporte en premier lieu à la préférence donnée à Jacob pour qu'il fût l'enfant de l'alliance, mais elle convient aussi à la primauté que les descendants de Jacob devaient un jour avoir sur ceux d'Esau (2. *Rois*, 8, 14. 4. *Rois*, 14, 22. *Abdias*, note 14. 2. *Mach.* 15, note 12). Le passage de Malachie regarde également la condition des descendants de ces patriarches, le prophète ayant en vue les revers des Iduméens (descendants d'Esau), et voulant montrer par là l'amour de préférence que Dieu a pour les descendants de Jacob. Il prend *haïr* dans le sens « d'aimer moins » comme 1. *Moys.* 29, 31. *Matth.* 6, 24. *Luc.* 14, 26. Que l'on se garde bien, du reste, de conclure de cet exemple, pris dans l'histoire, plus que l'Apôtre ne veut dire en le rapportant. Comme d'ordinaire dans les similitudes, il ne faut pas en presser avec rigueur tous les traits, ni les appliquer strictement et d'une manière adéquate aux objets, termes de la comparaison, ainsi en est-il en cette occasion. En effet, bien que saint Paul se serve de l'élection de Jacob préférablement à Esau pour être enfant de l'alliance, comme d'un exemple propre à figurer l'élection ou la vocation au christianisme, il ne veut pas dire par là qu'il y en a qui, comme Esau, ne sont point du tout appelés, les Juifs, par exemple; car tous sont appelés (*Pl. b.* 10, 12); il ne veut pas dire non plus que dans cette vocation, pour qu'elle soit efficace, il n'est nullement requis que l'homme s'y prête et aille au devant de la grâce, de même que Jacob, dans le sein de sa mère, ne put rien faire pour sa prédestination; car il a dit bien plutôt que les Juifs sont privés du bienfait de leur vocation, parce qu'ils ne croient point (*pl. b.* 7. 30 et suiv.); mais l'exemple est pour faire voir seulement par une figure que la première cause de toute vocation et de son efficacité, c'est la libre volonté de Dieu, sa grâce qu'il accorde librement, et qu'aucun avantage extérieur, soit naissance ou bonnes œuvres antécédentes, n'y donne aucun droit.

§. 14. — ²² Si Dieu, conformément à cette doctrine, appelle par une pure grâce, sans égard aux circonstances externes, sa conduite en ce point n'est-elle pas injuste?

²³ Loin de nous de rien penser de semblable! Cette doctrine se trouve dans toute la loi de Moïse elle-même. Suivant cette loi, tout dépend de la libre volonté de Dieu; Dieu suscite le méchant (il le laisse subsister un certain temps) comme il suscite l'homme de bien, et il semble qu'ainsi tout est renfermé sous la volonté de Dieu (§. 15-18).

§. 16. — ²⁴ L'Apôtre infère de ce que Dieu dit à Moïse, que les forces de l'homme toutes seules ne peuvent, quoi qu'il fasse, le rendre digne du royaume de Dieu et des témoignages de son amour, ni lui acquérir un droit à ses faveurs. Mais cela ne signifie pas que l'activité de l'homme ne soit aucunement requise; loin de là, l'Apôtre lui-même et l'Écriture déclarent en plusieurs autres endroits, que s'il veut se réconcilier avec Dieu, l'homme doit de son côté le vouloir, et que le défaut de volonté de sa part, est un obstacle à la réconciliation (1. *Cor.* 9, 24. *Hébr.* 12, 1. *Phil.* 3, 14. *Matth.* 23, 37. *Jean*, 5, 40. *Jer.* 3, 12). L'Apôtre garde ici le silence sur ce point, afin de mettre d'autant plus en lumière la libre grâce de Dieu, qui prévient toute bonne volonté.

§. 17. — ²⁵ Nous voyons comment tout dépend absolument de la volonté de Dieu par les paroles que Dieu dit au sujet de Pharaon (2. *Moys.* 9, 16), qui, malgré l'ordre formel de Dieu et les châtimens qui furent infligés à sa résistance, ne voulut point laisser partir les Israélites.

²⁶ Cette manière de parler a pour corrélatif l'endurcissement mentionné dans la

mean : et ut annuntietur nomen meum in universa terra.

18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.

19. Dicis itaque mihi : Quid adhuc quæritur? voluntati enim ejus quis resistit?

20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo? Numquid dicit figmentum ei, qui se finxit: Quid me fecisti sic?

21. An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?

puissance, et pour rendre mon nom célèbre par toute la terre ²⁷.

18. Il est donc vrai qu'il fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurecit qui il lui plaît ²⁸.

19. Vous me direz peut-être : Après cela, pourquoi se plaint-il? car qui est-ce qui résiste à sa volonté ²⁹?

20. O homme ³⁰, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait : Pourquoi m'avez-vous fait ainsi ³¹? *Sages.* 13, 7.

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages *vils* et honteux ³²

verset suivant, et le sens est en conséquence : J'ai opéré, c'est-à-dire j'ai permis votre endurecissement pour, etc. Ce que Dieu permet simplement est communément représenté dans les Ecritures comme s'il l'avait fait (2. *Moy.* 7, 3, 9, 12, 10, 20, 27). Que Dieu ne soit pas à proprement parler l'auteur du mal, c'est ce qui est démontré jusqu'à l'évidence par l'infinité sainteté de sa nature.

²⁷ Le sens est : Parce que j'ai voulu que votre endurecissement fit éclater ma puissance aux yeux de tous les hommes, je l'ai permis. — Ainsi même le mal entre dans les desseins, dans la volonté de Dieu, non pas dans cette volonté qui exécute, mais dans celle qui permet et tolère. Dieu permet le mal parce qu'il ne peut faire aucune violence à la volonté de l'homme, sans détruire l'homme lui-même. Mais dans sa toute-puissance il fait que, contre la volonté de celui qui l'opère, le mal contribue à sa gloire et au salut de tous. Qu'on n'oublie pas toutefois que ce que sa toute-puissance fait servir au bien, sa sainteté le hait et sa justice le punit.

§. 18. — ²⁸ Ainsi la grâce et la permission de l'endurecissement dépendent de sa volonté (*Voy.* la note ci-dessus).

§. 19. — ²⁹ Sens : Si le mal même entre dans la volonté de Dieu, dans ses décrets et dans son plan, comment Dieu peut-il encore s'en plaindre, et punir ceux qui le font? Ils ne pouvaient assurément faire autrement; car peut-on résister à sa volonté?

§. 20. — ³⁰ Dans le grec : Quoi donc, ô homme !

³¹ O homme, toi qui es une simple créature, tu oses interpellier Dieu et disputer avec lui? tu oses lui dire : Pourquoi vos décrets à mon égard sont-ils ce qu'ils sont?

§. 21. — ³² La volonté de Dieu, soit en tant qu'elle exécute, soit en tant qu'elle permet (§. 16, 17), n'est-elle pas libre, tout comme un potier qui a le libre pouvoir de faire des vases destinés les uns à des usages plus nobles, les autres à des usages moins nobles? L'Apôtre compare Dieu à un potier, mais l'observation qui a été faite ci-dessus, note 21, relativement aux comparaisons, qu'il ne faut pas en prendre tous les traits à la lettre, trouve également ici son application. Ce serait se tromper que de conclure de là que l'Apôtre veut dire : Dieu a fait les Juifs pour renier le christianisme et encourir la damnation, et il a fait les Gentils pour le recevoir et se sauver, comme un potier qui, avec un pouvoir absolu, emploie sa molle argile pour la fabrication de tels ou tels vases. L'Apôtre, dans ce qui précède, n'a en vue que de justifier la liberté de la volonté de Dieu dans ce qu'il fait ou dans ce qu'il permet, par suite de laquelle les uns sont élus pour son royaume, et les autres en sont exclus, il ne pouvait avoir dans cette comparaison d'autre intention que de dire : Dieu est libre dans ses volontés; si, d'une part, il donne sa grâce aux Gentils pour qu'ils entrent dans l'Eglise, et qu'ils se sauvent, et que, d'autre part, il permette que les Juifs rejettent sa grâce et soient réprouvés, la créature n'a aucun droit de s'élever contre ses décrets. Tout ce qu'il a de plus dans la comparaison n'est que pur ornement, et ne doit pas être pris au pied de la lettre. Que de cette liberté de la volonté de Dieu, soit dans ce qu'il exécute, soit dans ce qu'il permet, il ne suive nullement que l'homme est privé de toute liberté, que l'un soit contraint à faire le bien, l'autre à faire le mal, et que celui-ci soit destiné absolument au bonheur du ciel, celui-ci à la damnation, c'est ce qui a déjà été remarqué *pl. h.* (8, 28), où il était également question des décrets divins. Et cela est ici d'autant plus évident que

22. Que si Dieu, voulant montrer sa colère, et faire connaître sa puissance, a souffert avec une patience extrême ³³ les vases de colère ³⁴ préparés pour la perdition ³⁵,

23. afin de faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde ³⁶ qu'il a préparés pour la gloire ³⁷,

24. sur nous, qu'il a appelés non-seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les gentils,

25. selon qu'il dit lui-même dans Osée : J'appellerai mon peuple, ceux qui n'étaient point mon peuple; ma bien-aimée, celle que je n'avais point aimée; et l'objet de ma miséricorde, celle à qui je n'avais point fait miséricorde ³⁸;

26. et il arrivera que dans le même lieu où je leur avais dit autrefois : Vous n'êtes point mon peuple, ils seront appelés les enfants du Dieu vivant ³⁹.

22. Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia, vasa iræ apta in interitum,

23. ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam.

24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus,

25. sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam : et non dilectam, dilectam : et non misericordiam consecutam, misericordiam consecutam.

26. Et erit : in loco, ubi dictum est eis : Non plebs mea vos : ibi vocabuntur filii Dei vivi.

saint Paul, dans ce qui suit, cherche lui-même à prévenir cette fausse conséquence, et comme à adoucir ce qu'il a dit de la volonté de Dieu, en donnant le motif dernier pour lequel, dans les décrets divins, les uns sont des vases de colère, les autres des vases de gloire. Voici en effet l'ordre qu'on peut établir dans ce qui suit : Si Dieu montre sa colère à l'égard des méchants, particulièrement à l'égard des Juifs, qui n'entrent pas dans l'Eglise, après les avoir supportés avec longanimité, et s'il les abandonne à leur perte (x. 22), afin de faire d'autant plus éclater sa gloire (x. 23) dans ceux qui y sont entrés, ce qui, suivant les prophéties, peut s'appliquer à une petite fraction des Juifs et aux Gentils (x. 24-29); cela (x. 30) certes, n'arrive pas seulement parce que ç'a été arrêté dans les décrets divins, mais parce que les Juifs d'eux-mêmes, et par un effet de leur volonté propre, cherchent leur salut dans leur loi et dédaignent la foi, tandis que les Gentils cherchent la justice et le salut dans la foi (x. 30-33). Tel est le sens simple de ce passage difficile, si souvent mal compris des interprètes.

³³ dans l'espoir que peut-être ils pourraient se convertir. Voilà encore une preuve que, suivant saint Paul, Dieu ne fait pas les méchants, mais qu'il les souffre, c'est-à-dire qu'il permet qu'ils fassent du mal.

x. 22. — ³⁴ les Juifs, qui refusaient d'entrer dans l'Eglise, et en général les méchants.

³⁵ dont l'exclusion, de leur part volontaire, du royaume de Dieu, et l'éternelle damnation, ont été prévues et sous ce rapport préparées. Par la damnation il faut, il est vrai, entendre en premier lieu l'exclusion de l'Eglise, mais non pas exclusivement; il faut y comprendre aussi la damnation proprement dite, ainsi que cela résulte non-seulement de l'expression prise en elle-même, et du mot « gloire » qui se trouve dans la proposition corrélatrice, mais encore de ce que saint Paul, dans sa pensée, joint toujours l'éternelle béatitude à la vocation au christianisme, et la réprobation éternelle au refus de l'admettre et d'en faire profession. Ainsi l'entendent également la grande majorité des Pères et des interprètes.

x. 23. — ³⁶ sur les chrétiens.

³⁷ La conséquence est renvoyée au x. 30 et elle se rattache ainsi à ce qui est ici marqué : Puisque Dieu montre enfin sa colère à l'égard des Juifs, qu'il supporte avec patience, en les excluant et en les réprouvant, de même qu'il montre sa gloire dans les chrétiens, — que dirons-nous donc à ce sujet (30)? que les Juifs sont eux-mêmes responsables de leur exclusion et de leur damnation (Drach. Bible de Vence). Les x. 24-29 forment une parenthèse relative aux vases de miséricorde, où il est prouvé plus au long que suivant les oracles des prophètes, il ne devait y avoir d'appelés qu'un petit nombre de Juifs avec les Gentils.

x. 25. — ³⁸ Les mots « et l'objet de ma miséricorde, etc. » ne sont pas dans le grec.

x. 26. — ³⁹ Les x. 25. 26 sont du prophète Osée (2, 24. 1. 10), et se rapportent à

27. Isaias autem clamat pro Israël : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquiae saivæ sient.

28. Verbum enim consummans, et abrevians in æquitate : quia verbum brevium faciet Dominus super terram :

29. et sicut prædixit Isaias : Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha simili fuissimus.

30. Quid ergo dicemus ? Quod gentes, quæ non sectabantur justitiam, apprehenderunt justitiam : justitiam autem, quæ ex nō est.

31. Israel vero sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit.

32. Quare ? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus : offenderunt enim in lapidem offensionis,

33. sicut scriptum est : Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali : et omnis, qui credit in eum, non confundetur.

27. Et pour ce qui est d'Israël, Isaïe s'écrie : Quand le nombre des enfants d'Israël serait égal à celui du sable de la mer, il n'y en aura qu'un reste de sauvés ⁴⁰.

28. Car Dieu dans sa justice accomplira sa parole et hâtera (son accomplissement). Oui, le Seigneur accomplira promptement sa parole sur la terre ⁴¹. *Isaï. 10, 22.*

29. Et le même Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait réservé quelques-uns de notre race ⁴², nous serions devenus semblables à Sodome et à Gomorrhe ⁴³.

30. Que dirons-nous donc ? Que les Gentils qui ne cherchaient point la justice ⁴⁴, ont embrassé la justice, et la justice qui vient de la foi ⁴⁵;

31. et qu'Israël au contraire, qui recherchait la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice ⁴⁶ ?

32. Et pourquoi ? Parce qu'ils ne l'ont point *recherchée* par la foi, mais par les œuvres de la loi ⁴⁷ : car ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement ⁴⁸,

33. selon qu'il est écrit : Je vais mettre dans Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale : et tous ceux qui croiront en lui, ne seront point confondus ⁴⁹. *Isaïe, 8, 14, 28, 16. 1. Pier. 2, 7.*

l'admission des Gentils. Les Gentils, qui n'étaient pas le peuple objet de la miséricorde, le peuple bien-aimé de Dieu, seront désormais le peuple de Dieu, et dans le même lieu (dans la Palestine), où il fut dit aux Israélites terrestres qu'ils cesseraient d'être le peuple de Dieu, les Israélites selon l'esprit (les Gentils) seront appelés les enfants de Dieu.

ŷ. 27. — ⁴⁰ Voy. *Isaïe, 10, 22.*

ŷ. 28. — ⁴¹ Dieu accomplira cette prophétie touchant la séparation d'Israël, et il exécutera promptement sur la terre les arrêts de la justice vengeresse. Saint Paul cite ces paroles d'après l'ancienne version grecque, qui s'éloigne un peu ici du texte hébreu actuel.

ŷ. 29. — ⁴² un reste pour la propagation de la race (spirituelle). Ce reste était les apôtres et les disciples.

⁴³ Nous aurions été, nous autres Juifs, entièrement anéantis (spirituellement).

ŷ. 30. — ⁴⁴ Voy. *pl. h. 1, 21* et suiv.

⁴⁵ Voy. *pl. h. 1, 17, 3, 24.*

ŷ. 31. — ⁴⁶ que les Israélites, au contraire, qui se font un devoir de l'accomplissement de la loi, afin d'arriver à la justice, ne sont point arrivés à la justice par ce simple accomplissement de la loi.

ŷ. 32. — ⁴⁷ Litt. : par les œuvres. Dans le grec : par les œuvres de la loi. Parce qu'ils s'efforçaient d'arriver à la justice, à la justification devant Dieu, non par une foi vive en Jésus-Christ, mais par la pratique des prescriptions de la loi mosaïque. Cela ne s'applique proprement qu'aux Juifs du temps de Jésus-Christ ; car ceux qui avaient vécu avant Jésus-Christ renfermaient dans la pratique de la loi la foi en Jésus-Christ, *parce qu'ils espéraient en lui* ; ceux au contraire qui vivaient au temps de Jésus-Christ, ou qui sont venus après lui, ont exclu cette vive foi, ayant rejeté Jésus-Christ lors de son apparition ; d'où il suit qu'ils n'ont pu trouver la justification dans la simple observation de la loi.

⁴⁸ Jésus-Christ qui fut pour les anciens Juifs, par l'espérance qu'ils avaient en lui, une source de salut, est devenu pour ceux qui vivaient de son temps, et ceux qui ont vécu dans les temps postérieurs, une occasion de chute et de ruine.

ŷ. 33. — ⁴⁹ Comme Jésus-Christ est le rocher au moyen duquel uniquement celui

CHAPITRE X.

Dui, les Juifs (j'adresse des vœux et des prières pour qu'ils puissent se sauver) sont eux-mêmes, avec leur zèle dépourvu de sagesse, la cause de leur réprobation, parce qu'ils veulent faire valoir leur justice propre, et qu'ils refusent de se soumettre à l'ordre établi de Dieu pour conduire l'homme à la justice. L'ordre que Dieu a établi consiste dans la foi en Jésus-Christ, qui est le terme et la fin de la loi. Moïse a, il est vrai, promis à la loi, à la condition qu'on l'accomplisse, la justification et le salut, mais pour que l'on pût accomplir la loi, il a aussi renvoyé à la justice par la foi; car la loi doit être entendue avec foi et confessée de bouche. De là il suit que c'est proprement la foi et la profession de la foi qui justifient et sauvent tous les hommes, les Gentils aussi bien que les Juifs, pourvu seulement qu'ils invoquent le Seigneur. L'invocation suppose la foi, la foi suppose la prédication, et la prédication suppose que des prédicateurs sont envoyés, selon que le Prophète lui-même l'avait prédit. Au moyen de la prédication tous pourraient croire, mais tous ne croient pas, notamment les Juifs. Or, les Juifs, qui ne croient pas sont inexcusables, et ils ne peuvent alléguer pour se justifier ni qu'ils n'ont pas ouï parler de l'Evangile, ni qu'ils ne l'ont pas compris. La seule cause de leur incrédulité, c'est leur esprit de rébellion.

1. Certainement, mes frères, je sens dans mon cœur une grande affection pour le salut d'Israël ¹, et je le demande à Dieu par mes prières.

2. Car je puis leur rendre ce témoignage, qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais leur zèle n'est point selon la science ²;

3. parce que ne connaissant point la justice de Dieu, et s'efforçant d'établir leur propre justice, ils ne se sont point soumis à la justice de Dieu ³.

4. Car Jésus-Christ est la fin de la loi, pour justifier tous ceux qui croient en lui ⁴.

5. Or ⁵ Moïse dit touchant la justice qui vient de la loi, que celui qui en observera

1. Fratres, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, sit pro illis in salutem.

2. Testimonium enim perhibeo illis, quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam.

3. Ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.

4. Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.

5. Moyses enim scripsit, quoniam justitiam, quæ ex lege est,

qui a une vraie foi peut s'établir sur un fondement solide, de même il est aussi un écueil contre lequel les orgueilleux et ceux qui recherchent leur justice en eux-mêmes, viennent se briser.

γ. 1. — ¹ des Juifs.

γ. 2. — ² il n'est pas un effet d'une véritable science.

γ. 3. — ³ parce qu'ils cherchent leur justification simplement dans l'accomplissement de la loi, sans la foi. Ne reconnaissant pas les moyens et la manière par lesquels Dieu veut justifier, mais ne suivant que leur volonté propre en prétendant devenir justes par le simple accomplissement de la loi mosaïque sans la foi, ils refusent de se soumettre à la justice par la foi, selon que Dieu l'a ordonné dans la religion de Jésus-Christ.

γ. 4. — ⁴ Car la loi ne conduit pas à la justification, mais c'est la consommation de la loi, Jésus-Christ, la foi en lui, et la foi active par les bonnes œuvres qui justifient (Aug., Théod.). La fin, la consommation de la loi est ce que Jésus-Christ appelle son accomplissement (Matth. 5, 17).

γ. 5. — ⁵ Saint Paul donne la raison pourquoi il faut joindre la foi à la pratique de la loi, pour que la loi ait la vertu de justifier et de donner la vie, — c'est que Moïse lui-même, outre la justice de la loi (γ. 5), a aussi établi la justice par la foi (γ. 6-8).

qui fecerit homo, vivet in ea.

6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : Ne dixeris in corde tuo : quis ascendet in cælum ? id est, Christum deducere :

7. aut quis descendet in abyssum ? hoc est, Christum a mortuis revocare.

8. Sed quid dicit Scriptura ? Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo : hoc est verbum fidæi, quod prædicamus ?

9. Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris, quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.

10. Corde enim creditur ad justitiam : ore autem confessio fit ad salutem.

les ordonnances, y trouvera la vie ⁶. 3. *Moy.* 18, 5.

6. Mais pour ce qui est de la justice qui vient de la foi, voici comme il en parle ⁷ : Ne dites point en votre cœur : Qui pourra monter au ciel ? c'est-à-dire pour en faire descendre Jésus-Christ.

7. Ou qui pourra descendre au fond de la terre ? c'est-à-dire pour rappeler Jésus-Christ d'entre les morts.

8. Mais que dit l'Écriture ⁸ ? La parole n'est point éloignée de vous : elle est dans votre bouche et dans votre cœur. Telle est la parole de la foi que nous vous prêchons ⁹ ;

9. parce que si vous confessez de bouche que Jésus est le Seigneur, et si vous croyez de cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, vous serez sauvé ¹⁰.

10. Car il faut croire de cœur pour être justifié, et confesser de bouche pour obtenir le salut ¹¹.

* sera heureux dans le temps et dans l'éternité. Sous-entendez : pourvu qu'il y joigne la justice de la foi, ainsi que Moïse même l'exige (x. 6) (Aug.). Car la foi seule allège le fardeau de la loi, et fait qu'on puisse l'accomplir.

x. 6. — ⁷ c'est-à-dire : Quant à la justice qui vient de la foi, Moïse en a parlé comme il suit. Le passage se trouve 5. *Moy.* 30, 11-14. Moïse y fait voir que la loi, pourvu qu'elle soit reçue du fond du cœur, c'est-à-dire avec un entier dévouement, ou bien, ce qui est la même chose, avec foi, et qu'on en fasse profession de bouche, n'est point difficile à accomplir. Moïse comprend dans la foi tout ce que la loi commande et promet, et, par conséquent, la foi au Libérateur ; d'où il suit qu'il enseigne par là même la justice par la foi en Jésus-Christ, sinon expressément (explicitement), du moins d'une manière générale (implicitement).

x. 8. — ⁸ Dans le grec : Mais que dit-elle (la justice) ? — * ἀλλὰ τι λέγει ; sous-entendez ἡ γρηγορία, comme la Vulgate.

⁹ Saint Paul ne cite pas les paroles de Moïse textuellement, mais il les prend et il les explique dans le sens plus élevé et prophétique qu'elles renferment (Justin., Aug., Chrys.). Le texte de Moïse (5. *Moy.* 30, 11-14) porte : Ne dis pas (Israël) : Qui montera au ciel pour me rapporter la loi, ou qui passera au-delà de la mer pour l'y aller chercher ? La parole est tout près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour que tu l'accomplisses. C'est-à-dire : Ne regardez pas la loi comme quelque chose à quoi on ne puisse atteindre, comme s'il fallait la faire venir du ciel ou d'au-delà des mers, mais *croyez seulement*, et faites profession de la loi (note 7) ; alors vous n'aurez aucune peine à l'accomplir. L'Apôtre rapporte ce passage dans son sens éloigné et le plus profond, mettant à la place de la loi Jésus-Christ, que la loi figurait. Ne croyez pas, parce que la loi paraît difficile, que Jésus-Christ (la loi en Jésus-Christ et avec Jésus-Christ), soit quelque chose à quoi on ne puisse atteindre, mais ayez seulement foi en celui qui est descendu du ciel et ressuscité, croyez à l'œuvre entière de la rédemption qu'il a accomplie, et faites profession de votre foi ; alors vous posséderez Jésus-Christ, vous pourrez accomplir la loi, et par ce moyen vous vivrez (x. 5).

x. 9. — ¹⁰ Car comme Moïse demande pour l'accomplissement de la loi, la foi et la profession de la loi (note 7), de même ce sont là aussi encore maintenant les deux conditions du salut. En effet, si vous reconnaissez et que vous confessiez Jésus-Christ comme Seigneur, comme le Messie qui a paru sur terre, que Dieu a ressuscité d'entre les morts, vous serez justifié dans cette vie et glorifié dans l'autre. L'apparition et la réurrection du Seigneur sont mises en général pour toute l'œuvre de la rédemption, que le chrétien qui a la foi doit embrasser du fond du cœur et confesser extérieurement, pour obtenir la réconciliation.

x. 10. — ¹¹ Car la foi et la profession de la foi prises ensemble, la première dans l'intelligence et dans la volonté, la seconde dans les paroles et dans les actions, sont les conditions de la justification et du salut. Faites bien attention : comme le cœur et

11. C'est pourquoi l'Écriture dit : Tous ceux qui croient en lui, ne seront point confondus ¹². *Isaïe*, 28, 16.

12. Car il ¹³ n'y a point *en cela* de distinction entre les Juifs et les Gentils ¹⁴ parce qu'ils n'ont tous qu'un même Seigneur, qui répand ses richesses sur tous ceux qui l'invoquent.

13. Car tous ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés ¹⁵. *Joël*, 2, 32. *Act.* 2, 21.

14. Mais comment l'invoqueront-ils, s'ils ne croient pas en lui ¹⁶? Et comment croiront-ils en lui, s'ils n'en ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler, si personne ne leur prêche?

15. Et comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés ¹⁷? selon ce qui est écrit ¹⁸ : Que les pieds de ceux qui annoncent l'Evangile de paix sont beaux, de ceux qui annoncent les biens! *Isaïe*, 52, 7.

16. Mais tous n'obéissent pas à l'Evangile. C'est ce qui a fait dire à *Isaïe* : Seigneur, qui a cru ce qu'il nous a oui prêcher? *Isaïe*, 53, 1.

17. La foi donc vient de ce qu'on a oui; et on a oui par la parole de Jésus-Christ ¹⁹.

11. Dicit enim Scriptura : Omnis, qui credit in illum, non confundetur.

12. Non enim est distinctio Judæi et Græci : nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.

13. Omnis enim, quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

14. Quomodo ergo invocabunt, in quem non crediderunt? Aut quomodo credent ei, quem non audierunt? Quomodo autem audient sine prædicante?

15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur? sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!

16. Sed non omnes obediunt Evangelio. *Isaïa* enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro?

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

la bouche, la foi et la profession de la foi vont ensemble, de même la justice et le salut; et ce serait une fausse conséquence de conclure de ce passage, qu'il pourrait y avoir une vraie foi, une foi justificative sans la profession de la foi, ou une profession vraie et conduisant au salut, sans la foi. Or, la raison profonde pour laquelle à la foi doit se joindre la profession de la foi, se tire de la nature même de l'homme, lequel n'est pas un pur esprit, mais a aussi un corps, qui le met en relation avec le monde corporel.

ÿ. 11. — ¹² Non-seulement Moïse, mais encore *Isaïe* déclarent que celui qui croit, reçoit ce qu'il espère — la justification, la béatitude. Or, encore ici il faut considérer la foi comme devant être jointe à la profession par les paroles et par les œuvres; car sans cela elle serait morte, — ce ne serait rien.

ÿ. 12. — ¹³ Ceci se rapporte à ce qui est dit dans le verset ci-dessus « tous ceux qui, etc. »

¹⁴ Litt. : entre le Juif et le Grec, — c'est-à-dire le Gentil. Les Gentils sont ainsi appelés, parce que dans l'Empire romain on parlait généralement grec.

ÿ. 13. — ¹⁵ C'est avec grand tort que les faux mystiques concluent de ÿ. 11-13, que tout homme, à quelque confession de foi qu'il appartienne, est sauvé, pourvu qu'il croie en Jésus-Christ, qu'il l'aime et qui l'invoque avec confiance; car il s'agit de la foi orthodoxe non pas simplement en la personne de Jésus-Christ, mais à tout ce qu'il a enseigné et ordonné. En outre, d'après ce qui suit, la foi vient de l'ouïe et de l'attention docile qu'on donne aux *prédicateurs envoyés*, et, par conséquent, de ce que Jésus-Christ enseigne par l'Eglise.

ÿ. 14. — ¹⁶ Le mot « invoquer » du prophète ramène l'Apôtre à la foi, dont il donne une idée plus exacte en la représentant comme ayant son principe *dans l'audition des prédicateurs envoyés*.

ÿ. 15. — ¹⁷ La mission vient de Jésus-Christ, des apôtres et de leurs successeurs, qui sont les évêques. Celui qui est envoyé d'autre part, n'a pas une véritable mission, n'est qu'un mercenaire, et non un pasteur du troupeau (Voy. *Jean*, 20, 21).

¹⁸ Comme le prophète le dit déjà dans sa prophétie touchant les prédicateurs de l'Evangile. Voy. l'explication de ce passage prophétique, et de son application à la religion chrétienne, dans le contexte du prophète.

ÿ. 17. — ¹⁹ Dans le grec : la parole de Dieu. On ne peut point croire sans ouïr et l'on ne peut ouïr s'il n'y a point de prédication.

18. Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit ? Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem : in gentem insipientem, in iram vos mittam.

20. Isaias autem audet, et dicit : Inventus sum a non quærentibus me : palam apparui iis, qui me non interrogabant.

21. Ad Israel autem dicit : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem.

18. Mais je le demande : Ne l'ont-ils pas entendue ²⁰ ? Oui, certes, leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole jusqu'aux extrémités de la terre ²¹. Ps. 18, 5.

19. Mais je le demande : Israël n'en a-t-il pas eu connaissance ²² ? C'est Moïse qui le premier a dit : Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'est pas mon peuple, et je ferai qu'une nation insensée deviendra l'objet de votre indignation. 5. Moys. 32, 21.

20. Pour Isaïe, il dit hautement : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas ; et je me suis fait voir à ceux qui ne demandaient point à me connaître. Isaïe, 65, 1.

21. Et il dit contre Israël : J'ai tendu mes bras durant tout le jour à ce peuple incrédule et rebelle à mes paroles ²³. Isaïe, 65, 2.

CHAPITRE XI.

Toutefois le peuple des Juifs proprement dit, celui dont Dieu a prévu qu'il croirait en Jésus-Christ, il ne l'a point rejeté. Il en est de lui comme de ceux qui demeurèrent fidèles au temps d'Elie. De même que ces derniers, les Juifs élus, sont sauvés par une libre grâce de Dieu, pendant que les autres, qui ne veulent point croire, sont abandonnés à leur aveuglement. Cet endurcissement de la plus grande partie des Juifs a cela de salutaire, qu'à son occasion les Gentils ont été gagnés. Mais d'autre part, les Gentils ne doivent pas s'élever avec orgueil contre les Juifs ; qu'ils se souviennent plutôt que les Juifs sont le fondement sur lequel ils reposent. Les Juifs, à cause de leur incrédulité, sont déchus de la préférence qui leur avait été accordée ; mais ce n'est non plus que par la persévérance dans les sentiments de la foi et dans une conduite chrétienne, que les Gentils demeureront avec sécurité en possession de la grâce, et Dieu peut également venir en aide aux Juifs pour les rétablir dans la grâce qui originellement leur appartenait. C'est en effet ce qui arrivera avec le temps, quand les nations seront entrées dans l'Eglise. Jusqu'à ce moment les Juifs demeureront dans la désobéissance, comme les nations y ont été avant eux. Inscrutable sagesse et amour avec lesquels Dieu a disposé tout l'ordre du salut !

1. Dico ergo : Numquid Deus repulit populum suum ? Absit.

1. Que dirai-je donc ? Est-ce que Dieu a rejeté son peuple ¹ ? Non, certes ; car je suis

ÿ. 18. — ²⁰ Si la foi vient de ce qu'on a ouï prêché la parole de Dieu, les Juifs peuvent-ils s'excuser sur ce qu'ils n'ont pas ouï la prédication ?

²¹ Non, ils ne peuvent nullement s'excuser là-dessus ; car déjà le Psalmiste a prédit que l'Evangile serait annoncé par toute la terre.

ÿ. 19. — ²² Ou bien Israël pourrait-il se justifier en disant qu'il n'a pas compris la doctrine qu'on lui prêchait ?

ÿ. 21. — ²³ Sens des ÿ. 19-21 : Les Juifs ne peuvent pas se justifier sous prétexte de n'avoir pas compris l'Evangile ; car même les Gentils, qui étaient si ignorants dans les choses de Dieu, comme les Juifs eux-mêmes le leur reprochent, l'ont compris, selon que Moïse avait déjà prédit, qu'un jour un peuple dépourvu d'intelligence provoquerait l'émulation des Juifs, et qu'Isaïe nous apprend que Dieu se manifesterait aux nations qui jusque-là n'avaient pas su le chercher. Si les Juifs n'ont pas cru, ce n'est pas qu'ils n'aient point compris, mais c'est qu'ils n'ont pas voulu croire, comme Isaïe l'a également prédit. — La jalousie à laquelle les Juifs devaient être provoqués à l'égard des Gentils, parce que ces derniers se montraient disposés à embrasser la foi, et entreraient dans le royaume de Dieu, est attribuée à Dieu comme à sa cause, parce que tout dépend de la volonté de Dieu, soit en tant qu'il exécute, soit en tant qu'il permet.

ÿ. 1. — ¹ Sous-entendez : entièrement et absolument.

moi-même Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience ². Ne savez-vous donc pas ce qui est rapporté d'Elie dans l'Ecriture? de quelle sorte il demande justice à Dieu contre Israël ³?

3. Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels; je suis demeuré seul, et ils me cherchent pour m'ôter la vie. 3. *Rois*, 19, 10.

4. Mais qu'est-ce que Dieu lui répond? Je me suis réservé sept mille hommes ⁴ qui n'ont point fléchi le genou ⁵ devant Baal ⁶.

5. De même donc en ce temps, Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés selon l'élection de sa grâce ⁷.

6. Que si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus grâce ⁸.

7. Après cela, que dirons-nous, *sinon* qu'Israël qui recherchait la justice, ne l'a point trouvée; mais que ceux-là l'ont trouvée qui ont été choisis de Dieu, et que les autres ont été aveuglés ⁹,

Nam et ego Israelita sum ex semine Abraham, de tribu Benjamin :

2. Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura : quemadmodum interpellat Deum adversum Israel ?

3. Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt : et ego relictus sum solus, et quærunt animam meam.

4. Sed quid dicit illi divinum responsum ? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.

5. Sic ergo et in hoc tempore, reliquæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt :

6. Si autem gratia, jam non ex operibus : alioquin gratia jam non est gratia.

7. Quid ergo ? quod quærebat Israel, hoc non est consecutus : electio autem consecuta est : cæteri vero excæcati sunt :

ŷ. 2. — ² Dieu n'a point rejeté son peuple, puisqu'il a prévu que dès le commencement une partie de ce même peuple, et à la fin des temps (ŷ. 23-26) toute la masse de la nation, par une libre détermination, recevrait la grâce de la foi, et serait ainsi toujours son peuple. Toutefois l'Apôtre, dans cet endroit, ainsi qu'on le voit par ce qui suit, a prochainement en vue le petit nombre des Juifs qui dès le principe crurent en Jésus-Christ.

³ Litt. : Ignorez-vous ce que dit l'Ecriture dans Elie — dans les passages qui regardent Elie — c'est-à-dire dans cette partie des livres des Rois qui parle de ce prophète. A l'époque où saint Paul écrivait, l'Ecriture n'était point encore divisée en chapitres et en versets, et, par conséquent, on ne la citait pas encore suivant cette division, mais d'après les personnes ou les choses dont il y était fait mention. La section dont il est ici question se trouve 3. *Rois*, 19, 10.

ŷ. 4. — ⁴ c'est-à-dire un grand nombre.

⁵ Quoique la plus grande partie de mon peuple se soit séparée de moi, néanmoins il y en a encore un grand nombre qui me sont restés fidèles.

⁶ une divinité des Phéniciens, qui représentait le soleil.

ŷ. 5. — ⁷ c'est-à-dire qui ont été sauvés par un effet libre de la grâce avec le concours de leur libre volonté. Sur l'élection miséricordieuse de Dieu dans son union avec la liberté de l'homme, voy. chap. 8, 28. 9, 11 et suiv.

ŷ. 6. — ⁸ c'est-à-dire : Je dis en vertu du choix de la grâce, parce que le bienfait de la justification est accordé sans aucun mérite antérieur, par pure grâce, en vertu de la bonté de Dieu entièrement imméritée. Par les œuvres, l'Apôtre entend toutes les bonnes actions qui précèdent la justification, même celles qui y disposent immédiatement, la foi, la pénitence, l'espérance et la charité ; car ces œuvres sont, il est vrai, nécessaires, parce que Dieu en ce point ne fait rien pour l'homme sans l'homme, mais elles ne donnent aucun droit à l'obtention de la grâce. C'est ainsi que quand vous faites l'aumône à un pauvre, et qu'il tend la main pour la recevoir, l'action de tendre la main est bien nécessaire pour prendre ce qui est donné, mais n'établit aucun droit au don, elle est sans mérite. Distinguez aussi les œuvres qui précèdent la justification de celles qui la suivent. Les dernières ne sont pas seulement nécessaires, mais encore méritoires, parce qu'elles sont faites dans un état de régénération et agréable à Dieu.

ŷ. 7. — ⁹ Par conséquent Israël, comme peuple entier, n'est point arrivé à la

8. sicut scriptum est : Dedit illis Deus spiritum compunctionis : oculos ut non viderent, et aures ut non audirent, usque in hodiernum diem.

9. Et David dicit : Fiat mensa eorum in laqueum, et in captivum, et in scandalum, et in retributionem illis.

10. Obscurentur oculi eorum ne videant : et deorsum eorum semper incurva.

11. Dico ergo : Numquid si offenderunt ut caderent? Absit. Sed illorum delicto, salus est gentibus ut illos æmulentur.

12. Quod si delictum illorum divitiarum sunt mundi, et diminutio eorum divitiarum gentium : quanto magis plenitudo eorum?

13. Vobis enim dico gentibus : Quandiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo,

8. selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné jusqu'à ce jour un esprit d'assoupissement¹⁰, des yeux pour ne point voir, et des oreilles pour ne point entendre¹¹?

9. David dit encore d'eux : Que leur table leur soit un filet, où ils se trouvent enveloppés; qu'elle leur devienne une pierre de scandale, et qu'elle soit leur juste punition¹².

10. Que leurs yeux soient tellement obscurcis, qu'ils ne voient point; et faites qu'ils soient toujours courbés contre terre¹³.

11. Que dirai-je donc? Se sont-ils heurtés de telle sorte qu'ils soient tombés? A Dieu ne plaise! mais leur péché¹⁴ est devenu une occasion de salut aux Gentils, afin que l'exemple des Gentils leur donnât de l'émulation pour les suivre¹⁵.

12. Que si leur péché a été la richesse du monde, et leur diminution la richesse des Gentils, combien leur plénitude encore davantage¹⁶?

13. Car je vous le dis, à vous qui êtes Gentils¹⁷, tant que je serai l'Apôtre des Gentils, je travaillerai à rendre illustre mon ministère,

justice, à laquelle il prétendait arriver par ses œuvres; il n'y a eu d'élue qu'une faible partie de la nation, celle qui a cru; le reste a été abandonné à son aveuglement.

§. 8. — ¹⁰ Dans le grec : de léthargie, c'est-à-dire il les a abandonnés à une disposition d'esprit où l'on est comme à demi endormi.

¹¹ Ce passage, dans son ensemble, est recueilli d'*Isaïe*, 29, 10 et de 5. *Moys.* 29, 3. 4. Comp. *Matth.* 13, 14. *Jean*, 12, 40 et 28, 26.

§. 9. — ¹² Que leur festin soit leur perte, c'est-à-dire leur partage sera la perdition.

§. 10. — ¹³ Litt. : et courbez toujours leur dos, — pour porter le fardeau qui leur sera imposé, et afin que leurs regards ne soient fixés que sur la terre. Ces paroles se trouvent *Ps.* 68, 23. 24. Elles ne contiennent pas un désir de vengeance, mais une prédiction du châtiment qui devait frapper les Juifs, lesquels, loin d'avoir reconnu le Messie qui leur était promis, l'ont mis à mort. Elles ne sont donc point contraires à la charité; car les Juifs, n'ayant pas reconnu la grâce de la vérité, il était nécessaire que la justice divine en fit retomber sur eux la punition, comme sur tous les pécheurs endurcis.

§. 11. — ¹⁴ Dans le grec : leur chute.

¹⁵ L'incrédulité des Juifs aura-t-elle pour effet d'entraîner jamais après elle la perte irrévocable du peuple? Nullement. Mais Dieu a permis leur péché afin qu'il fût une occasion pour admettre les Gentils, non afin que le peuple entier fût à jamais réprouvé. Il y a plus, le zèle des Juifs sera stimulé par les grâces qu'ils verront dans les Gentils, et à la fin eux-mêmes ils entreront en masse dans l'Eglise (§. 25. 26. *Chrys.*, *Théod.*, *Ambr.*).

§. 12. — ¹⁶ L'Apôtre fait concevoir une espérance plus grande encore, à savoir que l'admission et la réconciliation finale et entière des Juifs, qui est attendue, sera encore plus salutaire pour le monde. Si la diminution des Juifs, par suite de laquelle une faible partie seulement d'entre eux est entrée dans l'Eglise, a été le salut des nations, que n'ont pas à attendre ces dernières de l'entière admission de tout le peuple et de sa complète réconciliation? Dans le grec : Si leur chute a été la richesse du monde, etc.

§. 13. — ¹⁷ Les §. 13. 14. 15 se rattachent à la pensée exprimée §. 11, que la réconciliation des nations sera un motif qui stimulera le zèle des Juifs, et les portera à travailler à leur propre salut, et c'est comme si l'Apôtre disait : Car, pour ce qui concerne l'excitation du zèle des Juifs, je vous dis, ô Gentils : Les Juifs devant être

14. pour tâcher d'exciter de l'émulation dans l'esprit de ceux qui me sont unis selon la chair ¹³, et d'en sauver quelques-uns.

15. Car si leur perte ¹⁹ est devenue la réconciliation du monde ²⁰, que sera leur rappel, sinon un retour de la mort à la vie ²¹?

16. Que si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les rameaux *le sont* aussi ²².

17. Si donc quelques-unes des branches ont été rompues, et si vous, qui n'étiez qu'un olivier sauvage, avez été enté parmi celles qui sont demeurées, et avez été rendu participant de la sève qui sort de la racine de l'olivier,

18. ne vous élevez point de présomption contre les branches. Que si vous pensez vous élever au-dessus d'elles, *sachez* que ce n'est pas vous qui portez la racine, mais que c'est la racine qui vous porte ²³.

19. Vous direz peut-être : Ces branches ont été rompues, afin que je fusse enté. *Act.* 13, 46.

20. Il est vrai, elles ont été rompues à cause de leur incrédulité; et pour vous,

14. si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.

15. Si enim amissio eorum, reconciliatio est mundi : quæ assumptio, nisi vita ex mortuis?

16. Quod si delibatio sancta est, et massa : et si radix sancta, et ram.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem cum oleaster es, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es,

18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris : non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar.

20. Bene : propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide

stimulés et engagés par les Gentils à entrer dans l'Eglise, je déploie parmi vous toute l'activité dont je suis capable (13), afin de pouvoir par les grâces qui se manifestent en vous, provoquer l'émulation de quelques-uns de mes proches et les sauver (14), ce qui est de la plus haute importance, puisque l'entière conversion des Juifs sera l'entière conversion du monde (15).

§. 14. — ¹⁸ Litt. : Pour exciter l'émulation de ma chair, — des Juifs.

§. 15. — ¹⁹ Dans le grec : leur réprobation, leur rejet — ἀποβολή.

²⁰ Si leur perte pour l'Eglise a eu pour suite l'acquisition des nations (§. 11).

²¹ quelle suite aura leur utérée complète, si ce n'est la résurrection des morts (Chrys., Théod., Ansel.)? L'Apôtre nous apprend par là que la conversion générale des Juifs sera suivie de la fin du monde et de la résurrection.

§. 16. — ²² La déclaration que les Gentils avaient été préférés aux Juifs, et qu'en outre leur conversion devait avoir pour effet de stimuler le zèle des Juifs et de les porter à entrer dans l'Eglise, eût été capable d'inspirer de l'orgueil aux Gentils et de provoquer en eux de l'arrogance. Dans la vue de réprimer ces sentiments, et de les porter à l'humilité, l'Apôtre rappelle la sainteté qui fut le partage des ancêtres des Juifs, et qui, pour cette raison, peut se reproduire en eux (§. 16); ensuite il fait observer que les Gentils pourraient également être rejetés, s'ils ne croient pas, d'autant plus qu'ils ne sont pas des branches naturelles (§. 17-24). Le sens du verset ci-dessus est donc : Comme toute la récolte ou la masse entière de la pâte est censée consacrée à Dieu, pourvu qu'on lui en consacre une faible partie en prémices (4. Moys. 15, 17-21), et comme les branches peuvent passer pour saintes, si la racine a été autrefois réputée sainte; de même il faut bien reconnaître à l'égard de tous les Juifs la possibilité d'imiter, par la vie de la foi, les patriarches et les prophètes leurs ancêtres, et, sous ce rapport, ils doivent être tenus pour non moins saints qu'eux (Chrys.). Par conséquent, il ne vous sied pas, vous, Gentils, de vous élever, si quelques Juifs ne sont pas présentement entrés dans l'Eglise; ils peuvent y entrer plus tard.

§. 18. — ²³ Sens des §. 17 et 18. Si quelqu'un des Juifs sont déchus, et que vous, Gentils, quoique vous n'apparteniez pas au peuple élu, ayez néanmoins reçu le salut, venant des Juifs (Jean, 4, 22), et soyez devenus participants de toutes les grâces qu'il procure; ce n'est pas pour vous une raison de vous élever au-dessus des Juifs. Que si la tentation vous en vient, souvenez-vous que les Juifs sont le fondement sur lequel vous reposez, puisque la première Eglise a été formée des Juifs qui, à l'exemple des patriarches et des prophètes, ont reconnu Jésus-Christ.

stas : noli altum sapere, sed time.

21. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit : ne forte nec tibi parcat.

22. Vide ergo bonitatem, et severitatem Dei : in eos quidem, qui ceciderunt, severitatem : in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate, alioquin et tu excideris.

23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos.

24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam. quanto magis ii, qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ ?

25. Nolo enim vos ignorare fratres mysterium hoc, (ut non sitis vobis ipsis sapientes) quia cæcitas ex parte contigit in Israël, donec plenitudo gentium intraret,

26. et sic omnis Israël salvus fieret, sicut scriptum est : Veniet ex Sion, qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob.

27. Et hoc illis a me testamentum : cum abstulero peccata eorum.

28. Secundum Evangelium quidem, inimici propter vos : secundum

vous demeurez ferme par votre foi ²¹ : mais prenez garde de ne pas vous élever, et tenez-vous dans la crainte.

21. Car si Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus. 2. *Pier* 2, 4. 5.

22. Considérez donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés ; et sa bonté envers vous, si toutefois vous demeurez ferme dans l'état où sa bonté vous a mis ²⁵ : autrement vous serez aussi retranché. *Jean*, 15, 2.

23. Que si eux-mêmes ne demeurent pas dans leur incrédulité, ils seront entés, puisque Dieu est tout-puissant pour les enter encore.

24. Car si vous avez été coupé de l'olivier sauvage, qui était votre tige naturelle, pour être enté contre votre nature ²⁵ sur l'olivier franc ; à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles de l'olivier même seront-ils entés sur leur propre tronc ?

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère ²⁷, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux ²⁸, qui est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement ²⁹, jusqu'à ce que la multitude des nations soit entrée ³⁰.

26. Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un libérateur qui bannira l'impiété de Jacob ³¹.

27. Et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'aurai effacé leurs péchés ³².

28. Il est vrai que selon l'Evangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais selon

ŷ. 20. — ²⁴ Vous pouvez, en conséquence, vous aussi, être brisés pour cause d'incrédulité.

ŷ. 22. — ²⁵ Litt. : dans la bonté, dans le bien. — Ce qui *pl. h.* (ŷ. 20) a été désigné sous le nom de foi, est ici appelé bien, parce que la foi doit être vivante par les bonnes œuvres, pour qu'elle ait la vertu de justifier les âmes et de les conserver dans la justice.

ŷ. 24. — ²⁶ si vous aviez été pris de la gentilité. La figure est empruntée des rejets que l'on prend pour les greffer sur d'autres arbres.

ŷ. 25. — ²⁷ Jusque-là l'Apôtre n'avait parlé que de la possibilité que tous les Juifs entrassent un jour dans l'Eglise ; maintenant il en parle comme d'un fait à venir positif.

²⁸ dans la croyance que vous autres, Gentils, soyez les seuls élus.

²⁹ Dans le grec : l'endurcissement.

³⁰ jusqu'à ce que la multitude des nations déterminées dans les décrets de Dieu, soient entrées dans l'Eglise. Comp. *Luc*, 21, 24. *Jean*, 10, 16 (Aug.).

ŷ. 26. — ³¹ Ce texte est d'*Isaïe*, 59, 20, suivant l'ancienne version grecque (Comp. 5. *Moy*s. 4, note 5. *Isaïe*, 11, note 18).

ŷ. 27. — ³² C'est là (l'admission générale des Juifs) la promesse que je leur ai faite (laquelle s'accomplira), lorsque j'aurai effacé, etc. Ces mots sont tirés d'*Isaïe*, 59, 21, où ils sont expliqués avec le contexte.

l'élection, ils sont très-aimés à cause de leurs pères ³³;

29. parce que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir de sa part ³⁴.

30. Car comme autrefois vous ne croyiez point en Dieu ³⁵, et que vous avez ensuite obtenu miséricorde, à cause de l'incrédulité des Juifs;

31. de même à présent les Juifs n'ont point cru, afin que vous reçussiez miséricorde ³⁶, et afin qu'à leur tour ils reçoivent eux-mêmes miséricorde ³⁷.

32. Car Dieu a renfermé tous les hommes dans l'incrédulité, afin d'exercer sa miséricorde envers tous ³⁸.

33. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont incompréhensibles et ses voies impénétrables ³⁹ !

34. Car qui a connu les desseins de Dieu ? ou qui est entré dans le secret de ses conseils ? *Sag.* 9, 13. *Isaïe*, 40, 13. 1. *Cor.* 2, 16.

35. Ou qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre récompense ⁴⁰ ?

dum electionem autem, charissimi propter patres.

29. Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

30. Sicut eoim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum :

31. ita et isti nunc non crediderunt in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.

32. Conclussit enim Deus omnium in incredulitate : ut omnium miseretur.

33. O altitudo divitiarum sapientiæ, et scientiæ Dei : quam incomprehensibilia sunt judicia ejus, et investigabiles viæ ejus !

34. Quis enim cognovit sensum Domini ? Aut quis consiliaribus ejus fuit ?

35. Aut quis prior dedit illi, et retribuetur ei ?

§. 28. — ³³ Les Juifs résistent, il est vrai, présentement encore à l'Evangile, afin que, vous, Gentils, soyez sauvés (*Pl. h.* §. 11), et, sous ce rapport, ils sont les ennemis de Dieu; mais ayant été, en vertu des promesses faites aux patriarches et aux prophètes, choisis pour être le peuple de Dieu, en considération de cette élection qui un jour aura son plein effet, ils sont aimés de Dieu (Ambr., Orig., Aug.).

§. 29. — ³⁴ c'est-à-dire : car les promesses de Dieu, relativement à la vocation d'Israël au christianisme, s'accompliront sûrement, les décrets de Dieu sont immuables.

§. 30. — ³⁵ vous n'étiez point obéissants.

§. 31. — ³⁶ Voy. §. 11.

³⁷ afin qu'eux-mêmes, stimulés par votre exemple, obtiennent la grâce de devenir chrétiens.

§. 32. — ³⁸ Dieu a permis que tous, Juifs et Gentils, tombassent dans l'incrédulité et dans la désobéissance, pour faire connaître sa grâce à tous, et afin que chacun attribuât sa justification, non à son mérite, mais seulement à cette grâce. Dieu a permis le péché, mais dans sa toute-puissance il l'a changé en bien. L'étonnante profondeur de cette vérité qu'on ne saurait scruter, en vertu de laquelle Dieu, notwithstanding son infinie sainteté, a permis le péché pour avoir occasion de montrer sa toute-puissante miséricorde à l'égard de ceux qui se soumettent à elle avec foi, arrache à l'Apôtre l'expression inspirée d'une admiration qui adore, sans les comprendre, les décrets de Dieu. Digne conclusion d'un tout divin !

§. 33. — ³⁹ O sagesse infinie de Dieu, qui peut changer en bien même le mal ! O jugements incompréhensibles de Dieu, suivant lesquels Gentils et Juifs ont été laissés un temps déterminé dans l'aveuglement et dans l'endurcissement, afin qu'ils s'ouvrisent les uns aux autres les voies du salut (*Voy.* ce qui précède) ! O inscrutables voies de Dieu, quels moyens il prend pour tout sauver ! Qui aurait pu seulement y penser ?

§. 35. — ⁴⁰ Quel est celui qui, avant sa justification, a fait quoi que ce soit qui ait pu la mériter ? Notre justification est-elle une récompense due aux bonnes œuvres que nous avons faites, ou bien n'est-elle pas plutôt un libre don de la grâce de Dieu ? Distinguez bien encore ici la foi et les œuvres qui précèdent la justification de celles qui la suivent. Les premières ne sont que préparatoires, elles ne sont pas méritoires; les secondes sont méritoires, si elles sont faites avec la grâce de Dieu, et elles nous obtiennent une augmentation de justification, la sanctification et la félicité éternelle.

36. Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia : ipsi gloria in secula. Amen.

36. Car tout est de lui, tout est par lui, et tout est en lui ⁴¹ : à lui soit gloire dans tous les siècles. Amen.

CHAPITRE XII.

Commencement de la seconde partie de cet Epître, dans laquelle il est traité des mœurs qui conviennent à la foi. Exhortation à une vie morale en général. Exhortations particulières à la modestie, à l'humilité sous le rapport des dons et des fonctions. Exhortations diverses aux dispositions chrétiennes par rapport à l'amour du prochain, au zèle, à la patience, à la bienfaisance envers ses frères, à l'amour des ennemis.

1. Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem, rationabile obsequium vestrum.

2. Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri : ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta.

3. Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos : Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem : et unicuique sicut

1. Je vous conjure donc ¹, mes frères, par la miséricorde de Dieu ² de lui offrir vos corps *comme* une hostie vivante, sainte, et agréable à ses yeux, *pour lui rendre* un culte raisonnable ³.

2. Et ne vous conformez point au siècle présent ; mais qu'il se fasse en vous une transformation ⁴ par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez ⁵ quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, et ce qui est parfait ⁶.

3. Je vous exhorte donc, vous tous, selon le ministère qui m'a été donné par grâce ⁷, de ne point vous élever au-delà de ce que vous devez, dans les sentiments que vous avez de vous-mêmes ; mais de vous tenir

§. 36. — ⁴¹ Plus exactement suivant le grec : pour lui. — Car il est le Maître souverain de toutes ses créatures : les créatures sont de lui, en tant qu'ils les a créées ; par lui, en tant qu'il les conserve (*Act. 17, 25, 28. pl. h. 1. 20*) ; pour lui, en tant que tout existe pour sa gloire.

§. 1. — ¹ Puisque Dieu a montré envers vous tant de miséricorde, en vous recevant comme fidèles dans son Eglise (*Pl. h. 11, 20*).

² je vous prie et vous conjure par la grâce que vous avez obtenue, et qui doit être pour vous le plus puissant motif de vertu.

³ Suivant leur loi cérémonielle, les Juifs devaient offrir la chair des animaux, ce qu'ils faisaient souvent avec si peu d'intelligence et d'une manière si machinale, que cela méritait à peine le nom de « culte de Dieu. » Les chrétiens, au lieu de ces victimes sanglantes, doivent immoler leur propre chair par la pénitence, et s'offrir eux-mêmes comme des victimes vivantes, saintes et agréables à Dieu ; ce serait là enfin rendre à Dieu un culte raisonnable. La sagesse chrétienne règle cette oblation sur une discrète mortification, laquelle fait du corps une victime, mais en même temps se renferme dans de justes limites, de manière que la victime demeure vivante.

§. 2. — ⁴ Ne réglez pas votre conduite d'après les sentiments des hommes sensuels du monde, mais laissez la grâce de la conversion (*Jean, 3, 3*) opérer en vous, déposant les anciennes dispositions du vieil homme, et vous revêtant des dispositions de Jésus-Christ, de l'homme nouveau.

⁵ qu'en toutes circonstances votre conscience demande.

⁶ Voy. *Eph. 5, 17*.

§. 3. — ⁷ En vertu du ministère apostolique que je remplis.

dans les bornes de la modération ⁸ selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun de vous ⁹.

4. Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction;

5. de même en Jésus-Christ nous sommes plusieurs, qui ne formons qu'un seul corps, étant tous réciproquement membres les uns des autres ¹⁰.

6. C'est pourquoi ¹¹, comme nous avons tous des dons différents, selon la grâce qui nous a été donnée, que celui qui a reçu le don de prophétie, *en use* selon l'analogie de la foi ¹²;

7. que celui qui est appelé au ministère, administre; que celui qui a reçu le don d'enseigner, s'applique à enseigner;

8. que celui qui a reçu le don d'exhorter, exhorte; que celui qui fait l'aumône, la fasse avec simplicité ¹³; que celui qui est à la tête (des autres), *s'en acquitte* avec sollicitude ¹⁴; que celui qui exerce les œuvres de miséricorde, *le fasse* avec joie ¹⁵.

Deus divisit mensuram fidei.

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent;

5. ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.

6. Habentes autem donationes secundum gratiam, quæ data est nobis, differentes : sive prophetiam secundum rationem fidei,

7. sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina,

8. qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

⁸ Saint Paul recommande à tous l'humilité. Celui qui est au premier rang en a besoin, pour se préserver du poison de la vaine gloire, et elle n'est pas moins nécessaire à celui qui est au dernier rang, pour l'aider à porter le poids de l'abjection et de l'abaissement.

⁹ Que chacun se tienne dans les bornes de la modestie, selon la mesure des dons de la foi qui lui a été départie. Cela ne veut pas dire que la modestie doit être d'autant moindre, que la foi est plus grande, mais la foi est mise ici pour les dons de la foi, c'est-à-dire pour ces dons du Saint-Esprit qui, dans ce temps-là, étaient communiqués aux fidèles, lorsqu'ils recevaient le Saint-Esprit (*Act. 2, 4*), et dont l'Apôtre, dans ce qui suit, cite quelques-uns, les dons de prophétie, d'instruction, du ministère ecclésiastique, de manière que le sens est : Que chacun se renferme avec modestie dans le don qui lui a été départi. Que celui qui a le don de prophétie, s'en tienne là, et qu'il ne s'arroge point le ministère ecclésiastique; et que celui qui est dans le ministère, ne s'arroge pas le don de prophétie, et ainsi de suite (Chrys., Théod., Orig., Ambr.).

§. 5. — ¹⁰ Il en est des membres de l'Eglise chrétienne comme des membres d'un corps : comme dans un corps chaque membre a ses fonctions particulières, ainsi chaque chrétien a sa destination propre. L'Apôtre se réfère ici à cette grande pensée qu'il développe plus au long dans d'autres épîtres (*1. Cor. 12, 12-30. Eph. 4, 25. 5, 30*), que toute l'humanité renouvelée ne forme avec Jésus-Christ qu'une personne, dont Jésus-Christ est le chef, et dont les individus rachetés ou renouvelés sont les membres particuliers.

§. 6. — ¹¹ à savoir.

12. c'est-à-dire : S'agit-il du don d'exhorter, d'instruire et de dévoiler l'avenir en des termes surnaturellement inspirés, que tout cela ne se fasse que suivant la mesure plus ou moins grande de la science divine, communiquée d'en haut. Par la foi il faut entendre ici comme *1. Cor. 12, 9*, les lumières ou la science divines à un degré supérieur, et non pas simplement la connaissance de la foi puisée dans l'instruction, que tout chrétien doit posséder.

§. 8. — ¹³ Un cœur simple est l'opposé d'un cœur à plusieurs faces. Ce dernier, en donnant, a plusieurs fins, celui-là n'a qu'une chose en vue, de plaire à Dieu (Anselme).

¹⁴ avec une ardente activité. Etre placé à la tête des autres est un honneur et un fardeau; celui qui ne songe qu'au fardeau, se montre zélé.

¹⁵ avec une bonne volonté pleine de joie; car c'est une pensée qui élève l'âme, de pouvoir servir d'instrument à Dieu dans le désir qu'il a de secourir ses enfants.

9. Dilectio sine simulatione. Odientes malum, adhærentes bono :

10. Charitate fraternitatis invicem diligentes : honore invicem prævenientes :

11. Sollicitudine non pigri : Spiritu ferventes : Domino servientes :

12. Spe gaudentes : In tribulatione patientes : Orationi instantes :

13. Necessitatibus sanctorum communicantes : Hospitalitatem sectantes.

14. Benedicite persequentibus vos : benedicite, et nolite maledicere.

15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum fletibus :

16. Idipsum invicem sentientes : Non alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos :

17. Nulli malum pro malo redentes : providentes bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.

18. Si fieri potest, quod ex vo-

9. Que votre charité soit sincère et sans déguisement. Ayez le mal en horreur, et attachez-vous fortement au bien ¹⁶. *Amos*, 5, 15.

10. Que chacun ait pour son prochain une affection fraternelle ¹⁷ : prévenez-vous les uns les autres par des témoignages d'honneur ¹⁸.

11. Ne soyez point lâches dans votre devoir ¹⁹; conservez-vous dans la ferveur de l'esprit ²⁰, en servant le Seigneur.

12. Réjouissez-vous dans l'espérance ²¹; soyez patients dans les maux, persévérants dans la prière ²²,

13. charitables pour soulager les nécessités des saints ²³, prompts à exercer l'hospitalité.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les, et ne faites point d'imprécations. *Matth.* 5, 44.

15. Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie, et pleurez avec ceux qui pleurent ²⁴.

16. Tenez-vous toujours unis dans le même esprit ²⁵. N'aspirez point à ce qui est élevé ²⁶, mais accommodez-vous à ce qui est de plus bas et de plus humble ²⁷. Ne soyez point sages à vos propres yeux ²⁸.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal; ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes ²⁹.

18. Vivez en paix, si cela se peut, et au-

§. 9. — ¹⁶ La charité chrétienne ne recherche que le bien, et elle hait le mal, même dans ceux qu'elle aime; c'est-à-dire qu'elle ne passe point par-dessus leurs fautes et leurs passions, mais qu'elle prend tous les moyens pour les en corriger.

§. 10. — ¹⁷ car tous sont frères en Jésus-Christ.

¹⁸ L'amour repose sur l'estime. Honorez dans tous, même dans les pécheurs, l'image de Dieu, que Jésus-Christ est venu réparer!

§. 11. — ¹⁹ pour toutes sortes de bien, pour la dilatation du royaume de Dieu.

²⁰ Ayez un ardent désir de vivre selon l'esprit.

§. 12. — ²¹ d'arriver à la possession des biens éternels.

²² qui rend les tribulations légères.

§. 13. — ²³ de vos frères dans la religion chrétienne.

§. 15. — ²⁴ Tel est l'effet merveilleux de la charité chrétienne, qu'elle rend sensible à tous les biens et à tous les maux que le prochain éprouve.

§. 16. — ²⁵ particulièrement en ce qui regarde la concorde et le support mutuel.

²⁶ à la sagesse et à la science mondaine.

²⁷ Dans le grec : Abaissez-vous jusqu'aux petites choses (ne cherchez pas à vous soustraire aux ministères, aux affaires, aux conditions les plus humbles, quand cela est pour le plus grand bien de vos frères).

²⁸ L'orgueilleux n'a de confiance qu'en sa propre manière de voir; l'homme humble éprouve ses idées au moyen des lumières d'autrui, surtout en les examinant à la lumière de la foi.

§. 17. — ²⁹ Vivez de telle sorte que votre conduite soit non-seulement agréable à Dieu, mais encore qu'elle ne devienne un sujet de scandale pour personne, pas même pour vos ennemis.

tant qu'il est en vous, avec toutes sortes de personnes ³⁰.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes chers frères, mais donnez lieu à la colère ³¹; car il est écrit : C'est à moi que la vengeance est réservée, et c'est moi qui la ferai, dit le Seigneur. 3. *Moy*s. 32, 35.

20. Au contraire, si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire; car agissant de la sorte vous amasserez des charbons de feu sur sa tête ³².

21. Ne vous laissez point vaincre par le mal; mais travaillez à vaincre le mal par le bien ³³.

bis est, cum omnibus hominibus pacem habentes :

19. Non vosmetipsos defendentes charissimi, sed date locum iræ; scriptum est enim : Mihi vindicta : ego retribuam, dicit Dominus.

20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum : si sitit, potum da illi : hoc enim facies, carbonem igni congeres super caput ejus.

21. Noli vinci a malo, sed vince in bono malum.

CHAPITRE XIII.

On doit obéir aux puissances, parce qu'elles sont établies de Dieu. Les bons n'ont rien à craindre d'elles, elles ne sont redoutables qu'à ceux qui font le mal. C'est également un devoir de leur payer les tributs qui sont imposés, de même que, en général, de rendre à chacun ce qui lui est dû. Nous sommes redevables de l'amour à tous les hommes, et l'amour est l'abrégé de toutes les vertus. Exhortation à se réveiller du sommeil, à sortir de la nuit du péché, et à se revêtir du Sauveur Jésus.

1. Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent, sont établies par Dieu ¹. *Sag.* 6, 4. 1. *Pier.* 2, 13.

1. Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : Non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.

ÿ. 18. — ³⁰ Il ne tient pas à nous uniquement d'avoir la paix avec tous les hommes; mais nous pouvons du moins prendre garde de ne rien faire qui soit capable de troubler la paix et de fournir un prétexte de division.

ÿ. 19. — ³¹ Abandonnez la vengeance à Dieu (Chrys.). Le désir de se venger soi-même, est une preuve que l'on se défie de la justice de Dieu.

ÿ. 20. — ³² Par là vous lui ménagerez la douleur de la confusion, et, par ce moyen, vous le ramènerez à d'autres sentiments (Aug., Jérôme). *Comp. Prov.* 25, 21).

ÿ. 21. — ³³ On est vaincu par le mal quand on n'a pas la force de supporter les injures d'un ennemi; celui-là est fort qui à la méchanceté de ceux qui l'ont offensé oppose les bienfaits, et, par ce moyen, s'en fait des amis.

ÿ. 1. — ¹ Les Juifs étaient à cette époque très-portés aux troubles, parce qu'en qualité de peuple de Dieu, ils croyaient que leur assujettissement à une puissance païenne, aux Romains, était pour eux un motif qui légitimait la révolte. A plusieurs reprises ils cherchèrent à secouer leur joug, et peu de temps avant que cette lettre ne fût écrite, sous l'empereur Claude, ils furent pour cette raison expulsés de Rome. Ce fut, ce semble, pour empêcher que ces dispositions ne se répandissent également parmi les chrétiens, que l'Apôtre jugea particulièrement nécessaire d'inculquer avec force le devoir de l'obéissance à l'égard des puissances. Il enseigne dans les paroles ci-dessus que non-seulement l'autorité supérieure elle-même et par elle-même, mais toute autorité qui est une fois existante, est établie de Dieu, et que, par conséquent, chacun doit se soumettre à elle. De là il suit que le vrai chrétien, dans le cas même où l'autorité établie abuse de son droit et nuit d'une manière quelconque à ses sujets, ne tire pas le glaive pour s'élever contre elle, mais demeure soumis dans le cercle de la pratique de ses devoirs, et souffre, abandonnant tout à Dieu, et persuadé que, dans sa toute-puissance et son infinie sagesse,

2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt :

3. nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? Bonum fac : et habebis laudem ex illa :

4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time : non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est : vindex in iram ei, qui malum agit.

5. Ideo necessitate subditi estote non solum propter iram sed etiam propter conscientiam.

6. Ideo enim et tributa præstatis : ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

7. Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum : cui vectigal, vectigal : cui timorem, timorem : cui honorem, honorem.

2. Celui donc qui résiste aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui y résistent, attirent la condamnation sur eux-mêmes.

3. Car ² les princes ne sont point à craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais lorsqu'on en fait de mauvaises ³. Voulez-vous donc ne point craindre les puissances? Faites bien, et elles vous en loueront;

4. car le prince est le ministre de Dieu pour *votre* bien. Que si vous faites mal, vous avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée ⁴; car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises actions ⁵.

5. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non-seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par *un devoir* de conscience ⁶.

6. C'est aussi pour cela que vous payez le tribut ⁷; parce qu'ils ⁸ sont les ministres de Dieu, toujours appliqués aux fonctions de leur emploi ⁹.

7. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû : le tribut, à qui *vous devez* le tribut; les impôts, à qui *vous devez* les impôts; la crainte, à qui *vous devez* de la crainte; l'honneur, à qui *vous devez* l'honneur.

il a assez de moyens et de ressources pour amener un autre état de choses, si telle est sa volonté. La prière et les larmes, dit saint Augustin, en conformité avec cette doctrine, sont les armes de l'Eglise.

§. 3. — ² Le mot *car* dans le premier verset, a donné la première raison pourquoi on doit se soumettre à l'autorité, — c'est parce qu'elle est de Dieu; ici le même mot *car* en donne une nouvelle raison puisée dans la nature même du pouvoir souverain : c'est que l'unique fin de l'autorité est d'empêcher le mal de se produire, et qu'en conséquence, l'homme de bien n'a rien à en redouter.

³ Toute puissance, même la pire, ne doit avoir d'autre fin que de réprimer le mal, et de favoriser le bien, encore que dans quelques circonstances particulières c'est le contraire qui arrive; car autrement elle travaillerait à sa propre ruine. L'homme de bien n'a donc en somme à attendre d'elle que protection. Dans les cas particuliers d'oppression auxquels il ne peut se soustraire, il supporte tout avec d'autant plus de patience, que précisément la patience dans les adversités l'aide à acquérir le bien vers lequel tendent tous ses desirs et tous ses efforts.

§. 4. — ⁴ le glaive de la justice, le signe du pouvoir de vie et de mort.

⁵ Mais s'il arrivait que le pouvoir commandât quelque chose de mauvais, ou qu'il défendit de faire quelque chose de prescrit par la loi de Dieu? En ce cas, il faudrait, il est vrai, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, et l'on ne devrait ni faire le mal commandé ni omettre le bien prescrit; mais il n'en serait pas pour cela permis de se révolter contre le pouvoir; loin de là, même dans cette circonstance, il faut s'en tenir à la maxime chrétienne, que l'on doit souffrir tout ce qui pourrait résulter de l'accomplissement d'un devoir que Dieu lui-même impose.

§. 5. — ⁶ parce que c'est une obligation que Dieu lui-même impose (Voy. *Prov.* 24, note 14).

§. 6. — ⁷ à savoir, en vertu de cette obligation de conscience.

⁸ ceux qui exercent le souverain pouvoir, le prince et ses ministres.

⁹ pour exercer le pouvoir au nom de Dieu, et faire tout ce qui peut être un moyen propre à les conduire à leur fin; d'où il suit qu'ils ont aussi le droit de lever des impôts, parce que le pouvoir ne peut atteindre son but sans le secours de l'argent.

8. Acquittez-vous envers tous de tout ce que vous leur devez, ne demeurant redevables à personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres ¹⁰; car celui qui aime le prochain accomplit la loi ¹¹.

9. En effet : Vous ne commettrez point d'adultère : Vous ne tuerez point : Vous ne déroberez point : Vous ne porterez point de faux témoignage : Vous ne désirerez point le bien de votre prochain, et s'il y a quelque autre commandement : tous ces commandements sont compris en abrégé dans cette parole : Vous aimerez le prochain comme vous-même ¹².

10. L'amour qu'on a pour le prochain ne souffre point qu'on lui fasse aucun mal. Et ainsi l'amour est l'accomplissement de la loi ¹³.

11. *Acquittons-nous donc de cet amour*, et d'autant plus que nous savons que le temps presse, et que l'heure est déjà venue de nous réveiller de notre assoupissement, puisque nous sommes plus proche de notre salut que lorsque nous avons reçu la foi ¹⁴.

8. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis : qui enim diligit proximum, legem implevit.

9. Nam : Non adulterabis : Non occides : Non furaberis : Non falsum testimonium dices : Non concupisces : et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur : Diliges proximum tuum sicut teipsum.

10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

11. Et hoc scientes tempus : quia hora est jam nos de somno surgere. Nunc enim propior est nostra salus, quam cum credidimus.

§. 8. — ¹⁰ Libérez-vous de toutes vos dettes, ne demeurez redevables que de la charité dont les exigences ne cessent point, et se représentent en toutes circonstances, sans qu'il soit possible d'y satisfaire jamais pleinement. Théodoret dit excellemment : L'accomplissement augmente les exigences, car il rend l'amour plus ardent.

¹¹ La raison pour laquelle on est redevable de l'amour à tous les hommes et toujours, c'est qu'il n'y a que celui qui aime qui accomplisse tous les commandements, ce qui est notre devoir constant.

§. 9. — ¹² En effet, comment celui qui aime véritablement pourrait-il aussi nuire à son prochain? Or, le véritable amour du prochain est inséparable de l'amour de Dieu (Voy. *Matth.* 22, 39).

§. 10. — ¹³ Sous un autre rapport encore, qui néanmoins n'entre pas ici dans la pensée de l'Apôtre, l'amour est l'entier accomplissement de la loi. En effet, c'est l'amour qui proprement rend libre, et qui surmonte tout ce que la pratique de la vertu a de difficile; car celui qui aime trouve tout léger, tandis que celui qui n'aime pas, même avec une bonne volonté d'ailleurs, ne fait rien, ou fait tout avec la plus grande imperfection. Pour maintenir dans l'ordre les familles, les communautés, les villes et les contrées, il ne faudrait point d'autre loi que celle de l'amour, si elle était partout respectée et gravée dans tous les cœurs.

§. 11. — ¹⁴ Et nous devons nous faire de l'amour un devoir d'autant plus rigoureux, que le temps de grâce où nous vivons, grace qui nous est offerte dans la religion de Jésus-Christ, nous avertit suffisamment que l'heure est enfin venue où nous devons, par un sérieux amendement et par le changement de nos pensées et de notre façon d'agir, nous réveiller pour une vie nouvelle; car depuis que nous sommes chrétiens, la rédemption est pour nous plus proche que dans le temps où, Juifs et Gentils, nous étions encore dans l'infidélité, et où nous avons commencé à croire. L'Apôtre parle ici du temps de grâce, dont le chrétien, tant qu'il vit, doit faire un bon usage pour son salut, comme (2. *Cor.* 6, 2). D'autres entendent le temps du jugement dernier, du second avènement de Jésus-Christ, et rendent le sens : Et cette charité, nous devons d'autant plus nous appliquer à la pratiquer, qu'aux signes des temps présents nous reconnaissons que l'heure de l'avènement de Jésus-Christ pour le jugement n'est pas éloignée; c'est pourquoi, afin d'être trouvés justes alors, réveillons-nous du sommeil du péché; car présentement que l'avènement du Seigneur est imminent, notre délivrance de son jugement est plus proche qu'au temps où nous avons été reçus dans son Eglise par la foi et le baptême. Mais que l'Apôtre n'ait nullement ici en vue d'attirer l'attention sur l'avènement de Jésus-Christ, c'est ce que l'on voit clairement par (2. *Thess.* 2, 2), où il

42. Nox præcessit, dies autem | appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.

Sicut in die honeste ambulemus : non in comessationibus, et ebrietatibus; non in cubilibus, et impudiciis; non in contentione, et amulatione :

14. sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.

42. La nuit est déjà fort avancée, et le jour s'approche ¹⁵. Quittons donc les œuvres des ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière ¹⁶.

13. Marchons avec bienséance et avec honnêteté, comme durant le jour. Ne vous laissez point aller aux débauches ni aux ivrogneries, aux impudicités ni aux dissolutions, aux querelles ni aux envies;

14. mais revêtez-vous de notre Seigneur Jésus-Christ ¹⁷, et ne prenez pas soin de votre chair jusqu'à contenter ses désirs ¹⁸.

CHAPITRE XIV.

Si l'y en a qui tiennent certaines abstinences dans la nourriture du corps, ou des observances d'autres sortes pour nécessaires, et que d'autres, même avec plus de raison, ne les croient point prescrites, il convient de traiter avec égard ces chrétiens faibles, et il ne faut pas les mépriser, comme aussi eux-mêmes, de leur côté, ne doivent point se permettre de condamner les autres. Que chacun agisse suivant sa propre conviction; de cette manière l'on ne fera point de faute, pourvu que l'on rapporte ses actions à Jésus-Christ, auquel l'homme appartient sous partage et sans réserve, et par qui il sera jugé. Que tous soient donc patients et indulgents. Ceux qui se croient en droit de se dispenser de ces choses sur lesquelles il n'y a rien de commandé, ont, il est vrai, raison; mais afin d'éviter le scandale et pour conserver la paix, il vaut mieux user de condescendance. Devant Dieu, dans son particulier, chacun doit suivre sa conscience, qui en général doit être en toutes choses la règle de notre conduite.

1. Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.

1. Recevez avec charité celui qui est encore faible dans la foi, sans contester sur les opinions ¹.

déclare nettement que, dans sa conviction, le temps de l'avènement du Seigneur n'est pas près d'arriver. — La vie de la plupart des hommes est un sommeil, car leur âme ne s'amuse qu'à des songes aussi vains qu'inutiles; mais la mort, hélas trop tard! viendra les réveiller et les instruire du néant des choses présentes.

§. 12. — ¹⁵ La nuit de cette vie, nuit pleine d'erreurs, de péchés et de ténèbres, est déjà fort avancée, et le jour de l'avènement de Jésus-Christ par la mort approche (Athanasie, Chrys., Ang., Basil.).

¹⁶ des armes de la lumière, pour combattre contre les ténèbres, contre les ennemis de notre salut, contre le monde, la chair et le démon. Ces armes sont la foi, la vérité, la vertu, ainsi que l'Apôtre l'explique plus au long (Ephés. 6, 11 et suiv.).

§. 14. — ¹⁷ C'est là une figure de l'union la plus intime avec Jésus-Christ (Gal. 2, 27. Ephés. 4, 24). Modelez-vous sur Jésus-Christ en vous revêtant de ses sentiments, et en imitant ses actions, en sorte qu'intérieurement et extérieurement vous portiez en vous son image (Basil.).

¹⁸ Gardez-vous d'avoir un trop grand soin de votre corps, vivant dans l'intempérance et la mollesse, car cette vie pourrait allumer en vous le feu des passions et les mauvais désirs. — Les versets 13-14 méritent d'être médités par tous les chrétiens; car ils furent l'occasion de la conversion de l'illustre Père de l'Eglise, Augustin. Eh bien! vous, ô chrétien, que ressentez-vous en les lisant?

§. 1. — ¹ A l'égard des chrétiens méticuleux qui ne savent pas assez clairement d'une manière assurée faire dans la morale chrétienne la distinction entre ce qui est commandé et ce qui est laissé à la liberté (Comp. 1. Cor. 8, 7. 9. 10), et qui, pour cette raison, prennent ce qui est libre pour obligatoire, ayez pour eux de la condescendance, supportez-les sans traiter leur manière de voir avec mépris et contre les règles de la charité. L'Apôtre a été amené à traiter ce sujet apparem-

2. Car l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses; et l'autre au contraire qui est faible, ne mange que des légumes ¹.

3. Que celui qui mange ³, ne méprise point celui qui n'ose manger ⁴; et que celui qui ne mange pas, ne condamne point celui qui mange ⁵, puisque Dieu l'a reçu ⁶.

4. Qui êtes-vous, pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui? S'il tombe, ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître : mais il demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir ⁷.

5. De même, l'un met de la différence entre les jours; l'autre considère tous les

2. Alius enim credit se manducare omnia : qui autem infirmus est, olus manducet.

3. Is qui manducat, non manducantem non spernat : et qui non manducat, manducantem non judicat : Deus enim illum assumpsit.

4. Tu quis es, qui judicas alienum servum? Domino suo stat, aut cadit : stabit autem : potens est enim Deus statuere illum.

5. Nam alius judicat diem inter diem : alius autem judicat om-

ment par ce qu'il avait dit des soins du corps à la fin du chapitre précédent. Comme il y en avait qui témoignaient des inquiétudes sur ce point, il voulut les prémunir contre les écarts dans les jugements. Ces chrétiens scrupuleux étaient, selon toute apparence, des Juifs qui avaient embrassé la foi, et qui, ne pouvant se détacher de certains usages que, en leur qualité de Juifs, ils tenaient pour saints, les croyaient toujours obligatoires. Toutefois ils n'appartenaient pas à la classe de ces mauvais chrétiens sortis du judaïsme, qui regardaient certaines œuvres, ou même toutes les œuvres de la loi de Moïse comme absolument indispensables pour le salut (*Act. 15, 1*). C'est pourquoi l'Apôtre les traite avec douceur, et il tolère leurs manières de voir qui ne pouvaient être préjudiciables. Tout ce chapitre apprend également aux chrétiens de nos jours, que dans les choses laissées à la liberté, il ne faut point user de contrainte, et qu'ils doivent bien se garder de se juger mutuellement contre la charité, si les uns s'y soumettent, et les autres refusent de le faire.

§. 2. — ² L'un croit qu'il lui est permis de manger de tout ce dont l'usage était d'ailleurs défendu dans le judaïsme; un autre, plus scrupuleux, s'abstient de toute espèce de viande et mange des légumes. Dans la loi de Moïse il était défendu d'user de certains aliments (*3. Moys. 11. 5. Moys. 14*), et de manger de la chair des victimes offertes aux idoles (*2. Moys. 34, 15*). Dans les temps postérieurs, les Juifs, lorsqu'ils habitaient dans des villes païennes et qu'ils ne tuaient point eux-mêmes, s'abstinrent de toutes les viandes qui étaient exposées sur les marchés, de peur d'acheter de la chair des victimes ou d'autre chair d'une nature quelconque défendue d'après les prescriptions judaïques. Lorsque quelques-uns de ces Juifs embrassèrent le christianisme, il y avait toujours parmi eux des scrupuleux qui conservaient cette coutume. Remarquez qu'il n'est pas question de quelque'une des abstinences prescrites par Jésus-Christ ou par son Eglise, — ces sortes d'abstinences ne sont pas laissées à la liberté (*Comp. Matth. 15, note 18*), mais des abstinences qui étaient prescrites dans la loi de Moïse. Jésus-Christ ayant transformé cette loi en loi plus parfaite (*Matth. 5, 17*), elle n'est plus obligatoire que sous le rapport de cette plus haute perfection; sous sa forme purement judaïque, elle a été soit tout à fait abrogée, soit laissée à la liberté.

§. 3. — ³ de ce qui est interdit aux Juifs.

⁴ comme un méticuleux.

⁵ comme un relâché.

⁶ puisque Dieu l'a reçu (celui qui mange) dans son Eglise, sans lui imposer d'autres obligations que celles du christianisme.

§. 4. — ⁷ L'Apôtre s'adresse à celui qui ne mangeait pas : Comment vous mêlez-vous de juger quelqu'un qui n'est pas tenu de vous rendre compte de sa conduite? Qu'il fasse bien ou qu'il fasse mal, il n'est responsable qu'à l'égard de son maître (Dieu). Or, il ne fera point de mal en mangeant, il ne sera pas conduit à retourner au paganisme, et il n'offensera Dieu ni par orgueil ni par luxe; car Dieu est assez puissant pour le conserver dans sa grâce. Suivant quelques interprètes, l'Apôtre s'adressait à l'un et à l'autre, à celui qui mangeait et à celui qui ne mangeait pas, de sorte que par rapport à ce dernier, le sens serait : Comment vous mêlez-vous, etc.... qui ne doit pas vous rendre compte? En ne mangeant pas il ne sera pas tenté de retourner au judaïsme, c'est-à-dire il ne tiendra pas ces prescriptions judaïques pour absolument nécessaires au salut; car Dieu est assez puissant, etc.

nem diem : unusquisque in suo sensu abundet.

6. Qui sapit diem, Domino sapit. Et qui manducat, Domino manducat : gratias enim agit Deo. Et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.

7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

8. Sive enim vivimus, Domino vivimus : sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.

9. In hoc enim Christus mortuus est, et resurrexit : ut et mortuorum et vivorum dominetur.

10. Tu autem quid judicas fratrem tuum ? aut tu quare spernis fratrem tuum ? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.

11. Scriptum est enim : Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu : et omnis lingua confitebitur Deo.

jours comme égaux. Que chacun abonde dans son sens ⁸.

6. Celui qui distingue les jours, les distingue *pour plaire* au Seigneur ⁹ ; celui qui mange, le fait *pour plaire* au Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, le fait aussi *pour plaire* au Seigneur, et il en rend aussi grâces à Dieu ¹⁰.

7. Car aucun de nous ne vit pour soi-même, et aucun de nous ne meurt pour soi-même.

8. Mais soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons ; soit que nous mourrions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur ¹¹.

9. Car c'est pour cela même que Jésus-Christ est mort, et qu'il est ressuscité, afin d'acquérir la domination sur les morts et sur les vivants ¹².

10. Pourquoi donc, vous, condamnez-vous votre frère ¹³ ? ou pourquoi, vous, méprisez-vous le vôtre ? Car nous paraîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ,

11. selon cette parole de l'Écriture : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genou fléchira devant moi, et que toute langue confessera que je suis Dieu ¹⁴.

ŷ. 5. — ⁸ Dans les choses telles que celles-ci, indifférentes, chacun peut agir comme il veut ; il suffit qu'il ait pour lui le témoignage de sa conscience, et qu'il soit fermement persuadé qu'il fait bien. Il s'agit ici des fêtes ou des jeûnes observés parmi les Juifs (Col. 2, 16), nullement des fêtes ou des jeûnes reçus dans la religion chrétienne. Les fêtes et les jeûnes chrétiens ne sont pas du nombre des choses indifférentes, de manière que l'on puisse les observer ou ne pas les observer.

ŷ. 6. — ⁹ Le grec ajoute : Et celui qui ne distingue point les jours, ne les distingue pas pour le Seigneur.

¹⁰ Que nul ne condamne personne ; car chacun rapporte sa manière d'agir dans ces choses indifférentes à la gloire du Seigneur, il agit de telle ou telle façon pour lui plaire, et, par ce moyen, il sanctifie sa conduite.

ŷ. 8. — ¹¹ L'Apôtre veut dire par rapport à ce qui précède : Voilà (ŷ. 6) la bonne manière d'agir ; c'est, même dans les choses indifférentes, de tout rapporter au Seigneur, et de régler en toutes circonstances ses actions de telle façon que l'on croie pouvoir en rendre compte devant son tribunal ; car nous appartenons entièrement et absolument au Seigneur, tout notre être doit lui être consacré. Vivre et mourir désignent tout l'être de l'homme.

ŷ. 9. — ¹² Car c'a été pour nous acquérir entièrement à lui, et pour s'assujettir l'humanité durant la vie et à la mort, que Jésus-Christ s'est chargé d'accomplir l'œuvre de la rédemption. Comme vivre et mourir désignent tout l'être de l'homme, de même la mort et la résurrection désignent l'œuvre entière de la rédemption de Jésus-Christ ; sa mort est le fondement de notre rédemption, sa résurrection en est le dernier terme.

ŷ. 10. — ¹³ Lequel appartenant à Jésus Christ, n'agit de telle ou telle manière que pour Jésus-Christ.

ŷ. 11. — ¹⁴ Déjà Isaïe (45, 24) a prédit qu'un jour tous les peuples reconnaîtraient et adoreraient Dieu en Jésus-Christ ; le devoir de tous est donc d'attendre leur jugement de Dieu en Jésus-Christ, et il ne leur est point permis de s'ériger eux-mêmes en juges les uns à l'égard des autres.

ÉPITRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même.

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez pas donner à votre frère une occasion de chute et de scandale ¹⁵.

14. Je sais, et je suis persuadé, dans le Seigneur Jésus ¹⁶, que rien n'est impur de soi-même ¹⁷, et qu'il n'est impur qu'à celui qui le croit impur ¹⁸.

15. Mais si en mangeant de quelque chose ¹⁹, vous attristez votre frère ²⁰, dès lors vous ne vous conduisez point par la charité ²¹. Ne faites pas périr par votre manger celui pour qui Jésus-Christ est mort.

16. Que notre bien donc ne soit point blasphémé ²².

17. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix, et dans la joie que donne le Saint-Esprit ²³.

18. Et celui qui sert Jésus-Christ en cette manière, est agréable à Dieu, et approuvé des hommes.

19. Recherchons donc ce qui peut entretenir la paix parmi nous, et observons ce qui peut nous édifier les uns les autres ²⁴.

20. Que le manger ne soit pas cause que vous détruisiez l'ouvrage de Dieu ²⁵. Ce n'est

12. Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.

13. Non ergo amplius invicem judicemus : sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.

14. Scio, et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur : jam non secundum charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est.

16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum.

17. Non est enim regnum Dei esca et potus : sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto :

18. qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus.

19. Itaque quæ pacis sunt, sectemur : et quæ ædificationis sunt, in invicem custodiamus.

20. Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem

§. 13. — ¹⁵ L'Apôtre passe à cette autre pensée, que celui qui est plus ferme, qui regarde quelque chose en matière indifférente comme permis, ne doit pas néanmoins le faire, s'il a lieu de craindre de donner occasion de pécher à son frère qui est faible.

§. 14. — ¹⁶ en vertu de mon union avec Jésus-Christ.

¹⁷ Voy. Act. 10, 14. 15 et les notes.

¹⁸ Seulement celui qui, en matière *indifférente*, serait persuadé que telle ou telle chose en telles ou telles circonstances est *défendue*, devrait la tenir pour réellement *défendue*, et se conduire en conséquence. Celui qui est fermement persuadé du contraire, peut s'en dispenser. Toutefois c'est encore un devoir pour ce dernier d'user de prudence à cause de la faiblesse de son frère (Voy. ce qui suit).

§. 15. — ¹⁹ dont vous croyez qu'il vous est permis de manger (§. 2).

²⁰ si vous le scandalisez et que vous lui donniez occasion de pécher, soit par des jugements trop sévères, soit même par la rechute dans le judaïsme.

²¹ si néanmoins vous en mangez.

§. 16. — ²² Dans le grec : votre bien, la religion chrétienne.

§. 17. — ²³ C'est pourquoi gardez-vous de devenir, par la liberté que vous vous permettez, une occasion de blasphème contre notre religion, comme si c'était une institution qui lâche trop le frein à la liberté; il y a plus, pour prévenir le blasphème et le scandale, interdisez-vous telle et telle chose, par exemple telle nourriture ou telle boisson; car celui qui est membre de l'Eglise de Dieu, ne doit pas croire que c'est dans une liberté de cette nature que consiste le sentiment chrétien; il doit bien plutôt s'élever au-dessus de choses aussi minimes et ne fixer ses regards que sur la pratique de la justice, le maintien de la paix et la joie sainte que le Saint-Esprit répand au fond du cœur, comme le fruit de la justice et de la paix.

§. 19. — ²⁴ L'édification du prochain est l'opposé du scandale qu'on lui donne (§. 13). Faisons moins ce qu'il nous est permis de faire que ce qui édifie les autres, ce qui les porte au bien, les y affermit (Voy. 1. Cor. 10, 22). Dans le grec : Recherchons donc ce qui peut procurer la paix et l'édification mutuelles.

§. 20. — ²⁵ à savoir, ce que Dieu a opéré dans un de vos frères quel qu'il so

sunt munda : sed malum est homini, qui per offendiculum maleducatur.

21. Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.

22. Tu fidem habes? penes semetipsum habe coram Deo. Beatus, qui non judicat semetipsum in eo quod probat.

23. Qui autem discernit, si manducaverit, damnatus est: quia non ex fide. Omne autem, quod non est ex fide, peccatum est.

pas que toutes les viandes ne soient pures; mais un homme fait mal d'en manger, lorsqu'en le faisant il scandalise les autres ²⁶. *Tit.* 1, 15.

21. Et il vaut mieux ne pas manger de chair, et ne point boire de vin ²⁷, ni rien faire de ce qui est à votre frère une occasion de chute ou de scandale, ou de ce qui peut l'affaiblir *dans sa foi.* 1. *Cor.* 8, 13.

22. Avez-vous une foi éclairée? Contentez-vous de l'avoir dans le cœur aux yeux de Dieu ²⁸. Heureux celui que la conscience ne condamne point en ce qu'il approuve ²⁹.

23. Mais celui qui faisant un discernement ³⁰, ne laisse pas d'en manger, est condamné ³¹, parce qu'il n'agit pas selon la foi ³². Or tout ce qui ne se fait point selon la foi, est péché ³³.

en le scandalisant par l'usage de votre liberté, en le faisant tomber dans des jugements défavorables, c'est... postasie.

²⁶ Voy. *ŷ.* 15.

ŷ. 21. — ²⁷ ne point manger de viande et ne point boire de vin des marchés païens, parce que cette viande et ce vin viennent des temples des idoles, et que tout au moins ils peuvent être souillés par le contact des idolâtres (*Voy. pl. h. ŷ.* 1, 2).

ŷ. 22. — ²⁸ Etes-vous persuadé que les lois de Moïse relatives aux aliments ne sont point obligatoires pour le chrétien, et que celui-ci jouit, surtout dans les choses indifférentes, de toute sa liberté? Suivez dès lors votre conviction quand vous êtes seul, devant les yeux de Dieu (*Chrys., Ambr.*).

²⁹ Heureux celui qui agit selon sa conviction, et qui ainsi n'a point à se condamner lui-même dans ce qu'il tient pour juste (*Voy. pl. h. note 31*).

ŷ. 23. — ³⁰ entre les aliments purs et impurs suivant la loi de Moïse. Dans le grec : Mais celui qui est dans le doute (si les aliments impurs sont permis). C'est à peu près la même chose; car celui qui doute fait également un discernement, quoique son jugement ne soit pas entièrement formé sur ce qui fait l'objet de son doute.

³¹ celui-là doit se condamner (*ŷ.* 22) coupable.

³² parce qu'il n'a pas une certitude morale à l'appui de son action, mais qu'il se laisse conduire par la passion ou par d'autres motifs contre la persuasion plus probable à ses yeux que Dieu commande le contraire.

³³ Or, non-seulement dans ces matières indifférentes, mais en toutes choses, le chrétien doit agir d'après sa propre conviction, autrement il pécherait. D'où il suit que si quelqu'un avait sur un point quelconque, sans qu'il y eût de sa faute, une opinion erronée, il devrait s'y conformer dans sa conduite; cependant, c'est un devoir pour chacun de s'instruire exactement de tout ce qu'il doit savoir, et aussi qu'il lui survient un doute si une chose est permise, de consulter son confesseur et de suivre sa décision.

CHAPITRE XV.

Suite de l'exhortation à supporter les faibles et à se renoncer soi-même en ce point, à l'exemple de Jésus-Christ. Tous doivent être unis entre eux et se supporter les uns les autres, parce que Dieu a appelé tous les hommes sans distinction, Juifs et Gentils, selon ses promesses et par sa miséricorde, pour former une seule et même famille de Dieu. L'Apôtre termine ses avis par une bénédiction. Conclusion de l'Épître. Il s'excuse de la liberté dont il a usé parce qu'il a été appelé pour être l'apôtre des nations, il promet itérativement de visiter les Romains, et il demande leurs prières. Souhait final.

1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous laisser aller à une vaine complaisance pour nous-mêmes ¹. Pl. h. 14, 1 et suiv. 1. Cor. 9, 22. Gal. 6, 1.

2. Que chacun de vous ² ait de la complaisance pour son prochain dans ce qui est bon, et ce qui le peut édifier.

3. Car Jésus-Christ n'a eu aucune complaisance pour lui-même, selon ces paroles de l'Écriture : Les injures qu'on vous a faites sont retombées sur moi ³.

4. Car tout ce qui est écrit ⁴ a été écrit pour notre instruction, afin que nous ayons espérance par la patience, et par la consolation que les Écritures nous donnent ⁵.

5. Que le Dieu de patience et de consolation vous fasse la grâce d'être toujours unis de sentiments et d'affection les uns avec les autres, selon Jésus-Christ ⁶; 1. Cor. 1, 10.

6. afin que d'un même cœur et d'une même bouche vous glorifiiez Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ ⁷.

1. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.

2. Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem.

3. Etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : Improperia impropantium tibi ceciderunt super me.

4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt : ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus.

5. Deus autem patientiæ et solatii, det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum :

6. ut unanimes uno ore honorificetis Deum, et Patrem Domini nostri Jesu Christi.

¶ 1. — ¹ nous devons nous renoncer nous-mêmes, et vivre de manière à plaire aux autres.

¶ 2. — ² Dans le grec : de nous.

¶ 3. — ³ Ceux qui vous couvrent de confusion, qui par leurs œuvres vous méprisent, me méprisent également, parce que je vous suis attaché. Jésus-Christ parle ainsi dans le Ps. 68, 10. Jésus-Christ souffrit cette confusion et ce mépris avec patience dans la vue de gagner les hommes, et par là même de leur plaire.

¶ 4. — ⁴ Dans le grec : tout ce qui a été écrit jusqu'ici.

⁵ afin que non-seulement la patience dans les afflictions, mais encore les consolantes promesses des divines Écritures nous confirment dans l'espérance de l'éternelle félicité. La patience augmente l'espérance, ou bien : Plus on est patient, plus on a d'espérance d'être sauvé. Et réciproquement c'est aussi l'espérance qui augmente la patience; car plus on se représente vivement le bonheur éternel, plus il devient facile de se montrer patient. La lecture des divines Écritures fait naître et vivifie l'espérance, parce qu'elles renferment les promesses et les garanties les plus consolantes de l'éternelle béatitude.

¶ 5. — ⁶ c'est-à-dire dans les sentiments de Jésus-Christ. Dieu est un Dieu de patience et de consolation, parce que l'une et l'autre viennent de lui.

¶ 6. — ⁷ Les fidèles n'ont qu'un cœur et qu'une bouche pour chanter les louanges de Dieu.

7. Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum :

9. Gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est : Propterea confitebor tibi in gentibus Domini, et nomini tuo cantabo.

10. Et iterum dicit : Lætamini gentes cum plebe ejus.

11. Et iterum : Laudate omnes gentes Dominum : et magnificate eum omnes populi.

12. Et rursus Isaias ait : Erit radix Jesse, et qui exurget regere gentes, in eum gentes sperabunt.

7. C'est pourquoi supportez-vous les uns les autres, comme Jésus-Christ vous a supportés pour la gloire de Dieu ⁸.

8. Car ⁹ je vous déclare que Jésus-Christ a été le ministre de l'Evangile à l'égard des Juifs circoncis, afin que Dieu fût reconnu véritable par l'accomplissement des promesses qu'il avait faites à leurs pères ¹⁰.

9. Et quant aux Gentils, ils doivent glorifier Dieu de la miséricorde qu'il leur a faite ¹¹, selon qu'il est écrit : C'est pour cette raison, Seigneur, que je publierai vos louanges parmi les nations, et que je chanterai à la gloire de votre nom ¹².

10. Il est encore écrit : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple ¹³.

11. Et ailleurs : Nations, louez toutes le Seigneur; peuples, glorifiez-le tous ¹⁴.

12. Isaïe dit aussi : Il sortira de la tige de Jessé ¹⁵ un rejeton qui s'élèvera pour régner sur les nations, et les nations espéreront en lui. *Isaïe*, 11, 20.

γ. 7. — ⁸ pour procurer la gloire de Dieu.

γ. 8. — ⁹ Ce qui suit donne la raison pourquoi tous doivent se supporter les uns les autres avec une patience pleine de charité; c'est que tous, Juifs et Gentils, ont été appelés au même ordre de choses établi pour le salut (γ. 8. 9).

¹⁰ Jésus-Christ s'est soumis à la circoncision, et a paru comme un juif parmi les Juifs, afin de montrer que Dieu était véritable, c'est-à-dire, afin de montrer les promesses divines dans leur accomplissement; car les promesses divines déclaraient que le Messie paraîtrait au milieu des Juifs. Ce verset parle encore de l'admission des Juifs, le suivant parle de celle des Gentils.

γ. 9. — ¹¹ et les Gentils louent Dieu de ce qu'il a eu à leur égard tant de miséricorde, qu'il les a admis dans son Eglise. Faites bien attention : Les Juifs furent appelés en vertu des promesses qui leur avaient été faites, les Gentils le furent par miséricorde. Ce qui ne doit pas s'entendre comme si les Juifs n'avaient pas été appelés par miséricorde, ni les Gentils en vertu des promesses, car les uns et les autres ont été les objets de la promesse et de la miséricorde; en effet, la promesse qui avait été donnée aux Juifs était elle-même une miséricorde, et le bienfait de la rédemption avait été également promis aux Gentils (voy. ce qui suit).

¹² c'est-à-dire les nations seront au nombre des adorateurs de Dieu, comme déjà David l'a prédit (*Ps.* 17, 50. 2. *Rois*, 21, 50), en parlant des louanges de Dieu qu'il souhaitait entendre publier parmi les peuples. Les peuples que David subjuguait étant une figure des nations qui devaient embrasser la religion chrétienne, comme il était lui-même un type de Jésus-Christ; les peuples, dont il parlait, représentaient ainsi, dans un sens élevé, les nations en général qui croient en Jésus-Christ.

γ. 10. — ¹³ Ce passage est de 5. *Moy.* 32, 43, et il est cité d'après l'ancienne version grecque, qui était alors généralement lue. Le texte primitif et notre version latine s'en éloignent un peu, mais non pas substantiellement; car dans l'endroit cité 5. *Moy.* 32, 41-43, il est question de l'assujettissement des ennemis d'Israël qui étaient tous païens, et figuraient les Gentils en général, en tant qu'ils se sont soumis au joug de Jésus-Christ; de manière que les peuples qui dans le γ. 43 louent Dieu (sont dans la joie), doivent être aussi, dans un sens plus élevé, les nations se convertissant au christianisme.

γ. 11. — ¹⁴ Voy. *Ps.* 116, 1. Le Psalmiste parlant de tous les peuples, désignait par là même la conversion future des Gentils à la religion chrétienne.

γ. 12. — ¹⁵ *Litt.* : Il y aura la tige de Jessé, et il en sortira un rejeton pour régner, etc. — Ce sera la race de David d'où sortira, etc. — Jessé fut père de David (*Comp. Isaïe*, 11, 1 et les notes).

13. Que le Dieu d'espérance ¹⁶ vous comble de joie et de paix dans votre foi, afin que votre espérance croisse toujours de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit.

14. Pour moi, mes frères, je suis persuadé ¹⁷ que vous êtes pleins de charité, que vous êtes remplis de toutes sortes de connaissances, et qu'ainsi vous pouvez vous instruire les uns les autres.

15. Néanmoins je vous ai écrit ceci, mes frères, et peut-être avec un peu de liberté, voulant seulement vous faire ressouvenir de ce que vous savez déjà, selon la grâce que Dieu m'a faite ¹⁸.

16. pour être le ministre de Jésus-Christ parmi les nations, en exerçant la sacrificature de l'Evangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils lui soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit ¹⁹.

17. J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ du succès de l'œuvre de Dieu ²⁰.

18. Car je n'oserai parler de ce que Jésus-Christ n'a point fait par moi, pour amener les nations à l'obéissance par la parole et par les œuvres,

19. par la vertu des miracles et des prodiges, et par la puissance du Saint-Esprit, de sorte que j'ai porté l'Evangile de Jésus-Christ dans cette grande étendue de pays ²¹, qui est depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie ²².

20. Et ²³ je me suis tellement acquitté de ce ministère, que j'ai eu soin de ne point prêcher l'Evangile dans les lieux où Jésus-Christ avait déjà été prêché ²⁴, pour ne point bâtir sur le fondement d'autrui, vérifiant ainsi cette parole de l'Ecriture :

13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo : ut abundetis in spe, et virtute Spiritus sancti.

14. Certus sum autem fratres mei et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.

15. Audacius autem scripsi vobis fratres ex parte, tanquam in memoriam vos reducere : propter gratiam, quæ data est mihi a Deo,

16. ut sim minister Christi Jesu in gentibus : sanctificans Evangelium Dei, ut fiat oblatio Gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto.

17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum, quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis :

19. in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti : ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi.

20. Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem : sed sicut scriptum est :

ŷ. 13. — ¹⁶ qui donne l'espérance et qui l'accomplit. Ce verset forme la bénédiction qui vient à la suite de l'exhortation qui précède (*Voy. le sommaire*).

ŷ. 14. — ¹⁷ Dans le grec : Pour moi, mes frères, je suis persuadé aussi à votre sujet.

ŷ. 15. — ¹⁸ Je sais bien que vous êtes vous-mêmes remplis de la charité et de la science chrétienne, de manière que vous pouvez vous exhorter mutuellement; toutefois ayant reçu de Dieu la grâce d'être l'apôtre des Gentils, j'ai voulu rappeler la doctrine chrétienne à votre souvenir.

ŷ. 16. — ¹⁹ J'annonce l'Evangile aux nations, afin que, par ma prédication, elles se convertissent et qu'elles soient consacrées par le Saint-Esprit comme une victime agréable à Dieu, que je lui offre moi-même (*Aug.*).

ŷ. 17. — ²⁰ De cette manière, en vertu de la vocation que j'ai reçue de Jésus-Christ pour être l'apôtre des nations (ŷ. 16), je puis me glorifier dans les choses de Dieu, de la conversion et de l'oblation des Gentils. L'Apôtre parle maintenant de sa vocation à l'apostolat, principalement en vue de justifier la liberté qu'il a prise d'écrire aux Romains.

ŷ. 19. — ²¹ dans la Palestine, l'Arabie et la Syrie.

²² Saint Paul se rendit en ce lieu vraisemblablement de la Macédoine, peu avant qu'il écrivit cette Epître.

ŷ. 20. — ²³ Sens des versets 18, 19 : Je puis me glorifier, car je ne parle que de ce que Jésus-Christ a opéré par moi (en sorte que la gloire que je me donne ne me revient pas proprement, mais à Jésus-Christ).

²⁴ par d'autres prédicateurs de la foi (*Comp. 1. Cor. 3, 10. Ephés. 2, 20*).

21. Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt : et qui non audierunt, intelligent.

22. Propter quod et impediabar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis :

24. Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte truitus fuero.

25. Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.

26. Probaverunt enim Macedonia et Achaïa, collationem aliquam facere in pauperes sanctorum, qui sunt in Jerusalem.

27. Placuit enim eis : et debitores sunt eorum. Nam si spirituum eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.

28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc : per vos proficiscar in Hispaniam.

29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis Evangelii Christi veniam.

30. Obsecro ergo vos fratres per Dominum nostrum Jesum Christum, et per charitatem sancti

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé, verront; et ceux qui n'avaient point encore ouï *parler de lui*, entendront *sa parole* ²⁵. Isaïe, 52, 15.

22. C'est ce qui m'a souvent empêché ²⁶ d'aller vers vous, et je ne l'ai pu faire jusqu'à cette heure ²⁷. *Pl. h.* 4, 13

23. Mais n'ayant plus maintenant aucun sujet de demeurer ²³ davantage dans ce pays-ci ²⁹, et désirant depuis plusieurs années d'aller vous voir,

24. lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'espère vous voir en passant ³⁰, afin qu'après avoir un peu joui de votre présence, vous me conduisiez en ce pays-là ³¹.

25. Maintenant je m'en vais à Jérusalem ³², pour rendre service aux saints ³³.

26. Car les églises de Macédoine et d'Achaïe ont résolu avec beaucoup d'affection de faire quelque part de leurs biens à ceux d'entre les saints de Jérusalem qui sont pauvres.

27. Ils s'y sont portés d'eux-mêmes, et *en effet* ils leur sont redevables. Car si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles ³⁴ des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels. 1. *Cor.* 9, 11.

28. Lors donc que je me serai acquitté de ce *devoir*, et que je leur aurai distribué cette aumône, je passerai chez vous en m'en allant en Espagne.

29. Or je sais que quand je vous irai voir, ma venue sera accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Evangile de *Jésus-Christ*.

30. Je vous conjure donc, mes frères, par *Jésus-Christ* notre Seigneur, et par la charité du Saint-Esprit, de combattre avec moi

§. 21. — ²⁵ Je m'en suis tenu à la prophétie portant que je devais prêcher à ceux qui n'avaient point encore entendu parler de *Jésus-Christ*.

§. 22. — ²⁶ Ce qui m'a empêché... c'est cette entreprise difficile de fonder une église entièrement nouvelle.

²⁷ Les mots « et je ne l'ai pu, etc. » ne sont pas dans le grec.

§. 23. — ²⁸ pour y fonder le christianisme.

²⁹ Saint Paul écrivait vraisemblablement de Corinthe (*Voy.* l'Introduction à l'Épître).

§. 24. — ³⁰ Saint Paul fut conduit à Rome comme prisonnier quelques années après avoir écrit ceci. Saint Clément de Rome et d'autres anciens auteurs rapportent qu'après une captivité de deux ans à Rome (*Act.* 28, 30), il exécuta réellement son projet d'aller en Espagne.

³¹ Ces sortes d'accompagnements durant les voyages étaient alors ordinaires [*Act.* 15, 3. 17, 14. 15).

§. 25. — ³² *Voy. Act.* 21, 15-17.

³³ principalement pour porter les aumônes qui ont été recueillies (*Voy. Act.* 24, 17).

§. 27. — ³⁴ à la religion chrétienne, qui est passée des Juifs aux Gentils.

par les prières que vous ferez à Dieu pour moi³⁵,

31. afin qu'il me délivre des infidèles qui sont dans la Judée³⁶, et que les saints de Jérusalem reçoivent favorablement le présent que je leur porte;

32. et qu'ainsi étant plein de joie, je puisse aller vous voir, si c'est la volonté de Dieu, et jouir avec vous d'une consolation mutuelle.

33. Que le Dieu de paix demeure avec vous tous. Amen.

Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum,

31. ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis,

32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, et refrigerer vobiscum.

33. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

CHAPITRE XVI.

Recommandation de Phébé. Saluts à plusieurs chrétiens de Rome. Avertissement à l'égard des hérétiques. Plusieurs de ceux de sa connaissance saluent les chrétiens de Rome. Souhait de la conclusion et louanges rendues à Dieu.

1. Je vous recommande notre sœur Phébé, diaconesse de l'Eglise qui est au port de Cenchrée¹,

2. afin que vous la receviez dans le Seigneur², comme on doit recevoir les saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous; car elle en a assisté elle-même plusieurs, et moi en particulier.

3. Saluez Prisque et Aquilas, qui ont travaillé avec moi pour le service de Jésus-Christ; Act. 18, 2-4. 18. 1. Cor. 16, 19.

4. (qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie³, et à qui je ne suis pas le seul qui sois obligé, mais encore toutes les Eglises des Gentils.)

1. Commendo autem vobis Phœben sororem nostram, quæ est in ministerio Ecclesiæ, quæ est in Cenchris :

2. ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis : et assistatis ei in quocumque negotio vestri indigerit : etenim ipsa quoque astitit multis, et mihi ipsi.

3. Salutate Priscam et Aquilam adjuutores meos in Christo Jesu

4. (qui pro anima mea suas cervices supposuerunt : quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ Ecclesiæ gentium),

γ. 30. — ³⁵ Dans le grec : de combattre avec moi et en ma faveur, par vos prières pour moi auprès de Dieu. La prière est le combat de l'âme, en ce qu'elle s'efforce de faire disparaître les obstacles, qui, à cause de la partie inférieure de l'âme et de la sensualité, s'opposent à son essor vers Dieu (Comp. Col. 4, 2).

γ. 31. — ³⁶ Comp. là-dessus Act. 20, 3-23. Chap. 21-25.

γ. 1. — ¹ Phébé, qui faisait pour affaires (γ. 2) le voyage de Rome, était, selon toute apparence, chargée de l'Épître. C'était une diaconesse (comme porte le grec), c'est-à-dire une des femmes qui avaient soin des pauvres et des malades du sexe féminin à Cenchrée (Comp. 1. Tim. 5, 9). L'office des diaconesses comprenait en outre l'obligation d'assister au baptême des femmes nouvellement converties, et de les instruire de la doctrine chrétienne. On ne prenait pour cet emploi que des veuves âgées, et si, par exception, on admettait quelques jeunes femmes qui se distinguaient par leur vie exemplaire et pieuse, on les appelait également veuves. — Cenchrée était un bourg servant de port, à l'est de Corinthe, près du golfe Saronique.

γ. 2. — ² c'est-à-dire avec des sentiments chrétiens.

γ. 4. — ³ qui, pour me sauver la vie, se sont eux-mêmes exposés au péril de la perdre. Comment, où et quand, c'est ce qu'on ne sait pas. Peut-être fut-ce à Corinthe (Act. 18, 6 et suiv.), peut-être à Ephèse (Act. 19).

5. et domesticam Ecclesiam eorum. Salutate Epœnetum dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.

6. Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis.

7. Salutate Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos : qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.

8. Salutate Ampliatum dilectissimum mihi in Domino.

9. Salutate Urbanum adiutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn dilectum meum.

10. Salutate Appellen probum in Christo.

11. Salutate eos, qui sunt ex Aristoboli domo. Salutate Herodionem cognatum meum. Salutate eos, qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12. Salutate Tryphænam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem charissimam, quæ multum laboravit in Domino.

13. Salutate Rufum electum in Domino, et matrem ejus, et meam.

14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres.

15. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes, qui cum eis sunt, sanctos.

16. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes Ecclesiæ Christi.

5. *Saluez aussi l'Eglise qui est dans leur maison*⁵. *Saluez mon cher Epénète, qui a été les prémices de l'Asie en Jésus-Christ*⁶.

6. *Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous*⁶.

7. *Saluez Andronique et Junie mes parents, qui ont été compagnons de mes liens*⁷, *qui sont considérables entre les apôtres, et qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ*⁸ *avant moi.*

8. *Saluez Amplias, que j'aime particulièrement en notre Seigneur.*

9. *Saluez Urbain, qui a travaillé avec nous pour le service de Jésus-Christ, et mon cher Stachys.*

10. *Saluez Appelle, qui est fidèle en Jésus-Christ.*

11. *Saluez ceux qui sont de la famille d'Aristobule. Saluez Hérodition mon cousin. Saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont au Seigneur.*

12. *Saluez Tryphène et Tryphose, lesquelles travaillent pour le service du Seigneur*⁹. *Saluez notre chère Perside, qui a aussi beaucoup travaillé pour le service du Seigneur.*

13. *Saluez Rufus, qui est un élu*¹⁰ *du Seigneur, et sa mère, que je regarde comme la mienne*¹¹.

14. *Saluez Asyncrite, Phlégon, Hermas, Patrobe, Hermès, et nos frères qui sont avec eux.*

15. *Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.*

16. *Saluez les uns et les autres par un saint baiser*¹². *Toutes les Eglises de Jésus-Christ vous saluent.*

ŷ. 5. — ⁵ l'assemblée chrétienne, qui se tient dans leur maison (Compar. 1. Cor. 16, 19).

⁶ qui a été le premier croyant de l'Asie. L'Asie, c'est l'Asie proconsulaire ou l'Ionie.

ŷ. 6. — ⁶ en ayant converti, affermi plu-sieurs d'entre vous dans le bien.

ŷ. 7. — ⁷ On ne sait où ils furent en prison avec l'Apôtre

⁸ qui sont devenus chrétiens.

ŷ. 12. — ⁹ Voy. note 6.

ŷ. 13. — ¹⁰ qui s'est distingué.

¹¹ ma mère — par l'attachement qu'elle m'a témoigné et les soins qu'elle m'a donnés.

ŷ. 16. — ¹² Le salut chez les Juifs, les Grecs, les Romains et d'autres peuples, était accompagné du baiser. Parmi les chrétiens ce baiser devait être saint, le signe d'une sainte amitié (1. Cor. 16, 20. 2. Cor. 13, 12. 1. Thess. 5, 26). Cette manière de saluer par le baiser ne tarda pas à passer en coutume même dans les assemblées chrétiennes, et encore aujourd'hui il est d'usage entre le clergé dans la célébration

17. Mais je vous prie, mes frères, de prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et d'éviter leur compagnie¹³.

18. Car de tels hommes ne servent point Jésus-Christ notre Seigneur, mais leur ventre¹⁴, et par des paroles flatteuses ils séduisent les âmes simples.

19. Votre obéissance¹⁵ est venue à la connaissance de tout le monde, et je m'en réjouis pour vous : mais je désire que vous soyez sage dans le bien, et simple dans le mal¹⁶.

20. Que le Dieu de paix brise¹⁷ au plus tôt satan sous vos pieds. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous¹⁸.

21. Timothée, qui est le compagnon de mes travaux, vous salue, comme aussi Lucius et Jason, et Sosipatre, qui sont mes parents¹⁹.

22. Je vous salue au nom du Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre²⁰.

23. Caius, qui est mon hôte, et toute l'Eglise²¹, vous saluent. Eraste, trésorier de la ville, vous salue, et notre frère Quartus.

24. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. Gloire soit à celui qui est tout-puissant pour vous affermir dans l'Evangile²², dans la doctrine de Jésus-Christ²¹, que je

17. Rogo autem vos fratres, ut observetis eos, qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt; et declinate ab illis.

18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri : et per dulces sermones, et benedictiones, seducunt corda innocentium.

19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.

20. Deus autem pacis contrahat satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21. Salutatur vos Timotheus adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam, in Domino.

23. Salutatur vos Caius hospes meus, et universa Ecclesia. Salutatur vos Erastus arcarius civitatis, et Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum, et prædicationem Jesu

de l'Office divin (Comp. *Cant. des cant.* 1, note 2). — * Ce baiser n'est d'usage que dans le rit romain.

§. 17. — ¹³ L'Apôtre veut vraisemblablement désigner les Juifs qui faisaient profession du christianisme; car dans presque toutes ses épîtres, il se plaint qu'ils cherchaient à altérer la pure doctrine du Jésus-Christ par de pernicieuses erreurs (Voy. *Phil.* 3, 2 et suiv. 19. 2. *Cor.* 11, 13).

§. 18. — ¹⁴ mais leur bas amour-propre et leur sensualité (*Phil.* 3, 19).

§. 19. — ¹⁵ raison pour laquelle il espère que les avis qu'il leur a données seront bien reçus. Vous êtes renommés pour votre soumission.

¹⁶ sages dans la pratique du bien, et simples, d'un cœur sans malice, pour vous préserver des atteintes du mal (Comp. *Matth.* 10, 16).

§. 20. — ¹⁷ Dans le grec : le Dieu de paix brisera.

¹⁸ Le grec ajoute : Amen.

§. 21. — ¹⁹ mes concitoyens, des chrétiens sortis du judaïsme.

§. 22. — ²⁰ Tertius, qui a écrit cette Epître, prenant lui-même la parole, et saint Paul parlant de nouveau aussitôt après, il n'y a rien de plus naturel que de supposer que saint Paul lui dictait la lettre, et que Tertius profita d'un moment de repos pour y intercaler son salut.

§. 23. — ²¹ Dans le grec : Caius, qui m'accueille, moi et toute l'Eglise avec hospitalité (pour les assemblées où on célébrait les Offices divins). Voy. 1. *Cor.* 1, 14.

§. 25. — ²² Litt. : dans mon Evangile, dans l'Evangile — tel que je vous l'ai exposé dans cette Epître.

²³ Litt. : et dans la prédication de Jésus-Christ, — dans la prédication touchant Jésus-Christ comme libérateur.

Christi, secundum revelationem
mysterii temporibus æternis taciti,

26. (quod nunc patefactum est
per Scripturas prophetarum se-
cundum præceptum æterni Dei,
ad obediendum fidei) in cunctis
gentibus cogniti.

27. soli sapienti Deo, per Jesum
Christum, cui honor et gloria in
sæcula sæculorum. Amen.

prêche suivant la révélation du mystère,
qui étant demeuré caché dans tous les siècles passés²⁶,

26. a été découvert maintenant par les
oracles des prophètes²⁶, selon l'ordre du
Dieu éternel, et est venu à la connaissance
de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à
la foi;

27. à Dieu qui est le seul sage, honneur
et gloire²⁶ par Jésus-Christ dans tous les
siècles des siècles. Amen²⁷.

²⁴ selon la révélation évangélique tout entière, qui est demeurée silencieusement renfermée dans le sein de la divinité jusqu'au jour où Jésus l'a fait connaître (col. 1, 19, 2, 2. Ephés, 6, 19, 3, 5, 1, Pier. 1, 20.) Entendez la révélation évangélique développée; car le mystère de la rédemption était déjà connu, quoique non développé, dans l'Ancien Testament, y étant de plusieurs manières prédit et figuré. Saint Paul du reste déclare, même dans cette Epître, que ce qu'il enseigne touchant la foi vivifiante et justificative est conforme à l'Ancien Testament.

Ÿ. 26 — ²⁵ au moyen de l'exacte interprétation des prophètes.

Ÿ. 27. — ²⁶ Le grec a simplement : gloire.

²⁷ Dans le grec : jusque dans l'éternité. (Amen). — * εἰς τοὺς αἰῶνας, durant les siècles. Quelques manuscrits ont encore ce verset : πρὸς Ῥωμαίους ἐγράφη ἀπὸ Κορίνθου διὰ Φωβῆς τῆς διακόνου τῆς ἐν Κενυρεῖ, ἐκκλησίας. Elle (l'Epître) a été écrite aux Romains de Corinthe par l'entremise de Phébé, diaconesse de l'Eglise de Cenchrée. Mais ce verset n'est pas authentique.

PRÉFACE

SUR LES DEUX ÉPÎTRES DE SAINT PAUL

AUX CORINTHIENS

Corinthe était la capitale de la province grecque, l'Achaïe, aujourd'hui la Morée, située sur l'isthme, entre la mer Ionienne et la mer Egée, ville riche et commerçante avec deux ports, un des principaux sièges du culte de Vénus et de la volupté, mais aussi de la science et de l'art de bien dire. Saint Paul y était venu d'Athènes (*Act. 18, 1*) dans le cours de sa seconde tournée apostolique (*Act. 15, 40*), l'an de l'ère chrétienne 52, suivant d'autres 54, et il y avait prêché durant un an et demi avec un tel succès, qu'il parvint à y former une Eglise nombreuse, qui cependant comptait parmi ses membres plus de Gentils que de Juifs; car les Juifs s'étaient montrés rebelles et contradicteurs à Corinthe comme partout (*Act. 18, 6. 12. 13, 45*). Saint Paul avait tout lieu d'être content des chrétiens de Corinthe. Mais lorsqu'il fut parti, et qu'il se fut rendu à Ephèse, pour de là aller à Jérusalem (*Act. 19, 21*), un bon nombre retournèrent à leur vie dissolue, et donnèrent à l'Apôtre l'occasion d'écrire une première épître aux Corinthiens; épître toutefois qui est perdue, et dans laquelle il interdisait aux fidèles tout commerce avec les hommes corrompus (*1. Cor. 5, 9-12*). Vers le même temps des chrétiens judaïsants qui, selon toute apparence, étaient venus de la Palestine, excitèrent des troubles. S'attribuant une prééminence particulière (*2. Cor. 5, 12. 11, 18. 22*), ils contredisaient la doctrine de saint Paul (*2. Cor. 11, 4*), rabaissaient son autorité (*1. Cor. 9, 2*) et exaltaient celle de Pierre (*1. Cor. 1, 12*). Durant l'absence de saint Paul arriva également à Corinthe (*Act. 18, 24. 19, 1*). Apollon, qui était un chrétien renommé pour sa science

dans les Ecritures, et qui, sans s'éloigner de l'enseignement de saint Paul (Comp. 1. *Cor.* 3, 6. 16, 12), se distinguait cependant de lui par la manière scientifique dont il enseignait. On vit ainsi paraître des docteurs de différentes espèces à Corinthe. Les suites en furent tristes; divers partis se formèrent bientôt, et se divisèrent entre eux. Ils se désignaient d'après les maîtres auxquels ils donnaient la préférence : l'un se disant sectateur de Paul, un autre d'Apollon, un autre de Pierre (1. *Cor.* 1, 12). Ceux qui se disaient partisans de Paul et de Pierre étaient particulièrement animés de dispositions hostiles les uns à l'égard des autres. Ils ne disputaient pas seulement sur la force obligatoire des lois rituelles de Moïse; d'autres sujets de contestations s'élevèrent encore parmi eux. Un homme cohabitait avec sa belle-mère, et cela était, aux yeux des uns, un inceste qui méritait les plus sévères châtimens; aux yeux des autres une chose indifférente. La coutume de recourir aux tribunaux romains pour obtenir justice, la participation aux festins que les païens célébraient à l'occasion des sacrifices, les mariages avec ceux qui n'étaient pas chrétiens, la vie hors du mariage, les agapes, l'obligation pour les femmes de se voiler dans les assemblées religieuses, certains désordres dans la célébration du saint Sacrifice et de la sainte Cène, l'autorité des preuves philosophiques dans le christianisme, les dons de l'Esprit, la résurrection d'entre les morts, étaient autant de sujets sur lesquels on disputait avec beaucoup de chaleur. L'Apôtre fut informé de tout cela à Ephèse (1. *Cor.* 16, 8. 19. *Act.* 18, 19), en partie par ceux de la maison de Chloé, une femme chrétienne de Corinthe, en partie par le bruit public; et aussi par une lettre que des envoyés de l'Eglise de Corinthe lui avaient apportée. (1. *Cor.* 1, 11. 7, 1. 16, 15-18). Il en prit occasion d'écrire notre première Epître aux Corinthiens, afin de leur y donner ses instructions touchant les divers points en discussion parmi eux, et de les exhorter à l'union. Les envoyés furent chargés de l'Epître, et Timothée devait en même temps se rendre à Corinthe par la Macédoine (*Act.* 19, 22), apparemment afin d'informer l'Apôtre de l'impression que sa lettre ferait sur les Corinthiens. Le désir de l'Apôtre était que ceux qui portaient son Epître, arrivassent à Corinthe à peu près vers le temps de Pâques (1. *Cor.* 5, 7. 8), et que Timothée fût de retour à Ephèse pour la Pentecôte (1. *Cor.* 16, 8-12). Ainsi les commissionnaires durent partir d'Ephèse au commencement du mois de mars, et la lettre doit en conséquence avoir été écrite vers le même temps, la dernière année du séjour de l'Apôtre à Ephèse, c'est-à-dire

l'an 57, selon d'autres 58 de l'ère chrétienne ; car saint Paul dit expressément (1. *Cor.* 16, 8. 9), que son dessein était de ne demeurer à Ephèse que jusqu'à la Pentecôte de l'année courante.

L'Apôtre, plein de sollicitude pour savoir quelle impression sa Lettre ferait sur les Corinthiens, outre Timothée, envoya encore Tite d'Ephèse à Corinthe, le chargeant en même temps de faire faire des quêtes en faveur des pauvres. Pour lui, dans la nécessité de quitter Ephèse durant cet intervalle (*Act.* 20, 1), il croyait pouvoir attendre le retour de Tite dans la Troade (2. *Cor.* 2, 12. 13), mais il ne le retrouva qu'en Macédoine (2. *Cor.* 7, 5. et suiv.). Il apprit de lui que sa Lettre n'avait pas été, il est vrai, sans un bon effet (2. *Cor.* 7, 7-9), mais que néanmoins il n'avait pas entièrement atteint son but (2. *Cor.* 6, 14-18. 12, 21. 13, 10) ; qu'il n'y avait que ceux qui se disaient les adeptes de Paul, qui fussent revenus à de meilleurs sentiments ; que les autres cherchaient par tous les moyens à le rabaisser (2. *Cor.* 2, 15-17. 3, 1. 10, 10), et que même ils portaient l'audace jusqu'à l'accuser d'inconstance (2. *Cor.* 1, 12-23), et de faiblesse (Comp. 2. *Cor.* 10, 1-11. avec 1. *Cor.* 4, 18-21). Il apprit tout cela et diverses autres choses encore de Tite, et ce fut ce qui l'engagea à écrire *notre seconde Epître aux Corinthiens*, qu'il composa durant son séjour dans la Macédoine, ayant auprès de lui Timothée, qui durant ce temps-là était revenu, peu après qu'il eut envoyé sa première, l'an 57 ou 58, suivant d'autres 58 ou 59 de notre ère. « Nous l'y voyons comme un père plein de tendresse, dont le cœur avait été profondément affligé et rempli d'angoisses en se trouvant dans la nécessité de châtier ses enfants à cause de leurs dérèglements, et qui, attendant avec une inquiète sollicitude l'effet du châtement, embrasse avec un amour plus vif encore ceux de ses fils bien aimés qui s'étaient montrés repentants mais qui, d'une part, pénétré lui-même de la plus haute idée de la dignité d'apôtre dont il est revêtu, et de la grandeur des sacrifices qu'il a faits pour la propagation de la bonne nouvelle du salut, reprend avec fermeté les endurcis et les récalcitrants. »

I^{RE} ÉPÎTRE DE SAINT PAUL

AUX CORINTHIENS

CHAPITRE PREMIER.

Préambule. L'Apôtre commence l'Épître même par une exhortation à éviter les divisions et à ne pas faire reposer l'enseignement chrétien sur l'autorité humaine de celui qui l'enseigne, puisque nous n'appartenons qu'à Jésus-Christ. Pour lui, il prêche Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, et il le prêche en termes simples ; car Dieu a réprouvé la sagesse du monde avec toute son éloquence comme une folie qui conduit à l'erreur ; et, au contraire, la prédication de la croix, qui paraît une folie, il la destine à sauver ceux qui croient. Cette prédication de la croix est, il est vrai, un scandale pour les Juifs et une folie pour les Gentils ; mais pour les vrais chrétiens elle est force et sagesse divine. Et la conduite que Dieu a tenue par rapport à la réprobation de la sagesse humaine, est également celle qu'il tient par rapport à la vocation. Il a préféré les ignorants et les petits aux savants et aux grands, préférence qui toutefois est à l'égard des premiers un pur effet de la grâce, afin que nul ne se glorifie de ses propres mérites, mais que chacun rende toute gloire au Seigneur.

1. Paulus vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater,

2. Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, et nostro.

3. Gratia vobis. et pax a Deo

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ¹, par la vocation et la volonté de Dieu², et Sosthène notre frère³,

2. à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui sont sanctifiés en Jésus-Christ⁴, et qui sont appelés à la sainteté⁵, et à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit, ainsi que chez nous, invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ⁶.

3. Que Dieu notre Père, et Jésus-Christ

§. 1. — ¹ Voy. Rom. 1, 1.

² n'ayant pas été appelé à l'apostolat par les hommes.

³ C'est, selon quelques-uns, le même dont il est fait mention (Act. 18, 17). Suivant d'autres, c'est un personnage différent, celui qui servit de secrétaire pour cette Epître (Comp. pl. b. 16, 21. avec Rom. 16, 22).

§. 2. — ⁴ à ceux qui ont été incorporés à Jésus-Christ par le baptême (Rom. 6, 3-5), et qui par là ont été, comme saints, séparés, selon l'esprit, du reste des hommes.

⁵ Voy. Rom. 1, 7.

⁶ Litt. : qui invoquent... en tous lieux, chez eux et chez nous, — parmi eux à Corinthe et parmi nous à Ephèse, — à eux tous (ajoutez : Paul et Sosthène adressent cet écrit). Les Epîtres du saint apôtre étaient envoyées d'Eglise en Eglise. Il fait mention de tous les fidèles, dit saint Chrysostôme, pour montrer qu'il ne doit y avoir qu'une Eglise sur la terre.

notre Seigneur, vous donnent la grâce et la paix. *Rom. 1, 7.*

4. Je rends pour vous à mon Dieu des actions de grâces continuelles, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée en Jésus-Christ ⁷,

5. et de toutes les richesses dont vous avez été comblés en lui dans tout ce qui regarde la parole et la science ⁸;

6. le témoignage qu'on vous a rendu de Jésus-Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous ⁹ :

7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don pour attendre *avec confiance* la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ ¹⁰.

8. Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin ¹¹, pour être trouvés sans crime au jour de l'avènement de Jésus-Christ notre Seigneur ¹².

9. Dieu, par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils Jésus-Christ notre Seigneur, est fidèle ¹³.

10. Or je vous conjure, mes frères, par le nom de Jésus-Christ notre Seigneur ¹⁴, d'avoir tous un même langage ¹⁵, et de ne point souffrir parmi vous de divisions, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, et dans un même sentiment.

Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu :

5. quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia :

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis :

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

9. Fidelis Deus : per quem vocati estis in societatem Filii ejus Jesu Christi Domini nostri.

10. Obsecro autem vos fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi : ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata : sitis autem perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia.

§. 4. — ⁷ pour l'état (l'ordre) de grâce, dans lequel vous vous trouvez, et dont Jésus-Christ est l'auteur.

§. 5. — ⁸ pour vous qui êtes parfaitement instruits dans la science chrétienne. Sous le nom de science chrétienne on peut du reste comprendre toute espèce de science, parce que la science chrétienne est le fondement et la fin de toute vraie science.

§. 6. — ⁹ la prédication touchant Jésus-Christ, avec tous les dons qui l'accompagnent, ayant été solidement établie parmi vous et en vous. Un prédicateur rend témoignage de ce qui vit en lui; ainsi il n'est pas simplement un maître qui enseigne.

§. 7. — ¹⁰ en sorte que durant le temps où vous attendez le second avènement de Jésus-Christ dans l'éclat de sa gloire, vous n'êtes pas seulement remplis de toutes les grâces propres à vous faire opérer votre salut, mais vous êtes encore ornés des dons extraordinaires de la grâce. Sur le second avènement de Jésus-Christ (voy. *Matth. 24, 30* et suiv. Sur les dons de la grâce *Act. 2, 4. Pl. 6. 12, 8-10*).

§. 8. — ¹¹ vous maintiendra dans sa persévérance.

¹² au jour où notre Seigneur viendra, soit pour le jugement général à la fin du monde, soit pour le jugement particulier à la mort (Voy. *Matth. 24*). Ne manquait-il rien pour son avènement? Pouvons-nous espérer d'être trouvés devant son tribunal sans péché mortel? Plaise à Dieu qu'une crainte salutaire accompagne toujours notre confiance; car les grâces que Dieu nous fait pour nous affermir, ne doivent pas nous empêcher de tout craindre de notre faiblesse.

§. 9. — ¹³ Oui, il vous fera persévérer jusqu'à la fin; car Dieu accomplit ses promesses. Vous ayant appelés à la plus étroite union avec son Fils, à la qualité d'enfants de Dieu, de frères et de cohéritiers de Jésus-Christ, il vous fera persévérer jusqu'à la fin dans sa grâce (supposé que vous ne vous en priviez point vous-mêmes (Ansel., Ambr., Théophil., Chrys.). Comp. 1. *Jean, 1, 3*).

§. 10. — ¹⁴ au nom, dans la vertu et la toute-puissance de Jésus-Christ. Ou bien : par le nom de Jésus-Christ, par ce que vous avez de plus sacré.

¹⁵ de n'avoir tous qu'un même sentiment, et de persévérer tous dans la pureté de la foi.

11. Significatum est enim mihi de vobis fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.

12. Hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicit : Ego quidem sum Pauli : ego autem Apollo : ego vero Cephæ : ego autem Christi.

13. Divisus est Christus? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

14. Gratias ago Deo, quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum et Caius :

15. ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem et Stephanæ domum : cæterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare :

11. Car j'ai été averti, mes frères, par ceux de la maison de Chloé¹⁶, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti en disant : Pour moi je suis à Paul; et moi je suis à Apollon¹⁷; et moi je suis à Céphas¹⁸; et moi je suis à Jésus-Christ¹⁹. *Act.* 18, 24.

13. Jésus-Christ est-il divisé²⁰? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous²¹? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul²²?

14. Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe et Caius;

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom²³.

16. J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stéphanas; et je ne sache point en avoir baptisé d'autres,

17. parce que Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher

ŷ. 11. — ¹⁶ Voy. l'Introd.

ŷ. 12. — ¹⁷ Voy. l'Introd.

¹⁸ Céphas est le nom syriaque de Pierre (*Jean*, 1, 42).

¹⁹ Je veux rappeler ce qui arrive parmi vous, à savoir, que les uns se déclarent sectateurs de Paul, les autres d'Apollon, les autres de Pierre, enfin que d'autres n'embrassent aucun parti, font profession de n'appartenir qu'à Jésus-Christ. Il semble que les sectateurs de Paul étaient ceux qui, avec saint Paul, niaient la force obligatoire des lois rituelles de Moïse (*Pl. b.* 3, 11. *Gal.* 3, 1). Leur faute consistait en ce que leur manière d'agir à cet égard n'était pas, comme celle de saint Paul, dirigée par une parfaite sagesse, sans porter atteinte à la charité (*Act.* 18, note 21). Les adeptes d'Apollon étaient sans doute ceux qui, comme Apollon (*Act.* 18, 24), cherchaient à défendre le christianisme par l'éloquence et la science des Ecritures. Leur faute consistait, ce semble, en ce qu'ils ne se maintenaient pas, comme Apollon, en union de sentiments avec saint Paul (*Pl. b.* 4, 6), qui attachait beaucoup plus d'importance à l'esprit de la parole qu'à l'art de bien parler; car assurément Apollon avec toute son éloquence rendait sur ce point justice à saint Paul. Les sectateurs de Pierre étaient des chrétiens qui avaient des sentiments judaïques, et qui prétendaient que les lois cérémonielles de Moïse étaient obligatoires. Saint Pierre enseignant presque toujours au milieu des Juifs, la sagesse demandait que, dans son genre de vie, il fit plus de concessions que les autres apôtres pour plaire aux Juifs. Les chrétiens judaïsants inféraient de là que, selon lui, les pratiques judaïques devaient être conservées dans la religion chrétienne, et ils en faisaient leur chef, bien que saint Pierre enseignât tout le contraire (*Act.* 15, 10, 11), et qu'il fût sur ce point absolument de l'avis des autres apôtres. Les adeptes de Jésus-Christ sont les chrétiens orthodoxes de Corinthe qui, étrangers à tout esprit de parti, ne voulaient appartenir qu'à Jésus-Christ, et ne voyaient dans ceux qui l'annonçaient que ses ministres (*Chrys.*).

ŷ. 13. — ²⁰ Les différents maîtres enseignent-ils donc un Christ différent, ou bien n'est-ce pas plutôt un seul et même Christ qui est enseigné par tous? Et s'il n'y a qu'un seul Christ, n'est-ce pas le comble de la folie de s'attacher à un autre qu'à lui?

²¹ Ou bien vos maîtres seraient-ils eux-mêmes vos libérateurs? Est-ce Paul (ou un autre de vos docteurs quel qu'il soit) qui a accompli pour vous l'œuvre de la rédemption?

²² dans la vertu et par les mérites de Paul.

ŷ. 15. — ²³ Je rends grâces à Dieu de n'avoir pas fait du baptême ma principale occupation, afin que personne ne puisse me dire que je l'ai baptisé en mon nom.

l'Evangile²⁴, non pas *toutefois* par la sagesse de la parole²⁵, pour ne pas anéantir la croix de Jésus-Christ²⁶. 2. *Pier.* 1, 16. *Pl. b.* 2, 13, 14.

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la vertu de Dieu²⁷.

19. Car il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des sants²⁸. *Isaï.* 29, 13, 14.

20. Que sont devenus les sages? que sont devenus les docteurs de la loi? que sont devenus les esprits curieux de ce siècle²⁹? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde³⁰? *Isaïe*, 33, 18.

21. Car Dieu voyant que le monde, avec la sagesse *humaine*, ne l'avait point connu dans *les ouvrages* de la sagesse divine, il lui

non in sapientia verbi, ut non evacuatur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus sæculi? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi?

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stul-

ŷ. 17. — ²⁴ L'apostolat était souvent désigné dans la primitive Eglise sous le titre de ministère de la prédication, parce que les apôtres, pour les gagner au salut, devaient se présenter aux Juifs et aux Gentils principalement, et surtout comme prédicateurs de la foi (*Voy. Act.* 6, 2. 9, 15).

²⁵ par des discours préparés avec art. Il semble que saint Paul ait ajouté ceci à cause des sectateurs d'Apollon (*voy. pl. h. note 19*), et en général pour ceux qui, à raison de la simplicité de sa manière d'instruire, faisaient peu cas de lui (*2. Cor.* 11, 6).

²⁶ pour ne pas détruire la prédication de la croix en ayant recours aux artifices humains, de peur que l'on ne s'attache au charme des paroles, et que l'on n'oublie ce qu'il y a d'essentiel. D'autres rendent le sens : de peur que l'on n'attribue à une éloquence humaine la conversion des hommes, qui n'a absolument son principe que dans la croix, c'est-à-dire dans la grâce divine, que le sacrifice de la croix a méritée au monde (*Pl. b.* 2, 4).

ŷ. 18. — ²⁷ Car la bassesse de la prédication d'un Sauveur crucifié paraît, il est vrai, absurde à ceux qui se perdent à cause de leur incrédulité (*Rom.* 1, 18); mais pour nous qui y avons foi, et que notre foi sauve (*Jean*, 3, 16), elle est (en union avec la grâce) le moyen puissant qui nous conduit au salut. En union avec la grâce; car c'est la grâce qui donne à la prédication son efficacité, et elle est également la fin de la prédication (*Comp. Rom.* 1, 16).

ŷ. 19. — ²⁸ Car déjà *Isaïe* (29, 13, 14) a prédit touchant les docteurs juifs qui favorisaient les doctrines des hommes, prédiction qui se rapporte aussi au temps de Jésus-Christ, que Dieu réproverait leur sagesse toute humaine (*Voy. l'explication de ce passage prophétique dans le contexte*). Par le mot sagesse ce n'est pas seulement la manière de parler étudiée, la forme de l'enseignement, mais aussi l'enseignement même, en tant qu'il est purement humain, qui est ici compris; et saint Paul se sert de ce passage comme d'une transition à cette pensée, que Dieu confond non-seulement la sagesse humaine dans l'art de parler tout humain (ŷ. 17), mais encore les doctrines mêmes des hommes. Les Corinthiens ayant tant d'inclination à s'appuyer sur l'autorité des hommes, et même à défigurer la parole de Dieu par le mélange d'idées humaines, l'Apôtre jugea utile de montrer au long comment Dieu a confondu la sagesse des sages du siècle.

ŷ. 20. — ²⁹ Que Dieu ait réprouvé la sagesse du siècle, c'est ce que vous pouvez voir d'une manière sensible dans les philosophes et les érudits du paganisme, aussi bien que dans les docteurs de la loi parmi les Juifs. Où y a-t-il donc parmi eux un sage et un docteur de la loi qui mérite ce titre? Ont-ils jamais enseigné la vraie sagesse, la sagesse qui rend bon et qui sauve? N'est-ce pas là un signe qu'ils ont été réprovés de Dieu?

³⁰ Dieu n'a-t-il pas permis que les sages de ce monde enseignassent les impertinences les plus insensées? Ayant méconnu la manière dont Dieu se manifestait à eux (*Rom.* 1, 18 et suiv.), ne sont-ils pas tombés dans le culte des idoles et dans tous les vices? Il n'y a aucune folie qui n'ait été conçue et enseignée par quelque philosophe

titiam prædicationis salvos facere credentes.

22. Quoniam et Judæi signa petunt, et Græci sapientiam querunt :

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam :

24. ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam :

25. quia quod stultum est Dei, sapientius est hominibus : et quod infirmum est Dei, fortius est hominibus.

26. Videte enim vocationem vestram fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles :

27. sed quæ stulta sunt mundi, elegit Deus, ut confundat sapien-

tiæ plu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiraient en lui ³¹.

22. Les Juifs demandent des miracles, et les Gentils cherchent la sagesse.

23. Pour nous, nous prêchons Jésus-Christ crucifié ³², qui est un scandale aux Juifs, et une folie aux Gentils ³³;

24. mais Jésus-Christ qui est la force de Dieu et la sagesse de Dieu ³⁴ à ceux qui sont appelés ³⁵, soit Juifs, soit Gentils;

25. parce que ce qui paraît en Dieu une folie, est plus sage que les hommes; et que ce qui paraît en Dieu une faiblesse, est plus fort que les hommes ³⁶.

26. En effet, considérez, mes frères, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appelés ³⁷ : il y en a peu de sages selon la chair ³⁸, peu de puissants, et peu de nobles ³⁹;

27. mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages;

ŷ. 21. — ³¹ Car les hommes (*Jean*, 1, 10), particulièrement les sages du siècle, n'ayant pas, au moyen de la sagesse de leur raison qui se complait si fort en elle-même, reconnu Dieu dans l'ordre qu'il a établi et dans ses œuvres si remplies de sagesse (*Rom.* 1, 20), Dieu résolut de procurer, par la simplicité de la prédication de la croix, le salut de ceux qui croient (*Thom.*). De là il suit (c'est ce qu'il faut suppléer pour la liaison avec ce qui suit), que la foi et le salut, dans les desseins de Dieu, dépendent de la prédication, et même d'une prédication dépourvue de science, et non, comme le veulent les pharisiens, des signes opérés dans le ciel (*Matth.* 12, 38. 39), ni, ainsi que le prétendent les Gentils, des discours étudiés, savants et philosophiques.

ŷ. 23. — ³² Pour nous, nous proposons (sans avoir recours à une rhétorique païenne) la doctrine du Libérateur crucifié.

³³ qui est aux Juifs un scandale, parce qu'ils n'attendaient pas un Messie anéanti jusqu'à la mort de la croix, mais un Messie revêtu d'une puissance et d'une gloire séculière; qui offusque les Gentils comme une folie, parce que, à leurs yeux, un Homme-Dieu attaché à la croix est quelque chose de choquant (*Chrys.*).

ŷ. 24. — ³⁴ Jésus-Christ crucifié, qui possède la puissance et la sagesse divine, pour venir en aide à tous ceux qui s'abandonnent avec foi à lui et à ses préceptes, et pour les conduire à la vraie sagesse, la vertu et le salut.

³⁵ à ceux qui suivent avec docilité la vocation de Dieu, et qui, par conséquent, sont du nombre des élus (*Matth.* 20, 16).

ŷ. 25. — ³⁶ En Jésus-Christ réside la puissance et la sagesse de Dieu; car un Messie crucifié paraît, il est vrai, indigne de Dieu et un objet peu en harmonie avec sa toute-puissance, mais ces dehors, qui semblent choquer, surpassent toute la sagesse humaine, car ils voilent tous les trésors de la vraie sagesse jusque-là incon nue, et cette faiblesse apparente est plus puissante que toute la puissance des hommes; car elle s'assujétira l'univers entier.

ŷ. 26. — ³⁷ Vous pouvez vous convaincre de la même vérité en jetant les yeux sur ceux qui, avec le secours de la grâce de Dieu, ont suivi leur vocation à la religion de Jésus-Christ. Comme Dieu n'a point voulu que ce fût cette sagesse qui paraît quelque chose aux yeux du monde, qui rendit les hommes bons et les sauvât, mais la sagesse de la croix que le monde dédaigne, de même Dieu a préféré les ignorants et les petits aux doctes et aux grands (*Chrys.*). D'où il arrive que les petits servent à la confusion et à l'humiliation des grands, afin que cet abaissement puisse également contribuer à leur salut.

³⁸ Il n'y en a pas beaucoup de ceux qui sont sages dans la science et dans les arts purement humains. Le mot *chair* est mis pour purement humain (1. *Moy.* 6, 3. 12).

³⁹ qui aient coopéré à la grâce de la vocation.

il a choisi les faibles selon le monde, pour confondre les puissants.

28. Et il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est ⁴⁰ ;

29. afin que nul homme ne se glorifie devant lui ⁴¹.

30. C'est par cette voie que vous êtes établis en Jésus-Christ ⁴², qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption ⁴³; *Jér.* 23, 5.

31. afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur ⁴⁴.
2. *Cor.* 10, 17.

tes : et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia :

28. et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ nou sunt, ut ea quæ sunt destrueret :

29. ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio :

31. ut quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino gloriatur.

CHAPITRE II.

Dans cette conviction que Dieu, dans la distribution de ses grâces, n'a égard qu'à ce qui est petit, je n'ai point paru parmi vous comme un orateur, mais avec la doctrine de Jésus-Christ dans la simplicité, sans aucun avantage personnel dans l'art de parler et sans ornement dans mes discours, laissant simplement agir l'esprit de Dieu. Je ne laisse pas cependant d'enseigner la sagesse, et une sagesse qui s'élève bien haut au-dessus de toute la sagesse des hommes, et que l'homme abandonné à lui-même est tout-à-fait incapable de comprendre. Pour goûter cette sagesse, il faut y être formé par le Saint-Esprit. Il n'y a que celui que le Saint-Esprit dirige, qui puisse avoir l'intelligence des choses spirituelles et en juger ; l'homme selon la nature est entièrement inepte pour cela.

1. Pour moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evan-

1. Et ego cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate

§. 28. — ⁴⁰ Les apôtres étaient des pécheurs pauvres et sans science, et la plus grande partie des premiers chrétiens appartenait à la classe des ignorants et des pauvres.

§. 29. — ⁴¹ afin que nul homme n'attribue sa vocation au christianisme, à sa propre sagesse ou à son élévation, mais à la pure grâce de Dieu (Ausefine). Mais les savants et les grands ne furent-ils donc pas aussi appelés ? Oui, certes, ils furent appelés avec tous les autres (*Matth.* 20, 16), mais ils n'accédèrent pas à leur vocation, et Dieu permit ainsi qu'ils fussent du nombre de ceux qui n'avaient pas été appelés. Les ignorants et les pauvres accédèrent à leur vocation, et il arriva ainsi qu'avec le secours de la grâce de Dieu, qui toutefois leur avait été donnée comme aux autres, sans aucun mérite de leur part, ils furent appelés et persévérèrent dans leur vocation. Prenez bien garde : Dieu a *seulement* permis que ceux qui se montrèrent récalcitrants fussent exclus ; mais parce que la volonté de Dieu, en tant qu'il permet, n'est pas *moins libre* que sa volonté, en tant qu'il exécute, l'exclusion est attribuée à Dieu (*Voy. Rom.* 9, 18 et suiv.).

§. 30. — ⁴² C'est par la libre grâce de Dieu que vous êtes devenus chrétiens. L'Apôtre ajoute ceci de peur que les ignorants et les pauvres ne viussent à se prévaloir de leur condition, ou qu'ils ne se fissent un mérite de leur coopération à la vocation divine (*Voy. sur la grâce qui est donnée absolument sans aucun mérite Rom.* 3, note 17).

⁴³ qui a été destinée de Dieu à être notre Maître descendu du ciel, à nous justifier (*Rom.* 3, 24. 25), à nous sauver et à nous délivrer de tous les maux.

§. 31. — ⁴⁴ C'est par la libre grâce de Dieu que vous avez été sauvés, afin que la faveur que vous avez obtenue, vous l'attribuiez, non à votre mérite, mais au Seigneur, à ses mérites et à sa grâce. Le passage est emprunté de *Jérémie*, 9, 23. où il est dit que nul ne doit espérer de se sauver par ses propres forces, mais que le salut ne peut être que l'effet du secours de Dieu.

CHAPITRE II.

sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos :

4. et sermo meus, et prædication mea, non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis :

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos : sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur :

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram,

8. quam nemo principum hujus sæculi cognovit : si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audi-

gile de Jésus-Christ¹, je n'y suis point venu avec les discours élevés de l'éloquence ou de la sagesse².

2. Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. *Pl. h. 1, 13.*

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'y ai toujours été dans un état de faiblesse³, de crainte et de tremblement⁴;

4. et je n'ai point employé en vous parlant, et en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit et de la vertu⁵;

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu⁶.

6. Nous prêchons néanmoins la sagesse parmi les parfaits⁷, non la sagesse de ce monde⁸, ni des princes de ce monde⁹ qui se détruisent;

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu, sagesse mystérieuse et cachée, qu'il avait prédestinée et préparée avant tous les siècles pour notre gloire¹⁰;

8. que nul des princes de ce monde¹¹ n'a connue; car s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire¹²;

9. et de laquelle il est écrit, que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et

1. 1. — ¹ Voy. *pl. h. 1, 6*. Dans le grec : de Dieu.

² d'une sagesse humaine (*Pl. h. 1, 17*).

3. — ³ de faiblesse dans ma personne et dans mes discours (2. *Cor. 10, 10*). D'autres entendent les épreuves que saint Paul eut à essayer.

⁴ étant toujours exposé aux persécutions des Juifs et des Gentils (*Act. 18, 6*). Les prédicateurs de morale peuvent prêcher sans crainte; mais pour celui qui prêche Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, afin de porter les hommes au crucifiement de la chair, il faut qu'il se dispose à être crucifié lui-même.

5. 4. — ⁵ mais, en vous prêchant, je me suis montré par ma prédication rempli du Saint-Esprit, qui est la vertu de Dieu (*Luc, 1, 35*). D'autres, par la vertu de Dieu, entendent les miracles par lesquels saint Paul confirmait sa prédication.

6. 5. — ⁶ afin que votre conversion fût attribuée, non pas à une éloquence humaine, mais à la grâce de Dieu agissant par mes paroles qui ne paraissent que folie.

7. 6. — ⁷ aux chrétiens. Les chrétiens sont représentés ici comme parfaits, de même qu'ailleurs ils sont appelés saints, par opposition aux Juifs et aux Gentils non convertis, et par là même imparfaits et non saints.

⁸ non pas la sagesse païenne du monde.

⁹ ni les doctrines humaines des philosophes et des docteurs de la loi (*pl. h. 1, 20*), qui prétendent être les premiers maîtres et les coryphées de la science, mais qui, avec leur sagesse, sont réduits à néant.

10. 7. — ¹⁰ mais nous enseignons la sagesse de la croix (*pl. h. 1, 18*), sagesse jusque-là cachée, inaccessible à l'intelligence de l'homme, que Dieu de toute éternité a destinée à nous servir de secours pour arriver à la gloire éternelle. Elle consiste en ce que Jésus-Christ a dû souffrir pour nous la mort de la croix, en ce que, de notre côté, nous devons mourir en lui et avec lui, selon le vieil homme, afin de ressusciter en lui et avec lui à une vie nouvelle (*Rom. 6, 6-8*).

11. 8. — ¹¹ le grand conseil et les scribes.

¹² leur ignorance toutefois n'était pas excusable (*Act. 3, 17*).

le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ¹³.

10. Mais pour nous, Dieu nous l'a révélé par son Esprit ¹⁴, parce que l'Esprit ¹⁵ pénètre tout, jusqu'aux secrets les plus profonds de Dieu ¹⁶.

11. Car qui des hommes connaît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu ¹⁷.

12. Or, nous n'avons point reçu l'esprit du monde ¹⁸, mais l'Esprit de Dieu ¹⁹, afin que nous connaissions les dons que Dieu nous a faits ²⁰:

13. et nous les annonçons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux que l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les choses spirituelles ²¹.

14. Or, l'homme animal ²² ne conçoit point les choses qui sont de l'Esprit de Dieu: elles lui paraissent une folie, et il ne les peut com-

vit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum :

10. Nobis autem revelavit, Deus per Spiritum suum : Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est? ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis :

13. quæ et loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei: stultitia enim est illi, et non po-

ŷ. 9. — ¹³ Sens en union avec ce qui précède : que nul n'a connue, mais qui était ignorée d'eux conformément à ce que dit le Prophète (*Isaï. 64, 4*) : que ce que Dieu a préparé (ce qu'il donnera en ce monde dans le temps, et en l'autre durant l'éternité) à ceux qui l'aiment (qui croient et qui espèrent), est inaccessible non-seulement aux sens, mais encore à toutes les puissances de l'homme abandonné à lui-même. L'Apôtre a rapporté ce passage prophétique plus quant au sens que selon la lettre. Ce que Dieu a préparé, c'est d'abord la sagesse de la croix connue par l'Evangile, mais en même temps aussi la félicité éternelle; car, dans la pensée de l'Apôtre, recevoir l'Evangile et être destiné à l'éternelle félicité sont deux choses inséparables (*Rom. 8, 30*). Ceux qui aiment Dieu sont ceux qui en même temps cr. ient et espèrent, de même qu'ailleurs la foi comprend la charité et l'espérance (*Rom. 1, note 24*).

ŷ. 10. — ¹⁴ L'Apôtre va au-devant de l'objection : « Si ce mystère a été caché à tous, comment le connaissez-vous vous-même? » Dieu nous l'a révélé (aux autres apôtres et à moi) par le Saint-Esprit, ainsi que Jésus-Christ l'a promis (*Jean, 14, 26. 16, 23*). C'est à tort et contre le contexte que quelques-uns entendent par ce nous tous les chrétiens en général; car l'Apôtre (ŷ. 12. 13) parle expressément de lui seul, et (chap. 3, 2) il dit que les Corinthiens, quoiqu'ils fussent chrétiens, étaient animés de sentiments tout humains.

¹⁵ Dieu, le Saint-Esprit.

¹⁶ pénètre jusqu'aux plus profonds mystères de Dieu.

ŷ. 11. — ¹⁷ Car quel homme sait ce qu'un autre homme pense en lui-même, excepté l'esprit de ce dernier? Pareillement nul ne connaît les pensées et les desseins cachés dans le sein de Dieu, si ce n'est l'Esprit de Dieu (et celui à qui l'Esprit de Dieu l'a fait connaître).

ŷ. 12. — ¹⁸ la sagesse de ce monde.

¹⁹ qui procède de Dieu.

²⁰ afin que nous puissions connaître clairement et faire connaître aux autres le don de Dieu, le mystère du christianisme (*Jean, 14, 26*).

ŷ. 13. — ²¹ Et la doctrine mystérieuse du christianisme, nous l'enseignons, non en des termes préparés avec art, comme on a coutume de présenter les leçons de la sagesse humaine, mais en des termes tels que l'Esprit-Saint nous les inspire; nous exposons les enseignements spirituels avec les paroles de l'Esprit (*Aug., Chrys., Théod., Ambr.*). Voy. 2. *Pier.* 1, 16.

ŷ. 14. — ²² celui qui ne suit que ses idées fondées sur la nature et ses inclinations naturelles (*Théod., Bern., Justin.*). Saint Paul ne dit pas ce qui suit sans avoir indirectement en vue les Corinthiens (Voy. *pl. b. 3, 3*).

test intelligere : quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem judicat omnia : et ipse a nemine judicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, quis instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus.

prendre, parce que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger ²³.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, et n'est jugé de personne ²⁴.

16. Car qui connaît l'Esprit du Seigneur, et qui peut l'instruire ²⁵? Mais pour nous, nous avons l'Esprit de Jésus-Christ ²⁶.

CHAPITRE III.

Cette sagesse, je n'ai pu d'abord vous l'enseigner que dans ses premiers éléments, parce que vous êtes encore remplis de sentiments tout naturels et tout humains, comme le montrent vos divisions. Comment pouvez-vous choisir des chefs de partis? Tous ne sont que les serviteurs de Jésus-Christ, ils ne peuvent opérer que selon les dons que Dieu a départis à chacun, et ils rendront compte de leurs actions à Dieu qui éprouvera et purifiera leurs œuvres par le feu. Vous êtes les temples du Saint-Esprit; ne profanez pas ce temple par une sagesse humaine, qui devant Dieu est folie, et conduit à la perdition. Ne vous glorifiez pas au sujet des hommes, comme si la sagesse émanait d'eux; car tous ne sont que vos serviteurs en Jésus-Christ, et Jésus-Christ est à Dieu.

1. Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus,

1. Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais

²³ L'homme qui ne suit que ses idées et ses inclinations naturelles, ne comprend pas les enseignements surnaturels que Dieu nous a donnés; car ces enseignements étant au-dessus de sa raison, ils lui paraissent plutôt être une folie, et il ne peut même les comprendre; car pour en avoir l'intelligence, il est besoin du secours de l'Esprit, de la grâce de Dieu, de la lumière de la foi et des moyens que la loi fournit (Corneil., Tirin.). Il se rencontre des hommes distingués avec qui on peut discourir tant qu'on veut de Dieu et de la vertu, cela leur plaît; mais qu'on leur parle du Sauveur attaché à la croix et de la charité surnaturelle, ce sont des choses qu'ils ne peuvent concevoir ni même supporter.

§. 15. — ²⁴ Mais l'homme spirituel (bien entendu tant qu'il est spirituel, c'est-à-dire tant qu'il suit l'Esprit, la lumière de la foi), comprend toutes choses, et il peut prononcer sur ce qui mérite d'être approuvé ou rejeté, sans que lui-même (tant qu'il est spirituel) puisse être accusé par personne (notamment avec fondement par aucun de ceux qui ne suivent que leur raison naturelle) d'erreur ou de péché. Remarquez encore que l'on n'est point en droit de se dire spirituel ni de juger les autres, parce qu'on est chrétien; car les Corinthiens étaient aussi chrétiens, sans être pour cela spirituels en tout (pl. b. 3, 3), et souvent même ils jugeaient fort mal. Le chrétien lui-même est susceptible de se tromper et de prendre pour l'Esprit et pour la foi ce qui ne l'est pas; et c'est pourquoi, de peur de tomber dans l'illusion touchant ce que l'Esprit enseigne intérieurement, il doit recourir à l'autorité à laquelle Jésus-Christ lui-même le renvoie, à l'Eglise enseignante (Matth. 18, 17, 18), à laquelle l'infaillibilité a été promise (Matth. 16, 18. Luc. 22, 32. Matth. 28, 20).

§. 16. — ²⁵ Car quel est l'homme qui, ne suivant que la lumière naturelle, a connu la sagesse divine, de manière qu'il puisse reprendre l'homme spirituel (voy. la note précédente)? L'Apôtre a en vue le passage d'Isaïe, 40, 13 (Comp. Sag. 9, 13. Rom. 11, 34).

²⁶ Pour nous (les autres apôtres et moi) (pl. h. § 10), nous avons l'Esprit de Jésus-Christ, et, en lui, la sagesse surnaturelle, en sorte que nous pouvons juger. Les apôtres avaient reçu la promesse formelle de l'assistance de Jésus (Matth. 28, 20) et de l'Esprit-Saint (Jean, 14, 26) dans le ministère de la prédication. Il n'est nullement question dans ce passage du commun des fidèles.

comme à des personnes *encore* charnelles ¹, comme à de petits enfants en Jésus-Christ ².

2. Je ne vous ai nourris que de lait, et non de viandes solides ³, parce que vous n'en étiez pas alors capables : et à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des disputes ⁴ n'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez selon l'homme ?

4. En effet, puisque l'un dit : Je suis à Paul ⁵; et l'autre : Je suis à Apollon; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, et qu'est Apollon ?

5. Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru, et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur ⁶.

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ⁷.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais *tout vient de Dieu* qui donne l'accroissement.

8. Et celui qui plante et celui qui arrose ne sont qu'une même chose ⁸ : mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail. *Matth.* 20, 4. 8.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu ⁹; et vous, vous êtes le champ que Dieu cultive, et l'édifice que Dieu bâtit ¹⁰.

0. Selon la grâce que Dieu m'a donnée,

sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo,

2. lac vobis potum dedi, non escam : nondum enim poteratis : sed nec nunc quidem potestis : adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus, et contentio : nonne carnales estis, et secundum hominem ambulatis ?

4. Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollo ; nonne homines estis ? Quid igitur est Apollo ? quid vero Paulus ?

5. Ministri ejus, cui credidistis, et uniuscuique sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apollo rigavit : sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat : sed, qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat, et qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercedem accipiet secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adiutores : Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei,

ŷ. 1. — ¹ à des hommes selon la nature (ŷ. 3), qui ont, il est vrai, reçu le Saint-Esprit, mais qui ne le laissent point opérer en eux, de manière à lui assujettir toutes leurs pensées et toutes les inclinations de la nature.

² qui ne sont point encore devenus forts, virils dans l'esprit.

ŷ. 2. — ³ Je vous ai enseigné les premiers éléments de la foi, ce qui est d'une indispensable nécessité pour le salut, mais non ce qui est réservé aux parfaits, de manière à vous initier plus avant dans la foi et ses fondements, dans ce qui est plutôt de conseil que de devoir (Justin.). Dans le grec : comme à des hommes charnels, comme à des enfants encore à la mamelle en Jésus-Christ. Je vous ai donné du lait à boire, et non de la nourriture.

ŷ. 3. — ⁴ Le grec ajoute : et des divisions.

ŷ. 4. — ⁵ Voy. *pl. h.* 1, 12.

ŷ. 5. — ⁶ Ils ne sont pas les maîtres ni les auteurs de votre foi; ils ne sont que les instruments d'un seul et unique Maître et Seigneur, qui se sert d'eux soit pour vous conduire à la foi, soit pour vous y affermir, selon qu'il a déterminé à chacun le cercle de son action (Aus., Ambr., Théoph.). Dans le grec : Ils sont les ministres par lesquels vous êtes arrivés à la foi, et cela selon que le Seigneur a donné à chacun.

ŷ. 6. — ⁷ Pour moi, j'ai fondé votre Eglise (*Act.* 18, 11), Apollon vous a affermis dans la foi (*Act.* 19, 1), mais ni l'un ni l'autre nous n'aurions rien été sans Dieu; car Dieu seul pouvait bénir notre travail.

ŷ. 8. — ⁸ L'un et l'autre ne sont que des serviteurs. Note 6.

ŷ. 9. — ⁹ C'est une dignité d'une élévation infinie, angélique, vraiment divine dit saint Denys, de travailler avec Dieu à la conversion des âmes.

¹⁰ Vous êtes comme le champ que nous cultivons avec Dieu, l'édifice que de concert avec Dieu, nous édifions.

quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentos, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit : Dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur : et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cuius opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cuius opus arserit, detrimentum patietur : ipse autem salvus erit; sic tamen quasi per ignem.

j'ai posé le fondement¹¹ comme fait un sage architecte; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement¹².

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est Jésus-Christ¹³.

12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses¹⁴, de bois, de foin, de paille¹⁵;

13. l'ouvrage de chacun paraîtra; et le jour du Seigneur¹⁶ fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu¹⁷, et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

14. Que si l'ouvrage que quelqu'un a bâti sur le fondement demeure, il en recevra la récompense¹⁸.

15. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte¹⁹ : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu²⁰.

§. 10. — ¹¹ Jésus-Christ (§. 11), la foi en lui.

¹² Que tout prédicateur qui vient après moi fasse bien attention s'il conduit l'Eglise à une science plus profonde et à une vertu plus élevée, ou bien s'il ne jette pas des semences d'erreur et de division.

§. 11. — ¹³ Que chacun pèse bien ce qu'il enseigne; car nul ne peut poser un autre fondement que celui que j'ai posé moi-même (§. 10), à savoir, la foi vivante en Jésus-Christ (Aus., Grég.). L'apôtre saint Pierre dit à peu près la même chose (Act. 4, 12).

§. 12. — ¹⁴ une doctrine et des œuvres bonnes et pures.

¹⁵ une doctrine et des œuvres avec un mélange de choses qui passent, un enseignement mêlé de maximes humaines, des œuvres entachées d'amour-propre (Thomas).

§. 13. — ¹⁶ le jour du jugement, principalement du jugement général, mais aussi le jour du jugement particulier à la mort; car le jugement rendu en ces deux jours sera absolument le même (Matth. 24, note 55).

¹⁷ par le feu de la vérité du Juge, qui éprouvera les œuvres, feu qui aura aussi la vertu de purifier (§. 15); car le feu n'éprouve pas seulement, il purifie encore ce qui est susceptible d'être purifié.

§. 14. — ¹⁸ il sera atteint, il est vrai, par le feu qui éprouve, mais non par celui qui purifie.

§. 15. — ¹⁹ par le moyen du feu qui purifie.

²⁰ L'homme dont il s'agit, qui paraît devant Dieu, son juge, avec des œuvres souillées, après avoir éprouvé du dommage, c'est-à-dire après avoir été purifié de tout ce qu'il y avait en lui de périssable, arrivera à l'éternelle félicité dans le ciel où rien de souillé ne peut entrer (Apoc. 21, 27, mais il n'y arrivera qu'en passant par une purification qui ressemble à la purification par le feu. Il est dit comme par le feu, parce que la purification peut être un feu, sans que ce soit pour cela un feu élémentaire comme le nôtre. — Faites donc bien attention : Le feu dont l'Apôtre parle ici ne peut pas être le feu des afflictions en ce monde; car il parle d'un feu qui brûle au jour du jugement, et, par conséquent, après le temps de la vie présente (§. 13). Il ne peut pas non plus simplement désigner l'épreuve du juge; car non-seulement ce feu éprouve, mais il fait encore sentir ses ardeurs de manière que celui qui y brûle souffre (§. 15). Ce ne peut pas être davantage le feu de l'enfer; car celui qui brûle dans ce feu, après y avoir souffert du dommage, sera sauvé (§. 15). Ce feu ne peut donc absolument et uniquement être que le feu qui se trouve dans un lieu de purification où l'on va après la mort, feu connu sous

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous ²¹ ?

17. Si quelqu'un donc profane le temple de Dieu ²², Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. *Pl. h. 6, 10.*

18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour être sage ²³ ;

19. car la sagesse du monde est une folie devant Dieu ²⁴, selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages dans leurs propres artifices ²⁵.

20. Et ailleurs : Le Seigneur pénètre les pensées des sages, et il en connaît la vanité. *Ps. 93, 11.*

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes ²⁶.

16. Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis ?

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat : si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens.

19. Sapientia enim hujus mundi, stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

21. Nemo itaque gloriatur in hominibus.

le nom de feu du purgatoire, lequel brûle dans le temps pour achever de purifier les âmes qui ont quitté la vie sans être entièrement pures, jusqu'à ce qu'il finisse au jour du jugement universel et par l'embrasement général du monde (2. *Pier.* 3, 10-13). En effet, comme la purification par le feu terrestre (2. *Pier.* 3, 10 et suiv.) précédera la parfaite délivrance de la nature (*Rom.* 8, 19 et suiv.), de même l'achèvement de la purification par une espèce de feu qui suit la mort, précède la parfaite délivrance des âmes et leur entrée en possession du bonheur des saints, si elles ne sont passées dès ce monde par le feu des tribulations, de l'abnégation et de la mortification. Ce feu cessera avec le jugement universel, et il s'éteindra en quelque sorte dans l'embrasement général du monde, parce que cet embrasement sera suivi de la transformation de la nature (2. *Pier.* 3, 12, 13), que cette transformation établira l'humanité dans un état de purification parfaite (*Rom.* 8, 19), et que l'humanité une fois entièrement purifiée n'a plus besoin de feu purificateur. C'est en ce sens que d'une voix unanime les saints Pères interprètent le passage ci-dessus, et nous en avons de plus une interprétation qui n'est point sujette à erreur dans celle qu'en a donnée le concile de Florence (dernière sess.).

§. 16. — ²¹ par la vertu du saint baptême et de la confirmation.

§. 17. — ²² en faisant tomber les autres dans des erreurs de doctrine et de conduite, et aussi en suivant ceux qui conduisent dans les voies de l'erreur.

§. 18. — ²³ Que nul ne se fasse illusion au sujet de sa science, de ce qu'il croit être la vérité. Si quelqu'un, suivant ses idées et ses inclinations naturelles, se regarde comme sage en ce monde, qu'il renonce à cette sagesse, et qu'il fasse profession de la sagesse de la croix, qui est une folie aux yeux du siècle; alors il sera réellement sage.

§. 19. — ²⁴ L'homme dans l'état de nature, la raison abandonnée à elle-même, ne peut découvrir la vérité — * tout entière et sans mélange d'erreur, — mais il faut qu'elle tombe dans des erreurs plus ou moins grossières, qui sont folie aux yeux de Dieu (*Voy. pl. h. 1, 20*).

²⁵ Je montrerai que les systèmes des sages du siècle, malgré l'artifice avec lequel ils sont conçus, sont précisément ce qui les convainc d'erreur. Ce que Dieu voulait faire, il l'a fait comme on peut le voir par la suite de l'histoire de la philosophie du siècle. Tous les systèmes sont tombés d'eux-mêmes, et ils n'ont subsisté qu'autant de temps que l'on a été sans remarquer leur côté faible et défectueux. Les paroles ci-dessus se trouvent dans *Job*, 5, 13. Elles sont prises dans un sens faux par l'application qu'Eliphaz en fait à Job; car Job n'était pas un de ces sages du siècle; mais en elles-mêmes elles sont vraies (*Voy. l'Introduction au livre de Job*).

§. 21. — ²⁶ C'est pourquoi, puisque tout ce qu'il y a de purement humain dans l'homme est sujet à erreur, que nul ne se glorifie d'avoir des hommes pour maîtres, bien moins encore dans les voies du salut (*voy. pl. h. §. 4*), comme si la sagesse venait d'eux, et comme s'ils étaient vos maîtres, que vous leur apparteniez.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura : omnia enim vestra sunt :

23. Vos autem Christi : Christus autem Dei.

22. Car toutes choses sont à vous ²⁷, soit Paul, soit Apollon, soit Céphas ²⁸, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures ²⁹, tout est à vous ³⁰.

23. Et vous, vous êtes à Jésus-Christ ³¹, et Jésus-Christ est à Dieu ³².

CHAPITRE IV.

Que chacun donc ne voie dans les prédicateurs de la foi que les ministres de Jésus-Christ, dont le devoir est d'être fidèles ; toutefois que nul ne se permette de les condamner, car il n'y a de juge que Jésus-Christ. Je vous ai instruits de la destination des ministres de l'Evangile, de peur que vous ne donnassiez la préférence à celui-ci ou à celui-là, et que vous ne vous élevassiez au-dessus des autres. Qui a droit de s'élever, chacun n'ayant que ce qu'il a reçu ? Vous vous croyez comblés des faveurs de l'Esprit. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, et que nous pussions tous ensemble régner avec Jésus-Christ ; mais il n'en est rien ; car nous-mêmes, tout apôtres que nous sommes, nous sommes méprisés, nous sommes maltraités, et nous avons à soutenir les luttes les plus pénibles ; ce que je ne vous écris pas pour vous couvrir de confusion, mais dans la vue de vous instruire comme votre père en Jésus-Christ. Suivez mon exemple, et écoutez Timothée que j'envoie avant que moi-même je me rende parmi vous, ce qui ne saurait tarder beaucoup.

1. Sicut nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.

1. Que les hommes nous considèrent comme les ministres de Jésus-Christ ¹, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu ².

§. 22. — ²⁷ Vous n'appartenez à personne, loin de là, tout ce que Dieu a ordonné, tout ce qu'il a fait ou tout ce qu'il a permis, il le destine à votre service, à vous servir de moyens de salut sous un Seigneur et Maître unique, qui lui-même appartient à Dieu.

²⁸ fût-ce même les docteurs envoyés de Dieu.

²⁹ tout ce qu'il y a en ce monde, les objets présents et futurs, les événements, les vicissitudes du sort, la vie et la mort.

³⁰ Tout doit vous servir de moyen, mais n'est pas votre fin même. Le terme, la fin est d'appartenir à Jésus-Christ par une vie sainte ; tout le reste nous devons le considérer comme moyen destiné à nous conduire à cette fin, et notre devoir est de n'en user qu'autant que cela peut nous être de quelque secours (Voy. Ps. 8, 8. Phil. 1, 21).

§. 23. — ³¹ Pour vous, vous appartenez à Jésus-Christ comme à l'unique Maître et Sauveur (Matth. 23, 8).

³² Jésus-Christ, en qualité de Fils de Dieu, appartient à Dieu le Père, et sa doctrine est une doctrine divine. Jésus-Christ rapportait à son Père céleste tout ce qu'il enseignait et tout ce qu'il faisait (Voy. Jean. 5, 19 et suiv.). Saint Paul veut encore dire par là, que nous aussi, nous appartenons à Dieu en Jésus-Christ ; car par la vertu de la rédemption nous sommes devenus les enfants de Dieu, les membres de son corps mystique, et, par conséquent, nous appartenons à Dieu même en lui (Voy. pl. h. 1, 31. Pl. b. 11, 3).

§. 1. — ¹ Voy. pl. h. 3, 5. 21, 22.

² de la doctrine chrétienne et des divins sacrements. Par le mot *mystères*, les païens eux-mêmes entendaient non-seulement leurs doctrines occultes, mais encore les rites religieux, parce que ces rites mêmes étaient tenus secrets à l'égard de ceux qui n'étaient pas initiés, et qu'ils avaient une signification secrète. Il y a d'autant plus de raisons de croire qu'outre la doctrine, l'Apôtre comprend ici tout ce qu'il y a de choses saintes dans le christianisme, que dans le grec, au lieu du mot *dispensateurs* il y a *économés*, c'est-à-dire des ministres qui ont la direction générale de tous les biens du maître. Apprenez de là quelle est l'émi-

2. Or ce qui est à désirer dans les dispensateurs, est qu'ils soient trouvés fidèles³.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelque homme que ce soit⁴, je n'ose pas même me juger moi-même.

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien, je ne suis pas justifié pour cela; mais c'est le Seigneur qui est mon juge⁵.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne, qui produira à la lumière ce qui est caché dans les ténèbres, et découvrira les plus secrètes pensées des cœurs; et alors chacun⁶ recevra de Dieu la louange *qui lui sera due*.

6. Au reste, mes frères, j'ai proposé ces choses en ma personne et en celle d'Apollon, à cause de vous; afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentiments que ceux que je viens de marquer, prenant garde à ne pas vous enfler d'orgueil les uns contre les autres pour autrui⁷.

2. Hic jam quaeritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniat.

3. Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die: sed neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conscius sum: sed non in hoc justificatus sum: qui autem judicat me, Dominus est.

5. Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus: qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium: et tunc laus erit unicuique a Deo.

6. Haec autem, fratres, transfuravi in me et Apollo, propter vos: ut in nobis discatis, ne supra quam scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

nence de la dignité de ces ministres. Ils parlent au nom de Jésus-Christ (*Luc*, 10, 16), ils purifient et sanctifient dans la vertu et la toute-puissance de Dieu, au moyen des mystères qui leur sont confiés.

§. 2. — ³ Cet économe est fidèle, dit Théophylacte, qui ne s'approprie pas les biens de son maître, qui n'appelle point sien ce qui est à son maître. — Un économe de ce caractère cherche en tout, non sa gloire, mais celle de son maître, il fait valoir pour son maître tous ses talents, il les emploie au salut des fidèles, et il s'efforce de les édifier non-seulement par une saine doctrine, mais encore par l'exemple d'une sainte vie. Encore ici l'Apôtre a en vue ces docteurs des Corinthiens qui prétendaient se donner pour chefs, et faire prévaloir leur autorité, comme s'ils eussent pu, par leur considération personnelle ou par les dons naturels (l'habileté à enseigner, l'éloquence), faire avancer l'œuvre de Jésus-Christ.

§. 3. — ⁴ à un tribunal humain.

§. 4. — ⁵ Sens des versets 3-4 avec le contexte: Tout ministre et dispensateur doit être fidèle. Je me suis fait de cette fidélité un devoir rigoureux; toutefois peu m'importe le jugement que les hommes portent à cet égard sur moi, moi-même je ne me juge point, et je n'ose dire que je sois un ministre fidèle; car quoique je ne me sente coupable d'aucune infidélité, je ne suis pas pour cela exempt de reproches, car je pourrais me tromper. Il n'y a que le Seigneur qui puisse juger et décider si je suis juste, fidèle ou infidèle. — L'Apôtre a en vue ceux d'entre les Corinthiens qui jugeaient leurs maîtres, et donnaient à l'un la préférence sur l'autre. Ce passage nous fournit en outre une preuve bien claire que si l'homme peut avoir la confiance qu'il est justifié devant Dieu, il ne saurait avoir à cet égard une entière certitude, excepté dans le cas où il aurait eu une révélation spéciale (Concile de Trente). Un apôtre à qui sa conscience ne reproche rien, n'ose se regarder comme juste; si nous l'osons nous-mêmes, est-ce en nous appuyant sur notre innocence, ou sur la pénitence que nous avons faite (*Comp. Prov.* 16, note 2).

§. 5. — ⁶ chaque homme de bien.

§. 6. — ⁷ Ce que je vous ai enseigné (*Pl.* h. 3, 3-4. 5) relativement à la destination des prédicateurs de la foi, qu'ils ne sont tous que les ministres d'un même Maître, je vous l'ai enseigné en mon nom et en celui d'Apollon (*Pl.* h. 3, 4), non pas à cause de nous-mêmes; car nous sommes l'un et l'autre bien éloignés de nous regarder comme des chefs de parti, mais à cause de vos autres maîtres, qui affectent de se faire chefs de sectes, et aussi à cause de vous tous, afin que vous ne voyiez dans un docteur, quel qu'il soit, rien de plus que ce que je vous ai marqué (*Pl.* h. 3, 5. 4, 1. 2), et que nul ne s'élève au-dessus d'un autre à raison de

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? Si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis : sine nobis regnatis : et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus.

9. Puto enim quod Deus nos apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos : quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo : nos infirmi, vos autem fortes : vos nobiles, nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cædimur, et instabiles sumus,

12. et laboramus operantes ma-

7. Car qui est-ce qui vous discerne *entre les autres* ⁸? Qu'avez-vous que vous n'avez reçu? Que si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçu ⁹?

8. Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches; vous régnez sans nous : et plutôt à Dieu que vous régnassiez, afin que nous régnassions aussi avec vous ¹⁰.

9. Car il semble que Dieu nous traite, nous autres apôtres, comme les derniers des hommes, comme ceux qui sont condamnés à la mort, nous faisant servir de spectacle au monde, aux anges et aux hommes ¹¹.

10. Nous sommes fous pour l'amour de Jésus-Christ ¹²; mais vous autres, vous êtes sages en Jésus-Christ ¹³ : nous sommes faibles ¹⁴, et vous êtes forts ¹⁵; vous êtes honorés, et nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim et la soif, la nudité et les mauvais traitements ¹⁶; nous n'avons point de demeure stable;

12. nous travaillons avec beaucoup de

son maître, qu'il se figure posséder des dons particuliers (Justin). Dans le grec :... afin que vous appreniez dans nous à ne pas avoir des pensées contraires à ce qui a été écrit, en sorte que nul ne s'enfle contre un autre au sujet de qui que ce soit.

ŷ. 7. — ⁸ Qui vous donne la prééminence sur les autres? Saint Paul s'adresse particulièrement à ces docteurs et à ces chrétiens qui, remplis de leurs propres idées et se croyant plus sages que les autres, s'en faisaient un prétexte pour se diviser en sectes.

⁹ Nul n'a aucune prééminence sur les autres; car tous sont par eux-mêmes également aveugles et sujets au péché; ce que l'un a de plus qu'un autre, est un don de Dieu, et, par conséquent, n'appartient pas à l'homme, mais à Dieu, et ne peut aucunement être un motif de s'en glorifier comme si c'était quelque chose qui lui appartenait en propre.

ŷ. 8. — ¹⁰ Déjà vous croyez posséder dans sa plénitude, sous vos chefs de partis, la science chrétienne, et être riches en toutes sortes de biens spirituels; oui, vous vous figurez déjà en quelque manière régner sur le monde (*P. b. 6, 2. 3. Apoc. 1, 6*), et qui plus est, régner sans nous, apôtres. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, et que déjà vous eussiez obtenu la domination qui a été promise (*Luc, 19, 17*)! en ce cas nous-mêmes nous régnerions avec vous; car la domination nous a été promise avant tous les autres (*Matth. 19, 28* et suiv.). Mais tant s'en faut que vous régnez que, pour vous convaincre du contraire, il suffit de jeter les yeux sur notre condition ici-bas. L'Apôtre a, ce semble, en vue les Juifs devenus chrétiens, qui, en ce qui concerne la domination des chrétiens sur le monde, avaient apporté avec eux les fausses idées puisées dans le judaïsme, et en général tous ces partisans de sectes également remplis de présomption.

ŷ. 9. — ¹¹ Car nous sommes tellement en butte aux persécutions, que je dois croire que Dieu veut nous voir traités comme les derniers des hommes, comme des victimes offertes en spectacle au monde entier, aux anges et aux hommes.

ŷ. 10. — ¹² Il faut que nous souffrions que le monde nous considère comme fous (*Pl. h. 1, 18* et suiv.).

¹³ et vous, vous voulez, quoique chrétiens, être réputés (ŷ. 8) sages avec votre science et votre éloquence mondaine? Quelle différence! dépouillez-vous de vos vaines idées et imitez notre exemple.

¹⁴ nous par issons faibles à cause de ce que nous avons à souffrir (ŷ. 11. 12. 13). ¹⁵ des esprits fermes et généreux, il semble que vous êtes placés au-dessus des épreuves, parce que vous ne souffrez rien.

ŷ. 11. — ¹⁶ Comp. 2. *Cor.* 4, 8 et suiv.

peine de nos propres mains ¹⁷; on nous maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le souffrons;

13. on nous dit des injures, et nous répondons par des prières; nous sommes jusqu'à présent regardés comme les ordures du monde, comme des balayures qui sont rejetées de tous ¹⁸.

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte : mais je vous avertis de votre devoir, comme mes très-chers enfants ¹⁹.

15. Car ²⁰ quand vous auriez dix mille maîtres en Jésus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères ²¹, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'Evangile ²².

16. Soyez donc mes imitateurs ²³, je vous en conjure, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ ²⁴.

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée ²⁵, qui est mon très-cher et très-fidèle en notre Seigneur, afin qu'il vous fasse souvenir de la manière dont je vis moi-même en Jésus-Christ ²⁶, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les Eglises.

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption ²⁷, comme si je ne devais plus aller vous voir.

19. J'irai vous voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur : et alors je reconnaitrai, non quelles sont les paroles, mais quelle est la vertu de ceux qui sont enflés de vanité ²⁸.

nibus nostris : maledicimur, et benedicimus : persecutionem patimur, et sustinemus :

13. blasphemamur, et obsecramus : tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo, sed ut filios meos charissimos moneo.

15. Nam si decem millia pedagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

17. Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus charissimus, et fidelis in Domino : qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni ecclesia doceo.

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Veniam autem ad vos cito, si Dominus voluerit : et cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

§. 12. — ¹⁷ Voy. Act. 20, 34.

§. 13. — ¹⁸ on nous considère comme les plus vils, les plus méprisables des hommes.

§. 14. — ¹⁹ Ce que je dis n'est point un reproche pour vous couvrir de confusion, c'est un avertissement pour vous engager à venir à résipiscence (Chrys.).

§. 15. — ²⁰ Ceci justifie l'expression *d'enfants*.

²¹ Car quel que soit le nombre de maîtres dans le christianisme que vous ayez maintenant, il est vrai cependant que vous n'avez qu'un père, et que ce père c'est moi. Dix mille est mis ici pour un grand nombre.

²² car par cela même que je vous ai le premier annoncé l'Evangile, et que je suis l'auteur de votre conversion, je suis comme votre père en Jésus-Christ, la cause que vous êtes chrétiens. Mais si je suis votre père, je veux aussi être apôtre, c'est pour vous un devoir de m'écouter préférentiellement à tous ces docteurs qui v conduisent dans les voies de l'erreur.

§. 16. — ²³ par l'humilité de vos sentiments (§. 9-13).

²⁴ Ces mots ne sont pas dans le grec.

§. 17. — ²⁵ Voy. l'Introd. à cette Epître.

²⁶ de la doctrine chrétienne authentique, orthodoxe, telle que je l'enseigne, ainsi que de ma conduite (Thomas, Anselme).

§. 18. — ²⁷ Il y en a qui, dans l'aveuglement de leur propre sagesse, ont la témérité de répandre le bruit que je n'aurais plus le courage de retourner à Corinthe. Il est vraisemblable que c'étaient les hérétiques qui faisaient courir ce bruit, afin d'affaiblir l'autorité de l'Apôtre, et de diminuer le nombre de ses partisans.

§. 19. — ²⁸ Je ne ferai pas attention à la beauté, ni à l'art de leurs discours, je n'aurai égard qu'à l'esprit qui les animera et aux biens qu'ils auront opérés par leurs paroles.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis? in virga veniam ad vos, an in charitate, et spiritu mansuetudinis?

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles, mais dans la vertu ²⁰.

21. Que voulez-vous? aimez-vous mieux que j'aile vous voir la verge à la main, ou avec charité et dans un esprit de douceur ²⁰?

CHAPITRE V.

J'ai appris qu'un incestueux est souffert parmi vous, et malgré cela vous vous faites un sujet de gloire de l'état florissant de votre Eglise, au lieu de chasser du milieu de vous un homme aussi scandaleux. Pour moi, dès ce moment j'ai résolu d'expulser cet homme de l'Eglise, et son expulsion sera mise à exécution parmi vous en pleine assemblée des fidèles. Vous n'avez point sujet de vous glorifier; purifiez-vous plutôt du contact d'un tel homme et de tous les méchants, et ainsi vous célébrerez dignement la fête de Pâques. Purifiez-vous de tous ces vices au sujet desquels je vous ai donné des avis dans une première lettre, et séparez-vous de tous ces hommes corrompus qui sont parmi vous. Pour ce qui est de ceux qui ne sont pas chrétiens, ne les jugez pas; appliquez-vous seulement à faire régner la pureté des mœurs dans votre propre Eglise.

1. Omaino auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

2. Et vos inflati estis: et non magis luctum habuistis ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem absens corpore, præsens autem spiritu, jam iudicavi ut præsens, eum, qui sic operatus est,

1. C'est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, et une telle impureté, qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les païens, jusque-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son père ¹.

2. Et vous êtes enflés d'orgueil ²; et vous n'avez pas au contraire été dans les pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous ³ celui qui a commis cette action.

3. Pour moi, étant absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà prononcé ce jugement comme présent ⁴;

§. 20. — ²⁰ Voy. *pl. h. 2, 4*. Ce ne sont pas ceux qui parlent bien et beaucoup (*Matth. 7, 21*), qui appartiennent à Dieu, dit saint Thomas, mais ceux qui régulent leur conduite sur la volonté de Dieu.

§. 21. — ²⁰ Il dépend de vous de vous dépouiller de votre esprit de parti ou d'y persévérer. Dans ce dernier cas, j'irai parmi vous comme un maître armé de la verge pour punir; dans le premier cas, j'y paraîtrai comme un père plein d'amour. Voyez ici la raison pourquoi l'Eglise, et, en son nom, les évêques, ont depuis l'origine jusqu'à nos jours, usé de la puissance vindicative à l'égard des chrétiens rebelles.

§. 1. — ¹ Un homme vivait avec sa belle-mère dans un commerce illicite. C'était, ce semble, sa belle-mère et non sa mère véritable, parce que dans ce dernier cas l'Apôtre aurait dit: « Que quelqu'un a sa mère pour femme. » Cette conduite criminelle datait vraisemblablement du vivant même du père qui (étant païen) vivait peut-être séparé, ou se tenait engagé dans d'autres liens, car il est dit *2. Cor. 2, 5*. qu'il avait souffert une injure. Le fait était également en horreur chez les Juifs (*3. Moys. 18, 6, 8*) et chez les païens; car les païens eux-mêmes ne permettaient pas de semblables mariages.

§. 2. — ² vous ne laissez pas de vous enorgueillir de l'état florissant de votre Eglise (*Pl. h. 4, 8*).

³ afin que l'incestueux fût expulsé, excommunié par les préposés de la communauté, en vertu de la toute-puissance que Jésus-Christ leur a confiée (*Matth. 18, 17, 18*). Remarquez avec quel soin non-seulement les pasteurs, mais les simples fidèles eux-mêmes doivent travailler à faire disparaître tous les scandales du milieu d'eux.

§. 3. — ⁴ Saint Paul, en qualité de premier pasteur, donne par ces paroles aux

4. que vous et mon esprit étant assemblés⁶ au nom de notre Seigneur Jésus-Christ⁶, celui qui est coupable de ce crime soit, par la puissance de notre Seigneur Jésus⁷.

5. livré à satan⁸, pour mortifier sa chair⁹, afin que son âme soit sauvée au jour de notre Seigneur Jésus-Christ¹⁰.

6. Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte¹¹? *Gal.* 5, 9.

7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment des pains sans levain. Car notre Agneau pascal, Jésus-Christ, a été immolé¹².

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

5. tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim pascha nostrum immolatus est Christus.

préposés de l'Eglise de Corinthe (*Pl. h.* 4, 15) l'ordre d'excommunier l'incestueux en assemblée publique.

§. 4. — ⁵ pendant une assemblée publique (de l'Eglise), à laquelle je serai présent en esprit. Faites bien attention : c'est saint Paul qui, en sa qualité de premier pasteur, décrète l'excommunication, ce n'est pas l'assemblée ; seulement la sentence devait être exécutée dans l'assemblée, pour servir d'exemple et d'avertissement.

⁶ Tout ce que les envoyés de Jésus-Christ font dans l'exercice de leurs fonctions, se fait dans la vertu et dans la toute-puissance de Jésus-Christ lui-même (*Jean*, 20, 21).

⁷ Voy. note 6.

§. 5. — ⁸ exclu du royaume de Jésus-Christ, de l'Eglise ; et après avoir été privé des moyens d'obtenir la grâce, qui sont dans l'Eglise, la prière, le saint sacrifice, les divins sacrements, qu'il soit livré à satan dont le royaume est hors de l'Eglise (*Jean*, 14, 39. Chrys., Anselm., Aug.). Satan, il est vrai, tente également les fidèles qui se trouvent dans l'Eglise ; mais il a bien plus de pouvoir contre ceux qui n'ont pas le secours des sources de la grâce que l'Eglise possède (*Amb.*, Aug., Jérôm.).

⁹ afin que par la honte et les privations qu'entraîne l'excommunication, les passions charnelles soient mortifiées en lui (*Ambr.*, Anselm., Aug.). Ou bien afin que par les souffrances corporelles que satan, avec la permission de Dieu, lui fera endurer (voy. *Job*, 1, 2), la force de la concupiscence soit détruite en lui, et que réduit à cet état d'humiliation, il se réveille et fasse pénitence (*Théod.*, Chrys., Théophyl.). Cette dernière explication n'est pas si hasardée que plusieurs se le figurent ; car c'est un fait constant et bien prouvé que les excommuniés dans la primitive Eglise se virent souvent, à la suite de l'excommunication, subitement atteints de souffrances corporelles. Satan est ici représenté comme le ministre de la vengeance de Dieu (*Comp.* 3. *Moy.* 16, note 14. *Job*, 1).

¹⁰ afin qu'il fasse pénitence, et qu'il puisse paraître avec confiance devant le tribunal du Seigneur. Le but de l'excommunication est en conséquence le salut de l'âme de l'excommunié. Quand ce but est atteint, et que celui qui a été mis hors du sein de l'Eglise a fait pénitence, il est de nouveau admis dans la société des fidèles. Le jour du Seigneur est le jour de son avènement pour le jugement universel, ou le jugement particulier (*Matth.* 24, note 53). Dans le grec : Au jour du Seigneur Jésus.

§. 6. — ¹¹ Vous n'avez pas lieu de tant louer l'état de votre église (§. 2) : ne savez-vous donc pas qu'un mauvais exemple introduit la corruption dans les mœurs de toute l'Eglise ? On était alors au temps pascal (*Voy.* l'Intro. à l'Épître) durant lequel on ne mangeait que du pain sans levain (*Matth.* 26, 17). L'Apôtre fait très-spirituellement allusion à cette circonstance, et il apprend dans ce qui suit, particulièrement aux chrétiens sortis du judaïsme, comment ils doivent changer la pâque judaïque en une pâque chrétienne, de quelle manière il faut rappeler les symboles sensibles de cette fête à l'ordre plus élevé de l'esprit chrétien.

§. 7. — ¹² Eloignez le méchant de votre assemblée, et toutes les dispositions corrompues, impures (§. 8. Chrys., Anselm.), qui ont leur origine dans le vieil homme, dans le péché originel, de votre cœur, afin que vous soyez une assemblée

8. Itaque epulemur : non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitie : sed in azymis sinceritatis, et veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis :

10. non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus : alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non commisceri : si is qui frater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax : cum ejusmodi nec cibum sumere.

8. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption¹³, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité¹⁴.

9. Je vous ai écrit dans une lettre¹⁵, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs :

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avarés, des ravisseurs, ou des idolâtres : autrement il faudrait que vous sortissiez de ce monde.

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères, est fornicateur, ou avaré, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur, vous ne mangiez pas même avec lui¹⁶.

nouvelle, purifiée, des hommes nouveaux, de même que vous avez déjà été purifiés par le baptême, et que, par sa vertu, vous avez contracté l'obligation de vous conserver purs (Chrys., Anselme); car Jésus-Christ notre agneau pascal a déjà été offert; et comme l'immolation de l'agneau pascal, d'après la loi juive, est suivie de la manducation du pain sans levain, ainsi il faut que le sacrifice de Jésus-Christ ait pour effet de nous inspirer des dispositions pures. — Si vous avez ces dispositions vous célébrerez excellemment la fête pascalle. — Par les mots « purifiez-vous » l'Apôtre fait allusion à la coutume où sont les Juifs de jeter hors de leur maison toute espèce de pain levé avant l'immolation de l'agneau pascal, afin de ne conserver absolument que du pain sans levain pour le repas de la Pâque. Jésus-Christ était le prototype ou l'archétype de l'agneau pascal judaïque, c'est-à-dire que l'histoire de l'agneau pascal selon la loi judaïque, renfermait d'une manière symbolique, terrestre, ce qui s'est réalisé dans l'histoire de la victime pascalle de la loi chrétienne dans un sens spirituel et plus élevé. En effet, comme le sang de l'agneau pascal judaïque, dont les poteaux des portes étaient teints, fut pour l'ange exterminateur le signe d'épargner les Israélites, et pour ne les point frapper avec les premiers-nés Egyptiens (2. *Moy.* 12), de même celui qui a été sauvé par le sang de Jésus-Christ en porte le signe, et il ne tombe point sous les coups de la mort éternelle (Comp. *Jean*, 1, 29).

§. 8. — ¹³ Les anciens, sous les noms de malice et de corruption, comprenaient toute espèce de péché.

¹⁴ avec une vie pure, n'ayant que la vérité pour fin.

§. 9. — ¹⁵ Saint Paul se réfère à une lettre qu'il avait écrite avant celle-ci aux Corinthiens, mais qui est perdue (*Voy.* l'Introd.).

§. 11. — ¹⁶ Quand je vous ai écrit de n'avoir aucune société avec les pécheurs publics, je n'ai pas voulu parler de ceux qui ne sont pas chrétiens, car s'il en était ainsi, il vous faudrait sortir de ce monde, attendu que presque tous les païens et tous les Juifs se trouvent dans ce cas (*Rom.* 1, 22-32. 2, 19-24), mais je n'avais en vue que les chrétiens. Si des chrétiens sont pécheurs publics, évitez tout commerce avec eux. — Mais comment, si le monde chrétien lui-même est devenu un monde païen, parce que les temps approchent où la religion chrétienne sera ôtée aux peuples ci-devant païens et sera donnée aux Juifs (*Joc.* 1, 3, note 3), quelle conduite le vrai chrétien devra-t-il tenir au milieu de la multitude infinie des mauvais chrétiens et de ceux qui n'ont du christianisme que les apparences? Sera-t-il donc obligé, pour se conformer au précepte de l'Apôtre, d'abandonner l'univers chrétien? Que chacun les évite autant qu'il le peut, et qu'il se sépare de cette race perverse autant que sa condition le lui permet, mais qu'à cet égard il laisse la décision à la sagesse chrétienne, et surtout à l'avis du guide de sa conscience et de son confesseur; car saint Paul lui-même n'ordonne pas d'éviter absolument ces sortes de pécheurs; il veut seulement qu'on les évite autant que cela est possible, puisqu'il permettait, à raison des circonstances du temps, d'entretenir des rapports avec les pécheurs publics encore païens.

12. Car pourquoi entreprendrais-je de juger ceux qui sont dehors¹⁷? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger¹⁸?

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant¹⁹ du milieu de vous.

12. Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, iudicare? Nonne de iis, qui intus sunt, vos iudicatis?

13. nam eos, qui foris sunt, Deus iudicabit. Auferite malum ex vobis ipsis.

CHAPITRE VI.

Rendez-vous justice les uns aux autres, et faites vous-mêmes disparaître les scandales du milieu de vous. Ne portez donc aucun de vos procès devant des juges païens. Cela serait indigne d'un chrétien; car les derniers d'entre vous peuvent juger des affaires de ce monde. Il y a plus, il ne devrait point s'élever entre vous de pareilles contestations; car d'un côté, un chrétien devrait savoir souffrir, et, d'un autre côté, il ne devrait point y avoir parmi des chrétiens des hommes capables de commettre des injustices, parce que ni ceux qui commettent l'injustice, ni les hommes adonnés aux autres vices, comme vous l'étiez vous-mêmes avant le baptême, ne peuvent hériter du royaume de Dieu. A la vérité il n'est pas défendu de plaider pour les choses temporelles; mais il ne faut pas s'en rendre esclave; car elles ne sont, ainsi que la nourriture, destinées qu'au corps, et elles passent avec lui. Or, quoique les choses temporelles soient destinées au corps, le corps n'en doit pas moins demeurer pur de la fornication. Le corps est fait pour servir le Seigneur, de même que le Seigneur prend d'une certaine manière soin de notre corps, ayant fixé sa demeure dans notre âme, et nous, devant ressusciter en lui. Cette éminente dignité qui fait de nos corps les membres de Jésus-Christ, doit être un motif de ne pas les profaner par la prostitution. Quiconque agit ainsi, au lieu d'être une seule et même chose avec Dieu, s'identifie avec une prostituée, il pèche contre lui-même et il profane le temple du Saint-Esprit, qui a été acheté à un si haut prix.

1. Comment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous qui, ayant un différend¹ avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants, et non pas devant les saints²?

2. Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde³? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger les moindres choses⁴?

3. Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes⁵? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente?

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, prenez pour

1. Audet aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, iudicari apud iniquos, et non apud sanctos?

2. An nescitis quoniam sancti de hoc mundo iudicabunt? Et si in vobis iudicabitur mundus, indigni estis qui de minimis iudicetis?

3. Nescitis quoniam angelos iudicabimus? quanto magis sæcularia?

4. Sæcularia igitur iudicia si habueritis : contemptibiles qui

¹⁷ 12. — ¹⁷ hors de l'Eglise.

¹⁸ Ne jugeant vous-mêmes que les chrétiens, comment pourriez-vous croire que la défense que je vous ai faite regarde ceux qui ne le sont pas? Remarquez qu'il ne s'agit ici que des jugements sur des péchés publics et provenant d'une habitude invétérée, nullement des jugements téméraires et coupables sur nos frères qui commettraient quelques fautes par faiblesse.

¹⁹ 13. — ¹⁹ l'incestueux.

¹ 1. — ¹ un différend au sujet du mien et du tien, pour des biens terrestres.

² devant des juges païens, et non devant des juges chrétiens.

³ 2. — ³ avec Jésus-Christ, au jugement dernier (Voy. Matth. 19, 28).

⁴ des accidents insignifiants de la vie civile.

⁵ 3. — ⁵ des mauvais anges, ainsi que de tous les autres pécheurs (Chrys., Théod., Théophyl.). Comp. 2. Pier. 2, 4. Jud. 6. Sages. 3, 8. Isaïe, 24, note 27.

sunt in Ecclesia, illos constituite ad judicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum?

6. Sed frater cum fratre judicio contendit : et hoc apud infidèles?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis, quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini?

8. sed vos injuriam facitis, et fraudatis : et hoc fratribus.

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare : Neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis : sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt : omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

juges les moindres personnes de l'Eglise ⁶.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses frères?

6. Mais on voit un frère plaider contre son frère; et encore devant des infidèles!

7. C'est déjà certainement un péché parmi vous de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices? pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe. *Matth. 5, 39. Luc, 6, 29. Rom. 12, 17. 1. Thess. 4, 6.*

8. Mais c'est vous-mêmes qui faites le tort, c'est vous qui trompez, et cela à l'égard de vos propres frères.

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères,

10. ni les impudiques⁷, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs, ne seront héritiers du royaume de Dieu.

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu ⁸.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux; tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit ⁹.

ŷ. 4. — ⁶ car cela vaudrait mieux encore que d'aller devant les païens.

ŷ. 10. — ⁷ Litt. : ceux qui sont adonnés à la mollesse, — ceux qui se souillent eux-mêmes.

ŷ. 11. — ⁸ Quelques-uns d'entre vous se sont rendus coupables de tous ces péchés, mais vous avez été purifiés, sanctifiés, justifiés par le baptême de notre Seigneur Jésus-Christ, auquel vous avez cru, purifiés, à savoir, par l'Esprit de Dieu, dont Jésus-Christ, par l'œuvre de la rédemption, vous a mérité la grâce purifiante et sanctifiante. Combien donc devez-vous prendre de précautions pour ne plus retomber dans des péchés semblables! Le nom est ici le baptême conféré au nom de Jésus-Christ (*Act. 19, 5*), comme le montre clairement l'expression *laver* (*Chrys., Théopht.*). Comp. *Jean, 3*, note 7). Remarquez que la justification n'est pas appelée une simple déclaration de justice, mais une purification et une sanctification réelle et effective (*Voy. Rom. 1, 17*). Dans le grec : au nom du Seigneur Jésus et dans l'Esprit de notre Dieu.

ŷ. 12. — ⁹ A ce que saint Paul avait dit au sujet de l'obligation de souffrir l'injustice (ŷ. 7), on pouvait objecter qu'il est bien permis de faire valoir ses droits, et de penser à conserver les choses nécessaires à l'entretien de la vie. Il semble dans ce verset aller au-devant de cette objection, et c'est comme s'il disait : Il peut être permis de faire valoir nos droits devant les tribunaux; mais il peut être plus avantageux (pour notre salut et celui d'autrui, que nous devons avoir avant tout en vue) de ne pas paraître devant la justice humaine; il peut être licite de défendre son avoir et son bien, mais dans plusieurs cas il vaut mieux ne pas le

13. Les viandes sont pour le ventre, et le ventre est pour les viandes; mais un jour Dieu détruira l'un et l'autre¹⁰. Le corps au contraire n'est point pour la fornication, mais pour le Seigneur; et le Seigneur est pour le corps¹¹.

14. Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous ressuscitera de même par sa puissance¹².

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ¹³? Arracherai-je donc à Jésus-Christ ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise.

16. Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée devient un même corps avec elle? Car ceux qui étaient deux ne seront plus qu'une chair, dit l'Écriture¹⁴.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui¹⁵.

13. Esca ventri, et venter escis : Deus autem et hunc, et has destruet : corpus autem non fornicationi, sed Domino : et Dominus corpori.

14. Deus vero et Dominum suscitavit : et nos suscitabit per virtutem suam.

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi faciam membra meretricis? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim (inquit) duo in carne una.

17. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

faire, de peur que des choses de néant, un bien terrestre quelconque, n'exercent sur nous trop d'influence. L'Apôtre parle ici des choses dont on a la liberté de disposer des choses, appelées mixtes, qui ne sont précisément ni commandées ni défendues, dans l'usage ou l'abandon desquelles on peut avoir égard à l'avantage spirituel qui en résulte pour le salut de notre âme ou celui du prochain. Il en a traité plus au long *Rom. 14*.

§. 13. — ¹⁰ La nourriture et tous les biens de cette vie sont destinés à l'entretien de ce corps terrestre et périssable, mais Dieu détruira et ces biens et le corps même, en tant qu'il est terrestre. Il ne convient donc pas, veut dire l'Apôtre, d'être si attaché aux biens de la terre et au corps; le chrétien doit bien plutôt être prêt à renoncer à un avantage temporel, si cela peut contribuer à son propre salut ou à celui d'autrui.

¹¹ L'Apôtre avait dit en termes à peu près explicites que, quoique l'on soit obligé à faire de ce côté plus d'un sacrifice à la charité, il est toutefois permis de satisfaire les besoins et les nécessités du corps. Ceci l'anime à parler d'un besoin illégitime et qui n'a rien d'impérieux, la fornication, qui était un vice dominant et fort répandu à Corinthe. Le sens est donc : Si je dis que la nourriture est destinée au corps, et que le corps est pour la nourriture, du moins le corps n'est point pour la fornication, mais entres autres destinations, il a celle de servir le Seigneur dans la chasteté, de même que le Seigneur, de son côté, sert en quelque manière notre corps, étant l'âme de notre âme, et, par conséquent aussi, l'âme de notre corps : union qui est le gage de notre future résurrection, parce que Dieu ressuscitera comme il a ressuscité Jésus-Christ lui-même (§. 14), ceux en qui vit Jésus-Christ.

§. 14. — ¹² Sur la résurrection de Jésus-Christ par Dieu, voy. *Act. 2*, note 24.

§. 15. — ¹³ L'Apôtre continue à parler de l'union intime de Jésus-Christ avec nous, et il montre comment cette union doit être le motif le plus puissant de conserver notre corps pur de toute fornication. Ne savez-vous pas que vos corps, en union avec l'Eglise, forment le corps dont Jésus-Christ est le chef, en sorte que vous êtes les membres de Jésus-Christ? (*Rom. 12, 5*). Les membres de notre corps, nos corps mêmes ne nous appartiennent plus; il sont à Jésus-Christ; et non-seulement ils sont à lui en propre, mais ils sont participants à son propre corps et à son humanité, ils sont considérés comme parties du corps entier de Jésus-Christ. Nous portons les membres de Jésus-Christ. Quel énorme péché est donc la fornication dans un chrétien!

§. 16. — ¹⁴ Dieu dit cela (1. *Moys. 2, 24*) au sujet de l'union de l'homme avec la femme.

§. 17. — ¹⁵ Celui qui se donne au Seigneur, qui contracte avec lui en esprit une union si intime que ses pensées, ses desirs et ses actions sont en tout conformes aux pensées, aux desirs et aux actions du Seigneur. Les maîtres de la vie spirituelle appellent cette union le mariage spirituel, et sainte Thérèse dit à ce sujet, qu'il en est exactement à cet égard comme quand deux lumières sont réunies; il

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est : qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra, templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo, et non estis vestri?

20. Empti enim estis pretio magno. Glorificate et portate Deum in corpore vestro.

18. Fuyez la fornication. Quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet la fornication, pèche contre son propre corps¹⁶.

19. Ne savez-vous pas que votre corps¹⁷ est le temple du Saint-Esprit, qui réside en vous, et qui vous a été donné de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes¹⁸.

20. Car vous avez été achetés d'un grand prix¹⁹. Glorifiez donc, et portez Dieu dans votre corps²⁰.

CHAPITRE VII.

Au sujet des questions que vous m'avez adressées, je vous réponds : Que celui qui n'a pas le don qui est de perfection pour la vie hors du mariage, se marie, et qu'il remplisse le devoir matrimonial. Un mariage contracté ne peut plus être dissout, de façon qu'une partie puisse, avant la mort de l'autre, convoier à de nouveaux liens. Dans les cas où une partie est fidèle, l'autre infidèle, le mariage est valide, parce que la partie infidèle est sanctifiée par la partie fidèle. Mais si la partie infidèle ne veut plus cohabiter avec la partie fidèle, celle-ci peut permettre la séparation. La conversion de la partie infidèle est un motif pour la partie chrétienne de demeurer dans le mariage; mais si elle ne peut y réussir, cela ne doit pas lui servir de prétexte pour se séparer. Qu'elle demeure dans le mariage auquel Dieu l'a appelée, avant qu'elle embrassât la religion chrétienne; que nul non plus ne change, pour cause de religion, la condition extérieure où il se trouvait avant sa conversion; que chacun persévère plutôt dans la vocation où Dieu l'a placé. Ce qui toutefois ne doit pas être entendu en ce sens que les personnes non mariées soient tenues malgré elles de vivre hors du mariage; je le conseille bien, mais ce n'est pas un péché de se marier. Je conseille le célibat, parce que c'est un moyen de se consacrer entièrement et sans obstacle au Seigneur; mais ce n'est pas à dire pour cela que je prétende gêner qui que ce soit, ni les jeunes personnes, ni les jeunes gens, ni les veuves; toutefois, relativement à ces dernières, si j'ai un conseil à leur donner, c'est de demeurer dans leur état de viduité.

4. De quibus autem scripsistis mihi : Bonum est homini mulierem non tangere :

1. Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

y en a, il est vrai, toujours deux, et elles peuvent être séparées de nouveau, mais dans leur union elles ne sont qu'une seule et même lumière.

§. 18. — ¹⁶ Tous les autres péchés sont extérieurs au corps, en ce sens qu'aucun ne souille le corps et n'y adhère d'une manière aussi immédiate, et qu'aucun ne l'assujettit à un esclavage aussi honteux que la fornication qui imprime immédiatement sa tache sur le corps, parce qu'elle n'a que le corps pour objet, et qu'elle en fait un vil et perpétuel esclave, en en faisant comme le bien propre d'une prostituée, le membre le plus abject de la société humaine.

§. 19. — ¹⁷ Litt. : vos membres. — Dans le grec : votre corps.

¹⁸ Ainsi que Jésus-Christ, le Saint-Esprit habite également dans le chrétien; car le Saint-Esprit est l'esprit de Jésus-Christ. Saint Augustin fait là-dessus cette remarque : L'âme est la vie du corps, la vie de l'âme c'est Dieu. D'où il suit que l'Esprit de Dieu habite dans l'âme, et, par le moyen de l'âme, dans le corps, de sorte que nos corps sont les demeures du Saint-Esprit que nous recevons de Dieu.

§. 20. — ¹⁹ Nous ne sommes point à nous, mais nous appartenons à Jésus-Christ, qui a donné son sang pour nous racheter de l'esclavage du péché et du démon.

²⁰ Rendez gloire à Dieu que vous portez en vous, par une vie chaste et pure ! (Comp. Rom. 8, 11. pl. h. 3, 16). Les mots « et portez » ne sont pas dans le grec.

2. Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, et chaque femme avec son mari¹.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et la femme ce qu'elle doit à son mari. 1. *Pier.* 3, 7.

4. Le corps de la femme n'est point en sa puissance, mais en celle du mari : de même le corps du mari n'est point en sa puissance, mais en celle de la femme².

5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraison ; et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter³.

6. Or, je vous dis ceci par condescendance, et non par commandement⁴.

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque suum virum habeat.

3. Uxori vir debitum reddat : similiter autem et uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir. Similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

5. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi : et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

§. 2. —¹ Les avis qu'il a donnés relativement à la fornication (*pl. h. 6, 13* et suiv.) fournissent à l'Apôtre l'occasion de répondre d'abord aux questions que les Corinthiens lui avaient proposées touchant la vie du célibat et du mariage. En égard aux grands avantages spirituels (*voy. Matth. 19, 12, note 14*) qu'à l'état du célibat, il vaut mieux ne pas se marier ; et cependant quiconque n'a pas le don de la continence, et qui d'ailleurs est dans la possibilité de contracter mariage, doit le faire, de peur de tomber dans le péché de fornication. L'Apôtre par là n'ordonne pas à tous sans distinction de se marier ; car il dit plus bas, en termes très-explicites, que chacun doit demeurer dans la vocation à laquelle Dieu l'a appelé (§. 24), et prendre pour règle de sa conduite le don qui lui a été donné (§. 7). Il suit de là que son intention n'est nullement de comprendre ceux qui ont reçu de Dieu le don de la continence (*Matth. 19, 12*) ; ceux-ci sont obligés de suivre leur vocation. Il ne peut entendre que ceux qui ne sentent point en eux la vocation à la continence, et que des circonstances extérieures n'empêchent pas d'ailleurs de contracter mariage. Dans le cas où quelque empêchement s'opposerait à ce que l'on contractât mariage, et que néanmoins on ne se sentirait pas capable de se contenir, ce que l'on doit faire alors, c'est de chercher à acquérir le don de la continence, don que Dieu donne toujours quand on le lui demande avec des intentions droites et avec persévérance (*Voy. pl. b. note 27*. « Ne toucher aucune femme » est une expression voilée pour désigner le lien conjugal ; mais la signification littérale de cette expression a aussi sa vérité, et saint Jérôme dit à ce sujet : L'Apôtre ne parle que du toucher, parce que le simple attouchement expose déjà aux plus grands dangers, et il est nécessaire que celui qui touche le feu en ressente les ardeurs (*Voy. Prov. 6, note 21*).

§. 4. —² car ils sont réunis en un seul et même corps (*Voy. pl. h. 6, 16. Matth. 19, 6*).

§. 5. —³ parce que vous n'avez pas le don de la continence (*Voy. note 1*). Saint Paul veut dire : Allez prudemment en ce point, de peur que de votre abstention il ne résulte plus de mal que vous n'en attendez de bien. Saint Augustin écrivait à ce sujet à une femme qui par ses refus inconsidérés avait donné occasion à son mari de tomber dans l'adultère : N'avez-vous pas lu ce que dit l'Apôtre ? Que votre mari est tenu de vous rendre le devoir, dans le cas où, comme vous, il serait disposé à s'abstenir, dès que vous-même n'y consentez pas. Ainsi Dieu lui ferait une faute de son abstention s'il n'usait de condescendance pour votre faiblesse. A combien plus forte raison auriez-vous dû vous-même céder à ses desirs, dans la crainte que la tentation de satan ne le fit tomber dans l'adultère ; car Dieu aurait agréé votre acquiescement comme une abstention, parce que votre action n'aurait eu d'autre motif que celui d'empêcher que votre mari ne se perdît ! — Tenez-vous en garde contre satan, il peut vous conseiller la continence, afin de vous précipiter vous et les autres dans le péché.

§. 6. —⁴ Si je dis que vous devez vivre ensemble, ce n'est pas que je vous en

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum : sed unusquisque proprium donum habet ex Deo : alius quidem sic, alius vero sic.

8. Dico autem non nuptis, et viduis : bonum est illis si sic permaneat, sicut et ego.

9. Quod si non se continent, nubant. Melius est enim nubere, quam uri.

10. Iis autem, qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere :

11. quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari. Et vir uxorem non dimittat.

12. Nam cæteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illum.

13. Et si qua mulier fidelis ha-

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi⁵ ; mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre⁶.

8. Quant aux personnes qui ne sont point mariées, ou qui sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

9. Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler⁷.

10. Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais le Seigneur⁸ qui leur fait ce commandement, que la femme ne se sépare point d'avec son mari⁹. *Matth.* 5, 32. 19, 9.

11. Que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier¹⁰, ou qu'elle se réconcilie avec son mari ; et que le mari de même ne qu'ilte point sa femme¹¹.

12. Pour ceux qui est des autres¹², ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis¹³ : Que si un fidèle a une femme qui soit infidèle¹⁴, et qu'elle consente à demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle.

13. Et si une femme fidèle a un mari qui

fasse une obligation rigoureuse ; je dis seulement que cela vous est permis à raison de votre faiblesse. Saint Paul permet donc en même temps aux époux de vivre, avec un mutuel consentement, dans une continence perpétuelle. — Les époux qui sentent le désir de vivre ainsi, doivent bien examiner si telle est leur vocation ; mais leur vocation une fois éprouvée et reconnue, qu'ils la suivent avec fidélité !

5. 7. — ⁵ continents.

6. Voy. *Matth.* 19, 12.

7. 9. — ⁷ Les personnes non mariées et les veuves, qui n'ont point le don de la continence, et que rien d'ailleurs n'empêche de contracter mariage, doivent se marier ; car quoique le mariage soit un moindre bien que la continence, il vaut mieux néanmoins se marier que d'être dévoré par les ardeurs de la concupiscence et de tomber dans le péché d'impureté. Ceux qui ont le don de la continence, doivent se conduire d'une manière conforme au don qu'ils ont reçu (5. 7), et à l'égard de ceux qui se sont obligés à la continence par un vœu particulier ou solennel, l'obligation est bien plus stricte encore.

8. 10. — ⁸ L'expression « ce n'est pas moi, mais le Seigneur qui leur commande, » ne signifie pas que les commandements de l'Apôtre eussent une force obligatoire moindre que les paroles du Seigneur ; car c'était l'Esprit du Seigneur qui parlait par l'Apôtre (5. 40) ; elles signifient qu'il y a tel et tel point que le Seigneur lui-même a expressément commandé (Jérôme).

9. de son autorité privée, mais, ainsi que cela doit se pratiquer en général dans les cas de grave mésintelligence (*Matth.* 18, 15-18), par la décision de l'Eglise.

10. 11. — ¹⁰ Jusqu'à la mort de son mari, comme saint Paul l'explique plus bas (5. 30).

11. Le mari de son côté ne peut non plus, de son autorité privée, renvoyer sa femme (ni après la séparation s'unir à une autre, avant la mort de la première). L'Apôtre laisse ce dernier point à supplier pour ne pas se répéter (Comp. d'ailleurs le commandement du Seigneur lui-même dans *Matth.* 19, 3-9).

12. 12. — ¹² de ceux dont il est question dans ce qui suit, de ceux qui sont unis à une partie infidèle (Aug., Jérôm.).

13. Relativement aux autres, le Seigneur ne s'est pas expliqué ; mais moi je dis dans son Esprit (Voy. *pl. h.* note 8).

14. une femme non chrétienne, qu'il avait déjà pour épouse avant sa conversion.

soit infidèle, et qu'il consente à demeurer avec elle, qu'elle ne se sépare point d'avec lui.

14. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle : autrement vos enfants seraient impurs, au lieu que maintenant ils sont saints ¹⁵.

15. Que si le mari infidèle se sépare d'avec sa femme qui est fidèle, qu'elle le laisse aller, parce qu'un frère ou une sœur ne sont plus asservis en cette rencontre ¹⁶ : mais Dieu nous a appelés pour vivre en paix ¹⁷.

16. Car que savez-vous, ô femme, si vous ne sauverez point votre mari ? Et que savez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ¹⁸ ?

17. Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçu du Seigneur, et selon l'état dans lequel Dieu l'a appelé ¹⁹ : et c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.

bet virum infidelem, et hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum :

14. sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem. et sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem : alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quod si infidelis discedit, discedat : non enim in servituti subiectus est frater aut soror in huiusmodi : in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim scis mulier, si virum salvum facies ? aut unde scis vir, si mulierem salvam facies ?

17. nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, et sicut in omnibus Ecclesiis doceo.

§. 14. — ¹⁵ Car la partie infidèle participe jusqu'à une certaine mesure à la sainteté de la partie fidèle, en ce que celle-ci se donnera assurément toute espèce de peine pour persuader l'autre de la vérité du christianisme, et, au moyen de la vérité, pour la sanctifier (*Jean*, 17, 17). Autrement, si cette communication de la sainteté n'existait pas, les enfants qui naîtraient d'un pareil mariage seraient de vrais païens ; et cependant, s'ils ne sont pas chrétiens, ils ne laissent pas de concevoir des dispositions favorables au christianisme. C'est ainsi que de nos jours encore l'Eglise tolère les mariages entre orthodoxes et hérétiques, mais qu'elle met pour condition que la partie orthodoxe travaillera à persuader l'autre de la vérité, afin de sanctifier par ce moyen sa partie conjointe, le mariage et les enfants.

§. 15. — ¹⁶ Car en ce cas le chrétien n'est pas lié, mais il peut vivre séparé, quoiqu'il ne puisse pas convoler à un nouveau mariage. Ou bien : il peut vivre séparé et passer à un autre mariage. En effet, les interprètes sont divisés de sentiments. Les uns entendent ce que l'Apôtre dit, que la partie chrétienne n'est pas liée, de la simple cessation de la vie commune ; les autres l'entendent de la dissolution du lien conjugal. Les paroles du texte semblent favoriser ce dernier sentiment ; car l'Apôtre parle d'une dissolution pure et simple (§. 15), sans ajouter que la partie chrétienne, après la séparation, est tenue de demeurer hors du mariage, comme il l'avait ajouté à l'égard du mariage entre chrétiens (§. 11). C'est en ce sens que la plupart des saints Pères ont pris ces paroles (*Chrys.*, *Ambr.*, *Aug.*, *Thomas*), et c'est cette interprétation que l'Eglise suit d'ordinaire en pareil cas.

¹⁷ mais Dieu nous a appelés au christianisme afin que nous vivions, autant qu'il est en nous, en paix avec tous les hommes, et, par conséquent, ce n'est pas pour nous regarder comme liés à une partie païenne, mais afin que nous la laissions aller en paix.

§. 16. — ¹⁸ Le mot *car* se rapporte au verset 13. Vous, mari chrétien ou épouse chrétienne, ne vous séparez pas de la partie infidèle ; car il est possible que vous la convertissiez. — * On a ajouté la négation qui se trouve dans la version allemande, à cause de la note. Le texte latin ni le grec n'ont point cette négation, qui n'est pas non plus dans la version française.

§. 17. — ¹⁹ Si la partie chrétienne ne peut pas opérer la conversion de l'autre, ce n'est pas une raison de se séparer d'elle dans le cas où la partie païenne n'est pas décidée à se séparer (§. 12-13), mais qu'elle persévère dans son mariage ; car ayant été appelée au christianisme après son mariage avec la partie païenne (*Voy. pl. h. note 14*), qu'elle demeure dans son mariage. Il n'y a aucune position purement extérieure, quelle qu'elle soit, qui soit capable d'empêcher le chrétien de vivre selon sa foi ; car le vrai chrétien est maître toujours et partout, et il a toutes choses à ses pieds.

13. Circumcisis aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, et præputio nihil est? sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ : sed et si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini : similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo : consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis.

18. Un homme est-il appelé étant circoncis? qu'il n'affecte point de paraître incirconcis²⁰. Est-il appelé n'étant point circoncis? qu'il ne se fasse point circoncire.

19. Ce n'est rien d'être circoncis, et ce n'est rien d'être incirconcis; mais le tout est d'observer les commandements de Dieu²¹.

20. Que chacun demeure dans l'état où il était quand Dieu l'a appelé²². *Ephés. 4, 1.*

21. Avez-vous été appelé étant esclave? ne portez point cet état avec peine; mais si vous pouvez devenir libre, profitez-en plutôt²³.

22. Car celui qui, étant esclave, est appelé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur; et de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de Jésus-Christ²⁴.

23. Vous avez été achetés d'un grand prix : ne vous rendez pas esclaves des hommes²⁵. *Pl. h. 6, 20. Pier. 1, 18.*

24. Que chacun, mes frères, demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé, et qu'il s'y tienne devant Dieu²⁶.

25. Quand aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur; mais voici le conseil que je donne comme étant fidèle ministre du Seigneur, par la miséricorde qu'il m'en a faite²⁷.

γ. 18. — ²⁰ Quelqu'un était-il circoncis, lorsqu'il a embrassé le christianisme, qu'il n'affecte pas, parce que peut-être il rougit de la circoncision parmi les Gentils, de n'être pas circoncis. Qu'il laisse paraître ce signe extérieur sur son corps; car rien d'extérieur n'empêche le chrétien d'appartenir à Dieu en esprit. Sur la manière de faire disparaître les traces de la circoncision, voy. 1. *Mach. 1, 16*, note 17. L'Apôtre parle jusqu'au verset 24 de quelques autres conditions extérieures au-dessus desquelles le chrétien est placé.

γ. 19. — ²¹ La circoncision et la non circoncision n'est pas ce qui nous justifie, mais, etc. Observez comment l'Apôtre attribue ici aux œuvres ce que ailleurs (*Rom. 1, 17. 3, 22. 27, 28*) il fait dépendre de la foi, afin de montrer que la foi doit être jointe aux œuvres, et les œuvres à la foi (*Rom. 3, 31*).

γ. 20. — ²² Litt. : dans la vocation dans laquelle, etc. — La vocation est ici en premier lieu l'état extérieur dans lequel l'homme se trouvait lorsqu'il devint chrétien; mais il n'en est pas moins vrai en général que l'homme doit suivre la voix de Dieu toutes les fois qu'il l'appelle.

γ. 21. — ²³ Etiez-vous esclave (*Voy. 1. Tim. 6*, note 1), lorsque vous êtes devenu chrétien, ne vous en inquiétez pas; car quoique esclave vous pouvez opérer votre salut. Si cependant il vous est possible d'améliorer votre condition extérieure, vous pouvez toujours le faire; mais profitez de votre nouvelle position pour avancer de plus en plus dans la perfection.

γ. 22. — ²⁴ Car se rapporte à « ne vous en inquiétez pas ». Car quoique par votre condition vous soyez esclave, vous pouvez vous dire libre en Jésus-Christ, Jésus-Christ vous ayant délivré de l'erreur et du péché : et l'homme libre, par la seule raison qu'il est libre civilement, n'a sur vous aucun avantage; comme vous, il est tenu de servir Jésus-Christ.

γ. 23. — ²⁵ Jésus-Christ est le maître des hommes libres et des esclaves, nous ayant tous rachetés au prix de son sang; c'est pourquoi ne vous laissez entraîner, en vue de plaire aux hommes, à quoi que ce soit qui pourrait vous détourner du service de Jésus-Christ. Il semble que l'Apôtre veuille principalement par là avertir les Corinthiens de ne pas se rendre les esclaves des docteurs de l'erreur.

γ. 24. — ²⁶ c'est-à-dire, en servant Dieu.

γ. 25. — ²⁷ Si tous doivent demeurer dans l'état où Dieu les a placés, tous doi-

26. Je crois donc ²⁸ qu'il est avantageux, à cause des nécessités pressantes de cette vie ²⁹; qu'il est, *dis-je*, avantageux à l'homme de ne point se marier ³⁰.

27. Êtes-vous lié avec une femme? ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? ne cherchez point de femme.

28. Si néanmoins vous épousez une femme, vous ne péchez pas; et si une fille se marie, elle ne pèche pas : mais ces personnes souffriront les tribulations de la chair ³¹. Or je voudrais vous épargner ³²?

29. Voici donc, mes frères, ce que je vous dis : Le temps est court ³³; et ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point;

30. et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point; ceux qui achètent, comme ne possédant point;

31. enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point; car la figure de ce monde passe ³⁴.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori? noli quærere solutionem. Solutus es ab uxore? noli quærere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem : non peccasti. Et si nupsit virgo, non peccavit : tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi. Ego autem vos parco.

29. Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est : reliquum est, ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint :

30. et qui flent, tanquam non flentes : et qui gaudent, tanquam non gaudentes : et qui emunt, tanquam non possidentes :

31. et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.

vent-ils aussi demeurer dans l'état de virginité où ils sont nés? Le Seigneur n'a point commandé cela, mais moi qui, par sa grâce, suis son apôtre fidèle, je vous le conseille en son nom et dans son Esprit (Ambr., Anselm., Théodore). L'Apôtre semble avoir été amené à cette explication par quelques chrétiens exagérés qui disaient que l'état du mariage était un état criminel, et qui soutenaient que tous les chrétiens devaient attendre le prochain avènement du Seigneur dans l'état de célibat. L'Apôtre conseille donc, il est vrai, à tous, dans le Saint-Esprit, la continence, mais il n'en fait une obligation à personne. Ceux qui ont le don de la continence, il dit qu'il est plus parfait pour eux de l'observer; ceux qui n'ont pas ce don (et qui peuvent contracter mariage), c'est un devoir pour eux de se marier. Le conseil de l'Apôtre s'adressant à tous, c'est un sentiment commun des SS. Pères que *tous peuvent* demeurer dans la vie du célibat, pourvu qu'ils le *veulent*, c'est-à-dire pourvu qu'ils demandent à Dieu la grâce de la continence, qu'ils y tendent avec un courage persévérant, et qu'ils coopèrent à la grâce céleste que Dieu donne à tous ceux qui la lui demandent (Tertull., Chrys., Orig., Jérôm., Ambr., Aug.). Comp. *Matth.* 19, note 11.

ŷ. 26. — ²⁸ Remarquez bien que ce n'est pas là une simple manière de voir, une opinion humaine, mais une certitude dans l'Esprit-Saint (ŷ. 49).

²⁹ Ces nécessités pressantes (présentes et instantes) sont, dans la pensée de l'Apôtre, en partie les peines de ce monde (ŷ. 28), en partie la brièveté du temps qui nous est accordé pour notre sanctification jusqu'à l'avènement du Seigneur (Chrys., Anselm., Jérôm.). Afin d'avoir moins de peines en ce monde, et de pouvoir consacrer sans partage le temps si court de nos épreuves au salut de notre âme, il vaut mieux n'être pas engagé dans le mariage.

³⁰ qu'il vaut mieux être et demeurer dans le célibat.

ŷ. 28. — ³¹ Les tribulations de la chair sont ici principalement les tribulations de la vie dans le mariage. Le mariage est une douleur, die Eh' ist ein Weh, dit le proverbe.

³² Je veux bien cependant vous permettre de choisir les douleurs du mariage (Anselm.). D'autres traduisent : plutôt à Dieu que je pusse par là vous épargner! Plût à Dieu que je pusse vous voir exempts de semblables tribulations!

ŷ. 29. — ³³ Il n'y a jusqu'à l'avènement du Seigneur (*Matth.* 24, 42), jusqu'à la mort, que peu de temps.

ŷ. 31. — ³⁴ Sens des versets 29-31. Je ne vous impose pas la continence; mais je ne puis non plus vous dissimuler que le prochain avènement du Seigneur est pour vous un motif de ne pas trop vous attacher à quoi que ce soit de terrestre. Les gens mariés doivent, en conséquence, tenir leur cœur élevé vers Dieu, et ne

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est.

34. Et mulier innupta, et virgo, cogitat quæ Domini sunt; ut sit sancta corpore, et spiritu. Quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico : non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum observandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta et ita oportet fieri : quod vult faciat : non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit

32. Pour moi, je désire de vous voir dégagés des sollicitudes³⁵. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur³⁶, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu³⁷.

33. Mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde³⁸, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé³⁹.

34. De même une femme qui n'est point mariée, et une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit⁴⁰; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est de plus parfait, et qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement⁴¹.

36. Si quelqu'un donc croit que ce lui soit un déshonneur que sa fille passe la fleur de son âge, et qu'il juge la devoir marier⁴², qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité⁴³, et qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra⁴⁴, prend une ferme résolution dans son cœur,

pas le laisser s'enfoncer dans les jouissances du mariage, et ils doivent également se soumettre à la volonté de Dieu, quand la mort ou d'autres circonstances viennent troubler et dissoudre la vie conjugale. Ceux que l'infortune a jetés dans le deuil, ne doivent pas trop s'affliger, et ceux que la prospérité inviterait à la joie, ne doivent pas trop s'y laisser aller. Ceux qui ont quelques acquisitions, ne doivent pas y attacher leur cœur; et ceux qui, dans ce monde, ont des jouissances quelconques, ne doivent pas, au milieu de leurs jouissances, oublier Dieu; car tout ce qui est terrestre ne mérite pas qu'on s'y attache, parce que la figure sensible de ce monde passe bien vite (*Rom.* 8, 10 et suiv. *Comp. Eccl.* 3, note 5).

γ. 32. — ³⁵ Je vous conseille de vivre hors du mariage, parce que je souhaiterais que vous fussiez exempts de soucis, que vous n'eussiez de pensées que pour l'éternité.

³⁶ de sa sanctification et de celle d'autrui.

³⁷ Dans le grec : au Seigneur.

33 — ³⁸ Il est obligé de s'occuper de choses temporelles, de l'entretien de sa

lle, etc.

il est distrait par des soins multiples, de manière qu'il ne peut vaquer uniquement au service du Seigneur, mais qu'il est dans la nécessité de consacrer une partie de ses soins à lui et à sa famille (Ambr.). Le grec porte :... pour

e à sa femme. Il est partagé.

34. — ⁴⁰ chaste de corps, pure d'esprit.

35. — ⁴¹ Je ne vous dis point cela pour vous contraindre en rien; mais afin de vous faire remarquer ce qu'il y a de plus parfait, ce qui peut vous procurer la

ité d'appartenir au Seigneur absolument sans obstacle.

36. — ⁴² et que les circonstances exigent que sa fille se marie.

γ. 37. — ⁴³ par la détermination de la jeune fille, ou par d'autres circonstances (le péril de subversion, les dispositions de corps et d'esprit de sa fille), à la marier.

⁴⁴ parce que la jeune personne consent à vivre hors du mariage, et que d'ailleurs

il n'y a aucune circonstance urgente qui puisse faire désirer qu'elle se marie.

et juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien; et celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

39. La femme est liée à la loi⁴⁵, tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur⁴⁶.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille⁴⁷; et je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu⁴⁸.

in corde suo, servare virginem suam, bene facit.

38. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit: et qui non jungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit; quod si dormierit vir ejus, liberata est: cui vult nubat: tantum in Domino.

40. Beatior autem erit si sic permanserit, secundum meum consilium: puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam.

CHAPITRE VIII.

Pour ce qui concerne les viandes offertes aux dieux, nous savons bien qu'en elles-mêmes et par elles-mêmes ce sont des choses indifférentes; mais à cet égard la science ne suffit pas, il faut encore que la charité préside à notre manière d'agir. En effet, bien que pour nous, nous sachions qu'il est permis d'user de ces sortes de viandes, parce que les idoles ne sont rien, et qu'il n'y a qu'un seul Dieu et Seigneur, toutefois tous n'ont pas cette science, et si ceux qui ne l'ont pas, provoqués par notre exemple, en mangent contre leur conscience, ils pèchent. Comme il n'importe nullement pour notre salut que nous en mangions ou que nous n'en mangions pas, notre devoir est de ne pas faire de notre liberté un usage qui contribuerait à faire tomber notre frère, lequel, s'il nous voyait manger de ces viandes, en mangerait peut-être aussi; et cela, contre sa propre conviction, de façon que nous serions cause de sa perte, ce qui serait pécher non-seulement contre lui, mais encore contre Jésus-Christ lui-même, qui l'a racheté. C'est pourquoi je ne mange point des viandes dont il s'agit, lorsque je pourrais scandaliser mon frère.

1. Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles¹, nous n'ignorons pas que

1. De iis autem, quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes

§. 39. — ⁴⁵ à la loi du mariage, la loi chrétienne (*Pl. h. §. 3-5. 10, 11*).

⁴⁶ toutefois qu'elle épouse un chrétien. *Comp. Rom. 6, 23. Gal. 3, 27. (Ambr., Théod., Anselm.)*. L'apôtre ne peut entendre qu'un chrétien orthodoxe; car il fait une obligation très-rigoureuse d'éviter les hérétiques qui s'obstinent dans l'erreur (*Tit 3, 10. 11*). Il pouvait donc bien moins encore par ce qu'il dit ici permettre de contracter mariage. C'est pourquoi l'Eglise catholique n'a jamais approuvé ces sortes de mariages, et elle ne les tolère que dans des cas de nécessité, par exemple, dans les pays où orthodoxes et hérétiques vivent mêlés ensemble, et où les mariages entre eux peuvent à peine, à raison des rapports extérieurs, être évités. Le chrétien catholique doit dans ce cas s'en tenir à l'autorité spirituelle dont il dépend, laquelle lui a donné sur ce point des prescriptions conformes aux lois existantes. *Voy. le bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, et Instructio ad Archiepiscopos et Episcopos Bavariæ (Athanas. ann. 1835)*.

§. 40. — ⁴⁷ *Pl. h. §. 25*.

⁴⁸ c'est-à-dire le conseil que je vous donne ne vient pas d'une manière de voir purement humaine, mais de l'Esprit de Dieu, qui m'éclaire ainsi que les autres apôtres.

§. 1. — ¹ Les *idolothytes* sont des viandes que les prêtres des idoles brûlaient en partie pour honorer les idoles, qu'en partie ils consumaient dans des repas célébrés dans le temple avec ceux qui les offraient ou qu'ils invitaient, qu'en partie enfin ils recevaient comme portion du sacrifice qu'il leur revenait, et qu'il vendaient sur les marchés. Comme les Juifs avaient pour ces sortes de viandes une extrême horreur, et que ceux d'entre eux qui se convertissaient au christianisme consen-

scientiam habemus. Scientia in-
nat, charitas vero ædificat.

2. Si quis autem se existimat
scire aliquid, nondum cognovit
quemadmodum oporteat eum
scire.

3. Si quis autem diligit Deum,
hic cognitus est ab eo.

4. De escis autem, quæ idolis
immolantur, scimus quia nihil
est idolum in mundo, et quod
nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur
dii, sive in cœlo, sive in terra
(siquidem sunt dii multi, et do-
mini multi) :

6. nobis tamen unus Deus, Pa-
ter, ex quo omnia, et nos in il-
lum : et unus Dominus Jesus
Christus, per quem omnia, et nos
per ipsum.

nous avons tous sur ce sujet assez de science² ;
mais la science enlève et la charité édifie³.

2. Que si quelqu'un se persuade savoir
quelque chose, il ne sait même pas encore
de quelle manière il doit savoir⁴.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il est
connu de lui⁵.

4. Quant à ce qui est donc de manger des
viandes immolées aux idoles, nous savons
que les idoles ne sont rien dans le monde⁶,
et qu'il n'y a nul autre que Dieu, que le
seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient ap-
pelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la
terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et
plusieurs seigneurs⁷,

6. il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul
Dieu, qui est le Père, duquel toutes choses
tirent leur être, et qui nous a faits pour lui ;
et il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est Jé-
sus-Christ, par qui toutes choses ont été
faites, comme c'est aussi par lui que nous
sommes⁸.

vaient cette aversion prononcée après leur conversion, tandis que les Gentils devenus chrétiens ne se faisaient aucun scrupule d'en user, on dut mettre en question comment les chrétiens, pour ne pas blesser leur conscience, devaient se conduire à cet égard, et il est probable que les Corinthiens avaient consulté l'Apôtre sur ce point. L'ancienne décision donnée par le Concile des apôtres (Act. 15, 20) n'ayant été adressée d'abord qu'aux Gentils convertis d'Antioche et des contrées voisines (Act. 15, 23), n'était pas, ce semble, venue à la connaissance des Corinthiens. C'est pourquoi l'Apôtre donne les explications nécessaires, lesquelles sont toutes dans le sens du concile ; car le concile n'avait pas déclaré que ces viandes fussent défendues par elles-mêmes, il les avait seulement prohibées par ménagement pour les Juifs qui avaient embrassé la foi (Act. 15, 21, note 19). Plus bas (10, 14 et suiv.) saint Paul développant la décision des apôtres, enseigne que la participation aux repas des sacrifices offerts aux idoles est, à la vérité, en elle-même indigne d'un chrétien qui s'assied à la table du Seigneur, mais seulement en tant qu'il participe ses repas dans les temples mêmes.

² Voy. la suite §. 4 : Nous savons que les idoles, etc. — * La suite du §. 1 et les versets 2 et 3 forment une parenthèse.

³ La science sans la charité rend orgueilleux, la charité opère le bien. Je sais que vous avez cette science ; mais la science toute seule vous inspirera de l'orgueil, elle vous fera mépriser la faiblesse de votre frère ; si au contraire, par charité pour lui, vous vous absteniez de ces viandes, vous l'empêcherez de tomber, et ainsi vous ferez le bien.

§. 2. — * Ainsi celui qui dans la haute idée qu'il a de sa science, n'y joint pas la charité, celui-là ne sait pas faire de son savoir un bon usage.

§. 3. — ⁵ celui-là, par sa charité, donne la preuve que Dieu le connaît Matth. 7, 23) et lui a communiqué la vraie science ; car il ne peut avoir la charité sans la grâce de Dieu ; or, la grâce ne meut pas seulement la volonté, elle éclaire encore l'intellect ; elle est amour et science tout à la fois. Celui donc qui a une vraie charité, sait aussi, par un effet de la grâce qui opère en lui la charité et la science, quel usage il doit faire de ce qu'il sait pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères.

§. 4. — ⁶ c'est-à-dire ne sont pas des dieux ; comme le fait voir ce qui suit.

§. 5. — ⁷ car les Gentils disent : Il est vrai, qu'il y a des dieux du ciel et des dieux différents qui sont ceux de la terre, et ainsi il existe, suivant leurs idées, grand nombre de dieux et d'êtres qui président aux destinées humaines ; mais pour nous, etc.

§. 6. — ⁸ D'où il suit que les viandes dont il est question sont par elles-mêmes

7. Mais tous n'ont pas cette science. Car il y en a qui croyant que l'idole est quelque chose, mangent⁹ des viandes qui lui ont été offertes; et ainsi leur conscience qui est faible, en est souillée¹⁰.

8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu : si nous mangeons, nous n'en aurons rien davantage; ni rien de moins, si nous ne mangeons pas. *Rom. 14, 17.*

9. Mais prenez garde que cette liberté que vous avez ne soit aux faibles une occasion de chute. *Rom. 14, 20.*

10. Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits¹¹, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est faible, à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles¹²?

11. Et ainsi par votre science, vous perdrez votre frère encore faible, pour qui Jésus-Christ est mort. *Rom. 14, 15.*

12. Or, péchant de la sorte contre vos frères, et blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre Jésus-Christ¹³. *Rom. 14, 21.*

13. C'est pourquoi si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai plutôt jamais de chair, pour ne pas scandaliser mon frère.

7. Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia usque nunc idoli, quasi idolothytum manducant : et conscientia ipsorum cum sit infirma, polluitur.

8. Esca autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundabimus : neque si non manducaverimus, deficiemus.

9. Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

10. Si enim quis viderit eum, qui habet scientiam, in idolio recubentem : nonne conscientia ejus, cum sit infirma, ædificabitur ad manducandum idolothyta?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum : non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

choses entièrement indifférentes; les idoles, qui ne sont rien, ne sauraient les rendre impures. « Qui nous a faits pour lui » c'est-à-dire auquel nous devons nous soumettre avec obéissance comme ses créatures, et par ce moyen lui rendre honneur et gloire. Pourquoi le Fils est-il le moyen par lequel tout ce qui est a passé à l'existence, et pourquoi aussi le Saint-Esprit n'est-il pas nommé avec les deux autres personnes divines? sur tout cela voy. *Jean, 1, 1.*

7. — ⁹ excités par votre exemple.

¹⁰ leur conscience, bien qu'erronnée, est souillée, parce qu'ils vont contre leur propre conviction. Comp. avec les 7-13. *Rom. ch. 14*, où il est parlé plus au long des ménagements qu'on doit avoir pour les faibles, et de l'obligation de suivre dans sa conduite le dictamen de sa conscience.

7. 10. — ¹¹ Voy. note 2. Dans le grec : Si quelqu'un vous voit, vous qui êtes, etc. ¹² contre sa propre conviction.

7. 12. — ¹³ lui enlevant un bien qu'il a acheté.

CHAPITRE IX.

Pareillement, toujours dans le désir de ne donner aucun scandale, je m'abstiens d'user de ma liberté dans bien d'autres choses. Quoique apôtre aussi bien que les autres, et en cette qualité autorisé comme eux à recevoir des fidèles les choses nécessaires à mon entretien, ce qui est non-seulement conforme à la coutume générale, mais encore prescrit par la loi de Dieu ; néanmoins je n'use pas de ce droit ; car si je trouve gloire et récompense auprès de Dieu, ce ne sera point parce que je prêche l'Evangile, l'est là pour moi un devoir rigoureux, mais parce que je le prêche avec un entier désintéressement, sans aucune récompense temporelle. C'est pourquoi je m'applique en toutes choses à plaire à tous par ma manière de vivre, afin que par ma condescendance pour les faiblesses de tous, je les gagne tous à l'Evangile, et que moi-même j'aie part à ses fruits. Cette façon d'agir entraîne, il est vrai, bien des privations et la mortification du corps ; mais comme dans les jeux de l'arène celui-là seulement obtient la récompense qui fait des efforts, ainsi, sans les rigueurs de la mortification je ne crois pas pouvoir atteindre le but, ni me rassurer contre la réprobation.

1. Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Nonne opus meum vos estis in Domino?

2. Et si alii non sum apostolus, sed tamen vobis sum : nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino ;

3. mea defensio apud eos, qui me interrogant, hæc est.

4. Numquid non habemus potestatem manducandi, et bibendi?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi sicut et cæteri apostoli, et fratres Domini, et Cephas?

6. Aut ego solus, et Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?

1. Ne suis-je pas libre ¹? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu Jésus-Christ notre Seigneur ²? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ³?

2. Et quand je ne serais pas apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur ⁴.

3. Voici ma défense ⁵ contre ceux qui m'interrogent sur ma mission :

4. N'avons-nous pas le pouvoir de manger et de boire? *Luc*, 10, 8.

5. N'avons-nous pas le pouvoir de mener partout avec nous une femme sœur, comme font les autres apôtres, et les frères de notre Seigneur, et Céphas ⁶?

6. Serions-nous donc seuls, Barnabé et moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte ⁷?

§. 1. — ¹ Ce qui est permis aux autres prédicateurs de l'Evangile, ne m'est-il pas aussi permis?

² Voy *Act.* 9, 3-6. Les adversaires de saint Paul lui reprochaient de n'être pas un véritable apôtre, parce qu'il n'avait pas été appelé, comme les autres, immédiatement par Jésus-Christ (*Luc*, 6, 13), et qu'il ne l'avait pas même vu (*Comp. pl. b.* 15, 8. 2. *Cor.* 12, 1-4).

³ N'est-ce pas moi qui ai fondé votre église? (*Act.* 18, 11. 18).

§. 2. — ⁴ car la preuve sensible que je suis apôtre, c'est ce que j'ai opéré parmi vous.

§. 3. — ⁵ cette vocation à faire ce que j'ai fait parmi vous (Anselme),

§. 5. — ⁶ Les mots « une femme, une sœur, » ne signifient pas : une épouse, mais comme les expressions « d'hommes, de frères » (*Act.* 15, 7) désignent, non pas des époux, mais des frères dans la foi, des chrétiens, de même ici par le mot de femme, de sœur, ce n'est pas une épouse, mais une femme chrétienne qu'il faut entendre. Les apôtres suivaient en cela l'exemple du Seigneur, qui vivait dans la société des femmes pieuses, auxquelles il permettait de le servir (*Luc*, 8, 3). Le sens est donc : Je pourrais, aussi bien que les autres apôtres, les parents du Seigneur (*Matth.* 13, 55), et comme Pierre (*Pl. h.* 1, 12), mener une femme chrétienne pour avoir soin de moi dans mes voyages, et exiger qu'elle fût nourrie avec moi.

§. 6. — ⁷ Serions-nous seuls obligés à vivre du travail de nos mains? Dans le

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange point du fruit? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, et n'en mange point du lait?⁸

8. Ce que je dis ici n'est-il que selon l'homme?⁹ et la loi ne le dit-elle pas elle-même?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains¹⁰. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance¹¹? Oui, sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec espérance de recueillir, et celui qui bat le grain, doit espérer d'y avoir part.

11. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels¹²? *Rom. 15, 27.*

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrions-nous pas user plutôt qu'eux¹³? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, et nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de Jésus-Christ¹⁴.

13. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel¹⁵?

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile.

15. Mais pour moi, je n'ai usé d'aucun de

7. Quis militat suis stipendiis unquam? Quis plantat vineam, et de fructu ejus non edit? Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat?

8. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?

10. An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : et qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?

12. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos? Sed non usi sumus hac potestate : Sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt : et qui altari deseruiunt, cum altari participant?

14. Ita et Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horam

grec :... qui n'aurions pas le pouvoir de ne pas travailler (de nos mains)? c'est-à-dire de vivre de l'Evangile, sans pourvoir à nos besoins par le travail des mains?

ŷ. 7. — ⁸ C'est avec beaucoup de justesse que l'Apôtre se sert de ces comparaisons; car l'ouvrier apostolique soutient une lutte pour la vérité et la justice, plante les sarments (la vigne) du Seigneur (*Jean, 15*), et il est le pasteur du troupeau que le Seigneur lui a confié (*Jean, 10*).

ŷ. 8. — ⁹ Dis-je cela seulement par rapport à l'usage qui s'est établi parmi les hommes?

ŷ. 9. — ¹⁰ Dans la Palestine on foule au moyen de bœufs que l'on fait passer sur le blé, pour en faire tomber les grains (*Voy. 5. Moys. 25, 4*).

ŷ. 10. — ¹¹ Dieu a-t-il permis que cela fût dit à cause des bœufs, ou bien plutôt à cause de nous, afin de faire comprendre dans un sens plus élevé que l'ouvrier évangélique mérite sa récompense?

ŷ. 11. — ¹² Litt. : charnels, terrestres, temporels.

ŷ. 12. — ¹³ moi, votre apôtre.

¹⁴ afin que nul ne puisse apporter pour prétexte qu'il ne se convertit pas au christianisme, parce qu'il serait dans l'obligation de contribuer à mon entretien.

ŷ. 13. — ¹⁵ Les prêtres et les lévites, chez les Juifs, recevaient leur portion de dons et des offrandes que l'on faisait au temple (*3. Moys. 27, 30. 4. Moys. 18, 20 et suiv. 5. Moys. 14, 22 et suiv.*).

unus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me : bonum est enim mihi magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet.

16. Nam si evangelizaro, non est mihi gloria : necessitas enim mihi incumbit : vœ enim mihi est, si non evangelizaro.

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo : si autem invitus, dispensatio mihi credita est.

18. Quæ est ergo merces mea ? Ut Evangelium prædicans, sine sumptu ponam Evangelium, ut non abutar potestate mea in Evangelio.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer ;

21. iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege), ut eos, qui sub lege erant, lucrificerem ; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem : sed in lege essem Christi),

ces droits ¹⁶. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi ¹⁷, puisque j'aimerais mieux mourir que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire ¹⁸.

16. Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet de gloire ¹⁹, puisque je suis obligé nécessairement à ce ministère. Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile ²⁰ !

17. Que si je le prêche de bon cœur, j'en aurai la récompense ; mais si je ne le fais qu'à regret, je dispense seulement ce qui m'a été confié ²¹.

18. Quelle est donc ma récompense ²² ? C'est qu'en prêchant l'Evangile ²³, je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans l'Evangile.

19. Car étant libre à l'égard de tous je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes ²⁴.

20. Et j'ai vécu avec les Juifs comme juif ²⁵, pour gagner les Juifs ;

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse assujetti ²⁶, pour gagner ceux qui sont sous la loi ; avec ceux qui n'avaient point de loi ²⁷, comme si je n'en eusse point eu moi-même (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu, ayant celle de Jésus-Christ) ²⁸

ŷ. 15. — ¹⁶ Voy. Act. 18, 3.

¹⁷ Je ne vous écris point ceci comme si je voulais vous donner à entendre que vous devez me récompenser pour mon ministère.

¹⁸ que quelqu'un, par une rétribution même volontaire, me ravit la gloire que j'ai eu Dieu, de vous avoir annoncé l'Evangile gratuitement, sans en retirer aucun avantage humain.

ŷ. 16. — ¹⁹ cela ne me donne aucun droit de me glorifier devant Dieu de quelque mérite spécial.

²⁰ Reconnaissez par là l'étroite obligation où sont tous les pasteurs d'annoncer la parole de Dieu !

ŷ. 17. — ²¹ Car, si je prêche l'Evangile avec un entier désintéressement, sans en recevoir aucune récompense terrestre, j'acquiesce ainsi auprès de Dieu une gloire particulière, et le droit à une récompense spéciale. Que si au contraire je le fais poussé par l'appât d'une récompense terrestre, comme malgré moi, je suis toujours dans la nécessité de le faire, car c'est un devoir du ministère qui m'a été confié, mais je n'obtiendrai pour cela aucune récompense particulière.

ŷ. 18. — ²² Pourquoi donc me glorifie-je d'être digne d'une récompense spéciale ?

²³ c'est parce qu'en prêchant, etc.

ŷ. 19. — ²⁴ Car en général je me suis fait une maxime de vivre, autant que cela peut se concilier avec ma conscience, de manière à plaire à tout le monde, afin de gagner à l'Evangile un nombre d'hommes d'autant plus grand.

ŷ. 20. — ²⁵ Dans la vue de plaire aux Juifs, je me suis conformé aux usages des Juifs (Voy. Act. 16, 3).

ŷ. 21. — ²⁶ Voy. Rom. 3, 21. Ces paroles ne sont pas dans toutes les éditions ecclésiastiques.

²⁷ la loi cérémonielle de Moïse, à l'égard des Gentils.

²⁸ Voy. Rom. 3, 27 et suiv.

pour gagner ceux qui étaient sans loi.

22. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles. Je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous ²⁹.

23. Or, je fais toutes choses pour l'Evangile, afin d'en être participant ³⁰.

24. Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière, tous courent, mais un seul remporte le prix? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix ³¹?

25. Or, tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte tempérance ³²; et *cependant* ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au lieu que nous *en attendons* une incorruptible ³³.

26. Pour moi, je cours, et je ne cours pas au hasard ³⁴. Je combats, et je ne donne pas de coups en l'air ³⁵;

27. mais je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'ayant péché aux autres, je ne sois réprouvé moi-même ³⁶.

ut lucrificerem eos, qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificerem. Omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

23. Omnia autem facio propter Evangelium: ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem, qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere: et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant; nos autem incorruptam.

26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum: sic pugno, non quasi aerem verberans:

27. sed castigo corpus meum, et in servitute redigo: ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

§. 22. — ²⁹ Dans le grec : afin d'en sauver au moins quelques-uns. Sens : Je me suis accommodé, autant que cela a pu se concilier avec ma conscience, à tous les désirs, à toutes les inclinations, à tous les besoins de ceux à qui je devais annoncer l'Evangile, afin d'en gagner au moins quelques-uns (sinon tous) à Jésus-Christ.

§. 23. — ³⁰ afin d'avoir part aux grâces que l'Evangile donne en ce monde, et aux biens qu'il promet pour l'éternité *Voy. §. 27*).

§. 24. — ³¹ Il y avait des courses d'arènes sur l'isthme (sur la langue de terre) près de Corinthe. Dans les arènes il y avait toujours quatre coureurs qui couraient simultanément d'un bout de la carrière à l'autre, et celui qui arrivait le premier devait saisir le but. Les vainqueurs recommençaient ensuite la course entre eux, et c'était celui qui enfin saisissait le but avant tous les autres, qui était le vainqueur définitif et qui recevait le prix. Saint Paul, par cette comparaison, fait allusion à cette vérité de l'Evangile, que beaucoup sont appelés, peu sont élus.

§. 25. — ³² Dans tout ce qui pourrait débiliter.

³³ Chez les Grecs les lutteurs se préparaient longtemps d'avance au combat qu'ils devaient soutenir devant le peuple dans les jeux publics. Ils observaient la plus rigoureuse diète, se privaient de vin et de tous les plaisirs des sens, et s'y exerçaient durant un espace de temps considérable. La vie chrétienne est également un combat de ce genre. Le plus redoutable ennemi que nous ayons à vaincre, c'est notre propre chair. Il faut que nous l'assujettissions à l'esprit, et l'esprit à Dieu (Aug.). Si les combattants des jeux publics s'imposaient tant de privations en vue d'un avantage qui en soi n'est rien, que ne devrions-nous pas faire en vue du bonheur éternel?

§. 26. — ³⁴ J'ai une ferme confiance que j'atteindrai mon but, l'éternelle félicité. Ou ne court pas au hasard quand on vit d'une manière conforme aux règles de l'Evangile, que l'on n'a en vue que la vie éternelle, et que l'on dirige de ce côté toutes ses actions.

³⁵ mais je châtie mon corps à violents coups de poing. La figure est encore empruntée de ces lutteurs qui, armés de gantelets pesants faits de courroies entrelacées et chargés de plomb ou de fer, s'élançaient avec violence sur leur adversaire; quand celui-ci esquivaient adroitement le coup, il se perdait dans l'air.

§. 27. — ³⁶ Je châtie mon corps, à savoir, par les privations et la mortification corporelle et spirituelle. Je ne permets pas que les fidèles me nourrissent et prennent soin de moi, mais je préfère vivre dans la pauvreté, afin de maintenir par ce moyen mon corps dans la discipline, et de me préserver de la perdition. Ne perdez pas cette réflexion : Si saint Paul, malgré les grâces extraordinaires qu'il avait

CHAPITRE X.

Les grâces spirituelles que vous avez reçues ne sont pas pour vous une raison de vous rassurer contre la réprobation ; car jetez les yeux sur les Israélites. Ils furent tous baptisés et nourris spirituellement en Jésus-Christ ; et cependant ils périrent presque tous dans le désert. Ne prenez donc point plaisir au mal, ne vous abandonnez pas à l'idolâtrie et à la fornication, ne tentez point le Seigneur et ne murmurez point comme eux. Dieu a permis qu'ils tombassent dans le péché, afin que nous prissions exemple sur eux, que nous n'eussions pas trop de confiance en nous-mêmes, mais que nous missions dans la tentation toute notre confiance en Dieu. Je vous recommande d'une manière toute particulière de ne point prendre part aux repas des sacrifices offerts aux idoles, car ce serait en quelque manière vous unir aux idoles mêmes, de même que le chrétien s'unit à Jésus-Christ par la divine Eucharistie, et le Juif au ministère du temple par les repas sacrés. Je ne veux pas dire par là que les idoles soient quelque chose, mais satan faisant servir à ses vues et animant l'idolâtrie, par ces repas vous vous mettez en union avec lui. Hors des temples il est permis au chrétien de manger de la chair offerte aux dieux, il n'y a d'excepté que le cas où quelqu'un en serait scandalisé ; car comment pourrions-nous scandaliser le prochain en usant de viandes pour lesquelles nous rendons grâces à Dieu ? Faisons donc toutes choses de manière à honorer Dieu, ce qui arrivera si nous ne donnons à personne occasion de chute, mais que nous vivions de façon à plaire à tout le monde.

1. Nolo enim vos ignorare fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes mare transierunt ;

2. et omnes in Moyse baptizati sunt, et in nube, et in mari :

1. Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer ¹ ;

2. qu'ils ont tous été baptisés sous la conduite de Moïse, dont la nuée est dans la mer ² ;

reçues, regarde comme une chose nécessaire de châtier son corps, de peur d'être réprouvé, quel est celui qui osera encore prétendre de pouvoir se sauver par la foi seule, sans les œuvres, ou en menant dans le monde une vie molle et voluptueuse ? (*Voy. conc. de Trente, sess. 6, chap. 11*).

§. 1. — ¹ que nos pères, les Israélites, lors de leur sortie d'Egypte, étaient sous la protection d'une nuée qui marchait devant eux (*voy. 2. Moys. 13, 21 et suiv. 14, 24*), et qu'ils traversèrent la mer Rouge à pied sec (*2. Moys. 14, 21-27*).

§. 2. — ² que tous, par le moyen de Moïse, leur chef, reçurent spirituellement (d'une manière figurative) le baptême de Jésus-Christ dans la nuée et dans la mer. Il faut entendre ici un baptême spirituel, comme §. 3. 4, il s'agit d'une nourriture et d'un breuvage spirituels. Ce qu'il y avait de spirituel consistait en ce que ces objets, outre ce qu'ils étaient en eux-mêmes, avaient un rapport à Jésus-Christ, et que même avant Jésus-Christ ils représentaient d'une manière symbolique, et par conséquent préfigurative, ce que Jésus-Christ était et ce qu'il a donné en esprit et en vérité. La nuée qui durant le jour tempérait la chaleur par son ombre, et qui durant la nuit éclairait la marche, était une figure de la grâce du baptême qui calme les ardeurs de la concupiscence, et illumine l'esprit de l'homme ; la mer était une figure de l'eau baptismale, d'où le chrétien sort pur de toute corruption, de même que les Israélites traversèrent autrefois sains et saufs la mer Rouge à pied sec. La manne figurait l'adorable sacrement des autels, et l'eau dans le désert les torrents de la grâce de Jésus-Christ, comme Jésus lui-même l'a expliqué (*Jean, 6, 31 et suiv., 4, 10, 14*). Ce rapport spirituel des objets dont il a été question n'est nullement arbitraire ni un jeu de l'imagination, et il en est de même de tous les autres objets de la vie civile et religieuse chez les Israélites ; tous ces objets sont dans une union qui n'est point du tout accommodative, mais nécessaire, avec Jésus-Christ et sa grâce. Cette union nécessaire est dans la nature même des choses. En effet, aucun autre nom sous le ciel n'a été donné par lequel les hommes puis-

3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle ³,

4. et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel : car ils buvaient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait ⁴; et Jésus-Christ était cette pierre ⁵.

5. Mais il y en eut peu d'un si grand nombre qui furent agréables à Dieu; car ils périrent dans le désert ⁶. 4. *Moys.* 26, 64. 65.

6. Or, toutes ces choses ont été des figures ⁷ de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais désirs ⁸, comme ils s'y abandonnèrent. 4. *Moys.* 11, 33. 34.

7. Ne devenez point aussi idolâtres ⁹, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour se divertir. 2. *Moys.* 36, 6.

8. Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour ¹⁰.

9. Ne tentons point Jésus-Christ, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui furent tués par les serpents ¹¹.

3. et omnes eandem escam spiritalem manducaverunt,

4. et omnes eundem potum spiritalem biberunt : (bibebant autem de spiritali, consequente eos, petra : petra autem erat Christus)

5. sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo : nam prostrati sunt in deserto.

6. Sic autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut et illi concupierunt;

7. neque idololatras efficiamini, sicut quidam ex ipsis : quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.

8. Neque fornicemur, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, et ceciderunt una die viginti tria millia.

9. Neque tentemus Christum : sicut quidam eorum tentaverunt et a serpentibus perierunt.

institutions qu'il a établies pour le salut des Israélites, devaient avoir une signification chrétienne; toutes matérielles et sensibles qu'elles étaient. parce que ce peuple sensuel n'était pas encore mûr pour la vérité spirituelle (*Voy.* l'Introduction aux Évangiles), elles devaient receler en elles-mêmes l'esprit et le germe du christianisme. — Le texte grec offre une légère variante; il porte : et tous furent baptisés en Moïse. *εις την Μωσών εξαπτισταντο*, dans la nuée, etc.; mais cette légère variante ne change pas substantiellement le sens; car être baptisé en Moïse, signifie au fond être baptisé en Jésus-Christ suivant la loi de Moïse; et être baptisé par Moïse signifie la même chose.

χ. 3. — ³ de la manne (2. *Moys.* 16, 15, note 21).

χ. 4. — ⁴ Saint Paul entend l'eau qui coula du rocher que Moïse frappa de la verge (2. *Moys.* 17, 6). Il est dit que le rocher suivait, parce que les Israélites ne souffraient jamais du manque d'eau (4. *Moys.* 20, 11. *Ps.* 104, 41), et qu'en général la honte de Dieu leur accorda abondamment toutes les choses nécessaires.

⁵ Cette eau qui ne tarissait point était la figure de l'effusion de la grâce de Jésus-Christ, qui ne cessera jamais (*Jean.* 7, 38).

χ. 5. — ⁶ De 600,000 Israélites, Josué et Caleb seulement entrèrent dans la terre promise. Prenez donc garde à vous, ô Corinthiens, ne comptez pas sur le baptême, sur la divine Eucharistie, sur le saint sacrifice, ni sur toutes les autres grâces; malgré la participation à ces faveurs, vous pourriez encore vous perdre.

χ. 6. — ⁷ pour-nous servir d'exemples et d'avertissements.

⁸ que nous ne désirions rien d'illicite, ou bien que nous étouffions aussitôt le plaisir que causent les choses mauvaises.

χ. 7. — ⁹ par la participation aux repas célébrés à l'occasion des sacrifices offerts aux dieux (*Voy. pl. b. χ. 14*).

χ. 8. — ¹⁰ Dans Moïse (4. chap. 25, 9) il y a 24,000. Saint Paul ne parle que de ceux qui moururent de mort subite, il ne comprend pas ceux qui furent tués par les prêtres. — * Peut-être aussi s'est-il glissé quelque faute de copiste dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages.

χ. 9. — ¹¹ Les Israélites, fatigués de tant de courses pénibles, se laissèrent aller à l'impatience, et ils tentèrent Jéhova, en ce sens que par leurs murmures contre

CHAPITRE X.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum deveniunt.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana : fidelis autem

10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur ¹².

11. Or toutes ces choses qui leur arrivaient, étaient des figures ¹³; et elles ont été écrites pour nous servir d'instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps ¹⁴.

12. Que celui donc qui croit être ferme, prenne garde à ne pas tomber.

13. Ne vous laissez pas surprendre par des tentations, sinon humaines ¹⁵. Dieu est

Moyse, ils doutèrent de sa toute-puissance et de sa bonté, ne sachant s'il pouvait ou s'il voulait les secourir (4. *Moy.* 21, 4-6). Il est dit des Israélites qu'ils tentèrent Jésus-Christ, parce que Dieu, Jéhova, qui s'est révélé dans l'ancienne alliance, était le Fils de Dieu, qui a apparu en Jésus-Christ (Voy. *Ezéch.* 1, notes 8. 14. 45).

§. 10. — ¹² Il y en a qui rapportent ceci aux murmures après le retour des espions (4. *Moy.* 14, 1 et suiv.); d'autres aux murmures qui s'élevèrent après le châtiment de Coré, Dathan et Abiron (4. *Moy.* 16, 41). Par l'ange exterminateur il faut entendre une cause quelconque de ruine.

§. 11. — ¹³ Voy. note 7. — * *Tout ce qui arrivait aux Juifs leur arrivait en figure.* « L'histoire de l'Ancien Testament offre en effet, dans ses principaux faits et dans ses personnages les plus illustres, autant de types où le Messie se trouve désigné avec différents caractères. Adam le représentait comme père de la postérité des saints; Abel comme innocent et vierge; Noé comme réparateur de l'univers, et Abraham comme béni du ciel : dans Melchisédech, il se montrait comme souverain pontife; dans Isaac, comme victime volontaire; dans Jacob, comme chef des élus, et dans Joseph, comme trahi par les siens; il était voyageur, fugitif, puissant en œuvres et législateur dans Moyse; souffrant et abandonné dans Job; haï et persécuté dans la plupart des prophètes; vainqueur dans David, et roi des peuples; pacifique en Salomon, et consécrateur d'un nouveau temple; enfin enseveli et ressuscité dans Jonas. Les tables de la loi, la manne du désert, la colonne lumineuse, le serpent d'airain et la Pâque, étaient des emblèmes de ses dons et de sa gloire; le temple de Jérusalem, seul endroit où il fût permis d'adorer Dieu, était le symbole de son unité; la circoncision de la chair figurait le retranchement des mauvaises pensées, des désirs criminels; et par le retour de la captivité de Babylone, se trouvait figurée cette délivrance de l'homme esclave de ses passions, que devait opérer la sagesse incarnée. Enfin les Juifs eux-mêmes, tour à tour comblés des bienfaits du Seigneur ou objets de sa vengeance, selon qu'ils étaient fidèles ou sourds à ses préceptes, faisaient voir, par leur exemple, quel sort est réservé aux bons et aux méchants. La plupart des ordonnances et des règlements de Moyse renfermaient un sens mystique et beaucoup plus étendu que celui qui résultait de la signification matérielle des mots : il en était de même des promesses que Dieu faisait à ses élus; par exemple, la terre qu'il leur proposait pour héritage désignait la Jérusalem céleste; et lorsqu'il annonçait à David que son royaume subsisterait à jamais, cela devait s'entendre de l'empire éternel que le Messie, sorti de sa race, viendrait fonder un jour. » (Morale de la Bible.) Voy. *pl. b.* note 2 et suiv. Comp. *Rom.* 5, 12. *Hébr.* chap. 3-11.

¹⁴ Les temps de la nouvelle alliance sont appelés les derniers temps, parce que tout ce qui a précédé tend vers cette époque pour son accomplissement spirituel et sa consommation (*Matth.* 5, 17), en attendant que le jour du Seigneur qui décidera de toutes choses arrive comme la fin réelle (2. *Thess.* 2, 2 et suiv. *Pier.* 3, 10).

§. 13. — ¹⁵ Si vous éprouvez quelques tentations pour le mal, ne vous laissez pas dominer par elle, mais que la tentation soit purement humaine. C'est une chose diabolique, dit saint Anselme, d'être vaincu par la tentation du mal, et de pécher par malice; c'est un privilège des anges de n'éprouver aucune tentation; c'est le propre de l'humanité d'éprouver des tentations, mais de les surmonter. Dans le grec : Aucune tentation ne vous a éprouvés, si ce n'est une tentation humaine; c'est-à-dire les tentations que vous éprouvez sont de telle nature seulement, qu'avec la grâce de Dieu vous pouvez en triompher.

fidèle ¹⁶, et il ne permettra pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais il vous fera tirer avantage de la tentation même ¹⁷, afin que vous puissiez persévérer.

14. C'est pourquoi, mes très-chers frères, fuyez l'idolâtrie ¹⁸.

15. Je vous parle comme à des personnes sages; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous bénissons, est la communion du sang de Jésus-Christ? et que le pain que nous rompons, est la communion du corps du Seigneur ¹⁹?

17. Car quoiqu'en grand nombre, nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain ²⁰.

18. Considérez les Israélites selon la chair ²¹; ceux qui mangent de la victime immolée, ne prennent-ils pas part à l'autel ²²?

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose ²³?

Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.

14. Propter quod charissimi mihi, fugite ab idolorum cultura :

15. Ut prudentibus loquor, vos ipsi judicate quod dico.

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

18. Videte Israel secundum carnem : nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris?

19. Quid ergo? dico quod idolis immolatum sit aliquid? aut quod idolum sit aliquid?

¹⁶ constant; il achèvera l'œuvre qu'il a commencée en vous.

¹⁷ il vous donnera la grâce de vaincre.

ŷ. 14. — ¹⁸ Aucun chrétien ne se livrait au culte des idoles proprement dit; mais plusieurs pouvaient regarder comme une chose permise de prendre part aux repas des sacrifices idolâtriques. Non-seulement il régnait dans ces festins la plus grande lascivité, mais c'était encore une profession publique d'adhésion au culte des idoles. Pour toutes ces raisons, il était nécessaire de les interdire purement et simplement aux chrétiens, quoique d'ailleurs manger de la chair des victimes fût en soi une chose indifférente.

ŷ. 16. — ¹⁹ Dans le grec : du corps de Jésus-Christ. Par le calice que Jésus-Christ béni (*Matth.* 26, 27, notes 33 et 34), et que nous, prêtres, nous bénissons de la même manière, ne participons-nous pas au sang de Jésus-Christ? Par le pain que nous rompons et que nous distribuons, ne participons-nous pas au corps du Seigneur? Ne devenons-nous pas, par la participation au corps et au sang du Seigneur, un même corps et un même sang avec lui? Ne contractions-nous pas ainsi avec le Seigneur la plus étroite union? — De là les Corinthiens pouvaient eux-mêmes conclure : Donc celui qui prend part au repas des sacrifices païens contracte avec les idoles une union étroite, il devient idolâtre (*Voy.* ŷ. 20).

ŷ. 17. — ²⁰ Car par la manducation d'un même pain nous sommes faits, quoique en grand nombre (nous devenons tous, pourvu que nous y participions diguement), un pain sacré, un corps mystique, étant tous par cette manducation incorporés au corps mystique de Jésus-Christ, et formant avec lui une seule et même personne (Corneille de Lapièrre). A cause de cette union mystérieuse qui s'établit entre les fidèles et Jésus-Christ par la digne réception de son corps et de son sang, les saints Pères ont appelé cet adorable sacrement communion, c'est-à-dire union commune (*communis unio*) de tous les fidèles entre eux en Jésus-Christ et avec Jésus-Christ (*Aug.*, Bède). C'est pourquoi le concile de Trente (sess. 13, chap. 7) l'a aussi appelé le signe de l'unité, le lien de la charité, le symbole de la paix et de la concorde.

ŷ. 18. — ²¹ qui ne sont Israélites, enfants d'Israël, de Jacob, que selon leur origine charnelle, mais qui ne sont point Israélites selon l'esprit (*Rom.* 9, 7. *Gal.* 6, 16); considérez les Juifs qui ne vivent que selon la loi de Moïse sans la foi.

²² Ceux qui célèbrent les festins des sacrifices judaïques, n'appartiennent-ils pas tous au même autel, à la même religion? — De même vous, si vous assistez au repas des sacrifices païens, vous appartenez aux autels du paganisme, vous offrez avec les païens, vous êtes idolâtres. Ainsi les Pères.

ŷ. 19. — ²³ Par tout ce qui précède, veux-je dire que les idoles et la chair des victimes offertes aux idoles soient quelque chose? Nullement, elles ne sont rien

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum : non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum :

21. non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum ? Numquid fortiores illo sumus ? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est querat, sed quod alterius.

25. Omne, quod in macello venit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

20. Mais je dis que ce que les païens immolent ²⁴, ils l'immolent aux démons ²⁵, et non pas à Dieu. Or, je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons ²⁶. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, et à la table des démons ²⁷.

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu et le piquer de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ²⁸ ? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. *Pl. h. 6, 12.*

23. Tout m'est permis, mais tout n'est pas édifiant. *Pl. h. 8, 1.*

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres ²⁹.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient par un scrupule de conscience ³⁰ :

(voy. *pl. h. 8, 4* et suiv.) ; mais ce que je veux dire, c'est que celui qui prend part au repas des sacrifices idolâtriques, se met en société avec les démons, qui propagent et favorisent l'idolâtrie pour la propagation de leur propre règne (Justinien). Voy. ce qui suit.

ŷ. 20. — ²⁴ Non, je ne dis point cela ; mais, etc.

²⁵ Suivant plusieurs saints Pères, les démons résidaient dans les images des dieux. et se faisaient dans elles rendre les honneurs divins. Que si ce sentiment ne peut pas être démontré, du moins est-il certain que les œuvres de satan, l'impureté, la supercherie et le meurtre accompagnaient le culte des idoles, et que si le démon n'animait pas les statues des dieux, il animait au moins l'idolâtrie (Voy. *Ps. 93, 5*, note 3. Comp. 3. *Moys. 17, 7. 5. Moys. 32, 17*). Il y en a qui traduisent le grec *daimonia* par *fausses divinités*, ou bien par *mânes*, parce que certains païens croyaient que les âmes des hommes morts qui étaient mis au nombre des dieux, demeuraient dans les idoles ; mais saint Paul n'a point pris cette expression dans le sens où elle était employée parmi ces idolâtres, il l'a prise comme elle a été généralement entendue par Jésus-Christ (*Matth. 8, 28. Marc, 3, 15. 7, 26* et suiv. *16, 9. Luc, 11, 20*), et Jésus-Christ entendait toujours par là les malins esprits ; c'est ce qu'on peut regarder comme certain.

²⁶ ce qui arriverait par la participation aux repas des sacrifices (Voy. note 24).

ŷ. 21. — ²⁷ Aller aux repas du sacrifice chrétien et à ceux des sacrifices païens, cela ne peut se concilier. Faites bien attention : Puisque *la table des démons* désigne évidemment *les repas des sacrifices païens*, il s'ensuit nécessairement que l'expression corrélatrice « la table du Seigneur » désigne *les repas du sacrifice chrétien* ; et le saint concile de Trente (sess. 22, chap. 1) a eu raison de se servir de ce passage pour prouver que l'adorable sacrement n'est pas seulement un repas (une nourriture), mais encore un sacrifice.

ŷ. 22. — ²⁸ pour pouvoir triompher de ses châtiments. — Jusqu'ici saint Paul a parlé de la participation au repas des sacrifices comme d'une chose mauvaise, capable de provoquer la colère du Seigneur ; maintenant il parle du simple usage des viandes offertes en sacrifice *sans prendre part au repas des sacrifices*. Il met l'usage qu'on en fait au rang des choses indifférentes, c'est-à-dire qu'il le donne comme quelque chose de permis, pourvu que la faiblesse de nos frères n'en soit point scandalisée.

ŷ. 24. — ²⁹ Que nul ne se borne à n'envisager que son avantage particulier, mais qu'il examine encore si par sa manière d'agir il édifiera ou scandalisera son prochain.

ŷ. 25. — ³⁰ si ce sont des victimes offertes aux dieux, ou non (Voy. *pl. h. 8, 1*). Votre conscience ne doit rien se reprocher au sujet des viandes en elles-mêmes.

26. car ³¹ la terre et tout ce qu'elle contient ³² est au Seigneur. *Ps.* 23, 1.

27. Si un infidèle vous prie à manger chez lui ³³, et que vous y veuillez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience ³⁴.

28. Mais si quelqu'un ³⁵ vous dit : Ceci a été immolé aux idoles; n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, et aussi de peur de blesser la conscience,

29. non votre conscience, mais celle d'un autre ³⁶. Car pourquoi m'exposerais-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout ³⁷?

30. Si je prends avec action de grâces ce que je mange, pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi, pour une chose dont je rends grâces à Dieu ³⁸?

31. Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu ³⁹. *Col.* 3, 17.

32. Ne donnez occasion de scandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu ⁴⁰;

33. comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux, mais ce qui est avantageux à plusieurs afin qu'ils soient sauvés ⁴¹.

26. Domini est terra, et p[er]tinetudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, et vultis ire : omne, quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis : nolite manducare, propter illum qui indicavit, et propter conscientiam :

29. conscientiam autem dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia?

30. Si ego cum gratia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago ?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis : omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, et Gentibus, et Ecclesiæ Dei :

33. sicut et ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

ŷ. 26. — ³¹ Cette particule est dans le grec.

³² car tout a été créé par un seul et même Dieu; tout, par conséquent, est également bon.

ŷ. 27. — ³³ non pas à prendre part aux repas des sacrifices idolâtriques; car cela est défendu (*Voy. pl. h. ŷ. 14* et les notes).

³⁴ *Voy. note 30.*

ŷ. 28. — ³⁵ que ce soit un gentil, un Juif ou un chrétien (*Voy. ŷ. 32*).

ŷ. 29. — ³⁶ Gentils ou Juifs pourraient penser, si vous en mangiez, que vous faites peu de cas de votre religion, et ainsi ils pourraient même concevoir des sentiments de mépris pour le christianisme. Le chrétien, votre frère faible, pourrait se figurer que vous êtes disposé à participer au culte des idoles.

³⁷ Pourquoi userais-je de ma liberté pour me faire regarder par autrui comme transgresseur de la loi? (*Ambr.*).

ŷ. 30. — ³⁸ Puisque je désire user des aliments avec action de grâces envers Dieu, et par conséquent en union avec lui, comment pourrais-je scandaliser mon frère par ce que je mange, et, par conséquent, pécher et me séparer de Dieu? Ces deux choses ne peuvent se concilier.

ŷ. 31. — ³⁹ C'est pourquoi je vous donne pour règle générale, d'avoir en vue dans toutes vos actions de procurer la gloire de Dieu, ce qui a lieu notamment quand, loin de scandaliser votre prochain, vous l'édifiez, car l'édification de votre conduite portera également le prochain à glorifier Dieu, ou l'affermira dans cette disposition (*Anselm., Ambr.*).

ŷ. 32. — ⁴⁰ aux chrétiens.

ŷ. 33. — ⁴¹ *Comp. pl. h. 9, 19-22. Rom. 15, 1-3.* Ceci n'est point en contradiction avec *Gal. 1, 10*; car dans *Gal. 1, 10*, il s'agit de la fausse complaisance pour les hommes. Le désir légitime de plaire à autrui ménage la conscience du prochain,

CHAPITRE XI.

Par rapport aux assemblées religieuses, je veux en attendant, parce que en général vous avez de la docilité, vous donner quelques avis : L'homme étant sous la dépendance de Jésus-Christ, et la femme sous la dépendance de l'homme, il s'ensuit que les hommes doivent paraître dans l'église la tête découverte, et les femmes, la tête couverte ; car l'homme qui aurait la tête couverte déshonorerait Jésus-Christ, et, au contraire, la femme qui ne se couvrirait pas la tête déshonorerait son mari. L'homme doit avoir la tête découverte en signe qu'il est fait pour commander ; la femme doit paraître couverte pour marquer qu'elle est soumise à l'homme. Néanmoins ce n'est pas à dire pour cela qu'il y ait entre l'homme et la femme aucune prééminence réelle en Jésus-Christ. Mais la nature elle-même offre des signes que telle doit être la façon d'agir de l'un et de l'autre, et telle est aussi la coutume générale chez les chrétiens. Du reste, il existe plusieurs autres désordres qui font perdre aux assemblées chrétiennes leur utilité. On propage de fausses doctrines, et outre les repas de charité, le saint sacrifice et la divine Eucharistie sont traités sans respect, quelques-uns allant jusqu'à manger la nourriture qu'ils apportent et à boire avec excès, même avant le saint sacrifice, de manière que dans les agapes les pauvres ne trouvent plus de quoi se rassasier. Le Seigneur a institué le saint sacrifice et la divine Eucharistie ; mais il faut y participer dignement. De l'indigne usage qu'on en fait résultent de grands maux dans votre église. Ainsi donc prenez tous ensemble le repas fraternel, et si vous ne pouvez y satisfaire votre besoin, mangez ensuite chez vous. Je réglerai le reste en personne.

1. Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

2. Laudo autem vos, fratres, quod per omnia mei memores estis : et sicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos scire, quod omnis viri caput Christus est : caput autem mulieris, vir : caput vero Christi, Deus.

4. Omnis vir orans aut prophé-

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ ¹.

2. Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, et de ce que vous gardez les traditions ² et les règles que je vous ai données ³.

3. Mais je désire que vous sachiez que Jésus-Christ est le chef de tout homme ⁴ ; que l'homme est le chef de la femme ⁵ ; et que Dieu est le chef de Jésus-Christ ⁶.

4. Tout homme qui prie ou qui prophé-

et recherche son bien spirituel ; la fausse envie de plaire aux hommes s'accommodant à la légère, et aussi bien contre sa propre conscience que contre celle des autres, même à ce qui est défendu ou douloureux ; la complaisance en soi-même ou l'amour-propre sacrifie tout à sa satisfaction particulière, à son bien-être propre sous le rapport des sens.

ŷ. 1. — ¹ Ce verset est la conclusion du chapitre précédent.

ŷ. 2. — ² Litt. : et de ce que, ainsi que je vous l'ai transmis, vous gardez mes préceptes. — Dans le grec : les traditions.

³ L'Apôtre rend ce témoignage aux Corinthiens en général, et il cherche par ce moyen à ouvrir une voie à leurs cœurs.

ŷ. 3. — ⁴ que l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, comme le premier homme nouveau (Pl. b. 15, 45), est le chef de l'humanité régénérée par lui (Ephés. 5, 23), dans laquelle il n'y a plus ni homme ni femme, mais seulement la création nouvelle (Gal. 3, 28). L'homme est mis pour la nature humaine en général, parce qu'il est de la création immédiate de Dieu (1. Moys. 2, 7), au lieu que la femme a été primitivement tirée de l'homme (1. Moys. 2, 22). Cyril.

⁵ parce qu'elle a été tirée de l'homme.

ŷ. 6 Dieu est le chef de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, en ce sens que toute l'œuvre de la rédemption a été dans la volonté du Père, et que Jésus-Christ lui-même disait qu'il n'était venu que pour faire la volonté de son Père (Jean, 4, 34. 5, 30. 6, 38). Il n'est pas ici question du Verbe divin comme tel, mais de Jésus-Christ, le Verbe de Dieu fait homme. Le Verbe divin en lui-même n'est pas sujet du Père, mais il est Dieu de Dieu.

lise ⁷ ayant la tête découverte, déshonore sa tête ⁸.

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophétise ⁹ n'ayant point la tête couverte, déshonore sa tête, car c'est comme si elle était rasée ¹⁰.

6. Que si une femme ne se voile point la tête, elle devrait donc avoir aussi les cheveux coupés. Mais s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, qu'elle se voile la tête ¹¹.

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu ¹², au lieu que la femme est la gloire de l'homme ¹³.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.

1. Moys. 2, 21. 22.

tans velato capite, deturpat caput suum.

5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum : unum enim est ac si decalvetur.

6. Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si vero turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.

7. Vir quidem non debet velare caput suum : quoniam imago et gloria Dei est, mulier autem gloria viri est.

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro.

§. 4. — ⁷ c'est-à-dire qui chante de saints cantiques et qui parle des choses de Dieu (Comp. 1. Par. 25, 1. 1. Rois, 10, 5).

⁸ parce que l'homme doit se montrer devant Dieu avec le signe de sa destinée, qui est de commander au monde (§. 7). En se couvrant la tête, ce qui est un signe de dépendance (§. 10), il abjurerait sa dignité, et, par là, non-seulement il s'avilirait lui-même, mais encore il déshonorerait son chef (le premier de la race virile), Jésus-Christ, auquel tous les hommes doivent ressembler, dans lequel tous doivent régner. Faites bien attention : Tous les hommes, sans distinction, doivent porter en eux le signe de l'autorité ; car dans l'exercice du culte rendu à Dieu, toutes les distinctions civiles disparaissent, et tous sont égaux.

§. 5. — ⁹ qui chante de saints cantiques (note 7). C'est là dans tous ces passages la signification évidente du mot *prophétiser* ; car il ne peut pas signifier *parler*, enseigner sous l'inspiration divine, puisqu'il est question des assemblées publiques, et que la femme ne peut dans ces assemblées prendre la parole (Pl. b. 14, 34).

¹⁰ elle déshonore son mari ; car elle doit paraître devant Dieu avec le signe de sa destinée, qui est d'être sous le pouvoir de l'homme (§. 9-10). Si elle demeurait découverte, ce serait comme déclarer qu'elle refuse d'appartenir à son mari, et ainsi elle le déshonorerait. Elle serait comme rasée, c'est-à-dire qu'elle s'assimilerait à une femme publique. — On coupait, par punition, les cheveux aux femmes vouées à la prostitution.

§. 6. — ¹¹ Ce verset n'est qu'une répétition de la fin du verset précédent : car une femme découverte est comme nue femme qui serait rasée — une femme sans honneur, qui oublie sa dignité et sa fin.

§. 7. — ¹² Il n'est pas ici question de l'image de Dieu en général, que tous les humains, hommes et femmes, portent en eux-mêmes, tous ayant une âme immortelle, faite pour la sainteté et la justice ; mais de cette ressemblance avec Dieu en vertu de laquelle l'homme est établi maître de toutes choses sur la terre (1. Moys. 1, 26). La femme, il est vrai, a également été revêtue de cette autorité (1. Moys. 1, 28), mais seulement avec l'homme et sous la dépendance de l'homme, pour lequel elle a été créée (§. 9. 1. Moys. 2, 20 et suiv.). Dépendance qui devint plus étroite encore depuis le péché, pour punir la femme d'avoir séduit l'homme (1. Moys. 3, 16). L'homme qui exerce légitimement l'autorité qui lui a été donnée, honore Dieu en ce qu'il vit d'une manière conforme à sa fin, et c'est pourquoi il est appelé l'image et la gloire de Dieu. — Observez que les prêtres ont la tête tantôt couverte, tantôt découverte à l'Eglise : ils sont découverts lorsqu'ils prient, qu'ils offrent et qu'ils dispensent les sacrements divins au nom de Jésus-Christ ; ils sont couverts lorsqu'ils agissent au nom de son épouse, l'Eglise enseignante, notre mère qui, en signe de sa soumission, porte la couronne nuptiale (Apoc. 21, 2).

¹³ Pour la femme, elle honore l'homme, et par là elle honore également Dieu, d'une manière médiate, lorsqu'elle se renferme dans la dépendance que Dieu lui a imposée, lorsqu'elle remplit sa fin. — Plût à Dieu que toutes les femmes retinssent ces paroles gravées dans leur esprit, et reconnussent qu'en cherchant à dominer elles s'éloignent entièrement de leur fin. L'Apôtre va donner maintenant la raison de l'assujettissement de la femme à l'homme.

9. Etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. Ideo debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos.

11. Veruntamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Nam sicut mulier de viro, ita et vir per mulierem : omnia autem ex Deo.

13. Vos ipsi judicate : decet mulierem non velatam orare Deum ?

14. Nec ipsa natura docet vos, quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi :

15. mulier vero si comam nutriat, gloria est illi : quoniam capilli pro velamine ei dati sunt.

16. Si quis autem videtur contentiosus esse : nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio : non laudans, quod non in melius, sed in deterius convenitis.

18. Primum quidem convenientibus vobis in ecclesiam, audio

9. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. 1. *Moys.* 2, 18 et suiv.

10. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête, à cause des anges ¹⁴, la marque de la puissance ¹⁵.

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en notre Seigneur.

12. Car comme la femme a été tirée de l'homme, aussi l'homme naît de la femme : et l'un et l'autre vient de Dieu ¹⁶.

13. Jugez-en vous-mêmes : est-il décent à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête ¹⁷ ?

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il serait honteux à un homme de laisser croître ses cheveux ;

15. et qu'il est au contraire honorable à une femme de les laisser croître, parce qu'ils lui ont été donnés comme un voile qui doit la couvrir ¹⁸ ?

16. Que si quelqu'un aime à contester, pour nous ce n'est point là notre coutume ¹⁹, ni celle de l'Eglise de Dieu.

17. Voilà donc ce que je vous commande ²⁰. Je ne vous loue point non plus de ce que vos assemblées, au lieu de vous être utiles, vous sont nuisibles.

18. Car premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'église,

§. 10. — ¹⁴ c'est-à-dire à cause des pasteurs de l'Eglise (*Apoc.* 1, 20. chap. 2 et 3) ; afin de montrer aux pasteurs de l'Eglise qu'elle reconnaît, comme ils l'exigent au nom de Dieu, sa dépendance de l'homme.

¹⁵ C'est pourquoi la femme doit porter un voile sur sa tête, en signe du pouvoir que l'homme a sur elle (*Chrys.*). Observez que saint Paul dit absolument que la femme doit avoir le pouvoir sur la tête, parce que c'est, à la vérité, le pouvoir de l'homme, mais aussi le pouvoir de la femme ; car la femme n'est forte que par une entière soumission et un dévouement absolu à l'homme ; de même que réciproquement la domination véritablement chrétienne, et par conséquent celle de l'homme, est une servitude (*Voy. Matth.* 20, note 17).

§. 12. — ¹⁶ Toutefois l'homme ne doit pas, à cause de cette domination, oublier qu'en Jésus-Christ l'un n'a aucune prérogative sur l'autre (*Gal.* 3, 28) ; mais que tous les deux se conviennent mutuellement comme parties égales ; et que si l'un est naturellement dépendant de l'autre, tous les deux sont dépendants de Dieu.

§. 13. — ¹⁷ Jugez-en vous-mêmes d'après un signe qu'offre la nature même ; ce signe n'est-il pas une preuve que la femme doit être couverte, et porter en se voilant le signe de sa dépendance ?

§. 15. — ¹⁸ Un signe naturel que l'homme doit être découvert et la femme couverte, n'est-ce pas ce que chacun sent en soi-même, que les cheveux longs, qui seraient la honte d'un homme, font l'ornement de la femme ? Ce sentiment n'est pas une simple imagination ; il repose sur ce fait que la nature a donné à la femme des cheveux plus longs et plus épais qu'à l'homme, comme une espèce de voile naturel, pour montrer que l'ordre divin est qu'elle obéisse, et qu'elle doit avoir, surtout devant Dieu, la tête couverte en signe de sa soumission.

§. 16. — ¹⁹ que les femmes soient découvertes.

§. 17. — ²⁰ de ne pas laisser subsister parmi vous une pareille coutume.

il y a des partialités parmi vous ²¹, et je le crois en partie ²²;

19. car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée ²³.

20. Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cène du Seigneur ²⁴.

21. Car chacun se hâte de manger son souper en particulier, sans attendre les autres; et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès ²⁵.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger? ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres ²⁶? Que vous dirai-

scissuras esse inter vos, et ex parte credo.

19. Nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt, manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam cœnam manducare.

21. Unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum, et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, et confunditis eos, qui non

§. 18. — ²¹ par suite de différentes opinions erronées (§. 19).

²² Voy. *pl. h.* 1, 12 et suiv.

§. 19. — ²³ Lorsque je fais réflexion à la faiblesse humaine, à l'orgueil, à l'inconstance des hommes, à leur inclination vers la nouveauté, comme on le voit particulièrement parmi vous à Corinthe, il n'est pas possible autrement qu'il ne s'élève des hérésies, et par suite de ces erreurs, qu'il y ait des divisions parmi vous. Dieu permet tout cela afin que les amis de la vérité trouvent l'occasion de faire preuve de leur constance, et d'obtenir la couronne de la persévérance (*Matth.* 10, 22. 2. *Tim.* 2, 5).

§. 20. — ²⁴ Lorsque vous tenez des assemblées religieuses, et que vous rendez à Dieu le culte qui lui est dû, ce n'est pas pour faire, pour renouveler ce que le Seigneur fit à la dernière Cène, pour offrir et pour recevoir le corps du Seigneur; mais c'est pour manger et pour boire, et cela en excluant vos frères pauvres (§. 21). Anselme, Chrysostôme, Théophylacte. Des repas de charité accompagnaient la célébration du saint sacrifice et la participation à la divine Eucharistie (*Voy. Act.* 2, note 49).

§. 21. — ²⁵ Dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens, c'était l'usage de s'édifier d'abord par la lecture des divines Ecritures, par la prière et par le chant; ensuite de réitérer ce que Jésus-Christ fit à la dernière Cène, d'offrir et de communier, enfin de terminer l'assemblée par un repas commun, en signe de charité fraternelle. Afin de pouvoir célébrer les saints mystères, et de subvenir aux besoins des pauvres, les plus aisés apportaient du pain et du vin, à quoi ils ajoutaient d'autres viandes pour être servies dans le repas de charité. A Corinthe un désordre s'était introduit à cette occasion; il y en avait qui mangeaient, en tout ou en partie, avant la participation à la divine Eucharistie, ce qu'ils avaient apporté avec eux, et ils allaient même jusqu'à boire avec excès, de sorte qu'au repas des agapes, qui suivait la communion, souvent il ne restait plus assez de viandes pour que tous pussent se rassasier. C'est ce désordre d'intempérance, effet du refroidissement de la charité, que l'Apôtre reprend ici comme une indigne préparation à la réception des saints mystères. — Suivant quelques-uns, les agapes se célébraient avant la sainte Cène. Mais dans ce sentiment on conçoit difficilement comment saint Paul aurait pu dire que quelques-uns mangeaient auparavant, si tous avaient mangé dans le même temps; ou bien comment il s'en trouvait qui, quoique réunis à la même table, retenaient pour eux les viandes qui avaient déjà été offertes auparavant pour être divisées entre tous. En outre, cette opinion a contre elle les témoins les plus anciens, et l'indécence de manger et de boire d'abord, et de vaquer ensuite au culte de Dieu. La manducation de l'agneau pascal avant l'institution de l'Eucharistie ne fait rien ici à la question; car ce n'est point comme repas, mais comme figure qu'elle précéda l'institution du sacrement, et cette institution ne vint à la suite que parce qu'elle en était l'accomplissement spirituel (*Voy. Luc.* 22, note 5).

§. 22. — ²⁶ Si vous voulez bien vous traiter, ne pouvez-vous pas le faire chez vous? Avez-vous si peu de respect pour l'assemblée, que vous la souilliez par vos excès? Votre intention est-elle donc de faire sentir à vos frères pauvres leur indigence?

habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

23. Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur accepit panem,

24. et gratias agens fregit, et dixit : Accipite, et manducate : Hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur : hoc facite in meam commemorationem.

25. Similiter et calicem, postquam cœnavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine; hoc facite quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

26. Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis : mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

27. Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Domini indigne : reus erit corporis et sanguinis Domini.

28. Probet autem seipsum homo : et si de pane illo edat, et de calice bibat.

29. Qui enim manducat et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit : non dijudicans corpus Domini.

je sur cela? vous en louerai-je? non certes, je ne vous en loue point ²⁷.

23. Car c'est du Seigneur que j'ai appris ²⁸ ce que je vous ai aussi enseigné, qui est, que le Seigneur Jésus, la nuit même qu'il devait être livré, prit du pain;

24. et ayant rendu grâce, le rompit, et dit : Prenez et mangez : Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ²⁹ : faites ceci en mémoire de moi.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang ³⁰ : faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne ³¹.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur ³². Jean, 6, 59.

28. Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'il mange ainsi de ce pain, et qu'il boive de ce calice ³³.

29. Car quiconque en mange et en boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur ³⁴.

²⁷ car, par une telle conduite, vous recevez indignement les divins mystères dont je vous ai fait connaître la nature et la haute signification.

ŷ. 23. — ²⁸ par révélation immédiate (Comp. avec ce passage *Matth.* 26, 26 et *euiv.*).

ŷ. 24. — ²⁹ Dans le grec : Qui est rompu pour vous. Ceci est mon corps que j'offre pour vous, mon corps comme victime.

ŷ. 25. — ³⁰ Par mon sang qui est dans ce calice, par l'oblation que je fais de moi-même en mon sang est établie la nouvelle alliance, l'alliance de la grâce (*Voy. Matth.* 26, 27).

ŷ. 26. — ³¹ Toutes les fois que vous célébrerez cette sainte Cène, vous la célébrerez comme le sacrifice de ma mort, comme l'oblation (non sanglante) du Seigneur, durant tous les temps, jusqu'à son second avènement dans la gloire pour le jugement.

ŷ. 27. — ³² Il est aussi coupable que s'il eût mis le Seigneur à mort et versé le sang du Seigneur (*Chrys.*, *Théoph.*). En effet, tout péché mortel est un nouveau crucifiement du Seigneur, parce qu'il n'a pu être expié que par le supplice de la croix; à plus forte raison l'abus criminel et la profanation de tout ce que le chrétien a de plus saint.

ŷ. 28. — ³³ Que le chrétien ne mange de ce pain et ne boive de ce vin qu'après une épreuve et une purification suffisante de sa conscience. L'expression grecque qui est ici rendue par *éprouver* est employée par les écrivains sacrés pour marquer l'épuration des métaux (*1 Pier.* 1, 7, *Prov.* 17, 3; il ne s'agit donc pas ici d'une simple recherche de l'état de l'âme, mais de son épuration, de sa purification réelle, et d'une purification telle que Jésus-Christ l'a prescrite, et par conséquent, par le recours au sacrement de pénitence (*Jean*, 20, 23). C'est pourquoi le saint concile de Trente (sess. 13, chap. 7) enseigne expressément que la confession, lorsqu'elle est nécessaire, doit précéder la réception de l'adorable Eucharistie.

ŷ. 29. — ³⁴ mais en usant comme d'un aliment ordinaire (*Anselme*). Car, dit

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs s'endorment ³⁵.

31. Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas ainsi jugés ³⁶.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde ³⁷.

33. C'est pourquoi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres ³⁸.

34. Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation ³⁹. Je réglerai les autres choses lorsque je serai venu.

30. Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi.

31. Quod si nosmetipsos didicaremur, non utique judicamur.

32. Dum judicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur

33. Itaque fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.

34. Si quis esurit, domi manducet : ut non in judicium conveniatis. Cætera autem cum venero, disponam.

saint Justin, dans son *Apologie des chrétiens* adressée à l'empereur Antouin, nous autres chrétiens, nous n'usons pas de l'Eucharistie comme d'une nourriture commune, mais nous croyons que, comme par la parole divine le Fils de Dieu s'est fait homme, ainsi par les paroles du changement dans l'Eucharistie, sont produits et rendus présents la chair et le sang de Jésus-Christ.

ŷ. 30. — ³⁵ C'est par suite de cet indigne usage des saints mystères que vous êtes punis de toutes ces maladies et de toutes ces morts subites qui vous affligent.

ŷ. 31. — ³⁶ Car si nous nous éprouvions nous-mêmes avec sévérité, et que nous nous purifiassions (note 33), si nous nous jugions nous-mêmes par la confession et la pénitence, la vengeance de Dieu ne nous frapperait pas (Cajétan).

ŷ. 32. — ³⁷ Toutefois les châtimens qui nous sont infligés, nous devons les considérer comme des moyens d'amendement que le Seigneur nous envoie dans la vue de nous faire penser à notre salut, et de nous arracher à la damnation éternelle (Aug.).

ŷ. 33. — ³⁸ Mangez tous ensemble, et non pas l'un avant l'autre (Voy. note 25).

ŷ. 34. — ³⁹ Que si vous ne pouvez dans les agapes manger à votre réfection, vous le pouvez le faire ensuite chez vous. Ou bien : Si quelqu'un croit devoir manger avant même le repas de charité, qu'il le fasse chez lui, de peur d'offenser Dieu (Voy. ŷ. 22.) et d'en subir le châtiment. Saint Paul dit cela pour les humilier et les confondre (Chrys., Théoph.).

CHAPITRE XII.

Pour ce qui est des dons de l'Esprit, je désire que vous ne soyez point là-dessus dans l'ignorance. Etant encore païens, vous alliez stupidement vers des dieux inanimés. Maintenant que vous êtes devenus chrétiens, vous êtes animés par l'Esprit de Dieu, et tout ce que vous faites en vrais chrétiens, est fait dans cet Esprit; car celui-là seulement peut confesser et honorer Jésus-Christ, qui possède son Esprit. Mais quoique l'Esprit de Dieu anime tous les chrétiens, il ne laisse pas d'y avoir divers dons émanant d'un même Esprit, divers ministères sous un même Seigneur, diverses vertus pour opérer des prodiges de la part d'un même Dieu. Ces dons sont distribués pour le bien général, à l'un d'une manière, à l'autre d'une autre, suivant la volonté du Saint-Esprit. Il en est de ces dons comme du corps et de ses membres. De même que le corps avec ses divers membres ne forme qu'un seul tout; ainsi tous les membres de l'Eglise de Dieu sont unis en un seul corps par un même baptême et le même Esprit. Les membres du corps sont de différentes espèces; ils ne peuvent se passer les uns des autres, et ceux qui, en apparence, sont les plus faibles et les moins nobles, sont précisément, dans les desseins de Dieu, les plus nécessaires. Il en est de même du corps de Jésus-Christ, de l'Eglise, dans laquelle les membres ornés des divers dons de la grâce travaillent pour une même fin. Aspirez aux dons les plus utiles, et permettez-moi de vous instruire sur le premier et le plus indispensable de tous.

1. De spiritualibus autem, nolo vos ignorare fratres.

2. Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

3. Ideo notum vobis facio, quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu Sancto.

1. Pour ce qui est des dons spirituels, je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, ce que vous devez savoir¹.

2. Vous vous souvenez bien qu'étant païens, vous vous laissiez entraîner selon qu'on vous menait vers les idoles muettes.

3. Je vous déclare donc, que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit anathème à Jésus : et que nul ne peut confesser que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit². *Marc*, 9, 38.

ÿ. 1. — ¹ Des désordres s'étaient élevés dans l'Eglise de Corinthe par rapport aux dons de l'Esprit que le Seigneur avait promis à ceux qui croiraient en lui (*Marc*, 16, 17, 18), et qu'il leur avait en effet accordés au jour de la Pentecôte (*Act.* 2, 1 et suiv.), ainsi que le baptême (*Act.* 10, 44) et la confirmation (*Act.* 8, 18). Comme Dieu n'accordait pas à tous ces dons extraordinaires, mais qu'il les distribuait seulement à quelques-uns et de la manière qu'il savait être nécessaire pour la dilatation de son royaume, les Corinthiens les ambitionnaient, s'enorgueillissaient de les posséder et en faisaient un mauvais usage; et, au contraire, pour ce qu'ils auraient dû avoir avant tout en vue, comme le don le plus indispensable, la charité, ils en étaient peu soucieux. L'Apôtre leur donne donc ses instructions sur ce sujet dans les trois chapitres qui suivent, où il traite d'abord (ch. 12) de la fin de ces dons, ensuite (ch. 13) de la charité qu'un chrétien doit estimer plus que tout le reste, et enfin (ch. 14) du moyen d'user utilement des dons des langues et de prophétie, dont ils avaient jusques là mal sé.

ÿ. 3. — ² Sens des ÿ. 2 et 3 : Vous savez que lorsque vous étiez encore païens (*Voy. Act.* 18, 8), vous vous rendrez vers les idoles, lesquelles ne pouvaient parler, ni n'avaient un esprit, et que vous-mêmes vous y alliez sans esprit, aveuglément, sans consulter votre raison, conduits uniquement par les aveugles piéjngés des prêtres des idoles. Par rapport à cette conduite que vous teniez autrefois, je vous avertis qu'il en est autrement du christianisme. Le Dieu dont vous approchez est esprit, et vous ne pouvez vous approcher de lui qu'en esprit. L'esprit fait tout dans le chrétien. Le chrétien ne peut donc maudire Jésus-Christ parce qu'il a l'esprit de Jésus; et s'il nomme Jésus son Seigneur, il le fait dans le Saint-Esprit. Le chrétien est animé de l'esprit de Dieu. Or, cet

4. Il y a, à la vérité, diversité de dons spirituels; mais il n'y a qu'un même Esprit³.

5. Il y a diversité de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et il y a diversité d'opérations; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tous⁴.

7. Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connaître au dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité⁵.

8. L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse : un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science⁶ :

9. un autre reçoit la foi par le même Esprit⁷ : un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies :

4. Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus :

5. Et divisiones ministratorum sunt, idem autem Dominus :

6. Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiæ : alii autem sermo scientiæ secundum eundem Spiritum :

9. alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia sanitatum in uno Spiritu :

esprit se manifeste au dehors par différents dons (Voy. ce qui suit). Tel est le sens tout simple de ce verset que d'ordinaire on entend si mal. Que l'esprit dont il est question soit le Saint-Esprit, la troisième personne en Dieu, c'est ce qu'il est superflu de rappeler; seulement il faut bien se souvenir que l'Esprit-Saint étant l'esprit du Père et du Fils, ses opérations procèdent également du Père et du Fils.

§. 4. — ³ Litt. diversité de grâces (Voy. §. 8-10. Rom. 12, 6-9. Pl. b. §. 28).

§. 6. — ⁴ Ce que l'Apôtre désigne (§. 5.) sous le nom de ministère, et (§. 6.) sous celui d'opérations, n'est pas différent de ce qu'il nomme dons de la grâce (§. 4). Ces dons sont appelés ministères, parce qu'ils devaient servir (§. 7.) à l'accroissement extérieur, à la propagation de l'Eglise de Dieu, et ils sont désignés sous le nom d'opérations en général, parce que ce sont des œuvres de Dieu externes (ad extra). En tant que ces œuvres de Dieu sont nécessairement unies à une certaine disposition extérieure d'esprit dans ceux qui en sont prévenus, elles sont appelées dons de la grâce, et elles sont attribuées au Saint-Esprit, qui est le principe qui opère et vivifie tout intérieurement (1. Moys. 1, 2. Ps. 103, 30). En tant qu'elles contribuent au dehors à l'édification de l'Eglise de Dieu, elles sont appelées ministères et sont attribuées au Seigneur, qui a conversé extérieurement et visiblement sur la terre, pour y fonder son Eglise visible. En tant que ce sont des œuvres de Dieu externes (ad extra), c'est-à-dire qu'elles ne s'accomplissent pas seulement dans le sein de la nature divine, comme par exemple la régénération du Fils, elles sont appelées opérations, et sont attribuées en général à la Divinité, parce que les œuvres externes de Dieu appartiennent aux trois personnes divines.

§. 7. — ⁵ Or, chacun de ceux en qui le Saint-Esprit se révèle par les dons de l'Esprit, reçoit ces dons, non pour son propre avantage, mais pour l'utilité de toute l'Eglise. Et c'est pourquoi les théologiens appellent ces dons de la grâce des grâces pures, des grâces par grâce, parce que par elles-mêmes elles ne rendent pas l'homme plus agréable à Dieu, au lieu que les autres grâces que Dieu nous accorde pour le bien de nos âmes et dans l'intérêt de notre salut, rendent l'homme, quand il y coopère comme il doit, plus agréable aux yeux de Dieu, d'où vient le nom qui leur est donné de grâces rendant agréables, de grâces sanctifiantes. Ainsi, quoique Dieu favorise quelqu'un des dons d'opérer des miracles, il n'en est pas plus agréable à Dieu pour cela; ce qui rend l'homme agréable aux yeux de Dieu, c'est la grâce que Dieu lui fait d'un plus haut degré d'amour, et la fidèle coopération à cette grâce.

§. 8. — ⁶ La sagesse désigne la connaissance de la religion chrétienne, des mystères de la foi (Ephés. 1, 8. 17); la parole de la sagesse est le don de communiquer aux autres les mystères de la religion. La science marque la connaissance plus profonde de la religion, particulièrement dans ses rapports avec le judaïsme (Pl. h. 8, 1. 7. 10. 11. 2. Cor. 11, 6. Col. 2, 2. 3), au moyen de laquelle on voit jusqu'à quel point le judaïsme a été abrogé par le christianisme. La parole de la science est le don d'instruire suivant cette exacte connaissance.

§. 9. — ⁷ Par là n'est pas désignée la foi qui justifie, cette foi que chacun doit avoir, mais une foi qui n'est le partage que d'un petit nombre, la foi qui opère

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt : ita et Christus.

10. un autre le don de faire des miracles⁸ : un autre le don de prophétie⁹ : un autre le discernement des esprits¹⁰ : un autre le don de parler diverses langues¹¹ : un autre l'interprétation des langues¹².

11. Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses¹³, distribuant à chacun ses dons, selon qu'il lui plaît¹⁴. *Rom.* 12, 6. *Ephés.* 4, 7.

12. Car¹⁵ comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps; il en est de même de Jésus-Christ¹⁶.

des prodiges, dont Jésus-Christ a dit qu'elle transporte les montagnes (Chrys.). Voy. là-dessus *Matth.* 21, 21. 22.

§. 10. — ⁸ des prodiges éclatants, de ressusciter les morts (Voy. *Jean*, 4, note 32).

⁹ de prédire les choses futures.

¹⁰ le don de discerner si quelqu'un parle effectivement dans la lumière de l'Esprit de Dieu, ou bien si ce n'est pas là un jeu de l'amour-propre et de l'égoïsme, ou même du malin esprit (Chrys., Ambr., Anselm.); Saint-Hilarion, saint Vincent-Ferrier, avaient ce don, et il n'est pas rare qu'il se retrouve encore parmi les confesseurs éclairés lesquels doivent le demander à Dieu avec instance, au moins au degré où il leur est nécessaire pour la conduite des âmes. (Voy. l'excellent ouvrage du cardinal Bona sur le discernement des esprits.)

¹¹ le don de parler en diverses langues, qui étaient auparavant entièrement ignorées de ceux qui parlaient (*Marc.* 16, 17. *Act.* 2, 4, note 7).

¹² le don d'expliquer ce que d'autres ont dit dans le Saint-Esprit. Il y avait ainsi, tout-à-fait dans les premiers temps de l'Eglise, des interprètes dont l'occupation était d'éclaircir les passages obscurs des divines Ecritures, notamment des Epîtres de saint Paul, ou même de traduire ce que d'autres disaient dans des langues étrangères en faveur de ceux qui ne les comprenaient pas. C'est ainsi que saint Clément de Rome doit avoir traduit en grec l'Epître de saint Paul aux Hébreux. Ceci explique comment les versions de quelques-uns des livres saints ont pu obtenir promptement assez d'autorité pour faire tomber les originaux dans l'oubli, comme cela est arrivé, par exemple, à l'égard de l'Evangile de saint Matthieu. Comme l'interprète, le traducteur était dirigé par le Saint-Esprit aussi bien que l'auteur, on pouvait oublier l'original pour la traduction.

§. 11. — ¹³ toutes ces choses et d'autres encore.

¹⁴ selon que l'exige le bien général, l'établissement et la dilatation de son royaume. Le Saint-Esprit, dans les premiers temps de l'Eglise, rendait ces dons communs parmi les fidèles, afin que ce qu'il y avait en eux de miraculeux fixât l'attention sur le caractère divin du christianisme. Plus tard, lorsque l'Eglise eut pris un développement considérable, ils furent plus rares, quoique Dieu, de temps en temps, n'ait pas laissé de faire éclater de cette manière sa gloire et celle de ses fidèles.

§. 12. — ¹⁵ C'est le même Esprit qui est l'auteur de ces divers dons spirituels et il les confère pour une même fin; car comme le corps, avec ses divers membres, ne laisse pas d'être un, de même aussi l'Eglise de Dieu, avec ses membres multiples doués de dons spirituels différents, ne laisse pas d'être une.

¹⁶ de toute l'assemblée des croyants, de l'Eglise, de toute l'humanité nouvelle, dont Jésus-Christ est non-seulement la tête (*Col.* 1, 18), mais encore le corps (*Pl.* b. §. 27). Jésus-Christ est la tête de l'Eglise comme son chef invisible et comme le premier homme nouveau, en qui et par qui tous doivent se renouveler et se réformer. Il est le corps de l'Eglise et de chaque membre en particulier de ce corps, en ce que par son Esprit il opère dans tous, enseignant par l'organe des docteurs, offrant par le ministère des prêtres, croyant dans les fidèles, faisant pénitence dans les pénitents et répandant ainsi sa grâce par tous les membres de l'Eglise (Aug.). En effet, comme le premier homme pécheur (Adam) n'est pas seulement une personne en soi, mais qu'il se reproduit dans tous les hommes coupables, et qu'avec eux il forme comme un seul tout, l'humanité péche-

13. Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres; et nous avons tous été abreuvés d'un même Esprit¹⁷.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs¹⁸.

15. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps : ne serait-il point pour cela du corps?

16. Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps : ne serait-elle point pour cela du corps?

17. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? Et s'il était tout ouïe, où serait l'odorat?

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres, et il les y a placés chacun comme il lui a plu.

19. Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps?

20. Mais il y a plusieurs membres, et *tous ne font qu'un* seul corps.

21. Or l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais au contraire les membres du corps qui paraissent les plus faibles, sont les plus nécessaires¹⁹.

23. Les membres même du corps que nous regardons comme moins honorables, nous les environnons de plus d'honneur; et ceux qui sont moins honnêtes sont couverts avec plus de soin²⁰.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive Gentiles, sive servi, sive liberi : et omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam et corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore : num ideo non est de corpore?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore : num ideo non est de corpore?

17. Si totum corpus oculus : ubi auditus? Si totum auditus : ubi odoratus?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : Opera tua non indigeo; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed multo magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessaria sunt :

23. et quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorum circumdamus : et quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorum honestatem habent.

resse, le vieil homme; de même Jésus-Christ n'est pas seulement une personne en soi, mais il se reproduit dans tous ceux qui ont la foi en lui, et il forme avec eux comme un tout unique, l'humanité agréable à Dieu, l'homme nouveau, ce qui fait qu'il est en même temps chef et corps.

γ. 13. — ¹⁷ tous ensemble nous formons un tout unique; car nous avons tous reçu dans le baptême, quelle que fût d'ailleurs notre condition extérieure, un seul et même Esprit, l'Esprit de régénération : nous avons été comme abreuvés d'un même Esprit, et par ce moyen nous avons été par le baptême réunis en un même tout, comme en un même corps.

14. — ¹⁸ Quoique nous ayons divers dons, cela n'empêche pas que nous ne formions tous ensemble en Jésus-Christ l'humanité nouvelle, comme un tout unique; car le corps humain a également divers membres sans cesser pour cela d'être un.

δ. 22. — ¹⁹ par exemple la langue, le cœur.

τ. 23. — ²⁰ c'est-à-dire les parties secrètes, dont nous rougissons depuis que la concupiscence y a son principal siège (Aug.). Comme nous avons une attention spéciale et un soin particulier pour les membres de notre corps les plus faibles, les plus vils et les moins honorables, parce qu'ils sont particulièrement nécessaires, de même nous devons avoir pour les simples fidèles ceux qui ne possèdent aucun don particulier, les pauvres, les faibles, les malades, les moins considérables dans l'Eglise, une estime particulière, les soutenir avec une cha-

24. Honesta autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus, ei, cui deerat, abundantiorum tribuendo honorem,

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

27. Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores, deinde virtutes, exinde gratias curationum, opulationes, gubernationes, genera lin-

24. Car pour les parties qui sont honnêtes²¹, elles n'en ont point besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même²²,

25. afin qu'il n'y ait point de division dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres²³.

26. Et si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les autres s'en réjouissent avec lui²⁴.

27. Or vous êtes le corps de Jésus-Christ, et membres d'un membre²⁵.

28. Ainsi Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres²⁶, secondement des prophètes²⁷, troisièmement des docteurs²⁸, ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles, puis ceux qui ont la grâce de guérir les maladies, ceux qui ont le don

rité spéciale, les protéger et prendre soin d'eux, parce que ce sont les membres les plus nécessaires de l'Eglise de Dieu (Chrysost., Théoph., Anselm.). Ceux qui sont doués de dons éminents, les thaumaturges, répandent, il est vrai, plus d'éclat extérieur sur l'Eglise ; mais l'Eglise peut subsister sans eux. Les simples fidèles sont au dehors sans marque de distinction, mais intérieurement ils sont ornés des vertus de foi, d'espérance et de charité, sans lesquelles l'Eglise ne pourrait en aucune façon exister. Les pauvres, les faibles, etc. portent en eux l'image de Jésus qui a apparu dans le sein même de la pauvreté et de l'abjection ; ils sont donc proprement la partie essentielle de l'Eglise, sans laquelle elle ne serait qu'une enveloppe vide et creuse.

§. 24. — ²¹ le visage, les yeux, les mains.

²² qu'il a environné d'une force intime, particulière, d'une plus grande efficacité pour la conservation de tout le corps, les membres qui extérieurement sont moins honorés.

§. 25. — ²³ Dieu a attribué à chaque membre une fonction d'une indispensable nécessité pour la conservation de tout, afin que tous ils se soutiennent mutuellement, et conspirent vers une même fin.

§. 26. — ²⁴ A raison de cette indispensable nécessité, dont chaque membre est pour le tout, tout le corps souffre quand un membre souffre ; et, réciproquement, tout le corps prend également part au bien-être de chaque membre en particulier.

§. 27. — ²⁵ Les chrétiens tous ensemble forment le corps de Jésus-Christ ; chacun de vous est membre d'une église particulière, laquelle de son côté est membre de l'Eglise universelle. Nul n'est le corps, chacun n'est qu'un membre. C'est pourquoi que nul ne s'élève au-dessus d'un autre ; car tous sont nécessaires. Que nul, à raison des dons particuliers, ne prétende à une plus haute distinction ; car ce sont précisément les membres les moins honorables qui sont les plus indispensables pour la conservation du tout. Que nul n'aspire aux fonctions qui n'entrent pas dans sa destination, mais que chacun se tienne à la place qui lui a été assignée dans le corps, et qu'il vive moins pour lui que pour le tout.

§. 28. — ²⁶ Dieu a départi à quelques-uns le don particulier de pouvoir être ses envoyés et ses représentants. Saint Paul semble comprendre sous le nom d'apôtres tous les ministres envoyés par Jésus-Christ, comme Jean, 20, 21. Il ne paraît pas que les membres désignent aucune spécialité de rang.

²⁷ Voy. §. 10.

²⁸ des docteurs, des hommes qui ont le don particulier d'instruire les autres dans la religion chrétienne (§. 8).

d'assister les frères ²⁹, ceux qui ont le don de gouverner ³⁰, ceux qui ont le don de parler diverses langues, ceux qui ont le don de les interpréter ³¹. *Ephés. 4, 11.*

29. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?

30. tous ont-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir les maladies? tous parlent-ils plusieurs langues? tous ont-ils le don de les interpréter?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs ³². Mais je vais vous montrer encore une voie *beaucoup* plus excellente ³³.

guarum, interpretationes sermonum.

29. Numquid omnes apostoli? numquid omnes prophetæ? numquid omnes doctores?

30. numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguas loquuntur? numquid omnes interpretantur?

31. *Amulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.*

CHAPITRE XIII.

Ce qui doit être le principal objet de votre émulation, c'est la charité. Sans la charité tous les dons de l'Esprit, le don des langues au degré le plus éminent, le don de prophétie le plus parfait et la pénétration la plus profonde dans les mystères de Dieu, la vertu de foi la plus ferme et le sacrifice le plus entier de soi-même pour le service du prochain, tout cela n'est comme rien. La charité se manifeste au dehors par des sentiments et par des actions de bienveillance envers tout le monde; elle ne subsiste pas seulement durant cette vie, mais encore dans la vie à venir, où cesse tout ce qui n'est destiné que pour le temps présent, et où nous verrons clairement toutes les choses d'en haut dont nous n'avons présentement qu'une connaissance imparfaite. La charité est ce qu'il y a de plus excellent.

1. Quand je parlerais toutes les langues des hommes, et le langage des anges, si je n'ai point la charité, je ne suis que comme un airain sonnante, et une cymbale retentissante ¹.

1. Si linguis hominum loquar, et angelorum, charitatem autem non habeam, factus sum velut æsonans, aut cymbalum tinniens.

²⁹ de prendre soin des malades, particulièrement de ceux qui étaient soignés aux frais de l'Eglise.

³⁰ de régler ce qui concerne les aumônes et les biens de l'Eglise.

³¹ *Voy. x. 10.* Les deux derniers mots ne sont pas dans le grec, mais le *γ.* 30 les suppose.

γ. 31. — ³² Les dons les plus utiles pour les Corinthiens étaient ceux de la science, de la sagesse, de prophétie, de la guérison des malades, de l'apostolat; le don des langues était d'une moindre utilité (*Voy. chap. 14.*), parce qu'ils pouvaient moins contribuer au bien de l'Eglise.

³³ Et je vais vous montrer une voie au salut qui est beaucoup plus excellente que tout ce que l'on peut faire par ces dons de la grâce, la voie de la charité. Cette voie est plus excellente parce que, nonobstant tous ces dons de la grâce, vous pourriez vous perdre, si vous n'agissez dans la charité. L'Apôtre distingue ici la charité des dons extraordinaires de la grâce; ces dons sont des grâces pures, qui par elles-mêmes ne rendent pas agréable à Dieu; la charité est la grâce qui nous rend agréables (justes et saints) à ses yeux.

γ. 1. — ¹ Quand je posséderais le don des langues au degré le plus étendu et le plus parfait, si je n'avais pas la charité, si je ne sentais pas en moi une affection sincère, active à l'égard de tous ceux qui sont hommes comme moi, je ne serais que comme une cymbale retentissante; ces dons feraient sans doute du bruit, attireraient les regards; mais ils me laisseraient sans mérite intérieur de-

2. Et si habuero prophetiam, et noverim mysteria omnia, et omnem scientiam : et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

4. Charitas patiens est, benigna est : charitas non æmulatur, non agit perperam, non inflatur,

5. non est ambitiosa, non querit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum,

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati :

2. Et quand j'aurais le don de prophétie, que je pénétrerais tous les mystères², et que j'aurais une parfaite science de toutes choses ; et quand j'aurais encore toute la foi, jusqu'à transporter les montagnes³, si je n'ai point la charité, je ne suis rien⁴.

3. Et quand je distribuerais tout mon bien pour nourrir les pauvres⁵, et que je livrerais mon corps pour être brûlé⁶, si je n'ai point la charité, tout cela ne me servirait de rien⁷.

4. La charité est patiente, elle est douce⁸ et bienfaisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point téméraire et précipitée, elle ne s'enfle point d'orgueil⁹ :

5. elle n'est point ambitieuse¹⁰, elle ne cherche point ses propres intérêts, elle ne s'aigrit de rien¹¹, elle n'a point de mauvais soupçons¹² ;

6. elle ne se réjoint point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité¹³ ;

vant Dieu, et ils ne me serviraient de rien pour le salut de mon âme. — « Parler le langage des anges » est la même chose que — parler parfaitement. Comment les anges communiquent-ils entre eux, c'est ce que nous ne savons pas. L'Apôtre explique lui-même l'image de la cymbale *ŷ*. 2. où il dit que ceux qui sont doués des dons les plus excellents, mais qui sont dépourvus de la charité, ne sont — rien — ne possèdent rien, et *ŷ*. 3. où il dit d'eux que les dons dont ils sont prévenus sont sans utilité pour leur propre salut. — Ainsi on peut donc être un docteur profond, un prédicateur, un professeur, un maître accompli, qui possède et sait tout ce qu'il peut et doit savoir et posséder ; et cependant si l'on n'a la charité dans le cœur, être sans mérite et sans utilité pour soi-même, et, à moins que Dieu n'en dispose autrement, aussi pour les autres (car voy. *Jean*, 15, 4-6).

ŷ. 2. — ² les plus secrets desseins de Dieu.

³ *Matth.* 17, 19. *Pl. h.* 12, 10.

⁴ Je demeurerais nu, sans aucun mérite propre, au fond de l'âme, sous le rapport moral. La charité est d'un bien plus haut prix que les œuvres merveilleuses ; car ce ne sera point aux prodiges (Voy. *Matth.* 7, 22. 23), mais à la charité que nous serons reconnus pour de vrais chrétiens (Voy. *Jean*, 13, 35). La charité est au-dessus de la science, car que sait l'homme le plus habile, s'il ne sait pas aimer Dieu et le prochain ?

ŷ. 3. — ⁵ peut-être par vaine gloire (*Matth.* 6, 1).

⁶ quand je subirais le martyre (ou bien quand je m'exercerais à l'abnégation et à la mortification la plus entière).

⁷ pour arriver à la béatitude éternelle (Voy. note 1).

ŷ. 4. — ⁸ C'est-à-dire celui qui a la charité est patient, etc. Souffrir avec patience de la part des autres, supporter avec longanimité leurs faiblesses, ne rien faire souffrir à personne, faire à autrui tout le bien dont nous sommes capables, c'est là ce qui constitue presque tout l'exercice de notre charité.

⁹ Celui qui a la charité est sans prétention, il ne s'élève point au-dessus des autres qui possèdent des dons moindres.

ŷ. 5. — ¹⁰ Dans le grec : Elle ne blesse point les convenances. Elle ne rougit pas des ministères inférieurs, comme s'ils étaient contre la bienséance.

¹¹ ni des contre-temps ni des offenses.

¹² Les critiques sans charité ont toujours les yeux sur les fautes d'autrui ; ils en jugent d'après leur cœur corrompu, et à la moindre apparence, ils se scandalisent du mal.

ŷ. 6. — ¹³ elle ne trouve jamais son plaisir dans le mal, mais elle se réjouit toujours quand il se fait quelque bien. Il n'y a que le bien qui soit vrai, c'est-à-dire qui subsiste devant Dieu ; le mal est un mensonge.

7. elle tolère tout ¹⁴, elle croit tout ¹⁵, elle espère tout ¹⁶, elle souffre tout.

8. La charité ne finira jamais. Les prophéties n'auront plus lieu, les langues cesseront, et la science sera abolie ¹⁷ :

9. car ce que nous avons maintenant de science et de prophétie est très-imparfait ¹⁸.

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait ¹⁹, tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. Quand j'étais enfant, je parlais en enfant, je jugeais en enfant, je raisonnais en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenait de l'enfant ²⁰.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, et en des énigmes; mais alors nous verrons face à face ²¹. Je ne connais maintenant qu'imparfaitement; mais alors je connaîtrai comme je suis moi-même connu ²².

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. Charitas nunquam excidit : sive prophetiæ evacuabuntur, sive lingue cessabunt, sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus.

10. Cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

12. Videmus nunc per speculum in ænigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum.

§. 7. — ¹⁴ Dans le grec : elle couvre tout; elle couvre en quelque manière tous les défauts du prochain, de peur que ses sentiments de bienveillance ne souffrent quelque altération.

¹⁵ elle croit facilement tout le bien des hommes.

¹⁶ elle espère tout ce qu'il y a de mieux du prochain.

§. 8. — ¹⁷ La charité persévère encore dans la vie éternelle, bien que les dons particuliers de l'Esprit y prennent fin : les prophéties, parce que l'avenir ne sera plus caché; la diversité des langues, parce que tous se connaîtront et se comprendront par une intuition mutuelle; la science des choses divines, en tant qu'elle recherche, compose, démontre, et, en général, qu'elle est sujette à l'imperfection d'ici-bas; car au delà de cette vie nous verrons clairement la vérité et toute la vérité.

§. 9. — ¹⁸ Nous ne savons présentement que peu de chose, et ce peu de chose nous ne le savons qu'imparfaitement; et c'est ainsi que nous ne savons que peu de chose de l'avenir; et ce que nous en savons, nous ne le savons pas d'une manière très-claire.

§. 10. — ¹⁹ dans l'état de perfection dans l'éternité.

§. 11. — ²⁰ Notre état présent est, par rapport à l'état futur, ce que l'état de l'enfant est par rapport à celui de l'homme fait; présentement nos idées sont imparfaites, et comme enfantines, au delà de la vie, elles seront parfaites et comme viriles.

§. 12. — ²¹ Comme on voit l'objet qui est représenté dans un miroir non pas dans sa réalité, mais seulement dans son image, et même dans une image qui n'est ni parfaite ni entièrement distincte, de même nous ne connaissons ici-bas Dieu et la vérité qu'autant qu'ils sont représentés dans la nature (Rom. 1, 20); et qu'on peut les connaître dans Jésus, sa vie et sa doctrine (Jean, 14, 9) : d'où il suit que nous ne connaissons ni Dieu ni la vérité d'une manière immédiate, mais seulement d'une manière médiate, en figure, ce qui a toujours en soi quelque chose d'obscur, d'énigmatique, de mystérieux, que l'on ne voit jamais avec une entière clarté, qu'il faut toujours embrasser avec la foi (Thomas, Théod.). Il en sera autrement dans l'état de perfection; alors nous serons en la présence de Dieu, nous serons devant lui comme face à face, nous le verrons immédiatement, tel qu'il est dans la réalité de sa nature (Voy. ce qui suit). Les miroirs des anciens étaient oin d'être parfaits; c'est pourquoi il est dit que l'image qu'ils représentaient était énigmatique.

²² Présentement je ne connais Dieu qu'imparfaitement, alors je le connaîtrai, selon qu'il me connaît. Les mots « selon qu'il me connaît » ou bien « selon que je suis connu » n'ont pas été suffisamment pesés par les interprètes. Ils veulent dire : Je connaîtrai Dieu dans la mesure ou dans le degré où je suis connu de lui, à proportion que je serai trouvé juste, homme de bien : car connaître dans Dieu est re-

13. Nunc autem manent fides, spes, charitas, tria hæc : major autem horum est charitas.

13. Or ces trois *vertus*, la foi, l'espérance et la charité, demeurent à présent; mais la charité est la plus excellente des trois²³.

CHAPITRE XIV.

Appliquez-vous donc à la pratique de la charité. Puissiez-vous également faire usage des dons spirituels ; mais parmi ces dons, donnez la préférence au don de prophétie ; car par ce moyen vous pourriez vous rendre utiles à toute l'Eglise, tandis que celui qui parle des langues étrangères n'édifie que lui-même, nul ne comprenant, à moins que ce qu'il dit ne soit traduit. En conséquence, que dans vos assemblées il n'y ait ni prière ni chant que les autres ne puissent entendre, et dont ils ne puissent profiter pour leur édification. La fin principale, comme le déclare le Prophète, pour laquelle le don des langues a été donné, est d'attirer l'attention des infidèles endurcis sur la réalité de l'action de Dieu ; dans les assemblées des fidèles, il faut de préférence ne faire entendre que des paroles intelligibles, afin que les fidèles puissent être édifiés, les infidèles convertis. Ainsi, que dans vos assemblées il n'y en ait qu'un petit nombre qui parlent en des langues étrangères ; encore qu'ils le fassent les uns après les autres, et que toujours on y ajoute l'interprétation. Ceux qui prophétisent, le feront également avec ordre ; car l'Esprit saint leur en laisse la faculté. Les femmes ne doivent ni enseigner ni faire des questions dans les assemblées ; elles peuvent faire résoudre leurs doutes à la maison par leurs maris. Telle est la pratique universelle.

1. Sectamini charitatem, æmulamini spiritualia : magis autem ut prophetetis.

1. Recherchez avec ardeur la charité¹ ; désirez les dons spirituels, et surtout de prophétiser².

connaître (*Matth.* 7, 23) que nous lui appartenons, que nous sommes bons et justes. Nous ne verrons donc et ne connaîtrons Dieu qu'à proportion qu'il nous verra ou nous reconnaîtra bous. D'où il suit que l'éternelle félicité a ses nuances et ses degrés, et que les saints ne sont pas également heureux.

§. 13. — ²³ Ici-bas la foi, l'espérance et la charité contribuent à notre justification et à notre sanctification ; au delà de cette vie la charité seule nous rend heureux ; car la foi devient vision, l'espérance, possession. C'est pourquoi la charité est la plus excellente ; car elle est éternelle. La foi, dit saint Augustin, pose le fondement de la maison de Dieu, l'espérance élève l'édifice, la charité l'achève. Ces trois vertus forment en nous l'homme nouveau, faisant disparaître nos erreurs, et tournant vers le bien nos passions et nos inclinations. La foi éclaire et assujettit l'intellect ; l'espérance des biens éternels nous rend fermes (dans les peines de cette vie), et détache le cœur des biens terrestres ; la charité le purifie et le fait adhérer à Dieu.

§. 1. — ¹ Voy. le chapitre précédent.

² Mettez votre joie à faire tourner au profit de l'Eglise les dons spirituels vraiment utiles (Voy. *pl. h.* 12, 31), surtout le don de prophétie. La prophétie consistait moins dans la prédiction des événements futurs, que dans le don d'enseigner sous l'inspiration du Saint-Esprit, et à dire et à chanter des choses qui pussent porter les assistants à la piété ou les y affermir (Voy. §. 3. 1. *Rois*, 10, note 11). Prophétiser est donc principalement annoncer la parole de Dieu. Cette prédication de la parole divine est appelée *prophétie*, parce que la parole de Dieu obtient son effet, qu'elle se maintient dans l'épreuve que nous en faisons et qu'en font les autres, et que fréquemment les héraults inspirés de cette parole, en confirmation de leur enseignement, prédisaient certains événements à venir. Pour bien comprendre ce qui est marqué dans ce chapitre au sujet de l'emploi du don de prophétie et du don des langues, il ne faut pas perdre de vue le caractère tout spécial des assemblées religieuses dans les premiers temps du christianisme. On voyait encore dans ces assemblées, comme au jour de la Pentecôte (*Act.* 2), le Saint-Esprit remplir subitement les fidèles, de sorte qu'ils louaient Dieu en des langues étrangères, ou bien encore ils tenaient des discours et exécutaient des chants d'édification en des langues intelligibles à tous. Ces opérations extraordinaires de l'Esprit

2. Car celui qui parle une langue ³, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu, puisque personne ne l'entend, et qu'il parle en esprit des choses cachées.

3. Mais celui qui prophétise, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, et les consoler.

4. Celui qui parle une langue s'édifie lui-même; au lieu que celui qui prophétise édifie l'Eglise de Dieu ⁴.

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues ⁵, mais encore plus celui de prophétiser; parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue, si ce n'est qu'il interprète ce qu'il dit, afin que l'Eglise en soit édifiée.

6. Aussi, mes frères, quand je viendrais vous parler en des langues *inconnues*, quelle utilité vous apporterais-je, si ce n'est que je vous parle *en vous instruisant*, ou par la révélation, ou par la science, ou par la prophétie, ou par la doctrine ⁶?

7. Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme le hautbois et la harpe, que si elles ne forment des tons différents, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur le hautbois, ou sur la harpe?

8. Que si la trompette ⁷ ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

9. De même, si la langue que vous parlez n'est pas intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air ⁸.

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde; et parmi ces langues, il n'y en a aucune qui n'ait ses sons intelligibles.

2. Qui enim loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo: nemo enim audit. Spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, et exhortationem, et consolationem.

4. Qui loquitur lingua, semetipsum ædificat: qui autem prophetat, Ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui linguis; magis autem prophetare. Nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis: nisi forte interpretetur, ut Ecclesia ædificationem accipiat.

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens: quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Tamen quæ sine anima sunt, vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo sciatur id quod canitur, aut quod citharizatur?

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. Ita et vos per linguam nisi manifestum sermonem dederitis; quomodo sciatur id quod dicitur? eritis enim in aëra loquentes.

10. Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo: et nihil sine voce est.

Saint avait pour fin de montrer la vérité de ce que Jésus avait dit, qu'il enverrait le Consolateur (*Jean*, 14, 16). Dans les temps postérieurs ces manifestations sensibles du Saint-Esprit cessèrent d'être nécessaires, de même qu'il n'est point nécessaire non plus que Jésus-Christ converse perpétuellement sur la terre. Comme c'est assez pour nous de savoir que Jésus-Christ a été autrefois sur la terre, ainsi ces manifestations extraordinaires de l'Esprit-Saint suffisent, pour nous convaincre qu'il est effectivement descendu sur la terre. Saint Paul va maintenant nous dire que ceux qui se sentent inspirés d'une manière extraordinaire, doivent plutôt prophétiser que parler des langues étrangères devant les assemblées, ayant le pouvoir et la faculté (§. 32.) de faire l'un ou l'autre.

§. 2. — ³ des langues étrangères.

§. 4. — ⁴ « de Dieu » n'est pas dans le grec.

§. 5. — ⁵ car ainsi le témoignage de la descente du Saint-Esprit serait encore plus éclatant.

§. 6. — ⁶ si je ne vous proposais une doctrine claire, révélée. Les quatre expressions: révélation, science, prophétie, doctrine, sont réunies pour marquer — un enseignement révélé, clair, facile à reconnaître et à comprendre.

§. 8. — ⁷ la trompette guerrière.

§. 9. — ⁸ en vain, sans fruit.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei, qui loquor, barbarus : et qui loquitur, mihi barbarus.

12. Sic et vos, quoniam æmulatores estis spirituum, ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis.

13. Et ideo qui loquitur lingua, oret ut interpretetur.

14. Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

15. Quid ergo est? orabo spiritu, orabo et mente : psallam spiritu, psallam et mente.

16. Cæterum si benedixeris spiritu : qui supplet locum idiotæ, quomodo dicet? Amen, super tuam benedictionem? Quoniam quid dicas, nescit;

17. nam tu quidem bene gratias agis : sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquor.

19. Sed in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam : quam decem millia verborum in lingua.

11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle; et celui qui me parle, me sera barbare.

12. Ainsi, puisque vous avez tant d'ardeur pour les dons spirituels, désirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue, demande le don de l'interpréter¹⁰.

14. Car si je prie en une langue, mon esprit prie¹¹, mais mon intelligence est sans fruit¹².

15. Que ferai-je donc? Je prierai d'esprit, mais je prierai aussi avec intelligence¹³; je chanterai d'esprit des cantiques, mais je les chanterai aussi avec intelligence.

16. Que si vous ne louez Dieu que de l'esprit¹⁴, comment celui qui tient la place du peuple¹⁵ répondra-t-il : Amen, à la fin de votre action de grâces, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites?

17. Ce n'est pas que votre action de grâces ne soit bonne¹⁶, mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes les langues que vous parlez¹⁷;

19. mais j'aimerais mieux ne dire dans l'Eglise que cinq paroles dont j'aurais l'intelligence¹⁸, pour en instruire aussi les autres, que d'en dire dix mille en une langue.

ſ. 12. — ⁹ au lieu que maintenant vous ne les faites servir qu'à votre avantage. Puisque vous êtes si jaloux des dons spirituels, et que vous les montrez si facilement dans l'Eglise, ne les faites servir, comme il convient, qu'à l'édification de l'Eglise.

ſ. 13. — ¹⁰ car il peut arriver que celui qui parle soit édifié lui-même de ce que le Saint-Esprit dit par son organe, mais il est possible aussi qu'il n'ait pas le don de l'expliquer aux autres dans une langue qu'ils comprennent (Voy. pl. h. 12, 10, note 12).

ſ. 14. — ¹¹ en union avec l'Esprit de Dieu.

¹² Ce que j'entends bien moi-même, n'est de nulle utilité pour les autres, parce qu'ils ne l'entendent point. Le mot *intelligence* est mis pour comprendre, et le fruit n'est pas le fruit propre, mais le fruit d'autrui, l'édification des autres, comme il résulte évidemment de ce qui suit, où l'Apôtre désire de prier de manière que ceux qui l'entendent comprennent, puissent dire : *Amen* et être édifiés (ſ. 15. 16. 17). Théodoret.

ſ. 15. — ¹³ Je prierai et chanterai en union avec le Saint-Esprit de manière que tous me comprennent. Saint Paul encore ici parle de lui-même au nom de tous les chrétiens.

ſ. 16. — ¹⁴ en esprit simplement, sans vous faire aussi comprendre (ſ. 15).

¹⁵ c'est-à-dire celui qui ne comprend ni quant aux mots ni quant aux sens la langue que vous parlez.

ſ. 17. — ¹⁶ Ou bien : Vous louez Dieu, il est vrai. Les idées d'actions de grâces et de louanges vont ensemble et ne se séparent point.

ſ. 18. — ¹⁷ Dans le grec : Je rends grâces à Dieu de ce que plus que vous tous je parle des langues (de ce que plus que vous tous je possède le don des langues). Ce don était plus nécessaire à l'Apôtre qu'à aucun autre; car il annonçait l'Evangile à divers peuples.

ſ. 19. — ¹⁸ Litt. : suivant mon sens, dans la vue d'édifier les autres.

20. Mes frères, ne soyez point enfants pour n'avoir point de sagesse¹⁹; mais soyez enfants pour être sans malice²⁰, et soyez sages comme des hommes parfaits.

21. Il est dit dans l'Ecriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères et inconnues; et après cela même ils ne m'entendront point, dit le Seigneur. *Isaï.* 28, 11.

22. Ainsi les langues sont un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles; et le don de prophétie au contraire n'est pas pour les infidèles, mais pour les fidèles²¹.

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, et que des ignorants ou des infidèles entrent²² dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés²³?

24. Mais si tous prophétisent²⁴, et qu'un infidèle²⁵ ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent²⁶:

25. le secret de son cœur est découvert; de sorte que se prosternant le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous²⁷.

20. Fratres, nolite pueri effici sensibus, sed malitia parvuli estote : sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est : Quoniam in aliis linguis et labiis aliis loquar populo huic : et nec sic exaudient me, dicit Dominus.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus : prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, et omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ, aut infideles : nonne dicent quod insanitis?

24. Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota, convincitur ab omnibus, diducatur ab omnibus :

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt, et ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod vere Deus in vobis sit.

ÿ. 20. — ¹⁹ ce qui aurait lieu, si vous ne pouviez concevoir qu'il vaut beaucoup mieux dire dans la prière et dans le chant des choses capables d'édifier, que des choses inintelligibles.

²⁰ aussi naïfs dans le mal que des enfants.

ÿ. 22. — ²¹ Sens des versets 21 et 22. Il est écrit dans le prophète Isaïe, que Dieu amènera les Chaldéens avec leur langage étranger chez les Israélites pour les punir, mais que ce châtement retombera sur eux et ne les portera point à se corriger. *Voy.* l'explication de ce passage prophétique). Par où vous pouvez reconnaître que les langues étrangères sont un signe visible du châtement des infidèles, par exemple, des Israélites de cette époque, mais qu'elles ne sont point destinées pour les fidèles; à l'égard de ces derniers, ce qui leur convient, ce sont les prophéties, les discours d'édification. — Les Israélites, il est vrai, reçurent d'abord en qualité de fidèles les prophéties, es exhortations, les menaces, mais ne s'étant point montrés dociles à ce qu'ils étaient enseignés, Dieu fit paraître le miracle du châtement en se servant d'un peuple qui parlait une langue inconnue. En citant ce passage, l'unique chose que saint Paul veuille dire, c'est que les langues dont le Saint-Esprit donne la connaissance ne sont que des signes miraculeux dont la seule fin est de rappeler les infidèles mal disposés à de meilleurs sentiments, et de leur faire remarquer l'action sensible de Dieu (*voy. pl. h. note 2*). Pour les fidèles, et même les incrédules bien disposés (c'est-à-dire qui ne sont point endurcis dans le mal), c'est par les prophéties, l'instruction, les exhortations, qu'il convient de les édifier et de les gagner à la foi (*voy. ce qui suit*). Il est dit que le passage du Prophète est écrit dans la loi, parce que l'on comprenait sous le mot de loi tous les livres de l'Ancien Testament (*Jean*, 10, 34, 15, 25. *Rom.* 3, 19). Le passage du reste est cité plutôt quant au sens que selon la lettre.

ÿ. 23. — ²² des hommes qui ne sont point mal disposés, et qu'il est possible de gagner. Qu'ils ne fussent point mal disposés, c'est ce que prouve leur entrée seule dans une assemblée chrétienne.

²³ chacun parlant une langue différente.

ÿ. 24. — ²⁴ *Voy. pl. h. note 2*.

²⁵ qui n'est point endurci.

²⁶ tous le jugent, tous le convainquent par la force persuasive de la vérité, et aussi en dévoilant ses fautes secrètes, ce qui, au rapport de saint Irénée, eut souvent pour effet, dans les assemblées des premiers chrétiens, des conversions miraculeuses.

ÿ. 25. — ²⁷ Au moyen des prophéties, des exhortations, des instructions qui se-

26. Quid ergo est, fratres? cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, 26. Que faut-il donc, mes frères, *que vous fassiez? Si* lorsque vous êtes assemblés, l'un est *inspiré de Dieu* pour composer un can-

raient faites, cet infidèle se sentirait ému au fond de son âme, et il trouverait tout son cœur dévoilé; ce qui l'engagerait à rendre gloire à Dieu, à faire pénitence et à confesser que le Dieu qui sait tout, parle par votre bouche. — De ce que l'Apôtre dit dans ce chapitre au sujet de la prière et des chants en langues étrangères. Les hommes les plus intelligents ont conclu qu'on peut faire un reproche mérité à l'Eglise catholique de célébrer le saint sacrifice de la messe, et d'administrer les sacrements en langue latine. Pour voir combien cette conséquence est dépourvue de fondement, il n'est nullement nécessaire d'avoir des yeux bien pénétrants. De quoi parle l'Apôtre, et quel est le but précis de la défense qu'il fait? Manifestement elle ne tend que vers cette fin, qu'il n'y ait dans la prière rien d'*inintelligible*, qui ne puisse édifier, rien en langue étrangère *qui ne soit interprété*. Or, si telle est la fin de la défense de l'Apôtre, les prières de la messe et de l'administration des sacrements en langue latine, sont-elles donc quelque chose que l'on ne puisse comprendre? ne sont-elles pas interprétées? Honte à vous si elles sont à votre égard *inintelligibles*! C'est une preuve que vous n'avez point appris à les comprendre, quoiqu'elles vous aient été souvent expliquées, et que vous ayez dans les livres et dans les instructions orales mille moyens d'en acquérir l'intelligence. Vous vous choquez du mot, parce que vous n'en avez pas le sens; si vous en aviez le sens, le mot vous serait chose indifférente. Les prières de l'Eglise catholique n'ont jamais rien d'*inintelligible*; car ses prières publiques, qui reviennent chaque jour, ses bénédictions, etc., sont si souvent expliquées qu'il n'y a que la paresse et le mauvais vouloir qui puissent dire qu'il n'est pas possible de les entendre; les prières qui ne sont point constantes, celles qui sont pour certaines circonstances particulières, qui sont désignées sous le nom de prières de dévotion, de litanies, etc., sont toujours traduites en langue vulgaire. Ce serait superflu de parler des instructions, des exhortations, etc., que l'Apôtre a principalement en vue; car tout cela se fait toujours dans la langue du pays. Mais cependant ne vaudrait-il pas mieux qu'à la Messe, dans l'administration des sacrements, tout fût en langue vulgaire? Nullement. Un peu d'attention seulement! N'est-ce pas une chose excellente que dans le royaume de Dieu, où tous ne doivent avoir qu'un cœur et qu'une âme, et, par conséquent, qu'un seul et même langage, comme cela était à l'origine des choses (1. Moys. 11, 1), on conserve au moins la figure, si l'on ne peut maintenir la chose? N'est-ce pas une belle chose, que tous les enfants d'une même famille n'aient qu'un même langage, que les pères parlent à leurs enfants une même langue, leur apprenant ainsi que si tous n'ont pas un même idiome, du moins ils doivent tous avoir le même langage dans la foi et la charité (Act. 5, note 7)? Et quel avantage y aurait-il donc si ces prières étaient faites en langue vulgaire? Seraient-elles plus intelligibles à ceux qui n'en ont point compris le sens? Un grand nombre ne décrieraient-ils point les choses saintes qu'ils n'entendent pas? Et s'il faut attacher tant d'importance à *entendre et à comprendre la lettre*, serait-il possible d'en arriver-là, alors même que la langue vulgaire sera en usage dans les Eglises? Combien y en aurait-il parmi ceux qui occupent le fond des églises, qui pourraient entendre et comprendre la *lettre*? Ou bien faudrait-il aussi pour cette raison, et afin de rendre à la *lettre* tous ses droits, offrir, baptiser, confirmer, etc., du haut de la chaire? O hommes qui vous attachez tant à la lettre! le même apôtre que vous citez à l'appui de votre défaut d'intelligence ne dit-il pas (2. Cor. 3, 6): La lettre tue, c'est l'esprit qui vivifie. — * C'est avec beaucoup de sagesse que l'Eglise, pour maintenir dans son sein l'unité de foi et de sentiment, a conservé l'unité de langage. C'est avec non moins de sagesse que la langue dont elle a fait choix pour maintenir l'unité de langage, est cette ancienne langue latine, commune à tous les peuples, et qui, avec la langue grecque également encore subsistante et admise comme langue liturgique dans une partie de la chrétienté, a été celle de ses premiers enfants, de ses premiers docteurs et de ses conciles de tous les temps. Or, le but que l'Eglise s'est proposé par le maintien de l'unité de langage dans l'expression de sa foi et dans la prière publique ne serait pas atteint, si, dans toute la catholicité, chaque église particulière, chaque diocèse, pouvait avoir sa liturgie propre, et apporter arbitrairement tous les changements qu'il plairait aux évêques qui se succèdent d'y introduire. Aussi l'Eglise à laquelle il appartient de veiller au maintien de l'unité de foi et de sentiment parmi les chrétiens, a-t-elle toujours poussé non-seulement à l'unité de la foi et à l'unité dans les principes fondamentaux de la morale, mais encore à l'unité dans l'exercice public du culte, afin que ceux qui

tique, l'autre pour instruire, un autre pour révéler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue, un autre pour l'interpréter, que tout se fasse pour l'édification ²⁸.

27. S'il y en a qui aient le don des langues ²⁹, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue*; et qu'ils parlent l'un après l'autre, et qu'il y ait quelqu'un qui interprète *ce qu'ils auront dit*.

28. Que s'il n'y a point d'interprète, qu'il se taise ³⁰ dans l'Eglise, qu'il ne parle *qu'à soi-même et à Dieu*.

29. Pour ce qui est aussi des prophètes ³¹, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent ³², et que les autres en jugent ³³.

apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet : omnia ad ædificationem fiant.

27. Sive lingua quis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpret, taceat in Ecclesia, sibi autem loquatur, et Deo.

29. Prophetæ autem duo, aut tres dicant, et cæteri dijudicent.

sont un *intérieurement*, se montrassent également un *extérieurement*, comme des enfants animés des mêmes sentiments, dans la manière d'honorer leur Père commun. C'est pour cela que l'Eglise romaine, comme la mère et la maîtresse de toutes les autres, a de tout temps travaillé à établir une liturgie unique et universelle et n'a souffert qu'avec peine la diversité, lorsque telle ou telle population a voulu en ce point marcher dans ses propres voies. Plaise à Dieu que ces monuments du sens et de la *volonté propre* disparaissent de plus en plus dans la famille catholique, unie par les liens de l'unité intérieure. Les avantages qui en résulteront, ne peuvent être que très-grands. En effet, si dans le culte même extérieur que nous rendons à Dieu, nous nous montrons attentifs à ne l'honorer que de la manière qu'il a lui-même déterminée par l'autorité établie par lui, ne pouvons-nous pas alors espérer que nos hommages lui seront d'autant plus agréables, et que le sacrifice que nous lui offrons dans notre unité, sera récompensé par des bénédictions d'autant plus abondantes ? Toutes ces considérations s'appliquent également à l'Office ecclésiastique, ou à la prière publique du prêtre. Le Seigneur lui-même n'avait recommandé pour tous ceux qui croiraient en lui qu'une seule formule de prière, et c'est à l'Eglise qu'il a laissé la charge et le soin de fixer, en établissant les règles de la vie canoniale, la prière commune qui devait être faite pour elle. Puisse donc encore en cela disparaître tout particularisme ! Puisse le clergé catholique des deux hémisphères faire monter dorénavant jour et nuit devant le trône de Dieu, avec une *seule lèvre* et avec une *expression unique*, de même que dans l'unité d'esprit, le sacrifice de son culte et de ses supplications médiatrices ! (*Voy. sur le défaut d'autorité des liturgies particulières modernes, Théol. dogm. de Mgr le cardinal Gousset, t. I, n. 272-378*).

§. 26. — ²⁸ Si durant vos assemblées religieuses, le Saint-Esprit agit en vous d'une manière particulière, de façon que l'un se sente inspiré pour exécuter quelque chant, un autre pour exhorter, un troisième pour prier en une langue étrangère, un quatrième pour révéler quelque chose d'inconnu concernant l'avenir, un cinquième pour faire part d'une explication aux assistants, chacun dans ce cas peut suivre cette impulsion ; mais que tout se passe de telle sorte que le reste de l'assemblée en soit édifié. Distinguez bien les assemblées des premiers chrétiens de celles qui ont eu lieu dans les temps subséquents, de peur d'être conduits à cette fausse conséquence, qu'il en devait être dans les unes comme dans les autres. Ces effets extraordinaires du Saint-Esprit ne formaient pas le caractère essentiel, requis pour tous les temps, des assemblées chrétiennes ; ils ne pouvaient pas le former, puisqu'ils ne dépendaient que du Saint-Esprit, qui n'a voulu rendre son opération ainsi sensible et extraordinaire que dans les premiers temps (note 2). De là il suit que les prescriptions que l'Apôtre fait à ce sujet ici et dans ce qui suit, ne regardent que ces temps-là : inférer donc de ce qu'il dit, qu'il en devrait ou pourrait être de même dans toutes les assemblées chrétiennes de tous les temps, c'est une conséquence par trop inexacte.

§. 27. — ²⁹ Si l'on parle en langues étrangères, alors, etc.

§. 28. — ³⁰ celui qui peut prier, chanter en langues étrangères.

§. 29. — ³¹ Voy. *pl. h.* note 2.

³² également l'un après l'autre (§. 27. 31).

³³ Les autres, ceux qui ont le don de prophétie (*Pl. h. 12, 10*). peuvent juger et

30. Quod si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare : ut omnes discant, et omnes exhortentur :

32. et spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis : sicut et in omnibus ecclesiis sanctorum doceo.

34. Mulieres in ecclesiis taceant, non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent. Turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.

36. An a vobis verbum Dei processit? aut in vos solos pervenit?

37. Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis, cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Itaque fratres æmulamini prophetare : et loqui linguis nolite prohibere.

30. Que s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis, que le premier se taise.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, et que tous soient consolés.

32. Et les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes³⁴.

33. Car Dieu n'est pas un Dieu de trouble, mais un Dieu de paix³⁵; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les églises des saints.

34. Que les femmes³⁶ se taisent dans les églises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne³⁷.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons : car il est honteux à une femme de parler dans l'Eglise.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie? ou n'est-elle venue qu'à vous seuls³⁸?

37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur³⁹.

38. Que si quelqu'un veut l'ignorer, il sera lui-même ignoré⁴⁰.

39. Ainsi, mes frères, désirez surtout le don de prophétie, et n'empêchez pas l'usage des dons des langues⁴¹.

ce qui est dit est réellement une prophétie divine. En qualité de prophètes, ils ont le don de discernement en cette matière (*Voy. §. 37*). Par les autres, ce n'est pas le peuple en général qui est désigné, mais seulement la classe des prophètes; car on ne peut juger de ce qu'on n'entend pas.

§. 32. — ³⁴ Vous pouvez observer cet ordre; car l'Esprit qui agit de diverses manières dans le prophète, n'est pas une inspiration sauvage et fouguese, comme chez les païens; mais il veut opérer en union avec l'esprit de l'homme, et, par conséquent, en lui laissant sa liberté; il s'accommode ainsi à sa volonté, et il dépend du prophète de se retenir ou non. C'est ainsi que Jonas (chap. 1), Jérémie (1, 6), Moïse (2. *Moys.* 4), retinrent longtemps en eux-mêmes le don de prophétie. Voyez encore ici comment Dieu n'opère que de concert avec l'homme, tout ce qu'il veut faire pour l'homme.

§. 33. — ³⁵ Car Dieu aime l'ordre et l'union.

§. 34. — ³⁶ Dans le grec : vos femmes.

³⁷ Toutes les femmes, même celles qui ont le don de prophétie (*Act.* 21, 9), doivent s'abstenir de prendre la parole dans les assemblées; leur devoir est de demeurer subordonnées aux hommes, comme la loi de Moïse le veut (1. *Moys.* 3, 16). En parlant au milieu des hommes, les femmes manqueraient également à la réserve et à l'humilité (*Aselm.*).

§. 36. — ³⁸ Votre église est-elle donc l'Eglise mère ou l'unique église, pour vous croire autorisés à pouvoir introduire une nouveauté par la permission accordée aux femmes de parler dans l'église?

§. 37. — ³⁹ Quiconque possède le don de prophétie, reconnaîtra bien vite que les prescriptions que je vous fais viennent de Dieu.

§. 38. — ⁴⁰ celui-là sera rejeté de Dieu. Dans le grec : Si quelqu'un le méconnaît, qu'il le méconnaisse (toutefois ce ne sera qu'à son détriment).

§. 39. — ⁴¹ Il ne faut point apporter d'obstacles au don de prophétie, mais il faut en restreindre l'usage dans les limites qui ont été fixées.

40, Mais que tout se fasse dans la bien-séance, et avec ordre.

40. Omnia autem honeste, secundum ordinem fiant.

CHAPITRE XV.

Je vous ai déjà enseigné de vive voix que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, qu'il est ressuscité d'entre les morts, et qu'il a apparu à tous ses disciples, même à moi, quelque indigne que j'en fusse. Ainsi la résurrection de Jésus-Christ est hors de tout doute, et il n'est pas concevable comment il s'en rencontre parmi vous qui nient la résurrection des chrétiens; car si les chrétiens ne devaient pas ressusciter, Jésus-Christ ne serait pas ressuscité non plus, la prédication et la foi chrétiennes seraient donc vaines, notre témoignage faux, nos péchés non encore pardonnés, et nous-mêmes nous serions les hommes les plus dignes de compassion. Mais Jésus-Christ est réellement ressuscité, et il est devenu en sa qualité de premier homme nouveau, l'auteur de la résurrection, comme le vieil Adam a été la cause de la mort. Pourquoi s'en trouverait-il qui s'exposent à des épreuves pénibles en faveur des morts, pourquoi n'exposerais-je moi-même à tant de souffrances, s'il n'y avait point de résurrection? Prenez garde de ne pas vous laisser séduire? Si vous ne concevez pas comment les morts pourront ressusciter, sachez que le corps après la résurrection sera aussi différent du corps que nous portons actuellement, que la plante est différente du grain, et que les corps terrestres diffèrent des corps célestes. Le corps ressuscité sera impérissable et semblable à celui de Jésus-Christ après sa résurrection, tandis que notre corps actuel ressemble à celui du terrestre Adam. Oui, il est certain qu'au temps marqué, nous sortirons du tombeau revêtus d'un corps incorruptible, sur lequel ni la mort ni le péché n'auront plus d'empire. Soyez donc fidèles afin de recevoir cette glorieuse récompense.

1. Je crois maintenant, mes frères, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurez fermes, *Galat. 1, 21.*

2. et par lequel vous êtes sauvés, afin que vous voyiez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce serait en vain que vous auriez embrassé la foi¹.

3. Car premièrement je vous ai enseigné, et comme donné en dépôt ce que j'avais moi-même reçu, savoir : que Jésus-Christ est mort pour nos péchés², selon les Ecritures; *Isaïe, 53, 5.*

4. qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Ecritures³;

5. qu'il s'est fait voir à Céphas⁴, puis aux onze apôtres⁵;

6. qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cents frères, dont il y a

1. Notum autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis,

2. per quod et salvamini : quæ ratione prædicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod et accepi : quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum Scripturas :

4. et quia sepultus est, et quæ resurrexit tertia die secundum Scripturas :

5. et quia visus est Cephæ, et post hoc undecim :

6. deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul :

¶ 2. — ¹ Celui-là croit en vain, qui n'allie pas les œuvres avec la foi.

¶ 3. — ² Voy. *Rom. 3, 21-26.*

¶ 4. — ³ Voy. *Jonas, 2, 1. 2* et la Préface sur ce prophète.

¶ 5. — ⁴ à saint Pierre (*Pl. h. 9, 5*). Comp. *Luc, 24, 34.*

⁵ Litt. : aux onze, — aux onze, parce que Judas n'était plus parmi eux. Le *te* de Complute porte : aux douze; mais plusieurs anciens témoins confirment la lecture de la Vulgate.

quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt :

7. deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus :

8. novissime autem omnium tanquam abortivo, visus est et mihi.

9. Ego enim sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit, sed abundantius illis omnibus laboravi : non ego autem, sed gratia Dei mecum :

11. sive enim ego, sive illi : sic prædicamus, et sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est : neque Christus resurrexit.

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra :

plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, et quelques-uns sont déjà morts⁶;

7. qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques⁷, puis à tous les apôtres⁸;

8. et qu'enfin, après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton⁹.

9. Car je suis le moindre des apôtres, et même je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. *Ephés. 3, 8. Act. 8, 1* et suiv.

10. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres¹⁰, non pas moi seul toutefois, mais la grâce de Dieu avec moi¹¹.

11. Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru¹².

12. Puis donc qu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point?

13. Que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est donc point ressuscité¹³.

14. Et si Jésus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, et votre foi est vaine aussi¹⁴.

ŷ. 6. — ⁶ Voy. *Matth. 28, 16. 17.*

ŷ. 7. — ⁷ le Mineur (*Matth. 10, 3*). Il est ordinairement appelé simplement Jacques, parce que Jacques-le-Majeur ne vécut pas longtemps. Il n'est d'ailleurs fait mention de cette apparition qu'en cet endroit.

⁸ Jésus-Christ se montra encore une fois à tous les apôtres peu avant son ascension (*Marc. 16, 19. Luc. 24, 51. Act. 1, 4* et suiv.).

ŷ. 8. — ⁹ Saint Paul s'appelle un avorton, parce que, ainsi qu'il le dit ŷ. 9, il avait persécuté l'Eglise de Dieu, et que, pour cette raison, il n'avait pas plus droit de prétendre au titre d'apôtre qu'un avorton ne peut recevoir le nom d'homme. Sur cette apparition voy. *Act. 9, 1* et suiv.

ŷ. 10. — ¹⁰ plus que chacun des autres apôtres, pris en particulier.

¹¹ Le grec n'est pas différent : mais la grâce de Dieu qui est avec moi. De ces mots « avec moi » il résulte clairement que pour les bonnes œuvres de la part de l'homme, le concours de la grâce divine et de la liberté humaine est requis, et que, par conséquent, l'efficacité de la grâce ne peut être conçue sans le libre arbitre de l'homme.

ŷ. 11. — ¹² Ce verset se rattache au ŷ. 8. Les versets 9 et 10 sont intercalés, et le sens est : Quels qu'aient été les témoins de sa résurrection, elle est annoncée et crue comme une vérité fondamentale.

ŷ. 13. — ¹³ Si nul homme ne ressuscite, Jésus-Christ, étant le premier homme nouveau (ŷ. 21), ne peut pas être ressuscité ; car ce qui est dénié à tous, est dénié à chacun en particulier.

ŷ. 14. — ¹⁴ Si Jésus-Christ n'a pas vaincu la mort, il n'a pas non plus vaincu le péché, et son sacrifice ne l'a pas expié ; car la mort est la suite et la punition du péché. Or, si Jésus-Christ n'a pas effacé le péché, quand nous prêchons que nous avons en lui la rémission de nos fautes et la vie éternelle, ce ne sont que des paroles vaines, et votre foi à cette croyance n'est que vanité, elle n'est rien (*Chrys.*). — * L'argument de saint Paul renfermé dans les versets 14-17 est on ne peut plus pressant. C'est comme s'il disait : Notre prédication a bien tous les caractères de la vérité ; la doctrine que nous annonçons est pure et sainte ; notre conduite est

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité Jésus-Christ, qu'il a'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est pas non plus ressuscité.

17. Que si Jésus-Christ n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine; vous êtes encore dans vos péchés.

18. Ceux qui sont morts en Jésus-Christ¹⁵, ont donc péri¹⁶.

19. Si nous n'avions d'espérance en Jésus-Christ que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes¹⁷.

20. Mais maintenant Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, et il est devenu les prémices de ceux qui dorment¹⁸.

21. Car comme la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme.

22. Et comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ¹⁹;

15. invenimur autem et falsi testes Dei : quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum, quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.

17. Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra, adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo et qui dormierunt in Christo, perierunt.

19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit a mortuis primitiæ dormientium :

21. quoniam quidem per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur.

exempte de reproche; notre prédication est accompagnée des prodiges les plus éclatants; nous avons les dons de l'Esprit les plus extraordinaires, et nous parlons toujours dans l'Esprit-Saint. Eh bien! supposez que Jésus-Christ ne soit pas ressuscité, qu'est-ce que tout cela? Des témoignages en faveur de l'illusion, du mensonge et de l'imposture, illusion, mensonge et imposture qui retombent sur Dieu même, puisqu'il les confirme par tant et de si étonnants prodiges.

ÿ. 18. —¹⁵ dans la foi en Jésus-Christ.

¹⁶ sont donc éternellement damnés à cause de leurs péchés.

ÿ. 19. —¹⁷ car ceux qui ne sont pas chrétiens, n'ont à souffrir ni épreuves ni persécutions, et, en outre, ils s'abandonnent à toutes leurs passions et jouissent de tous les plaisirs de ce monde, en sorte qu'ils trouvent au moins ici-bas une espèce de bonheur; les chrétiens, au contraire, s'il n'y avait ni résurrection, ni remission des péchés, seraient voués au malheur non-seulement dans la vie à venir, mais dès la vie présente.

ÿ. 20. —¹⁸ Lorsque dans l'Ancien Testament on offrait les prémices de la moisson, elles représentaient la moisson tout entière, et la moisson était censée contenir dans les prémices. Pareillement Jésus-Christ est non-seulement le premier homme ressuscité, mais encore tous les hommes qui ont part en lui, sont ressuscités en lui, et il est non-seulement le commencement, mais encore le fondement de la résurrection de tous (Voy. Col. 1, 18. Act. 26, 23. Apoc. 1, 5).

ÿ. 22. —¹⁹ La mort est entrée dans le monde par l'homme Adam (Rom. 5, 12), la résurrection par Jésus-Christ homme; car comme sa résurrection est la preuve la plus complète et la plus forte qu'en sa qualité d'Homme-Dieu il a, par son sacrifice, effacé le péché, et triomphé de la conséquence du péché, de la mort: de même sa résurrection doit avoir pour suite la résurrection de tous ceux qui ont part en lui. — Comme dans ce passage il n'est question que de la mort que le péché d'Adam a introduite, ainsi il ne s'agit non plus que de cette bienheureuse vivification dont Jésus-Christ est le principe, c'est-à-dire de la résurrection glorieuse de tous les justes. Faites bien attention: le péché d'Adam ne pouvait pas introduire une mort telle qu'elle occasionnât une entière perturbation; car les œuvres de Dieu ne peuvent être entièrement détruites par aucune créature. De là il suit que la mort ne pouvait avoir pour suite la séparation entière et permanente du corps et de l'âme; car c'eût été là une entière destruction de l'homme en tant qu'homme,

CHAPITRE XV.

23. Unusquisque autem in suo ordine, primitiæ Christus: deinde ii, qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis; cum tradiderit regnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem.

25. Oportet autem illum regnare donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima autem inimica destructur mors: Omnia enim subjecta sub pedibus ejus. Cum autem dicat:

27. Omnia subjecta sunt ei; sine dubio præter eum, qui subjecit ei omnia.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia: tunc et ipse Filius subjectus erit ei, qui subjecit sibi

23. et chacun en son rang: Jésus-Christ le premier comme les prémices; puis ceux qui sont à lui, qui ont cru en son avènement²⁰. 1. *Thess.* 4, 15.

24. Et alors viendra la consommation, lorsqu'il aura remis son royaume à son Père, et qu'il aura détruit tout empire, toute domination et toute puissance²¹.

25. Car Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis sous les pieds. *Ps.* 109, 1.

26. Or la mort sera le dernier ennemi qui sera détruit²²; car il lui a mis tout sous ses pieds. Mais quand il est dit, *Ps.* 8, 8.

27. que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui, assujetti toutes choses²³.

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti

puisque par sa nature l'homme n'est pas seulement composé d'une âme immortelle mais d'un corps et d'une âme. Il est donc impossible que les hommes morts de meurent entièrement dans la mort, mais le Verbe divin, le Fils de Dieu, les ayant faits hommes, composés d'un corps et d'une âme, il est nécessaire, à raison de leur nature, qu'ils ressuscitent quant au corps, et que le corps soit de nouveau réuni à l'âme. Ainsi tous les hommes justes et non justes ressusciteront par la vertu du Verbe divin; mais la différence qu'il y aura entre les uns et les autres, c'est que les premiers ressusciteront en Jésus-Christ, c'est-à-dire en vertu de la part qu'ils auront eue en lui, avec lui, glorieux comme lui; au lieu que les seconds ne ressusciteront qu'en vertu de la nature humaine qui leur a été communiquée par le Verbe divin, dans l'état de nature pure, par conséquent sans Jésus-Christ, dans le péché et dans la honte et la misérable condition du péché. C'est cette différence qui a fait dire à saint Thomas d'Aquin, que le Fils de Dieu sera à l'égard des bons la cause méritoire, pour tous (étant le fondement de tout ce qui est créé) la cause efficiente de la résurrection.

§. 23. — ²⁰ pour le jugement (*Matth.* 24, 27 et suiv.). Dans le grec: ensuite ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, lors de son avènement.

§. 24. — ²¹ Alors, après la résurrection générale, arrivera la fin de ce monde que le péché avait séparé de Dieu; car par la résurrection, le dernier terme de l'œuvre de la rédemption opérée par Jésus-Christ sera atteint (*Jean*, 5, note 24), tout sera consommé; Jésus-Christ pourra remettre l'humanité entre les mains de Dieu, et toute domination qui pesait sur elle, celle du péché, celle de la mort, celle de satan, celle du monde et de la chair cessera. — Saint Paul dit: « à Dieu et à son Père »; car l'humanité sera bien alors en général assujettie à Dieu, aux trois personnes divines, mais elle sera encore spécialement assujettie au Père, en ce sens que l'adorable humanité de Jésus-Christ est unie au Fils de Dieu, et qu'ainsi, en vertu de cette union, tout le genre humain racheté est entré avec son Fils uni à l'humanité dans un rapport particulier avec le Père, dans le rapport qui résulte de la qualité d'enfants de Dieu.

§. 26. — ²² Jésus-Christ opérera comme libérateur et gouvernera son Eglise, jusqu'à ce que, par la vertu de Dieu, il ait vaincu tous les ennemis du règne de Dieu, ainsi que cela a déjà été prédit (*Ps.* 109). La mort, qui est aussi un de ces ennemis, parce qu'elle est la suite et la punition du péché, s'en ira détruite la dernière.

§. 27. — ²³ Toutefois, quoique le Fils ait tout pouvoir, veut dire saint Paul, il ne faut pas croire que le Père ait cédé ses droits, et qu'il se soit soumis au Fils, comme on le voit souvent parmi les pères terrestres, lorsqu'ils remettent à leur fils l'autorité et la possession de leurs biens. L'Apôtre a pu juger cette remarque nécessaire à cause des chrétiens sortis du paganisme, lesquels auraient pu se faire de la domination de Jésus-Christ une idée analogue à ce qu'on lit dans l'histoire de leurs dieux, suivant laquelle Jupiter a dépouillé Saturne son père du royaume

toutes enoses, afin que Dieu soit tout en tous²⁵.

29. Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts²⁵?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de périls²⁶?

31. Il n'y a point de jour que je ne meure²⁷, je vous en assure, mes frères²⁸, par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ notre Seigneur²⁹.

32. Si, pour parler selon l'homme, j'ai combattu à Ephèse contre des bêtes farouches³⁰, quel avantage en tirerai-je, si les

omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt? ut quid et baptizantur pro illis?

30. ut quid et nos periclitamur ut omni hora?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si (secundum hominem) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non re-

§. 28. — ²⁵ Or, lorsque tous ses ennemis auront été vaincus, et que tous les hommes, aussi bien que les anges, seront soumis au Fils, alors le Fils lui-même se soumettra à Dieu, afin que Dieu soit l'unique dominateur, et que tout dépende immédiatement de lui. — Jésus-Christ formant avec tous les hommes régénérés, rachetés, la nouvelle humanité, la race nouvelle, et ne pouvant comme Chef être séparé du corps, il est naturellement soumis à Dieu, ainsi que chaque membre de cette race; cependant cette soumission ne peut se rapporter proprement qu'à sa nature humaine. L'expression « afin que Dieu soit en tous », marque la domination absolue que Dieu exerce sur la créature.

§. 29. — ²⁶ Ce passage est expliqué très-diversement. Ce qu'il y a de plus conforme à la manière de parler des Écritures et au contexte, c'est de prendre les paroles « être baptisé » dans un sens figuré pour souffrir, comme Jésus-Christ lui-même (*Luc*, 12, 50) les a prises. Car c'est à ce sens que conduit très-clairement le verset suivant, où saint Paul demande en son propre nom : Pourquoi lui aussi souffrirait pour son propre salut et celui d'autrui, s'il n'y avait point de résurrection des morts (*Denys-le-Chart.*, *Justin*, *Tirin*, *Bellarmin*), et en général si le corps et l'âme ne devaient pas survivre à cette vie (note 31). Suivant cette interprétation, ce passage offre une preuve que les premiers chrétiens croyaient que l'on pouvait secourir les morts par les œuvres de pénitence. Selon d'autres (*Tertull.*, *Anselm.*, *Calmet*), certains hérétiques, qui niaient la résurrection, se faisaient baptiser en faveur de leurs amis morts sans baptême, afin qu'ils en regussent le fruit. Saint Paul, sans approuver leur pratique, en tirait contre eux un argument en faveur de la résurrection, en leur faisant voir que ce baptême suppose nécessairement l'immortalité de l'âme, et, par conséquent aussi, la résurrection du corps, l'une ne pouvant être séparée de l'autre. Selon d'autres encore (*Alexandre Morus*, *Scholz*), le nombre pluriel, « pour les morts » est mis au lieu du singulier « pour un mort, » à savoir Jésus-Christ, comme dans *Matth.* 27, 44, en sorte que le sens serait : Quelle n'est pas la folie de ceux qui font profession de la religion d'un mort, Jésus-Christ, s'il est vrai, etc. D'après cette explication saint Paul parlerait de tous les chrétiens, tandis qu'il est manifeste qu'il n'avait dans sa pensée que quelques individus. S'il avait eu l'intention de parler de tous les chrétiens, et que par les morts, il eût voulu entendre Jésus-Christ, nul doute qu'il ne se fût exprimé autrement. Enfin, le contexte même est contre cette opinion; car c'est évidemment des épreuves et des souffrances qu'il avait lui-même à endurer pour son salut que saint Paul parle dans le verset qui suit; et comme le verset qui suit est joint au verset précédent par une particule conjonctive marquant la liaison des idées, « Et pourquoi nous-mêmes, etc. », il ne paraît pas douteux qu'il ne soit également question dans ce dernier des épreuves de la pénitence soutenues pour les morts.

§. 30. — ²⁶ Voy. 2. *Cor.* 1, 8 et suiv.

§. 31. — ²⁷ que je ne sois en danger de mort.

²⁸ Ce mot n'est pas dans le grec.

²⁹ c'est-à-dire aussi véritablement que je puis me glorifier à votre sujet, vous que j'ai amenés à la foi en Jésus-Christ.

§. 32. — ³⁰ Quelques-uns (*Chrys.*, *Ambr.*) croient que saint Paul a été réellement, à Ephèse, livré en proie aux bêtes sauvages, comme il est arrivé à un grand nombre de martyrs. D'autres (*Théophil.*, *Anselm.*) entendent par les bêtes farouches les infidèles qui, à Ephèse, s'élevèrent contre lui (*Act.* 19, 29). L'addition : Pour

rgunt? manducemus, et bibamus, cras enim moriemur.

33. Nolite seduci : corrumpunt oves bonos colloquia mala.

34. Evigilate justi, et nolite ccare : ignorantiam enim Dei dam habent : ad reverentiam bis loquor.

35. Sed dicet aliquis : Quomodo resurgunt mortui? qualive corpore venient?

36. Insuper, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur.

37. Et quod seminas, non corpus, quod futurum est, seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus cæterorum.

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult : et unicuique seminum proprium corpus.

morts ne ressuscitent point³¹? Ne pensons qu'à boire et à manger, puisque demain nous mourrons³².

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

34. Justes, tenez-vous dans la vigilance³³, et gardez-vous du péché : car il y en a quelques-uns qui ne connaissent point Dieu³⁴; je vous le dis pour vous faire honte.

35. Mais dira quelqu'un : Comment les morts ressuscitent-ils? et quel sera le corps dans lequel ils reviendront?

36. Insensé que vous êtes, ce que vous semez ne prend point de vie, s'il ne meurt auparavant³⁵.

37. Et quand vous semez, vous ne semez pas le corps qui doit naître, mais la graine seulement, comme du blé, ou de quelque autre chose³⁶.

38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plait, et il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante³⁷.

parler selon l'homme, rend ce dernier sentiment plus vraisemblable. C'est comme s'il disait : Si j'ai combattu avec des hommes cruels que, dans le langage des hommes, on désigne sous le nom de bêtes farouches, quel avantage, etc.

³¹ s'il n'y a point de résurrection des morts, et, par conséquent, point de survivance en général dans une autre vie, quel avantage, etc. Remarquez comment saint Paul rattache l'immortalité de l'âme à la résurrection du corps, et donne à entendre qu'il ne saurait être question de la première, si la seconde n'existait pas. C'est ainsi qu'autrefois Jésus-Christ (*Matth.* 22, 32) avait déduit la résurrection des corps de l'immortalité de l'âme. L'un et l'autre en effet sont nécessairement unis; car ni le corps ni l'âme ne forment l'homme, mais l'homme se compose d'un corps et d'une âme, et si l'homme complet doit avoir une survivance, il faut qu'il survive en corps et en âme. Toute l'antiquité a reconnu cette vérité, et dans tous les temps la foi que l'on a eue en général à la survivance, a été telle que cette survivance s'entendait du corps et de l'âme; la nouvelle philosophie seule a pu avoir la vue assez bornée et être assez superficielle pour s'éloigner absolument de la vérité du retour du corps à la vie, et ne parler dans son délire que de l'immortalité de l'âme, sans faire réflexion que de cette manière elle anéantissait l'homme.

³² Voy. *Isaï.* 22, 13. *Ecclesi.* 5, 17. *Sag.* 2, 6, 9.

ÿ. 34. — ³³ Dans le grec : Soyez vigilants ainsi qu'il convient. Plusieurs éditions latines lisent également : *Evigilate juste*.

³⁴ qui ne savent, ou ne veulent pas savoir, que Dieu est assez puissant pour ressusciter les morts.

ÿ. 36. — ³⁵ Saint Paul se fait l'objection : Mais le corps tombe en pourriture dans le tombeau, il se dissout et s'en va en des millions de parties; comment est-il possible que les morts ressuscitent? Il répond : Cette conséquence est tout-à-fait insensée; car non-seulement cette dissolution du corps après la mort n'est pas un obstacle à la résurrection future, mais il faut encore qu'elle la précède, afin que la résurrection puisse avoir lieu. En effet, il en est du corps qu'on met dans le tombeau comme de la semence qu'on jette dans la terre. De même que la semence ne germe ni ne prend point de vie si auparavant elle ne tombe en pourriture, ainsi faut-il que le corps se corrompe avant qu'il reconvienne la vie. Remarquez la signification profonde du mot « se corrompre » (en allemand : verwesen) qui ne signifie point *périr*, mais dont le sens est : se transformer par la putréfaction, ce qui est en effet ce qui arrive au corps humain. C'est à cause de cette analogie entre le retour du corps et celui de la semence à la vie, que le champ du repos où sont déposés les morts, est appelé cimetière, champ des corps, champ de Dieu.

ÿ. 37. — ³⁶ La semence n'est pas le corps, la plante qui existera un jour, ce n'est qu'un grain d'une espèce de céréale quelconque. De même le cadavre inanimé n'est pas non plus le corps avec la forme qu'il aura à sa résurrection.

ÿ. 38. — ³⁷ Dieu donne à chaque espèce de semence le corps et la tige qu'il a

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est la chair des hommes, autre la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Car il y a des corps célestes et des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres.

41. Le soleil a son éclat, la lune le sien, et les étoiles le leur; et entre les étoiles, l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts³⁸. Le corps, comme une semence, est maintenant mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible³⁹.

43. Il est semé tout difforme⁴⁰, et il ressuscitera tout glorieux⁴¹. Il est semé dans l'infirmité, et il ressuscitera plein de vigueur⁴².

44. Il est semé corps animal⁴³, et il ressuscitera corps spirituel⁴⁴. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel⁴⁵, selon qu'il est écrit :

45. Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante⁴⁶, et le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant⁴⁷.

39. Non omnis caro, eadem caro : sed alia quidem hominum, alia vero pecorum, alia volucrum alia autem piscium

40. Et corpora cœlestia, et corpora terrestria : sed alia qui lem cœlestium gloria, alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis, alia claritas lunæ, et alia claritas stellarum. Stella enim a stella differt in claritate :

42. sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria : seminatur in infirmitate, surget in virtute :

44. Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est et spiritale, sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

voulu lui donner lors de la création : pareillement (voy. §. 42) il fera ressusciter chaque corps humain avec la forme qu'il a déterminée dans ses décrets divins.

§. 42. — ³⁸ Sens des versets 39-42 : Comme même ici-bas les corps terrestres sont différents entre eux, et comme les corps terrestres diffèrent des corps célestes (le soleil, etc.), il y a plus, comme les corps célestes eux-mêmes sont entre eux de différentes sortes; ainsi à la résurrection des morts le corps ressuscité sera autre qu'il n'était ici-bas; ce sera, il est vrai, notre corps, et point un autre, qui ressuscitera, mais il s'y opérera un grand changement, et les corps ressuscités seront également différents entre eux. En quoi consisteront ce changement et cette différence? c'est ce que la suite nous fait connaître.

³⁹ Le corps mis dans le tombeau s'en va en pourriture, il ressuscitera pour ne plus subir d'altération, mais pour subsister éternellement (Chrys., Ambr., Anselme).

§. 43. — ⁴⁰ dans la forme faible, hideuse de la mort.

⁴¹ dans la majesté, dans la clarté, dans l'éclat.

⁴² Le corps, quand il est mis en terre, est faible, lourd et pesant; il ressuscitera revêtu de force, doué d'agilité.

§. 44. — ⁴³ qui mangeait, buvait, dormait, digérait, était sujet à la fatigue, et avait son poids.

⁴⁴ Le corps, dit saint Augustin, est appelé spirituel, non parce qu'il sera changé en un esprit, mais parce qu'il sera entièrement assujéti à l'esprit, exempt de toute espèce de fragilité et de défaut, et qu'il subsistera éternellement. Le corps spirituel des élus sera semblable au corps de Jésus-Christ après la résurrection, lequel était bien un corps réel, que l'on pouvait sentir et toucher, mais qui était en même temps spirituel, en ce sens qu'il pouvait se transporter subitement d'un lieu à un autre, et pénétrer les autres corps (Luc, 24, 36. 39. note 19).

⁴⁵ C'est-à-dire : Il y a un corps animal, et il y a un corps spirituel, comme porte le grec.

§. 45. — ⁴⁶ Voy. 1. Mcys. 2, 7.

⁴⁷ Le corps du premier homme fut uni à une âme vivante, que Dieu lui-même mit en lui par son souffle divin; le corps de Jésus-Christ, le second ou le dernier Adam (§. 47. 49. Rom. 5, 14), avait un esprit vivifiant. L'âme ou l'esprit d'Adam

46. Sed non prius quod spiritale est, sed quod animale : deinde aut spiritale.

47. Primus homo de terra, terrenus : secundus homo de cœlo, cœlestis.

48. Qualis terrenus, tales et terreni : et qualis cœlestis, tales et cœlestes.

46. Mais ce n'est pas le *corps* spirituel qui a été formé le premier ; c'est le *corps* animal, et ensuite le spirituel ⁴⁸.

47. Le premier homme *est* le terrestre, *formé de* la terre ; et le second homme *est* le céleste, qui est du ciel ⁴⁹.

48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants sont aussi terrestres ⁵⁰ ; et comme le second homme est céleste, ses enfants sont aussi célestes ⁵¹.

avait, il est vrai, par rapport au corps, la propriété d'être sa vie ; mais elle ne pouvait le conserver vivant ; il était nécessaire pour cela, ainsi que pour la vie des autres animaux, que le corps prit de la nourriture, et Adam avait ainsi, même dans son état d'innocence, un corps animal. Il en est autrement de Jésus-Christ. Lorsqu'il eut accompli son œuvre, et qu'il fut sur le point d'être glorifié, son âme humaine devint un esprit vivifiant, c'est-à-dire que désormais (dans sa résurrection et après sa résurrection) elle ne fut plus simplement la vie du corps, mais encore son principe générateur et conservateur de la vie, tellement que son corps, exempt des besoins de la nature, ne fut plus dépendant que de l'esprit, qui lui-même avait de Dieu, et participait à la nature de l'esprit (Voy. *pl. h.* note 44, et *pl. b.* note 49).

§. 46. — ⁴⁸ Ce qui est sensible, naturel, précède toujours et nécessairement ce qui est spirituel, le degré inférieur, le degré supérieur. C'est pour cette raison qu'il fallait nécessairement que la religion sensuelle de l'ancienne alliance précédât la religion de l'esprit et de la vérité dans l'alliance nouvelle.

§. 47. — ⁴⁹ Dans le grec : Le second homme est le Seigneur descendu du ciel. Sens : Le premier homme fut formé de la terre (1. *Moys.* 2, 7), et c'est pour quoi son corps est terrestre ; dépendant de la terre et attaché à la terre, il est nécessaire qu'il soit nourri et entretenu par la terre ; et il participe à sa nature et à ses propriétés. Le deuxième homme, Jésus-Christ, fut formé du ciel par une opération surnaturelle (*Jean*, 3, 13) dans le sein d'une vierge demeurée intacte, et son corps était aussi, il est vrai, un corps réel, un corps humain, ayant été formé dans le sein et du sang de la Très-Sainte Vierge, mais c'était en même temps un corps céleste, parce que ce fut Dieu qui le forma d'une manière surnaturelle. Jésus-Christ fit paraître les propriétés surnaturelles de son corps même avant sa résurrection, à sa naissance, qui arriva sans que la virginité de Marie en reçût aucune atteinte, lors de sa transfiguration, en marchant sur la mer et en donnant son corps sous la forme d'un pain. Mais ces propriétés surnaturelles ne devaient apparaître dans tout leur éclat qu'après l'accomplissement de son œuvre, lorsqu'il eut enfin déposé entièrement ce qu'il y avait en lui de terrestre, et que son corps fut uniquement céleste. Il en est de même de son âme humaine. Elle était susceptible de tous les sentiments de l'homme et de toutes les sensations humaines, mais en même temps c'était un esprit vivificateur. Sous ce rapport elle pouvait être tout-à-fait au-dessus de l'état et de la condition des esprits, et il était aussi, en vertu de son union avec la divinité, en son pouvoir d'être l'unique principe de la vie du corps, et de le conserver sans moyen surnaturel, uniquement par sa propre vertu (*Matth.* 4, 2) ; mais cet état glorieux de l'âme ne devait non plus se manifester et être permanent qu'après la consommation de l'œuvre du Libérateur, et ce ne fut qu'alors qu'elle parut et fut glorifiée d'une manière parfaite, comme un esprit vivificateur (Voy. *l. h.* note 47). Ainsi s'expriment saint Chrysostôme, saint Augustin (Voy. Corneille e Lapière).

§. 48. — ⁵⁰ Voy. note 49.

⁵¹ Comme Jésus-Christ, l'homme céleste fut glorifié dans le corps et dans l'âme, lors de sa résurrection et après sa résurrection, de même toute sa postérité spirituelle passera en corps et en âme à un état glorieux par la résurrection et après la résurrection. Remarquez en outre que comme Jésus-Christ, en tant qu'homme céleste, se montra souvent, même avant sa résurrection, comme l'Esprit vivificateur qui avait élevé le corps dans les régions célestes, ainsi il arrive fréquemment, même dès ici-bas, que les saints, par leur union avec Dieu, soient transformés, sous le rapport de l'âme, en cet esprit vivifiant, qui s'élève bien haut au-dessus de l'état ordinaire de l'âme, et donne et transforme en quelque manière la partie matérielle de leur être. On peut également dire de tous les vrais chrétiens qu'ils ont un esprit qui vivifie leur corps, en ce que par leur union avec Jésus-Christ dans l'adorable sacrement, ils déposent dans leur corps le germe de leur future résurrection dans la gloire (*Jean*, 6, 55. 8, 11).

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de l'homme céleste⁵².

50. Or ce que je veux dire, mes frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible⁵³.

51. Voici un mystère que je vais vous dire : nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés⁵⁴.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera)⁵⁵, et les morts ressusciteront

49. Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cœlestis.

50. Hoc autem dico, fratres quia caro et sanguis regnum Deo possidere non possunt : neque corruptio incorruptelam possidebit

51. Ecce mysterium vobis dico : Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. In momento, in actu oculi, in novissima tuba : canet enim tuba, et mortui resurgent incor-

§. 49. — ⁵² par une vie entièrement pure, entièrement sainte, qui est le gage d'une résurrection glorieuse pour le corps. Dans le grec : Nous porterons aussi l'image de l'homme céleste. La plupart des Pères et un très-grand nombre de manuscrits grecs lisent comme la Vulgate. Tel est le chef, tels sont le corps et les membres du corps. Sommes-nous un esprit avec lui, il est aussi un corps avec nous. Il s'est fait participant de notre nature, et nous devons participer à la sienne. Comme au temps même de son abaissement on a vu briller en lui la majesté du Fils unique de Dieu, ainsi il faut que son image se peigne en nous. Si, ainsi que nous le devons, nous nous transformons peu à peu en son image, si nous allons de clarté en clarté, alors un jour nous porterons aussi en nous la ressemblance de son corps glorifié.

§. 50. — ⁵³ Mais ce qu'il y a de certain, mes frères, c'est que l'homme animal ne peut point entrer dans le royaume des cieux ; car ce qui est corruptible ne peut pas être en même temps incorruptible (Théod., Théoph., Ambr.). La chair et le sang sont l'homme animal, la figure du terrestre Adam. De là nous apprenons que le bonheur éternel ne consiste point dans les jouissances des sens, et que, si nous voulons arriver à la vie éternelle, il faut que nous mourions à la vie sensuelle, animale, et que nous vivions de l'Esprit de Jésus-Christ (Aug.).

§. 51. — ⁵⁴ Voici que je vais vous dire une vérité jusque-là inconnue : Parce que tous ne portent pas en eux l'image de l'homme céleste, mais que plusieurs portent celle d'Adam animal, tous, à la vérité, ressusciteront, mais tous ne seront pas revêtus d'un corps glorieux. Les méchants eux-mêmes ressusciteront, mais ce ne sera pas dans la gloire ; car la gloire n'a été promise qu'aux bons (§. 48). Les méchants, dit saint Augustin, ressusciteront incorruptibles, mais ils seront pénétrés de la douleur des châtimens (Voy. Jean, 5, 29. Marc, 9, 48). Le grec porte une autre leçon. Tous nous ne nous endormirons pas (nous ne mourrons pas et nous ne descendrons pas dans le tombeau), mais tous nous serons changés. L'une et l'autre leçon a obtenu une grande autorité dans l'Eglise, sans que toutefois l'Eglise se soit déclarée ni pour l'une ni pour l'autre. La leçon de la Vulgate se retrouve dans de très-bons manuscrits grecs, notamment dans l'ancien *Codex* de Claremont, et dans un très-grand nombre d'anciens Pères latins (Tertul., Hil., Ambr., Jérôm., Ruffin, etc.), et il semble qu'elle ait été presque exclusivement reçue dans toute l'Eglise latine. La leçon du grec se trouve dans la plupart des manuscrits et des Pères grecs. — Au premier coup d'œil, il semble qu'il y ait contradiction entre les deux leçons, mais un examen plus attentif la fait facilement disparaître. En effet, si le grec porte : Nous ne nous endormirons pas tous (à savoir au temps où Jésus-Christ viendra pour le jugement), cela ne contredit pas la leçon du latin : Nous ressusciterons tous ; car le changement subit qui s'opérera dans ceux qui vivront encore sera tout à la fois la mort de l'homme terrestre et la résurrection de l'homme nouveau, de sorte qu'eux aussi mourront et ressusciteront (*Hebr.* 9, 27. *Ps.* 88, 49). En outre, si le grec a : Nous serons tous changés, cela n'est pas non plus proprement contradictoire avec la leçon latine : Nous ne serons pas tous changés ; car ce mot tous, marquant ceux auxquels le texte grec attribue le changement, peut se restreindre aux bons et ne désigner que les vrais chrétiens, puisque saint Paul parle immédiatement auparavant de la possession du royaume des cieux, de façon que cette leçon a absolument le même sens que l'autre : Nous ne serons pas tous changés.

§. 52. — ⁵⁵ Le Juge du monde apparaîtra subitement (Voy. *Matth.* 24, note 31). La trompette est mise dans un sens figuré pour le commandement qui sera intimé à tous de comparaître devant le Juge suprême.

rapti : et nos immutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem : et mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.

55. Ubi est mors victoria tua? ubi est mors stimulus tuus?

56. Stimulus autem mortis peccatum est : virtus vero peccati lex.

57. Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stabiles estote, et immobiles : abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

en un état incorruptible, et alors nous seront changés ⁵⁶.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité ⁵⁷, alors cette parole de l'Écriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire ⁵⁸.

55. O mort, où est ta victoire? ô mort, où est ton aiguillon ⁵⁹?

56. Or le péché est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché.

57. C'est pourquoi rendons grâces à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ ⁶⁰.

58. Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes et inébranlables, et travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu ⁶¹, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense dans le Seigneur ⁶².

⁵⁶ Tous les morts ressusciteront avec un corps immortel, et dans le cas que nous vivions encore, nous serons tout à coup transformés en un état glorieux (si d'ailleurs nous sommes trouvés être de vrais chrétiens). Suivant la leçon du texte latin (note 54), il s'agit de la résurrection de tous les hommes; et l'immortalité et l'incorruptibilité, dont il est question dans ce qui suit, se rapportent aux méchants. Selon la leçon du grec, il ne s'agit que de la résurrection des bons, et l'immortalité et l'incorruptibilité ne se rapportent en cet endroit qu'aux bons, et ont le sens de glorification, transformation en un état glorieux. — Il n'y aura d'ailleurs qu'une seule résurrection générale. Ce n'est qu'improprement que la résurrection morale des justes après le triomphe de la religion chrétienne est appelée la première résurrection (*Apoc.* 20, 1-6).

ŷ. 54. — ⁵⁷ Dans le grec : Et quand ce corps corruptible aura été revêtu de l'incorruptibilité, et ce corps mortel, etc.

ŷ. 55. — ⁵⁹ Voyez l'explication de ces paroles dans *Osée*, 13, 14.

ŷ. 57. — ⁶⁰ Celui qui se rendait coupable de péché était piqué par cet aiguillon, et il ne pouvait échapper à la mort; la loi de Moïse, et toute autre loi qui n'était pas unie à la foi en Jésus-Christ, ne faisait qu'aggraver et multiplier le péché en augmentant la culpabilité de l'homme (voy. *Rom.* 5, 20); présentement au contraire, nous avons remporté, par notre Seigneur Jésus-Christ, par la foi en lui, une victoire complète (Voy. 1. *Jean*, 5, 5).

ŷ. 58. — ⁶¹ par l'accomplissement de tous vos devoirs de chrétiens.

⁶² si vous travaillez dans le Seigneur, c'est-à-dire en vrais chrétiens (Voy. *Matt.* 5, 12).

CHAPITRE XVI.

Recueillez, avant mon arrivée, les aumônes destinées aux chrétiens de Jérusalem; j'en prendrai ensuite des mesures pour les faire parvenir, ou je ferai moi-même le voyage. Je ne tarderai pas à me rendre parmi vous, où je séjournerai longtemps; pour le moment, plusieurs affaires me retiennent encore à Ephèse. Faites un bon accueil à Timothée. Apollon vous visitera plus tard. Soyez fermes dans la foi et dans la charité. Que la maison de Stéphanas vous serve de modèle pour le zèle avec lequel vous devez vous rendre mutuellement service. Sa présence et celle de ses compagnons a été pour moi un grand sujet de joie. Salutations. Conclusion.

1. Quant aux aumônes ¹ qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonnée aux églises de Galatie ².

2. Que chacun de vous mette quelque chose à part chez soi, le premier jour de la semaine ³, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté ⁴, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem.

4. Que si la chose mérite ⁵ que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai vous voir quand j'aurai passé par la Macédoine; car je passerai par la Macédoine ⁶;

6. et peut-être que je m'arrêterai chez vous, et que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant, et j'espère que je demeurerai assez longtemps chez vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai à Ephèse jusqu'à la Pentecôte ⁷.

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte ⁸, et il s'y élève contre moi plusieurs ennemis.

10. Que si Timothée vous va trouver ⁹,

1. De collectis autem, quæ sunt in sanctos, sicut ordinavi ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite.

2. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod ei bene placuerit: ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3. Cum autem præsens fuero: quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jérusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut et ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedoniam pertransiero: nam Macedoniam pertransibo.

6. Apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo: ut vos me deducatis quocumque iero.

7. Nolo enim vos modo in transitu videre, spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.

8. Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

9. Ostium enim mihi apertum est magnum, et evidens: et adversarii multi.

10. Si autem venerit Timo-

ŷ. 1. — ¹ Voy. Rom. 15, 25. 26.

² Voyez l'Introduction à l'Épître aux Galates.

ŷ. 2. — ³ le dimanche (voy. Act. 20, 7), durant les assemblées religieuses.

⁴ Que chacun dépose dans les troncés des oblations ce qu'il croit pouvoir donner en faveur de l'Eglise-mère de Jérusalem.

ŷ. 4. — ⁵ Si la collecte est assez considérable. Par ces paroles l'Apôtre cherche à exciter les Corinthiens à faire une aumône convenable et suffisante. Il a également manifesté (Rom. 15, 25) le dessein où il était d'aller à Jérusalem.

ŷ. 5. — ⁶ Voy. Act. 20, 1-3 et l'Introduction à cette Épître.

ŷ. 8. — ⁷ Voy. l'Introduction et Act. 19, 8-10.

ŷ. 9. — ⁸ un vaste champ d'action.

ŷ. 10. — ⁹ Voy. l'Introduction.

theus, videte ut sine timore sit apud vos : opus enim Domini operatur, sicut et ego.

11. Ne quis ergo illum spernat : deducite autem illum in pace, ut veniat ad me : expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre vobis notum facio, quoniam multum rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus : et utique non fuit voluntas ut nunc veniret : veniet autem, cum ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, et confortamini :

14. omnia vestra in charitate fiant.

15. Obsecro autem vos fratres, nostis domum Stephanæ, et Fortunati, et Achaïci : quoniam sunt primitiæ Achaïæ, et in ministerium sanctorum ordinauerunt seipsos :

16. ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti, et laboranti.

17. Gaudeo autem in præsentia Stephanæ, et Fortunati, et Achaïci, quoniam id, quod vobis deerat, ipsi suppleverunt :

18. refecerunt enim et meum spiritum, et vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos Ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum, Aquila et Priscilla, cum domestica sua ecclesia : apud quos et hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

ayez soin qu'il soit en sûreté parmi vous, parce qu'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi bien que moi.

11. Que personne donc ne le méprise ¹⁰, mais reconduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec *nos* frères.

12. Pour ce qui est de *mon* frère Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de *nos* frères ¹¹; mais enfin il n'a pas cru devoir le faire présentement. Il y ira lorsqu'il en aura la commodité.

13. Soyez vigilants, demeurez fermes dans la foi ; agissez courageusement, et soyez pleins de force.

14. Faites avec amour tout ce que vous faites.

15. Vous connaissez, *mes* frères, la famille de Stéphane, de Fortunat et d'Achaïque. Vous savez qu'ils ont les prémices de l'Achaïe ¹², et qu'ils sont consacrés au service des saints ¹³.

16. C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour eux la déférence due à des personnes de cette sorte, et pour tous ceux qui coopèrent par leur travail à l'œuvre de Dieu.

17. Au reste, je me réjouis de l'arrivée de Stéphane, de Fortunat, et d'Achaïque, parce qu'ils ont suppléé à ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-mêmes ¹⁴ ;

18. car ils ont consolé mon esprit aussi bien que le vôtre ¹⁵. Honorez donc de telles personnes.

19. Les Eglises d'Asie ¹⁶ vous saluent. Aquilas et Priscille, chez qui je demeure ¹⁷, et l'église qui est dans leur maison ¹⁸, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.

20. Tous nos frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser ¹⁹.

ſ. 11. — ¹⁰ sous prétexte qu'il est encore jeune (Voy. 1. Tim. 4, 12).

ſ. 12. — ¹¹ Dans le grec : Apollon, je l'ai prié avec instance, etc.

ſ. 15. — ¹² ce que sont les premiers qui, dans la province grecque d'Achaïe, ont embrassé la foi (Voy. pl. h. 1, 16).

¹³ au service de leurs frères dans la foi, en recevant les étrangers et en en prenant soin, etc. Les noms de Fortunatus et d'Achaïcus ne sont pas dans toutes les éditions grecques.

ſ. 17. — ¹⁴ étant venus auprès de moi de votre part, ils ont suppléé à ce que l'éloignement ne vous permettait pas de faire à mon égard.

ſ. 18. — ¹⁵ mon esprit et le vôtre aussi ; car c'est assurément un grand sujet de satisfaction pour vous, de penser que la lettre qu'ils m'ont apportée a dû me faire plaisir.

ſ. 19. — ¹⁶ de l'Asie appelée proconsulaire.

¹⁷ Ces mots ne sont pas dans le grec.

¹⁸ Voy. Rom. 16, 3. 5. Act. 18, 2. 18.

ſ. 20. — ¹⁹ Voy. Rom. 16, 16.

1. Je vous écris ce salut, moi Paul, de ma propre main ²⁰.

22. Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème ²¹, Maran Atha ²².

23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité *sincère* en Jésus-Christ. Amen.

21. Salutatio mea manu Pauli.

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema, Maran Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.

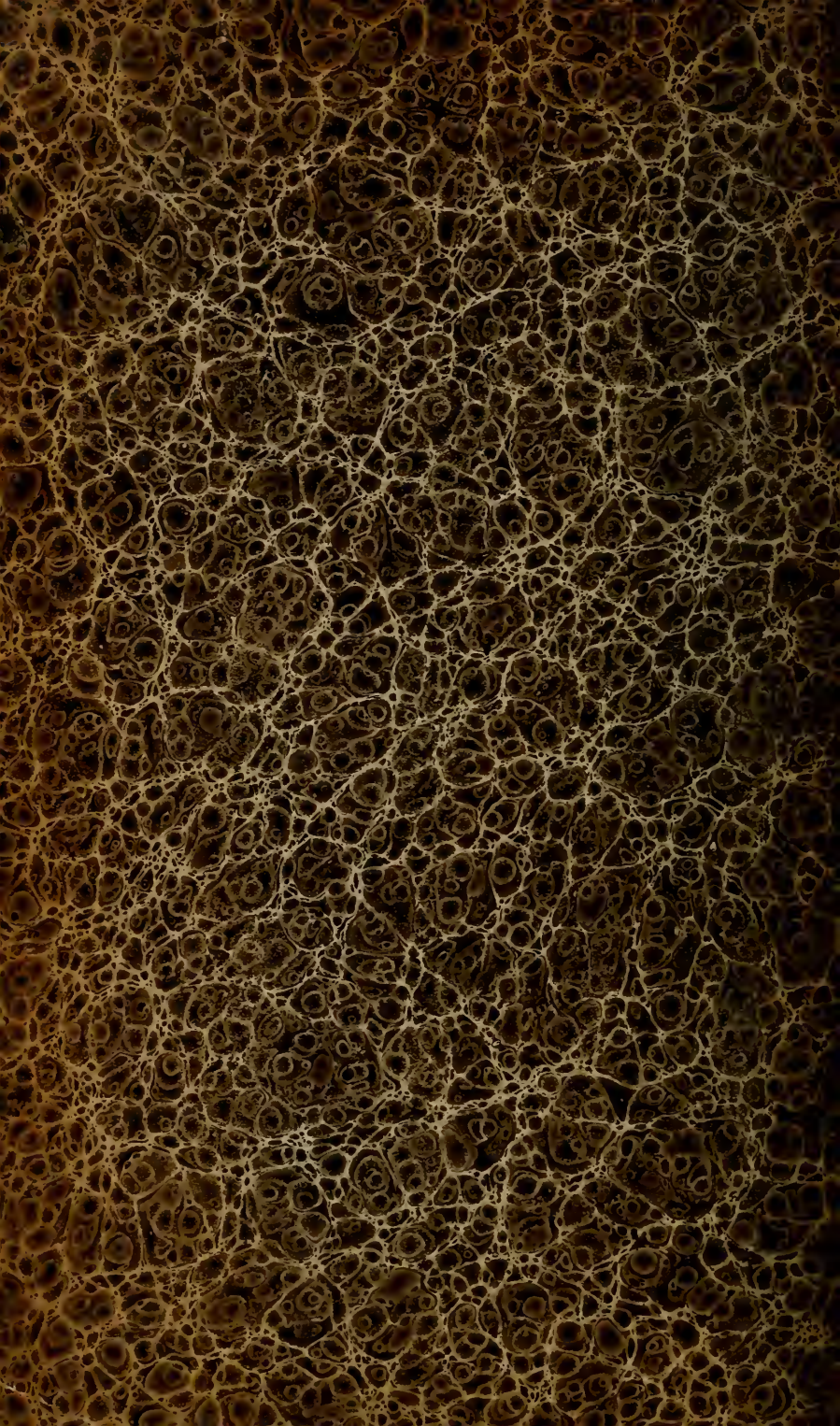
γ. 21. — ²⁰ Voy. Rom. 16, 22.

γ. 22. — ²¹ exclu des assemblées de l'Eglise, privé de toutes les grâces; et qu'il soit frappé de malédiction.

²² Ces paroles syriaques signifient: Notre Seigneur arrive. L'Apôtre veut faire entendre cette menace: Le Seigneur vient pour le jugement, et il demandera compte de leur conduite à tous ceux qui ne l'aiment point.

FIN DU TOME SEPTIÈME,





Allioli, J.F.

BS
494
.A43
F8
1884
v.7

Commentaire sur livres
des divines ecritures

DATE	ISSUED TO

THE REDEMPTORISTS
HOLY REDEEMER COLLEGE
WINDSOR, ONTARIO
N9G 1V8

